



**HAL**  
open science

# A l'épreuve démographique de l'immigré : chronique généalogique du lancement de la politique d'intégration en France (1988-1998)

Ouassim Hamzaoui

► **To cite this version:**

Ouassim Hamzaoui. A l'épreuve démographique de l'immigré : chronique généalogique du lancement de la politique d'intégration en France (1988-1998). Science politique. Université de Grenoble, 2014. Français. NNT : 2014GRENH021 . tel-01212541

**HAL Id: tel-01212541**

**<https://theses.hal.science/tel-01212541>**

Submitted on 6 Oct 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

## DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Science Politique**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Ouassim HAMZAOUI**

Thèse dirigée par Olivier IHL

préparée au sein du Laboratoire PACTE (UMR 5194)  
dans l'École Doctorale « Sciences de l'Homme, du Politique et  
du Territoire »

## **A l'épreuve démographique de l'immigré Chronique généalogique du lancement de la politique d'intégration en France (1988-1998)**

Volume 1

Thèse soutenue publiquement le **21 novembre 2014**  
devant le jury composé de :

**M. Didier Bigo**

Maître de conférence de science politique à Science Po Paris et Professeur  
au King's College de Londres (Examineur)

**M. Yves Déloye**

Professeur de science politique à Paris I Panthéon-Sorbonne et Sciences Po  
Bordeaux (Rapporteur)

**M. Olivier Ihl**

Professeur de science politique à Sciences Po Grenoble (Directeur de thèse)

**M. Dominique Linhardt**

Chargé de recherche CNRS de sociologie à l'Institut Marcel Mauss (EHESS)  
(Examineur)

**M. Emmanuel Taïeb**

Professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon  
(Président)

**Mme Catherine Wihtol de Wenden**

Directrice de recherche CNRS de science politique au Centre d'Etudes de  
Relations Internationales (Science Po Paris) (Rapporteur)





*A mes nièces et neveux,  
que j'ai si peu vus grandir.  
A ceux que je n'ai pas vus mourir.  
A mon grand-père, el Hadj el Ba'.*



*Je suis un arabe non daté, extrait d'une longue plaie, grattée ; et d'un dressage, raté. Par les chemins barrés, j'traîne les marques typiques des fragments d'Afrique, qui ont poussé sur le sol froid des briques, des grilles et des griffes périphériques. Trente piges d'absorption toxique, et j'ai le souffle bref d'un vieux poumon sans frère, sans remède à sa fièvre (...) aux heures volées au fond du trou, où j'apprends à me tenir debout ; sur ce mince fil qui manque de casser d'un coup ; sur ce mince fil qui me sépare des fous. Je suis un arabe repris, en sursis m'a-t-on dit : une tige d'orties promise aux ennuis. Et qu'il en soit ainsi !*

Hamé (La rumeur), *Inscrivez greffier.*



## Résumé de la thèse

Comment appréhender le sens socio-politique de l'officialisation de la catégorie de la catégorie d'inspiration démographique « immigré » dans le cadre du lancement de la politique d'intégration au début des années 1990 ? Telle est question à laquelle cette thèse s'efforce de répondre au travers d'une sociologie foucauldienne de la quantification de l'immigration en tant que population. Ce travail en vient ainsi notamment à formuler l'hypothèse selon laquelle l'enrôlement du savoir démographique participe, dans le cadre du travail de réorganisation de la production des statistiques publiques en matière d'immigration entrepris entre 1990 et 1997 au sein du groupe « Statistiques » attaché au HCI (Haut Conseil à l'intégration), à la formalisation statistique d'une représentation cognitive de l'immigration en tant que séries d'agrégats totalisés et temporalisés d'individus par et dans leur mobilité juridico-légale. Replaçant notamment le processus de mise en catégorie de l'« immigré » en vis-à-vis de l'élaboration d'une méthode comptable de mesure des flux annuels d'immigrations et des tentatives de pré-formater l'exploitation d'AGDREF (Application nationale pour la gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France du ministère de l'Intérieur), cette recherche suppose et propose de substituer à l'analyse du processus socio-historique d'objectivation du critère de l'« origine », celle des logiques dispositives de sécurisation (statistiques) des flux.

Mots-clés : Intégration, Immigré, Quantification, Sécurisation, Flux





## Remerciements

Tout d'abord ma reconnaissance va à mon directeur de thèse, Olivier Ihl, à qui je n'ai définitivement pas rendu la tâche facile au cours de ces « nooombreuses » années. Alors voilà Monsieur, nous avons commencé ensemble, à l'ombre du décès de mon maître et de votre ami et collègue, Philippe Veitl ; et voilà que nous terminons ensemble. Que cela soit notre hommage commun à sa mémoire.

Ensuite et avant toute chose, mes pensées les plus émues sont pour ma famille, qui n'en pouvait plus, je crois, de me voir encore en thèse, et à qui je sais que j'ai maintes fois fait défaut. Ma famille qui m'a toujours témoigné, malgré mes absences prolongées et mon éloignement, un indéfectible, indécrottable et redoutable amour. Car tout le bien que vous m'avez souhaité, je l'ai toujours senti, merci. Je vous embrasse. Et puis, il y a la « grande famille », celle de là-bas, celle de par-delà la méditerranée, vous ne lirez certainement jamais ces mots écrits en français, mais je veux dire que je vous garde dans mon cœur.

Après cela, il faut avant d'aller plus loin, qu'une chose soit bien claire au sujet de cette thèse. Cette thèse, ce document sur lequel sont écrits ces mots, jamais, je n'aurais pu y parvenir sans ton aide, sans ta présence ma Laeti, ma pierre d'amour. Tu m'as soutenu et aidé comme nul n'aurait pu le faire. Alors pour ça, et pour tout ce que tu es pour moi, je te souris de ma plus grande douceur.

Et puis, cette thèse, elle se terminait pas non plus sans ton aide Guesh, et sans ton aide Jess. Même à des milliers de kilomètres, vous étiez là, où vous n'avez jamais cessé d'être depuis si longtemps, c'est-à-dire, là, à mes côtés. Jamais vous ne m'avez laissé tomber, l'un comme l'autre, chacun à votre manière. Alors, définitivement, ci-mer le maire, ci-mer la mère ! Et puis toi aussi Abelovitch, tu m'as bien aidé ! T'as mangé tes chaussettes, et j'ai fait pareil, et ça a marché !

Et puis y a toi, Tonio, ma grande gigue auvergnate, La Mèche pour les intimes... en écrivant ces remerciements, après en avoir sué pour arriver à bout de cette « chose » dont je ne sais toujours pas ce qu'elle est et a été pour moi, ben... j'ai une pensée pour toi l'ami, qui es en ce moment même dans le dernier mois. Après, « c'est la tire », on pourra deviser l'esprit plus léger... Et quant à toi, Arge... hermanita negra, tù sables...

Après, je pense aux autres « grenoblois »... à toi Marquis, c'est bien simple quand je pense à toi, je pense à moi, et quand je pense à nous, je nous revois nous promener à travers champs à des heures pas possibles, en faisant le tour de la prison de Varcès, ce souvenir me plaît tellement... Et mon Pierrot, mon bucheron esthète, ou l'inverse, enfin bref un mec qui ressemble à Charles Ingalls en blond, et qui « joue à la tombola »... et puis y a « Didi », hein mon « Didi », pôv type, va ! Et puis je t'oublie pas Boubak, toi et ta Popo !

Et puis après, il y a vous tous mes amis d'ailleurs (les montpelliérains, les parigos, ceux de Madrid et de Marseille, etc...) j'ai tellement de chance de vous avoir, vous pourtant que je n'ai pas vus si souvent au final au cours de toutes ces dernières années... J'ai tellement de chance de vous avoir, j'ai tellement de chance d'avoir cette indéfectible certitude que même après des mois, des années, même sans se voir, nous nous retrouverons à chaque fois... vous êtes si nombreux et l'espace qui m'est donné pour penser à vous est si court (et puis, en fait le truc, c'est que je viens juste de finir ma thèse, alors l'ordi vous comprendrez que là, bon, hein...). Je vous embrasse tous.



# Sommaire

|   |            |
|---|------------|
| Résumé de la thèse.....   | 7          |
| Remerciements .....   | 9          |
| Sommaire .....  | 11         |
| Liste des sigles utilisés .....   | 13         |
| <br>  |            |
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>  | <b>17</b>  |
| <br>  |            |
| <b>PARTIE I LEVER LE VOILE SUR L'« IMMIGRÉ »<br/>DE LA NAISSANCE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION À<br/>L'INSTRUMENTATION DE LA DEMOGRAPHIE DE L'IMMIGRATION .....</b> | <b>57</b>  |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE I</b>   |            |
| <b>L'INTEGRATION OU LES VOIES DE LA GESTION DE L'IMMIGRATION .....</b>  | <b>61</b>  |
| A – Du voile à l'intégration : naissance d'une politique « symbolique » .....   | 63         |
| B – Politisation « emblématique » et gouvernement consensuel de l'immigration .....   | 91         |
| C – L'« intégration » dés-argumentée : d'une formule politique aux enchâssements de<br>la problématisation d'une population .....                                   | 144        |
| D – Des limitations d'une politique interministérielle à la délimitation de l'enjeu de la<br>connaissance statistique.....  | 179        |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE II</b>  |            |
| <b>L'« IMMIGRE », UNE CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE DANS LE<br/>CHIFFRAGE DES STOCKS DE L'INTEGRATION .....</b>   | <b>211</b> |
| A – Qu'est-ce à dire que l'« immigré » est une catégorie démographique ? Regards sur<br>les origines démographiques de l'immigration .....                          | 214        |
| B – De la pédagogie des chiffres à la reconnaissance statistique de la catégorie<br>d'« immigré » .....   | 269        |
| <br>  |            |
| <b>PARTIE II</b>  |            |
| <b>AU-DELÀ DE L' « IMMIGRÉ »<br/>VERS L'AXIOMATISATION DEMOGRAPHIQUE DE LA POLITIQUE<br/>D'INTEGRATION ? .....</b>  | <b>353</b> |
| <br>  |            |
| <b>CHAPITRE III</b>   |            |
| <b>MOYENS ET ENJEU D'UNE COORDINATION STATISTIQUE.....</b>  | <b>361</b> |
| A – Le groupe « Statistiques » comme enceinte administrative <i>de circonstance</i> .....   | 362        |
| B – Les circonstances conflictuelles d'une mission statistique.....   | 411        |

## **CHAPITRE IV**

### **COMPTABILITE ET TRACABILITE DE L'IMMIGRATION EN SES FLUX : LA MAÎTRISE (DE LA MESURE) DES FLUX D' « IMMIGRANTS »..... 449**

A – La démographe chez les « sages »..... 451

B – L'immigration en ses flux migratoires, ou (faire) convenir d'une méthode de comptabilité..... 466

C – Vers la traçabilité des flux juridiques de l'immigration, ou le projet d'uniformisation de l'observation statistique..... 493

## **CHAPITRE V**

### **LA METROLOGIE POLITIQUE DE L'INTEGRATION EN QUESTION ..... 539**

A – De la critériologie à l'enquête MGIS : quelle « scientification » pour la politique d'intégration ? ..... 542

B – Vers la mesure de la politique d'intégration ? ..... 598

### **CONCLUSION GENERALE ..... 643**

### **Bibliographie..... 651**

I – Littérature scientifique ..... 651

II – Documents et Archives ..... 711

### **Table des matières du volume 1 ..... 745**

### **Table des documents et encadrés ..... 751**

## Liste des sigles utilisés

ACEMO : enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre  
AFP : Agence France Presse  
AFTAM : Association pour l'accueil et la formation des travailleurs migrants  
AGDREF : Application nationale pour la gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France  
ANAEM : Agence nationale de l'accueil des étrangers et migrants  
ANPE : Agence nationale pour l'emploi  
APS : Autorisation provisoire de séjour  
APT : Autorisation provisoire de travail  
CCFD-Terre Solidaire : Comité catholique contre la faim et pour le développement – Terre solidaire  
CDS : Centre des démocrates sociaux  
CEDIM : Centre d'études et de documentation sur l'immigration  
CEE : Communauté économique européenne  
CERC : Centre d'études des revenus et des coûts  
CERES : Centre d'Etudes, de Recherches et d'Education Socialistes  
CERFA : Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs  
CFDT : Confédération française démocratique du travail  
CGP : Commissariat général au Plan  
CICRED : Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie  
CID : Centre d'Information et de documentation de la DPM  
CIEMI : Centre d'information et d'études sur les migrations internationales  
CIEMM : Centre d'information et d'études sur les migrations méditerranéennes  
CII : Comité interministériel à l'intégration  
CIMADE : Comité inter mouvements auprès des évacués  
CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés  
CNIS : Conseil national de l'information statistique  
CNLI : Commission nationale pour le logement des immigrés  
CNPI : Conseil national des populations immigrées  
CNS : Conseil national de la statistique  
CORDES : Comité d'organisation des recherches sur le développement économique et social  
CORIF : Conseil de réflexion sur l'islam en France  
CR : Carte de résident  
CRR : Commission des recours des réfugiés  
CS CEE : carte de séjour  
CST : Carte de séjour temporaire  
DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail  
DAS : Direction de l'action sociale  
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire

DDTE : Directions départementales du travail et de l'emploi  
DLPAJ : Direction des libertés publiques et des affaires juridiques  
DP : Direction de la prévision  
DPM : Direction de la Population et des migrations du ministère des Affaires sociales  
DSED : Département des statistiques, des études et de la documentation  
ECE : Espace conventionnel d'équivalence  
ELCO : Programmes d'enseignements de langues et cultures d'origine du ministère de l'Education nationale  
EMAF : Expression maghrébine au féminin  
ENA : Ecole Nationale d'administration  
EPST : Etablissement public à caractère scientifique et technique  
EURODAC : base de données européenne d'empreintes digitales des demandeurs d'asile  
FAS : Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles  
FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves  
FEN : Fédération de l'Education Nationale  
FNMF : Fédération nationale des musulmans de France  
GC : Groupe-cible  
GISTI : Groupe d'information et de soutien des immigrés  
GRECE : Groupement de recherches et d'études pour la civilisation  
HCI : Haut conseil à l'intégration  
HEC : Ecole des hautes études commerciales  
IGAS : Inspectrice générale des affaires sociales  
IGE : Inspection générale de l'Equipement  
IGF : Inspection générale des finances  
INED : Institut national des études démographiques  
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques  
IRIS : Imaginons un réseau internet solidaire  
JEC : Jeunesse étudiante chrétienne  
LDH : Ligue des droits de l'homme  
LICRA : Ligue contre le racisme et l'antisémitisme  
MGIS : Mobilité Géographique et Insertion Sociale  
MRAP : Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples  
MRP : Mouvement républicain populaire  
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques  
OFII : Office français de l'immigration et de l'intégration  
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides  
OIM : Organisation internationale pour les migrations  
OMI : Office des migrations internationales  
ONI : Office national d'immigration  
ONPCI : Office national pour la promotion culturelle des immigrés  
ORTF : Office de radiodiffusion-télévision française  
OSII : Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration  
PDA : Plans départementaux d'accueil  
PFA : Plats-formes d'accueil

PFAI : Plates-formes d'accueil et d'intégration  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement  
PSA : Parti socialiste autonome  
PSU : Parti socialiste unifié  
RCB : Rationalisation des choix budgétaires  
RESEDA (loi dite) : loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers en France et au droit d'asile  
RMI : Revenu minimum d'insertion  
RMV : Réseau Mondial Visas  
RPR : Rassemblement pour la République  
SEPE : Statistiques et études sur les populations étrangères (du Département de la démographie de l'INSEE)  
SES : Service d'études statistiques  
SESI : Service des statistiques, des études et des systèmes d'information du Ministère des affaires sociales et de la solidarité  
SFIO : Section Française de l'Internationale Ouvrière  
SGEN-CFDT : Syndicat général de l'éducation nationale – Confédération française démocratique du travail  
SGF : Statistique générale de France  
SGI : Secrétariat général à l'intégration  
SNS : Service national des statistiques  
SONACOTRA : Société nationale de construction de logements pour les travailleurs  
SONACOTRAL : Société nationale de construction et de logement pour les travailleurs algériens  
SOPEMI : Système d'observation permanente des migrations  
SPAI : Service public de l'accueil et de l'intégration  
SSAE : Service social d'aide aux émigrants  
SSM : Services statistiques ministériels  
STISI : Service du traitement de l'information et des statistiques industrielles du ministère de l'industrie  
UDC : Union du centre  
VISABIO : système de contrôle biométrique aux frontières  
ZEP : Zone d'éducation prioritaire





# INTRODUCTION GENERALE

*« De là, la manière précautionneuse, boitillante de ce texte : à chaque instant, il prend distance, établit ses mesures de part et d'autre, tâtonne vers ses limites, se cogne sur ce qu'il ne veut pas dire, creuse des fossés pour définir son propre chemin. A chaque instant, il dénonce la confusion possible. Il décline son identité, non sans dire au préalable : je ne suis ni ceci ni cela. Ce n'est pas critique, la plupart du temps ; ce n'est point manière de dire que tout le monde s'est trompé à droite et à gauche. C'est définir un emplacement singulier par l'extériorité de ses voisinages ; c'est – plutôt que de vouloir réduire les autres au silence, en prétendant que leur propos est vain – essayer de définir cet espace blanc d'où je parle, et qui prend forme lentement dans un discours que je sens si précaire, si incertain encore ».*

Michel Foucault<sup>1</sup>

Mais qui est-elle ? C'est ce que ne cessent de se demander, depuis quelques années maintenant, les scrutateurs des stratégies argumentaires du Front National (FN). Et pour cause. La famille Le Pen, père et fille, à la tête du parti, évoquent une certaine Michèle Tribalat, dès que se fait sentir le besoin de légitimer leurs propos sur le caractère massif des flux d'immigration. Une « démographe » disent-ils, attachée au vénérable Institut National des Etudes Démographiques (INED), dont les commentateurs aimeraient comprendre le rôle, l'influence, la fonction dans la construction du discours de l'extrême-droite française en matière d'immigration<sup>2</sup>. Sans nous aventurer dans une analyse de cette « affaire » (que M. Tribalat soit effectivement devenue<sup>3</sup> ou non<sup>4</sup> un soutien argumentaire du FN ne nous importe

---

<sup>1</sup> Michel Foucault *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard (« Tel »), 2008 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1969), p.28-29.

<sup>2</sup> Cf. « Immigration : qui est Michèle Tribalat, la démographe adulée par le FN ? », *Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 2013 ; « Michèle Tribalat : une démographe qui dérange », 15 juin 2011 *Sciences Humaines* ; ou encore, l'édition du 26 octobre 2013 de l'émission *Arrêt sur images*, que Daniel Scheidemann, consacre exclusivement à la démographe.

<sup>3</sup> Notamment depuis la publication en collaboration avec Jeanne-Hélène Kaltenbach de : *La République et l'islam. Entre crainte et aveuglement*, Paris, Gallimard, 2002.

<sup>4</sup> Citons à cet égard l'ouvrage qu'elle a co-écrit avec Pierre-André Taguieff : *Face au Front National. Arguments pour une contre-offensive*, Paris, La découverte, 1998.

pas le moins du monde), deux choses frappent l'esprit dans cette association *a priori* surprenante du travail démographique officiel aux thèses politiques ouvertement hostiles à l'immigration.

Premièrement, la politisation de l'immigration, c'est-à-dire sa problématisation dans l'espace public, fait appel, jusqu'à très récemment donc, à la démographie, et pour être tout à fait exact, aux catégories statistiques que celle-ci propose et mobilise. Car ce que vont chercher les *leaders* d'extrême-droite chez la démographe, ce sont des chiffres : combien d'étrangers entrent, sortent, restent, sont naturalisés. Or, point de calcul, point de chiffres, sans catégorie statistique. Le *savoir*, dans son volet le plus austère et technicisé (quoi de plus complexe que la production statistique ?) est donc convoqué, sans fard, à la tribune politique ; cette dernière l'annonçant comme un élément objectivable de *pouvoir*.

Deuxièmement, convoquer ces chiffres, c'est contester le fameux laxisme de la « politique de l'immigration ». La surenchère partisane de l'inflexibilité dans la maîtrise des flux d'immigration convoque donc les chiffres « réels » pour témoigner de la tragédie de l'impuissance publique (souveraine, diront-ils) à faire ce pour quoi elle est mandatée : *gouverner*, c'est-à-dire arrêter, compter, classer ceux qui prétendent entrer sur le sol national. Or, l'incurie de ce gouvernement des flux rendait impossible l'intégration des vagues insurmontables de migration qui ne cesseraient de déferler.

Immigration, catégorisation, gouvernement, intégration. Voici donc les quatre composants de l'algorithme qui trame cette lutte politico-statistique moderne. Une lutte qui nous livre un enseignement simple : l'immigration, les « inquiétudes » qu'elles suscitent, son contrôle (par le biais de « l'intégration »<sup>5</sup>) et les *savoirs* sur lesquels elle s'appuie sont un puissant révélateur de la manière dont notre société entend aujourd'hui se gouverner. C'est en tout cas ce que cette thèse va tenter de démontrer.

L'action publique en matière d'immigration est en France significativement marquée au début des années 1990 par l'usage d'une nouvelle terminologie : l'intégration. Le terme s'inscrit dans le paysage politique à la faveur de la politique publique que le gouvernement français lui consacre, employant alors un intitulé inédit pour dénommer des institutions publiques ou un programme d'action publique<sup>6</sup>. Dans le cadre du lancement de cette politique

---

<sup>5</sup> Pour un aperçu général sur ce point, cf. Wihtol de Wenden Catherine, « Une logique de fermeture, doublée de la question de l'intégration », in Lequin Yves (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse (« Bibliothèque historique »), 2006, pp.461-500.

<sup>6</sup> Sur la contemporanéité de l'avènement de cette thématique de l'« intégration » comme objectif d'action publique dans d'autres pays d'Europe occidentale cf. Mahning Hans, « La question de 'l'intégration' ou

publique « originale »<sup>7</sup>, est initié un travail statistique qui, mobilisant justement d'ailleurs de récents travaux de M. Tribalat, débouche notamment sur une « innovation » taxinomique : se trouve en effet institué, de manière on ne peut plus officielle, l'usage de la catégorie statistique d'« immigré ». Or, jusque-là et depuis la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, le système de la statistique publique reposait essentiellement sur le critère de la nationalité<sup>8</sup> et donc du doublet oppositionnel « Français/étranger »<sup>9</sup>.

Notre thèse propose d'interroger cette rupture dans la « production statistique » et la politique d'immigration, en s'appuyant sur une problématique centrale : **quel sens sociopolitique recouvre l'adoption de ces nomenclatures ?** Et plus particulièrement, que suppose et implique l'avènement de cette dernière forme de catégorisation statistique pour et dans les modalités de traitement public de l'« immigration » ?

Afin de rendre compréhensible la formulation d'un tel questionnement, mais aussi et surtout, d'explicitier plus précisément le type de perspective depuis laquelle nous avons fini par traiter analytiquement les faits considérés, cette introduction générale est principalement divisée en trois temps. Tout d'abord, nous commençons par situer le cadre de « problématisation » dans lequel nous nous sommes initialement inscrit, et qui a été d'autant plus déterminant qu'il a présidé au choix de cet objet d'étude, à savoir : l'analyse socio-historique de l'action publique, et plus précisément la socio-histoire de l'immigration telle qu'elle a été formulée par Gérard Noiriel<sup>10</sup> (1). Par la suite, nous indiquons comment, au croisement de la délimitation spécifique de notre d'étude et de certaines réserves progressivement nourries à l'égard de notre cadre théorique initial, nous avons procédé – à partir des recherches de Michel Foucault et en partie inspiré par les différents courants d'analyse foucauldienne de l'action publique<sup>11</sup> – à certains aménagements de notre démarche ;

---

comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés contemporaines*, 33-34, 1999, pp.15-38 ; Guiraudon Virginie, *Les politiques d'immigration en Europe. Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2000.

<sup>7</sup> Sur le caractère relatif d'un point de vue opérationnel des pratiques de « redénomination » des terminologies d'action publique, cf. notamment l'étude de Didier Renard sur la politique des retraites en France : « Dire, faire, faire croire. Changements de vocabulaire et changements de politiques : la réforme des retraites en France », *Lien social et politique*, 41, 1999, pp.71-85.

<sup>8</sup> Labbe Morgane, « Le projet d'une statistique des nationalités discuté dans les sessions du Congrès International de Statistique (1853-1876) », in Ronsin Francis, Le Bras Hervé & Zucker-Rouvillois Elisabeth (dir.), *Démographie et politique*, Quétigny, Editions universitaires de Dijon, 1997, pp.127-142.

<sup>9</sup> Simon Patrick, « Nationalité et origine dans la statistique française. Les catégories ambiguës », *Population*, 53, 3, 1998, pp.541-568 ; Spire Alexis & Merllié Dominique, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, 188, juillet-septembre 1999, pp.119-130.

<sup>10</sup> À cet égard, cf. principalement de cet auteur : *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil (« Points Histoire »), 2006 (3<sup>ème</sup> éd. augmentée d'une nouvelle préface / 1<sup>ère</sup> éd. 1988) ; Noiriel Gérard, *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2001.

<sup>11</sup> Cf. principalement en France : Ihl Olivier, Kaluszyński Martine & Pollet Gilles (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Economica (« Etudes politiques »), 2003 ; Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, *Gouverner par*

dont la principale conséquence est de passer d'une formulation en termes de processus historique de catégorisation étatique à celle d'évènement politico-scientifique de gouvernement (2). Puis, nous présentons la manière dont notre hypothèse, qui a fini – compte-tenu notamment de ce déplacement analytique – par rejoindre à divers égards les perspectives de la sociologie de la quantification d'Alain Desrosières<sup>12</sup>, propose une idée essentielle : la compréhension de la « construction sociale des populations »<sup>13</sup> issues de l'immigration ne repose plus, du moins plus prioritairement, sur une focalisation sur les dynamiques d'objectivation de l'origine (supposément immanquablement « ethnique ») des « stocks » individus concernés, mais s'oriente davantage vers l'appréhension du caractère déterminant de la mise en place de logiques de « sécurisation » (statistique) des flux (3). Et enfin, nous clôturons cette introduction générale par la présentation du *corpus* empirique mobilisé (4) et l'annonce de la progression de notre démonstration (5).

## **1 – De l'avènement de l'« immigré » de la politique d'intégration comme catégorie d'Etat...**

Toute recherche en sciences sociales se voit confrontée à ce qu'Emile Durkheim nommait des *représentations*, qui sont comme « un voile qui s'interpose entre les choses et nous et qui nous les masque d'autant mieux qu'on le croit plus transparent »<sup>14</sup>. Parmi ces représentations, celles qui se présentent sous la forme d'un « problème social » constituent, comme le souligne Rémi Lenoir, un des obstacles les plus difficiles à surmonter, tant il est vrai « qu'une des particularités des problèmes sociaux est qu'ils s'incarnent généralement de façon très réaliste dans des 'populations' dont il s'agit de résoudre les 'problèmes' »<sup>15</sup>. Afin de se déprendre de ces catégorisations du monde social qui, bien que se présentant comme

---

*les instruments*, Paris, Presses de Science Po (« Nouveaux débats »), 2005 ; Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences caméras : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011 ; Kaluszynski Martine & Payre Renaud, *Savoirs de gouvernement. Circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013.

<sup>12</sup> Cf. principalement : *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La découverte (Poche/ Sciences humaines et sociales), 2010 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1993) ; Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome I : Pour une sociologie historique de la quantification ; tome II : Gouverner par les nombres)*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines (« Sciences sociales »), 2008.

<sup>13</sup> Pour un aperçu théorique de l'étendue des possibilités et implications de ce type de questionnement, cf. Chamboredon Jean-Claude, « Construction sociale des populations », in Duby Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine (Tome 5 : « La ville aujourd'hui, croissance urbaine et crise du citoyen »)*, Paris, Seuil, 1985, pp.442-471.

<sup>14</sup> Durkheim Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion (« Champs »), 1988, p.109.

<sup>15</sup> Lenoir Rémi, « Objet sociologique et problème social », in Champagne Patrick, Lenoir Rémi, Merllie Dominique & Pinto Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1996 (2<sup>ème</sup> éd. entièrement revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.52-100, p.55.

naturelles et évidentes, sont historiquement construites et situées, il incombe notamment au chercheur de se donner pour principal objet et objectif l'élucidation du processus social à travers lequel se sont élaborés, institués et institutionnalisés, les critères selon lesquels certains individus se retrouvent classés et identifiés.

Alors que les politiques publiques se présentent comme les instruments de résolution des « problèmes sociaux », « ce type de préoccupations est rarement présent dans l'analyse des politiques publiques », ainsi que le souligne Vincent Dubois<sup>16</sup>. Trop peu de travaux se donnent pour tâche d'interroger les fondements sociaux des catégories à travers lesquelles l'intervention des pouvoirs publics se formule et se donne à voir. Bien trop souvent, les analystes des politiques publiques ont eu tendance à reprendre à leur compte<sup>17</sup>, pour définir leur objet d'étude, les catégories des politiques publiques, et tout particulièrement les catégories générales de populations qui en sont les ressortissantes, au lieu de considérer ces dernières comme le fruit d'un travail social de production de populations qu'opèrent des institutions et des agents spécialisés, qui y trouvent le ressort et le fondement de leur activité. « Entreprendre de penser l'Etat [écrivait Bourdieu], c'est s'exposer à reprendre à son compte une pensée d'Etat, à appliquer à l'Etat des catégories de pensée produites par l'Etat, donc à méconnaître la vérité la plus fondamentale de l'Etat »<sup>18</sup>. Cette vérité méconnue de l'Etat, à laquelle l'analyste des politiques publiques ne peut parvenir qu'en étudiant comment, par quoi et par qui les catégories d'action publique sont produites, c'est celle du pouvoir, détenu par les institutions d'Etat, d'identifier, de nommer, de définir, de catégoriser, d'« énon[cer] avec autorité ce qu'un être, chose ou personne, est en vérité (verdict), dans sa définition sociale légitime, c'est-à-dire de ce qu'il est autorisé à être, ce qu'il est en droit d'être, l'être social qu'il est en droit de revendiquer »<sup>19</sup>.

C'est notamment par une inscription dans cette perspective critique à l'égard de cette *puissance naturalisante des productions d'Etat* que « le(s) tournant(s) socio-historique(s) de

---

<sup>16</sup> Dubois Vincent, « La sociologie de l'action publique. De la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in Laborier Pascale & Trom Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF / CURAPP, 2003, pp.347-364, p.350.

<sup>17</sup> Jean-Claude Thoenig notait déjà en 1985 que « les nomenclatures officielles serv[ai]ent un peu d'oreiller de paresse » à l'analyste des politiques publiques : Thoenig Jean-Claude, « Présentation », in Grawitz Madeleine et Leca Jean (dir.), *Traité de science politique (tome 4 : Les politiques publiques)*, Paris, PUF, 1985, p. XII.

<sup>18</sup> Bourdieu Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, pp.49-62, p. 51.

<sup>19</sup> Bourdieu Pierre, « L'Etat et la concentration du capital symbolique », in Théret Bruno (dir.), *L'Etat, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, La découverte, 1995, pp.21-85, p.89.

l'analyse de l'action publique»<sup>20</sup> a (ou ont) développé une série d'interrogations sur l'institutionnalisation des champs d'intervention publique dans l'objectif notamment de rendre visible leur construction historique aussi bien d'ailleurs que l'historicité de leur construction socio-politique<sup>21</sup>. Aussi, les travaux qui s'inscrivent dans le cadre de cette démarche accordent-ils un intérêt constant – si ce n'est nécessairement spécifique – à la manière dont les différentes « catégories », administratives aussi bien que cognitives, relèvent de processus situés de fabrication dont les ressorts demeurent le plus souvent dissimulés, alors que leurs effets contraignent de manière visible et répétée le cours de l'action publique. Les catégories sont ainsi principalement appréhendées comme des opérateurs de mise en ordre des pratiques, des représentations et des relations<sup>22</sup>. Distinguer ainsi analytiquement la catégorie pour rendre compte de l'action publique en la prenant plus comme un donné *de* et *dans* l'action publique, revient ainsi non seulement à considérer que la catégorie joue un rôle central dans la diffusion d'une vision et d'une division du monde social, mais également bien sûr mettre en évidence que les pouvoirs publics répondent moins à des « problèmes » préexistants qu'ils ne les construisent au travers de l'élaboration et/ou la reconduction de catégories d'action. Reposant essentiellement sur une activité définitoire dont la constante tout à la fois pratique et cognitive, est de permettre la constitution d'un *re-groupement* par la mise en équivalence d'un ensemble d'évènements singuliers, de situations particulières et d'individus disparates, l'opération de catégorisation produit en effet un entendement politique de « problèmes » qui pèsent sur la délimitation des solutions possiblement envisageables dans et pour la conformation de l'action publique<sup>23</sup>.

---

<sup>20</sup> Cf. notamment : Payre Renaud & Pollet Gilles, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, 55, 1, février 2005, pp.133-154. Et plus généralement pour une présentation dans sa globalité de ce programme de recherche, cf. Payre Renaud & Pollet Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La découverte, 2013.

<sup>21</sup> L'enjeu de la « nouveauté » de la décentralisation française est un bon exemple du positionnement de ces recherches. Engagée en 1982, cette décentralisation suscite un engouement académique certain (cf. Cadiou Stéphane, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, PUG, 2009), au point que soit annoncée la « fin » programmée et inéluctable du modèle étatique centralisateur, qui semble, par contre-points, avoir toujours existé. Dès lors, plusieurs travaux s'inscrivant dans le cadre d'une démarche socio-historique ont rappelé la permanence, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> du processus de co-construction des contours et de la nature de l'action publique entre les pouvoirs locaux et le centre étatique, relativisant le récit scientifico-politique du « tournant » décentralisateur. Pour une perspective générale sur ce point, cf. Dumons Bruno & Pollet Gilles, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la III<sup>ème</sup> République. Eclairage sur la sociogenèse de l'Etat contemporain », *Politix*, 14, 53, premier trimestre 2001, pp.15-32.

<sup>22</sup> C'est justement d'ailleurs parce qu'elles sont appréhendées de la sorte que leur étude rend analytiquement possible la restitution du caractère historiquement situé des domaines légitimes d'action des pouvoirs publics.

<sup>23</sup> Sur cette caractérisation spécifique de l'étude des catégories depuis une perspective socio-historique, cf. notamment Buton François, « L'Etat et ses catégories comme objets d'analyse socio-historique. Principes, modalités et limites de la production étatique des 'handicapés sensoriels' au XIX<sup>e</sup> siècle », in Laborier Pascale & Trom Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, op.cit., pp.59-78 ; Zimmermann Bénédicte, « Eléments

Dans le domaine spécifique de l'immigration, la démarche constructiviste puis socio-historique de l'immigration<sup>24</sup> – dont le renouvellement de la recherche nationale sur le sujet à partir du début des années 1990 est grandement tributaire – vise également et essentiellement à mettre en évidence le rôle joué par ces logiques de catégorisation. À l'aune de cette approche initiée par l'historien G. Noiriel, l'avènement de la catégorie d'« immigré », dans le cadre du lancement d'une politique d'intégration, se trouve d'ailleurs efficacement éclairé. Il s'inscrirait manifestement dans un mouvement séculaire de problématisation sociale et publique de l'immigration. Plus précisément, il constituerait la consolidation, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et les premières décennies de mise en place et de consolidation du régime républicain, d'une dynamique d'objectivation et de légitimation de l'« origine » (parfois qualifiée d'« ethnique ») comme critère pertinent d'identification des individus (ressortissants d'une action publique particulière).

Cette perspective analytique repose principalement sur la (re)conceptualisation du « rapport passé/présent » proposé par G. Noiriel<sup>25</sup>. D'une part, cette dernière s'appuie sur le constat que la construction de l'« immigration » en tant que « problème public »<sup>26</sup> ne s'origine aucunement dans les caractéristiques propres aux populations étrangères venues s'installer sur le territoire, ni même dans la nature de leur installation, mais repose sur un invariant phénomène de « déplac[ement] des critères de définition de l'immigration du domaine juridique vers le domaine culturel ou ethnique »<sup>27</sup>. L'accent mis sur cette évolution des modes de désignation publique, à chaque fois concomitants des périodes de crise de l'appareil productif, placent la période de « mise à l'agenda » de l'immigration à partir de la moitié des années 1970 sur un même plan d'intelligibilité que le siècle écoulé ; et ce, jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle – date à laquelle fut « inventée » l'immigration comme « mot » et « problème »<sup>28</sup>. D'autre part, cette mise en équivalence du temps présent par un rapprochement avec des situations passées, si ce n'est identiques, du moins comparables, se

---

pour une socio-histoire des catégories de l'action publique », *in ibid.* ; Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 1999.

<sup>24</sup> Sur ce passage d'une démarche constructiviste à l'élaboration d'un cadre d'analyse socio-historique, qui repose notamment sur un recentrement de l'analyse sur l'État comme opérateur de macro-processus socio-historiques de désignation symbolique, cf. Noiriel Gérard, « Représentation nationale et catégories sociales. L'exemple des réfugiés politiques », *in* Noiriel Gérard, *Etat, nation et immigration...*, *op.cit.*, pp.287.

<sup>25</sup> Noiriel Gérard, « Le 'passé/présent' : une approche différente de l'histoire du temps présent », *in ibid.*, pp.45-66.

<sup>26</sup> Entendue comme « la transformation d'un fait social quelconque en enjeu de débat public et/ou d'intervention étatique » : Neveu Erik, « L'approche constructiviste des 'problèmes publics'. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Etudes de communication*, 22, 1999, pp.41-57, p.42.

<sup>27</sup> Noiriel Gérard, *Le creuset français...*, *op.cit.*, pp.9-10.

<sup>28</sup> Jusqu'à la fin des années 1870, les termes « immigration » et « immigrés » sont pratiquement absents de la littérature juridique et sociologique, et du discours politique ; *ibid.*, pp.71-95.



trouve complétée par l'attribution d'une spécificité socio-historique à la période contemporaine. En effet, alors que cette « ethnicisation » du regard a, par le passé, constamment trouvé à se résorber ou du moins à s'atténuer – ne concernant notamment que les étrangers ayant immigré et ne s'étendant pas ou très partiellement à la génération de leurs enfants –, la phase de « problématisation » qui s'ouvre dans les années 1970 serait marquée par une pérennisation dans la durée ; le déplacement des critères d'identification étant en train de se consolider et se stabiliser.

Cette double appréciation historique qui vise à « distinguer des états de la société française, pour apprécier ce qui fait réellement la nouveauté de notre époque »<sup>29</sup> débouche sur une hypothèse interprétative : « une 'réalité' sociale qui était invisible jusqu'ici, est devenue une évidence principalement parce qu'il y a maintenant des gens pour la désigner, des gens qui vivent de cette désignation »<sup>30</sup>. Cette idée qui veut donc opérer un décalage, en forme d'adresse critique à l'égard du champ de la recherche sur l'immigration<sup>31</sup> qui, par la conduite de recherches sur les populations immigrées, ne ferait que participer à la « substantialisation » prioritaire du critère de définition qu'est l'origine nationale des individus, propose de reformuler les modalités d'appréhension scientifique de ce que « immigration » veut dire :

« Pour aborder les choses autrement, on pourrait peut-être partir de l'affirmation suivante : il n'y a pas de 'problème des immigrés', il n'y a qu'un problème de l'immigration. Ce qui signifie que ce ne sont pas les individus en tant que tels qui nous préoccupent, mais *un processus social*, c'est-à-dire un ensemble de rapport sociaux. Dans cette perspective, la question de l'immigration concerne autant les Français « de souche » que les immigrés. Ces derniers ne peuvent donc être l'objet exclusif de nos recherches. Nous devons également étudier tous ceux (ils sont certainement aussi nombreux que les immigrés) qui gèrent, directement ou indirectement, les « problèmes » de l'immigration. Nous devons maintenant faire l'histoire et la sociologie des sociologues, des employés de services sociaux, des fonctionnaires de police, des acteurs politiques... qui tous contribuent à cette réalité de tous les jours qu'est devenue l'immigration »<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Noiriel Gérard, « Les jeunes d'origine immigrée n'existent pas », in Noiriel Gérard, *Etat, nation et immigration...*, *op.cit.*, p.230

<sup>30</sup> *Ibid.*, p.227.

<sup>31</sup> Si cette critique de G. Noiriel se veut « générale » dans sa portée – et cherche par ailleurs volontairement à ne pas désigner tel(s) ou tel(s) auteur(s) –, on peut néanmoins considérer qu'elle s'adresse bien évidemment aux travaux de sociologie qui portent souvent sur telle ou telle communauté en particulier (cf. « Les jeunes d'origine immigrée n'existent pas », *op.cit.*, pp.224-225 ; et de manière générale Noiriel Gérard, *Le creuset français...*, *op.cit.*) ; mais surtout qu'elle semble tout particulièrement s'en prendre à « une certaine science politique » qui, lorsqu'elle « redécouvre le problème de l' 'intégration des immigrés', [...] l'aborde dans les termes mêmes où il se pose sur la scène politique », notamment « la 'menace' de l'intégrisme islamiste et la 'crise de la citoyenneté' » (cf. « Une histoire sociale du 'politique' est-elle possible ? », in Noiriel Gérard, *Etat, nation, immigration*, *op.cit.*, pp.25-44, p.44 ; Beaud Stéphane & Noiriel Gérard, « Penser l' 'intégration' des immigrés », *Hommes & Migrations*, 1133, juin 1990, pp.43-53, pp.50-51).

<sup>32</sup> *Ibid.*, p.230 (C'est nous qui soulignons).

Telle que la redéfinit G. Noiriel, « l'immigration » (sous-entendu, le « problème de l'immigration ») est un processus social de désignation des populations selon le critère de leur origine nationale par différents types de groupements sociaux<sup>33</sup>. À cet égard, il conviendrait de retracer la *construction* sociale et historique de l'immigration, c'est-à-dire de déterminer les principes, mécanismes et acteurs qui sont et ont été les vecteurs de ce processus de désignation symbolique.

Reposant fondamentalement sur la série analytique « Etat-nation-immigration » qui propose de mettre en étroites et intenses interrelations les processus de développement de l'Etat-nation, de nationalisation de la société et de transformation de l'immigration en « problème public », plusieurs recherches socio-historiques<sup>34</sup> se sont inscrites dans le sillage des travaux de l'historien. Ces recherches visent invariablement à faire la démonstration de la constance avec laquelle la construction – principalement entre les années 1930 et 1980 – de l'immigration comme « problème public » (et de l'immigration en « public ») est indissociablement liée à l'institutionnalisation, la consolidation et au fonctionnement des capacités bureaucratiques d'administration de catégories ou sous-catégories de population dont le principe de délimitation est en pratique l'origine nationale. À cet égard, la transformation en catégorie « statistique » de la notion d'« immigré », qui « regroupe » les individus, indépendamment de leur nationalité, en fonction de leur lieu de naissance, se présente indéniablement comme un approfondissement de cette dynamique d'ensemble ; en ce qu'elle lui fait atteindre un degré supérieur d'objectivation.

## **2 – ... à la catégorie d'« immigré » comme évènement du gouvernement de l'intégration**

Résolument inscrite dans cette perspective, notre démarche initiale consistait à élucider les conditions sociales de possibilités d'une telle institutionnalisation, c'est-à-dire à déterminer la manière dont des institutions – en l'occurrence et principalement le Haut conseil à l'intégration (HCI) et son groupe de travail « Statistiques » justement créés dans le cadre de la politique d'intégration – et des agents spécialisés – tout particulièrement la démographe Michèle Tribalat – ont trouvé dans ce travail social de production de populations le ressort et

---

<sup>33</sup> Le terme « groupement » désigne « un ensemble de personnes ayant des intérêts communs mais qui, pour la plupart, ne se connaissent pas. Chaque groupement possède son règlement et ses représentants, bien que certains occupent des positions dominantes alors que les autres occupent des positions dominées. Selon la configuration étudiée, on distinguera les groupements économiques (l'entreprise), politiques (l'Etat ou le parti), culturels (le public) » ; in Noiriel Gérard, *Introduction à la socio-histoire, op.cit.*, p.7.

<sup>34</sup> Pour un aperçu de cette littérature nombreuse et variée, cf. le compte-rendu qu'en fait G. Noiriel dans la préface pour la réédition de 2006 du *Creuset français* ; ou encore le numéro spécial (40) de la revue *Agone* en 2008 (« L'invention de l'immigration »).

le fondement de leur activité. Il nous est toutefois apparu que cette stratégie analytique de conversion objectale que propose la socio-histoire de l'immigration, qui consiste donc à passer de l'étude de l'immigration à celle des agents qui en ont la charge, comportait un certain nombre d'implicites qui pouvaient partiellement biaiser l'appréhension située de la mise en catégorie de l'« immigré » dans le cadre d'une politique dite d'« intégration ». Pour résumer notre inquiétude, nous pourrions dire qu'il a nous a semblé que la formulation et la caractérisation de cette hypothèse sur l'existence d'un processus historique séculaire d'objectivation du critère de l'origine (culturelle et/ou « ethnique ») des individus repose ou suppose une forme de « *gerrymandering* ontologique »<sup>35</sup>. Nous souhaitons expliciter dès à présent ce point (avant et) afin d'éclairer notre choix de « réorienter », au travers donc de l'idée d'« évènement » et du concept de « gouvernement » (b), notre analyse de la configuration politico-administrative dans laquelle s'est opéré ce changement qui prend la forme d'une bifurcation de l'ordre statistique (a).

#### ***a) L'intégration, impossible objet de la sociohistoire de l'immigration***

Affirmer que l'hypothèse socio-historique de construction de l'immigration comme « problème social » relève d'un *gerrymandering*, ou encore « charcutage » ontologique, nécessite une explication. Par cette expression, Steve Woolgar et Dorothy Pawluch désignent le fait que l'élaboration de ce type d'hypothèses constructivistes mobilise généralement de manière articulée et combinée des éléments relevant de principes épistémologiques différents, voire contradictoires. Or, il nous apparaît effectivement que le cas qui nous intéresse est pleinement justiciable d'une telle critique.

Tout d'abord, il est clair que ce courant de recherche sur l'immigration revendique d'appréhender les différentes « entités collectives » ('Etat', 'nation', 'classe', 'groupe social') au travers de concepts et de notions qui permettent de « mettre au jour les pratiques sociales qui lient les individus désignés par ces entités collectives »<sup>36</sup>. Ce privilège accordé aux dynamiques relationnelles qui s'établissent dans le cours des activités humaines vise principalement à marquer une distance à l'égard de toute tentative terminologique ou analytique de définir telle ou telle de ces entités sociales à partir de critères supposément objectifs<sup>37</sup>. Et c'est d'ailleurs ce faisant que cette démarche est justement en mesure

---

<sup>35</sup> Woolgar Steve & Pawluch Dorothy, « Ontological Gerrymandering: The Anatomy of Social Problems Explanations », *Social Problems*, 32, 3, February 1985, pp.214-227.

<sup>36</sup> Noiriél Gérard, « Représentation nationale et catégories sociales... », *op.cit.*, p.260.

<sup>37</sup> Noiriél Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La découverte (« Repères »), 2006, p.7.

d'objectiver les pratiques sociales par lesquelles un ensemble d'individus se retrouvent communément catégorisés au travers et à partir du critère de leur origine historico-géographique. Il apparaît toutefois que cette mise en évidence ancre une partie de ses justifications dans une perspective beaucoup plus *objectiviste* du social, qui suppose et implique une forme de distinction entre de *vrais* et de *faux* « problèmes », entre des identités légitimes et des identifications illégitimes. La formulation du projet de recherches socio-historiques de l'immigration comme processus social repose en effet sur un postulat de *l'illégitimité sociale et politique de l'existence même d'une politique d'intégration*. Ce postulat découle non seulement de l'appréciation du rapport existant entre l'origine historico-géographique comme critère de catégorisation au regard d'autres logiques d'identification et d'agrégation jugées plus « pertinentes » (de type notamment socio-économique) mais également du statut *artefactuel* de ce type d'action publique, compte-tenu de l'effectivité du processus d'intégration, tel qu'il a été objectivé par les naissantes écoles européenne et américaine de sociologie au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Quel que soit leur nature ou leur déploiement, le sens final et définitif des politiques d'intégration est à cet égard pré-pensé, scellé par avance. L'automaticité de cette appréhension réside prioritairement en leur artificialité ontologique à l'égard de la mise en évidence de ce qui est présenté comme la réalité sociologique du processus d'intégration. Dans « L'« assimilation » : un concept en panne ? », G. Noiriel et Stéphane Beaud s'étonnent et s'agacent ainsi de l'oubli et/ou de l'ignorance qui caractérise les innombrables recours contemporains à la notion d'« intégration »<sup>38</sup>. Pour les deux auteurs, ces multiples tentatives de redéfinition semblent moins répondre à des nécessités conceptuelles qu'aux injonctions proprement politiques du contexte de problématisation publique de l'immigration<sup>39</sup>. Ils insistent ainsi sur le fait que ces productions, qui se placent d'office sur le terrain de la nécessité de mettre en place une action publique à destination spécifique des populations issues de l'immigration, manquent les principaux apports des deux grandes théorisations sociologiques auxquelles a pu donner lieu l'étude de l'assimilation/intégration<sup>40</sup> en tant que « processus social », si ce n'est au fondement, du moins au cœur du fonctionnement de la

---

<sup>38</sup> Beaud Stéphane & Noiriel Gérard, « L'« assimilation », un concept en panne », *Revue internationale d'action communautaire/International Review of Community Development*, 21, 61, printemps 1989, pp.63-76.

<sup>39</sup> Pour une critique du même acabit de la production de sciences sociales sur « l'intégration » au début des années 1990, cf. Lorcerie Françoise, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Denis-Constant Martin (dir.), *Comment dit-on nous en politique ?*, Paris, Presses FNSP, 1994, pp.245-281.

<sup>40</sup> Les auteurs ne distinguent pas ces termes considérant que celui d'« assimilation », qui avait davantage cours à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle n'a été discrédité qu'en raison de son usage dans le contexte colonial.

société. Ils se réfèrent principalement aux recherches de l'École de Chicago, et tout particulièrement celles initiées par William Isaac Thomas<sup>41</sup>, ainsi qu'aux travaux d'E. Durkheim<sup>42</sup>.

Du constat établi par ces recherches sur le caractère à la fois « inconscient », « dispersé » et « généralisé » des dynamiques d'effectuation du processus d'intégration propre à la modernité politique industrielle et urbaine (cf. encadré 1), il découlerait que la constitution d'un quelconque dispositif public désignant un groupe social « à intégrer » serait un « obstacle » à la bonne poursuite de l'accomplissement *objectif* de ce processus : « [p]our le dire brutalement un ministère de 'l'intégration des immigrés' nous apparaît une contradiction dans les termes »<sup>43</sup>.

#### **Encadré 1 : Les théories sociologiques du processus social d'assimilation/intégration**

D'une part, le travail de W.I. Thomas et Florian Znaniecki sur l'émigration-immigration des Polonais aux États-Unis<sup>44</sup> tend à décrire l'intégration comme un processus qui fonctionne par la production d'une sorte de « sas » dans lequel se « réorganisent » des relations communautaires qui offrent la possibilité aux migrants de réinventer une identité collective qui, mêlant des aspects du pays d'émigration et d'autres propres à la société d'accueil, est déjà un métissage<sup>45</sup>. Du fait de l'ampleur de la rupture constituée par la migration, l'intégration ne

<sup>41</sup> Cf. Thomas William I. & Znaniecki Florian, *The Polish Peasant in Europe and America*, New York, Dover, 1952 (1918). Signalons aussi les théories de l'assimilation de Park, ainsi que plus tard, la théorie des étapes de Milton Gordon (*Assimilation in American life: the Role of Race, Religion, and National Origins*, New York, Oxford University Press, 1964) ou celles des générations de Herbert J. Gans (« Symbolic Ethnicity: The Future of Ethnic Groups and Cultures in America », *Ethnic and Racial Studies*, 2, 1979, pp.1-20) ; puis, à partir de l'apparente « particularité » de la situation des Noirs, la théorie de l'assimilation fragmentée (Portes Alejandro, Min Zhou, « The New Second Generation: Segmented Assimilation and Its Variants », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 530, 1993, pp.74-96.

<sup>42</sup> Notamment : *De la division du travail social*, Paris PUF (« Quadrige »), 2013 (1893) ; et *Le Suicide. Etude de sociologie*, Paris, PUF, (« Quadrige »), 2013 (1897).

<sup>43</sup> Beaud Stéphane, Noiriel Gérard, « Penser l'« intégration » des immigrés », *op.cit.*, p.53

<sup>44</sup> Cette recherche est grandement inspirée par les travaux de l'anthropologue Franz Boas qui démontre la grande dépendance des groupes humains à leur milieu. Le courant environnementaliste dont l'anthropologue est à l'origine, se construit en réaction à la propagande nativiste qui, valorisant l'*Anglo-conformity* des Américains nés aux États-Unis, suscite le développement d'études se montrant hostiles aux nouvelles migrations qui s'éloignent de ce modèle au moyen d'une pensée raciste fondée sur des argumentaires biologisants. À cet égard, Martin Bulmer considère que l'ouvrage des deux sociologues de Chicago, et la théorisation sur laquelle il repose, constitue une étape fondamentale de la lutte contre les théories du réductionnisme biologique ; cf. Bulmer Martin, *The Chicago School of Sociology. Institutionalization, Diversity and the Rise of Sociological Research*, Chicago, Chicago University Press, 1984. Dans la tradition de ces travaux, il faut notamment citer pour la période immédiatement contemporaine les recherches de A. Portes et George Rumbaut qui se construisent en réaction au débat politique qui stigmatise l'émergence d'une communauté hispanique démographiquement très représentée en Californie et en Floride et dont l'autonomisation, notamment sur le plan linguistique, « effraie » considérablement : Rumbaut Ruben George, Portes Alejandro (eds.), *Ethnicities : Children of Immigrants in America*, Berkeley, University of California Press et New York, Russell Sage Foundation, 2001 ; Portes Alejandro, Rumbaut Ruben G. (eds.), *Legacies : the Story of the Immigrant Second Generation*, Berkeley, University of California Press et New York, Russell Sage Foundation, 2001.

<sup>45</sup> Cette « réorganisation » est en fait la dernière partie d'un cycle dit d'« organisation-désorganisation-réorganisation » qui va être repris dans la plupart des travaux effectués dans le cadre de cette École entre 1920 et 1935 ; en devenant ainsi l'un des principaux référents théoriques (avec le cycle des relations raciales de Robert Park et Ernest Burgess et l'étude du ghetto de Louis Wirth). Sur ce point, cf. notamment : Chapoulie Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Paris, Seuil, 2001.

pourrait se produire que si la société d'accueil favorise la reconstitution d'une vie collective dans le nouveau pays. Ce qui implique en conséquence que la première étape de l'intégration consiste paradoxalement dans la reconstitution du milieu d'origine. Le renforcement des liens « communautaires » ne constitue ainsi pas un obstacle à l'intégration dans la mesure où cette dernière ne peut se formuler dans les termes d'un passage direct et global d'un état culturel de départ à un état culturel d'arrivée (en l'occurrence, de la « polonité » à l'« américanité »). Le nouveau groupe ainsi constitué, tout à la fois polonais *et* américain<sup>46</sup> – permet d'accomplir une décisive fonction de médiation entre les sociétés d'origine et d'accueil, et de transition dans le passage de l'une à l'autre. Envisagée comme un processus collectif de type psychosociologique qui s'impose aux migrants, l'intégration se présente comme un processus, en grande partie inconscient, qui ne dépend ni d'un programme politique du pays d'installation ni même des stratégies déployées par les membres du groupe<sup>47</sup>. D'autre part, « précédant » ces recherches d'une vingtaine d'années, on retrouve de l'autre côté de l'Atlantique, l'élaboration, par la perspective de la naissante sociologie européenne, d'une théorie qui présente l'intégration comme un processus concernant l'ensemble du corps social et non pas seulement tel individu ni même tel groupe d'individu. On ne parle pas de l'intégration d'un individu à la communauté qualifiée de nationale, mais de société intégrée. Le problème poursuivi ce faisant par des auteurs comme Durkheim est en quelque sorte double : d'une part, lutter contre la diffusion de théories racialistes<sup>48</sup> qui s'appuient principalement sur des rationalisations biologiques<sup>49</sup>, et d'autre part résoudre, à la suite ou du moins à l'instar d'un Tocqueville notamment, le problème politique post-révolutionnaire de la transformation de la société<sup>50</sup>. Comment faire tenir ensemble cette multitude d'individus qui ne sont plus tenus (du moins théoriquement) par aucun des liens qui définissaient traditionnellement leurs existence sociales ? Comment éviter la désagrégation de cet ensemble social composé d'individus libres ? Qu'est-ce qui assure, maintenant qu'ils ne sont plus liés *mécaniquement* comme dans la société traditionnelle, l'attachement des individus entre eux et ensemble ; c'est à dire malgré et à partir de leur liberté ? Certainement pas les relations de type marchand de la pensée politique libérale qui sont jugées insuffisantes pour éviter l'« anomie », c'est-à-dire ce défaut de régulation de la société dans sa capacité à légitimer les inégalités (et différences) sociales<sup>51</sup>. D'après E. Durkheim notamment, c'est davantage au travers de l'existence d'institutions sociales de toutes sortes (qu'il s'agisse de l'école, de l'armée, de la famille, de l'église, mais aussi des usines, syndicats et partis politiques), qui jouent le rôle décisif de « groupes intermédiaires », qu'une société de « solidarité organique » produit son intégration<sup>52</sup>.

Ce type de focalisation artificielle ne ferait que donner consistance à un ensemble de caractéristiques individuelles ou communautaires dont le processus d'intégration assure la progressive disparition : en effet, depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle « on constate que, dès la deuxième

<sup>46</sup> Ou, pour reprendre les termes de W. I. Thomas et F. Znaniecki, cette « nouvelle société polono-américaine [faite] à partir [de] fragments séparés de la société polonaise et encastrés dans la société américaine » (traduction personnelle) : Thomas William Isaac & Znaniecki Florian, *The Polish Peasant in Europe and America, op.cit.*, p.169.

<sup>47</sup> L'intégration est ainsi présentée comme émergeant de la multitude d'interactions par lesquelles les individus s'identifient aux autres membres de leur groupe et à ses institutions, et entrent en contact avec le monde extérieur (c'est-à-dire extérieur au groupe). Y compris s'il s'agit, comme le souligne Maryse Tripier et Andréa Réa, de relations conflictuelles : « pour Thomas, les conflits entre nationaux et immigrants ne sont pas des obstacles à l'assimilation : ils révèlent à l'immigrant ses pratiques culturelles et son identité » ; in Réa Andréa & Tripier Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La découverte (« Repères »), 2003, p.12.

<sup>48</sup> Cf. Chamboredon Jean-Claude, « Émile Durkheim : le social, objet de science. Du moral au politique ? », *Critique*, XL, 445-446, 1984, pp.460-532.

<sup>49</sup> Cf. Mucchielli Laurent, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La découverte (« sociologie »), 1998.

<sup>50</sup> Cf. Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique. Montesquieu, Comte, Marx, Tocqueville, Durkheim, Pareto, Weber*, Paris, Gallimard (« Tel »), 2003 (1<sup>ère</sup> éd. 1967).

<sup>51</sup> Sur ce point, cf. Besnard Philippe, *L'anomie : ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF (« Sociologies »), 1987.

<sup>52</sup> Plus exactement, l'approche durkheimienne représente l'intégration de la société comme le produit de l'intégration de ces diverses instances à l'égard de l'ensemble des individus qui y appartiennent. Il s'agit ainsi d'une approche double et complémentaire : alors que dans *De la division du travail social*, il présente la « solidarité mécanique » et la « solidarité organique » comme des modalités fondatrices différentes de l'intégration de la société, en insistant tout particulièrement sur l'importance des règles morales et juridiques ; dans *Le Suicide*, Durkheim aborde la question de l'intégration du point de vue des individus en fonction de l'intensité et de la nature des règles morales et juridiques des différentes instances intermédiaires.

génération, quelle que soit la nationalité retenue, le français tend à s'imposer au détriment de la langue d'origine et l'oubli de la langue initiale s'accroît fortement à la troisième génération »<sup>53</sup>. Ce phénomène qui n'est bien évidemment pas propre à la France, et qui se rencontre dans tous les vieux pays d'immigration<sup>54</sup> ne doit être considéré ni comme un « bien », ni comme un « mal », il s'agit tout simplement, plus profondément, d'une *bien réelle* réalité sociologique qu'il conviendrait d'expliquer, et non pas de transformer en programme et discours politiques. Ce faisant, G. Noiriel rejoint complètement Abdelmalek Sayad lorsque ce dernier écrit que l'« intégration » est « cet espèce de processus dont on ne peut parler qu'après coup »<sup>55</sup>. Il s'agirait d'un processus tellement *profond*, tellement *total*, « un processus de tous les instants de la vie, de tous les actes de l'existence » qui « engage tout l'être social des personnes concernées (*i.e.* toute leur identité) et aussi de la société dans son ensemble », qu'on ne pourrait prétendre le *saisir* dans le cours de son accomplissement. Sur ce processus on ne pourrait, dans le cours de son accomplissement, tenir un discours rationalisant ; c'est-à-dire un discours qui tendrait à faire de l'intégration un objet rigoureusement circonscrit, pouvant éventuellement, idéalement, supposément, être « orienté, dirigé, volontairement favorisé »<sup>56</sup>. L'intégration est ainsi ce qu'on ne pourrait, ni ne devrait connaître :

« [l']*hystérésis* est ici une donnée inévitable, les transformations sociales les plus profondes, engageant tout l'être de la société, comme c'est le cas en cette circonstance, exigent toujours, le temps qu'elles s'accomplissent et pour pouvoir s'accomplir, une relative méconnaissance, une relative cécité collective »<sup>57</sup>.

Aussi, les politiques d'intégration seraient, depuis l'objectivité du processus sociologique d'intégration, des contradictions politiquement nuisibles : « [t]oute réflexion approfondie sur 'l'intégration' devrait [...] partir d'un paradoxe incontournable : le fait même de désigner un groupe social à 'intégrer', est une façon de le montrer du doigt, ce qui est en soi un obstacle à l'intégration »<sup>58</sup>. Nuisibles, les politiques d'intégration le sont également et

<sup>53</sup> Noiriel Gérard, *Le creuset français, op.cit.*, p.VIII.

<sup>54</sup> Cf. Horowitz Donald & Noiriel Gérard, *Immigrants in Two Democracies : French and American Experiences*, New York, New York University Press, 1992.

<sup>55</sup> Sayad Abdelmalek, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, 1182, décembre 1994, pp.8-14, p.8.

<sup>56</sup> *Ibid.*

<sup>57</sup> *Ibid.*, p.12. Le sociologue de l'émigration-immigration algérienne « retrouvant » lui-même Ernest Renan lorsqu'il évoque dans sa célèbre conférence, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, la nécessité historique de l'oubli : « L'essence d'une nation est que tous aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses » : Renan Ernest, *Œuvres complètes* (T. 1), Paris, Calmann-Lévy, 1949, p.892.

<sup>58</sup> Noiriel Gérard, « Les jeunes d'origine immigrée n'existent pas », *op.cit.*, p.225.

de surcroît du fait de l'illégitimité tout aussi politique du type de désignation en lui-même sur lequel elles reposent. Dans le cadre de la détermination des rapports de domination, le « regroupement » impliqué par ce critère de l'origine historico-géographique aurait notamment impliqué la marginalisation d'autres logiques de catégorisation bien plus significatives : ainsi de l'appartenance ouvrière ou du moins aux classes populaires d'une part importante des individus concernés<sup>59</sup>. Autrement dit, les situations qui étaient, auraient dû, ou devraient être appréhendées au travers du prisme socio-économique se trouveraient ainsi *rabattues* sur l'exclusive imputation à l'origine.

L'inégal statut accordé à ces deux catégories est d'autant plus marqué qu'on le retrouve jusque dans la formulation de notions analytiques. Prenons ainsi l'exemple tiré de son *Introduction à la socio-histoire* où, pour illustrer d'ailleurs la démarche *relationnelle* que nous mentionnions précédemment, G. Noiriel se livre à une exemplification de la manière dont cette approche distingue deux formes principales d'ensemble d'individus, qui seraient communément regrouper « à tort » dans une expression *objectiviste* comme « groupe social » :

« Pour désigner les ensembles d'individus qui résultent de l'intervention croissante de l'Etat dans la vie économique, le socio-historien utilisera les termes 'groupes socioprofessionnels' (employés, cadres, ouvriers, etc.) ou 'catégories socioprofessionnelles' (chômeurs, retraités, etc.). Lorsque ces groupements ne sont pas la conséquence d'une mobilisation des acteurs directement concernés, mais imposés par le pouvoir bureaucratique, on parlera de 'catégorie socioadministrative' (par exemple, les 'immigrés')»<sup>60</sup>.

Si les deux types de « groupement » impliquent l'intervention de l'Etat, on voit que cette dernière est implicitement présentée dans le cas du « groupe socioprofessionnel » comme s'articulant à la mobilisation, définie comme première, des individus directement concernés, alors que la « catégorie socio-administrative » – dont l'exemple donné est d'ailleurs celui de la catégorie d'« immigré » – est vue comme la conséquence d'une imposition quasi-unilatérale du pouvoir bureaucratique. Lorsque la dénomination d'« ouvrier » a pour légitimité d'avoir émané prioritairement et initialement des individus eux-mêmes, celle d'« immigré » se voit quant à elle caractérisée par la passivité des individus à laquelle elle serait imposée<sup>61</sup>. Outre le fait qu'une telle assertion semble tenir pour quantité négligeable les formes nombreuses et multiples de mobilisations ayant explicitement

---

<sup>59</sup> Cf. *ibid.* p.224 ; Noiriel Gérard, « Préface », in Bonnafous Simone, *L'immigration prise aux mots*, Paris, Kimé, 1991, pp.7-10, p.8.

<sup>60</sup> Noiriel Gérard, *Introduction à la socio-histoire, op.cit.*, p.7.

<sup>61</sup> La différence de statut de ces deux catégories se manifeste d'ailleurs jusque dans l'utilisation différenciée des guillemets ; l'une étant manifestement mise à distance, l'autre non.



revendiqué ce caractère « immigré » ou « issu de l'immigration »<sup>62</sup>, le caractère analytiquement fondé d'une telle distinction paraît d'autant plus discutable si on élargit la focale aux autres exemples présentés. Ainsi, pourquoi les « chômeurs », dont il fait un exemple de « catégorie socio-professionnelle » ne sont pas également considérés comme une « catégorie socio-administrative » ? C'est pourtant ce qu'on pourrait être enclin à faire si l'on se réfère par exemple aux travaux de Christian Topalov sur l'invention du « chômage » et des « chômeurs » à partir de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>63</sup>. De plus, si le groupement des « chômeurs » se présentait effectivement comme le fruit d'une mobilisation des principaux intéressés, comment expliquer alors l'étonnement avec lequel les divers commentateurs, qu'ils soient journalistes, scientifiques, ou encore politiques, ont accueilli l'émergence des premières mobilisations de chômeurs dans les deux dernières décennies<sup>64</sup> ?

Cette critique qui vaudrait également – si ce n'est davantage – pour les retraités<sup>65</sup>, pourrait se voir opposer l'argument selon lequel ces catégories ne sont pas « socio-administratives » mais bien « socioprofessionnelles », dans la mesure où elles sont « le résultat de l'interventionnisme étatique *dans la sphère économique* »<sup>66</sup>.

Mais ceci suffit-il à en faire des catégorisations *nécessaires*, suffisantes, acceptables ? Elles ne le seront qu'à partir du moment où on les reconnaîtra comme autre chose que le fruit d'une construction bureaucratique. Leur consistance – c'est-à-dire leur raison d'être – ne proviendrait pas exclusivement du travail d'objectivation des agents de l'Etat, mais leur permettrait de désigner primordialement, quelque chose de « concret » et d'initialement existant, indépendamment de l'action de l'Etat ; à savoir : les relations de domination plus ou moins directement issues des rapports de production. Sans réduire, sur ce point, la démarche socio-historienne à un pur « économicisme », tout indique néanmoins qu'une primauté de fait

---

<sup>62</sup> Cf. Wihtol de Wenden Catherine & Leveau Rémy, *La bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.

<sup>63</sup> Topalov Christian, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, Albin Michel (« L'évolution de l'humanité »), 1994. Cf. également : Salais Robert, Baverez Nicolas & Reynaud Bénédicte, *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986.

<sup>64</sup> Étonnement qu'on a d'ailleurs assez rapidement cherché à modérer en mettant en lumière le fait que les « cadres » de ces mobilisations provenaient généralement de structures syndicales et politiques classiques ; cf. par exemple : Chabanet Didier, « Les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions », in Balme Richard, Chabanet Didier & Wright Vincent (dir.), *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002. Cf. également : Demazière Didier & Pignoni Maria-Teresa, *Chômeurs, du silence à la révolte. Sociologie d'une vie collective*, Paris, Hachette (« Littératures »), 1999 ; Chabanet Didier & Faniel Jean (dir.), *Les mobilisations de chômeurs en France : problématiques d'alliances et alliances problématiques*, Paris, Harmattan, (« Logiques politiques »), 2013.

<sup>65</sup> Lenoir Rémy, « Une bonne cause : les assises des retraités et des personnes âgées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 1984, pp. 81-87 ; Binstock Robert, « The Old-Age Lobby in a New Political Era », in Hudson Robert (ed.), *The Future of Age-Based Public Policy*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1997, pp. 57-78.

<sup>66</sup> Noiriél Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, op.cit., p.7, cité *supra*.

accordée aux facteurs d'ordre économique existe lorsqu'il s'agit de définir la position des individus dans le jeu des configurations sociales et des rapports de force et de domination auxquels leur désignation donne lieu, autrement dit lorsqu'il s'agit de « dire » l'identité sociale véritable des individus issus de l'immigration. On revient à l'idée que ces populations, qui sont *identifiées* administrativement selon le critère de leur origine historico-géographique, devraient être *reconnues* socialement et politiquement comme partie intégrante du groupe socioprofessionnel des ouvriers, ou du moins comme partie des classes populaires.

Dans cette distinction, toute normative, se joue la détermination de l'identité sociale véritable, essentielle, fondamentale des individus ainsi que, ce faisant, la nature du rapport existant entre ces derniers et l'appareil étatique. Du point de vue de G. Noiriel, les caractéristiques socio-économiques d'un individu sont ce qui détermine fondamentalement son « être social », c'est-à-dire, non seulement la nature et l'intensité des problèmes qu'il rencontre, mais aussi, et comme par voie de conséquence, ce qu'il peut et doit revendiquer publiquement comme « identité » dans le cadre des luttes sociales et politiques qu'il entreprendrait. Ceux que tout le monde semble s'empresse de qualifier d'immigrés sont des ouvriers, des enfants d'ouvriers, ou pour ceux qui formellement ne le sont pas ou plus, ce sont des employés ou ils occupent généralement une de ces professions qu'occupent majoritairement ceux qui appartiennent aux classes populaires, ou en sont issus. L'ensemble de leurs comportements sociaux est « explicable » par la prise en compte de la position socio-économique qu'ils occupent.

L'origine géographique des individus équivaut dès lors au déni de reconnaissance de leur véritable identité sociale, ou plutôt de leur principale dimension sociale, mais aussi à l'imposition d'une fausse identité, d'une identité dénuée de fondement sociologique, et donc ne devant faire sens, ni socialement, ni politiquement. Autrement dit, par cette substitution d'identité, c'est l'ensemble du rapport de ces individus à l'Etat et la société politique qui se retrouve modifié. Distingués symboliquement, puis cognitivement, puis pratiquement, de ce qu'ils sont vraiment, de ce qu'ils sont en droit de pouvoir, ils le sont et ne peuvent l'être que sous l'exercice d'une contrainte extérieure, que parce qu'ils se voient imposés cet état de fait par les autres ; au premier rang desquels, l'Etat.

Tous ces éléments composent le schème de justification théorique qui permet à G. Noiriel, et plus largement aux auteurs se revendiquant de ce sillon socio-historique, de critiquer la légitimité des politiques d'intégration. C'est ce qui lui permet de conférer à ces dernières un statut d'artificialité ontologique, d'*artefact*. En effet, les politiques d'intégration sont remises en cause, d'une part, dans le principe même de leur existence dans la mesure où

elles trahiraient les caractéristiques d'effectuation du processus sociologique d'intégration et, d'autre part, dans leurs effets, vu qu'elles tendraient à substituer une identification sociale légitime car ayant émergé des individus eux-mêmes à une autre présentée comme illégitime puisqu'elle serait le seul fruit de l'activité administrative. L'historien les discrédite, dans leurs principes et logiques ainsi que dans leurs effets, en les opposant à des éléments du réel dont l'« objectivité » serait quant à elle établie – voire même plutôt, qui ne serait plus à établir. *Objectiviste*, cette critique l'est ainsi dans la mesure où les « politiques d'intégration » et le critère de l'« origine », et surtout les discours de légitimation qu'ils génèrent et dont ils émanent, sont pour ainsi dire renvoyés au *régime de l'erreur*<sup>67</sup>.

### ***b) Vers une (re)découverte du problème de l'intégration***

La situation est ainsi paradoxale. D'une part, sans revenir sur la profonde et effective validité de l'interprétation socio-historienne, il faut bien considérer que l'existence de politiques d'intégration constitue la plus puissante incarnation (tout à la fois support et conséquence) de la spécificité de l'époque actuelle, puisque l'objectivation de l'immigration par le critère de l'« origine » est désormais pérennisé. Mais dans le même temps, ces politiques ont un tel statut d'illégitimité qu'il faut bien reconnaître que, quelque que soit la richesse de l'étude qui les prendra pour objet, la question du sens social et de la valeur politique de ces objets est en dernière instance, par avance tranchée. En tant qu'objet d'action publique, l'intégration ne pourrait désigner qu'un instrument de domination symbolique dont il conviendrait d'analyser le plus rigoureusement les mécanismes.

Dès lors, une question essentielle se pose et se présente comme un tournant dans notre propre appréhension de l'intégration, considérée comme un « fait d'action publique » : quel(s)

---

<sup>67</sup> Il serait intéressant de rapprocher à cet égard le positionnement de G. Noiriel de celui de Jacques Rancière, lorsque ce dernier écrit : « L'on sait comment, en France, l'oublié fait retour sous la forme du 'problème immigré' et des déchaînements nouveaux du racisme. J'ai écrit, comme d'autres, que 'l'immigré', qui est la cible de ces déchaînements, était l'ouvrier immigré d'hier, qui avait perdu son autre nom, son nom d'ouvrier ou de prolétaire et se trouvait ainsi ramené à la simple identité de l'autre, inassimilable et menaçant. Il faut, je crois, compléter cette analyse. Ce qui rendait opérante cette identité politique d'ouvrier' ou de 'prolétaire', c'était la disjonction entre subjectivité politique et groupe social. Or, cette disjonction passe par l'accueil d'une cause de l'autre. C'est par celle-ci qu'un sujet comme « ouvrier » ou « prolétaire » se sépare de l'identité d'un groupe social en lutte d'intérêts avec tel ou tel autre groupe et devient une figure de citoyenneté » (« La cause de l'autre », in Rancière Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard (« folio essais »), 2007 (2<sup>ème</sup> éd. refondue / 1998), pp.219-220. L'on voit que si l'assimilation des identités « ouvrier » et « immigré » est commune à l'historien et au philosophe, ce dernier semble toutefois considérer que le « rappel » ne suffit aucunement – et ce, quel que soit son degré d'objectivité et/ou de scientificité pourrions-nous ajouter –, et qu'il s'agit surtout s'efforcer de re-poser le problème de la caractérisation de l'opération proprement politique qui rendait cette assimilation possible ; travail de re-détermination de la politique à laquelle une grande partie de l'œuvre de J. Rancière est d'ailleurs consacrée.

problème(s) le constat de la dualité du geste analytique de la sociohistoire de l'immigration pose-t-il concrètement à l'étude que nous avons entreprise sur l'officialisation de la catégorie d'« immigré » ?

En premier lieu, et de manière générale, cette dualité nous rend sensible au fait que cette « problématisation » scientifique fait pleinement partie d'un débat contradictoire existant sur la légitimité des principes de catégorisation. En effet, en nous cantonnant au strict champ scientifique, existent des argumentations adverses qui, mobilisant d'ailleurs pour leur part d'autres conceptualisations sociologiques comme la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth<sup>68</sup>, arguent à l'inverse de la nécessité de généraliser l'objectivation statistique de l'« origine »<sup>69</sup>. À ce titre, la dualité ontologique de la perspective de G. Noiriel l'inscrit pour partie dans les contours de notre objet d'étude, en ce que le cadre analytique des processus de « catégorisation » impose d'être attentif au fait que plusieurs propositions de catégorisation d'un même « problème » peuvent coexister, et que l'imposition de l'une d'entre elles fait l'objet de rapports de force entre groupes d'acteurs qui interviennent sur la scène publique.

Plus fondamentalement, il nous semble que le problème central est bien celui de « l'écrasement » que ne manquerait pas de faire subir une adoption non avertie de ce cadre d'analyse aux configurations administratives auxquelles nous voulons nous intéresser. Nous serions, en quelque sorte, amené à prioriser les éléments du réel attestant de la prévalence de ce mouvement d'ethnisation, de cette objectivation de l'origine, qui est d'ailleurs en elle-même proprement indubitable puisque la catégorie d'« immigré » a effectivement été officialisée. Aussi, sans mettre en doute la vérification ou la validation probable de l'hypothèse socio-historique, il nous apparaît toutefois *évident* que l'on ne peut prendre l'historicité de ce processus d'objectivation comme point de départ de l'analyse des pratiques des acteurs impliqués. On risque en effet d'omettre que dans l'instance de leur déroulement, les intentions et actions des acteurs étudiés s'inscrivent dans des temporalités et, se déterminent en fonction de logiques diverses que cette « temporalisation » socio-historique pourrait réduire, afin de ne retenir de ce qu'il s'est passé que les conjonctions d'éléments qui attestent de cette « ethnisation » du regard<sup>70</sup>. N'omettons pas, avec Norbert Elias, que le

---

<sup>68</sup> Cf. Honneth Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris Cerf, 2000 (édition originale allemande, 1992).

<sup>69</sup> Cf. tout particulièrement : Martiniello Marco & Simon Patrick, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 2, 2005, pp.7-18 ; Simon Patrick, « L'immigration, construction de l'objet et production de statistiques », in Bekkar Rabia (dir.), *Ethnicité et lien social. Politiques publiques et stratégies résidentielles*, Paris, Harmattan (« Villes et Entreprises »), 2005, pp.201-231.

<sup>70</sup> Ce qui nous semblait être le cas de la seule étude de sciences sociales consacrée à ce moment de l'officialisation de la catégorie d'« immigré » : Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, septembre 1999, pp.50-56.

temps n'est pas une catégorie substantielle mais, qu'il est construit par les agents sociaux qui « fabriquent du temps »<sup>71</sup>. Aussi, pour comprendre comment cette catégorie a effectivement vu le jour, il est paradoxalement impératif de se déprendre de cette perspective depuis laquelle nous avons délimité notre objet, et d'accepter, au moins le temps de l'analyse, d'appréhender l'ensemble constitué par les relations sociales qui tissent la trame de la mise en catégorie de l'« immigré » comme un « événement »<sup>72</sup> en soi ; c'est-à-dire davantage comme un « fait atomique » que comme la « continuation d'une croissance »<sup>73</sup> socio-politique.

Ce faisant, nous ne nous inscrivons d'ailleurs que davantage dans l'analyse socio-historique de l'action publique qui, se démarquant notamment des modèles par trop linéaires et finalistes de la sociologique historique<sup>74</sup> et du néo-institutionnalisme historique<sup>75</sup> américains, cherche davantage à revenir sur les « errements inventifs des agents » placés « au cœur du dispositif étatique »<sup>76</sup>. Sans considérer en aucune manière – et nous insistons sur ce point – que la démarche ou la pratique socio-historiographique de G. Noiriel (et/ou de ceux qui se sont inscrits dans son sillage) soient justiciables des reproches méthodologiques adressés à ces courants de recherche d'outre-Atlantique<sup>77</sup>, il nous a ainsi semblé que la mise en évidence du versant tout à la fois critique et objectiviste de la geste analytique de la socio-histoire de l'immigration pouvait permettre d'établir le problème d'une prégnance pré-déterminante d'une théorisation du social. Aussi, identifiant cette hypothèse sur l'existence d'un processus historique séculaire d'objectivation du critère de l'« origine » des individus trouvait principalement à se fonder dans l'inscription de G. Noiriel dans la sociologie de la *domination symbolique* de P. Bourdieu<sup>78</sup> dont l'Etat est la pierre angulaire – et dont les

---

<sup>71</sup> Elias Norbert, *Du temps*, Paris, Presses Pocket (« Agora »), 1996.

<sup>72</sup> Sur la question du traitement de « l'événement », cf. Bensa Alban & Fassin Eric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, 38, mars 2002, pp.5-20. Cf. également Bessin Marc, Bidart Claire & Grossetti Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, (« Recherches »), 2010.

<sup>73</sup> Nous empruntons ces deux notions à : Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, (« Points histoire ») 1996 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. augmentée 1978 (1971)), p.418.

<sup>74</sup> Cf. notamment: Evans Peter B., Rueschemeyer Dietrich & Skocpol Theda (eds.), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

<sup>75</sup> Cf. notamment : Pierson Paul « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *Jean Monnet Chair Paper*, 44, Florence, Institut Universitaire Européen / Centre Robert-Schuman, 1997.

<sup>76</sup> Offerlé Michel, « Étatsisations (introduction de dossier) », *Genèses*, 28, 1997, pp. 3-4, p.3. Cf. également Pollet Gilles, « Nul ne sait de quoi le passé sera fait (conclusion) », in Buton François & Mariot Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF/CURAPP, 2009, pp.191-206.

<sup>77</sup> À savoir principalement : que ces recherches reposent plutôt sur l'exploitation de travaux de seconde main ou de données agrégées non nécessairement comparables ni commensurables ; que leur prédisposition typologique les conduit à gommer les effets de contexte et finalement l'historicité même des processus étudiés ; et enfin que, privilégiant une macro-sociologie de très long terme, elles éclipsent tout autant les acteurs et titulaires de rôles que les pratiques réelles des institutions.

<sup>78</sup> G. Noiriel a été un fervent lecteur de Bourdieu : comme il l'écrit lui-même, c'est sans doute l'auteur qu'il a le plus lu ; cf. « Comprendre l'incompréhension ? Hommage à Pierre Bourdieu », in Noiriel Gérard, *Penser avec*,

formulations analytiques se voient à cet dernier égard exposées à des *dissonances ontologiques* comparables à celles que nous venons d'exposer à l'égard de celui-là<sup>79</sup> – c'est également d'un point de vue théorique que nous avons été amené à renouveler notre projet de compréhension de l'officialisation de la catégorie d'« immigré ».

En effet, outre le risque, hypothétique et théorique, mais néanmoins bien réel de céder à une certaine circularité du raisonnement – la domination de l'« Etat » certes « déconstruit » se trouvant en quelque sorte au début et à la fin de l'équation<sup>80</sup> –, il nous apparaît surtout que le maintien de cette perspective analytique peut « empêcher » plus profondément encore la mise en visibilité des possibles transformations de ce qu'« est » l'immigration ; ou plutôt, de cette « chose » dont cette dernière est présentement, au travers par exemple de l'intégration en tant que *fait d'action publique*. Cette remarque est bien moins le signe de l'adoption d'une posture opportunément *naturaliste* que la principale trace de l'emprunt que nous avons contracté à l'égard de M. Foucault, qui donne justement « pour objet immédiat, et immédiatement sensible et visible bien sûr » à ses recherches sur le « gouvernement » de « couper court à l'invocation répétée du maître et aussi bien à l'affirmation monotone du pouvoir »<sup>81</sup>. L'approche proposée par le philosophe permet notamment de se détourner de cette focalisation sur les moyens répétés et continués de la domination au travers notamment de son renversement du principe phénoménologique :

« On peut sans doute dire que la folie 'n'existe pas', mais ça ne veut pas dire qu'elle ne soit rien. Il s'agi[t] en somme de faire l'inverse de ce que la phénoménologie nous [a] appris à dire et à penser, la phénoménologie qui en gros disait : la folie existe, ce qui ne veut pas dire que ce soit quelque chose »<sup>82</sup>.

---

*penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2003, pp.147-170, p.147. Il affirme même vouloir fondamentalement pratiquer « une socio-histoire de la désignation symbolique » : Noiriél Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, p.6. Sur l'importance de P. Bourdieu dans la constitution de l'approche socio-historique en science politique, et dans les renouvellements de la science politique de manière générale : cf. Payre Renaud & Pollet Gilles, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques... », *op.cit.*, pp.143-144 ; Braud Philippe, « Le moment Bourdieu », in *La science politique*, PUF (« Que sais-je ? »), 2009, pp.85-92.

<sup>79</sup> Sur ce point, cf. selon deux perspectives argumentatives différentes : Lemieux Cyril, « Une critique sans raison ? L'approche bourdieusienne des médias et ses limites » in Lahire Bernard (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, pp. 205-229 ; Linhardt Dominique, « Epreuves d'Etat. Une variation sur la définition wébérienne de l'Etat (avant-propos) », *Quaderni*, 78, printemps 2012, pp.5-22, notamment, p.10.

<sup>80</sup> Sur la question plus générale encore des paradoxes inhérents à l'appréhension sociologique de l'Etat, cf. Linhardt Dominique, « L'embarras de la sociologie avec l'Etat. Groupes sociaux et collectifs politiques au prisme de l'argument pluraliste », *Raisons Pratiques*, 20, 2010, pp.295-329.

<sup>81</sup> Foucault Michel, *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 2004, p.57.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p.122. Sur ce point, cf. notamment : Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, *op.cit.*, p.423.

En l'occurrence et dans notre cas, s'inscrire dans ce « renversement » consiste à **ne plus affirmer « l'immigration ça existe, mais ce n'est rien »** ; ou autrement dit, qu'il s'agit de la vie d'hommes et de femmes qui existent vraiment, qu'il s'agit de situations sociales bien réelles (faites de dignité, de souffrance, de joies, de peines, de sacrifices, de renoncements, d'humiliations, de réussites)<sup>83</sup>, mais que ce n'est pas cette « chose » sociale qui a été construite sous cette dénomination, notamment par l'Etat. Il s'agit à l'inverse, en adoptant une démarche « constructionniste », de considérer que **« l'immigration ça n'existe pas, mais ce n'est pas rien »**. Elle serait d'abord, selon M. Foucault, l'ensemble des « forces » qui la font exister ; ces « forces »<sup>84</sup> qui – n'étant pas réductibles aux « éléments » pouvant être mis en évidence par l'histoire et/ou la sociologie pour rendre par exemple compte des processus d'institutionnalisation et de légitimation de l'immigration comme « catégorie socio-administrative » – dessinent et constituent « le mouvement par lequel se constitu[e], au travers de [...] technologies mouvantes, un champ de vérité avec des objets de savoir »<sup>85</sup>.

C'est pour saisir ce mouvement que M. Foucault propose notamment d'opérer une *nouvelle* problématisation en termes de « gouvernementalité »<sup>86</sup> à l'égard des questionnements en termes d'Etat, de domination étatique et d'étatisation, pouvant être décrite comme un « triple déplacement » permettant de passer « à l'extérieur » de « l'institution », de la « fonction » et de « l'objet ». Cette latéralisation des termes du questionnement nous fait ainsi suivre un processus de problématisation *in fine* exactement inverse à celui initialement suivi par G. Noiriel. Ce dernier, rejetant la problématique sociale de « l'intégration » pour formuler l'hypothèse de l'immigration comme « processus social » nous avait conduit à nous interroger sur ce dont l'« intégration » est le nom. Bien évidemment, la visée de ce questionnement n'est pas de parvenir à définir ce qu'est et serait *en vérité* – et donc *devrait* être –, ce qui est

---

<sup>83</sup> Sur cet aspect, cf. Noiriel Gérard, *Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours*, Paris, Editions du Chêne, 2004 ; ou encore sur un registre différent : Sayad Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil (« Liber »), octobre 1999.

<sup>84</sup> Pour une description de la démarche généalogique d'inspiration nietzschéenne comme « symptomatologie des forces », cf. Deleuze Gilles, *Nietzsche et la philosophie*, PUF (« Quadrige »), 1999 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1962), pp.3-4 : « [n]ous ne trouverons jamais le sens de quelque chose [...] si nous ne savons pas quelle est la force qui s'approprie la chose, qui l'exploite, qui s'en empare, ou s'exprime en elle. Un phénomène n'est pas une apparence ni même une apparition, mais un signe, un symptôme qui trouve son sens dans une force actuelle. [...] À la dualité métaphysique de l'apparence et de l'essence, et aussi à la relation scientifique de l'effet et de la cause, Nietzsche substitue la corrélation du phénomène et du sens ».

<sup>85</sup> Foucault Michel, *Sécurité, territoire et population...*, *op.cit.*, p.122.

<sup>86</sup> *Ibid.*, pp.120-124. Sur ce point, cf. notamment : Laborier Pascale & Lascoumes Pierre, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in Meyet Sylvain, Naves Marie-Cécile & Ribemont Thomas (dir.), *Travailler avec Michel Foucault. Retours sur le politique*, Paris, Harmattan (« Cahiers politiques »), 2005, pp.37-62.

présenté par tous comme le processus de base de la constitution de la société, mais bien plutôt de l'appréhender comme l'un des produits finis les plus élaborés de cette dernière<sup>87</sup>.

Ce passage « par l'extérieur » de l'exercice définitionnel conduit ainsi notamment à entendre l'intégration comme un « art de gouverner » l'immigration ; cette expression étant définie selon le sens « restreint » que lui donne M. Foucault dans *Naissance de la biopolitique*. Le terme de « Gouvernement » y est tout d'abord entendu au sens étroit du terme ; c'est-à-dire que n'est pris « en considération que le gouvernement des hommes dans la mesure, et dans la mesure seulement, où il se donne comme exercice de la souveraineté politique »<sup>88</sup>. Puis, « art », « art de gouverner » est également saisi dans son acception restreinte puisqu'il ne s'agit pas de décrire, voire d'expliquer « la manière dont effectivement les gouvernants ont gouverné » ou encore « la pratique gouvernementale réelle, telle qu'elle s'est développée », mais davantage de rendre compte de « la manière réfléchie de gouverner au mieux et aussi et en même temps la réflexion sur la meilleure manière possible de gouverner »<sup>89</sup>. En passant par une telle notion, Foucault prétend ressaisir « la manière dont [...] au plus près en tous cas de la pratique gouvernementale, on a tenté de conceptualiser cette pratique qui consiste à gouverner »<sup>90</sup>. Une telle reformulation de notre étude du processus d'officialisation de la catégorie « statistique » – en ce qu'il s'agit dès lors de rendre compte de « la rationalisation de la pratique gouvernementale dans l'exercice de la souveraineté politique »<sup>91</sup> – nous permet d'ailleurs pleinement ce faisant de l'appréhender comme un « évènement » ; c'est-à-dire de telle sorte que les interactions qu'il a engagées soient prises dans leur « positivité » (au sens logique du terme<sup>92</sup>) et non pas selon et en fonction de la « négativité » de rapports de domination présumés.

C'est ainsi que nous avons été amené à nous rapprocher des analyses foucauldienne de l'action publique qui, reprenant notamment à leur compte l'idée selon laquelle le fonctionnement du « politique » serait passé des structures de la souveraineté aux techniques de gouvernements<sup>93</sup>, ont porté une attention renouvelée à ces instruments, savoirs et autres

---

<sup>87</sup> Pour une visée analytique similaire sur le cas de la « famille », cf. Lenoir Rémi, *Généalogie de la « morale familiale »*, Paris, Seuil (« Liber »), 2003.

<sup>88</sup> Foucault Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 2004, p.3.

<sup>89</sup> *Ibid.*, pp. 3-4.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>91</sup> *Ibid.*, pp.3-4.

<sup>92</sup> C'est-à-dire, qui affirme ou pose une qualité comme existante et réelle.

<sup>93</sup> Ils s'appuient non seulement sur la « découverte » historique d'importance majeure pour la compréhension des formes du politique que constitue l'« invention » du « gouvernement » dans le cadre de l'exercice de la souveraineté entre le XVIème siècle et le XVIIIème siècle, mais également l'hypothèse qui en est le corrélat, à savoir : le processus de « gouvernementalisation de l'Etat ».



sciences qui s'élaborent tout au long de la « production » de l'activité gouvernementale. Qu'il s'agisse de souligner l'importance du processus de production d'une connaissance pour la conduite de l'action publique et de revenir sur la genèse de ces « sciences » et autres « savoirs » de gouvernement<sup>94</sup>, ou qu'il s'agisse plutôt d'insister sur la place croissante de l'instrumentation dans la conception, la mise œuvre et l'évaluation de l'action publique et de s'intéresser aux modalités selon lesquelles s'élaborent et agissent ces nombreux et variés « instruments » de gouvernement sur le cours de l'action publique<sup>95</sup> et ses « changements »<sup>96</sup>, l'ensemble de ces recherches ont pour vertu d'attirer notre attention sur les interactions intimes qui se nouent entre énonciations scientifiques (plus ou moins académiques) ou techniques et productions politico-administratives.

En effet, régulièrement mal comprise, ou du moins tronquée dans son acception, la notion foucauldienne de « nexus savoir-pouvoir » ne se borne pas à signifier que « des » savoirs sont enrôlés par « les » pouvoirs, aux côtés, voire au service de ces derniers, ou qu'ils vont dans le même sens qu'eux, et qu'ils sont donc instrumentalisés pour les servir. Elle ne signifie pas non plus que le savoir est une forme de pouvoir en ce qu'il est une localisation d'énonciation de sens. Il s'agit bien plus d'un engendrement mutuel<sup>97</sup> :

« ces productions de vérité ne peuvent pas être dissociées du pouvoir et des mécanismes de pouvoir, à la fois parce que ces mécanismes de pouvoir rendent possibles, induisent ces productions de vérités et que ces productions de vérité ont-elles-mêmes des effets de pouvoir qui nous lient, nous attachent »<sup>98</sup>.

Ce mode d'appréhension nous a ainsi notamment conduit à caractériser notre appréhension de la production statistique dans le cadre d'une analyse de « l'intégration » comme « art de gouvernement ». En effet, envisageant le travail entrepris par le groupe « Statistiques » rattaché au HCI comme une « interface du savoir et du pouvoir »<sup>99</sup>, c'est-à-dire comme un ensemble de procédures visant à produire des énoncés qui seront considérés

---

<sup>94</sup> Ihl Olivier, Kaluszynski Martine & Pollet Gilles (dir.), *Les sciences de gouvernement*, op.cit. ; Kaluszynski Martine & Payre Renaud, *Savoirs de gouvernement*, op.cit.

<sup>95</sup> Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, *Gouverner par les instruments*, op.cit. ; Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales*, op.cit.

<sup>96</sup> Sur ce point spécifique, cf. notamment : Lascoumes Pierre, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et Sociétés*, 26, 2-3, 2007, pp.73-89.

<sup>97</sup> Cf. notamment : Foucault Michel, *Naissance de la Clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, « Quadrige », 1990 (2<sup>ème</sup> éd./ 1<sup>ère</sup> éd. 1963).

<sup>98</sup> Foucault Michel, « Pouvoir et savoir », in Foucault Michel (édition établie sous la dir. de Defert Daniel & Ewald François), *Dits et écrits (1954-1988)*, Paris, Gallimard/NRF (« Bibliothèque de sciences humaines »), 1994, Tome 3 (1976-1979), 216, 1977, pp.399-414, p.404.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p.404.

comme « vrais », nous sommes notamment incité à ne pas isoler l'institution de la catégorie d'« immigré » de l'ensemble des actes et des logiques qui témoignent de la manière dont, dans le cadre de cette enceinte issue du lancement de la politique d'intégration, *le savoir s'est retrouvé in-formé par la pratique et inversement, la pratique formée par le savoir.*

### **3 – Vers une sociologie foucauldienne de la quantification d'une population, ou remplacer l'objectivation de l'ethnicité par la sécurisation des flux**

À partir de l'approfondissement de notre pratique de la perspective foucauldienne, nous avons même fini par adopter comme horizon analytique de notre étude la proposition de « sécurisation (statistique) des flux ». Pour en comprendre la formulation, et l'articulation avec la visée programmatique de sociologie foucauldienne de la quantification d'une population, il nous faut expliciter l'acception spécifique que nous donnons à la notion de « gouvernementalité » et les liens qu'elle entretient avec celle de « flux ».

Il apparaît effectivement que, loin d'être « autonome », la constitution des *nexus* « savoir-pouvoir » s'articule de manière indispensable chez M. Foucault à l'idée et au phénomène de « circulation ». La perception de cette relation suppose notamment de modifier le point d'ancrage prioritaire dans le texte foucauldien du Cours de 1978, *Sécurité, territoire, population* ; c'est-à-dire de délaissier quelque peu la leçon du 1<sup>er</sup> février – qui est la plus généralement citée – sur la naissance des arts de gouvernement et la (ou plutôt les) définition(s) de la « gouvernementalité », pour revenir aux trois leçons précédentes qui abordent ce que seraient les « dispositifs de sécurité »<sup>100</sup>, et dans lesquelles est notamment mise en évidence la singularité de l'agencement de technologies de pouvoir que recouvre la notion de « gouvernementalité »<sup>101</sup>.

Comme ont déjà pu le souligner certains auteurs dans leur commentaire de cette partie des recherches de Foucault, il apparaît que la « problématisation »<sup>102</sup> autour et à partir de laquelle s'articulent et se déploient ces *réseaux hétérogènes d'énoncés et de pratiques* que

---

<sup>100</sup> Foucault Michel, *Sécurité, territoire et population...*, *op.cit.*, pp.3-39.

<sup>101</sup> Sur la nécessité, compte-tenu de la prétention « a-théorique » des analyses Foucault, de « repasser » par les cas empiriques développés par Foucault (en l'occurrence, l'aménagement des villes, le traitement de disette et de la variole), cf. Dreyfus Hubert & Rabinow Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard (« folio essais »), 1992 (*Michel Foucault, Beyond Structuralism and Hermeneutics*, Chicago, University of Chicago Press, 1983), p.269.

<sup>102</sup> Cf. Foucault Michel, « Polémique, politique et problématisations », *in ibid.*, Tome 4 (1980-1988) : « Polémique, politique et problématisations », 342, 1984, pp.591-598.

sont les « dispositifs »<sup>103</sup> est très précisément cette notion de « circulation »<sup>104</sup>. Foucault lui-même souligne toute la portée de cette interrogation puisque l'assimilant à la question de la liberté – et plus fondamentalement à celle de la possibilité qu'existe et s'accomplisse un *mouvement* proprement indéterminé et inconditionné (même si ce n'est que partiellement) – il en fait une condition *sine qua non* de possibilité des « relations de pouvoir »<sup>105</sup>, et plus précisément, le corrélat indispensable du déploiement des dispositifs de sécurité :

« Un dispositif ne peut bien marcher [...] qu'à la condition que l'on donne quelque chose qui est la liberté au sens moderne que ce mot prend au XVIII<sup>e</sup> siècle : non plus les franchises et les privilèges qui sont attachés à une personne, mais la possibilité de mouvement, déplacement, processus de circulation et des gens et des choses. [...] [C]'est cette faculté de circulation qu'il faut entendre, je crois par le mot de liberté, et la comprendre comme étant un des faces, un des aspects, une des dimensions de la mise en place des dispositifs de sécurité »<sup>106</sup>.

L'autre notion qui est déterminante pour l'appréhension de la gouvernementalité, c'est bien évidemment celle qui désigne l'objet et sujet de cette « problématisation » et de ces dispositifs de gouvernement ; à savoir la « population ». La population qu'on commence à nommer et connaître – afin d'agir sur elle – à partir du milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'est fondamentalement *ce qui se meut*. La population est non seulement *l'entité en circulation*, mais même *l'instance de la circulation*. Elle est cette « chose » dont le mouvement fournit donc le principe d'autolimitation qui sert de socle à la rationalisation de l'action gouvernementale. Elle est ce mouvement propre qui, placé hors de portée de l'interdiction du

---

<sup>103</sup> « Ce que j'essaie de repérer sous ce nom, c'est, premièrement, un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit, voilà les éléments du dispositif. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. Deuxièmement, ce que je voudrais repérer dans le dispositif, c'est justement la nature du lien qui peut exister entre ces éléments hétérogènes. Ainsi, tel discours peut apparaître tantôt comme programme d'une institution, tantôt au contraire comme un élément qui permet de justifier et de masquer une pratique qui, elle, reste muette, ou fonctionner comme réinterprétation seconde de cette pratique, lui donner accès à un champ nouveau de rationalité. Bref, entre ces éléments, discursifs ou non, il y a comme un jeu, des changements de position, des modifications de fonctions, qui peuvent, eux aussi, être très différents » : Foucault Michel, « Le jeu de Michel Foucault », in *Dits et écrits...*, op.cit., Tome 3 (1976-1979), 206, 1977, pp.298-329, p.299-300.

<sup>104</sup> Sur ce point, cf. Donzelot Jacques, « Michel Foucault et l'intelligence du libéralisme », *Esprit*, 319, novembre 2005, pp.60-81 ; Jeanpierre Laurent, « Une sociologie foucauldienne du néo-libéralisme est-elle possible ? », *Sociologies et sociétés*, 2, 2006, pp.87-111.

<sup>105</sup> « Il n'y a donc pas un face-à-face de pouvoir et de liberté, avec entre eux un rapport d'exclusion (partout où le pouvoir s'exerce la liberté disparaît) ; mais un jeu beaucoup plus complexe : dans ce jeu la liberté va bien apparaître comme condition d'exercice du pouvoir [...] ; mais elle apparaît aussi comme ce qui ne pourra que s'opposer à un exercice du pouvoir qui tend en fin de compte à la déterminer entièrement. La relation de pouvoir et l'insoumission de la liberté ne peuvent donc être séparées » : Foucault Michel, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », in Dreyfus Hubert & Rabinow Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard (« folio essais »), 1992, pp.297-321, pp.314-315.

<sup>106</sup> Foucault Michel, *Sécurité, territoire et population...*, op.cit., p.122.

système de la loi et des (dé)limitations des mécanismes de la discipline<sup>107</sup>, nécessite que l'exercice de la souveraineté politique ait dorénavant recours à des tactiques et stratégies de gouvernement ; tactiques et stratégies dont l'élaboration suppose, appelle et repose sur la constitution et la mobilisation de ces sciences de gouvernement, qui prennent justement la population pour objet de leurs savoirs et productions de connaissance – à commencer par l'« économie politique »<sup>108</sup>.

Par surimpression – plus que par substitution – la circulation vient, de notre point de vue, jouer le rôle du territoire dans la série « sécurité-territoire-population »<sup>109</sup> pour assurer la tension problématique (et non dialectique) entre la formation de dispositifs de sécurité et la constitution de population(s). C'est à partir de cette tension que doit donc, selon nous, être posée la question du *nexus* « savoir-pouvoir » qui structure la gouvernementalisation ; et ce notamment, si l'on veut maintenir ouverte la question de la naissance de la « biopolitique »<sup>110</sup>. La, ou plutôt les populations sont des ensembles définis *per se* en circulation. C'est en ce qu'elles sont en circulation, animées par des flux de circulation, tout autant qu'elles se constituent de et en flux de circulation, que les populations peuvent être appréhendées et doivent être connues à des fins gouvernementales. Dès lors, notre latéralisation à l'égard de la démarche socio-historique se trouve reformulée de la manière suivante : alors que cette dernière inscrit les développements contemporains de la politique d'intégration dans le prolongement de la naissance de l'immigration comme « problème », notre appréhension de la gouvernementalité nous conduit à y voir **l'avènement de l'immigration comme « population », c'est-à-dire d'abord et avant tout en tant que flux d'individus engagés dans une circulation dont l'effectuation marque en partie les limites de la volonté souveraine**<sup>111</sup>.

---

<sup>107</sup> S'adressant à des « sujets » et « corps » individuels, la loi et la contrainte ne sont plus considérées suffisantes pour que l'exercice de la souveraineté politique s'exerce et s'accorde à la population. Loin d'être pour autant rendues obsolètes, leur usage se trouve articulé dans et par le déploiement des « dispositifs de sécurité » ; cf. *ibid.*, pp.8-10.

<sup>108</sup> Cf. *ibid.*, pp.111-112.

<sup>109</sup> Se distanciant de cet intitulé, Foucault affirme lui préférer celui d'« histoire de la gouvernementalité » : *ibid.*

<sup>110</sup> Cf. Foucault Michel, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France (1976)*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 1997 ; Foucault Michel, *Naissance de la biopolitique...*, *op.cit.* L'étude en elle-même et pour elle-même des savoirs cognitifs et pratiques (sciences et instruments) qui accompagnent et nourrissent les développements de l'activité gouvernementale nous semble en effet courir le risque à plus ou moins long terme de rabattre cette hypothèse de la « gouvernementalisation » sur un questionnement entre terme d'« étatisation » : cf. par exemple le numéro spécial de la revue *Gouvernement et action publique* (4, 2012) qui en vient à situer l'analyse de ces savoirs de gouvernement « à la frontière entre 'administration' et 'politique' » ; c'est-à-dire l'alternative déjà présente dans les recherches du milieu des années 1990 sur « l'étatisation du politique » (cf. Kaluszynski Martine & Wahnich Sophie (dir.), *L'Etat contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1998).

<sup>111</sup> Cf. à cet égard : Gomes Charles P., « Les limites de la souveraineté. Les changements juridiques dans les cas d'immigration en France et aux Etats-Unis », *Revue française de science politique*, 50, 3, 2000, pp.413-438.

Entrant en résonance avec une réflexion en construction à partir d'approches et d'objets divers sur les « flux » comme « objets de gouvernement »<sup>112</sup>, cette perspective analytique débouche inmanquablement – de l'aveu même de Foucault –, lorsqu'on veut l'« opérationnaliser », sur des problèmes d'instruments méthodologiques<sup>113</sup>. Ainsi, s'est donc posée pour ce qui nous concerne, la question des outils notionnels en mesure de nous permettre d'appréhender la production statistique comme cette interface de « savoir-pouvoir » par laquelle et au travers de laquelle l'immigration et ses flux se trouvent sécurisés. Or, c'est justement et très précisément à cet égard que le projet de sociologie de la quantification formulé par A. Desrosières s'est avéré une source d'inspiration particulièrement utile, en ce qu'elle établit justement le renouvellement des bases d'une appréhension de « l'écheveau, tout à la fois social et épistémologique »<sup>114</sup> de *l'argument statistique*.

Cet auteur, qui recourt d'ailleurs lui-même ce faisant au concept de « gouvernementalité », se propose d'élucider la manière dont, au travers de la pratique et de l'usage de la statistique, se problématisent simultanément « une façon de penser la société, des modalités d'action en son sein, et des modes de description »<sup>115</sup>. Or, cette hypothèse du « triplet de la co-construction »<sup>116</sup>, qui agence donc dans un même mouvement, un mode de pensée, un mode d'action et un mode de description du monde, A. Desrosières la formule justement à l'aune de la dualité des autorités qui fondent la légitimité des statistiques publiques, à savoir « celle de la science et celle de l'Etat »<sup>117</sup>. Le constat de cet entremêlement intrinsèque – qui se présente au final comme la formulation singulière de la caractérisation générique de « savoir-pouvoir » – impose dès lors pour A. Desrosières de tenir ensemble deux

---

<sup>112</sup> Cf. notamment de Didier Bigo : « Les Etats face aux flux transfrontières de personnes : enjeux et perspectives », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 19, 1995, pp.115-125 ; « Les flux internationaux : ordre politique et changement social », in Cohen Antonin, Lacroix Bernard & Riutort Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte (« Grands Repères »), 2009, pp.694-702.

<sup>113</sup> « Ce sont ces rapports vérité/pouvoir, savoir/pouvoir qui me préoccupent. Alors cette couche d'objets, cette couche de relations plutôt, c'est difficile à saisir ; et comme on n'a pas de théorie générale pour les appréhender, je suis si vous voulez, un empiriste aveugle, c'est-à-dire que je suis dans la pire des situations. Je n'ai pas de théorie générale et je n'ai pas non plus d'instrument sûr » : Foucault Michel, « Pouvoir et savoir », *op.cit.*, p.404.

<sup>114</sup> « Les mots et les nombres : pour une sociologie de l'argument statistique », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome II : Gouverner par les nombres)*, *op.cit.*, pp.7-35, p.35.

<sup>115</sup> « Pour une politique des outils du savoir : le cas de la statistique », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome I : Pour une sociologie historique de la quantification)* *op.cit.*, pp.57-76, p.68. Sur la tentative la plus aboutie de cet objectif, cf. la stylisation de cinq configurations historiques, qui sont autant de « formes d'articulations entre l'Etat, le marché et les statistiques », qu'A. Desrosières propose dans : « Historiciser l'action publique. L'Etat, le marché et les statistiques », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, *op.cit.*, pp.207-221.

<sup>116</sup> « Naissance d'un nouveau langage statistique entre 1940 et 1960 », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome II : Gouverner par les nombres)*, *op.cit.*, pp.61-78, p.62.

<sup>117</sup> Sur ce point, cf. Desrosières Alain, « Du singulier au général. L'argument statistique entre la science et l'Etat », *Raisons Pratiques*, 8, 1997, pp.267-282, p.271.

approches que la division du travail académique maintient trop souvent séparées l'une de l'autre.

Il s'agit, d'une part, de l'histoire de type *internaliste* (dite aussi cognitive) qui, se focalisant sur les contraintes et enjeux méthodologiques propre à la statistique, relève pleinement du projet d'un « réalisme métrologique » visant à reconstituer l'amélioration (par élimination des biais et renforcement de la fiabilité technique) des méthodologies de mesure d'une réalité définie comme extérieure et préexistante aux instruments statistiques qui ne ferait que la refléter. C'est, d'autre, part une histoire et/ou sociologie *externaliste* (dite aussi politique) qu'il convient de mobiliser dans le même temps : se montrant plus attentive à l'inscription de l'instrument statistique et de l'argument chiffré dans les réseaux et circuits de l'action publique, cette démarche, qui s'interroge notamment sur la construction des classements et des catégorisations, a pour sa part davantage tendance à pencher du côté de ce qu'A. Desrosières appelle un « constructivisme relativiste »<sup>118</sup>. Toute la difficulté de la démarche est dès lors de trouver les moyens conceptuels et pratiques d'historiciser les formes quantifiées (en révélant dénaturant les conditions ayant présidé à leur élaboration) sans pour autant anéantir la caractérisation de « l'argument statistique » en tant qu'« outil de preuve » fortement empreint de formalisme scientifique, mais aussi qu'« outil de coordination » largement implémenté par les registres administratifs et fortement sollicité dans le cadre des finalités gouvernementales<sup>119</sup> :

« Quel langage imaginer qui ne soit ni celui du réalisme métrologique naïf des sciences de la nature (qui est comme le rêve perdu impossible des sciences sociales quantitatives), ni celui d'un constructivisme relativiste, vu comme la négation de la dure réalité d'un monde social dont la description ne relèverait que de l'arbitraire de rapports sociaux contingents orientés par les intérêts particuliers ? »<sup>120</sup>.

C'est notamment pour répondre à cette interrogation qu'A. Desrosières se propose – loin de toute tentative de résolution *in abstracto* – d'observer empiriquement, au travers de la notion de « quantification », la manière dont se déploie *in situ* les tensions entre ces épistémologies contradictoires. Rendant visible en tant que telle l'opération de conversion d'un mot (désignant une « chose » ou « phénomène » non encore délimité et circonscrit), cette notion permet d'indiquer que la mise en chiffre nécessite en amont la production d'un travail

---

<sup>118</sup> Sur ces points, cf. notamment : « L'histoire de la statistique comme genre : style d'écriture et usages sociaux », *Genèses*, 39, juin 2000, pp.121-137.

<sup>119</sup> Cf. notamment : « L'administrateur et le savant : les métamorphoses du métier de statisticien », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome II : Gouverner par les nombres)*, *op.cit.*, pp.37-60

<sup>120</sup> « Pour une politique des outils du savoir : le cas de la statistique », *op.cit.*, p.65.

spécifique de stabilisation de conventions d'équivalence afin de déterminer ce qu'on peut mesurer, c'est-à-dire tout à la fois *ce qu'il convient* et *ce qu'il possible* de mesurer<sup>121</sup>.

Aussi, reprenant justement cette notion de « quantification » dans le cadre de notre étude du contexte d'émergence de la catégorie statistique d'« immigré » dans l'instant de création de la politique d'intégration, nous affirmons la nécessité de réinscrire cette innovation dans l'ensemble des actes et des logiques qui instituent le groupe « Statistiques » en interface d'un *nexus* « savoir-pouvoir ». Nous avons été conduit à « repartir », en quelque sorte, du « réalisme métrologique » qui caractérise les travaux démographiques de M. Tribalat, qui ont pour partie été récupérés et utilisés – du moins, en toute vraisemblance, pour la catégorie d'« immigré » – dans le cadre de cette configuration politico-administrative. Délaissant ce faisant l'appréhension « critique », voire dénonciatrice, du rôle historique de la démographie dans l'administration de l'immigration<sup>122</sup>, nous avons même été amené à considérer que l'appréhension de notre objet-événement nous permettait de saisir plus précisément la manière dont s'inscrivait la mise en catégorie de l'« immigré » dans le reste du travail élaboré en vue de l'organisation et de l'harmonisation des statistiques sur l'immigration ; et portant non seulement sur les statistiques dites « de flux », mais aussi sur le projet d'élaboration d'une *mesure* de l'intégration.

Aussi, notre hypothèse se formule à présent comme suit : **l'étude du lancement de la politique d'intégration et du travail statistique initié en vue de l'officialisation taxinomique de la catégorie statistique d'immigré et de la conformation des conventions de quantification statistique au concept d'immigré, atteste d'une production qui, portant sur le savoir statistique nécessaire à ce « bon gouvernement de l'immigration » que serait censé désigner la néo-terminologie d'« intégration », conduit à une mise en flux de l'immigration – dans sa représentation cognitive d'abord ; puis déjà peut-être dans son administration pratique.** Nous entendons par là que ce « moment », cet « événement » de la naissance de la politique d'intégration pose les jalons d'une réflexion gouvernementale qui pose et suppose que c'est en appréhendant l'immigration *en tant que flux aussi bien qu'à travers ses flux* qu'il sera possible de (bien) la gouverner.

---

<sup>121</sup> Cf. « Peut-on tout mesurer ? Les deux sens, technique et social, du verbe *pouvoir* », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome I : Pour une sociologie historique de la quantification)* op.cit., pp.173-186.

<sup>122</sup> Et qu'on retrouve formulé par des sociologues aussi bien que par des démographes ; cf. respectivement par exemple : Bertaux, Sandrine, « Le cas de la démographie française et italienne : instrumentalisation de la Démographie par le pouvoir et projet politique des démographes », in Liauzu Claude & Hooock Demarle Marie-Claire (dir.), *Transmettre les passés : nazisme, Vichy, conflits coloniaux. la responsabilité de l'Université*, Paris, Syllapse, 2001, pp.39-52 ; Le Bras Hervé, *Le démon des origines. Démographie et extrême-droite*, Paris, Aube, 1998.

#### 4 – Autopsie d'un *corpus*

Cet intitulé de la présentation de notre enquête recèle moins des prétentions littéraires que notre intention de clarifier sans ambages un point déterminant, à savoir : le caractère « étroit » de la base empirique à partir de laquelle nous avons réalisé cette recherche. Loin de présenter ce fait comme l'achèvement *tragique* d'une série de circonstances *malheureuses*, nous voudrions ici assumer que cette limitation de l'ampleur de cette enquête « de terrain », est devenue, avec le temps, le fruit d'un choix délibéré et conscient qui s'inscrit pleinement dans cette « aventure du signifiant »<sup>123</sup> que fut notre parcours de recherche et dont nous avons exposé dans ce qui précède – selon une re-constitution bien évidemment linéarisée – le procès de problématisation. Avant toutefois de nous engager dans cette explicitation – qui ne se prétend pas justification – commençons par disséquer, de manière aussi nette que ne le ferait la pointe d'un scalpel, *le corpus* de notre enquête.

Il se compose tout d'abord d'une campagne d'entretiens semi-directifs ciblée<sup>124</sup>, à savoir : 23 entretiens<sup>125</sup> réalisés auprès de 17 interlocuteurs directement impliqués aussi bien dans la mise en place et mise en œuvre de la politique d'intégration que dans le travail statistique conduit dans ce cadre (membres du HCI, membre du cabinet du Premier ministre, membres du Secrétariat général à l'intégration [SGI]<sup>126</sup>, direction d'administration centrale et membres du groupe « Statistiques »). Précisons tout de suite que ces entretiens auraient pu être plus nombreux si nous n'avions essuyé le refus d'une partie des représentants mandatés par les institutions sollicitées par le HCI pour siéger au groupe « Statistiques ». Toutefois, loin de limiter de manière rédhibitoire les possibilités d'analyse du travail conduit au sein de cette instance, ces refus nous ont aidé, de par les raisons qui les motivaient, à caractériser la configuration politico-administrative<sup>127</sup>.

---

<sup>123</sup> Nous empruntons cette expression à Roland Barthes qui, au sujet du travail de recherche, écrivait : « Qu'est-ce qu'une 'recherche' ? Pour le savoir, il faudrait avoir quelque idée de ce qu'est un 'résultat'. Qu'est-ce qu'on trouve ? Qu'est-ce qu'on veut trouver ? *Qu'est-ce qui manque ?* [...] La 'recherche' est alors le nom prudent que, sous la contrainte de certaines conditions sociales, nous donnons au travail d'écriture : la recherche est du côté de l'écriture, c'est une aventure du signifiant, un excès de l'échange ; il est impossible de maintenir l'équation un 'résultat' *contre* une 'recherche' » : Barthes Roland, « Écrivains, intellectuels, professeurs », *Œuvres complètes, (tome II : 1966-1973)*, Paris, Seuil, 1994, pp. 1198-1199.

<sup>124</sup> Et réalisée en deux fois : septembre-octobre 2006 et novembre 2008. Indiquons que nous ne ferons figurer les lieux et dates des entretiens que dans la liste des entretiens en annexe 11. Dans le corps du texte, la première occurrence de chaque entretien indiquera la fonction occupée dans le cadre de la politique d'intégration.

<sup>125</sup> Dont la durée minimale est de 45, et maximale de 2h30 ; la durée moyenne étant de 1h20.

<sup>126</sup> Instance également mis en place dans le cadre du lancement de la politique d'intégration.

<sup>127</sup> En l'occurrence, les interlocuteurs en question signifiaient qu'il ne voyaient pas ce qu'il pouvait dire, étant donné qu'il n'avaient fait « que passer » par ce groupe dont les sujets d'activités n'appartenaient absolument pas à leur spécialisation professionnelle ; et qu'en conséquence, ils ne se souvenaient que très vaguement. Nous aurons l'occasion dans nos chapitres 3 et 4 de préciser plus avant cet aspect. Indiquons que nous avons bien



À cela s'ajoute une recherche archivistique circonscrite, à savoir celle portant sur les activités et le fonctionnement du groupe « Statistiques » entre 1990 et 1993. Bien que circonscrite, cette source est néanmoins inédite puisque, notamment en raison de la faible, voire inexistante institutionnalisation du statut administratif de ce groupe de travail – ainsi que de celui du HCI auquel il était rattaché<sup>128</sup> – aucune de ces archives n'ont fait l'objet d'un dépôt aux Archives nationales. Aussi, s'agit-il d'archives publiques privées que nous avons pu d'ailleurs progressivement récupérer suite à notre deuxième vague d'entretiens, notamment auprès des interviewés que nous interrogeons pour la deuxième fois. Bien que collectée après la passation des entretiens, c'est véritablement à partir de cette somme hétéroclite et segmentée de documents – et que nous avons donc dû dans un premier temps passer en revue, uniquement pour les ordonner, classer, croiser – que nous avons pu retracer la trame du travail qui s'était opéré à l'interface entre les énoncés scientifiques, les contraintes administratives, et les demandes politiques.

Ces deux premiers ensembles ont été complétés par un spectre élargi de littérature grise. En premier lieu, bien évidemment, les rapports du HCI qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, mais aussi la consultation d'une série de rapports portant, depuis la moitié des années 1970 jusqu'à la moitié des années 1980, sur la question de l'immigration et de son traitement par les autorités publiques. En deuxième lieu, il faut mentionner la consultation du dossier « HCI » du Centre d'information et de documentation de la Direction de la Population et des Migrations des Affaires sociales. Troisième complément, la consultation des archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat (notamment pour les années 1989 et 1990) ; le Parlement ayant été, comme nous le verrons, l'une des arènes privilégiées de la mise à l'agenda de la question de l'« intégration » au début des années 1990. De plus, cet ensemble de sources a fort classiquement été complété par l'examen de la littérature juridique, réglementaire et institutionnelle, ainsi que la consultation de la presse quotidienne de l'époque

---

évidemment profité, dans le cadre de ces échanges pour sollicitation, pour néanmoins « tenter », si ce n'est donc de recueillir la confirmation sur des faits précis, du moins de recueillir certaines impressions générales à partir de ces « vagues » souvenirs. Toutefois, ne pouvant dans ces conditions véritablement constituer une forme suffisamment stabilisée d'objectivation, nous nous en sommes davantage servi pour estimer le plus ou moins grand degré de plausibilité de certains éléments mentionnés par les interlocuteurs interviewés.

<sup>128</sup> Le HCI est en effet au moment de sa création une structure sans moyen propre qui ne bénéficiait du support du secrétariat personnel de son président, Marceau Long, qui est par ailleurs Vice-président au Conseil d'Etat. Aussi, les réunions du HCI, tout comme celles du groupe « Statistiques » se tiennent au Conseil d'Etat. De plus, la plupart des collaborateurs (en tant que rapporteurs par exemple) de cette instance, et qui sont d'ailleurs pour la plupart des Maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, le sont à titre gracieux ; les membres du HCI ne recevant quant à eux aucune indemnisation.

à partir de « dossiers de presse » FNSP<sup>129</sup> et d'une série de publications (ouvrages et/ou articles) plus ou moins « grand public »<sup>130</sup>.

Enfin, venant compléter ce troisième ensemble de sources – tout en en constituant toutefois un pôle spécifique compte-tenu de l'orientation prise par notre problématisation – il faut également mentionner la consultation d'une large documentation statistique (principalement issue de la base de donnée *Epsilon* qui regroupe l'ensemble des publications numériques de la statistique publique) et démographique au travers de la consultation des principales publications de l'INED (à savoir la revue *Population*, le bulletin mensuel *Population & Sociétés* et la collection des « Cahiers de l'INED ») depuis l'après-guerre ; et ce, bien évidemment afin de mettre en perspective la prise en compte statistique de l'immigration, mais également afin de caractériser certaines des évolutions du « réalisme métrologique » ayant marqué le savoir démographique, notamment depuis les années 1960. A ce dernier égard, nous avons également pu nous appuyer sur la consultation des archives privées de M. Tribalat sur la période 1977-1995.

Le caractère resserré de la délimitation de notre base empirique trouve comme nous l'énoncions plus haut son origine dans le caractère « ininterrompu » du processus de problématisation qui nous a poussé à approfondir, plus que nous l'avions anticipé, la démarche foucauldienne. N'en étant certes pas l'origine<sup>131</sup>, la « rencontre » avec les écrits de Foucault a constitué un redoutable catalyseur pour la perpétuation constante de cette

---

<sup>129</sup> Et notamment le dossier de presse FNSP « islam » (côte 102/5) ; en raison notamment du lien existant entre l'éclatement de la première « affaire » du voile et le lancement de la politique d'intégration.

<sup>130</sup> Soit parce qu'ils émanent des membres du HCI ou qu'ils portent sur ces membres ; soit parce que plus généralement ils se participent, en tant qu'élément de l'espace public, au traitement du moins discursif de l'immigration et de la politique d'intégration.

<sup>131</sup> À cet égard, la première vague d'entretiens a été déterminante puisque, parallèlement à la découverte des dissonances ontologiques que nous faisons à l'époque à propos de l'œuvre de P. Bourdieu, cette confrontation avec les « dominants » nous a laissé relativement perplexe quant au cadre d'analyse du processus d'objectivation de l'« origine ». Des face-à-face avec nos interlocuteurs, le sens que nous pouvions reconstruire de ce qu'il s'était passé, de la manière dont cela s'était passé et, des raisons pour lesquelles cela s'était effectivement passé – cela et non autre chose – ne rejoignait que bien indirectement le sens établi par l'approche constructiviste. Le lien aurait bien évidemment pu être établi – sous certaines conditions et selon certaines formulations analytiques choisies avec soin – si nous avions voulu qu'il le soit, mais « le jeu en valait-il la chandelle » ? Était-ce bien ce que nous étions venu chercher ? Il faut dire à cet égard que si notre objet semblait se présenter comme une manifestation paradigmatique de ce processus d'objectivation, en ce qu'il mêlait à la fois la légitimation de personnalités qualifiées de « sages » et l'apport opportun d'une caution scientifique, il présentait par le caractère au final peu institutionnalisée des structures considérées, une prise relativement faible pour l'observation par exemple de la structuration progressive d'un « intérêt » à l'objectivation de la part d'une institution bien plus largement bureaucratisée. Par ailleurs, il nous a conduit au cours de nos pérégrinations parisiennes qui nous menaient d'un interlocuteur à l'autre en passant par la rue de Rivoli, le quartier de l'Eglise de la Madeleine et la place des Invalides, à nous questionner : en quoi, et à quel point, ne faisons-nous pas nous-mêmes partie de ceux qui parlaient et vivaient de l'immigration sans la côtoyer ? Et d'avouer : « L'im-migration de mes propres parents ne prémunissant aucunement l'étudiant de « Science Po Grenoble » que j'étais devenu de ce type de remarque ».

démarche par déviation et « latéralisation »<sup>132</sup>. La lecture de Foucault au cours de cette recherche sur la mise en catégorie de l'« immigré » dans le cadre de la politique d'intégration eut pour conséquence de modifier, à chaque fois de manière plus profonde, la perspective d'observation et d'interprétation de notre sujet d'étude. L'histoire de cette recherche doctorale est celle d'un long et lent cheminement qui a conduit une référence marginale, latérale, anecdotique même dans notre processus de problématisation, à en devenir le moteur conceptuel. Les travaux du philosophe ont incontestablement constitué le socle sur lequel nous n'avons inlassablement cessé de prendre et reprendre appui.

Ceci a notamment débouché sur un engagement, d'abord confus, puis, plus de plus marqué, dans la formulation d'un projet de reconstitution de la spécificité de la « méthode généalogique » utilisée par Foucault – c'est-à-dire son caractère a-scientifique aussi bien qu'a-philosophique –, ce qui s'est notamment traduit par l'organisation (avec Guillaume Gourgues) dans le cadre du 12<sup>ème</sup> Congrès de l'Association française de science politique (AFSP) (Paris, 9-11 juillet 2013), d'une section thématique explicitement intitulée « Foucault ou le politiste impossible ? »<sup>133</sup>.

Autrement et plus simplement dit, nous n'avons su nous rendre sensible au judicieux conseil de Max Weber sur la nécessité pour le spécialiste de « savoir se mettre des œillères »<sup>134</sup>. Et si, comme l'écrit Bernard Lahire, « le travail interprétatif n'intervient pas après la bataille empirique, mais avant, pendant et après la production des 'données' qui ne sont justement jamais données mais constituées comme telles par une série d'actes interprétatifs »<sup>135</sup>, il faudrait considérer que notre travail interprétatif s'est clairement caractérisé par le fait que nous n'avons eu de cesse de (re)définir le domaine de la lutte en concentrant, en resserrant toujours plus le champ de la bataille<sup>136</sup>. Aussi, avons-nous considéré, appuyé en cela par les réflexions d'un Jean-Claude Passeron, qu'il était également possible de « penser par cas »<sup>137</sup> en appliquant pour ce faire une pratique de type indiciaire<sup>138</sup>,

---

<sup>132</sup> L'analyse par déviation, voire bifurcation étant d'ailleurs une caractéristique notable de la pensée foucauldienne : cf. par exemple la progression de *Sécurité, territoire et population*, qui se transforme dès la fin de la quatrième leçon en « histoire de la gouvernementalité » (cf. pp.111-113 et 119-124) ; et celle de *Naissance de la biopolitique*, qui devient dès la quatrième leçon une analyse du néo-libéralisme, allemand et américain principalement ; (cf. pp.77 et sv. ; et, pp.190-197).

<sup>133</sup> La présentation scientifique est disponible sur : <http://www.congres-afsp.fr/st/st55/st55.html>.

<sup>134</sup> Cité in Noiriél Gérard (entretien avec), « 'Les apports et les rapports'. Une démarche critique et scientifique », *La Lettre de D.M.A. Associations des amis d'Abdelmalek Sayad*, 9 (« Abdelmalek Sayad : une grille de lecture »), novembre 2004, pp.9-11, p.10.

<sup>135</sup> Lahire Bernard, *L'esprit sociologique*, Paris, La Découverte (« Textes à l'appui »), 2005, p.42.

<sup>136</sup> Cf. Razac Olivier, *La Grande Santé*, Paris, Climats, 2006. Ce ouvrage est extrait de la thèse de l'auteur, très courte et pensée comme une généalogie foucauldienne.

<sup>137</sup> Cf. Passeron Jean-Claude & Revel Jacques, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », in Passeron Jean-Claude & Revel Jacques, *Penser par cas*, Paris, EHESS (« Enquête »), pp.9-44.

et fonctionnant intensément par *serendipity*<sup>139</sup> ; allant chercher chez les autres et dans leurs objets des ressources supplémentaires de problématisation<sup>140</sup>.

Par ailleurs, cette limitation a également puisé sa capacité à s'affirmer dans certains débats méthodologiques épisodiques, mais cruciaux à nos yeux, en ce qu'ils nous semblent poser la question du caractère éventuellement discutable de la priorisation de l'objectif de l'accumulation empirique. À cet égard, l'on peut notamment mentionner la discussion ouverte par Philippe Bongrand et Pascale Laborier sur « l'impensé méthodologique » de la conduite des inénarrables « entretiens semi-directifs compréhensifs », caractérisant tout travail de recherche sur l'action publique, un tant soit peu qualitatif. Le propos des deux auteurs, dans sa version abrégée, est relativement éclairant : nombre de recherches sur l'action publique ne s'interrogent pas sur l'intérêt épistémologique fondamental des immenses campagnes d'entretiens semi-directifs menées pourtant de manière invariables. Le travail empirique qualitatif finirait ainsi par se mesurer, paradoxalement, quantitativement, en nourrissant le fantasme d'une exhaustivité de la connaissance<sup>141</sup>.

Si nous tenions à apporter cet éclairage sur notre base empirique, qui ne correspond en rien à un manque de « souci méthodologique » de notre part, c'est qu'il rend compréhensible, nous semble-t-il, le choix de la construction globale de notre propos. C'est d'ailleurs cette construction globale que nous souhaitons restituer à présent.

## 5 – Annonce du plan

La présentation de notre hypothèse de l'intégration comme programme de « sécurisation statistique des flux » ne peut être complète, ou du moins complètement intelligible, en dehors de l'indication méthodologique de Foucault sur le caractère à la fois intentionnel et non subjectif des relations de pouvoir<sup>142</sup>. Autrement dit, la mise en évidence de

---

<sup>138</sup> Cf. Ginsburg Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le débat*, 6, novembre 1980, pp.3-44.

<sup>139</sup> Cf. *ibid.*, ainsi que : Lévy Jacques, « Serendipity », *EspacesTemps.net*, 13 janvier 2004, disponible sur : <http://espacestems.net/document519.html>.

<sup>140</sup> Ce que nous avons notamment fait au travers de l'animation pendant près de six ans de l'Atelier de discussion scientifique du laboratoire PACTE-Politique-Organisations.

<sup>141</sup> On peut retrouver d'ailleurs ce type de réserves dans *L'instrumentation de l'action publique* ; l'abandon de l'étude exclusive des jeux d'acteurs semblant remettre en cause la conception même de ce qu'est une « assise empirique » en science politique ; cf. notamment l'introduction : Halpern Charlotte, Lascoumes Pierre Le Galès Patrick, « L'instrumentation et ses effets. Débats et mises en perspectives théoriques », in Halpern Charlotte, Lascoumes Pierre Le Galès Patrick (dir.), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, pp.15-62.

<sup>142</sup> Cf. Foucault Michel, *La volonté de savoir (Histoire de la sexualité I)*, Paris, Gallimard (« tel »), 2005 (1<sup>ère</sup> éd. 1976), p.124.

cette « grande stratégie muette » de mise en flux de l'immigration suppose de reconstituer la diversité des « tactiques loquaces » au niveau où elles s'inscrivent, et qui « s'enchaînant les unes aux autres, s'appelant et se propageant, trouvant ailleurs leur appui et leur condition, dessinent finalement des dispositifs d'ensemble »<sup>143</sup>. Bien que se donnant pour objet et objectif l'appréhension des événements à partir desquels s'opère une « différenciation »<sup>144</sup>, l'adoption d'une démarche généalogique ne vise ni la recherche des manifestations d'une intentionnalité générale, ni celle des preuves d'une préméditation d'ensemble. Elle suppose plutôt que les origines à « révéler » ne sont guère « glorieuses », mais plutôt basses, chaotiques, impures, mêlées : les événements fondateurs ont ainsi fréquemment des allures d'« accident »<sup>145</sup>. Rappeler ces éléments avant d'annoncer notre plan et la progression de notre propos est une manière de signifier que c'est très exactement « au niveau » de ce caractère mêlé, non définitif, contradictoire et heurté de ces « tactiques loquaces » que nous nous tiendrons tout au long de cette thèse. La « stratégie muette » n'est inévitablement qu'*en gestation* de part et d'autre des faits considérés. C'est en quelque sorte notre manière de résister à la si forte « tentation de la citation » dont parle D. Bigo à l'égard du texte de Foucault<sup>146</sup>. Pressentant bien pour notre part l'orientation foucauldienne profondément prise par notre démarche, notre objectif est ainsi d'arracher des fragments bruts de « notre terrain » sans les ensevelir sous la patine d'un texte foucauldien auquel serait attribuée une valeur démonstrative.

Dans notre première partie, intitulée « Lever le voile sur l'immigré. De la naissance de la politique d'intégration à l'instrumentalisation de la démographie de l'immigration », nous rendons compte de la dynamique de *concaténations* qui conduit de l'éclatement de « l'affaire du voile » au mois d'octobre 1989 à la reconnaissance officielle de la catégorie d'« immigré » en septembre 1991.

En abordant la politique d'intégration, de sa mise à l'agenda à sa mise en œuvre, nous voyons comment la spécificité du contexte de « politisation » – notamment caractérisé par la singularité de la position relative du Premier ministre, Michel Rocard, dans le champ

---

<sup>143</sup> *Ibid.*, p.125.

<sup>144</sup> Sur ce point, cf. notamment : Veyne Paul, *Foucault. Sa pensée, sa personne*, Paris, Livre de Poche (« biblio essais »), 2010 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 2008), pp.15-24.

<sup>145</sup> Cf. Foucault Michel, « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », in Foucault Michel, *Dits et écrits...*, *op.cit.*, Tome 2 (1970-1975) 84, 1971, pp.136-156.

<sup>146</sup> Cf. Bigo Didier, « Gérer les transhumances. La surveillance à distance dans le champ transnational de la sécurité », in Granjon Marie-Christine (dir.), *Penser avec Foucault. Théories critiques et pratiques politiques*, Paris, Karthala/CERI (« Recherches internationales »), 2005, pp.129-160, pp.129-130.

politique – constitue une « fenêtre d’opportunité »<sup>147</sup> pour une « gestion » transversale de l’immigration qui, sous l’effet notamment de la modification des stratégies d’argumentation du parti frontiste, en vient *in fine* à se concentrer sur la consolidation et l’homogénéisation, des modalités d’établissement des données statistiques publiques existantes qu’on accuse d’être incohérentes et de mauvaise qualité (chapitre 1).

C’est dans le cadre de la mise en place d’un groupe administratif *ad hoc*, placé sous l’égide du HCI, que la mobilisation des travaux de Michèle Tribalat débouche sur la légitimation politique de la catégorie cognitive d’« immigré ». Toutefois, ce processus de reprise taxinomique est à la fois partiel et profondément indirect. D’une part, les « sages » du HCI sont d’abord et avant tout intéressés par les vertus « pédagogiques » de la quantification du stock de personnes d’« origine étrangère » (c’est à dire ayant au moins un grand parent d’origine étrangère) sur un siècle, à laquelle est parvenue la démographe dans ses recherches sur le bilan démographique en France. A l’inverse, ils semblent nettement moins attentifs à la logique cognitive (conceptuelle et technique) de réforme de la production statistique que la démographe promeut, au nom de la « scientificité » de l’observation démographique, dans l’objectif de reconstituer les flux juridico-généalogiques. La principale proposition et implication de cette réforme est de substituer le « concept » d’immigré à celui d’étranger. D’autre part, ce n’est que dans le cadre de la réception publique des résultats du recensement au printemps 1991, qui indiquent notamment une baisse du nombre d’étrangers depuis 1982, que M. Tribalat, grâce à la quantification du stock d’« immigrés » (qui est par contre en hausse) qu’elle établit, se retrouve finalement officiellement reconnue dans le cadre d’une tribune commune émanant du président du HCI et des directeurs de l’Institut National de la statistique et des études économiques (INSEE) et de l’INED (chapitre 2).

Dans notre deuxième partie, « Au-delà de l’immigré. Vers l’axiomatisation démographique de la politique d’intégration ? », nous nous intéressons à la manière dont cette mobilisation opportuniste de certains résultats de recherche de M. Tribalat, cède progressivement la place à une alliance objective liant la démographe et les « sages » contre notamment la direction de la population et des migrations (DPM) ; alliance qui débouche sur un alignement progressif du positionnement de ces derniers sur les préconisations de la démographe en matière de formalisation statistique des flux.

---

<sup>147</sup> Cf. Kingdon John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Co, 1984.

En effet, une fois passée cette première étape, essentiellement consacrée à l'établissement de « grands » chiffres permettant de faire un bilan de la situation générale de la situation de l'immigration en France, les membres du HCI décident de mettre en chantier la comptabilisation des flux à partir des statistiques administratives. Or, dans le cadre de la configuration administrative de la production de statistiques publiques sur l'immigration qui est pour le moins hétérogène et hétéroclite – pour ne pas dire quasi-inexistante –, la DPM se distingue très largement : cette direction « historique » de la politique d'immigration s'était positionnée depuis la moitié des années 1980 sur l'expertise statistique, par la publication à La documentation française d'un rapport annuel. Aussi, le fonctionnement et les activités du groupe « Statistiques » se trouvent-ils dominés par l'existence d'une concurrence entre cette administration centrale et le HCI dont l'enjeu est l'autorité et l'autorisation à publier un rapport annuel de synthèse statistique (chapitre 3).

Aussi, dans le cadre du rapport de force qui s'institue entre ces deux institutions, le HCI, qui cherche donc à asseoir une position dominante en matière d'organisation de la production statistique, trouve à s'appuyer sur les préconisations de la démographe en vue de l'adoption d'une méthode comptable alternative des flux, et qui, reposant sur l'adoption de la nomenclature internationale d'« immigrant », permet de produire une mesure chiffrée totalisée du flux annuel d'immigration. S'autonomisant formellement de la présentation administrative préexistante par motifs de séjour, cette quantification institue une représentation statistique unifiée et unifiante de l'immigration en ses flux. Imposant progressivement auprès des « sages », la pertinence cognitive et pratique de prendre la durée (du séjour des individus depuis l'effectuation de la migration) comme critère de quantification des flux, l'investissement de la démographe au service de cette institution se prolonge par la mise en chantier de la modification des fiches de saisies de l'OMI, et prétend même et surtout infléchir la constitution de l'application informatique (AGDREF) dont le ministère de l'Intérieur commencer tout juste à se doter. La visée finale de la démarche est de garantir la continuité de l'observation statistique par une traçabilité des trajectoires juridiques des immigrants (chapitre 4).

Parallèlement à ce travail portant sur les statistiques proprement dites de flux, l'on constate également que le « militantisme scientifique »<sup>148</sup> de la démographe en vue de l'adoption de moyens statistiques permettant d'assurer le suivi de mêmes ensembles individus

---

<sup>148</sup> Nous empruntons cette expression à : Ihl Olivier, « *Objetividad de Estado. Sur la science de gouvernement des Chicago Boys dans le Chili de Pinochet* », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 3, 2012, pp.67-88.

au cours du temps de leur im-migration affecte même le projet des « sages » de constituer une métrologie de l'intégration, puisque la démarche de ces derniers d'établir des « indicateurs d'intégration » se trouve progressivement remplacée par le soutien qu'ils apportent à la mise en œuvre d'un projet d'enquête. Porté par M. Tribalat depuis 1987, ce projet vise à exploiter des échantillons des données du recensement pour observer l'« assimilation » de différentes cohortes migratoires. Même si la trajectoire de l'exploitation de l'application informatique du ministère au sein de la configuration administrative de production statistique marginalise le projet de mise en place du fichier historique centralisé en tant qu'instrument démographique de la traçabilité des flux, il n'en demeure pas moins que lorsqu'il est décidé de « refonder » l'intégration au début des années 2000, c'est à l'aune de l'ensemble comptable du flux d'immigrants que se trouve mesurée, si ce n'est l'intégration, du moins la politique d'intégration, au travers de l'évaluation du « taux de pénétration » des structures en charge de l'accueil (chapitre 5).





## **PARTIE I**

### **LEVER LE VOILE SUR L'« IMMIGRÉ »**

### **DE LA NAISSANCE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION À L'INSTRUMENTATION DE LA DEMOGRAPHIE DE L'IMMIGRATION**



## Introduction de la partie 1

Comment passe-t-on d'un voile qui couvre la tête d'une dizaine de jeunes filles, et envahit surtout les colonnes des journaux, en octobre 1989 à l'officialisation de la catégorie d'origine démographique d'« immigré » moins de deux ans plus tard, en septembre 1991 ? La réponse est simple : par la politique d'intégration. C'est en effet par la voie/x du président d'une instance de « sages », créée dans le cadre d'une nouvelle politique dite d'« intégration » mise elle-même en place dans le sillage de l'éclatement de la première « affaire du voile », que s'opère la reconnaissance officielle de cette toute aussi nouvelle catégorie statistique. Toutefois, l'évidence de ce constat n'est qu'apparente, tant la chaîne des éléments ainsi reliée est disparate. En effet, derrière la linéarité de cette approximation générale, l'investissement de la question statistique par une institution telle que le HCI – c'est à dire composée par un représentant de chacune des quatre principales forces parlementaires et de hauts-fonctionnaires (dont certains sont des grands commis de la V<sup>ème</sup> République) –, et l'enrôlement, ce faisant, de travaux de démographie, constituent effectivement un « agencement » dont la constitution socio-politique nécessite d'être analysée au sens étymologique du terme (*analuô*) ; c'est-à-dire déliée, segmentée.

Pour ce faire, nous allons successivement considérer les multiples manières dont la politique d'intégration se présente, de la mise à l'agenda à sa mise en œuvre effective, en passant par sa « mise en politique », comme une politique de « gestion » de l'immigration dans son ensemble. Toutefois, nous ne prenons pas ces différents temps comme les étapes séquentielles d'une politique publique<sup>149</sup>, mais davantage comme des angles d'interprétations dont l'enchevêtrement nous permet d'appréhender le « sens » du cadre politique et cognitif auquel correspond et répond cette politique d'intégration<sup>150</sup>. Tout à la fois « symbolique », « emblématique » et « transversale », cette politique publique repose sur la valorisation de la reconnaissance publique d'un certain nombre de faits visant à « naturaliser » l'immigration comme objet d'action publique autonomisé à l'égard des fluctuations des orientations partisans. On parlera en ce sens d'une dé-politisation du « problème public » en construction. Mais ce n'est que sous l'effet du croisement contradictoire des temporalités de l'action

---

<sup>149</sup> Cf. Jones Charles O., *An introduction to the study of public policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.

<sup>150</sup> Nous assumons, de fait, une certaine proximité avec le modèle de la « fenêtre d'opportunité » proposé par John Kingdon. Sans reprendre ce modèle *stricto sensu* (pas de « courant » des solutions, des problèmes et politiques dans notre analyse), nous reprenons à notre compte cette approche par le « chaos » provisoirement et aléatoirement ordonné, que ne permet pas d'appréhender le modèle de la grille séquentielle ; cf. Kingdon John, *Agendas, alternatives, and public policies*. New York, Harper Collins, 1984.

publique que, dans ce cadre, la politique d'intégration en vient à se « concentrer » – dans le sens de se réduire et de se focaliser – sur la question statistique (chapitre 1). Le travail statistique alors initié, et qui est pleinement tributaire de l'objectif de cadrage politico-cognitif de la politique d'intégration, se caractérise par la recherche d'affirmations chiffrées permettant d'une maîtrise statistique de la situation de l'immigration dans son ensemble. Aussi, ce n'est qu'à l'issue d'un progressif et contradictoire travail de « traduction », au sens d'« activité de production de sens par mise en relation d'acteurs autonomes et transactions entre des perspectives hétérogènes »<sup>151</sup>, que la proposition faite par M. Tribalat en matière taxinomique – et que nous réinscrivons dans une mise en perspective du rapport du savoir démographique à l'objet « immigration » – que la catégorie d'immigré finit par être officiellement adoptée (chapitre 2).

---

<sup>151</sup> Lascoumes Pierre, « Rendre gouvernable : de la 'traduction' au 'transcodage'. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, pp.325-338, pp.334-335.

# CHAPITRE I

## L'INTEGRATION OU LES VOIES DE LA GESTION DE L'IMMIGRATION

Afin d'éclairer les déterminants de la « mise à l'agenda », les caractéristiques de la « mise en politique » d'une action publique dite d'« intégration », et même les contours de sa « mise en œuvre », nous allons, dans le cadre de ce premier chapitre, poursuivre un cheminement analytique qui nous conduira à nous poser une série de quatre interrogations qu'il faudra appréhender comme des couches successives d'élucidation ; chacune d'entre elle nous permettant d'exposer la concaténation des causalités qui sont entrées en jeu dans la mise en place de cette politique publique, de la plus visible à la moins publique, de la plus superficielle et accidentelle à la plus réfléchie et préméditée. Ce faisant, ces quatre interrogations ont en outre été construites comme autant de variations sur l'idée que l'établissement de la politique d'intégration marque et/ou constitue un acheminement vers une « gestion » – ou du moins tentative – de l'immigration de manière globale.

En premier lieu, comment en vient-on, à la fin de l'année 1989 et au début de l'année 1990, à (re)poser la question de la situation de l'immigration dans son ensemble ? Ici, l'expression de « gestion » de l'immigration s'entendra essentiellement – et fort banalement – comme l'affirmation d'une nécessité à faire de l'immigration l'objet d'un *aggiornamento* d'ensemble consistant à regrouper, en les mettant en cohérence, les différents dispositifs et mesures publics se rapportant à tel ou tel aspect ou situation de l'immigration. Loin de considérer qu'il s'agit là d'un questionnement exceptionnellement original – il faudrait même considérer en toute rigueur que ce n'est que l'énième retour d'une même antienne<sup>152</sup> –, nous souhaitons davantage nous focaliser sur cet épisode délimité dans le temps afin de le décrire dans toute sa singularité. Aussi, indiquons-nous notamment comment, à l'aune de « l'affaire du voile », la naissance d'une politique d'intégration prétendant repenser le cadre de l'action

---

<sup>152</sup> Pour ne citer que deux exemples particulièrement emblématiques de la littérature administrative qui atteste de cette aspiration à penser l'immigration dans son ensemble : Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs immigrés, *La nouvelle politique de l'immigration*, Paris, La documentation française, 1977 ; Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, *1981-1986. Une nouvelle politique d'immigration*, Paris, La documentation française, février 1986.

publique en direction des populations issues de l'immigration, fait figure de politique « symbolique » (A).

Deuxièmement, nous nous demandons comment les autorités gouvernementales privilégient, dans le cadre de cette politique publique, un mode de traitement visant essentiellement à dépolitiser les principaux axes de la politique d'immigration, c'est-à-dire à ne plus en faire un objet de différenciation partisane, mais bien plutôt un sujet de co-gestion trans-partisane. Il s'agit en l'occurrence de comprendre comment, dans sa conception initiale, le projet de création d'une politique d'intégration vise à faire reconnaître publiquement les bases communes de la politique d'immigration qui, ne dépendant plus des orientations et préférences partisans, doivent *prioritairement* devenir des objets de pure gestion gouvernementale (B).

Troisièmement, nous examinons en quoi la « mise en politique » à l'origine de cette politique inédite d'un point de vue terminologique – puisque c'est le premier usage du terme « intégration » pour dénommer des institutions publiques –, s'inscrit dans une « problématisation » de l'immigration qui, redéfinissant cette dernière en tant que « population », suppose d'en « transversaliser » la prise en charge au travers de dispositifs permettant d'assurer la prise en charge des divers et différents ensembles d'individus qui en ont été, sont et seront issus. Pour ce faire, nous soulignons notamment la manière dont l'expertise d'origine administrative, sur laquelle s'appuie le cabinet du Premier ministre pour formuler les attendus et objectifs d'une telle politique d'intégration, « internalise » la situation du phénomène im-migratoire dans le cadre de réflexions sur la conduite des politiques sociales et, ce faisant, en fait un objet paradigmatique de la gestion de l'action publique (C).

Enfin, dans un quatrième et dernier temps où nous abordons davantage la question de la « mise en œuvre », nous examinons les formes au final prises par cette tentative de gestion de la question de l'immigration. Au croisement des implications du contexte et de la finalité politiques auxquels répond la mise en place de la politique d'intégration, mais aussi celles de la problématisation administrative dans laquelle elle s'inscrit, cette mise en œuvre donne à voir un bilan contrasté et inachevé – qui n'est bien évidemment pas étranger à la « disparition » relativement précoce de la plupart des institutions qui composent initialement cette politique d'intégration –, mais dont se distingue néanmoins la mise à l'agenda de la question de la place de la connaissance statistique dans et pour la « gestion » de l'immigration (D)

## **A – Du voile à l'intégration : naissance d'une politique « symbolique »**

Le lancement de la politique d'intégration est un épisode peu, voire guère étudié par la littérature scientifique. Dans les rares allusions qui y sont faites, l'« affaire du voile »<sup>153</sup> est *évidemment* mentionnée comme la cause directe de l'inauguration de cette politique à la fin de l'année 1989. Patrick Weil par exemple, dans la reconstitution historique qu'il fait de la politique française de l'immigration depuis 1938, écrit que c'est pour faire face aux « passions [qui] se concentrent et s'enflamment sur le port du voile islamique par trois jeunes écolières [que] le Premier ministre réagit en créant le 19 décembre 1989 un Haut Conseil à l'intégration présidé par Marceau Long et doté d'un secrétaire général, Hubert Prévot »<sup>154</sup>. Plus proche de nous, Alexis Spire affirme encore que : « [l]e débat public qui succède à l'épisode du foulard islamique est l'occasion pour les pouvoirs publics de promouvoir, dans un laps de temps très court, une politique de l'intégration en direction des immigrés, dont découle tout un dispositif institutionnel »<sup>155</sup>. C'est d'ailleurs parce qu'elle relève de la *cause entendue* que l'interprétation des motivations ayant présidé au lancement de la politique d'intégration ne nécessite aucunement de s'appuyer sur une tentative spécifique et ciblée d'objectivation.

Présentée ainsi comme une réaction *ad hoc* du gouvernement socialiste à l'éclatement de « l'affaire du voile », la mise en place de nouvelles instances de gouvernement comme le Comité interministériel à l'intégration (CII) ou le Secrétariat général à l'intégration (SGI) est interprétée comme une série de mesures de type institutionnel spécialement destinées à détourner l'attention de cette « affaire », qui a littéralement saturé l'actualité médiatique et politique à l'automne 1989. La création d'un Haut conseil à l'intégration (HCI) composé de neuf personnalités qualifiées, pour compléter le nouveau dispositif institutionnel qui voit ainsi le jour à la fin de l'année 1989, confirme d'ailleurs en lui-même une telle grille de lecture, tant il rappelle la facilité avec laquelle, depuis la moitié des années 1980, les différents

---

<sup>153</sup> « Voile », « voile islamique », « foulard », « foulard islamique », « tchador », « fichu », « hidjeb », etc., les dénominations furent diverses. Par commodité, nous n'utilisons que le vocable et l'expression de « voile » et d'« affaire du voile ». Sur les usages et le sens des usages de ces différents termes dans le discours médiatique, cf. Boyer Henri, « Tchador, les mots de l'affaire », *Médiascope*, 4, avril 1993, p.67-72 ; Petiot Geneviève, « Voile, tchador ou foulard ? Problèmes de dénomination dans des discours médiatiques », *Les Carnets du CEDISCOR*, 3, 1995, pp.43-62.

<sup>154</sup> Weil Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 2004 (2<sup>ème</sup> éd. refondue / 1<sup>ère</sup> éd. 1991), pp.286-287.

<sup>155</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, septembre 1999, pp.50-56, p.52.



gouvernements ont eu tendance, « face à des questions trop controversés, génératrices de forte conflictualité sociale », à recourir à la « formule des sages » sur des sujets aussi divers que variés (enseignement, risques technologiques, sida, bioéthique, immigration), pour attester publiquement d'une prise en charge de ces questions par les pouvoirs publics<sup>156</sup>.

Bien que ce constat d'évidence n'ait donc pas fait l'objet à proprement parler d'une tentative spécifique de conceptualisation, il apparaît possible de prime abord d'essayer de caractériser la nature de la causalité à l'origine de cette initiative politique, au moyen notamment de la notion de politique « symbolique » élaborée par Murray Edelman. En effet, telle qu'elle a été travaillée par cet auteur, cette dernière permet globalement de désigner, tout à la fois la tendance qu'ont les responsables politiques, à mesure que décroît leur capacité à agir efficacement, à faire preuve de volontarisme « dans l'ordre du discours », mais également la tentation croissante de la part des mêmes à instrumentaliser certains « problèmes » en leur conférant de la publicité, alors et afin que des questions « gênantes » ne retiennent plus l'attention médiatique<sup>157</sup>. Aussi dans ce qui suit – nous appuyant principalement pour ce faire sur des éléments secondaires d'objectivation<sup>158</sup> –, nous tâchons d'étayer la plausibilité de l'hypothèse selon laquelle la naissance de la politique d'intégration constitue à bien des égards un exemple particulièrement probant de politique « symbolique ». Cette chronique de la séquence temporelle très resserrée, ne durant pas plus de deux mois, qui sépare *l'éclatement* d'une « affaire » dite du voile islamique (1) des prises de décisions gouvernementales en matière d'intégration, doit notamment nous permettre de rendre compte de la série d'éléments en fonction desquels l'initiation d'un programme d'action publique général sur l'immigration (3) s'est substituée au traitement casuistique et à la délimitation juridique mis en avant par les autorités gouvernementales pour « résoudre » une question de laïcité scolaire (2).

---

<sup>156</sup> Bachir-Benlahsen Myriam, « Lois de sages et sagesse des légistes. L'énonciation du droit en matière de bioéthique (1983-1992) et d'immigration (1987-1993) », in CURAPP, *Le droit administratif en mutation*, Paris, PUF/CURAPP, 1993, pp.231-255, p.231, n.1 ; cf. également Pisier Evelyne, « Vous avez dit indépendantes ? Réflexions sur les AAI », *Pouvoirs*, 46, 1988, pp.71-83, p.75.

<sup>157</sup> Cf. principalement Edelman Murray, *The Symbolic Uses of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1964 ; *Politics as a Symbolic Action*, Chicago, Chicago University Press, 1971. Pour deux exemples français d'application de cette notion, cf. Padioleau Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme : action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, 27, 6, 1977, pp.932-959 ; Berlivet Luc, « Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des 'grandes campagnes' d'éducation pour la santé », *Quaderni*, 33, automne 1997, pp.99-117.

<sup>158</sup> Nous appuyant en effet prioritairement sur le croisement de la littérature principalement scientifique portant sur « l'affaire du voile » d'un point de vue aussi bien juridique, discursif que politique, nous recourrons également à la recension des articles contenus dans le dossier de presse « islam » du fonds FNSP (côte 102/5) – que nous avons eu l'occasion d'exploiter sur la période 1970-2005 pour notre mémoire de fin de premier cycle : cf. : Hamzaoui Ouassim, *Mise en perspective de la question musulmane en France*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> année, sous la direction de Ihl Olivier & Veitl Philippe, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2005 – ainsi que sur des témoignages plus ou moins contemporains des faits de différents acteurs (nationaux et locaux) de l'époque.

## 1 – Quand un fait n'est pas « divers »

Le premier élément que nous soulignons ici porte très logiquement sur la manière dont, peu de temps après la rentrée scolaire 1989, le port du voile dans un certain nombre d'établissements scolaires se transforme, au travers notamment du traitement médiatique, en « affaire » ; à tel point qu'en l'espace de moins de deux semaines les faits et les commentaires qu'ils suscitent finissent par en devenir proprement indémêlables.

Formellement, l'épicentre de cette polémique, que d'aucuns ont même qualifié de « psychodrame national » – n'hésitant pas à la rapprocher de « l'affaire Dreyfus »<sup>159</sup> –, se situe au collège Gabriel-Havez de Creil dans l'Oise. Le 18 septembre 1989, trois jeunes filles, qui portent le voile depuis la rentrée et refusent de l'enlever malgré l'opposition de leurs enseignants, sont provisoirement exclues par le proviseur ; au prétexte que ce comportement constituerait une « atteinte à la laïcité et à la neutralité de l'école publique »<sup>160</sup>. Pendant près de deux semaines, la situation, qui reste inchangée puisque les filles demeurent exclues, ne passe pas l'enceinte de l'établissement. C'est la publication d'un article dans *Le courrier picard* le 3 octobre qui, faisant connaître le refus du principal du collège d'admettre trois adolescentes musulmanes, donne de manière quasi instantanée à cet « incident » une dimension nationale<sup>161</sup>. En effet, en moins d'une semaine, l'information est très largement relayée par les principaux titres de la presse écrite nationale. C'est d'abord le journal *Libération* qui s'en fait l'écho dès le lendemain par un article intitulé « Le port du voile heurte la laïcité du collège de Creil »<sup>162</sup>. Puis, le jour suivant, c'est d'un côté le quotidien *L'Humanité* qui évoque la « paranoïa tranquille » du proviseur, tandis que *Le Nouvel Observateur* titre pour sa part sa livraison hebdomadaire : « Fanatisme. La menace

---

<sup>159</sup> N'hésitant pas d'ailleurs à la rapprocher de « l'affaire Dreyfus » au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle : cf. Gaspard Françoise & Khosrokhavar Farhad, *Le foulard et la République*, Paris, La Découverte, 1995, pp.11-12, 23-24.

<sup>160</sup> Sur les détails de l'origine du contentieux, cf. le témoignage de Luis Cardoso, professeur d'histoire-géographie au collège Gabriel-Havez, qui rappelle notamment que l'interdiction des voiles portés par des collégiennes musulmanes est en partie la conséquence collatérale de la décision prise par le conseil d'administration de l'établissement en juin 1989 à propos de certains élèves de confession juive. Depuis plusieurs années, ces derniers, qui sont membres de l'Association de maison d'enfants du château de Laversine, n'assistent pas au cours le samedi matin et ne rentrent, en septembre, qu'une dizaine de jours après le début des enseignements. Décidant de ne plus tolérer ces manquements au bon déroulement des activités éducatives, le conseil d'administration, justifie l'enseignant, étend l'interdiction aux voiles que portaient certaines collégiennes : « si l'on demandait à des enfants juifs de respecter le cadre laïc des établissements scolaires, il fallait agir de même vis-à-vis de ces jeunes filles musulmanes... », cité in « Au cœur de 'l'affaire'. Un professeur de Creil témoigne », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.7-12.

<sup>161</sup> Cf. les travaux de Paul Siblot : « Quand la France se voile la face », in Basfao Kacem & Henry Jean-Robert, *Le Maghreb, l'Europe et la France*, Paris, CNRS Editions (« Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord »), 1991, pp.361-368 ; « Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises », *Mots*, mars 1992, 30, pp.5-17.

<sup>162</sup> *Libération*, 4 octobre 1989.

religieuse » ; et ce, sur fond de jeune fille en tchador<sup>163</sup>. C'est ensuite au tour de *La Croix*<sup>164</sup> d'évoquer la situation du Collège de l'Oise, du journal *Le Monde*<sup>165</sup> qui y consacre une page entière dans son édition du 7 octobre, et encore du *Figaro* qui évoque les « tchadors de la discorde »<sup>166</sup>.

C'est donc avec une remarquable rapidité que ce qui est un évènement local, voire même proprement interne au fonctionnement d'un établissement du secondaire de la grande banlieue parisienne, devient un fait national par l'attention qu'y consacre toute la presse écrite quotidienne et hebdomadaire nationale, mais aussi bien évidemment les grandes chaînes télévisées<sup>167</sup>. L'on peut même parler d'une opération de construction par les médias du caractère national de ce qui aurait pu demeurer un fait divers local<sup>168</sup>. Premièrement, les différents médias s'efforcent avec assiduité de « révéler » de nouveaux cas conflictuels dans d'autres localités<sup>169</sup> ; contribuant ainsi à faire d'une situation initialement singulière et localisée un phénomène générique aux dimensions nationales<sup>170</sup>. Comme l'écrivent Françoise Gaspard et Farhad Khosrokhavar, « les foulards semblaient fleurir partout »<sup>171</sup>. Mais au-delà

---

<sup>163</sup> Il s'agissait effectivement du vêtement traditionnel iranien qui, constitué par une unique pièce de tissu semi-circulaire ouverte sur le devant, ne possède pas d'ouvertures pour les mains, et qui est généralement tenu en entourant ses extrémités autour de la taille.

<sup>164</sup> *La Croix*, 6 octobre 1989.

<sup>165</sup> *Le Monde*, 7 octobre 1989.

<sup>166</sup> *Le Figaro*, 9 octobre 1989.

<sup>167</sup> Sur la spécificité du traitement télévisé de cette « affaire », cf. Mills-Affif Edouard, « L'islam à la télévision, les étapes de la médiatisation », *Cahiers de la Méditerranée*, 76, 2008, pp.123-134 ; Yavari-D'Hellencourt Nouchine, « 'Diabolisation' et 'normalisation' de l'islam. Une analyse du discours télévisuel en France », in Bréchon Pierre & Willaime Jean-Pierre, *Médias et religions en miroir*, Paris, PUF (« Politique d'aujourd'hui »), 2000, pp.63-91 ; et surtout le chapitre 5, « 1989, la guerre des 'tchadors' », de l'ouvrage de Thomas Deltombe, dans lequel l'auteur analyse notamment les enjeux concurrentiels sous-jacents aux stratégies de traitement de cette « affaire » par TF1 et Antenne 2, tout particulièrement, la partie « Les voiles gonflés par la concurrence » : Thomas Deltombe, *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France 1975-2005*, Paris, La Découverte (« Cahiers libres »), 2005.

<sup>168</sup> Précisons à ce sujet qu'à la mi-juin, certains journaux s'étaient déjà fait l'écho de problèmes dans certains établissements au sujet du port du voile (cf. notamment *Le Quotidien de Paris*, 13 juin 1989, qui relate le cas d'un collège à Epinal) mais sans que cela ne fasse l'objet de la même reprise médiatique.

<sup>169</sup> Deux situations ont été particulièrement médiatisées. D'une part, celle du lycée d'enseignement professionnel (LEP) Marie-Laurencin de Marseille, où une élève, qui s'est vue interdire le port du foulard en classe le 9 octobre, ne s'est plus représentée à l'établissement ; et dont la famille, qui a sollicité l'aide du MRAP, a déclaré faire des démarches auprès d'autres établissements de la région (*Le Monde*, 10 octobre 1989). D'autre part, celle du LEP Philippe-de-Girard d'Avignon où, deux jours après l'exclusion d'une élève de seconde pour le même motif, huit élèves se présentent voilées à l'établissement en solidarité de leur camarade exclue (*Libération*, 19 octobre 1989).

<sup>170</sup> Gaspard Françoise & Khosrokhavar Farhad, *Le foulard et la République*, op.cit., p.15.

<sup>171</sup> *Ibid.* Ce travail de compilation des cas similaires ou approchants se prolonge très largement au cours du mois de novembre : notamment, à Poissy où ce sont soixante-cinq enseignants du collège des Grands-Champs qui décident de refuser de prendre le moindre élève en classe tant qu'une élève n'acceptera pas de retirer son voile (*Le Figaro*, 7 et 21 novembre 1989). Les médias révèlent aussi que les situations scolaires commencent à prendre des formes nouvelles. Elles s'étendent ainsi aux contenus pédagogiques comme à Noyon, dans l'Oise où une trentaine de collégiens (garçons et filles) refusent, à partir du 22 novembre, de participer à certains enseignements (les sciences naturelles, le dessin et l'éducation physique) qui seraient incompatibles avec la pratique de l'islam (*Le Figaro*, 23 novembre 1989, *Le Monde* et *Le Quotidien de Paris*, 24 novembre 1989).

de cette pratique de « nationalisation », entendue comme changement d'échelle phénoménologique des événements considérés<sup>172</sup>, les médias tendent surtout d'autre part à inscrire ces derniers dans une structure de sens nationale.

Pour ce faire, ils présentent, selon une logique circulaire, la disproportion entre le caractère anecdotique des événements en eux-mêmes et l'ampleur de l'écho qu'ils reçoivent nationalement à partir de la deuxième semaine d'octobre – pour aller par la suite *crescendo* – comme la « preuve » même et par excellence de la profondeur des problèmes : « Que de bruit pour quelques foulards ! L'affaire peut paraître démesurée et même grotesque. Mais ce n'est jamais par hasard qu'une simple controverse locale, sur un sujet apparemment mineur, prend les dimensions d'un débat national » peut-on lire dans *Le Monde* du 24 octobre 1989<sup>173</sup>. Aussi, bien qu'isolés, ces « incidents » n'en seraient pas moins, du fait même de l'ampleur de l'intérêt qu'ils suscitent, la manifestation symptomatique de l'étendue et la profondeur des maux aussi divers que variés qui mineraient la société française. D'ailleurs, à compter de la dernière semaine du mois d'octobre, ce sont de plus en plus les éditorialistes ou les rédacteurs en chef (tels Serge July pour *Libération* ou Max Clos et Georges Suffert pour *Le Figaro*)<sup>174</sup>, et non plus les reporters envoyés sur le terrain, qui investissent prioritairement l'espace accordé à « l'affaire » dans les colonnes des grands quotidiens<sup>175</sup> ; y commettant des tribunes abordant tout à la fois la portée et les enjeux qui sont posés au respect des principes de laïcité et/ou d'égalité des sexes par l'islam pratiqué par la partie de l'immigration récente issue notamment des pays du Maghreb, et les conditions d'inscription de ce fait culturel dans le contexte national, et tout particulièrement au sein des institutions républicaines comme

---

Elles affectent même l'enseignement supérieur : le 25 novembre, à la faculté de droit de Pau, une étudiante voilée est exclue d'un amphithéâtre à la suite d'un vote des étudiants, organisé par l'enseignant (*Libération*, 29 novembre 1989 ; *Le Quotidien de Paris*, 1<sup>er</sup> décembre 1989).

<sup>172</sup> Précisons à cet égard qu'en 1990, l'Éducation nationale recense moins d'une centaine de cas d'élèves portant des insignes religieux : cf. Jospin Lionel (entretien avec), « Le moment ou jamais », *Le débat*, 58, janvier-février 1990, pp.3-19, p.16. Pour comparaison, on en recense près de 3000 en 1994-1995 lors de la deuxième « affaire du voile », moins de 1500 en 2003 au moment où se réunit la « Commission Stasi » chargée de réfléchir sur l'application du principe de laïcité, et moins de 700 après le vote de la loi 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics (*JORF*, 17 mars 2004, p.5190) ; cf. Chérifi Hanifa, *Application de la loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les établissements d'enseignement public, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, Paris, La Documentation française, 2005, pp.41-44.

<sup>173</sup> L'on peut lire également dans l'édition du lendemain : « Trois foulards et un pays. Si le principal du collège avait toléré, sans en faire un plat, le port de ces trois foulards, la République aurait-elle vacillé sur ses bases ? [...] La maladresse ayant été commise d'avoir transformé ce minime conflit en affrontement de civilisation, il faut désormais en prendre son parti », in *Le Monde*, 25 octobre 1989.

<sup>174</sup> Même le quotidien économique *Les Echos* y consacre son éditorial de première page, intitulé : « Tchadors » ; *Les Echos*, 20 octobre 1989.

<sup>175</sup> Sur cette transformation du mode de traitement médiatique, cf. Gaspard Françoise & Khosrokhavar Farhad, *Le foulard et la République*, op.cit., p.16-17 ; Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve république*, Paris, Seuil, 2000, pp.578-584.

l'école. Si la dimension de l'immigration, si la donne de l'« origine immigrée » – pour reprendre l'expression communément utilisée sans guillemets en guise de caractérisation de l'ensemble des personnes d'obédience musulmane vivant sur le territoire national – n'est clairement pas absente des formulations interprétatives et interpellatrices qu'on retrouve dans les discours journalistiques, les médias tendent toutefois bien moins à cadrer limitativement qu'à potentialiser les grilles de lecture mobilisables et leur enchevêtrement. La transformation de ces cas de port du voile dans l'enceinte scolaire en objet de débat ne passe pas par l'imposition d'un sens, mais bien plutôt par les opportunités données à la démultiplication des constructions de sens pouvant être établies à partir de la mise en relation (plus ou moins) antagoniste de la pratique culturelle des musulmans d'« origine immigrée » et l'idée de laïcité républicaine.

Aussi, les médias parachèvent-ils ce travail de montée en généralité de la signification de ces pratiques d'expression religieuse, en sollicitant et relayant de plus en plus intensément les interventions publiques qui se multiplient et se diversifient. Faisant apparaître de nettes divergences au sein des différents secteurs ou familles d'acteurs<sup>176</sup>, le clivage de ces prises de positions – dont nous ne pouvons ici qu'exposer un florilège hétéroclite mais néanmoins représentatif – contribue à faire de la cette question du port du voile un objet décomplexé d'interprétation ; la moindre variation, le plus minime degré de contradiction étant à cet égard particulièrement prisé. Les associations défendant la cause des immigrés et/ou de leurs enfants, et les associations généralistes spécialisées dans la défense des droits de la personne sont les premières à prendre position par voie de presse : France-Plus et la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) en appellent au respect intransigeant de la laïcité face à tous les signes religieux qui pourraient venir menacer la paix de l'école<sup>177</sup>, tandis que le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) dénonce une « atteinte à la liberté individuelle »<sup>178</sup>, et que Malek Boutih, le vice-président de SOS-Racisme, juge « scandaleux que l'on puisse au nom de la laïcité intervenir ainsi dans la vie privée des gens, malmener les convictions personnelles »<sup>179</sup>.

Puis, c'est au tour des représentations religieuses de se manifester en laissant également s'exprimer l'hétérogénéité de leurs positionnements. Ainsi, dans un entretien à l'Agence France Presse (AFP) qui fut très largement diffusé, le cardinal Lustiger rend compte

---

<sup>176</sup> Cf. *ibid.*, pp.576-577.

<sup>177</sup> *Le Monde*, 7 octobre 1989.

<sup>178</sup> *Libération*, 9 octobre 1989.

<sup>179</sup> *Le Monde*, 7 octobre 1989.

de la position officielle de l'institution ecclésiastique catholique<sup>180</sup>, en dénonçant une « laïcité ringarde » qui, s'effarouchant à peu de frais, ne saisit pas que le port du voile n'a « peut-être qu'une signification oppositionnelle, un peu comme la coiffure rasta »<sup>181</sup>. Si Cheikh Haddam, le recteur de la mosquée de Paris, emboîte le pas à ce dernier en appelant à « dédramatiser l'affaire »<sup>182</sup>, Daniel Youssef Leclerc, l'un des représentants de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), organisation concurrente de la Mosquée de Paris, déclare pour sa part qu'« il ne peut y avoir de compromis avec la religion » et s'interroge sur ce qui peut pousser, « dans les pays des droits de l'homme », à ce qu'on en vienne à « porter atteinte à une jeune fille » pour laquelle le port du voile serait un « impératif de pudeur »<sup>183</sup>. Par contre, l'une et l'autre de ces organisations religieuses désavouent de concert la manifestation pour le port du voile et la « défense de la véritable foi » organisée à Paris le 22 octobre par l'association groupusculaire, La Voix de l'islam<sup>184</sup>. La Fédération protestante de France déclare pour sa part que « le respect de la laïcité doit être absolu », mais qu'il n'y a « aucune raison d'interdire le port du voile à l'école pour peu qu'il ne serve pas à un quelconque prosélytisme »<sup>185</sup>, tandis que le Grand Rabbin de Paris, Alain Goldmann, dénonce « l'intolérance » des laïcs<sup>186</sup>, tout en considérant cependant qu'accepter les voiles à l'école constituerait une mesure « discriminatoire envers les juifs »<sup>187</sup>.

Limitées dans les deux premières semaines de « médiatisation » aux associations de défense des droits (des étrangers) et aux acteurs du champs religieux, les prises de positions ne tardent toutefois pas à se diversifier dans leur provenance, complexifiant davantage les équations argumentatives qui balisent de plus en plus densément le port du voile à l'école ; et ce, selon des raisonnements partiellement incommensurables. Ainsi, l'épouse du président, Danielle Mitterrand s'indigne de l'exclusion des jeunes filles, évoquant un recul

---

<sup>180</sup> Cf. Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve république, op.cit.*, p.577. Des voix très largement discordantes se font néanmoins entendre, comme celles du père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique (*La Croix*, 29 octobre 1989) et celle de Mgr Honoré, l'évêque de Tours, (*La Croix*, 15 novembre 1989), et qui soulignent davantage le danger que représente l'islam. Sur ces différents positionnements, cf. Bonnafous Simone, « Quand la presse catholique parle de 'laïcité' », *Mots*, juin 1991, 27, pp.59-72.

<sup>181</sup> *La Croix*, *Libération*, 20 octobre 1989, et *Le Monde*, 21 octobre 1989.

<sup>182</sup> Entretien accordé au journal *Le Monde*, 24 octobre 1989.

<sup>183</sup> *Le Monde*, 21 octobre 1989.

<sup>184</sup> Fondée par Farid Gabteni, cette association compte peu de membres, dont la majorité sont des Français convertis à l'islam, à l'instar de sa présidente Catherine-Latifia Thorez (petite-fille de l'ancien dirigeant communiste Maurice Thorez). Elle s'était notamment fait connaître au début de l'année 1989 en organisant le 26 février une manifestation pour soutenir la « fatwa » prononcée par le guide de la révolution iranienne à l'encontre du romancier Salman Rushdie (*L'Humanité*, 27 février 1989).

<sup>185</sup> *Le Monde*, 21 octobre 1989.

<sup>186</sup> *Le Monde*, 24 octobre 1989.

<sup>187</sup> *Libération*, 20 octobre 1989.

civilisationnel<sup>188</sup>, quand l'ambassadeur de la Ligue arabe à Paris, Hamadi Essid, préfère se hisser à un niveau théologique pour remettre en cause la nécessité du port du voile<sup>189</sup>. Le secrétaire général du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-CFDT), Jean-Michel Boullier, exprime ses inquiétudes quant à la « montée des intégrismes qui touchent aujourd'hui l'école en utilisant les enfants »<sup>190</sup> alors que la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) plaide pour une laïcité exigeante mais ouverte, c'est-à-dire qui refuse l'option de l'exclusion<sup>191</sup> ; à l'instar de la Ligue de l'enseignement qui insiste sur la différence entre expression religieuse et prosélytisme<sup>192</sup>.

Parallèlement encore, des voix se font également entendre pour inscrire cette problématique du port du voile dans une démarche de régulation politique visant à reconnaître et faire reconnaître la place acquise avec le temps par l'islam et les musulmans. C'est notamment le cas du politiste Bruno Etienne, auteur de *La France et l'islam*<sup>193</sup>, qui estime qu'il est urgent que l'Etat prenne acte du fait que « l'islam est la seconde religion de France »<sup>194</sup>, ou encore de « l'Appel de Toulouse » qui, lancé le 23 octobre par une dizaine d'écrivains à l'initiative de la revue *Horizons Magrébins*<sup>195</sup>, demande à ce qu'« une négociation s'engage avec les musulmans résidant en Europe »<sup>196</sup>.

Enfin, parmi les prises de position se plaçant davantage sur un registre intégrant la dimension « genrée » de la question du port du voile, l'on peut également rendre compte des divergences de formulations qu'elles donnent à voir en mentionnant par exemple la pétition

---

<sup>188</sup> « Si aujourd'hui, deux cents ans après la révolution, la laïcité ne pouvait accueillir toutes les religions, toutes les expressions en France, c'est qu'il y aurait un recul. Si le voile est l'expression d'une religion, nous devons accepter les traditions quelles qu'elles soient », in *Le Quotidien de Paris*, 21 octobre.

<sup>189</sup> « Le dogme, c'est important mais l'homme est doté de raison et doit surtout ne pas gêner les autres. L'islam est une religion contre l'idolâtrie et les symboles. L'islam insiste plus sur la nécessité d'aller à l'école que de porter un voile », cité in Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.101-108, p.102.

<sup>190</sup> *Le Figaro*, 21 octobre 1989.

<sup>191</sup> « Que prôner ? Certainement pas l'exclusion qui rejette les intéressées dans une attitude plus tranchée, certainement pas une règle de conduite stricte nationale [...] [mais] la voie étroite entre le rejet, solution de facilité, et l'abdication, solution pernicieuse », cité in Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.103.

<sup>192</sup> Michel Mourineau, son secrétaire général, déclare ainsi : « Est-ce que ces jeunes filles ont manifesté vraiment le désir d'influencer leurs condisciples ? Ont-elles fait ostensiblement leurs prières en classe, exprimé leur hostilité à l'égard des catholiques, des protestants, israélites ou incroyants ? Ont-elles refusé de participer à certains cours ? Si non, qu'elles gardent leur foulard », in *Le Monde*, 26 octobre 1989.

<sup>193</sup> Paris, Hachette, 1989.

<sup>194</sup> « Aujourd'hui l'islam est la seconde religion de France. Il faut se hâter de gérer cet état de fait [...] Chaque fois qu'un mouvement de pensée nouveau se fait jour, il met des siècles à être officialisé ! Cela a été vrai pour les protestants après bien des carnages, ensuite pour les juifs. Si nous voulons soustraire les musulmans français à la pression de l'étranger, il faut que l'Etat prennent ses responsabilités et intègre la donnée islamique », in *Le Monde*, 23 octobre 1989.

<sup>195</sup> Créée en 1987, la revue *Horizons Magrébins. Le droit à la mémoire*, se consacre à la littérature maghrébine et au fait culturel dans l'espace euro-méditerranéen.

<sup>196</sup> Cité in Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.103.

« Le pari de l'école » qui, signée dans *Libération* par une quinzaine de « personnalités » féminines<sup>197</sup>, présente le voile comme « le signe de l'oppression et de la contrainte exercée sur les femmes musulmanes » mais affirme que « l'exclusion sera toujours la pire des solutions »<sup>198</sup> ; et le cas de l'association Expression maghrébine au féminin (EMAF) déclare dans un communiqué : « Nous, femmes issues de l'immigration maghrébine, appelons à un rassemblement pour dire haut et fort que si nous sommes les enfants d'Ibn Khaldoun, nous sommes aussi les enfants de Voltaire »<sup>199</sup>.

Résumant cette logorrhée tous azimuts de ses formules ironiques et laconiques, *Le canard enchaîné* moque une « *salade du sens* »<sup>200</sup> et s'écrie même « *aux fous, aux foulards !* »<sup>201</sup>. Aussi, bien loin de nous intéresser à la ligne de partage entre ceux qui sont pour l'acceptation de ces insignes sous certaines conditions et ceux qui sont davantage en faveur de leur interdiction, qui se placent d'ailleurs les uns et les autres sur un continuum varié des positions intermédiaires, nous nous concentrons sur le fait de cette multiplicité d'interventions et prises de positions, en ce qu'il contribue, par son effet massif, à finir d'ôter définitivement à ces cas de port du voile dans des enceintes scolaires le statut de « fait divers ». Roland Barthes suggère en effet que ce dernier se distingue des autres formes d'information journalistique dans la mesure où il s'agit fait qui fondamentalement ne renvoie qu'à lui-même<sup>202</sup>. Fonctionnant en auto-référencement, voire selon un mode de référencement *immanent*, le « fait divers » est en cela particulier que la formation et formulation de son sens, proprement endogène, ne suppose, ni ne nécessite sa mise en rapport avec des structures d'entendement plus générales et lui préexistant. Davantage « fait de société »<sup>203</sup>, l'évocation du port du voile dans l'espace public, et principalement médiatique, se trouve donc dominée par des luttes de sens qui donnent à voir des agencements discursifs, argumentatifs et explicatifs qui se répondent plus ou moins partiellement, tant ils puisent à chaque fois de manière différenciée et singulière dans une pluralité de registres de « mises en crise ».

---

<sup>197</sup> Très hétéroclite, la liste des signataires comporte aussi bien des écrivaines (Marguerite Duras), que des productrices (Catherine Barma), des artistes (Catherine Lara), des femmes politiques (Ségolène Royal), des athlètes de haut niveau (Monique Ewange-Epee), des dirigeantes associatives (comme Souad Benami qui préside « Nanas beurs »), ou encore des directrices de revue (comme Anne-Marie Granger des *Cahiers du féminisme*).

<sup>198</sup> *Libération*, 6 novembre 1989.

<sup>199</sup> Cité in Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.104.

<sup>200</sup> *Le canard enchaîné*, 25 octobre 1989.

<sup>201</sup> *Le canard enchaîné*, 8 novembre 1989.

<sup>202</sup> Barthes Roland, « Structure du fait divers », in Barthes Roland, *Essais critiques*, Paris, Seuil (« Tel Quel »), 1964, pp.188-196.

<sup>203</sup> Cf. Perotti Antonio & Thepaut France, « L'affaire du foulard islamique : d'un fait divers à un fait de société », *Migration-Société*, 2, 7, 1990, pp.61-82.



Comme le résume P. Weil, ces insignes religieux cristallisent toutes sortes de passions en ce qu'ils :

« symbolisent plusieurs crises : celle de l'école, des rapports entre l'Etat et la religion, celle de l'identité nationale mise en cause certes par l'origine culturelle étrangère des immigrés des années récentes, mais aussi par la perspective de l'unification européenne ; sans oublier la place de la femme qu'ils symbolisent en situation d'infériorité »<sup>204</sup>.

Or, dans ce mouvement croissant de syncrétisme des « mises en causes » du voile – au double sens de causalité et d'accusation –, la position des autorités gouvernementales se distingue assez nettement en ce qu'elle s'efforce de disloquer les conjonctions de sens en ne reconnaissant que la dimension proprement éducative des faits concernés, et maintenir l'entendement des faits au niveau local et des cas individuels.

## **2 – Le débordement de l'approche administrative et casuistique du gouvernement**

Visant essentiellement à délimiter exclusivement la « mise en discussion » des principes et des conditions d'applications du corpus juridique de la laïcité au cadre de l'institution scolaire et aux marges de manœuvre propres au fonctionnement à la hiérarchie de l'administration éducative, la position arrêtée par L. Jospin, ministre d'Etat, ministre de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports – et qui représente, en l'absence de déclarations du Président de la République et du Premier ministre au cours du mois d'octobre 1989, la ligne de conduite politique du gouvernement en la matière – se voit inexorablement débordée, voire disqualifiée. Dans le cadre de cet environnement d'emballage médiatique généralisé qui contribue à donner à ces situations locales de port du voile une ampleur et une signification nationale, nous verrons notamment comment l'enclenchement, à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre, d'un certain nombre de logiques (de judiciarisation, de syndicalisation et de politisation notamment) qui s'agencent de manière étroite, contraint assez rapidement le ministre à se replier sur un recours au Conseil d'Etat ; ce qui a pour corrélat d'ouvrir une nouvelle séquence où les discours et prises de positions sont très largement dominés par la connexion avec la question de la gestion globale de l'immigration et des politiques publiques à mettre en œuvre à cette fin.

---

<sup>204</sup> Weil Patrick (entretien avec), « Sur la politique française d'immigration », *Le débat*, 58, janvier-février 1990, pp.57-65, p.62. Pour un aperçu « concentré » de l'étendue et de la variété des formulations de « mise en crise » de la société à partir de cette question du port d'insignes religieux dans l'enceinte scolaire, cf. les différentes contributions du double numéro spécial « Laïcité – diversité » (1129-1130) de la revue *Hommes & Migrations* de février-mars 1990.

Dès la médiatisation nationale du cas initial du Collège Gabriel-Havez, le ministre défend publiquement la position qu'il maintiendra durant toute la durée de « l'affaire » – et même plusieurs mois après<sup>205</sup> –, et qui se veut intermédiaire entre l'autorisation et l'interdiction des signes religieux à l'école : « s'il s'agit de respecter la laïcité de l'école en n'affichant pas de façon ostentatoire les signes de son appartenance religieuse », l'école est toutefois, précise-t-il, « faite pour accueillir les enfants, et non pour les exclure »<sup>206</sup>. Affirmant prendre prioritairement acte des limites concrètes qu'impose le cadre juridique de la laïcité qui fait limitativement porter la laïcité aux programmes scolaires, aux personnels enseignants et aux locaux des écoles publiques<sup>207</sup>, L. Jospin indique que pour la résolution de ces situations, seul le « dialogue » au niveau des établissements entre les autorités éducatives, les enfants et leurs familles peut et doit être impérativement « priorisé »<sup>208</sup> :

« [C]'est la seule [i.e.] attitude qui me paraisse juste, philosophiquement et humainement, du point de vue de la laïcité, et juridiquement, du point de vue des textes existants. Nous n'étions pas en droit d'exclure ces jeunes filles pour la seule raison qu'elles portent un foulard [...] C'était enfin l'attitude juste du point de vue des responsabilités d'Etat pour quelqu'un qui a à gérer le problème de l'Education nationale »<sup>209</sup>.

L'objectif du ministre est ainsi fondamentalement de maintenir la « résolution » de ces situations dans l'enceinte des établissements où elles se produisent, en ne prenant en compte que leurs implications du point de vue de la « gestion éducative » ; il aura d'ailleurs l'occasion de le redire très clairement plusieurs mois après l'émoussement médiatique de « l'affaire » :

« Au point de départ ma préoccupation a été de *dégager une méthode pour régler un problème de gestion éducative*, un problème qui contenait des éléments de principe, mais avant tout un problème humain. Des enfants avec un foulard, il y en avait eu avant, dans des établissements,

---

<sup>205</sup> Cf. notamment Jospin Lionel (entretien avec), « Le moment ou jamais », *op.cit.*

<sup>206</sup> *Libération*, 10 octobre 1989.

<sup>207</sup> Il s'agit notamment de : la loi du 28 mars 1882, dite « loi Ferry », sur l'enseignement primaire obligatoire (*Journal Officiel*, 29 mars 1882), qui supprime « l'instruction religieuse » qui ne peut être donnée qu'« en dehors des édifices scolaires » (article 2) au profit d'une « instruction morale et civique » (article 1) ; celle du 30 octobre 1886, dite « loi Goblet », sur l'organisation de l'enseignement primaire (*Journal Officiel*, 31 octobre 1886), qui stipule notamment que « [d]ans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque » (art. 17) ; ainsi que celle du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État (*Journal Officiel*, 11 décembre 1905), qui « interdit [...] d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices du culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions » (art. 28). Il faut également mentionner les circulaires du 31 décembre 1936 et 15 mai 1937 prohibant toute forme de propagande, politique ou confessionnelle, dans les établissements scolaires, et toute autre forme de prosélytisme.

<sup>208</sup> *Libération*, 10 octobre 1989.

<sup>209</sup> Cf. Jospin Lionel (entretien avec), « Le moment ou jamais », *op.cit.*, pp.15-16.

et personne n'en avait parlé. Personne n'avait considéré dans ces établissements que leur laïcité était remise en cause, pas plus que personne n'avait considéré que la laïcité en France était menacée. *Pour régler un problème, on discute. Les principes doivent être clairs : respect de la laïcité, refus du prosélytisme, respect des enseignements. Ceci posé, on dialogue. Voilà quelle était ma démarche* »<sup>210</sup>.

Aussi, se maintenant dans une délimitation de type juridique et administrative qui privilégie un questionnement sur la conformité du port d'insignes religieux avec le principe de laïcité, le ministre indique que le traitement de ce type de situations ne relève ni de la prise de position politique, ni de la prise de décision gouvernementale<sup>211</sup>. L'unique capacité d'agir, la seule modalité d'action préconisée, reposent donc sur le traitement des cas individuels au niveau local par la discussion et la négociation.

Ce mode de résolution casuistique et volontairement maintenu à l'intérieur du cadre administratif du fonctionnement de l'Education nationale, s'avère d'ailleurs dans un premier temps, largement opératoire. En effet, conformément à ce cadre d'action, mandat avait été donné à l'inspecteur d'académie d'organiser une réunion de conciliation entre les familles des jeunes filles et le proviseur et les enseignants du collège Gabriel-Havez<sup>212</sup>. Un compromis est de la sorte assez rapidement trouvé : le proviseur autorise les jeunes filles à porter leur voile dans l'ensemble des locaux de l'établissement, à l'exception des salles de classes à l'entrée desquelles elles doivent le laisser tomber sur leurs épaules. Aussi, dès le 9 octobre, l'incident semble-t-il clos et de nature à demeurer un fait divers local parmi d'autres, et qui n'aurait été porté aux nues du « national » que l'espace d'une poignée de jours. Toutefois, l'apparente efficacité d'une telle procédure de conciliation administrative ne tarde pas à s'effriter, remettant en cause la viabilité politique de la stratégie de dénationalisation et de sectorisation préconisée par le ministre ; ce qui ouvrira *in fine* la voie à la reformulation de la prise en charge politique et gouvernementale de cette « affaire du voile », sous les termes d'un renouvellement des politiques en destination de l'immigration.

En premier lieu, le mode de résolution pour lequel opte le ministre de l'Education nationale est mis à mal par une double logique de judiciarisation et d'implication syndicale de la situation du Collège de Creil. En effet, après l'avoir respecté pendant dix jours, les trois

---

<sup>210</sup> Jospin Lionel (entretien avec), « Le moment ou jamais », *op.cit.*, p.14. Nous soulignons.

<sup>211</sup> Sa propre conviction en la matière n'étant, affirme-t-il, ni prioritaire, ni déterminante : « Je suis moi aussi contre le voile à l'école, je suis pour le refus du voile. Mon objectif est qu'il n'y ait pas de voile à l'école. Mon seul problème, ce sont les voies par lesquelles on y arrive », *in ibidem*.

<sup>212</sup> Sont également présents des représentants des parents d'élèves et les présidents des amicales marocaines, tunisiennes et algériennes, ainsi qu'un représentant de l'association Attadamoun qui jouèrent un rôle de médiation : cf. Cardoso Luis, « Au cœur de 'l'affaire' », *op.cit.*, p.10.

jeunes filles rompent l'accord en refusant d'ôter leur voile<sup>213</sup> en cours et sont alors consignées dans le centre de documentation. L'inspecteur d'académie intervient de nouveau en convoquant en urgence une réunion qui rassemble pendant plus de cinq heures, les enseignants, les parents et les représentants des associations culturelles locales ; mais cette fois-ci sans succès. Les positions semblent irrémédiablement inconciliables. D'un côté, le proviseur ne laisse aux intéressées que deux possibilités : soit elles s'en tiennent aux clauses de l'accord préalable, soit elles quittent l'établissement pour en trouver un autre ou suivre un enseignement à domicile sous contrôle de l'éducation nationale. À partir de là, les événements s'emballent puisque un comité de soutien aux trois jeunes filles se constitue le 21 octobre, et Maître Jacques Vergès accepte de se saisir de la plainte pour « discrimination raciale » que les parents veulent déposer<sup>214</sup>. Face à ce débordement judiciaire des négociations entreprises dans le cadre de leur fonction éducative<sup>215</sup>, les personnels enseignants et administratifs du Collège de Creil en appellent solennellement à une intervention impérative du ministre de l'Éducation nationale, exigeant en effet qu'il « se prononce clairement sur une question devenue nationale, afin de ramener la sérénité dans l'établissement »<sup>216</sup> et prennent enfin « les dispositions qu'imposent le respect de la laïcité »<sup>217</sup>.

Par ailleurs il sollicite le soutien de la « la toute puissante » Fédération de l'Éducation Nationale (FEN)<sup>218</sup>. Les liens de la fédération syndicale avec le PS sont nombreux et anciens. Toutefois, le retrait du projet de loi dit « Savary » est vécu comme une trahison par la FEN, dont l'édification d'un grand service public unifié et laïc constituait la principale revendication<sup>219</sup>. Aussi, marquant de plus en plus nettement ses distances depuis notamment le Congrès de Lille du PS en 1987<sup>220</sup>, la FEN saisit l'échec du mode opératoire préconisé par le ministre et l'envenimement de la situation localement comme l'occasion de réaffirmer l'intransigeance de son engagement en matière de laïcité. Aussi, son secrétaire général,

---

<sup>213</sup> Le subit revirement dans l'attitude des jeunes filles est principalement dû à l'intervention auprès des familles de responsables nationaux de la FNMF, notamment Daniel Youssef Leclerc qui défend d'ailleurs publiquement cette position : « La Fédération des musulmans préconise le port du voile », *L'Humanité*, 19 octobre 1989.

<sup>214</sup> *Le Monde*, 21 octobre 1989.

<sup>215</sup> On apprend d'ailleurs le jour suivant que la famille de la jeune fille exclue du LEP de Marseille, et représentée quant à elle par Maître Gilbert Collard, intente également une action en justice pour le même motif, *Le Monde*, 22 octobre 1989.

<sup>216</sup> *Libération*, 23 octobre 1989.

<sup>217</sup> *Le Figaro*, 27 octobre 1989.

<sup>218</sup> La FEN est la principale organisation de l'Éducation nationale et de la Fonction publique de 1946 à 1992. Elle regroupe jusqu'à une cinquantaine de syndicats, sur près de huit ministères. Sur la singularité et l'influence unique de la FEN dans l'histoire syndical, cf. notamment Brucy Guy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin (« Histoire de l'éducation »), 2003.

<sup>219</sup> Aubert Véronique & alii, *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation nationale*, Paris, Fayard (« Fondation Saint-Simon »), 1985, pp.219-247.

<sup>220</sup> Cf. Ferhat Ismaïl, « Le syndical et le politique. Le cas du parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990 », *Histoire@Politique*, 13, 2011, pp.125-145 [en ligne, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)]

Yannick Simbron se rend dès le 23 octobre au Collège de Creil pour déclarer que la FEN ne saurait accepter que les sollicitations du personnel de Creil ne soient pas entendues, ni se contenter du mode de résolution « au cas par cas » suggéré par le ministre : « Nous sommes venus *apporter notre soutien à nos collègues* et rappeler *notre exigence d'un texte réglementaire* rappelant précisément les obligations des élèves et des maîtres »<sup>221</sup>. Le durcissement du « ton » de la FEN est tout particulièrement notable lorsqu'on met cette déclaration en vis-à-vis du communiqué de presse qu'elle avait fait paraître, en commun avec SOS-Racisme, trois jours auparavant, le 20 octobre – soit avant la décision des parents de poursuivre l'établissement de Creil. Se montrant plus conciliante et prônant une position faite d'équilibres, la FEN met principalement en garde contre le risque de « mise à l'écart des filles du droit à l'accès aux connaissances », et rappelle que « [l]'école de la République a le devoir d'accueillir à égalité tous les jeunes sans discrimination » ; en précisant que « ces principes s'imposent aussi aux familles et aux jeunes eux-mêmes »<sup>222</sup>.

La conjonction de ces deux dynamiques<sup>223</sup> – à savoir : l'apparition de pratiques de judiciarisation des situations éducatives et la nature de l'implication et des revendications de l'incontournable acteur syndical de l'Education nationale – conduit à mettre en difficulté dans le principe et dans les faits le mode de résolution administratif et *in situ* défendu par le ministre de l'Education nationale. Toutefois, sa mise en échec ne devient véritablement effective que sous la pression supplémentaire des évolutions de la difficile « politisation » – désignant de manière restreinte les usages partisans<sup>224</sup> – de la question du port du voile. Contestés par les développements judiciaires et syndicaux que connaît notamment la situation du Collège de Creil, la position et le mode de traitement préconisés par le ministre sont en effet définitivement rendus inaudible par la tournure prise par « l'affaire » au sein du champ politique. Ne pouvant compter sur l'unanimité du soutien de son propre « camp », le ministre est conduit à en appeler à l'arbitrage juridique et administratif du Conseil d'Etat. Les débouchés politiques de la mise en discussion des implications du principe de laïcité se

---

<sup>221</sup> *Le Monde*, 23 octobre 1989. Nous soulignons.

<sup>222</sup> Cité in Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.102.

<sup>223</sup> Qui « communiquent » d'ailleurs par voie de presse, Maître J. Vergès déclarant ainsi que l'exigence de la FEN ne vient que souligner le bien-fondé de la requête de ces clients : « La FEN inquiète, M<sup>e</sup> Vergès satisfait », *Le Monde*, 27 octobre 1989.

<sup>224</sup> C'est-à-dire au sens de Lagroye Jacques, François Bastien & Sawicki Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses FNSP / Dalloz, 2002 (4<sup>ème</sup> éd. revue et mise à jour), p.517 ; et non pas selon l'acception large donnée par J. Lagroye dans « Les processus de politisation » (in Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2003, pp.359-372), à savoir comme : « la requalification des activités sociales les plus diverses, requalification qui résulte d'un accord pratique entre des agents sociaux enclins, pour de multiples raisons, à transgresser ou à remettre en cause la différenciation des espaces d'activités » (pp.360-361) ; et « une opération sociale qu'on ne saurait imputer aux seules stratégies et aux seuls intérêts des acteurs politiques et de leurs organisations » (p.369).

trouvant de la sorte subordonnés à la seule et difficilement contestable décision du juge administratif, une nouvelle séquence de débat s'ouvre qui, dominée par le cadrage discursif proposé par les différentes forces partisanes, tourne autour de la question de la gestion publique de l'immigration dans son ensemble.

Si le débat public qui s'organise à partir du cas du Collège Gabriel-Havez est remarquable par la prolifération des prises de position aussi diverses que variées auxquelles ils donnent lieu, il se caractérise également de manière notable par une absence discursive. En effet, le champ politique en tant qu'ensemble d'organisations partisanes se distingue par l'extrême discrétion dont il fait preuve jusqu'à la fin du mois d'octobre. On recense bien évidemment dans la presse un certain nombre de réactions émanant du personnel politique, mais comme le fait remarquer Y. Gastaut, ces dernières se font toujours à titre personnel<sup>225</sup>. Le plus souvent, il s'agit d'ailleurs de déclarations qui, tout en indiquant une préférence quant à l'alternative acceptation/interdiction, visent essentiellement à modérer la conflictualité des débats comme dans cet entretien de Michel Hannoun au journal *Le Monde* : « Je comprends que cela puisse être vécu par d'autres comme un signe de provocation, mais plus on parlera avec passion, plus cela prendra des allures d'affrontement »<sup>226</sup>. Il se trouve en effet que toutes les structures partisanes connaissent des divisions en leur sein ; aussi aucune d'entre elles n'est en mesure de faire un « usage partisan » – c'est-à-dire « politiser » – la question du port du voile<sup>227</sup>. Seuls le Parti communiste française (PCF) et le Front national (FN) sont unanimement opposés au port du voile à l'école.

Aussi, alors que depuis une vingtaine de jours les prises de position provenant de toutes parts se multiplient, s'accompagnant quasi-systématiquement d'un appel à l'intervention du ministre, ce n'est que le 25 octobre 1989, lors de la séance de questions au gouvernement, que celui-ci est interpellé dans l'enceinte même de l'hémicycle. Cette séance parlementaire donne alors lieu à un débat pour le moins agité et remarquable, qui ne laisse aucun doute quant au degré de division des formations parlementaires sur cette question du voile. Ses prises de parole sont accueillies par le chahut des huées qui proviennent autant du côté gauche que du côté droit de l'hémicycle<sup>228</sup>. Toutefois, bien que pressé et acculé par les questions parlementaires, le ministre de l'éducation nationale n'en démord pas et s'en tient aux possibilités offertes par le cadre juridique, réitérant la position qu'il avait présentée deux

---

<sup>225</sup> Cf. Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France...*, op.cit., p.576.

<sup>226</sup> *Le Monde*, 23 octobre 1989.

<sup>227</sup> Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France...*, op.cit., p.576.

<sup>228</sup> Pour une description de cette séance parlementaire (et des « incidents » qui émaillent son déroulement), cf. Gaspard Françoise & Khosrokhavar Farhad, *Le foulard et la République*, op.cit., pp.21-22.

semaines plus tôt dans les colonnes du journal *Libération*. L. Jospin déclare en effet que la seule possibilité qui s'offre aux chefs d'établissements est d'« établir un dialogue avec les parents et les enfants concernés pour les convaincre de renoncer à ces manifestations », en ajoutant néanmoins que dans le cas où de telles tentatives échouent, « l'enfant, dont la scolarité est prioritaire, doit être accueilli dans l'établissement public »<sup>229</sup>.

L'invariabilité de la position du ministre, qui suscite sans surprise la réitération par la FEN de sa revendication de voir le ministre édicter un texte réglementaire<sup>230</sup>, a pour principale conséquence de susciter la rédaction d'une tribune par cinq « intellectuels » de renommée médiatique<sup>231</sup> qui, intitulée « Profs, ne capitulons pas ! », paraît dans le *Nouvel Observateur* du 2 novembre 1989<sup>232</sup>. Les cinq auteurs y interpellent très directement le ministre afin de l'exhorter de prendre position contre le voile. Assimilant ces manifestations religieuses à des prémices de revendications particularistes – « l'école d[evan]t donner aux élèves le loisir d'oublier leur communauté d'origine » – et de surcroît rétrogrades<sup>233</sup>, le ton se fait solennel et tranchant pour souligner l'importance historique et politique d'une telle décision : « L'année du Bicentenaire aura-t-elle vu le Munich de l'Ecole républicaine ? [...] Négocier comme vous le faites en annonçant qu'on va céder, cela porte un nom : capituler ». Outre l'écho que rencontre de manière générale le caractère exceptionnel de cette lettre ouverte dans l'espace médiatique<sup>234</sup>, elle est déterminante en ce qu'elle est l'occasion de « visibiliser » davantage, et même d'« objectiver » notamment les dissensions qui existent au sein de la majorité parlementaire ; fragilisant de manière supplémentaire les marges et les capacités politiques de manœuvre du ministre. En effet, non seulement l'on dénombre pas d'une quarantaine de députés, dont pas moins d'une dizaine de députés socialistes, qui soutiennent publiquement cet appel, mais la solidarité au sein de l'équipe gouvernementale est elle-même remise en cause : Jean Poperen, ministre des relations avec le Parlement, qui juge « convaincante » la tribune parue dans le *Nouvel observateur*, exprime publiquement son

---

<sup>229</sup> Cité *in ibid.*, p.22.

<sup>230</sup> « Nous attendons avec impatience que le ministre de l'Education nationale rappelle dans un texte réglementaire les obligations des élèves et des fonctionnaires » : communiqué de la FEN cité *in Le Monde*, 27 octobre 1989.

<sup>231</sup> À savoir, Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler.

<sup>232</sup> C'est en effet dans l'édition du *Nouvel observateur* du 26 octobre 1989 que le ministre avait accordé une interview pour expliciter de nouveau le principe de sa position.

<sup>233</sup> « En autorisant *de facto* le foulard islamique, symbole de la soumission féminine, vous donnez un blanc-seing aux pères et aux frères, c'est-à-dire au patriarcat le plus dur de la planète. En dernier ressort, ce n'est plus le respect de l'égalité des sexes et du libre arbitre qui fait loi en France », *Nouvel observateur*, 2 novembre 1989.

<sup>234</sup> Souvent considérée comme marquant le « retour des intellectuels », cette tribune s'inscrit davantage, de par le profil des personnalités en question et sa publication dans l'un des hebdomadaires apparus dans le courant des années 1970, dans la transformation et la reconfiguration de l'économie générale du champ et des pratiques de la production désignée comme intellectuelle, notamment analysée par François Hourmant, *Le désenchantement des clercs. Figures de l'intellectuel dans l'après-68*, Paris, Presses Universitaires de Rennes (« Res publica »), 1997.

désaccord avec la position de L. Jospin<sup>235</sup>. Aussi, débordée dans les faits par la judiciarisation des situations locales et sous la pression des revendications de la FEN, la position de ce dernier commence à être notoirement fragilisée d'un point de vue politique ; situation qu'il reconnaîtra, peu de temps après la fin de « l'affaire », ne pas avoir envisagée :

« La politisation est venue des deux côtés. De la droite, qui a vu l'occasion de mettre le gouvernement en difficulté et qui s'est engouffrée dans la défense d'une laïcité pour laquelle elle n'a pas toujours eu un goût aussi prononcé [...]. Mais il y a eu aussi une politisation à gauche. Elle est venue des rangs du parti socialiste lui-même, soit pour certains par légèreté, soit pour les autres en fonction d'arrière pensées politiciennes. [...] Ce que je veux bien admettre, c'est que j'ai sous-estimé ce risque de politisation. J'avoue que je ne m'attendais pas à ce comportement – de la part de mes amis en tous cas »<sup>236</sup>.

Souhaitant éviter l'emballement d'une polémique qui ne pouvait que le mettre en difficulté, lui, l'ancien premier secrétaire du PS dont la poursuite de sa carrière politique passait par la réussite de la mise en œuvre de la « grande » loi d'orientation sur l'éducation qu'il avait fait voter à l'été 1989<sup>237</sup> – l'éducation ayant été décrétée priorité du second septennat de François Mitterrand –, L. Jospin ne tarde pas à réagir puisqu'il fait publier dès la matinée du 4 novembre un communiqué dans lequel il annonce avoir demandé l'avis du Conseil d'Etat sur « la situation au regard du service public d'enseignement, des jeunes qui porteraient des signes religieux à l'école »<sup>238</sup>. Malgré les efforts du ministre pour défendre tout à la fois sa position nuancée et son recours au Conseil d'Etat – en invitant notamment trois chefs d'établissement (Creil, Marseille, Avignon) au ministère pour leur exposer sa position<sup>239</sup>, de nombreux commentateurs perçoivent cette décision comme une manière de se décharger du problème, comme dans l'éditorial de l'édition de *L'Humanité* du 6 novembre 1989, intitulé : « Coup de pied en touche ». Ce que le ministre ne conteste pas entièrement d'ailleurs puisqu'il souligne que ce n'est que contraint par le caractère inattendu de cette « politisation », qui a fini de rendre impraticable la gestion locale de ce qu'il se refusait à considérer autrement que comme des problèmes scolaires, qu'il a été conduit à rechercher la sanction supérieure du Conseil d'Etat<sup>240</sup> pour définitivement arrêter le cycle ininterrompu des contestations en tous genres :

---

<sup>235</sup> Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.104.

<sup>236</sup> Jospin Lionel, « Le moment ou jamais », *op.cit.*, p.14.

<sup>237</sup> Loi 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, *JORF*, 14 juillet 1989, p.8860.

<sup>238</sup> Cité in Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.104.

<sup>239</sup> *Libération*, 6 novembre 1989.

<sup>240</sup> Sur le rôle joué par le directeur de cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck, lui-même issu du Conseil d'Etat, dans la décision de saisir le Conseil d'Etat, cf. le témoignage de Renaud Denoix de Saint-Marc, secrétaire



« Un certain nombre de raisons se sont additionnées pour que ce problème soit politisé, et pour qu'on ne laisse pas le ministre de l'Éducation le gérer comme un problème local. [...] La politisation m'a obligé à prendre le problème autrement. [...] Ce [*i.e.* le recours au Conseil d'État] n'était pas mon intention au départ. Mon intention était de voir comment, par le dialogue, on pouvait régler ce problème. Mais, à partir du moment où c'est devenu une discussion à la fois passionnée et de principe, j'avais besoin de savoir sur quelles bases juridiques les problèmes pouvaient être tranchés, par moi-même ou par les chefs d'établissement. J'ai été tout simplement obligé de prendre le problème à son niveau d'ampleur nationale »<sup>241</sup>.

Outre son caractère « habile », en ce qu'« il permettait de gagner un peu de temps, de dépassionner le problème et [...] offrait aussi la possibilité de se faire indiquer une marche à suivre »<sup>242</sup>, ce recours au Conseil d'État est surtout intéressant depuis notre perspective en ce qu'il a pour conséquence effective de fermer le front de mise en discussion des conditions, implications et signification de l'application du principe de laïcité et d'ouvrir la voie à un repositionnement généralisé des discours et prises de positions autour de la question de la gestion de l'immigration en France.

### **3 – Vers la mise en question de la politique d'immigration**

À compter des premiers jours de novembre, c'est effectivement une nouvelle séquence qui s'ouvre. Ses caractéristiques diffèrent des précédentes en ce que sous l'effet des différentes structures du champ politique s'opère un recadrage du débat sur les orientations à donner à la politique d'immigration.

De manière très immédiate, l'on peut tout d'abord constater qu'à l'Assemblée nationale, le jour même où le ministre publie le communiqué annonçant que le Conseil d'État était saisi, et alors que c'est le budget de l'Éducation nationale qui est à l'ordre du jour des débats, L. Jospin est de nouveau interpellé ; mais cette fois-ci, non seulement il n'est pas le seul membre du gouvernement sollicité puisque Claude Evin, le ministre de la Solidarité nationale et des Affaires sociales, et le Premier ministre lui-même le sont également, mais

---

général du gouvernement de 1986 à 1995 : « Le voile : de l'hôtel Matignon au Palais-Royal », *Droit & Société*, 66, 2008, pp.199-214, p.200.

<sup>241</sup> Jospin Lionel, « Le moment ou jamais », *op.cit.*, pp.14-15. Le ministre insiste même lourdement sur le caractère construit et artificiel de la polémique qui ne renvoyait aucunement à une aggravation objective de la situation : « Le problème a été soulevé dans plusieurs autres établissements, et il y a été réglé, soit que le voile soit finalement enlevé, soit qu'il soit accepté provisoirement dans certaines conditions. Il y a eu médiatisation parce qu'elle a été recherchée sur place. Et puis, à partir de la médiatisation, il y a eu politisation. [...] Car c'est resté, on ne l'a pas assez remarqué, un problème local. [...] L'ampleur du problème n'a presque pas varié : c'est l'opinion qui a bougé, et les passions qui se sont enflammées, pas le phénomène lui-même, qui est resté très circonscrit et d'importance quantitative mineure », *in ibid.*, p.14.

<sup>242</sup> Denoix de Saint Marc Renaud, « Le voile : de l'hôtel Matignon au Palais-Royal », *op.cit.*, p.200.

l'« affaire du voile » n'est plus exclusivement mentionnée sous l'angle de la politique scolaire et des principes républicains et commence à être mise en rapport avec la « la situation de l'immigration » dans son ensemble interrogée depuis le prisme de son « intégration ». De manière significative également, l'appel « *pour une laïcité ouverte* », qui est lancé le 9 novembre dans l'hebdomadaire *Politis*, par cinq « intellectuels »<sup>243</sup> qui affirment leur soutien à L. Jospin, témoigne nettement de ce déplacement des termes du problème. En effet, cherchant à répliquer frontalement à la mise en accusation de la tribune parue une semaine plus tôt dans le *Nouvel observateur*, ils écrivent ainsi : « Ceux qui évoquent le *Munich de l'école républicaine* devraient se garder de susciter un *Vichy de l'intégration des immigrés* »<sup>244</sup>. Ce glissement discursif peut être enfin être attesté par l'évolution des choix de couverture d'un hebdomadaire comme le *Nouvel observateur* qui le 23 novembre ne titre plus comme au lancement de « l'affaire » un mois et demi auparavant sur « la menace religieuse » ni ne prend comme illustration visuelle des photos de filles en foulard comme il le faisait il y a trois semaines encore<sup>245</sup>, mais poursuit ses investigations sous le titre : « Immigrés : l'enquête qui dérange »<sup>246</sup>.

L'on pourrait multiplier à l'envi les illustrations de cette conversion du cadre discursif, mais les analyses de contenu menées par Y. Gastaut, sur la grande diversité de supports qu'il mobilise pour appréhender « l'opinion publique », le conduisent à une conclusion catégorique : c'est à compter du 4 novembre que la thématique de l'immigration se substitue à celle de la laïcité<sup>247</sup>. L'étude plus spécifique menée par S. Bonnafous sur la presse catholique apporte d'ailleurs à cet égard une confirmation déterminante puisqu'elle parvient au même constat, à partir pourtant d'un corpus journaliste *a priori* plus enclin à maintenir un angle de traitement plus sensible à la dimension religieuse : « [L]e 4 novembre, Lionel Jospin, ministre de l'Éducation, demande l'avis du Conseil d'État et, dans l'attente de sa réponse, la plupart des interventions glissent alors de la question de la laïcité à celle de l'intégration des immigrés »<sup>248</sup>. En outre, ces mêmes analyses tendent à indiquer que cette nouvelle séquence de formulation du « problème » posé *in fine* par le port du voile est très nettement marquée

<sup>243</sup> À savoir : Joëlle Kauffmann, René Dumont, Gilles Perrault, Alain Touraine et Harlem Désir. Bernard-Henri Lévy leur a apporté publiquement son soutien dans *L'évènement du jeudi* du 15 novembre 1989.

<sup>244</sup> *Politis*, 9 novembre 1989. Nous soulignons.

<sup>245</sup> Le *Nouvel observateur*, 5 et 26 octobre 1989.

<sup>246</sup> Le *Nouvel observateur*, 23 novembre 1989. Mentionnons de la même manière l'édition du 1er décembre 1989 de *L'Express* « Immigrés : l'heure de vérité » ou encore celle du *Point* du 4 décembre 1989 « Immigration : la ruée des clandestins ».

<sup>247</sup> Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France...*, *op.cit.*, p.571

<sup>248</sup> Bonnafous Simone, « Quand la presse catholique parle de 'laïcité' », *op.cit.*, p.59.

par le rôle moteur du personnel politique<sup>249</sup>, aussi bien celui de l'opposition parlementaire que de la majorité et du gouvernement socialistes<sup>250</sup>.

Aussi, alors que le mois d'octobre avait été marqué par la discrétion de structures partisans dans l'incapacité à se positionner sur la question de la laïcité scolaire, le mois de novembre est quant à lui prolixe en interventions et initiatives partisans sur la thématique de l'immigration ; le président de la République, qui se résout à sortir de son silence dans une interview accordé à *Paris-Match*, s'impliquant même en personne dans cette opération de rapprochement entre l'action publique à l'égard des immigrés et « l'affaire » : « Quand on accueille des immigrés et quand on bénéficie de leur travail, on a le devoir de reconnaître leurs droits, comme on le fait à l'égard des travailleurs français, et de mener une politique d'intégration active »<sup>251</sup>. La question de la nature de la politique à mettre en œuvre pour assurer et s'assurer de l'intégration de l'immigration constitue dès lors le *locus* d'investissement discursif sur lequel les principales organisations politiques se retrouvent pour s'investir discursivement selon une ligne de clivage moins troublée, c'est-à-dire permettant de développer des stratégies de différenciation partisane conforme à la bipolarisation droite-gauche ; les différents partis parvenant enfin de la sorte à recréer les conditions d'une expression unanime. Ainsi, alors que d'une part le bureau exécutif du parti socialiste décide à l'unanimité le 8 novembre de mettre en place une commission sur le problème de l'intégration des immigrés dans l'objectif de préparer « un grand projet de loi d'intégration »<sup>252</sup>, et que le lendemain, le président socialiste de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, propose le principe d'une mission parlementaire chargée de réfléchir sur les questions d'intégration<sup>253</sup>, l'opposition réunit quant à elle le 12 novembre l'intergroupe parlementaire RPR-UDF-UDC<sup>254</sup> qui débouche, pour la première fois depuis les législatives de 1988, sur un accord commun aux trois composantes en vue de la préparation d'une

---

<sup>249</sup> Cf. notamment : Bonnafous Simone, « Mots et paroles de l'immigration. Essai de mise en perspective sur vingt ans », *Revue française des affaires sociales*, 46 (hors-série), décembre 1992, pp.5-14. L'auteur insiste tout particulièrement sur l'usage particulièrement intensif que fit spécifiquement le gouvernement du vocable d'« intégration » : parlant de « machine de guerre linguistico-administrative qui parvient en quelques mois à rendre le terme usuel et transparent pour tous », elle souligne qu'il n'y a « [p]as un ministre ou un secrétaire d'Etat qui n'annonce des 'mesures d'intégration' ou une 'politique d'intégration' », *ibid.*, pp.8-9.

<sup>250</sup> Dès le lendemain de la séance parlementaire du 4 novembre, C. Evin qui est l'invité du « Club de la presse » d'*Europe 1*, argumente, questionné au sujet de « l'affaire du voile », sur la nécessité de repenser la question de la politique d'immigration, cf. Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.104.

<sup>251</sup> *Paris-Match*, 23 novembre 1989.

<sup>252</sup> Cf. Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.105. Le président de SOS-Racisme, Harlem Désir appuie cette démarche par une tribune dans *Le Monde* où il réclame une loi-cadre pour l'intégration et un ministère de l'Intégration, *Le Monde*, 10 novembre 1989.

<sup>253</sup> « M. Fabius propose une mission parlementaire sur l'intégration », *Bulletin quotidien*, 10 novembre 1989.

<sup>254</sup> Respectivement : Rassemblement pour la République (RPR), Union pour la démocratie française (UDF) et enfin l'Union du Centre (UDC) qui est un groupe parlementaire qui se compose d'une grande partie élu sous l'étiquette partisane du Centre des démocrates Sociaux (CDS).

proposition de loi sur l'immigration, la réforme du code de la nationalité et l'intégration des étrangers<sup>255</sup>.

L'ampleur de ce mouvement de reformulation est telle qu'il n'est aucunement affecté par les prolongements juridiques et locaux de « l'affaire ». En effet, dès le 27 novembre le Conseil d'Etat rend un avis qui stipule que « le port par les élèves de signes par lesquels ils entendent manifester leur appartenance à une religion n'est pas par lui-même incompatible avec le principe de laïcité »<sup>256</sup>. Si le ministre y voit une confirmation de sa position et annonce le soir même qu'il compte édicter une circulaire afin d'en fixer les modalités d'application<sup>257</sup>. Seule la FEN réagit véritablement en affirmant qu'elle ne saurait se contenter de l'avis du juge administratif, et qu'attendant avec impatience la publication de cette circulaire promise par le ministre, elle exercera toute sa vigilance pour que cette dernière satisfasse concrètement aux dilemmes auxquels se confrontent concrètement les personnels enseignants<sup>258</sup>. En outre, l'avis du Conseil d'Etat ne démêle toutefois aucunement la situation au Collège de Creil où le principal maintient sa décision, qu'il considère « conforme à l'avis rendu par le Conseil d'Etat »<sup>259</sup>. C'est toutefois dans un relatif désintérêt que la situation locale demeure ainsi inchangée jusqu'à l'intervention directe des autorités consulaires marocaines auprès des parents de deux des trois jeunes filles ; ces dernières se présentant le 2 décembre non voilées au collège<sup>260</sup>. La circulaire du ministre de l'Education nationale en date du 12 décembre

---

<sup>255</sup> Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *op.cit.*, p.105. Notons toutefois qu'à la faveur de la manifestation organisée à Paris le 22 octobre par la Voix de l'islam, Charles Millon notamment commence à relier, en tant que président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, la polémique en cours sur la laïcité à l'école à la question de la présence immigrée et de la politique d'immigration en réclamant « un débat à l'Assemblée nationale sur l'immigration », *Le Figaro*, 23 octobre 1989.

<sup>256</sup> Faisant de ce dernier la garantie du respect d'une part de la « neutralité » des programmes et des enseignants et d'autre part, de la « liberté de conscience » des élèves, le Conseil d'Etat estime en effet que le port de signes religieux constitue *stricto sensu* « l'exercice de la liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses ». Seules « les conditions dans lesquelles ils [les signes d'appartenance religieuse] seraient portés individuellement ou collectivement », et notamment « leur caractère ostentatoire ou revendicatif » en ce qu'ils constitueraient ou s'accompagneraient « d'actes de pression, de provocation, de prosélytisme ou de propagande », seraient contraire au principe de laïcité dans la mesure où ils « porteraient atteinte à la dignité ou à la liberté de l'élève ou d'autres membres de la communauté éducative, compromettraient le déroulement des activités d'enseignement et le rôle éducatif des enseignements [et] troubleraient l'ordre dans l'établissement ou le fonctionnement normal du service public », cf. l'Avis 346.893 du Conseil d'Etat, Assemblée générale, 27 novembre 1989, *Revue française de droit administratif*, 1990, pp.6-9.

<sup>257</sup> Cf. la déclaration officielle de L. Jospin retransmise au 20h d'Antenne 2, 27 novembre 1989 <http://www.ina.fr/video/CAB89050149/reactions-jospin-simbron-video.html>.

<sup>258</sup> Cf. l'interview de Yannick Simbron pour le journal télévisé d'Antenne 2 du 27 novembre 1989, disponible sur : <http://www.ina.fr/video/CAB89050149/reactions-jospin-simbron-video.html>.

<sup>259</sup> *Le Monde*, 28 novembre 1989.

<sup>260</sup> Cette intervention fut confirmée par Hassan II lors de son passage à *L'heure de vérité*, Antenne 2, le 17 décembre 1989 : « Je leur ai fait demander personnellement, en temps que père de famille, par l'intermédiaire de mon ambassadeur, de vouloir bien cesser cette affaire dont elles étaient à l'origine sans le vouloir. Elles ont parfaitement compris et leurs parents aussi », cf. <http://www.ina.fr/video/CAB89053144/roi-hassan-ii-du-maroc-video.html>.

1989<sup>261</sup> ne s'avère d'ailleurs pas plus efficace que l'avis du Conseil d'Etat, puisque la troisième jeune fille dont les parents sont originaires de Tunisie, ne se représentera non-voilée au Collège qu'à la fin du mois de janvier 1990. Or, parallèlement à ces derniers rebondissements d'une situation locale dont les moindres inflexions avaient une vingtaine de jours plus tôt des répercussions nationales, l'opération de redéfinition aussi bien de la délimitation du problème visé que des moyens pour le résoudre, se prolonge sans la moindre altération, et se précise même, aussi bien du côté des autorités gouvernementales que de celui de l'opposition parlementaire.

Ainsi, le 30 novembre, trois jours après la remise de l'avis du Conseil d'Etat, le gouvernement, cette fois-ci par la voix de son Premier ministre, concrétise son engagement en matière d'immigration et d'intégration : celui-ci réunit en effet un comité interministériel à l'intégration (CII) qui décide de la pérennisation de cette structure de décision ainsi que de la création d'un secrétariat général permanent auprès de ce comité sur l'intégration. Ce qui est chose faite le 6 décembre à l'issue du conseil des ministres au cours duquel le Premier ministre présente également un « plan » pour l'immigration et l'intégration<sup>262</sup>. Ainsi, rassemblant pas moins de seize ministres et secrétaires d'Etat réunis sous la présidence du Premier ministre, le CII est chargé « de définir, d'animer et de coordonner la politique du Gouvernement en matière d'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère »<sup>263</sup>. Quant au Secrétariat général à l'intégration (SGI) dont la direction avait été confiée à Hubert Prévot<sup>264</sup>, sa mission est double : préparer les travaux et veiller à l'exécution des délibérations

---

<sup>261</sup> Rappelant l'avis du Conseil d'Etat, en citant même de longs passages, cette circulaire réaffirme une résolution au cas par cas des situations concernées. L'équipe éducative se voit ainsi confiée la mission d'apprécier du « caractère démonstratif » des signes religieux (ainsi que ceux de nature « politique » ajoute la circulaire) « en fonction de l'attitude et des propos des élèves et des parents ». De plus, il est précisé que si celle-là estime que les conditions du principe de laïcité ne sont pas respectées, elle doit avoir « d'abord recours à la persuasion plutôt qu'à la contrainte en appréciant la situation concrète et le contexte ». Enfin, « en cas d'échec du dialogue », si le ministre autorise les responsables d'établissement à engager « une action disciplinaire » (et donc des exclusions définitives ou non), il rappelle toutefois « que le juge administratif, s'il est saisi, contrôlera la légalité de cette appréciation », cf. circulaire du 12 décembre 1989 du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, *Actualité juridique du droit administratif*, 1990, pp.20-22.

<sup>262</sup> Se composant d'une cinquantaine de propositions de mesures concernant l'école, le logement, la santé, l'emploi et la formation, elles sont présentées le lendemain par C. Evin devant le Conseil national des populations immigrées (CNPI) qu'il préside en sa qualité de ministre de la solidarité nationale et des affaires sociales.

<sup>263</sup> Décret 89-881 du 6 décembre 1989, *Journal officiel*, 9 décembre 1989, p.15264. Outre les ministres limitativement mentionnés, il était également prévu que le délégué général à la ville et au développement social urbain et le délégué aux rapatriés participent aux délibérations. Le décret précise également que d'autres ministres ou secrétaires pouvaient « être appelés à siéger au comité selon les questions inscrites à l'ordre du jour ».

<sup>264</sup> Décret du 6 décembre 1989 portant nomination d'un secrétaire général à l'intégration, *Journal officiel*, 9 décembre 1989, p.15270.

du CII et assurer le secrétariat d'un Haut conseil à l'intégration (HCI)<sup>265</sup> qui, voyant officiellement le jour une quinzaine de jour plus tard, est chargé « de donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier ministre ou du comité interministériel à l'intégration (CII), sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents ou d'origine étrangère », ainsi que d'« élaborer[r] chaque année un rapport qu'il remet au Premier ministre »<sup>266</sup>.

Ici comme ailleurs, la manière dont s'énonce l'action publique, donne à voir l'abstraction mythifiée du discours politico-administratif qui propose, et repose sur, la fiction d'un fonctionnement complet, cohérent des structures administratives. L'on pourrait même évoquer ici la création d'un nouvel « agencement » institutionnel tant les trois instances en question sont profondément dissemblables, à savoir : une institution stable et pérenne, un comité de ministres et secrétaires d'Etat dont le nombre est limitativement défini ; un poste d'agent-missionnaire interministériel de secrétaire général et un conseil de neuf personnalités « qualifiées ». Présentées comme étant les différentes articulations d'un seul et même « nouveau dispositif institutionnel »<sup>267</sup>, elles sont censées constituer l'armature initiale d'un projet de réorganisation générale de la structuration de l'action des institutions publiques dans le domaine de l'immigration<sup>268</sup>. Cet « ensemble » s'apparente à une *belle mécanique* de type véritablement élémentaire : d'une part, un lieu où des chargés légitimes de pouvoir décident de ce sur quoi il y a justement à décider, et d'autre part, une assemblée d'hommes et de femmes porteurs légitimes de savoirs et qui les mettent à disposition à la demande des premiers. Et entre les deux – la métaphore mécanique est ici explicite<sup>269</sup> – une pièce charnière, une sorte de courroie de transmission faisant effectivement fonctionner de concert ces deux formes d'autorités légitimes pour mettre en œuvre une « coordination » de l'action gouvernementale et administrative en matière d'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère : « enfin nous allons pouvoir commencer à travailler avec l'ensemble des structures dont je souhaitais que nous puissions disposer pour penser, définir et conduire cette

---

<sup>265</sup> Décret 89-881 du 6 décembre 1989, *op.cit.*

<sup>266</sup> Décret 89-912 du 19 décembre 1989 portant création d'un Haut Conseil à l'intégration, *Journal officiel*, 23 décembre 1989, p.15978.

<sup>267</sup> SGI, « Immigrés : réussir l'intégration », document de synthèse (41 pages) élaboré par le SGI en juin 1990 (multigraphié).

<sup>268</sup> Comme le soulignent Jacques Ion et Bertrand Ravon, l'usage de la notion de « dispositif » s'oppose moins à celle d'« institution », qu'elle ne semble travailler à une continue reconfiguration, des institutions : Ion Jacques & Ravon Bertrand, « Institutions et dispositifs », in Ion Jacques (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La découverte (« Alternatives sociales »), 2005, pp.71-85.

<sup>269</sup> « Le secrétaire général a un rôle essentiel à jouer en assurant la charnière et les itérations réciproques entre l'instance de réflexion [...] et celle de décision qu'est le comité interministériel », Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, in Dossier « Haut Conseil à l'intégration » du Centre d'Information et de Documentation (CID) de la DPM. (cf. Annexe 1).

politique d'intégration que nous appelons, je crois de nos vœux et dont notre pays a tant besoin ! »<sup>270</sup>, s'exclame ainsi M. Rocard en ouverture de son allocution pour l'installation des membres du HCI.

Ce à quoi l'opposition parlementaire répond dans ces mêmes premiers jours de décembre – dans l'objectif évident de mettre en difficulté le PS quant à l'une de ses propositions qu'il a constamment ajourné *sine die*, non sans que cela suscite des tensions en interne<sup>271</sup> –, par le lancement d'une campagne de rejet du droit de vote des étrangers aux élections locales : tandis que le président du RPR, Jacques Chirac, annonce sa volonté de lancer une pétition nationale pour obtenir du président de la République un référendum sur l'octroi de ce droit de vote des étrangers<sup>272</sup>, Charles Pasqua, le président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, poursuit le mouvement en déposant une mention pour demander la « discussion immédiate » de sa proposition de loi constitutionnelle réclamant l'instauration d'un référendum d'initiative populaire sur cette question. Par ailleurs le 11 décembre, se hissant également au niveau de la réflexion générale sur l'action publique à mener en matière d'immigration, une mission commune d'information, sur la demande des présidents des six commissions du Sénat qui appartiennent tous à l'opposition parlementaire, est désignée « pour étudier les problèmes posés par l'immigration et proposer les éléments d'une politique d'intégration »<sup>273</sup>. Enfin, le 6 décembre, rassemblant en quelque sorte majorité et opposition, la proposition de constituer une mission parlementaire devant réfléchir sur la situation de l'intégration en France, est acceptée par les présidents des groupes parlementaires socialiste, RPR, UDF, centriste et communiste<sup>274</sup>.

Ce repositionnement généralisé des discours, notamment politiques et partisans, d'un questionnement sur l'application notamment réglementaire du principe de laïcité dans le cadre scolaire vers une mise en débat des éléments constitutifs d'une politique d'immigration cohérente, n'est bien évidemment pas une incongruité eu égard à la manière dont s'est consolidée au cours de la décennie 1980 la co-extensivité des thématiques de l'immigration et

---

<sup>270</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

<sup>271</sup> Sur cette question, cf. Oriol Paul, *Les immigrés devant les urnes. Le droit de vote des étrangers*, Paris, CIEMI/Harmattan (« Migrations et changements »), 1992.

<sup>272</sup> « Sept sur Sept », TF1, 3 décembre 1989, disponible sur : <http://www.ina.fr/video/CAC90039596/vote-immigration-video.html>.

<sup>273</sup> Avril Pierre & Gicquel Jean, « Chronique constitutionnelle française (4 octobre-31 décembre 1989) », *Pouvoirs*, 53, 1990, pp.163-194, p.168.

<sup>274</sup> « L'assemblée nationale installe une mission parlementaire sur l'intégration », *Bulletin Quotidien*, 7 décembre 1989.

de la pratique de l'islam en France<sup>275</sup>. Non seulement la référence à l'islam joue à partir du tournant des années 1980, le rôle d'une désignation de substitution<sup>276</sup>, mais elle commence surtout, à partir de 1985<sup>277</sup>, à se déplacer vers les enfants issus de l'immigration. G. Kepel rappelle notamment comment à l'occasion des débats sur l'immigration à l'Assemblée nationale en juin 1985 – dont l'enjeu est pourtant essentiellement pour le gouvernement socialiste de légitimer le tournant restrictif donné au contrôle migratoire depuis 1983 tout en l'inscrivant dans la lignée des dispositions d'ouverture affichée en 1981 –, la presse préfère tout particulièrement s'intéresser à « l'hallucinante conversion à l'islam de cette jeunesse désœuvrée, pré ou déjà délinquante »<sup>278</sup>. Symbolisée par les immigrés de l'industrie encore peu de temps auparavant, « la peur du musulman est désormais personnifiée par le beur »<sup>279</sup>, constate Y. Gastaut qui décrit pour sa part la manière dont commence à poindre, dans la presse hebdomadaire en particulier, la crainte de la dérive intégriste des jeunes Maghrébins<sup>280</sup>.

Le débordement du cadrage de l'« affaire du voile » en termes de compatibilité de la pratique culturelle musulmane avec les principes de fonctionnement républicains se produit donc sur un terreau symptomatologique propice, tant elle semble apporter la preuve de la progressive islamisation de ceux que l'on dénomme génériquement la « deuxième génération issue de l'immigration » ; à cette différence près que la mise en connexion des thématiques est établie selon un mouvement inverse. Alors que la référence à l'islam servait généralement de substitut, voire d'extension, à une problématisation de l'immigration, c'est ici à partir d'une remise en question, inédite d'ailleurs, de la pratique culturelle musulmane dans l'espace public<sup>281</sup> que les pouvoirs publics et les principales organisations partisanes en

---

<sup>275</sup> Cf. notamment « Le 'problème' de l'immigration postcoloniale » in Hajjat Abdellali & Mohammed Marwan, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le 'problème musulman'*, Paris, La découverte (« cahiers libres »), 2013, pp.101-114.

<sup>276</sup> Ce processus est tout particulièrement perceptible depuis les grèves de l'industrie automobile de 1982 à 1984 (notamment à la Régie Renault, l'entreprise Citroën d'Aulnay-sous-Bois et l'entreprise Talbot de Poissy). Sur ce point, cf. notamment : Gay Vincent, *De la dignité à l'invisibilité : les OS immigrés dans les grèves de Citroën et Talbot, 1982-1984*, mémoire de master de sociologie sous la direction de Stéphane Beaud, EHESS, 2011.

<sup>277</sup> D'après la recension du dossier de presse « Islam » du fonds FNSP (côte 102/5), le premier article de la presse nationale à utiliser le vocable d'« intégration » au sujet de l'islam paraît dans l'édition du *Monde* du 2 avril 1985 : « En France, l'islam aux mille mosquées ».

<sup>278</sup> Kepel Gilles, *Les banlieues de l'islam. Naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil (« Points Actuels »), 1991 (1<sup>ère</sup> éd. 1987). La presse s'intéresse notamment à « la résurrection religieuse des louards beurs de Givors » (*Libération*, 6 juin 1985) qu'elle élève au rang d'« exemple national » (*Témoignage chrétien*, 6 janvier 1986), cité *in ibid.*

<sup>279</sup> Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France...*, *op.cit.*, p.516.

<sup>280</sup> Comme par exemple dans l'édition du 3 décembre 1987 du *Nouvel observateur* : « Religieusement organisés et endoctrinés, 'nos' immigrés, nos jeunes beurs, risquent-ils de devenir une armée de l'ombre, mobilisée contre nous au nom du dieu Allah ? ».

<sup>281</sup> En effet, jusque-là essentiellement et généralement évoquée dans le cadre du contexte urbanistique ou au sein de l'espace de travail, la construction de la pratique culturelle en « problème » se pose pour la première fois dans le cadre de l'institution scolaire et donc en termes de « laïcité », ce qui a notamment pour conséquence de



viennent finalement à formuler et proposer des actions gouvernementales portant sur l'immigration. Cette inversion de la logique de jonction doit notamment attirer notre attention sur le fait que, si l'on se place dans le cadre de la temporalité courte de « l'affaire », les partis parlementaires de droite comme de gauche en sont surtout venus à s'aligner sur le mode de formulation du FN qui est la seule force politique à avoir constamment et notablement relié la question du port du voile à ce qui est depuis le début de la décennie son thème de prédilection : l'immigration.

Dès le début de la médiatisation des cas de port du voile, alors que le reste des personnalités politiques en est encore à ne savoir comment se positionner sur « l'affaire », les leaders du FN, à l'instar de Bruno Mégret, considèrent en effet que ces événements ne sont que la confirmation de la dérive de la situation d'une immigration qui n'est pas suffisamment contrainte : « Il va falloir se poser la question : est-ce la France qui doit adapter ses principes aux immigrés ou les immigrés qui doivent adapter leurs coutumes aux règles de notre pays ? »<sup>282</sup>. D'ailleurs, lorsqu'il est finalement rejoint par les autres partis sur cette thématique de l'immigration au début du mois de novembre, le FN n'hésite pas à surenchérir en modifiant son répertoire d'action, et convoque notamment trois manifestations pour dénoncer « l'invasion étrangère » à Nice, Antibes et Avignon les 4, 5 et 11 novembre qui rassemblent respectivement 1500, 200 et 6000 personnes. Mais c'est surtout à la fin du mois de novembre que l'influence du parti frontiste sur les termes du débat public et politique se fait le plus sentir, modifiant définitivement la configuration. En effet, l'une des raisons pour lesquelles l'avis du Conseil d'Etat rencontre un si faible écho tient au fait que le 26 novembre, la veille de sa publication par le ministre, le FN obtient des scores records dans deux élections législatives partielles : 33% à Marseille et surtout 42,5% à Dreux où la candidate frontiste, Marie-France Stirbois, finit même par remporter le second tour organisé le 3 décembre avec plus de 60% des suffrages exprimés.

Suite à cette victoire spectaculaire face à la « coalition républicaine », Jean-Marie Le Pen, qui n'hésite pas à aller jusqu'à se « féliciter » de l'avènement de « l'affaire du foulard [qui] a permis de poser le vrai problème »<sup>283</sup>, fait dès lors le tour des émissions télévisées où il répète à satiété la liste des « solutions » du FN : un « référendum sur l'immigration », le « retour » des immigrés arrivés en France après 1974 et même la dissolution de l'Assemblée

---

brouiller les positionnements et clivages partisans. Sur cette idée du déplacement des « lieux » de problématisation appliqué à la question de l'immigration, cf. Noiriel Gérard, *Le creuset français, op.cit.*, pp.277-294.

<sup>282</sup> *Le Quotidien de Paris*, 18 octobre 1989.

<sup>283</sup> *Le Figaro*, 6 décembre 1989.

nationale<sup>284</sup>. Aussi, c'est très directement par rapport à cette instrumentalisation réussie de « l'affaire du voile » par un FN fort de ses succès électoraux, qu'il faut en toute rigueur interpréter l'intensification de la séquence de « politisation », marquée par le débordement de la question de l'application du principe de laïcité dans le cadre scolaire, et qui voit le PS et les partis de la droite parlementaire s'engager à la fin du mois de novembre dans la revendication de « mesures d'urgence » et plus encore, dans l'affirmation d'un volontarisme gouvernemental, en matière d'immigration.

À l'issue de cette reconstitution schématique de la chronologie qui mène de l'éclatement de « l'affaire du voile » dans les premiers jours d'octobre 1989 à l'annonce de la mise en place de l'embryon institutionnel d'une nouvelle politique dite d'« intégration », il est tout d'abord ainsi apparu que face à la transformation de ce qui n'était initialement qu'un fait divers, aux implications sociétales extrêmement délimitées<sup>285</sup>, en débat public aux dimensions nationales, opposant des conceptions concurrentes de l'acceptation légitime de la laïcité<sup>286</sup>, les autorités gouvernementales, exclusivement représentées par le ministre de l'Éducation nationale, avaient privilégié un mode de traitement administratif au cas par cas des situations locales. Toutefois nous avons pu constater que, bien qu'adosé à un cadre législatif et réglementaire historiquement et juridiquement consolidé, le ministre s'est retrouvé contraint, sous la pression particulière d'un certain nombre de déterminants – à savoir la judiciarisation des situations locales, l'implication de la principale organisation syndicale de l'Éducation nationale et la visibilité des dérèglements du régime de « politisation » –, à renvoyer la question devant le Conseil d'État. Enfin, cette « latéralisation » de l'espace de délibération et juridicisation de la mise en discussion de l'application du principe de laïcité, qui avait justement pour objectif de mettre fin à l'incertitude quant à la procédure à suivre et au débordement dans l'espace public du *modus operandi* arrêté par le ministre, eut pour conséquence immédiate de susciter un repositionnement discursif des principales organisations partisans sur la « mise en problème » des principes et dispositions de l'action en direction de l'immigration ; mouvement qui, en validant la grille interprétative du FN qui jouit parallèlement du retentissement national de ses succès électoraux contemporains, finit de

---

<sup>284</sup> Sur la manière dont finalement le FN tire médiatiquement profit de « l'affaire du voile », à compter de la fin du novembre, cf. le chapitre 5, « 1989, la guerre des 'tchadors' » de *L'islam imaginaire (op.cit.)* de Thomas Deltombe ; tout particulièrement, la partie « Le Pen raffle la mise ».

<sup>285</sup> Baubérot Jean, « L'affaire des foulards et la laïcité à la française », *L'Homme et la société*, 120, 1996, pp.9-16, p.9.

<sup>286</sup> Cf. notamment Willaime Jean-Paul, « La laïcité française au miroir du foulard », *Le Supplément*, juillet 1992, 181, pp.71-83.

se consolider par l'annonce de la création d'une politique interministérielle d'intégration censée renouveler la gestion de la question de l'immigration.

À la lumière de l'ensemble de ces éléments, il est par conséquent avéré que le lancement de cette initiative politique correspond effectivement au double mécanisme mis en lumière par M. Edelman au travers de la notion de politique « symbolique ». En effet, atteint à plusieurs égards dans sa capacité à agir efficacement pour résoudre les cas locaux de port du voile, transfigurés médiatiquement en challenge national pour la défense de la laïcité, les autorités gouvernementales ont été conduites à investir discursivement la thématique de l'immigration, exprimant même la prétention de rouvrir et repenser dans son ensemble l'action publique en direction des populations issues de l'immigration, à partir d'un embryonnaire mais imposant nouveau dispositif institutionnel. La notion de politique « symbolique » s'avère même d'autant plus pertinente, qu'en raison des clivages intra-partisans sur l'acceptation légitime du principe de laïcité – et donc sur les mesures administratives et réglementaires à adopter concrètement dans les établissements connaissant des situations conflictuelles –, l'opposition parlementaire, placée dans une situation fortement comparable à celle du gouvernement et de sa majorité socialiste, saisit également l'opportunité d'instrumentaliser la question de la politique d'immigration pour la substituer à la question « gênante » de la laïcité.

Quant au constat supplémentaire sur le fait que ce repositionnement généralisé des discours partisans revenait aussi et presque surtout à adopter la problématisation indéfectiblement privilégiée par le FN – de manière générale bien sûr, mais plus particulièrement au cours de « l'affaire » –, il nous semble que, sans remettre en cause la validité de cette appréhension en termes de politique « symbolique », il n'en indique pas moins la limite des possibilités heuristiques pour analyser plus à fond la naissance de la politique d'intégration. En effet, l'influence exercée par l'existence du parti frontiste n'est pas qu'adventice et purement superficielle : elle s'avère même déterminante pour comprendre la conception de cette politique d'intégration telle qu'elle est formulée par le Premier ministre, M. Rocard. Comme nous allons à présent le voir, en mobilisant cette fois-ci la notion analytique de politique « emblématique », la naissance de la politique d'intégration ne peut se comprendre sans la volonté d'instituer publiquement un consensus trans-partisan, à l'exception notable du FN, sur les fondements légitimes de la politique d'immigration.

## **B – Politisation « emblématique » et gouvernement consensuel de l’immigration**

Dans ce qui précède, nous avons donc cherché, au travers de la notion de politique « symbolique », à comprendre la manière dont s’est retrouvée formulée, dans le sillage, ou plutôt les ornières, de « l’affaire du voile », la nécessité et la volonté de prendre *véritablement* et *finale*ment en charge la situation de l’immigration sous ses différents aspects comme un problème d’ensemble. Dorénavant, nous souhaiterions, à partir de l’idée de politique « emblématique », saisir la construction de la politique d’intégration comme un mouvement vers une « gestion de l’immigration » ; cette dernière étant cette fois-ci entendue comme l’effort visant à faire en sorte que le gouvernement de l’immigration cesse de varier, dans ses formulations, au gré du jeu des clivages partisans et des alternances politiques. Plus précisément encore, il s’agira même de voir que cet objectif d’établissement d’un gouvernement consensuel de la politique d’immigration, qui implique donc la formulation et la reconnaissance d’un accord sur un invariable socle d’*agenda* (*i.e.* étymologiquement, « les choses à faire », « ce qui doit être fait ») entre les partis dits « de gouvernement »<sup>287</sup>, est explicitement et foncièrement pensée comme un mode d’invalidation de la position et des prises de positions du FN sur la thématique de l’immigration.

Selon Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki l’action des gouvernants pour « activer un sentiment subjectif d’appartenance au groupement (communalisation) est une dimension essentielle de la direction des sociétés »<sup>288</sup>. Aussi doit-on, d’après ces auteurs, distinguer un type de politiques qui, dites « emblématiques », auraient pour objectif et effets attendus de renforcer les « identités », notamment partisans<sup>289</sup>. Reprenant cette indication à notre compte, il serait toutefois en l’occurrence question de détourner quelque peu cet usage de la notion, puisqu’il apparaît nettement que l’objectif poursuivi aurait moins été de renforcer une identité partisane – en l’occurrence socialiste – qu’*une identité politique non partisane*, ou plutôt *trans-partisane*. Compte-tenu du fort degré de « politisation » de la question de l’immigration depuis notamment le début des années 1980<sup>290</sup>, il nous a en effet semblé intéressant d’explorer la potentielle effectivité de la notion de politique

---

<sup>287</sup> En ce qu’il s’agit des partis politiques qui peuvent prétendre assumer entièrement ou partiellement le gouvernement de la nation.

<sup>288</sup> Lagroye Jacques, François Bastien & Sawicki Frédéric, *Sociologie politique, op.cit.*, p.502.

<sup>289</sup> *Ibid.*, p.540.

<sup>290</sup> Cf. Barats-Malbreil Christine, « Politisation de l’immigration en France : logiques politiques et enjeux discursifs », *Quaderni*, 36, automne 1998, pp.69-81.

« emblématique » pour caractériser la singularité de la tactique politique dont fait l'objet cette étape inaugurale de la politique d'intégration. Autrement dit, le constat que nous dressons conduit à interpréter cette politique publique en matière d'immigration comme visant foncièrement et essentiellement à construire « un sentiment subjectif d'appartenance » qui, commun aux partis de la droite et de la gauche parlementaires définis comme « *les forces démocratiques du pays* »<sup>291</sup>, vise explicitement et *de facto* à exclure le FN.

Il s'agira ainsi d'appréhender la nature et la portée de la tactique politique qui sous-tend le lancement de cette action publique ou autrement dit, de rendre compte de la manière dont les caractéristiques de la *policy* peuvent être non seulement le produit mais le vecteur des actes relevant de la *politics*. Toutefois, loin de vouloir nous engager à discuter sur un plan de ce « serpent de mer » de l'analyse des politiques publiques<sup>292</sup>, nous voudrions plus modestement mettre en lumière deux éléments. D'une part bien évidemment, le constat selon lequel la mise en forme de cette naissante politique d'« intégration » est éminemment structurée par un objectif de construction et de coproduction consensuelles de l'action publique. Mais aussi et surtout d'autre part, l'idée que ce qui s'apparente donc à une stratégie de « dépolitisation », équivaut pourtant pleinement à une tactique spécifique de « politisation » qui n'est compréhensible que si l'on considère conjointement la configuration politique dans laquelle évolue tout particulièrement M. Rocard, Premier ministre, ainsi que les caractéristiques de la structure des usages partisans qui s'est progressivement consolidée au cours des années 1980.

Pour rendre compte du caractère « emblématique » transpartisan de la politique d'intégration, nous allons notamment commencer par extraire partiellement le HCI du dispositif institutionnel dont il est un rouage avec le CII et le SGI ; le considérant comme la figure de proue du dispositif plus proprement et plus directement *politique*, et par lequel M. Rocard vise à asseoir la légitimité de cette action publique sur l'association de toutes les forces parlementaires, et plus particulièrement de la droite et du centre-droit. Puis, explicitant pourquoi cette dimension entre au final pleinement en cohérence avec la stratégie qui

---

<sup>291</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *in* document écrit 1366 de l'Assemblée nationale, archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat. (cf. Annexe 2).

<sup>292</sup> Sur la nécessaire et néanmoins toujours délicate question des rapports entre *policy* et *politics*, cf. notamment : Schmidt Manfred G., « When Parties Matter: A Review of the Possibilities and Limits of Partisan Influence on Public Policy », *European Journal of Political Research*, 30, 1996, pp.155-183 ; Lorrain Dominique, Thoenig Jean-Claude & Urfalino Philippe, « Does Local Politics Matter ? », *Politix*, 2, 7, 1989, pp.115-123 ; Palier Bruno & Surel Yves, « Le politique dans les politiques », *Espace Temps*, 76/77, 2001, pp.31-54 ; Hassenteufel Patrick & Smith Andy, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques 'à la française' », *Revue française de science politique*, 52, 1, 2002, pp.53-73.

caractérise le positionnement de M. Rocard au sein du champ politique tout au long de sa trajectoire – non seulement à partir de son entrée au PS mais aussi et surtout avec davantage d’acuité, depuis sa nomination au poste de Premier ministre au lendemain des élections législatives de 1988 –, nous indiquerons que ce dernier ne se contente pas de signifier l’accord partisan au travers du HCI et de sa composition, mais qu’il l’inscrit au sein même des formulations de la « mise en politique » de l’intégration ; c’est-à-dire les élaborations discursives ayant pour trait « l’identification du problème à traiter, la définition (ou problématisation) de sa nature, et la formulation d’une solution à lui apporter »<sup>293</sup>. Nous verrons ainsi successivement comment la structuration transpartisane de la composition du HCI qui est le principal vecteur de la politique d’intégration comme politique « emblématique » (1) se prolonge par la mise en visibilité de la « règle du jeu » de la politique d’immigration en tant que socle d’un mode consensuel de gouvernement (2).

## 1 – Le HCI comme emblème transpartisan

D’un point de vue opérationnel, cette instance n’apparaît pas aussi déterminante que le CII et le SGI qui sont à proprement parler les véritables instances de décisions. Elle n’en est d’ailleurs encore qu’à l’état de projet au moment où ces deux dernières structures sont déjà en ordre de marche<sup>294</sup>. Ce n’est ainsi que deux semaines plus tard qu’elle est officiellement créée et plus de trois mois encore après, le 9 mars 1990, qu’elle est officiellement installée ; le décret en fixant la composition ne datant que du 28 février 1990<sup>295</sup>. Toutefois, malgré le décalage qui affecte sa mise en place, c’est très clairement le HCI qui constitue l’instance publiquement centrale de la politique d’intégration, et qui incarne en elle-même et par elle-même la portée transpartisane que M. Rocard souhaite lui conférer. En effet, le choix d’instituer un comité interministériel dont l’action doit être coordonnée par un secrétaire général qui lui est rattaché, semble surtout donner un gage de l’importance que le Premier ministre confère à cette politique qu’il place donc sous sa propre et directe responsabilité. L’option « Haut Conseil », ainsi que le principe annoncé de sa composition, relèvent d’une signification tout autrement politique. La manière dont M. Rocard cherche à circonvier la

---

<sup>293</sup> Lagroye Jacques & alii, *Sociologie politique, op.cit.*, p.517.

<sup>294</sup> En effet, au cours du Conseil des ministres du 6 décembre 1989, alors que le Premier ministre arrête déjà l’ordre du jour et le calendrier du CII et du SGI pour les deux mois suivants, il ne fait qu’annoncer qu’un « conseil de réflexion », composé de personnalités indépendantes et chargé de dresser un bilan périodique de l’action menée et de formuler des recommandations, devrait prochainement voir le jour. Cf. *Bulletin Quotidien*, 9 décembre 1989.

<sup>295</sup> Décret du 28 février 1990 portant nomination au Haut Conseil à l’intégration, *JORF*, 2 mars 1990, p.2640.

« formalisation »<sup>296</sup> du HCI est en effet dominée par son souhait d'y voir figurer directement des personnalités politiques provenant de l'opposition (b) ; allant pour ce faire jusqu'à commencer par reprendre en l'aménageant une proposition de création institutionnelle qui provient de l'opposition (a). Or, si la nature de ces aménagements affecte partiellement le « succès » de cette démarche, il n'en demeure pas moins que les choix supplémentaires de personnes « qualifiées » ou expertes sont tels que ces dernières participent également de la prégnance de cet objectif d'« équilibre » selon un clivage droite/gauche (c).

### ***a – Un Haut conseil sur l'immigration : la reprise aménagée d'une idée de droite***

L'objectif initialement poursuivi est plutôt ambitieux, puisqu'il s'agit d'obtenir la participation à la toute nouvelle institution, officiellement rattachée au Premier ministre socialiste, de membres de l'opposition qui soient des députés de premier plan. Trois sont tout particulièrement visés : soit en raison de l'importance de leur fonction au sein de l'hémicycle comme Jacques Barrot (Haute-Loire), en tant que président du groupe parlementaire UDC ; soit plus particulièrement en raison de la notoriété de leurs positionnements sur la question de l'immigration, et c'est le cas du député, également UDC, Bernard Stasi (Marne), ainsi que celui de l'ex-député RPR M. Hannoun (Isère)<sup>297</sup>. Ces derniers présentent en effet la caractéristique de s'être distingués au sein de leurs familles politiques, en publiant notamment au cours des dernières années, des ouvrages dans lesquels ils défendaient des positions relativement « généreuses » à l'égard de l'immigration<sup>298</sup>. M. Hannoun s'était même vu confier la responsabilité par Claude Malhuret, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des droits de l'homme du précédent « gouvernement Chirac », la responsabilité d'un rapport sur les mesures à prendre à l'encontre des actes et propos racistes ou

---

<sup>296</sup> Désignant « l'effet des processus établissant la 'figure' de l'institution et conférant du sens aux pratiques qui en relèvent », la « formalisation » ne peut en effet pas se limiter aux discours tenus et attitudes adoptées par les concepteurs d'une institution et comprend ceux d'un grand nombre « d'agents dispersés, engagés simultanément dans plusieurs sites d'interaction et dont les activités font surgir les différents aspects d'une identité institutionnelle ». Lacroix Bernard & Lagroye Jacques, « Introduction », in Lacroix Bernard & Lagroye Jacques (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses FNSP, 1992, pp.7-12, p.10.

<sup>297</sup> Député de 1986 à 1988, puis battu aux élections législatives de 1988, le maire de Voreppe, redeviendra député de 1993 à 1997.

<sup>298</sup> Stasi Bernard, *L'immigration, une chance pour la France*, Paris, Robert Laffont (« Franc Parler »), 1984 ; Hannoun Michel, *Français et immigrés au quotidien*, Paris, Albatros, 1985 ; Hannoun Michel, *L'autre cohabitation. Français et immigrés*, Paris, Harmattan, 1986. Ce qui leur vaut d'être les seules personnalités politiques de droite à être, aussi régulièrement que les socialistes, l'objet des attaques du FN : Schor Ralph, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Paris, Harmattan (« Populations »), 2004, p.170.

discriminatoires<sup>299</sup>. Et plus fondamentalement encore, ils avaient tous deux contribué à la fin du printemps 1987, accompagnés de cinquante-sept autres députés de la droite et du centre<sup>300</sup>, à une proposition de loi « tendant à la création d'un Haut Conseil à l'Immigration »<sup>301</sup>. Or, comme nous allons le voir, la stratégie d'enrôlement de ces personnalités politiques de l'opposition au sein du HCI s'appuie d'abord sur la ressemblance avec cette précédente initiative parlementaire.

Dans l'exposé des motifs qui précèdent la suggestion de rédaction du texte de loi, les députés affirment que l'immigration appartient aux sujets sur lesquels il est devenu impératif pour la société française de veiller « au développement d'une *zone consensuelle* lui permettant de faire aboutir des projets où une large majorité des courants et des sensibilités puisse s'exprimer »<sup>302</sup>. Pour comprendre l'évocation d'une « zone consensuelle » – expression qu'on retrouve maintes fois répétée dans la dizaine de pages de ce document – il faut rappeler que cette démarche survient quelque mois après la grande vague de protestations de la fin de l'année 1986 ayant conduit le Premier ministre à annoncer, le 15 janvier 1987, le retrait du projet de loi de réforme du code de la nationalité<sup>303</sup> ; mesure qui constituait pourtant l'un des points majeurs de la plate-forme de campagne RPR-UDF, *Pour gouverner ensemble*<sup>304</sup>, et faisait même partie des objectifs prioritaires annoncés par le gouvernement<sup>305</sup>.

---

<sup>299</sup> Hannoun Michel, *L'homme est l'espoir de l'homme, Rapport sur le racisme et les discriminations en France remis au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des droits de l'Homme*, Paris, La documentation française, 1987.

<sup>300</sup> Sur les cinquante-neuf députés associés à cette proposition, vingt-cinq sont encore députés sous la IX<sup>e</sup> législature (1988-1993) : douze appartiennent au groupe parlementaire de l'UDF, dix à celui du RPR et 3 à celui de l'UDC.

<sup>301</sup> Proposition de loi déposée le 22 mai 1987 (annexée à la séance du 4 juin 1987), tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration, in document écrit 815 de l'Assemblée nationale, Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat (cf. Annexe 3).

<sup>302</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>303</sup> Ce mouvement qui, soutenu par le président de la République, regroupe notamment des partis politiques (le PS et mouvement des radicaux de gauche (MRG)), des syndicats (Confédération générale du travail (CGT) et la Confédération française démocratique du travail (CFDT)), des associations antiracistes (SOS-Racisme et la LICRA) et la Conférence épiscopale de France, ainsi que sur son « articulation » avec les grandes manifestations étudiantes contre le projet de réforme universitaire d'Alain Devaquet, ministre de l'Éducation nationale, chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, marquées notamment par la mort de Malik Oussekiné sous les coups de la police, cf. Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République, op.cit.*, pp.548-553 ; ainsi que le chapitre 7, « 'Être français, cela se mérite'. Immigration et politique de la nationalité en France dans les années 1980 » de Rogers Brubaker, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 1997 (trad. française, 1<sup>ère</sup> éd. 1992), tout particulièrement la partie « Marche arrière devant l'exclusion », pp.234-250.

<sup>304</sup> « La nationalité devra être demandée et acceptée : son acquisition ne saurait résulter de mécanismes purement automatiques » : *Pour gouverner ensemble*, janvier 1986, cité in Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République, op.cit.*, p.547. Soulignons toutefois que le thème a globalement été « évité » par les partis de droite au cours de la campagne électorale : Bregman Dorinne & Missika Jean-Louis, « La campagne : la drôle de défaite de la gauche », in Dupoirier Elisabeth & Grunberg Gérard (dir.), *Mars 1986 : la drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, pp.96-116, notamment pp.104-112.

<sup>305</sup> Déclaration de politique générale du gouvernement de Jacques Chirac, *JORF. Débats parlementaires, Assemblée nationale*, VIII<sup>e</sup> Législature, seconde session de 1985-1986, séance du 9 avril 1986, p.90.



C'est ainsi pour sortir de l'impasse dans laquelle se retrouve la majorité de l'époque sur la question de l'immigration – sa principale mesure ayant été délégitimée –, que les députés du centre et de la droite suggèrent donc de créer un « Haut Conseil à l'Immigration ». L'utilité de ce dernier serait de « permettr[e] de réunir des personnes physiques ou morales, susceptibles d'assurer la *zone consensuelle* nécessaire à la mise en place d'une réforme ou de toute autre mesure législative ou réglementaire concernant l'immigration » ; ou encore, écrivent-ils plus loin, de faire en sorte « de dégager une *zone consensuelle* qui, seule peut assurer la mise en place de mesures acceptées par le plus grand nombre, dans un souci de réalisme, d'efficacité et de respect des libertés »<sup>306</sup>.

Cette nécessité, pour les membres de la majorité, d'apaiser quelque peu le débat public en la matière – et ce faisant, d'assurer les conditions nécessaires à une re-légitimation de la position de la majorité gouvernementale – est d'ailleurs confirmée par la décision du gouvernement, une quinzaine de jours après le dépôt de cette proposition de loi<sup>307</sup>, de mettre en place une Commission de la nationalité<sup>308</sup>, dont le pluralisme affiché<sup>309</sup> est présenté comme devant permettre de réfléchir plus sereinement aux pistes de réflexion pour des adaptations éventuelles du droit de la nationalité.

Toutefois, outre cette rhétorique commune de la « zone consensuelle » qui se justifie donc pour la droite et le centre par l'obligation dans laquelle ils se trouvent de « reprendre la main » sur la question de l'immigration, notamment en matière de nationalité<sup>310</sup>, il convient par ailleurs, pour notre propos, de souligner également que la « codification »<sup>311</sup> du HCI rappelle plus étroitement encore celle imaginée par les députés de la droite et du centre-droit

---

<sup>306</sup> Proposition de loi tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>307</sup> Officiellement installée le 22 juin 1987 par J. Chirac, Premier ministre, la lettre de mission d'Albin Chalandon, Garde des Sceaux adressée au Président de la Commission de la nationalité, Marceau Long, Vice-président du Conseil d'Etat, date du 19 juin 1987. Cf. Commission de la nationalité, *Être français aujourd'hui et demain. Rapport de la Commission de la nationalité présenté par M. Marceau Long au Premier ministre (Tome I : Auditions publiques / Tome II : Conclusions et propositions de la Commission de la nationalité)*, Paris, Union générale d'éditions (« 10/18 »), 1988, p.244-246.

<sup>308</sup> Dont le principe avait été publiquement évoqué dès le mois de mars 1987, notamment par A. Chalandon : Bachir-Benlahsen Myriam, « Faire de sagesse vertu. La réforme du code de la nationalité », *Politix*, 4, 16, 1991, pp.33-40, p.33.

<sup>309</sup> Par exemple, comme le note M. Bachir-Benlahsen, « la présence de Pierre Chaunu et d'Alain Touraine était censée concrétiser, à huis clos, le clivage droite/gauche », in Bachir-Benlahsen Myriam, « Lois de sages et sagesse des légistes... », *op.cit.*, p.236.

<sup>310</sup> En effet, pour tout ce qui a trait à l'action sociale visant à développer les ressources et les droits des étrangers résidents, l'orientation de la période précédente semble poursuivie, en ce que Philippe Seguin, ministre des Affaires sociales, « a tout de suite adopté un profil bas [...], mainten[ant] en fonction tous les responsables des institutions chargés de la mise en œuvre de politiques sociales d'immigration [...] nommés par ses prédécesseurs socialistes, in Weil Patrick, *La France et ses étrangers...*, *op.cit.*, pp.282-283.

<sup>311</sup> Entendue comme le registre – formellement le plus légitime – du travail de mise en forme institutionnelle, en ce qu'il consiste à « inscri[re] dans l'ordre juridique approprié des règles et des prescriptions concernant l'institution [...], [en] établi[ssant] son rang et sa place dans un ensemble institutionnel complexe et hiérarchisé », in Lacroix Bernard & Lagroye Jacques, « Introduction », *op.cit.*, p.10.

pour ce Haut Conseil à l'Immigration. En effet, placée auprès du Premier ministre, cette dernière instance est censée réaliser les études nécessaires afin de « propose[r] aux pouvoirs publics toutes les mesures qui lui paraissent nécessaire pour une juste application de la politique d'immigration ». De plus, pouvant faire l'objet de saisine pour avis, elle est également chargée de « vérifie[r] et [d']examiner les résultats des actions menées » afin d'« établi[r] périodiquement un rapport public »<sup>312</sup>. Par d'autres aspects de la mise en codification, les deux « Hauts Conseils » semblent cependant davantage diverger. Les députés prévoient en effet que le Premier ministre préside directement ce Haut Conseil à l'Immigration dont une liste délimitée de ministres et secrétaires d'Etat sont membres de droit et qu'une Délégation générale, composée d'un délégué général et de chargés de missions en prépare les travaux et délibération<sup>313</sup>. Mais cette impression de dissimilitudes s'estompe quelque peu si on accepte momentanément de replacer le HCI dans l'économie institutionnelle qu'il forme avec le CII et le SGI ; les différents éléments de structuration de ce Haut Conseil à l'immigration se retrouvant donc entièrement dans l'initiative de M. Rocard, mais sous une forme séparée, c'est-à-dire répartis entre trois instances plus clairement distinguées.

Il y a toutefois deux aspects sur lesquels le HCI semble clairement s'écarter de la codification de la création institutionnelle suggérée par la proposition parlementaire. En premier lieu, la proposition de loi conçoit une composition très élargie pour le Haut Conseil à l'Immigration. Outre les membres de droit que sont les ministres et secrétaires d'Etat, est en effet envisagée la nomination de soixante dix-huit membres dont : cinq députés et trois sénateurs désignés par le président de chaque assemblée, quarante maires, dix représentants syndicaux, dix représentants d'associations intéressées par le problème de l'immigration et dix personnes qualifiées. Une telle composition se rapproche davantage de celle d'une cinquantaine de membres d'une instance de consultation déjà existante dans le domaine de l'immigration ; à savoir le Conseil national des populations immigrées (CNPI)<sup>314</sup>. Mais elle s'en distingue toutefois clairement par un élément notable, à savoir : l'introduction de personnalités politiques (parlementaires ou élus locaux)<sup>315</sup>. En deuxième lieu, il est de plus

---

<sup>312</sup> Proposition de loi tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration, *op.cit.*, notamment : titre I, articles 1 et 2.

<sup>313</sup> *Ibid.*, titre I, articles 3 à 8.

<sup>314</sup> Mis en place trois années auparavant par G. Dufoix, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale : cf. décret 84-640 du 17 juillet 1984 instituant un Conseil national des populations immigrées, *JORF*, 20 juillet 1984, p.2353 ; Décret 85-455 du 23 avril 1985 modifiant le décret 84-640 du 17 juillet 1984 instituant un Conseil national des populations immigrées, *JORF*, 26 avril 1985, p.4823.

<sup>315</sup> Outre une dizaine de représentants des ministères et secrétaires d'Etat et les président du FAS, de l'Office des Migrations Internationales (OMI) et de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), le CNPI est

prévu que cette instance nationale soit prolongée, voire déclinée territorialement par la mise en place de Conseils départementaux et locaux à l'intégration des populations immigrées.

Cette formule de structuration institutionnelle est manifestement de nature rédhibitoire au prolongement de la tentative de rapprochement entre le HCI et le Haut Conseil à l'Immigration. Toutefois, si on constate que la proposition parlementaire prévoyait également que la composition des instances déconcentrées fassent une large place aux élus<sup>316</sup>, il est néanmoins possible de considérer que l'initiative rocardienne privilégie la reprise du requisit relatif à l'implication des responsables politiques pour la construction de positions consensuelles sur l'immigration. Le choix de ce facteur de similarité est d'autant plus remarquable que ce principe d'élaboration de consensus avait été en l'occurrence pleinement et volontairement rejeté dans la décision de mettre en place la Commission de la nationalité<sup>317</sup>. La singularité de ce choix de M. Rocard est d'autant plus à mettre en exergue dans la mesure où cela se distingue de ce qu'il met par ailleurs en place dans d'autres domaines d'action publique, et qui s'apparente davantage à des Autorités administratives indépendantes (AAI) privilégiant la participation et concertation des différents acteurs et

---

essentiellement composée de seize représentants des populations immigrées, dix personnalités qualifiées ou représentants des associations intéressées par les problèmes des populations immigrées et quatorze représentants des organisations syndicales : cf. l'article 2 du décret 84-640, *op.cit.* Sur cette composition, cf. notamment Wihtol de Wenden Catherine, *Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la FNSP, 1988, p.293.

<sup>316</sup> Proposition de loi tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration, *op.cit.*, titres II et III. Le rapprochement avec le CNPI est à cet égard d'autant plus pertinent qu'à la fin de l'année 1987 le ministère des Affaires sociales – qui assurait la présidence et le secrétariat du CNPI (cf. articles 1 et 4 du décret 84-640, *op.cit.*) – rédige une note à l'attention du Premier ministre, en vue de l'adoption d'un projet de décret substituant au CNPI un « Haut Conseil de l'Immigration ». Le projet de décret reprend les grandes caractéristiques de la proposition parlementaire, qu'il s'agisse de ses missions, de sa logique de composition et sa déclinaison territoriale ; à cette différence près (bien évidemment) qu'il suggère que la présidence en soit accordée au ministère : cf. le rapport du ministère des Affaires sociales à l'attention du Premier ministre en vue de l'adoption d'un projet de décret remplaçant le CNPI par un Haut Conseil de l'Immigration, novembre 1987, in Dossier « Haut Conseil à l'intégration » du CID de la DPM. (cf. Annexe 4)

<sup>317</sup> J. Chirac vantant ainsi dans l'allocution d'installation de la Commission, le mérite « [d]es hommes et des femmes dégagés des pressions et des contingences [...] indépendantes du gouvernement comme de tout pouvoir ». Cf. « Allocution d'installation de la Commission par M. le Premier ministre », in Commission de la nationalité, *Être français aujourd'hui et demain. Rapport de la Commission de la nationalité présenté par M. Marceau Long au Premier ministre (Tome II : Conclusions et propositions de la Commission de la nationalité)*, Paris, Union générale d'éditions (« 10/18 »), 1988, pp.240-241. Sur la construction de ce discours et la portée de ces enjeux, cf. Bachir-Benlahsen Myriam : « Faire de sagesse vertu... », *op.cit.*, p.36 ; « Lois de sages et sagesse des légistes... », *op.cit.*, pp.232-233 et 247-255. Les membres désignés de cette commission s'en étaient même revendiqués *a posteriori* pour rendre compte de l'efficacité dans la conduite de leur travail : cf. notamment Schnapper Dominique (entretien de Costa-Lascoux Jacqueline), « La Commission de la Nationalité, une instance singulière », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1<sup>er</sup> semestre 1988, pp.9-28 ; Kaltenbach Pierre-Patrick, « La Commission du code de la nationalité », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 16, 1987, pp.72-77.

partenaires<sup>318</sup> ; c'est-à-dire une modalité d'organisation au final plus proche de celle du Haut Conseil à l'Immigration

Aussi, faut-il considérer que dans cette variation introduite par rapport à la proposition des parlementaires de droite et du centre s'exprime toute l'ambition du projet rocardien de faire du HCI une instance signifiante par sa visibilité même ; c'est-à-dire qu'au-delà, ou plutôt même avant, toute pratique consensuelle transpartisane, le HCI doit avant toute chose donner à voir, incarner même, ce consensus transpartisan : il doit en être « l'emblème ». Pour Jacques Rigaudiat<sup>319</sup>, le conseiller social de M. Rocard en charge de la préparation et du suivi de la mise en place de cette politique d'intégration, cette volonté d'« enrôler » à un niveau inédit les forces parlementaires de l'opposition constituait même l'aspect le plus novateur de cette entreprise transpartisane :

« C'est-à-dire qu'à l'époque, il n'y avait pas de structure à vocation interministérielle avec présence des différents groupes parlementaires, à l'exception du Front National. C'était une innovation. Or, Rocard voulait absolument sur un sujet comme celui-là ne pas apparaître comme faisant une opération politicienne mais comme mettant en place une structure pérenne et regroupant toutes les sensibilités politiques. C'était une structure avec des experts, des personnalités qualifiées et surtout, surtout, des personnalités politiques »<sup>320</sup>.

Par conséquent, si la démarche de M. Rocard consiste *in fine* à proposer la participation à une instance telle que le HCI à ceux-là mêmes qui en avaient précédemment suggéré l'idée dans ces grandes lignes, il y introduit, en renouant avec la formule du « comité de sages » particulièrement prisée à l'époque, une différence majeure en ce qu'il opte pour un Haut Conseil à la composition extrêmement reserrée, et donc dont les membres sont bien plus exposés publiquement que dans une assemblée de près de quatre-vingt-dix membres – eux-mêmes « noyés » parmi leurs avatars déconcentrés.

### ***b – La représentation effective des différentes forces politiques***

L'objectif de « symboliser », au travers de cette instance et de ses membres, la conjonction des différentes forces politiques est d'autant plus remarquable qu'il a d'ailleurs

---

<sup>318</sup> Cf. Gallemand Florence, « La politique rocardienne de modernisation administrative », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, pp.227-246, p.228 et 233-238.

<sup>319</sup> Passé au Parti socialiste unifié (PSU) à l'époque où M. Rocard était en charge de la formation des militants, cet énarque a surtout travaillé dans le secteur « social » auprès du Plan (notamment au Comité d'organisation des recherches sur le développement économique et social (CORDES)) ou au sein du ministère des Affaires sociales avant d'intégrer le cabinet de M. Rocard devenu Premier ministre, où il finit par succéder, au départ de M.-T. Join-Lambert, au poste de conseiller social.

<sup>320</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat (conseiller social du Premier ministre, M. Rocard, en charge de la politique d'intégration). Cf. Annexe 12.

pour principale conséquence de lourdement compliquer la tâche à J. Rigaudiat, qui devait personnellement se charger de convaincre les représentants de l'opposition parlementaire de devenir membre du HCI : « Alors, bien sûr, ça suscitait pas mal de méfiance et, j'ai dû beaucoup m'agiter, j'ai vraiment dû me démener pour ne pas revenir bredouille »<sup>321</sup>. Aussi, en dépit de tous les efforts déployés par le conseiller social – qui prend soin de signifier toute son adhésion personnelle et professionnelle à cette initiative, « [ç]a me paraissait aussi quelque chose d'important, et c'est pour ça que j'avais mouillé ma chemise, auprès de la société politique » – les ambitions initialement affichées<sup>322</sup> se retrouvent très largement frustrées :

« [J]'ai eu toutes les difficultés du monde à convaincre les députés de l'opposition, et j'ai finalement essuyé les refus de Barrot, mais aussi de Hannoun et Stasi, dont on aurait pu vraiment s'attendre à ce qu'ils soient partants. On pensait vraiment qu'on pouvait les avoir avec nous sur ce coup-là [...] La réponse de Stasi, Hannoun et Barrot, c'était : 'Nos électeurs ne comprendraient pas'. Moi, j'ai été les voir à l'Assemblée et il m'ont dit : 'Vous êtes bien gentil mais, vous direz à Michel que nous sommes désolés. On l'aime beaucoup, on l'embrasse mais, nous, nos électeurs ne comprendraient pas' »<sup>323</sup>.

Par conséquent, malgré toutes les convergences qui pouvaient exister entre d'une part, les prises de positions, voire même les propositions immédiatement législatives, d'une partie des députés de la droite et du centre, et d'autre part, le positionnement de l'initiative institutionnelle de M. Rocard, l'exceptionnalité de la nature de la sollicitation transpartisane s'avère proprement rédhibitoire. Aussi, alors que le conseiller social de M. Rocard n'éprouve que peu de difficultés, pour représenter le PS et le PCF, à « recruter » deux personnalités de premier plan et/ou connues pour leur engagement en matière d'immigration, il est « contraint » de se « rabattre » non sans peine sur des personnalités centriste et de droite bien moins significatives politiquement.

En effet, pour le PCF d'une part, il parvient à obtenir l'accord de d'Anicet Le Pors. Elu sénateur communiste des Hauts-de-Seine en 1977 et nommé membre du Comité central du PCF en 1979, il fait notamment partie de la « bande des Quatre » ministres communistes des deuxième et troisième gouvernement dirigés par Pierre Mauroy<sup>324</sup>. Suite à la décision du PCF de ne plus participer au gouvernement socialiste – alors qu'il plaide lui-même pour le

---

<sup>321</sup> *Ibid.*

<sup>322</sup> Les noms de J. Barrot, M. Hannoun, B. Stasi, et même celui de Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés sous le gouvernement de J. Chirac (27 mai 1974 – 26 août 1976) et le premier gouvernement de Raymond Barre (28 août 1976 – 27 mars 1977), se retrouvent d'ailleurs évoqués dans la presse, dès les 22 décembre, c'est-à-dire avant même que le décret 89-912 du 19 décembre 1989, portant création d'un Haut Conseil à l'intégration, ne soit officiellement publié au *JORF* le 23 décembre 1989.

<sup>323</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>324</sup> Il est ministre délégué (1981-1983) puis secrétaire d'Etat (1983-1984) auprès du Premier ministre, chargé de la fonction publique et des réformes administratives.

maintien – A. Le Pors devient notamment conseiller d’Etat au tour extérieur, conseiller général des Hauts-de-Seine, et prend la responsabilité au sein du PCF des départements « nationalisations et politique industrielle », puis de la commission « Etat et Libertés ». Membre donc éminent du PCF et haut-fonctionnaire établi ayant occupé des fonctions politiques de premier ordre, A. Le Pors est par ailleurs passé entre 1965 et 1977 par le ministère de l’Economie et des Finances<sup>325</sup> où il s’est notamment fait connaître en prenant la responsabilité en 1975 d’une étude interministérielle de rationalisation des choix budgétaires (RCB) portant sur l’immigration. L’écho du rapport qui en est issu, *Immigration et développement économique et social*<sup>326</sup>, réside en ce que celui-ci prend très frontalement – à l’escient d’ailleurs d’une part des rédacteurs, hauts-fonctionnaires et universitaires, qui y participent, mais surtout de celui d’A. Le Pors – le contre-pied des déclarations du Premier ministre de l’époque, J. Chirac, sur les possibilités de résorption du chômage que permettrait une intensification des retours effectifs de travailleurs immigrés<sup>327</sup>.

Pour ce qui est du PS, le choix se porte sur Georges Morin, une personnalité politique d’importance certes infiniment plus mineure, mais qui a pour caractéristique de s’investir massivement depuis le début des années 1980 sur les thématiques du Maghreb, de ses relations avec la France et de la place de l’immigration maghrébine en France. Après une brève carrière universitaire<sup>328</sup>, ce natif d’Algérie qui est un très proche collaborateur de Louis

---

<sup>325</sup> Responsable CGT depuis 1955, il est entre 1976 et 1977 secrétaire du comité du PCF de l’administration centrale du ministère de l’Economie et des Finances. De plus, entré à la direction de la Prévision en 1965, il y rencontre d’ailleurs M. Rocard : « je connais assez bien Michel Rocard depuis longtemps, je l’ai rencontré en 1965. J’ai travaillé à la direction de la prévision au ministère de l’Economie et des finances autrefois et Michel Rocard était secrétaire général de la commission des comptes de la Nation à l’époque », *in* entretien avec Anicet Le Pors (membre du HCI et président du groupe « Statistiques » auprès du HCI). Cf. Annexe 12. Sur la genèse particulière de la Direction de la Prévision qui en fait dans ses premières années une direction regroupant un nombre important de hauts-fonctionnaires militants par ailleurs (plus ou moins officiellement) dans différentes organisations politiques dont le PCF ou le PSU – l’objectif étant de mettre à la disposition du ministère de l’Economie et des finances un levier d’expertise capable de concurrence le Commissariat Général au Plan (CGP), cf. Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration (1962-1981). Socio-histoire d’une domination à distance*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Noiriël Gérard, EHESS, 2006, pp.574-576.

<sup>326</sup> Le Pors Anicet, *Immigration et développement économique et social (Etude RCB)*, Paris, La documentation française, 1977.

<sup>327</sup> En mars 1976, Jacques Chirac avait en effet déclaré que dans « un pays dans lequel il y a 900 000 chômeurs mais où il y a deux millions d’immigrés n’est pas un pays dans lequel le problème de l’emploi est insoluble », cité *in* Gastaut Yvan, *L’immigration et l’opinion en France...*, *op. cit.*, p.302. Sur les conditions dans lesquelles A. Le Pors se voit confier cette étude RCB sur l’immigration et la manière dont il conçoit cette dernière comme « l’occasion d’être subversif », cf. Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration...*, *op.cit.*, pp.576-582. Indiquons toutefois que nous aurons l’occasion de revenir par la suite (notamment dans les chapitres 3, 5 et 6) sur l’appréhension politique du rôle des expertises administratives à partir de nos propos entretiens avec A. Le Pors.

<sup>328</sup> Diplômé de l’Institut d’Etudes Politiques de Grenoble et titulaire d’un doctorat en science politique, cet enseignant en science politique à l’Université de Grenoble II est également chef de cabinet de Jean-Louis Quermonne, président de l’université de Grenoble II entre 1970 et 1974, avant d’être chargé de mission auprès du directeur général des enseignements supérieurs et de la recherche au ministère des Universités de 1974 à 1976. Il devient par ailleurs à partir de 1977 maire-adjoint de Gières (Isère).

Mermaz<sup>329</sup>, démultiplie effectivement les engagements relatifs aux liens notamment humains entre les deux rives de la Méditerranée : directeur de la revue *Grand Maghreb* de 1981 et 1987, il fonde en 1985 l'association « Coup de soleil », participe à la fondation de « France-Plus » et préside de 1985 à 1987 l'Office national pour les Français musulmans d'Algérie. De plus, membre du bureau du PS depuis 1987, il se voit chargé l'année suivante des relations avec le Maghreb et avec les Français originaires du Maghreb, avant de présider à partir de 1989 l'Association de la conférence nationale des élus socialistes et républicains originaires du Maghreb<sup>330</sup>.

Par contre, pour ce qui est de l'opposition, J. Rigaudiat déplore de n'être parvenu qu'à convaincre des personnalités non nécessairement identifiées pour leur compétence sur la thématique de l'immigration, et qui sont par ailleurs bien moins significatives, et quelque peu « marginales » dans leurs familles politiques respectives ; qu'il s'agisse du RPR Jean-Pierre Delalande ou plus encore, du centriste André Diligent<sup>331</sup> :

« Diligent, c'était quand même un pis-aller franchement, c'était quand même un 'second best' voire même un 'third best' par rapport à mes aspirations initiales. C'était vraiment un ancien, quoi. Il ne pesait pas vraiment. Ce n'était pas tout à fait lui qu'on aurait voulu avoir quand même ! »<sup>332</sup>.

Le sénateur du Nord, qui avait commencé sa carrière politique au sortir de la Résistance<sup>333</sup>, avait en effet connu son heure d'importance au sein de la famille centriste entre le début des années 1970 et le début des années 1980 : élu Vice-président du Centre démocrate en 1973, il préside à partir de 1974 le groupe sénatorial de l'Union centriste des démocrates de progrès, avant de devenir successivement, entre 1976 et 1983, Vice-président puis secrétaire général du CDS. Se revendiquant essentiellement du catholicisme social, il se consacre depuis lors de manière croissante à la municipalité de Roubaix dont il devient enfin maire, et qui, ancienne cité textile florissante du début du XX<sup>e</sup> siècle et ville d'immigration, doit faire face à une

---

<sup>329</sup> Il est notamment son chef de cabinet au ministère de l'Équipement et des Transports (22mai-22juin 1981) et son directeur de cabinet à la présidence de l'Assemblée nationale entre 1985 et 1986, puis à celle du groupe socialiste à l'Assemblée nationale (1988-1990). De plus, parallèlement à son mandat au HCI, G. Morin, qui est également promu Inspecteur général de l'administration de l'Éducation nationale en 1990, demeure conseiller auprès de L. Mermaz lorsque ce dernier est ministre de l'Agriculture et de la forêt (3 octobre 1990-2octobre 1992) puis des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement (2 octobre 1992-29mars 1993).

<sup>330</sup> Le Premier ministre, Michel Rocard fait d'ailleurs le 7 janvier 1990, l'allocution de clôture des premières rencontres annuelles de cette association.

<sup>331</sup> Précisons que décédé en 2002, nous n'avons pu effectuer d'entretiens avec cet ancien membre du HCI. Quant à Jean-Pierre Delalande, il n'a jamais donné suite à nos sollicitations d'entretien.

<sup>332</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>333</sup> Conseiller municipal de Roubaix en 1947 puis adjoint au maire de Roubaix dès 1949, il est élu député pour le Mouvement Républicain populaire (MRP) dans le Nord en 1958. Sénateur du Nord à partir 1965, il est élu parlementaire européen en 1979 sur la liste conduite par Simone Weil pour l'UDF.

désindustrialisation massive et un déclin rapide marqué par la brutale paupérisation de son centre-ville. Aussi, ce n'est que sur cet engagement local – qui vaut néanmoins à ce membre de la commission des affaires sociales du Sénat de faire partie du groupe de travail « Immigration » réuni par le Commissariat Général au Plan à compter de 1985, et de devenir président de la Commission nationale pour le développement social des quartiers en 1987 et 1989 – que repose la légitimité de ce centriste, plus véritablement « central », en matière d'immigration.

Quant au jeune député-maire RPR de Deuil-la-Barre (Val d'Oise)<sup>334</sup> formé à l'Union des jeunes pour le Progrès (UJP)<sup>335</sup>, sa marginalité est d'une tout autre nature puisqu'elle s'explique davantage par son opposition à la ligne directrice du RPR, encore marquée par la tendance « néolibérale », que s'était efforcé de lui imprimer J. Chirac dans les années précédentes<sup>336</sup>. Aussi, lors de la dénommée « bataille des comités de soutien » de la campagne présidentielle de 1988, Jean-Pierre Delalande avait ouvertement pris position pour le candidat de l'UDF, Raymond Barre<sup>337</sup> ; tout comme il le fera d'ailleurs en amont de l'élection de 1995 au profit d'Edouard Balladur, dont il est un proche<sup>338</sup>. Etiqueté « gaulliste social », ce représentant français de la démocratie chrétienne<sup>339</sup>, qui co-anime le mouvement « Chrétiens Ve République »<sup>340</sup> et occupe par ailleurs d'importantes responsabilités dans la presse catholique nationale<sup>341</sup>, s'investit tout particulièrement au sein de son parti ou dans le cadre de son activité parlementaire sur les questions sociales. Ainsi, délégué au RPR à l'action ouvrière et professionnelle entre 1981 et 1983, il est notamment entre 1986 et 1988 Vice-président de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; période durant

---

<sup>334</sup> Conseiller municipal puis adjoint au maire d'Herblay entre 1977 et 1989, ainsi que conseiller régional d'Ile-de-France entre 1978 et 1981, il devient député du Val d'Oise en 1978 et maire de Deuil-la-Barre en 1989.

<sup>335</sup> Cf. Audigier François, « L'Union des jeunes pour le Progrès : une école de formation politique », *Revue historique*, 618, 2001, pp.451-487.

<sup>336</sup> Cf. Baudouin Jean, « Le 'moment néo-libéral' du RPR : essai d'interprétation », *Revue française de science politique*, 40, 6, 1990, pp.830-844.

<sup>337</sup> Sur cette séquence de la campagne électorale et les « rapports de concurrence-coopération » qu'elle met en lumière dans le fonctionnement des partis de droite, cf. Legavre Jean-Baptiste, « La 'bataille des comités de soutien' ou la droite en campagne », *Revue française de science politique*, 40, 6, 1990, pp.793-809.

<sup>338</sup> Initiateur du comité de soutien à E. Balladur dans le Val d'Oise, il fera notamment partie de la dénommée « Force d'action rapide balladurienne » dont la mission est de répondre à toute « agression » provenant du « camp chiraquien » (cf. *Libération*, 19 janvier 1995) ; et ce, alors que J. Chirac, revenu de son « néolibéralisme », s'est « métamorphosé » en candidat du « social » : Haegel Florence, « Jacques Chirac candidat 'naturel' (et métamorphosé) du RPR ? », in Perrineau Pascal & Ysmal Colette (dir.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Presses de Science Po (« Chroniques électorales »), pp.95-111.

<sup>339</sup> Mayeur Jean-Marie, « La Démocratie d'inspiration chrétienne en France », in Lamberts Emiel (eds.), *Christian Democracy in the European Union (1945-1995). Proceedings of the Leuven Colloquium, November 15-18*, Leuven, Leuven University Press, 1995, pp.79-92, p.90.

<sup>340</sup> Avec le député RPR Bruno Bourg-Broc qui figurait d'ailleurs parmi les députés signataires de la proposition de loi tendant à la création d'un Haut Conseil à l'Immigration.

<sup>341</sup> Puisqu'il est administrateur général du journal *La Croix* de 1983 à 1985 et qu'il occupe jusqu'en 1988 les postes de directeur délégué puis de directeur du groupe catholique Bayard-Presses.



laquelle il se distinguera notamment en assurant la présidence de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales, mais également en laissant son nom à une taxe, dite « contribution Delalande », que devaient payer les entreprises qui licenciaient des salariés de plus de cinquante ans<sup>342</sup>. Aussi, sa seule expérience publique en matière d'immigration ne repose que, comme A. Diligent, sur son récent mandat d' élu local d'une municipalité de la grande banlieue parisienne ayant un fort taux d'immigration<sup>343</sup>, ainsi que sur sa participation sous la houlette de M. Hannoun au rapport sur le racisme et les discriminations. Toutefois bien qu'étant « dans l'opposition de l'opposition »<sup>344</sup> et manifestement disposé à assumer ponctuellement, notamment sur des questions sociales, d'aller à l'encontre de la direction du RPR quitte à se rapprocher des positions socialistes<sup>345</sup>, J.-P. Delalande se montre néanmoins relativement méfiant à l'heure d'accepter cet « enrôlement » particulièrement compromettant :

« Delalande, j'ai eu de grandes difficultés à le convaincre, il a fallu que je le briefe longuement et que je l'assure de la bonne foi de Michel Rocard en la matière. [...] [I]l était intéressé à titre personnel mais il marquait des résistances car il avait peur qu'on lui fasse un coup en douce et qu'on lui fasse endosser des politiques de gauche à lui, homme de droite. Pour vous parler franchement, il avait accepté sous réserve que ça se passe bien. Sinon, il aurait démissionné immédiatement »<sup>346</sup>.

C'est ainsi non sans difficulté que le conseiller social de M. Rocard parvient, à l'issue de plus ou moins deux mois de tractations<sup>347</sup>, à remplir la mission qui lui avait été confiée<sup>348</sup>.

---

<sup>342</sup> Sur les « effets pervers » de cette mesure qui visait initialement à protéger l'emploi des « seniors », cf. Roche Pascale, « Contribution Delalande : aggravation du régime », *Revue de l'actualité juridique française*, 10 août 1999, disponible sur : [http://www.rajf.org/article.php3?id\\_article=36](http://www.rajf.org/article.php3?id_article=36)

<sup>343</sup> C'est d'ailleurs très souvent en les caractérisant par leurs mandats de maires supposément en prise avec les réalités locales de l'immigration que les autres membres du HCI évoquent, au cours de nos entretiens, A. Diligent et J.-P. Delalande.

<sup>344</sup> Pour reprendre l'expression d'H. Prévot à son sujet : entretien avec Hubert Prévot (Secrétaire général à l'intégration). Cf. Annexe 12.

<sup>345</sup> Ainsi que le souligne notamment G. Morin qui depuis son poste de directeur de cabinet de la présidence de l'Assemblée nationale avait largement « pratiqué » les parlementaires de l'opposition : « [c]'était un type très très ouvert. C'était un proche de Balladur, et la seule fois où je l'ai entendu dire du mal de quelqu'un, c'était de Chirac donc bon, c'est pour vous dire...et à l'Assemblée il était très apprécié de beaucoup de parlementaires socialistes parce que justement, c'était un type très ouvert qui mettait la valeur des gens au-dessus de l'étiquette politique, et donc sur plein de sujet, y avait moyen de parler avec lui », entretien avec Georges Morin (membre du HCI). Cf. Annexe 12.

<sup>346</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>347</sup> Le décret portant nomination au HCI n'ayant été signé que le 28 février 1990 (*op.cit.*). « Ah, ben c'est clair qu'ils ont beaucoup cherché, ils ont vraiment eu beaucoup beaucoup de mal, ils y ont passé pas mal de temps d'ailleurs, deux ou trois mois, je ne sais plus, parce que c'était pas tellement évident de trouver quelqu'un, étant donné que la droite était assez fermée », entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>348</sup> Il fut même aidé en cela par le secrétaire général de l'Elysée, Jean-Louis Bianco : « Jean-Louis Bianco avait même essayé de me filer un coup de main pour les députés de l'opposition », entretien avec Jacques Rigaudiat,

Formellement du moins, puisque comme nous venons de le voir, il ne parvient à enrôler que des responsables de second ordre par rapport à ceux initialement escomptés. Il semblerait même que, compte-tenu de la forme particulièrement visible que le Premier ministre souhaite donner à la dimension transpartisane de la politique d'intégration, ce ne soit certainement que la marginalité de ces derniers au sein de leur structure partisane respective qui a (paradoxalement) permis de manière déterminante le « succès » de cette démarche « emblématique » d'un type particulier<sup>349</sup>. Par ailleurs, et malgré ces difficultés à faire du HCI l'emblème *intuitu personae* de l'engagement des quatre grandes forces du pays – le fameux « quadrille bipolaire » théorisé par Maurice Duverger dès les débuts de la V<sup>e</sup> République – à collaborer conjointement à une édification consensuelle de la politique d'intégration, le reste de la composition du HCI n'en témoigne pas moins de la constance avec laquelle M. Rocard souhaite asseoir l'acceptation transpartisane de sa démarche.

### *c – Des personnalités qualifiées politiquement équilibrées ?*

Si l'on s'intéresse aux cinq autres « sages », l'on se rend compte que si deux d'entre eux sont clairement des « proches » du Premier ministre, les trois autres présentent des caractéristiques telles que, difficilement critiquables par l'opposition parlementaire, ils n'en soient pas moins acceptables par la majorité socialiste.

D'une part, l'on retrouve donc deux « rocardiens », Marie-Thérèse Join-Lambert et Stéphane Hessel, qui, bien qu'ayant des trajectoires et profils extrêmement divergents, n'en sont pas moins identifiables à des personnalités ultra-compétentes ; soit d'un point de vue technique dans le traitement des questions sociales, soit très directement sur la thématique de l'immigration. Ainsi, diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris où elle enseigne d'ailleurs « les politiques sociales »<sup>350</sup>, M.-T. Join-Lambert a effectivement une carrière qui, la faisant notamment transiter par le CGP et le ministère du Travail, est marquée par une très

---

*op cit.* ; « Bianco m'avait parlé de leur difficulté avec Rigaudiat à trouver des gens de droite, surtout qu'ils avaient essuyé deux refus de la part de Michel Hannoun et de Bernard Stasi », entretien avec Georges Morin, *op cit.*

<sup>349</sup> « Et puis Diligent, mais Diligent, il en avait rien à foutre, vous pensez bien, à son âge, il n'avait plus de compte à rendre à personne ! Et puis Delalande, il était très courageux et puis voilà ! Dans un parti, y en a toujours qui ont suffisamment de courage pour dire merde à leur parti... mais, Diligent et Delalande ont dû avoir les mêmes pressions que Hannoun et Stasi pour ne pas venir dans un machin socialiste... », entretien avec Georges Morin, *op.cit.*

<sup>350</sup> Elle a d'ailleurs publié dans cette première moitié des années 1990 un manuel sur le sujet : Join-Lambert Marie-Thérèse (dir.), *Les politiques sociales*, Presse de la FNSP/Dalloz (« Amphithéâtre »), 1994.

nette spécialisation dans l'étude des questions économiques et sociales<sup>351</sup>, tout particulièrement celles concernant l'emploi, les revenus ou les salaires<sup>352</sup>. Issue du militantisme technico-politique des années 1970, structuré dans le giron de la « nébuleuse réformiste » liée au CGP, à la majorité confédérale de la CFDT et aux groupes de réflexion et diverses structures animées par Jacques Delors et Michel Rocard<sup>353</sup>, elle intègre en 1981 le cabinet de P. Mauroy, Premier ministre, en tant que conseillère technique chargée de l'emploi et des salaires<sup>354</sup>. Retournée par la suite au CGP pour prendre la direction du service des « Affaires sociales » jusqu'en 1985 où, cessant d'être contractuelle, elle est nommée Inspectrice générale des affaires sociales (IGAS) au tour extérieur, M.-T. Join-Lambert renoue, avec le retour des socialistes au gouvernement et surtout l'accession de M. Rocard au poste de Premier ministre, avec l'expérience de cabinet puisqu'elle devient sa conseillère sociale. Ayant pour mission exclusive de préparer et mettre en œuvre la loi créant le Revenu minimum d'insertion (RMI) qui est d'ailleurs adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale<sup>355</sup>, elle retourne dès le début de l'année 1989 à l'IGAS<sup>356</sup> où, s'éloignant quelque peu des questions d'emploi et de revenu elle commence à se familiariser plus spécifiquement avec la thématique de l'immigration et le fonctionnement de certaines des principales structures administratives qui en ont la charge. Elle co-dirige en effet la production d'un rapport interministériel sur la question du logement des immigrés, en collaboration avec Jean de Rango de l'Inspection générale de l'Équipement (IGE) et Pierre Consigny de l'Inspection

---

<sup>351</sup> Dès l'obtention de son diplôme à l'IEP de Paris en 1960, elle est successivement chargée de mission au Centre algérien d'études économiques et sociales, puis, de 1962 à 1965, chargée de recherches au Centre d'études économiques de l'École pratique des hautes études (IHTP).

<sup>352</sup> Rapporteuse générale de la commission « emploi » du VI<sup>e</sup> Plan, elle rejoint en 1971 le ministère du Travail où elle est conseillère technique, chargée de l'emploi, des salaires et des questions européennes auprès du directeur général du travail et de l'emploi, avant de diriger de 1974 à 1977 le service des études et du conseil professionnel de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) et d'occuper jusqu'en 1981 le poste de rapporteure adjointe au Centre d'études des revenus et des coûts (CERC).

<sup>353</sup> Appartenant elle-même aux différents cercles de réflexions gravitant autour de J. Delors – qu'il s'agisse d'« Échanges », de « Projets » ou encore de « Clithène » –, M.-T. Join-Lambert est par ailleurs l'épouse de Christian Join-Lambert (conseiller référendaire puis maître à la Cour des Comptes) qui préside l'association Services publics, créée en décembre 1980 par des hauts-fonctionnaires proches de J. Delors et M. Rocard.

<sup>354</sup> Sur l'étude de cette « nébuleuse réformiste » dont d'autres membres participent aux équipes ministérielles chargées de mettre en place les politiques de l'emploi des premiers gouvernements socialistes, cf. Mathiot Pierre, *Acteurs et politiques de l'emploi en France (1981-1993)*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2001, tout particulièrement le quatrième chapitre « Une équivalence des profils et des valeurs ? », pp.171-221.

<sup>355</sup> Seuls trois députés votant contre, la loi 88-1088 relative au revenu minimum d'insertion (RMI) du 1<sup>er</sup> décembre 1988 (*JORF*, 3 décembre 1988, p.15119) fait en effet figure de « consensus historique » : sur ce point, cf. Cytermann Laurent & Dindar Cécile, « Les grandes étapes de l'histoire du RMI », in Lelièvre Michèle & Nauze-Fichet Emmanuelle, *RMI, état des lieux (1988-2008)*, Paris, La découverte (« Recherches »), 2008, pp.23-49.

<sup>356</sup> M.-T. Join-Lambert a siégé toutefois à la Commission nationale d'évaluation du RMI jusqu'en 1992.

générale des finances (IGF). L'objectif de cette étude<sup>357</sup> était non seulement d'examiner et d'apprécier la validité du dispositif d'intervention publique mis en œuvre pour répondre aux besoins en logement des populations immigrées en France<sup>358</sup>, mais aussi de formuler des propositions sur les adaptations propres à assurer une plus grande efficacité dans la mise en œuvre de la politique sociale du gouvernement. Aussi, cette technicienne militante historiquement proche des réseaux rocardiens, fait-elle figure de technicienne, experte spécialisée dans la gestion des problématiques sociales comme en atteste encore la récente élaboration réussie du RMI, et pouvant par ailleurs se prévaloir d'une fraîche expertise sur la question de l'immigration<sup>359</sup>.

En ce qui concerne Stéphane Hessel, sa connaissance de cette thématique en particulier est bien plus ancienne (bien que moins experte) ; tout comme ses liens d'ailleurs avec le Premier ministre. C'est en effet autour de Pierre Mendès-France dont S. Hessel est très proche<sup>360</sup> et du Club Jean Moulin que ce dernier participe à fonder<sup>361</sup> au printemps 1958<sup>362</sup>, que M. Rocard, jeune inspecteur des finances tout juste sorti de l'École Nationale d'administration (ENA), rencontre et commence à côtoyer<sup>363</sup> son aîné, qui est engagé depuis une dizaine d'années dans une carrière de diplomate et de fonctionnaire international<sup>364</sup>.

---

<sup>357</sup> Join-Lambert Marie-Thérèse, de Rango Jean & Consigny Pierre, *Mission sur l'intervention publique dans le domaine du logement des populations immigrées*, IGE-IGF-IGAS, 1989.

<sup>358</sup> À savoir principalement : le Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles (FAS), la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) et la Commission Nationale pour le Logement des Immigrés (CNLI).

<sup>359</sup> D'ailleurs, parallèlement à sa participation au HCI, où elle apporte toute son expertise sur les dimensions notamment économiques de l'intégration de l'immigration – c'est ainsi principalement elle qui mène le travail ayant abouti au rapport du HCI sur *Les étrangers et l'emploi* (Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), mars 1993 mars –, elle conduit avec Michel Lemoine (administrateur civil, chargé de mission à l'IGAS) une étude sur les conditions d'accès à l'emploi des jeunes issus de l'immigration : Join-Lambert Marie-Thérèse & Lemoine Michel, *Enquête sur l'insertion des jeunes immigrés dans l'entreprise*, IGAS, janvier 1992. Cf. notamment le compte-rendu qu'en a fait Michel Lemoine : « Les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes étrangers ou d'origine étrangère », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.173-180.

<sup>360</sup> Et qu'il « suit » en prenant successivement sa carte au Parti socialiste autonome (PSA), puis au Parti socialiste unifié (PSU) en 1960, tout comme il le fera en 1993, en prenant sa carte au PS pour soutenir M. Rocard qui vient de prendre la direction du parti. S. Hessel est par ailleurs proche de la CFDT dont il participe à mettre en place une section au Quai d'Orsay au début des années 1970.

<sup>361</sup> Autour de Daniel Cordier, l'ancien secrétaire de Jean Moulin.

<sup>362</sup> Et dont il préside le comité directeur jusqu'à la moitié des années 1960, cf. Hessel Stéphane, *Danse avec le siècle*, Paris, Seuil, 1997, p.153.

<sup>363</sup> Rocard Michel, « Mon ami Stéphane Hessel », *Nouvel observateur*, 27 février 2013, disponible sur : <http://tempsreel.nouvelobs.com/stephane-hessel/20130227.OBS0201/michel-rocard-mon-ami-stephane-hessel.html>.

<sup>364</sup> Directeur administratif au secrétariat général des Nations Unies à New York de 1946 à 1950, puis affecté les cinq années suivantes au secrétariat des Conférences à l'administration centrale, il fait fonction d'attaché au cabinet de Pierre Mendès-France, ministre des Affaires étrangères. Puis, nommé conseiller du haut-commissaire de France à Saïgon entre 1955 et 1956, il dirige le service de la coopération technique à la Direction générale des Affaires culturelles et techniques jusqu'en 1959, date à laquelle il est nommé directeur de la Coopération avec la communauté et l'étranger au ministère de l'Éducation nationale (1959-1964).

Investi par ailleurs dans les structures associatives et caritatives qui, comptant de nombreux autres hauts-fonctionnaires, mènent une action ayant trait aux relations franco-algériennes, ainsi qu'au sort et conditions de vie des ressortissants coloniaux en métropole, S. Hessel succède notamment à Germaine Tillon à la tête de France-Algérie, et occupe également la présidence entre 1959 et 1964 de l'association des foyers internationaux (1959-1964), ainsi que celle de l'Association pour l'accueil et la formation des travailleurs migrants (AFTAM). Ce qui constitue de fait une première expérience dans le traitement public et social de l'immigration s'inscrit toutefois pour le diplomate dans le cadre d'une réflexion sur la politique internationale de coopération dont le renouvellement est rendu nécessaire par le processus de décolonisation. Aussi, considérant notamment que la relation franco-algérienne peut en constituer un laboratoire de choix, il obtient en 1964 son affectation aux Affaires algériennes d'abord, puis à l'Ambassade d'Algérie<sup>365</sup>. Ce n'est que suite à ses « déboires » en tant que chargé de mission au cabinet de Pierre Abelin, ministre de la Coopération<sup>366</sup>, que S. Hessel se retrouve, faute d'autre possibilité, au cœur de la « nouvelle politique d'immigration », en tant que président de l'Office national pour la promotion culturelle des immigrés (ONPCI), mis en place sous l'autorité de Paul Dijoud, secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés<sup>367</sup>. Tout en estimant que cette période est celle où il a commencé à vraiment connaître l'immigration, S. Hessel n'en quitte pas moins sans regret ses fonctions<sup>368</sup> lorsque Lionel Stoléro, successeur de P. Dijoud, décide de transformer l'Office en Agence publique<sup>369</sup>. Et ce n'est que plusieurs années plus tard que S. Hessel, élevé entre temps au rang d'Ambassadeur de France à la suite de l'accession des socialistes au gouvernement, renoue de nouveau avec la politique d'immigration en assurant la présidence du groupe de

---

<sup>365</sup> Nommé conseiller des Affaires étrangères de 1ère classe, détaché au secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes à Alger, il est de 1968 à 1971 attaché culturel à l'ambassade d'Algérie. Approfondissant cette orientation vers les questions de coopération et d'aide au développement, il avait dans la foulée été nommé responsable du service des Nations Unies à New-York où il exerce les fonctions de sous-directeur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : cf. Helvig Jean-Michel, « Stéphane Hessel, l'homme d'un siècle », *Libération*, 27 février 2013, disponible sur : [http://www.liberation.fr/societe/2013/02/27/stephane-hessel-l-homme-d-un-siecle\\_885191](http://www.liberation.fr/societe/2013/02/27/stephane-hessel-l-homme-d-un-siecle_885191)

<sup>366</sup> Echouant avec maladresse – comme il le reconnaît lui-même – à négocier et obtenir la libération de l'ethnologue Françoise Claustre prise en otage au Tchad, S. Hessel, qui est pris comme bouc émissaire de l'ensemble de l'échec de cette mission, se retrouve ostracisé des circuits diplomatiques de la coopération sur ordre de Valéry Giscard d'Estaing tout nouveau président de la République : Hessel Stéphane, *Danse avec le siècle*, *op.cit.*, pp.207-212.

<sup>367</sup> Officiellement inauguré le 17 février 1976, le principe de la création de l'Office proposée par Paul Dijoud avait été décidé lors du Conseil des ministres du 25 mai 1975 : cf. Escafré-Dublet Angéline, « L'Etat et la culture des immigrés, 1974-1984 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 4, janvier-avril 2008, disponible sur : <http://www.histoire-politique.fr/>

<sup>368</sup> Cf. Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration*, *op.cit.*, p.627.

<sup>369</sup> ICEI (Information, culture et immigration) naît ainsi le 1er décembre 1977 de la fusion de l'Office avec le Centre d'études et de documentation sur l'immigration (CEDIM).

travail « Immigration » du CGP à l'origine du rapport *Immigrations : le devoir d'insertion*, qui vient d'être publié à la Documentation française à la fin de l'année 1988<sup>370</sup>. C'est également à cette période où, admis à faire valoir ses droits à la retraite, il « reprend du service » dans l'animation de clubs de réflexion politique, puisque M. Rocard lui confie l'animation et l'organisation du réseau de soutien de sa candidature à l'élection présidentielle ; réseau qui donnera naissance aux clubs « Convaincre »<sup>371</sup>. Il s'agit donc d'une personnalité dont les liens avec M. Rocard, très différents de ceux entretenus avec M.-T. Join-Lambert, sont plus proches de l'amitié et du soutien politique. De plus, disposant d'un statut exceptionnel au sein de l'administration en tant qu'Ambassadeur de France, S. Hessel jouit, du fait d'opportunités plus ou moins accidentelles et plus ou moins voulues d'ailleurs, d'une légitimité d'expertise sur l'immigration aisément identifiable au moment de la mise en place du HCI.

Toutefois, outre la nomination de ces deux personnalités qui sont notoirement des proches et dont l'on devine assez que l'utilité est d'assurer, pour et au nom de M. Rocard, une fonction directe de relais au sein de la nouvelle structure, les trois dernières individualités qui complètent la composition HCI peuvent être considérées, malgré la très profonde hétérogénéité de leurs trajectoires sociales et professionnelles – qui les ont néanmoins chacun mis en relation, à des degrés divers, avec la question du traitement public et social de l'immigration –, comme des choix qui sont très clairement en écho avec la volonté d'obtenir l'acceptation de la politique d'intégration par les partis de la droite parlementaire – ou du moins d'en modérer les expressions de contestation. En effet, Jacques Voisard, Philippe Farine et Marceau Long présentent des dispositions leur conférant un positionnement médian entre la gauche et la droite du spectre politique.

Ainsi, n'étant pourtant pas engagé *stricto sensu* dans la compétition partisane, J. Voisard se trouve occuper une position politiquement intermédiaire entre majorité et opposition, ou plus exactement entre M. Rocard et Raymond Barre ; la presse de l'époque le présentant clairement comme un « rocardo-barriste »<sup>372</sup>. Reconverti dans les questions d'aménagement et d'industrialisation<sup>373</sup>, cet ancien officier d'active ayant notamment servi

---

<sup>370</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Rapport du groupe de travail 'immigration', novembre 1987 (Tome 1 : Synthèse ; Tome 2 : Analyses et Annexes)*, Paris, La documentation Française, 1988 (3<sup>ème</sup> trim.). Nous revenons dans la troisième partie de ce premier chapitre sur les origines et les orientations de ce rapport, dont S. Hessel s'attribue notamment la paternité du titre : Hessel Stéphane, *Dans avec le siècle, op.cit.*, p.255.

<sup>371</sup> *Ibid.*, pp.262-263.

<sup>372</sup> Comme par exemple dans l'édition de *L'Express* du 22 décembre 1989.

<sup>373</sup> Au moment de la création du HCI, il est depuis 3 ans Président du Comité de décentralisation, poste qu'il a occupé jusqu'en 1998.

entre 1944 et 1964 dans les troupes coloniales, qui s'investit tout particulièrement dans l'aménagement et le développement industriel de la partie du Nord-ouest du territoire dont il est originaire<sup>374</sup>, en vient notamment à se rapprocher de Paul Delouvrier dont il devient le collaborateur en tant que délégué de l'association « Ouest-Atlantique » fondée par ce dernier<sup>375</sup>. Et c'est en effet en étant dans l'entourage de ce grand commis de l'Etat<sup>376</sup> que J. Voisard en vient à faire la connaissance des deux hommes politiques<sup>377</sup>. Si une proximité avec R. Barre s'établit dès la fin des années 1970, dans le cas de M. Rocard, c'est tout particulièrement lorsqu'il devient ministre du Plan en charge de l'aménagement du territoire<sup>378</sup> que les liens se resserrent et que J. Voisard se met à le pourvoir, à l'égal du centriste, de notes qui, ne se limitant pas aux questions d'aménagement, portent d'ailleurs déjà sur l'immigration :

« Sur l'immigration, j'avais déjà fait un papier pour Rocard et pour Barre en 81 quand j'étais Commissaire au développement industriel de l'Ouest. En fait, quand Rocard est devenu ministre, il m'avait demandé d'être délégué à l'Aménagement du territoire. Je ne le connaissais pas encore beaucoup à l'époque, je l'avais rencontré une ou deux fois à l'occasion de négociations de restructurations d'entreprises mais, le travail que j'avais fait, ça l'intéressait [...] Et bon, du coup, on a beaucoup sympathisé... et puis, il m'a demandé : 'Quels sont pour vous les sujets importants ?' et, je lui ai fait trois papiers : un sur la jeunesse, enfin, sur le service national, l'autre sur l'immigration et l'islam et, le troisième, sur la politique d'équilibre des territoires... et donc, ça l'a intéressé... »<sup>379</sup>.

---

<sup>374</sup> Après avoir été chargé de mission à la Délégation à l'aménagement du territoire entre 1967 et 1970, il devient Commissaire à l'industrialisation de l'Ouest atlantique de 1970 à 1985.

<sup>375</sup> Regroupant un grand nombre d'entrepreneurs bretons et ligériens, l'association fondée par P. Delouvrier était notamment soutenue par la Délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) en tant qu'outil permettant de « conforter la politique nationale de décentralisation industrielle en générant une mobilisation des milieux socio-économiques et administratifs ». Pour plus de détails sur cette association, cf. Fournis Yann, *Les régionalismes en Bretagne : la région et l'Etat (1950-2000)*, Bruxelles, Peter Lang, 2006 : notamment pp.124 et 201.

<sup>376</sup> Inspecteur général des finances issu de l'Ecole des cadres d'Uriage (après la dissolution de laquelle il rejoint la résistance gaullienne), Paul Delouvrier appartient à l'équipe qui met en place la Planification autour de Jean Monnet. Responsable de la direction financière de la Haute Autorité de la Communauté européenne et du charbon et de l'acier (CECA), puis chargé par le général De Gaulle de faire appliquer, en tant que délégué général du gouvernement en Algérie, le plan de « Constantine », Paul Delouvrier est également connu comme le père des « villes nouvelles » de la grande couronne parisienne : cf. Laurent Sébastien & Roullier Jean-Eudes (dir.), *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.

<sup>377</sup> Cf. notamment les témoignages de M. Rocard et R. Barre en hommage à Paul Delouvrier, in Giaccone Alessandro, *Paul Delouvrier. Un demi-siècle au service de la France et de l'Europe*, Paris, Descartes & Cie, 2005, respectivement pp.103-106 et pp.153-156.

<sup>378</sup> Rappelons notamment que, bien avant cette nomination ministérielle, M. Rocard s'était très nettement distingué depuis la moitié des années 1960 sur cette question de la décentralisation par la présentation (certes sous le pseudonyme de Georges Servet) du texte fortement intitulé « Décoloniser la province », à la Rencontre Socialiste de Grenoble (30 avril-1<sup>er</sup> mai 1966). Publié sous le titre « Rapport Général proposé par le Comité d'Initiative aux délibérations des colloques sur la vie régionale en France », ce texte fut également prononcé pour partie publiée dans *Tribune socialiste* (303, 29 novembre 1966), mais également prononcée au Colloque de Saint-Brieuc en décembre 1966. Le document est disponible sur : <http://www.institut-tribune-socialiste.fr/1966/04/decoloniser-la-province/>.

<sup>379</sup> Entretien avec Jacques Voisard (membre du HCI). Cf. Annexe 12.

Cet intérêt précoce pour la question de l'immigration, qu'il rattache très explicitement à son passé militaire qui en aurait fait un témoin privilégié des « meurtrissures » du processus de décolonisation – meurtrissures qui ne pouvaient manquer, selon lui, d'affecter la situation de la dernière vague d'immigration, tout particulièrement celle originaire du Maghreb –, J. Voisard l'approfondit en 1986 en rédigeant une note sur ce sujet pour le compte de la Fondation Saint-Simon<sup>380</sup>. Recevant de cette dernière une aide financière pour publication, il en remanie le manuscrit avec l'aide de Christiane Ducastelle<sup>381</sup>, et fait paraître au début de l'année 1988, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*<sup>382</sup>. Ce travail que J. Voisard fait, comme désormais à son habitude, parvenir à M. Rocard (« [à] ce moment là, on était devenu assez copain avec Rocard, on s'entendait bien ») et R. Barre, lui vaut notamment de se retrouver intégré à l'équipe de campagne de ce dernier pour l'élection présidentielle de la même année :

« J'avais envoyé ça d'ailleurs à Rocard et à Barre et, j'ai eu une très bonne réaction des deux... [...] Raymond Barre se préparait à être candidat pour les présidentielles de 88, malgré Chirac et... je me suis du coup retrouvé dans la petite équipe qui était autour de Raymond Barre pour préparer le truc... et tous les mois, y avait une réunion, un dîner... et on était là et... moi, j'étais devenu le spécialiste de l'immigration... et donc, les idées que j'avais diffusées à Barre, je les ai diffusées à Rocard... »<sup>383</sup>.

Aussi, la nomination du « Monsieur immigration » du candidat centriste à la dernière élection présidentielle – et qui présente par ailleurs l'avantage d'être désormais une bonne connaissance – est clairement un gage supplémentaire de M. Rocard à destination d'une partie de l'opposition.

Présentant un profil en quelque sorte symétrique, P. Farine, qui est officiellement adhérent du PS, dispose de caractéristiques sociales qui en font une personnalité acceptable par la droite ; tout particulièrement ses secteurs liés aux milieux catholiques. Elu député (Basses-Alpes) de 1946 à 1951 sous l'étiquette MRP, Philippe Farine, qui a rejoint en 1974 le PS avec d'autres membres de « l'aile gauche » du parti démocrate-chrétien, est effectivement

---

<sup>380</sup> Voisard Jacques, *La question immigrée en France en 1986*, Note de la Fondation Saint-Simon, 15, 1986.

<sup>381</sup> « Christiane Ducastelle, à l'époque, elle était plus ou moins chômeuse... J'avais demandé à une amie journaliste si elle ne connaissait pas quelqu'un qui pourrait m'aider dans l'écriture du travail et, elle m'a présenté Christiane Ducastelle... », in: entretien avec Jacques Voisard, *op.cit.* C'est d'ailleurs sur les recommandations de J. Voisard que C. Ducastelle devient ensuite chargée de mission du SGI auprès du HCI : « C'est Voisard qui m'a demandé de la caser auprès d'Hubert [*i.e.* Prévot], vu qu'elle avait déjà travaillé avec lui sur son bouquin... et puis, de toute façon, y a pas pléthore de gens sur ces sujets-là » : entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>382</sup> Ducastelle Christiane et Voisard Jacques, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Calmann-Lévy, 1988. Cet ouvrage qui connaît un certain succès de librairie est réédité dans une collection plus « grand public » (Seuil, « Point politique ») en 1990.

<sup>383</sup> Entretien avec Jacques Voisard, *op.cit.*



au-delà et avant toute chose marqué par un militantisme associatif chrétien. Adhérent à la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC) et dirigeant de 1935 à 1938 du mouvement « Cœurs Vaillants », il s'est notamment investi après-guerre au sein du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre Solidaire) ; en devenant même le secrétaire général (1961-1968), puis le premier président laïc (1968-1977). À cette occasion, il multiplie notamment les collaborations avec le Centre d'information et d'études sur les migrations méditerranéennes (CIEMM), une autre organisation d'origine catholique<sup>384</sup> qui vise, dans la foulée et l'esprit de Vatican II, à appuyer et promouvoir l'action apostolique en faveur des migrants par une réflexion rationnelle basée sur la documentation et la recherche<sup>385</sup>. Ces échanges sont tellement fructueux que l'assemblée générale du CIEMM l'élit le 6 décembre 1979 président de l'association et directeur de ses publications. Contribuant à l'étoffement dans les années suivantes du secteur éditorial de l'association<sup>386</sup>, ce militant socialiste à la section du XII<sup>ème</sup> arrondissement de Paris<sup>387</sup> est nommé Vice-président du CNPI dès sa création en 1984 et participe à la fondation de l'association Génériques en décembre 1987 qui, avec pour principal objectif de soutenir les actions de type scientifique et culturel permettant d'améliorer la connaissance notamment historique des phénomènes migratoires, se fait notamment connaître dans le cadre du bicentenaire de la Révolution française, en organisant la première grande exposition consacrée à l'histoire de l'immigration en France sur les deux derniers siècles, « France des étrangers – France des libertés »<sup>388</sup>. Aussi, P. Farine, dont la trajectoire est très clairement dominée par un investissement notamment associatif pour la « cause » de l'immigration, occupe également une position médiane en ce qu'il apparaît, parallèlement à son affiliation socialiste, comme un « associatif » extrêmement

---

<sup>384</sup> Fondée en 1973 par le Père Antonio Perrotti, et officiellement structurée en association à compter de 1977, elle est une émanation des « Scalabriens », congrégation des missionnaires de Saint-Charles. Elle devient le Centre d'information et d'études sur les migrations internationales (CIEMI) en 1980.

<sup>385</sup> Sur le positionnement de l'Eglise catholique à l'égard de l'immigration à partir notamment du concile historique de 1962, cf. Costes André, « L'Eglise catholique dans le débat sur l'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1<sup>er</sup> semestre 1988, pp.29-48.

<sup>386</sup> Qui débouche sur la publication d'une quarantaine de cahiers bimensuels, *Presse et immigrés en France* et, à partir de 1981, sur la sortie d'une autre publication, *Dossier-Migrations*, les deux publications fusionnant à la fin de l'année 1988 pour devenir la revue *Migrations-société*.

<sup>387</sup> Dont il devient conseiller municipal (1983-1989).

<sup>388</sup> El Yazami Driss (entretien avec Marie Poinsot), « Droit de cité pour les associations », *Hommes & Migrations*, 1267, mai-juin 2007, p.103. Signalons au passage le partenariat établi à compter de 1992 entre cette association et la Direction des Archives de France pour effectuer un inventaire national des sources d'archives sur les étrangers, qui a finalement débouché en 2005 sur les quatre tomes de : *Les étrangers en France. Guide des sources d'archives publiques et privées XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles* (Tome IV), Paris, Génériques – Direction des Archives de France.

impliqué dans les réseaux catholiques, et y compris reconnu par les instances épiscopales nationales<sup>389</sup>.

Il y a enfin Marceau Long qui, remarqué depuis sa sortie en tant que major de la promotion « Europe » de l'ENA (1949-1951)<sup>390</sup>, a occupé depuis lors des postes aussi divers que prestigieux : après une première expérience en cabinet où il est notamment conseiller technique aux affaires marocaines et algériennes<sup>391</sup>, il prend la tête, dès les premières années de la V<sup>ème</sup> République, de la « névralgique » direction générale de l'administration et de la fonction publique (1961-1967)<sup>392</sup>. Puis, nommé au poste de secrétaire général de l'administration du ministère des Armées (1967-1973), il est notamment promu en 1975, après un rapide passage à la présidence de l'office de radiodiffusion-télévision française (ORTF) (1973-1974), au poste absolument central de secrétaire général du gouvernement. Occupant cette charge jusqu'en 1982 – date à partir de laquelle il devient successivement Président-directeur général d'Air-Inter, puis président du conseil d'administration de la compagnie nationale Air-France – il clôt enfin son impressionnante carrière administrative par sa nomination en février 1987 à la Vice-présidence du Conseil d'Etat<sup>393</sup>. Outre l'autorité que lui confère bien évidemment cette fonction qui est – rappelons-le – dans l'ordre protocolaire placé au premier rang des autorités civiles et militaires de l'Etat (après les membres du Gouvernement, les présidents des assemblées parlementaires et le président du Conseil constitutionnel), M. Long est par ailleurs à l'époque principalement identifié publiquement comme celui qui a présidé la Commission de la nationalité dont la « qualité »

---

<sup>389</sup> Il avait participé en effet entre les années 1970 et 1980 aux travaux de la Commission « Justice et Paix », l'organe de l'épiscopat français chargé des questions de solidarité et de justice internationale, étant dans le même temps d'ailleurs membre de la commission des relations internationales (Troisième monde) du PS.

<sup>390</sup> Devenu dès 1957 Maître des requêtes et commissaire du gouvernement au Conseil d'Etat, il avait notamment été sollicité par René Cassin, Vice-président du Conseil d'Etat pour co-assurer la rédaction avec Prosper Weil (qui avait quant à lui été reçu premier à l'agrégation de droit public en 1952) de la première édition en 1956 de l'ouvrage désormais établi comme une référence de la bibliographie juridique, *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative*. Cf. Cassin René & Waline Marcel, « Préface à la première édition », in Long Marceau, Weil Prosper, Delvolvé Pierre, Genevois Bruno & Braibant Guy, *Grands arrêts de la jurisprudence administrative*, Paris, Dalloz, 2011 (18<sup>ème</sup> édition / 1<sup>ère</sup> éd. 1956), notamment p.V.

<sup>391</sup> D'abord conseiller technique dans le cabinet de Maurice Faure, ministre d'Etat aux affaires marocaines et tunisiennes, puis secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, M. Long est au cours de l'année 1958 conseiller juridique à l'Ambassade de France au Maroc.

<sup>392</sup> Sur le rôle majeur de M. Long, qui fait figure de représentant de la « nouvelle vague » de l'administration, dans l'établissement des fondements d'une économie politique renouvelée du gouvernement de la fonction, et le rôle de ses initiatives dans le développement des politiques de réformes de l'Etat, cf. Bezes Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la V<sup>ème</sup> république : la construction du 'souci de soi de l'Etat' », *Revue française d'administration publique*, 102, avril-juin 2002, pp.307-325, p.318-320 ; Bezes Philippe, *Gouverner l'administration. Une sociologie des politiques de la réforme administrative en France (1962-1997)*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Jacques Lagroye, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2002, p.94-110.

<sup>393</sup> Il ne quittera ce poste qu'en 1995 pour faire valoir ses droits à la retraite.

des débats et le « succès » des auditions télévisées très largement suivies<sup>394</sup> ont fait l'unanimité<sup>395</sup>. Aussi, dans la mesure où les travaux de cette commission ont permis aux partis de la droite et du centre de transformer, selon l'expression de Miriam Feldblum, une « révision intenable en une réforme admirable »<sup>396</sup>, la nomination au HCI du Vice-président du Conseil d'Etat – qu'on « dit » par ailleurs avoir des « affinités » avec notamment le président du RPR<sup>397</sup> – ne peut qu'être approuvée par l'opposition parlementaire. Il se trouve par ailleurs que de manière symétrique, le choix de M. Long fasse l'objet d'un net assentiment de la majorité ; les raisons en étant bien évidemment différentes, puisqu'elles ont trait au rôle qu'il a joué en 1981 auprès des nouvelles équipes dirigeantes socialistes, nécessairement « inexpérimentées » à l'égard de l'exercice (notamment juridique) du pouvoir gouvernemental :

« L'autorité morale venait bien évidemment de son statut de Vice-Président, et de l'étendue de sa carrière, mais du côté de la gauche, c'était aussi plus personnel que ça. Monsieur Marceau Long avait été secrétaire général de l'Elysée au moment de l'arrivée au pouvoir de Mitterrand, ce qui lui donnait d'ailleurs un accès direct au Président [...] Il a beaucoup facilité les choses dans la mesure où les socialistes ont pu s'appuyer de suite sur sa compétence qui était déjà très grande »<sup>398</sup>.

---

<sup>394</sup> Remis le 7 janvier 1988, le rapport (comprenant la retranscription des auditions) fait d'ailleurs l'objet d'une publication, non pas à La documentation française, mais dans une édition de poche accessible à tous les publics : Commission de la nationalité, *Être français aujourd'hui et demain. Rapport de la Commission de la nationalité présenté par M. Marceau Long au Premier ministre (Tome I : Auditions publiques / Tome II : Conclusions et propositions de la Commission de la nationalité)*, Paris, Union générale d'éditions (« 10/18 »), 1988.

<sup>395</sup> Sur les stratégies discursives et le rôle du dispositif télévisuel dans la construction d'un « consensus public » autour des travaux de cette commission, cf. respectivement : Bachir-Benlahsen Myriam, « Faire de sagesse vertu... », *op.cit.* ; Micoud André & Peroni Michel, « Le débat public dans sa 'vraie' dimension. Les auditions télévisées de la Commission de la Nationalité », in CRESAL, *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, Actes du colloque CNRS-CRESAL de Saint-Etienne (13-14 mai 1992), Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1993, pp.315-338.

<sup>396</sup> « [A]n untenable revision into an admirable reform », in Feldblum Miriam, *Reconstructing Citizenship. The Politics of Nationality Reform and Immigration in Contemporary France*, Albany (NY), Suny Press, 1999, p.101. Et si J. Chirac, Premier ministre, renonce à mettre à l'agenda cette réforme du code de la nationalité (ou tout autre mesure concernant l'immigration) dans les quatre derniers mois de son mandat, J. Chirac, candidat à l'élection présidentielle a grandement contribué à faire de la politique d'immigration l'un des thèmes forts de la campagne : cf. Missika Jean-Louis, « Les médias et la campagne présidentielle : autour de la notion de 'fonction d'agenda' », *Études de communication*, 10, 1989, pp.41-46, p.43.

<sup>397</sup> « [J]e sais bien qu'on l'accusait souvent, sous la précédente majorité d'être proche de Chirac [...] On m'avait dit, à plusieurs reprises, qu'il était proche de Chirac » : entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert (membre du HCI) (cf. Annexe 12) ; « [M]oi, je connaissais mal Marceau Long, je sais bien ce qui se disait sur lui, qu'il avait ditons plutôt des affinités à droite, qu'il était proche de Chirac » : entretien avec Philippe Farine (membre du HCI) (cf. Annexe 12) ; « Marceau Long, qui n'était d'aucun parti puisque quand on est Vice-président du Conseil d'Etat, on n'a pas d'engagement politique... euh disons visible (rire). On peut toujours pencher vers tel ou tel. Marceau Long avait très certainement plus d'affinités à droite qu'à gauche, mais bon, il s'agissait d'affinités, pas d'engagement partisan » : entretien avec Stéphane Hessel, (membre du HCI). Cf. Annexe 12. Par souci de rigueur, précisons que les mentions faites de ce qui n'est à proprement parler qu'un « on-dit » – certes persistant – ont été, chez tous les interviewés qui s'en font ainsi l'écho, le contre-point de départ d'une description de l'attitude de M. Long au sein du HCI comme n'étant absolument pas marquée par une telle partialité partisane.

<sup>398</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

« Marceau Long, cet homme qui a été un grand commis de l'Etat, un grand serviteur de l'Etat et, je sais notamment que, même si on le disait avoir des proximités à droite, notamment avec Chirac, Pierre Mauroy m'a toujours dit tout le bien qu'il en pensait parce que c'est lui qui a un peu guidé les premiers pas du Gouvernement Mauroy car, même si beaucoup d'entre eux avaient été ministre comme Gaston Deferre par exemple sous la IV<sup>ème</sup> République, beaucoup des nouvelles excellences débarquaient dans l'exécutif à ce niveau là. Et donc, Marceau Long a été quelqu'un d'extrêmement loyal et de très efficace pour faire en sorte que les premiers pas du Gouvernement soient exempts d'erreurs, non pas sur le plan politique mais, sur le plan juridique. Il a fait en sorte que les premiers pas se fassent sans trop de casse parce que rien n'est évident. C'est un monde un peu particulier. Et puis, en plus, avec l'enthousiasme, avec le sentiment que tout était permis, qu'on allait pouvoir tout faire. Bon, y avait aussi des règles à respecter et, c'était bien que quelqu'un les rappelle. Et, je sais que Mauroy ne tarit pas d'éloges sur Marceau Long »<sup>399</sup>.

Il semble même, compte-tenu du caractère à peu près inattaquable à droite comme à gauche de l'autorité aussi bien professionnelle, morale que personnelle du Vice-président du Conseil d'Etat, que le Premier ministre ait même décidé de l'« imposer » à la présidence du HCI ; contrevenant de la sorte au décret en portant création qui stipule pourtant formellement dans son article 2 que le HCI « élit son président en son sein »<sup>400</sup> :

« Marceau Long, il avait clairement été choisi par le Premier ministre... mais je dois dire que c'est pas rare dans tous ce genre de trucs, c'est même un peu la règle du jeu, peu importe ce que dit le décret à ce sujet d'ailleurs. Mais moi, c'est vrai que, compte-tenu des personnalités qui siégeaient, il y avait bien une personnalité qui venait du monde socialiste et qui aurait bien pu présider... c'est Stéphane Hessel [...] [D]onc, ça aurait pu être lui... moi, j'avais pensé à lui comme Président... mais, j'en avais parlé avec lui et il était évident, m'a-t-il dit, que ça allait beaucoup mieux marcher avec un type comme Marceau Long, en raison de son poste de Vice-Président du Conseil d'Etat qui le rendait à peu près inattaquable »<sup>401</sup>.

« Ce n'est pas vraiment nous qui l'avons [*i.e.* M. Long] élu. C'est Michel Rocard qui souhaitait que Marceau Long préside le Haut conseil... Mais c'était tout naturel aussi de choisir Marceau Long. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de plus haut fonctionnaire dans l'Etat français que le Vice-président du Conseil d'Etat. C'est la plus haute fonction dans l'administration française. Puisqu'il était un des membres du Haut Conseil, il n'y avait pas de doute que c'est lui qui devait nous présider. D'autre part, le Conseil d'Etat est considéré comme l'instance juridique la plus compétente du système français et donc, il était bon que ce soit des conseillers d'Etat, et à plus forte raison le Vice-Président, qui aient leur place au Haut Conseil... et il était tout naturel qu'on demande à Marceau Long de présider »<sup>402</sup>.

« Ah mais c'est clairement Michel qui a désigné Marceau Long comme président [...] [J]e me souviens qu'il y a eu un simulacre d'élection. Oui, je me souviens de ça effectivement. J'avais même dit : 'Bon, allez, c'est même pas la peine de voter. Monsieur Marceau Long, vous êtes notre éminence, vous êtes le plus ancien, etcétera, etcétera...' », les mains se sont levées et Marceau Long s'est retrouvé comme prévu donc président du HCI... »<sup>403</sup>.

<sup>399</sup> Entretien avec Georges Morin, *op.cit.*

<sup>400</sup> Décret 89-912 du 19 décembre 1989 portant création du HCI, *op.cit.*

<sup>401</sup> Entretien avec Philippe Farine, *op.cit.*

<sup>402</sup> Entretien avec Stéphane Hessel, *op.cit.*

<sup>403</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

Le cas de M. Long est ainsi, de manière bien plus manifeste encore que pour ceux de J. Voisard et P. Farine, caractéristique de la volonté du Premier ministre de choisir des personnalités pouvant être acceptées par l'ensemble du spectre politique ; ces nominations de « personnalités qualifiées » ne venant à cette fin que redoubler, renforcer la présence de personnalités directement politiques et représentant les quatre principales allégeances partisans de l'époque, à l'exception du FN. D'ailleurs, tout comme le groupe des membres « politiques » du HCI qui met face-à-face une paire de droite et une paire de gauche, ce dernier ensemble de « personnalités qualifiées » donne à voir le doublet J. Voisard et P. Farine qui se neutralisent par la symétrie de leurs caractéristiques, et auquel s'ajoute un membre tiers censé incarner en lui-même un positionnement neutralisé – comme s'en amuse d'ailleurs C. Ducastelle, la chargée de mission du SGI auprès du HCI : « Marceau Long, il représentait... ben, il représentait la balance (rire)...C'est ça quoi, ça faisait un truc : 50/50 plus Marceau Long (rire) ! »<sup>404</sup>. L'on voit donc que M. Rocard ne ménage décidément absolument aucun effort pour faire du HCI l'emblème absolu d'une politique d'intégration se définissant ainsi presque prioritairement comme transpartisane.

Si la mise en avant de qualités telles que l'« impartialité » ou la « neutralité » est une constante relativement classique de ces exercices de composition d'instance de « sages », comment rendre compte toutefois de la sorte d'obstination avec laquelle l'acceptabilité des différents membres ou groupes de membres – à l'exception peut-être des deux « rocardiens » – est pensée à l'aune d'un équilibre du clivage droite/gauche ? Comment expliquer la persévérance avec laquelle toute une série de gages – à commencer par l'idée même de mettre en place un Haut conseil sur l'immigration – sont apportés à la volonté de mettre en œuvre une politique d'intégration associant, sur le moyen terme, l'opposition parlementaire à la réflexion publique et administrative sur le traitement et la situation de l'immigration ; et ce, alors que les partis et les élus de droite et du centre – y compris ceux dont l'on pouvait attendre qu'ils y soient quelque peu sensibles – manifestent une indéniable réticence ?

Ce que nous voulons signifier par cette interrogation, c'est tout d'abord qu'il existe bien d'autres principes de construction de la « sagesse » ou de l'« indépendance » dans la conduite de l'action publique. Pour n'en citer que deux dont nous avons d'ailleurs eu l'occasion dans ce qui précède de mentionner des exemplifications effectives dans le domaine

---

<sup>404</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle (chargée de mission du SGI auprès du HCI puis, secrétaire du HCI). Cf. Annexe 12.

de l'immigration, il y a bien évidemment, selon une logique de type « néo-corporatiste »<sup>405</sup>, la mise en place de structures de concertations institutionnelles permettant d'organiser l'intermédiation des différents intérêts et/ou groupes d'acteurs, considérés comme légitimement concernés par la conduite de l'action publique dans un certain domaine – et c'est le cas notamment du CNPI –, ou encore, la sélection de personnalités dont les « qualités de représentation » reposent soit sur leur rattachement à la dite « société civile »<sup>406</sup>, soit sur leur possession d'une expertise de type ou d'origine universitaire<sup>407</sup> – ce qui est au final la voie qui a été privilégiée pour établir la composition de la Commission de la nationalité<sup>408</sup>. L'évocation de ces possibilités tierces – qui consonnent d'ailleurs pleinement avec un mode de régulation politique pour lequel plaide par ailleurs M. Rocard depuis les années 1970, et qui implique aussi bien la mobilisation des acteurs institutionnels que celle de la « société civile »<sup>409</sup> – souligne d'autant plus la singularité de la modalité effectivement mise en œuvre au travers du HCI que le recours qui est fait à ce type d'instances est généralement présenté comme une voie de contournement du champ politique ; c'est-à-dire notamment des contraintes, rapports de force et relations de concurrence qui lui sont inhérents. À cet égard, la logique de composition du HCI constitue donc un fait particulièrement remarquable en ce qu'elle vise au contraire et justement à impliquer, aussi bien directement qu'indirectement, les différentes structures partisanes.

## 2 – Une politique « rocardienne » de dépolitisation de l'immigration

Prenant dès lors comme nouveau point de départ ce qui découle de ce constat, c'est-à-dire l'idée que l'initiative rocardienne s'adresse manifestement et notablement à la « société politique », nous allons prolonger notre réflexion en montrant que compte-tenu, d'une part du positionnement et de la stratégie « centraliste » caractéristique de la trajectoire politique de M. Rocard et d'autre part, de la structure de politisation de la thématique de l'immigration depuis le début des années 1980, l'élaboration d'une politique d'intégration en tant que politique

---

<sup>405</sup> Sur cette notion, cf. notamment Hassenteufel Patrick, « Où en est le paradigme corporatiste ? », *Politix*, 3, 12, 4ème trimestre 1990, pp.75-81.

<sup>406</sup> Sur la variation des usages et instrumentations de cette notion, cf. Danièle Lochack, « La société civile : du concept au gadget », in CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 1986, pp.44-75.

<sup>407</sup> Sur les processus structurels de conversion d'un savoir universitaire en expertise politique, cf. notamment Memmi Dominique, « Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77, mars 1989, pp.82-103.

<sup>408</sup> Outre trois hauts fonctionnaires, cette commission comptait en effet quatre professeurs de droit, trois historiens, deux sociologues, deux médecins, un avocat et un cinéaste.

<sup>409</sup> Cf. Rangeon François, « Société civile : histoire d'un mot », in CURAPP, *La société civile, op.cit.*, pp.9-32.

« emblématique » transpartisane répond à une nécessité politique d'autant plus impérative que ses implications ne se limitent pas à la désignations des membres du HCI, mais qu'elles visent très directement à affecter le contenu et le régime d'expression de l'agenda gouvernemental en matière d'immigration. Nous retrouvant de la sorte à interroger les rapports pouvant exister entre *policy* et *politics*, nous allons ainsi éclairer les conditions dans lesquelles le positionnement « centraliste » entre le PS et le centre-droit qui caractérise la trajectoire politique de M. Rocard, rend effectivement d'autant plus nécessaire l'élaboration d'une gestion transpartisane de la question de l'immigration (a) qui se décline principalement d'une double manière : d'une part, en faisant reposer la « mise en politique » de cette thématique sur la « délégitimation » des politisations différenciées auxquelles elle donne lieu et la corrélative reconnaissance publique de l'existence d'un consensus opérationnel (b), et d'autre part, en allant jusqu'à proposer des modalités de coproduction de l'action publique (c).

#### ***a – Ce que rocardien veut dire... pour l'immigration***

Le premier élément d'explication qui peut être apporté à la recherche d'un consensus transpartisan pour asseoir l'acceptabilité et la légitimité de cette inédite politique d'intégration semble clairement devoir se rattacher aux caractéristiques propres de celui qui en est l'initiateur ; à savoir le Premier ministre, M. Rocard. À en croire la grande majorité des acteurs que nous avons pu interroger, une telle conception transpartisane de l'action politique et de la conduite de l'action politique renvoie essentiellement en quelque sorte au « code génétique » de cet homme politique :

« Il [Michel Rocard] l'a [le HCI] composé de telle manière qu'il était bipartite, avec des représentants de la majorité et des représentants de l'opposition, en sachant, *parce que c'était un homme politique fin*, que la majorité peut devenir opposition et l'opposition majorité... Ainsi, il y avait des socialistes et, il y avait des gens de droite... »<sup>410</sup>.

« *C'était très Rocard ça... C'était l'idée qu'il y avait des sujets de la société française qui doivent être traités tous ensembles...sur lesquels il faut que les partis fassent l'effort de dépasser leurs propres différences parce que ça engage trop la société toute entière... et celui-là en était un... et c'était un peu le rêve de Rocard de mettre tout le monde ensemble... S'il avait pu faire ça dans son gouvernement, il l'aurait fait... s'il avait pu mettre Stasi et Méhaignerie, il l'aurait fait... Dans tous les partis politiques, y a des gens qui sont davantage prêts et qui ont davantage la capacité de discuter avec ceux d'en face... Mais, c'est vrai que c'était très rocardien de mettre ensemble des gens de différents bords afin d'impliquer tout le monde dans ce qui serait sa politique finalement... »<sup>411</sup>.*

---

<sup>410</sup> Entretien avec Philippe Farine, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>411</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.* Nous soulignons.

« Rocard était un type qui avait une vision non partisane de la vie politique... exactement comme Raymond Barre... Ces types-là sont *des gens vraiment tolérants*... Ils ont des convictions mais, ils sont très tolérants... Ils étaient *intelligents*... assez pour comprendre que la France est un trop petit pays pour se permettre de se couper de la moitié de son encadrement politique et administratif durant toute une législature... »<sup>412</sup>.

Exprimée par chacun de manière singulière, cette perception de la nature et de la sensibilité profonde, voire même de l'intelligence propre à M. Rocard présente toutefois l'inconvénient de nous placer sur un registre éminemment moral qui, pour rendre compte de la production d'une politique d'intégration transpartisane, mobilise des formes de raisonnements idiosyncrasiques et an-historiques ne faisant *in fine* que reproduire cette croyance en l'existence d'une sorte de « méthode Rocard » tout à la fois construite et mythifiée<sup>413</sup>. Et s'il n'est pas pour autant question de rejeter la validité *brute* du constat selon lequel la recherche d'un consensus entre gauche et droite est une constante du comportement politique de M. Rocard, nous allons néanmoins prendre soin de mettre quelque peu à distance ce type de formulations interprétatives.

Si l'on veut saisir d'une part, les conditions dans lesquelles cette *disposition* rocardienne se trouve effectivement actualisée au moment où il occupe son mandat de Premier ministre – tout particulièrement entre la fin de l'année 1989 et le début de l'année 1990 –, et d'autre part si l'on souhaite comprendre la manière dont la mise à l'agenda de la politique d'immigration, compte-tenu de ses caractéristiques spécifiques de politisation interfère avec l'actualisation de cette disposition, il nous faut notamment reprendre à P. Bourdieu l'idée selon laquelle « [l]es partis, comme les tendances au sein des partis n'ont d'existence que relationnelle et [qu']il serait vain d'essayer de définir ce qu'ils sont et ce qu'ils professent indépendamment de ce que sont et professent leurs concurrents au sein du même champ »<sup>414</sup>. Ce n'est qu'en procédant de la sorte que nous pourrions *in fine* prendre la mesure de ce que le lancement de la politique d'intégration doit, jusque dans sa mise en politique, à la stratégie de M. Rocard en tant qu'agent du champ politique.

Commençons pour ce faire par déterminer de la valeur *relationnelle* de M. Rocard en restituant brièvement la trajectoire de sa position au sein notamment du PS. Depuis qu'il y

---

<sup>412</sup> Entretien avec Jacques Voisard, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>413</sup> Cf. Gallemand Florence, « La politique rocardienne... », *op.cit.*, p.243-245. Pour une illustration *in situ* de la « méthode Rocard » comme objet de communication politique, cf. par exemple le témoignage de Pierre Zémor, qui a été le conseiller spécial chargé de la communication auprès de M. Rocard de 1974 à 1988 et membres de tous ses cabinets ministériels entre 1981 et 1988 : Zémor Pierre, *Le défi de gouverner, communication comprise. Mieux associer les citoyens (conversations avec Patricia Martin)*, Paris, Harmattan (« Communication et Civilisation »), 2007, p.140 et suivantes.

<sup>414</sup> Bourdieu Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, février-mars 1981, pp.3-24, p.9.



adhère en 1974, la caractéristique constante du courant rocardien est d'être en « porte-à-faux » par rapport aux autres tendances du parti. Les deux éléments qui structurent initialement cette situation tiennent aux conditions mêmes de son entrée dans le parti. Tout d'abord, ce n'est qu'à partir de 1973, que M. Rocard et ses proches du PSU envisagent de se rapprocher du PS ; soit deux ans après le congrès « fondateur » d'Epinay-sur-Seine et alors que le PS parvient à faire quasiment jeu égal avec le PCF lors du scrutin législatif de mars 1973 (18,9% contre 21,3%). La candidature de F. Mitterrand à l'élection présidentielle donne l'occasion à M. Rocard de rejoindre le groupe des experts en charge de la préparation des dossiers de campagne. Dans la foulée, l'idée qui est lancée de fusionner le PS et le PSU dans un parti des socialistes recevant le renfort des syndicalistes de la CFDT donne lieu en octobre 1974 aux Assises du socialisme. L'échec par lequel se solde cette rencontre ne laisse dès lors pas d'autre option à M. Rocard que d'adhérer individuellement au PS, suivi par quelques milliers de militants du PSU et de la CFDT. Par ailleurs, émanant d'organisations politiques et syndicales qui se distinguent des autres organisations de gauche en ce que, davantage marquées par la mouvance de la nouvelle gauche des années 1960, elles sont beaucoup moins les héritières, en termes militant et électoral, de la Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO), et bien moins proche du pôle communiste que de celui de la gauche chrétienne<sup>415</sup>, le courant rocardien suscite l'hostilité farouche d'un noyau dur de militants du PS.

C'est notamment le cas du Centre d'Etudes, de Recherches et d'Education Socialistes (CERES) de Jean-Pierre Chevènement qui, voyant dans cette nouvelle gauche une concurrence directe pour la domination de la définition de la ligne idéologique et stratégique du parti<sup>416</sup>, suspecte et accuse le courant animé par M. Rocard de pencher plus volontiers vers une alliance avec le centre-droit que vers une union de la gauche avec le PCF. Aussi, la normalisation relative de la situation de ce courant n'est rendue possible que grâce au parrainage de P. Mauroy – dont les liens avec M. Rocard remontent à l'époque où ce dernier était secrétaire général des étudiants socialistes SFIO (1953-1955) –, ainsi qu'à l'opportuniste stratégique de F. Mitterrand qui se sert de l'arrivée de ces militants, à la solide formation politique et syndicale, pour rompre avec le CERES au congrès de Pau en 1975. À ce congrès comme à celui de 1977 à Nantes, les rocardiens ne présentent en effet pas de motion et intègrent modestement celle présentée par F. Mitterrand ; même si M. Rocard opère un

---

<sup>415</sup> Cf. Tavernier Yves & Cayrol Roland, « Sociologie des adhérents du Parti socialiste unifié », *Revue française de science politique*, 19, 3, 1969, pp.699-707.

<sup>416</sup> Le CERES avait en effet rédigé le projet socialiste et avait participé activement aux négociations avec le Parti Communiste ayant abouti au programme commun.

véritable « coup de communication politique » grâce à son discours sur les « deux cultures » du socialisme français qui le pose en dauphin du secrétaire du PS<sup>417</sup>.

Ce n'est toutefois qu'à partir de l'année 1978 que s'affirment plus clairement les velléités et prétentions de M. Rocard à l'égard de la direction du parti. Il semblerait pourtant, si l'on considère ses deux tentatives pour concourir à l'élection présidentielle, qu'il soit davantage question de « neutraliser » le parti plutôt que de le « prendre ». En effet, lorsqu'en novembre 1977 le PCF annonce l'échec des renégociations du « programme commun de gouvernement », et que les élections législatives de mars 1978 voient les partis de gauche – qui avaient pourtant remporté de francs succès aux élections cantonales et municipales de mars 1976 et mars 1977 –, de nouveau échouer à devenir majoritaires à l'Assemblée nationale, la coalition dont le mitterrandisme était l'axe se disloque<sup>418</sup>, et M. Rocard, qui croit son moment venu, « se découvre » dès le soir du second tour en déclarant refuser la fatalité de l'échec de la gauche et en suggérant qu'une autre stratégie est possible. Aussi, avec le soutien de P. Mauroy qui prend alors ses distances avec F. Mitterrand, il constitue un courant autonome qui, proposant de substituer à l'union de la gauche une union des forces populaires qui associerait syndicats et associations et de réviser la conception de la rupture avec le capitalisme, dépose une motion propre au congrès de Metz d'avril 1979. La tentative échoue, en raison notamment de l'appui finalement apporté à F. Mitterrand par le CERES qui, demeuré fidèle au « programme commun », est satisfait de voir la déconfiture de la coalition qui l'avait mis en minorité au congrès de Pau<sup>419</sup>. Si M. Rocard est ainsi clairement mis en minorité, la division des tâches sur laquelle reposait cette entreprise est pour le moins révélatrice de l'attitude de M. Rocard à l'égard du parti : à P. Mauroy devait revenir le contrôle du parti, et à M. Rocard la course à la présidence<sup>420</sup>.

En effet, les rocardiens n'en tirent pas l'essentiel de leurs ressources politiques : leur inscription et leur maintien au sein du PS trouve davantage à s'expliquer par l'analyse qu'ils font des contraintes impliquées par la progressive bipolarisation et présidentialisation de la vie

---

<sup>417</sup> Guigo Pierre-Emmanuel, *'Le chantre de l'opinion'. La communication de Michel Rocard de 1974 à 1981*, Paris, INA Éditions, 2013, p.149.

<sup>418</sup> Sur l'imputation de cet « échec » qui est à l'époque faite à F. Mitterrand d'avoir choisi, malgré les agressions et mises en demeure verbales du PCF, de persister « à affirmer sa fidélité à l'alliance avec celui-ci, ainsi que les concessions qu'il lui a faites », cf. Denis Nicolas, « Les élections législatives de mars 1978 en métropole », *Revue française de science politique*, 28, 6, 1978, pp.977-1005, notamment pp.1003-1005.

<sup>419</sup> Sur le déroulement et l'affrontement des motions A (Mitterrand), B (Rocard) et E (CERES), cf. Simon Pierre, « Metz, un congrès à méditer », disponible sur : <http://www.jean-jaures.org/Le-Centre-d-archives-socialistes/Le-Congres-de-Metz/Metz-un-congres-a-mediter> ; Bonnafous Simone, « Le vocabulaire spécifique des motions Mitterrand, Rocard et CERES au congrès de Metz (1979) », *Mots*, octobre 1981, 3, pp.79-94.

<sup>420</sup> M. Rocard qui avait annoncé à l'automne 1978 sa candidature à la présidentielle, en cas de succès au Congrès de Metz, prend acte de cet échec en maintenant sa candidature à moins que F. Mitterrand ne décide finalement de se présenter.

politique française<sup>421</sup>. Ce qui est d'autant plus avéré que M. Rocard s'est distingué dès le début des années 1950 au sein de la gauche non communiste et d'inspiration républicaine, en acceptant la personnalisation du pouvoir, ainsi que la présidentialisation du régime<sup>422</sup>. C'est d'ailleurs à partir et autour de cette ambition que, constatant le raidissement des autres courants du PS désormais rassemblés autour de F. Mitterrand à son encontre, M. Rocard et son entourage mettent en place les bases d'une stratégie de long terme qui, misant sur la « communication politique » pour pallier cette marginalité intra-partisane, doit permettre de « transmettre les idées de l'homme politique, [d']augmenter sa popularité, et [de] conquérir le pouvoir » : c'est de cette idée que naît notamment le groupe « Image » qui agira aux côtés de M. Rocard jusqu'en 1988<sup>423</sup>. Aussi, faute d'être le lieu d'où peut se définir une stratégie immédiate de conquête du pouvoir d'Etat et où se diffusent prioritairement les lignes programmatiques, le parti n'est dès lors qu'une « place forte » dont il faut s'assurer le contrôle afin de pouvoir avoir une chance de se lancer à la conquête du pouvoir.

Cette stratégie doit toutefois être quelque peu mise en sommeil suite à l'arrivée au pouvoir des socialistes du fait notamment des contraintes de la solidarité gouvernementale<sup>424</sup> ; M. Rocard passant dès lors de la marginalité partisane à une plus délicate marginalité gouvernementale. En effet, bien que ministre d'Etat, M. Rocard, qui se voit écarté des postes gouvernementaux importants et confié le ministère en charge du Plan, perd même l'appui de celui qui avait été son principal soutien au sein du parti, en la personne du Premier ministre, P. Mauroy<sup>425</sup>. Toutefois, M. Rocard exploite au maximum les prérogatives que lui accorde cette charge pour, si n'est influencer directement les décisions notamment économiques du

---

<sup>421</sup> Cf. Rocard Michel (entretien avec Goulven Boudic & Monique Canto-Sperber), « La deuxième gauche, une histoire inachevée », *Esprit*, 2, février 2006, pp.140-147. Sur les logiques de combinaison de ces tendances du système politique français et l'accentuation de ce processus au cours et à partir de la deuxième moitié des années 1970, cf. Perraudeau Éric, « Le système des partis sous la Ve République », *Pouvoirs*, 99, 2001, pp.101-115 ; Grunberg Gérard & Haegel Florence, « La dynamique du système partisan », in Grunberg Gérard & Haegel Florence (dir.), *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Science Po (« Nouveaux débats »), 2007, pp.11-42 ; Pütz Christine, « La présidentialisation des partis français », in Haegel Florence (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Science Po (« Références / Fait politique »), 2007, pp.321-357.

<sup>422</sup> Cf. Guigo Pierre-Emmanuel, « Michel Rocard ou la communication marginale », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 21, septembre-décembre 2013, disponible sur : <http://www.histoire-politique.fr/>. Cet aspect le distingue clairement du « mendésisme » qui fait pourtant bien évidemment partie de son héritage politique.

<sup>423</sup> Cf. *ibid.* ; Guigo Pierre-Emmanuel, « Le chantre de l'opinion'... », *op.cit.*, p.16.

<sup>424</sup> Guigo Pierre-Emmanuel, « Michel Rocard ou la communication marginale », *op.cit.*

<sup>425</sup> « Mitterrand est élu et Rocard, qui espère au moins être ministre des Affaires étrangères ou des Finances, est nommé au Plan. Rocard n'était pas très satisfait mais Mitterrand... enfin, vous connaissez les relations entre Rocard et Mitterrand... Toujours est-il que Mitterrand nomme Rocard ministre du Plan – ce que Rocard est bien obligé d'accepter – en lui disant que le Plan, ça va être quelque chose d'extraordinaire ! Alors que Mitterrand ne croit pas une seule seconde au Plan, c'est clair ! En plus, Rocard se brouille très vite avec Mauroy, Premier ministre... », entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

gouvernement<sup>426</sup>, du moins exercer une sorte de pouvoir de nuisance : « [I]l ne me restait plus comme tâche possible dans ce ministère que celle de gardien de la loi – le texte du Plan, c'est-à-dire celle consistant à empoisonner la vie du chef de l'État, du Premier ministre et des autres ministres qui ne respectaient pas le plan »<sup>427</sup>. Cette attitude lui vaut notamment entre le deuxième et troisième « gouvernement Mauroy » de se voir confier un autre ministère qui, bien que mineur, dispose d'une véritable administration. Il s'agit du ministère de l'Agriculture qui se trouve cependant dans une situation extrêmement délicate, suite au complet échec de la politique conduite jusque-là<sup>428</sup> par Edith Cresson dont la FNSEA ne veut plus entendre parler<sup>429</sup> :

« [O]n ne sait plus quoi faire de moi au Plan parce que je suis encombrant. Mais je suis trop populaire pour qu'on se débarrasse de moi comme ça. L'idée de me coller à l'Agriculture a tous les avantages puisqu'il y a de grandes chances de s'y planter ou d'y échouer, ce qui débarrasserait la scène politique française de mon modeste personnage. Et si je réussis, ce qui va être le cas, c'est pour le compte du gouvernement tout entier et du président de la République qui, dans sa sagesse, m'aura mis là. Donc, tout le monde y gagne »<sup>430</sup>.

Parvenant donc à éviter « l'échec » qui lui aurait été, selon ses termes « politiquement fatal »<sup>431</sup> – et alors que le « tournant de la rigueur » commence à affecter de manière de plus notable les résultats du PS aux élections intermédiaires –, M. Rocard prend la décision de profiter du maintien de sa côte de popularité dans l'opinion, et démissionne en raison de l'intention du président d'instaurer une dose de proportionnelle en vue du scrutin législatif de 1986. Il tente alors de nouveau sa chance pour la « course à la présidentielle » en mettant en place un dispositif de campagne qui, totalement extérieur au PS, s'appuie sur la mise en place des clubs « Convaincre ». Il mène campagne tout au long des années 1986 et 1987, mais l'envolée de Mitterrand dans les sondages et l'annonce de sa candidature font finalement

---

<sup>426</sup> Sur le maintien, voire le renforcement, au cours de la première législature socialiste, de la subordination du ministère en charge de la planification à l'égard de la rue de Rivoli en matière de décision économique, cf. Cohen Elie, « L'Etat socialiste en industrie : volontarisme politique et changement socio-économique », in Birnbaum Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir, 1981-1985 : les dirigeants socialistes face à l'Etat*, Paris, PUF (« Politique d'aujourd'hui »), 1985, pp.219-262.

<sup>427</sup> Bellon Christophe, « Un témoignage exclusif : Michel Rocard au ministère de l'Agriculture », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 5, 2006, pp.18-51, p.20.

<sup>428</sup> Sur la spécificité des difficultés rencontrées par le gouvernement socialiste dans le domaine de l'agriculture, cf. Muller Pierre, « Les obstacles au changement : peut-on changer de politique agricole ? », *Économie rurale*, 171, 1986, pp.48-54.

<sup>429</sup> La FNSEA en étant même venue à brièvement séquestrer la ministre lors d'une manifestation en février 1982 : cf. Guillemin Alain, « 'Doucement, c'est tout de même une femme'. Remarques sur le statut de la violence dans les manifestations paysannes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, juin 1984, pp.42-48.

<sup>430</sup> Bellon Christophe, « Un témoignage exclusif : Michel Rocard... », *op.cit.*

<sup>431</sup> *Ibid.*

renoncer M. Rocard. Toutefois, contrairement à ce qu'il se passe en 1981, au lendemain de la réélection de Mitterrand, M. Rocard se voit nommé Premier ministre. Ce choix trouve d'ailleurs en partie sa raison dans le problème que constitue la faible majorité dont disposent les socialistes à l'Assemblée nationale, et que seul M. Rocard est en mesure de pallier en s'arrangeant pour obtenir le soutien de certains députés du centre-droit. D'ailleurs la démarche d'ouverture de ce dernier, qui se traduit concrètement par la nomination au sein du gouvernement de deux personnalités comme Lionel Stoléro<sup>432</sup> ou Jean-Pierre Soisson<sup>433</sup>, séduit effectivement une partie des députés du Centre des démocrates sociaux (CDS) qui constitue un groupe parlementaire autonome, l'Union du centre (UDC), disposé à soutenir sur certains textes de lois du « gouvernement Rocard ».

Aussi, malgré l'adoption d'une mise en conformité discursive qui se manifeste principalement par des références multipliées à *Lettre à tous les Français* du candidat Mitterrand, M. Rocard se trouve dans une position qui lui permet d'approfondir son positionnement « médian ». Continuant à jouer la conquête de l'opinion, la stratégie adoptée à l'égard du parti ne se modifie guère, et les rocardiens ne préparent que mollement le congrès de Rennes de mars 1990 ; leur principal objectif n'étant pas tant de progresser que d'éviter que le reste du parti ne fasse son unité contre le Gouvernement. Aussi, y parviennent-ils sans trop de peine puisque ce congrès est finalement celui de la division des deux héritiers de F. Mitterrand : Lionel Jospin et Laurent Fabius. Entre les motions de ces derniers qui rassemblent respectivement 29 % et 28,9 % des suffrages des militants, la motion de M. Rocard avec 24,2 % joue un rôle idéal d'arbitre qui lui permet de faire maintenir P. Mauroy à la tête du parti contre l'intention de F. Mitterrand qui voulait y placer L. Fabius. Aussi, à l'issue de ce congrès, la candidature de M. Rocard pour la présidentielle de 1995 est acceptée par tous comme une évidence ; y compris par L. Jospin qui, bien qu'opposé à une alliance avec la droite centriste, préfère cette candidature à celle de L. Fabius<sup>434</sup>. Le Président de la République vient lui-même confirmer cet état de fait en déclarant le 25 mars 1990 lors d'une

---

<sup>432</sup> Economiste de formation et conseiller de V. Giscard d'Estaing, L. Stoléro avait notamment été, sous la présidence de dernier, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs manuels entre 1974 et 1978, puis secrétaire d'Etat chargé des travailleurs manuels et immigrés de 1978 à 1981. Précisons qu'aux élections législatives, il avait été élu député (Oise), sous l'étiquette « Majorité présidentielle », avec le soutien du PS.

<sup>433</sup> Républicain indépendant, co-fondateur du Parti républicain et de l'UDF de V. Giscard d'Estaing dont il fut l'un des « lieutenants », Jean-Pierre Soisson, le maire d'Auxerre et Vice-président du Conseil régional de Bourgogne, avait également été secrétaire d'Etat aux Universités de 1974 à 1976, puis secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports de 1976 à 1997, puis ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs jusqu'en 1981. Notons également qu'après le départ de M. Rocard, il fut reconduit à des fonctions ministérielles, y compris en tant que ministre d'Etat, par Edith Cresson et Jean-Pierre Bérégovoy, jusqu'à la fin de la législature en 1993.

<sup>434</sup> Pour l'ensemble de ces éléments, cf. Chagnollaud Dominique (dir.), *Bilan politique de la France, 1991*, Paris, Hachette (« P.E.S. Références »), 1991.

émission télévisée : « Il est évident que le Premier ministre, s'il réussit assez pour conduire la majorité actuelle à la victoire électorale en 1993, sera en situation d'être le candidat de tous pour la confrontation présidentielle »<sup>435</sup>.

Outre l'acceptation tacite de M. Rocard comme successeur potentiel à la présidence de la République, cette déclaration laisse également entendre que le Président ne compte pas changer de Premier ministre avant les élections de 1993. Autrement dit, M. Rocard est non seulement enfin parvenu à « neutraliser » le parti, mais il dispose également de la durée nécessaire pour mettre en œuvre ses projets d'action publique. Son mandat – de la réussite duquel dépendent directement ses chances d'ascension politique – peut dès lors encore plus ouvertement se consacrer à la promotion des politiques jetant des ponts vers la droite modérée, et lui permettre ainsi d'affermir son image de gestionnaire « pragmatique »<sup>436</sup>.

Or, dès l'été de l'année 1988 et tout au long de l'année 1989, M. Rocard avait engagé des pourparlers avec des leaders centristes. S'il était avant tout question de constituer une espèce de programme de gouvernement – à l'instar de ce qu'avaient pu faire les précédents Premiers ministres socialistes avec le PC –<sup>437</sup>, il apparaît qu'il a également été question de formes de recrutement individuel, et notamment sur le sujet de la politique d'immigration. C'est ainsi qu'à l'issue de ces tractations, le nom de J. Voisard est notamment mentionné par les *leaders* du centre-droit pour devenir le « Monsieur immigration » de M. Rocard<sup>438</sup>. Aussi, la mise en place d'une gestion dépolitisée de l'immigration apparaît-elle comme relevant d'une intentionnalité politique préexistante qui s'inscrit très directement dans le cadre des stratégies poursuivies par M. Rocard en tant qu'agent du champ politique. Ce que l'entretien avec J. Rigaudiat, qui s'emportant au détour d'une question où nous sous-entendions que la politique d'intégration était une réaction à « l'affaire du voile », confirme non seulement de l'antériorité de ce projet de politique publique, mais également de la présence quelque peu « invasive » d'ailleurs de J. Voisard :

*OH : « Il est souvent dit que c'est l'affaire du voile qui est à l'origine du lancement de cette politique d'intégration. J'aurais voulu savoir... (il m'interrompt)*

*JR : Mais le voile, c'est octobre 89 ! Et, l'avis du Conseil d'Etat est de quand ?!*

---

<sup>435</sup> Extrait de l'émission télévisée de TF1, « 7 sur 7 » du 25 mars 1990, cité in Hubscher Daniel et Philippe Annie, *Enquête à l'intérieur du Parti Socialiste*, Paris, Albin Michel, 1991, p.149.

<sup>436</sup> Sur cette « gestion pragmatique », cf. les considérations de Gallemand Florence, « La politique rocardienne de modernisation administrative », *op.cit.*

<sup>437</sup> Julliard Jacques, *Les gauches françaises (1762-2012) : Histoire, politique et imaginaire*, Paris, Flammarion, 2012, p.261.

<sup>438</sup> Cf. les éditions du *Nouvel observateur* des 24-30 juin 1988 et 23-29 décembre 1988.

*OH : Euh...je crois qu'il est rendu fin novembre...*

JR : Ouais, c'est ça ! Et le HCI, on l'a créé quand ?!

*OH : Mi-décembre 1989.*

JR : Ouais. Et vous pensez qu'on a monté ça en deux mois ?! Qu'il y ait concomitance montre bien que le problème était là [...] Et je sais bien que c'est loin, mais ce qui est sûr c'est qu'on n'a pas monté ça en deux mois ! [...] Et Voisard qui me tanne, il a pas fait ça une semaine avant. Alors, éventuellement, peut-être que ça a précipité, mais bon... c'est plus vieux que ça...[...] Tous les mois ou tous les deux mois, Voisard passait cinq minutes avec Rocard et, ensuite, il venait me voir et puis, il me tenait la jambe pendant deux heures. Il est plutôt du genre expansif, volubile. Donc, je me coltinai Voisard régulièrement ; avec beaucoup d'intérêt par ailleurs. Et, j'ai vraiment gardé le souvenir d'un Voisard très accroc sur ce sujet de l'immigration »<sup>439</sup>.

Bien que la description du personnage, et notamment de son insistance, soit franchement ironique, l'ancien conseiller social de M. Rocard n'en minore absolument pas pour autant l'importance du rôle de J. Voisard dans la décision de mettre en place de nouvelles structures en charge de la question de l'immigration : « Non mais... Voisard a été en amont une des personnes qui vraiment ont porté cette création-là », « ça a été vraiment un des initiateurs du Haut Conseil... »<sup>440</sup>. Ainsi, le HCI en tant que modalité de gestion transpartisane de l'immigration est-il en préparation bien avant l'éclatement de « l'affaire du voile ».

Réinscrit dans la stratégie électorale et politique du Premier ministre, la question de l'immigration se caractérise en ce qu'elle contrarie le positionnement « médian » ou « centraliste » de ce dernier, puisqu'il s'agit de l'un des rares thèmes qui polarise électoralement le champ politique. C'est du moins ce que mettent en évidence les analyses de sondages de Jérôme Jaffré qui appartient à l'équipe élargie des conseillers politiques de M. Rocard depuis le début des années 1980<sup>441</sup>. J. Jaffré met notamment en évidence une diminution de l'écart entre les positions des électeurs du PS et de l'UDF-RPR sur la majeure partie des thèmes, à l'exception notable de l'immigration et de la sécurité ; pour lesquels,

---

<sup>439</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.* J. Voisard aurait notamment proposé l'idée dès la fin de l'année 1988 de mettre en place une délégation interministérielle qui n'aurait toutefois pas vu le jour en raison de l'opposition de P. Joxe, ministre de l'Intérieur : « ça aurait pu se faire mais, c'est Joxe qui s'y est opposé... pas du tout parce que c'était moi mais, parce que Joxe, avec sa conception rigoriste de l'organisation administrative et politique de la République – mais ça se défendait bien – ne voulait pas trop de démantèlement de la responsabilité politique et donc, Joxe avait dit : 'Moi je ne suis pas d'accord, il ne faut pas multiplier les missions...' [...] Cette mission, ça ne s'est pas fait mais, c'était au tout début du Gouvernement. [...] Bon, si Joxe ne s'y était pas opposé, il y aurait eu cette mission... Qu'est-ce qu'il se serait passé... ? Au fond, moi j'avais lancé cette idée de mission interministérielle avec une certaine méconnaissance du fonctionnement des rouages de l'Etat... je me disais juste : 'Il faut juste à la fois un endroit où on puisse à la fois réfléchir, décider etc.' », entretien avec J. Voisard, *op.cit.*

<sup>440</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>441</sup> Guigo Pierre-Emmanuel, « Michel Rocard ou la communication marginale », *op.cit.*

c'est davantage un élargissement de la distance entre les opinions qui est observable<sup>442</sup>. Par ailleurs, contrairement aux autres domaines d'action publique sur lesquels les positions des partis socialistes et ceux de la droite parlementaire peuvent diverger, seule l'immigration fait l'objet d'une exploitation électorale qui a débouché sur l'émergence dans le champ politique, d'un concurrent en mesure de modifier les rapports de force existants et, de manière plus préjudiciable pour M. Rocard, de diminuer la *valeur* relationnelle de certaines positions ainsi que la plausibilité des prises de position correspondantes.

Or, comme le souligne P. Bourdieu, « c'est la structure du champ politique qui [...] détermine les prises de position, par l'intermédiaire des contraintes et des intérêts associés à une position déterminée dans ce champ »<sup>443</sup>. Aussi, il apparaît que dans le cadre de cette tactique d'affermissement d'un positionnement politique dont la visée est l'accession à la candidature présidentielle, l'immigration occupe une position particulière. Très nettement instrumentalisée par le FN qui ne cesse de progresser électoralement (non seulement localement, mais au niveau national), et faisant l'objet d'une polarisation droite-gauche, cette thématique se présente comme une contrainte politique pour sa stratégie de neutralisation politique en vue de constituer la viabilité d'un espace politique au centre. La nécessité d'établir une position commune sur le traitement de l'immigration, « pour essayer de déminer ce problème de l'intégration dans sa version politisée »<sup>444</sup> est d'ailleurs d'autant plus impérative que, par-delà l'irréductible conflictualité que mettent en scène les déclarations politiques et publiques, le traitement effectif de l'immigration est déjà tacitement accordé entre gouvernements de droite et de gauche, s'ordonnant autour de ce que P. Weil appelle « règle du jeu ». Ainsi, pour rendre compte de la tactique politique qui est mise en œuvre au travers du lancement de la politique d'intégration, il faut réinscrire la mise en place du HCI dans une stratégie plus large qui vise notamment à obtenir la reconnaissance publique de cette « règle du jeu » de la politique d'immigration en France.

### ***b – Mettre en visibilité la « règle du jeu » de la politique d'immigration***

Pour rendre possible et viable un gouvernement du « centre », c'est-à-dire incluant le PS et le centre-droit, M. Rocard s'efforce donc de disqualifier toute « politisation » qui

---

<sup>442</sup> Jaffré Jérôme, « Les surprises de la droite », in Duhamel Olivier, Dupoirier Elisabeth & Jaffré Jérôme (dir.), *SOFRES, Opinion publique*, Paris, Gallimard, 1986, pp.57-66.

<sup>443</sup> Bourdieu Pierre, « La représentation politique... », *op.cit.*, p.9.

<sup>444</sup> Selon la description faite par H. Prévot de la démarche de M. Rocard : cf. entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*



exacerberait une polarisation droite-gauche ; et ce, d'autant plus sur une politique publique qui est stabilisée dans ses principaux aspects. Aussi, la manœuvre que tente de déployer le Premier ministre consiste essentiellement à rendre dicible et visible cette « règle du jeu » sur laquelle s'accordent les formations politiques de droite et de gauche lorsqu'elles sont au gouvernement ; la conséquence qui en est attendue est de parvenir à exclure le FN en disqualifiant les discours et les propositions politiques qui, émanant de certains secteurs de la droite parlementaire, tenteraient de légitimer les prises de positions du parti frontiste.

Si l'on suit l'analyse que propose P. Weil de la politique française d'immigration entre 1974 et 1993<sup>445</sup>, cette dernière – dont les principes-cadres sont posés par les ordonnances de 1945 et dont les jalons initiateurs remontent à la veille de la seconde guerre mondiale – se serait stabilisée dans la pratique des gouvernements de gauche comme de droite, autour d'une « synthèse républicaine », symbolisée par l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée Nationale, en juin 1984, d'une loi sur le « titre unique de 10 ans », garantissant la stabilité du séjour des résidents étrangers et dissociant le droit au séjour de la possession d'un emploi<sup>446</sup>. Cet accord politique sur les solutions publiques envisageables est le résultat d'un processus d'apprentissage établi selon une logique d'« essais-erreurs »<sup>447</sup>. En effet, la décision de suspendre provisoirement l'immigration de travail en juillet 1974 a inauguré une période gouvernementale où sont explorées diverses options publiques, les unes dont la mise en œuvre se prolonge et se consolide et les autres qui tendent à être rejetées. Ainsi par exemple, « cette loi [*i.e.* la loi du 17 juillet 1984] symbolise le premier consensus entre les partis de la droite (UDF, RPR) et de la gauche (PS, PC) sur la politique d'immigration en sonnant le glas des retours forcés »<sup>448</sup>. À compter de cette date, le contenu concret de la politique menée en la matière par les gouvernants successifs, de droite comme de gauche, ne diffère guère. Le référentiel général autour duquel droite et gauche convergent dans leur pratique gouvernementale consiste essentiellement à favoriser la stabilité et l'intégration des immigrés installés régulièrement en France, encourager les retours volontaires et développer les « retours légaux », empêcher le passage automatique d'une situation irrégulière à une

---

<sup>445</sup> Pour plus de détails sur le développement qui suit, cf. Weil Patrick, *La France et ses étrangers, op.cit.*, « chapitre VII : Les deux synthèses républicaines », pp.263-307.

<sup>446</sup> Loi 84-622 du 17 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail, *Journal officiel*, 19 juillet 1984, p.2324

<sup>447</sup> Sur ce point, voir les commentaires qu'y consacre Jacques Lagroye, *in* : *Sociologie politique, op.cit.*, , pp.481-483.

<sup>448</sup> Weil Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard (Collection « Folio histoire »), 2004 (édition revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 2002), p.253.

situation régulière, et affirmer le caractère durable et nécessaire de la politique de maîtrise des flux migratoires<sup>449</sup>.

Toutefois, si cette stabilisation des solutions tout à la fois envisageables et envisagées, en constituant « le premier cadre à l'action de tous les gouvernements, de droite comme de gauche »<sup>450</sup>, est assez logiquement l'élément central de cette « règle du jeu » de la politique française d'immigration, il faut néanmoins ajouter qu'elle a pour complément initial et permanent le fait de s'accompagner du maintien d'une politisation différenciée de cette politique publique. En effet, comme le constate P. Weil, même si le débat public portant sur le projet de loi initial, qui se déroule au Parlement en mai 1984, « a[vait] été préparé depuis plusieurs mois par Georgina Dufoix » qui tente « de susciter l'émergence d'un consensus sur l'ensemble du texte en recherchant les contacts avec l'opposition parlementaire »<sup>451</sup>, ainsi même si ce débat « [m]ûri en coulisses », est « l'occasion d'une manifestation d'unanimité de tous les partis représentés au Parlement »<sup>452</sup>, il n'en demeure pas moins qu'une fois la communauté d'intérêts et de vues découverte et matérialisée par le vote, cette dernière devient, selon P. Weil, pour des raisons électorales, « indicible » et « inavouable »<sup>453</sup>. Les partis politiques continuèrent non seulement à se présenter comme ayant des positions divergentes, en se plaçant prioritairement « sur des terrains qui d'une certaine façon marquaient la concrétisation de leur accord »<sup>454</sup> mais aussi, à renforcer leur identité spécifique en mettant en valeur de manière spectaculaire différentes mesures inscrites dans la « règle du jeu ». Schématiquement, alors que les partis de droite donnent une forte publicité à une maîtrise restrictive des flux (y compris les flux juridiques d'acquisitions de la nationalité), les socialistes mettent plutôt l'accent sur les mesures sociales destinées à améliorer les conditions de vie des personnes issues de l'immigration. Les gouvernements de droite et de gauche continuent donc à se distinguer par l'affichage différencié qu'ils établissent à partir de ce même ensemble de mesures. Ainsi, alors que les premiers affirment leur identité spécifique en

---

<sup>449</sup> Soulignons que dans la perspective de P. Weil, ce « consensus » n'est qu'une reconfiguration des compromis élaborés à la Libération entre trois types d'éléments : les valeurs républicaines d'accueil et d'asile, les nécessités démographiques et le critère de l'employabilité.

<sup>450</sup> Weil Patrick, *La France et ses étrangers, op.cit.*, p.263.

<sup>451</sup> *Ibid.*, p.261.

<sup>452</sup> *Ibid.* Patrick Weil cite notamment une déclaration de Jean Foyer (ancien garde des Sceaux) qui déclare au nom du RPR : « Je voterai ce texte, ainsi que mon groupe. Il constitue une réforme utile, bienfaisante et justifiée ».

<sup>453</sup> *Ibid.*, p.271.

<sup>454</sup> A savoir : « sur la politique à suivre à l'égard de potentiels nouveaux immigrants, c'est-à-dire sur la réponse à la question : qui admettre au séjour ? » ou alors, « au sujet de la nationalité ou de la citoyenneté, c'est-à-dire du statut des immigrants ou de la première, voire de la deuxième, génération de leurs enfants », *in Ibid.*, p.272.

donnant une forte publicité à l'expulsion, parfois très « musclée »<sup>455</sup>, d'immigrés en situation irrégulière, les seconds pour leur part mettent en avant les entreprises d'intégration et donnent une plus grande publicité aux opérations de régularisation qui ne remettent pas en cause l'orientation générale de l'action publique.

En ne portant qu'une attention superficielle et rapide à ce constat, l'on pourrait être tenté de n'envisager les structures mises en place par M. Rocard, à l'hiver 1989, pour promouvoir une politique d'intégration, que comme une manifestation supplémentaire de cet affichage d'intentions différencié caractéristique de la politique d'immigration. L'hypothèse que nous formulons toutefois viserait davantage à interpréter cette initiative politique comme *une tentative de reconduire, voire même plutôt de renforcer en l'infléchissant, cette « règle du jeu » établie quelques années auparavant*. Il s'agit effectivement d'un « renforcement » dans la mesure où est affirmée de manière appuyée la nécessité de faire de l'existence d'un accord commun fondé en raison, de la reconnaissance publique et politique par chacun de l'existence de cet accord, et de l'élaboration en commun de cet accord, un triple axiome supplémentaire de la « règle du jeu » en matière de politique d'immigration. La démarche mise en œuvre par M. Rocard à cette occasion vise à ce que l'existence de cet accord ne soit plus dissimulée discursivement et reléguée aux conditions pratiques de l'action. Le discours sur l'accord est lui-même défini comme condition pratique de l'action. Cet accord, tout à la fois cognitif et moral – dans la mesure où il implique une production de connaissances *et* de volonté – est même pensé et présenté selon le registre du préalable politique.

En premier lieu, cet objectif de construire, ou plutôt de faire reconnaître, un tel *sentiment subjectif d'appartenance*, suppose et implique la constitution d'une *connaissance objective commune*. Il s'agit en effet de promouvoir l'établissement d'un diagnostic commun quant à l'identification et la nature du problème, qui devait constituer le cadre de base reconnu et assumé de l'action de tout Gouvernement, quelle que soit sa couleur politique. C'est très certainement dans la déclaration générale qu'il fait sur l'immigration et l'intégration devant la représentation nationale le 22 mai 1990, que le Premier ministre énonce et défend le plus clairement les nouveaux principes devant régir la conduite de l'action publique en la matière ; à savoir l'établissement d'un consensus sur la définition et l'énonciation des problèmes : « Notre responsabilité ici, Gouvernement et Assemblée nationale réunis, est de nous accorder non pas nécessairement sur la totalité des politiques mais, à tout le moins, sur les données du problème, sur une méthode, une démarche, je dirais presque une éthique du

---

<sup>455</sup> Ainsi, en 1986, le ministre de l'Intérieur Charles Pasqua (RPR) affrète pour la première fois un avion charter dans le but de rapatrier 106 immigrants clandestins maliens.

bien public »<sup>456</sup>. Si l'on passe sur le caractère aporétique du propos, qui pose le fait de parvenir à un accord à la fois, comme responsabilité initiale et, comme finalité de l'action définie comme responsable, ce qui transparaît de cet extrait, c'est effectivement la définition d'une manière de gouverner qui pose comme *modus operandi* politique légitime, le consensus. Or, le point clé sur lequel doit s'appliquer l'accord est l'identification et la connaissance de la nature du problème, « les données du problème », c'est-à-dire l'identification du cadre cognitif délimitant l'efficacité et donc, la légitimité – ou à l'opposé, l'illégitimité – de telle ou telle mesure, et plus généralement du cadre par rapport auquel sont pensées la cohérence ou l'incohérence d'une politique : « Pour mettre en œuvre une politique cohérente, il faut y ajouter un diagnostic exact sur notre présent »<sup>457</sup>. Cette recherche d'objectivité se donne clairement pour objectif de « dépolitiser » le traitement public de l'immigration : le Premier ministre donne en effet comme horizon à l'action politique de parvenir à la définition d'une « charte minimale » en mesure de fournir « des messages clairs et intangibles sur la politique non d'un moment ou d'un Gouvernement, mais de la France entière »<sup>458</sup>.

Néanmoins, le fait que la méthode préconisée ainsi que l'objectif valorisé tendent à promouvoir une dépolitisation n'en occulte pas moins la poursuite de finalités proprement politiques. Comme le souligne P. Bourdieu : « [l']action proprement politique est possible parce que les agents, qui font partie du monde social, ont une connaissance (plus ou moins adéquate) de ce monde et que l'on peut agir sur le monde social en agissant sur leur connaissance de ce monde. Cette action vise à produire et à imposer des représentations (mentales, verbales, graphiques ou théâtrales) du monde social qui soient capables d'agir sur ce monde en agissant sur la représentation que s'en font les agents »<sup>459</sup>. À l'aune de ce rappel des conditions de possibilité de « l'efficacité politique », on perçoit en effet plus aisément, ce en quoi consistent non seulement l'efficacité propre de l'affichage du consensus cognitif, mais aussi la finalité ultime de cette proposition visant à homogénéiser l'identification de la nature du problème. C'est ainsi une politique de la pédagogie dans la mesure où la réception des discours du FN par l'opinion publique est considérée comme une des dimensions du problème de l'immigration et de l'intégration : « [S]ur la base de statistiques et d'un diagnostic commun, nous pourrions éventuellement tirer des conclusions distinctes, mais au

---

<sup>456</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit*

<sup>457</sup> *Ibid.*

<sup>458</sup> *Ibid.*

<sup>459</sup> Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil (Collection « Points Essais »), 2001, p.187.

moins pourrions-nous être unanimes à dénoncer les mensonges éhontés que dit l'extrême droite à une opinion désespérée »<sup>460</sup>. Aussi, l'enjeu et l'objectif poursuivis sont d'imposer collectivement une représentation du monde social en mesure de délégitimer celle véhiculée par l'extrême droite aux yeux d'une « opinion désespérée » – définie implicitement comme *réceptacle cognitif* – au nom de l'intérêt commun des partis de la droite et de la gauche parlementaire à s'opposer à la montée en puissance électorale du FN : la question de l'immigration « concerne des municipalités de toutes couleurs politiques, et nous avons donc un intérêt commun à montrer que des solutions existent déjà en partie car nous savons tous à qui profite exclusivement l'idée fautive selon laquelle ces problèmes seraient sans solution »<sup>461</sup>.

L'intérêt que partagent droite et gauche ne serait par ailleurs pas uniquement conjoncturel : il viendrait s'inscrire dans la tradition d'une communauté de valeurs qui se fonde dans, et se confond avec, une essence universaliste de la France. Rappelant l'histoire de l'immigration en France, et notamment le rôle de l'immigration dans l'histoire de France, le Premier ministre affirme en effet que « Le débat politique a vu, de manière récurrente depuis la fin du siècle dernier, s'affronter deux conceptions de la nation, qui ne recourent pas la distinction entre la gauche et la droite »<sup>462</sup>. Indiquant implicitement de la sorte que la proposition qu'il fait aux députés est indépendante du contexte dans lequel il l'énonce, le Premier ministre opère une partition des positionnements politiques qui prétend ne pas recouper la frontière de la bi-polarisation des organisations politiques :

« D'un côté – tellement majoritaire qu'il n'est pas toujours assez vigilant – un patriotisme ouvert, fondé sur *la conviction que la France n'était elle-même que lorsqu'elle assumait pleinement son message universaliste*, marqué par la confiance dans le progrès démocratique »<sup>463</sup>.

Ce parti du plus grand nombre, ce parti qui ne renvoie à aucune étiquette ou tradition particulière, puisqu'il est le parti de la France même en ce qu'il travaille naturellement et évidemment à la prolongation et l'approfondissement de son identité politique universaliste, le Premier ministre le présente comme devant se confronter au parti d'une minorité agissante et malfaisante, qui est décrite comme une entité identifiable et reconnaissable à travers le temps :

---

<sup>460</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.*

<sup>461</sup> *Ibid.*

<sup>462</sup> *Ibid.*

<sup>463</sup> *Ibid.* Nous soulignons

« De l'autre côté – *très minoritaire mais constant* – un nationalisme étroit et fermé, obsédé par l'image du déclin, déclin de la pensée, de la démographie, de la puissance, nationalisme d'exclusion tourné principalement vers la recherche de l'ennemi intérieur, faisant inévitablement de l'autre, particulièrement de l'étranger, le bouc émissaire des incertitudes du présent, coagulant et exploitant les sentiments de gêne, d'énervement, d'irritation qui existent dans la vie quotidienne pour faire du racisme un principe plus ou moins voilé d'explication générale »<sup>464</sup>.

L'élaboration trans-partisane de la politique d'immigration relèverait ainsi d'une éthique de la discussion, mais aussi d'une tradition nationale séculaire. Aussi, faisant de la sorte passer l'affichage public de la « règle du jeu », ainsi que l'appartenance à cette règle, du statut de nécessité gestionnaire à celui d'impératif national, les propos de M. Rocard ont pour effet d'accentuer la dé-légitimation des positionnements partisans. Toutefois, ce dernier objectif est plus directement visé dans la formulation que le Premier ministre tente de donner à la communauté d'intérêts et de vues qu'il affirme poursuivre de ses vœux. Présentant dans la suite de son discours ce qui doit selon lui constituer les « bases » fondamentales de cet accord trans-partisan, il énonce ainsi non seulement ce qui doit en faire inmanquablement partie, mais aussi à l'inverse ce qui ne peut qu'en être exclu. Or, comme nous allons le voir, ces deux dimensions de l'élaboration d'un agenda<sup>465</sup> de l'intégration ont pour point commun de définir un espace de « mise en politique » mettant en accord les stratégies de politisation de l'immigration effectivement employées d'un côté et de l'autre du spectre politique.

### *c – Délimitations consensuelles de la mise à l'agenda et co-production de l'action publique*

Conformément à la priorité qui est accordée à l'élaboration d'un « diagnostic exact » sur la situation de l'immigration en France, l'élément qui est présenté comme central dans la formulation de cette mise à l'agenda de l'intégration tient en une formule : « la France n'est plus une terre d'immigration »<sup>466</sup>. Par cette assertion d'allure simple qui doit à présent faire office de constat, le Premier ministre énonce l'impossibilité matérielle à laquelle toute immigration nouvelle confronterait l'ensemble de la société nationale et de ses résidants : « Nous ne pouvons plus recevoir un flux massif et incontrôlé sans que cela n'hypothèque gravement et tout ensemble d'abord l'équilibre social de la nation, ensuite les chances

---

<sup>464</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>465</sup> Sur le caractère tout à la fois inclusif et exclusif de l'énonciation du processus de mise à l'agenda, cf. Garraud Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 40, 1990, pp.17-41.

<sup>466</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.*

d'intégration des étrangers installés »<sup>467</sup>. En adoptant un tel point de départ, M. Rocard met clairement en avant l'élément de la « règle du jeu » dans lequel la droite parlementaire se reconnaît identitairement : « Notre effort *doit* donc porter *sans aucun doute* sur une maîtrise *accrue* des flux »<sup>468</sup>. La mise en avant de cette dimension de la politique d'immigration semblait d'autant plus nécessaire pour s'assurer le soutien de la droite parlementaire, qu'une certaine frange de cette partie du spectre politique considérait que, comme le souligne H. Prévot, les dispositifs visant spécifiquement à améliorer la situation des étrangers, et même plus généralement la « générosité » des prestations sociales vis-à-vis des étrangers influuaient sur le niveau des flux migratoires :

« Michel Rocard que je connaissais depuis très longtemps n'a pas échappé à la règle d'une contradiction profonde entre une attitude relativement compréhensible, qui était celle en principe du parti socialiste et de sa majorité, et le fait que toute action qui paraissait accepter un peu facilement l'immigration était immédiatement récupérée ; pas uniquement par le Front National mais par la droite d'une manière générale. Alors dès qu'on parlait d'intégration, on était aux limites de dire : 'est-ce que toute action en faveur de l'intégration n'est pas une action qui facilite l'immigration' et, à chaque fois qu'on a eu une période un peu favorable aux immigrés, c'est-à-dire avec des actions favorisant l'accès à l'emploi, au logement, à la fonction publique éventuellement, se propageait l'idée qu'il y avait une sorte d'appel d'air de l'immigration... »<sup>469</sup>.

Toutefois, si le Premier ministre vise explicitement de la sorte à contenter l'opposition, il n'en ambitionne pas moins de limiter les prétentions de cette dernière en la matière. En effet, la mise en œuvre d'un contrôle des flux migratoires qui est énoncée est clairement mise en balance avec *une reconnaissance tout aussi impérative de l'inéluctabilité de la continuation des flux migratoires*, et donc de « nouvelles vagues d'arrivants ». Car en effet, argumente-t-il, « notre structure économique crée [...] toujours un appel pour un travail peu qualifié dans certains secteurs économiques » et par ailleurs, « les réalités démographiques mondiales font que la pression des flux migratoires en provenance de diverses parties du monde est forte »<sup>470</sup>. Aussi, le dirigeant socialiste élabore-t-il un constat qui repose sur une double dynamique d'articulation. D'une part, il met en avant la nécessité de restreindre dans l'absolu les flux migratoires afin de ne pas nuire à l'équilibre social et aux conditions de vie des étrangers ; ceux qui sont déjà installés mais aussi ceux dont l'arrivée est rendue prévisible par la structure économique nationale et les évolutions de la situation démographique

---

<sup>467</sup> *Ibid.*

<sup>468</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>469</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>470</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.*

mondiale. D'autre part, l'acceptation de ce caractère illimité de la circulation migratoire implique en retour, si l'on ne veut pas que cette dernière donne lieu à un « flux massif et incontrôlé », que soient mis en œuvre un contrôle et une maîtrise de ces flux. Il s'agit de la première reconnaissance publique par un dirigeant politique de premier rang du caractère inévitable de la circulation migratoire, depuis la décision de 1974 de suspendre l'immigration de travail<sup>471</sup>. Cherchant à saper le mythe de la « fermeture des frontières » et l'illusion de maintenir cette dernière en tant qu'objectif gouvernemental, cette affirmation vise clairement à priver la droite parlementaire de la tentation de suivre discursivement le FN sur sa principale proposition politique<sup>472</sup>.

S'il est clair que cet énoncé souligne la pérennité de la « règle du jeu » mise au jour, décrite et analysée par P. Weil, dans la mesure où l'initiative de M. Rocard ne semble pas destinée à remettre en cause les deux principaux axes de l'action publique en matière d'immigration, à savoir : la restriction des entrées et l'amélioration des conditions de vie des immigrés, il nous semble néanmoins que si nous focalisons notre attention, non pas sur le contenu substantiel de l'action annoncée, mais sur l'annonce même qui est faite de ce contenu, ainsi que sur la manière dont les différents éléments de ce contenu sont agencés, l'on ne peut que souligner, par rapport à la clause de non-dicibilité de la « règle du jeu », la rupture nette que cherche à consacrer le lancement de cette politique publique. En effet, conformément à l'attitude des socialistes de gouvernement, M. Rocard s'affiche certes sur un ensemble d'actions visant à solutionner les problèmes pouvant être rencontrés par les immigrés, mais il ne le fait plus en maintenant dans l'ombre l'objectif de maîtrise des flux migratoires. Bien au contraire, ces deux objectifs sont communément mis en avant et ce qui est recherché, c'est l'affirmation de leur complémentarité. L'on voit même que les actions de contrôle migratoire – si chères donc à la droite de l'hémicycle – sont présentées sur le registre du préalable logique et pratique à l'optimisation de l'efficacité de l'ensemble des mesures visant à favoriser l'intégration des étrangers – et qui sont mises en avant par la gauche. Par

---

<sup>471</sup> Seules certaines personnalités administratives, comme Jean-Claude Barreau, le président de l'Office des migrations internationales (OMI) et de l'Institut national d'Etudes démographiques (INED), avaient dans l'actualité récente « dénoncé » le caractère fallacieux des déclarations politiques : « La réalité est assez à contre-courant du discours politique habituel. Car, quel que soit le parti auquel ils appartiennent, on entend toujours les hommes politiques affirmer que l'immigration est arrêtée et qu'il faut intégrer ceux qui sont en France. Or, l'un des problèmes les plus urgents et les plus actuels de l'intégration est qu'il y a toujours des flux. S'il n'y avait plus de flux depuis 1974, date de la suspension officielle de l'immigration – il y a seize ans –, les problèmes seraient différents », Audition de Jean-Claude Barreau (président de l'OMI et de l'INED) le 17 janvier 1990 devant la mission parlementaire sur l'intégration des immigrés, présidée par Philippe Marchand, *in* Rapport d'information sur l'intégration des immigrés 1348 déposé par Philippe Marchand le 11 mai 1990, pp.150-163, Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

<sup>472</sup> Sur la construction discursive de cette proposition politique, cf. notamment : Guillaumin Colette, « Immigrationsavage », *Mots*, 8, 1984, pp.43-51.



conséquent, d'un point de vue discursif, ce lancement de la politique d'intégration infléchit effectivement la « règle du jeu » ; non seulement car elle repose sur la publicisation de cette « règle du jeu », mais aussi car elle cherche à accorder sur un plan logique les éléments de cette règle que les pratiques de politisation tendaient à opposer.

L'autre aspect qui caractérise l'élaboration de cet agenda consensuel de l'intégration réside en ce qu'il repose sur le rejet des revendications partisans les plus antagonistes ; l'objectif étant de formaliser en creux la construction collective du discours public. Aussi, alors que précédemment il s'agissait de s'entendre sur, et de reconnaître ce sur quoi devait reposer le discours public en matière d'immigration, il est ici question de définir les éléments en quelque sorte *non gratae* du discours public. En effet, la production d'un discours public de gouvernement implique non seulement l'accord sur ce à partir de quoi on discute et agit, et bien sûr à partir de quoi on peut opter pour des voies divergentes – ce qui est le jeu du gouvernement conçu comme un choix –, mais également sur ce qui doit être exclu des positionnements et prises de positions politiques légitimes. Il est ainsi tout particulièrement notable qu'afin de rendre plus aisée l'acceptabilité de ce consensus par les uns et les autres, le Premier ministre veille à neutraliser les propositions sur lesquelles la droite et la gauche ne cessaient à l'époque de s'opposer publiquement, à savoir : le droit de vote des étrangers aux élections locales et la réforme du code de la nationalité.

Tout en rappelant que le droit pour les étrangers compte pour les socialistes « au nombre de leurs espérances comme aboutissement d'une intégration pleinement réussie », il s'inscrit dans le prolongement de la *Lettre à tous les Français* dans laquelle le Président de la République « affirmait son souhait de voir la chose se faire un jour, mais prenait acte, quitte à le déplorer, de ce qu'une grande majorité y est hostile »<sup>473</sup>. Aussi, « connaissant les réactions disproportionnées » que ce sujet provoque compte tenu du fait que certains le « jugent intrinsèquement illégitime » et, que « [n]ul ne doit exiger de quiconque qu'il renonce à ses convictions », il propose de « laisser le soin à l'histoire » de « départager » les positions et déclare : « Je suis bien décidé, en ce qui me concerne, à ne pas plus en parler demain que je ne l'ai fait hier »<sup>474</sup>. Et j'apprécie à sa juste mesure l'effort réalisé par les instances du parti

---

<sup>473</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.*

<sup>474</sup> Dès le milieu des années 1980, M. Rocard avait signifié son désaccord avec la mise en avant d'une telle mesure : « L'opinion n'y est pas prête et toute précipitation jouerait sans doute en défaveur des immigrés » déclarait-il ainsi dans le premier numéro de *Convergences et institutions* en septembre 1985 (cité in Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve république*, *op.cit.*, p.524). Il avait par ailleurs confirmé cette position plus d'un an auparavant dans un entretien accordé au journal *Le Monde* le 29 mars 1989 : « Le vote des étrangers supposerait de réviser la Constitution. Il faudrait, dès lors qu'il n'y aurait de majorité parlementaire favorable, recourir au référendum. Je vous laisse en deviner l'issue... ».

socialiste pour s'engager officiellement dans la même voie, quitte à affronter à ce propos quelques difficultés qu'il saura surmonter »<sup>475</sup>. Puis, s'adressant plus particulièrement aux députés de gauche, mais aussi aux parlementaires de droite qui s'étaient notamment mobilisés à la fin de l'année 1989, comme nous l'avons vu dans la première sous-partie de ce chapitre, pour qu'un référendum soit organisé sur cette question, le Premier ministre conclut : « Dès lors, il ne dépend que de vous de faire quitter à ce thème [*i.e.* le droit de vote des étrangers] le devant de la scène »<sup>476</sup>.

Sur le même registre et pour appuyer symboliquement sa préférence, en matière de naturalisation, pour des mesures visant non pas à « restreindre ou élargir » cette possibilité mais cherchant à « améliorer sensiblement l'existant », M. Rocard se place cette fois-ci sous l'augure du Vice-président du Conseil d'Etat, M. Long, auquel – comme nous l'avons vu – le gouvernement de Jacques Chirac avait confié le soin de présider une commission chargée d'étudier plusieurs pistes de réforme du code de la nationalité<sup>477</sup> : « J'observe d'ailleurs [déclare ainsi M. Rocard] que la commission présidée par M. Marceau Long avait, comme celui-ci l'a rappelé dans une interview publiée ce matin, beaucoup plus insisté sur ce genre de mesures que sur la réforme, très discutable et somme toute secondaire, du code de la nationalité »<sup>478</sup>.

En établissant cette double délimitation, le Premier ministre socialiste fait ainsi des usages partisans de la thématique de l'immigration et de l'intégration des composantes à part entière de la délimitation de ce problème et de la manière de le solutionner ; transgressant ainsi davantage la frontière analytique qu'on établit généralement entre la « mise en politique », c'est à dire « l'identification du problème à traiter, la définition (ou problématisation) de sa nature, et la formulation d'une solution à lui apporter », et la « politisation » qui désigne les usages partisans de ce dit problème<sup>479</sup>. Plus concrètement même, cette posture implique que le positionnement des différents partis, et notamment la nature de leur participation à l'établissement et la reconnaissance d'un diagnostic commun, déterminera très directement la possibilité de résolution du problème de l'immigration.

---

<sup>475</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.* Sur les tensions internes au Parti socialiste que suscite la décision gouvernementale de surseoir *sine die* cette mesure, cf. le compte-rendu de Yvan Gastaut, *in L'immigration et l'opinion en France sous la Ve république, op.cit.*, pp.541-544.

<sup>476</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.*

<sup>477</sup> Sur la question de la réforme du code de la nationalité dans les années 1980, cf. Brubaker Rogers, « Chapitre VII : 'Être français, cela se mérite'. Immigration et politique de la nationalité en France dans les années 1980 », *in Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne, op.cit.*, pp.213-250.

<sup>478</sup> *Ibid.*

<sup>479</sup> Lagroye Jacques, François Bastien & Sawicki Frédéric, *Sociologie politique, op.cit.*, p.517.

Cette incitation apparaît avec d'autant plus de clarté dans l'alternative fondamentale face à laquelle le Premier ministre place dans la suite de son discours les différents partis de la députation nationale. En effet, s'il s'agit dans ce qui précède que les partis s'accordent sur des points précis et délimités, M. Rocard poursuit en proposant de faire de cette coopération trans-partisane un *modus operandi* général et pérenne. Il est en effet question de subordonner la « politisation » à la « mise en politique » en posant les bases d'une véritable co-production de l'action publique. Il y a, affirme-t-il, « deux scénarios possibles » dont l'effet de contraste doit servir à indiquer que la résolution du et des problèmes sociaux qui ont trait à la situation de l'immigration est clairement et presque principalement subordonnée à la capacité des partis parlementaires de gauche comme de droite à dépasser leurs différences et oppositions afin de s'accorder sur un diagnostic commun et la base préliminaire d'action la plus large et la plus solide possible. Dans le premier de ces *scenarii*, il « adresse à tous les responsables de formations politiques et de groupes parlementaires invités à Matignon un document retraçant l'ensemble des orientations ou propositions évoquées aujourd'hui par les divers orateurs » – c'est-à-dire, lors du débat qui doit avoir lieu à la suite de son discours –, en distinguant « celles qui semblent déjà faire l'objet d'un accord », « celles sur lesquelles un accord paraît possible et celles sur lesquelles il est clair qu'il n'y a pas d'accord »<sup>480</sup>. Puis, lors d'une table ronde qu'il fixe pour le 29 mai à Matignon, il propose aux différents responsables de vérifier la « fidélité » de ce document et de « réfléchir [...] ensemble sur les voies et moyens pour traduire vite et concrètement ce qui aura fait l'objet d'un accord ». De plus, il se déclare même « disposé à tenir avant l'été autant de réunions que nécessaire, en formation plus restreinte si besoin est, mais tout aussi pluraliste »<sup>481</sup>. À l'inverse, dans le second scénario qui sert de repoussoir, les usages partisans se laissent dominés par les stratégies et intérêts d'une « politique politicienne » et ne se soumettent aucunement à l'impératif de faire avancer la résolution commune et efficace du problème de l'immigration :

« Les intérêts politiques à court terme l'emportent. Malgré l'importance du problème, chacun cherche avant tout à prendre le pas sur l'autre, consacre les ressources de son imagination non à chercher des solutions, mais à prouver que l'autre est responsable, disqualifie tout effort de convergence et de réalisme, multiplie les querelles de préséances, de préjugés et subordonne toute discussion à la renonciation préalable de l'autre à toutes ses convictions »<sup>482</sup>.

---

<sup>480</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.*

<sup>481</sup> *Ibid.*

<sup>482</sup> *Ibid.*

Une telle éventualité ne saurait avoir pour conséquence que d'entamer « l'efficacité des efforts » et de rendre dominante « l'impression d'échec ». « [C]haque camp renverra sur l'autre la responsabilité rétrospective des dégâts constatés » ; dégâts au nombre desquels il faudra compter « des déchirures graves et durables du tissu social français »<sup>483</sup>. Autrement dit, la conformation des usages partisans à un modèle décrit comme s'opposant à la « politique politicienne », qui fait primer les querelles, les préjugés et les divisions sur la recherche de solution, la convergence et le réalisme, participe, au premier chef, des solutions à apporter à ce problème social. Aussi, M. Rocard dit ainsi attendre du débat devant faire suite à son discours, qu'il puisse « créer l'état d'esprit propice à l'action consensuelle et dépassionnée qu'exigent l'importance et la gravité du sujet »<sup>484</sup>. Car en effet, dit-il plus loin, même si « ces différences et ces discordes qui nourrissent l'opposition entre gauche et droite sont naturelles et mêmes saines [...], il est des sujets et des moments qui exigent qu'on s'élève au-dessus des divisions » et, il appelle à « continuer à construire plutôt qu'à vainement polémiquer »<sup>485</sup>.

Si M. Rocard justifie donc l'exceptionnalité de ce mode opératoire principalement par la singularité toute particulière du problème de l'immigration et la spécificité historique de la situation de l'immigration en France et pour la société française dans son ensemble, l'on retrouve toutefois également la trace d'une justification d'un ordre tout à fait différent et qui permet bien plus efficacement de rendre compte des raisons et motivations sociales de la proposition qu'il fait aux principales formations parlementaires. Le Premier ministre affirme en effet que dans l'hypothèse d'un maintien d'une opposition frontale entre partis de droite et de gauche, ces derniers ne pourraient dès lors que déplorer « une nouvelle progression des idées les plus fausses qui sont aussi les plus indignes »<sup>486</sup>, à savoir : celles du FN. Il apparaît ainsi que l'objectif politique de cette opération vise à contrecarrer l'accroissement de la position du FN dans la structure du champ politique. Comme le souligne H. Prévot :

« Il [Michel Rocard] aurait voulu la faire [la politique d'intégration] en quelque sorte hors parti, c'est-à-dire ne plus en faire un sujet de débat et de concurrence entre la droite et la gauche, mais essayer de réunir droite et gauche contre le Front National, c'est-à-dire avoir un consensus avec les gens qui sont à peu près démocrates, avoir un consensus autour de l'idée qu'on clarifie les choses. Après ça, libre à chaque parti de défendre sa politique d'immigration et d'intégration »<sup>487</sup>.

---

<sup>483</sup> *Ibid.*

<sup>484</sup> *Ibid.*

<sup>485</sup> *Ibid.*

<sup>486</sup> *Ibid.*

<sup>487</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.* Nous soulignons.

Dans le courrier qu'il adresse aux représentants des différentes formations politiques dans la foulée de ce discours général et du débat qui lui fait suite dans l'enceinte de l'assemblée nationale, le Premier ministre ne manque pas de leur rappeler, de manière bien plus explicite d'ailleurs, qu'ils ont un intérêt partagé à produire une parole commune sur l'immigration, qui soit telle qu'elle tienne donc *hors-jeu* le FN :

« [L]es Français et nous tous sommes en droit d'espérer que, indépendamment des points de désaccords qui pourront subsister, *une volonté commune* s'exprime sur le sujet, qui permette de délivrer à notre pays et à l'extérieur des messages clairs et intangibles, et *qui permette aussi d'isoler ceux qui alimentent et exploitent des inquiétudes qu'ils n'ont de ce fait aucun intérêt à dissiper* »<sup>488</sup>.

En s'extrayant quelque peu du niveau d'énonciation de ce discours afin de le replacer dans le cadre de la logique du champ politique dans lequel il s'insère et par rapport auquel il se détermine, il est clair que cette internalisation de la « politisation » dans la « mise en politique » s'apparente incontestablement à une opération de *dépolitisation* de la question de l'immigration, c'est-à-dire qu'elle vise à ne plus faire de cette thématique une ressource mobilisable pour la lutte dans laquelle s'opposent les agents du champ politique ; ou du moins à limiter l'étendue et l'intensité d'une telle mobilisation instrumentale. Aussi, pour ce faire, M. Rocard va-t-il dans ce discours devant la représentation nationale jusqu'à proposer une association directe des partis de l'opposition – à l'exception donc du FN – à la prise de décision ou, autrement dit, une *coproduction* politique de l'action publique. Cette association devait prendre la forme ponctuelle de tables rondes. Celle qui devait se tenir le 29 mai, soit une semaine après ce discours général du 22 mai, survenait après une première réunion qui s'était tenue le 3 avril sur la question du racisme, comme l'atteste la lettre du Premier ministre que nous citons à l'instant, et qui était destinée à annoncer et préparer la table ronde du 29 mai :

« Lors de la rencontre qui s'est tenue à l'Hôtel de Matignon le 3 avril dernier, j'avais proposé une nouvelle réunion et un débat parlementaire sur les problèmes posés par l'immigration et l'intégration. J'avais indiqué alors, qu'un accord serait beaucoup plus difficile à trouver mais que l'importance et la gravité du sujet justifiaient de ne ménager aucun effort pour tenter d'y parvenir.

Par la suite, plusieurs formations ont souhaité que cette rencontre, initialement prévue pour le 16 mai, intervienne après le débat parlementaire du 22. J'y ai aussitôt souscrit.

---

<sup>488</sup> Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *op.cit.* Nous soulignons.

Ce débat a eu lieu et il m'est possible, à la lumière de ses enseignements, de vous adresser le nouveau document que je m'étais engagé à établir »<sup>489</sup>.

Idéalement, cette association ponctuelle devait déboucher sur un accord concernant un certain nombre de mesures. Il était même prévu que cette base de consensus soit pérennisée *via* son inscription dans une charte, c'est-à-dire un document qui bien que n'ayant pas de statut législatif et juridique définirait en le contraignant l'espace de possibilité des usages partisans. C'est ce dont atteste notamment le même courrier :

« Si cet accord est confirmé, en tout ou en partie, je proposerai éventuellement qu'on en isole les principes de base et les modalités d'application jugées les plus importantes, *pour les faire figurer dans une charte solennelle à laquelle pourraient adhérer les formations politiques parlementaires* »<sup>490</sup>.

Les objectivations successives par lesquelles le Premier ministre souhaite asseoir ce principe d'une coproduction politique de l'action publique que sont la tenue d'un débat général à l'assemblée nationale, l'organisation de tables rondes, ainsi que l'établissement d'une charte républicaine de la politique d'immigration et d'intégration, et auxquelles il faut bien évidemment ajouter la nomination de membres de l'opposition parlementaire au HCI, se heurtent toutefois au scepticisme de cette dernière qui ne participe à la table-ronde du 3 avril qu'à reculons et qui refuse qu'une seconde table-ronde soit organisée le 16 mai, selon les souhaits du Premier ministre, pour préparer le débat à l'Assemblée nationale<sup>491</sup>. Quant au déroulement du débat qui suit la déclaration de M. Rocard, il indique très clairement que les députés de droite refusent non seulement la délimitation de l'agenda – concentrant tous sans exception leurs interventions sur la nécessité de réforme de la nationalité ainsi que sur l'apport de garanties supplémentaires au sujet de l'abandon définitif au droit de vote des étrangers –, mais également la reconnaissance publique du caractère continu des flux migratoires : « pas d'intégration réussie sans un arrêt effectif et définitif de l'immigration nouvelle » comme le clame à deux reprises le président du groupe RPR, Alain Juppé<sup>492</sup>. De plus tous arguent communément, soit dans leurs prises de parole, soit par leurs exclamations, que la proposition du Premier ministre n'est qu'une manœuvre destinée à dissimuler

---

<sup>489</sup> Courrier du Premier ministre adressé aux participants de la table ronde sur l'intégration et l'immigration du 29 mai 1990. Cette lettre figurait dans un document de travail du SGI daté de juin 1990, intitulé « Immigrés : réussir l'intégration », *op.cit.* (cf. Annexe 5).

<sup>490</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>491</sup> Sur ce point, cf. Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve république*, *op.cit.*, p.542.

<sup>492</sup> Débat à l'Assemblée nationale du 22 mai 1990 sur l'immigration et l'intégration, archives de l'Assemblée nationale et du Sénat, pp.1593-1594.

l'inconsistance de sa capacité à gouverner. Pour ne citer quelques exemples de ce type de déclarations qui refuse et moque le projet d'établissement d'une charte minimale :

« Qu'attendez-vous pour gouverner ? », « C'est le gouvernement qui est minimal », « Vous ne pouvez pas vous contenter de nous convier à Matignon », « Gouverner, ce n'est pas refiler le bébé », « Gouverner, c'est choisir les mesures que l'on propose à la représentation nationale », « Ce que nous attendons, ce n'est pas un discours de la méthode, c'est un discours sur le contenu », « Comment imaginer un débat entre le Gouvernement qui doit agir et le Parlement qui doit délibérer si vous ne prenez pas l'initiative de nous dire ce que vous envisagez de faire ? »<sup>493</sup>.

Aussi, ce débat dont l'issue s'apparente grandement à une fin de non-recevoir a pour prolongement logique l'échec total qui vient sanctionner la démarche des tables-rondes; et ce malgré les efforts et l'insistance du Premier ministre et de son cabinet<sup>494</sup>. Cependant, malgré l'insuccès rencontré finalement par l'initiative rocardienne, il est néanmoins clair que cette dimension socio-politique a notablement influencé la formulation et la production politico-administratives de cette politique d'intégration. Découvrant toute une partie de l'épaisseur de cette dernière, et que ne nous permettait pas d'envisager l'interprétation commune qui l'identifie à une politique symbolique *ad hoc*, cette perspective nous éclaire l'enjeu de la stratégie politique ainsi poursuivie : exclusion de la compétition politique les modalités du traitement de la maîtrise de flux continus d'immigration et celles de l'établissement de mesures destinées à favoriser l'intégration, non seulement des populations déjà installées, mais aussi donc des populations à venir.

En faisant du positionnement de M. Rocard dans la configuration politique et les nécessités (en termes de distinctions et rapprochements) qui en découlent l'angle nodal de notre focale pour comprendre certains des aspects cardinaux de la mise en place de la politique d'intégration, nous avons été conduit à présenter cette dernière comme une politique « emblématique » de type trans-partisane. Comme en atteste son discours général sur l'immigration à l'Assemblée nationale, il s'efforce d'élaborer un compromis qui, basé pour partie sur une exclusion des mesures emblématiques sur lesquelles droite et gauche

---

<sup>493</sup> Respectivement : Seguin Philippe, Rossinot André, Juppé Alain, Charrette (de) Hervé *in ibid.*, pp.1592, 1594, 1596, 1597, 1621.

<sup>494</sup> « Rocard a essayé d'organiser une conférence sur l'intégration et l'immigration, et il a espéré pendant assez longtemps que cette conférence aboutirait à un certain consensus » *in* Entretien avec Hubert Prévot *op.cit.* Notons par ailleurs que cette tentative inédite d'élaborer une politique d'immigration à partir de la constitution d'une coalition discursive autour d'un rejet du FN s'est reproduite plus nettement lors du débat de la loi dite « Debré » de 1997 : cf. Lessana Charlotte, « Loi Debré : la fabrique de l'immigré », *Cultures & Conflits*, 27, 2, 1998, pp.125-158. L'auteure parle même pour cette occasion d'une tentative de « gestion du FN *via* la politique migratoire » (pp.154-155).

s'opposent (droit de vote des étrangers et réforme du code de la nationalité), tend à la mise en place d'une coproduction de l'action publique ; l'axe de concrétisation de cette coproduction politique devant être les tables-rondes, la charte et le HCI lui-même.

L'objectif de mettre fin au caractère invouable de la « règle du jeu » qui s'est mise en place en 1984 – et qu'il complète par la reconnaissance du caractère ininterrompu des flux migratoires – et donc de faire en sorte, au contraire, que cet accord généralisé de la droite à la gauche soit le socle de toute action publique entreprise en matière d'immigration, vise principalement à neutraliser ce thème comme enjeu de la compétition politique ; et ce faisant à modifier les capacités du FN à polariser le champ politique. En adjoignant un triple axiome supplémentaire à la « règle » de la politique d'immigration – à savoir : affirmer la nécessité de l'existence d'un accord commun fondé en raison, assumer la reconnaissance publique et politique par chacun de l'existence de cet accord et, assurer l'élaboration en commun de cet accord – cette politique vise, dans sa conception et sa constitution, à obtenir un consensus politique contre le FN. Aussi, en empruntant à Peter Mair et Richard Katz leurs hypothèses sur la portée structurelle de la tendance des principaux partis politiques à empêcher de nouveaux partis de pénétrer et de s'installer dans le champ politique<sup>495</sup>, nous pourrions définir la politique d'intégration telle qu'elle se met en place comme un cas de « *cartel-policy* », particulièrement éclairant donc de la manière dont la *politics* peut-être véhiculée par la *policy*, c'est-à-dire de la façon dont les formes de l'action publique relaient des intérêts et finalités propres à la concurrence au sein du champ politique.

Toutefois, cet aspect ne se borne pas entièrement la formulation de l'« intégration » en tant qu'objectif d'action publique. Comme nous allons à présent le voir, derrière cette formule politique se donne à voir la tentative d'adopter une « problématisation » renouvelée de la prise en charge, qui est pour le moins congruente avec cette stratégie de « dépolitisation ».

---

<sup>495</sup> Cf. notamment : Mair Peter & Katz Richard, « Party Organization, Party Democracy, and the Emergence of the Cartel Party », in Mair Peter, *Party System Change. Approaches and Interpretation*, Oxford, Clarendon Press, 1997, pp.93-119. D'après ces auteurs, les partis « établis », en devenant des sortes d'agences semi-publiques et centralisées, distantes à l'égard de leurs militants, mobilisant intensément des moyens modernes de communication et de plus en plus dépendantes des ressources étatiques, auraient tendanciellement et structurellement tendance à constituer entre eux une alliance tacite dans l'objectif de s'assurer le contrôle et le partage de ces ressources en en excluant les formations émergentes et concurrentes. Ce phénomène dit de « cartellisation » qui désigne ainsi tout autant un type d'organisation partisane que la structuration du système de partis, aurait pour principale conséquence de favoriser un rapprochement programmatique entre les formations concernées et de limiter la compétition politique.



## C – L'« intégration » dés-argumentée : d'une formule politique aux enchâssements de la problématisation d'une population

Selon les quelques études existantes sur l'utilisation notamment du terme « intégration » dans l'espace public (médiatique et politique notamment)<sup>496</sup>, il apparaît que le lancement d'une politique dite justement d'« intégration » n'aurait fait qu'entériner définitivement un choix terminologique, quantitativement déjà en cours de validation depuis les années 1983-1984. Situait « la cassure » en octobre 1989, il ne fait par ailleurs aucun doute pour ces recherches que c'est à l'occasion de « l'affaire du voile » que la diffusion du terme d'« intégration » se serait définitivement imposée dans l'espace public pour désigner la politique à mener à l'égard des immigrés légalement présents en France et de leurs enfants. Ainsi que l'affirme S. Bonnafous, « l'affaire dite 'du foulard islamique' a été à l'origine de la substitution du terme 'intégration' au terme 'insertion' dans les milieux politico-administratifs »<sup>497</sup>. Pour F. Gaspard, toute l'importance de « l'affaire du voile » aurait été de conduire « à passer du discours à l'institution », à transformer un mot, un objectif, en administration<sup>498</sup>. Aussi, la reprise de cette terminologie pour en faire une nomenclature officielle ne serait issue que d'une stratégie de récupération réactive.

Si les appréciations quantitatives sur lesquelles reposent ces affirmations sont en tant que telles incontestables, nous voulons néanmoins compléter cette contextualisation en indiquant la manière dont les instigateurs de cette politique présentent et justifient ce choix en prenant soin de la réinscrire dans sa temporalité propre, puisqu'ainsi que nous l'avons également indiqué précédemment, l'« affaire du voile » ne borne pas chronologiquement cette initiative. Conscient néanmoins que le recueil des paroles de l'autorité politique sur le sens de sa propre action est très largement une façon risquée de s'exposer à cette « cette semi-compréhension commune qui est l'obstacle principal à la compréhension véritable »<sup>499</sup>, insistons sur le fait que ce faisant, notre objectif n'est pas tant de proposer « la » définition de ce que l'intégration ou la politique d'intégration seraient *en vérité*. Nous ne cherchons pas à

---

<sup>496</sup> Barats Christine, « L'intégration et le discours présidentiel sur l'immigration : inscription dans l'espace national et consensus d'évitement », *op.cit.* ; Barats-Malbré Christine, « Politisation de l'immigration en France : logiques politiques et enjeux discursifs », *op.cit.* ; Bonnafous Simone, « Immigration : le consensus douteux de l'intégration », in Chagnollaud Dominique (dir.), *Bilan politique de la France, 1991*, Paris, Hachette (« P.E.S. Références »), pp.193-197 ; Bonnafous Simone, « Le terme 'intégration' dans le journal *Le Monde* : sens et non-sens », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.24-30 ; Gaspard Françoise, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour 'devenir Français' », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.14-23.

<sup>497</sup> Bonnafous Simone, « Le terme 'intégration' dans le journal *Le Monde*... », *op.cit.*, p.24.

<sup>498</sup> Gaspard Françoise, « Assimilation, insertion, intégration... », *op.cit.*, p.19-20.

<sup>499</sup> Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil (Collection « Points Essais »), 2001, p.264.

opposer une autre « grille de lecture » à celles déjà existantes, mais davantage à exposer une trame de lisibilité. Cherchant à mieux saisir les origines d'une politique dite d'« intégration », en nous défaisant notamment de l'hypothèse conférant à cette dernière un statut purement instrumental et une intelligibilité essentiellement réactive, nous voulons montrer comment, par-delà le terme d'« intégration », il est *in fine* question de promouvoir (a) et de reprendre (b) une problématisation visant à modifier les tenants et aboutissants de la gestion par les pouvoirs publics de l'immigration.

## **1 – De l'intégration à l'insertion ou les aléas terminologiques d'une « rupture » de problématisation**

Comment les politiques publiques se retrouvent-elles nommées ? En quoi ces dénominations, surtout lorsqu'elles sont inédites, traduisent-elles des changements dans la manière de « problématiser » la conduite de l'action publique ? Comment appréhender par ailleurs la manière dont se formule et s'énonce la nécessité de ces choix terminologiques ? C'est à ce type de questions que nous allons ici répondre en nous efforçant notamment de restituer la construction argumentaire sur laquelle J. Rigaudiat, qui était en charge de la mise en place et du suivi de cette politique, prétend s'être appuyé pour faire accepter ce nouveau terme. Sensible à la fragilité du matériaux que constitue l'entretien<sup>500</sup>, surtout lorsqu'il survient tant d'années après les faits, nous nous permettons de parcourir le discours de l'ancien conseiller social en explorant les apparentes incohérences (a). L'objectif final est toutefois ce faisant, non pas de nous arrêter à ce constat, mais davantage de marquer l'insuffisance des analyses contextuelles de contenu lorsqu'il s'agit de mettre au jour, par-delà les mimétismes terminologiques de surface qui se voient donc implicitement affectés d'une inconsistance argumentative, les stratégies conscientes de rationalisation. En effet, nous verrons que tout en mobilisant notamment une expertise administrative qui revendique l'usage du terme d'« insertion » contre celui d'« intégration », J. Rigaudiat poursuit néanmoins avec régularité l'affirmation d'une action publique visant à déconnecter le traitement de l'immigration de la question migratoire et sa formulation économique (b).

---

<sup>500</sup> Bongrand Philippe & Laborier Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques... », *op.cit.*

### ***a – Le choix de l'intégration ou l'incohérence d'une argumentation ?***

Avant le lancement de cette « inédite » politique publique, le terme « intégration » avait déjà été formellement utilisé sous la mandature de M. Rocard, par l'un des membres de son gouvernement, Claude Evin qui, en plus d'être un proche du Premier ministre, compte en tant que ministre de la Solidarité nationale et des Affaires sociales<sup>501</sup> parmi les plus directement concernés par la question de l'immigration. En effet, dans le premier discours qu'il prononce le 22 novembre 1988 devant le Conseil d'administration du FAS<sup>502</sup>, il déclare notamment : « *l'intégration des immigrés* passe par cinq questions essentielles, le statut juridique, la formation, l'emploi, le logement, l'insertion sociale et culturelle, la participation à la vie sociale »<sup>503</sup>. Toutefois, J. Rigaudiat est catégorique au sujet des conditions dans lesquelles s'est opéré le choix de ce vocable : « L'intégration, j'avais vraiment dû batailler pour ça »<sup>504</sup>. Soulignant tout l'écart qui peut exister entre l'occurrence d'un terme dans un discours qui n'a pas été publicisé au-delà des circuits administratifs classiques et le choix de ce même terme en tant qu'il doit désigner un programme politique à mettre publiquement en œuvre, le conseiller social du Premier ministre précise même que cette question terminologique avait dû faire l'objet d'un travail de justification de sa part : « Je me souviens que j'avais fait une note à Rocard sur ça, pour défendre le concept d'intégration »<sup>505</sup>. Or, c'est justement ce travail cognitif et discursif que nous nous proposons ici de déployer, afin de comprendre quelle rationalisation de l'immigration se donne effectivement à penser au travers de l'usage de ce terme d'« intégration ». Quelles furent donc, et les raisons invoquées, et les arguments mobilisés par le conseiller pour convaincre le Premier ministre<sup>506</sup> de reprendre le vocable d'« intégration » ?

---

<sup>501</sup> Député de Saint-Nazaire et ancien président de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales à l'Assemblée, Claude Evin est un fidèle de M. Rocard dont il a notamment dirigé la pré-campagne présidentielle en 1981 et qui a eu un temps la charge de porte-parole du gouvernement (28 juin 1988 -16 février 1989), avant de demander à être relevé de cette dernière fonction (cf. Yvert Benoît, *Dictionnaire des ministres (1789-1989)*, Paris, Perrin, 1990, p.921).

<sup>502</sup> Créé par ordonnance en 1958, cet organisme est initialement dénommé Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie en métropole. Puis, sous l'effet d'une part, de la signature des accords d'Evian qui mirent fin à la guerre d'Algérie et qui officialisèrent l'accession de ce pays à l'indépendance et d'autre part, de l'augmentation du nombre des arrivées de Portugais, Marocains et Tunisiens avec le début des années 1960, ses attributions s'étendent à l'ensemble de la population étrangère et il devient le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs *étrangers* en 1964, puis *migrants* en 1966, et enfin le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles à partir de 1983. Dans le même ordre d'idée, c'est également en 1963 que la Société nationale de construction et de logement pour les travailleurs algériens (SONACOTRAL) devient la Société nationale de construction et de logement pour les travailleurs (SONACOTRA).

<sup>503</sup> Cité in Gaspard Françoise, « Assimilation, insertion, intégration... », *op.cit.*, p.19.

<sup>504</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>505</sup> *Ibid.*

<sup>506</sup> Sur le soin particulier qu'apportait M. Rocard et son cabinet (et notamment le rôle du linguiste Pierre Encrevé qui était par ailleurs chargé de la culture et de la francophonie dans le cabinet du Premier ministre) aux

À l'entendre les exposer<sup>507</sup>, il est clair que l'impression qui prédomine semble confirmer les conclusions de S. Bonnafous selon lesquelles l'usage et l'imposition de ce terme repose définitivement sur la sédimentation d'éléments pour le moins hétérogènes, voire même contradictoires<sup>508</sup>. Le caractère spécieux de cette option terminologique est d'ailleurs appréhendable par l'élément même que J. Rigaudiat présente comme sa principale source d'inspiration. En effet, de manière pour le moins paradoxale, il indique qu'il s'agirait du travail effectué par le groupe de travail « immigration » du Commissariat Général du Plan, sous la présidence de S. Hessel :

« [L]a base, ça a été essentiellement le rapport Hessel en tant qu'origine administrative [...] L'idée, c'était de s'inscrire dans ce rapport, c'était de prolonger la réflexion qui était amorcée par le rapport Hessel et puis, d'aller jusqu'au bout [...] ; ce que le rapport Hessel ne faisait pas et n'avait pas fait et, il n'avait pas prétention à le faire »<sup>509</sup>.

Or, l'évocation de ce rapport qui avait été remis en juillet 1987 au gouvernement de Jacques Chirac qui n'en fit aucun cas, mais qui fut par contre publié dès le printemps 1988, à l'arrivée de M. Rocard au gouvernement, a néanmoins de quoi surprendre, compte-tenu de l'objet des interrogations que nous soumettions à J. Rigaudiat. Comment ce rapport qui s'intitulait très explicitement, *Immigrations : le devoir d'insertion*<sup>510</sup>, peut-il être présenté comme le fondement argumentatif et le support intellectuel d'une politique dite d'intégration ?

Cette question paraît d'autant plus légitime que ce rapport accorde pourtant une attention particulière aux considérations terminologiques. Les auteurs du rapport leur consacrent une dizaine de pages<sup>511</sup> en introduction du quatrième et dernier chapitre qui constitue le point d'orgue et l'aboutissement de cette expertise administrative ; l'objet et l'objectif y étant effectivement de définir le type de politiques publiques à mettre en œuvre. Le groupe de travail constate que s'il y a un consensus dans la formulation du but des mesures publiques intéressant les immigrés, c'est-à-dire « aider ceux-ci à trouver leur place dans la société française », une « grande confusion terminologique » règne lorsqu'il s'agit de nommer ces politiques publiques. En effet, les significations des termes mis ainsi en concurrence, bien

---

questions terminologiques, sur lesquelles il apparaissait fondamental d'innover, cf. Gallemand Florence, « La politique rocardienne de modernisation administrative », *op.cit.*, p.231.

<sup>507</sup> Malgré ses recherches dans ses archives personnelles, il n'a pu retrouver et mettre à notre disposition la note qu'il avait rédigée pour M. Rocard afin de justifier l'usage du terme « intégration ».

<sup>508</sup> Cf. Bonnafous Simone, « Immigration : le consensus douteux de l'intégration », *op.cit.*

<sup>509</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>510</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes*, *op.cit.* et Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Synthèse*, *op.cit.*

<sup>511</sup> Cf. Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes*, *op.cit.*, pp.215-222.

que « proches ou complémentaires » sont « fortement connotées »<sup>512</sup>. Aussi, reprenant les termes les plus fréquemment utilisés, c'est-à-dire « adaptation », « assimilation », « intégration » et « insertion », les auteurs du rapport se prêtent à un exercice définitionnel qui vise tout autant à préciser les significations propres que les dimensions implicites associées, à l'usage de chacun des termes.

Deux axes de lecture structurent chacune de ces explicitations terminologiques : d'une part, la caractérisation des rapports politiques qui sont établis entre l'individu et la société, et d'autre part, l'approximation de la conceptualisation et de la représentation du fonctionnement de l'immigration au sein de la société dans son ensemble. Commencant par le terme « adaptation », les auteurs notent que s'il renvoie bien à la réalité vécue par l'immigré dans le sens où ce dernier est mis en situation « s'efforcer de s'adapter à une société qui ne lui est pas habituelle et dans laquelle pourtant il doit vivre »<sup>513</sup>, il faut néanmoins le rejeter pour les significations sociales qui lui sont implicitement inhérentes et qui sont insatisfaisantes. Subjectivement d'abord, l'utilisation de ce vocable fait « la part trop belle à la société d'accueil » et fait « porter tout le poids de l'effort sur l'immigré »<sup>514</sup>. Objectivement ensuite, étant d'« usage courant dans le vocabulaire du monde du travail », l'« adaptation » manque de saisir la dimension nouvelle de l'immigration dont, indique le rapport, « la fonction se joue désormais moins sur le terrain économique que sur celui de la démographie »<sup>515</sup>. Aussi, c'est à l'aune de chacun des deux axes de lecture mentionnés que l'« adaptation » est rejetée : non seulement elle instaure une relation d'inégalité entre l'individu et la société, mais elle « manque » de représenter correctement le plan sur lequel l'immigration influe objectivement sur l'état de la société.

Le terme d'« assimilation » est quant à lui pris dans la confrontation entre ses acceptions juridiques et physiologiques. L'une héritée du droit romain est certes considérée comme pleinement acceptable, dans la mesure où elle désigne « l'action de rendre semblable dans le sens de faire accéder à l'égalité », ainsi que « l'acte de l'esprit qui regarde comme semblable ce qui est en réalité distinct »<sup>516</sup>. Toutefois, compte-tenu de l'imposition « d'un sens plus récent, inspiré de la physiologie »<sup>517</sup>, ce terme est présenté comme impliquant des conditions d'effectuation qui, découlant de la perception de « la société comme un organisme

---

<sup>512</sup> *Ibid.*, p.216.

<sup>513</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>514</sup> *Ibid.*, p.216.

<sup>515</sup> *Ibid.*

<sup>516</sup> *Ibid.*

<sup>517</sup> *Ibid.*

vivant »<sup>518</sup>, ne peuvent et ne doivent servir de cadre à la stratégie à mettre en œuvre à l'égard des immigrés en termes d'action publique. En effet, présentée comme le processus par lequel un élément étranger fusionne avec un corps, de telle manière qu'il en vienne, par transformation et conversion interne de sa substance à disparaître dans l'organisme récepteur, l'« assimilation » semble impliquer que « les éléments soumis au processus présentent des caractéristiques telles que celui-ci puisse arriver à terme »<sup>519</sup>. Cette conditionnalité ouvre dès lors ce qui ouvre un champ d'interrogation se formulant en termes de compatibilité inhérente et *a priori*, « alors que le 'corps social' français [souligne le rapport] ne peut être considéré comme homogène », mais davantage comme « un matériau complexe » ; « un espace commun à ses diverses composantes et [qui] ne peut être identifié seulement à l'une d'entre elles »<sup>520</sup>. Ainsi, bien qu'instaurant sous son acception juridique un rapport fondamental d'égalité, l'« assimilation » est néanmoins rejetée en raison de l'apriorisme qui caractérise sa conceptualisation du fonctionnement social, et qui serait en contradiction avec la composition immanquablement hétérogène de la société.

Puis, passant à l'« intégration », le rapport du CGP affirme qu'il présente l'avantage de contenir clairement l'idée d'une « action réciproque », et de supposer une « perspective essentiellement constructive ». Cette notion se voit ainsi valorisée en ce que le processus de recherche d'unité qui la caractérise se fonde sur des « mécanismes qui tout en départageant les éléments qui composent cette unité, en indiquent les interdépendances »<sup>521</sup>. Cependant, même si cette terminologie, qui implique de « rendre entier » en visant non pas la constitution de « l'essence d'un corps » mais plutôt le « respect de l'intégrité de l'ensemble », rend idéalement compte de « l'histoire de l'immigration et de ses fonctions » – ainsi que de « son incorporation dans une dynamique d'échanges essentielle pour l'une et l'autre des parties –, elle aurait « pris historiquement une autre connotation » qui la rapproche grandement de celui d'« assimilation » : « le tout serait valorisé sur la base d'un seul de ses éléments, les autres devant accepter de se fondre dans un tout qu'ils ne modifieraient pas »<sup>522</sup>. Aussi, par comparaison aux deux « éliminations » précédentes, le refus du terme « intégration » se distingue en cela que c'est très clairement la connotation politique prise historiquement par ce terme qui le disqualifie. En effet, les auteurs ne trouvent rien à redire ni aux rapports

---

<sup>518</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>519</sup> *Ibid.*, p.216.

<sup>520</sup> *Ibid.*, p.217.

<sup>521</sup> *Ibid.* Sur cette acception mathématique et originelle du terme, cf. Grange Juliette, « Que veut dire intégration ? Histoire d'une notion », in Ferry Vincent, Galloro Piero-D. & Noiriel Gérard, *20 ans de discours sur l'intégration*, Paris, Harmattan (« Forum-IRTS de Lorraine »), 2005, pp.41-47.

<sup>522</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes*, op.cit., p.218.

d'interdépendances qu'il place au fondement de la relation politique, ni au processus dynamique auquel il assimile le fonctionnement de la société.

Enfin, en dernier lieu, le rapport en vient au terme qui sera finalement retenu : celui d'« insertion ». Considéré comme un synonyme de « greffe », ce terme est censé indiquer que « l'objet inséré garde au moins pour un temps son identité, ses caractéristiques reconnaissables et visibles »<sup>523</sup>. « [L]'insistance sur cette préservation de l'identité » est pour le moins problématique dans la mesure où elle instituerait une extériorité radicale entre le corps principal et le corps greffé et donc survaloriserait « la possibilité d'un rejet ou d'une disjonction »<sup>524</sup>. Aussi, la métaphore de la « greffe » semble instituer des rapports d'égalité indistincte tout en induisant, *via* le doublet naturalité-artificialité sur lequel elle repose, une focalisation sur la différence originelle de l'élément inséré. Néanmoins, considérant qu'« en l'état des réflexions, le terme 'insertion' apparaît comme le moins connoté »<sup>525</sup>, il est décidé de reprendre de celui-ci.

L'acceptation de ce dernier terme est à mettre en relation directe avec le rejet de celui d'« intégration ». En effet, précisent les auteurs du rapport, « l'évolution historique et/ou l'affrontement des terminologies pourrait bien n'être que de surface et masquer la reconduction avec des variantes d'un même rapport de l'immigré à la société d'accueil »<sup>526</sup> ; c'est-à-dire un rapport de domination de l'immigré. Aussi, l'action terminologique doit-elle être prioritairement être guidée par un principe recteur visant à subvertir ce rapport de domination, et donc à rejeter tous les termes qui apparaîtraient comme les possibles vecteurs de la reconduction de ce rapport de subordination ; qu'il s'agisse de la sujétion complète d'un élément étranger ou de la mise en dépendance d'une partie du tout à l'égard d'une entité définie comme servant de référence. Il apparaît ainsi que le critère de distinction primant dans cet exercice définitionnel ne soit pas la correction objective des significations que les termes impliquent intrinsèquement, mais davantage leur signification politique qui est évaluée à l'aune de cette situation de domination dans laquelle serait intrinsèquement placé l'immigré. Or, les deux seuls termes qui sont au final jugés depuis cette perspective sont celui d'« intégration » et d'« insertion ». Aussi, il semblerait que le but implicite de ce parcours définitionnel du rapport, que J. Rigaudiat présente comme sa principale source d'inspiration,

---

<sup>523</sup> *Ibid.*, p.219.

<sup>524</sup> *Ibid.*

<sup>525</sup> *Ibid.*, p.220.

<sup>526</sup> *Ibid.*

ait fondamentalement été de rejeter le terme d'« intégration » au profit de celui d'« insertion »<sup>527</sup>.

Si la contradiction est pour le moins de taille, indiquons que cette référence à une expertise administrative défendant l'« insertion » contre l'« intégration », ne constitue aucunement un paradoxe isolé. En effet, l'apparente incohérence de cette première mention se trouve par ailleurs largement redoublée par une « chaîne de contradictions » qui semble pourtant servir d'armature dialectique à l'argumentaire du conseiller social de M. Rocard. Dans l'exposé qu'il nous fit des justifications de la mise en place de cette politique d'intégration, J. Rigaudiat mobilise principalement trois ensembles d'éléments qui, tout en devant chacun justifier du vocable d'« intégration », n'en entretiennent pas moins entre eux des rapports d'exclusion.

Le premier point de son argumentation renvoie ainsi à l'idée qu'il s'agissait de considérer que les ressortissants de la politique à mettre en œuvre constituent une population :

« [C]'était une population qui était là et, qui était destinée à y rester. Y a un changement de problématique. Ce n'est plus un sujet d'immigration. On avait donc affaire à une génération, pour une part importante française, qui avait un problème qui n'était pas simplement un problème d'emploi »<sup>528</sup>.

Evoquant son passage au FAS où il eut l'occasion de visiter les foyers SONACOTRA<sup>529</sup>, le conseiller social complète son argumentaire :

---

<sup>527</sup> L'influence du sociologue A. Sayad en tant que membre de groupe de travail « Immigration » dans cette analyse terminologique et sa conceptualisation politique apparaît assez nettement lorsqu'on rapproche ces pages du rapport du CGP de l'article qu'il fait paraître quelques années plus tard (« Qu'est-ce que l'intégration ? », *op.cit.*) et dans lequel, passant de nouveau en revue ces quatre même termes, il pointe les « implicites politiques » de l'« intégration », et revient même, sur le mode du bilan, sur l'échec de la tentative de prioriser la neutralité du terme d'« insertion » : « Un certain temps, on a cru tenir ce terme [*i.e.* celui qui permet de dire le processus de constitution de la société] à travers le mots 'insertion'. Celui-ci semble être appelé à une audience plus large, parce qu'il n'a pas été marqué à un moment donné par quelque utilisation particulière. Il paraît plutôt neutre, sans grande résonance, idéologique ou ethnico-idéologique [...]. L'insertion pourrait ne concerner que le lien social, le mode de relation au sein de la société et avec l'ensemble des instances sociales et la position de chacun dans le système social. [...] De la sorte, l'insertion, concept plus social et plus politique qu'ethnique, semble avoir une extension plus large, moins localisée que celle de l'adaptation et surtout celle de l'assimilation, processus qui ne porte que sur un corps *étranger* et à condition qu'il soit métabolisable, qu'il réagisse comme un 'métabolite' – c'est tout ce qu'on lui demande et qu'on attend de lui d'ailleurs. Là semble d'ailleurs la faiblesse de ce substitut qui a eu peu de succès : il pêche par trop de syncrétisme et à vouloir embrasser toutes les situations où le processus d'insertion (sociale, politique, économique, culturelle, etc.) est en cause, il finit par n'identifier aucun cas précis » ; *ibid.*, p.11-12.

<sup>528</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>529</sup> « Je me souviens, on avait ici un conseiller-maître [l'entretien s'est déroulé dans le bureau de Jacques Rigaudiat à la Cour des Comptes] qui était Kaltenbach et, j'en ai un souvenir ému puisqu'il présidait le FAS [Magistrat à la Cour des Comptes, Pierre-Patrick Kaltenbach a présidé le FAS de quelle date à quelle date] en ayant toujours à côté de lui un greffier pour faire morfler les différentes associations... Comme, j'ai été au FAS dans ma jeunesse, il m'a fait faire le tour des foyers de la région parisienne : j'avais été à Montreuil, j'avais été à Gennevilliers etc. », entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*



« Et puis, je me suis dit que c'était aussi un problème de vieillissement dans les foyers parce qu'il y avait de vieux immigrés célibataires et, de l'autre côté, il y avait le problème de la nouvelle génération. Pour tout cela, il me semblait que le terme d'intégration était plus adéquat »<sup>530</sup>.

Autrement dit, la proposition du terme d'« intégration » se justifie en tout premier lieu par l'existence d'une population au sens démographique le plus élémentaire, puisqu'il s'agit de désigner un ensemble humain pouvant aller d'une extrémité de la pyramide des âges à l'autre.

Parallèlement à ce premier registre d'identification, J. Rigaudiat prétend néanmoins également qu'il est fondamentalement question, au travers de cette formulation publique, de privilégier des critères de type socio-économique : « Pour moi ce n'était pas des problèmes de population en général. Pour moi, c'était les problèmes de populations particulières au sein de la classe ouvrière. Ce qui est quand même différent »<sup>531</sup>. La différence paraît en effet de taille puisque la délimitation des ressortissants de cette politique d'intégration ne paraît plus tant dépendre de l'installation durable d'une population d'origine étrangère, que de la caractérisation sociale de la situation des groupes d'individus concernés : « Le problème, ce n'était pas le problème de l'intégration des médecins camerounais. C'était le problème d'une intégration ouvrière, qui vivait en banlieue, qui avait des problèmes d'emploi, qui avait des problèmes de rapport à l'école etc. »<sup>532</sup>. Inscrivant avec insistance la perspective qui fut la sienne dans une grille de lecture résolument socio-économique, le conseiller social de M. Rocard affirme même que les critères d'identification socioprofessionnels priment de manière définitive : « Ce n'était pas le problème des cadres supérieurs. C'était un problème d'ouvriers ou de populations ouvrières dont les familles étaient d'origine immigrée. Pour moi, les problèmes ne se posent jamais en termes a-sociaux »<sup>533</sup>.

Cependant, encore une fois, la problématisation dont est issue la politique d'intégration se complexifie d'une tension qui peut tout aussi bien être considérée comme une complexification que comme une contradiction. En effet, bien qu'affiliés, pour ne pas dire incorporés, à la classe ouvrière, les ressortissants de la politique d'intégration semblent toutefois s'en extraire par la « dimension culturelle ». Alors que nous essayions de déterminer si cette identification en termes socio-professionnels allait jusqu'à impliquer que la politique d'intégration pouvait être rattachée, dans ses principes et sa conceptualisation, à la catégorie

---

<sup>530</sup> *Ibid.*

<sup>531</sup> *Ibid.*

<sup>532</sup> *Ibid.*

<sup>533</sup> *Ibid.*

des « politiques sociales »<sup>534</sup>, J. Rigaudiat opère un glissement en affirmant que cette nouvelle politique relevait selon lui d'une conceptualisation élargie de l'action sociale : « Ben, c'est-à-dire que ça dépend de ce qu'on entend par 'social'. Disons que c'est du 'social' au sens très large [...] Enfin, voilà, il y a des problèmes de culture, de langue, de culture d'origine ». Cette caractérisation culturelle impliquant même de mettre à distance, voire même de distinguer la problématisation de l'intégration d'une lecture en termes de question sociale, et de son traitement économique essentiellement fondé sur des mécanismes de redistribution et des logiques d'investissement et d'équipement :

« Il s'agit de quelque chose qui ne se limite pas au social, au sens traditionnel, où il suffit de mettre du fric pour les dépenses de santé ou des revenus de remplacement etc. L'idée c'était quand même qu'il y avait une telle prévalence, une telle emprise propre du problème que pose par rapport à l'accueil et à l'insertion tout ce qui vient avec une identité personnelle, familiale, que ça devait être une partie intégrante de la politique à mener »<sup>535</sup>.

Ainsi donc, le conseiller social de M. Rocard justifie la mise en place d'une nouvelle politique publique dite d'« intégration » sur trois principes différents d'identification et de délimitation de ses ressortissants, qui semblent moins articulés que juxtaposés, moins complémentaires que sédimentés.

L'on pourrait aisément se contenter, à partir de cette présentation analytique – dans le sens où elle en décompose les éléments – du raisonnement qui a conduit le conseiller social de M. Rocard à défendre le vocable d'« intégration », de considérer, comme nous l'écrivions plus haut, que la justification du recours au terme d'« intégration » mobilise des ensembles argumentatifs dont le caractère hautement contradictoire ne dissimule que difficilement une adhésion passive, confuse et opportune au « compromis terminologique » qui se serait imposé en cette fin de décennie 1980. En effet, prétendant s'appuyer sur une expertise administrative mettant en avant la notion d'insertion, cette problématisation de l'intégration se présente ainsi comme portant sur une population démographiquement complète et variée dont les principes de délimitation alternent entre des critères d'identification socio-économiques et une caractérisation de type culturel. Toutefois, comme nous allons le voir, il faut très certainement nous défaire d'une approche visant, d'une part à attribuer à tout terme une cohérence

---

<sup>534</sup> Sur la complexe délimitation de cette catégorie, cf. Dauphin Sandrine, « Le champ des politiques sociales », *Informations sociales*, 157, 2010, pp.6-7. Dans le cas plus spécifique de l'immigration, cf. Barou Jacques, « Quelles politiques sociales pour une immigration à la dimension de l'Europe ? L'expérience de l'Histoire », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.6-15.

<sup>535</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.* Sur l'inscription de la dimension culturelle dans le développement des politiques d'immigration, cf. Escafré-Dublet Angéline, *Etat, culture, immigration: la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration (1958-1991)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Sirinelli François & Weil Patrick, Institut d'études politiques de Paris, 2008.

distinctive telle qu'on pourrait en fixer le sens de manière définitive, et d'autre part, à considérer que ce sens, fait substance, peut entrer dans un rapport d'exclusivité avec le sens, lui aussi fait substance, des termes que le langage courant et public utilise conjointement dans des contextes similaires. L'enjeu est notamment de percevoir comment les discontinuités terminologiques peuvent dissimuler des continuités d'énonciation dans la formulation du « problème » à prendre en compte ; ce qui n'est possible qu'à condition de se donner la peine de suivre un ordonnancement d'explicitation permettant d'en déployer la logique propre. Pour ce faire, nous allons reprendre les éléments de discours présentés par le conseiller social en charge de la mise en place de la politique d'intégration en essayant donc d'en restituer le schème de rationalité qui, s'articulant notamment autour de la contextualisation de la dimension culturelle, prétend s'inscrire dans une logique de « rupture » avec la problématisation de l'immigration.

### ***b – L'« intégration » ou le choix de rompre avec l'immigration ?***

Selon les termes de J. Rigaudiat, cette dimension culturelle est effectivement partie intégrante de la spécificité propre de la politique d'intégration à mettre en œuvre. Dans les extraits cités précédemment, il la décrit comme une réalité objective, mais il faut également indiquer que si elle constitue un paramètre absolument incontournable pour mettre en mot cette politique à destination des immigrés et de leurs enfants, c'est aussi parce qu'elle constitue l'un des prismes saillants au travers desquels étaient discursivement présentés dans l'espace public et médiatique les problèmes des populations issues de l'immigration :

« Il faut dire que c'était aussi les débuts de SOS racisme qui portait le débat sur le pluriculturalisme, on n'utilisait pas encore à l'époque, multiculturalisme [...] et on était donc plus sur la question posée par SOS de Pluralité et culture [...] on était beaucoup dans une approche culturelle, c'est-à-dire respect républicain des cultures d'origines...»<sup>536</sup>.

Autrement dit, contrairement à la lecture que donne F. Gaspard de la reprise par les élites politico-administratives socialistes du terme d'intégration – à savoir qu'il s'agirait de l'imposition d'une formulation droitrière de la question de l'unité républicaine de la nation et du mythe d'un « modèle républicain » d'incorporation dans et par la nation des étrangers ou en tous cas de leurs enfants<sup>537</sup> – il ressort de cet extrait qu'elle serait davantage le fait de la

---

<sup>536</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>537</sup> Cf. Gaspard Françoise, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour 'devenir Français' », *op.cit.*

pression exercée par une association qui, tout à la fois au sein et à la marge du PS<sup>538</sup>, se devait de marquer la spécificité de son positionnement, à l'égard du gouvernement socialiste, quant à la prise en compte de la diversité culturelle. Or, pour comprendre le caractère incontournable de ce discours qui, mettant en avant la question du traitement de la dimension culturelle de l'immigration, était notamment porté par une association comme SOS-Racisme, il faut notamment rendre compte du degré et de la nature de l'audience, dans le contexte de la fin des années 1980 de ce type de revendications.

Pour ce faire, il convient de rappeler avec Philippe Juhem qu'à l'époque à laquelle se met en place cette politique d'intégration, SOS-Racisme est à une période charnière de son existence. En effet, alors qu'elle connaît une sorte d'apogée de sa notoriété lorsque le PS est dans l'opposition parlementaire, elle est déstabilisée lorsque ce dernier revient au pouvoir ; ne sachant comment se positionner pour ne pas être perçue comme une organisation inféodée, une sorte d'auxiliaire de la politique gouvernementale. Aussi, afin d'indiquer plus nettement son autonomie, mais aussi en raison de la stratégie intra-partisane poursuivie par ceux de ses membres qui sont également membres du PS (principalement Julien Dray au sein de la Gauche socialiste), SOS-Racisme s'engage dans la critique de la position et l'action du gouvernement à l'égard de la population immigrée installée et vivant en France ; et tout particulièrement dans les quartiers. La « nécessité » dans laquelle se trouve l'association de critiquer M. Rocard, à la fois donc comme chef du gouvernement mais aussi comme le représentant d'un courant « droitier » fait de SOS-Racisme une gêne pour le gouvernement Rocard<sup>539</sup> ; une gêne à laquelle il est par ailleurs difficile de s'attaquer – jusqu'en 1989 du moins – dans la mesure où l'objectif antiraciste de l'association est moralement inattaquable<sup>540</sup>. Par conséquent, la prise en compte des revendications quant à l'acceptation des différences culturelles, qui émane d'une des associations les plus emblématiques du

---

<sup>538</sup> Sur ce point, cf. Juhem Philippe, *SOS-Racisme : histoire d'une mobilisation « apolitique »*. Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981, thèse de science politique sous la direction de Bernard Lacroix, Université de Nanterre, 1998, pp.44-55.

<sup>539</sup> Sur ces points, cf. Juhem Philippe, *SOS-Racisme, op.cit.*, pp.44-46.

<sup>540</sup> *Ibid.*, p.50. L'audience de l'association commence toutefois à décroître durant cette période, notamment dans les médias de « gauche » comme *Libération*, qui sont par ailleurs favorables au Premier ministre qui pour sa part s'efforce de « faire jouer » l'association « France-Plus » contre SOS-Racisme. Cette opposition ne faisant d'ailleurs que reconduire l'opposition entre le Premier ministre et le président, F. Mitterrand qui apporte pour sa part son soutien à SOS-Racisme : *Ibid.*, pp.168-299. Précisons que l'opposition entre ces deux associations préexiste à l'accession de M. Rocard au poste de Premier ministre : en effet, « France-Plus » avait été créée par Arezki Dahmani, au lendemain du succès de la marche organisée par SOS-Racisme en 1985, avec le soutien de militants socialistes provenant des courants « jospiniste » et « mermazien » (dont G. Morin, cf. *supra*), qui étaient en réaction désireux de fonder une association dont le *leitmotiv* serait la contestation de l'approche jugée multiculturaliste de SOS-Racisme, et dans l'objectif de la constituer en lobby électoral. Sur ce point, cf. Baillet Dominique, « Militants d'origine maghrébine et intégration », *Sud/Nord*, 14, 2001, pp.91-103, p.98 ; Hmed Choukri, « Les mouvements d'immigrés », in Crettiez Xavier & Sommier Isabelle (dir.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, pp.399-415, p.408.

mouvement associatif immigré, ou plutôt issu de l'immigration (notamment maghrébine)<sup>541</sup>, est ainsi une manière de se prémunir d'une critique provenant en quelque sorte des rangs mêmes de la majorité gouvernementale ; ce qui commence d'ailleurs par la reprise du vocable dont SOS a fait son mot d'ordre, à savoir : l'« intégration ». En effet, l'association cherche à imposer depuis 1987 un discours de politique publique dont l'intégration est tout à la fois la clé de voûte et l'objectif<sup>542</sup>.

Encore une fois, la question qu'il faudrait poser a trait à la mesure et la portée de cette reprise. Qu'est-ce qui est désigné par cette prise en compte de cette dénommée « culture » dite d'« origine » ? Ce qui prime, ce n'est pas la reconnaissance d'un « droit à la différence » que SOS-Racisme serait censée incarner ; ce « droit à la différence » relevant davantage d'une construction discursive élaborée pour « délégitimer » l'association<sup>543</sup>. D'ailleurs, la question n'est pas tant, « *de quoi* parle-t-on au travers de la culture ? », mais bien plus « *de qui* parle-t-on ? ». Aussi, apparaît-il plutôt que si la thématique de la culture vaut d'être prise en compte, c'est fondamentalement par rapport à la question de la dite « seconde génération ». C'est très explicitement à cela que se réfère J. Rigaudiat, et là que semble résider la caractérisation fondamentale des destinataires de cette politique d'intégration :

« Il faut se remettre dans l'époque. A l'époque, pour faire simple, c'était un sujet de deuxième génération. Bon, là aussi « deuxième génération », par rapport à qui, par rapport à quoi ?... Mais bon, par rapport aux années 60-70, période de grosse immigration de travail. Là, c'était quand même une génération qui était née pour l'essentiel sur le territoire »<sup>544</sup>.

C'est la population dont l'apparition objective, et dont les intérêts sont – du moins médiatiquement – représentés par SOS-Racisme, qui justifie de mettre en œuvre une nouvelle politique publique. Cette population n'a rien de commun avec la génération de ses aînés, venus dans le cadre des mouvements de main d'œuvre ; rien à l'exception justement de la culture : « Honnêtement, je crois que le sujet, ça me semblait être une deuxième génération qui restait marquée par son histoire familiale... »<sup>545</sup>. Dès lors, l'on peut percevoir à quel point cette appréhension de la dimension culturelle se distingue de l'acception selon laquelle cette

---

<sup>541</sup> Sur les différents types d'associations du « mouvement immigré », cf. *ibid.* ; et plus généralement sur le « mouvement beur » : Wihtol de Wenden Catherine & Leveau Rémy, *La bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.

<sup>542</sup> Cf. Juhem Philippe, *SOS-Racisme, op.cit.*, p.54 et pp.120 et sv. sur les critiques essuyées par l'association en relation avec ce positionnement.

<sup>543</sup> Notamment véhiculé par le quotidien *Le Figaro* : cf. *ibid.*, pp.300-335.

<sup>544</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>545</sup> *Ibid.* Le rapport paradoxal des enfants issus de l'immigration à l'égard de la migration dans l'histoire familiale a très tôt été étudié par A. Sayad dans les deux volets de sa contribution intitulée « Les enfants illégitimes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 25 et 26-27, 1979, pp.61-81 et pp.117-132.

dernière pouvait être mise en avant au cours de la deuxième moitié des années 1970. Il s'agissait effectivement alors de faire de cette « promotion » du culturel un levier permettant de favoriser le maintien d'un lien entre les populations issues de l'immigration et leur pays d'« origine »<sup>546</sup>. En atteste très clairement – pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres – la mise en place sous l'autorité du ministère de l'Education nationale des programmes d'enseignements de langues et cultures d'origine (ELCO), qui ont été conçus, à compter de 1973, dans le cadre d'accords bilatéraux entre la France et les pays d'origine<sup>547</sup>, dans la perspective du retour des familles immigrées dans lesdits pays<sup>548</sup>.

Transparaît donc ici un basculement de perspective qui, prenant acte du caractère, non pas tant définitif de l'installation de l'immigration, que « naturel », « premier », « originel » d'une présence issue de cette immigration, fait de la dimension culturelle ce qui doit être aménagé tout autant que ménagé : « C'est l'idée qu'il y avait une deuxième génération et, que la deuxième génération, elle va pas rentrer au bled ! C'est pas chez elle le bled... Ils sont là, ils sont installés ! Voilà ! Ils sont chez nous, ils sont chez eux ! »<sup>549</sup>. En conséquence de quoi, il s'agit désormais de mener toute une série d'actions élémentaires qui, ne se focalisant pas sur des conditionnements économiques comme l'emploi, veilleraient davantage à assurer des conditions d'existence sociale plus satisfaisantes à cette population « exposée à une vulnérabilité plus grande que les autres ouvriers, du fait de son origine »<sup>550</sup>. Ainsi, cette notion de « culture », sans qu'elle ne fasse l'objet d'une nette clarification, mais dont on peut tout du moins constater la synonymie fonctionnelle avec celle d'« origine », se présente comme l'agent de distinction d'un ensemble populationnel dont la caractéristique est d'être issu de l'immigration et que le vocabulaire commun dénomme « seconde génération ». Loin d'être logique, ce mode de classification ordinale, dont A. Sayad a souligné à la fois l'épaisseur et la spécificité historiques<sup>551</sup>, nous renseigne sur la manière dont la « culture » fonctionne comme un « agent » qui interfère avec le traitement de la question sociale, en en particulierisant les

---

<sup>546</sup> Cf. Escafré-Dublet Angéline, « L'Etat et la culture des immigrés, 1974-1984 », *op.cit.*

<sup>547</sup> Les pays concernés étaient au nombre de huit : Algérie, Espagne, Italie, Maroc, Portugal, Tunisie, Turquie, Yougoslavie, puis neuf à la suite de la division de cette dernière (Serbie, Croatie).

<sup>548</sup> Sur ce point, cf. Morel Stéphanie, *Ecole, territoires et identités : les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, Paris, Harmattan, 2002, p.84 ; Lazaridis Marie & Seksig Alain, « L'immigration à l'école. Evolution des politiques scolaires d'intégration », *Santé, société et solidarité*, 4, 1, 2005, pp.153-163, p.158. Il est à cet égard intéressant de constater comment le maintien de ce programme jusqu'aujourd'hui s'est accompagné d'une reformulation de ces objectifs. Le portail national des professionnels de l'éducation du ministère de l'éducation nationale justifie ainsi désormais la maîtrise de la langue maternelle en cela qu'elle serait « un préalable nécessaire à la réussite d'une langue seconde » ; <http://eduscol.education.fr/cid52131/enseignements-de-langue-et-de-culture-d-origine-elco.html>.

<sup>549</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>550</sup> *Ibid.*

<sup>551</sup> Sayad Abdelmalek, « Le mode de génération des générations 'immigrées' », *L'Homme et la société*, 111-112, 1994, pp.155-174.

actions. Disons plutôt même qu'il en particularise le mode d'identification, tout en en universalisant l'emprise à l'ensemble de la vie en société.

C'est en conséquence ce problème d'inégalités affectant les conditions générales de vie, qu'il s'agisse « des problèmes de logement, de ségrégation spatiale, de rapport à l'école... »<sup>552</sup>, et donc la réduction de ces inégalités<sup>553</sup>, que la politique d'« intégration », et non d'« insertion », doit permettre de prendre en charge : « je trouvais qu'intégration correspondait le mieux à ce genre de questionnements alors qu'insertion me paraissait vraiment très faible par rapport au panorama de problèmes rencontrés ». L'insertion, qui a par ailleurs fait l'objet d'une loi sur le revenu minimum moins d'un an auparavant, présente l'inconvénient de circonscrire trop limitativement l'espace de la résolution proprement politique de cette population : « Ben le fait est que pour nous, l'insertion se rapportait plus à des sujets 'emploi'. On va dire première insertion des jeunes sur le marché du travail et, il me semblait que ce n'était plus un problème d'insertion pour les gens de la deuxième génération »<sup>554</sup>.

Aussi, le conseiller social de M. Rocard qui affirme par ailleurs considérer que « les problèmes ne se posent jamais en termes a-sociaux »<sup>555</sup>, rejette pourtant en la matière une approche strictement économique de la question, dans la mesure où la problématisation de ce groupe d'individus est définie comme s'étendant à l'ensemble des aspects et des sphères de leur existence sociale : « Le sujet n'était plus de s'insérer dans un milieu qui était le leur mais il s'agissait de s'intégrer »<sup>556</sup>. Ce qui implique de ne plus considérer cet ensemble démographique par son rapport au travail<sup>557</sup>. Ce dernier aspect avait jusqu'ici constitué la principale forme d'appréhension de l'immigration ; qu'il s'agisse de la période de l'après-

---

<sup>552</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>553</sup> Sur la question de la conversion générale du discours socialiste à l'objectif de réduction des inégalités, cf. Théret Bruno, « Le 'Rawlsisme à la française. Le marché contre l'égalité démocratique », *Multitudes*, 2004, <http://multitudes.samizdat.net/Le-Rawlsisme-a-la-francaise-Le> (initialement : *Futur antérieur*, 8, hiver 1991) ; et sur le rôle qu'y jouent notamment les « rocardiens », cf. également Jobert Bruno et Théret Bruno, « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, Harmattan, (« Logiques politiques »), 1994, pp.21-85.

<sup>554</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>555</sup> *Ibid.*, cité *supra*.

<sup>556</sup> *Ibid.*

<sup>557</sup> Il faut préciser que l'entretien se déroule en 2009, époque où cet ancien « rocardien » venait de rejoindre le Parti de gauche, récemment créé par Marc Dolez et Jean-Luc Mélenchon. Aussi, l'exposé de ces motifs passés, et de cette perspective en particulier, fait ainsi l'objet à plusieurs reprises au cours de l'entretien de remise en cause réflexive de la part de J. Rigaudiat : « Peut-être qu'à l'époque on n'avait pas conscience du problème spécifique d'emploi que ça pose » ; « Je dirais qu'à l'époque, on n'avait pas suffisamment conscience de la réalité de la dégradation de la situation ouvrière » : entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.* Ce ré-ancrage de l'ancien conseiller social dans une formalisation plus clairement socio-économique est également perceptible dans son ouvrage : *Le nouvel ordre prolétaire. Le modèle social français face à l'insécurité économique*, Paris, Autrement, 2007.

guerre jusqu'à la fin des années 1960 où elle est identifiée à un facteur quantitatif de la capacité de production (principalement industrielle), c'est-à-dire *stricto sensu* en tant que force de travail ; ou de la période suivante où c'est en tant que main d'œuvre occupant des emplois plus ou moins qualifiés, puis plus ou moins affectée par le chômage que s'opère la « problématisation » publique du recours et de la présence des immigrés<sup>558</sup>. Désormais, le rapport au travail ne constitue plus qu'une des dimensions que les individus concernés partagent avec l'ensemble de la société.

Comme le dit J. Rigaudiat, c'est la raison pour laquelle il fallait donc « marquer une rupture par rapport à la réflexion insertion/exclusion »<sup>559</sup>. Cette disjonction que J. Rigaudiat présente comme objectivement et politiquement inévitable est d'abord la reformulation d'une « rupture » plus globale avec la problématisation de l'immigration, qui avait été jusque-là, comme nous venons de le dire, dominée par un questionnement dans lequel la présence des immigrés étaient appréhendée comme une entité qui, principalement définie d'un point de vue économique et perçue selon son extranéité par rapport à la société nationale, relevait de mesures spécifiques et délimitées : « non, mais si vous voulez, moi, ce qui me semblait important, c'était de rompre avec une politique qui n'était qu'une politique de l'immigration... »<sup>560</sup>. Or, cette reformulation, qui part de l'existence d'un ensemble démographique en constante transformation, et dont les interactions, multiples et complexes, avec la société, impliquent la re-configuration des modes d'action publique, est très précisément celle que le conseiller social dit avoir justement reprise au rapport du CGP sur « le devoir d'insertion » :

« Dans mon souvenir, moi, ce rapport, je l'avais vraiment trouvé très bon, relativement novateur par rapport aux approches qu'on pouvait connaître jusqu'à présent et qui étaient plutôt des approches en termes d'immigration. Ce rapport posait bien la rupture avec la problématique de l'immigration »<sup>561</sup>.

C'est sous cet angle que l'analyse de J. Rigaudiat, – que notre focalisation sur ses seuls et uniques propos avait pu faire entendre comme le fait d'une élaboration singulière et personnelle –, prétend inscrire la formulation de l'« intégration » comme action publique dans

---

<sup>558</sup> Sur le rôle de la DPM dans le processus d'objectivation discursive de cette assertion et son insertion dans un argumentaire faisant du recours à l'immigration un obstacle à la modernisation de l'appareil productif, cf. Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration...*, *op.cit.*, pp.285-298.

<sup>559</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>560</sup> *Ibid.*

<sup>561</sup> *Ibid.*



cette transformation de la « problématisation » de l'immigration, et dont le rapport du CGP constituerait une énonciation particulièrement achevée.

Le recours à un terme tel qu'« intégration », dont l'usage s'est généralisé dans les discours publics, pour dénommer un programme d'action publique se doit, comme nous venons de le voir, d'être appuyé sur un travail de justification et d'argumentation, tant sont importantes les implications sur le plan de la signification pratique et de la portée politique. Toutefois, pour être en mesure de suivre en quelque sorte à la trace le sens des mots, il nous faut manifestement et paradoxalement passer par-delà les contradictions terminologiques et considérer notamment que le travail de référencement qui fait partie intégrante des processus de formalisation de l'action publique<sup>562</sup> est, à l'instar de ce qu'écrit Michel de Certeau au sujet de l'activité de lecture, le produit de pratiques de « braconnage »<sup>563</sup>. Aussi, nous faut-il suivre l'acteur dans son discours lorsqu'il attribue des significations différenciées aux mots – en l'occurrence « insertion » et « intégration » – et qu'il institue ainsi un écart entre eux, mais aussi lorsque, quittant cette posture nominaliste, il passe par-delà cet écart pour élaborer sa propre construction de ce dont « intégration » doit être le nom. Et ce, quitte à ce que ce travail de formulation reprenne ce qui a été formulé par ailleurs sous le vocable d'« insertion » ; et voire même en l'occurrence une expertise administrative qui se caractérise explicitement par le rejet du terme d'« intégration ».

En effet, malgré l'imbroglio terminologique qu'introduit une telle référence au rapport du CGP, les explications du conseiller social de M. Rocard construisent un plan argumentatif qui positionne la formulation de la politique d'intégration dans l'espace ouvert par une double « rupture » : rupture par rapport à « la réflexion insertion/exclusion » par laquelle J. Rigaudiat désigne la prise en compte de l'accès à l'emploi ; et rupture à l'égard d'« une problématique de l'immigration » qui recouvre le développement d'une action sociale orientée vers les conditions d'existence sur le territoire national des travailleurs et familles migrants. Or, ainsi que nous allons à présent le voir, c'est au croisement de ces deux ruptures, que le groupe de travail « immigration » du CGP, inscrit son expertise pour formaliser une politique qui, ayant trait à l'immigration, n'est pas une politique de l'immigration. Nous indiquerons comment, dans cet espace intermédiaire de problématisation, cette production

---

<sup>562</sup> Sur ce point, cf. par exemple, Hayward Jack & Klein Rudolf, « Grande Bretagne : de la gestion publique à la gestion privée du déclin économique », in Jobert Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1994, pp.87-117.

<sup>563</sup> Sur la lecture comme pratique culturelle de « braconnage », cf. De Certeau Michel, *L'invention du quotidien (T.1 Les arts de faire)*, Paris, Gallimard (« Folio essais »), 2002 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1980).

administrative propose une argumentation dont la structuration repose sur une caractérisation de l'immigration en tant que population. Nous serons ainsi mieux en mesure de déterminer dans quelle mesure, par-delà la variation terminologique, les justifications de J. Rigaudiat sont effectivement le fruit d'une reprise plus ou moins fidèle et désordonnée de cette vision « novatrice ».

## **2 – L'élaboration d'une expertise administrative pour repositionner l'immigration en tant que population**

L'expertise produite dans le cadre de ce que le Premier ministre qualifie publiquement d' « excellent rapport de M. Hessel »<sup>564</sup> présente en effet pour caractéristique de prétendre modifier la nature de la prise en compte de l'immigration dans les réflexions publiques. Fondant pour ce faire toute sa démonstration sur l'idée selon laquelle l'immigration ne constitue plus une variable d'ajustement extérieure ou marginale par rapport au fonctionnement de la société nationale dans son ensemble, mais bien une population au sens plein du terme, le rapport du CGP tend même à en faire l'élément nodal d'une réflexion sur le renouvellement des politiques sociales de manière générale. Avant d'exposer cet argumentaire qui vise à produire ce que nous avons dénommé une « internalisation » de l'immigration (b), nous allons tout d'abord éclairer les origines de ce rapport (a).

### ***a – De qui est « l'excellent rapport de M. Hessel » ?***

Il s'agit en premier lieu de déterminer les conditions dans lesquelles un mandat fut donné en 1985 dans le cadre du CGP à une commission spécifique pour produire un rapport sur la question de l'immigration et des politiques publiques y ayant trait. L'immigration n'avait jusque-là pas fait l'objet d'une telle attention de la part du CGP<sup>565</sup> ; se bornant plutôt à être traitée dans des parties plus ou moins courtes – généralement quelques pages – dans les rapports de préparation pour les plans quinquennaux de sous-groupes des commissions permanentes « emploi » et/ou « échanges internationaux »<sup>566</sup>. Or, le moins que l'on puisse

---

<sup>564</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

<sup>565</sup> Dans toute l'histoire du CGP de 1946 à 2006, seuls deux rapports ont été spécifiquement élaborés sur la question de l'immigration : celui dont il est ici question et celui présidé par François Héran et publié en 2002, *Immigration, marché du travail, intégration*, Paris, La documentation française.

<sup>566</sup> Sur le fonctionnement de ces commissions permanentes, cf. notamment Jobert Bruno, *Le social en plan*, Paris, Les Editions Ouvrières (« Politiques sociales »), 1981.

dire est que ce « grand » rapport sur l'immigration<sup>567</sup> a pour le moins des origines relativement « discrètes ». Nul parcours rapide de l'actualité politique et médiatique ne pourrait nous permettre de saisir comment ni pourquoi l'Ambassadeur de France, Stéphane Hessel – dont nous avons vu que la trajectoire administrative est certes en partie liée à l'administration de l'immigration, mais très lointaine des activités du CGP – se retrouve à présider au milieu des années 1980 le premier rapport de cette historique « administration de mission » sur la question des politiques d'immigration.

En cherchant à répondre à cette question auprès de S. Hessel, nous avons très clairement été amené à faire à notre tour le constat notamment dressé par Pierre Mathiot sur les erreurs manifestes de dates de faits commises, dans le cadre des entretiens, par les acteurs publics<sup>568</sup>. D'après ce dernier, ce serait en raison de son expérience à l'ONPCI dix ans plus tôt que Jean-Marie Delarue l'aurait contacté pour présider, au sein du CGP, une commission sur l'immigration. Si cette assertion pouvait paraître cohérente dans la mesure où Jean-Marie Delarue est effectivement de 1985 à 1988 le Chef du service des Affaires sociales au CGP, il nous est toutefois apparu, lorsque nous avons voulu pousser plus loin l'investigation et l'interroger sur les raisons qui à sa connaissance avaient pu, en amont de cette sollicitation, conduire à la mise en place de cette commission, que les éléments d'informations de S. Hessel était à prendre avec « mesure » :

« Alors, il [J-M Delarue] était au ministère des Affaires sociales où il avait un poste important... Il devait être directeur général ou quelque chose comme ça<sup>569</sup>... le ministre des Affaires sociales était Georgina Dufoix, il travaillait à ses côtés... et, c'est elle et lui qui avaient pensé qu'il était temps de réfléchir au problème de l'immigration [...]. Vous savez, le Plan est un lieu où on met à l'ordre du jour de commissions nombreuses des problèmes que le Gouvernement veut voir éclaircir donc, c'est toujours le ministre qui demande au Plan. Il est rare que le Plan se saisisse lui-même. En général, on dit : 'Voilà un problème important. Est-ce que le Commissaire au Plan pourrait mettre en route quelque chose ?' »<sup>570</sup>.

---

<sup>567</sup> Depuis que l'immigration redevient un « problème public » à partir de la moitié des années 1970, jusqu'à la naissance du HCI, dont la mission consiste précisément à publier annuellement un rapport sur la situation de l'immigration et de l'intégration (de manière aussi bien générale que sur des aspects particuliers), l'on peut en effet considérer que les trois plus visibles expertises (d'un point de vue publique, médiatique et/ou bureaucratiques) sont : le rapport d'Anicet Le Pors (*Immigration et développement économique et social, op.cit.*), celui du CGP présidé par Stéphane Hessel dont il est ici question et le rapport de la Commission sur la nationalité (*Être français aujourd'hui et demain, op.cit.*). Trois présidents de rapports publics figurent d'ailleurs parmi les neuf membres du HCI.

<sup>568</sup> Mathiot Pierre, *Acteurs et politiques de l'emploi en France, op.cit.*, notamment pp.185-186.

<sup>569</sup> S. Hessel précise plus loin : « Je le connaissais comme ça [...] je n'avais pas des relations particulières avec Delarue mais, je sais que c'est lui qui a pris contact avec moi et, qui m'a dit que le Plan voulait mettre en place une commission puis, il m'a demandé si je voulais bien la présider... », entretien avec Stéphane Hessel, *op.cit.*

<sup>570</sup> *Ibid.*

Si Georgina Dufoix est effectivement ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale de juillet 1984 à mars 1986, la fonction qui est attribuée à J.-M. Delarue est par contre inexacte. De prime abord, on pourrait décemment penser que cette erreur est simplement la traduction du souvenir d'une certaine proximité entre le Chef du service des affaires sociales au CGP et le cabinet du ministère des Affaires sociales. Cependant, cette supposition semble devoir être écartée si l'on tient compte de ce que S. Hessel rapporte par ailleurs de la manière dont le CGP se saisit généralement de telle ou telle question, et qui vient donc contredire une telle hypothèse. Les erreurs qu'il commet dans la suite de l'entretien au sujet des dates auxquelles le rapport sur l'immigration est commandé au CGP puis remis au Premier ministre sont par contre beaucoup plus problématiques et amoindrissent le degré de fiabilité de son témoignage. En effet, alors qu'il se lance, à notre demande, dans la présentation du sens de ce rapport et la description de son contenu, nous ne pouvons nous empêcher de relever l'amorce de sa réponse : « Donc, dans le rapport que nous avons soumis en 1985 au gouvernement Fabius... ». Ce rapport n'ayant été remis – comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire – qu'en 1987 au gouvernement Chirac, nous nous sommes permis à la fin de son développement de revenir plus précisément sur ce détail afin de voir si notre interlocuteur maintenait cette version des faits :

*OH : « Quand est-ce que M. Delarue vous a contacté... ? »*

*SH : C'était en 85... ah non, parce que je crois me souvenir que cette commission s'est réunie au moins 18 mois donc, ça devait être en 84 voire en 83... [...]*

*OH : Et donc, vous avez soumis ce rapport au gouvernement Fabius qui ...*

*SH : ...qui ne l'a pas publié. Les rapports du Plan ne sont pas forcément publiés. Ils sont déposés au Plan. Et, ce n'est qu'avec la venue de Rocard et de Stoléro que le ministre a décidé que ce rapport-là était intéressant et qu'il fallait le faire connaître... »<sup>571</sup>.*

Aussi, à l'exception de la période à laquelle fut publié ce rapport à « La documentation française » qui est bien le seul élément sur lequel S. Hessel ne se trompe pas, l'Ambassadeur de France semble avoir un souvenir bien imprécis et vague des origines d'un rapport qu'il a pourtant présidé. C'est finalement au détour d'une réponse à l'une des questions que nous lui posions sur le fonctionnement et les objectifs du groupe de travail du CGP que nous eûmes l'indication la plus susceptible de nous faire saisir les origines de ce rapport : « Guignard-

---

<sup>571</sup> *Ibid.*

Hamon vous en dira plus sur cette commission parce qu'elle a suivi ça au jour le jour, ce rapport est plutôt de Guignard-Hamon... »<sup>572</sup>.

Claire Guignard-Hamon qui était officiellement la rapporteure de ce rapport ne figure ni dans les bottins administratifs et/ou mondains tel que le *Who's Who*. Aussi, les informations d'ordre biographique dont nous disposons sur cette personne – du moins, jusqu'à la période qui nous intéresse – proviennent essentiellement de l'entretien que nous fîmes avec elle, ainsi que des entretiens effectués avec ceux de nos autres interlocuteurs qui la « connaissaient »<sup>573</sup>. Fille de l'Ambassadeur de France, Henri Guignard et compagne d'Hervé Hamon, professeur à l'Université Dauphine/Paris I, C. Guignard-Hamon<sup>574</sup> a notamment fait des études de philosophie et de psychanalyse avant de travailler quelques années dans le domaine du traitement psychiatrique en milieu hospitalier. Très proche des milieux d'extrême-gauche, elle fait partie entre 1971 et 1972 de l'Agence de presse Libération. Elle affirme qu'à cette occasion elle commence véritablement à s'intéresser à la thématique de l'exclusion sociale. Puis, à partir de 1972, elle assure le secrétariat et l'animation de la section sociologie du Comité d'organisation des recherches sur le développement économique et social (CORDES)<sup>575</sup> au CGP<sup>576</sup>. Fonction qu'elle quitte finalement en janvier 1980 pour intégrer le service des Affaires sociales du CGP où elle se retrouve en charge des études portant sur la justice sociale, et où elle finance notamment un certain nombre de travaux de recherche ayant trait aux politiques sociales, et tout particulièrement en matière de logement.

C'est toujours la fonction qu'elle occupe lorsque, selon ses propres dires, elle propose à la fin de l'année 1985 à J.-M. Delarue et Henri Guillaume, le Commissaire général au Plan (1984-1987), de produire un rapport sur l'immigration. Acceptée par ses deux supérieurs hiérarchiques, l'idée est officiellement de produire un rapport sur l'immigration qui célèbre le dixième anniversaire du rapport qu'A. Le Pors avait commis en 1976 sur cette question<sup>577</sup>. L'objectif plus officieux, mais qui découle totalement de la symbolique politique que constitue cette précédente expertise administrative, est de permettre à une instance aussi

---

<sup>572</sup> *Ibid.*

<sup>573</sup> De manière plus ou moins proche, principalement : J. Rigaudiat, H. Prévot, M. Tribalat et Annie Fouquet (membre du groupe statistique ; représentante de l'INSEE puis, du Service d'Etudes Statistiques (SES) du ministère du Travail). Nous ne précisons pas à chaque fois l'origine de ce type d'informations afin de ne pas alourdir la présentation.

<sup>574</sup> Rappelons que Claire Guignard-Hamon ne nous a pas permis d'enregistrer l'entretien.

<sup>575</sup> Sur le fonctionnement, la production et le rôle du CORDES, cf. notamment Bezes Philippe & Montricher (de) Nicolas, « Le moment CORDES (1966-1979) », in Bezes Philippe, Chauvière Michel, Chevallier Jacques, Montricher (de) Nicolas & Ocqueteau Frédéric (dir.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve république*, Paris, La Découverte, 2005, pp.7-22.

<sup>576</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>577</sup> Le Pors Anicet, *Immigration et développement économique et social*, *op.cit.*

autonome que le CGP de se saisir de la question avant que les partis de droite – dont la victoire aux législatives de mars 1986 semble déjà inéluctable<sup>578</sup> – n’arrivent au pouvoir. Aussi, alors que l’étude RCB de celui qui n’était pas encore devenu sénateur communiste se voulait une contestation terme à terme du discours tenu par le gouvernement de J. Chirac sur la légitimité dans un contexte marqué par le chômage d’une intensification massive de la politique d’incitation au retour<sup>579</sup>, C. Guignard-Hamon cherche donc à promouvoir une expertise qui en quelque sorte anticipe cette fois sur l’orientation néo-libérale<sup>580</sup> très clairement affichée et annoncée par la future majorité conduite par le RPR<sup>581</sup>.

La certitude de la future rapporteure du « devoir d’insertion » est en effet que les politiques sociales que s’apprêtaient à pratiquer la droite à l’égard des populations défavorisées n’allaient pas uniquement fragiliser ces dernières, mais qu’elles contribueraient aussi et surtout – dans la mesure où elles se voyaient progressivement étendues dans leur principe à l’ensemble de la société – à déstructurer tous les autres groupes et catégories d’individus<sup>582</sup>. Or, dans cadre d’une telle perspective, l’immigration fait figure de thématique prétexte ou opportune, dans la mesure où, en s’intéressant aux personnes immigrées ou d’origine immigrée qui sont comme définies comme les composantes les plus fragiles des populations défavorisées, l’objectif est de réfléchir plus largement à la manière dont se faisait et pouvait se faire l’« insertion sociale » – entendue comme synonyme de « socialisation »<sup>583</sup>.

---

<sup>578</sup> Sur ce point, cf. Jaffré Jérôme, « Les élections législatives du 16 mars 1986. La défaite de la gauche et les progrès du parti socialiste », *Pouvoirs*, 38, 1986, pp.145-157, p.152-153.

<sup>579</sup> « Mon rapport de 76 est peu lisible et il était fait pour être peu lisible, pour qu’on ne voit pas quelles étaient les conclusions... mais les conclusions, elles étaient très politiques, très politiques c’était dire d’abord que le renvoi des immigrés n’ouvre que très peu d’emploi pour les Français alors que Chirac disait à l’époque : y a un million de chômeurs, y a un million d’immigrés donc, on substitue les uns aux autres et y a plus de chômage en France et là, dans mon rapport, on montrait que c’était pas vrai », entretien avec A. Le Pors, *op.cit.*

<sup>580</sup> Sur cet aspect, cf. Baudouin Jean, « Le ‘moment néo-libéral’ du RPR... », *op.cit.* ; Denord François, « Les droites parlementaires et le libéralisme économique au début des années 1980 », in Dard Olivier & Richard Gilles, *Les droites et l’économie en France au XXe siècle*, Paris, Riveneuve Editions, 2011, pp.17-26.

<sup>581</sup> Comme en attestent l’édition par le RPR du programme *Libres et responsables* ainsi que la tenue en 1984 des Assises de Grenoble : cf. Bréchon Pierre, Derville Jacques & Lecomte Patrick, *Les cadres du RPR : enquête auprès des délégués aux Assises de Grenoble 1984*, Grenoble, CERAT, 1986.

<sup>582</sup> Sur cet aspect dans le discours du RPR, cf. Bréchon Pierre, Derville Jacques & Lecomte Patrick, « L’univers idéologique des cadres RPR. Entre l’héritage gaulliste et la dérive droitière », *Revue française de science politique*, 37, 5, 1987, pp.675-695, notamment p.677-678.

<sup>583</sup> Pour citer un autre exemple de ce type de conceptualisation du caractère « stratégique » de la thématique de l’immigration par rapport à des formes d’engagements plus généraux et transversaux, évoquons celui du positionnement d’une association telle que le Groupe d’information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI). Ses fondateurs, qui cherchent à combattre « une vision anormale du pouvoir administratif et exécutif » en mettant à disposition de tous ceux qui sont pris dans des luttes sociales une capacité et une expertise juridiques, voient dans l’immigration l’exemple parfait d’un domaine d’action publique se développant dans un vide juridique quasi-complet, une zone de non-droit : « c’est « parce que les immigrés symbolisaient [...] des gens pour qui le droit ne s’exerçait pas, que nous avons lancé le thème, sur cette base là [...]. [L]a volonté première était de défendre les principes de l’Etat de droit, le thème de l’immigration étant en quelques sortes venus après », in « Des ‘anciens’ témoignent Gérard Moreau Bruno Ehrmann et André Legouy » (propos recueillis par Anna Marek), *Plein droit*, 53-54, mars 2002, pp.12-17.

Autrement dit, en s'appuyant sur le cas de l'immigration appréhendée en tant qu'archétype de catégorie de population ressortissante des politiques sociales – et qui surtout, en raison de leur situation largement dégradée, pouvait constituer, la cible prioritaire des politiques sociales de droite –, il s'agissait de poser les bases d'un nouveau discours social, d'un discours concurrent qui, visant à affirmer la « nécessité », car proprement dans l'intérêt de la société française, que l'insertion des populations immigrées se déroule dans de bonnes conditions. Un discours sur lequel pourrait d'autant plus s'appuyer la future opposition de gauche, qu'il s'appuierait du fait du mandat octroyé à un groupe de travail du CGP, sur des analyses chiffrées de la situation, sur une série de « tableaux de bord ».

Ceci étant, C. Guignard-Hamon affirme avoir proposé à ses supérieurs, afin d'assurer la survie du projet et donc d'éviter que le futur gouvernement de droite ne tente d'interférer dans sa conduite et ne l'empêche de parvenir à son terme, de faire présider le groupe de travail auquel serait confié ce travail d'expertise par un Ambassadeur de France ; l'argument étant que l'autorité symbolique dont jouit un Ambassadeur de France au sein de l'Etat est telle qu'aucun gouvernement ne pourrait se permettre d'intervenir dans une mission dont il aurait endossé la responsabilité. Le choix s'est initialement et presque logiquement porté sur l'Ambassadeur de France, Henri Burin des Rozières, qui préside à l'époque le Service social d'aide aux Emigrants (SSAE)<sup>584</sup>. Cependant, ce dernier décline l'offre dans la mesure où le fait d'assurer la présidence d'un tel rapport le mettrait inmanquablement « en délicatesse » avec la future équipe gouvernementale de droite, de laquelle il se dit par ailleurs proche<sup>585</sup>. C'est alors que le choix se porte sur S. Hessel, « élevé à la dignité » d'Ambassadeur de France au lendemain de l'alternance de 1981, et dont J.-M. Delarue est chargé d'obtenir l'accord.

Bien que cohérent en apparence et par ailleurs conforme à l'égard de la chronologie et d'autres éléments contextuels vérifiables, ce récit avait toutefois de quoi nous surprendre. En effet, comment C. Guignard-Hamon, une chargée des études portant sur la justice sociale au service des Affaires sociales du CGP avait-elle pu parvenir à imposer ainsi son initiative ? Le

---

<sup>584</sup> Organisée en association depuis 1926 et reconnue d'utilité publique depuis 1932, le SSAE a pour objectif de venir en aide aux étrangers, qui, du fait d'une migration volontaire ou forcée, ont à surmonter des difficultés personnelles ou familiales en France. Accomplissant sans interruption depuis lors des missions de service public qui lui sont confiées par l'Etat, l'association se lie notamment à l'Etat en 1976 par une convention qui lui confie la tâche d'assurer une action sociale spécialisée, complémentaire de celle de services sociaux publics, pour faciliter l'accueil, l'insertion ou la ré-émigration des réfugiés et des étrangers. Disposant d'une grande latitude d'action, le SSAE établit, suite aux lois de décentralisation, des liens par voie contractuelle avec les services sociaux d'un grand nombre de Conseils généraux. Nous revenons dans le chapitre 5 sur les évolutions importantes qui ont, au début des années 2000, affecté cette structure et entraîné sa disparition.

<sup>585</sup> Il a néanmoins accepté de participer à ce groupe de travail en tant que simple membre. D'après C. Guignard-Hamon, cette participation s'est avérée des plus utiles pour améliorer la connaissance de la situation réelle des étrangers : l'Ambassadeur de France ayant fourni au groupe de travail un grand nombre des informations qu'il recueillait lors des visites qu'il effectuait dans les préfectures en tant que président du SSAE.

commentaire qu'elle nous fit sur le fait que très peu de personnes savent que la « paternité » de ce rapport lui revient – S. Hessel lui-même devant très certainement l'ignorer précisa-t-elle même – ne faisait par ailleurs qu'accroître notre suspicion. Voulant par conséquent logiquement clarifier et vérifier cette version des faits, nous nous sommes renseignés à son sujet auprès de ceux de nos autres interlocuteurs qui avaient pu la rencontrer pour divers motifs et dans des situations diverses, et nous avons fini par esquisser le portrait d'une personne dont l'influence sociale dépasse très largement le cadre de ses fonctions officielles ; une personne qui dispose d'un « entregent important », d'un « certain réseau social », qui n'est pas sans lien avec le fait qu'elle est la fille d'un Ambassadeur de France et qu'elle est d'un niveau social « très élevé » : « elle a une très grande maison dans le XIV<sup>ème</sup> » nous répéta plusieurs fois l'un de nos interlocuteurs. Aussi, faute de pouvoir disposer d'éléments matériels permettant d'objectiver plus précisément le récit qu'elle nous fit sur l'origine du rapport du CGP sur l'immigration, ce faisceau de propos convergents sur la particularité du statut social de C. Guignard-Hamon tendait néanmoins à le rendre plausible à nos yeux.

Ce degré de plausibilité est par ailleurs consolidé par la forte congruence que nous pouvions constater entre les motivations qu'elle nous a présentées lors de l'entretien comme ayant présidé à la production de ce rapport et la dynamique globale de l'argumentaire précisément présenté dans ce dernier pour objectiver le renouvellement des actions publiques destinées à l'immigration. Comme nous allons à présent le voir, l'immigration n'y est pas appréhendée comme la somme de publics spécifiques ayant plus ou moins droit à des prestations ou autres dispositifs sociaux, mais effectivement en tant qu'elle constitue une population dont la problématisation vise prioritairement son « internalisation » dans la société nationale ; ou plus exactement dans la réflexion administrative sur la contribution de l'action publique au processus (dit de « socialisation ») de constitution de cette société.

### ***b – L'« internalisation » de l'immigration***

À la fois, peuplement objectivement observé et processus de peuplement objectivement inévitable, l'immigration est non seulement utile à la démographie nationale, mais également, de par ses caractéristiques sociales, un sous-groupe populationnel particulièrement représentatif des processus fondamentaux qui affectent l'ensemble de la société, et conséquemment l'action de l'Etat sur cette dernière. Voilà en substance d'où part et ce sur quoi débouche l'exercice particulier de rationalisation de l'immigration qui se donne à voir au travers du rapport du groupe de travail « Immigration » du CGP. Pour le formuler



schématiquement, cette rationalisation postule et produit ce que nous dénommons une « internalisation » de l'immigration, c'est-à-dire qu'elle intègre dans les paramètres de la réflexion gouvernementale la « naturalité » de la circulation migratoire *via* notamment l'élaboration de nouvelles mesures et dispositifs destinés à agir sur cette circulation humaine. Les deux axes en fonction desquels se déploie cette « internalisation » de l'immigration sont l'assimilation démographique de l'immigration à une population et au processus de constitution de l'insertion comme fonction sociale collective. L'immigration est ainsi replacée au cœur de la population et de son fonctionnement, comme elle est considérée au fondement des réflexions sur l'action publique et son (nécessaire) renouvellement.

Le premier temps de la démonstration à laquelle se consacre ce rapport vise à établir une sorte d'« endogénéisation » de l'immigration qui repose principalement sur l'établissement d'un constat historique : depuis la deuxième moitié des années 1970, « la position économique et sociale de l'immigration s'est profondément modifiée »<sup>586</sup>. Ce changement profond des caractéristiques structurelles et particulières de l'immigration est présenté comme la « conjonction » de l'évolution de deux variables qui, bien que profondément liées, n'en demeurent pas moins de natures distinctes ; l'une renvoyant aux conditions macro-économiques et l'autre se référant davantage aux orientations de l'action publique en matière de droit au séjour. Aussi, cette modification de la situation de l'immigration est présentée d'une part et tout d'abord comme déterminée par l'avènement de la « crise économique » combiné au différentiel de développement socio-économique existant entre la France et les pays d'émigration ; puis elle est d'autre part considérée comme influencée par l'ensemble des mesures prises depuis 1974 pour arrêter les flux migratoires. Parmi ces dernières, c'est notamment l'ensemble se rapportant au regroupement familial qui est mis en lumière dans la mesure où il aurait « modifi[é] les caractéristiques d'une immigration perçue et organisée comme une réalité strictement économique »<sup>587</sup>.

Autrement dit, adoptant une approche intégrant dans l'analyse une perspective réflexive sur l'action publique, les auteurs du rapport du CGP considèrent que l'adoption de mesures de nature restrictive en réaction à la dégradation en termes absolus et relatifs de la situation économique ont provoqué presque paradoxalement la « déséconomisation » de la nature de la problématique et de la réalité sociale de l'immigration. Alors que cette dernière pouvait auparavant paraître « provisoire » et « liée à une situation économique », elle est désormais devenue – du fait de cette articulation spécifique entre l'évolution de

---

<sup>586</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Synthèse, op.cit.*, p.23.

<sup>587</sup> *Ibid.*

l'infrastructure économique et celle de la superstructure politique – une « composante permanente de la vie sociale »<sup>588</sup>. Ce « déplacement de perspective » qui « se fonde sur la réalité » – tout autant qu'il ne structure d'ailleurs déjà l'analyse qui est faite de cette réalité –, ne peut déboucher selon les auteurs que sur une double « conviction » : l'ensemble des individus dont il est question constitue une « population », et en cette qualité, ils constituent « un facteur positif d'évolution du pays »<sup>589</sup>. Bien évidemment, une telle valorisation de l'immigration n'a en soi rien d'inédit<sup>590</sup>. Par contre, ce qui constitue ici l'élément de nouveauté par rapport aux précédentes versions d'une telle antienne du discours sur l'immigration, c'est que cette affirmation de la positivité de l'immigration repose sur, et se justifie par, la qualité proprement démographique de ce phénomène humain : ce qui la fait « fonctionner » depuis l'intérieur même du corps social et non plus comme une entité extérieure venant s'y ajouter. C'est en tant que « population », et parce qu'elle est devenue principalement et prioritairement une « population » que l'immigration est considérée comme un facteur profondément positif. Le rapport insiste en effet lourdement sur l'importance de ce point comme en atteste cette remarque par laquelle les auteurs prennent le soin d'insister sur le caractère volontaire et assumé de ce changement de perspective : « Il n'est pas sans signification de recourir à l'expression de *population* et, de la substituer à celle de *main d'œuvre* immigrée. L'aspect démographique l'emporte désormais sur son rôle strictement économique »<sup>591</sup>.

Dans le chœur des productions publiques qui interrogent le rapport entre le recours à l'immigration et la situation nationale depuis la deuxième moitié des années 1970, le constat dressé par ce rapport, et surtout la manière bien spécifique dont il est formulé, constitue incontestablement – ou du moins participent à – l'amorce d'une modification fondamentale du mode de perception et de problématisation sociale de l'immigration. Quels sont les contours et la portée de cette bifurcation par rapport aux manières dont on formule cette question de l'immigration, principalement depuis la suspension théorique de l'immigration de travail en juillet 1974 ?

Globalement, depuis cette date et jusqu'à ce que ne soit produit ce rapport du CGP, l'immigration est associée à une problématisation sociale consistant essentiellement à évaluer le rôle et la place de la main d'œuvre immigrée dans la fonction de production française. Un

---

<sup>588</sup> *Ibid.*, p.24.

<sup>589</sup> *Ibid.*

<sup>590</sup> Nous verrons d'ailleurs dans le chapitre 2 comment l'émergence de la réflexion aussi scientifique que politique sur l'immigration s'articule aux enjeux de la « dépopulation ».

<sup>591</sup> *Ibid.*

tel questionnement tend ainsi de manière générale à déterminer si les « coûts » induits par l'utilisation de main-d'œuvre étrangère sur l'économie française n'excédaient pas les « profits », c'est-à-dire leur contribution à l'accroissement de la richesse nationale<sup>592</sup>. Le principal nœud de fixation pratique, concret, matériel sur lequel cette expertise économique s'exerce, c'est la question de la substituabilité de la main-d'œuvre étrangère par la main-d'œuvre française<sup>593</sup>.

Le rapport d'A. Le Pors, dont C. Guignard-Hamon voulait célébrer le dixième anniversaire, et auquel il est effectivement fait référence dès les premières lignes de l'introduction du rapport du CGP<sup>594</sup>, en est certainement l'illustration la plus emblématique. Ce rapport d'A. Le Pors est bien évidemment passé à la postérité car il concluait à l'impossibilité de cette substitution et à la faiblesse du coût de l'immigration relativement aux avantages qu'elle procurait ; et ce, dans un contexte où le gouvernement de droite brandissait comme solution à l'augmentation du chômage, l'adoption d'une politique massive de retours (d'abord volontaires, puis forcés). Cependant, s'il est clair que l'expertise économique fait l'objet d'une « instrumentalisation » politique<sup>595</sup> visant à démontrer l'inutilité et les effets contre-productifs des orientations gouvernementales<sup>596</sup>, il ne faut toutefois pas pour autant sous-estimer la manière dont le raisonnement économique structure profondément l'articulation et la formulation de l'argumentaire politique ; ainsi que le résume A. Le Pors :

« [D]ans mon rapport, on montrait donc tout d'abord que c'était pas vrai, *qu'ils [i.e. les immigrés] avaient une fonction spécifique dans la fonction de production française* et, que si on les renvoyait, ça nous rouvrirait pas autant et, ça diminuait la compétitivité. La deuxième chose qu'on montrait c'était que *les immigrés étaient contributeurs nets au budget social de la Nation* : en disant, ils sont plus jeunes, ils sont moins mariés, ils sont éduqués, enfin ils sont éduqués, ils ont été élevés aux frais d'un autre pays que la France etc,... et donc, pour toutes ces raisons, ils sont contributeurs nets... Ils sont majoritairement sous-plafond de sécurité sociale, donc vous voyez, y a plein de critères objectifs qui montrent... et puis, la troisième chose, c'était de dire que *le renvoi d'économies de travailleurs immigrés vers leur pays, est un facteur positif pour la compétitivité française*, je veux dire, ça revient en France donc...

---

<sup>592</sup> L'on pourrait à cet égard encore une fois souligner le parallèle entre la perspective défendue dans ce rapport et celle défendue par le sociologue A. Sayad dans une publication qu'il fait d'ailleurs paraître parallèlement à sa participation à ce groupe de travail : « 'Coûts' et 'profits' de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 61, mars 1986, pp.79-82.

<sup>593</sup> S'y ajoute également la question des transferts de fonds vers les pays d'émigration.

<sup>594</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Synthèse, op.cit.*, p.15.

<sup>595</sup> Totalement assumé d'ailleurs par l'auteur de l'étude RCB ; cf. *supra*.

<sup>596</sup> Tout comme il est avéré que c'est sur ce même registre que la majorité parlementaire se place pour soutenir le bien-fondé de ces dernières. En effet, la commission des Finances de l'Assemblée Nationale commande en effet, dans la foulée de la conférence de presse que fait A. Le Pors pour publiciser ses résultats, un rapport qui, devant également traiter des aspects, effets et coût économiques de l'immigration, conclut à l'exact opposé et confirme la nécessité du maintien de la politique gouvernementale poursuivie : rapport 2685 de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, mentionné au procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1976, archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat

L'idée de ce rapport, c'était de montrer que ça participait d'une fonction de production, d'une fonction sociale qui était objective... »<sup>597</sup>.

Il s'agit donc d'une véritable démonstration économique qui, se déclinant selon trois variables distinctes – à savoir : la spécificité de la fonction industrielle, la contribution nette au budget social et le facteur de compétitivité –, vise à objectiver l'immigration comme une entité humaine profitable à l'économie nationale. À cet égard, la proximité du « rapport Le Pors » et celui du CGP réside dans la commune adoption d'une stratégie de scientification de l'argumentation servant un même type de raisonnement utilitariste visant à présenter l'immigration sous l'angle de l'intérêt qu'elle constitue pour la nation ; leur différence réside donc dans la substitution d'un savoir disciplinaire à un autre, dans le passage de l'économie à la démographie. Aussi, tandis que l'étude RCB de 1976 visait, en se plaçant sur le terrain de l'analyse économique, à *apporter la preuve scientifique* de l'inanité du discours prônant le remplacement de la main-d'œuvre immigrée par une main-d'œuvre nationale, le rapport du CGP se place dans le cadre de la problématique démographique afin de dénoncer, « tableaux de bord » à l'appui, le fait que l'immigration soit « souvent perçue, voire dénoncée », comme une « menace » qualitative et quantitative pesant sur la population française, comme un « facteur exogène de déstabilisation, dont l'intérêt général commanderait de contrôler le plus possible les développements »<sup>598</sup>.

S'appuyant notamment sur les travaux relatifs à la « transition démographique », ce dernier rapport souligne, compte-tenu de « la baisse séculaire de la natalité qui frappe la plupart des pays européens », « le rôle important joué par les migrations dans la croissance démographique de ces pays »<sup>599</sup>. Ce constat, concernant le rôle indispensable de l'immigration dans l'accroissement net de la population, permet au rapport de mettre en cause le caractère fallacieux des « perceptions de l'immigration comme menace démographique » qui « s'articulent sur l'image d'une fécondité débordante de communautés étrangères, d'une fécondité d'invasion » et, dont les « effets de dissolution sur l'identité nationale »<sup>600</sup>, seraient conséquents. Le rapport souligne également que « du point de vue strictement démographique, on peut se demander si la population immigrée ne constitue pas, plus qu'une menace, un apport, dans un pays où une vraie menace – d'origine interne celle-là – est celle du vieillissement »<sup>601</sup>. Définie comme une « chance démographique pour la France », l'apport

---

<sup>597</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>598</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.131.

<sup>599</sup> *Ibid.*, p.132.

<sup>600</sup> *Ibid.*

<sup>601</sup> *Ibid.*, p.131

de l'immigration ne serait « pas purement quantitatif mais aussi qualitatif », dans la mesure où « avant tout, il représente une contribution notable au maintien de la natalité et au freinage du processus de vieillissement »<sup>602</sup> Citant le rapport du CGP publié en 1986, *Vieillir solidaires*, les auteurs du « devoir d'insertion » soulignent ainsi qu'il n'est possible de ralentir substantiellement le processus de vieillissement « qu'au prix d'un relèvement important de la fécondité et d'une immigration massive [...] [c'est-à-dire], que les flux migratoires deviennent très supérieurs à ce qu'ils n'ont jamais été dans le passé »<sup>603</sup>.

Ainsi donc, même si d'une décennie à l'autre, on passe d'une inscription radicale dans les modèles dominants de l'économétrie de la comptabilité nationale à l'adoption des logiques de la rationalisation démographique, on peut néanmoins conclure de ce qui précède qu'on a, par-delà ce changement de mise en forme scientifique, toujours affaire à une similaire valorisation utilitariste du phénomène migratoire. En effet, pour percevoir la bifurcation introduite par ce changement de la nature de la problématisation de l'immigration, il faut plus spécifiquement s'intéresser à l'argumentaire sur lequel le rapport du CGP fait reposer l'idée que « l'immigration ne doit pas être perçue comme un phénomène *exogène* »<sup>604</sup>. Et c'est d'ailleurs tout autant sur la formulation des « avantages » démographiques de l'immigration que sur son caractère non-exogène que repose l'opération de valorisation du phénomène migratoire produite par le CGP. C'est à ce titre très précisément que l'immigration ne peut être considérée comme un phénomène « susceptible d'être *a priori* dangereux »<sup>605</sup>, et c'est en cela qu'apparaît véritablement la divergence avec l'analyse produite par A. Le Pors ; bien plus qu'au travers de l'abandon d'une perspective économique<sup>606</sup>. D'ailleurs, cette « endogénéisation » ou « internalisation » de l'immigration à laquelle conduit l'approche démographique se fait selon un argumentaire qui prétend justement prendre exemple sur les analyses de type économique.

Ainsi, afin de démontrer l'incohérence consistant à considérer l'immigration comme « un phénomène exogène », le rapport s'appuie tout d'abord, sur ce qu'il considère comme les deux principales caractéristiques des analyses contemporaines de l'économie française : d'une

---

<sup>602</sup> *Ibid.*

<sup>603</sup> Commissariat Général au Plan, *Vieillir solidaires*, Paris, La documentation Française, 1988, cité in Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.135.

<sup>604</sup> *Ibid.*, p.138. Nous soulignons.

<sup>605</sup> *Ibid.*, p.138.

<sup>606</sup> Qui n'est d'ailleurs en soi pas véritablement délaissé, puisque par exemple si le vieillissement est constitué en tant que « risque », c'est également car il est dit qu'il peut avoir des répercussions sur les équilibres macro-économiques et la compétitivité. Aussi, « par-delà un impact proprement démographique », l'immigration exerce « une influence plus générale sur l'ensemble des conditions du développement économique et social » : *ibid.*, p.135.

part, ces dernières « insistent sur le rôle déterminant de l'environnement international, considéré comme porteur de contraintes en même temps que d'opportunité » et, d'autre part, elles « manifestent une certaine distance par rapport aux approches volontaristes d'inspiration classique ; moins d'ailleurs par principe que parce que ces approches n'ont pas convaincu de leur efficacité »<sup>607</sup>. Aussi, considérant que les mouvements migratoires sont des données constitutives de « l'environnement international », le rapport affirme qu'«[i]l n'existe aucune raison particulière pour abandonner ces orientations d'analyse lorsqu'on étudie la démographie immigrée »<sup>608</sup>. Après avoir institué cette homologie de raisonnement entre l'analyse économique et l'analyse démographique, le rapport en vient finalement à citer le démographe Jean-Claude Chesnais qui développe une idée similaire :

« Il existe une interdépendance étroite entre l'histoire de la transition européenne et celle des autres continents, non seulement à travers les migrations intercontinentales [...] mais également du fait des mouvements de capitaux et de techniques à travers les tendances de l'accroissement naturel »<sup>609</sup>.

Le rapport en conclut que « les mouvements migratoires constituent de plus en plus une 'variable endogène', que seule l'imperfection actuelle de nos connaissances nous incite à exogénéiser »<sup>610</sup>. L'immigration n'est par conséquent pas ou plus un élément que les autorités publiques peuvent souverainement limiter ou accroître au gré de leur « bon vouloir ». Aussi, il ne s'agit plus, comme dans l'étude RCB de 1976 de s'inscrire dans un cadre problématique où il est *in fine* question de maintenir, réduire, voire inverser les flux migratoires, mais bien plutôt de considérer que l'immigration de son effectuation migratoire à sa mise en population constitue une donnée de base dont la prise en compte défaillante est le signe d'une incapacité gouvernementale.

C'est d'ailleurs en cela que prend tout son sens la dimension réflexive du constat historique que le groupe « Immigration » prend pour cadre d'analyse. En effet, en plaçant la situation de l'immigration, non pas seulement dans le sillage de l'évolution des conditions économiques, mais au croisement entre ces dernières et les transformations de l'action publique en matière de séjour, ce rapport propose une problématisation dont les attendus le rapprochent des conséquences induites en pratique par ce mouvement de re-détermination des limites juridiques de l'action des autorités publiques en matière de flux migratoires. Ce

---

<sup>607</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.135.

<sup>608</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>609</sup> Chesnais Jean-Claude cité *in ibid.*, p.138.

<sup>610</sup> *Ibid.*

dernier mouvement s'ouvre avec l'élévation de la « vie familiale normale » au rang de principe général du droit contenue dans l'arrêt « GISTI » du Conseil d'Etat du 8 décembre 1978<sup>611</sup>, et vient de trouver – c'est-à-dire à l'époque où se réunit le groupe du CGP – une forme de premier achèvement dans la loi de 1984 sur le « titre unique »<sup>612</sup>. C'est en effet en s'appuyant sur les « limites de la souveraineté »<sup>613</sup> que supposent ces évolutions du cadre juridique puis légal de l'action des pouvoirs publics à l'égard de l'interdiction des mouvements migratoires (ou du moins une partie d'entre eux et principalement ceux relatifs au regroupement familial)<sup>614</sup>, que le rapport du CGP propose un décentrement qui, en « naturalisant » le caractère continu de l'effectuation des flux migratoires, conduit à faire reposer la réflexion sur les politiques publiques à mettre en œuvre sur une « internalisation » de l'immigration en tant que population. L'analyse du CGP propose, à partir d'une objectivation du caractère irréversible de l'existence des « flux », un renouvellement de l'action publique à conduire sur ces « stocks » qui sont, d'un point de vue démographique, partie intégrante de la population nationale.

Ces derniers sont d'autant plus partie intégrante de la population nationale que – et c'est le deuxième axe de cette « internalisation » de l'immigration – le rapport du CGP fait même de l'immigration une composante particulièrement représentative des populations défavorisées. Aussi, se trouvant, à ce titre, au cœur de l'accomplissement de la « fonction collective de socialisation » dont l'Etat a pour mission de veiller au bon déroulement, la

---

<sup>611</sup> Cf. notamment le commentaire qui en est fait in Long Marceau, Weil Prosper, Delvolvé Pierre, Genevois Bruno, Braibant Guy, *Grands arrêts de la jurisprudence administrative, op.cit.*, notamment pp.606-610. Rendu par l'Assemblée du contentieux de cette juridiction administrative suite aux requêtes adressées par le GISTI, la Confédération démocratique du Travail (CFDT) et la Confédération Générale du Travail (CGT), par cet arrêt le CE considère que le décret attaqué du 10 novembre 1977, et qui se proposait se suspendre pour une période de trois ans, les admissions en France visées par les dispositions du décret du 29 avril 1976, relatif aux conditions d'entrée et de séjour en France des membres de familles des étrangers autorisés à résider en France, est proprement illégal, et donc annulé. Comptant depuis 1980 parmi les grands arrêts de la jurisprudence administrative, c'est-à-dire parmi « ceux qui ont déterminé un progrès, une évolution ou un revirement durable de la jurisprudence sur un point important ou au moins notable » (*ibid.*, p.VII), l'arrêt considère en effet non seulement que le décret attaqué avait « pour effet d'interdire la venue en France des membres de la famille d'un ressortissant étranger titulaire d'un titre de séjour » (*ibid.*, p.607), mais aussi que l'on pouvait tirer du Préambule de la Constitution de 1946 (auquel se réfère la Constitution de 1958) « un principe qui a trait à l'existence même de la famille et qui reconnaît à tout individu le droit de mener, notamment en créant une famille et en vivant avec elle, une existence et une vie familiale normales » (*ibid.*, p.608). L'arrêt stipule en effet textuellement « que *les étrangers résidant régulièrement en France ont, comme les nationaux, le droit de mener une vie familiale normale* » (cité in *ibid.*, p.606).

<sup>612</sup> Cf. *supra*.

<sup>613</sup> Cf. Gomes Charles P., « Les limites de la souveraineté... », *op.cit.*

<sup>614</sup> Pour une mise en perspective internationale et historique de cette affirmation (relative) du droit de la personne migrante comme limite de la souveraineté étatique, cf. Wihtol de Wenden Catherine, « Migrations et droits de l'homme », in Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1993, pp.159-181 ; Soysal Yasemin Nuhoglu, *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1994 ; Saroléa Sylvie, *Droits de l'homme et migrations. De la protection du migrant aux droits de la personne migrante*, Bruxelles, Bruylant, 2006

situation de l'immigration devient *de facto* représentative des effets de l'action publique sur les populations défavorisées. C'est donc à partir de l'accomplissement plus ou moins abouti de cette fonction collective et notamment du développement de l'immigration dans celle-ci, que se trouve repensée de nature de l'action de l'Etat. Dans les termes du rapport du CGP, les populations étrangères arrivées en France à une date récente et leurs descendances sont considérées comme un élément intrinsèquement positif qui, dans la mesure où « elles constituent la partie la plus sensible d'une population plus large, peu favorisée par les évolutions sociales », présentent l'intérêt d'inviter à une « redéfinition des fonctions collectives »<sup>615</sup>.

On retrouve par conséquent très exactement la conceptualisation de la population immigrée que nous avait livrée C. Guignard-Hamon. Définie par cette dernière comme une population stratégique dans et pour la reconfiguration de l'action sociale, elle est présentée dans le rapport comme « une population 'témoin' du processus de socialisation à l'œuvre dans la société française », et qui permet de ce fait de renseigner sur « 'la capacité d'insertion' que les institutions et leurs dispositifs apportent aux catégories les plus fragiles »<sup>616</sup>. Prise comme équivalent des populations les plus défavorisées en général et de leurs conditions de vie, la population immigration révélerait ainsi les effets des politiques qui sont communément appliquées à celles-ci. Aussi, concevant principalement cette population à travers le prisme de l'idée selon laquelle « l'ordinaire de son insertion révèle et préfigure quelques évolutions marquantes des formes de socialisation en France »<sup>617</sup>, le rapport du CGP propose notamment de ne pas céder à deux tentations.

En premier lieu, les auteurs de ce rapport affirment se défier « d'une approche globale et normative » qui viserait à proposer « un traitement d'ensemble » de cette « réalité multiple ». En conséquence de quoi, ils proposent « moins de concevoir de nouvelles procédures que de dégripper certains mécanismes », « moins de construire des 'modèles d'insertion' que de restaurer les conditions de mobilité et de fluidité sans lesquelles la vie sociale s'épuise »<sup>618</sup>. L'on voit donc clairement que la perspective défendue par ce rapport consiste bien à proposer de nouvelles manières de faire à partir de la vie sociale et de la mobilité qui lui est intrinsèque – avec en premier lieu en l'occurrence, la mobilité humaine due aux migrations – et non pas de projeter une quelconque construction théorique constituée *a priori* de manière abstraite. Par ailleurs, les auteurs de ce rapport mettent également en

---

<sup>615</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.66-67.

<sup>616</sup> *Ibid.*

<sup>617</sup> *Ibid.*

<sup>618</sup> *Ibid.*, p.54.



garde contre le caractère profondément contre-productif de toute démarche consistant à vouloir pourvoir aux besoins des populations immigrés par des « interventions spécifiques ». Le type de mesures ou de dispositifs en découlant ne ferait en effet que renforcer la discrimination dont sont déjà victimes ces populations ; par exemple, lors de leur accès à l'emploi ou de leur accès au logement. Toutefois, bien conscients également qu'à « prétendre répondre de façon identique à des besoins différents, on suscite d'autres types de discrimination et on consolide d'autres inégalités », les auteurs préconisent d'aller vers « la plus large ouverture des politiques de droit commun aux préoccupations des immigrés, en adaptant leurs caractéristiques pour qu'elles puissent utilement répondre à ceux-ci, tout en les soutenant si nécessaire par des interventions spécifiques »<sup>619</sup>.

Aussi, les dispositifs devant être appliqués à la population immigrée ne doivent se distinguer qu'à la marge, de ceux permettant aux populations défavorisées de « trouver leur place » dans la société française ; c'est-à-dire principalement ceux qui permettent de « créer les conditions favorables à une dynamique sociale »<sup>620</sup> et d'accompagner et de consolider les trajectoires ascensionnelles. Plus précisément, une telle perspective implique notamment de considérer que les politiques sociales que sont l'éducation, le logement, l'emploi et la formation professionnelle, constituent, « touchent par nature aux rouages de la socialisation »<sup>621</sup>, les domaines d'action par excellence de cette politique dite d'« insertion », qui se définit donc comme une modalité de coordination transversale d'actions sectorielles. C'est fondamentalement au travers de la notion de « socialisation » qu'achève de s'opérer la transformation de perspective sur l'immigration, la faisant passer d'un statut de main d'œuvre à celui de population : c'est à ce titre que ce fragment pourtant spécifique de population est indifférencié et non différenciable de la population dans son ensemble. D'autre part, et dans un deuxième temps, il est dès lors question en vue de ce seul et unique objectif d'examiner ces différentes politiques sectorielles et de « rétablir une cohérence entre les différents instruments des politiques publiques »<sup>622</sup> ainsi rassemblés. C'est ainsi dans un même mouvement qu'on constitue une « population témoin » et qu'on met en cohérence les actions publiques.

---

<sup>619</sup> *Ibid.*, p.76-77.

<sup>620</sup> *Ibid.*, p.57.

<sup>621</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.205.

<sup>622</sup> Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Synthèse, op.cit.*, p.81.

C'est par conséquent à un double niveau que la réflexion du groupe de travail du CGP vise à défaire l'image dominante de la population immigrée comme « totalité extérieure »<sup>623</sup> : d'une part, en internalisant dans l'analyse démographique et économique de la France les mouvements migratoires dont elle est issue et, d'autre part, en la replaçant au centre de la réflexion sur les processus de socialisation/désocialisation à l'œuvre parmi les populations défavorisées auxquelles elle appartient. Alors que le premier niveau en fait une composante nécessaire de la population française, le second la décrit comme une composante spécifique de la population défavorisée. Aussi, le premier axe d'« internalisation » permet d'asseoir la légitimité non seulement de cette population, mais aussi et surtout du déploiement de mesures gouvernementales en destination de cette dernière. Le deuxième axe d'« internalisation » établit quant à lui la nature et les caractéristiques de cet ensemble de mesures.

En premier lieu, l'immigration n'est plus considérée comme une donnée exogène au développement économique et social de la nation, mais comme faisant partie à part entière de la population nationale. C'est tout à la fois la dégradation de la situation et le développement des mesures publiques visant en réaction à contrôler les conditions de séjour des immigrés et de leur descendance qui seraient à l'origine de cette transformation de la place et du rôle du phénomène migratoire. Replacée dans une telle grille de lecture démographique, l'immigration est par ailleurs et en conséquence présentée comme un atout populationnel. Aussi, et en deuxième lieu, en tant que population, l'immigration est considérée comme une composante du reste des populations défavorisées, voire même comme la population la plus parfaitement représentative de ces dernières. Représentative, non seulement de leurs conditions de vie, mais bien plus fondamentalement des effets de l'incohérence des différentes politiques sociales sectorielles qui leur sont destinées.

En conclusion, nous voyons que si nous mettons de côté la question du choix terminologique *stricto sensu* – qui semble en effet répondre dans le cas de la politique initiée par M. Rocard tout comme dans celui d'ailleurs de l'objectif d'action publique préconisé par le rapport du CGP, à un critère d'« opportunité » politique –, il n'apparaît pas tant que la façon la plus pertinente de caractériser l'« intégration », ce soit de la considérer comme une voie intermédiaire, tierce ou de compromis – plus ou moins « douteux » pour reprendre le terme de S. Bonnafous – entre « assimilation » et « insertion ». Depuis la perspective adoptée ici, nous sommes davantage enclins à la percevoir comme la continuation d'une

---

<sup>623</sup> *Ibid.*, p.48.

problématisation qui s'est initialement construite et formulée sous le terme d'« insertion ». Comment dès lors qualifier et délimiter le lien existant entre l'agencement des « justifications » présentées par J. Rigaudiat, et ce qui en aurait constitué la source d'inspiration, à savoir : cette production administrative qui reprend et réarticule, selon une finalité militante et un registre scientifique spécifiques, les pratiques publiques en matière d'immigration ? L'allocution que prononce le Premier ministre lors de l'installation des membres du HCI nous donne une approximation de réponse qui concorde avec la démonstration qui précède ; et qui d'ailleurs renoue avec le discours qu'il tient devant la représentation nationale sur les contours du diagnostic commun. En effet, afin de justifier publiquement et rationnellement la mise en œuvre d'une « nouvelle » politique et la mise en place de cette nouvelle institution, le Premier ministre entame son discours en rappelant que son action prend acte sur un nouveau constat :

« [L]'immigration a changé de visage. Nous le savons tous, au moins depuis l'excellent rapport de M. Hessel. Elle n'est plus, du moins pour l'essentiel, *passage d'une main d'œuvre migrante relevant de solutions d'accueil transitoire*. Elle est désormais *réalité durable et devient de ce fait situation d'exclusion* des personnes étrangères ou d'origine étrangère désireuses de s'intégrer dans notre société »<sup>624</sup>.

De simple présence temporaire, conjoncturelle et manœuvrable, liée au fonctionnement du marché et soumise à la volonté des autorités publiques, l'im-migration se serait transformée en « réalité durable », non seulement en tant que mouvement migratoire inéluctable et continu, mais aussi en tant qu'irréversible et tout aussi continu processus de constitution démographique. De ce constat découle notamment le fait que certaines situations d'exclusion sont en partie produites et explicables par l'inadaptation des politiques leur étant destinées ; ces « solutions d'accueil transitoire » n'étant plus en mesure de répondre aux besoins de l'immigration ainsi transformée. En soulignant que la formalisation de la politique d'intégration repose effectivement sur l'établissement d'une telle problématisation de l'immigration qui la « naturalise » en tant que population, l'idée n'est bien évidemment pas de reprendre à notre compte l'idée qu'il s'agit d'une transformation « objective » de la situation de l'immigration, mais davantage de considérer que c'est en partie à partir d'une telle rationalisation de l'action publique qu'ont été notamment conçues les institutions de la politique d'intégration. Aussi, convient-il à présent de s'intéresser à l'étude des conditions

---

<sup>624</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.* C'est nous qui soulignons.

effectives de la reprise de ce discours sur la nécessité de repenser les contours et l'organisation des actions publiques qui se trouvent devoir être coordonnées.

## **D – Des limitations d'une politique interministérielle à la délimitation de l'enjeu de la connaissance statistique**

Après nous être intéressé dans l'ensemble de ce chapitre aux déterminants, finalités et rationalisation en fonction desquels et selon lesquels cette politique d'intégration a vu le jour, nous allons à présent nous focaliser sur sa mise en œuvre. Pour reprendre la formulation dont nous avons chapeauté ce chapitre : quelle gestion de l'immigration donne à voir cette nouvelle politique publique ? Nous allons principalement voir comment, alors que la structuration interministérielle limite les marges de manœuvre de l'instance qui se voit confiée une nette priorité opérationnelle au SGI (1), le HCI, pourtant placé en position seconde dans la détermination des orientations de la politique d'intégration, hérite de la réflexion sur les statistiques qui devient, du fait de l'effet croisé des évolutions de la politisation de l'immigration et de la temporalité de la situation gouvernementale, l'unique et principal objet de la politique d'intégration (2)

### **1 – La gestion de l'immigration à l'aune de la structuration interministérielle de la politique d'intégration**

Si dans le cadre de la valorisation politique et publique de la politique d'intégration, le HCI est très clairement mis en avant, il en va tout autrement lorsqu'on se replace dans la logique opérationnelle de l'ensemble du montage interministériel qui est élaboré et dont la pièce maîtresse s'avère être le SGI (a). Cette prévalence est d'ailleurs non seulement perceptible dans la conception du dispositif institutionnel, mais également et plus manifestement dans la manière dont la réflexion des « sages » ne se retrouve pas sollicitée (b).

***a – La traduction institutionnelle de la logique transversale : le rôle central du SGI dans la stratégie interministérielle***

Bien que le rapport du CGP ne précise pas spécifiquement que des structures interministérielles doivent prendre en charge la réalisation de l'objectif d'« insertion », il n'en reste pas moins que la manière dont est identifiée la nature du problème et dont est formulée la solution à ce dit problème, qui s'inscrit donc résolument dans une perspective transversale, conduit le conseiller social du Premier ministre à opter naturellement pour une telle solution institutionnelle :

« Dès lors qu'on a des sujets qui sont transversaux, ça implique qu'on prenne en écharpe les structures existantes... et, moi, j'ai du mal à imaginer une structure administrative, à part le Premier ministre, qui a vocation à peser sur chacun des départements ministériels, qui n'ait pas une certaine spécialisation... »<sup>625</sup>.

Toutefois, une telle traduction administrative nécessite, compte-tenu de ses spécificités (« l'interministériel, c'est une administration qui n'a pas d'administration, qui n'a pas de moyens, qui n'a pas de services extérieurs »<sup>626</sup>) et de ses enjeux (« il s'agit de piquer du fric, des moyens, du pouvoir à des administrations qui sont sur leur propre territoire. En fait, il s'agit de réduire leur territoire »<sup>627</sup>), la mise en œuvre d'un ensemble de « tactiques » particulières visant à doter les structures ainsi créées d'une viabilité suffisante pour leur permettre d'avoir une effectivité objective. En l'occurrence, les trois éléments majeurs qui sont à mettre au compte de cette « stratégie » interministérielle indiquent la centralité du SGI dans la conception opérationnelle de la politique d'intégration. Ainsi autant le HCI se trouve au centre du dispositif politique que recouvre le lancement de cette action publique, autant le SGI s'avère être le véritable pivot du déploiement administratif de cette dernière.

La première condition d'efficacité de cette stratégie interministérielle repose tout d'abord sur le choix du secrétaire général, à savoir H. Prévot. Diplômé de l'ENA en 1958, puis passé par la direction du Trésor et la direction de la Prévision, où il fut notamment chef de la division des opérations financières entre 1970 et 1975, avant d'occuper le poste de secrétaire confédéral de la CFDT (1975-1981), ce haut-fonctionnaire est un proche – voire « très » proche<sup>628</sup> – du Premier ministre. Sa présence auprès de ce dernier à des postes ou

---

<sup>625</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>626</sup> *Ibid.*

<sup>627</sup> *Ibid.*

<sup>628</sup> « J'ai fait tellement la connaissance de Rocard que je suis devenu son ami au point d'être le parrain de sa fille. Je dirais que je me suis considéré pendant très longtemps, et même maintenant, plus comme un ami personnel de Rocard que comme un ami politique », entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

fonctions particulièrement déterminants est constante tout au long de son parcours d'homme politique aussi bien que d'homme d'Etat. Ainsi, alors que dans la perspective de l'élection présidentielle de 1981, M. Rocard prépare sa candidature, H. Prévot se voit confier une mission d'animation et de coordination de la préparation des « dossiers » dans le dispositif de campagne qui lui confère une position qu'on peut considérer comme structurellement et fonctionnellement similaire à celle qu'il occupe en tant que SGI : « À ce moment il a fait, comme il fait très souvent, tout un dispositif de groupes de travail pour l'aider à préparer sa candidature [...] et, c'était moi qui étais le responsable technique de tous ces groupes. Je supervisais l'ensemble de ces groupes ».

Puis, lorsque suite à la victoire de F. Mitterrand et du PS aux élections présidentielles et législatives, M. Rocard est nommé ministre d'Etat, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, c'est encore une fois H. Prévot qu'il choisit pour le « seconder » en tant que Commissaire général au Plan<sup>629</sup>. Enfin, lorsque M. Rocard accède au poste de Premier ministre, il recommande H. Prévot à son ministre des Postes et Télécommunications, Paul Quilès, pour la préparation d'un rapport en vue de la réforme qui doit préparer la sortie des PTT de l'administration et les engager dans la perspective européenne de mise en concurrence des opérateurs publics. Cette réforme que le gouvernement précédent de droite, en la personne de Gérard Longuet, avait échoué à mettre en œuvre s'annonce difficile compte-tenu des grèves à répétition dans les centres de tri au cours de l'automne 1988. H. Prévot parvient néanmoins à remettre un rapport en juillet 1989<sup>630</sup> qui permet au Premier ministre d'annoncer dès le mois de novembre le dépôt d'un projet de loi<sup>631</sup>. Le succès de cette entreprise de médiation est clairement pour H. Prévot ce qui lui vaut d'être de nouveau rapidement sollicité par le Premier ministre :

---

<sup>629</sup> H. Prévot indique toutefois que sa nomination par M. Rocard n'a été acceptée par le président de la République qu'en raison de l'avantage politique que représentait pour ce dernier son statut de secrétaire confédéral de la CFDT : « Alors la nomination au Commissariat du Plan se fait normalement sur proposition de Rocard auprès de Mitterrand. C'est évidemment le Président de la République, surtout quand il s'agit de François Mitterrand [...] Et si c'est moi qui ait été retenu par Mitterrand, c'est parce que – et ça j'en suis sûr – c'est parce que j'étais un ancien militant de la CFDT. J'ai même été permanent à la CFDT pendant des années [...]. Ça représentait le fait que j'étais beaucoup plus acceptable qu'un inspecteur des finances classique et qu'il pouvait me faire passer pour un vrai militant social, de gauche incontestablement. Ça faisait bien dans le tableau et en même temps, il faisait plaisir à Edmond Maire qui râlait parce qu'il n'y avait aucun ancien dirigeant de la CFDT, à part une ou deux exceptions, introduits dans les différents circuits Mitterrand », entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>630</sup> Prévot Hubert, *Rapport de synthèse remis à Paul Quilès ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, 31 juillet 1989, à l'issue du débat public sur l'avenir de la Poste et des Télécommunications*, Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Espace, 1989.

<sup>631</sup> Qui est adoptée en première lecture dès le 12 mai 1990, la loi sur les Télécommunications est définitivement adoptée le 29 décembre 1990.

« J'ai fait cette mission sur l'avenir des PTT qui m'a mise en valeur dans la mesure où ça a été extrêmement public, extrêmement médiatisé. Bon, c'était tout de même la première fois qu'on envisageait une grande réforme dans un secteur énorme de l'administration, ce qui pouvait mettre le feu aux poudres parce que si les 400 000 agents se mettaient en grève... Enfin bref, tout le monde avait très très peur... Donc, je crois que ma mission avait été positive et j'étais déjà retourné à la Cour des Comptes entre-temps quand ils ont eu cette idée de créer un poste sur l'intégration et, Rocard, Rigaudiat sont venus me chercher »<sup>632</sup>.

Selon J. Rigaudiat, la réussite d'H. Prévot sur ce « dossier » sensible de la « modernisation des PTT » est clairement entrée en ligne de compte dans le choix de ce dernier pour assurer la responsabilité du SGI. Mais il n'en évoque pas moins les autres éléments déterminants de cette nomination que sont d'une part, la grande proximité d'H. Prévot avec le Premier ministre et lui-même (« Vous savez, Hubert, je le connais depuis très longtemps. On a été à la CFDT ensemble »<sup>633</sup>), ainsi que d'autre part le curriculum vitae de l'intéressé, et notamment son passage au sein d'administration prestigieuse telles que la direction de la prévision (DP), qui lui confère une autorité propre, en mesure de lui permettre d'imposer ses arbitrages auprès des différentes administrations :

« [J]'avais fait une 'short-list' que j'ai proposée à Rocard, mais assez rapidement on a choisi Hubert... parce qu'en fait, on avait utilisé Hubert sur l'histoire des PTT et il avait sorti son rapport public juste avant... Il s'en était bien sorti... Il s'était bien démerdé. Et puis voilà, c'était aussi un pote de Rocard et, on a besoin d'une certaine proximité dans des trucs comme ça. Il faut à la fois quelqu'un qui sait faire fonctionner les administrations, qui a un bon poids d'expertise, vous savez, c'est tout de même un ancien 'DP' et, qui en même temps, a un bon lien avec le politique, qui est en l'occurrence le Premier ministre. Ça faisait un truc qui roulait bien... compte tenu de la difficulté de mettre en place une structure interministérielle, enfin une vraie... parce que si c'est juste un truc qui pose, c'est pas très compliqué : vous faites une structure, vous mettez n'importe qui et vous dites que c'est une personne qualifiée... et puis voilà... »<sup>634</sup>.

En deuxième lieu et en dépit de l'idée selon laquelle les structures de type interministériel n'ont pas besoin de moyens particuliers puisqu'une grande partie de leur autorité provient de leur rattachement au Premier ministre, il y a une tentative pour doter *de facto* le SGI d'une plus grande assise administrative, en lui confiant la présidence du conseil d'administration du FAS, dont dépend une grande partie des ressources disponibles pour financer les initiatives, notamment associatives, en matière d'action sociale en direction des

---

<sup>632</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>633</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>634</sup> *Ibid.*

étrangers<sup>635</sup>, et qui se trouvait d'ailleurs en quelques sortes « paralysé » du fait de la rigueur et sévérité avec laquelle Pierre-Patrick Kaltenbach la présidait depuis 1986<sup>636</sup> :

« Si on a filé le FAS à Hubert, c'est vraiment parce que Kaltenbach nous gonflait et me gonflait particulièrement et, bloquait complètement le FAS. On avait besoin d'un instrument qui s'apparente à une administration véritable. Et du coup, Hubert qui était secrétaire du HCI et Président du FAS, ça lui donnait un certain poids et, il pouvait peser directement sur les sous [...] C'était l'idée de conforter par le bas et par le haut. Donc, Hubert Prévot avait d'une part le soutien du Premier ministre et d'autre part, un carnet de chèques... »<sup>637</sup>.

J. Rigaudiat souligne toutefois que cette décision ne vient pas s'inscrire dans un plan de réorganisation administrative clairement établi au préalable : « c'était un embryon de quelque chose. Mais après, vous dire que j'avais en tête un vrai ministère de l'intégration : non. Franchement, non »<sup>638</sup>. Mais, s'il n'y a pas de visée à moyen ou long terme de structuration ministérielle, cette pratique davantage tâtonnante<sup>639</sup> de l'interministériel vise néanmoins à instituer et imposer rapidement une marge de manœuvre, et notamment face la direction de la Population et des migrations (DPM) des Affaires sociales, qui est à l'époque considérée comme la principale administration compétente en matière d'immigration ; mais dont le

---

<sup>635</sup> Sur la quantification des modes et opérations de financement du FAS à la fin des années 1980, cf. Yahiel Michel, « La place du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles dans les dispositifs d'actions sociales et culturelles », *Vie sociale*, 4, avril 1988, pp.105-117.

<sup>636</sup> Conseiller référendaire à la Cour des Comptes depuis 1977, P.-P. Kaltenbach qui est notamment spécialisé dans le contrôle comptable et financier des associations durcit en effet les conditions d'octroi des subventions accordées par le FAS (cf. son ouvrage *Association lucrative sans but*, Paris, Éditions Denoël, 1996).

<sup>637</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>638</sup> *Ibid.*

<sup>639</sup> À cet égard, l'on pourrait également mentionner à un niveau plus pratique la manière quelque peu « improvisée » dont H. Prévot a dû néanmoins constituer une équipe hétéroclite de collaborateurs : « Et au début j'étais simplement secrétaire du comité interministériel. Moi, je lui [*i.e.* J. Rigaudiat] ai dit : 'c'est bien joli mais avec quoi je travaille ?!' Et il m'a dit : 'bon, ben t'avais une secrétaire aux PTT, ben tu la gardes. T'avais un bureau aux PTT, ben tu le gardes, t'avais un chauffeur etc.'. Enfin, tout ça pour dire que l'administration, c'est toujours assez étonnant. En tous cas, j'ai mis plusieurs semaines avant d'avoir un bureau et petit à petit, j'ai eu tout de même une toute petite équipe de gens détachés, bénévoles enfin... de ce point de vue là, ça n'a jamais été très très bon mais peu importe... », entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.* Ce qui nous a également été confirmé par C. Ducastelle dont nous avons déjà indiqué *supra* comment elle s'était retrouvé au SGL : « ça a été construit un peu de bric et de broc... parce que aussi les gens qui sont venus n'étaient pas des spécialistes des questions d'immigration... Enfin, sauf une et puis moi qui avait déjà travaillé dessus... mais les autres... Y en avait qui avait travaillé avec Prévot sur les PTT... y avait un type qui était chef de cabinet d'Hubert Prévot, qui venait donc de faire le rapport PTT... y avait une fille qui venait du Commissariat Général au Plan mais qui, elle, avait travaillé sur les questions d'immigration dans le rapport Hessel, c'était Claire Guignard-Hamon... Y avait quelqu'un qui était chargé des questions culturelles qui travaillait en 'free lance'... Y avait une magistrate qui était Adeline Hazan et qui est maintenant députée européen... Et puis, y avait aussi deux personnes, un gars de la préfectorale et puis un chargé de mission qui s'occupait des gens du voyage... », entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.* Par ailleurs, pour ce qui est de sa participation, C. Guignard-Hamon confirme qu'H. Prévot, en recherche, après sa nomination, de collaborateurs, se serait notamment pour ce faire adressé à Pierre-Yves Cossé, le Commissaire général au Plan (1988 à 1992) qui était, comme lui un proche de M. Rocard, afin qu'il lui indique des personnes susceptibles de pouvoir lui servir de collaborateur. Il lui aurait alors conseillé de s'adresser à C. Guignard-Hamon dans la mesure où elle avait été le rapporteur du rapport du CGP sur l'immigration, cf. entretien avec Claire Guignard-Hamon, *op.cit.*



conseiller social souligne pour sa part la faiblesse et l'incapacité : « C'était quand même une force de frappe importante par rapport à l'inexistence ou la quasi-inexistence de cette politique auparavant... Parce que bon, la DPM, Gérard [i.e. G. Moreau, directeur de la DPM] il est gentil mais, c'est quand même pas des foudres de guerre... »<sup>640</sup>. Si nous reviendrons plus tard sur le conflit<sup>641</sup> qui va s'instituer *de facto* entre le SGI et la DPM qui se considère effectivement directement concurrencée, indiquons tout d'abord et pour le moment que c'est notamment à l'aune du rapport d'autorité que doit établir H. Prévot à l'égard de cette direction centrale que doit être appréhendé le troisième élément qui compose la « stratégie interministérielle », et qui n'est autre que le HCI.

En effet, remettant rétrospectivement en avant la cohérence d'ensemble du dispositif institutionnel de la politique d'intégration, le conseiller social souligne que la création du HCI ne s'inscrit pas uniquement dans une finalité politique emblématique, mais doit également être comprise comme un facteur de consolidation de la position du SGI :

« Ben, la logique c'était d'adosser Hubert à la réflexion de gens reconnus et d'origines diverses, des 'PQ' [i.e. 'personnalités qualifiées'], experts et hommes politiques... Donc, on avait ce machin-là qui constituait un collectif et Hubert, qui était secrétaire général et, qui était à la fois adossé au Premier ministre et à qui on avait donné un chéquier et un stylo... C'était notre conception de l'interministérialité pour qu'elle soit efficace [...] Hubert, il avait le chéquier FAS et le soutien du Premier ministre mais, il va inventer quoi ? Faut bien qu'il puisse avoir une réflexion, qu'il puisse piloter, accompagner, éventuellement coordonner... vous voyez, diriger... je trouve moi, que c'était un truc assez bien fait ! »<sup>642</sup>.

La fonction du HCI, qui est ici renvoyée à sa compétence fonctionnelle d'apporter l'expertise nécessaire à la prise de décision dont la responsabilité de la préparation revient à un SGI dont les capacités d'action viennent, comme nous venons de le voir, d'être assises sur le plan des moyens administratifs, n'en demeure pas moins bien évidemment de doter le SGI d'une autorité politique légitime : (« qu'il représente quelque chose pour l'opinion publique et politique avec l'appui de gens extérieurs connus, reconnus »<sup>643</sup>). Mais J. Rigaudiat souligne que la création de l'instance de « sages », dont près de la moitié sont des personnalités administratives de premier rang, à l'instar de M. Long, de S. Hessel ou encore d'A. Le Pors, n'a pas pour seules destinataires l'opinion publique et la société politique. Il évoque ainsi le rôle que le Haut conseil doit jouer à l'égard d'administrations qui, telle que la DPM, sont tentées de croire que cette politique d'intégration empiète sur leurs prérogatives ; et en

---

<sup>640</sup> Entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

<sup>641</sup> Cf. *infra*, section 2.

<sup>642</sup> *Ibid.*

<sup>643</sup> *Ibid.*

conséquence d'essayer de « parasiter » l'action dès lors conduite de manière interministérielle :

« [C]'est vrai que le but avec le HCI, c'était quand même qu'il y ait une visibilité forte vis-à-vis des administrations parce que bon, Marceau Long et Stéphane Hessel, même plus que Hubert Prévot, c'était quand même pas rien... Et, ça rendait à la DPM la tâche plus difficile par rapport à ce qui pouvait sortir de ce machin-là... Le HCI, ça devait aussi être une autorité morale au sein de l'administration [...] Ben, c'était important pour donner une légitimité, un poids administratif, moral à ce machin-là... »<sup>644</sup>.

Il apparaît dès lors que si le HCI assume dans le cadre de la politique d'intégration entendue comme dispositif de politisation spécifique un rôle premier. Il se place, dans le cadre du déploiement administratif et opérationnel de l'intégration en tant que politique interministérielle, à une position et une fonction de support symbolique pour la « contrainte » bureaucratique immanquablement occasionnée par l'institution d'un SGI. Aussi, c'est à l'aune de ce rapport d'articulation qu'il faut comprendre et rendre compte de l'économie générale de la mise en œuvre à laquelle donne lieu l'initiative rocardienne. Or, comme nous allons à présent le voir, cette primauté du SGI se traduit notamment par le fait que « l'espace de réflexion » qui est accordé au HCI est principalement délimité par les marges de manœuvre effectives de l'action conduite par le SGI.

### ***b – Les limites de la réflexion dans les plis de l'action***

Pour ce faire nous allons essentiellement mettre en vis-à-vis de l'activité conduite par ce dernier et le CII dont il assure le secrétariat, l'allocution que fait M. Rocard lors de l'installation des membres du HCI, et dans laquelle il indique ce qu'il attend de l'expertise de ces derniers ; et notamment les « tâches prioritaires » et les thèmes qui lui apparaissent « devoir émerger » dans leur rapport annuel<sup>645</sup>.

En tout premier lieu, et avant d'aborder ce qui est explicitement évoqué par le Premier ministre, il faut faire le constat de ce qui n'est pas dit et laissé sous silence, à savoir : la maîtrise des flux. Comme nous avons pu le voir dans son discours devant l'Assemblée nationale, M. Rocard fait reposer son initiative, non pas seulement sur la conviction qu'elle a pour condition préalable un renforcement de la maîtrise des flux, mais sur la volonté d'établir publiquement un consensus autour de l'adhésion à cet élément de la « règle du jeu » dans le

---

<sup>644</sup> *Ibid.*

<sup>645</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

cadre de la reconnaissance politique de l'impossibilité de les interdire. Si nous avons pu indiquer le sens que l'on pouvait attribuer à ce positionnement dans le cadre du champ de la représentation politique, et donc comprendre ce faisant en quoi le lieu matériel d'émission de ce discours n'est clairement pas étranger à l'insistance dont M. Rocard gratifie la maîtrise des flux, l'absence totale de son évocation devant les sages fournit toutefois matière à interrogation. Cette maîtrise nécessaire pour éviter des « flux massifs et incontrôlés » n'était-elle pas présentée comme la condition *sine qua non* censée favoriser l'intégration des immigrés déjà installés et ceux qui restent à venir même ? Aussi, l'évitement de la « maîtrise des flux » dans cette autre enceinte que constituent les « sages » ainsi rassemblés confère à ce domaine de l'action publique le statut de *cadre hors-cadre*.

En effet, en évoquant la constitution des différents thèmes de travail se fait manifestement en relation étroite avec le Premier ministre et son cabinet, H. Prévot souligne l'importance toute particulière de ce thème de la maîtrise des flux pour l'initiateur de la politique d'intégration :

« Alors, qu'est-ce que j'ai fait en tant que secrétaire de comité interministériel. Ben je me suis donné – toujours avec Rigaudiat, très très très étroitement avec lui – un programme de travail qui consistait à repérer quelles étaient les principales difficultés de l'intégration et à créer en quelques sortes des sous-groupes de travail sur les thèmes principaux qu'on avait retenu (...) Et il se trouve que le premier thème a tout de même été les flux migratoires. Alors j'ai dit : 'Attendez, je m'occupe de l'intégration ou des flux migratoires ?!'. Et Rocard m'a dit : 'Bon Hubert écoute, si on veut réussir l'intégration, il faut d'abord contrôler les flux migratoires' »<sup>646</sup>.

Une telle priorisation, et par contraste le caractère surprenant de l'absence de sa mention devant les « sages », est d'ailleurs attestée par sa mise à l'ordre du jour de la première réunion du CII, qui se tient plusieurs mois avant l'installation du HCI, puisqu'elle a lieu le jour même de la publication du décret portant création du Haut conseil. En effet, le 19 décembre 1989, l'ordre du jour du premier CII est consacré aux flux migratoires, aux demandes d'asile et à lutte contre le travail clandestin. Il en va d'ailleurs de même du quatrième CII du 10 mai 1990 où son abordées les question de lutte contre le travail clandestin, et de reconduite à la frontière. Il s'avère que la centralité accordée par le Premier ministre à cette maîtrise des flux est en quelque sorte redoublée par la particularité du contexte du début des années 1990, à savoir : ce qu'on a appelé par la suite la « crise de l'asile » :

---

<sup>646</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

« Ca c'était une idée très ancrée chez Rocard, si on ne maîtrise pas l'immigration, si l'immigration continue et si on a 50 000, 100 000 demandeurs d'asiles et qu'on a chaque année 100 000 déboutés du droit d'asile et que bientôt, comme on ne sait pas ce qu'on en fait, on aura bientôt 100 000, 200 000, 300 000, 500 000 clandestins, l'intégration des immigrés ne peut pas marcher parce qu'en fait la réaction anti-clandestins polluera l'attitude des Français vis-à-vis des immigrés [...] C'est qu'il y avait un point tout à fait important, c'est qu'au moment où Rocard est premier ministre, il y a une augmentation énorme des demandeurs d'asile et on a un phénomène un peu particulier sur lequel on doit s'attarder un tout petit peu, on a eu jusqu'à 60 / 70000 demandeurs d'asile turcs en stock et pratiquement en flux sur un an et demi deux ans. Et ceci était aussi dû à un défaut de tout notre système qui était qu'on conjugait le fait qu'à l'époque tout demandeur d'asile avait droit automatiquement au travail, droit au séjour associé au droit au travail et qu'ils restaient jusqu'à deux ans voir trois ans en instance de décision du système de reconnaissance de la qualité de réfugié qui était l'OFPRA et la commission des réfugiés. Je crois que ça a été sa première préoccupation en tant que Premier ministre de se trouver dans cette situation »<sup>647</sup>.

En effet, dans les années 1970 puis 1980, la restriction de la police de l'immigration, qui a accompagné – y compris en la précédant – la suspension de l'immigration, s'est concentrée sur la maîtrise de l'introduction d'individus sur le territoire national par cette autre conditionnalité d'accès au séjour qu'est l'immigration au titre familial. Si comme nous avons pu l'évoquer, cette maîtrise ne put aller jusqu'à une interdiction, bloquée comme elle le fut notamment par la reconnaissance du « droit à mener une vie familial normale »<sup>648</sup> il est néanmoins incontestable qu'il y a eu, au cours de cette quinzaine d'années, un formidable durcissement de cette possibilité de séjour qui est notamment passé par l'amplification des conditionnalités légalement exigibles par rapport à l'autorité publique pour y prétendre<sup>649</sup>.

Le début des années 1990 marque quant à lui, la propagation de cette logique de police de l'immigration à la voie juridico-légale des demandes de séjour pour asile politique<sup>650</sup>. Ce déplacement de l'attention restrictive trouve d'ailleurs à s'appuyer sur la démultiplication à compter de 1988 et 1989 des demandes d'asiles. En effet, alors qu'elles constituent depuis la Convention de Genève de 1951 une modalité d'introduction peu usitée et marginale d'un point de vue quantitatif dans le dispositif d'ensemble de la politique d'immigration, les demandes d'asile atteignent à la toute fin des années 1980 une importance qui les place même

---

<sup>647</sup> *Ibid.*

<sup>648</sup> Cf. *supra* : sous-partie C, section 2.

<sup>649</sup> Pour une perspective de cette question jusqu'aux années 2000, cf. Déchaux Raphaël, « Le droit au regroupement familial », in Di Manno Thierry & Elie Marie-Pierre (dir.), *L'étranger : sujet du droit et sujet de droits*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp.209-257.

<sup>650</sup> Pour réinscrire cet épisode dans les évolutions qu'a connu le traitement de l'asile depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale jusqu'aux années 2000, cf. Valluy Jérôme, « Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, pp.81-110. Pour une mise en perspective des évolutions de ce droit « politique » à l'immigration depuis la Révolution – et notamment sur la précocité de l'application de logiques et techniques policières, cf. Noiriel Gérard, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIX<sup>e</sup> -XX<sup>e</sup>*, Paris, Hachette (« Pluriel »), 2012 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1991).

devant l'immigration familiale<sup>651</sup>. *Stricto sensu*, ce n'est pas le nombre des demandes d'asile qui est directement comparable aux entrées au titre des autres voies de séjour, mais le nombre d'acquisitions du statut de réfugié juridique. Or, compte-tenu cette forte augmentation des demandes d'asiles, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) se retrouve littéralement engorgé, et les délais d'instruction s'allongent sur plusieurs années<sup>652</sup> ainsi que l'indique H. Prévot dans l'extrait précédent. Ce qui en pratique pouvait conduire à l'ineffectivité des décisions négatives de l'OFPRA ; ou autrement dit, depuis le point de vue des autorités publiques à une « facilitation » des conditions de séjours dont la « visibilité » est par ailleurs inévitable comme le souligne C. Ducastelle :

« [c]'est là qu'il y avait eu le grand pic de la demande d'asile. Y avait eu un nombre de demandeurs d'asile énorme. Et, c'est choses-là se voient, parce qu'il faut loger les demandeurs d'asile, il faut les prendre en charge socialement. Ils arrivent, ils n'ont rien et donc, tous les centres étaient pleins à craquer. On ne savait plus quoi en faire. Les associations n'en pouvaient plus. Y avait des choses visibles... L'OFPRA est complètement engorgée et comme l'OFPRA est complètement engorgée, c'est sûr que ça attire les gens qui sont un peu limite dans la demande d'asile. Surtout que l'immigration du travail était complètement bloquée... donc, c'était la voie pour rentrer... et ils étaient restés là deux ans, trois ans, quatre ans et donc au bout de deux ans, trois ans, quatre ans, qu'est-ce qu'on peut faire d'autre si ce n'est régulariser... la personne, elle s'est mise en ménage avec quelqu'un, elle a eu un enfant, elle a des amitiés, elle a un travail etc. »<sup>653</sup>

Aussi, le principal domaine où l'action du SGI se traduit effectivement par l'adoption de mesures concrètes concerne donc la maîtrise des flux dûs aux demandes d'asile : « Et au final, ce que j'ai surtout fait, c'est réformer l'OFPRA, la CRR [*i.e.* la Commission des recours des réfugiés] et qu'on a réduit de trois ou quatre ans à six mois le délai de réponse à cette procédure »<sup>654</sup>. Les moyens humains et financiers de l'OFPRA sont ainsi fortement renforcés afin de réduire les temps de traitement, l'identification des demandes est européanisée dans le cadre des accords de Dublin, et surtout on prépare le durcissement des conditions de séjour des demandeurs d'asile durant le temps de l'instruction de leur dossier<sup>655</sup>. D'ailleurs, H. Prévot confirme que cet aspect de la maîtrise a pu d'autant plus s'imposer dans son activité

---

<sup>651</sup> Sur le triplement des flux d'immigration au motif de l'asile politique entre 1981 et 1989 et plus spécifiquement leur doublement entre 1988 et 1989, cf. notamment Grémy Jean-Paul, « Les demandeurs d'asile en France en 1990 », *Sociétés Contemporaines*, juin 1991, 6, pp.127-156 ; Legoux Luc, *La crise du l'asile politique en France*, Paris, Ceped, (« Les Etudes du Ceped »), 1995, pp.118 et sv.

<sup>652</sup> Cf. Legoux Luc, « La demande d'asile en France : le pic de 1989 et la théorie de la dissuasion », *Revue européenne de migrations internationales*, 9, 2, 1993, pp.31-41.

<sup>653</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>654</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>655</sup> Cf. la circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail (Journal officiel, 27 septembre 1991 p.12606) qui supprime l'automatisme de l'autorisation de travail.

concrète qu'il affirme avoir bénéficié en la matière du soutien sans faille du ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, qu'il connaissait personnellement de longue date :

« Joxe, j'ai très très bien travaillé avec Joxe. Joxe, j'étais très lié à lui. C'était moi qui lui avais fait faire la connaissance de Rocard quelques années auparavant. Et Joxe, il me disait : 'Ecoute Hubert, faut que tu sois au moins secrétaire d'Etat, il faut que tu fasses partie de notre équipe, il faut que tu fasses partie du Gouvernement' et, Joxe avait fait une circulaire à tous les préfets pour leur dire : 'quand vous recevez M. Prévot, vous pouvez considérer que c'est comme si c'était moi qui arrivait' et puis, j'ai fait une chose, mais c'est de la petite histoire, parce que le travail du SGI du coup a eu aussi tout un aspect 'animation du travail local' et j'ai été dans la plupart des préfectures des départements où il y avait le plus d'immigrés »<sup>656</sup>.

Aussi, l'intégration apparaît donc bien comme le nom de la rationalisation de la police de l'immigration : elle en constitue le principe de légitimité, en ce qu'elle constitue sa finalité gouvernementale, son principe de rationalité, et qu'elle détermine les limites de justification de son expansion. L'existence des actions entrant dans le cadre de la police de l'immigration n'est ainsi désormais plus soumise aux finalités classiques de la situation économique et de l'ordre public, mais bien plutôt articulée à cette fin proprement gouvernementale. Toutefois, l'absence de cet aspect effectivement prioritaire de l'action de l'ensemble du dispositif institutionnel d'intégration<sup>657</sup> de la liste des thèmes de réflexion soumis au HCI donne une indication claire quant à ce que le Premier ministre souhaite voir ou non débattu. En l'occurrence, cette question qui concerne l'action la plus immédiatement et concrètement mise en œuvre, et qui constitue le principal domaine d'investissement du SGI, est notablement placée hors de portée de la mise en débat ; en constituant comme un prérequis. C'est ainsi de manière paradoxale que la politique d'intégration, qui se constitue, comme nous l'avons vu, à partir de la reprise d'une expertise administrative qui se fonde elle-même sur une contestation de ce qui incarne le durcissement des mesures publiques dont est parallèle la diffusion de ce terme d'« intégration », sert effectivement d'élément discursif de stabilisation

---

<sup>656</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>657</sup> Ce que constatent et critiquent d'ailleurs l'ensemble des acteurs impliqués, et ce, quel que soit leur degré d'implication : qu'il s'agisse de son ancienne collaboratrice, C. Ducastelle : « C'est-à-dire que le SGI, il a fait son boulot qui était de préparer les réunions du CII. Et c'est là ce que je trouve, moi, personnellement, un peu décevant, c'est que la première chose dont s'est occupé le CII, ça a été la maîtrise des flux. Et quand on commence comme ça c'est foutu presque parce que, parce que... ça, pour le coup, c'est vraiment de la politique... c'était le choix du Premier ministre, c'était, et la philosophie de tout ça, c'était : 'Si on ne maîtrise pas les flux, on ne pourra pas intégrer'. Or, moi, je reste persuadée que c'est dans l'autre sens qu'il faut raisonner. Je ne vois pas comment on peut faire accepter à la société française des apports extérieurs si on ne réussit pas l'intégration et, si on commence par limiter les apports extérieurs, ça veut dire que d'une certaine façon, c'est déjà en trop... On ne va pas pouvoir asséoir des politiques d'intégration... » (entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*) ; ou du directeur de la DPM, Gérard Moreau : « Et d'une certaine façon ce que je n'ai pas aimé, pas du côté du HCI qui a presque toujours traité des questions d'intégration, mais du côté du SGI et du CII, c'est que sous le nom d'« intégration », ils s'occupaient en fait du contrôle des frontières. Et ça par contre, c'est une mauvaise marchandise » (entretien avec Gérard Moreau (directeur de la DPM) (cf. Annexe 12).

à la maîtrise des flux et la lutte contre les clandestins<sup>658</sup>. Aussi, faut-il constater que la conduite de l'action opérationnelle qui revient au SGI a dans les faits priorisé l'affirmation de cet élément du consensus politique défendu et recherché par le Premier ministre<sup>659</sup>, et que sa mise en discussion au sein du HCI est *de facto* exclue.

Qu'en est-il des domaines à caractère social dont la problématisation transversale de la question de l'immigration impliquait l'intégration ? Quelles ont été les marges de manœuvre effectives du SGI et le degré d'implication en la matière de l'instance de réflexion ? Selon la logique de fonctionnement initialement prévue et pour reprendre la formule de sa collaboratrice, « le secrétaire général à l'intégration, il était le Premier ministre sur cette question et donc, il était en mesure d'interpeller tous les ministères en leur disant : 'Bon, voilà, qu'est-ce qu'on fait là-dessus... ?' »<sup>660</sup>. Il existe toutefois un certain écart entre la théorie et la pratique de l'interministériel. En effet, si H. Prévot a pu compter sur le soutien du ministère de l'Intérieur, il est loin d'en avoir été de même avec les ministères sectoriels concernés au premier chef par la politique d'intégration. En l'occurrence, et ainsi que l'indique l'ordre du jour des deux séances du CII qui se tiennent les 11 janvier et 31 janvier 1990<sup>661</sup> – soit, avant même l'installation du HCI – les axes prioritaires de la mise en œuvre de la nouvelle politique sont respectivement l'intégration par le logement et l'intégration par l'école.

Or, la première remarque qu'il est possible de faire au sujet de l'allocution du Premier ministre, est que le seul de ces deux thèmes qui se trouve évoqué est celui du logement ; et encore l'est-il de biais et mentionné comme en passant. En effet, le Premier ministre indique de manière purement préliminaire – l'évacuant tout aussitôt – qu'« une question comme celle des foyers par exemple pourrait [...] être rapidement posée »<sup>662</sup>. Or, à cet égard, le témoignage d'H. Prévot permet de rendre compte du caractère extrêmement délimité de cet

---

<sup>658</sup> À cet égard a notamment été introduite dans la loi du 2 janvier 1990 une disposition donnant aux officiers de police judiciaire le droit d'entrer sur les lieux de travail sur autorisation judiciaire pour la constatation des infractions de travail clandestin et d'emploi d'étrangers sans titre, même lorsqu'il s'agit de locaux habités : « Immigrés : réussir l'intégration », *op.cit.*

<sup>659</sup> Ce qui confirme l'un des principaux enseignements de l'étude menée par C. Barats, des occurrences du terme d'« intégration », et selon lequel ce vocable est principalement utilisé selon une dynamique oppositionnelle à l'égard du vocable de « clandestin » pour évoquer les problèmes qui se posent relativement à l'installation des immigrés. Marquant une rupture par rapport à l'identification de l'immigration aux travailleurs immigrés et aux problèmes qu'ils rencontrent, l'auteure souligne qu'« intégration » est un topique qui repose sur une segmentation de l'immigration ou, plus exactement, sur une mise en opposition entre une immigration « autorisée » et une immigration « clandestine » – et donc, l'institution d'une distinction entre « bons » et « mauvais » immigrés : Barats Christine, « L'intégration et le discours présidentiel sur l'immigration : inscription dans l'espace national et consensus d'évitement », *op.cit.*

<sup>660</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>661</sup> SGI, « Immigrés : réussir l'intégration », *op.cit.*

<sup>662</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

objet de saisine, en la replaçant dans le cadre de son incapacité propre à saisir effectivement le ministre en charge du Logement :

« C'est vrai effectivement qu'on a eu beaucoup de peine à... moi je vois bien les difficultés qu'on a eues par rapport à chaque ministre pour avoir une politique spécifique de l'intégration par rapport aux politiques de chaque ministre [...] Par exemple pour le logement, au moment où je dis à Monsieur Besson, il faudrait une loi sur le logement des immigrés, il me dit : 'je suis en train de préparer une loi sur le logement en général'. Il m'a dit : 'Y aura quelque chose pour les immigrés ou plus exactement, il y aura quelque chose pour les mal-logés'. Mais, il m'a dit : 'T'en occupes pas. Je suis ministre du Logement'. Et pourtant Besson était plutôt un proche de Rocard. Bon, c'est très très difficile quand on a des politiques transversales comme ça de les imposer à des ministres' »<sup>663</sup>.

Relativisant donc l'autorité dont il a pu jouir auprès des ministres, y compris de ceux qui, dans le gouvernement, sont effectivement des proches du Premier ministre<sup>664</sup>, le SGI donne ainsi une indication sur la raison pour laquelle seuls les foyers (destinés principalement aux vieux travailleurs immigrés) sont mentionnés. La prise en compte de la thématique de l'intégration n'ayant pu être imposée au ministre du Logement, le Premier ministre ne peut soumettre à la réflexion que la partie du domaine du logement sur laquelle le SGI peut exercer son autorité en tant que président du FAS<sup>665</sup>. Cette incapacité à effectivement influencer sur les politiques sectorielles est d'autant plus perceptible dans l'absence de la moindre mention de la question de l'école dans le discours du Premier ministre. Il s'agit encore une fois d'une résistance ministérielle qui est en l'occurrence redoublée puisqu'il s'agit de l'ancien secrétaire général du PS et concurrent direct du Premier ministre au sein du gouvernement : L. Jospin<sup>666</sup>. Par ailleurs, la fin de non-recevoir du ministre de l'Education nationale s'enracine dans un différend de stratégie politique concernant d'ailleurs la mission d'H. Prévot sur la réforme des PTT. En effet, à l'issue de la réunion du CII, « le ministre de l'Education nationale était invité à faire des propositions pour l'école » ; la question étant notamment de savoir si ce n'était pas

---

<sup>663</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.* La loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement (*Journal officiel*, 2 juin 1990, p.6551) dite loi « Besson » ne mentionne à aucun moment les termes d'immigration, d'immigrés, d'intégration ou d'étrangers, et n'utilise que le vocable de personnes défavorisées.

<sup>664</sup> Louis Besson (ministre délégué chargé du Logement auprès du ministre de l'Équipement, du Logement des Transports et de la Mer) s'était en effet rapproché de l'entourage de M. Rocard à compter du congrès de Metz du de 1979 (mentionné *supra*) : Rocard Michel (entretiens avec Georges-Marc Benamou), *Si la gauche savait*, Paris, Seuil (« Point »), 2007 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 2005).

<sup>665</sup> Sur la place du FAS dans les opérations de financement des foyers au début de la décennie 1990, cf. l'audition de Michel Yahiel (directeur du FAS) le 24 janvier 1990 devant la mission parlementaire sur l'intégration des immigrés, présidée par Philippe Marchand, in Rapport d'information sur l'intégration des immigrés 1348..., *op.cit.*. La question des foyers fait effectivement l'objet de l'annexe 2 intitulée « Pour une politique des foyers. Vers une politique du logement » du premier rapport du HCI : *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, pp.101-116. Rédigée par Thierry Tuot, rapporteur spécial du HCI, cette note a été établie sur la base des travaux du groupe « Avenir des Foyers », présidé par Pierre Consigny et institué à l'initiative du SGI.

<sup>666</sup> Et ce malgré la coalition de leur motion lors du Congrès de Rennes (cf. *supra*)



« le moment de relancer les ZEP » ?<sup>667</sup>. Cependant, dans l'absence de suite donnée à cette demande, le secrétaire général à l'intégration prétend avoir essayé de relancer ce « dossier » :

« Je suis donc allé voir le ministre de l'Education et il m'a dit : 'Oh écoute, Hubert, moi j'essaye de réparer les gaffes de l'école laïque de Savary alors, je suis en négociation permanente avec les grandes centrales syndicales et elles n'aiment pas les ZEP. C'est la même carrière pour tout le monde, il n'y a pas de privilèges à aller en ZEP donc, fiche-moi la paix avec tes ZEP !'. Ce Monsieur s'appelle bien évidemment Lionel Jospin et son directeur de cabinet, parce que j'ai surtout vu son directeur de cabinet que Lionel lui-même... et puis aussi surtout, on s'était déjà bien engueulé à cause de la réforme des PTT parce qu'il m'avait dit : 'Attends, mais ta réforme Hubert, t'avais pas besoin de nous mettre la moitié des postiers, qui sont tous de gauche, sur le dos ! Ce n'est vraiment pas malin !' Il a fallu que ce soit Mitterrand qui arbitre, à la demande de Rocard, contre Jospin. Donc on était déjà comme ça et donc, quand Jospin me dit ça sur les ZEP, on y peut rien, on y peut rien, et c'est même pas la peine d'essayer »<sup>668</sup>.

Il apparaît dès lors que cette approche de la mise en forme de la mission du HCI par le Premier ministre peut faire l'objet d'une première forme de commentaire si l'on considère d'une part, que leur mission de réflexion n'affecte ni ne porte sur ce qui est le cœur de l'activité du SGI – à savoir, la maîtrise des flux – et d'autre part, qu'elle est notablement délimitée par les possibilités (ou plutôt les impossibilités) d'action effective du SGI. Aussi, comme nous allons le voir les thèmes de réflexion proposés par le Premier ministre dans l'allocution d'installation des « sages », concernent des aspects « non problématiques » du point de vue de la conduite interministérielle de la politique d'intégration.

## **2 – La politique d'intégration à l'aune des marges et du long terme de la réflexion du HCI**

C'est sous l'angle « exploratoire » que le Premier ministre évoque les thèmes qui doivent véritablement selon lui faire l'objet d'une réflexion renouvelée, tant ils n'en seraient qu'au temps pionnier de leur résolution, voire même de leur formulation. Ces thématiques, dont M. Rocard prend la peine d'explicitier plus amplement les contours et enjeux, sont au nombre de trois : respectivement, la question de la connaissance de l'immigration, la réorganisation administrative et l'islam. Pour des commodités de présentation liées à la temporalité de la politique d'intégration et aux caractéristiques de chacune de ces demandes

---

<sup>667</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.* Comme le rappelle Patrick Weil, « La présence d'enfants d'origine étrangère – environ 30% – [constituait] le critère déterminant du classement d'un établissement dans une ZEP » : Weil Patrick, *La France et ses étrangers, op.cit.*, p.390.

<sup>668</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

de long terme, nous allons les aborder dans l'ordre inverse de leur évocation. En effet, si la question du statut de l'islam s'apparente à une reformulation opportune qui s'inscrit dans le sillage de « l'affaire du voile », et que l'objectif de réorganisation administrative est pour sa part entravée par la modification de la configuration gouvernementale (en l'espèce un changement de Premier ministre) (a), l'enjeu de la connaissance de l'immigration, qui se retrouve quant à lui priorisé du fait notamment de l'évolution des formes de la politisation frontiste, va demeurer comme le seul élément tangible et spécifique de cet épisode de lancement de la politique d'intégration (b).

### *a – Islam, réorganisation administrative...*

D'une part, l'on retrouve la question des « rapports complexes et parfois difficiles qu'entretiennent la civilisation et la culture arabe avec la nôtre »<sup>669</sup>. La requête du Premier ministre vise notamment à savoir comment concilier « l'apport et la profonde originalité de cette culture liée à l'islam » tout en instaurant « une relation apaisée de notre société » à ceux qui en sont les « porteurs »<sup>670</sup>. Ici, le lien est assez aisé à établir avec « l'affaire du voile », dont on remarque toutefois qu'elle n'est pas prise dans son cadre légal et juridique, mais davantage depuis l'angle de la généralisation de la polémique suscitée à l'automne précédent.

Ainsi, tout en prolongeant la question de la prise en compte de la place de l'islam en France, le Premier ministre prend donc bien soin d'en élargir les contours à l'ensemble de la société, en la séparant du cadre scolaire dont la résolution juridique a divisé les parlementaires. De plus, une telle formulation de la question permet de faire écho de manière complémentaire à l'initiative parallèlement conduite par P. Joxe, ministre de l'Intérieur, pour organiser la représentation du culte musulman en France. En effet, trois jours plus tôt, soit le 6 mars 1990, ce dernier a effectivement mis en place le Conseil de réflexion sur l'islam en France (CORIF), une institution collégiale *ad hoc* de quinze membres choisis par le ministre ou cooptés par le conseil. Cette instance, dépourvue de tout statut juridique, constituée sur la base d'une simple lettre de mission, avait pour fonction première de conseiller le ministre sur

---

<sup>669</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

<sup>670</sup> Ce point sera traité dans le troisième rapport du HCI qui paraîtra à la fin de l'année 1992 : Haut conseil à l'intégration, *Conditions juridiques et culturelles de l'intégration. Mars 1992*, Paris, La documentation Française (collection « rapports officiels »), 1992 (2<sup>ème</sup> trim.), tout particulièrement le chapitre 2 : « L'intégration culturelle : diversité et cohésion » (pp.31-62) qui porte quasi-exclusivement sur la question de l'islam.

divers problèmes pratiques relatifs à l'exercice du culte musulman et accessoirement, de réfléchir à la manière de faire émerger à terme une organisation représentative de l'islam<sup>671</sup>.

En deuxième lieu, et ayant plus directement trait à la problématisation transversale de la politique d'intégration que la question de la situation de l'islam en France<sup>672</sup>, le Premier ministre soumet à la réflexion du HCI la question de « l'organisation administrative ». Il est notamment demandé aux « sages » d'évaluer l'adéquation des dispositifs publics existants et hérités pour traiter la situation, présentée comme nouvelle, de l'immigration. Il s'agit de savoir si l'ensemble constitué par les différents services administratifs, établissements publics, et les diverses associations qui ont été créés dans d'autres contextes doit être laissé « en l'état » ou s'il faut au contraire le « réorganiser »<sup>673</sup>. Compte-tenu du caractère inédit que le Premier ministre souhaite conférer à cette politique, mais aussi compte-tenu des prémices de structuration qui se sont accomplis autour du SGI qui s'est notamment vu confier la présidence du FAS, ce thème de la réorganisation administrative ne semble pas être mentionné par défaut. L'on peut même considérer qu'est ici directement soulevée la question de la situation de la DPM ; notamment à l'égard de l'existence d'un SGI.

En effet, dans le panorama qu'il dresse des administrations concernées par la politique d'immigration, P. Weil précise que la DPM, créée en 1966 au sein du ministère des Affaires Sociales :

« est la seule administration décideur et metteur en œuvre général et spécialisé. Elle joue un rôle moteur dans l'ensemble de la politique d'immigration. [...] [E]lle assure une fonction de suivi global, d'observatoire de l'ensemble des politiques menées en direction des assujettis à la politique d'immigration, soit en gérant directement la délivrance des titres de résident [...], ou l'instruction des demandes de naturalisation »<sup>674</sup>.

---

<sup>671</sup> Cf. Joxe Pierre (entretien avec), « La France vue de l'Intérieur », *Le débat*, septembre-octobre 1990, 61, pp.3-16, notamment p.14-15. Pour une mise en perspective historique et comparative de la tentative des pouvoirs publics d'intervenir dans l'organisation du culte musulman, cf. Frégosi Franck, « Les contours fluctuants d'une régulation étatique de l'islam », *Hommes & Migrations*, 1220, juillet-août 1999, pp.14-29 ; Frégosi Franck, « France : le culte musulman et la république, la régulation publique de l'islam dans un cadre laïque » in Leveau Rémy, Mohsen-Finan Khadija & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *L'islam en France et en Allemagne. Identités et citoyennetés*, Paris, La documentation Française (« Les études de La documentation française »), 2001, pp.63-71 ; Galembert (de) Claire, « France et Allemagne : l'islam à l'épreuve de la régulation étatique » in *Ibid.*, pp.81-94. Au sujet de l'intervention publique dans la gestion des « pratiques » musulmanes, cf. Jouanneau Solène, *Les imams de France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Paris, Agone, (« L'ordre des choses »), 2013.

<sup>672</sup> La sollicitation du Premier ministre semble surtout destinée à proposer, via la réflexion et la « rédaction » des « sages » une forme d'« apaisement » des tensions qui s'étaient exprimées lors de « l'affaire du voile ». Sur l'évolution du traitement de la question de l'islam en France par le HCI du début des années 1990 au début des années 2000, cf. Beaugé Julien & Hajjat Abdellali, « Elites françaises et construction du 'problème musulman'. Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 5, 1, 2014, pp.31-59.

<sup>673</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

<sup>674</sup> Weil Patrick, *La France et ses étrangers, op.cit.*, p.514.

Par ailleurs, elle « exerce la tutelle sur des organismes ayant pour mission la mise en place de certaines politiques », dont notamment le Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS), « qui finance le logement, l'action sociale et culturelle et la formation des immigrés », et l'Office des Migrations Internationales (OMI), « qui gère les flux d'introduction, de régularisation et de retour, [et] assure des missions d'informations »<sup>675</sup>. Lors de son audition, le 14 mars 1990, devant la mission parlementaire sur l'intégration des immigrés, présidée par Philippe Marchand, G. Moreau brosse un portrait fort similaire des attributions et du rôle central dans la politique d'immigration de la direction qu'il dirige. Pour renforcer la légitimité historique de cette direction, G. Moreau va même jusqu'à faire remonter l'origine de la DPM bien avant sa création officielle en 1966. L'origine de cette direction remonterait « non pas sous son titre, mais dans ses attributions »<sup>676</sup> à 1945, et à la volonté du Général De Gaulle de mettre en place un ministère de la Population afin de se doter d'une politique de la Population. Ces attributions, qui sont formellement regroupées dans la DPM depuis 1966, sont au nombre de quatre. Premièrement, cette direction est censée « avoir une vision de l'évolution démographique générale, avec les services de l'INED »<sup>677</sup>. Deuxièmement, elle doit « organiser la politique de l'immigration, en tant que politique d'accueil à une main d'œuvre étrangère, avec l'OMI »<sup>678</sup>. Troisièmement, elle est « chargée de la politique d'action sociale en direction de la population étrangère, avec le FAS »<sup>679</sup>. Enfin, ses services sont en charge de la politique de naturalisation.

Ce qui représente, selon G. Moreau, des ensembles d'actions qui, par leur diversité et le spectre élargi qu'ils recouvrent, permettent à la DPM « d'avoir une vision d'ensemble de l'immigration en France »<sup>680</sup> ; et ce, s'empresse-t-il d'ajouter, « sans retirer quoi que ce soit aux compétences du ministère de l'Intérieur – contrôle des frontières, ordre public – du ministère de l'Education nationale, de celui du Logement et de celui de l'Emploi et de la Formation Professionnelle »<sup>681</sup>. Aussi, le directeur de la DPM considère-t-il que les compétences de sa direction sont très exactement celles dont prétend se doter le nouveau

---

<sup>675</sup> *Ibid.* Mais, P. Weil rappelle que la DPM a aussi sous sa tutelle, le SSAE, « qui a charge de l'accueil des immigrés et en particulier des réfugiés », la Commission nationale pour le Logement des Immigrés (CNLI), « qui a eu, jusqu'en 1987, la mission de gérer le 0,1 p.100 logement », l'ADRI, « qui exerce une mission d'ordre culturel » et, « la mission interministérielle de lutte contre le travail clandestin ». Précisons aussi qu'elle exerce également la co-tutelle de l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED).

<sup>676</sup> Audition de Gérard Moreau le 14 mars 1990 devant la mission parlementaire sur l'intégration des immigrés, présidée par Philippe Marchand, *in* Rapport d'information sur l'intégration des immigrés 1348 déposé par Philippe Marchand le 11 mai 1990, archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

<sup>677</sup> *Ibid.*

<sup>678</sup> *Ibid.*

<sup>679</sup> *Ibid.*

<sup>680</sup> *Ibid.*

<sup>681</sup> *Ibid.*

dispositif institutionnel, non pas tant le HCI<sup>682</sup>, que le SGI : « J'estimais que par rapport à nous le SGI faisait doublon, j'estimais que la politique que nous menions était autant une politique de maîtrise des flux qu'une politique d'interventions, une politique sociale. C'était le rôle de la DPM que d'avoir la vision d'ensemble »<sup>683</sup>.

Selon le témoignage d'H. Prévot, le directeur de la DPM a d'ailleurs continuellement, au cours de leurs interactions administratives, cherché à affirmer la prévalence de sa direction en faisant valoir son expertise propre en matière de politique migratoire par rapport à l'inexpérience du SGI :

« Il défendait encore l'idée d'avoir quelque chose, le fait d'être un directeur d'une grande administration et il avait tout à coup un Monsieur en face de lui qui ne savait pas le dixième de ce qu'il savait sur les problèmes. Ça le rendait furieux et il pouvait à tout moment me reprendre par exemple sur la convention franco-marocaine etc. en me disant : 'M. Prévot, non'...et en public... 'Non, ce n'est pas du tout ça, la convention ne dit pas ça'...la gifle quoi... surtout que ça l'amusait... »<sup>684</sup>.

Or, si comme pour la question du Logement et de l'Education nationale, le sujet de la réorganisation administrative est extrêmement dépendant de la situation gouvernementale, la différence notable est qu'en la matière le SGI semble jouir d'un soutien important, y compris de la part de l'entourage direct de la présidence. En effet, selon H. Prévot, le secrétaire général de l'Elysée, Jean-Louis Bianco – dont on a déjà eu l'occasion d'évoquer l'investissement auprès de J. Rigaudiat dans la mise en place du HCI<sup>685</sup> – semble même anticiper sur les restructurations nécessaires en proposant au secrétaire général d'étendre ses prérogatives, en lui confiant la direction de la DPM, à la place de Gérard Moreau :

---

<sup>682</sup> « Le HCI, lui, commence à réfléchir à l'intégration et, son premier rapport, qui arrive au bout de plusieurs mois, c'est un rapport qui est réfléchi [...]. Le HCI s'est révélé un système producteur de travaux et de rapports intéressants [...] Mais, les membres du HCI, ils étaient en dehors de tout ça, ils étaient en dehors de l'action opérationnelle ! [...] Donc, le HCI était un peu 'out' par rapport à la politique conduite », entretien avec G. Moreau, *op.cit.* Allant dans le même sens, C. Ducastelle commente : « Bon la DPM, c'est une direction de fer, elle fait la politique, elle met en œuvre... donc, c'était vraiment le SGI qui était son concurrent et, le HCI qui réfléchissait, ma foi, c'était moins grave... », entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>683</sup> Entretien avec G. Moreau, *op.cit.*

<sup>684</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.* H. Prévot évoque également des tentatives plus directes pour « parasiter » son action : « [M]ais, voyez par exemple à un moment, j'ai décidé de travailler sur la question que j'appelais la 'mobilité' en disant pourquoi tous ces Maliens qui ont travaillé dix ans en France, ils ont acquis une compétence, bon ben, ils sont chômeurs mais ils sont compétents... bon ben alors pourquoi on ne leur propose pas de revenir au Mali entendu que leurs neveux ou leurs enfants pourraient venir en France... pour organiser une rotation, pour ne pas figer les choses. J'ai fait des propositions, j'ai discuté avec le Comité des Maliens de France et d'autres associations et, Moreau m'a tiré dans les pattes immédiatement »

<sup>685</sup> « Sur ce sujet HCI, il y avait un certain nombre de gens qui étaient aux affaires ici ou là, soit à l'Elysée ou à Matignon, qui a permis de monter cette opération sans qu'on s'emmerde politiquement, sans qu'on se tire la bourre mutuellement, sans que la relation Rocard/Mitterrand n'interfère... Sautter et Bianco ont mis leurs pattes dans ce machin [...] Tout ça faisait un petit peu consensus entre nous », entretien avec Jacques Rigaudiat, *op.cit.*

« Et peu de temps après ma nomination, c'est pour vous expliquer la logique... Bianco, le secrétaire général de Mitterrand m'a dit : 'c'est bon, ça va avec Gérard Moreau, ça marche... ?'. Je lui ai dit : 'Non, tu sais sa collaboration est un peu réticente'. Alors que j'avais vraiment beaucoup de problèmes avec lui. Et il me dit : 'Ah ben écoute, c'est très simple, ce qu'on peut essayer de faire, c'est te nommer plus officiellement Délégué général à l'intégration et la DPM te sera rattachée et on va envoyer Gérard Moreau à la Cour des comptes... et donc, tu seras DPM en même temps et on te mettra un directeur adjoint. Donc, tu seras secrétaire général à l'intégration, secrétaire du comité interministériel, président du FAS, presque pratiquement, le patron de l'OMI' »<sup>686</sup>.

H. Prévot affirme avoir ainsi avoir pu à certaines reprises bénéficier des avantages d'un tel soutien, en pouvant intervenir comme s'il avait déjà pu bénéficier de ce rattachement de la DPM à sa fonction de SGI :

« En principe, je devenais aussi DPM ; de telle sorte que, c'est vrai que dans certaines réunions, c'est moi qui arbitrais en faveur du SSAE que je sauvais de la misère ou en faveur de telle autre structure ou des trucs comme ça, donc là, j'ai commencé à avoir un petit peu de moyens... »<sup>687</sup>.

Ainsi, le champ des possibles semble donc très largement ouvert ; et du moins suffisamment pour que cette question de l'organisation administrative fasse effectivement l'objet d'une réflexion de la part des « sages » qui y consacrent la première annexe de leur premier rapport<sup>688</sup> ; et dont la proposition principale est d'ailleurs, sans grande surprise, la suppression en l'état de la DPM, ou plus exactement sa fusion avec la Direction de l'action sociale (DAS) dans « un organisme unique, qui serait une grande direction de la population et de la solidarité »<sup>689</sup>.

Toutefois, malgré l'ouverture relative d'un espace de possibilité pour engager une telle réorganisation administrative, la temporalité politique de l'action gouvernementale défait le dispositif institutionnel de la politique d'intégration. En effet, moins d'un an et demi après la création des trois instances de la politique interministérielle, le schéma idéal de ce dispositif

---

<sup>686</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>687</sup> H. Prévot indique même qu'il avait des échanges très réguliers avec le secrétariat de l'Elysée pour faire état de ses avancées et difficultés : « En même temps, il faut que vous sachiez que mon principal correspondant pour tout ça, les seules personnes qui me donnaient des directives, c'était l'Elysée. C'est de là que je recevais mes directives. Chaque fois que j'ai eu un problème, alors... je pouvais discuter avec Rocard, je déjeunais avec lui et on en parlait très gentiment, il m'appuyait mais, c'est à l'Elysée, c'est pour vous dire le rapport de force et en même temps les dessous de la véritable structure gouvernementale sous Mitterrand, alors il y avait Bianco et un autre qui était responsable de l'ensemble des questions économiques et sociales à l'Elysée... et que je voyais quand j'allais à l'Elysée et j'y allais souvent. J'y allais à chaque fois que j'avais un vrai gros problème à traiter ou bien, il me demandait : 'Hubert, où est-ce que tu en es ? Viens nous voir'. Et sur un certain nombre de réformes concernant les structures et bien c'était : 'Ben, Hubert d'accord, on va faire comme ça...' », entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>688</sup> « Intégration : l'organisation administrative », in HCl, *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, pp.73-99.

<sup>689</sup> *Ibid.*, p.91.

institutionnel d'ensemble devient *de facto* complètement obsolète. En effet, alors que M. Rocard cesse de réunir le CII dès le mois de mai 1990, c'est-à-dire au final notamment après l'échec manifeste de sa stratégie d'élaboration d'une politique transpartisane d'immigration et d'intégration<sup>690</sup>, c'est un an plus tard presque jour pour jour, au tour du SGI d'être « désactivé ». Succédant le 15 mai 1991 à Michel Rocard, Edith Cresson lui préfère la création d'un secrétariat d'Etat aux Affaires sociales et à l'intégration confié à Kofi Yamgnane au sein d'un ministère des affaires sociales et de l'intégration<sup>691</sup>. Officiellement transféré au ministère des Affaires sociales<sup>692</sup>, le SGI est littéralement vidé de sa substance<sup>693</sup>. En sa qualité de chargée de mission du SGI auprès du HCI puis secrétaire générale du HCI à la disparition du premier, Christiane Ducastelle peut directement témoigner de la disparition presque en catimini de cet élément « charnière » de la politique d'intégration officiellement inaugurée moins d'un an et demi auparavant :

« En 90, parce que quand Michel Rocard a mis tout ça en place, il avait mis en place un HCI et un SGI qui était rattaché au Premier ministre et, qui était chargé d'animer la politique de l'intégration... alors que le Haut Conseil, c'était des sages qui étaient chargés de réfléchir. Et moi, je suis rentrée au SGI, où je me suis occupée plus particulièrement du Haut Conseil. Et ensuite Rocard est parti en 91, remplacé par Edith Cresson qui a dit : 'On balaye toutes ces instances interministérielles, secrétariats généraux qui sont rattachés au Premier ministre et qui n'ont aucune raison d'être rattachés au Premier ministre'. Donc, de fait le SGI est mort de sa belle mort. Là, il ne restait plus que le HCI...et moi, là, j'ai été rattachée au Haut Conseil... disons que j'ai été secrétaire générale du HCI, mais, à cette époque-là, ça s'est fait sans formalités : pas de décrets, pas d'arrêtés »<sup>694</sup>.

Ainsi loin de provoquer une réorganisation administrative, la politique d'intégration se solde à cet égard par le maintien d'un *statu quo*. Aussi, au milieu de ce qui s'apparente à une sorte de *débandade* institutionnelle, seuls restent donc les « sages » que le Premier ministre a notamment sollicités sur un troisième thème, celui de la connaissance de l'immigration. Or, sous l'effet notamment de l'évolution de la politisation frontiste, ce thème exploratoire se transforme rapidement en « mission statistique » qui, explicitement confiée au HCI, demeure

---

<sup>690</sup> Il restera « en sommeil » pendant plus de dix ans et ne sera réuni de nouveau que le 10 avril 2003, puis le 2 juin 2004, et presque annuellement depuis.

<sup>691</sup> Dont le titulaire est Jean-Louis Bianco jusqu'au remaniement gouvernemental du 2 avril 1992 qui voit Pierre Bérégovoy succéder à Edith Cresson : René Teulade remplace alors Jean-Louis Bianco et Kofi Yamgnane est reconduit dans ses fonctions.

<sup>692</sup> Il a connu la même évolution que le SGI et n'est réactivé qu'à partir de 2003 où il fut progressivement institué un secrétariat général à l'immigration et l'intégration.

<sup>693</sup> Sur ce point, cf. notamment les considérations de Vincent Viet sur le décret du 3 juin 1991 qui mentionne le rattachement du SGI au ministère des Affaires sociales : Viet Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998, pp.489-490.

<sup>694</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

ce faisant, compte-tenu de ce que nous venons d'indiquer sur l'évolution du dispositif, le seul et unique reliquat de la politique d'intégration.

### ***b – ... et la connaissance statistique de l'immigration comme enjeu politique***

Thème exploratoire mentionné en tout premier lieu par le Premier ministre, « celui de la connaissance » : « L'immigration, la présence des étrangers » sont, déclare-t-il, des questions qui sont tout autant « propices aux fantasmes », qu'elles sont « peu ou mal connues » ; « l'information [étant] à la fois lacunaire et dispersée, parfois incohérente, quand elle n'est pas tout simplement inexistante »<sup>695</sup>. Aussi, le Premier ministre indique sa volonté de voir les « sages » apporter une réponse à la question : « Comment la produire, l'organiser, la mettre à disposition et la diffuser ? »<sup>696</sup>. Ce thème de la connaissance est le seul élément qui, mentionné lors de son allocution, ne semble pas être explicable par les marges de manœuvre du SGI pour mener à bien son rôle de moteur en matière de politique d'intégration.

Lorsque M. Rocard fait mention de cette question comme domaine d'expertise exploratoire prioritaire, il s'agit très directement de la reprise d'un enjeu qui se trouve communément mis en lumière par les productions que nous avons identifiées comme les principales sources d'inspiration du lancement de la politique d'intégration, à savoir le rapport du CGP. En effet l'une comme l'autre insistent sur le fait que l'immigration constitue « un objet particulièrement difficile à cerner statistiquement »<sup>697</sup> compte-tenu de « l'incertitude qui plane sur bon nombre de statistiques et sur le fait que d'autres sont tout simplement inexistantes »<sup>698</sup>. Enumérant chacune à leur manière les « écarts observés entre les sources administratives » ou les « saisies insatisfaisantes » aussi bien en matière d'évaluation des données de stocks d'étrangers que des données de flux d'immigration, elles convergent également dans la double formulation de la nécessité à faire de la connaissance statistique un enjeu de la problématisation de l'action publique à mettre en œuvre :

---

<sup>695</sup> Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990, *op.cit.*

<sup>696</sup> *Ibid.*

<sup>697</sup> CGP, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.89. Sur le traitement de l'état des statistiques disponibles, cf. pp.89-101 ; ainsi que l'audition de Stéphane Hessel accompagné de Claire Guignard Hamon le 31 janvier 1990 devant la mission parlementaire sur l'intégration des immigrés, présidée par Philippe Marchand, in Rapport d'information sur l'intégration des immigrés 1348, *op.cit.*, pp.181-203.

<sup>698</sup> Ducastelle Christiane & Voisard Jacques, *La question immigrée, op.cit.*, p.127. Sur le traitement de l'état des statistiques disponibles, cf. p.127-131 ; ainsi que Voisard Jacques, « Rapport sur l'amélioration de la connaissance en matière d'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, 5, 3, 1989, pp.103-119.



« Les chiffres de la présence étrangère en France contribuent à alimenter le débat sur l'immigration, notamment dans ses composantes polémiques [...] et à méconnaître la consistance historique de certains processus et, partant, de mal situer les éventuelles marges de manœuvre ouvertes aux politiques sociales »<sup>699</sup>.

« Cette non-connaissance dans de nombreux domaines concernant les immigrés risque d'enlever toute réalité aux politiques mises en œuvre, et de plus, elle ouvre la voie aux publications les plus fantaisistes, et aux inévitables fantasmes qui en découlent »<sup>700</sup>.

Ainsi, les deux sources d'inspiration à l'origine du lancement de la politique d'intégration placent-elles donc explicitement dans leur formulation initiale l'amélioration de la connaissance statistique au croisement des stratégies de politisation et des implications proprement opérationnelles de la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques.

De cela, l'on pourrait dès lors supposer que la « mise à l'agenda » du HCI de ce thème de la connaissance s'inscrit dans le projet politique rocardien de co-production de l'action publique en matière d'immigration et d'intégration, et tout particulièrement dans l'objectif du Premier ministre de faire reposer le « sentiment subjectif d'appartenance » trans-partisan sur l'établissement d'une « connaissance objective commune ». S'il apparaît plausible que la formulation de cette requête le 9 mars 1990 s'inscrive dans la perspective de la proposition qu'il s'apprêtait à faire lors de son discours général devant la représentation parlementaire le 22 mai 1990, la suite de son allocution ne confère à cette demande d'avis, ainsi qu'aux deux autres déjà mentionnées, qu'un statut indicatif, et n'est aucunement une demande ferme et définitive : « *mais de cela, nous aurons l'occasion de reparler* » dit M. Rocard pour ponctuer l'énumération des thèmes de réflexion qu'il soumet au HCI<sup>701</sup>.

En effet, ce que le Premier ministre relie très directement et explicitement au débat parlementaire qui doit se tenir à la suite de son discours du 25 mai 1990, et qu'il présente comme « la demande qui [lui] apparaît la plus urgente », a trait à l'autre volet de la mission du HCI ; à savoir : l'élaboration annuelle du rapport. Rappelant allusivement « l'affaire du voile », à la suite de laquelle constate-t-il « [l]'ensemble des force politiques de ce pays ont alors mobilisé leur réflexion sur ce problème de l'immigration et de l'intégration », le Premier ministre souligne l'impérieuse nécessité que celles-ci, ainsi que le Gouvernement d'ailleurs, assument leurs responsabilités en menant à bien un « débat démocratique devant la représentation politique ». Toutefois, il s'interroge sur la possibilité de voir compléter cette étape nécessaire par une participation des « sages » en la matière : « Je me demande

---

<sup>699</sup> CGP, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.89.

<sup>700</sup> Ducastelle Christiane & Voisard Jacques, *La question immigrée, op.cit.*, p.128.

<sup>701</sup> *Ibid.*

néanmoins, si votre instance, riche de l'expérience de ses membres, qui sont à l'origine d'une part importante de la réflexion en ce domaine, ne pourrait pas dresser rapidement, disons pour le courant de l'automne prochain, un premier état des lieux »<sup>702</sup>. Il apparaît donc clairement que c'est cet état des lieux élaboré par ce conseil aux caractéristiques si emblématiques, que M. Rocard souhaiterait pouvoir reprendre pour établir la base des « constats communs » auxquels doivent parvenir les tables-rondes qu'il envisage de proposer aux différentes formations parlementaires. Aussi, quand bien même il n'en demeure pas moins possible de rattacher la possibilité d'une saisine du HCI sur la question de l'information notamment statistique à la stratégie rocardienne d'établir un diagnostic partagé par les deux côtés de l'hémicycle – et ce, d'autant plus que la connaissance à établir publiquement, ou plutôt son absence, est directement reliée à des récupérations politiques –, ce n'est manifestement qu'en tant qu'élément indirectement convergent avec la finalité politique poursuivie.

Par contre, le changement de la modalité de sollicitation du Premier ministre à l'égard des « sages » au sujet de cette connaissance qui survient plus d'un mois et demi après leur installation qui avait déjà tardé – pour les raisons que nous avons mentionnées précédemment<sup>703</sup> – plus de trois mois traduit un « changement de cap » qui replace pleinement cet enjeu du côté de la stratégie de politisation. En effet, par une lettre de mission en date du 29 mai, le Premier ministre confie au HCI la responsabilité directe de mettre en ordre les statistiques publiques, de leur organisation à leur diffusion :

« en substituant aux informations lacunaires, dispersées, parfois incohérentes ou tout simplement inexistantes une connaissance aussi exacte que possible des données relatives aux flux d'immigration, à la présence évolutive et à la situation juridique des étrangers sur le sol français »<sup>704</sup>.

Il s'avère en effet que ce qui explique cette montée en puissance de l'enjeu de la connaissance statistique a directement trait à la politisation par le FN, non pas simplement de la thématique de l'immigration comme il le faisait depuis notamment le début des années 1980, mais très directement de la connaissance statistique de l'immigration. Participant de la stratégie d'« adaptation » dans laquelle elle est engagée depuis les années 1985-1986<sup>705</sup>, l'organisation frontiste procède à une modification des modalités de formulation du « problème de

---

<sup>702</sup> *Ibid.*

<sup>703</sup> Cf. *supra* : sous-partie B, section 1.

<sup>704</sup> Cité in Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, p.7. On remarquera de nouveau la constance des qualificatifs utilisés entre l'allocution d'installation et ce courrier.

<sup>705</sup> Sur ce point, cf. Dézé Alexandre, *Le Front national à la conquête du pouvoir ?*, Paris, Armand Colin (« Eléments de réponse »), 2012, pp.76-83.

l'immigration » dont les effets se rendent justement perceptibles dans l'intervalle de temps qui sépare l'installation des « sages » et cette lettre de mission qui transforme donc le statut et la fonction du HCI, en le chargeant directement de la prise en charge de l'organisation et de la diffusion des informations statistiques. En quoi consiste donc cette « interférence » propre à la compétition politique, qui fait ainsi acquérir un statut impératif et permanent à cet enjeu de la connaissance statistique ?

Au milieu des années 1980, le discours du FN n'est pas lié à la rationalité, à l'analyse des faits de manière « cartésienne » et se caractérise par sa dimension profondément « exotérique », en ce qu'il se veut simple, parlé et ne renvoyant à aucun corpus de connaissances et savoirs<sup>706</sup>. Cette caractéristique, qui peut être rapprochée de l'anti-intellectualisme, cette mise en cause de « l'intelligentsia » nécessairement « cosmopolitique » qui est un véritable invariant de l'idéologie du FN, s'apparente alors surtout à une tactique discursive explicitement considérée comme telle, comme en atteste cette déclaration du *leader* frontiste :

« Ce que ne comprennent pas les *leaders* de partis politiques, très souvent aussi les politologues et même les journalistes est que la politique n'est pas un métier mais un art de la communication et qu'elle consiste à expliquer à de grandes masses populaires, dans un langage qui n'est pas celui des sciences politiques, ni de l'ENA »<sup>707</sup>.

Cependant, sous l'influence de l'arrivée, notamment autour du scrutin législatif de 1986, de nouveaux membres issus de ce qu'on appelle la « Nouvelle Droite » (c'est-à-dire du Groupement de recherches et d'études pour la civilisation (GRECE) et/ou du Club de l'Horloge<sup>708</sup>, tels que Jean-Yves le Gallou<sup>709</sup> ou Bruno Mégret<sup>710</sup>, et qui ont un profil « plus

---

<sup>706</sup> Sur ce point, cf. notamment Charlot Monique, « L'émergence du Front national », *Revue française de science politique*, 36, 1, 1986, pp.30-45, p.37.

<sup>707</sup> Le Pen Jean-Marie (*France Inter*, 9 janvier 1984) cité *in ibid.*, p.38.

<sup>708</sup> Sur ces structures et ces mouvements de transfuge, cf. Taguieff Pierre-André, *Sur la nouvelle droite. Jalons d'une analyse critique*, Paris, Descartes et Cie, 1994, p.53 et *sq* ; 181-183. Et plus généralement : Duranton-Cabrol Anne-Marie, *Visages de la Nouvelle droite. Le GRECE et son histoire*, Paris, Presses de la FNSP, 1988.

<sup>709</sup> Auteur de *La préférence nationale : réponse à l'immigration* (Paris, Albin Michel, 1985) est ancien élève de l'ENA, en poste à la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur, adjoint au maire RPR d'Antony, Patrick Devedjian, membre du comité directeur du Parti républicain, secrétaire général du Club de l'Horloge et proche de Bruno Mégret.

<sup>710</sup> Bruno Mégret est polytechnicien de formation, ingénieur des Ponts et Chaussées, diplômé de l'Université de Berkeley. Egalement passé en tant que chargé de mission au CGP de 1975 à 1976, il a de plus été conseiller technique au cabinet de la Coopération de 1979 à 1981. Il est par ailleurs membre du comité central du RPR de 1978 à 1981, président fondateur des Comités d'action républicaine (CAR) puis des Fédérations pour l'avenir et le renouveau et membre du Conseil d'organisation du Club de l'Horloge.

spécialisé, plus compétent, plus présentable»<sup>711</sup>, le parti opère un mouvement de « normalisation » de l'ensemble de ses moyens d'expression dans le cadre du jeu électoral, qui connaît un mouvement d'intensification avec la campagne présidentielle de 1988 dont la direction est justement confiée à une de ces nouvelles élites frontistes, Bruno Mégret. À la suite de ces élections qui sont un véritable succès – J.-M. Le Pen obtenant près de 15 % des suffrages exprimés<sup>712</sup> –, le FN s'engage davantage encore dans cette voie et s'attache désormais à rendre respectable et présentable non seulement le personnel, l'image du candidat, ou encore les supports de communication, mais également les constats et propositions qui constituent le programme politique du parti. Aussi, à l'initiative de B. Mégret, qui devient délégué général du FN<sup>713</sup> et de J-Yves Le Gallou, le parti se dote d'un Conseil scientifique en décembre 1988 qui se présente comme « un aéroport de personnalités de haute compétence destinées à conseiller le mouvement, ses dirigeants et son président et à prendre part, au nom du FN, aux débats intellectuels du moment » et ainsi à assurer le « rayonnement intellectuel » du parti<sup>714</sup>. La mise en place de cette instance, qui constitue la première manifestation de l'importance prise par les transfuges de la « Nouvelle droite », consacre surtout le début de la mise en place d'une opération de « scientification » des arguments frontistes<sup>715</sup>. Or, émanant de son Vice-président, Pierre Milloz, qui est par ailleurs ancien énarque, diplômé de l'IEP Paris et inspecteur général du ministère de l'Industrie<sup>716</sup>, la première production de ce conseil scientifique qui porte sans grande surprise sur l'immigration, paraît à la fin du mois de mars 1990. S'efforçant de se donner tous les signes de la respectabilité politique, l'ouvrage qui paraît sous le titre de *Rapport Milloz. Le coût de l'immigration*<sup>717</sup> se présente comme une analyse des « contradictions » et « lacunes » entre

<sup>711</sup> Birenbaum Guy & François Bastien, « Unité et diversité des dirigeants frontistes », in Mayer Nonna & Perrineau Pascal, *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de Sciences Po (« Références académiques »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. mise à jour / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.83-106, p.87.

<sup>712</sup> Rappelons que le leader frontiste, qui ne s'était pas présenté en 1981, avait obtenu lors du scrutin de 1974, 0,73% des suffrages exprimés.

<sup>713</sup> Sur la double structuration de la direction du FN autour de deux instances parallèles, tout à la fois complémentaires et en concurrence : la délégation générale donc et le secrétariat général (dirigé par Carl Lang), cf. Birenbaum Guy, *Le Front national en politique*, Paris, Balland (« Fondements »), 1992, pp.195-215.

<sup>714</sup> Institut de formation nationale (Front national), *Militer au Front*, Paris, Editions nationales, 1991, cité in Birenbaum Guy, *Le Front national en politique*, op.cit., p.215. Sur la création de l'IFN, cf. également Dézé Alexandre, *Le Front national à la conquête du pouvoir ?*, op.cit., p.87.

<sup>715</sup> Dézé Alexandre, « Justifier l'injustifiable. Fondements, place et fonctions du discours scientifique dans la propagande xénophobe du Front national », in Hammon Philippe, Méon Jean-Mathieu & Verrier Benoît, *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2002, pp.57-82.

<sup>716</sup> D'après A. Dézé, P. Milloz qui est également membre de rédaction de la revue *Identité* qui commence à paraître irrégulièrement en mai-juin 1989 dans la foulée de la création de ce conseil scientifique, est l'un des membres les plus actifs de cette opération de « scientification » de l'argumentaire frontiste : cf. *ibid.*

<sup>717</sup> Milloz Pierre, *Rapport Milloz. Le coût de l'immigration*, Saint-Cloud, Editions nationales (Etudes et argumentaires »), mars 1990.

différentes sources publiques et officielles pour accréditer l'idée selon laquelle le nombre des étrangers serait très largement sous-évalué par le système de statistiques publiques.

Très largement repris dans la presse nationale, le Premier ministre (« y avait un tel débat à cause de ce fameux 'rapport' du FN... mais, c'était tous les jours dans les journaux, tous les jours, tous les jours : 'On nous ment !', 'L'invasion' mais, c'était ahurissant et donc, il fallait... il fallait vraiment... il fallait rectifier »<sup>718</sup>) se trouve dès lors « contraint » de « réviser sa copie » en attribuant à l'instance emblématique de son dispositif institutionnel, non plus seulement la tâche de réfléchir aux modalités d'organisation des statistiques, mais la mission très officielle de prendre directement en charge cette production. Ce que le HCI – qui s'était déjà pour son compte efforcé de réagir aux allégations du FN au travers de la conférence de presse qu'il donne le 15 mai 1990<sup>719</sup> – s'empresse de faire sans perdre un instant puisqu'il constitue en conséquence à ses côtés un groupe « Statistiques » dont la première réunion se tient au début du mois de juillet 1990<sup>720</sup> ; soit à peine un mois après le courrier du Premier ministre.

Tous les niveaux de la chaîne des acteurs concernés par cette mise en avant de la question des statistiques publiques sont d'ailleurs unanimement conscients du caractère « politique » et contextuel de l'origine de la décision du Premier ministre ; la position de chacun dans le dispositif d'ensemble influant bien évidemment sur l'appréciation qui en est faite. En effet, selon leur plus ou moins grande distance ou proximité à l'égard de l'instance de la décision, la lecture qu'ils font de la mission statistique fait en quelque sorte varier l'acceptation et/ou l'évaluation de son origine « politique ». Si tous rattachent invariablement cette prise en charge de la question statistique à la diffusion par le FN d'informations s'appuyant sur une connaissance présentant les signes extérieurs de la scientificité suffisant pour mettre en doute la qualité de l'expertise administrative dans l'espace public, notons toutefois les variations d'appréciation qui caractérisent leur récits explicatifs.

Si l'on prend l'exemple de ceux qui se sont retrouvés le plus en aval du processus décisionnel, c'est-à-dire les membres administratifs du groupe « Statistiques » que le HCI

---

<sup>718</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>719</sup> Le HCI déclare en effet : « Compte-tenu de l'urgence qui s'attache à la diffusion d'une information correcte et cohérente, le Haut Conseil demande au Premier ministre que les deux grands instituts publics, que sont l'INSEE et l'INED consacrent les moyens nécessaires à la mobilisation, à la coordination et à la diffusion de toutes les informations existantes. Cette impulsion nouvelle permettra de mettre fin [...] à la circulation de données incorrectes ou fantaisistes » : Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du HCI du 15 mai 1990, Centre d'information et de documentation de la DPM (dossier « Haut Conseil à l'intégration »).

<sup>720</sup> Notes manuscrites de Gérard Calot pour la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990, Archives publiques privées.

constitue donc à ses côtés pour satisfaire à cette demande, l'on peut voir que c'est le caractère subreptice et la logique de l'urgence qui président à l'attribution de cette mission statistique au HCI qui sont mis en avant. Ce qui a été ainsi et notamment le cas d'André Lebon qui, en tant que représentant de la DPM, présente l'avènement de ce souci statistique comme foncièrement « réactif » :

« Quand a été mis en place le HCI, il n'y avait pas d'arrière-pensées statistiques mais après il y a eu des problèmes sur les statistiques, et ça s'est fait au moment où il y a eu un rapport du FN et, c'est Rocard qui a dit : 'J'en ai marre de tout ça... et donc, puisque je viens de créer le HCI, on va lui confier les statistiques' »<sup>721</sup>.

Ce caractère « réactif » est de plus mis en rapport avec une attitude opportuniste qui serait propre aux habitudes des responsables politiques, qui instrumentaliserait et méconnaîtraient la connaissance statistique :

« C'est toujours ça les hommes politiques... Quand il y a un gros problème, on dit : 'Je l'évacue, je crée une commission, un conseil'... et donc là, il s'est dit : 'Je viens d'en créer un, ça tombe bien... il va s'occuper des statistiques, comme ça je m'en débarrasse, comme ça il n'y aura plus de problèmes politiques... Moi, j'y connais rien. On va consacrer du temps à ça. C'est un problème de statisticiens' »<sup>722</sup>.

Par contre, lorsqu'il s'agit des membres du HCI, c'est-à-dire ceux qui sont les destinataires directs de la décision, l'objet de la nouvelle mission qui leur est confiée est pleinement endossé, et dans sa nécessité, et dans sa légitimité politiques. Ainsi qu'en témoigne par exemple ces propos de S. Hessel :

« Il y avait un rapport du nom d'un des dirigeants du FN qui expliquait que l'immigration, ça coûtait des fortunes [...] et donc, comme la polémique devenait vive et que des informations provenant du FN étaient diffusées, il était essentiel de dire : 'Attention ! Ne confondons pas ! Ne disons pas les délinquants sont tous des immigrés ! N'utilisons pas les statistiques superficielles du ministère de la Justice par exemple, qui peuvent indiquer le nombre important d'étrangers devant les tribunaux'. Voilà le genre de problèmes qui rendent nécessaire une statistique exacte de ce que sont vraiment les immigrés en France. D'abord, d'où viennent-ils ? Combien de temps sont-ils immigrés et à partir de quel moment deviennent-ils des Français ? Voilà les problèmes simples que ma commission déjà avait senti pour lutter contre polémiques et fantasmes »<sup>723</sup>.

Dans cet extrait, l'ancien Ambassadeur de France justifie donc l'attribution de la mission statistique comme une nécessité de l'action publique. Ainsi, en prenant bien soin de

---

<sup>721</sup> Entretien avec André Lebon (membre du groupe statistique ; représentant de la DPM). Cf. Annexe 12.

<sup>722</sup> *Ibid.*

<sup>723</sup> Entretien avec Stéphane Hessel, *op.cit.*

ré-inscrire le travail du groupe du CGP dont il assurait la présidence dans l'avènement d'une politique publique telle que la connaissance en constitue une dimension centrale et préalable, il affirme non seulement le lien de causalité entre le contexte de politisation et la décision du Premier ministre, mais il établit également la constance et la nature de la prévalence causale du contexte de politisation dans la mise en œuvre d'une telle conception de l'action publique à mener. Reprenant d'ailleurs très exactement le terme de « fantasmes » que M. Rocard emploie pour définir la visée globale de la mission des sages dans sa lettre du 29 mai 1990 (« dissiper les fantasmes qui entourent la présence des étrangers en France »<sup>724</sup>) S. Hessel introduit une variation terminologique avec la notion de « polémique » qui n'est pas loin de rendre compte de l'évolution de la production discursive du FN dont nous avons rendu compte précédemment : « Le fantasme, c'était : 'la France est envahie par les immigrés', puis la polémique c'était 'Y a trop d'immigrés, il faut les mettre à la porte ou, en tous cas, empêcher qu'ils arrivent' ». Double forme de remise en cause de l'immigration et de la présence immigrée qui, en tant que partie intégrante de la « mise en politique » à opérer, conduit à la définition de la nécessité de mettre en place une politique à destination de cette présence immigrée qui soit d'abord une politique de clarification de la connaissance : « La réalité, c'est qu'il faut une politique qui prenne en compte des stocks et des flux, qui ne les confondent pas et, voilà donc les problèmes sur lesquels il fallait réfléchir »<sup>725</sup>.

Avant de clore ce chapitre et d'aborder dans le suivant la manière dont les « sages » ont effectivement mené cette mission statistique, attestons de l'influence effective de la politisation frontiste dans ce changement de statut de la connaissance statistique dans le cadre de la politique. C'est notamment le SGI qui, en tant que correspondant et relais direct du décideur gouvernemental, nous fait même percevoir l'étendue de l'opération proprement politique dans laquelle s'inscrivait cette décision de confier au HCI la mise en ordre des statistiques publiques, de leur organisation à leur diffusion. Comme le rappelle H. Prévot, la transformation des cadres de la mission du HCI, qui est donc bien issue de la latéralisation de l'affrontement des politisations s'inscrit dans une plus vaste stratégie de « riposte » :

« Les statistiques, ça a été une de nos principales préoccupations, mais c'est vraiment venu après. C'est venu sous l'influence de la polémique avec le FN, c'était le moment où le FN dit : '2 millions de clandestins en France', c'est le moment où il dit qu'il y a 10 millions d'étrangers en France ou, je sais plus combien de millions... moi, j'ai écrit personnellement

---

<sup>724</sup> Cité in Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, p.7. Notons par ailleurs que c'est encore le même terme qu'il utilise dans l'allocation d'installation du HCI et le discours devant l'assemblée nationale.

<sup>725</sup> Entretien avec Stéphane Hessel, *op.cit.*

plusieurs notes contre Le Pen. Et donc Rocard a décidé de confier la question de la prise en charge de l'organisation et la coordination des différentes statistiques existantes, mais il a aussi décidé de la création plus confidentielle du 'groupe Choussat' dont la mission était un peu plus particulière et spécifique »<sup>726</sup>.

Avant même de considérer la nature de ce groupe « secret » dit « groupe Choussat », sa simple existence nous indique bien à quel point la déconstruction des discours, des argumentaires et notamment des chiffres du FN constitue un objectif priorisé par le Premier ministre. Aussi, non content donc de confier aux membres du HCI tout récemment installés la mission de mettre en ordre des statistiques existantes, M. Rocard prend parallèlement la peine de solliciter la constitution d'un groupe « confidentiel ». Ce groupe qui avait pour nom de fonctionnement le « groupe des experts de l'immigration » devait même être le « navire amiral » de cette opération politique si l'on se réfère à la description de sa composition que nous fit H. Prévot qui se retrouve, en tant que SGI, associé aux travaux et séances de ce groupe de travail :

« C'est un groupe qui s'est réuni pendant plusieurs mois avec vraiment les gens les plus compétents de France c'est-à-dire que c'était pas des sous-fifres qui étaient là, y avait toujours au moins le directeur de la Prévision, le directeur général de l'INSEE, le directeur de l'INED, le Commissaire au Plan, sous la direction de Jean Choussat<sup>727</sup> qui était un très grand inspecteur des finances »<sup>728</sup>.

H. Prévot n'est d'ailleurs pas le seul acteur de la naissante politique d'intégration à avoir participé d'une manière ou d'une autre au travail de ce groupe. Outre, C. Guignard-Hamon qui en sa qualité de chargé de mission auprès du SGI assure le secrétariat du « groupe des experts de l'immigration »<sup>729</sup>, l'on retrouve notamment M.-T. Join-Lambert qui, mobilisée, non pas tant en sa qualité de membre du HCI, mais davantage pour sa connaissance des politiques sociales, en confirme la nature de la composition :

« Moi aussi j'ai participé au groupe qui était dirigé par Choussat, qui était inspecteur général des Finances et, qui était chargé de répondre aux estimations tout à fait fantaisistes du FN sur le coût des immigrés pour la protection sociale et la société française... c'était un petit groupe technique qui réunissait le SGI avec l'INSEE, la Direction de la Prévision... pour démonter les arguments de Le Pen... et donc, c'était un groupe à part... »<sup>730</sup>.

---

<sup>726</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>727</sup> Et qui est à l'époque directeur du Budget au ministère de l'Economie et des Finances.

<sup>728</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>729</sup> Note à l'attention des membres du groupe d'experts sur l'immigration du 14 septembre 1990, archives publiques privées.

<sup>730</sup> Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*



On y retrouve également A. Lebon, qui en présentant la présence d'un homme de son statut comme une « exception » vient confirmer l'image d'un groupe de travail de « haut vol », d'« *un cartel de très hauts fonctionnaires du secteur des études* »<sup>731</sup> comme nous le présenta encore H. Prévot :

« Le groupe Choussat, c'était une réponse de Rocard au rapport du Front National qui avait été fait par un ancien énarque... mais bon, c'était un document qui se faisait appeler rapport, qui en avait l'allure mais... Il s'agissait de faire contre-feux et donc, il a confié à Choussat la charge de diriger un groupe qui devait apporter sur différents points, une réponse technique... ce groupe se réunissait à d'assez nombreuses reprises... moi, j'y participais, mais, j'étais l'exception, parce que c'était que des directeurs, pour l'INED par exemple c'était Calot<sup>732</sup> qui y allait... »<sup>733</sup>.

Comme il peut transparaître dans les deux derniers extraits cités, l'objectif poursuivi par le « groupe Choussat » n'est pas exactement le même que celui de mission statistique du HCI. Alors qu'il s'agissait dans le cadre de cette dernière de mettre en ordre l'existant pour le clarifier, pour présenter plus clairement et plus complètement ce qu'on sait, il semblerait que ce « *très haut comité* »<sup>734</sup> ait eu pour finalité explicitement délimitée de produire une sorte de « contre-rapport Milloz ». Pour le formuler autrement, nous pourrions dire que le HCI est doté d'une fonction de plus long terme dans la mesure où la portée de son action en la matière devait asseoir et affirmer la maîtrise, auprès notamment de l'opinion publique, des autorités publiques sur les statistiques publiques existantes, alors que ce groupe confidentiel des experts de l'immigration est très explicitement chargé d'une mission plus délimitée visant essentiellement à défaire dans les plus brefs délais la crédibilité dudit « rapport Milloz » : « Nous étions chargés d'établir une réponse aux chiffres que le Front National mettait en circulation à l'époque comme quoi les immigrés coûtaient je ne sais combien de milliards à la sécu et à la France »<sup>735</sup>.

---

<sup>731</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>732</sup> Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'ENSAE, Gérard Calot devient en 1959 Administrateur de l'INSEE, où il dirige à compter de 1966 la division « Démographie générale », avant d'être nommé à la direction de l'INED en 1972, poste qu'il occupa jusqu'en 1992.

<sup>733</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>734</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>735</sup> *Ibid.* Ce qui a non seulement impliquer de produire un travail de déconstruction logique des raisonnements en eux-mêmes contenus dans la publication du FN (« Y avait un sous-groupe qui était spécialement chargé d'analyser les erreurs purement technique, de logique, de pure logique statistique, logique de raisonnement économique de Milloz » (*ibid.*)), mais également de mettre sur pied une expertise propre sur le coût de l'immigration (« c'était un travail tout à fait remarquable parce qu'on est parti, en partie du rapport Milloz, mais aussi d'une réflexion méthodologique propre [...] Qu'est-ce que coûtent les immigrés à la France et d'abord, qu'est-ce que c'est « les immigrés » ? Quand est-ce qu'on dit que ça coûte ? Voilà des gens qui sont venus « formés » en France, ils ne sont pas venus dans les maternités, dans les maisons d'accouchement en France, c'est un raisonnement largement classique quand on fait venir de la main d'œuvre étrangère... dans le calcul de la charge, 300 000 ou plus de marocains, les 300 000 Algériens, les 300 000 portugais qui ont fait la moitié des

Ainsi, s'est établi un partage des tâches à la suite de la publication frontiste : au « groupe Choussat » de contester pied à pied, chiffre par chiffre les affirmations contenues dans ce dénommé « rapport » ; et au HCI, qui est la seule instance à survivre au changement gouvernemental survenant dès les premiers mois de 1991, le soin de mettre en ordre la production de statistiques par les administrations centrales et les établissements publics sur la situation de l'immigration en France.

La contextualisation de cet élément de la « mise en politique » que constitue la question de l'état et de la qualité des statistiques publiques en la matière – c'est-à-dire la détermination de la place qu'occupe initialement la formulation de cette exigence cognitive relativement aux autres domaines d'action compris dans le cadrage de cette « nouvelle » politique interministérielle –, indique son importance, réelle, mais toute relative. Toutefois, compte-tenu du rôle de la stratégie rocardienne de (dé)politisation dans la mise en place de la politique d'intégration, la forme nouvelle prise par la politisation frontiste conduit à réactiver l'objectif de neutralisation de la compétition partisane, faisant passer la question de la connaissance statistique du statut de saisine lointaine à celui de mission à part entière. Se trouvant dès lors davantage inscrite dans le versant politique qu'institutionnel de la mise en place de la politique d'intégration, cette mission se trouve ainsi publiquement confiée au HCI. Or, en s'instituant ainsi directement et premièrement en instrument de la compétition politique, les statistiques publiques (et sous-entendue la question de leur organisation, leur production et leur diffusion) deviennent ainsi, et du fait de la désagrégation anticipée du dispositif d'ensemble mis en place à la fin de l'année 1989, le seul objet d'intervention spécifique de la politique d'intégration.

Comme nous l'écrivions en introduction, nous avons usé du terme « gestion » comme d'un « mot-valise » dans le sens où nous avons volontairement cherché à lui donner des acceptions à chaque fois singulière et à lui faire recouvrir successivement les différentes dimensions de cette politique d'intégration. Si l'on s'efforce de rassembler les différentes focales adoptées, l'on est en mesure de dresser un premier « portrait » de cette politique

---

maisons entre 50 et 70, qui ont construit la moitié des voitures françaises etc. Qu'est-ce que vous comptez ? Vous comptez leur retraite quand ils ne sont plus au boulot mais vous oubliez combien ils ont rapportés quand ils étaient productifs, vous oubliez les économies qu'on a fait compte tenu du fait qu'on n'a pas eu à s'occuper de l'organisation de départ... donc la méthodologie était difficile [...] Y avait même des trucs du style de prendre en compte la TVA payée par les immigrés alors que les gens disent, ils ne payent pas d'impôt sur le revenu ces gens-là » (*ibid.*).

d'intégration. En premier lieu, elle se présente comme la volonté et la nécessité de repenser et traiter l'immigration dans son ensemble. Deuxièmement ce renouvellement de l'action publique est présenté comme devant passer par la formulation consensuelle d'une politique objective et commune à toutes les forces politiques à l'exception notable du FN. Troisièmement, son régime de déploiement suppose une action transversale qui, ne se focalisant plus sur le fait migratoire, ou plutôt qui, reconnaissant le caractère continu et irrévocable de ce fait, implique de se projeter au-devant de l'ensemble des aspects de la vie de la société nationale et par rapport auxquels les populations issues de l'immigration sont désormais une donnée endogène. Et quatrièmement, dans le cadre de la mise en œuvre et du croisement des modalités de la « mise en politique » de l'intégration, la maîtrise des flux se trouve priorisée d'un point de vue opérationnel, quand l'enjeu de la connaissance statistique se retrouve par l'effet du chevauchement des temporalités gouvernementale et politique en situation d'être le seul résidu spécifique de cette initiative politique. Comme l'écrivent J. Lagroye et *alii.* :

« [l]'enseignement le moins contestable des recherches sur l'action publique [...] [est qu'elle] se présente concrètement comme l'ensemble des effets, pas nécessairement prévisibles et cohérents, qui résultent d'interactions entre des institutions interdépendantes, entre les agents qui font vivre ces institutions et une multitude d'acteurs sociaux intéressés par les 'décisions politiques', entre ces acteurs et les gouvernants »<sup>736</sup>.

Aussi, importait-il pour nous de rendre compte du parcours imprévisible qui conduit la densité des « mises en politique » de l'intégration à se retrouver concentrée dans sa pratique effective sur la mise en place d'un travail sur les statistiques publiques de l'immigration. L'enjeu de la connaissance statistique de l'immigration dont la formulation administrative est encore extrêmement récente se retrouve élevé au rang de principale mission d'un conseil restreint de « sages » composé comme nous l'avons vu de personnalités politiques et de très haut commis de l'Etat. Dans le chapitre suivant, nous allons indiquer dans quelles conditions ce travail par lequel les « sages » vont chercher à légitimer la politique d'intégration, voire même à dire l'intégration conduit, par l'instrumentalisation de l'expertise démographique notamment, à l'adoption de la catégorie d'« immigré ».

---

<sup>736</sup> Lagroye Jacques, François Bastien & Sawicki Frédéric, *Sociologie politique, op.cit.*, p.501.

## CHAPITRE II

### L'« IMMIGRE », UNE CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE DANS LE CHIFFRAGE DES STOCKS DE L'INTEGRATION

Comment les « sages » s'acquittent-ils de cette mission statistique, qui se présente tout autant comme l'incarnation d'une mise en politique de l'intégration priorisant *de jure* et *de facto* la formulation des cadres cognitifs et discursifs d'un traitement gestionnaire du « problème » de l'immigration, qu'en tant que modalité spécifiquement conçue pour contrecarrer les évolutions de la politisation frontiste de cette thématique ? Cette question, nous y répondons principalement ici en nous concentrant sur ce qui est considéré comme l'aboutissement le plus notable du travail conduit sous l'égide du HCI, à savoir : l'officialisation d'une définition de l'« immigré » comme catégorie statistique.

Pour les auteurs spécialisés dans les analyses de contenus, une telle clarification taxinomique dans l'usage des divers termes par lesquels l'on désigne les individus issus de l'immigration (« étranger », « migrant » ou « immigré ») répond efficacement à l'assainissement du débat public, dans la mesure où l'ambiguïté et le flou qui caractérisent l'usage de ces vocables, et tout particulièrement celui d'« immigré », constituent l'un des ressorts fondamentaux des amalgames discursifs et autres déclarations politiquement pernicieuses<sup>737</sup>. Si ce type d'appréciations ont pour elles toute la légitimité démocratique, il n'est toutefois pas sûr qu'elles soient du moindre secours lorsqu'il est question de comprendre les conditions pratiques qui peuvent conduire à une telle clarification taxinomique de la part des mandataires de l'autorité gouvernementale. Leur apport heuristique est d'autant moins évident lorsqu'on souhaite considérer l'analyse du processus à l'issue duquel l'« immigré », terme très largement utilisé depuis fort longtemps dans le langage courant, se voit conféré de manière inédite le statut de catégorie officielle de la statistique publique.

---

<sup>737</sup> Cf. par exemple, Gastaut Yvan, « Evolution des désignations de l'étranger en France (1960-1990) », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.15-24 ; Bonnafous Simone, « 'Immigrés', 'immigration'. De quoi parler ? », in Taguieff Pierre-André (dir.), *Face au racisme (Tome 2 : Analyses, hypothèses, perspectives)*, La Découverte (« Essais »), 1991, pp.144-153 ; Cordeiro Albano, « Les immigrés ne sont pas tous des étrangers », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.10-12.

Pour comprendre comment cette mission de clarification des statistiques de l'immigration prend notamment et prioritairement – y compris d'un point de vue chronologique – la forme d'une création taxinomique, il semblerait qu'il faille se tourner vers une approche de type constructiviste des statistiques, postulant que l'institutionnalisation de cette catégorie est aisément élucidée par le rapprochement, rendu effectivement possible par une institution passerelle telle que le HCI, entre d'une part une préoccupation politico-administrative pour définir institutionnellement la population ressortissante de cette nouvelle politique d'intégration et d'autre part, l'existence de résultats de recherche en démographie plaidant notamment et opportunément pour l'usage de la catégorie d'« immigré »<sup>738</sup>. Encore une fois cependant, pour aussi justifiée et fondée qu'elle puisse être, une telle perspective semble malheureusement s'inscrire dans le sillage des travaux de sciences sociales qui, « sous l'étiquette générale de 'construction sociale de ceci ou cela...' », analysent, selon A. Desrosières, les productions statistiques « dans une perspective de dénaturalisation, sinon de dénonciation »<sup>739</sup>. D'après l'historien de la statistique, ce type d'analyse « critique » s'est de la sorte souvent maintenue dans une forme de « 'relativisme', c'est-à-dire de négation de la dure réalité d'un monde social dont la description ne relèverait [...] que de l'arbitraire de rapports sociaux contingents orientés par des intérêts particuliers »<sup>740</sup>.

De plus, le privilège accordé par ce type d'approche à la mise en évidence des structures d'intérêts et d'opportunités, en fonction desquelles des « institutions et d[es] agents spécialisés qui vont trouver, dans ce travail de construction sociale d'une population la légitimité de leur existence et de leur action »<sup>741</sup>, par rapport à l'élucidation des contraintes technico-cognitives que supposent et impliquent l'usage des objets statistiques dans leur insertion dans les circuits de l'action publique, est d'autant plus problématique dans le cas précis qui nous intéresse qu'il se voit en quelque sorte redoublé par une caractérisation historiquement surplombante de l'orientation « idéologique » intrinsèquement portée au moyen et au travers des usages politiques de la démographie ; l'élaboration de la catégorie

<sup>738</sup> « L'institutionnalisation de la catégorie d'« immigré » correspond à la rencontre entre la diffusion de résultats de recherches menées en démographie et la nécessité politique de donner un contenu solide à une catégorie de sens commun déjà en vigueur dans les intitulés de certains organismes officiels »: Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré... », *op.cit.*, p.52.

<sup>739</sup> Desrosières Alain, « Décrire l'Etat ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, 58, mars 2005, pp.4-27, p.19-20.

<sup>740</sup> *Ibid.* Cette pré-orientation « critique » des travaux dits constructivistes a notamment été décrite et analysée par Ian Hacking : *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001 (éd. française / 1<sup>ère</sup> éd. 1999). Sur ce point, cf. également, le chapitre 4, « Splendeurs et misères d'une métaphore : 'la construction sociale de la réalité' », in Lahire Bernard, *L'esprit sociologique*, Paris, La découverte, (« Poche »), 2007.

<sup>741</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré... », *op.cit.*, p.52.

d'« immigré » venant ainsi s'inscrire dans le cadre du tropisme analytique « racialisé » propre à cette discipline scientifique<sup>742</sup>.

Aussi, considérant qu'il convient de se défaire de ce double « surcodage » de l'interprétation qui peut être produite sur la nature et le rôle de cette proposition taxinomique d'origine démographique dans le processus ayant effectivement conduit à l'officialisation statistique de l'« immigré » par la plus emblématique institution en charge de la politique d'intégration, nous allons nous efforcer de restituer à cette dynamique toute sa singularité ; c'est-à-dire tout à la fois son caractère incrémental et non-directement intentionnel. Aussi, notre appréhension de la reprise par les autorités publiques d'une catégorie prétendument inspirée de récents travaux de démographie, s'articule ainsi essentiellement à la reconstitution de la série des actes cognitifs, pratiques et discursifs qui, ne cessant de s'entremêler et de se chevaucher selon des finalités diverses voire divergentes, et des nécessités aussi conjoncturelles que fluctuantes, n'ont qu'*en dernière instance* entraîné une mise en lumière du caractère distinctif de la catégorie d'« immigré ». Autrement dit, il s'agit de privilégier une reconstitution pragmatique de la série d'opérations par lesquelles s'est établi cet énoncé politiquement autorisé et le rôle qu'y a effectivement joué l'enrôlement d'une expertise démographique.

Aussi, nous faut-il dans un premier temps nous montrer tout particulièrement soucieux de clarifier la situation de cette proposition d'adoption de la catégorie d'« immigré » à la fin des années 1980 par la chargée de recherche de l'INED, M. Tribalat, au travers d'une mise en perspective historique de la conceptualisation de l'immigration par et au travers du savoir démographique. L'objectif poursuivi est de produire une forme de variation sur ce qu'implique de qualifier la catégorie d'« immigré » de démographique. En effet, si le sens et la signification de ce plaidoyer en particulier, peuvent être extrapolés à partir de cette tendance séculaire de la démographie à objectiver l'« origine » des individus – tendance qui n'est pas étrangère à la fabrication cognitive de l'« immigration » en elle-même en tant qu'objet de préoccupation gouvernementale –, il nous apparaît également qu'ils doivent être plus précisément inscrits dans l'évolution, à compter des années 1950, des modalités épistémologiques, conceptuelles et méthodologiques selon lesquelles l'analyse démographique se formalise au sein de l'INED, non plus comme science des populations, mais science des statistiques de populations. Et plus précisément encore, il s'agit surtout d'examiner la manière dont en est pleinement tributaire la trajectoire de recherche de M.

---

<sup>742</sup> Le Bras Hervé, *L'invention de l'immigré*, Paris, Aube, 2012.

Tribalat sur l'immigration ; et ce, jusqu'au travaux dans lesquels elle en appelle formellement à réunir les conditions opérationnelles pour l'existence d'une catégorie d'« immigré » (A).

Cette double caractérisation historique doit principalement nous mettre en capacité de comprendre selon quelles formulations analytiques et sous quelles formes matérielles se présentent la production démographique à laquelle les « sages » sont censés avoir eu recours pour officialiser l'« immigré ». Or, cette attention portée à la délimitation des résultats démographiques dans lesquelles s'insère cette proposition taxinomique est en l'occurrence ce qui participe à nous éclairer dans un second temps, non seulement sur la place mineure de l'objectif taxinomique dans les interactions qui ont concrètement eu lieu dans le cadre du groupe « Statistiques », mais aussi sur le rôle mineur – voire inexistant – joué par la démographe et son expertise dans la mise en catégorie statistique de l'« immigré ». Entièrement et exclusivement subordonnés à l'objectif du HCI de légitimer la politique d'intégration au travers de la production d'affirmations chiffrées permettant de faire montre d'une maîtrise statistique sur la situation des stocks de l'immigration appréhendée dans sa globalité, le recours à M. Tribalat et la reconnaissance de l'« immigré » s'effectuent selon des logiques proprement incommensurables. « Détournant » à des fins exclusives de quantification un schéma initialement élaboré pourtant par la démographe afin de mettre en lumière les défaillances du système administratif de productions statistiques – celles-là même qui selon cette dernière justifiaient de la nécessité d'adopter la nouvelle catégorie –, le HCI n'en vient à reconnaître l'« immigré » qu'à l'issue de la réception dans l'espace public de l'estimation du nombre d'étrangers issue du recensement de 1990 (B).

## **A – Qu'est-ce à dire que l'« immigré » est une catégorie démographique ? Regards sur les origines démographiques de l'immigration**

La mobilisation de la démographie dans le cadre de la politique d'intégration ne déroge aucunement à l'effectivité historique du traitement public de l'immigration. Il existe des rapports anciens et profonds entre l'immigration comme « problème public », c'est-à-dire comme sujet et objet de l'intervention étatique, et la démographie comme savoir d'Etat, notamment mobilisable dans et pour les actes visant à accomplir ce gouvernement de l'immigration. Les relations existantes entre l'objectivation de ce fait social et le savoir

démographique sur le siècle écoulé sont à ce point denses qu'on pourrait prétendre que penser l'immigration implique d'une certaine manière de penser la démographie, en tant que science sur l'immigration et pour le gouvernement de l'immigration. Une telle mise en perspective de la place de l'immigration dans l'histoire de la démographie comme savoir d'Etat plus ou moins institutionnalisé comme discipline académique débouche notamment sur le constat de la constance avec laquelle la mise en visibilité de l'immigration par des énoncés se présentant et se revendiquant comme « démographiques » passe par une caractérisation-évaluation en quantité et/ou en qualité du critère de l'origine historico-géographique (voire « ethnique ») des individus. L'assise d'une telle consubstantialité est d'ailleurs telle qu'elle semble pouvoir se projeter sur la signification cognitive et politique des recherches démographiques de Michèle Tribalat qui, proposant notamment l'adoption de l'« immigré » – c'est-à-dire une catégorie reposant donc sur l'objectivation du critère de l'origine historico-géographique des individus –, sont effectivement enrôlées dans le cadre du lancement de la politique d'intégration au début des années 1990 (1). Il nous semble cependant que l'adoption d'une autre focale – plus resserrée, en ce qu'elle porte plus spécifiquement sur la nature de la production démographique au sein de l'INED depuis notamment la fin des années 1950 –, nous incite davantage à insérer le raisonnement supportant cette récente mise en statistique de l'« origine » dans le cadre d'une transformation plus générale des modalités scientifiques d'affirmation, de formulation et de formalisation d'une démographie qui se constitue dorénavant moins en tant que savoir d'Etat sur l'immigration que comme ingénierie publique sur les statistiques administratives de l'immigration. Modifiant le régime d'utilité et de nécessité de la démographie pour les pouvoirs publics, cette évolution en profondeur de « l'école démographique française » conduit non seulement donc, à ne plus prioriser l'inscription de l'« immigré » dans la progressive construction de la démographie comme un savoir d'Etat reposant sur une appréciation quantitative et/ou qualitative de l'immigration procédant par différenciation de l'« origine », mais aussi et surtout à procéder à une analyse visant à saisir d'un point de vue spécifiquement cognitif la place et le rôle de cette proposition taxinomique dans les recherches de M. Tribalat, telles qu'elles se donnent à voir au moment où le HCI souhaite pouvoir en faire l'exploitation (2).



## 1 – De l’immigration dans l’institutionnalisation de la démographie comme savoir d’Etat...

Comme le rappelle R. Lenoir, il y a un lien puissant « entre la formation des Etats modernes, où l’administration des choses et la gestion des populations deviennent peu à peu la part prépondérante des fonctions politiques, et la naissance et le développement de la statistique et de la démographie »<sup>743</sup>. Plus fondamentalement même, il s’avère que les catégories propres de « la pensée démographique »<sup>744</sup> « sont celles-là mêmes que l’Etat utilise pour classer les individus et les identifier [...] qu’il s’agisse du sexe, du lieu et de l’année de naissance, de l’état matrimonial, de la profession, etc. »<sup>745</sup>. Or, comme le souligne A. Sayad, penser l’immigration revient immanquablement à penser l’Etat ; tout effort d’analyse de ce « fait social » nous renvoyant implacablement à la fonction de discrimination qui est constitutive du processus de structuration étatique :

« L’immigration constitue comme la limite de ce qu’est l’État national, limite qui donne à voir ce qu’il est intrinsèquement, sa vérité fondamentale. Il est comme dans la nature même de l’État de discriminer et, pour cela, de se doter préalablement de tous les critères de pertinence nécessaires pour procéder à cette discrimination sans laquelle il n’y a pas d’Etat national, entre les ‘nationaux’ qu’il reconnaît comme tels et en lesquels il se reconnaît aussi, comme eux-mêmes se reconnaissent en lui (cet effet de double reconnaissance mutuelle est indispensable pour l’existence et pour la fonction de l’Etat), et les ‘autres’ dont il n’a à connaître que ‘matériellement’ ou instrumentalement, en raison du seul fait qu’ils sont présents dans le champ de sa souveraineté nationale et sur le territoire national couvert par sa souveraineté »<sup>746</sup>.

La congruence, que le rapprochement de ces deux citations ne fait apparaître que sur un mode théorique, entre savoir démographique et gouvernement de l’immigration, est pleinement corroborée d’un point de vue historique par les jalons du développement en France de la démographie de la fin du XIX<sup>ème</sup> à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle. Aussi, nous efforçons-nous dans cette première section de souligner la constance avec laquelle la « pensée démographique » –

---

<sup>743</sup> Lenoir Rémi, « L’invention de la démographie et la formation de l’Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 108, 1, 1995, pp.36-61, p.36. Sur ce point, cf. notamment Hecht Jacqueline, « L’idée de dénombrement jusqu’à la Révolution », in Affichard Joëlle, *Pour une histoire de la statistique (T.1 « Contributions »)*, Paris, Economica, 1987 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1977), pp.21-81 ; Livi Bacci Massimo, *La population dans l’histoire de l’Europe*, Paris, Seuil (« Faire l’Europe »), 1999 (éd. française/ 1<sup>ère</sup> éd. 1998), notamment le chapitre 1 « Dénombrement », pp.9-32 ; ou encore, Reynié Dominique, « Le regard souverain. Statistique sociale et raison d’Etat aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in Lazzeri Christian & Reynié Dominique (dir.), *La Raison d’Etat : politique et rationalité*, Paris, PUF, 1992, pp.41-77.

<sup>744</sup> Pour reprendre l’expression d’Yves Charbit et André Bejin : « La pensée démographique », in Dupâquier Jacques, *Histoire de la population française (T. III : de 1789 à 1914)*, Paris, PUF, 1998, pp.465-501.

<sup>745</sup> Lenoir Rémi, « L’invention de la démographie et la formation de l’Etat », *op.cit.*, p.36.

<sup>746</sup> Sayad Abdelmalek, « Immigration et ‘pensée d’État’ », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, septembre 1999, pp. 5-14, p.6.

qu'elle se présente sous les traits d'une discipline en voies d'institutionnalisation (a) ou qu'elle désigne plutôt un domaine de préoccupations politico-scientifiques (b) – tend à constituer l'immigration en objet de gouvernement, au travers notamment de l'identification et de la caractérisation du critère de l'origine des individus et/ou des groupes ; et ce, jusqu'au aujourd'hui (c).

### ***a – L'immigration, objet topique de l'institutionnalisation de la démographie***

Il faut en tout premier lieu rappeler que c'est l'un des pionniers de l'institutionnalisation des études démographiques qui élabore le terme même d'« immigration » à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, et en fixe la définition. Dans un contexte caractérisé d'un point de vue cognitif et technique, par le développement des méthodes statistiques<sup>747</sup>, et d'un point de vue politique, par l'instauration d'un régime républicain dont la rhétorique et la réflexion gouvernementales sont fortement marquées par la défaite contre la Prusse, Louis-Adolphe Bertillon<sup>748</sup>, qui « milite » pour la constitution scientifique d'un savoir démographique<sup>749</sup> censément indispensable à la lutte contre le danger que représente la dépopulation de la nation française<sup>750</sup>, propose d'envisager la question migratoire sous l'angle de la comptabilité nationale. À cette fin, il suggère notamment d'établir avec précision les termes de l'étude des phénomènes migratoires : d'une part, la « migration » est définie comme « l'acte par lequel un groupe plus ou moins considérable d'êtres vivants change le lieu géographique de leur séjour » et d'autre part, il recommande l'usage stabilisé des vocables « 'émigration' si on considère le départ, la sortie du pays abandonné et [...] 'immigration' si

---

<sup>747</sup> Pour une description de l'étoffement de l'appareil statistique français au cours cette période, aussi bien en termes de moyens humains et matériels que du point de vue de la production conceptuelle, cf. Desrosières Alain, « Eléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles », in Affichard Joëlle, *Pour une histoire de la statistique (T.1 « Contributions »)*, Paris, Economica, 1987 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1977), pp.155-231.

<sup>748</sup> Chargé en 1876 d'un cours de démographie à l'Ecole d'anthropologie de Paris, Louis-Adolphe Bertillon (de la Faculté de médecine) fonde avec Arthur Chervin la première revue spécialisée de démographie, *Les annales internationales de démographie*, et organise avec le même en 1878 le premier Congrès international de démographie en liaison avec l'Exposition universelle.

<sup>749</sup> Le caractère déterminant de ce contexte dans la constitution de toute une série de savoirs prétendant assurer la transformation des principes et méthodes du gouvernement républicain a été par exemple assez largement documenté dans le cas de la science politique par Pierre Favre au sujet d'Emile Boutmy et la fondation de l'Ecole libre des sciences politiques : *Naissances de la science politique en France (1870-1914)*, Paris, Fayard (« L'espace du politique »), 1989, notamment les parties I et III, pp.21-108 et 168-231. Plus généralement, sur l'importance de la science dans l'idéologie d'État sous la III<sup>ème</sup> République, cf. Nicolet Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »), 1982, notamment le chapitre 8.

<sup>750</sup> Pour une comparaison de la réflexion gouvernementale sur la population et la dépopulation en France et en Prusse au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle, cf. Overath Petra, « Entre interprétation de crises et scénarios de guerre. Les représentations de la politique de la population en France et en Allemagne (1870-1918) », in Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011, pp.421-436.

on songe à l'arrivée dans le nouveau pays adopté »<sup>751</sup>. Cette structuration terminologique est tout particulièrement remarquable en ce qu'elle est très clairement rattachée à la légitimation de la démographie, tout à la fois en tant que science nouvelle et savoir d'Etat. En effet, assimilant la comptabilité sociale de la nation à celui d'une usine, L.-A. Bertillon considère de toute première importance la mise en évidence des mouvements de population par-delà les frontières territoriales de la nation, et encore plus spécifiquement la démarche visant à opérer une distinction entre ces mouvements selon l'orientation de leurs directions :

« Quelle que soit la production, hommes ou choses, la tenue des livres n'en a pas moins les mêmes règles, les mêmes obligations : enregistrer exactement tout ce qui *entre*, tout ce qui *sort* ; établir la balance de ce double mouvement, et *vérifier* par *l'état* de la caisse et des produits en magasin (inventaire ou dénombrement) l'exactitude de la comptabilité des mouvements (entrés ou sortis). [...] C'est ainsi que cette comptabilité est à la fois un moyen de contrôle, une garantie et un instrument de science et de progrès »<sup>752</sup>.

Or, la mise en place d'un tel instrument de comptabilité des entrées et des sorties de migrations, qui n'a d'autre raison d'être que celle d'être mis au service de « la direction suprême (chef d'usine ou chef d'Etat) »<sup>753</sup>, suppose et passe inéluctablement selon L.-A. Bertillon par le développement d'une discipline scientifique nouvelle : « la Démographie » qui est présentée comme devant « être à l'art du législateur et de l'administrateur ce que la physique et la chimie sont à l'art industriel »<sup>754</sup>.

Si L.A. Bertillon revendique par ailleurs pleinement pour la démographie la capacité et *in fine* l'objectif d'utiliser le potentiel « inférentiel » des statistiques mathématiques afin d'établir des lois et des causalités<sup>755</sup>, il est clair que l'établissement de cette comptabilité, dont le savant souhaite poser les bases en matière de « migrations », constitue l'axe fort autour duquel se structure effectivement la formulation de l'institutionnalisation de la démographie en tant que science directement mobilisable pour concevoir des mesures législatives. L'on pourrait même dire que c'est à partir de cette visée que la démographie soutient la mise en

---

<sup>751</sup> Bertillon Louis-Adolphe, « Migrations », in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, Masson, 1868-1889, cité in Noiriel Gérard, « L'immigration : naissance d'un 'problème'... », *op.cit.*, p.8.

<sup>752</sup> *Ibid.*

<sup>753</sup> *Ibid.*

<sup>754</sup> Bertillon Louis-Adolphe, « Natalité », in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, *op.cit.* ; cité in *ibid.*, p.18, n.10.

<sup>755</sup> Sur les origines d'une telle conceptualisation de la démographie en tant que savoir distinct de la statistique dans le deuxième tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle, cf. Horvath Robert A., « De Christophe Bernoulli à Achille Guillard : les tentatives de création d'une discipline démographique autonome au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Population*, 35, 4-5, 1980, pp.893-909.

visibilité des migrations internationales comme objet digne d'intérêt pour les gouvernants<sup>756</sup>. Le projet intellectuel d'ensemble de cette science aspirante est clairement subordonné à la tentative de convaincre les législateurs de la nécessité d'initier une réforme d'envergure de la pratique sociale et administrative du recueil des données justement nécessaires à l'exhaustivité de cette comptabilité élémentaire : ce n'est en effet qu'une fois palliés les obstacles que posent l'absence ou la partialité des données convenant à l'enquête démographique que peuvent être envisagées les explorations et expérimentations mathématiques propres à l'analyse démographique ; et dont les résultats doivent servir à informer en retour les choix des mêmes législateurs en vue du redressement de la population nationale<sup>757</sup>. Ainsi, lors par exemple du premier Congrès international de démographie de 1878, plus de la moitié des séances ont été consacrées à l'examen des sources officielles (recensements, registres de population) disponibles sur les questions concrètes affectant la question de la dépopulation – à savoir : la comptabilité des mort-nés et de l'immigration ainsi que les statistiques militaires –, ou à des considérations logistiques touchant à l'organisation des bureaux de statistique, des publications démographiques et d'un programme d'enseignement, de formation et de diffusion de la démographie<sup>758</sup>.

Proposant d'introduire au cœur du fonctionnement administratif – quitte à mettre momentanément de côté l'approfondissement conceptuel – les besoins fondamentaux de connaissance et les compétences de la démographie, le projet d'institutionnalisation de cette science nouvelle à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle non pas prioritairement comme spécialité universitaire mais comme savoir d'Etat « vital » à la sauvegarde de la « patrie », se solde cependant par un échec<sup>759</sup>. Comme le démontre Libby Schweber, L.-A. Bertillon ne dispose pas des réseaux suffisants au sein de la « statistique d'Etat » pour contrevenir aussi frontalement à la conception et la structuration sociale des rapports entre les savants et l'Etat

---

<sup>756</sup> Dans l'introduction générale, nous avons en effet vu que c'était essentiellement les migrations internes qui faisaient prioritairement l'objet d'une attention gouvernementale.

<sup>757</sup> Cf. Schweber Libby, *Disciplining Statistics: Demography and Vital Statistics in France and England, 1830-1885*, Durham, Duke University Press (« Politics, History, and Culture »), 2006, notamment le chapitre 3 « The Reinvention of Demography, 1867-1878 », pp.67-88.

<sup>758</sup> Pour une recension de la présence des questions relatives à la (dé)population lors de ce congrès de démographie et de la dizaine de congrès qui ont eu lieu avant le premier conflit mondial, cf. Bunle Henri & Lévy Claude, « Histoire et chronologie des réunions et congrès internationaux sur la population », *Population*, 9, 1, 1954, pp.9-36, notamment pp.15-16.

<sup>759</sup> Se lamentant du peu d'intérêt suscité par ces questions auprès des instances gouvernementales et même plus largement des autres savants, le démographe s'exclame ainsi : « Nous ne sommes pas (au moins en France) une demi-douzaine d'inconnus à y consacrer nos veilles [...] Sentinelle avancée, nous aurons fait notre devoir, jeté notre cri d'alarme à la patrie menacée » : Bertillon Louis-Adolphe, « Natalité », in *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, op.cit., cité in Noiriel Gérard, « L'immigration : naissance d'un 'problème'... », op.cit., p.18, n.10.

(i.e. administrateurs et hommes politiques)<sup>760</sup>. De plus, même si cette auteure parle d'un échec « relatif », du fait que les préconisations de L.-A. Bertillon sont quant à elle partiellement reprises, sous une forme certes bien moins radicale, par la Société de Statistique de Paris qui revendique et obtient en 1884 la création d'un Conseil supérieur de statistique qui, premier organisme officiel à inclure des « savants », traite de questions – certes marginales – mais commençant à avoir trait au raffinement de l'organisation de la statistique administrative<sup>761</sup>, il n'en demeure pas moins que l'institutionnalisation de la démographie en tant que savoir d'Etat ne survit pas au décès du démographe en 1885, et qu'il faut attendre le lendemain de la deuxième guerre mondiale pour que ce mouvement reprenne et connaisse même un accomplissement manifeste. Or, encore une fois l'immigration apparaît en bonne place parmi les préoccupations déterminantes de cette nouvelle institutionnalisation de la démographie comme savoir d'Etat.

L'ensemble des problèmes de population étant alors élevés au rang d'enjeux nationaux de premier ordre<sup>762</sup>, la démographie est officiellement appelée, et pour une part importante mise en moyen de l'être, au travers de la création d'un organisme public d'études démographiques, à devenir l'adjudante expertise pour l'orientation des décisions politiques affectant à un titre ou un autre l'ensemble des problèmes rattachables à l'état de la population nationale<sup>763</sup>. En effet, l'ordonnance par laquelle est créé l'INED présente ainsi la mission de l'établissement public initialement placé sous la tutelle exclusive du ministère de la Santé publique et de la Population :

« L'INED est chargé d'étudier les problèmes démographiques sous tous leurs aspects. À cet effet, l'institut rassemble la documentation utile, ouvre des enquêtes, procède à des expériences et suit les expériences effectuées à l'étranger, étudie les moyens matériels et moraux susceptibles de *contribuer à l'accroissement quantitatif et à l'amélioration qualitative de la population* et il assure la diffusion des connaissances démographiques »<sup>764</sup>.

---

<sup>760</sup> Cf. Schweber Libby, « L'échec de la démographie en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? », *Genèses*, 29, 1997, pp.5-28.

<sup>761</sup> *Ibid.*, pp.22-26.

<sup>762</sup> Sur cette imposition des problématiques de « Population », y compris à l'égard de la catégorie d'action publique de « Famille », cf. Bussat Virginie, « 'Population' et 'Famille'. La construction d'une catégorie politique en 1945 », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.79-97.

<sup>763</sup> Pour un exposé détaillé de la construction de l'enjeu d'une politique démographique en amont et en aval de la création de l'INED, c'est-à-dire depuis le gouvernement provisoire de la République française jusqu'à la fin des années 1940, cf. tout particulièrement, Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003, pp.119-156.

<sup>764</sup> Ordonnance 45-2499 du 24 octobre 1945 portant création de l'Institut qui se substitue à la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, *JORF*, 25 octobre 1945, p.6896. Nous soulignons.

De plus, les agents de cette utile connaissance d'Etat présentent, en ce milieu de XX<sup>ème</sup> siècle, des dispositions apparemment similaires à celle du premier initiateur de l'institutionnalisation de la démographie. Comme le souligne R. Lenoir, malgré le caractère disparate du personnel qui compose l'INED dès son origine – et ce, jusqu'au début des années 1980 –, « tous [les membres] ont pour particularité d'adhérer à la mission confiée à l'INED avec une sorte de 'foi scientifique' et d'enthousiasme de pionnier »<sup>765</sup>. L'éditorial que signe Alfred Sauvy, le premier directeur du nouvel institut, dans le premier numéro de *Population*, la revue de l'INED<sup>766</sup>, atteste d'ailleurs pleinement de l'engouement suscité par cet enrôlement enfin direct et total des « démographes » au service de la résolution politique du problème de la (dé)population pris dans sa globalité, mais également de la permanence avec laquelle l'immigration est définie comme l'un des trois objets topiques qui bornent les orientations cardinales de la mise en place de cette « politique » de la démographie :

« Il existe donc, pour la première fois en France, un organisme officiel, destiné à agir constamment en faveur du redressement de la population française en quantité et en qualité. L'action de cet organisme s'exerce dans trois directions : maintien et développement de la natalité, lutte contre la mortalité et la maladie, *organisation rationnelle de l'immigration* »<sup>767</sup>.

L'existence de l'INED, qui incarne l'avènement d'une institutionnalisation aboutie de la démographie, fait donc de cette science jusque-là condamnée à demeurer « sauvage »<sup>768</sup>, non seulement un registre savant légitime de l'expertise d'Etat, mais également un type de production savante dont le registre de légitimité s'appuie essentiellement sur sa capacité intrinsèque à formuler une expertise d'Etat sur l'ensemble des phénomènes fondamentaux dont la maîtrise cognitive affecte directement le suivi en quantité et en qualité de l'évolution de la population ; et notamment sur l'immigration dont A. Sauvy<sup>769</sup> répète en 1955 qu'il s'agit

---

<sup>765</sup> Lenoir Rémi, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat », *op.cit.*, p.47. Pour filer le rapprochement que nous avons déjà établi avec l'exemple de la science politique, l'on peut également indiquer qu'on trouve ce type d'engagement scientifique dans les premiers temps des *policy science* américaines, marquées par les ambitions démocratiques d'Harold Laswell, proposant de résoudre « les conflits fondamentaux d'une société » par l'entremise de la science des politiques publiques : cf. Payre Renaud & Pollet Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La découverte, 2013, notamment la première partie « Des *policy science* à la *policy analysis* comme science sociale », pp.13-27.

<sup>766</sup> Ce statisticien-économiste de la Statistique Générale de France (SGF), qui s'était notamment illustré en inspirant dès 1938 les premières mesures de soutien à la natalité mises en place par gouvernement de Paul Reynaud, assure la direction de l'INED jusqu'en 1962 et celle de *Population* jusqu'en 1975.

<sup>767</sup> Sauvy Alfred, « Introduction », *Population*, 1, 1, 1946, p.6. Nous soulignons.

<sup>768</sup> *Ibid.* Nous revenons ultérieurement sur cette expression de « science sauvage » par laquelle A. Sauvy fait notamment référence au manque de reconnaissance et au retard d'institutionnalisation universitaire et académique de la démographie.

<sup>769</sup> Il s'était lui-même très tôt intéressé à l'immigration en publiant notamment dès 1927 deux études sur la question des naturalisations : « La population étrangère en France et les naturalisations », *Journal de la Société*

d'« un sujet constant de réflexion d'étude » pour l'INED<sup>770</sup>, ou encore dix ans plus tard, en 1965 où il réitère la nécessité de doter cet intérêt d'un « nouveau plan de recherches »<sup>771</sup>.

Or, l'immigration occupe parmi les phénomènes de population une position pour le moins particulière, puisqu'elle représente le seul de ces phénomènes qui n'est pas immédiatement biologique, mais dont les modes de détermination reposent par contre sur une anthropologie et une psychologie dont la rationalisation obéit à un déterminisme de type biologisant. C'est ce qui apparaît clairement au travers des tentatives de la démographie pour se constituer à la Libération comme l'une des principales matrices discursives en concurrence pour formaliser dans ses objectifs et pratiques la mise en place d'une politique générale d'immigration. La défense, par la voix même d'A. Sauvy, d'une « logique de peuplement » priorisant certains pays d'émigration considérés « compatibles » du point de vue de la « qualité » de la population française<sup>772</sup> comme critère prioritaire pour l'organisation de la politique d'immigration, atteste en effet bien plus que de l'inscription de cet élément dans la définition objectale de la démographie.

### ***b – L'immigration, sujet de préoccupations démographiques***

La façon dont la démographie s'institue en savoir d'Etat en concurrence pour la conduite du gouvernement de l'immigration est en effet davantage tributaire de la spécificité des modalités de la rationalisation de la thématique de l'immigration au cours de la période allant de l'échec de la première tentative d'institutionnalisation jusqu'à la création de l'INED – et même très largement au-delà – par les tenants d'un savoir de type démographique qui, visant la régénération tout à la fois de la population et de la « race » française, attribuent notamment aux étrangers des différences de valeur selon leur origine ethnique. Il semblerait que la démographie soit *per se* marquée par une tendance et/ou tentation raciale, tout au long de l'histoire de ses représentants et de ses institutions ; et ce, notamment depuis les positionnements et prises de position de Jacques Bertillon.

---

*de statistique de Paris*, 2 février 1927, pp.60-72 et 3 mars 1927, pp.89-97. De longs passages étaient également consacrés à l'immigration dans son ouvrage *Richesse et population* paru en 1943 (Paris, Payot).

<sup>770</sup> « Préface », in INED, *Les Algériens en France, Etude démographique et sociale*, Paris, PUF (« Travaux et documents / Cahiers de l'INED 24 »), 1955, p.7.

<sup>771</sup> « L'immigration étrangère en France. Nouveau plan de recherches », *Population*, 20, 4, 1965, pp.687-688.

<sup>772</sup> Cf. notamment Sauvy Alfred, « L'immigration en France », *Politique*, 24, juin 1947, pp.412-429 ; « Besoins et possibilités de l'immigration française », *Population*, 5, 2, avril-juin 1950, pp.209-228 ; et tout particulièrement l'ouvrage qu'il co-écrit avec Robert Debré : *Des Français pour la France (Le problème de la population)*, Paris, Gallimard (« Problèmes et Documents »), 1946 : « L'afflux des Orientaux, Levantins, Balkaniques etc... est loin être aussi souhaitable que celui des Belges et Hollandais ou même des Italiens et des Espagnols [...] ces sujets [éta]nt trop éloignés de notre civilisation dont le niveau risque de se modifier leur contact » (p.231).

Statisticien comme son père dont il hérite d'ailleurs du poste de chef des travaux statistiques de la Ville de Paris ainsi que de celui de chargé de cours en démographie à l'École d'anthropologie, J. Bertillon se montre moins soucieux de poursuivre la promotion de la démographie en tant que science et la théorisation de l'inscription de cette discipline dans le fonctionnement administratif que d'affirmer un engagement militant – bien moins proche de « l'esprit de 1848 » que du discours nationaliste de la droite républicaine – contre la dépopulation<sup>773</sup>. Participant tout à la fois de la transformation du mouvement nataliste et du renouveau de la pensée raciste au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>774</sup>, J. Bertillon fonde en mai 1896 une Alliance nationale contre la dépopulation<sup>775</sup> dont le programme « impose le lien entre natalisme et rejet de l'immigration »<sup>776</sup>. Regroupant notamment des démographes et des médecins et disposant de puissants relais à la Chambre des députés<sup>777</sup>, cette structure associative se fait volontiers le relais d'une nébuleuse de savoirs pourtant discrédités à l'Université<sup>778</sup>, tels que les « l'anthroposociologie » de Georges Vacher de Lapouge<sup>779</sup> ou la « psychologie sociale » de Gustave Le Bon<sup>780</sup>, qui se font forts d'aborder et résoudre les questions démographiques en privilégiant une problématique raciale faisant de l'immigration et ses effets néfastes sur l'hérédité physique et psychologique de l'« ethnie » française la principale cause de l'état affaibli du peuplement français<sup>781</sup>. Aussi, l'enjeu de la « dépopulation » qui s'inscrivait chez L.-A. Bertillon dans un projet scientifico-administratif

<sup>773</sup> Dupâquier Michel, « La famille Bertillon et la naissance d'une nouvelle science sociale : la démographie », *Annales de démographie historique*, 1983, pp.293-311.

<sup>774</sup> Cf. Sternhell Zeev : *La droite révolutionnaire (1885-1914). Les origines françaises du fascisme*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 1998 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1978) ; *Ni droite ni gauche, l'idéologie fasciste en France*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 2012 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1983).

<sup>775</sup> Reconnue d'utilité publique en août 1913, cette association eut pour premier nom l'Alliance nationale pour le relèvement de la population française par l'égalité des familles devant l'impôt, avant qu'il ne soit remplacé par celui d'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, puis à compter de 1937, par celui d'Alliance nationale contre la dépopulation.

<sup>776</sup> Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme (XIXe – XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007, p.276.

<sup>777</sup> De Luca Virginie, « Des liaisons avantageuses : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française et les fonctionnaires (1890-1914) », *Annales de démographie historique*, 116, 2008, pp.255-280.

<sup>778</sup> Du fait notamment de l'action de la naissante école durkheimienne : Mucchielli Laurent, « Sociologie *versus* anthropologie raciale. L'engagement des sociologues durkheimiens dans le contexte 'fin de siècle' (1885-1914) », *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 1997, 21, pp.77-95.

<sup>779</sup> Nicolas Fabien, « L'anthroposociologie en France (1886-1942) : l'émergence d'une doctrine raciale en dehors de l'extrême-droite », in Crépon Sylvain & Mosbah-Natanson Sébastien, *Les sciences sociales au prisme de l'extrême-droite*, Harmattan (« Cahiers politiques »), 2008, pp.99-132.

<sup>780</sup> Rubio Vincent, « Psychologie des foules de Gustave le Bon. Un savoir d'arrière-plan », *Sociétés*, 100, 2008, pp.79-89.

<sup>781</sup> Cf. Vacher de Lapouge Georges, *Les Sélections sociales. Cours libre de science politique professé à l'université de Montpellier (1888-1889)*, Paris, A. Fontemoing, 1896, cité in Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme...*, op.cit., pp.275-276 ; Association des Amis de Gustave Le Bon, *Questions de race. Immigration, chance ou catastrophe ? Textes de Gustave Le Bon*, Déterne Editions (« Documents pour l'histoire »), 1987, cité in Liauzu Claude, « L'obsession des origines : démographie et histoire des migrations », *Mots*, septembre 1999, 60, pp.155-165, p.158.



de réforme des principes et pratiques statistiques se traduit-il prioritairement chez son fils par la formulation d'un programme politique qui, s'affirmant certes à partir de l'étude des recensements la « colonisation » et l'envahissement de la France par les étrangers<sup>782</sup>, s'énonce à partir d'interrogations du type : « Comment empêcher la France de disparaître ? Comment maintenir sur terre la race française ? »<sup>783</sup>.

N'existant plus véritablement en tant que discipline spécifique à instituer, la « démographie » devient dès lors le nom commun où se croisent les prétentions de spécialistes de plusieurs autres disciplines – de la médecine à l'anthropologie en passant par la biologie ou la géographie –<sup>784</sup>, à développer les postulats, principes et méthodes d'un eugénisme scientifique visant à améliorer la composition de la population française et établir la hiérarchie d'« assimilabilité » des différentes « nationalités » ou « ethnies » étrangères<sup>785</sup>. C'est au cours de la période de l'entre-deux-guerres, qui voit ces préoccupations politico-démographiques sur l'immigration<sup>786</sup> se diffuser bien au-delà des cercles conservateurs<sup>787</sup>, que se structure donc, au travers des réseaux croisés issus de l'Alliance nationale contre la dépopulation, de la Société d'anthropologie de Paris et de la Société française d'eugénisme<sup>788</sup>, ce que Claude Liauzu appelle « l'inconscient de la discipline démographique »<sup>789</sup>. Pouvant être plus ou moins ouvertement raciste<sup>790</sup>, cette rationalisation d'un accroissement quantitatif de la population conjugué à son raffermissement qualitatif<sup>791</sup> trouve très certainement en la personne de Georges Mauco son illustration la plus parfaite. Dans l'ouvrage qu'il tire de sa

---

<sup>782</sup> Noiriél Gérard, « L'immigration : naissance d'un 'problème'... », *op.cit.*, pp.16-17.

<sup>783</sup> Bertillon Jacques, *La dépopulation de la France*, Paris, Felix Alcan, 1911, p.1, cité in Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme*, *op.cit.*, p.276.

<sup>784</sup> C'est également moins autour de l'idée de discipline que de l'objet « population » qu'elle désigne que s'organise dans l'entre-deux-guerres un milieu international regroupant plusieurs spécialités disciplinaires ; cf. Ramsden Edmund, « Social Demography and Eugenics in the Interwar United States », *Population and Development Review*, 29, 4, 2003, pp.547-594.

<sup>785</sup> Taguieff Pierre-André, « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, mars 1991, 26, pp.23-45.

<sup>786</sup> Schneider William H., « Hérité, sang et opposition à l'immigration dans la France des années 1930 », *Ethnologie française*, 24, 1994, pp.104-117 ; Taguieff Pierre-André, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle*, 47, juillet-septembre 1995, pp.103-131.

<sup>787</sup> Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme...*, *op.cit.*, p.279.

<sup>788</sup> Thébaud Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1985, pp.276-301 ; Wartelle Jean-Claude, « La Société d'Anthropologie de Paris de 1859 à 1920 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 10, 2004, pp.125-171 ; Drouard Alain, « Aux origines de l'eugénisme en France : le néo-malthusianisme (1896-1914) », *Population*, 47, 2, 1992 pp.435-459. Précisons à cet égard que nous ne pouvons faire état des dissensions internes aux réseaux eugénistes entre « pro-natalistes » et « néo-malthusiens ».

<sup>789</sup> Liauzu Claude, « L'obsession des origines... », *op.cit.*, p.165.

<sup>790</sup> Cf. Taguieff Pierre-André, « Eugénisme ou décadence ? L'exception française », *Ethnologie française*, 24, 1, 1994, pp.81-103.

<sup>791</sup> Schneider William H., *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regenerating in Twentieth-Century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

thèse de géographie où il décrit avec minutie l'évolution des flux d'immigration en France au cours des années récentes, selon leur répartition territoriale, professionnelle et par nationalité<sup>792</sup>, celui qui se veut aussi « démographe » inscrit sa réflexion dans l'état et l'évolution de la population française en déterminant notamment, à la décimale près, le degré « d'assimilabilité » des immigrés selon leur origine<sup>793</sup>. Il en tire une conception de la politique d'immigration qui, associant nécessité économique, apport quantitatif de population et impératif qualitatif, repose sur l'introduction, non pas plus ou moins temporaire de la première main d'œuvre masculine venue, mais celle pérenne de familles jeunes, ouvrières ou paysannes, provenant de l'une des « ethnies » définies par un haut coefficient d'« assimilabilité ». Salué favorablement de la gauche à l'extrême-droite<sup>794</sup>, G. Mauco, qui est notamment nommé secrétaire général du Comité d'études du problèmes des étrangers en 1935, appelé en 1938 au cabinet du premier sous-secrétaire d'Etat chargé des services de l'immigration et des étrangers<sup>795</sup> et convié à participer aux réunions du Haut Comité à la Population qui voit alors le jour<sup>796</sup>, fait ainsi acquérir à l'expertise démographique, entendue comme expertise « des populations », une reconnaissance institutionnelle inédite.

Avec l'instauration du régime de Vichy, ces préoccupations pour l'accroissement et l'amélioration s'articulent prioritairement autour de la création, par la loi du 17 novembre 1941, de la Fondation Française pour l'étude des problèmes humains (FFEPH); la dite « Fondation Carrel », du nom de son directeur, Alexis Carrel, prix Nobel de médecine (1912) et auteur du *best-seller*, *L'homme, cet inconnu* (1935), dans lequel il revendique l'instauration d'une « biocratie », c'est-à-dire la reconstruction de la société sur des bases conformes aux lois de la biologie, et impliquant notamment le recours à l'eugénisme et l'euthanasie<sup>797</sup>. Parmi les nombreuses et variées thématiques abordées par la FFEPH, l'immigration, à laquelle est

---

<sup>792</sup> Mauco Georges, *Les étrangers en France. Etude géographique sur leur rôle dans l'activité économique*, Paris, Armand Colin, 1932.

<sup>793</sup> Prenant comme référence « le bon ouvrier français » qui jouit donc d'un 10/10, G. Mauco distingue notamment les Belges, les Suisses et les Italiens qui obtiennent respectivement 9/10, 8,5/10 et 7,3/10 des Espagnols, Portugais et autres Arméniens (6,5/10 ; 6,4/10 ; 6,3/10), alors que les « Arabes » parviennent à peine au coefficient de 2,9/10 : cf. Weil Patrick, *La France et ses étrangers...*, *op.cit.*, pp.38 et 520-521.

<sup>794</sup> Weil Patrick, « Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux », in Taguieff Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de plume 1940-1944, études et documents*, Paris, Berg International Editeurs, 1999, pp.267-276.

<sup>795</sup> Weil Patrick, *La France et ses étrangers...*, *op.cit.*, pp.36-41.

<sup>796</sup> Cf. le chapitre 1, « Gloire ou contingences : le Haut Comité de 1939, naissance d'une instance pour la population », in Rosental Pierre-André, *L'intelligence démographique...*, *op.cit.*, pp.17-34.

<sup>797</sup> Cf. Drouard Alain, Alexis Carrel (1873-1944). De la mémoire à l'histoire, Paris, Harmattan, 1995 ; ou sur un mode plus polémique : Collectif, Alexis Carrel cet inconnu. Quand la science prétend justifier le racisme, Éditions Golias, 1996.

d'ailleurs consacrée une partie de sa première publication, figure sans surprise en bonne place<sup>798</sup> :

« Beaucoup d'immigrants, on le sait, ont été admis en France. Les uns sont désirables, les autres ne le sont pas. La présence de groupes d'étrangers indésirables au point de vue biologique est un danger certain pour la population française. La Fondation se propose de préciser les modalités d'assimilation des immigrants afin qu'il devienne possible de les placer dans les conditions appropriées à leur génie ethnique. Elle procède actuellement au dénombrement et à la localisation de certaines catégories d'entre eux, surtout des Nord-Africains, des Arméniens et des Polonais. [...] Il y a déjà en France 13 % d'étrangers. Ces étrangers ont été admis sans aucun égard pour leur influence possible sur la population française. Il est indispensable d'avoir une politique de l'immigration et de déterminer quels sont les immigrants dont la présence est désirable du point de vue de l'avenir biologique de la nation »<sup>799</sup>.

Institution centrale du régime vichyste, tant par les moyens qui lui furent alloués (plus de quarante millions de francs annuellement<sup>800</sup>) que par les objectifs qui lui furent assignés (« étudier sous tous les aspects les mesures propres à sauvegarder, améliorer et développer la population française »<sup>801</sup>), la FFEPH est très directement à l'origine de la mise en place de l'INED au lendemain de la guerre<sup>802</sup>. Non seulement l'ordonnance qui en porte création stipule explicitement que l'Institut se substitue à la FFEPH<sup>803</sup>, mais un peu plus de 7% des six cent salariés que comptait cette dernière (soit une trentaine) se retrouvent à l'INED dont ils représentent d'ailleurs la moitié des effectifs initiaux<sup>804</sup>. Parmi ces derniers choisis

---

<sup>798</sup> Drouard Alain, Une inconnue des sciences sociales: la Fondation Alexis Carrel, 1941-1945, Les éditions de la MSH-INED, 1992, pp.230-235.

<sup>799</sup> « Comment provoquer la naissance d'enfants héréditairement bien doués », in *Ce qu'est la Fondation ? Ce qu'elle a fait ?*, Paris, PUF (« Cahiers de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (I) »), 1943, cité in Liauzu Claude, « L'obsession des origines... », *op.cit.*, p.161.

<sup>800</sup> Drouard Alain, Une inconnue des sciences sociales..., *op.cit.*, p.197.

<sup>801</sup> Loi 95 du 14 janvier 1942 approuvant les statuts et fixant la dotation initiale de la Fondation Française pour l'étude des problèmes humains, cité in *ibid.*, p.147.

<sup>802</sup> Précisons qu'en août 1940 est créé, sous l'impulsion de René Carmille, contrôleur général de l'armée, un service dit de « démographie » rattaché au ministère des finances, et dont la mission est d'organiser l'enregistrement systématique de données administratives pour établir un répertoire puis un fichier des personnes. Alliant statistique et gestion administrative, en s'appuyant sur l'usage des moyens modernes de traitement de l'information (notamment les machines mécanographiques), ce service ne tarde pas à « absorber » la SGF aux méthodes plus « artisanales » pour devenir en octobre 1941 le Service National des Statistiques (SNS), dont les attributions sont reprises par et dans la création de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), conformément au décret 46-1432 du 14 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'Institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer (*JORF*, 15 juin 1946, p.5273). Sur ce point, cf. Touchelay Béatrice, « L'INSEE. Histoire d'une institution », in Beaud Jean-Pierre & Prévost Jean-Guy (dir.), *L'Ère du Chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales / The Age of Numbers. Statistical Systems and National Traditions*, Saintes-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, notamment pp.159-163 ; Desrosières Alain, Mairesse Jacques & Volle Michel, « Les temps forts de l'histoire de la statistique française », *Economie et statistique*, 83, novembre 1976, pp.19-28.

<sup>803</sup> Ordonnance 45-2499 du 24 octobre 1945, *op.cit.*

<sup>804</sup> Rosental Paul-André, « Le premier monde de la recherche : la gestion du personnel par Alfred Sauvy dans l'INED des années 50 », *Genèses*, 51, 2003, pp.128-146, pp.136-140.

personnellement par A. Sauvy, l'on compte quelques futurs grands noms de l'INED : J. Bourgeois-Pichat, Louis Chevallier, Alain Girard, Jean Stoetzel, Jean Sutter ou Paul Vincent<sup>805</sup>.

***c – Les études démographiques ou les inéluctables survivances « raciales » d'un savoir d'Etat ?***

Cette continuité institutionnelle et personnelle, se traduit très clairement par un prolongement des orientations politiques, épistémologiques et méthodologiques de la FFEPH. En 1992, Henri Léridon, qui est alors rédacteur en chef des collections de l'INED (1989-1996) en témoigne encore sans ambages : « les chercheurs recrutés dans les années 1960-1970 (dont je suis) ont fréquenté à l'INED certains anciens de la Fondation, et ils ont pu constater que la continuité entre les deux institutions était assumée sans refoulement »<sup>806</sup>. Toutefois, le nouveau contexte implique non seulement de passer quelque peu sous silence cette filiation vis-à-vis de l'extérieur de l'institution<sup>807</sup>, mais également d'apporter certains aménagements partiels à la formalisation des études démographiques toujours censées donc favoriser « l'accroissement quantitatif et à l'amélioration qualitative de la population »<sup>808</sup> ; et c'est tout particulièrement le cas pour les nombreux travaux que l'INED consacre à l'immigration dans les dix premières années de son existence<sup>809</sup>.

Le maintien de la volonté de promouvoir une politique d'immigration reposant principalement sur le principe d'une sélection en fonction de l'origine – et consistant en l'espèce à privilégier les migrations européennes à celles provenant d'Afrique du Nord – doit ainsi notamment se débarrasser de tous débordements trop ouvertement racistes. L'on peut citer à cet égard les « techniques de dissimulation » déployées par Louis Chevallier pour la réécriture des études sur l'immigration dont il avait la charge avec Robert Gessain au sein de la FFEPH<sup>810</sup>, ainsi que celles qu'il avait également entreprises au sein de la Délégation générale à l'équipement national, « sorte de sœur jumelle de la fondation Carrel consacrée à

---

<sup>805</sup> Drouard Alain, « La création de l'INED », *Population*, 47, 6, 1992, pp.1453-1466, p.1464.

<sup>806</sup> Léridon Henri, « Avant-propos », in Drouard Alain, *Une inconnue des sciences sociales...*, op.cit., p.XX.

<sup>807</sup> Alain Drouard note ainsi qu'il faut attendre le début des années 1960 pour que les membres de l'INED commencent à évoquer dans des documents publics la filiation avec la FFEPH : *ibid.*, p.20.

<sup>808</sup> Déjà cité, in Ordonnance 45-2499 du 24 octobre 1945, op.cit.

<sup>809</sup> Van de Walle Etienne, « Les particularités de *Population* dans les thèmes traités et les méthodes utilisées », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1445-1456, p.1454.

<sup>810</sup> Drouard Alain, *Une inconnue des sciences sociales...*, op.cit., p.233.

l'aménagement du territoire et aux problèmes de peuplement»<sup>811</sup>. Mais ceci est tout particulièrement manifeste dans la série d'enquêtes « Français et immigrés » qui, conduite entre 1953 et 1954 par deux autres membres de l'INED, Alain Girard et Jean Stoetzel<sup>812</sup>, également issus de la FFEPPH, met en œuvre un protocole de définition de la différence entre les populations qui soit plus acceptables politiquement ; en ce qu'il délaisse l'investigation sur les caractérisations biologiques (teinte de la peau, forme de la tête, du nez, des lèvres, etc...) au profit d'une attention aux processus d'adaptation mobilisant davantage une approche culturelle et psychologique du comportement des individus<sup>813</sup>. Ces enquêtes sont d'autant plus remarquables du positionnement de l'INED que cette euphémisation de la différenciation selon le critère de l'origine se trouve, de par certaines caractéristiques du protocole d'enquête<sup>814</sup>, « participe[r] d'un projet d'affichage scientifique et d'argumentaire contre la migration des sujets coloniaux » venant opportunément appuyer la position du « directeur de l'INED [qui] cherchait à influencer les politiques et limiter la migration en provenance des colonies »<sup>815</sup>.

Cette dite « logique de peuplement » qui est ainsi promue par l'INED, et qui avait débouché dès 1945-1946 sur la tentative d'établir des quotas ethniques dans le projet d'ordonnance sur les conditions de l'entrée et du séjour des étrangers<sup>816</sup>, se traduit d'ailleurs effectivement par la priorisation bureaucratique au cours des années 1950 de l'immigration en

---

<sup>811</sup> Weil Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ?...*, *op.cit.*, pp.217-219. Sur ce point, cf. également : Couzon Isabelle & Rosental Paul-André, « Le Paris dangereux de Louis Chevalier : un projet d'histoire utile », in Lepetit Bernard & Topalov Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001, pp.191-226 et pp.373-386 ; Rosental Paul-André, « Frontières et rhétorique de l'acceptable dans les politiques migratoires... », pp.38-49.

<sup>812</sup> Girard Alain & Stoetzel Jean, Français et immigrés (19 : L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais ; 20 : Nouveaux documents sur l'adaptation : Algériens, Italiens, Polonais), Paris, PUF (« Travaux et documents / Cahiers de l'INED »), 1953 et 1954.

<sup>813</sup> Escafré-Dublet Angéline & Kesztenbaum Lionel, « Mesurer l'intégration des immigrés : genèses et histoire des enquêtes Girard et Stoetzel, 1953-1954 », *Genèses*, 84, septembre 2011, pp.93-112, p.96-97. Les auteurs soulignent également que l'abandon de l'approche raciale doit en l'occurrence être également rapporté à « l'avènement d'une doxa antiraciste » à la fin des années 1940, au sein de l'Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), dans la mesure où de nombreux liens scientifiques, mais aussi financiers, liaient l'INED à l'Unesco, les enquêtes « Français et immigrés » étant d'ailleurs présentées comme ayant été réalisées à la demande de l'organisation onusienne : cf. *ibid.*

<sup>814</sup> « Tandis que la partie des enquêtes consacrée aux immigrés européens relève d'un protocole scientifique précis, celle sur les Algériens est superficielle ; comme si une esquisse à grands traits suffisait », *ibid.*, p.105. Parmi ces différences de construction et de traitement des différents « objets » du programme d'enquête conduit par A. Girard et J. Stoetzel, qui sont minutieusement présentées et analysés dans l'article cité, mentionnons tout du moins l'introduction en elle-même des Nord-Africains alors qu'ils ne sont pas étrangers.

<sup>815</sup> *Ibid.*, p.107.

<sup>816</sup> Fortement soutenue par G. Mauco qui se retrouve au lendemain de la guerre nommé secrétaire du Haut Comité de la Population et de la Famille créé auprès du gouvernement provisoire (cf. Rosenthal, *L'intelligence démographique...*, *op.cit.*, pp.95-100), cette proposition, qui visait essentiellement à empêcher l'immigration en provenance d'Afrique du Nord, n'est mise en échec dans ses formes et intentions qu'en raison de l'opposition radicale du ministère du Travail et du Conseil d'Etat (cf. Weil Patrick, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995, *Vingtième Siècle*, 47, juillet-septembre 1995, pp.77-102, notamment pp.85-93).

provenance d'Italie notamment<sup>817</sup>. Aussi, telles qu'elles s'institutionnalisent au lendemain de la guerre, les études démographiques fondent donc leur prétention à être un savoir d'Etat en mesure d'influencer les orientations de la politique d'immigration, sur leur capacité à produire une expertise sur les qualités différentielles des immigrations, distinguées selon le critère de l'origine historico-géographique ; recourant pour ce faire à certains stratagèmes de conceptualisation et de conception scientifique, voire même simplement de formulation comme le fait encore une fois A. Girard au travers de la notion de « seuil de tolérance » à la fin des années 1960 dans la notice « Migrants » qu'il rédige dans l'*Encyclopaedia Universalis*<sup>818</sup>. L'effectivité de cette « logique de peuplement » s'est certes assez rapidement émoussée, tout particulièrement à partir de la fin des années 1950, par l'importance prise par la « logique de main d'œuvre » soutenue par le ministère du Travail et le CGP. Toutefois, il n'en demeure pas moins pour nombre d'auteurs, que les formulations savantes de cette espèce de « racialisme »<sup>819</sup> – ne reposant plus tant sur des éléments biologiques que culturels et psychologiques – ont non seulement continué à structurer tendanciellement les choix faits en matière de politique migratoire<sup>820</sup>, mais qu'ils ont même progressivement donné lieu à l'établissement dans la période contemporaine de liens de sociabilité relativement denses entre une partie du champ de la démographie française et certains « cercles » d'extrême-droite<sup>821</sup>.

<sup>817</sup> Cf. Spire Alexis, *Etrangers à la carte...*, *op.cit.*, pp.118-138 ; « Un régime dérogatoire pour une immigration convoitée, les politiques française et italienne d'immigration/émigration », in Blanc-Chaléard Marie-Claude (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, Presses Universitaires de Rennes/Génériques, 2003, pp.41-53.

<sup>818</sup> Sur les subtils arrangements employés par A. Girard pour affirmer la « scientificité » de cette notion, cf. Dahlem Jacqueline, « Quel discours sur les immigrés et l'immigration dans l'*Encyclopaedia Universalis* (1968-1998) ? », *Mots*, 60, septembre 1999, pp.9-29, notamment pp.24-26. Sur la critique de ce critère aux prétentions quantitatives dans l'analyse des relations interethniques, cf. De Rudder Véronique, « Seuil de tolérance et cohabitation ethnique », in Taguieff Pierre-André (dir.), *Face au racisme (Tome 2 : Analyses, hypothèses, perspectives)*, La Découverte (« Essais »), 1991, pp.154-166.

<sup>819</sup> D'après P.-A. Taguieff, le « racialisme » renvoie à toute formulation plus ou moins savante qui, n'impliquant pas nécessairement l'expression d'une violence raciste, prétend expliquer les phénomènes sociaux par des facteurs héréditaires et raciaux, l'objectif étant d'inscrire l'analyse historique et la théorie politique dans les sciences naturelles : cf. Taguieff Pierre-André (entretien avec), « Le chercheur, l'extrême-droite et les sciences sociales », in Crépon Sylvain & Mosbah-Natanson Sebastien, *Les sciences sociales au prisme de l'extrême-droite*, *op.cit.*, pp.68 et sv.

<sup>820</sup> Cf. par exemple : Le Cour Grandmaison Olivier, « Colonisés-immigrés et 'périls migratoires' : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'Etat (1924-2007) », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, pp.19-32.

<sup>821</sup> Ces affinités avec le Club de l'Horloge, voire le Front national, se structurent notamment autour du XDEP (groupe des démographes polytechniciens) et tout particulièrement de personnalités telles que Jacques Dupâquier, vice-président du Conseil scientifique de l'INED dans la deuxième moitié des années 1990 et coordonnateur de l'*Histoire de la population française* en quatre tomes (Paris, PUF, 1988 pour la première édition), qui n'hésite pas intervenir dans des médias d'extrême-droite comme *Radio Courtoisie*, *National Hebdo* ou *Krisis* : cf. Le Bras Hervé, *Le démon des origines*. *op.cit.* ; Richard Jean-Luc, « Démographie nationaliste et assignation ethnique : le message identitaire du 'national-populationnisme' », in Gil Roger, Burger Marcel, Morel Alain & Gaussot Ludovic, *Identités. Actes du Colloque « Identités »*, Maison des Sciences de l'Homme et de la société/Université de Poitiers (23-25 janvier 2002), CNRS, 2003, pp.469-482.

Plus généralement et profondément même, traversée par cette sorte d'idéologie sous-jacente<sup>822</sup> ou encore d'inconscient disciplinaire, la démographie serait irrémédiablement marquée par une forme d'« obsession des origines »<sup>823</sup>. Par l'attention qu'elle porte à l'ascendance et la généalogie des individus, cette discipline serait immanquablement conduite à introduire et imposer par là même le caractère fondamental et fondateur de la distinction et de la différenciation – si ce n'est plus de hiérarchisation et de sélection – entre les individus selon le critère de leurs « origines ». À cet égard, l'adoption au début des années 1990 de la catégorie d'« immigré » dans le cadre de la politique d'intégration, à partir d'une proposition formulée par la chargée de recherche de l'INED, Michèle Tribalat, ne constituerait qu'un énième avatar de cette tendance quasi-séculaire<sup>824</sup>. L'officialisation de la définition de l'« immigré », c'est-à-dire « quelqu'un qui est né à l'étranger, qui est entré en France et qui y vit en général définitivement »<sup>825</sup>, sur laquelle débouche le HCI, donne effectivement à voir une mobilisation de la démographie qui, tendant précisément à distinguer statistiquement les individus selon leur origine, semble complètement entériner et clore le questionnement ouvert à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle par l'invention du terme même d'« immigration » par les pionniers de l'institutionnalisation de la démographie. Le « mot-problème » mis en évidence par une discipline en cours d'institutionnalisation dans les années 1880 se transforme un siècle plus tard par l'intermédiaire de cette même discipline cette fois-ci instituée, en catégorie générale de population consacrée par des institutions d'Etat. Par sa transformation aux côtés de celle d'« étranger », qui repose sur un principe juridique de catégorisation sociale se rapportant à la nationalité, en catégorie statistique bientôt reprise par l'INSEE dans la nomenclature de ses définitions officielles<sup>826</sup>, l'« immigré » vient de plus effectivement parachever et consacrer le

<sup>822</sup> Cf. Achard Pierre, « Racisme et démographie », *Langage et société*, 34, 1985, pp.17-34.

<sup>823</sup> Liauzu Claude, « L'obsession des origines... », *op.cit.*

<sup>824</sup> C'est notamment la thèse défendue dans : Le Bras Hervé, *L'invention de l'immigré*, Paris, Aube, 2012 ; Bertaux Sandrine, « 'Processus' et 'population' dans l'analyse démographique de l'immigration en France (1932-1996) », in Le Bras Hervé (dir.), *L'invention des populations : biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, 2000, pp.241-254.

<sup>825</sup> Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.15. Dans son rapport suivant, le HCI modifie légèrement la formulation de cette définition : « [p]ersonne née étrangère, à l'étranger, qui s'est installée en France. L'immigré a pu, au cours de sa vie, acquérir la nationalité française » : Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration. Novembre 1991*, Paris, La documentation Française (collection « rapports officiels »), 1992 (1<sup>er</sup> trim.), p.14.

<sup>826</sup> La rubrique du site de l'INSEE qui recense les « nomenclatures, définitions et méthodes » officiellement reconnues et utilisées par la statistique publique française, compte ainsi une entrée « immigré » : « Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. Les personnes nées françaises à l'étranger et vivant en France ne sont donc pas comptabilisées. À l'inverse, certains immigrés ont pu devenir français, les autres restant étrangers. Les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient

privilège accordé par la « pensée démographique » au pays de naissance et à l'origine historico-géographique des individus.

Ponctuant par ailleurs sur le temps court la substitution tendancielle du terme d'« immigré » à celui d'« étranger » dans les discours médiatiques, politiques et scientifiques depuis la première moitié des années 1980<sup>827</sup>, cette reconnaissance officielle apparaît même comme une modalité servant essentiellement à renforcer et reproduire un clivage entre immigration désirable et indésirable ; celui-là même qui était en l'occurrence promu par les chercheurs de l'INED au cours des années 1950. Constatant que le terme « immigré », utilisé dans le langage courant sans que son contenu ne soit clairement explicité, renvoyait à une *figure sociale* implicitement et « systématiquement associée au travail, et plus particulièrement au travail non qualifié »<sup>828</sup>, et que sous l'effet de la crise économique et de l'importance prise par le regroupement familial, cette notion aurait cessé d'être réduite de manière aussi prégnante à l'image du travailleur pour devenir « celui qui a quitté son pays pour s'installer durablement sur le territoire »<sup>829</sup>, A. Spire soutient, suivant en cela A. Sayad, que ce qui fonde la différence entre l'« immigré » et l'« étranger » – le premier « demeur[ant] associé à une position socialement dominée »<sup>830</sup> alors que le second, considéré comme un visiteur installé provisoirement, reste pour sa part connoté positivement –, ce n'est ni le diplôme, ni la durée du séjour, mais plutôt « la relation inégale (relation politique, économique, culturelle, etc.), le rapport de forces entre les deux pays, entre les deux sociétés, les deux cultures »<sup>831</sup>. Aussi l'étranger est-il davantage espagnol ou portugais, et l'immigré, plutôt maghrébin<sup>832</sup>.

Cette « modification substantielle dans la production des représentations légitimes du monde social »<sup>833</sup> – dont l'importance est sans doute comparable à la prise en compte à part entière de la catégorie d'« étranger » dans le recensement de 1851<sup>834</sup> – apparaissait d'ailleurs,

---

français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré » : cf. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>.

<sup>827</sup> Bonnafous Simone, *L'immigration prise aux mots, op.cit.*, pp.223-270 ; « Mots et paroles de l'immigration. Essai de mise en perspective », *Revue française des affaires sociales*, hors-série, décembre 1992, pp.5-14, p.6 ; Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République, op.cit.*, pp.68-76.

<sup>828</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré... », *op.cit.*, p.50.

<sup>829</sup> *Ibid.*

<sup>830</sup> *Ibid.*

<sup>831</sup> Sayad Abdelmalek, *L'immigration et les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991, p.270.

<sup>832</sup> Sur ce point, cf. également : Chaïb Sabah, « Les figures de l'immigré. Aperçu de la pensée d'Abdelmalek Sayad (1933-1998) », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.124-133.

<sup>833</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré... », *op.cit.*, p.50.

<sup>834</sup> Noiriel Gérard, *Le creuset français, op.cit.*, pp.72-80. Une distinction « intermédiaire » entre naturalisés et nés français fut introduite en 1881 (cf. Spire Alexis et Merllié Dominique, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, 188, juillet-septembre 1999, pp.119-130).



depuis la perspective de recherche ouverte par G. Noiriel sur les processus historiques d'objectivation socio-administrative de l'immigration comme problème public, comme une étape prévisible si l'on se reporte aux propos que tenait l'historien en 1988, soit plus de deux ans avant que ne se produise cette mise en statistique de l'« immigré » :

« Il est vraisemblable que si l'on admet comme une évidence le fait qu'on puisse définir des personnes par le critère de leurs origines, nous verrons bientôt des chercheurs et des institutions demandant – avec toutes les apparences du 'bon sens' – que ce critère se matérialise dans des dispositions juridiques, administratives, statistiques »<sup>835</sup>.

Autrement dit, dans le cadre d'une phase de problématisation sociale de l'immigration caractérisée par un « déplac[ement] des critères de définition de l'immigration du domaine juridique vers le domaine culturel ou ethnique »<sup>836</sup>, il semble on ne peut plus clair qu'en la personne de M. Tribalat, la démographie soit opportunément venue, et conformément en cela à ses propres et anciennes dispositions en la matière, apporter toute sa caution scientifique à la nécessité de faire reconnaître par les autorités publiques la mise en visibilité statistique du critère de l'origine.

Nous l'avons vu au cours des pages précédentes, l'épaisseur historique sur laquelle s'appuie la lecture constructiviste de l'adoption de la catégorie « immigré » au début des années 1990 semble difficilement contestable. Non seulement les temps forts de l'institutionnalisation (à la fin XIX<sup>ème</sup> siècle et au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle) de la démographie comme savoir devant informer les pratiques et/ou la conduite de l'action publique attestent de la constante centralité de la thématique de l'immigration, mais cette dernière se trouve proprement au cœur de la formulation tout au long de la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle des préoccupations qualifiées de démographiques, en ce qu'elles portent sur les modalités d'augmentation quantitative et l'amélioration qualitative de la population nationale. Aussi, sujet d'étude et de gouvernement mis en évidence, voire même révélé, par la constitution d'un tel savoir d'Etat, l'immigration a par ailleurs notamment fait l'objet de questionnements scientifico-politiques faisant reposer la compréhension démographique de la population sur une connaissance des caractéristiques héréditaires (physico-biologiques et/puis psychoculturelles) des différentes « origines » migratoires.

---

<sup>835</sup> Noiriel Gérard, *Etat, nation et immigration...*, *op.cit.*, « Les jeunes d'«origine immigrée» n'existent pas », p.228 ; l'historien ajoutant plus loin que « l'histoire montre que lorsque le processus d'objectivation est en route, il est extrêmement difficile de faire machine arrière ».

<sup>836</sup> *Ibid.*, pp.9-10.

Néanmoins, dans ce qui suit, nous indiquons en quoi il est possible et pourquoi il est nécessaire d'opérer un décentrement à l'égard de cette perspective pour comprendre précisément les significations et les modalités d'enrôlement du savoir démographique dans la conduite de la politique d'intégration. En adoptant une focale resserrée sur la trajectoire de la chargée de recherche de l'INED et le travail de recherche à l'issue duquel elle en vient notamment à défendre la routinisation de l'usage de la catégorie d'« immigré », nous voulons en effet montrer que la prégnance effective du savoir démographique dans le cadre de la politique d'intégration repose sur un énoncé et une énonciation d'un type radicalement différent. Par l'adoption d'une perspective « internaliste » se focalisant sur la compréhension des nécessités proprement cognitives notamment mobilisées par M. Tribalat dans le cadre de ses recherches auxquelles le HCI veut recourir, nous montrons que cette proposition taxinomique s'inscrit dans un raisonnement d'ensemble qui est davantage le reflet d'une transformation progressive mais néanmoins profonde, qui s'opère au sein de l'INED à compter de la fin des années 1950, des modalités épistémologiques, analytiques et méthodologiques de formulation et de formalisation de la scientificité propre de la démographie. S'affirmant moins comme un savoir d'Etat en mesure de produire – à partir d'une prise en compte de l'« origine » ou d'une appréciation différencié *des* « origines » – un jugement sur ce que doit être ou ne pas être l'immigration (et la politique qui y a trait), la démographie se présente davantage comme une expertise technique sur la conformation même que doit adopter la connaissance publique de l'immigration. Et si les « études démographiques », somme disparate et hétérogène de connaissances sur l'immigration et les migrations avaient cédé le pas à une « science démographique » qui revendique le statut d'ingénierie publique sur les statistiques administratives de l'immigration ?

## **2 – ... à la démographie comme ingénierie publique sur les statistiques administratives de l'immigration ?**

Il n'est pas question pour nous de mettre en doute, ni l'existence d'un lien intime entre l'objet « immigration » et les prétentions du savoir démographique, ni la persistante récurrence dont ce dernier sous une forme plus ou moins institutionnalisée a prioritairement traité de cet objet au travers d'une focalisation sur le critère de l'« origine ». En nous concentrant à présent sur la logique proprement cognitive d'élaboration de l'énoncé scientifique dont est issue la proposition de transformation de l'« immigré » en catégorie statistique, nous souhaitons en quelque sorte préciser la forme que prend matériellement ce

tropisme démographique dans la conjoncture précise de la politique d'intégration qui se met en place au début des années 1990. Si les raisons pour lesquelles la principale conclusion de l'appréhension sur le temps long de l'expertise et de pratiques démographiques est grandement rédhibitoire pour la compréhension située de la proposition d'adoption taxinomique de l'« immigré », il s'agit ici et pour le moment de considérer comme légitime, ainsi que nous y invite la perspective de recherche ouverte par les travaux d'A. Desrosières, d'accepter de rendre compte et de « prendre au sérieux » l'épaisseur proprement cognitive des formes de savoirs statistiques comme la démographie<sup>837</sup>. Plus précisément, il est question de montrer que la prise en compte statistique de l'« immigré » prend place dans un raisonnement qui se rattache, par ses dimensions cognitives et ses modalités d'énonciation, à l'affirmation d'une scientificité proprement démographique caractéristique d'une évolution générale de la production de l'INED s'initiant à la fin des années 1950 ; soit quelques années après la conduite des enquêtes « Français et immigrés », dont nous avons rappelé comment les travestissements notionnels et autres arrangements pratiques du mode opératoire visaient encore à soutenir et maintenir l'exigence politique de produire une expertise démographique, en mesure de conclure à une sélection différenciée des migrants selon leurs « origines ». Aussi, nous allons à présent voir comment, pleinement tributaire de cette évolution épistémologique et pratique qui reconfigure en profondeur la production démographique au sein de l'INED des années 1960 aux années 1980, les recherches de M. Tribalat appuient prioritairement au début des années 1990 la légitimité d'une appréhension statistique indifférenciée de l'« origine » historico-géographique, sur une expertise technique portant sur les modalités notamment juridiques d'établissement des statistiques administratives sur l'immigration ; l'objectif étant de mettre en place les conditions juridico-statistiques indispensables à la « pureté » de l'observation démographique, c'est-à-dire notamment à son caractère continu et ininterrompu dans le temps.

---

<sup>837</sup> À cet égard, nous rejoignons tout particulièrement la démarche d'A. Desrosières lorsqu'il s'interroge sur le rôle de l'eugénique dans le développement des statistiques et notamment de la mathématique statistique (cf. « Histoires de formes : statistiques et sciences sociales avant 1940 », *Revue française de sociologie*, 26, 2, 1985, pp.277-310, notamment pp.290-292), ainsi que sur les implications cognitives de la théorie de l'hérédité du statisticien Francis Galton (cf. *La Politique des grands nombres...*, *op.cit.*, pp.140-158). Dans la même perspective, cf. également le travail de Donald A. MacKenzie sur la naissance de la statistique mathématique anglaise et ses liens avec l'eugénique des populations : *Statistics in Britain (1865-1930). The Social Construction of Scientific Knowledge*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1981.

### *a – Vers une « pureté » statistique de l'observation démographique*

Autant la tutelle de J. Bertillon est toute entière à l'origine de la première tentative d'institutionnalisation de la démographie à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, autant il est impossible de ne pas évoquer le patronage d'A. Sauvy pour son effective institutionnalisation sous les traits de l'INED au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle. À l'instar de son prédécesseur qui, provenant des sciences médicales et hygiénistes, avait fini par investir l'analyse dite « démographique » de la population, A. Sauvy, qui s'est certes ponctuellement mais régulièrement intéressé depuis la fin des années 1920 – en raison de ses liens avec les milieux natalistes – aux questions de population (naturalisations et natalité), est avant toute chose un statisticien notamment reconnu pour ses études de conjonctures et de prévisions économiques à la SGF. Toutefois alors que J. Bertillon formule le projet de fonder la démographie en tant que science nouvelle, « la direction est pour lui [*i.e.* A. Sauvy] un deuxième choix plutôt qu'une cible longuement visée [...] [et] ne l'envisage-t-il que dans une perspective plus large, dans laquelle la démographie n'occupe qu'une place réduite »<sup>838</sup>.

Aussi, celui qui s'était découvert au cours des années 1930 une vocation pour « éclairer l'action »<sup>839</sup>, et qui se singularisait déjà au sein de la SGF – et encore plus après son absorption dans le SNS – par sa conception tout autant libérale qu'artisanale<sup>840</sup> du travail scientifique, modèle le nouvel institut à sa guise ; du personnel qu'il coopte personnellement sans aucun pré-requis de compétence particulière<sup>841</sup>, à la délimitation plus que pluridisciplinaire qui est donnée aux « études démographiques ». Comme le note R. Lenoir, la seule constante de ces différents choix est l'adhésion sans équivoque à la mission confiée à l'INED<sup>842</sup>. Regroupant ainsi autour de lui médecins, statisticiens, anthropologues, sociologues, géographes, historiens, psychologues et économistes, Sauvy entend étendre les

---

<sup>838</sup> Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique...*, *op.cit.*, p.119, et plus globalement, l'ensemble du chapitre 6, « Un institut pour Alfred Sauvy ? », pp.118-136.

<sup>839</sup> *Ibid.*, p.120-121.

<sup>840</sup> « [L]a pertinence et la qualité de l'effort de conception reflètent le haut niveau intellectuel de la petite équipe de statisticiens. Cette qualité se voit jusque dans le style : les publications de la S.G.F. sont rédigées dans une langue impeccable. Sauvy ne se souciait pas de monter un appareil de production lourd, et préférerait une collecte décentralisée qu'il contrôlait d'un peu loin. L'affaire fut menée rondement, sans s'embarrasser au départ des questions d'intendance que l'on réglait en cours de route : Volle Michel, *Histoire de la statistique industrielle*, Paris, Economica, 1982, p.23. Sur cet aspect, cf. également : Lévy Michel-Louis, « Le statisticien », *Population*, 47, 6, 1992, pp.1397-1401, notamment pp.1397-1399.

<sup>841</sup> « Sauvy, en bon libéral, s'affranchit de toute règle contraignante, veut pouvoir engager qui il veut, selon ses propres règles, sans examen, avec un essai de six mois ou un an » : Lévy Michel-Louis, *Alfred Sauvy, compagnon du siècle*, Paris, La manufacture, 1990, p.93. Sur les différents aspects (y compris salariaux) de la gestion très « personnel » du personnel de l'INED par A. Sauvy, notamment dans la première décennie de l'INED, cf. Rosental Paul-André, « Le premier monde de la recherche... », *op.cit.*, notamment pp.135-139 et 141-143.

<sup>842</sup> Lenoir Rémi, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat », *op.cit.*, p.47

prétentions cognitives et *in fine* politiques de la connaissance démographique. Ce qu'il affirme d'ailleurs de manière on ne peut plus claire dans son éditorial du premier numéro de *Population* :

« On donne souvent à la démographie un sens restreint, en lui demandant seulement l'étude descriptive des populations [...] L'Institut national d'études démographiques *doit étendre plus loin son champ d'activité*. Chargé d'éclairer l'action, en matière de politique de population, il doit aborder les phénomènes qualitatifs et attacher aux facteurs de causalité une attention particulière. *Economie, sociologie, psychologie, doivent être simultanément consultées. La méthode la plus féconde consiste à regarder largement au dehors* [...] »<sup>843</sup>.

Reprenant ce faisant aussi bien les caractéristiques de la formulation des préoccupations démographiques de l'entre-deux-guerres que les orientations de la fondation Carrel – à savoir : mettre au service du pays une démarche tout à la fois expérimentale et multidisciplinaire pour « synthétiser les efforts poursuivis en dehors d'elle ou dans son sein et développer la science de l'homme » –<sup>844</sup> A. Sauvy, qui cultive donc volontairement à l'INED une non-spécialisation disciplinaire, se complaît à définir la démographie comme une « science sauvage » :

« La démographie est une science déshéritée à laquelle a peut-être manqué un parrainage vigoureux à l'époque où des branches voisines, telles que l'économie politique ou l'ethnologie prenaient leur essor. Peut-être aussi a-t-elle souffert de l'étendue même de son domaine, de la variété de ses richesses. Toujours est-il que *c'est aujourd'hui une science sauvage, sans chaire, ni maîtres, ni élèves, cultivée seulement par des 'amateurs' – dans le meilleur sens du terme* – ou bien abordée occasionnellement sous l'un de ses aspects, par des économistes, des statisticiens, des ethnographes »<sup>845</sup>.

Et pourtant, comme le souligne A. Desrosières, au cours des presque vingt ans où il dirige l'INED, « quelque chose a changé [...], une école démographique française est née »<sup>846</sup>. Or, pour saisir cette institutionnalisation de la démographie, non pas simplement comme une nébuleuse hétérogène de connaissances mises en cohérence pour produire un savoir d'Etat, mais en tant que discipline scientifique à part entière disposant de « méthodes d'observation et d'analyse [qui] ont été progressivement imaginées, testées et codifiées sous une forme

---

<sup>843</sup> Sauvy Alfred, « Introduction », *op.cit.*, pp.7-8. Nous soulignons.

<sup>844</sup> Ce qu'est la Fondation ? Ce qu'elle a fait ?, *op.cit.*, p.9, cité in Drouard Alain, Une inconnue des sciences sociales..., *op.cit.*, pp.147-148.

<sup>845</sup> Sauvy Alfred, « Introduction », *op.cit.*, p.6. Nous soulignons.

<sup>846</sup> Desrosières Alain, « Démographie, science et société : le cas Français », in Chasteland Jean-Claude & Roussel Louis (dir.), *Les contours de la démographie au seuil du XXIe siècle* (Actes du Colloque international « 1945-1995 : un demi-siècle de démographie. Bilan et perspectives », Paris, 25-27 octobre 1995), Paris, INED/PUF, 1997, pp.57-93, pp.60-61.

transmissible »<sup>847</sup>, ce n'est pas le patronage d'A. Sauvy qu'il faut invoquer, mais bien plutôt le parrainage de Louis Henry, autre « figure historique » de l'INED<sup>848</sup>. Comme l'écrit G. Calot, directeur de l'INED dans l'hommage qu'il lui rend à sa mort : « Avec Louis Henry disparaît celui qui a dominé toute la science démographique de son immense stature durant plusieurs décennies [...] Que d'ouvrages et d'articles qui resteront des phares de la démographie ! »<sup>849</sup>.

Diplômé en 1933 de Polytechnique dont il sort officier d'active, L. Henry n'a pourtant aucune connaissance dans la recherche démographique lorsqu'il intègre l'INED en 1946 par l'entremise de ses anciens camarades polytechniciens<sup>850</sup>, J. Bourgeois-Pichat et P. Vincent. Promptement formé par ces derniers, qui ont déjà une expérience en la matière du fait de leur passage par l'équipe « Démographie » de la fondation Carrel<sup>851</sup>, L. Henry ne tarde cependant pas à s'illustrer dans *Population* où il tient notamment la chronique trimestrielle sur la situation démographique de la France ; « excellente école, dira-t-il plus tard, pour un démographe ! »<sup>852</sup>. Ecole même d'autant plus excellente qu'ainsi que le rappelle Jean-Paul Sardon dans l'éditorial du numéro célébrant les cinquante ans de *Population*, celui qui a intégré l'INED en complet profane de la démographe fait péniblement accepter à A. Sauvy à la fin des années 1950 la publication d'un article de méthodologie ne pouvant intéresser que des spécialistes de l'analyse démographique : « L. Henry eut quelque difficulté à imposer au directeur et rédacteur en chef la publication de son fameux article de 1959, 'D'un problème fondamental de l'analyse démographique', susceptible de n'intéresser qu'un public limité »<sup>853</sup>.

Dans cet épisode apparaît toute la distance qui sépare les conceptions de la démographie défendues d'une part, par l'influent directeur de l'INED<sup>854</sup> tout entièrement tourné vers la diffusion au plus grand nombre de recherches démographiques définies par leur

---

<sup>847</sup> Ibid.

<sup>848</sup> Cf. notamment le numéro spécial de *Population* qui lui est entièrement dédié lors de son départ à la retraite en 1977: Calot Gérard & Sauvy Alfred (coord.), « La mesure des phénomènes démographiques. Hommage à Louis Henry » (32, hors-série, 1977), ainsi que la contribution qui lui est consacrée dans la troisième partie, traitant des cinq principales « figures » de l'INED, dans le numéro anniversaire des cinquante ans de la revue *Population* : Charbonneau Hubert, « Louis Henry et la démographie historique », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1663-1671 – les autres contributions étant consacrés à A. Sauvy, P. Vincent, Roland Pressat, et Sully Ledermann.

<sup>849</sup> Calot Gérard, « Louis Henry (1911-1991) », *Population*, 47, 1, 1992, pp.41-42, p.41.

<sup>850</sup> Sur ce réseau polytechnicien au sein de l'INED, cf. Girard Alain, *L'Institut national d'études démographiques. Histoire et développement*, Paris, INED, 1986, p.102.

<sup>851</sup> Rosental Paul-André, « La nouveauté d'un genre ancien : Louis Henry et la fondation de la démographie historique », *Population*, 58, 1, 2003, pp.103-136, p.106.

<sup>852</sup> Calot Gérard, « Louis Henry... », *op.cit.*, p.42.

<sup>853</sup> Sardon Jean-Paul, « Présentation », *Population*, 50, 6, 1995, p.1329. Cf. Henry Louis, « D'un problème fondamental de l'analyse démographique », *Population*, 14, 1, 1959, pp.9-32.

<sup>854</sup> Cf. Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique...*, *op.cit.*, pp.121-126.

intérêt politique<sup>855</sup>, et d'autre part celui qui, « n'ayant pas été entraîné par le besoin contemporain de participations extérieures »<sup>856</sup>, n'aurait jamais pu devenir directeur de l'INED<sup>857</sup> tant il s'est prioritairement et exclusivement consacré à l'édification des principes épistémologiques et méthodologiques de la formalisation scientifique propre à l'objectivation démographique.

La trajectoire de la production scientifique des deux hommes dans le courant des années 1950-1960 en atteste encore davantage. Le premier, qui se consacrait déjà dès 1945 à « des travaux plus généraux et plus politiques »<sup>858</sup>, se montre toujours plus prompt à répondre aux grandes questions politiques du temps présent<sup>859</sup>. Par contre, L. Henry, qui a su tirer profit de chroniques sur la situation conjoncturelle<sup>860</sup>, se consacre pour sa part à poser les bases des analyses de plus en plus précises et codifiées des séries statistiques, qui marquent cette période d'accalmie des problématiques publiques de la population et où « les grandes questions méthodologiques sont alors posées et traitées »<sup>861</sup>. En effet, comme l'écrit A. Desrosières :

« Dans les années cinquante, la conjoncture extérieure à l'INED est plutôt calme. Les alarmes sur le vieillissement sont, pour un temps, calmées par le baby-boom. Ni les remises en cause des structures familiales, ni les grands débats sur la contraception et l'avortement n'ont

---

<sup>855</sup> Insistant dès 1946 sur le fait qu'elle « ne s'adresse pas seulement aux démographes spécialisés, mais encore à tous ceux qui se préoccupent de grands problèmes d'intérêt national », A. Sauvy considère que la revue *Population* doit fondamentalement servir à établir « un large courant entre la science et l'action » : Sauvy A. « Introduction », *op.cit.*, p.8.

<sup>856</sup> Sauvy Alfred, « Vues, travaux, cheminement de Louis Henry », *Population*, 32, 1, 1977, pp.7-11, p.10.

<sup>857</sup> En référence à une anecdote que livre A. Sauvy dans l'hommage qu'il rend à L. Henry, sur l'absence remarquable chez ce dernier de toute considération pour ses intérêts institutionnels : « nous trouvons [chez lui] une sévérité [...] vis-à-vis de personnes placées, dans la hiérarchie, à un échelon supérieur. Vous ne m'en voudrez pas, Louis Henry de rappeler un fait aussi peu connu que significatif. Il avait naguère écrit au ministre dont dépendait alors l'INED une lettre dépourvue de toute complaisance, véritable chef-d'oeuvre de franchise. Son directeur de cabinet m'a ingénument montré cette lettre, en me disant : 'un homme qui a écrit cela ne pourra jamais être directeur' » : *ibid.*, p.11.

<sup>858</sup> Desrosières Alain, « Démographie, science et société... », *op.cit.*, p.67. L'auteur souligne néanmoins qu'ayant travaillé plus de vingt à la SGF, A. Sauvy est en effet, lorsqu'il arrive à la tête de l'INED, « héritier d'une tradition forte d'établissement et de suivi des sources statistiques de grande qualité que sont les recensements et l'état civil » : *ibid.*

<sup>859</sup> En 1962, lorsqu'il quitte la direction de l'INED, il prend la responsabilité de l'unité autonome de recherche « Économie et Population » dans l'objectif de continuer à étudier les relations entre les phénomènes démographiques et les phénomènes économiques et sociaux au travers de sujets aussi divers que globaux sur le coût et la valeur de la vie humaine, la croissance démographique et le développement économique, ainsi que l'alimentation dans le monde.

<sup>860</sup> « [L]a rédaction de ce bilan conjoncturel a contribué à la formation de Henry. À ce chercheur encore novice, elle a imposé un format, une liste des caractéristiques jugées pertinentes à la présentation d'une population » : Rosental Paul-André, « La nouveauté d'un genre ancien... », *op.cit.*, p.107.

<sup>861</sup> Desrosières Alain, « Démographie, science et société... », *op.cit.*, p.67. L'auteur énumère ainsi les principales clarifications méthodologiques apportées aussi bien par L. Henry, Jean Bourgeois-Pichat et Roland Pressat : « définition des 'indices synthétiques', distinction entre transversal et longitudinal, entre *taux* et *quotients* (qui ouvrent la voie aux interprétations probabilistes). Les notions d'*intensité* et de *calendrier* d'un phénomène démographique sont précisément définies », *ibid.*

vraiment commencé. L'INED, peu sollicité, se consacre à un investissement méthodologique de fond »<sup>862</sup>.

Cette phase de maturation méthodologique a eu pour conséquence notable de doter l'investigation démographique d'une double dynamique complémentaire de caractérisation (technicité statistique et méthodes d'observation) dont on retrouve les principes de base dans les « Réflexions sur l'observation en démographie » publiées par L. Henry en 1963<sup>863</sup>. Justifiant dorénavant le statut de « science sauvage » de la démographie par le fait qu'il s'agit d'une « science humaine où l'observation statistique joue un rôle primordial » et qui, en raison de ce fait précis, s'est « trouvée dotée de moyens d'observation puissants mais totalement extérieurs à l'Université »<sup>864</sup>, le « père » de l'école française de démographie historique souligne néanmoins qu'en l'état, la statistique administrative ne peut continuer à constituer l'infrastructure cognitive de la production démographique, sans déperdition de la qualité scientifique de cette dernière. En effet, écrit-il :

« Les services de statistique assuraient à la démographie de puissants moyens d'observation; par contre, l'observation d'utilité immédiate y bénéficiait forcément d'une certaine priorité sur l'observation pour connaître, un certain déséquilibre apparaissait entre une observation un peu trop étendue et une analyse un peu trop restreinte, une certaine indifférence pour l'observation de recherche se manifestait, un goût excessif de l'actuel s'instituait en traînant une négligence abusive du passé, même statistique »<sup>865</sup>.

Engageant de plus en plus notablement l'analyse démographique, non plus sur le terrain classique des observations d'une situation à un moment donné (analyse transversale), mais vers des observations dans le temps (analyse longitudinale) qui supposent le suivi temporel et historique de « cohortes »<sup>866</sup> – définies comme des ensembles d'individus ayant vécu un même évènement au cours d'une même période<sup>867</sup> –, L. Henry souligne que les sources statistiques sont très généralement inadaptées pour garantir des conditions d'homogénéité et de continuité nécessaires à cette méthode renouvelée d'observation ; cette

---

<sup>862</sup> *Ibid.*

<sup>863</sup> *Population*, 18, 2, 1963, pp.233-262.

<sup>864</sup> *Ibid.*, p.259. Il poursuit : « d'où la coupure qui en a fait une science sauvage, sans équivalent, tributaire de services au moins autant préoccupés d'administration que de science, très largement indépendante de l'Université qui ne lui permettait guère de se développer et qui, au moins en France, ne lui offrait pas de chaire ».

<sup>865</sup> Il poursuit : « En même temps, l'observation tendait à se figer dans le cadre de l'année et cette tendance se trouvait renforcée par des références à des schémas probabilistes utiles, certes, mais très sommaires », *ibid.*

<sup>866</sup> Sur l'imposition d'une telle manière de définir la démographie à partir du début des années 1960 au sein du champ démographique français, cf. le chapitre 11, « L'histoire comme observatoire démographique », in Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique...*, *op.cit.*, pp.215-239.

<sup>867</sup> Cf. Henry Louis, « Analyse et mesure des phénomènes démographiques par cohortes », *Population*, 21, 3, 1966, pp.465-482.



dernière n'étant « qu'un sous-produit imprévu d'un enregistrement institué à d'autres fins, il y a souvent très longtemps »<sup>868</sup>. Aussi, s'inquiète-t-il du fait que « l'observation [qui] joue [pourtant] en démographie un rôle de premier plan, ne tient actuellement que peu de place dans les préoccupations apparentes de la statistique démographique dans les pays développés »<sup>869</sup>. C'est notamment au travers de la notion de « fait démographique pur » que cet effort va progressivement se formuler. Considéré comme « intrinsèque au mouvement interne et au vieillissement 'naturel' d'une population », ce fait démographique est obtenu, par analogie avec l'analyse chimique, par « la séparation rigoureuse des diverses composantes d'un phénomène »<sup>870</sup>. « Avant de rechercher les causes d'un phénomène, il faut d'abord [écrit L. Henry] le débarrasser de diverses impuretés. Faute de cette toilette, on risque en effet de ne pas bien le reconnaître et de le confondre avec un autre »<sup>871</sup>. Aussi, faut-il, dans chaque phénomène, veiller tout particulièrement à séparer « ce qui est dû aux effectifs et aux structures de ce qui provient des réactions et des comportements des éléments de population »<sup>872</sup>. Or, c'est très précisément dans le cadre de l'exercice de « purification » du fait démographique qu'une dépendance non vigilante, c'est-à-dire passive, à l'égard de l'établissement des statistiques publiques s'avère très clairement rédhibitoire. Par conséquent, la bonne connaissance des sources statistiques ainsi qu'une grande attention portée à leur qualité, c'est-à-dire leur possible caractère incomplet et lacunaire ainsi que les conditions de leur enregistrement, constituent des conditions *sine qua non* de la construction-délimitation d'un objet démographique<sup>873</sup>.

---

<sup>868</sup> Henry Louis, « Réflexions sur l'observation en démographie », *op.cit.*, p.235.

<sup>869</sup> *Ibid.*, p.233 : « On s'y intéresse, certes [ajoute-t-il], aux applications de la théorie des sondages à la démographie, mais les problèmes d'échantillonnage et d'évaluation retiennent plus l'attention que ceux, plus terre à terre, de la collecte proprement dite des données : questionnaire, travail des enquêteurs, contrôles, vérifications. Il est d'ailleurs caractéristique que les grands congrès, de démographie ou de statistique, ne réservent le plus souvent aucune séance aux problèmes d'observation : on n'y parie guère des diverses manières d'obtenir un renseignement, de leurs avantages et de leurs inconvénients, de la mesure de la précision des renseignements obtenus, des conséquences, pour l'observation, de l'évolution des idées sur les objectifs essentiels de l'analyse ».

<sup>870</sup> Desrosières Alain, « Démographie, science et société... », *op.cit.*, p.67.

<sup>871</sup> Henry Louis, cité *in ibid.*

<sup>872</sup> *Ibid.*

<sup>873</sup> Louis Henry est le premier à donner l'exemple de cette pratique de l'expertise des méthodes d'établissement et des conditions de production des statistiques avec *La population de Crulai, paroisse normande* qu'il publie en 1958 avec Etienne Gauthier dans le numéro 33 des Cahiers de l'INED. Comme l'écrit G. Calot qui commente élogieusement cette publication : « Grâce à Louis Henry, notre connaissance des évolutions démographiques va voir ses frontières temporelles reculer. Avec une rigueur implacable et un sens de l'invention toujours en éveil, il mobilise l'information qui dormait dans les registres paroissiaux et dont peu pensaient qu'elle pût permettre d'écrire de pleines pages d'histoire [...] Après *Crulai, paroisse normande*, la recherche démo-historique allait prendre son essor », *in* « Louis Henry (1911-1991) », *Population*, 47, 1, 1992, p.42. Pour un aperçu historique de l'importance de ce cahier, cf. Rosenthal Paul-André, « Histoire sociale et histoire des sciences sociales : de la démographie historique à l'histoire des populations », *Pour l'histoire des sciences de l'homme. Bulletin de la SFHSH*, 2002, 24, 2, pp.5-15. Et pour un exemple de consolidation méthodologique de la démarche

L'œuvre de L. Henry pose ainsi les jalons d'une unification méthodologique de la science démographique autour de la nécessité d'établir des séries démographiques reposant sur la maîtrise des principes d'établissement des sources statistiques. Cependant, avant d'indiquer en quoi les recherches sur l'immigration de M. Tribalat sont le produit de cette reconfiguration de la production démographique, il nous faut éclairer le caractère inédit et spécifique de sa situation en tant que chercheuse exclusivement spécialisée dans le suivi conjoncturel de la situation démographique de l'immigration ; ce qui implique notamment de retracer les modalités selon lesquelles a finalement été faiblement traitée la question de l'immigration et son évolution contextuelle depuis le milieu des années 1950 jusqu'à ce que M. Tribalat n'intègre l'INED à la moitié des années 1970.

### ***b – Le difficile objectif de la mise en « chronique » de l'immigration***

En premier lieu et bien loin de ces considérations sur la formulation et la transmission d'un savoir et savoir-faire propre à la constitution d'une science démographique, le recrutement de M. Tribalat en tant que chargée de recherche en novembre 1976<sup>874</sup> répond par contre clairement aux préoccupations d'un institut qui se pense encore complètement comme le pourvoyeur d'une intelligence démographique au profit notamment des pouvoirs publics. La politique scientifique de l'INED, qui ne deviendra que dix ans plus tard un établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) à l'instar par exemple du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)<sup>875</sup>, est encore pleinement dominée par le très influent Comité technique (équivalent du Conseil scientifique contemporain<sup>876</sup>) qui privilégie une recherche « appliquée » très directement en relation avec les nécessités

---

démographique ainsi définie, mentionnons également : Henry Louis & Fleury Michel, *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1956 ; et la présentation que les deux auteurs en font d'ailleurs avant publication, dans la revue *Population* (11, 1, 1956, pp.142-144).

<sup>874</sup> Indiquons qu'à cette date, le personnel de l'INED est de 130 agents (contre 60, au moment de sa création), dont une quarantaine de chercheurs régis pour la plupart d'entre eux par un statut classant les chercheurs selon différents grades correspondant à ceux du CNRS ou de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), c'est-à-dire : attaché de recherche, chargé de recherche, maître de recherche et directeur de recherche. Sur ces aspects institutionnels et administratifs, cf. la note de Jean-Louis Keene, adjoint du directeur de l'INED à l'organisation administrative et la structuration de la recherche à l'INED : « L'INED », *Courrier des statistiques*, 7, juillet 1978, pp.20-24.

<sup>875</sup> Décret 86-382 du 12 mars 1986 portant organisation et fonctionnement de l'INED (*JORF*, 14 mars 1986 p.3962) qui abroge l'ordonnance 45-2499 du 24 octobre 1945, *op.cit.* Placé dès lors sous la tutelle du ministère de la recherche, l'INED demeure néanmoins de manière conjointe sous celle du ministère en charge des problèmes de population. Par-delà la variation des intitulés, il s'agit du ministère des Affaires sociales et, au sein de celui-ci, de la direction qui a historiquement et théoriquement en charge cette question, à savoir, la DPM.

<sup>876</sup> Cf. l'arrêté du 9 juin 1987 déterminant les modalités d'élection des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national d'études démographiques.

gouvernementales. Censé permettre dans l'esprit d'A. Sauvy de protéger l'INED en jouant « un rôle de courroie de transmission avec les autorités politiques [...] [afin d'en] éviter la marginalisation tout en garantissant un minimum d'autonomie »<sup>877</sup>, le Comité technique est composé de personnalités influentes qui, émanant notamment de la haute-fonction publique comme Pierre Laroque, l'incontournable directeur général de la jeune Sécurité sociale, ont tous pour caractéristique d'être, non seulement des fervents défenseurs de la cause nataliste, mais également farouchement convaincus que la réflexion sur les populations doit avoir pour prolongement naturel et premier, non pas de déboucher sur la production d'une recherche « fondamentale » ou par trop théorique, mais de fournir dans le temps même de l'action les informations nécessaires aux décideurs politiques<sup>878</sup>. Aussi, c'est dans un contexte marqué par la suspension provisoire de l'immigration de travail et les tentatives de limiter toutes nouvelles entrées ainsi que par la création de portefeuilles ministériels sur cette thématique, que P. Laroque, « membres clés » de ce comité technique<sup>879</sup> demande à ce que l'INED participe activement à l'urgence de cette réflexion gouvernementale par le recrutement d'un chargé de recherche :

« Ben moi, j'ai été recrutée pour travailler spécifiquement sur l'immigration. Y avait une décision de Pierre Laroque qui était président ou vice-président du conseil scientifique, et qui voulait absolument qu'il y ait quelqu'un qui bosse exclusivement sur ce sujet. C'était en 1976, donc on était juste après toutes les premières mesures pour maîtriser l'immigration, et bon en gros l'idée, c'est qu'il considérait que c'était pas normal qu'il n'y ait personne à l'INED qui travaille spécifiquement sur ça. Et donc, il voulait quelqu'un qui fasse régulièrement le bilan des infos qu'on avait à cette époque. Donc bon, il me voulait, pas moi, moi j'ai passé le concours, y avait trois postes qui étaient à pourvoir, je crois. Un sur le vieillissement, un sur l'immigration donc...et puis l'autre je sais plus. Mais donc, il voulait quelqu'un qui travaille à temps plein sur le sujet de l'immigration. Et donc, moi, j'ai été recrutée en novembre 76 et c'est à moi qu'on a confié cette tâche-là. Il fallait que chaque année je fasse la « chronique » et que ce soit prêt pour le premier numéro de chaque année »<sup>880</sup>.

M. Tribalat se retrouve donc affectée au premier poste de chargé de recherche exclusivement consacré à l'étude de la démographie de l'immigration, dans la mesure où elle se voit attribuée pour mission principale de produire chaque année une « Chronique de

---

<sup>877</sup> Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique...*, *op.cit.*, p.143. Sur la création, la composition et le rôle stratégique de ce comité technique, cf. *ibid.*, pp.142-145.

<sup>878</sup> Sur la pression que finissaient par exercer les orientations du Comité technique sur A. Sauvy lui-même, contraint de refuser la publication de certains articles, au motif qu'ils étaient « trop démographiques », cf. Rosental Paul-André, « Jean Stoetzel, la démographie et l'opinion : autour des soixante ans de *Population* », 61, 1, 2006, *Population*, pp.31-43, p.33.

<sup>879</sup> Sur le rôle particulièrement actif de P. Laroque au sein de ce comité technique présidé depuis la création de l'INED par Robert Debré, cf. *ibid.*, p.151 ; Desrosières Alain « Démographie, science et société... », *op.cit.*, p.81.

<sup>880</sup> Entretien avec Michèle Tribalat (membre du groupe « Statistiques »).

l'immigration »<sup>881</sup> en s'appuyant sur les tableaux statistiques produits à partir de leur activité par les administrations en charge des politiques migratoires. Avant de comprendre quelles vont être les implications de cette spécialisation sur sa pratique de recherche, essayons de caractériser la spécificité de cette création au sein de l'INED d'une fonction de recherche institutionnellement dépendante d'une production régulière et monothématique sur l'immigration.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les publications de l'INED sur l'immigration sont particulièrement nombreuses jusqu'à la moitié des années 1950, et tout particulièrement sous la forme éditoriale distinctive que constitue la collection des « Cahiers de l'INED » puisqu'une publication sur cinq parues entre 1946 et 1955 y est consacrée<sup>882</sup>. Si nous avons vu toute l'utilité stratégique de ces études spécifiques pour l'INED, en ce qu'elles sont censées apporter une validation rationnelle à la pertinence d'une politique de sélection des migrants selon le critère de l'origine, l'on ne peut toutefois que constater une nette diminution des parutions ; A. Sauvy reconnaissant lui-même qu'« [à] partir de 1955, le rythme des publications se ralentit »<sup>883</sup>. Ainsi, sur les cinquante « Cahiers de l'INED » qui paraissent entre 1955 et 1975, il n'y en a plus qu'un seul, d'ailleurs tout juste daté de 1975, qui porte sur l'immigration<sup>884</sup>. La recension des articles portant sur les migrations, l'immigration et la population étrangère en France parus dans *Population* témoigne également d'une baisse, certes moins brutale, mais néanmoins significative de la fréquence de publication : alors que vingt-sept articles paraissent en moins de dix ans, on en dénombre seulement trente-cinq au cours des vingt années suivantes<sup>885</sup>. Très certainement en raison de l'émoussement de l'influence de la « logique de peuplement » auprès des décideurs politiques par rapport à la concurrente « logique de main d'œuvre », l'on constate donc que malgré la parution d'une

---

<sup>881</sup> Précisons qu'elle intègre le département « Conjoncture » (Unité de recherche « Conjoncture I ») dont la mission est de produire sur les principaux aspects de la population (c'est-à-dire ses structures générales, la fécondité, la contraception et l'avortement, la mortalité générale et infantile, les causes de décès, et dorénavant l'immigration et les migrations internationales) une analyse de la situation démographique française et internationale et de ses évolutions à court, moyen et long termes. Cf. Keene Jean-Louis, « L'INED », *op.cit.*, p.21.

<sup>882</sup> Soit cinq sur vingt-quatre ; à savoir : les « Cahiers » 2 (Documents sur l'immigration (1947)), 4 (Une possibilité d'immigration italienne en France (1947)), 19 (Français et immigrés. L'adaptation des Italiens et des Polonais (1953)), 20 (Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation : Algériens, Italiens, Polonais (1954)) et 24 (Les Algériens en France, Etude démographique et sociale (1955)).

<sup>883</sup> « L'immigration étrangère en France. Nouveau plan de recherches », *op.cit.*, p.687.

<sup>884</sup> Il s'agit de Tapinos George-Photios, *L'immigration étrangère en France. 1946-1973*, Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ Cahiers de l'INED (71) »), 1975.

<sup>885</sup> Pour accentuer ce constat, il faudrait ajouter que les chroniques « La situation démographique » rédigée par L. Henry et « Faits et problèmes du jour » tenue par A. Sauvy consacraient invariablement une partie de leur développement à la question de l'immigration. Or, elles cessent de paraître régulièrement pour ne plus paraître du tout, respectivement en 1961 puis 1969 et en 1951 puis 1956, ce qui diminue d'autant le ratio de traitement de l'immigration en France dans *Population* au cours de la période 1955-1975.

soixantaine d'articles – signés d'ailleurs pour certains d'entre eux par les noms les plus célèbres de l'institut (A. Sauvy, L. Chevallier, A. Girard, Jean Bourgeois-Pichat) –, l'immigration ne fait pas, et de moins en moins au cours de ses trente premières années d'existence, l'objet d'un suivi rigoureusement régulier. Un suivi ni régulier, ni constant d'ailleurs du point de vue de la formalisation argumentative, tant les angles d'approches adoptés et les thématiques choisies dans ces articles sont divers et disparates.

L'on peut cependant constater qu'un tiers de ces articles semblent attester de la volonté de la part des responsables scientifiques de l'INED et de *Population* de mettre en « chronique » le traitement de l'immigration ; le format de la « Chronique » étant le mode rédactionnel qui, au fondement de la revue, est caractéristique d'une conception des études démographiques au service de l'Etat<sup>886</sup>. On relève tout d'abord une tentative de mettre en place en 1954 une notice trimestrielle, la « chronique des migrations internationales » qui, confiée à Xavier Lannes<sup>887</sup>, ne survit pas au départ de ce dernier à la fin de l'année 1955<sup>888</sup> et ne passe pas le cap des sept éditions<sup>889</sup>. Outre cette éphémère rubrique qui n'était par ailleurs pas spécifiquement centrée sur la France, il nous faut surtout mentionner une autre série de quatorze articles qui paraissent sous la rubrique « Chronique de l'immigration » ; celle-là même dont M. Tribalat sera justement chargée de la parution annuelle. Sans nous attarder sur le contenu de chacune de ces notices conjoncturelles, faisons deux remarques – l'une brève et l'autre plus longue – relatives à leurs auteurs et modalités de publication.

Premièrement, l'on peut constater que de 1961 – date de la première « chronique » – à 1978 – date à laquelle M. Tribalat publie sa première « chronique »<sup>890</sup> – elle est manquante en 1962, 1970 et 1977<sup>891</sup>. De plus, alors que M. Tribalat se voit confier la mission d'en assurer obligatoirement la sortie dans le premier numéro de *Population* de chaque année, les quatorze fois où cette chronique paraît, c'est à chaque fois à des périodes différentes de l'année. Enfin,

---

<sup>886</sup> Clerc Paul, « Examen anatomique de *Population* (1946-1994) : les chroniques, fondements initiaux de la revue et leur destin », *Population*, 50, 6, 1995 pp.1397-1443.

<sup>887</sup> Auteur en 1953 pour le compte du groupe de recherches pour les migrations européennes, et avec le concours de l'INED, d'une synthèse sur *L'immigration en France depuis 1945* (La Haye, Martinus Nijhoff), Xavier Lannes s'était vu recruté l'année suivante par A. Sauvy pour tenir spécifiquement cette chronique (cf. « Elections à l'Institut international de statistiques », *Population*, 8, 4, 1953, pp.828-829).

<sup>888</sup> « L'immigration étrangère en France. Nouveau plan de recherches », *op.cit.*, p.687. Comme le note P.-A. Rosental, en raison de la précarité du statut de « chargé de mission » reposant sur des contrats de travail renouvelable annuellement, de l'inexistence de la démographie à l'Université qui est pourtant « l'horizon de référence » des carrières scientifiques ainsi que du caractère longtemps incertain de sa propre survie, l'INED est marqué jusqu'à la fin des années 1960 par une constante fuite du personnel (cf. Rosental Paul-André, « Le premier monde de la recherche... », *op.cit.*, p.134).

<sup>889</sup> Pour les numéros 1, 2, 3 et 4 du volume 9 de *Population* de 1954 (respectivement : pp.121-130 ; pp.325-332 ; pp.527-534 ; pp.723-730), et pour les numéros 1, 2 et 4 du volume 10 de *Population* de 1955 (respectivement : pp.125-134 ; pp.337-344 ; pp.727-734).

<sup>890</sup> Signalons que jusqu'à celle de 1982, ses chroniques paraissent sous le nom de Michèle Brahimî.

<sup>891</sup> Rappelons que M. Tribalat n'intègre l'INED qu'en novembre 1976, soit trop tard pour en assurer la parution.

le format des chroniques est pour le moins inégal : si huit d'entre elles font entre huit et neuf pages, la chronique atteint deux fois presque la vingtaine de pages mais peine à quatre reprises à dépasser les trois pages<sup>892</sup>. Aussi, bien que l'existence même de cette chronique confirme la permanence de la détermination de l'INED à assurer un suivi de la situation de l'immigration, ces « irrégularités » n'en indiquent pas moins son statut relativement incertain. En deuxième lieu, l'analyse des auteurs qui se succèdent pour assurer la rédaction de cette « chronique » est quant à elle déterminante pour saisir le caractère peu valorisé de ce suivi conjoncturel en tant que spécialisation de recherche au sein de l'INED. Pour commencer, on ne dénombre pas moins de cinq auteurs pour les quatorze parutions. Mais pour affiner ce premier constat d'une relative instabilité dans la conduite de cette rubrique, il est très net, si l'on prend comme critère de référence la situation institutionnelle des auteurs et leur trajectoire dans l'institution, que cette chronique fait l'objet d'un investissement à chaque fois décroissant.

Tout d'abord, les trois premières éditions (1961, 1963 et 1964) sont le fait d'un nom important de l'époque de la création de l'INED : Louis Chevalier. Appartenant à l'équipe originelle d'A. Sauvy qui lui confie la responsabilité des travaux et publications du service historique et géographique, ce dernier avait pris, dans la foulée de sa participation assidue aux travaux de la « commission immigration » de la fondation Carrel, la responsabilité des travaux sur l'immigration menés au sein de l'INED entre 1945 et 1950 ; représentant même à partir de 1947 l'Institut dans les réunions de l'Office national d'immigration (ONI) et du Comité interministériel sur l'immigration<sup>893</sup>. Toutefois, intégrant le Collège de France en 1952 et n'étant plus que chercheur associé (« conseiller technique ») à l'INED, L. Chevalier, qui réoriente parallèlement son travail vers le peuplement urbain, notamment à Paris, cesse de s'occuper d'immigration à compter du début des années 1950. Aussi, ce retour après plus d'une décennie a de quoi surprendre ; et ce d'autant plus si l'on en juge par le caractère limité de ce nouvel investissement : non seulement il ne fait paraître que trois chroniques en quatre ans mais les deux premières sont réduites à leur plus simple expression, minimaliste même pour celle de 1961 qui ne dépasse pas la page<sup>894</sup>.

---

<sup>892</sup> De même et corrélativement les subdivisions de la rubrique ne sont aucunement stabilisées variant d'une édition à l'autre.

<sup>893</sup> Escafré-Dublet Angéline & Kesztenbaum Lionel, « Mesurer l'intégration des immigrés... », *op.cit.*, p.95.

<sup>894</sup> Elle se compose ainsi d'un unique et bref paragraphe qui, introduisant un tableau récapitulatif des entrées de travailleurs enregistrés par l'ONI de 1950 à 1960, se contente de renvoyer pour de plus amples informations à des publications de l'INED sur l'immigration en France datant de plus de dix ans, en l'occurrence : Sauvy Alfred, « Besoins et possibilités de l'immigration française », *Population*, 5, 2, avril-juin 1950, pp.209-228 ; Chevalier Louis, « Bilan d'une immigration », *Population*, 5, 1, 1950, pp.129-140 ; Lannes Xavier, *L'immigration en France depuis 1945*, *op.cit.*

Quelque puisse en être l'explication<sup>895</sup>, il n'en demeure pas moins qu'il n'écrira pas de quatrième chronique, et que la responsabilité de celle de 1965 est confiée à Georges-Photios Tapinos<sup>896</sup>. Sur le point d'être diplômé de la faculté de droit et de sciences économiques d'Assas, ce dernier, qui est encore loin d'être le spécialiste de démographie économique qu'il deviendra par la suite<sup>897</sup>, vient tout juste d'intégrer l'INED en février 1964 en tant que « chargé de mission »<sup>898</sup>. Aussi, apparaît-il que la « chronique de l'immigration » initiée par L. Chevalier est confiée à un contractuel novice. Cela semble même s'instituer comme pratique puisqu'en 1966 et 1967, la rédaction en est successivement confiée à deux contractuelles : Francine Lamy, puis Francine Siety. Toutefois, quittant l'une et l'autre l'Institut au bout d'un an tout au plus<sup>899</sup>, la chronique revient de nouveau à G.-P. Tapinos qui en assure les trois éditions suivantes (1968, 1969, 1971<sup>900</sup>). Malgré l'absence de la « chronique » en 1970, l'intérêt de ce dernier pour l'exercice conjoncturel<sup>901</sup>, a clairement crû depuis 1965. Auteur de quelques études modestes sur des questions telles que l'émigration espagnole ou les enfants de travailleurs migrants<sup>902</sup>, G. Photios-Tapinos accorde dorénavant un intérêt durable à la question (im)migratoire (notamment dans ses implications économiques) puisqu'il soutient en mars 1973 à l'IEP Paris une thèse de doctorat qui paraît

---

<sup>895</sup> Angéline Escafré-Dublet et Lionel Kesztenbaum émettent l'hypothèse selon A. Sauvy aurait probablement progressivement écarté L. Chevallier (soit en raison de son adhésion trop prononcée pour une approche biologique des populations, soit du fait de certains de ses articles trop frontalement polémiques à l'égard des pouvoirs publics) des questions d'immigration au profit notamment du duo A. Girard et J. Stoetzel (cf. « Mesurer l'intégration des immigrés... », *op.cit.*, pp.95-96. Aussi, faut-il y voir une tentative du directeur de l'INED, dans un contexte marqué par l'augmentation ininterrompue des flux provenant d'Afrique du Nord, de refaire de l'historien le « spécialiste-maison » de la question – ce dernier ayant par la suite assez rapidement abandonné, suite au changement de direction ? Ou plus simplement, A. Sauvy a-t-il sollicité l'aide de L. Chevalier pour poser les premiers jalons et asseoir la légitimité de la rubrique ?

<sup>896</sup> *Population*, 20, 4, 1965, pp.675-686.

<sup>897</sup> Encore porté sur la pensée économique, il avait rédigé en octobre 1964 un mémoire de fin d'étude sur l'économiste et financier irlandais du début du XVIIIème siècle, Richard Cantillon : *Le circuit économique chez Richard Cantillon* (cf. Ely Maïté, « Bibliographie de G. Tapinos », *Population*, 55, 6, 2000, p.887).

<sup>898</sup> Héran François, « Hommage à Georges-Photios Tapinos », *Population*, 55, 6, 2000, pp.879-880, p.879.

<sup>899</sup> Toutes deux contractuelles, F. Lamy n'a assuré à l'INED que la rédaction de la « chronique » de 1966 (*Population*, 21, 5, 1966, pp.1013-1016) alors que F. Siety est d'abord recrutée pour assister Jacques Baudot et Philippe d'Hugues pour assurer le compte-rendu de la conférence démographique européenne qui s'est tenue à Strasbourg du 30 août au 6 septembre 1966 à laquelle est consacrée le premier numéro de *Population* de l'année 1967. Notamment chargée en particulier de la rédaction d'une partie du compte-rendu du troisième axe de cette conférence, consacré aux mouvements migratoires (« Migrations internationales », *Population*, 22, 1, 1967, pp.37-44), elle rédige par la suite une brève « chronique de l'immigration » de 1967 (*Population*, 22, 4, 1967, pp.735-738), ainsi qu'une note encore plus ramassée sur « L'immigration yougoslave en France » (*Population*, 22, 5, pp.931-932) avant de quitter définitivement l'INED.

<sup>900</sup> Respectivement : *Population*, 23, 6, 1968, pp.1107-1114 ; *Population*, 24, 6, 1969, pp.1169-1186 ; *Population*, 26, 5, 1971, pp.933-952.

<sup>901</sup> Déjà perceptible au travers de l'allongement des articles qui atteignent pour les deux dernières éditions leur niveau maximal de vingt pages.

<sup>902</sup> « Les statistiques espagnoles d'émigration vers l'Europe, 1959-1965 », *Recherche Méditerranéenne, bulletin d'échange et d'information du Conseil méditerranéen de recherches en sciences sociales*, 3, 1966, pp.23-30 ; « Problèmes posés par les enfants des travailleurs migrants. L'ampleur du problème : ses aspects économiques et démographiques », Paris, INED (dactylographié), 1968.

l'année suivante sous le titre *L'économie des migrations internationales*<sup>903</sup>. Si l'on en juge par la régularité avec laquelle il publie par la suite sur la dimension économique des migrations internationales<sup>904</sup>, mais aussi l'immigration en France – à commencer par le « Cahier de l'INED » qu'il fait paraître en 1975 sur l'immigration étrangère en France depuis 1946<sup>905</sup> ou l'étude par sondage qu'il dirige l'année suivante sur le comportement de transferts de fonds de la population immigrée dans le cadre de l'étude RCB d'A. Le Pors<sup>906</sup> – l'attachement de G.-P. Tapinos à ces thématiques est proprement incontestable. L'immigration est d'autant plus une thématique d'investissement pour ce chercheur trentenaire que selon S. Laurens, c'est parce qu'il est l'un des premiers économistes français à écrire sur l'immigration que G.-P. Tapinos devient directeur d'études à l'INED en charge de l'unité de recherche de « démographie économique »<sup>907</sup>.

Cependant, force est de constater que cette spécialisation partielle<sup>908</sup> sur l'immigration constitue un « avantage comparatif » dans sa carrière n'a pas pour corrélat une valorisation de la « chronique de l'immigration ». Il cesse en effet de l'assurer en 1971, dès qu'il intègre en tant que chargé de cours l'IEP de Paris<sup>909</sup> où il devient d'ailleurs professeur agrégé de sciences économiques en 1974 ; ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs de jouer encore une fois de cet avantage comparatif pour publier dans le format éditorial – certainement plus valorisant et moins fastidieux – de la collection des « Cahiers de l'INED ». Et la « chronique » de 1972 est de nouveau confiée à une chargée de mission recrutée dans l'année : Catherine Gokalp<sup>910</sup>. Encore une fois, et bien que n'ayant pas comme son prédécesseur la double casquette d'économiste, l'immigration s'avère être un avantage comparatif, puisque s'investissant en

---

<sup>903</sup> (Paris, Armand Colin / Presses de la FNSP). De plus, continuant notamment à travailler sur les implications économique de l'émigration (cf. « Le rôle de l'émigration dans la phase de démarrage de la croissance économique », *Revue tunisienne de sciences sociales*, juin-septembre 1969, pp.587-595), il commet notamment en janvier 1970 un *Rapport sur la politique d'immigration* dans le cadre du Groupe d'étude des problèmes démographiques du CGP.

<sup>904</sup> Et ce, jusqu'à son décès en 2000, cf. Ely Maïté, « Bibliographie... », *op.cit.*, pp.886-898.

<sup>905</sup> Rappelons qu'il s'agit du premier « Cahier de l'INED » qui paraît depuis la publication du dernier volet de l'enquête Girard-Stoetzel en 1955.

<sup>906</sup> Il fait d'ailleurs paraître sur ce sujet un autre « cahier » en collaboration avec Jean-Pierre Garson, quelques années plus tard : *L'argent des immigrés*, Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ cahier de l'INED (94) »), 1981.

<sup>907</sup> Cf. Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration*, *op.cit.*, p.62.

<sup>908</sup> Doublement partielle même : d'une part, en ce la plupart des publications de G.-P. Tapinos sur ce sujet abordent logiquement l'immigration à travers le prisme de divers questionnements ou thématiques économiques, et d'autre part, car le directeur de l'unité de recherche « Démographie économique » a commis des articles sur bien d'autres objets au croisement des analyses économiques et démographiques (marché du travail, fécondité, vieillissement, etc...), sans mentionner ses travaux sur les aspects épistémologiques et méthodologiques propres à la démographie économique. Pour des exemples de publications, cf. Ely Maïté, « Bibliographie... », *op.cit.*, pp.886-898.

<sup>909</sup> Cf. Héran François, « Hommage à Georges-Photios Tapinos », *op.cit.*, p.879.

<sup>910</sup> *Population*, 27, 6, 1972, pp.1119-1126.



1973 et 1974 sur cette thématique au-delà de la rédaction de la « chronique »<sup>911</sup>, elle intègre le département de « Psycho-sociologie » d'Alain Girard qui relance justement dans la première moitié des années 1970 des enquêtes d'opinion sur l'immigration<sup>912</sup>, où elle est promue chargée de recherche<sup>913</sup>. Cependant, une fois de plus, l'on constate que si travailler sur la thématique de l'immigration est d'une certaine valeur pour assurer une trajectoire un tant soit peu ascensionnelle au sein de l'INED, la tenue de la « chronique de l'immigration » n'est considérée que comme une étape qu'on abandonne dès que l'occasion se présente. Aussi, rédigeant la « chronique » pour 1975 et 1976<sup>914</sup>, C. Gokalp cesse complètement de travailler sur l'immigration dès le recrutement officiel de M. Tribalat en novembre 1976 – n'assurant même pas l'édition de 1977 –, et s'engage immédiatement et avec bien plus de vigueur que pour l'immigration dans des recherches qui, portant sur la constitution familiale lors de l'entrée dans la vie active<sup>915</sup>, ont trait à des objets plus centraux dans la production de l'INED ; tant tous les grands noms de l'Institut y sont associés<sup>916</sup>.

De cette analyse de l'objectif d'assurer un suivi conjoncturel de l'immigration, lui-même replacé dans le cadre de la production de l'INED entre la moitié des années 1950 à la moitié des années 1970, il apparaît que la situation de cette thématique est à bien des égards paradoxale. Premièrement, continuant à faire l'objet de revendications d'intérêt et de compétence de la part de l'Institut, la place qu'occupe cependant l'immigration dans les travaux de ses chercheurs – dont aucun n'en fait d'ailleurs un sujet de spécialisation à part entière – tend très clairement à se tasser dès la moitié des années 1950. Cet état de fait qui

<sup>911</sup> Outre ces deux chroniques (*Population*, 28, 4, 1973, pp.925-933 ; *Population*, 29, 4-5, 1974, pp.899-907), elle publie deux articles sur les émigrations turque et yougoslave (« L'émigration turque en Europe et particulièrement en France », *Population*, 28, 2, 1973, pp.335-360 ; « L'émigration yougoslave », *Population*, 29, 1, 1974, pp.25-60). Signalons qu'elle est la compagne d'Altan Gokalp qui, avant de devenir un spécialiste reconnue des études turques et ottomanes, avait travaillé sur l'immigration turque en France et en Allemagne ; C. Gokalp citant même dans son article sur le sujet le mémoire de fin d'étude réalisé par son conjoint à l'IEP Paris en 1966 : *Les problèmes des travailleurs turcs en Allemagne Fédérale*.

<sup>912</sup> Cf. notamment : Girard Alain, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion publique », *Population*, 26, 5, septembre-octobre 1971, pp.827-875 ; Girard Alain, Charbit Yves & Lamy Marie-Laurence, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Nouvelle enquête d'opinion », *Population*, 29, 6, 1974, pp.1015-1069.

<sup>913</sup> Notamment à la suite de sa collaboration avec Marie-Laurence Lamy, dans la conduite en 1973 et 1974 d'une enquête en deux volets sur « L'immigration maghrébine dans une commune industrielle de l'agglomération parisienne : Gennevilliers » menée auprès des entreprises et des familles.

<sup>914</sup> Respectivement : *Population*, 30, 4, 1975, pp.889-896 ; *Population*, 31, 4, 1976, pp.943-952.

<sup>915</sup> Elle initie sur cette question dès la fin de l'année 1977 une enquête (cf. Gokalp Catherine, « Le réseau familial », *Population*, 33, 6, 1978, pp.1077-1094) dont les résultats finaux feront l'objet d'un « cahier de l'INED » qui paraît en 1981 : *Quand vient l'âge des choix*, Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ cahier de l'INED (95) »). Elle prolongera ces recherches au cours des décennies suivantes en collaboration étroite avec Henri Léridon qui succède à Alain Girard à la tête du département de psycho-sociologie en 1979 (cf. Léridon Henri & Gokalp Catherine, « Constance et inconstances de la famille », Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ cahier de l'INED (134) »), 1994).

<sup>916</sup> Cf. « Bibliographie des publications de l'INED sur la famille, le mariage, la nuptialité et le divorce en France », *Population*, 26, 2, 1971, pp.245-250.

n'est bien évidemment pas étranger au manque d'influence de plus en plus manifeste de « son » institut sur les orientations effectivement suivies par les pouvoirs publics en la matière, A. Sauvy tente dès cette époque de le conjurer en recourant à cette forme rédactionnelle si spécifique de la revue *Population* qu'est la « chronique »<sup>917</sup> : dès 1954 au travers d'une « Chronique des migrations internationales » mais surtout, à compter de 1961 via la « Chronique de l'immigration ». Cependant, et c'est une deuxième forme de paradoxe, cette *mise en « chronique »* s'avère particulièrement difficile tant elle peine à fixer durablement l'intérêt des chercheurs, au statut plus ou moins précaire, à qui on la confie. De plus, autre paradoxe, si le fait que cette chronique soit de manière répétée confiée à des nouveaux arrivants à l'INED indique suffisamment qu'aucun chercheur institué ne souhaite en prendre la charge<sup>918</sup>, il apparaît néanmoins assez nettement qu'un passage de quelques années par cette « chronique », et plus généralement sur la thématique de l'immigration, semblent favoriser des formes de promotion professionnelle au sein de l'INED. Mais, l'on constate également, dernier paradoxe, qu'une fois cette ascension effectuée, ou plus simplement, dès que l'occasion s'en présente, les rédacteurs en charge de la chronique s'empressent de ne plus l'assurer. Par conséquent, bien que la « Chronique de l'immigration » existe déjà formellement depuis une quinzaine d'années lorsque M. Tribalat intègre l'INED, la nature de la mission qui lui est explicitement et impérativement confiée place cette dernière dans une situation absolument inédite : « Donc, moi, j'ai été recrutée sur cette tâche-là, il fallait que chaque année je fasse la « chronique » et que ce soit prêt pour le premier numéro »<sup>919</sup>. Ce faisant, non seulement M. Tribalat devient la première chargée de recherche dont l'immigration est le domaine exclusif de spécialisation, mais sa position au sein de l'institution est de manière toute aussi spécifique étroitement dépendante de la parution régulière et pérenne de cette « Chronique de l'immigration ». Or, comme nous allons à présent le voir, cet état de fait a eu pour conséquence de créer une situation de « spécialisation fonctionnellement contrainte » qui conditionne favorablement d'un point de vue pratique et cognitif l'application à l'objet « immigration » des principes démographiques de la pureté de l'observation statistique ; ce qui prendra notamment la forme dans la deuxième moitié des années 1980 de la conceptualisation d'un « schéma » du processus d'immigration.

---

<sup>917</sup> P. Clerc constate en effet que dans de nombreux pays, les revues de démographie ne comportent pas de tel format de rubrique, cf. Clerc Paul, « Examen anatomique de *Population*... », *op.cit.*

<sup>918</sup> Au-delà du désintérêt pur et simple, il faut également mentionner les problèmes de « surcharge de travail » que ne cessent de poser les départs de chercheurs confirmés (notamment vers les institutions internationales qui constituent depuis l'après-guerre les principaux lieux d'élaboration théorique de la discipline) conjugués au faible nombre de jeunes postulants : cf. Rosental « Le premier monde de la recherche... », *op.cit.*, p.145.

<sup>919</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, (membre du groupe « Statistiques »). Cf. Annexe 12.

### *c – D'une spécialisation fonctionnellement contrainte à la mise en « schéma » du processus d'immigration*

Par cette formule de « spécialisation fonctionnellement contrainte », il est question de souligner que de la même manière que la tenue de la chronique trimestrielle de la situation démographique de la France avait pu constituer une « bonne école » pour L. Henry, la responsabilité permanente de la « Chronique de l'immigration » a conféré au fur et à mesure des années à M. Tribalat une expertise spécialisée sur les différents types de statistiques administratives disponibles, ainsi que sur les modalités de leur établissement. Cette mission qu'elle assume pleinement<sup>920</sup> qui la conduit effectivement à être en contact régulier avec les organismes en charge, à un titre ou un autre, de l'entrée et du séjour des étrangers (tout particulièrement l'OMI et l'OFPRA)<sup>921</sup> en fait effectivement assez rapidement une technicienne reconnue du système de production publique de statistiques sur l'immigration. Or l'ensemble de ses contacts avec les différentes administrations en charge de la politique d'immigration, y compris avec l'INSEE ont pour constante de viser à assurer les conditions du maintien de la continuité d'observation des séries statistiques<sup>922</sup>, mais lui permettent également de profiter des opportunités administratives qui se présentent pour élargir le champ d'observation par l'obtention de statistiques exceptionnelles<sup>923</sup>. Aussi, se retrouve-t-elle ainsi par exemple sollicitée entre 1986 et 1987 par la DPM pour réfléchir, à l'occasion de l'extension des attributions de l'OMI, sur l'amélioration des statistiques produites par cet organisme<sup>924</sup>. Or, cette spécialisation technique s'articule très nettement et prioritairement,

---

<sup>920</sup> Multipliant en moyenne par trois la longueur des « Chroniques de l'immigration ». Pour la représentation graphique de la quantité du nombre de pages par an, cf. Clerc Paul, « Examen anatomique de *Population...* », *op.cit.*, p.1433.

<sup>921</sup> La majeure partie des courriers envoyés par M. Tribalat à cette fin ont pour destinataire le service statistique de l'OMI : archives privées de M. Tribalat.

<sup>922</sup> Ainsi par exemple, suite à une réunion avec l'INSEE en préparation du recensement de 1990 où il a notamment été question de modifier la question « Etiez-vous là au 1.1.1982 ? » par « Etiez-vous là au 1.1.1975 ? », la démographe écrit ainsi à son directeur, G. Calot, pour se plaindre du fait que si ce changement apporte « un certain confort dans l'étude des migrations régionales », elle est « dangereuse pour l'étude des migrations internationales puisqu'elle interdit toute comparaison intercensitaire et notamment la vérification de la cohérence des informations d'un recensement à l'autre ». Aussi, lui demande-t-elle d'intercéder en sa faveur en soutenant le maintien de la question initiale : Lettre manuscrite de Michèle Tribalat, en date du 1er octobre 1987, à l'attention de Gérard Calot pour lui indiquer que les modifications du questionnaire du recensement dont il a été question lors de la réunion du 29 septembre 1987 entre l'INSEE et l'INED pouvaient être préjudiciable pour l'étude des migrations internationales.

<sup>923</sup> Cf. Brouillons manuscrits de M. Tribalat en date du 15 mars 1982 d'un courrier à l'attention du directeur de l'ONI afin d'avoir connaissance des tableaux statistiques envisagés par l'ONI relativement à la procédure exceptionnelle de régularisation de l'année 1981, mais également le cas échéant, d'en demander la confection de certains autres.

<sup>924</sup> Y revenant plus longuement dans le cadre de notre chapitre 4, nous nous permettons ici de ne pas développer sur le contenu précis de ces améliorations. Mais l'on peut tout de même noter que les requêtes, dont elle demande à cette occasion la généralisation, ont déjà fait l'objet de sa part de demande plus ponctuelle : Courrier

ainsi que nous l'avons au travers des principes méthodologiques de L. Henry, à l'objectif de restitution de la trajectoire temporelle des cohortes de l'immigration :

« Moi, j'ai une formation démographique et, quand vous regardez des éléments en fonction du temps, ce qui est le propre de la démographie, il faut que vous regardiez des gens qui ont vécu un évènement commun en même temps [...] Le grand principe de la démographie c'est que vous formez les cohortes que vous observez à partir de l'évènement qui fait entrer dans l'observation. Et là, pour avoir des étrangers en France, il y a eu l'immigration d'abord. Donc, vous observez des gens qui ont immigré »<sup>925</sup>.

Or, ce suivi dans le temps et en fonction du temps de séries d'individus implique notamment de se confronter aux limites des procédures juridiques et administratives qui fournissent pourtant par ailleurs une garantie à la statistique administrative. En effet, la (re)constitution de tels objets nécessite pour partie d'évaluer et « dépasser » les contraintes d'observation qui dépendent du cadre juridique :

« Un démographe, il cherche à avoir la mesure la moins biaisée possible donc, il va se coller dans des cadres pas forcément légaux mais, dans des cadres d'observation qui lui permettront d'avoir une mesure qui ne soit pas biaisée. Quel est l'intérêt d'avoir une mesure biaisée sur un univers qu'on choisit comme ça ? L'univers, on le choisit en fonction de la mesure qu'on veut conduire. Ce n'est pas l'inverse »<sup>926</sup>.

La démographie se présente ainsi clairement comme science des statistiques de l'immigration ; et en l'état science de l'évaluation des biais de l'observation statistique de la démographie de l'immigration. Cette caractérisation de l'« objet » de la démographie comme science débouche presque inmanquablement sur des indications quant aux procédés (véritablement) scientifiques de construction de l'objet, qui doivent nécessairement primer sur les facteurs extérieurs de délimitation de ce « même » objet :

« Moi, quand je fais quelques cours de méthodes, je dis aux étudiants : 'Vous vous posez une question et vous la résolvez. Vous mettez sur le papier l'idéal de ce qu'il vous faudrait pour y répondre. Et après, vous allez regarder ce qui existe. Mais, vous ne commencez pas par regarder ce qui existe pour voir ce que vous pouvez en tirer et, qui a plus ou moins un rapport avec les questions que vous vous posez' »<sup>927</sup>.

---

de G. Calot, en date du 10 janvier 1986, à l'attention de José Inizan (ONI), afin de disposer des tableaux nécessaires à la mise à jour annuelle de la population étrangère.

<sup>925</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>926</sup> *Ibid.*

<sup>927</sup> *Ibid.*

Toutefois, ne pouvant appliquer que marginalement ces principes épistémologiques dans le cadre de ses « Chroniques »<sup>928</sup>, M. Tribalat trouve dans le cadre d'un projet de recherche internationale « l'occasion » de les appliquer à l'immigration dans son ensemble. Il s'agit en l'occurrence d'une recherche qui constituait la partie française d'un programme scientifique international qui, initié en 1986 par le Comité international de coopération dans les recherches nationales en démographie (CICRED)<sup>929</sup> et financé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), avait pour objet la démographie de l'immigration sur l'ensemble du XXème siècle<sup>930</sup>. Plus exactement, la demande formulée par ces deux organismes consistait en l'établissement du bilan démographique d'un siècle d'immigration en France. D'après M. Tribalat, cette commande aurait joué un rôle déterminant dans l'évolution de sa trajectoire de recherche, dans la mesure où c'est pour la satisfaire qu'elle déclare avoir eu « l'idée de fonctionner par générations », et de ne plus se « contenter » des données statistiques existantes et des contraintes issues de leur usage :

« En fait, à la base, il y a une demande du CICRED qui est un centre international qui est localisé à l'INED et, qui fait des publications internationales. *Cent ans d'immigration* était la participation française à un programme international. L'idée, c'était un peu de faire le bilan de l'immigration en France. Mais moi, ça me titillait déjà. Je comprends que des gens restent focalisés là-dedans quand ils ne sont pas de condition scientifique parce que, quand il y a un ordre statistique qui apparaît partout dans les volumes statistiques, ça vous contraint beaucoup. Donc, vous êtes tenté de faire avec ce que vous avez et moi, j'estimais que j'avais fait ça déjà trop longtemps. Donc, à partir d'un moment, je me suis dit : 'bon, ça suffit !'... Et, de fil en

<sup>928</sup> Sauf sur la question de la fécondité où, dans le cadre de controverse sur la fécondité étrangère (cf. *infra*, sous-partie B) et en faisant établir spécifiquement certaines tabulations par l'OMI, elle se lance dans la mesure de l'écart intergénéral en fonction de l'âge d'arrivée par rapport à la date de la migration : « Donc, il y a eu des tas de bêtises qui ont été dites par exemple sur la fécondité et, au bout d'un moment, j'en ai eu marre... Quand ça diminue, ça diminue aussi parce que les populations changeaient. C'est pas un résultat très... Ce qu'on veut savoir, c'est quelle a été l'évolution du parcours de fécondité des populations à partir des années d'entrées... C'est ça qu'on veut voir ! On veut voir si on en a moins qu'on en avait. Vous voulez au moins répondre à la question : à âge et entrées égales, est-ce qu'on a eu plus d'enfants quand on est rentré dans les années 80 que dans les années 60 par exemple ? Mais ça, vous ne pouviez pas ! Le contenu d'un indicateur transversal de fécondité des étrangères est indéfinissable... Donc, quand vous le voyez bouger, vous ne pouvez pas savoir pourquoi il bouge. On est très content quand ça baisse parce qu'on dit : « Arrêtez de nous poser des problèmes ! La fécondité baisse ». Mais, on ne sait pas si c'est parce que c'est des filles qui sont nées en France qui arrivent dedans ou des filles qui sont entrées jeunes et qui n'ont pas du tout la même fécondité... Bon, je veux dire, tout ça, c'est des effets de structure. Le fait de connaître l'année d'arrivée, ça permet de maintenir une hétérogénéité, je veux dire... ». Elle produit une étude comparable sur la question de la nuptialité avec son collègue de la division « Conjoncture » de l'INED, Francisco Munoz-Perez : « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la Première guerre », *Population*, 39,3, 1984, pp.427-462.

<sup>929</sup> Considéré comme une institution « partenaire » de l'INED comme l'UIESP (Union internationale des études sur la population), le CICRED avait été créée en 1972 par Jean Bourgeois-Pichat – qui avait longtemps séjourné (1953-1962) à la division « Population » des Nations unies – au moment où il quittait la direction de l'INED qu'il occupait depuis 1962 : sur ce point, cf. Girard Alain, *L'Institut national d'études démographiques. Histoire et développement*, Paris, INED, 1986.

<sup>930</sup> Sur le rôle de l'OIM en matière de production de normes démographiques (mais également de management des politiques migratoires), cf. Andrijasevic Rutvica & Walters William, « L'organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », *Cultures & conflits*, 84, hiver 2011, pp.13-43.

aiguille, j'ai fait *Cent ans d'immigration*<sup>931</sup>, j'ai calculé cet apport démographique. Mais, si vous voulez, je n'y serais jamais arrivé à ça si je n'avais pas eu l'idée de fonctionner par générations. Je n'aurais pas eu les moyens de calculer intellectuellement. Je n'aurais pas pensé aux outils qu'il fallait. Donc, une fois que j'étais rentrée là-dedans, je voyais quand même l'efficacité de la chose et, il n'était pas question de me faire revenir à la vapeur alors que j'avais l'électricité. [...] Ça paraissait scientifiquement logique par rapport à la démographie de faire comme ça ! »<sup>932</sup>.

La construction théorique de l'immigration comme objet démographique vise ainsi à rétablir la continuité des relations généalogiques par-delà les règles de droit qui encadrent la composition des différentes statistiques existantes. Aussi, c'est à partir de la conduite de cette recherche où elle applique donc ces principes de nature épistémologique pour construire (et donc surtout décomposer) ce « processus complexe » qu'est l'immigration, que la démographe perçoit la possibilité d'un dépassement définitif de ces défaillances, faiblesses, défauts et autres imperfections des statistiques existantes avec lesquelles elle dit avoir dû constamment composer : « Je l'ai fait un certain temps en expliquant pourquoi c'était biaisé, comment il fallait etc. Et puis, à partir de ce moment, je me suis dit : 'Merde ! Peut-être que si on faisait autrement, on se libérerait de ce problème permanent !' »<sup>933</sup>. C'est ainsi, à l'aune d'une forme de « supériorité de la raison scientifique »<sup>934</sup> et de l'efficacité démographique de cette conceptualisation, que M. Tribalat en vient, dans le cadre d'une note qui paraît dans le *Population & Sociétés* de décembre 1989, à formuler une proposition analytique de compréhension de l'immigration comme phénomène populationnel d'ensemble, et à partir de laquelle elle prétend évaluer la production statistique existante pour *in fine* en proposer l'amélioration.

Sous le titre « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglia statistique »<sup>935</sup>, la démographe dresse un constat sans appel quant à la qualité défaillante des statistiques publiques en matière d'immigration : en l'état, elles seraient dans l'incapacité de rendre correctement compte du « processus complexe » dont « [l']immigration étrangère, c'est-à-dire

---

<sup>931</sup> Tribalat Michèle (dir.), *Cent ans d'immigration : étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, PUF (« Travaux et documents / INED (131) »), 1991.

<sup>932</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>933</sup> *Ibid.*

<sup>934</sup> « Donc, moi, c'est pour des raisons purement scientifiques. Je me fous du reste. Vous pouvez mettre là-dessus toutes les explications sociologiques et psychologiques qu'on veut autour mais, c'est une question basique scientifique [...] Une fois que j'ai acquis cette conviction-là, on peut me dire tout ce qu'on veut, je suis inflexible là-dessus. C'est comme si on venait vous dire : 2 et 2, maintenant c'est 5... Ben non, moi, c'est pas 5. Pour moi, 2 et 2, c'est 4 et c'est terminé. On peut enrober ça de tout un tas d'autres choses, ce n'est que ça ! », *ibid.*

<sup>935</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglia statistique », *Population & sociétés. Bulletin mensuel d'informations démographiques, économiques, sociales*, 241, décembre 1989.

l'entrée en France d'étrangers destinés à y séjourner, est à l'origine »<sup>936</sup>. Aussi, la démographe se propose d'apporter la « preuve » de l'étendue et de l'ampleur de cette défaillance en proposant une représentation à la fois graphique et tabulaire de l'ensemble des stocks et flux qui composent effectivement et dans le temps l'immigration comme phénomène de population, c'est-à-dire telle qu'elle se présente en tant qu'objet « démographique » (cf. doc.1). Ce faisant, M. Tribalat s'appuie sur une première approximation de ce qu'est la démographie ; cette dernière se présente comme science des populations pensées comme phénomènes temporels. Plus exactement même, la démographie est elle-même présentée comme la méthode d'observation historique des populations :

« Non mais la démographie, je pense que c'est plus une discipline de méthode que d'objet. La démographie, c'est une méthode de traitement du temps. On mesure des événements de populations mais pas n'importe comment. On essaie de les mesurer au mieux. Par exemple, si vous prenez la fécondité des étrangères, vous avez des gens qui sont nés en France qui n'ont pas la même échelle de temps, vous avez les sorties de champ d'observation par francisation et vous avez des entrées en permanence, vous avez des gens à durée 0 qui rentrent à tous les âges... Je veux dire, c'est bourré de biais un truc pareil »<sup>937</sup>.

En l'occurrence, les difficultés proviennent notamment, selon la démographe, de la non-prise en considération de la dimension temporelle des populations. Lorsque celle-ci est considérée – comme c'est le cas dans ledit « schéma Tribalat » – comme point ou cadre de départ de l'observation statistique, le mode classique de représentation comptable de l'immigration en ressort quelque peu modifié.

---

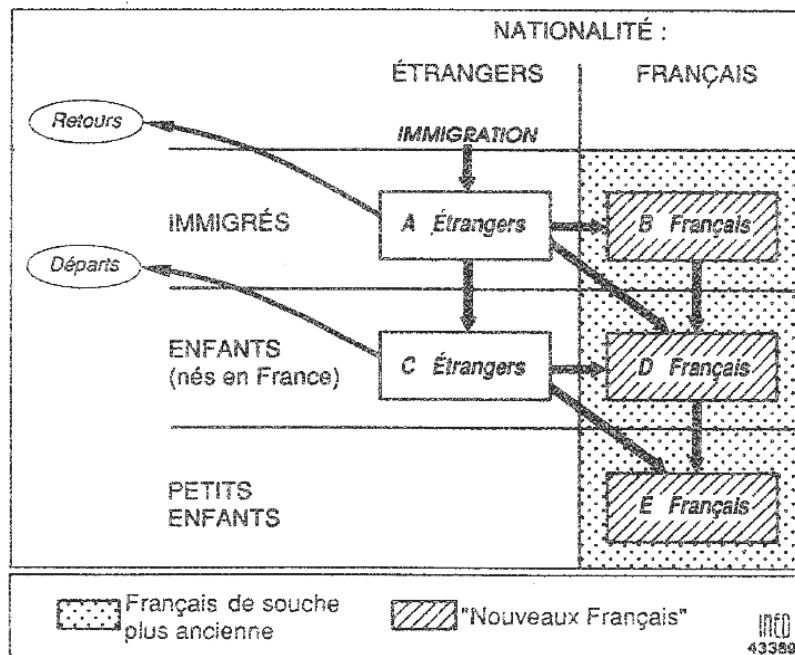
<sup>936</sup> *Ibid.*, p.1.

<sup>937</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

## Document 1

### « Le schéma de l'immigration comme processus temporel »

Source : Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français », *Population & Sociétés*, décembre 1989



En effet, la première remarque que l'on peut faire est que le doublet classique des entrées et des sorties, généralement mis en avant dans la mesure où il définit l'importance quantitative du solde migratoire, n'est plus l'élément sur lequel doit prioritairement porter l'observation statistique de l'immigration. En insistant davantage sur le cadre contextuel de cette dernière, l'analyse de type démographique cherche à déterminer les voies par lesquelles, dans la durée, cet apport de population, tout à la fois se reproduit et se transforme au sein de la population nationale. Pour le formuler d'une phrase, on passe d'une attention portée au strict solde migratoire à une mise en évidence de l'apport démographique dans l'histoire. Il est désormais question de rendre compte du processus par lequel « se fabriquent » des Français, et du rôle joué par l'immigration dans cette fabrique. L'intérêt n'est pas uniquement de constater l'accroissement quantitatif permis par l'immigration comme cela pouvait être le cas depuis la perspective d'un A. Sauvy, mais d'analyser les qualités de ce processus d'accroissement en lui-même. Si la perspective quantitative de l'analyse démographique, c'est également parce que son appréhension qualitative en est radicalement changée. Ainsi, alors qu'auparavant elle consistait essentiellement à poser le problème de la compatibilité de nature entre « populations » (distinguées par leurs origines historico-géographiques), l'analyse



démographique intègre dorénavant un raisonnement en qualité qui se focalise davantage sur la détermination de la méthodologie d'agrégation des différents contingents migratoires.

Si l'on retrouve donc « naturellement » la logique de peuplement propre à la pensée démographique, il faut donc surtout ici souligner la modification de son traitement méthodologique. Dans le cadre de la conceptualisation proposée par M. Tribalat, la création de population qu'institue l'im-migration est présentée comme fondamentalement structurée par deux dimensions hétérogènes : la première, qui apparaît en colonnes, renvoie à la distinction juridique entre nationaux et étrangers ; la seconde, de nature généalogique, différencie (en lignes) la succession des générations, à savoir : la génération des immigrants, celle de leurs enfants, puis celles de leurs petits-enfants. C'est en fonction de cette partition analytique et de la reconstitution des combinaisons auxquelles elle donne lieu que l'immigration peut selon la démographe être correctement (c'est-à-dire complètement) « mesurée ».

Aux intersections de ce cadre tabulaire, on retrouve différents « effectifs de population » (représentés par des rectangles<sup>938</sup>), qui ne sont pas conçus comme des stocks « étanches » les uns vis-à-vis des autres. C'est ici que la représentation à deux dimensions, et qui constitue par définition un « tableau », se complexifie d'une série d'interactions qui la font davantage correspondre à un « schéma ». Par ce terme, on désigne communément un tracé figuratif, c'est-à-dire un ensemble de lignes par lesquels on constitue un dessin figurant de manière simplifiée la disposition d'un bâtiment, d'un appareil ou d'un organe. Aussi, nous allons voir que dans le cas qui nous intéresse, le « schéma Tribalat » a pour objet et objectif d'indiquer la disposition juridico-temporelle d'une population qui naît, meurt et se reproduit.

On est en effet très clairement invité à constater que les différents effectifs sont consubstantiellement constitués par les relations de différents ordres qu'ils entretiennent entre eux : il s'agit des différentes combinaisons juridico-généalogiques qui composent l'immigration. Cette dernière est ainsi fondamentalement présentée comme une population ou apport populationnel dont la reproduction générationnelle est ventilée selon les possibilités diverses issues des mécanismes du droit français. Dès lors, c'est en cela que réside la « complexité » de ce processus qui ne se réduit à une simple logique d'addition de populations. L'observation démographique revient ainsi à déterminer la manière dont, à partir de l'effectif initial A (du schéma) – qui correspond à « la population formée d'hommes, de femmes et d'enfants nés hors de France et de nationalité étrangère » directement alimentée

---

<sup>938</sup> Précisons qu'ils ne rendent pas compte graphiquement de l'importance relative de ces différents effectifs.

par l'immigration étrangère<sup>939</sup> –, se constituent progressivement les effectifs B, C, D, jusqu'à E qui correspond aux « enfants nés français » des « enfants d'immigrés nés en France »<sup>940</sup>.

Très largement dépendantes du « rôle important que la législation française fait jouer au lieu de naissance (droit du sol) »<sup>941</sup>, l'ensemble des différentes possibilités d'ascendance et descendance issues de l'immigration sont ainsi passées en revue par la démographe. Représentées par trois types de flèches, les relations entre ces différents effectifs sont également, en elles-mêmes, des combinaisons juridico-généalogiques, en ce qu'elles attestent de la co-effectivité d'événements à la fois juridiques et généalogiques. Les flèches horizontales qui symbolisent des acquisitions de nationalité (par exemple de A vers B ou de C vers D), sont également de facture généalogique lorsque ces acquisitions découlent d'actes de mariages. Les flèches verticales, représentent les naissances d'enfants ayant la nationalité de leurs parents (de A vers C, de B vers D et de D vers E) ; autrement dit, elles indiquent les situations de reproduction généalogique et de prolongement à l'identique du statut juridique. Enfin, les flèches obliques rendent compte des naissances d'enfants dont la nationalité d'origine est française, et dont un des parents au moins est étrangers (de A vers D et de C vers E) ; c'est-à-dire des situations où la reproduction généalogique est cette fois-ci corrélative d'une différenciation juridique.

Pour indiquer plus en détails comment se retrouvent combinés des faits proprement biologiques ou généalogiques comme la reproduction-fécondité et la nuptialité et des éléments ayant trait aussi bien au comportement juridique des individus qu'au cadre juridique d'ensemble, suivons les différentes relations mises en évidence dans et par le schéma. En premier lieu, les couples d'immigrés étrangers de l'effectif A donnent naissance à des enfants qui sont à leur naissance de nationalité étrangère, et qui forment l'effectif C<sup>942</sup>. En deuxième lieu, certains des couples d'immigrés étrangers de l'effectif A peuvent demander et obtenir leur naturalisation ; passant ainsi à l'effectif B. Ce qui a une conséquence sur leurs enfants : ceux qui sont déjà nés et mineurs deviennent français (flux de C vers D) ; et ceux qui sont à naître seront français de naissance (flux de B vers D). Autre possibilité, les unions mixtes qui se forment entre un(e) immigré(e) étrang(er/ère) et un(e) national(e) peuvent s'accompagner ou non de l'acquisition de la nationalité française par le conjoint étranger ; indiquant de nouveau un flux de A vers B. Dans tous les cas, les enfants de ces unions mixtes sont français

---

<sup>939</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français... », *op.cit.*, p.1.

<sup>940</sup> Notamment au titre de l'article 23 du Code de la nationalité, dit du « double droit du sol ».

<sup>941</sup> *Ibid.*

<sup>942</sup> Font cependant exception les enfants, dont les parents de nationalité algérienne sont nés avant 1962, et qui sont en conséquence français de naissance et font ainsi partie de l'effectif D.

de naissance (flux de A et B vers D). Quatrièmement, les enfants nés de deux parents immigrés qui n'ont pas acquis la nationalité française, deviennent français : automatiquement à 18 ans, s'il n'y a pas refus de leur part ; avant 18 ans par « déclaration » (flux de C vers D). Enfin, dernier cas de figure à prendre en considération : les enfants des enfants d'immigrés, déjà nés en France, qui sont français dès la naissance ; et ce quels que soient les choix des ascendants en matière de nationalité (C et D vers E).

Aussi, en conclusion de ce « passage en revue » des différents scénarii juridico-généalogique, la démographe affirme que l'on peut invariablement constater que « [l]a descendance des immigrés étrangers se fond ainsi dans la population française, en l'espace de deux générations »<sup>943</sup>. Par ailleurs, on voit que ces différents flux de population sont non seulement issus de la combinaison entre des événements démographiques et des modifications de statut juridique, mais aussi et surtout que leur variété dépend des ordonnancements chronologiques selon lequel la nuptialité, la fécondité et la nationalité peuvent être amenés à se succéder dans les parcours biographiques des différentes générations d'individus. Autrement dit, la mise en œuvre d'une observation démographique permettant de suivre dans leur totalité les différentes quantités de populations issues de l'immigration suppose et implique que ce suivi soit en quelque sorte individualisé, ou du moins replacé d'un point de vue théorique dans l'individualité des parcours biographiques.

#### ***d – L'« immigré » au cœur de la transformation du cadre juridique de la production statistique***

Le premier élément qui compose la nouvelle manière de concevoir la production des statistiques de l'immigration repose donc sur cette mise en concept et en schéma de l'hypothèse et objectif méthodologique consistant à assurer le suivi de l'observation des générations. Ce suivi implique prioritairement de considérer que le cadre de possibilités juridiques – à savoir les mécanismes du droit de la nationalité – constitue tout à la fois un élément dont la maîtrise des effets est déterminante dans la compréhension de l'évolution précise du processus de l'immigration, mais également le principal obstacle pour l'établissement d'une observation démographique rigoureuse.

En effet, compte-tenu de la variété des effets du droit de la nationalité sur la situation démographique des générations issues de l'immigration, la distinction juridique entre étrangers et nationaux qui se reproduit au niveau de la saisie statistique provoque du point de

---

<sup>943</sup> *Ibid.*

vue de la démographe des interruptions et/ou imperfections d'observation : « Avec les étrangers, vous avez des gens qui sont nés là, d'autres qui ne sont pas nés là. Vous en avez qui sont sortis de l'observation parce qu'ils sont devenus Français, alors qu'on aimerait bien les garder »<sup>944</sup>. Cette remise en cause du bien-fondé du critère juridique comme cadre à partir duquel l'observation statistique est rendue possible, mais qui ne couvre pas l'ensemble des effectifs de population issus de l'immigration, au profit d'une caractérisation en cohérence avec la perspective démographique, conduit M. Tribalat à proposer de subdiviser la population ainsi constituée à partir de l'évènement de la migration depuis une perspective généalogique.

C'est ainsi la catégorie même d'« étranger » qui lui semble inadaptée, car éminemment fluctuante ; ce qui n'est pas le cas de la notion d'« immigré » : « Si le concept d'étranger [écrit-elle] se réfère à une situation juridique susceptible de modification, celui d'immigré est fondé sur une caractéristique invariable, le fait d'être né à l'étranger »<sup>945</sup>. C'est encore une fois à l'aune du principe de l'analyse démographique posant comme condition scientifique d'observation la constitution d'une cohorte dont la composition ne s'altère pas au cours du temps, que l'on peut comprendre la raison pour laquelle cette invariabilité du critère d'identification est selon ses termes, « scientifiquement plus efficace »<sup>946</sup> : « Je ne vais pas me mettre dans un champ d'observation où je n'ai pas des éléments de suivi, où j'ai des gens qui entrent et qui sortent à tout moment... Donc, mes indicateurs sont faussés »<sup>947</sup>. La construction de l'immigration comme objet démographique, tel que le propose M. Tribalat, suppose de suivre intégralement une même cohorte d'individus dans le temps, ou plus exactement, de la suivre continuellement sur le temps complet du processus d'immigration (soit au bout de trois générations successives).

L'observation du « devenir-population » des cohortes migratoires implique donc de ne pas se contenter d'une estimation comparative de stocks mais d'aller vers une évaluation des flux (principalement juridiques) qui transforment le statut des éléments démographiques qui les composent, et qui en sont issus. Les effectifs de population étrangère (A et C dans le schéma) ne constituent pas une cohorte dans la mesure où, selon la définition démographique, il ne s'agit pas d'un ensemble d'individus ayant connu à la même période un même évènement – qui devrait être en l'occurrence la migration ; ce qui est par contre le cas des

---

<sup>944</sup> *Ibid.*

<sup>945</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français... », *op.cit.*, p.2 ; c'est l'auteur qui souligne. « L'évènement fondateur d'entrée en observation, c'est l'immigration [...] Les immigrés ont tous vécu l'immigration et donc, vous pouvez regarder leur comportement au fil des durées de séjour » : entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>946</sup> *Ibid.*

<sup>947</sup> *Ibid.*

effectifs de population immigrée (A et B). Des parties de la « population totale résultant de l'immigration » ne cessent ainsi de sortir du champ d'observation en devenant française, et ce de manière invariablement croissante : « au fil du temps, sous l'effet des mariages mixtes et des acquisitions de nationalité, les catégories B, D et E, prennent une importance grandissante »<sup>948</sup>. Autrement dit, le différentiel numérique d'abord négligeable dans la phase initiale de la migration s'aggrave au fil du temps en ce que la part juridiquement « invisible » de l'immigration (c'est-à-dire hors A et C) ne cesse de croître.

La mesure du processus démographique qu'est l'immigration étrangère – c'est-à-dire l'évaluation de l'importance relative de l'ensemble des facteurs qui affectent la population étrangère et son évolution à partir du changement d'état que constitue son entrée en France – implique donc notamment que l'effectivité des mécanismes du droit français en matière d'acquisition de la nationalité ne doive plus marquer la limite de l'observation, mais être prise en compte par cette dernière, comme un facteur parmi d'autres permettant d'expliquer l'évolution de la population d'extraction étrangère ; voire même comme le principal facteur, compte tenu du rôle important que la législation française faisait jouer au lieu de naissance (droit du sol). Aussi, à côté des flux dits « naturels » (naissances, décès), des flux migratoires (entrées, sorties), M. Tribalat prône-t-elle la mise en évidence de « flux juridiques » ; des « flux juridiques » dont il faut déterminer la manière dont ils interagissent avec les autres types de flux. La différence est qu'alors que ces derniers types de flux font varier en quantité la population issue de l'immigration étrangère, les flux juridiques n'en affectent que la composition, c'est-à-dire la qualité.

Ainsi, le droit passe-t-il du statut de cadre de l'observation, voire même de celui de termes de l'équation permettant d'évaluer l'importance quantitative de la population étrangère, à celui d'indicateur d'un changement de degré dans le processus d'incorporation de la population issue de l'immigration à la population nationale. Aussi doit-on pouvoir l'objectiver dans le cadre même du processus migratoire en rompant la subordination de la production statistique en matière d'immigration à l'égard du droit de la nationalité, c'est-à-dire en assurant le suivi de la succession des générations ; et ce, quelles que soient leurs compositions respectives d'un point de vue juridique.

C'est la notion d'« apport démographique » et ses déclinaisons qui permettent effectivement de remplir cet office : d'une part, l'apport démographique qualifié de direct en ce qu'il est « constitué d'immigrés encore présents, quelle que soit leur nationalité actuelle

---

<sup>948</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français... », *op.cit.*, p.2.

(encore étrangers ou devenus français) »<sup>949</sup> et d'autre part, l'apport démographique dit indirect « comprenant toutes les naissances ayant eu lieu en France *du seul fait de l'immigration* »<sup>950</sup>. Ce dernier est proprement « inaccessible à une mesure directe » souligne la démographe<sup>951</sup>. Certaines données nécessaires à l'établissement de cette mesure sont « *insaisissables* » ou ne font l'objet d'« *aucun enregistrement* »<sup>952</sup> souligne la démographe ; ce qui ne laisse d'autres choix que celui de recourir à des estimations « *moyennant diverses hypothèses* » sur la base des statistiques de naissances et de décès enregistrés par l'état civil et d'acquisitions de la nationalité, établies par la Sous-Direction des naturalisations (DPM)<sup>953</sup>. C'est ainsi de manière générale que la démographe cherche à autonomiser la production administrative de données statistiques du cadre juridique et réglementaire national, et qu'elle en vient même à plaider, au sujet des moyens techniques à disposition pour déterminer « l'apport démographique direct », pour une *autonomisation de la production de connaissances statistiques, à l'égard notamment de la politique migratoire et de la législation qui lui est afférente*.

Même si les effectifs de l'apport démographique (qui ne porte donc que sur les immigrés) sont « mesurables par les recensements »<sup>954</sup> *stricto sensu* et *a posteriori* puisque les Français par acquisition, nés hors de France, y sont repérables, « la rareté des dénombrements »<sup>955</sup> crée une situation de « vide statistique »<sup>956</sup>, d'autant plus préjudiciable que cette mesure présenterait, contrairement au nombre d'étrangers dont on a vu l'extrême sensibilité à la législation sur la nationalité en France, « l'avantage d'offrir une base incontestable de comparaison internationale »<sup>957</sup>. Aussi, entre deux dénombrements, la démographe indique que pour y remédier, on ne peut que se « livre[r] à des estimations hasardeuses prenant appui sur les entrées d'étrangers » dont le nombre est pour le moins « incertain ». Les procédures de naturalisation provoquent continûment la disparition d'une partie de la population résultant de l'immigration étrangère du champ d'observation, et

---

<sup>949</sup> Tribalat Michèle (dir.), *Cent ans d'immigration, op.cit.*, p.12.

<sup>950</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français », *op.cit.* C'est l'auteur qui souligne.

<sup>951</sup> *Ibid.* Logiquement, cet apport démographique ne peut être déterminé par la connaissance des effectifs de population étrangère dans la mesure où, en raison des règles d'acquisition de la nationalité en vigueur dans la législation française, une partie de la population résultant de l'immigration étrangère devient progressivement française, et disparaît de ce fait du champ d'observation.

<sup>952</sup> Tribalat Michèle (dir.), *Cent ans d'immigration, op.cit.*, p.10 et 11.

<sup>953</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français », *op.cit.*

<sup>954</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>955</sup> Les derniers recensements s'étaient déroulés en 1975 et 1982, et un autre était en préparation pour 1990.

<sup>956</sup> Il est assez intéressant de noter que le statut que confère la démographe à l'enquête du recensement est appuyé sur un argumentaire mobilisant l'une des cinq qualités principales du système de statistique publique, à savoir celle de l'« actualité » ; sur ce point, cf. Desrosières Alain, « Les qualités des quantités », *Courrier des statistiques*, 105-106, juin 2003, pp.51-63.

<sup>957</sup> *Ibid.*, p.2.

conséquemment altèrent en permanence l'intégrité de la cohorte considérée. Dans le cas présent, c'est en quelque sorte le principe d'intégralité de la cohorte qui est mis à mal par les saisies statistiques des flux d'immigration. Passant en revue la nature des données produites par les trois administrations « à même de fournir des statistiques sur l'immigration étrangère en France » que sont le ministère de l'Intérieur, l'OMI et l'OFPRA, la démographe indique qu'il y a principalement à ceci trois raisons qui désignent autant de défauts structurels des statistiques publiques en la matière.

En premier lieu, il y a leur mauvaise qualité d'informations, pourtant présentées comme fondamentales : elles sont imprécises, inexactes ou tout simplement inconnues. La démographe souligne tout d'abord qu'il existe une méconnaissance du doublet entrées-sorties qui définit pourtant la variation quantitative de l'immigration ; celle-là résultant principalement de l'inexistence de statistiques de sorties du territoire. Par ailleurs, les statistiques globales que le ministère de l'intérieur est en mesure de produire sur le « stock » des titres de séjour en cours de validité sont, malgré la complétude de leur degré de couverture<sup>958</sup>, d'une qualité des plus incertaines ; la connaissance des mouvements de titres de séjour étant inexistante.

En deuxième lieu, M. Tribalat estime que la « *grande dépendance* » de la production statistique « *vis-à-vis de l'application de la politique migratoire* » est responsable d'un certain nombre de « *lacunes* » dans la saisie des entrées d'étrangers<sup>959</sup>. Cet état de fait est tout particulièrement perceptible dans le cas des statistiques produites par l'OMI, dont la composition et la nature n'ont pas cessé d'évoluer au gré des changements de la réglementation migratoire. En effet, les catégories d'étrangers du ressort de l'OMI n'ont pas cessé de changer et y compris en 1987 où sa couverture (statistique) a notablement été élargie, certaines catégories sont demeurées hors de son champ d'intervention et d'observation<sup>960</sup>. De plus, alors que la plus grande partie de l'immigration antérieure à 1974 se faisait de façon « spontanée », en étant toutefois périodiquement régularisée par l'OMI après coup, les possibilités de régularisations ont été drastiquement réduites, devenant exceptionnelles, et l'Office n'a plus été en mesure d'intégrer ce type d'entrée. Quant à l'OFPRA, la demande d'asile ayant été un mode d'entrée peu prisé avant la suspension provisoire de l'immigration

---

<sup>958</sup> Puisque depuis la loi du 2 août 1989, tout étranger âgé de plus de dix-huit ans (auparavant, seize ans) et séjournant en France plus de trois mois, est dans l'obligation de détenir un titre de séjour délivré par le ministère de l'intérieur : cf. décret du 30 juin 1946.

<sup>959</sup> *Ibid.* C'est notamment le cas des statistiques produites par l'OMI : certaines catégories d'étrangers, en raison d'accords internationaux ou de la particularité de leur statut, lui « échappent ».

<sup>960</sup> C'est le cas des personnes originaires de la CEE, des réfugiés, des étudiants boursiers du gouvernement français.

de main d'œuvre, les informations produites par l'Office sont « *encore imparfaites* » bien qu'en voie de consolidation.

Ce qui nous conduit au troisième point de la critique de M. Tribalat à l'égard du système public de production statistique, à savoir : le manque de cohérence qui existe entre ces différentes sources. En effet, comme le souligne la démographe, « [e]n l'état actuel, ni les demandes d'asile, ni les attributions du statut de réfugié ne sauraient être assimilées purement et simplement à des entrées car [...] elles peuvent porter sur des personnes déjà en possession d'un titre de séjour »<sup>961</sup>. La « dispersion de la production statistique » et l'« absence d'instance centralisant et harmonisant la production » sont pour M. Tribalat le témoin de l'inexistence d'une « réflexion d'ensemble sur ce que devrait être un enregistrement statistique cohérent de l'immigration étrangère ».

Aussi, adoptant ce qu'A. Desrosières nomme « le point de vue utilitaire », la chercheuse en démographie semble sortir de son statut d'utilisatrice des données statistiques et poser une question qui habituellement « n'intéresse que les statisticiens publics »<sup>962</sup>. En effet, elle se comporte comme les statisticiens des services statistiques ministériels dont le « problème récurrent » est de « pouvoir intervenir le plus en amont possible dans l'organisation des systèmes d'informations des ministères, pour pouvoir faire prendre en compte leurs besoins propres (définition des variables, nomenclatures...) »<sup>963</sup>. Ce qu'elle reproche aux statistiques existantes sur l'immigration, c'est tout simplement d'être ce qu'elles sont, à savoir : de simples « registres administratifs ». Ces derniers (qui se présentent sous la forme de fichiers de gestion, répertoires, etc...), constituent l'un des deux grands types de sources statistiques avec les enquêtes directes (recensements, sondages...). Or, comme le souligne A. Desrosières, alors que les enquêtes visent « à décrire la société », les registres administratifs qui sont « conçus à des fins de gestion », « portent plus sur les moyens et sur les actions publiques que sur l'état de la société »<sup>964</sup>. C'est très exactement ce que constate pour le déplorer M. Tribalat : « les données sur les migrations extérieures sont un sous-produit de la gestion des administrations chargées de la politique migratoire » ; la conséquence étant que « chaque administration élabore des données sur les étrangers entrant dans le champ de sa compétence »<sup>965</sup> ; et par conséquent, aucune attention n'est initialement portée à l'objet final de connaissance.

---

<sup>961</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français », *op.cit.*, p.3.

<sup>962</sup> Cf. Desrosières Alain, « Décrire l'Etat ou explorer la société... », *op.cit.*, p.6.

<sup>963</sup> *Ibid.*, pp.14-15.

<sup>964</sup> *Ibid.*, pp.4-6.

<sup>965</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français », *op.cit.*



Le propos de M. Tribalat se fait ainsi plus nettement opérationnel ; sa note se concluant par une série d'indications visant à permettre rien de moins qu'une réforme du système de production, d'exploitation et de diffusion des statistiques de l'immigration. Elle propose ainsi que les informations saisies par les différents organismes soient « préformatées » – c'est-à-dire que le recueil des données soit homogénéisé : « On pourrait imaginer [écrit-elle] un bulletin commun rempli dans les différentes administrations et institutions sociales responsables »<sup>966</sup>. En deuxième lieu, elle propose de centraliser et d'autonomiser la production statistique en en confiant justement la responsabilité à l'instance centrale du système statistique français : « l'élaboration des statistiques devrait être scrupuleusement séparée de l'application de la politique migratoire pour être, par exemple, confiée à l'INSEE, qui a une grande expérience de la collecte statistique ». Aussi, c'est à cette dernière que devrait être transmis le bulletin unique rempli par chacune des administrations concernées, afin que soient « élabor[és] alors les tableaux statistiques utiles à la connaissance du phénomène migratoire »<sup>967</sup>. Dans la nouvelle organisation que M. Tribalat propose, non seulement les administrations sectorielles compétentes sont soumises à une sorte de cahier des charges statistiques – qui leur impose notamment le recueil d'un certain nombre d'informations prédéfinies par les besoins de connaissance des utilisateurs de statistiques – mais l'intervention de l'INSEE, qui s'insère donc entre producteurs et utilisateurs, permet à ces derniers de profiter de tableaux statistiques de base à la rigueur scientifique irréprochable. La statisticienne est bien évidemment concernée par la qualité de ces données puisqu'elle a justement établi, au moyen de son « schéma », l'ensemble des informations à recueillir et croiser pour établir les tableaux nécessaires à la « mesure » de la « démographie », entendue comme la population dans le temps, de l'immigration. Les logiques de dépendances et de contraintes existantes entre les producteurs de statistiques administratives et les utilisateurs de ces dernières s'en trouvent ainsi renversées ; ceux-ci n'ayant plus notamment à reconstruire les informations considérées comme manquantes du point de vue d'une analyse démographique de l'immigration<sup>968</sup>.

L'on voit ainsi comment par une sorte de logique circulaire, la construction scientifique de l'immigration comme problème démographique peut donner lieu, d'un point de vue pratique, à la mise en œuvre d'une proposition opérationnelle impliquant une

---

<sup>966</sup> *Ibid.*, p.4.

<sup>967</sup> *Ibid.*

<sup>968</sup> Mais elle n'aurait plus à endosser un rôle de technicienne en contact permanent avec les administrations concernées, comme elle a, de son point de vue, pu être « contrainte » à le faire par le passé : cf. les exemples développés sur ses « contournements ».

modification substantielle de la répartition technique et sociale du travail de mise en forme des sources administratives. L'indépendance à l'égard de la réglementation issue de la politique migratoire – et qui conditionne donc la nature des informations statistiques produites – qui est initialement une condition épistémologique à l'opération scientifique de construction de problème, est *in fine* posée comme condition d'élaboration des statistiques produites en matière d'immigration, notamment en ce qui concerne les flux<sup>969</sup>. Cette demande de mise en conformité du « réel » bureaucratique avec des propositions présentées comme épistémologiquement scientifiques – et qui se trouvent par ailleurs être en conformité avec les intérêts pratiques de l'agent scientifique – peut également renvoyer à ces postures qui, caractéristiques des experts, « consistent à venir contester ou soutenir les pouvoirs publics sur leur propre terrain » : « les experts se glissent souvent dans la rhétorique propre à ce dernier pour mieux se positionner par rapport à lui, pour mieux intervenir expertement dans son champ de compétence »<sup>970</sup>. Aussi, apparaît-il donc que l'expertise démographique justifie désormais le repérage statistique de l'origine historico-géographique par la reconfiguration du cadre juridique déterminant l'élaboration des statistiques administratives permettant d'établir les conditions nécessaires à la continuité dans le temps de l'observation.

En nous détournant de la sorte d'une perspective historico-critique qui tend à focaliser l'attention sur la signification notamment politique que recouvre selon les auteurs, l'instrumentation, la pratique et/ou même le savoir de la démographie, notre objectif n'est point de mener une opération de « réhabilitation » ou de « dédouanement » de la démographie<sup>971</sup>. De la même manière, en procédant à l'« endogénéisation » de certains des

---

<sup>969</sup> De telle sorte que la construction scientifique d'un problème de l'immigration par M. Tribalat, la démographe spécialiste aboutit donc à des recommandations institutionnelles et techniques qui s'avèrent être congruentes avec les intérêts sociaux de M. Tribalat, la démographe technicienne.

<sup>970</sup> Veitl Philippe, « À quoi pensent les experts ? Paroles d'experts et paroles sur l'expertise », in Dumoulin Laurence, La Branche Stéphane, Robert Cécile & Warin Philippe (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG (« Symposium » hors-série), 2005, p.24. L'auteur poursuit : « [V]isant à accompagner, soutenir, réformer les conditions de l'action publique ou de toutes situations de décision qui engagent des rapports de pouvoir, il [*i.e.* le savoir et savoir-faire produit] en reprend donc la manière spécifique de penser le lien entre informer et décider ».

<sup>971</sup> À la manière par exemple de M.-L. Levy (rédacteur en chef de *Population & Sociétés*, chef du service de la diffusion de l'INED et auteur de la première biographie d'A. Sauvy, *Alfred Sauvy, compagnon du siècle (op.cit.)*) qui, en préface du « Cahier » de M. Tribalat, déplore la nécessité du travail de justification supplémentaire que doit fournir, sans garantie de succès, le démographe qui souhaite travailler sur et à partir des origines : « Si tout démographe se doit de définir les populations qu'il décrit, le démographe des migrations et de l'hérédité sociale doit donc, de plus, chercher à se prémunir contre les idées reçues ou stéréotypes que charrient les mots qu'il emploie. Mais, restant prisonnier de l'étymologie, il ne peut séparer l'étranger de son étrangeté. Et à distinguer le Français immigré de l'étranger né en France, à expliquer comment et auprès de qui il a recueilli l'information qu'il analyse, à détailler les calculs qu'il a entrepris, il court le risque d'être mal lu ou mal compris. Si la passion s'en mêle, il fait alors le frais d'un transfert pulsionnel : il est accusé de compliquer délibérément la

recours des chercheurs de l'INED à des langages de rationalité, il n'a pas été question de céder à l'unidimensionnalité d'une histoire « internaliste » de la démographie qui, peu attentive à son inscription sociale, ne ferait que reproduire dans sa linéarité le discours de « vérité » et de « légitimité » que ceux-ci tiennent sur eux-mêmes et le savoir qu'ils produisent.

Comme l'écrit A. Desrosières, « la structure démographique de la population, selon le sexe et l'âge, est souvent présentée comme une toile de fond de l'analyse sociale, comparable au 'fond de carte' des fleuves et des montagnes du géographe. Cette vue un peu naïve ignore les difficultés pratiques des démographes à identifier et enregistrer certaines catégories de la population »<sup>972</sup>. Aussi, notre objectif a-t-il ici été, en nous inspirant d'ailleurs de la proposition générale de recherche de ce même auteur de mêler « internalisme » et « externalisme » dans l'analyse historique des savoirs statistiques<sup>973</sup>, de considérer que de la même manière que les énoncés de la démographie sur la démographie ne peuvent être déconnectés de l'ensemble des faits dits « sociaux », la proposition de type « externaliste » qui tend à rattacher avec une remarquable constance – en l'occurrence sur une période séculaire – la production démographique à une disposition politique de type « raciale » ne peut en toute rigueur faire l'économie de prendre en considération ces faits sociaux que constituent la progressive et évolutive élaboration par les démographes de formalismes, codage et autres contraintes et/ou enjeux méthodologiques destinés à structurer et délimiter leur pratiques. Nous nous sommes ainsi efforcé de comprendre en quoi cette perspective historico-critique « manque » le fait que M. Tribalat et les recherches qu'elle mène dans la deuxième moitié des années 1980 sur l'immigration, sont clairement tributaires d'une évolution plus notable de la formalisation conceptuelle et formulation analytique de la production démographique de l'INED à compter de la fin des années 1950. Ce mouvement, éminemment imputable aux recherches conduites et aux enseignements dispensés par L. Henry et qui vise notamment à unifier méthodologiquement l'analyse démographique autour de l'objectif de « pureté de l'observation statistique », conduit à faire de la démographie, non plus seulement, non plus prioritairement, une science des populations, mais avant toute chose – et presque, toute affaire cessante – une ingénierie des statistiques administratives sur les populations et leur suivi sous forme de cohortes. Or, c'est très exactement selon cette

---

réalité, de cacher l'information qu'il détient, ou au contraire de révéler une vérité déplaisante » : « Préface », in Tribalat Michèle (dir.), *Cent ans d'immigration...*, *op.cit.*, p.XI.

<sup>972</sup> Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*, p.269.

<sup>973</sup> Sur ce point, cf. notamment : « L'histoire de la statistique comme genre : style d'écriture et usages sociaux », *Genèses*, 39, juin 2000, pp.121-137 ; « Historiciser l'action publique. L'Etat, le marché et les statistiques », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.207-221.

dynamique pratique et cognitive que M. Tribalat, au bout d'un peu plus d'une décennie passée à tenir la « Chronique de l'immigration » – et donc à manipuler les différentes statistiques administratives disponibles – et à l'issue d'une recherche internationale mettant en perspective séculaire l'immigration en France, finit par proposer une réforme opérationnelle de la production des statistiques de l'immigration, dont la catégorie d'« immigré » est le cœur conceptuel.

S'il fallait condenser l'ensemble du propos qui précède, nous dirions que la focalisation de la démographie – en tant que savoir d'Etat plus ou moins institué et/ou savoir académique plus ou moins formalisé – sur la mise en évidence de « l'origine » des individus ne doit ni être prise comme cadre de départ satisfaisant, ni comme point d'arrivée pertinent. Elle doit être considérée comme une « donnée » parmi d'autres à prendre en compte pour l'étude des énoncés démographiques et leurs possibles utilisations par des entreprises ou institutions politiques relativement à la conduite de la politique d'immigration. Plus fondamentalement même, il faut se montrer tout particulièrement attentif à la manière spécifique dont la mise en évidence de ce critère s'inscrit (ou non) dans une construction cognitive répondant à des modes d'élaboration et de formulation qui se revendiquent d'une scientificité proprement démographique, en caractérisant la place et le rôle qu'il y occupe et joue.

Comme nous l'avons notamment vu dans la première section, il est clair, non seulement que la démographie, prise aussi bien comme principe de connaissance que comme préoccupation politique<sup>974</sup>, est historiquement liée depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à une « problématisation » de l'immigration, mais aussi que cette opération de mise en visibilité et de publicisation de l'immigration comme « problème » a pris de manière structurelle et structurante tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle la forme d'une construction de l'« origine » comme critère déterminant pour l'appréhension de ce fait social. Et de cette évidence d'ailleurs, découle la certitude chez un certain nombre d'auteurs que l'adoption de la catégorie d'« immigré » s'inscrit dans cette dynamique séculaire. En effet, servant très certainement implicitement à désigner prioritairement certaines « origines » nationales (principalement, les immigrés originaires du Maghreb), la mise en statistique de ce vocable d'usage commun équivaldrait dans son principe même à subvertir le système républicain de catégorisation statistique reposant uniquement sur le statut juridique des individus ; en y introduisant une

---

<sup>974</sup> Cf. Hodgson Dennis, « Demography as Social Science and Policy Science », *Population and Development Review*, 9, 1, March 1983, pp.1-34.

logique de représentation discriminant définitivement ces derniers selon le lieu de leur naissance.

Cependant, en s'inscrivant dans une perspective historique de moins longue portée et portant plus spécifiquement sur le fonctionnement interne de l'INED en tant que pôle de production scientifique extérieur à la fois à l'Université et au CNRS autour de la démographie, il apparaît tout autant avéré – et ce fut l'objet de la seconde section – que la démographie, tout en continuant de s'efforcer de se constituer en savoir légitime du et pour le gouvernement de l'immigration, s'est progressivement muée en ingénierie publique sur les statistiques administratives de l'immigration. Par le croisement d'une part, d'une analyse partiellement « internaliste » particulièrement soucieuse de rendre compte de la logique proprement cognitive selon laquelle des énoncés notamment méthodologiques ont été élaborés dans l'objectif spécifique d'établir un régime de scientificité propre à la démographie, et d'autre part, d'une étude de l'évolution du traitement de l'immigration dans la production de l'INED, insistant notamment sur la trajectoire institutionnelle de l'objectif d'en faire un suivi conjoncturel, nous avons reconstitué les conditions dans lesquelles M. Tribalat en est venue à défendre une reconnaissance statistique de l'« origine », *via* l'adoption de la catégorie d'« immigré », qui repose prioritairement sur les nécessités pratiques de la continuité de l'observation démographique des cohortes im-migratoires.

Il apparaît dès lors que le sens de l'affirmation selon laquelle l'« immigré » est une catégorie démographique n'est plus si évident que cela. La qualification de « démographique » ne peut en tous cas pas se limiter à signifier la « négativité » de l'affirmation de l'existence d'une tradition et d'une normalité « républicaines » reposant impérativement sur l'unicité du *critérium* juridique<sup>975</sup>. Il s'agit bien au contraire d'une désignation qui a une « positivité » propre dont il s'agit de comprendre comment elle s'articule de manière de historiquement située avec les faits sociaux et/ou politiques. En l'occurrence, l'intérêt pour notre propos de la présentation des logiques proprement cognitives selon lesquelles M. Tribalat en vient à proposer l'adoption de la catégorie d'« immigré » ne se

---

<sup>975</sup> Sur l'ambiguïté du caractère structurant dans la statistique publique de cette alternative entre nationalité et origine, cf. Simon Patrick, « Nationalité et origine dans la statistique française. Les catégories ambiguës », *Population*, 53, 3, 1998, pp.541-568. Par ailleurs, la trajectoire et la circulation du souci démographique, dans son appréhension y compris « racialisé » de l'immigration, parmi les élites de la III<sup>e</sup> République n'est-il pas *per se* un contre-argument suffisant pour l'usage analytique de cette dichotomie ? De manière générale, sur la « compatibilité » du fonctionnement du régime républicain avec la construction discursive et pratique de ce type de discriminations extra-juridique : cf. Dornel Laurent, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette (« Littératures »), 2004 ; Lewis Mary D., *Les frontières de la République Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Paris, Agone (« Contre-feux »), 2010 (éd. française/ 1<sup>ère</sup> éd. 2007) ; Noiriel Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette (« Histoires »), 1999.

limite pas à la relativisation qu'elle autorise de la perspective « externaliste » sur le traitement de l'immigration par le savoir démographique. Replacer la question taxinomique dans la construction théorique dans laquelle elle s'insère nous permettait par anticipation d'introduire cet autre élément qui, non prévu par la lecture « critique » mais également issu de cette recherche sur le bilan démographique d'un siècle d'immigration en France, est véritablement l'objet d'expertise dont les « sages » veulent s'emparer, à savoir : la représentation graphique par laquelle la chargée de recherche de l'INED prétend rendre compte du processus démographique de l'immigration. Ce n'est en effet ni la chercheuse, ni son « opportune » proposition qui sont d'abord sollicitées par le HCI. Aussi, quittant le terme plus ou moins long des perspectives successivement adoptées, nous allons dans la suite de ce chapitre revenir à l'enchaînement plus contingent des interactions qui se déroulent au sein du HCI et de son groupe « Statistiques » autour de ce « schéma » afin de reconstituer les jalons qui balisent l'avènement de l'« immigré ».

## **B – De la pédagogie des chiffres à la reconnaissance statistique de la catégorie d'« immigré »**

Les recherches conduites par M. Tribalat dans le cadre du « Cahier » *Cent ans d'immigration* et condensées dans l'édition de *Population & Société* de décembre 1989 selon une tournure assez nettement opérationnelle ne débouche toutefois pas, *via* leur usage par le HCI<sup>976</sup>, sur une réforme institutionnelle et technique de la production statistique. C'est le « schéma » qu'elle élabore qui s'avère être en lui-même – et pour lui-même – la finalité unique et première de la demande formulée par les « sages ». Néanmoins, bien que repris de manière autonome – c'est-à-dire indépendamment de l'ensemble de la chaîne argumentative dans laquelle sa fabrication s'inscrit –, ce schéma constitue par contre et *de fait* le point d'entrée pour l'accomplissement d'un aspect particulier de la refonte de pratique statistique promue par M. Tribalat, à savoir : l'officialisation de la catégorie statistique d'« immigré » ; semblant ainsi *a priori* donner raison à l'approche « critique » des statistiques qui insiste sur le rôle majeur de la dimension taxinomique dans l'institution de l'immigration en tant que totalité.

---

<sup>976</sup> Ou du moins, pas initialement : cf. chapitre 4.

Dans un ouvrage consacré à l'évolution du traitement psychiatrique, Robert Castel propose de définir l'« expert » comme « un spécialiste dont le jugement est *objectivé* en tant que pièce essentielle d'un dossier sur lequel des décideurs, ensuite, s'appuieront pour fonder leur propre jugement qui, lui, aboutira à des options pratiques »<sup>977</sup>. L'intérêt que présente à nos yeux une telle formulation est qu'elle attire l'attention sur le processus par lequel, dans un énoncé scientifique, une pièce, un élément du raisonnement, est « objectivée » au sens premier et matériel du terme, c'est-à-dire « détachée » puis « insérée », dans une autre mécanique de production de sens. Autrement dit, ni l'expert, ni l'expertise ne préexisteraient à cette dynamique fondamentalement et fonctionnellement hétéro-génétique<sup>978</sup> par laquelle un fragment d'énoncé est « extrait » de l'univers de sens dont il est issu, en vue de son insertion dans une série de chaînes logiques et argumentatives différentes qui, tout en semblant répéter le sens de la formulation initiale dans sa globalité, le doteront d'une signification différenciée, nouvelle et spécifique. Aussi, une telle démarche implique de porter une attention minutieuse au repérage des actes successifs de transformation du signifiant qu'implique et constitue le recours à l'expertise, en l'occurrence démographique. Or, à l'issue de la prise en compte de la série des interactions cognitives, pratiques et discursives qui se nouent autour de ce « schéma », il s'avère que nous sommes résolument conduit à reconsidérer la validité de la primauté de la dimension taxinomique. Appréhendé prioritairement en tant qu'outil de quantification, le « schéma » n'a d'utilité pour les « sages » qu'en tant que moyen de conférer une assise d'objectivité chiffrée à la légitimité de la politique d'intégration (1). Très loin d'ailleurs de faire l'unanimité au sein des acteurs de la politique d'intégration, la catégorie d'« immigré » ne se voit officiellement adoptée que dans un deuxième temps pour des raisons qui, ayant trait à la légitimation du système de la statistique publique (et notamment des résultats du recensement de 1990), sont encore une fois liées à des enjeux de quantification (2).

Ainsi, contrairement à une vision fonctionnelle de la production de statistiques que reprend à son compte l'approche « critique » par son « obsession » taxinomique, et qui voudrait que l'opération de catégorisation – désignant le fait d'apposer des noms à des soi-disant « choses » – précède l'opération de quantification – consistant à faire correspondre des chiffres et des nombres avec ces noms –, nous constatons que c'est après s'être formulé

---

<sup>977</sup> Castel Robert, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Minuit (« le sens commun »), 1981, p.124. Nous soulignons.

<sup>978</sup> En cela, cette démarche est très largement convergente avec l'approche proposée par Jean-Yves Trépos, et dans laquelle l'expertise, caractérisée par son caractère instable et transitoire, définit avant tout une situation engageant et qualifiant simultanément des personnes et des objets (discursifs ou non) : Trépos Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1996.

en tant que « chiffre » que ce schéma a finalement été réutilisé (et même transformé) pour objectiver, et s'objectiver dans, la catégorie d'« immigré ». Autrement dit, s'il ne fait pas de doute que le dévoilement des intérêts portés par les agents sociaux permet de ne pas se perdre dans des supputations morales d'intentionnalité pour nous élever à une compréhension d'ensemble de la ou les résultante(s) du jeu des calculs individuels, il est également patent que l'adjonction *a priori* à cette démarche de schèmes analytiques sur les processus et/ou les instruments notamment étatiques de constitution d'une violence et d'une domination symbolique (en l'occurrence, la construction taxinomique)<sup>979</sup>, conduit *in fine* à reproduire cet « effet de méconnaissance » qui accompagne inévitablement, comme le souligne A. Desrosières, toute construction de nouvelle catégorie statistique<sup>980</sup>.

### **1 – Le « chiffrage du 'schéma Tribalat' » ou la construction de la *fiabilité* politique de l'intégration**

Si la transformation d'un mot, de surcroît commun, en nomenclature statistique repose et suppose une « désingularisation » des différentes entités qui manifestent en tant qu'unités ce terme et les (re)produit en tant que réalité « générale »<sup>981</sup>, la « mise en chiffre » procède quant à elle par transsubstantiation qui, entendue littéralement comme la conversion d'une substance en une autre, atteste de l'effectivité de l'existence des « choses » par l'entremise de l'extériorité mathématique de la mesure qui leur est ainsi appliquée :

« Mettre en chiffres, c'est en quelque sorte changer de langage puisque l'on choisit de traduire en signes mathématiques des données d'expérience que l'on pourrait exprimer par des mots. Ce faisant, on passe de la complexité du réel à la complexité du langage mathématique, fondée sur les principes d'une discipline scientifique, mais qui, dans ses résultats, donne de cette réalité une image abstraite, épurée, apparemment simplificatrice, et réductrice »<sup>982</sup>.

Du fait de la spécificité de ses modalités de formalisation<sup>983</sup> qui rendent partiellement mais indéfectiblement incommensurables les plans de nomination et de numérisation, la « mise en

---

<sup>979</sup> Cf. Bourdieu Pierre, « L'Etat et la concentration du capital symbolique », *op.cit.*

<sup>980</sup> Sur ce point, cf. Desrosières Alain, « Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public », *Raisons Pratiques*, 3, 1992, pp.131-154.

<sup>981</sup> Sur ce point, cf. Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*

<sup>982</sup> Bacot Paul, Desmarchelier Dominique & Rémi-Giraud Sylvianne, « Le langage des chiffres en politique », *Mots*, 100, novembre 2012, p.7. Plus généralement, sur la spécificité des supports d'« objectivité » et de « neutralité » des nombres, cf. Porter Theodore M., *Trust in Numbers*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

<sup>983</sup> Sur l'importance prise dans le monde social par la « numérisation du monde » analysée comme « réduction » des formes possibles d'expression, cf. Guedj Denis, *L'empire des nombres*, Paris, La découverte, 2011 ; Israël Giorgio, *La mathématisation du réel. Essai sur la modélisation mathématique*, Paris, Seuil, 1996.



chiffre »<sup>984</sup> suppose ainsi inmanquablement une transformation et reconfiguration des possibilités de régulation et de légitimation des pratiques gouvernementales<sup>985</sup>. Notamment et en premier lieu, l'« objet » ainsi mis en chiffres, déploie son effectivité socio-politique dans deux directions principales : une première tendant bien évidemment à discrétiser les conditions d'équivalence qui ont rendu justement possible le « chiffrage », et surtout une seconde, selon laquelle se trouve exploité le caractère démultiplié des potentialités d'abord rhétoriques et discursives que recouvre ce vecteur si particulier de naturalisation et de réification du monde social<sup>986</sup>. Autrement dit, ce sont les propriétés mêmes qui confèrent aux chiffres leurs fonctions et qualités objectivantes qui contribuent également à leur attribuer une forme de « plasticité » qui en favorise l'enrôlement selon des fins et valeurs variées<sup>987</sup>.

Poursuivant ici l'une et l'autre de ces directions de la « mise en chiffre » et nous efforçant même de les penser l'une avec l'autre, nous voudrions montrer sur un mode quasi-narratif par quelle série de modalités pratiques un fragment de la production démographique de M. Tribalat s'est effectivement retrouvé *objectivé* sous une forme chiffrée pour « fonctionner » à l'intérieur d'un discours politique de l'intégration. Cette transformation de l'expertise démographique en outil politique pouvant être utilisé et inséré avec « fiabilité »<sup>988</sup> dans un discours d'action publique pour créer, par la compréhension et la conquête pédagogique de l'« opinion »<sup>989</sup>, les bases d'une légitimité de la politique d'intégration, suppose effectivement une série de mises à l'épreuve aussi bien techniques et que socio-politiques. Pour en rendre compte, nous divisons schématiquement le cours de l'action en quatre séquences qui montrent, dans leur enchaînement chronologique, comment ce travail de « consolidation »<sup>990</sup>, en articulant conditions sociales de possibilités et « nécessités » techniques, ne cesse de faire subir à l'énoncé démographique de départ de successives

---

<sup>984</sup> Rappelons que le « chiffre » désigne originellement un caractère permettant de former un « nombre », mais qu'il a pris par synecdoque, dans les emplois courants, le même sens que ce dernier. Aussi, nous utilisons indistinctement ces deux termes.

<sup>985</sup> Sur les perspectives ouvertes par un tel type de questionnement, cf. Rose Nikolas, « Governing by Numbers. Figuring out Democracy », *Accounting, Organizations and Society*, 16, 7, 1991, pp.673-692 ; Miller Peter, « Governing by Numbers: Why Calculative Practices Matters », *Social Research*, 68, 2, Summer 2001, pp.379-396.

<sup>986</sup> Cf. « Les mots et les nombres : pour une sociologie de l'argument statistique », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome II : Gouverner par les nombres)*, *op.cit.*, notamment p.33.

<sup>987</sup> Cf. Ogien Albert, « La valeur sociale du chiffre. La quantification de l'action publique entre performance et démocratie », *Revue française de socio-économie*, 1, 5, 2010, pp.19-40.

<sup>988</sup> Sur cette notion que nous abordons ultérieurement plus en détail, cf. Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*, p.270.

<sup>989</sup> Cf. Ihl Olivier, Kaluszynski Martine & Pollet Gilles, « Pour une socio-histoire des sciences de gouvernement... », *op.cit.*, p.4.

<sup>990</sup> Cf. Desrosières Alain, « Comment faire des choses qui tiennent : histoire sociale et statistique », *Histoire & Mesure*, 4, 3-4, 1989, pp.225-242.

variations de sens dont la combinaison finit par déterminer l'usage politique qu'en font les « sages » au service de la politique d'intégration.

Remettant ce faisant en cause la perspective « critique » qui tend à se placer immédiatement dans le cadre d'un échange « gagnant-gagnant » entre des agents intéressés – en l'occurrence des mandataires de l'autorité politique visant la légitimation de leur action et une chercheuse désireuse de convertir les capitaux accumulés dans le champ scientifique<sup>991</sup> –, nous observons tout d'abord que M. Tribalat ne se retrouve « enrôlée » qu'à partir de la représentation graphique qu'elle a élaborée du processus d'immigration dont le HCI souhaite d'ailleurs faire une exploitation qui s'écarte notablement de l'utilité conceptuelle, méthodologique (mais aussi opérationnelle) que lui conférait initialement la démographe. Produit d'une reformulation émanant de l'INSEE qui ce faisant le légitime tout autant qu'elle s'en approprie opportunément une partie des bénéfices, ce que les « sages » appellent le « schéma 'Tribalat' », est en effet avant tout envisagé comme un support autonomisé pour une quantification décomposée et actualisée de la totalité des flux de l'immigration. Toutefois sollicitée alors pour mener à bien l'accomplissement technique de cette opération, M. Tribalat s'efforce par la mise en visibilité des stocks séculaires qui en sont issus, de proposer une modalité de chiffrage qui permette de réintroduire la dimension temporelle du processus d'immigration. Aussi, conscients de leur rôle et de ce qui est attendu d'eux dans le cadre de cette politique qui, en tant que politique emblématique, doit faire de l'immigration l'objet d'une gestion gouvernementale dont l'intégration est le mot d'ordre et l'objectif, les « sages » voient dans les mesures proposées par la démographe de la quantité totale de population identifiée comme liée à l'immigration, un moyen idoine, c'est-à-dire « pédagogique », de mettre directement leur mission statistique au service de leur fonction première, à savoir : définir ce qu'est et doit être la politique d'intégration, mais aussi l'intégration elle-même.

#### ***a – Séquence 1 : l'enrôlement de M. Tribalat par « son » schéma***

S'il fallait sommairement et schématiquement distinguer deux modalités d'interrelations entre entreprise politique et production scientifique, c'est-à-dire d'une part celle où est prioritairement précisée l'identité des pourvoyeurs de savoirs objectifs nécessaires à l'établissement d'une assise de légitimité scientifique aux mesures publiques adoptées, et d'autre part, celle où les mêmes déterminent d'abord un objet spécifique et relativement délimité de connaissance, et enrôlent à partir de là son « auteur » et/ou « producteur », nous

---

<sup>991</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré'... », *op.cit.*, p.52.

rangerions clairement le cas qui nous intéresse présentement dans cette deuxième possibilité. C'est pourtant sur le registre de l'évidence que C. Ducastelle, qui assure le secrétariat du groupe « Statistiques »<sup>992</sup>, ou A. Le Pors qui le préside, rendent compte de la participation de M. Tribalat pour représenter l'INED :

ALP : « Michèle Tribalat, elle a été intégrée tout de suite aux travaux du groupe 'Statistiques'. Dès qu'on a créé le groupe statistique, on a pensé à la mettre dedans »<sup>993</sup>.

CD : « Mais, tout le monde connaissait Michèle Tribalat à l'époque ! Moi-même, je me souviens qu'avec Voisard, on avait rencontré Michèle Tribalat... donc bon, qu'elle fasse partie du groupe 'Statistiques' et tout, ça s'est fait assez naturellement...c'était normal quoi »<sup>994</sup>.

Outre la spécificité de la trajectoire de recherche de M. Tribalat que nous avons déjà longuement évoquée et qui en fait institutionnellement une spécialiste de l'analyse démographique de l'immigration, ces propos indiquent à quel point l'hypothèse d'un recours *ad hominem* à la chargée de recherche de l'INED trouvait par ailleurs à se fonder sur des expériences antérieures d'expertise qui auraient ainsi contribué à forger une sorte de « familiarité » entre la démographe et les représentants de l'administration publique, ou du moins, assimilés. C. Ducastelle rappelle ainsi qu'elle-même et J. Voisard avaient eu l'occasion de rechercher directement auprès de M. Tribalat certains éléments d'informations pour la rédaction de *La question immigrée*. Il s'agissait notamment pour le président du Comité de décentralisation d'obtenir de son interlocutrice de l'INED des informations permettant de contester certaines allégations publiques qui, principalement portées par le FN, attribuaient aux femmes étrangères (et tout particulièrement originaires du Maghreb) une fécondité trop importantes par rapport à celle des nationales<sup>995</sup> :

« Ben, pour le bouquin, je voulais tirer au clair cette histoire de comportement des femmes maghrébines par rapport aux femmes françaises en matière de fécondité et de maternité... parce qu'il y avait toute une campagne du FN et des gens bien droitiers à l'époque : 'Toutes ces bonnes femmes font des marmots dans tous les coins...' et je sais pas quoi d'autre encore. Enfin bon, vous voyez le genre... et, je savais qu'à l'INED, j'avais peut-être des chances de trouver des infos, des données. C'était vraiment ça la principale demande que je lui ai faite et...bien évidemment, Michèle Tribalat m'a bien démontré qu'il y avait un rapprochement des comportements entre les femmes maghrébines et les femmes françaises au bout de vingt ans à

---

<sup>992</sup> Aussi bien en tant que chargée de mission du SGI auprès du HCI qu'en sa qualité de secrétaire du HCI.

<sup>993</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>994</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>995</sup> Cf. Taguieff Pierre-André, « La rhétorique du national-populisme : les règles élémentaires de la propagande xénophobe », *Mots*, 9, octobre 1984, pp.113-139.

tout casser... Donc, elle m'a montré qu'au final les comportements étaient en train de se rapprocher... »<sup>996</sup>.

Si, compte-tenu du caractère déterminant de cette publication et notamment de son auteur dans le lancement de la politique d'intégration, cette expérience d'expertise peut déjà être raisonnablement considérée comme signifiante du potentiel de reconnaissance dont jouit M. Tribalat auprès des nouvelles institutions, ce dernier n'en ressort que d'autant plus renforcé par le fait que la démographe avait également été sollicitée par C.-G.-Hamon<sup>997</sup> dans le cadre du rapport du CGP<sup>998</sup> dont nous avons également souligné le rôle significatif dans l'élaboration de la « mise en politique » de la politique d'intégration. Il apparaîtrait ainsi vraisemblable que c'est en tant que spécialiste de la démographie de l'immigration clairement identifiée et reconnue par plusieurs des acteurs des nouvelles institutions que M. Tribalat – dont la note sur « l'imbroglio statistique », tirée du *Cent ans d'immigration* qui n'est publié qu'en 1991, paraît opportunément en décembre 1989 au moment de la création de ces dernières – aurait intégré le groupe de travail du HCI. C'est cependant une reconstitution qui est très clairement contestée par la principale intéressée qui conteste toute forme de préméditation ; qu'il s'agisse respectivement de la parution du *Population & Sociétés* ou de sa sollicitation par le HCI :

« Ça paraît en décembre 89, mais ça a été fait avant. [...] C'est une chose que j'avais faite depuis un bout de temps. [...] Et, le 'Pop et soc' ne faisait que venir derrière le *Cent ans*, mais c'était un truc que j'aurais pu faire en 86 [...] À l'époque, *Cent ans d'immigration* était écrit depuis longtemps et il était à la publication mais, ça a mis 18 mois pour sortir... à cause d'histoires internes. J'ai dû faire intervenir Pressat, qui était le chef de l'unité où j'étais, pour que ça active un peu, parce qu'au bout d'un an, on n'avait pas fait un seul graphique et ça 'trainait'. Mais, je veux dire, cette chose-là, elle était complètement écrite [...]. C'est pour ça que je vous dis que quand ça paraît en 89, c'est pas du tout récent... c'est le pur hasard qui fait que ça se trouve en même temps... au mois de décembre 89 où le Haut Conseil est créé »<sup>999</sup>.

« Quand le Haut Conseil a été formé, c'est Calot qui a été contacté parce que moi, j'ai pas eu de contact direct et, il m'a demandé d'y aller. Parce que moi, je ne connaissais pas vraiment les membres... à part Voisard pour son bouquin, moi je connaissais juste les institutions, mais je n'avais pas de rapports privilégiés avec qui que ce soit dans le dispositif »<sup>1000</sup>.

---

<sup>996</sup> Entretien avec Jacques Voisard, *op.cit.* Cf. Ducastelle Christiane & Voisard Jacques, *La question immigrée op.cit.*, notamment pp.49-54.

<sup>997</sup> Rappelons qu'en 1990, C. Guignard-Hamon est également, à l'instar de C. Ducastelle, chargée de mission au SGI.

<sup>998</sup> Entretien avec C. Guignard-Hamon, *op.cit.* Le rapport précise même en amorce de la partie sur « L'évolution démographique des étrangers » que « la majeure partie des données et analyses ci-dessous ont été présentées aux groupe par M. TRIBALAT à partir des travaux qu'elle effectue à l'INED » : CGP, Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, p.101.

<sup>999</sup> Entretien Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1000</sup> *Ibid.*

Si nous pouvons estimer que les considérations sur les délais de publications sont hautement crédibles<sup>1001</sup>, l'on peut par contre assez légitimement supposer que le deuxième extrait relève d'une tentative de la part de la démographe de minorer l'importance de ses propriétés sociales (et notamment relationnelles) dans la décision de son incorporation à ce groupe administratif de travail statistique ; l'objectif étant bien entendu de présenter comme possiblement plus décisives d'autres de ses dispositions, comme sa compétence technique et d'expertise par exemple. Toutefois, la consultation des comptes-rendus et ou listes de présence des premières réunions de ce groupe « Statistiques » confirme sans doute aucun cette version des faits<sup>1002</sup>. C'est en effet le directeur de l'INED en personne, G. Calot, qui est auditionné par le HCI<sup>1003</sup>, mais qui est aussi désigné comme représentant de l'Institut au groupe « Statistiques » dont la première réunion se tient dès le 5 juillet 1990<sup>1004</sup>. Or, le premier rapport du HCI qui est remis en février 1991 mentionne M. Tribalat comme la seule et unique représentante de l'INED siégeant au sein du groupe « Statistiques »<sup>1005</sup>.

Comment la chargée de recherche s'est-elle substituée à son directeur ? Faut-il y voir le signe que l'INED aurait, dès les premiers mois, accordé une importance décroissante à la requête du HCI ? Aussi, en contradiction avec toute l'histoire de l'institutionnalisation des études démographiques, l'INED aurait de son propre fait renoncé à se donner les moyens d'exercer une influence véritable sur la conduite de l'action publique en matière d'immigration ; le directeur se contentant de déléguer une chargée de recherche, cantonnée rappelons-le à la tenue d'une peu valorisante « Chronique de l'immigration ». Ou bien faut-il interpréter ce mandat donné à M. Tribalat pour assurer la représentation et la contribution de

---

<sup>1001</sup> Attestant du retard manifestement pris dans la phase d'édition, la « Chronique de l'immigration » de janvier 1989 et l'encart « à paraître » de la note de *Population & Société* parue en décembre 1989 annonçaient respectivement pour 1989, puis pour 1990, la publication du « Cahier » qui ne paraîtra finalement qu'en 1991. De plus, Antoni Kosinski Leszek, le coordinateur de ce projet de recherche international OMI-CICRED, indique en effet dès 1989 que compte-tenu de leur avancement, les contributions françaises et néerlandaises doivent bientôt faire l'objet d'une publication dans d'autres collections que celle de l'OIM qui accueillera les autres monographies nationales à compter de 1992 (cf. « Impact of International Migration upon Receiving Countries », *International Migration*, 27, 1, Marsh 1989, pp.487-488).

<sup>1002</sup> L'évidence exprimée dans les témoignages de C. Ducastelle et A. Le Pors cités précédemment n'étant qu'un exemple de ces processus de reconstruction anachronique auxquels l'usage de l'entretien rétrospectif expose l'analyste de l'action publique ; processus en l'occurrence fondés sur l'évolution et l'étendue que prendra par la suite la participation, voire la collaboration, de la démographe au cours des mois et des années qu'a duré ce groupe « Statistiques » (cf. Partie II, notamment les chapitres 4 et 5). Sur cette question méthodologique, cf. la partie intitulée « L'entretien est-il un outil heuristique ? » in Mathiot Pierre, *Acteurs et politiques de l'emploi...*, *op.cit.*, pp.184-188.

<sup>1003</sup> Indiquons que le HCI consacre ses premières auditions à la question statistique : cf. Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration. Premier rapport annuel*, Paris, La documentation Française (collection « rapports officiels »), 1991 (mars), p.185.

<sup>1004</sup> Courrier de convocation transmis (le 28 juin) à Gérard Calot, directeur de l'INED par C. Ducastelle pour la réunion du 5 juillet du groupe de travail « statistiques ».

<sup>1005</sup> Cf. « Composition du groupe de travail 'Statistiques' », in HCI, *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, p.183.

l'institution comme l'indication de la confiance et donc la reconnaissance que le directeur de l'INED accorde à cette chargée de recherche, en dépit de son statut institutionnel ?

Aucune de ces hypothèses n'est la bonne : la substitution de M. Tribalat à G. Calot s'explique par l'intérêt extrêmement précoce que semble susciter au sein du groupe « Statistiques » le schéma élaboré par M. Tribalat dans sa note de *Population & Sociétés*. C'est ce qu'indiquent les notes manuscrites prises par le directeur de l'INED lors de la toute première réunion du HCI : « Par référence à a période 1975-1982 où le  $\Delta$  [*i.e.* différentiel] entre pop. attendue et pop. recensée est comparable au  $\Delta$  [*idem*] 1982-90, *préparer tous les éléments permettant de faire le tableau Tribalat (annuel si possible) pour la période intercensitaire* »<sup>1006</sup>. Toutefois cette première référence à ce qui est donc initialement désigné par l'expression de « tableau Tribalat » ne suffit pas pour que la démographe soit missionnée en personne. Suivant une démarche plus clairement respectueuse des logiques hiérarchiques et historiques au sein de l'INED, G. Calot mandate pour la deuxième réunion du groupe « Statistiques » une semaine plus tard, le 12 juillet 1990 : Patrick Festy. Dirigeant de l'Unité de recherche « Conjoncture démographique II », ce dernier qui n'est donc pas le responsable superviseur de M. Tribalat qui appartient à l'Unité « Conjoncture démographique I » est une personnalité reconnue au sein de l'institution et aisément identifiable par les administrations et les pouvoirs publics. Appartenant à la « deuxième génération » de l'INED, c'est-à-dire celle des premiers étudiants de l'Institut de démographie de l'université de Paris (IDUP) créé en 1957, directement formés par le groupe des pionniers rassemblés autour d'A. Sauvy et L. Henry<sup>1007</sup>, P. Festy venait d'être nommé, en octobre 1989, rédacteur en chef de *Population*<sup>1008</sup>. Aussi, ce n'est finalement qu'à compter de la troisième réunion qui se doit se tenir à la fin de la période estivale, le 28 août 1990, que M. Tribalat est « autorisée » jusqu'à nouvel ordre à représenter l'INED de sa contribution aux demandes du groupe « Statistiques ». C'est sur une « chemise » étiquetée « *HAUT CONSEIL À L'INTEGRATION / Groupe 'STATISTIQUES'* » et dans laquelle se trouvent les notes qu'il a prises lors de la réunion du 12 juillet que P. Festy lui signifie que G. Calot a exprimé le souhait qu'elle siège au groupe « Statistique » et qu'elle s'acquitte dans les délais posés par le groupe « Statistiques » du « chiffrage » du dorénavant intitulé « schéma 'Tribalat' » :

---

<sup>1006</sup> Notes manuscrites de Gérard Calot pour la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990 ; archives publiques privées. Nous soulignons.

<sup>1007</sup> Cf. Desrosières Alain, « Démographie, science et société... », *op.cit.*, p.65.

<sup>1008</sup> Ajoutons qu'il dirige l'INED de 1995 à 1998.

« [À] l'attention de Michèle TRIBALAT

Calot m'a envoyé à la réunion du 12/07/1990, après avoir lui-même assisté à celle du 5/07/1990. Il semble compter sur toi pour celle du 28/08/1990. Le point II (chiffage du schéma 'Tribalat') t'échoit pour l'immédiat avec échéance vers le 1/10/1990 »<sup>1009</sup>.

Par cette demande, dont la précaution de formulation (« Il semble compter sur toi...») renvoie très certainement à la transformation du statut, davantage « autonome », des maîtres de recherches et chargés de recherche de l'INED depuis la transformation de ce dernier en EPST, G. Calot s'avère d'ailleurs jouer un rôle d'intermédiation avec une exigence directement formulée par les « sages » ; comme en atteste l'ordre du jour détaillé de la réunion du 12 où on peut lire parmi les « demandes de travaux du Haut Conseil » : « L'INED (Mme TRIBALAT) qui est l'auteur de ce schéma devrait prendre la responsabilité de ce travail avec l'aide des producteurs de statistiques (OMI, OFPRA, Ministère de l'Intérieur, DPM, INSEE) »<sup>1010</sup>.

Ce qui est particulièrement remarquable dans le cas de recours à la connaissance démographique qui nous intéresse présentement, c'est que autorités publiques ne mobilisent pas cette dernière pour sa maîtrise quant à un aspect particulièrement saillant du peuplement issu de l'immigration (comme la fécondité), ou encore pour dresser un panorama général proposant un aperçu de la situation démographique de l'immigration (c'est-à-dire incluant par exemple sa structure par âge, par sexe et par nationalité, sa localisation territoriale, les caractéristiques de sa nuptialité, etc.). Etant à cet égard d'un ordre nettement différent des demandes exprimées par J. Voisard dans le cadre de son étude pour la Fondation Saint-Simon ou encore celle du CGP, la sollicitation que les « sages » porte de manière on ne peut plus explicite sur un *objet théorique* pensé et produit tout aussi clairement en tant que tel par l'analyse démographique. Aussi peut-on déjà constater à cet égard à quel point, si le recours à la démographie dans le cadre de l'action publique en matière d'immigration (ou de la réflexion sur cette action publique) demeure manifestement une constante, la nature de ce recours est quant à elle significativement évolutive ; la démographie étant dans ce cas précis reprise en tant que modalité de conceptualisation statistique et non pas, et non plus, comme expertise sur les populations. La focalisation des « sages » est telle que, comme nous venons de le voir, ce n'est que par l'intermédiaire de leur objectif d'exploiter ce « schéma 'Tribalat' »

---

<sup>1009</sup> Chemise de Patrick Festy, notes manuscrites pour la réunion du 12 juillet 1990 ; archives publiques privées. Cf. Annexe 6.

<sup>1010</sup> Ordre du jour détaillé de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990 ; archives publiques privées.

que le HCI en vient, certes rapidement, mais toutefois non immédiatement, à réclamer la participation de M. Tribalat.

La déconnexion entre la démographe et sa propre production est d'ailleurs tout particulièrement patente dans la formulation du message de P. Festy qui, directement adressé à son attention et ne faisant que reprendre la terminologie du groupe « Statistiques », indique à M. Tribalat elle-même, comme s'il s'agissait d'un objet qui lui était complètement étranger, que le « chiffrage du schéma 'Tribalat' [lui] échoit ». La relative rapidité<sup>1011</sup> avec laquelle se produit cette disjonction, qu'on peut définir dans les termes d'une sociologie de la production et de la circulation de l'argument statistique comme le processus par lequel un énoncé statistique (quelque soit sa nature : catégorie, indicateur, modèle, schéma, concept, etc.) suit une « carrière » qui le *désunit* de celui ou celle (individu ou institution) qui en est le producteur et de son intention<sup>1012</sup>, est d'autant plus saisissante que les indications qui accompagnent les mentions faites de ce « schéma » dans les notes manuscrites de G. Calot et P. Festy – à savoir : « *chiffrage* », « *préparation des éléments* », ou encore « *actualisation des données* » et « *analyse détaillée* »<sup>1013</sup> – donne très précisément à voir un détournement des finalités conceptuelles et méthodologiques de ce schéma. En effet, on ne trouve ici aucune trace d'une prise en compte de la proposition de réforme des statistiques publiques dont ce « schéma » devait marquer la nécessité. Alors que ce schéma avait été formalisé théoriquement dans l'objectif de mettre en lumière les défaillances de la pratique administrative de recueil statistique des informations démographiques, il est ici appréhendé en tant qu'entité autonome devant faire l'objet en lui-même d'une démarche de quantification. Aussi, le « schéma 'Tribalat' » par et pour lequel la démographe se trouve intégrée au groupe « Statistiques » n'est-il plus véritablement « son » schéma. Sa présence en personne ne suffit pas à réunir ce qui a été désuni. Toute la question est alors de comprendre de quelle manière, par quels intermédiaires ou intermédiations, les « sages » ont-ils si prématurément construit le sens de cette reprise.

---

<sup>1011</sup> Puisqu'il n'y a pas plus de six mois qui sépare la publication de la note dans *Population & Sociétés* et la première réunion du groupe « Statistiques » du HCI.

<sup>1012</sup> Sur ce point, cf. « La statistique, outil de gouvernement et outil de preuve », in Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome I : Pour une sociologie historique de la quantification)*, *opcit.*, notamment p.18.

<sup>1013</sup> « *Le tableau Tribalat : actualiser les données + analyse détaillée* » : Notes manuscrites de Gérard Calot pour la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990 ; archives publiques privées.



***b – Séquence 2 : du processus d’immigration, la décomposition de la totalité des flux actuels ; ou quand l’INSEE remanie le ‘schéma Tribalat’***

Comment expliquer que les « sages » se précipitent de manière aussi résolue – et ce, en amont même de la première réunion du groupe « Statistiques » – sur l’idée d’exploiter ce « schéma », alors qu’il est issu d’une recherche non encore publiée et émanant d’une modeste chargée de recherche de l’INED, certes reconnue notamment pour ses études sur la fécondité et nuptialité des populations étrangères et immigrées ? La précocité avec laquelle ce schéma est non seulement mentionné, mais également défini comme l’une des « 5 lignes de réflexions » principales retenues dès la première réunion du groupe « Statistiques »<sup>1014</sup>, est en effet pour le moins surprenante. Cette « confiance » des membres du HCI serait-elle due au fait que la lecture de cette note de *Population & Sociétés* aurait tout simplement emporté leur conviction ? A. Sauvy n’avait-il pas d’ailleurs envisagé la création d’un tel bulletin synthétique dans l’objectif d’éclairer plus efficacement et plus immédiatement l’action des pouvoirs publics devant les difficultés du moment que ne pouvait le faire les articles de plus en plus techniques de la revue *Population*<sup>1015</sup> ? Mais, si tant est que cette hypothèse d’une influence enfin recouvrée de l’INED en matière de politique d’immigration soit fondée, d’où les « sages » tirent-ils l’idée de procéder au chiffrage de ce « schéma », sans égard aucun pour l’ensemble du propos dont il n’est fondamentalement qu’un faire-valoir dans le cadre de cette note ? Et s’ils n’avaient d’yeux que pour la production d’une information quantifiée, pourquoi ne pas plutôt s’appuyer sur la « Chronique de l’immigration » de 1989 dans laquelle M. Tribalat proposait, sans avoir recours au schéma, une estimation de l’apport migratoire direct au 1er janvier 1986<sup>1016</sup>.

L’élucidation des motifs et conditions de possibilité de cette reprise aussi précocement orientée à des fins de quantification de la représentation graphique élaborée par M. Tribalat, dans le cadre d’une note dont l’objet était de souligner les carences et insuffisances de l’organisation de la pratique statistique en matière d’immigration, suppose l’idée selon laquelle toute construction statistique nécessite, pour être reprise par « l’acteur social », d’être

---

<sup>1014</sup> *Ibid.* Les quatre autres « lignes de réflexion » étaient : « Le solde migratoire : aspects méthodologiques. Flux d’entrée et Solde → Flux Sortie / Actualisation de ‘Contours et Caractères’ (indicateurs stat. d’intégration) / Présence étrangère dans les pays de la CEE / Concepts principaux ». Comme en témoigne les notes manuscrites de G. Calot dont la seule partition se dénomme « objectifs du groupe de travail », cette première réunion est entièrement consacrée aux demandes prioritaires du HCI.

<sup>1015</sup> Girard Alain, « Le premier âge de *Population* (1946-1962) », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1335-1347, p.1339. Prévue par A. Sauvy, *Population & Sociétés* ne voit le jour qu’en 1968, six ans après la fin de son mandat de directeur.

<sup>1016</sup> Cf. *Population*, 44, 1, 1989, pp.171-196, notamment pp.189-192.

soumise à une « condition [qui] est souvent qualifiée de fiabilité »<sup>1017</sup>. Selon A. Desrosières, celle-ci ne doit pas être entendue « comme une ressemblance fidèle à la réalité, mais comme une consistance et une robustesse suffisantes pour supporter sans dommages des épreuves »<sup>1018</sup>. Ce n'est ainsi qu'une fois passée par une série d'enregistrements, de calculs et/ou de mises en forme que « [la] confiance est acquise » ; les statistiques en question pouvant dès lors être « qualifiées d'informations avec ce que ce mot passe-partout suppose de transparence et d'évidence, par suppression et oubli du long travail de leur construction »<sup>1019</sup>. Or, loin d'être uniquement technique, ce travail de construction de la « fiabilité » est inextricablement sociale, en ce que la « capacité » des constructions statistiques à passer avec succès cette série d'« épreuves » dépend également et tout étroitement des positions et dispositions des agents du champ scientifique ou statistique qui en sont les « porteurs » – ainsi notamment que des relations qu'ils établissent avec ceux des champs politiques et bureaucratiques.

En l'occurrence il s'avère ainsi qu'en première intention les « sages » ne reconnaissent pas plus son schéma que M. Tribalat elle-même. Ce à quoi ils adhèrent, c'est davantage et d'abord à l'usage de ce schéma tel qu'il est formulé, préconisé et garanti par l'INSEE. Comme l'indique ainsi C. Ducastelle, « [c]'est l'INSEE qui avait été d'abord intéressée par le schéma 'Tribalat' »<sup>1020</sup>. C'est en l'occurrence le directeur général de l'INSEE en personne, Jean-Claude Milleron qui présente, lors de son audition par les membres du HCI en juin 1990, c'est-à-dire avant même la constitution du groupe « Statistiques », une tentative de chiffrage des différents flux de ce schéma pour une année récente (1988)<sup>1021</sup>. Si cette réappropriation du schéma par l'INSEE en permet l'introduction auprès des « sages », nous allons voir que le mode d'exploitation qui en est l'occurrence proposé, c'est-à-dire une quantification annualisée des flux identifiés et représentés comme constitutifs du processus d'immigration, introduit une variation notable quant à la conceptualisation initialement proposée par M. Tribalat. Ce que propose ainsi l'INSEE, par l'entremise directe de son directeur général, aux membres du HCI, c'est très clairement de conférer à ce schéma une perspective panoramique, et non plus temporelle du processus d'immigration. Explicitons cela par l'examen du document ayant servi de base à la présentation de J.-C. Milleron.

---

<sup>1017</sup> Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*, p.270.

<sup>1018</sup> *Ibid.*

<sup>1019</sup> *Ibid.*

<sup>1020</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1021</sup> Cf. le compte-rendu de la réunion du 28 août 1990 du groupe de travail « Statistiques » qui indique que seront notamment retenues « pour l'utilisation de ce schéma, les approches faites par l'INSEE (estimations pour une année) et présentées par M. MILLERON au Haut conseil à l'intégration lors de son audition » ; archives publiques privées.

Elaboré par Jean-Claude Labat, le chef de la division « mouvement de la population et des études démographiques » au service de la démographie du département « population-ménages » de la direction de la statistique générale<sup>1022</sup>, ce document se place, dès son titre même, « Essai de chiffrage des flux du ‘schéma Tribalat’ »<sup>1023</sup>, sur le registre de l’opérationnalisation technique de la proposition méthodologique publiée quelques mois plus tôt par la démographe dans *Population & Sociétés*. Toutefois, bien qu’affirmant se positionner « conformément à la logique du schéma », J.-C. Labat suggère « d’effectu[er] un chiffrage *approximatif* des flux annuels (observés ou évalués) *vers 1988* »<sup>1024</sup> qui, dans sa formulation et formalisation s’écarte radicalement du cadre conceptuel de M. Tribalat. En effet, se contentant de noter de manière préliminaire que « [l]es différents flux ‘du moment’ ne sont donc pas comparables, dans la mesure où ils ne se rapportent pas aux mêmes générations »<sup>1025</sup>, J. C. Labat transforme cette représentation générationnelle de la transformation de populations étrangères en population nationale en base immédiatement comptable des flux impliqués par la démographie de l’immigration à un moment *t*. Aussi, loin de porter son attention sur la nature et l’intensité des interrelations des stocks qui composent ce schéma, le statisticien rabote complètement la dimension temporelle des liens juridico-généalogiques, et procède conceptuellement et formellement à la « décomposition » de ce dernier, en isolant chacun des flux – représentés par les flèches verticales, horizontales et obliques – par l’attribution de numéros allant de 1 à 10 (cf. doc.2).

---

<sup>1022</sup> Celui-ci étant intégré en juillet 1990 parmi les membres de l’INSEE siégeant au groupe « Statistiques », nous nous permettons, afin de ne pas alourdir davantage notre propos, de reporter la présentation de ses caractéristiques à la première sous-partie du chapitre 3 dans laquelle nous passons justement en revue la composition de ce groupe de travail.

<sup>1023</sup> « ESSAI DE CHIFFRAGE DES FLUX DU ‘SCHEMA TRIBALAT’ (juin 1990) par J.-C. LABAT » ; copie transmise par J.-C. Labat à C. Ducastelle en prévision de la réunion du 28 août 1990 du groupe de travail « Statistiques » ; archives publiques privées.

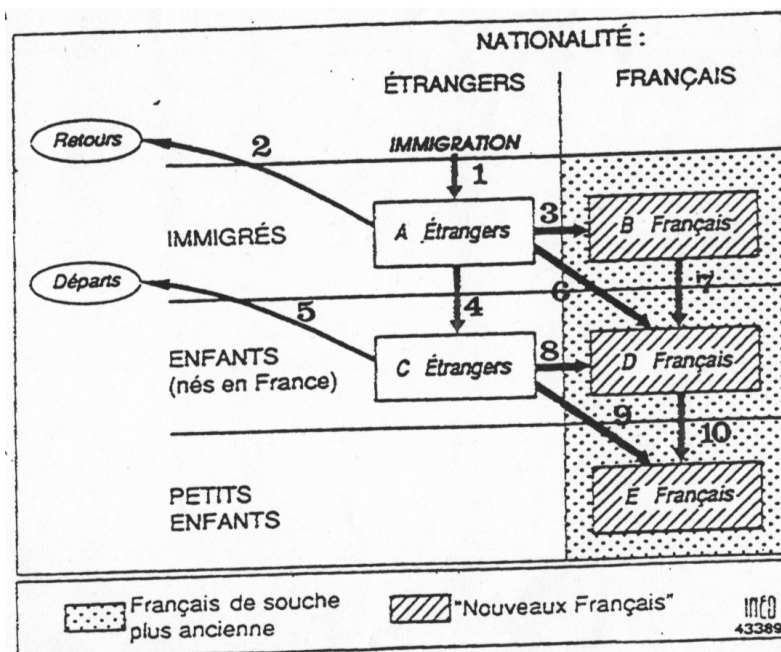
<sup>1024</sup> *Ibid.*

<sup>1025</sup> *Ibid.*

## Document 2

### Le « schéma 'Tribalat' », version 1

Source : « ESSAI DE CHIFFRAGE DES FLUX DU 'SCHEMA TRIBALAT' (juin 1990) par J.-C. LABAT » :  
note support de l'audition de J.-C. Milleron par le HCI en juin 1990 ; archives publiques privées



C'est dès lors indépendamment de la visée initiale de reconstitution historique des catégories de population généalogiquement issues de l'immigration que J. C. Labat passe en revue le chiffrage en valeur numérique des différents flux qui, pris séparément, se retrouvent juxtaposés sous la forme d'une liste (cf. doc. 3) : le suivi génération par génération du processus de constitution démographique qu'est l'immigration fait donc place à la mesure instantanée et indépendante des différents flux, toutes générations confondues.

### Document 3

#### Le chiffrage des flux du « schéma 'Tribalat' »

Source : « ESSAI DE CHIFFRAGE DES FLUX DU 'SCHEMA TRIBALAT' (juin 1990) par J.-C. LABAT » :  
note support de l'audition de J.-C. Milleron par le HCI en juin 1990 ; archives publiques privées

#### CHIFFRAGE

|   |       |  |
|---|-------|--|
| 1 - Travailleurs salariés (OMI)             |       | 10 000   |
| Membres des familles (OMI)                  |       | 30 000   |
| Membres des familles CEE (e)                |       | 10 000   |
| Etudiants (OMI)                             |       | 10 000   |
| Demandeurs d'asile (OFPRA)                  |       | 40 000   |
| Enfants mineurs des demandeurs d'asile (e)  |       | 10 000   |
|   | Total | 110 000  |
| 2 -   |       | ?  |
|   |       | [45 000 à 50 000 par an<br>entre 1975 et 1982 (e)] |
| 3 - (DPM + e)                               |       | 40 000   |
| 4 - (Etat civil + e)                        | A :   | 50 000   |
|   | B :   | 50 000   |
| 5 -   |       | ?  |
|   |       | [15 000 à 20 000 par an entre<br>1975 et 1982 (e)] |
| 6 - (Etat civil + e)                        | A :   | 50 000 (révisé)                                    |
|   | B :   | 30 000 (révisé)                                    |
| 7 - (e)                                     | A :   | 20 000   |
|   | B :   | 15 000   |
| 8 - Effet collectif + déclaration (DPM + e) |       | 10 000   |
| Majorité (e)                                |       | 15 000   |
|   | Total | 25 000   |
| 9 - (e)                                     | A :   | 5 000  |
| 10 -  |       | ?  |

#### Abréviations :

OMI : Office des migrations internationales  
OFPRA : Office français de protection des réfugiés et apatrides  
DPM : Direction de la population et des migrations  
e : Evaluation

Cette forme d'opérationnalisation, qui vise ainsi la quantification annualisée de ces différents flux conçus donc de manière séparée et non agrégée, s'éloigne d'autant plus de la logique de conceptualisation de ce schéma, que J. C. Labat précise que l'établissement de ce chiffrage pose une série de difficultés pratiques et techniques ; des difficultés qui sont justement dues aux « défaillances » du système statistique que l'élaboration fondamentalement théorique de ce schéma devait permettre de *révéler*. Aussi, s'attardant notamment sur le fait que « [l]e chiffrage des flux de naissance [qui] pose un problème lorsque les deux parents ne sont pas dans la même situation [*i.e.* juridique] »<sup>1026</sup>, nécessite la mise en œuvre de deux scénarii d'évaluation comptable<sup>1027</sup>, J.C. Labat se retrouve contraint pour la quasi-totalité des flux ainsi distingués de recourir à des approximations d'ordre de grandeur (cf. doc 3) ; tout particulièrement pour les flux sur lesquels il n'y a absolument aucune source statistique mobilisable<sup>1028</sup>. Totalement déconnectée de la dimension temporelle (générationnelle) du processus représenté par le schéma, l'exploitation analytiquement quantifiée de la totalité des différents flux que proposent l'INSEE au HCI, se confronte ainsi de manière aporétique aux manques d'informations statistiques.

Le fait que cette opérationnalisation du « schéma 'Tribalat' », malgré donc l'étendue des obstacles statistiques qu'elle semble poser, soit mentionnée dès la première réunion du 5 juillet 1990 comme un axe prioritaire de travail, suffit à indiquer à quel point la seule intermédiation de l'INSEE raffermir le support social de fiabilité du « schéma 'Tribalat' ». Cette mention permet de se faire par ailleurs une idée du type de productions que souhaite promouvoir le HCI dans le cadre de sa mission statistique. Il apparaît que les « sages » semblent preneurs de chiffres statistiques dont la perspective globale soit compatible avec le caractère interministériel et transversal de la politique d'intégration. Cette dernière doit pouvoir fonder sa rationalisation sur une maîtrise d'ensemble de la délimitation statistique de l'immigration saisie comme quantité totale. Il s'agit même plus spécifiquement de montrer

---

<sup>1026</sup> *Ibid.*

<sup>1027</sup> *Ibid.* Il propose pour les flux 4, 6 et 7 (1<sup>ère</sup> génération née en France) de procéder selon une première méthode A, « en comptant dans chaque flux, tous les enfants pour 1, que les deux parents soient dans la situation indiquée ou qu'un seul le soit ». Toutefois, cré[ant] ainsi des doubles comptes [dans la mesure où] un enfant dont le père est étranger et la mère française par acquisition immigré est compté à la fois dans les flux 6 et 7 [...] il faudrait définir des 'règles de priorité' (par exemple en convenant de compter l'enfant considéré dans le flux 6 et pas dans le flux 7) ». Parallèlement, il propose également une seconde méthode B qui compte « chaque parent concerné pour ½ : « [c]e procédé permet [indique-t-il] d'établir un bilan démographique correct de l'immigration ; mais pas un dénombrement complet des enfants concernés (ainsi les enfants nés de père étranger immigré et de mère française 'de souche' sont comptés pour ½) ».

<sup>1028</sup> À savoir : les flux 2 et 5 (c'est-à-dire les retours d'immigrés et les départs d'étrangers enfants d'immigrés) où il s'agit d'estimations portant sur la précédente période intercensitaire 1975-1982 et non sur l'année 1988. Quant au flux 10 rendant compte de la naissance de Français, enfants de Français eux-mêmes enfants d'au moins un parent immigré, il demeure une inconnue absolue.

que l'on maîtrise les évolutions qui affectent cette quantité de population. L'élaboration des constats demandée par le Premier ministre doit passer par l'édification chiffrée d'une vue d'ensemble sur la situation actuelle de l'immigration ; l'exercice de quantification soumis par l'INSEE portant sur la seule année 1988.

Les « sages » souhaitent tout au plus que la consolidation de ce chiffrage des flux du « schéma 'Tribalat' » soit étendue à l'ensemble de la période intercensitaire 1982-1990. C'est dans ce cadre que la présence de la démographe est sollicitée au sein du groupe « Statistiques », avec pour principale mission d'approfondir l'« essai de quantification en termes de flux (annuels et pour les périodes intercensitaires) de ce schéma »<sup>1029</sup>. En tant qu'auteur du schéma, M. Tribalat se voit en effet confiée pour tâche d'assurer la stabilisation des facteurs statistiques d'incertitude mis en évidence par la note de l'INSEE en contribuant aux « réflexions sur les lacunes statistiques, cohérences et incohérences des diverses sources statistiques »<sup>1030</sup>. La démographe se voit même demandée de mener une « réflexion sur les définitions (immigré, seconde génération, etc...) »<sup>1031</sup> qui, inévitablement utilisées dans la version remaniée de l'INSEE, semblent complexifier la compréhension du chiffrage de la liste des différents flux. Aussi, peut-on voir que si la participation de M. Tribalat se justifie par la nécessité de prolonger une tentative d'application qui, proposée par l'INSEE, s'éloignait de la conceptualisation qu'elle avait originellement formulée, les contours des « nécessités » techniques de consolidation de cette modalité de chiffrage renouent par contre très clairement avec des considérations plus caractéristiques de sa problématique initiale. Comme nous allons à présent le voir, M. Tribalat saisit pleinement cette opportunité pour, tout en se maintenant formellement dans le cadre d'une exploitation chiffrée, réintroduire, non sans succès d'ailleurs, la logique temporelle de conceptualisation statistique et taxinomique selon laquelle elle a conçu son schéma. Faisant notamment passer la nécessité du chiffrage de celle *de la totalité actuelle des flux décomposés de l'immigration* à celle de *la totalisation des stocks séculaires constitués dans l'immigration*, la contribution de la démographe se distingue même de la proposition de l'INSEE, par l'ostensible mise en adéquation des nécessités de l'analyse démographique avec celles des finalités politiques et publiques d'une politique d'intégration.

---

<sup>1029</sup> Ordre du jour en date du 9 juillet pour la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1030</sup> *Ibid.*

<sup>1031</sup> *Ibid.*

*c – Séquence 3 : du processus d’immigration, le temps long de la constitution des stocks finaux ; ou quand M. Tribalat réoriente le ‘schéma Tribalat’*

Si la reprise du schéma par l’INSEE, puis le HCI, avait été précoce, l’investissement de son auteure est d’une extrême rapidité. En effet, une fois sa participation confirmée<sup>1032</sup>, la démographe se met immédiatement à travailler pour le compte du Haut Conseil ; et ce, avant même la tenue de la première réunion à laquelle elle doit participer le 28 août 1990. M. Tribalat profite manifestement de ces premiers contacts pour convaincre le HCI de reformuler leur requête dans un sens qui est davantage conforme à la mesure de l’apport démographique de l’immigration sur l’ensemble du XX<sup>ème</sup> siècle qu’elle avait effectuée à la demande du CICRED. Elle les a notamment persuadé qu’un tel élargissement de la perspective permettrait de disposer de chiffrages plus consolidés :

« Madame TRIBALAT a commencé à travailler pour le Haut conseil à l’intégration à partir de travaux qu’elle a entrepris dans le cadre de recherches sur le rôle des immigrés dans la démographie de certains pays. Elle est en mesure de donner des résultats, à différentes dates, concernant les personnes vivant en France dont au moins un parent ou un grand-parent a immigré, depuis le début du siècle »<sup>1033</sup>.

Aussi, la demande adressée à la démographe consiste dorénavant à remettre et présenter un « travail » pour la réunion du groupe « Statistiques » prévue pour le 2 octobre qui comprenne non seulement un « exposé de la méthode » mais aussi « une approche du chiffrage en terme de stock et de flux sur une période d’un siècle »<sup>1034</sup>. Si cette réorientation de l’exploitation quantitative ne signifie pas pour autant l’abandon des « approches faites par l’INSEE (estimations pour une année) » dont il est toujours fait mention, et qui sont « également retenues »<sup>1035</sup>, nous allons néanmoins voir à quel point, ainsi redéfinie, la contribution de M. Tribalat va très nettement prendre ses distances à l’égard de ces dernières, *via* notamment un argumentaire dont la visée est de montrer la congruence entre la logique démographique de traitement des statistiques et les objectifs politiques des acteurs de la politique d’intégration.

Intitulé « Immigration étrangère et brassages de population », le texte support de la présentation qu’elle fait le 2 octobre 1990 devant les membres du groupe « Statistiques » est un document pour le moins fourni. Long d’une vingtaine de pages et accompagné d’une demi-douzaine de tableaux et graphiques, le texte intégralement rédigé de cette présentation

---

<sup>1032</sup> Cf. le compte-rendu de la réunion du 12 juillet 1990 du groupe « Statistiques » ; archives publiques privées.

<sup>1033</sup> Compte-rendu de la réunion du 28 août du groupe « Statistiques » ; archives publiques privées.

<sup>1034</sup> *Ibid.*

<sup>1035</sup> *Ibid.*, cité *supra*.

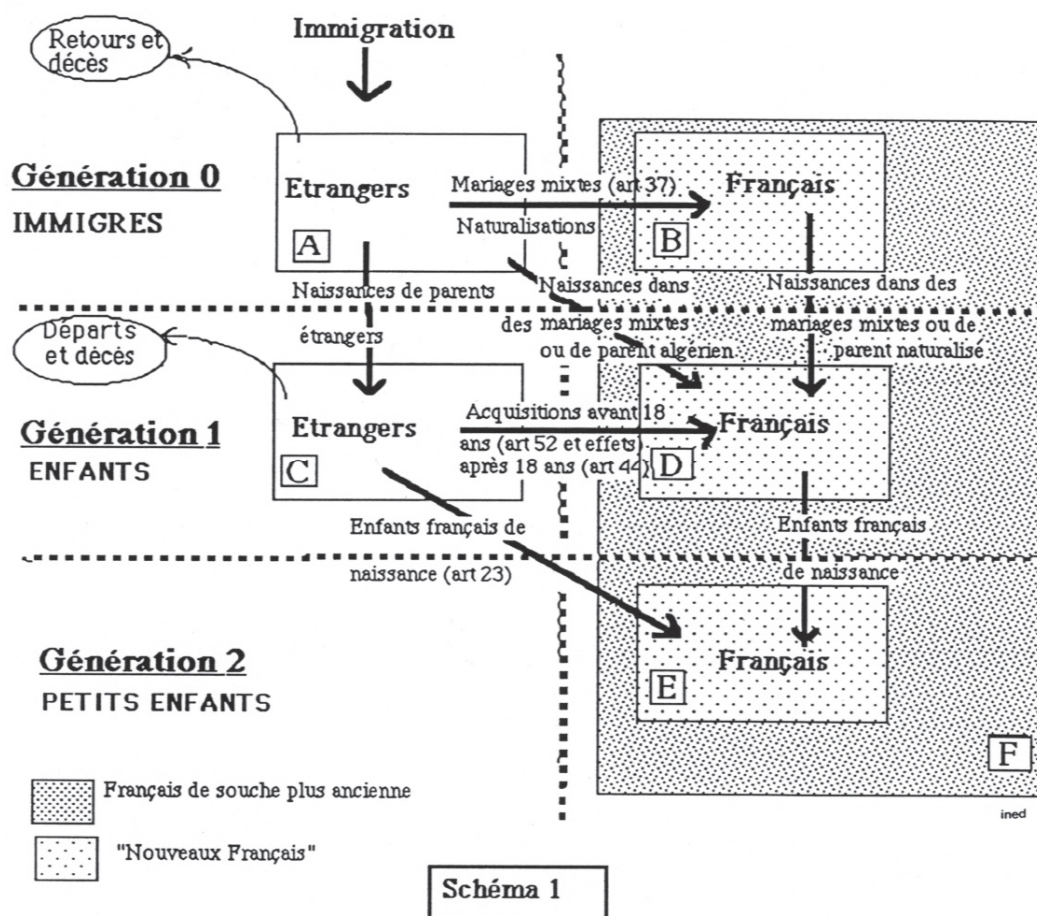


est dense et d'un haut degré de précision technique ; aussi bien statistique que juridique d'ailleurs. En effet, placée dans une situation paradoxalement marginale dans la mesure où elle doit affirmer le statut stabilisé de sa propre perspective par rapport à celle présentée par l'INSEE, M. Tribalat s'efforce de démontrer sa maîtrise du savoir rationnel-bureaucratique et ses capacités à jouer de ses spécificités<sup>1036</sup>. Aussi fait-elle subir à son schéma quelques transformations significatives. Tout en reprenant le croisement entre l'alternative nationale du statut juridique et la succession généalogique des générations, elle fait formellement disparaître la structuration tabulaire pour mettre davantage en visibilité une « information » juridique du schéma, qui se traduit par l'insertion des textes de lois qui conditionnent l'effectuation légale des différents flux de population qui composent l'immigration en tant que processus démographique (cf. doc. 4).

#### Document 4

#### Le « schéma 'Tribalat' », version 2

Source : « Immigration étrangère et brassages de population » : texte de la présentation effectuée par M. Tribalat au cours de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990 ; archives publiques privées



<sup>1036</sup> Sur cet aspect de l'économie des pratiques de l'expertise en tant que passage d'une « prétention de vérité à la revendication d'un savoir », cf. Veitl Philippe, « À quoi pensent les experts ? Paroles d'experts et paroles sur l'expertise », *op.cit.*, notamment p.26.

De plus, la démographe ne se contente pas, pour répondre aux demandes formulées par le HCI, de répéter (en l'explicitant) le contenu de sa note<sup>1037</sup>. Au croisement donc du bilan statistique et de la question définitionnelle, M. Tribalat reformule les termes de sa propre recherche en fonction de ses interlocuteurs. C'est ainsi notamment qu'elle adjoint à la distinction « étranger / immigré » qui était absolument centrale dans sa note, une notification terminologique supplémentaire pour critiquer la notion de « seconde génération » sur laquelle les « sages » l'avaient interrogée : « [a]u lieu de parler de seconde génération dont les contours sont imprécis [écrit-elle], il paraît préférable de regrouper sous le terme de 'première génération de nés en France' ou encore plus simplement 'enfants nés en France de parents immigrés' »<sup>1038</sup>. Or, cette remarque, en forme de clarification de nomination, n'est aucunement un détour isolé ou un addenda marginal puisqu'il s'avère que l'évaluation de la qualité des données statistiques existantes à laquelle procède M. Tribalat est, du début à la fin dans cette présentation, orientée avec constance vers leur commune défaillance à quantifier très exactement cette partie de la population « issue de » l'immigration.

Ainsi, les données du recensement, qui sont pourtant – prend-t-elle la peine de préciser – « par nature bien meilleures »<sup>1039</sup> que les données du ministère de l'intérieur pour estimer le stock des étrangers, sont à cet égard « proprement imparfaites »<sup>1040</sup>. Pour qu'elles ne le soient pas, il faudrait d'après la démographe « que les déclarations de nationalité des personnes nées en France soient correctes, ce qui n'est pas le cas ». Aussi, conclue-t-elle radicalement que « [d]e manière générale, la déclaration n'est satisfaisante que pour les immigrés (A + B) et le recensement permet donc seulement l'étude de ces derniers »<sup>1041</sup> ; a deuxième « ligne » de son schéma (C + D) en étant alors réduite à faire l'objet d'une « évaluation globale incorrecte »<sup>1042</sup>. La critique qu'adresse ainsi la démographe au recensement au sein du groupe « Statistiques » est donc bien plus poussée que dans sa note de 1989 où elle se contentait de regretter sa trop faible fréquence.

De la même manière, la critique des sources statistiques de flux est également formulée à l'aune quasi-exclusive des possibilités d'estimation des voies d'établissement du stock D en particulier. Outre les passages consacrés aux statistiques de l'OMI et de l'OFPRA, qui répètent presque à l'identique sa note, et sur lesquelles elle passe d'ailleurs rapidement, M.

---

<sup>1037</sup> Il n'y a guère que la présentation brute de la nature des différents flux « fléchés » qui est reprise au mot près de la note *Population & Sociétés* au document de sa présentation au groupe « Statistiques ».

<sup>1038</sup> « Immigration étrangère et brassages de population » : texte de la présentation effectuée par M. Tribalat au cours de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1039</sup> *Ibid.*

<sup>1040</sup> *Ibid.*

<sup>1041</sup> *Ibid.*

<sup>1042</sup> *Ibid.*

Tribalat se concentre plus longuement sur l'imprécision des statistiques de flux ayant directement trait à ce stock D. D'une part, les données d'état-civil, qu'elle reconnaît en mesure de recueillir les informations nécessaires pour la mesure des flux AC et AD, ne permettent pas, souligne-t-elle, de rendre compte de certains des flux d'ascendance BD : « Par contre, les flux BD, qui concernent les enfants nés dans des couples de naturalisés ou dans des couples formés d'un(e) naturalisé(e) et d'un Français d'origine ou encore dans les couples mixtes dont le conjoint étranger est devenu français, sont insaisissables à l'état civil »<sup>1043</sup>. Ce flux est « statistiquement invisible »<sup>1044</sup> insiste même la démographe. D'autre part, c'est à l'aune du flux CD que les données produites par la sous-direction des naturalisations (DPM) sont quant à elles disqualifiées, aussi bien dans leur établissement qu'en raison de leurs exploitations effectives :

« La partie du flux CD qui correspond aux acquisitions de la nationalité française à la majorité n'est pas repérable car elle ne fait l'objet d'aucun enregistrement. L'autre partie, concernant les enfants nés en France et devenant français du temps de leur minorité, pourrait être théoriquement bien repérée si les exploitations correctes étaient faites. Là encore [précise-t-elle] il est nécessaire de recourir à des estimations »<sup>1045</sup>.

Aussi, on peut constater que la démographe reprend « sa copie » sur l'évaluation de la qualité des statistiques publiques, non pas que sa présentation devant les membres travestirait le sens de l'argumentaire initialement adopté dans sa note, mais davantage en ce qu'elle en oriente stratégiquement la formulation. Le stock D se trouve en effet être le point de convergence entre la demande d'éclaircissement des « sages » sur la « deuxième génération » et l'objet de recherche de la démographe – à savoir l'incorporation démographique à la population nationale due à l'immigration. Aussi, ne se focalisant plus prioritairement sur les données informant le niveau des flux proprement migratoires, elle semble davantage insister sur celles permettant d'établir la mesure d'un stock bien particulier, celui des nationaux qui sont par leur ascendante directe, intégralement ou en partie, « issus de » l'immigration. Ce faisant, la démographe répond donc à la demande des « sages », en accentuant la « déprise » de cette dernière à l'égard de la perspective de quantification du « schéma 'Tribalat' » initialement reprise de l'INSEE. L'ensemble des flux représentés dans le schéma, dont nous remarquerons que M. Tribalat ne reproduit pas la numérotation (cf. doc. 4), ne constituent plus, sous leur forme décomposée et selon l'alignement vertical de leur présentation chiffrée, la visée de

---

<sup>1043</sup> *Ibid.*

<sup>1044</sup> *Ibid.*

<sup>1045</sup> *Ibid.*

l'opération de quantification. Elle réintroduit ainsi la perspective temporelle de la construction démographique de l'objet « immigration » au travers des défaillances des statistiques publiques à mesurer cette catégorie, certes mal-nommée, de « deuxième génération », mais dont elle ne conteste pas – et pour cause – la légitimité du « regroupement ».

Enfin, concluant opportunément la première partie de sa présentation, qui substitue donc à une perspective de flux, une perspective de stock, par l'énonciation des ses concepts d'apports démographiques (direct et indirect), M. Tribalat en vient enfin aux travaux de recherche menés pour le compte du CICRED. C'est dans le cadre de cette seconde partie que la démographe, qui s'extrait alors des considérations uniquement techniques, affirme avec netteté, les avantages de sa propre perspective de quantification statistique pour éclairer l'action publique en matière d'intégration. Passant de façon synthétique sur les aspects méthodologiques et certains résultats intermédiaires de cette recherche, M. Tribalat en vient à ce qui constitue le véritable point d'orgue de sa démonstration, à savoir : l'évaluation des stocks des « personnes d'origine étrangère ». Il y a, résume ainsi M. Tribalat, « [e]ntre 9,4 et 10,3 millions d'individus nés en France et présents au premier janvier 1986 [qui] seraient nés d'au moins un parent ou un grand-parent immigré »<sup>1046</sup> ; ce qui souligne-t-elle immédiatement, représente rien de moins qu'« entre 19 et 21% de l'ensemble des personnes nées en France ».

Bien que la marge d'approximation soit de près d'un million de personnes, on ne peut que constater toute la distance qui sépare la simplicité de la formulation du chiffrage de cette estimation par rapport à la dizaine d'évaluations plus ou moins incertaines de la proposition de l'INSEE. Mais c'est surtout par l'argumentaire selon lequel elle commente ces résultats que la démographe s'éloigne définitivement du registre de quantification de l'INSEE. Elle les valorise en effet au travers des potentialités discursives qu'ils permettent sur la thématique de « l'intégration » ; et ce, d'un point de vue aussi bien scientifique que politique. Ainsi, permettant de « mett[re] en évidence l'intensité des brassages de populations en France au cours des cent dernières années »<sup>1047</sup>, l'accent mis sur l'importance quantitative de cette « population » devient la justification de l'inadéquation de la seule catégorie de quantification qu'est l'« étranger ». M. Tribalat souligne en effet, dans la conclusion générale de sa présentation, que si on prend en compte l'ensemble de l'apport démographique, c'est-à-dire en incluant la population immigrée – dont l'estimation légèrement inférieure à 4 millions constituait l'un des résultats intermédiaires de la présentation –, apparaît alors toute

---

<sup>1046</sup> *Ibid.*

<sup>1047</sup> *Ibid.*

« l'ineptie »<sup>1048</sup> de continuer à prioriser la trop restreinte (quantitativement) et limitée (temporellement) catégorie d'« étranger » pour connaître la réalité démographique de l'immigration :

« On découvre ainsi l'écart important qui existe entre le chiffre de la population immigrée et d'origine étrangère (14 millions environ au premier janvier 1986) et le nombre d'étrangers résidant en France (un peu moins de quatre millions à la même date). Cet écart met l'accent sur le caractère marginal et éphémère de la population de nationalité étrangère [...]. Si on limite à l'analyse de la population étrangère, comment espérer une observation correcte du processus d'intégration des populations immigrées et d'origine étrangère qui nécessite la prise en compte de l'effet du temps, non seulement en termes de durée de séjour mais aussi en termes de succession de générations ? »<sup>1049</sup>.

Cet extrait atteste à lui seul du renouvellement du discours démographique dans sa prétention à se mettre au service de l'action publique puisque cette entrée dans la question de l'« intégration » se fait au travers d'une capacité technique et statistique à pouvoir produire une analyse légitime en la matière et non pas *via* un positionnement expert sur la qualité de ce processus. C'est ainsi en se plaçant au niveau de la question de la significativité des statistiques que la démographe n'hésite pas à conclure définitivement sa présentation en reliant très directement cette inadéquation du cadrage taxinomique de la quantification statistique à ce « problème » spécifiquement politique de l'existence de discours publics affirmant l'ineffectivité du processus d'intégration en France :

« On doit donc remettre en cause sérieusement les affirmations selon lesquelles le système français d'assimilation serait en panne, puisqu'elles sont fondées sur des analyses portant sur la seule population étrangère dont l'observation au fil du temps ne permet pas de prendre en compte ces effets de durée »<sup>1050</sup>.

Aussi, alors que l'essai de chiffrage auquel s'était livré l'INSEE se maintenait dans le cadre de la formulation d'une solution technique devant permettre, sur un mode entièrement implicite, aux représentants de la politique d'intégration d'affirmer disposer d'une vision panoramique des différents mouvements affectant dans le présent la démographie de l'immigration, on voit que M. Tribalat institue quant à elle très explicitement une passerelle entre le problème cognitif de l'organisation de l'observation statistique de l'immigration et certaines des formes prises par l'intégration (ici alternativement qualifiée d'« assimilation ») en tant que « problème public ». Outre les résultats chiffrés simplifiés sur lesquels débouche

---

<sup>1048</sup> *Ibid.*

<sup>1049</sup> *Ibid.*

<sup>1050</sup> *Ibid.*

sa réintroduction de la dimension temporelle de l'analyse démographique des stocks d'immigration, M. Tribalat mobilise donc, pour faire acquiescer à ce qui est encore considéré comme une somme d'informations singulières (c'est-à-dire, son schéma) le statut de démonstration stabilisée, un registre de « preuves » très explicitement politique. Or, c'est très exactement au croisement de cette consolidation technique et de cette significativité politique que les « sages » conçoivent l'utilité « pédagogique » de cette logique démographique de quantification, dont la mise en forme ne va pas tarder à devenir prioritaire dans la production de ce groupe « Statistiques ».

#### *d – Séquence 4 : le souci pédagogique de la sage présentation des chiffres*

Cette focale « élargie » de quantification qui permet de rendre compte de la variété des ensembles populationnels réellement impliqués et concernés par le phénomène de l'immigration constitue indéniablement un moment de bascule dans l'adhésion des « sages » à l'expertise démographique. L'exploitation de ce schéma au travers de cette approche séculaire, qui n'avait donc pas été envisagée initialement par les membres du HCI, est en effet immédiatement avalisée comme en atteste la partie du compte-rendu de la réunion du 2 octobre, consacrée aux retours et réactions du HCI aux éléments évoqués et exposés durant cette réunion du groupe « Statistiques » : « De l'avis unanime, ce travail est d'une grande qualité et d'un grand intérêt tant par la précision des concepts utilisés que par les approches quantitatives qu'il permet »<sup>1051</sup>.

Ainsi que l'explique S. Hessel, le HCI y a trouvé le cadre général de compréhension et d'observation nécessaire pour la mise en valeur d'une action publique qui, telle que la politique d'intégration, prétend prendre le « problème » de l'immigration dans toute sa transversalité. Aussi, la politique d'intégration, qui ne se justifiait distinctivement que comme une prise en compte conjointe des différents secteurs d'action publique (éducation, logement, emploi, etc...), trouve à l'aune de ce résultat de recherche un cadre plus général de légitimation qui se décline suivant et en fonction de ces distinctions par « stocks » historiques et historicisés de la démographie de l'immigration :

« Quant aux travaux de Tribalat, ils ont été très utiles parce qu'ils nous ont permis de visualiser et donc de visualiser, non pas les flux, mais tous les stocks de l'immigration. Tous les stocks qui étaient produits à plus ou moins long terme, et de manière plus ou directe par l'immigration ; c'est-à-dire, les très nombreux Français qui venaient de l'immigration mais,

---

<sup>1051</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990 ; archives publiques privées.

qui étaient Français, depuis peut-être une, deux, voire trois générations. [...] Donc, pour nous, il y avait les étrangers, pas encore naturalisés, qui étaient en voie d'intégration en France, les primo-arrivants avec leurs problèmes de logement, d'emploi, etc. Il y avait les premières générations, déjà bien au travail mais subissant le choc du chômage, et par conséquent éprouvant des difficultés un peu plus grandes que celles des Français normaux. Et puis, il y avait les générations antérieures, dont il était difficile de faire la mesure parce que, que le grand-père soit Français, Maghrébin ou Africain, ça ne changeait pas grand-chose. Mais, malgré tout, il restait quelque chose dans la diversité de la société française »<sup>1052</sup>.

Selon A. Desrosières, l'un des éléments structurants de l'élaboration d'arguments de statistique publique réside dans l'objectif qui leur est attribué, à savoir : « de *faire tenir*, de *mettre en forme* (en latin : *in-formare*) des éléments singuliers, des détails, des symptômes, *a priori* sans rapports entre eux »<sup>1053</sup>. Aussi existe-t-il historiquement une relation analogique entre le travail statistique et le travail politique qui, l'un comme l'autre, créent ou utilisent des divisions et des regroupements, discriminent pour mieux penser l'unité »<sup>1054</sup>. Cette homologie qui relie le va-et-vient cognitif entre l'identification de cas singuliers et des représentations totalisantes et la tension politique entre la prise en compte des situations particulières et le nécessaire degré de généralité du traitement public constitue même le « le moteur, politique et cognitif, de la construction statistique »<sup>1055</sup>. Il en va clairement ainsi pour cet ensemble populationnel de près de 14 millions de personnes qui renvoie donc, au niveau individuel, à l'existence de « liens » de natures et de degrés extrêmement divers avec l'effectuation du fait migratoire, et qui n'en est pas moins construit statistiquement par la démographe, au moyen de rapprochements, de confrontations, de combinaisons en *espace méthodologique d'observation*.

De plus, comme nous l'avons vu au travers du registre proprement politique employé par M. Tribalat pour justifier de l'« utilité » de sa perspective de quantification, la conformation de l'activité statistique à celle des responsables politiques est telle qu'elle se formule volontiers – par anticipation même dans notre cas – selon une finalité pratique rigoureusement analogue à celle de ces derniers ; à savoir : « faire tenir leurs arguments et leurs décisions, leur permettre de *clore*, au moins provisoirement, la chaîne du doute et de l'incertitude »<sup>1056</sup>. En l'occurrence M. Tribalat met directement en vis-à-vis les apports proprement cognitifs de sa démarche et la possibilité de contester, sur un plan strictement

---

<sup>1052</sup> Entretien avec Stéphane Hessel, *op.cit.*

<sup>1053</sup> Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*, p.270.

<sup>1054</sup> Bacot Paul & alii, « Le langage des chiffres en politique », *op.cit.*, p.12.

<sup>1055</sup> Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*, p.271. L'auteur parle même à cet égard de « matière première de base » ou encore de « fil conducteur » pour la compréhension de « [l']évolution conjointe du rôle de l'Etat et de ses technologies cognitives les plus matérielles ».

<sup>1056</sup> *Ibid.*, p.270.

politique, les discours publics tendant à mettre en cause l'effectuation du processus d'intégration, et dont la politique d'intégration est d'ailleurs censée favoriser les conditions d'accomplissement. Cette ambivalence inhérente à l'argument statistique entre une rhétorique politique de la décision et de la justification et une rhétorique scientifique de la vérification et de la preuve<sup>1057</sup> est de fait assez explicitement assumée par le membre du HCI qui assure la présidence du groupe « Statistiques », A. Le Pors : « ce schéma, il n'a pas l'air mais c'est un schéma très politique ». Etablissant directement à ce sujet d'ailleurs un parallèle avec la démarche de son précédent rapport sur *Immigration et développement économique et social*, ce dernier souligne et revendique l'adéquation des efficacités politiques et scientifiques d'un tel énoncé public :

« Mais, si vous voulez, pour moi, il n'y a jamais eu de problème, ni de doute, sur le fait que ce schéma de Tribalat, c'était une démarche scientifique et, aussi, politiquement fondée. Mon rapport de 75, c'était un rapport incontestable sur le plan scientifique et, d'une grande portée politique ; et une raison épaulant l'autre [...]. [J]'ai toujours cultivé cette manière de faire. Plus on est scientifique, plus on est politique et réciproquement... Plus on est politique, plus il faut s'appuyer sur un comportement de caractère scientifique »<sup>1058</sup>.

Au croisement de ces conformations manifestement réciproques de l'usage politique de cette quantification statistique des stocks séculaires de l'immigration *et* de l'intégration, les « sages » procèdent à un travail de mise en valeur et de mise en forme de ces chiffres qui est entièrement dominé par un souci « pédagogique ». « Pédagogique ». Le mot est à vrai dire à la fois utilisé pour caractériser une qualité intrinsèque du travail de la démographe, et pour désigner la finalité dans laquelle les « sages » inscrivent les orientations qu'ils donnent à la production statistique. C'est en effet très exactement ce même terme qui est utilisé dès le 28 août, lors de la première réunion du groupe « Statistiques » à laquelle M. Tribalat est présente, et au cours de laquelle il est d'ores et déjà indiqué et annoncé que « [p]lusieurs démarches seront étudiées pour l'utilisation de ce schéma à des fins pédagogiques »<sup>1059</sup>. Puis, c'est encore une fois le même « mot d'ordre » qui est utilisé pour commenter l'explicitation du « schéma » présentée par M. Tribalat en personne lors de la réunion du 2 octobre 1990 : « Le Haut Conseil à l'intégration souhaite l'utiliser à des fins pédagogiques »<sup>1060</sup>.

---

<sup>1057</sup> Indiquons que l'étude des similarités entre les manières d'argumenter et de prouver du juge, du savant ou du responsable politique a très largement été développée par la sociologie moderne des sciences et des techniques ; cf. notamment Latour Bruno, *La science en action*, Paris, La découverte, 1989 ; Hacking Ian, *The Taming of chance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990 ; McKenzie, *Statistics in Britain...*, *op.cit.*, 1981.

<sup>1058</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1059</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1060</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990 ; archives publiques privées.



À un premier niveau qu'ils dénomment « le plan sociologique »<sup>1061</sup>, les « sages » arguent que les potentialités « pédagogiques » du travail de M. Tribalat réside dans sa capacité à attribuer un nom à ce qui serait par ailleurs déjà « visible ». En effet, ils soulignent dans leur rapport que « [l]e grand intérêt de la prise en compte » de cette catégorie de « personnes d'origine étrangère »<sup>1062</sup> est qu'elle « correspond à une réalité qui est assez aisément perceptible »<sup>1063</sup>. Autrement – et surtout plus clairement – dit, le travail de la démographe est utilisé pour nommer ce que l'entendement commun distingue à partir de critères d'identification notamment visuels. Il ne s'agit donc pas pour le HCI de véritablement identifier les contours de l'action publique à mettre en œuvre, ni même d'identifier avec précision des catégories de population ressortissantes, mais davantage de mettre ses membres en situation de pouvoir « expliquer », à l'adresse du « public », quelle était véritablement l'étendue de la réalité démographique au nom de laquelle se justifiait la nécessité de mettre en œuvre une politique d'intégration :

« Ah, mais ce qu'il faut souligner c'est que Tribalat, à l'époque, elle fait ressortir des notions qui ont permis de comprendre tout le processus de l'immigration et le processus d'intégration juridique dans la société française, et c'était vraiment complètement nouveau et, c'était tellement pédagogique que c'était pas possible pour le HCI de louper ça. C'était une façon d'expliquer les choses calmement. Et depuis très longtemps, en prenant toutes les vagues d'immigration, en remontant aux Italiens, aux Espagnols, les Portugais, Algériens, Marocains... et puis le monde entier qui arrivait. Et c'était extrêmement pédagogique »<sup>1064</sup>.

Cette finalité pédagogique est accentuée par l'assise d'objectivité qu'apporte l'exploitation du schéma au discours formalisé par les « sages » au sujet de la naturalité et de l'effectivité du « processus d'intégration ». Les « sages » font reposer leur réflexion sur la politique d'intégration à partir de la formulation d'une présentation historiquement située de l'immigration comme « constante de notre démographie »<sup>1065</sup> ; ce qui implique non seulement l'établissement d'une régularité persistante dans « la venue, généralement durable, sur le sol français de personnes de nationalité étrangère », mais également l'affirmation catégorique selon laquelle cette multiplicité d'individus « a été sur le moyen terme assimilée et [que] son apport démographique à la société française a été, jusqu'au troisième tiers du XX<sup>e</sup> siècle, constructif, voire essentiel »<sup>1066</sup>. Aussi, par ces mesures permises par l'expertise

---

<sup>1061</sup> Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, p.16.

<sup>1062</sup> Qu'ils définissent rigoureusement à la manière de la démographe comme « les personnes nées en France d'un parent (ou d'un grand-parent) ayant immigré en France » : *ibid.*

<sup>1063</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1064</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1065</sup> Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration...*, *op.cit.*, p.11.

<sup>1066</sup> *Ibid.*

démographique, ils sont dès lors en capacité de prouver indirectement la nécessité de la politique d'intégration, puisque cette dernière peut se présenter comme l'auxiliaire artificiel permettant l'accomplissement d'un processus qui n'est dorénavant plus simplement affirmé comme la caractéristique d'un « génie français », mais qui, se présentant sous les traits d'un phénomène quantitativement massif sur le temps long, est désormais rigoureusement objectivé.

La notion d'« apport démographique », dont on peut voir qu'elle est totalement incorporée au propre discours du HCI, est l'un des aspects de l'exposé présenté par la démographe pour lesquels les « sages » manifestent immédiatement de l'intérêt. En effet, parmi les commentaires qu'ils apportent à cette présentation du 2 octobre, les « sages » soulignent que cette notion particulière permet justement de rendre compte de « ce qui n'aurait pas existé s'il n'y avait pas eu immigration »<sup>1067</sup>. Aussi, la notion d'« apport démographique » fournit-elle en creux la démonstration du caractère proprement endogène de l'immigration par rapport à la population nationale ; ce qui est très exactement l'idée dont les membres du HCI cherchent à établir la certitude :

« C'était le type de clarification qu'on recherchait, c'est évident. De même que de voir qu'un Français sur quatre ou cinq, je sais plus, a au moins un grand parent étranger. Bon, ben...c'était le genre de chose qu'on souhaitait dire. Tribalat a joué un rôle fondamental, bien sûr »<sup>1068</sup>.

Mais si la « pédagogie de l'intégration » passe pour les « sages » par cet outil de mesure de la quantité totale de population qui est désignée comme issue plus ou moins directement de l'immigration, la prédominance de la « visée pédagogique » de l'usage donc politique que font les « sages » du « schéma 'Tribalat' » est tout particulièrement appréhendable au travers du travail spécifique de formalisation qu'ils élaborent à partir de ces chiffres. Cet investissement des formes de présentation des données apparaît d'autant plus important depuis le point de vue du HCI, qu'il est d'ailleurs annoncé, avant même que la démographe ne « réoriente » l'exploitation quantifiée du schéma, dès la réunion du 28 août 1990 qu'« [u]ne présentation visuelle de ce schéma, favorisant la compréhension, sera recherchée »<sup>1069</sup>. Et c'est effectivement sous une forme aménagée que le « schéma 'Tribalat' » se trouve repris dans le premier rapport du HCI (cf. doc. 5).

---

<sup>1067</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1068</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

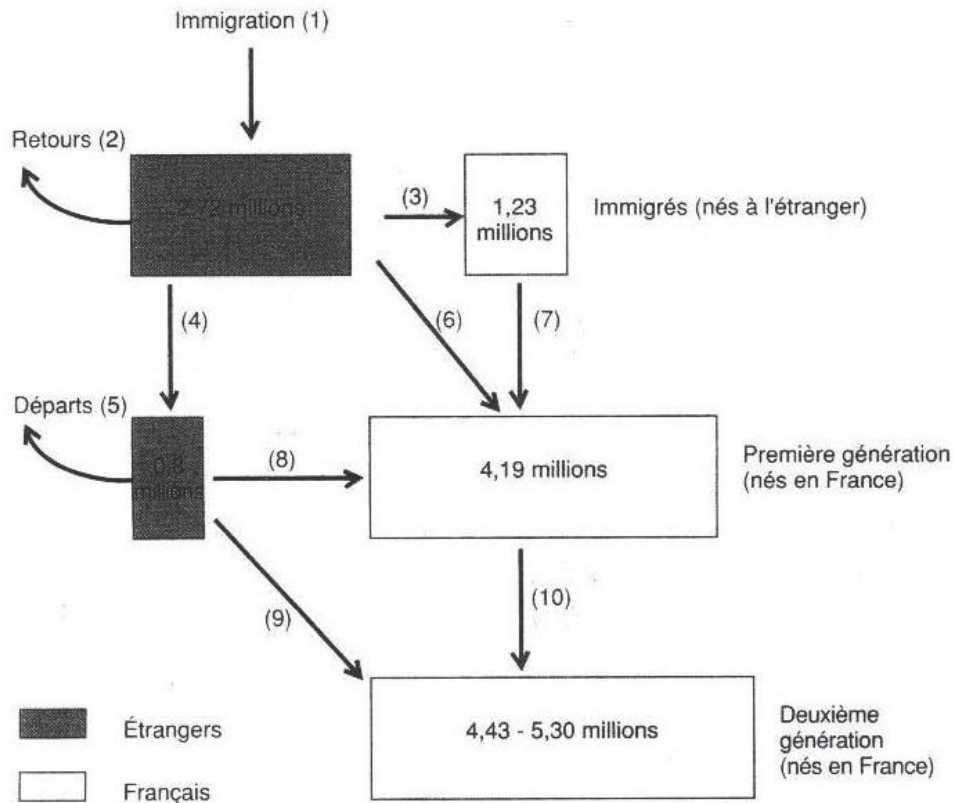
<sup>1069</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.*

## Document 5

### Le « schéma 'Tribalat' », version 3

Source : Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, op.cit., p.27

#### Population composée des immigrés et des personnes nées en France dont un parent ou grand parent au moins a immigré depuis la fin du siècle dernier (situation au 1<sup>er</sup> janvier 1986)



(3) Acquisitions de nationalité par des étrangers nés à l'étranger :  
 • par déclaration (art. 37 : étrangers ayant un conjoint français ; art. 84 : étrangers mineurs par effet collectif) ;  
 • par décret (naturalisation).

(6) Enfants d'un parent étranger et d'un parent français (art. 17).  
 Enfants d'au moins un parent algérien né en Algérie avant 1963 (art. 23).

(8) Enfants nés en France de parents étrangers nés hors de France, français :  
 • à leur majorité (art. 44) ;  
 • avant leur majorité (art. 52 à 54 ; art. 84).

(9) Enfants nés en France de parents étrangers eux-mêmes nés en France (art. 23).

NB : les estimations des flux sont présentées en annexe.

Source : INED, M. Tribalat.

Comme le soulignent P. Bacot et *alii*, lorsqu'il est communément dit que les experts « produisent les chiffres » dans la mesure où ils les construisent et en sont les concepteurs, il faut être particulièrement attentif au fait que « ce sont rarement ces concepteurs eux-mêmes qui les introduisent dans l'espace public, c'est-à-dire qui en assurent la diffusion »<sup>1070</sup>. Ainsi, faut-il considérer comme déterminante, et révélatrice des objectifs poursuivis par ces

<sup>1070</sup> Bacot Paul & *alii*, « Le langage des chiffres en politique », op.cit., p.9.

intermédiaires, l'étape au cours de laquelle les chiffres sont formellement transformés en vue d'être adressés au « public ». Aussi, qu'apprenons-nous de cette nouvelle version du schéma ?

En premier lieu, le HCI a manifestement procédé par synthèse des différentes « évolutions » ou « modifications » d'ordre formel qui ont marqué les successives exploitations de ce schéma qui lui ont été présentées. Aussi, n'établissant pas de discrimination entre l'approche analytique de la visée quantificatrice de l'INSEE et la posture « experte » de M. Tribalat, le HCI reprend aussi bien la numérotation des flux que la notification des mécanismes juridiques qui figure désormais en légende. Croisant plutôt les deux procédés, ils en font conjointement les outils d'explicitation de la « dynamique » de ce « schéma ». Deuxièmement, et de manière plus notable, ce qui caractérise l'aspect renouvelé du « schéma Tribalat », tel qu'il figure dans le premier rapport du HCI est qu'il s'agit d'une transformation formelle qui repose tout d'abord sur l'abandon définitif de la forme tabulaire : les « générations » qui sont encore mentionnées ne sont plus rigoureusement séparées par des lignes, et d'autre part, les colonnes de l'alternative du statut juridique (français/étrangers) ont quant à elles disparu pour être désormais représentées par des ensembles de stocks se distinguant par leur coloration.

Cette dernière modification graphique est d'autant plus remarquable qu'elle conforte l'un des aspects analytiques les plus notables de la quantification démographique de ce schéma, à savoir : la relativisation du rôle structurant du droit dans la production statistique. En effet, symétriquement au commentaire qui accompagne le schéma, et dans lequel les « sages » soulignent l'originalité de « l'approche dynamique » de M. Tribalat par le fait que « [n]otre système d'observation statistique courant dont l'enregistrement, fondé sur la nationalité, interdit toute interrogation sur l'origine des ascendants, ne permet pas de faire ressortir le rôle antérieur de l'immigration dans la population française »<sup>1071</sup>, on se rend compte que dans la formalisation précisément choisie, le droit s'estompe en tant que cadre et délimitation des ensembles populationnels, pour ne devenir qu'une dimension picturale de cette représentation du processus démographique de l'immigration. Le droit devient un élément parmi d'autres de la constitution de cet apport populationnel : aux côtés des flux naturels et migratoires, les règles de droits ne sont plus qu'un type de mouvements, des mécanismes par lesquels un individu passe d'un ensemble à un autre. La prise en compte des origines, par l'intermédiaire de l'élargissement de la focale temporelle d'observation du processus migratoire, qui s'appuie notamment sur la spécification historico-géographique du

---

<sup>1071</sup> Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.28.

lieu de naissance, conduit à une relativisation de la pertinence des critères juridiques pour catégoriser, ou du moins pour distinguer, les individus.

Le constat d'une telle congruence entre la formalisation politique et l'objectivation conceptuelle et chiffrée de la logique démographique défendue par M. Tribalat ressort d'ailleurs manifestement renforcé si l'on s'intéresse à l'agencement du premier rapport du HCI. En effet, alors que la présentation de la démarche proposée par M. Tribalat et du schéma ainsi transformé ouvrent le chapitre 2 consacrée à la « connaissance de l'immigration et de l'intégration » – d'ailleurs sous un intitulé qui rappelle fortement le titre de la présentation faite par cette dernière devant le groupe « Statistiques », « Présence étrangère et brassage des populations »<sup>1072</sup> –, la modalité de chiffrage initialement proposée par J.-C. Labat se retrouve quant à elle « noyée » dans l'annexe 4 du rapport, sous la rubrique « Eléments statistiques relatifs à la France ». L'utilisation de l'estimation par l'INSEE des flux annuels récents y figure même après un banal tableau récapitulatif du nombre de « français de naissance », « français par acquisition » et « étrangers » d'après les recensements depuis 1901. Réduite à un simple encart d'estimation des « 10 flux » de la démographie de l'immigration, la production de l'INSEE est de plus mise en vis-à-vis avec une estimation alternative effectuée par l'INED (cf. doc. 6).

---

<sup>1072</sup> Cf. Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, *op.cit.*, pp.27-29.

## Document 6

### Le chiffrage des flux, un écart à l'écart

Source : HCI, *Pour un modèle français d'intégration, op.cit.*, pp.150-151 ; annexe 4

#### Éléments statistiques relatifs à la France

##### Recensements 1901 à 1982

(Français de naissance, Français par acquisition, étrangers)

| Année  | Population totale (en milliers) | Français de naissance |  | Français par acquisition |  | Étrangers            |  |
|--|---------------------------------|-----------------------|--|--------------------------|--|----------------------|--|
|  |                                 | Nombre (en milliers)  | Pourcentage par rapport à la population totale | Nombre (en milliers)     | Pourcentage par rapport à la population totale | Nombre (en milliers) | Pourcentage par rapport à la population totale |
| Territoire compris dans les frontières de 1871 |                                 |                       |  |                          |  |                      |  |
| 1901   | 38 451                          | 37 195                | 96,73  | 222                      | 0,58   | 1 034                | 2,69   |
| 1906   | 38 845                          | 37 576                | 96,73  | 222                      | 0,57   | 1 047                | 2,70   |
| 1911   | 39 192                          | 37 779                | 96,39  | 253                      | 0,65   | 1 160                | 2,96   |
| Territoire actuel                              |                                 |                       |  |                          |  |                      |  |
| 1921   | 38 797                          | 37 011                | 95,40  | 254                      | 0,65   | 1 532                | 3,95   |
| 1926   | 40 228                          | 37 570                | 93,39  | 249                      | 0,62   | 2 409                | 5,99   |
| 1931   | 41 228                          | 38 152                | 92,54  | 361                      | 0,88   | 2 715                | 6,58   |
| 1936   | 41 183                          | 38 468                | 93,41  | 517                      | 1,15   | 2 198                | 5,34   |
| 1946   | 39 848                          | 37 251                | 93,48  | 853                      | 2,14   | 1 744                | 4,38   |
| 1954   | 42 781                          | 39 948                | 93,38  | 1 068                    | 2,50   | 1 765                | 4,12   |
| 1962   | 46 459                          | 43 006                | 92,57  | 1 283                    | 2,76   | 2 170                | 4,67   |
| 1968   | 49 655                          | 45 714                | 92,06  | 1 320                    | 2,66   | 2 621                | 5,28   |
| 1975   | 52 599                          | 47 465                | 90,81  | 1 392                    | 2,65   | 3 442                | 6,54   |
| 1982   | 54 273                          | 49 167                | 90,59  | 1 426                    | 2,63   | 3 680                | 6,78   |

Source : INSEE.

#### Estimation des flux annuels récents

Comme il a été rappelé dans le rapport général, le système statistique ne permet pas de connaître tous les flux qui contribuent aux évolutions des populations présentées dans le schéma de la page 28 (chapitre II du rapport).

Par exemple :

- l'état civil indique à l'enregistrement de la naissance la nationalité des parents. Les flux 7 et 10 ne peuvent donc pas être totalement identifiés ;
- le flux 8 correspond pour partie aux acquisitions de nationalité sans formalité, à la majorité, qui ne font l'objet d'aucun enregistrement ;
- les flux 2 et 5 correspondant aux sorties du territoire français, ne sont que très partiellement connus.

Il est cependant intéressant de recourir à des estimations afin d'appréhender le niveau de ces flux.

L'INED propose les estimations suivantes pour l'année 1985, dernière année sur laquelle le modèle a été appliqué :

#### Flux en 1985

|         |                          |
|---------|--------------------------|
| 3)      | 47 000 personnes         |
| 4)      | 61 000 personnes         |
| 6 + 7)  | 66 000 personnes         |
| 8)      | 22 000 personnes         |
| 9 + 10) | (89 - 107 000) personnes |

L'INSEE par une approche différente obtient les résultats suivants pour une "année récente" :

|     |                         |
|-----|-------------------------|
| 1)  | 110 000 personnes       |
| 2)  | 50 000 personnes        |
| 3)  | 50 000 personnes        |
| 4)  | 50 000 personnes        |
| 5)  | 20 000 personnes        |
| 6)  | (30 - 50 000) personnes |
| 7)  | (15 - 20 000) personnes |
| 8)  | 25 000 personnes        |
| 9)  | 5 000 personnes         |
| 10) | ?                       |

Les méthodes d'estimation de chaque organisme ne sont pas les mêmes. Malgré quelques disparités, les chiffres restent, dans leurs ordres de grandeur, comparables.

La consultation des archives du groupe « Statistiques » nous apprend que si elle fut rapide comme l'attestent le rapport publié en février 1991, cette priorisation de l'alternative démographique de quantification ne fut néanmoins pas immédiate. Comme le commente A. Le Pors, « [i]l y a eu toute une phase de tâtonnement conceptuel, mais qui n'a pas duré très longtemps, parce qu'on s'est mis d'accord »<sup>1073</sup>. En effet, le compte-rendu de la réunion du 2 octobre persiste à mettre sur le même plan d'importance, parmi ses demandes d'exploitation du « schéma Tribalat », l'approche quantitative proposée par la démographe et la présentation par l'INSEE des flux pour une année récente (1988)<sup>1074</sup>. Plus encore, la version provisoire, en date du 23 novembre 1990, du plan du chapitre 2, alors envisagé comme un embryon de « rapport statistique », ne fait figurer « [l]a problématique du schéma Tribalat » qu'en troisième position (cf. doc. 7)<sup>1075</sup>. La présentation du stock séculaire d'apport démographique n'arrive encore qu'après une partie sur les données de l'INSEE sur le stock d'étrangers et ses évolutions et une autre sur l'évaluation des flux migratoires qui ne seront abordés ; parties qui ne figureront finalement, dans la version remise et publiée du rapport du HCI, qu'en deuxième et troisième position<sup>1076</sup>.

---

<sup>1073</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1074</sup> Cf. Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1075</sup> Cf. Version de travail du plan du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 23 novembre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1076</sup> Cf. Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration, op.cit.*, respectivement : « Les tendances de l'évolution de la population étrangère depuis 1982 », pp.29-32, et « L'évolution des flux d'entrée en France depuis 1974 – année 'd'arrêt de l'immigration du travail' », pp.33-35.

Document 7

« Le schéma 'Tribalat' en troisième position »

Source : Version de travail du plan du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 23 novembre 1990

33 1 42 61 69 95  
33 1 42 61 69 95

CONSEIL D ETAT

P04 23.11.90 08:55

Projet de plan du rapport statistiques

- 1 Les données émanant de l'INSEE sur le "stock":
  - la populat. étrangère au recensement de 1982
  - l'approximation de la population étrangère:
    - . fin 89
    - . au recensement de 1990 ( premières indications )
  - la variation " intercensitaire " ( 1982 - 90 )
    - . le nb. des étrangers a-t-il augmenté ?
    - . les sorties juridiques ( acquisit. de la nationalité française ) et autres ( sorties de France, décès )
    - . les entrées juridiques ( pertes de la nationalité française ) et autres ( naissances d'étrangers et surtout entrées ).

- 2 les flux migratoires en 1989 ( → la situation fin 1989 )
  - le rapport " labou " ( D.P.H. )
  - plus les flux " juridiques " ( rapport de la sous-direction des naturalisations ) : acquisitions ( pertes ), statut de réfugié
  - commentaires sur le phénomène
  - quel est l'immigrat. clandestine ?

- 3 la problématique du schéma Tribalat :
  - ou passe-t-on de la notion d'étrangers à la notion d'immigrés ou à celle de " nouveaux français "

4 Critères et / ou indicateurs de l'intégration  
( à partir du papier Le Pons / Ducastelle revu et corrigé )

Remplacé par 4 points de DDM, DDM

mettre des la part ( autre ) méthodes logiques

Autres aussi mentionner 6.

- 5 Comparaison internationale
  - Eurostat 1990
  - Recent rapport de la CEE
  - Statistiques de l'OCDE

- 6 " Pont " vers l'avenir ( au -delà du rapport 1990 du H.C.I. )



Certains éléments des (bribes de) notes manuscrites prises par M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 novembre 1990, (« masse de chiffres en annexe », « consensus sur le schéma ; plus à l'aise ensuite » « réduire la partie de 1982 »<sup>1077</sup>) semblent non seulement indiquer que ce choix de hiérarchisation s'opère manifestement à partir du dernier mois de l'année 1990, mais viennent également confirmer le fait que la primauté qui finit par être conférée au « schéma 'Tribalat' » se justifie par l'unanimité de l'adhésion politique aux potentialités éminemment « pédagogiques » de la simplicité des chiffres mis en lumière par sa quantification des apports démographiques directs et indirects. Il semblerait même ce faisant qu'une partie des considérations analytiques de la logique démographique, tout particulièrement celles ayant trait à la relativisation du critère juridique dans la production statistique, ait finit ce faisant par être explicitement reprise par le HCI. Aussi, la question que nous allons poser dans la section suivante, consistera à nous demander si c'est effectivement au travers de la reprise chiffrée de ce schéma que les membres du HCI ont fini par adhérer également à l'adoption de la catégorie d'« immigré ». Le plan provisoire du 23 novembre 1990 reproduit précédemment (cf. doc. 7) n'indique-t-il pas en guise d'explication de la « problématique du schéma Tribalat » : « on passe là de la notion d'étrangers à celle d'immigrés » ?

À l'issue de cette restitution de la manière dont la production démographique est sollicitée, il apparaît que c'est fondamentalement les nécessités d'une modalité de quantification qui prime. Telle qu'elle transparaît ici, l'exigence première du HCI en matière statistique porte en effet sur la présentation d'affirmations chiffrées sur les « quantités » démographiques liées à « l'immigration ». Plus largement, la constante de la démarche suivie par les « sages » dans les exploitations faites de ce schéma est manifestement de parvenir à témoigner d'une maîtrise chiffrée de l'immigration dans sa globalité comme « quantité démographique » en mouvement. Il est même davantage question pour le HCI de rendre visible par l'usage de chiffres du contrôle statistique de la situation (de l'immigration) que d'affirmer une perspective rigoureusement prédéfinie de quantification de l'immigration. En effet, prioritairement sensibles à établir leur domination d'une vue d'ensemble sur l'immigration, les membres du HCI réorientent en cours de route la nature de l'affirmation chiffrée dont ils souhaitent équiper leur mission statistique.

---

<sup>1077</sup> En référence aux données de l'INSEE sur la période intercensitaire 1982-1990. Notes manuscrites prises par M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 novembre 1990 ; archives publiques privées.

D'abord repris sous la garantie et la légitimité sociales qu'apporte l'INSEE à l'usage du schéma à de telles fins de quantification, les « sages » se montrent ainsi preneur d'*un chiffrage panoramique et analytique des flux annuels qui affectent juridiquement et naturellement les évolutions de l'immigration*. Et ce n'est que dans un deuxième temps que, mobilisant directement la démographe pour participer à la consolidation de la « fiabilité » technique de ce schéma, le HCI modifie la nature de l'assise d'objectivité que l'opération de chiffrage est censée apporter à la politique d'intégration ; et opte en l'occurrence pour *une forme de quantification historique de l'immigration mettant essentiellement en valeur la totalisation de ses stocks*. Aussi, c'est dans l'épaisseur propre des mises à l'épreuve de ce schéma qu'on saisit non seulement l'usage qui est effectivement fait de la production démographique dans le cadre de l'activité gouvernementale, mais également les corrélations qui s'établissent effectivement entre les modes scientifiques de rationalisation de l'analyse démographique et les stratégies politiques de rationalisation des orientations poursuivies dans le cours de l'action publique.

En effet, tout en s'inscrivant dans l'objectif de priorisation d'une formalisation quantifiée de ce schéma, dont elle avait pourtant fait le tuteur théorique pour une critique du système public de production de statistiques sur l'immigration, M. Tribalat s'efforce d'en réorienter le cours par la ré-introduction de la dimension temporelle de l'observation statistique des cohortes, si caractéristique de la conceptualisation de l'analyse démographique. Eloignant de la sorte la quantification du schéma de l'instantanéité épistémologique que suppose la décomposition des flux chiffrés indépendamment, le savoir démographique se fait l'auxiliaire du gouvernement de l'immigration par la conceptualisation de cette dernière en tant que processus de constitution de stocks de population nationale ; la démographe justifiant même de la nécessité d'une telle perspective de production statistique par le contre-argument qu'elle permet d'apporter aux modalités de politisation de la thématique de l'immigration qui tendent à affirmer l'ineffectivité du processus d'intégration. Aussi, c'est sous cette modalité partiellement remise en cohérence avec la logique scientifique ayant présidé à son élaboration, que la quantification du schéma se trouve entrer en correspondance, non pas seulement avec la volonté du HCI d'objectiver une maîtrise statistique, mais plus directement et plus fondamentalement avec les nécessités proprement argumentatives de la consolidation auprès de l'opinion publique de l'intégration comme catégorie d'action publique ; et donc avec l'opportunité d'établir de façon « pédagogique » sa *fiabilité politique*.

Cette convergence entre les finalités de la formulation politique et la logique d'objectivation démographique, qui est telle qu'elle travaille même la formalisation du

« schéma ‘Tribalat’ » élaborée par le HCI, aurait-elle, par son approfondissement, mené jusqu’à l’adoption de l’« immigré » ; l’officialisation de la catégorie venant s’inscrire dans le sillage de la construction de la quantification ? Si, compte-tenu de ce qui précède, cette hypothèse semble hautement plausible, nous allons cependant voir que l’adhésion des « sages » à la logique démographique ne s’étend que bien imparfaitement aux considérations taxinomiques. Aussi, indiquerons-nous notamment que, loin de s’imposer comme une conséquence logique et inévitable de l’adhésion des « sages » aux quantifications séculaires des stocks démographiques et à leur relativisation corrélative du critère juridique, la catégorie d’« immigré » a non seulement spécifiquement fait l’objet d’un « procès en légitimité », mais que ce n’est qu’en raison du caractère « problématique » pour la légitimité du système de la statistique publique de la quantification du nombre d’étrangers issus du recensement de 1990, que le vocable d’« immigré » se retrouve finalement élevé au rang de catégorie statistique.

## **2 – De l’« immigré » contesté à la nécessité de l’« immigré »**

Bien qu’il s’agisse d’aborder à présent le processus de création proprement taxinomique, nous allons de nouveau être conduit à mettre en évidence l’antécédence de la production de chiffres dans la dynamique d’officialisation de la nomenclature statistique d’« immigré ». L’argumentaire que nous allons pour ce faire mobiliser est toutefois légèrement différent. Précédemment, nous avons souhaité mettre en valeur le caractère marginal de la dimension taxinomique en indiquant que l’enrôlement du « schéma ‘Tribalat’ » avait prioritairement visé l’établissement d’une information chiffrée permettant d’affirmer la maîtrise statistique de la situation de la population de l’immigration saisie comme quantité totale. Il est dorénavant question de souligner le caractère relatif de la centralité de la catégorie d’« immigré » elle-même – ainsi que de son origine démographique d’ailleurs – en montrant que les conditions sociales et techniques de possibilité de son officialisation sont très directement liées à la « discutabilité »<sup>1078</sup> qui affecte négativement l’établissement de cette autre quantification chiffrée des évolutions globales de l’immigration que le HCI souhaite voir au plus vite établie par l’INSEE et qui est l’estimation du solde migratoire et du nombre d’étrangers.

---

<sup>1078</sup> Pour des exemplifications de cette notion de « discutabilité » entendue comme mise en discussion de la « confiance » d’informations statistiques établies, cf. Desrosières Alain, « Discuter l’indiscutable... », *op.cit.*, notamment pp.146-152.

Ces travaux qui sont très exactement conduits parallèlement à l'exploitation du « schéma 'Tribalat' » débouchent en effet sur des chiffres qui, contrairement à ceux mis en valeur par M. Tribalat sur la constitution séculaire des stocks, débouchent sur une « rupture de fiabilité » qui, de la validité des résultats en eux-mêmes (à savoir, la diminution du nombre d'étrangers au recensement de 1990 par rapport à celui de 1982), finit même par se propager pour atteindre la qualité de la statistique publique elle-même. Aussi, verrons-nous comment la mise en évidence de la valeur statistique de la catégorie d'« immigré » s'insère progressivement dans les stratégies argumentatives de justification élaborées conjointement par le HCI et l'INSEE pour (dé)limiter la significativité, puis même la signification de ces résultats.

Toutefois, avant cela et afin de parvenir à établir de manière déterminante le fait que l'officialisation de l'« immigré » entre le printemps et l'automne de l'année 1991 ne constitue qu'une implication collatérale de cette remise en cause de la légitimité même de l'appareil statistique – elle-même issue de l'échec du processus de consolidation notamment politique de cette quantification du nombre d'étrangers –, ou autrement dit qu'elle n'est donc pas le fruit d'une adoption linéaire et directe d'une grille de lecture démographique, nous voudrions revenir sur la controverse qu'a suscitée au sein des acteurs de la politique d'intégration la question de la légitimité, et l'occurrence de l'illégitimité, de l'usage même du vocable d'« immigré ». La restitution des discussions qui, à l'automne 1990, mettent aux prises le groupe « Choussat », le HCI, mais également M. Tribalat pour le groupe « Statistiques », nous permettront effectivement d'attester du caractère contestable de la centralité de l'idée d'adopter l'« immigré » ; que ce soit comme catégorie statistique et/ou en tant que catégorie de ressortissants de la politique d'intégration.

#### *a – Comment dire la population de l'intégration ? Les discrètes controverses taxinomiques autour de l'« immigré »*

Entièrement préoccupés par la mise en évidence d'affirmations chiffrées permettant de servir à une pédagogie politique de l'intégration et de la politique d'intégration, le HCI n'accorde pas initialement une attention spécifique à la question de la légitimité des catégories générales de population employées (« étranger », « immigré » et « personnes d'origine étrangère »), et donc au statut qui doit être reconnu et attribué à ces dernières. C'est en effet sous la pression du groupe de hauts fonctionnaires dit « groupe Choussat » ou « groupe des experts de l'immigration » – et qui avait reçu pour mission, parallèlement à

l'attribution d'une mission statistique au HCI, de produire les expertises statistiques permettant de contester les allégations du dit « rapport Milloz » – que les membres du HCI se retrouvent toutefois « contraints » dans la deuxième moitié du mois d'octobre, alors qu'ils ont déjà validé le principe de la reprise de la quantification démographique des stocks de l'immigration défendue par M. Tribalat, de s'engager explicitement dans une discussion de cette nature.

S'inscrivant d'une certaine manière dans le prolongement des « frondeurs » qui au sein de l'Etat s'étaient opposés au lendemain de la guerre aux dispositions gouvernementales concernant l'instauration de quotas<sup>1079</sup>, ou des hauts-fonctionnaires qui, confrontés à partir du milieu des années 1970 à la mise à l'agenda de l'immigration et au développement de politiques de retours volontaires puis forcés, avaient déployé toute une série de « résistances » afin de délimiter ce qu'il était possible de faire au nom de « l'intérêt national »<sup>1080</sup>, les membres du « groupe Choussat » font de l'illégitimité de l'usage par les pouvoirs publics de la notion non-fondée juridiquement d'« immigré » l'un des axes forts de leurs travaux.

En effet, dans le cadre des travaux qu'il mène, ce groupe arrête dès avant sa troisième séance de travail, qui doit avoir lieu le 12 octobre 1990<sup>1081</sup>, « un certain nombre de thèmes susceptibles d'être approfondis »<sup>1082</sup>. Or, l'un de ces huit axes de travail retenus est entièrement consacré à la question terminologique, ou plutôt devrions-nous même dire, à l'élaboration et la consolidation d'une certaine stratégie terminologique : « le sixième thème viserait à proposer un argumentaire justifiant l'utilisation de la notion d'« étranger » plutôt que de celle d'« immigré » »<sup>1083</sup>. L'importance toute particulière revêtue par cette contestation de l'usage de la catégorie d'« immigré » – et dont la responsabilité est confiée à la chargée de mission du SGI attachée au secrétariat de ce groupe, C. Guignard-Hamon<sup>1084</sup> – est d'ailleurs vivement soulignée :

« Le choix n'est pas indifférent, compte tenu notamment des réserves qui ont pu être exprimées ici ou là sur l'opportunité de prendre une 'population' comme objet d'étude, ces

---

<sup>1079</sup> Cf. *supra* (sous-partie A, section 1).

<sup>1080</sup> Sur ce point, cf. Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration...*, *op.cit.*, notamment pp.541-564.

<sup>1081</sup> Notes manuscrites de G. Calot de la réunion du « groupe des experts de l'immigration » du 12 octobre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1082</sup> Document de travail du « Groupe d'experts sur l'immigration » en date du 14 septembre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1083</sup> *Ibid.*

<sup>1084</sup> Cf. Notes manuscrites de G. Calot de la réunion du « groupe des experts de l'immigration » du 12 octobre 1990, *op.cit.*

réerves s'appuyant sur des *considérations non seulement politiques mais éthiques et morales* »<sup>1085</sup>.

Tout l'enjeu de cette entreprise de disqualification taxinomique repose sur l'élaboration d'une série de raisonnements visant à asseoir le caractère suffisant et efficient de la seule catégorie d'« étranger ». Ces lignes de développement argumentaire, qui sont principalement au nombre de quatre, ont notamment pour caractéristique comme nous allons le voir de s'opposer très frontalement aux justifications démographiques de l'adoption de la catégorie d'« immigré » que nous avons pu évoquer lors de la présentation de la note de M. Tribalat dans *Population & Sociétés*. Affirmant l'imprescriptibilité du cadre juridique établi pour poser le problème de la légitimité des catégories de la connaissance publique, on peut considérer que le positionnement du « groupe Choussat » est clairement « anti-démographique ».

Premièrement, contrairement à la démographe qui estime que l'avantage de la catégorie d'« immigré » par rapport à celle d'« étranger » est qu'elle repose sur un critère fixe dans le temps (le lieu de naissance), C. Guignard-Hamon souligne que la notion d'« immigré » présente, du fait de son usage public, un caractère fluctuant et incertain qui ne peut être que nuisible à la production d'études ; problème que ne pose pas l'« étranger » compte-tenu de son invariabilité définitionnelle : « Si la notion d'« immigré » est une notion floue, à charge passionnelle forte, la notion d'« étranger » est une catégorie juridique claire : on ne voit pas pourquoi pèserait une sorte d'interdit sur l'étude d'une population reconnue par le droit »<sup>1086</sup>.

Deuxièmement, à l'encontre de la condition d'homogénéité des cohortes démographiques, c'est le caractère indifférencié et positivement artificiel de la catégorie d'« étranger » qui est valorisé, dans la mesure où cela confère à cette dernière une « hétérogénéité » qui la prémunit, conformément à l'éthique républicaine, de toute tendance ou tentation discriminante : « la catégorie des « étrangers » est une catégorie hétérogène, qui ne se définit par aucun des critères « suspects » tels que la race, la religion ou les opinions philosophiques »<sup>1087</sup>. La portée tactiquement anti-démographique de cet argumentaire est d'ailleurs confirmée par une annotation au crayon de G. Calot en marge de ce point qui

---

<sup>1085</sup> Document de travail du « Groupe d'experts sur l'immigration » en date du 14 septembre 1990, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1086</sup> *Ibid.*

<sup>1087</sup> *Ibid.*

indique que cette liste d'éléments qualifiés donc de « suspects » incluait le « lieu de naissance aussi »<sup>1088</sup>.

Troisièmement, alors que nous avons pu voir que M. Tribalat justifiait de l'intérêt proprement politique d'études statistiques ne se cantonnant plus à la population étrangère, en ce qu'elles permettaient notamment de contester les allégations sur l'ineffectivité du processus d'intégration, la secrétaire du « groupe Choussat » met quant à elle en avant la question de l'utilité directement administrative des études ne portant que sur les étrangers ; s'appuyant pour ce faire sur le caractère historiquement structurant du critère juridique pour le fonctionnement de l'action publique ; et ce dans plusieurs domaines d'intervention étatique :

« L'étude de la population 'étrangère' n'est pas une étude gratuite, dont l'intérêt même pourrait être mis en doute, mais une étude opérationnelle. Elle doit contribuer à éclairer les décisions sur la politique des flux migratoires, sur l'octroi ou non de tel ou tel droit nouveau aux étrangers, sur le type d'accord à passer éventuellement avec les Etats d'origine, etcetera, etcetera... »<sup>1089</sup>.

Il en découle en creux que l'usage analytique de la catégorie d'« immigré » ne pourrait aucunement contribuer à l'efficacité des décisions publiques puisqu'il ne pourrait être traduit et décliné par des mesures pratiques effectives.

Enfin, se positionnant alors davantage par rapport à l'usage que le HCI prétend faire de la quantification séculaire des stocks de l'immigration proposée par M. Tribalat, le groupe « groupe Choussat » insiste sur le fait que, non contente d'être inutile pour l'action publique, la catégorie d'« immigré » est par ailleurs et plus fondamentalement politiquement contre-productive. En effet, soulignant à l'instar du HCI que « [l]a terminologie a nécessairement une dimension politique et *pédagogique* »<sup>1090</sup>, ce groupe considère pour sa part que la réception du message de la politique d'intégration ne pourrait qu'être perturbée par la distinction qu'introduirait la notion d'« immigré » entre les Français : « [I]l doit être clair qu'un étranger naturalisé est un Français. La politique d'intégration serait bien vaine si une constatation aussi élémentaire était battue en brèche (*sic.*) par des approches ambiguës distinguant les Français de fraîche date des Français de souche »<sup>1091</sup>. Aussi, c'est la conception même de la pédagogie politique que le HCI prétend servir au travers de la reprise des travaux de M. Tribalat qui est ici battue en brèche. Là où les « sages » voyaient tout

---

<sup>1088</sup> Version du document de travail du « Groupe d'experts sur l'immigration » en date du 14 septembre 1990 annoté par G. Calot, *op.cit.*

<sup>1089</sup> Document de travail du « Groupe d'experts sur l'immigration » en date du 14 septembre 1990, *op.cit.*

<sup>1090</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1091</sup> *Ibid.*

l'intérêt pour la légitimation de la politique d'intégration d'objectiver quantitativement l'importance du rôle joué par l'immigration dans la constitution de la population nationale, le « groupe Choussat » considère que la relativisation du critère juridique que cela suppose ne peut au contraire que desservir la compréhension auprès de l'opinion publique de la politique d'intégration, voire même pire, à savoir : remettre en cause la valeur politique du mécanisme de naturalisation ; ceux qui deviennent français se voyant de ce fait même contestée leur identité de citoyen. « Donner et retenir ne vaut » conclue ainsi le document du « groupe Choussat »

L'adoption de cette prise de position très nettement hostile à l'adoption dans l'absolu, c'est-à-dire à quelque degré que ce soit, de la notion d'« immigré », qui est donc à l'ordre du jour de la réunion du groupe « Choussat » du 12 octobre 1990 se voit très rapidement relayée auprès du HCI et de son groupe de travail<sup>1092</sup>, ainsi que l'atteste le compte-rendu de réunion que tient le groupe « Statistiques » quelques jours plus tard, le 16 octobre :

« Certaines questions de fond ne sont pas résolues. La réflexion doit-elle porter sur les étrangers ou sur les immigrés ? [...] Le groupe 'CHOUSSAT' a tranché en ne prenant en compte que les étrangers. Une note explicative de ce choix sera élaborée. Le Haut Conseil devra préciser son orientation »<sup>1093</sup>.

Compte-tenu de la place qu'occupent les notions d'« immigré », de « personnes d'origine étrangère » et d'« apport démographique » dans la quantification de l'incorporation des stocks démographiques issus de l'immigration dans la population nationale, et à laquelle ils ont moins de deux semaines plus tôt donné leur aval, les « sages » décident de préciser leur orientation en engageant sur le champ la rédaction d'une introduction pour la partie de leur premier rapport devant porter sur les éléments de connaissance statistique, et dont fait bien évidemment partie l'exploitation chiffrée du « schéma 'Tribalat' ». C'est ainsi de manière quelque peu précipitée que la rédaction de cette introduction est ébauchée avant même que le plan de ce chapitre ne soit établi puisque que ce n'est que près d'un mois plus tard, le 23

---

<sup>1092</sup> Rappelons qu'outre H. Prevot et C. Guignard-Hamon, M.-T. Join-Lambert du HCI et A. Lebon du groupe « Statistiques » participent à ce « groupe des experts de l'immigration ».

<sup>1093</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990 ; archives publiques privées. Cf. également les notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990 (archives publiques privées) : « Pb avec gpe d'experts Choussat »



novembre 1990, que le premier plan provisoire de ce chapitre sur les statistiques (cf. doc. 7) est finalement élaboré<sup>1094</sup>.

Dans cette version de travail datée du 29 octobre 1990 de l'introduction du chapitre consacrée à la connaissance de l'immigration et de l'intégration, les « sages » s'efforcent de justifier de leur position en matière terminologique et taxinomique par un argumentaire dans lequel ils articulent leur visée pédagogique à une approche « pragmatique » de l'action publique, en ce que cette dernière est définie comme devant se déployer dans cet espace d'incertitude qui sépare et relie la rigueur juridique et le flou statistique. Dès l'entame du document, ils affirment ainsi que « l'objet de la connaissance dont le Haut Conseil à l'Intégration est responsable est un objet *ambigu* »<sup>1095</sup>. Pour en attester, ils multiplient les questions rhétoriques telles que : « [s']agit-il de connaître les étrangers ? », « [s']agit-il de connaître statistiquement les personnes d'origine étrangère, mais françaises, désireuses de s'intégrer et qui ont du mal à y parvenir ? »<sup>1096</sup>. Reprenant à leur compte les constatations du « groupe des experts de l'immigration » quant à la réaffirmation des principes fondamentaux du droit et des limites qu'il impose à l'exercice du pouvoir politique, ils soulignent à leur tour prioritairement la nature différente de la légitimité de ces catégories : alors que la première est dite « purement juridique », la seconde est reconnue « beaucoup plus floue, beaucoup moins précise en droit comme en fait »<sup>1097</sup>.

Cependant, alors que le document de travail du « groupe Choussat » pose comme élément de principe de ne pas se départir des caractérisations statutaires découlant du droit, les « sages » proposent une argumentation qui relativise la pertinence de la connaissance statistique de ces dernières pour rendre compte de l'existence effective de « problèmes d'intégration ». Ainsi tout d'abord, la notion « purement juridique » d'« étranger » donne accès à une mesure qui, certes exacte, est proprement incomplète :

---

<sup>1094</sup> Notons qu'à cet égard les entretiens, qui confirment sur un mode par trop général et imprécis de la tenue de cette discussion entre les membres du HCI sur la distinction « étrangers-immigrés », ont tendance à masquer le rôle joué par l'antécédence de ce questionnement. Par exemple, « Oui, cette distinction a été adoptée dès les premiers instants mais, non sans discussions ; notamment avec Hessel, avec Le Pors, des gens avec leur personnalité, leurs idées. Il y a eu discussions mais, il y a eu vraiment accord, vraiment accord » (entretien avec Marceau Long (Président du HCI), cf. Annexe 12) ; « La distinction entre immigrés et étrangers, ça a été discuté au sein du HCI. Il me semble bien qu'on l'a discuté très tôt... » (entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*).

<sup>1095</sup> Version de travail intitulée « IIème partie A : la connaissance statistique du phénomène de l'immigration et des problèmes de l'intégration » de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, établie par J.-P. Costa en date du 29 octobre 1990 ; archives publiques privées

<sup>1096</sup> Voir « [s']agit-il enfin de connaître statistiquement toutes les personnes désireuses de s'intégrer, ou qui se sentent exclues, alors qu'elles sont françaises de longue date, que leur origine étrangère se perd dans la nuit des temps ? », *ibid.*

<sup>1097</sup> *Ibid.*

« [E]lle est assez aisément quantifiable à un instant 'T', tout en évoluant considérablement dans le temps : entrées en France, sorties de France, naissances d'enfants lorsque ceux-ci n'ont pas, ou pas encore, la nationalité française, décès d'étrangers, acquisitions de la nationalité française, plus rarement pertes de celle-ci, tous ces phénomènes se produisent, et de ce mouvement brownien résultent des changements permanents d'état. D'où l'intérêt et la difficulté de comparer, à des moments T1, T2..., T3..., ce qu'on appelle le 'stock' d'étrangers dans un pays et qui tous, d'ailleurs ne sont pas confrontés à des problèmes d'intégration [...]. Mais il est évidemment impossible de mesurer de façon rigoureuse ceux des non-français pour qui le problème d'intégration ne se pose pas »<sup>1098</sup>.

Les « sages » associent donc l'argument qu'ils reprennent à la démographe sur la variabilité qui affecte dans le temps le « stock d'étrangers », à celui de l'inexacte superposition entre la délimitation de cette catégorie juridique et le périmètre de problématisation de l'intégration. Il en va d'ailleurs de même, poursuivent-ils, pour la notion de « personnes d'origine étrangère » à laquelle les « sages » rattachent et subordonnent d'ailleurs celle d'« immigré » ; dans laquelle ils semblent même plutôt absorber celle d'« immigré ». Le tropisme juridique de l'appareil statistique qui se focalise donc sur cette connaissance des « étrangers » démultiplie la cécité de l'action publique quant au repérage de la variété des situations pouvant être considérées comme relevant de « difficultés d'intégration » :

« Il faut distinguer les enfants nés à l'étranger, et qui ont suivi leurs parents immigrés dans notre pays, des enfants nés en France d'un ou de deux parents étrangers, sans parler des Français dont seulement un ou deux grands-parents étaient étrangers...La connaissance des étrangers et celle des immigrés ne coïncident donc pas, et pourtant des immigrés, même français, et des enfants français d'immigrés peuvent très bien connaître des difficultés d'intégration aussi grandes, voire plus grandes, que des étrangers »<sup>1099</sup>.

C'est ainsi à partir d'une présentation de l'état de connaissance statistique des catégories en elles-mêmes, mais aussi et surtout de la géométrie variable de l'étendue populationnelle des « problèmes d'intégration », que les membres du HCI justifient de la relativisation de la prégnance du statut juridique. C'est ainsi au nom d'une posture se voulant davantage « utilitariste », c'est-à-dire qui indique que la légitimité de la mobilisation et du recours par les autorités publiques à certaines catégories cognitives ne peut être pleinement définie que par l'utilité de ces usages terminologiques à appréhender et maîtriser la nature et l'étendue de l'incertitude qui entoure inévitablement l'extension à donner à une politique aussi transversale que la politique d'intégration. Aussi, sans toutefois soutenir la transformation de ces

---

<sup>1098</sup> *Ibid.*

<sup>1099</sup> *Ibid.* Enfin, pour ce qui est des « personnes désireuses de s'intégrer, ou qui se sentent exclues », le document souligne que « les statistiques manquent tout simplement. Quelques indicateurs économiques et sociaux permettent bien de savoir approximativement combien de personnes sont touchées par la pauvreté, par la maladie, par l'illettrisme. Mais ces indications sont trop imprécises, trop mal corrélées aussi, pour qu'on puisse en tirer des synthèses fiables et des conclusions vraiment opératoires ».

catégories non-juridiques en catégories d'action publique, ils s'en permettent l'usage et s'autorisent à passer outre la limite du critère juridique, au nom de l'utilité politique à produire une connaissance qui éclaire les contours largement incertains de l'action publique à mettre en œuvre :

*« Il fallait donc faire des choix. Le Haut Conseil a préféré retenir à la fois le concept d'étrangers, juridiquement incontestable, et celui, moins évident mais extrêmement utile, d'immigrés et de français d'origine étrangère [...]. Aucun de ces choix n'est évident. Mais les caractéristiques de notre pays ont paru dicter les solutions retenues. Depuis des décennies, voire bien plus, on émigre peu de France, on y a immigré beaucoup ; on acquiert plus aisément la nationalité française, d'ailleurs largement fondée sur le droit du sol qu'on ne la quitte ; et notre passé colonisateur peut expliquer certaines difficultés de citoyens français dont l'apparence physique révèle une origine africaine, asiatique ou antillaise. Mieux connaître les réalités de l'immigration, c'est déjà favoriser la politique d'intégration »<sup>1100</sup>.*

Dans leur réponse au « groupe Choussat », les « sages » définissent donc une « visée pédagogique » qui diffère quelque peu des justifications, en termes d'effets publics de connaissance, à partir desquelles ils venaient de s'engager à soutenir la reprise du « schéma Tribalat ». Avant même d'être destinée à l'opinion, ils soulignent ici qu'il s'agit d'une pédagogie à l'usage des gouvernants. Face donc à la posture juridico-déductive du groupe « Choussat » qui pose donc l'imprescriptibilité des fondements et des catégories de l'entendement juridique, le HCI revendique donc un « utilitarisme » de l'action gouvernementale prise dans le cadre même des limites qui sont les siennes ; à commencer par les limites qui ont trait aux moyens à sa disposition pour connaître les « problèmes » qu'elle se donne pour fin de résoudre.

Or, ce repositionnement argumentaire que le HCI soumet notamment à la discussion du groupe « Statistiques » suscite un certain nombre de critiques provenant tout particulièrement de la part de M. Tribalat. Le passage en revue des notes manuscrites que M. Tribalat qu'elle prend en commentaire de cette version provisoire (cf. doc. 8) éclaire à cet égard assez nettement sur la manière dont celle-ci intervient, au nom et au moyen d'une logique analytique propre à la science démographique, dans ce débat taxinomique ouvert entre les deux instances auxquelles le Premier ministre a confié au cours du printemps 1990 une « mission » statistique.

---

<sup>1100</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

### Document 8

#### L'objet de la connaissance entre « problèmes d'intégration » et « processus migratoire »

Notes manuscrites de M. Tribalat en commentaire de la version de travail de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 29 octobre 1990, archives publiques privées.

Il est parti "A". On va dans les statistiques du phénomène de l'immigration et les problèmes d'intégration  
"shock" d'étrangers qui nous d'ailleurs ne sont pas comparés à des problèmes d'intégration. Est ce qu'on doit définir l'objet d'étude par le fait qu'il y a des problèmes - Auquel cas on va forcément trouver qu'il y a eu - Ou au contraire est ce qu'on doit définir un objet d'étude ~~depuis~~ par ~~sa~~ en référence au processus migratoire par rapport auquel on étudiera le processus d'intégration -

Il y a amalgame entre différents niveaux de concepts :

- Connaissance du phénomène migratoire
- Processus d'intégration
- Difficultés rencontrées par certains groupes à s'intégrer

Le point de vue inséparabilité : "l'intégration est abordée sous l'angle des problèmes"

- Concept d'étranger, fondamentalement incontestable
- ↓ Immigrés et Français d'origine étrangère } 2.

Comprenez avec la thèse du Secrétariat à l'Intégration  
→ En matière scientifique, il n'y a pas à faire de compromis politiques -

Les comparaisons internationales sur les étrangers ne valent pas grand chose -

- ↓ Immigrés → foreign born - anglo-saxons
- ↳ Comparaison sur les us hors de France -
- ↓ Contingents de visas de nationalité

Politique d'intégration commune : non / politiques de contrôle et de police commune

Lors de la séance de travail du 30 octobre 1990, au cours de laquelle lecture est faite de cette version provisoire, la démographe affirme en effet la primauté de la légitimité scientifique de la reconnaissance des catégories incriminées (« immigré » et « personnes d'origine étrangère ») sur les considérations juridiques, ainsi que l'utilité publique qui ne peut qu'en découler. Aussi, considère-t-elle principalement que le registre d'argumentation utilisé, c'est-à-dire le prisme des problèmes sociaux, est proprement incorrect pour définir des catégories de connaissance.

Recopiant notamment l'une des phrases du document de travail rédigé par le HCI, « 'stocks' d'étrangers qui tous d'ailleurs ne sont pas confrontés à des problèmes d'intégration »<sup>1101</sup>, la démographe commente ainsi que contrairement à une perspective rigoureusement scientifique, l'approche choisie par le HCI est proprement défectueuse en ce qu'elle ne peut que créer artificiellement et par projection ininterrompue le caractère problématique des situations dont il est question de rendre compte et de prendre en compte :

« Est-ce qu'on doit définir l'objet d'étude par le fait qu'il y a des problèmes. Auquel cas, on va forcément trouver qu'il y a en (*sic.*). Ou au contraire est-ce qu'on doit définir un objet d'étude en référence au processus migratoire par rapport auquel on étudiera le processus d'intégration »<sup>1102</sup>.

Nous retrouvons ici, exprimés par la démographe au cœur du travail de justification produit par les autorités publiques sur la légitimité des catégories générales de population, les mêmes principes de fonctionnement de la problématisation démographique que nous avons eu l'occasion de présenter pour expliquer la logique de conception qui est à l'origine du « schéma Tribalat ». On retrouve en effet cette recherche du fait démographique pur que serait l'immigration ; cette pureté ne pouvant être atteinte que si la continuité de l'observation est assurée depuis l'événement « traumatique » qui institue justement les générations de cohorte ; à savoir : le processus migratoire « en référence » duquel elle indique dans ses notes qu'il faut définir l'« objet d'étude ». En effet, la formulation ouverte, presque naïvement interrogative, de cet extrait de notes n'est qu'un effet de lecture. La suite immédiate du document précise d'ailleurs définitivement le propos de la démographe et l'orientation épistémologique et méthodologique de sa critique : « [i]l y a amalgame [lit-on] entre différents niveaux de concepts ». Elle en recense trois : « connaissance du phénomène migratoire », « [p]rocessus d'intégration » et « [d]ifficultés spécifiques pour certains groupes à s'intégrer ».

---

<sup>1101</sup> Notes manuscrites de M. Tribalat en commentaire de la version de travail de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 29 octobre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1102</sup> *Ibid.*

Par ailleurs, nous retrouvons également les dispositions de M. Tribalat à positionner sa défense d'une perspective exclusivement scientifique dans des considérations plus clairement politiques. En effet, après avoir ainsi mis en avant que la définition de l'« objet d'étude » par les « problèmes » produit une connaissance biaisée, elle ajoute qu'il résulterait de cet amalgame conceptuel un « point de vue misérabiliste : l'intégration [serait] abordée sous l'angle des problèmes ». Aborder la question de l'immigration (et de l'intégration) au travers d'une perspective de problématisation sociale serait donc non seulement une erreur d'un point de vue scientifique pour définir les différentes populations mais contribuerait par ailleurs à construire une représentation irrémédiablement négative de ces dernières. De plus, mêlant et opposant tout à la fois les registres scientifique et politique d'argumentation, la critique de la démographe se fait même plus directe. En effet, se focalisant sur le passage de la version de travail dans lequel les membres du HCI forment les choix taxinomiques qu'il « fallait donc faire », elle les retranscrit sous une forme qui semble reprendre la distinction que le HCI concède au groupe « Choussat », entre d'une part, une catégorie d'étranger qualifié de « juridiquement incontestable » – et elle recopie, comme on peut le voir, l'expression exacte dans ses notes –, et d'autre part celle d'« immigrés et Français d'origine étrangère » – dont elle ne prend même pas la peine de noter qu'elle est « utile » mais « moins évidente ». Aussi, accuse-t-elle le HCI, qui a pourtant avalisé l'intérêt des recherches qu'elle lui a présentées, d'avoir fait un « [c]ompromis avec la thèse du Secrétariat à l'Intégration »<sup>1103</sup>. Or, réaffirmant non seulement son identité scientifique mais aussi l'appartenance des taxinomies statistiques aux règles scientifiques de production d'énoncés, elle souligne qu'« [e]n matière scientifique, il n'y a pas à faire de compromis politiques »<sup>1104</sup>.

---

<sup>1103</sup> *Ibid.* Cette évocation du SGI et non du groupe « Choussat » ne doit pas surprendre compte-tenu du rattachement de ce groupe à H. Prévot, ainsi que de la fonction de secrétariat de ce groupe qui est assurée par la chargée de mission du SGI, C. Guignard-Hamon.

<sup>1104</sup> *Ibid.* Affirmation de principe qu'elle a en l'occurrence appliqué très concrètement en refusant de participer aux travaux du « groupe Choussat », en raison notamment, comme l'explique H. Prévot, des contradictions entre la détermination exclusivement scientifique que la démographe prête à ses propres orientations de recherche et celles arrêtées au sein de ce groupe d'experts, qu'elle estime bien trop dépendantes de considérations politiques : « Madame Tribalat a refusé en disant très sèchement et très sévèrement : 'les chercheurs ne doivent pas être mis sous la coupe des fonctionnaires. Notre autorité vient de notre indépendance intellectuelle. Nous déterminons nous-mêmes nos travaux'. Madame Tribalat, je le rappelle, était à ce moment-là chargée de recherche à l'INED. Elle m'a refusé toute collaboration. Inversement, elle a beaucoup apporté au Haut Conseil [...] Elle m'a dit le chercheur définit les buts de sa recherche. Que ça vous plaise ou pas et vous ne me donnerez jamais de... bon, si vous voulez, c'est respectable comme attitude, c'est-à-dire qu'un chercheur, peut-être même surtout un chercheur en sciences sociales, croit à la vérité. Il croit que tout fonctionnaire va essayer de manipuler la recherche pour parvenir aux conclusions qu'il souhaite obtenir. Je crois que ce n'était pas mon cas mais elle ne me connaissait pas et elle n'était pas obligée de me croire. [...] [E]lle considérait que le HCI était un organisme plus autonome, peut-être aussi plus prestigieux que le SGI et donc, lui assurait une certaine sécurité politique en quelques sortes. [...] ; elle n'avait pas l'impression, en servant le HCI, qu'elle servait non seulement un Haut fonctionnaire que j'étais mais au fond quelqu'un d'immédiatement proche du pouvoir politique [...] à la rigueur, je pense que ça la rassurait un petit peu parce qu'Anicet Le Pors était déjà à l'époque dans une situation

Sans qu'il nous soit possible de retracer la teneur et la nature des échanges qui ont pu s'établir autour de cette mise en débat, que ce soit au sein du HCI ou entre ce dernier et le groupe « Statistiques », on peut établir conjecturalement, à partir de la version finalement publiée du rapport, l'influence de la prise de position de M. Tribalat. Toutefois, nous allons voir que si incidence il y a dans la formulation par les « sages » de son positionnement taxinomique, cela ne semble aucunement faire tendre ces derniers vers une adoption de l'« immigré » en tant que catégorie statistique. Le HCI procède davantage à un réagencement et un réaménagement censé assurer une forme de compromis entre les « réserves » d'ordre « politiques » « éthiques » et « morales » dont le « groupe Choussat » se fait le relais et les mises en garde aussi bien politiques que scientifiques de la démographe.

Ainsi, l'on peut constater formellement que la rubrique consacrée aux « principales définitions » ne s'appuie plus sur un argumentaire insistant sur les dimensions socialement problématiques de l'intégration. Ce dernier terme, qui est désormais principalement traité selon une perspective générale et historique plus compatible avec la dimension temporelle de la perspective démographique, fait d'ailleurs l'objet d'une rubrique séparée. La définition des notions « souvent utilisées, délibérément ou non, de façon imprécise ou confuse »<sup>1105</sup>, qui se trouvent donc formellement distinguées de la réflexion sur l'intégration, sont par contre, selon une posture plus conforme à celle des « experts de l'immigration », clairement autonomisées de la présentation des résultats statistiques<sup>1106</sup>. Le HCI, qui fait néanmoins toujours de la formalisation de l'exploitation chiffrée du « schéma 'Tribalat' » le centre de « sa » production statistique, maintient cependant une pratique définitionnelle donnant raison à la perspective de la démographe, en ce que les notions d'« étranger », d'« immigré » et de « personnes d'origine étrangère » sont présentées de telle sorte à ce qu'apparaissent des différences proprement exclusives et conceptuelles entre ces catégories. L'« immigré » est ainsi non seulement distingué de l'« étranger », mais aussi de « personnes d'origine étrangères » et voire même de « migrant » ou encore de « touriste » :

« En dépit de leur sens très différent, les termes d'étranger et d'immigré sont employés le plus souvent l'un pour l'autre. En réalité, il y a des immigrés qui sont restés étrangers et des immigrés qui sont devenus français. On parle souvent, mais abusivement d'immigrés de la deuxième génération. En fait mieux vaut définir rigoureusement l'immigré comme quelqu'un qui est né à l'étranger, qui est entré en France, et qui y vit en général définitivement (le terme

---

d'autonomie par rapport au PC, par rapport au gouvernement... C'est vrai, je dois avouer qu'il l'a très bien prise, il a très très bien joué, c'est vrai... » : entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>1105</sup> Haut conseil à l'intégration, Pour un modèle français d'intégration, *op.cit.*, p.15.

<sup>1106</sup> Ces derniers sont en effet présentés dans le chapitre 2 alors que la présentation de la thématique de l'intégration et les principales définitions font l'objet de rubriques du chapitre 1 ; cf. *ibid.*, pp.11-22.

‘migrant’ convient mieux pour les mouvements saisonniers ou temporaires et bien entendu les touristes ne sont pas des immigrés, ni même des ‘migrants’) »<sup>1107</sup>.

Toutefois, on peut remarquer que c’est la catégorie de « personne d’origine étrangère », bien plus que celle d’« immigré », qui fait l’objet d’une attention toute particulière dans la mesure où la présentation qui en est donnée se tient en quelque sorte à égale distance des réticences politiques exprimées par le « groupe Choussat » et des objections scientifiques de la démographe. Ils prennent en effet soin, tout en vantant l’étendue du spectre d’observation qu’elle autorise en tant que catégorie de connaissance – c’est-à-dire son caractère « utile au plan de la recherche sociologique ainsi que de la connaissance de la constitution de la société française »<sup>1108</sup> –, de la mettre radicalement à distance en tant que potentielle catégorie d’action publique. Ainsi rappelant que « le recueil d’informations sur les parents et les grands-parents fait l’objet d’une surveillance pointilleuse de la part de la CNIL »<sup>1109</sup>, ils soulignent fortement les dangers historiquement attestés d’une telle logique de catégorisation :

« [L]a notion de ‘personnes d’origine étrangère’ n’a aucune valeur juridique. En effet, la nationalité ne se divise pas. Ou alors on prend le risque d’entrer dans la logique du gouvernement de Vichy pour laquelle, qu’il s’agisse du droit d’être fonctionnaire, de celui de conserver le bénéfice d’une naturalisation, ou encore du statut des Juifs, le nombre d’aïeux français pouvait être déterminant »<sup>1110</sup>.

L’on voit donc que les « sages » se servent de l’exclusivité de la scientificité de la caractérisation taxinomique revendiquée par M. Tribalat, non pour légitimer en soi cette catégorie, mais bien plutôt pour en limiter toutes formes d’usages, et notamment toutes sortes d’implications politiques en termes de discrimination entre citoyens comme ce put être le cas au cours de la période de collaboration avec le régime nazi<sup>1111</sup>. Le HCI adopte donc une position d’utilitarisme cognitif qui, tout en reconnaissant l’intérêt politique de l’utilisation d’une telle notion élaborée à des fins scientifiques, s’oppose fermement à sa généralisation en tant que catégorie « publique » (administrative et/ou statistique).

---

<sup>1107</sup> *Ibid.*

<sup>1108</sup> *Ibid.*, p.16.

<sup>1109</sup> *Ibid.*

<sup>1110</sup> *Ibid.*

<sup>1111</sup> À cet égard, certains membres du HCI, notamment son président, semblent avoir été particulièrement déterminant sur cette question : « Marceau Long était très très obsédé par l’attitude du Conseil d’Etat durant la guerre... On se réunissait souvent dans la salle du Conseil d’Etat où il y avait le portrait de René Cassin... et, il disait : ‘Ah non, non...souvenez-vous ce que les Français ont fait durant la guerre, faut faire très attention...’ et ça, ça m’avait beaucoup marqué et je trouvais que c’était bien » : entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.* René Cassin avait en l’occurrence été, en tant que Vice-président du Conseil d’Etat, l’un des principaux opposants au projet d’introduction de quotas dans les ordonnances de 1945 (cf. *supra* ; sous-partie A, section 1).



Quel bilan peut-on tirer de ces discussions sur la légitimité des terminologies publiques pour dire la ou les populations de l'intégration ? D'un point de vue global tout d'abord, les discussions qui s'entament alors révèlent, non seulement l'existence d'une option « anti-immigré » formulée en tant que telle à l'intérieur de l'appareil d'Etat, ainsi que la constance de l'argumentation méthodologique selon laquelle la démographe défend la scientificité de la prise en compte de l'« origine », mais également et surtout comment le positionnement intermédiaire que le HCI propose ne témoigne pas de son adhésion cognitive à l'établissement de cette catégorie.

Plus spécifiquement ensuite, cet épisode nous confirme premièrement que le HCI, jusque-là entièrement focalisé sur des objectifs de pédagogie publique basés sur la production de quantification statistiques (des flux, puis des stocks), ne s'est spécifiquement investi dans ce questionnement qu'après la prise de position du groupe « Choussat » à l'encontre de la catégorie d'« immigré ». Deuxièmement, clairement attachés à l'utilité du type de connaissance quantifiée produite par la démographe, les « sages » assument l'idée d'un dépassement ponctuel et circonscrit du critère juridique. De plus, manifestement sensibles aux argumentaires de M. Tribalat, ils affirment que la scientificité de la démarche à l'origine du type de conceptualisations taxinomiques en question constitue une cause suffisante de légitimité publique ; abandonnant même ce faisant une justification mettant en avant l'enjeu de la délimitation incertaine des « problèmes d'intégration ». Troisièmement, s'ils affirment la nécessité de la clarification terminologique dans une perspective de pédagogie publique ils autonomisent la définition des différentes catégories de toute possibilité de transformation en catégorie d'action publique, et n'expriment aucune velléité de les intégrer aux nomenclatures de la statistique publique ; d'où la constance du maintien de la catégorie des « personnes exclues ou marginalisées »<sup>1112</sup>.

Enfin, on remarque également que si le « groupe Choussat » se concentre sur la catégorie d'« immigré », le HCI est quant à lui moins focalisé sur cette dernière qu'il subordonne constamment, dans sa légitimation du dépassement du critère juridique, à celle de « personnes d'origine étrangère ». C'est très clairement cette dernière qui est, en tant que corrélat de la significativité de la quantification séculaire de l'immigration (c'est-à-dire, la démonstration de l'importance numérique des ascendances immigrées dans la constitution de la population nationale), celle dont la spécificité est la plus nettement « valorisée » par le rapport, et la plus explicitement attribuée aux travaux de M. Tribalat. Retrouvant ainsi toute la

---

<sup>1112</sup> Cf. Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, op.cit., pp.16-17.

prégnance des enjeux de quantification sur les réflexions taxinomiques, on constate qu'alors que la notion de « personnes d'origine étrangère » est mise en évidence (avec toutes les limitations que nous avons mentionnées), celle d'« immigré » ne se voit accordée qu'une place de toute évidence subalterne. C'est cette catégorie que les « sages » opposent à celle d'« étrangers » et dont ils prennent soin de préciser comment et pourquoi elle doit être limitativement employée.

Ainsi, la catégorie d'« immigré » n'est donc pas, en elle-même et pour elle-même, mise en avant. Sa *mise en définition* n'apparaît qu'être la conséquence collatérale de l'adoption du schéma, dans la mesure où la compréhension de ce dernier implique de clarifier la confusion résultant de l'usage commun des notions d'« étranger » et d'« immigré ». Cantonnée à ce rôle il n'apparaît pas que sa transformation en catégorie statistique pleine et entière ait véritablement été, ni implicitement ni explicitement, envisagée à l'issue des huit premiers mois d'activité du groupe « Statistiques ». Comment expliquer dès lors que la situation soit tout autre lorsqu'on se reporte au deuxième rapport du HCI, qui paraît quelques mois plus tard, en novembre 1991 ? Comment comprendre que la rubrique des définitions se soit clairement resserrée pour se limiter à la catégorie d'« étranger » et à celle d'« immigré », qui est dorénavant reconnue comme catégorie statistiquement pertinente, et en tant que telle mise en valeur<sup>1113</sup> ? Comment expliquer que ce rapport exclusivement consacré à la connaissance statistique de l'immigration s'ouvre par une dizaine de pages sur l'alternative « Etrangers – Immigrés » ?<sup>1114</sup>

De toute évidence, entre la publication de ces deux premiers rapports (février-novembre 1991), s'est affirmée la centralité de la catégorie d'« immigré » ainsi que la « nécessité » de sa transformation en catégorie statistique. Si pour comprendre comment a pu survenir cette *mise en statistique* spécifique d'une notion d'« immigré » qui, relativement marginalisée, ne faisait l'objet que d'une *mise en définition* distinctive, il faut bien évidemment mentionner la disparition de l'opposition « interne » à cette catégorie que provoque l'abandon du « groupe Choussat » dans le courant du printemps 1991 (cf. encadré 2).

---

<sup>1113</sup> Cf. Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration. Novembre 1991*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1992 (1<sup>er</sup> trim.), p.14. Une troisième catégorie y est définie, celle d'« immigrant », mais comme nous le verrons dans le chapitre 4, il s'agit d'une « version comptable » de la catégorie d'« immigré ».

<sup>1114</sup> *Ibid.*, pp.15-26.

## Encadré 2

### L'abandon de la démarche du « groupe des experts de l'immigration »

La réflexion et les études engagées dans le cadre de ce groupe de travail qui devait donc permettre de fournir la base d'expertise nécessaire à une « contre-attaque » gouvernementale à l'égard du dit « rapport Milloz » du nom du membre du conseil scientifique du FN, connaissent une fin prématurée. Comme l'indique M.-T. Join-Lambert, la remise du rapport du « groupe Choussat » n'a pas l'objet de la moindre reprise par les autorités publiques : « [I]l [i.e. le rapport] n'a malheureusement pas été utilisé par les politiques pour démonter les chiffres. C'est Choussat qui l'a remis à Hubert Prévot qui a dû 'manager' la suite [...] mais le rapport est resté confidentiel et finalement, ce n'est malheureusement pas passé dans le domaine public, et personne n'a osé le reprendre »<sup>1115</sup>. Corroborant cet abandon volontaire des études contenues dans ce rapport remis aux alentours des mois de mars-avril 1991<sup>1116</sup>, H. Prévot l'explique par la « complexité » des méthodologies et analyses statistiques qui y étaient développées : « C'était une étude bien faite. Je peux vous dire que c'était des gens assez compétents qui l'avaient faite mais voilà, au bout du terme on a eu un gros rapport [...] Alors malheureusement cette étude a été faite, elle était tout à fait remarquable, elle renversait déjà l'idée, mais les conclusions étaient complexes [...] la méthodologie était difficile et donc, je crois que c'est une des raisons qui a fait que Rocard a dit : 'Hubert, tu prends ce rapport. Tu as un coffre-fort ? Ben, tu le mets dans un coffre-fort et on en entend plus parler !'... et, il doit y en avoir trois versions »<sup>1117</sup>.

Ce cas de figure atypique correspond à une situation où « l'effet produit par l'usage de l'argument chiffré est tel que sa mise en doute est jugée trop coûteuse par le contradicteur potentiel »<sup>1118</sup>. En effet les moyens dont disposait ce groupe, ainsi que l'objectif qui lui avait été confié – à savoir de « démonter », à partir de l'exploitation croisée d'un grand nombre d'informations statistiques, l'argumentaire élaboré par P. Milloz – le plaçait sur le terrain de la construction intrinsèque des données chiffrées. Autrement dit, l'excellence technique de ces « experts de l'immigration », aurait eu pour conséquence de les conduire à produire des études et analyses qui allaient au-devant de difficultés méthodologiques qui impliquaient en retour une marge d'incertitude quant au degré assertorique des conclusions obtenues. En outre, comme le souligne A. Lebon, ce rapport présentait l'inconvénient d'avoir pour cadre d'élaboration la production d'un contre-discours face aux allégations frontistes : « Et évidemment, on s'est un peu heurté au problème statistique... mais, on s'est aussi heurté au problème de la protection sociale qui favorise les faibles revenus et les familles nombreuses... donc du coup ça faisait qu'obligatoirement dans un premier temps les familles d'origines étrangères étaient plus bénéficiaires des prestations... donc, il y a eu des travaux relativement intéressants qui ont été fait par l'INSEE... et puis finalement, on s'est rendu compte, je crois, de la difficulté de sortir des documents finalisés [...], [j]e veux pas dire que ça s'est terminé en queue de poisson mais, c'est vrai aussi que c'était un peu tomber dans le piège du FN que d'essayer de... On n'allait pas reprendre ses chiffres un par un en disant : « Là, c'est faux, là, c'est faux, là, c'est faux... »... Donc au final on s'est retrouvé face au problème que ça posait de répondre au FN et de rentrer dans leur... et puis, aussi, on s'est retrouvé devant la difficulté de mesurer quelque chose de difficilement mesurable compte tenu des politiques françaises, à mesurer quelque chose de difficilement saisissable... par exemple si on dit : 'Y a tant d'élèves étrangers qui nous coûtent tant' comme le disait le rapport du FN mais, le problème c'est qu'après, l'immense majorité de ces enfants, ils vont devenir Français... donc bon... »<sup>1119</sup>.

Ce serait très précisément en raison des formes effectivement prises et impliquées par ce travail technique que ce dernier aurait été finalement estimé inutilisable par les autorités gouvernementales dans la mesure où il ne permettait pas de parvenir à des formulations argumentatives suffisamment simplifiées pour faire l'objet

<sup>1115</sup> Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

<sup>1116</sup> En effet, H. Prévot et A. Lebon évoquent une période de six mois pour la réalisation des différentes études. Or, comme l'attestent la note à l'attention des membres du « groupe des experts de l'immigration » en date du 14 septembre 1990 ainsi que les notes manuscrites prises par G. Calot lors de la réunion du 12 octobre 1990, c'est lors de cette dernière réunion, et donc à la mi-octobre, que les huit axes de travail ont définitivement été arrêtés et la partition du travail à accomplir effectuée.

<sup>1117</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.* De manière concordante, H. Prévot et C. Guignard-Hamon déclarent qu'il a existé seulement trois versions de ce rapport : une pour chacun d'entre eux, et une troisième en possession du Premier ministre. Notons toutefois que la version de travail du plan du second rapport en date du 30 septembre 1991, prévoit néanmoins de rendre compte de manière synthétique du « Rapport 'Choussat' » ; ce qui indique en toute vraisemblance que le SGI avait dû transmettre au HCI sous une forme ou une autre des informations contenues dans ce rapport. Cette mention disparaît cependant dans la version finale du rapport du HCI remis au mois de novembre : cf. Version de travail du « plan succinct (*sic.*) du rapport » en date du 30 septembre 1991, archives publiques privées.

<sup>1118</sup> Bacot Paul & alii, « Le langage des chiffres en politique », *op.cit.*, p.11.

<sup>1119</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

d'une publicisation. Aussi, malgré le souhait exprimé au sein de ce groupe de travail, à l'instar du HCI, de « proposer, sinon un discours nouveau sur l'immigration, en tout cas des éléments contribuant à l'élaboration d'une approche plus pédagogique »<sup>1120</sup>, il semblerait que le travail de construction statistique n'ait pas été congruent avec la nature des « besoins » de production discursive, que le HCI avait pour sa part commencé à satisfaire : « [L]a conclusion générale de cette étude était que ce que disait Milloz était complètement faux, bien sûr bien sûr... mais ils ont eu vraiment peur, au moment où la polémique avec la droite et le FN s'estompait un peu, grâce en partie au travail du HCI, au moment où Milloz commençait lui-même à être plus ou moins en difficulté... la presse aussi qui commençait à réagir beaucoup sous l'effet notamment de l'information diffusée par le HCI, elle commençait à ne plus dire trop de conneries... Ils se sont dit : 'Si on sort ça, ça va être une polémique fantastique sur : 'Votre méthode n'était pas bonne !' ; 'L'opposition n'était pas dans le groupe de travail' ; 'Vous dites vous-mêmes que les conclusions ne sont pas certaines ...' »<sup>1121</sup>.

Ne permettant pas au décideur de « clore la chaîne du doute », l'initiative du groupe « Choussat » se voit donc délégitimée, et avec elle son positionnement taxinomique. La disparition de ce point de vue est d'ailleurs d'autant plus effective et définitive que quelques semaines après la remise de son rapport à M. Rocard, ce dernier démissionne au profit d'E. Cresson qui pour sa part met fin à l'expérience du SGI lui-même. Aussi, cette option « anti-immigré », qui avait contraint les « sages » dans le courant du mois d'octobre 1990, à statuer sur cette question en précisant leur position et décisions à cet égard, ne dispose plus dès la fin du mois de mai 1991, du moindre relais au sein du dispositif institutionnel d'intégration dont il ne reste plus d'ailleurs que le HCI.

Mais nous allons surtout montrer que cette transformation de l'« immigré » en catégorie statistique est moins le fait de l'affermissement de l'adhésion des « sages » à la nécessité démographique de ne plus faire encadrer la production statistique par le critère du statut juridique que par le rôle stratégique que finit par jouer l'« immigré » et les stocks d'immigrés dans la consolidation statistique des résultats du recensement général de la population sur le solde migratoire et le stock d'étrangers. C'est en effet à l'occasion de la publicisation de ces résultats et dans le contexte de la remise en cause de la fiabilité du système de la statistique publique sur laquelle ces derniers débouchent, qu'on assiste véritablement à la mise en avant officielle de la catégorie d'« immigré ».

### ***b – Compter les « étrangers », désigner les « immigrés ». L'enjeu de la légitimité de la statistique publique au fondement de la substantialisation de la catégorie***

Les différentes productions du groupe « Statistiques » doivent en effet être appréhendées comme le résultat d'un travail continu et commun. Aussi, devons-nous notamment souligner que, parallèlement à la reprise du « schéma 'Tribalat' », les « sages » expriment tout aussi vivement le souhait de pouvoir appuyer « leur » expertise statistique sur une exploitation anticipée des résultats en cours de traitement du recensement général de la population qui s'est déroulé à peine quelques mois plus tôt entre mars et avril 1990 ; c'est-à-dire au moment même où ils se voyaient confiée leur mission statistique. C'est ainsi selon une focale très similaire à celle qui préside au projet d'exploitation du schéma, c'est-à-dire

<sup>1120</sup> Document de travail du « Groupe d'experts sur l'immigration » en date du 14 septembre 1990, *op.cit.*

<sup>1121</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

l'utilisation d'informations quantifiées permettant notamment d'affirmer une maîtrise statistique de la situation globale de l'immigration, que le HCI concentre son intérêt sur l'établissement d'un chiffrage du « solde migratoire ».

Telle qu'elle est retranscrite dans les notes manuscrites prises par G. Calot lors de la première réunion du groupe « Statistiques », cette « ligne de réflexion prioritaire » porte aussi bien sur les « aspects méthodologiques » que sur l'établissement intégral de ce solde par une estimation des « flux d'entrée » jusqu'aux « flux de sortie »<sup>1122</sup>. Dans le document établissant l'ordre du jour de la réunion suivante et envoyé par C. Ducastelle le 9 juillet aux membres du groupe « Statistiques », la formulation de cette demande qui fait l'objet d'une rubrique à part, « Recensement 1990 », fait d'ailleurs l'objet d'un étoffement spécifique et pour le moins exhaustif. Le HCI sollicite en effet de la part de l'INSEE la conduite « urgente » de quatre travaux : tout d'abord, un « examen des premiers résultats globaux publiés par l'INSEE », une « réflexion sur la signification du 'solde' », l'élaboration de « conclusions sur les estimations de bilan migratoire sur la période 1982-1990 », ainsi que la « présentation détaillée du calendrier de sortie des résultats du recensement de 1990 »<sup>1123</sup>. L'ambition semble donc d'investir pleinement l'opportunité que constitue l'exploitation de cette opération statistique majeure : « [à] l'époque, il faut dire que la vraie source statistique qui devait complètement nous sauver, c'est le recensement »<sup>1124</sup>. Toutefois, comme nous allons le voir, au travers des échanges entre le HCI et l'INSEE au sein du groupe « Statistiques », la conduite de cet objectif de quantification est très clairement dominée par les incertitudes techniques et méthodologiques qui entourent la capacité et la possibilité pour les agents de l'INSEE d'établir un tel chiffrage.

Ainsi, dès la tenue de la deuxième réunion, celle du 12 juillet, les représentants de l'INSEE apportent une modération quant à l'étendue de la formulation des requêtes formulées. L'organisme central de la statistique publique déclare ne pas être en mesure, pour des raisons tenant à l'ordre préétabli des opérations d'exploitation, de fournir dans les délais impartis par le HCI une estimation satisfaisante du solde migratoire. En effet, lors des éditions de 1975 et 1982, il avait été prioritairement procédé à l'exploitation d'un échantillon des bulletins collectés au niveau national<sup>1125</sup>, c'est-à-dire une opération qui permet, notamment *via* l'évaluation du stock d'étrangers, une quantification correcte (ou du moins satisfaisante) des différents flux d'entrées et de sorties qui composent le « solde migratoire ». Or, pour le

---

<sup>1122</sup> Notes manuscrites de G. Calot lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1123</sup> Ordre du jour détaillé de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1124</sup> Entretien avec Hubert Prévot, *op.cit.*

<sup>1125</sup> Echantillon au 1/5<sup>e</sup> en 1975 ; et au 1/20<sup>e</sup>, puis au 1/4 en 1982.

recensement de 1990, la priorité avait été accordée aux besoins locaux d'exploitation statistique dans la mesure où le dépouillement département par département devait premièrement traiter les principales questions de tous les bulletins afin d'établir de manière satisfaisante les catégories de « population légale des communes »<sup>1126</sup>.

Dans ces conditions, l'INSEE indique qu'elle « ne sera pas en mesure, pour le premier rapport, d'apporter des précisions supplémentaires sur le solde migratoire et souhaite une autre rédaction au travail demandé : 'réflexions sur le solde (82-90) à la lumière des trois derniers recensements' »<sup>1127</sup>. L'INSEE propose donc d'approcher le « solde migratoire » par des hypothèses d'évaluation et de prévision formulées à partir du résultat du solde global de la population totale présente sur le territoire et de sa comparaison avec les informations disponibles sur les recensements de 1975 et 1982.

Le HCI, qui ne peut qu'accepter cette proposition, exige toutefois, dès la réunion suivante du 28 août 1990, que lui soit *a minima* indiqué « le calendrier qui permettra, compte-tenu des délais de dépouillement, de présenter des résultats définitifs »<sup>1128</sup>. Retrouvant ici la volonté de la part de l'instance de « sages » d'affirmer une maîtrise sur la production statistique pertinente, nous voyons qu'il est dès lors question faute de disposer pour le premier rapport des chiffres escomptés, de pouvoir au moins « [a]nnoncer ce que le prochain rapport pourrait contenir sur le recensement de 1990 »<sup>1129</sup> ; c'est-à-dire de montrer qu'un contrôle s'exerce sur la temporalité de production de ces informations. Par ailleurs, semblant encore témoigner de leur impatience à l'égard des résultats du recensement, le compte-rendu de cette même réunion du 28 août indique que les « sages » demandent également à ce que le travail proposé par l'INSEE soit effectué, « sous quinzaine »<sup>1130</sup>. Ils souhaitent disposer, indique le compte-rendu, d'une étude sur les « différents facteurs explicatifs du solde » qui « rappel[le] le poids de chacun d'eux dans les soldes de recensements précédents [...] [et] présent[e] ce qui peut être supposé pour expliquer le solde du recensement Général de la Population (*sic.*) 1990 par rapport à celui de 1982 »<sup>1131</sup>.

Toutefois, le va-et-vient entre les comptes-rendus de réunion et les notes manuscrites (notamment celles de M. Tribalat) permet de davantage expliciter les termes précis dans

---

<sup>1126</sup> C'est-à-dire regroupant leur population municipale et leur population comptée à part : cf. le tableau récapitulatif des « catégories de population légale », disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/ppp/sommaire/imeths01o.pdf>.

<sup>1127</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1128</sup> Compte-rendu de la réunion du 28 août 1990 du groupe « Statistiques », *op.cit.*

<sup>1129</sup> Notes de manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du 28 août 1990 du groupe « Statistiques » ; archives publiques privées.

<sup>1130</sup> Compte-rendu de la réunion du 28 août 1990 du groupe « Statistiques », *op.cit.*

<sup>1131</sup> *Ibid.*

lesquels le HCI reformulent effectivement cette urgente demande sur le « solde migratoire ». En effet, quittant le domaine des contingences matérielles, ce projet de quantification du solde migratoire entre en cette fin du mois d'août dans celui de l'incertitude des hypothèses méthodologique qui débouchent sur un chiffre prévisionnel pour le moins inattendu de ce solde migratoire. L'INSEE indique ainsi que d'après les premiers résultats obtenus au cours de l'été sur la variation de population totale, il apparaît l'existence de « 400 000 d'écart »<sup>1132</sup>. Correspondant à la différence constatée par l'INSEE entre cette variation numérique globale et l'excédent naturel (c'est-à-dire les naissances soustraites des décès), il s'agirait en toute logique du « solde migratoire »<sup>1133</sup>. Il est cependant immédiatement fait mention d'un « effet qualité » auquel les notes manuscrites de M. Tribalat relie graphiquement l'inscription « Dans 15 jours → rapport Labat sur les 400 000 »<sup>1134</sup>.

Ces annotations s'avèrent tout particulièrement importantes pour comprendre la manière dont se pose méthodologiquement la possibilité pour l'INSEE d'« assurer » la signification de ce chiffre brut qui est le seul dont elle dispose, et donc d'en « garantir » ou non l'utilisation par les « sages ». Comme il apparaît en effet dans la note de travail établie par J.-C. Labat pour la réunion du 11 septembre 1990, la grande incertitude qui entoure le sens de cet « écart » est tout particulièrement due à la détermination de la part revenant relativement au « solde migratoire » et à ce dénommé « effet qualité ». Dans cette note intitulée « À propos des variations de populations intercensitaires 1975-1982 et 1982-1990 », J.-C. Labat commence par indiquer que l'établissement du solde migratoire est une donnée « sujette à caution », y compris lorsqu'elle peut s'appuyer sur les données disponibles sur la précédente période intercensitaire ; la principale des « causes d'incertitude » d'un point de vue méthodologique ayant trait à l'hétérogénéité des sources statistiques :

« [L]es données des recensements concernant la population totale d'une part et les étrangers d'autre part proviennent de dépouillements différents (dénombrement fournissant la 'population légale' dans un cas, exploitations statistique d'un échantillon – au 1/5 en 1975, au 1/20 en 1982 – dans l'autre »<sup>1135</sup>.

Aussi, reprenant une réflexion qui semble avoir déjà fait l'objet d'une discussion au cours de la première réunion du groupe « Statistiques », J.-C. Labat indique que les soldes obtenus, d'une part par la différence entre la variation globale de la population et l'excédent naturel, et

---

<sup>1132</sup> Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du 28 août 1990 du groupe « Statistiques », *op.cit.*

<sup>1133</sup> *Ibid.*

<sup>1134</sup> *Ibid.*

<sup>1135</sup> « À propos des variations de populations intercensitaires 1975-1982 et 1982-1990 », note établie par J.-C. Labat pour la réunion du 11 septembre du groupe « Statistiques » ; archives publiques privées.

d'autre part par la mise en équation de la variation du stock d'étrangers avec l'excédent naturel étranger et les acquisitions de la nationalité française, ne peuvent être rapprochés qu'avec précaution :

« Les 'soldes' (+ 260 000 pour la population totale, + 320 000 pour la population étrangère) s'apparentent à des soldes migratoires, mais étant le résultat de soustractions en cascade, doivent être interprétés avec beaucoup de prudence. En effet, comme l'a rappelé G. Calot lors de la première réunion du groupe de travail, une soustraction, en statistique, est une opération éminemment dangereuse, lorsque les données qu'on soustrait proviennent de sources différentes »<sup>1136</sup>.

Or, compte-tenu de la spécificité du recensement de 1990, J.-C. Labat souligne que cette dimension méthodologique est d'autant plus problématique pour la dernière période la dernière période intercensitaire. Comme nous l'avons déjà indiqué, s'il permet l'établissement d'un solde de 400 000, à partir des données portant sur la population totale, il ne fournit pas les données nécessaires à l'établissement du solde pour la population étrangère : « s'il est possible sans trop de risques de faire une évaluation de l'excédent naturel et du nombre d'acquisitions de la nationalité française, le solde migratoire ne peut être reconstitué sans la variation du stock d'étrangers »<sup>1137</sup>. De plus, à cela s'ajoutent le problème des erreurs de déclaration de nationalité ainsi que le fait que le nombre de naissances d'enfants étrangers et celui des acquisitions de la nationalité française sans formalité résultent d'évaluations.

Puis, après ces considérations générales sur les causes structurelles d'incertitude qui affectent – certes de manière spécifique pour le recensement de 1990 – l'établissement du « solde migratoire »<sup>1138</sup>, J.-C. Labat en vient à ce qui constitue le cœur de l'argumentaire de sa note sur les hypothèses qu'il est possible de faire, ou justement de ne pas faire, sur la détermination de ce différentiel de « 400 000 ». Considérant que s'il serait « abusif dans l'absolu » de formuler des hypothèses à l'égard de l'estimation du « solde migratoire »<sup>1139</sup> par rapprochement, toutes choses étant égales par ailleurs<sup>1140</sup>, des données de la précédente période intercensitaire, le statisticien souligne que cela impliquerait surtout, de façon beaucoup plus problématique, de se placer :

---

<sup>1136</sup> *Ibid.*

<sup>1137</sup> *Ibid.*

<sup>1138</sup> Sur la constance et la récurrence de l'évocation des difficultés d'établissement du « solde migratoire » dans les débats sur la qualité du recensement, cf. : Héran François & Toulemon Laurent, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », *Population & Sociétés*, 411, avril 2005, et notamment pp.3-4, « La nécessaire révision du solde migratoire » ; Cornuau Frédérique & Dunezat Xavier, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2, 2008, notamment pp.333-335, « Solde migratoire : un résidu polémique ».

<sup>1139</sup> « À propos des variations de populations intercensitaires 1975-1982 et 1982-1990 », *op.cit.*

<sup>1140</sup> Et notamment les comportements migratoires des Français.



« dans l'hypothèse où la qualité du recensement de 1990 serait dans le prolongement de celle des recensements précédents [...] Or, à la différence des recensements précédents, des innovations importantes, dont on peut penser qu'elles ont très sensiblement amélioré la qualité de la collecte ont été apportées au recensement de 1990 »<sup>1141</sup>.

Cette amélioration des techniques de collecte mises en place lors du recensement de 1990 serait en effet d'autant plus déterminante qu'« [a]ucune innovation importante, susceptible de faire varier par elle-même de façon appréciable le taux d'omissions nettes, n'a été apportée à la collecte des recensements de 1968, de 1975 et de 1982 »<sup>1142</sup>, et « qu'on peut sans doute admettre en moyenne une légère dégradation de la couverture nette entre 1962 et 1982 »<sup>1143</sup>. Quantifiant même l'importance de ces considérations techniques en rappelant « qu'une variation du degré de couverture de 0,1% (variation de 98,9% à 98,8% par exemple), au demeurant minime, entraîne une variation du nombre total de personnes de l'ordre de 50 000 », J.-C. Labat énumère avec insistance et dans le détail la variété et l'étendue des mesures prises par l'INSEE pour améliorer l'exhaustivité du degré de couverture pour le recensement de 1990<sup>1144</sup>. Or, des différentes estimations qui pouvaient être faites de la réduction des omissions ainsi générée<sup>1145</sup>, J.-C. Labat en arrive à la conclusion que les « 400 000 d'écart » que le HCI veut pouvoir commenter en ce qu'il pourrait rendre compte en partie de l'importance du solde migratoire étranger, sont probablement exclusivement dûs à cet « effet qualité », ainsi que le retranscrivaient les notes manuscrites de M. Tribalat :

« Pour l'instant, il est évidemment impossible de chiffrer, même de façon provisoire, l'effet global que toutes les mesures nouvelles prises en 1990 ont pu avoir sur le degré de couverture ; mais il est tout à fait possible qu'elles expliquent une partie importante, voire très importante, du 'solde' de + 400 000 personnes »<sup>1146</sup>.

---

<sup>1141</sup> *Ibid.*

<sup>1142</sup> *Ibid.*

<sup>1143</sup> Principalement en raison de l'augmentation du « poids des catégories les plus sujettes aux omissions (jeunes adultes, zones fortement urbanisées, personnes seule) » ainsi que celui des « catégories les plus sujettes aux doubles comptes (étudiants, personnes âgées, possesseurs de résidence secondaire »), cf. *ibid.*

<sup>1144</sup> Des efforts particuliers avaient même été apportés au renforcement du dispositif de collecte ; concernant aussi bien l'intensification de la préparation, de l'encadrement et la formation des agents recenseurs que la mise en œuvre de véritables actions de communication (campagne de publicité, notice d'information distribuée aux ménages, etc...), *ibid.*

<sup>1145</sup> Le seul contrôle d'exhaustivité effectué lors de la collecte par rapprochement avec les fichiers de la taxe locale d'habitation devait permettre de réduire d'au moins 300 000 le nombre des omissions. En effet, ce contrôle avait eu lieu dans les villes de plus de 10 000 habitants – ce qui couvre une population de 25 millions d'habitants. Or d'après l'enquête contrôle réalisée à la suite du recensement de 1962 le taux d'omissions dans ces zones urbaines était estimée à 2,2%, dont 1% de personnes omises isolément et 1,2% correspondant à des omissions de logements ou d'immeubles. Aussi, J.-C. Labat considère-t-il comme probable d'admettre que le contrôle effectué par rapprochement avec les taxes d'habitation permette au moins de supprimer cette dernière catégorie d'omission, ce qui représente donc 1,2% de 25 millions, c'est-à-dire 300 000 ; cf. *ibid.*

<sup>1146</sup> *Ibid.*

J.-C. Labat va même plus loin dans la « déconstruction » de cette estimation chiffrée. Considérant en effet que le solde migratoire des Français n'a certainement pas été nul sur la période 1982-1990, J.-C. Labat termine littéralement sa note en indiquant que : « [f]inalement, il ne serait même pas surprenant que le nombre d'étrangers recensés en 1990 soit inférieur à celui de 1982 »<sup>1147</sup>.

D'après le compte-rendu qui est fait de la discussion qui a fait suite à la présentation de J.-C. Labat, il apparaît que, si une série d'éléments sont retenus pour parvenir à une présentation clarifiée et simplifiée des différentes limites méthodologiques et techniques qui affectent la « fiabilité » de ce solde issu de la variation totale de population<sup>1148</sup>, c'est très clairement le caractère inattendu de cette prévision quantitative sur l'évolution du stock d'étrangers qui concentre les discussions du groupe « Statistiques ». Une double base argumentaire est ainsi ébauchée *ex nihilo* pour « relativiser » cette probable infériorité du nombre d'étrangers en 1990 par rapport à son niveau de 1982. D'une part, ils se lancent dans des conjectures faisant de la différence des contextes « politiques » en 1982 et 1990 la possible cause d'une éventuelle dégradation, spécifique aux étrangers, du taux de couverture du recensement :

« [L]a qualité du recensement des populations étrangères pourrait être assez fortement liée au contexte politique de l'époque. En 1982, compte-tenu de la procédure de régularisation, les étrangers pouvaient être moins méfiants vis-à-vis du recensement. En 1990, au contraire, l'ambiance politique est tout autre et a pu entraîner des réticences de la part des étrangers à répondre aux questionnaires »<sup>1149</sup>.

D'autre part, selon une stratégie de relativisation, procédant moins par supputation que par esquive, il est également proposé de détourner l'attention de l'évaluation de l'importance absolue de la quantification du stock d'étrangers en mettant cette dernière en vis-à-vis d'autres types de caractérisation : « souligner que l'évolution quantitative de la population étrangère ne permet pas d'appréhender son évolution qualitative »<sup>1150</sup>.

De cette réunion de septembre 1990 jusqu'à la remise du second rapport du HCI en novembre 1991, cette recherche de registre de « neutralisation » de la significativité de cette

---

<sup>1147</sup> *Ibid.*

<sup>1148</sup> Deux formulations sont ainsi retenues : une première sur le caractère « contradictoire » entre la « qualité générale » du recensement et « sa qualité vis-à-vis des populations étrangères » – ce qui renvoie à la différences des types de sources –, et une autre sur la « très forte incertitude sur les informations issues du recensement général de la population et concernant l'acquisition de la nationalité française » – qui condense les changements ayant affecté la collecte et le fait que les données portant sur la nationalité fassent nécessairement l'objet d'évaluations.

<sup>1149</sup> Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 1990 du groupe « Statistiques » ; archives publiques privées.

<sup>1150</sup> *Ibid.*

diminution inattendue du stock ne va plus cesser. Or, comme nous allons le voir, c'est dans le cadre du développement de ces stratégies de formulation que va se retrouver de plus en plus sollicité l'« immigré » en tant que catégorie statistique.

Examinons donc l'évolution de ces modalités argumentatives en partant du premier rapport du HCI. Rappelons tout d'abord à cet égard que la partie consacrée à l'exploitation du recensement, qui était, encore en novembre 1990, censée ouvrir le chapitre dédié aux résultats statistiques (cf. doc. 7), a été rétrogradée en deuxième position dans la version finalement publiée<sup>1151</sup> ; c'est-à-dire à la suite de l'exploitation du « schéma 'Tribalat' » qui, contrairement aux résultats du recensement encore indisponibles au moment de la remise du rapport en février 1991, s'était quant à elle distinguée par un haut degré de « fiabilité » aussi bien technique que politique. Aussi, faut-il voir dans ce (dé)placement une manière de rendre moins visible cette tentative d'approximation du « solde migratoire » et du stock d'« étrangers ».

Puis, si on s'intéresse plus spécifiquement au contenu de la présentation qui en est faite, on remarque non seulement que les considérations méthodologiques sur les causes probables d'incertitude de cette estimation de solde de 400 000 ont été réduites depuis la discussion de la réunion du 11 septembre 1990 – puisque ne sont finalement mentionnés que les éléments ayant trait aux déclarations de nationalité<sup>1152</sup> et les améliorations techniques apportées au recensement<sup>1153</sup>, et évacuée l'évocation de l'hétérogénéité des sources statistiques à partir desquelles sont établies la population nationale et la population étrangère –, mais aussi et surtout que la stratégie argumentative de « relativisation » de la diminution du stock d'étrangers a évolué. D'une part, très certainement en raison de la faiblesse des éléments permettant d'en asseoir l'énonciation, l'hypothèse au sujet de la possible influence du contexte politique sur l'attitude des étrangers à l'égard du recensement – et donc leur éventuelle sous-représentation – est tout bonnement abandonnée. Par contre et d'autre part, la manœuvre visant à minimiser la signifiante du résultat quantitatif, en attirant l'attention sur les *qualités* de la composition du stock d'étrangers (notamment la répartition par nationalités)

---

<sup>1151</sup> Cf. Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, *op.cit.*, pp.29-32.

<sup>1152</sup> « [L]es comptabilisations qui sont établies sur des bases déclaratives de nationalité sont toutefois imprécises car elles incluent les personnes de double nationalité française et algérienne qui se sont déclarées algériennes lors du recensement, soit 240 000 personnes en 1982 » : *Ibid.*, pp.29-30.

<sup>1153</sup> Est ainsi qu'« il est tout à fait possible qu'une partie importante du surplus soit due aux mesures nouvelles prises en 1990 par l'INSEE pour améliorer la qualité du recensement » : *Ibid.*, p.31.

fait l'objet d'un développement spécifique ; et ce pourtant, en l'absence (logique) de données issues du recensement<sup>1154</sup>.

Mais plus fondamentalement, le véritable moyen que privilégie le HCI pour neutraliser la formulation de cette diminution statistique consiste *tout simplement* à opter pour une rédaction qui, volontairement *euphémisée*, équivaut à une *dissimulation* : « [a]insi, selon l'INSEE [est-il écrit], *le nombre d'étrangers recensés en 1990 est sans doute proche de celui de 1982, à 100 000 ou 200 000 près* » ; [s]elon toute vraisemblance *le nombre d'étrangers est resté voisin de ce qu'il était en 1982*, mais, pour l'instant, il est impossible d'être beaucoup plus précis »<sup>1155</sup>. Cette reformulation est d'autant plus notable que ce qui est présenté juste avant l'examen de la période 1982-1990 comme *l'augmentation* du nombre d'étrangers entre le recensement de 1975 et celui 1982 est évaluée entre + 170 000 et + 240 000 ; soit un ordre de grandeur indubitablement comparable à celui conféré à cette *proximité numérique* des stocks de 1982 et 1990.

Loin d'être une démarche isolée du HCI, cette tactique d'euphémisation de la décroissance du nombre d'étrangers est reproduite jusque dans les propres publications de l'agent de l'INSEE en charge de cette question au sein du groupe « Statistiques » : J.-C. Labat. Ainsi, dans l'article, « La présence étrangère en France métropolitaine », qu'il fait paraître dans le numéro d'*Economie et statistique* d'avril 1991, ce dernier évoque de « stabilisation de la présence étrangère de 1982 à 1990 » et écrit dans le même temps que « [d]e 1975 à 1982, le nombre d'étrangers a *augmenté* de 240 000 »<sup>1156</sup>.

Mais intéressons-nous surtout à l'étude que ce dernier fait paraître dans *Insee Première* en juin 1991<sup>1157</sup>, dès que les premiers résultats sur la population étrangère sont enfin disponibles, et où il n'est donc plus possible de prendre prétexte de l'incertitude qui entoure la composition de ce solde de variation de la population. Voyons notamment comment évolue la formulation de cette « euphémisation », mais aussi et surtout comment le recours à la

---

<sup>1154</sup> Aussi, à partir de la mise en vis-à-vis des résultats d'une projection de population étrangère réalisée par l'INSEE en 1986, et de données issues de l'état civil, ou provenant des ministères de l'Education nationale et du ministère du Travail sur la période 1982-1989, le rapport met avec insistance l'accent sur le fait que « [d]ans le prolongement de l'évolution antérieure à 1982, la part relative des nationalités de la CEE n'a pu que se réduire, au profit de celles du Maghreb et surtout de celles d'Afrique noire et d'Asie » : *ibid.*, pp.31-32.

<sup>1155</sup> *Ibid.*, p.31. Nous soulignons.

<sup>1156</sup> Labat Jean-Claude, « La présence étrangère en France métropolitaine », *Economie et statistique*, 242, avril 1991, pp.7-15.

<sup>1157</sup> Labat Jean-Claude, « La population étrangère. Recensement de la population de 1990 », *Insee Première*, 151, juin 1990, pp.1-4. Les archives publiques privées dont nous disposons sur le fonctionnement du groupe « Statistiques » ne se compose que de l'ordre du jour (en date du 24 juin) de la réunion du 25 juin 1990 qui indique : « [p]résentation des premiers résultats du Recensement de 1990 : Monsieur LABAT ». Ne disposant ni du compte-rendu, ni des notes manuscrites correspondants, nous ne sommes pas en mesure de préciser la nature de la formulation qui y est alors adoptée ou des discussions que ces résultats ont suscitées.

taxinomie se trouve pour la première fois utilisée dans le cadre de cette quantification du stock d'étrangers. En effet, alors qu'il reproduit dans un tableau les chiffres en millions du nombre d'étrangers dans les recensements depuis 1975, et qu'une variation de « -100 000 » y est constatable (cf. doc. 9), le statisticien n'hésite pas à mitiger l'expression littéraire de cette diminution du nombre d'« étrangers », en titrant la première partie de sa note : « *Quasi-stabilité* du nombre d'étrangers de 1982 à 1990 »<sup>1158</sup>.

### Document 9

#### La « stabilité » statistique : un « moins » qui pourrait être un « plus »

Source : Labat Jean-Claude, « La population étrangère. Recensement de la population de 1990 », *Insee Première*, 151, juin 1990, p.2

**① évolution de la population de 1975 à 1990**

en milliers

|                                    | 1975  | 1982  | 1990  | Variation de 1982 à 1990 |
|------------------------------------|-------|-------|-------|--------------------------|
| <b>Ensemble des étrangers</b>      | 3 440 | 3 680 | 3 580 | - 100(*)                 |
| Nés en France                      | 670   | 830   | 740   | - 90(*)                  |
| Nés hors de France                 | 2 770 | 2 850 | 2 840 | - 10                     |
| hommes                             | 1 710 | 1 670 | 1 590 | - 80                     |
| femmes                             | 1 060 | 1 180 | 1 250 | + 70                     |
| femmes/hommes (en %)               | 62    | 71    | 79    |                          |
| <b>Etrangers de la CEE à douze</b> | 1 870 | 1 580 | 1 300 | - 280(*)                 |
| Nés en France                      | 340   | 310   | 210   | - 100(*)                 |
| Nés hors de France                 | 1 530 | 1 270 | 1 090 | - 180                    |
| hommes                             | 840   | 690   | 580   | - 110                    |
| femmes                             | 690   | 580   | 510   | - 70                     |
| femmes/hommes (en %)               | 82    | 84    | 88    |                          |
| <b>Etrangers des pays hors CEE</b> | 1 570 | 2 100 | 2 280 | + 180(*)                 |
| Nés en France                      | 330   | 520   | 530   | + 10(*)                  |
| Nés hors de France                 | 1 240 | 1 580 | 1 750 | + 170                    |
| hommes                             | 870   | 980   | 1 010 | + 30                     |
| femmes                             | 370   | 600   | 740   | + 140                    |
| femmes/hommes (en %)               | 43    | 61    | 73    |                          |

(\*) Variation apparente

Source : Recensements de la population, Insee

L'argumentation qui sert de support à cette orientation de formulation se focalise ici sur l'influence des erreurs de déclarations. Faisant l'objet – le support de publication le permettant – d'un traitement plus approfondi techniquement, cet argumentaire méthodologique permet de maintenir – dans l'attente des résultats détaillés par nationalité ; ces erreurs de déclarations concernant prioritairement les Algériens –, un mode d'affirmation nuancé sur l'évolution manifeste du nombre d'étrangers. Le statisticien indique en effet qu'en

<sup>1158</sup> *Ibid.*, p.1. Nous soulignons.

l'absence de ces erreurs constatées, le sens de la différence entre les stocks de 1982 et 1990 pourrait être en l'état tout bonnement inverse : « [s]i aucune erreur de ce type n'avait été commise, la variation du nombre d'étrangers n'aurait pas été de – 100 000 mais de + 100 000. La réalité est sans doute entre ces deux bornes. On peut donc parler d'une quasi-stabilisation »<sup>1159</sup>. De plus, si l'on porte une attention aux détails de ce tableau, on peut également noter que ce différentiel constaté est qualifié de « variation *apparente* »<sup>1160</sup>, ce qui est une autre manière de souligner que les données étant trop frustes, elles ne permettent pas de se positionner sur le sens de cette évolution qu'on qualifie donc en attendant de stabilisation.

Mais, si c'est notamment par un approfondissement de l'étendue du degré d'incertitude qui entoure la nature déclarative des données du recensement que s'opère donc l'euphémisation d'une évolution du stock d'étrangers que l'auteur de cette note estime très certainement négative depuis plusieurs mois, l'on constate qu'un nouvel élément fait son apparition, non pas dans la chaîne « explicative »<sup>1161</sup>, mais dans la trame argumentative : il s'agit du *recours à la distinction taxinomique « étranger/immigré » comme mode et niveau supplémentaire de présentation* de ces résultats chiffrés.

En effet, J.C. Labat conclue sa note par une dernière partie en forme d'appendice et qui, intitulé « Pour comprendre ces résultats », rappelle essentiellement la différence entre « étrangers » et « immigrés ». Commencant par indiquer que « [t]ous les étrangers ne sont pas des immigrés et [que] tous les immigrés ne sont pas des étrangers », il définit les deux catégories et conclue sa note par un rapprochement entre le nombre de 3,6 millions d'étrangers et celui de 4,1 millions d'immigrés. C'est d'ailleurs là que semble résider le seul apport recherché de cet éclaircissement définitionnel : il est au final moins question, par ce détour taxinomique, d'« expliquer » le nombre d'étrangers – puisque cette fonction est initialement remplie par l'énonciation des précautions méthodologiques –, que d'indiquer la différence existant entre ce premier stock d'étrangers et cet autre stock d'immigrés qui, opportunément plus important numériquement, est pour sa part présenté en « augmentation » de 100 000 unités.

Si on peut encore une fois relever le caractère plus ou moins fluctuant des attributions de signes aux estimations chiffrées, cette adjonction argumentative dénote surtout de notre

---

<sup>1159</sup> *Ibid.*, p.2.

<sup>1160</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1161</sup> Dans laquelle d'ailleurs on retrouve encore la caractérisation « qualitative » de la population étrangère : ne portant pas sur la composition par nationalité, elle est cette fois de type sociodémographique : « Les ménages étrangers sont plus nombreux et plus grands qu'en 1982 », pp.3-4.

point de vue d'une transformation de l'usage de la taxinomie, et plus particulièrement de la catégorie d'« immigré », qui commence à s'insérer dans la présentation d'un chiffre dont la problématisation avait jusque-là essentiellement été méthodologique et technique. Les modalités d'euphémisation de la rédaction pouvaient sans problème « s'appuyer » sur les incertitudes d'ordre proprement statistiques relatives à la détermination de la composition du solde de la variation totale. Cependant, la disponibilité des résultats du recensement sur la population étrangère, qui était pourtant si ardemment souhaitée au lancement du groupe « Statistiques », vient paradoxalement compliquer cette stratégie. Elle ne laisse plus que le prétexte des erreurs de déclarations de nationalité pour continuer à neutraliser cette diminution qui, considérée comme hautement probable dès septembre 1990, semble de toute évidence commencer à trouver confirmation au travers de l'exploitation des résultats. Aussi, l'insertion de cet usage de la catégorie d'« immigré » doit être appréhendée comme une façon de « détourner » la focalisation de la quantification du stock d'« étrangers » vers celle du stock d'« immigrés ». Par conséquent, contrairement à ce qui était le cas quelques mois auparavant dans le cadre du premier rapport du HCI, la catégorie d'« immigré » a manifestement changé de statut au cours de l'été 1991, et se trouve désormais faire l'objet d'une mise en définition et d'une mise en quantification de type statistique.

Mais ce que change véritablement le statut de l'« immigré » en tant que catégorie statistique, ce n'est non pas tant les résultats du recensement en eux-mêmes que la réception et l'usages effectifs de ces résultats à partir de la rentrée 1991. Comme nous allons le voir, c'est en raison de leur médiatisation et politisation que la catégorie statistique d'« immigré » se transforme en principal élément de *compréhension* de cette estimation de stock, et qu'elle est clairement mise en avant en tant que légitime catégorie statistique.

En effet dès la rentrée, dans l'édition du 21 septembre du *Figaro-Magazine*, le chiffrage du nombre d'étrangers publié par l'INSEE fait l'objet d'une reprise polémique au travers les résultats d'un sondage réalisé (entre le 23 et le 27 août) par la SOFRES, qui tend à remettre en cause la crédibilité même de la statistique publique. À la question « [s]elon les statistiques officielles, il y a aujourd'hui en France le même nombre d'immigrés (*sic.*) qu'il y a dix ans. Est-ce vrai ? », seulement 17% des personnes interrogées répondent être « plutôt » ou « tout à fait » d'accord alors que 26 % se déclarent « plutôt pas » d'accord et que 49 % se disent quant à elles « pas du tout » d'accord. L'écho rencontré dans l'espace public par l'exploitation de ce sondage intitulé « Les Français sous le choc » est d'autant plus ample que c'est l'ancien président de la République et président de l'UDF qui en fait le commentaire

pour le *Figaro-magazine* : « Valéry Giscard d'Estaing analyse votre sondage événement »<sup>1162</sup>.

Ce dernier, qui tente ce faisant de se positionner dans la concurrence qui l'oppose au RPR de J. Chirac sur le durcissement des mesures d'immigration, accrédite par ses observations la remise en cause de l'estimation de l'INSEE : « bien que dans cette matière sensible il faille manipuler les mots avec précaution, en raison de la charge émotionnelle ou historique qu'ils portent, ce type de problème actuel auquel nous aurons à faire face se déplace de celui de l'immigration ('arrivée d'étrangers désireux de s'installer dans le pays') vers celui de l'invasion ('action d'entrer, de se répandre soudainement', selon la définition donnée par Littré) »<sup>1163</sup>. Prolongeant même ses remarques par l'exposition des principaux axes d'une politique de l'immigration véritablement fondée sur les souhaits de l'opinion publique, VGE mentionne notamment la « fixation d'un quota zéro d'immigration jusqu'au prochain recensement » et « la mise à l'étude d'une politique des quotas pour l'avenir »<sup>1164</sup>.

Réactualisant de manière subite le contexte de mise en doute des statistiques publiques dans lequel le HCI s'était vu confié sa mission statistique, cette polémique se distingue toutefois en ce qu'elle expose principalement l'INSEE, et qu'elle remet en cause très directement la fiabilité de cette opération centrale de la statistique publique qu'est le recensement. Le problème posé était d'autant plus aigu pour la direction de l'INSEE que ce n'est pas l'hypothèse d'une diminution du nombre d'étrangers, considérée en interne comme la plus probable, qui s'est vue publiquement contestée, mais sa version euphémisée de stabilisation. Aussi, l'INSEE, qui ne sait si les exploitations par nationalités qui ne seront pas disponibles avant le printemps 1992, ne viendront pas définitivement confirmer l'hypothèse de la diminution, se retrouve dans une situation particulièrement délicate :

« Y avait les résultats du recensement et le problème, c'est que le nombre d'étrangers allait certainement baisser par rapport au recensement précédent, et là, l'INSEE, ils étaient absolument sûrs de leurs chiffres. Enfin, ils étaient sûrs qu'une fois qu'ils auraient bien

---

<sup>1162</sup> Sur la réception de ce sondage et du commentaire qui l'accompagnait, cf. Schor Ralph, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Paris, Harmattan (« Populations »), 2004, pp.62-63.

<sup>1163</sup> « Immigration ou invasion ? » étant même le titre de couverture du *Figaro-magazine*. R. Schor évoque également le relais constitué dans cette « polémique » par une enquête BVA qui, publiée dans *Libération* du 23 septembre, indique que 54% des personnes déclarent ne pas être choquées par ce terme pour parler de la situation de l'immigration : *ibid.* Cet article de V. Giscard d'Estaing a même suscité des réactions de la part d'universitaires comme l'historien des relations internationales, Jean-Baptiste Duroselle : *L'invasion. Les migrations humaines, chances ou fatalité ?*, Paris, Plon, 1992.

<sup>1164</sup> Les autres mesures préconisées ne se distinguant pas de ce qui avait pu être en 1986 notamment la plateforme de gouvernement commune au RPR et à l'UDF : renvoi rapide des immigrés clandestins dans leur pays en supprimant les perspectives de régularisation ; renforcement du contrôle des conditions du regroupement familial ; retour à la règle du 'droit du sang' pour l'acquisition de la nationalité française avec un recours complémentaire au 'droit du sol' et application d'une réglementation basée sur les recommandations de la commission Marceau Long.



exploité, dans le détail, les résultats, ils allaient arriver à une diminution. Et là c'était pas possible, parce que le problème c'était qu'on se mettait à dire que c'était biaisé, puisque depuis des années, on arrêta pas de dire que c'était des flots massifs d'étrangers qui rentraient... et tout ça, c'était le jeu de l'immigration certes mais, y a aussi la nationalité etc., des mécanismes qui faisaient baisser le chiffre d'étrangers... enfin, bref, tout cela s'expliquait parfaitement, encore fallait-il l'expliquer »<sup>1165</sup>.

Aussi, le directeur général de l'INSEE, J.-C. Milleron, décide de réagir au plus vite pour ne pas laisser s'installer ces allégations sur la qualité de sa production. Toutefois, compte-tenu de l'ampleur de la controverse, ce dernier sollicite le renfort de G. Calot, le directeur de l'INED, en tant que représentant de l'autre grand institut de la statistique publique, mais également et surtout le support spécifiquement « politique » de M. Long, le président du HCI<sup>1166</sup>. Comme le souligne A. Desrosières, lorsque telle ou telle statistique est « contestée ou rejetée », l'enjeu principal qui est d'éviter que la « discutabilité » ne s'étende à l'institution en elle-même, suppose d'adopter une stratégie qui permette d'assurer « l'articulation entre technicité statistique et possibilité politique de débat » ; c'est-à-dire une solution pratique qui, tout en garantissant la « consistance » de la statistique ne constitue pas une « occasion de relance des débats »<sup>1167</sup>. Aussi, la technicité des explications et justifications statistiques doit-elle s'opérer dans le cadre d'une structure de légitimation politique qui la rende la plus audible et la plus visible possible, mais sans que cette technicité ne soit par trop exposée aux aléas et revirements caractéristiques d'un « débat démocratique [qui] conduit souvent à confronter des choses *sans commune mesure* »<sup>1168</sup>. C'est ainsi que M.-T. Join-Lambert justifie de la nécessité de l'intervention du HCI, par l'intermédiaire de son président, aux côtés du directeur général de l'INSEE, dans cet exercice d'explicitation publique :

« Si l'INSEE annonce tout seul : « le nombre d'étrangers a diminué en France » alors que le débat fait rage dans l'opinion et, s'il n'arrive pas suffisamment à expliquer que c'est par les naturalisations etc., donc il est clair qu'il est plus fort avec un Haut Conseil de sages, qui ne dépend d'aucun ministre, que si l'INSEE est tout seul... Si vous voulez, quand le débat politique fait rage, elle risque de perdre des plumes... C'est une grande institution... »<sup>1169</sup>.

---

<sup>1165</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1166</sup> « C'est le directeur général de l'INSEE, Milleron, qui a téléphoné à Marceau Long et qui lui a dit : 'voilà ce qu'il se passe...' , il a peut-être appelé le Premier ministre, ça je ne sais pas... mais en tous cas, 'voilà ce qu'il se passe, il faut absolument que vous soyez là pour qu'on fasse une conférence de presse ensemble...' : entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.* ; « le directeur de l'INSEE m'avait notamment demandé de l'aider en signant avec lui et le directeur de l'INED pour présenter les résultats du recensement sur les étrangers » : entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1167</sup> Desrosières Alain, « Discuter l'indiscutable... » *op.cit.*, p.146.

<sup>1168</sup> *Ibid.*

<sup>1169</sup> Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

La présentation des résultats issus du recensement lors d'une conférence de presse commune HCI-INSEE-INED prendra notamment la forme d'un communiqué commun qui, paru dans *Le Monde* du 26 septembre, sera ainsi très largement relayé dans le reste de la presse et des médias (cf. doc. 10).

### Document 10

#### Un graphique public : l'avatar du « schéma 'Tribalat' », version 1

Source : Calot Gérard, Long Marceau et Milleron Claude, « Une mise au point commune des dirigeants de l'INED, de l'INSEE et du Haut Conseil à l'intégration », *Le Monde*, 26 septembre 1991.

## Une mise au point commune des dirigeants de l'INED, de l'INSEE et du Haut Conseil à l'intégration

Pour la première fois, les dirigeants de l'INED (Institut national d'études démographiques), de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) et du Haut Conseil à l'intégration publient un texte commun à propos de la polémique sur l'immigration. Nous publions ci-dessous cette mise au point de MM. Calot, Long et Milleron, qui est accompagnée d'un tableau chiffré.

Un sondage d'opinion récent et les commentaires qui l'accompagnent sur l'attitude des Français vis-à-vis de l'immigration risquent d'induire en erreur l'opinion et de jeter le discrédit sur le système d'information statistique public.

Une confusion manifeste apparaît en effet entre le concept d'étranger et celui d'immigré. Le concept retenu dans les recensements de la population en France est celui de la nationalité. Sont comptés comme « étrangers » les personnes qui ont leur résidence permanente en France à l'époque du recensement et qui déclarent n'avoir pas la nationalité française. Il est bien vrai que le nombre des étrangers est stable : c'est un des résultats importants qu'apporte le dépouillement du recensement de mars 1990.

En revanche, il faut soigneusement éviter d'extrapoler cette observation au cas des immigrés qui constituent une population différente. Pour l'INSEE, ont été classées comme immigrées les personnes nées hors de France, étrangères ou françaises par acquisition (voir tableau). Il existe, faut-il y insister, des étrangers, nés en

France, qui ne sont pas des immigrés.

Au total et avec cette définition, le nombre des immigrés aurait augmenté d'une centaine de mille entre les recensements de 1982 et de 1990. Naturellement, cette population s'est renouvelée par décès, naturalisation et mouvements migratoires (seraient entrés depuis 1982 environ quatre cent cinquante mille étrangers nés hors de France de plus qu'il n'en est parti).

Enfin, et pour éviter tout malentendu, on ne peut pas confondre la notion de personne d'origine étrangère avec celle d'immigré ou

d'étranger. En effet, il s'agit selon la définition de l'INED d'une « personne née en France d'un parent ou d'un grand-parent ayant immigré en France ». Dix millions de personnes sont dans ce cas. Comme l'indique le rapport de 1990 du Haut Conseil à l'intégration « le grand intérêt de la prise en compte de cette troisième catégorie est double : sur le plan sociologique il correspond à une réalité qui est assez aisément perceptible ; sur le plan de la compréhension du processus dynamique de l'intégration, il permet de mettre en valeur l'effet du temps, non seulement en

termes de durée du séjour mais aussi en termes de succession de générations. »

Le Haut Conseil à l'intégration rendra public, ainsi qu'il en a reçu mission, avant la fin du mois d'octobre, un nouveau rapport sur les données statistiques relatives à la « connaissance de l'immigration et de l'intégration » établi sur la base des données statistiques collectées par les administrations françaises concernées et réunies au sein d'un groupe de travail statistique créé auprès de lui.

Du fait des responsabilités qui leur incombent, les cosignataires de la présente note ont tenu à formuler cette mise au point afin d'aider toute personne de bonne foi à ne pas se laisser impressionner par des arguments techniquement inconsistants.

**GÉRARD CALOT,**  
directeur de l'INED  
**MARCEAU LONG,**  
président du Haut Conseil à l'intégration  
**CLAUDE MILLERON,**  
directeur général de l'INSEE.

### Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine

(chiffres des recensements de 1982 et de 1990)

|   |   |  |
|---|---|--|
|   | Français de naissance et Français par acquisition nés en France<br>51,76 millions en 1990<br>(49,42 millions en 1982) | Ensemble des Français :<br>53 millions en 1990<br>(50,6 millions en 1982)  |
| Ensemble des immigrés :<br>4,1 millions en 1990<br>(4 millions en 1982) | Français par acquisition nés hors de France<br>1,29 million en 1990<br>(1,17 million en 1982)                         |  |
|   | Étrangers nés hors de France<br>2,84 millions en 1990<br>(2,85 millions en 1982)                                      | Ensemble des étrangers :<br>3,6 millions en 1990<br>(3,7 millions en 1982) |
|   | Étrangers nés en France<br>0,74 million en 1990<br>(0,83 million en 1982)   |  |
| Population totale : 56,6 millions en 1990<br>(54,3 millions en 1982)    |   |  |

La lecture de cette « mise au point » est à bien des égards éclairante. Il est tout d'abord manifeste que, profitant de l'imposition symbolique qui résulte de ce rapprochement institutionnel, les trois auteurs présentent très clairement leur communiqué comme une réaction solennelle à la polémique qui, commencée quelques jours plus tôt, a tendu à une mise

en doute de la qualité de la production de l'opérateur central de la statistique. Aussi, affirment-ils la responsabilité qui leur incombe d'asseoir la confiance de l'opinion publique à l'égard de l'indispensable mission d'intérêt général que constitue la diffusion d'informations correctes par le système publique de production statistique :

« Un sondage d'opinion récent et les commentaires qui l'accompagnaient sur l'attitude des Français vis-à-vis de l'immigration risquent d'induire en erreur l'opinion et de jeter le discrédit sur le système d'information statistique public. [...] Du fait des responsabilités qui leur incombent, les cosignataires de la présente note ont tenu à formuler cette mise au point afin d'aider toute personne de bonne foi à ne pas se laisser impressionner par des arguments techniquement inconsistants »<sup>1170</sup>.

Mais plus fondamentalement, on peut constater qu'ils décident de prolonger la stratégie d'« euphémisation » – et donc ne pas anticiper sur la confirmation de la diminution du nombre d'étrangers – en choisissant dorénavant de conférer à l'outil taxinomique et à la mise en valeur de la distinction statistique « étranger / immigré », un rôle central dans « l'explication » de la « faible évolution » du nombre d'étrangers. Ainsi, soulevant la « confusion manifeste » entre les termes d'« étrangers » et d'« immigrés », le rappel des définitions correspondantes a clairement pour objectif de mettre en avant un différentiel de chiffres dont l'évidence ne repose par ailleurs que sur une distinction de formulation. En effet, alors qu'il est pourtant indiqué dans le graphique qui accompagne le texte de la « mise au point » que le nombre d'étrangers de 1990 est inférieur de 100 000 à celui de 1982 (3,6 millions contre 3,7 millions) et que le nombre d'immigrés de 1990 est supérieur de 100 000 à celui de 1982 (4,1 millions contre 4 millions), le premier est présenté comme constant tandis que c'est l'accroissement du second qui est mis en avant :

« Il est bien vrai que *le nombre des étrangers est stable* ; c'est un des résultats importants qu'apporte le dépouillement du recensement de mars 1990 [...]. Au total *et avec cette définition, le nombre des immigrés aurait augmenté* d'une centaine de mille entre les recensements de 1982 et de 1990 »<sup>1171</sup>.

---

<sup>1170</sup> Calot Gérard, Long Marceau & Milleron Claude, « Une mise au point commune des dirigeants de l'INED, de l'INSEE et du Haut Conseil à l'intégration », *Le Monde*, 26 septembre 1991. Indiquons également que M. Long accorde deux jours plus tard un entretien au même quotidien pour réagir au débat suscité par les prises de positions de V. Giscard d'Estaing sur l'immigration. Il y déclare notamment au sujet de la question statistique : « ce n'est pas en présentant les statistiques de manière qui paraisse répondre à un sentiment répandu que l'on changera les faits » : in Bernard Philippe & Solé Robert, « Un entretien avec M. Marceau Long : 'Droit du sol et droit du sang doivent coexister' nous déclare le président du Haut Conseil à l'intégration », *Le Monde*, 28 septembre 1991.

<sup>1171</sup> Calot Gérard, Long Marceau & Milleron Claude, « Une mise au point commune... », *op.cit.* Nous soulignons. Signalons qu'après exploitation au 1/20, qui permet donc l'ajustement des cas d'erreurs de déclaration de nationalité en 1982 et en 1990, J.-C Labat fait de nouveau paraître en juillet 1992 dans *Insee Première* (217) une note sur « La population étrangère en 1990 par nationalité » dans laquelle il écrit qu'il

Si nous avons vu précédemment comment trois mois plus tôt une évocation de la catégorie d'« immigré » avait déjà pu être insérée selon une finalité exactement similaire dans la publication de J.-C. Labat sur la population étrangère dans *Insee Première*, nous avons également pu indiquer à cette occasion que cette insertion occupait la place d'une remarque adjectivale. La statistique publique est en effet généralement réticente à l'égard de la création de « catégorie », préférant produire des données déjà formatées par des règles de droit ou des classes d'équivalence dont la pertinence a officiellement été reconnue par les commanditaires publics<sup>1172</sup>. Aussi, faut-il insister sur le rôle tout particulièrement déterminant du HCI dans la primauté accordée à l'officialisation de la catégorie d'« immigré », qui se retrouve dès lors mobilisée légitimement et pour elle-même – par rapport au développement de l'argumentaire méthodologique, élaboré depuis les premières séances du groupe « Statistiques » –, pour rendre compte de l'évolution du stock d'« étrangers », ainsi que de la signification même de cette évolution. Aussi, comme le souligne C. Ducastelle, c'est véritablement dans l'intervention du HCI dans ce contexte particulier de remise en cause publique de la fiabilité de l'information statistique sur lequel débouche la réception politico-médiatique du résultat du recensement sur le stock d'étrangers, qu'il faut rechercher les origines de cette mise en avant des capacités explicatives de la distinction statistique entre « étranger » et « immigré » :

« Donc, il y a eu une conférence de presse de la part du Directeur général de L'INSEE, du directeur de l'INED et du Président du HCI qui ont solennellement présenté les chiffres. C'est là que le HCI a fait qu'on a commencé à faire les schémas avec les étrangers nés à l'étranger, les étrangers nés en France... pour expliquer comment toute cette masse de gens, français ou étrangers, qui, à une génération ou deux, venaient de l'étranger, elle, augmentait... mais qu'en même temps, juridiquement le nombre d'étrangers pouvait diminuer... »<sup>1173</sup>.

Il apparaît dès lors bien que c'est bien dans le cadre de l'évolution des stratégies argumentatives développées autour de l'évaluation prévisionnelle du « solde migratoire » initiée au sein du groupe « Statistiques » en septembre 1990, puis des premières estimations issues du recensement sur le stock d'« étrangers » en juin 1991, et plus particulièrement encore, de la réception tout à la fois médiatique, publique et politique à l'automne 1991 de ces

---

résulte finalement « que le nombre d'étrangers a augmenté d'environ 80 000 entre 1982 et 1990, soit de 2 % ». Nous soulignons cet ordre de grandeur qui est ainsi, selon son sens, qualifié d'« augmentation » ou de « stabilisation ».

<sup>1172</sup> Sur ce point, cf. notamment la situation créée par la refonte des nomenclatures des catégories socio-professionnelles, dont les unes ont fait l'objet d'un préformatage quasi-juridique alors que d'autres, moins clairement définis institutionnellement, ont impliqué de manière plus problématique la mise en forme des catégories par les statisticiens eux-mêmes : Desrosières Alain & Thévenot Laurent, *Les catégories socioprofessionnelles*, Paris, La découverte (« Repères »), 1998.

<sup>1173</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

dernières, qu'il faut replacer l'officialisation de la catégorie statistique d'« immigré ». Associée dès les débuts du groupe « Statistiques » à l'ambition affichée de maîtriser la quantification des évolutions globales de l'immigration, l'évaluation méthodologiquement incertaine du « solde migratoire » débouche sur un chiffrage inattendu et dont la « recevabilité » est estimée « problématique » par les « sages » ainsi que par l'INSEE. Comme ceux-là le soulignent encore dans leur second rapport : « ces premiers résultats ont pu surprendre. Les nombreux commentaires à la fin de l'année 1989, sur la reprise des flux migratoires pouvaient conduire à penser que le recensement de 1990 enregistrerait un nombre d'étrangers nettement plus élevé que celui de 1982 »<sup>1174</sup>. Les deux institutions élaborent alors, au travers notamment du groupe « Statistiques » un certain nombre de stratégies argumentatives de justification (principalement des procédés rhétoriques d'« euphémisation ») dans l'objectif de (dé)limiter la significativité de cette évaluation prévisionnelle. Puis, à partir du moment où cette dernière est remplacée par les premiers résultats issus du recensement, et tout particulièrement lorsque ces résultats font l'objet d'une politisation conduisant à la remise en cause de la crédibilité de l'appareil statistique en lui-même, l'on voit comment le recours à l'« immigré » comme catégorie statistique de stock finit donc par s'imposer comme registre premier d'« explication » publique.

Réaffirmant en la matière l'acception pédagogique qu'il confère à sa mission statistique, le HCI déplace donc stratégiquement le recours qu'il fait aux catégories promues par M. Tribalat. Dans le cadre de son premier rapport, il avait prioritairement mis en évidence l'utilité – comme nous l'avons vu, sous certaines conditions de non-généralisation – de la notion de « personnes d'origine étrangère », en ce que la quantification séculaire de cette dernière permettait d'objectiver l'effectivité du processus d'intégration et donc d'asseoir la légitimité de la politique d'intégration elle-même. Ici, afin d'« assurer » les statistiques publiques sur la présence étrangère et l'immigration, c'est-à-dire d'en garantir la recevabilité publique, il délaisse cette première notion<sup>1175</sup> au profit d'une reconnaissance pleine et entière de l'« immigré » comme catégorie statistique de statut équivalent à celle d'« étranger ». Aussi, voit-on que, de vecteur nécessaire à la production de l'objectivation quantifiée d'un discours politique dans un cas à instrument officialisé d'un différentiel quantitatif

---

<sup>1174</sup> HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration...*, *op.cit.*, p.18.

<sup>1175</sup> L'évocation marginale que la « mise au point » HCI-INSEE-INED fait d'ailleurs à la catégorie de « personnes d'origine étrangère » ne trouve à se justifier que dans la reprise erronée dans la même édition du *Figaro-Magazine* du chiffre de 14 millions qui, reproduit dans le premier rapport du HCI et repris des travaux de M. Tribalat, totalise « immigrés » et « personnes d'origine étrangère ». Le magazine (p.56) attribuait effectivement aux « statistiques officielles » l'affirmation selon laquelle « 14 millions de personnes étrangères vivent maintenant en France ».

politiquement recevable dans l'autre, l'usage de la taxinomie « démographique » par le HCI est invariablement subordonnée à l'appréciation politique de la significativité des chiffres. Cette instrumentation sélective de l'expertise démographique en fonction des nécessités des opérations de quantification est d'ailleurs assez explicitement justifiée par C. Ducastelle :

« [L]a notion d'« immigré », c'est Michèle Tribalat qui l'a travaillée et qui l'a établie. Et le HCI, lui, a repris cette distinction et, il en a fait une vraie catégorie statistique, et c'est quelque chose qui est devenu de notoriété publique, et ça permettait en l'occurrence de très bien expliquer tout ce qui variait dans ces populations et comment le nombre d'étrangers juridiques pouvait diminuer alors que la sociologie issue de l'immigration, elle, prenait une part plus importante »<sup>1176</sup>.

Aussi, loin de s'écrire dans le continuum d'une adhésion cognitive à la logique démographique, portée et supportée par la démographe, la reconnaissance publique de la taxinomie d'« immigré » s'articule donc principalement à la consolidation politique de la quantification du stock d'« étrangers ». Ce constat, s'il nous amène à souligner l'absence d'influence directe de cette dernière au cours de tout ce processus qui conduit effectivement à transformer l'« immigré » en catégorie statistique<sup>1177</sup>, s'avère surtout déterminant pour appréhender le registre d'objectivation suivi par l'« immigré » en tant que catégorie statistique. Extraite de la conceptualisation représentée par le schéma de l'immigration en tant que processus démographique, cette adoption de la catégorie d'« immigré » se fait ainsi selon une modalité qui, contribuant à évacuer la perspective temporelle et générationnelle devant notamment orienter la réforme des pratiques de saisie statistique, n'en substantialise que davantage la spécificité de l'« immigré » en tant que catégorie statistique de « stock ». Aussi, le graphique que M. Long, J.-C. Milleron et G. Calot reproduisent dans leur communiqué commun (cf. doc. 10), se présente davantage comme une mutation que comme une nouvelle version du « schéma 'Tribalat' ». En plus de la forme tabulaire, ce sont les flux généalogico-juridiques rendant compte des passages d'un type de stocks à un autre, qui s'effacent ; le tout étant remplacé par une « photographie » où seulement trois ensembles populationnels sont représentés par des cadres qui s'interpénètrent tout en restant distincts ; le « cadre » immigré occupant une place à la fois décentrée et intermédiaire par rapport aux deux cadres « Français » et « étrangers ».

---

<sup>1176</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1177</sup> De manière significative d'ailleurs, ce n'est pas M. Tribalat qui rédige la « mise au point » intitulée, « Etrangers, Immigrés, Français d'origine étrangère, renouvellement de la population », qui paraît deux mois plus tard dans le *Population & Sociétés* de novembre 1991 ; cette dernière est en effet rédigée par le chef du service de la diffusion à l'INED et rédacteur en chef de *Population & Sociétés*, M. L. Lévy.

Cette formalisation spécifique dans laquelle ces différents stocks de population en finissent par exister en tant que tels, les uns par rapport aux autres, est même reprise dès les premières pages du premier chapitre du rapport que le HCI remet en novembre<sup>1178</sup>, selon une variante qui accentue cette évolution de la perspective : le graphique a été légendé par une numérotation (cf. doc. 11). Ce retour de la numérotation, qui ne porte bien évidemment plus sur les flux mais les stocks, finit d'aplatir la dimension temporelle du schéma initial pour surtout rendre compte dans la linéarité de la suite des numéros de l'interpénétration des « blocs »<sup>1179</sup> populationnels que sont en « 1 » les Français, en « 2 » les étrangers, et en « 3 » les immigrés ; ainsi que leur sous-ensembles.

### Document 11

#### Le graphique légendé des « sages » : l'avatar du « schéma 'Tribalat' », version 2

Source : HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration, op.cit.*, p.17

#### Français, étrangers et immigrés résidant en France métropolitaine (chiffres des recensements de 1982 et de 1990)

|  |   |  |
|--|---|--|
|  | Français de naissance<br>et Français par acquisition<br>nés en France ⑥<br>51,76 millions en 1990<br>(49,42 millions en 1982) | Ensemble<br>des Français :<br>53 millions<br>en 1990<br>(50,6 millions<br>en 1982) ① |
| Ensemble des<br>immigrés :<br>4,1 millions<br>en 1990<br>(4 millions<br>en 1982) ③ | Français par acquisition<br>nés hors de France ④<br>1,29 million en 1990<br>(1,17 million en 1982)                            |  |
|  | Étrangers nés<br>hors de France ⑤<br>2,84 millions en 1990<br>(2,85 millions en 1982)   | Ensemble des<br>étrangers ②<br>3,6 millions<br>en 1990<br>(3,7 millions<br>en 1982)  |
|  | Étrangers nés en France ⑦<br>0,74 million en 1990<br>(0,83 million en 1982)   |  |
| Population totale : 56,6 millions en 1990<br>(54,3 millions en 1982)               |   |  |

La spécificité que les « sages » attribuent à cette réappropriation graphique de la conceptualisation de M. Tribalat nous a tout particulièrement été rendue perceptible lors de l'entretien avec A. Le Pors. Venu à notre entretien avec un exemplaire de *L'intégration à la*

<sup>1178</sup> Ce graphique est même repris dans les versions provisoires de rédaction de ce rapport dès la réunion du groupe « Statistiques » du 1<sup>er</sup> octobre. Par ailleurs, attestant de l'importance que prend cette représentation graphique, indiquons que sa présentation devait être initialement placée à la fin de ce premier chapitre : cf. la version provisoire de la partie « Étrangers-immigrés » en date du 30 septembre et l'ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 1<sup>er</sup> octobre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1179</sup> C'est le terme utilisé dans le commentaire qui accompagne ce graphique.

*française*<sup>1180</sup> qui contient aussi bien la version du « schéma ‘Tribalat’ » du premier rapport que son avatar du deuxième rapport, ce dernier s’est mis à rechercher ce dernier graphique<sup>1181</sup>, pour répondre à une question portant sur les « avancées » statistiques permises par le HCI :

« Ca a été, ça a été... je suis en train de rechercher un schéma qu’il y a là-dedans...Ah ! Voilà ! C’est celui-là...[il me montre le graphique de la page 17 du second rapport] ! On pourrait dire que...bon, ça c’est clair, c’était dû essentiellement à Michèle Tribalat, mais disons que...enfin, ce schéma, elle l’avait déjà concocté, disons plus ou moins mais nous, on l’a un peu refait à notre manière, et on a mis nos chiffres et ces chiffres ont pris de l’autorité [...]. Dire qu’une grande part des immigrés sont Français, c’est quand même pas rien de dire ça... »<sup>1182</sup>.

Aussi, au-delà et au travers du processus d’« objectivation » de l’immigration par la transformation de l’« immigré » en catégorie statistique, s’est donc effectué un autre processus d’« objectivation » de l’expertise démographique elle-même, qui à mesure que les « sages » se l’approprient, s’autonomise à l’égard de celle qui l’a conçu et de ses prétentions. « Objectivation » de l’immigration en tant que population distincte donc, mais aussi « objectivation » de sa figuration. En atteste d’ailleurs aujourd’hui le fait que la catégorie d’« immigré » dont l’origine de l’« usage » n’est ainsi pas attribuée à M. Tribalat, mais directement rattaché à la décision propre du HCI. Ainsi dans la définition d’« immigré » aujourd’hui pleinement reprise par l’INSEE<sup>1183</sup>, est-il indiqué en amorce : « [s]elon la définition adoptée par le Haut conseil à l’intégration, un immigré, etc... »<sup>1184</sup>. L’autonomisation consacrée par le graphique remanié par le soin des « sages » s’est d’ailleurs depuis lors consolidée au travers de la nouvelle formalisation que lui ont donnée les statisticiens de l’INSEE ; et qui très largement routinisée depuis une vingtaine d’années dans la plupart de publications de l’INSEE abondant sur l’immigration (cf. doc. 12).

---

<sup>1180</sup> Haut conseil à l’intégration, *L’intégration à la française*, Paris, 10/18 (collection « Documents »), 1993 (avril). Il s’agit d’un rapport « supplémentaire » synthétisant les différents rapports publics remis par le premier HCI, que les « sages » ont voulu faire paraître de leur propre chef à la fin de leur mandat dans une édition « grand public ».

<sup>1181</sup> On notera d’ailleurs que le graphique du croisement des populations (Françaises, immigrées et étrangères) figure dans la première partie (p.32) de ce rapport supplémentaire alors que le schéma du processus séculaire d’immigration n’est reproduit que dans la cinquième et dernière partie (p.259).

<sup>1182</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1183</sup> Le volume de la collection « Contours et caractères » consacré aux « étrangers » porte ainsi depuis l’édition de 1997 sur les « immigrés ».

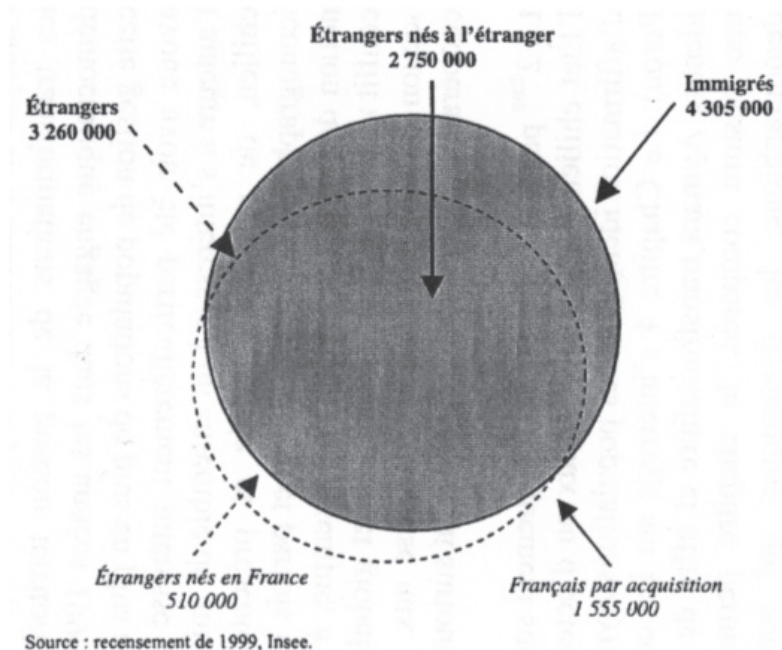
<sup>1184</sup> Cf. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm> ; cité *supra* (sous-partie A, section 1).



## Document 12

### L'avatar du « schéma 'Tribalat' », version *n*

Source : Borrel Catherine, « Les limites de l'approche statistique des circulations migratoires. Le système statistique français », *Revue française des affaires sociales*, 2, 2004, p.82



Cette « autonome » formalisation du « schéma Tribalat »<sup>1185</sup>, éclaire, jusque dans ses choix de procédés graphiques, sur les possibles – et en tous cas déjà pensables et formalisables – rapports cognitifs qui peuvent s'établir entre la catégorie de type juridique et seule existante jusqu'au HCI, c'est-à-dire l'« étranger », et l'« immigré », d'inspiration « démographique ». En effet, désormais ce sont les stocks d'« immigrés » qui sont représentés par la sphère centrée, pleine et de trait continu. Légèrement désaxée par rapport à cette dernière, une sphère évidée au tracé en pointillé figure quant à elle les stocks d'« étrangers ». Aussi, du point de vue de l'effectivité de cette « création » statistique, nous constatons que, s'il n'a pas été *stricto sensu* question de la substitution d'une catégorie à une autre, s'est néanmoins opérée une inversion dans la hiérarchie des nomenclatures. L'« étranger » ne serait plus la qualité statistique première, sa quantité étant rapportée relativement à une quantité statistique référentielle ; celle du stock d'« immigrés ».

Par ailleurs, dans cette version contemporaine de la quantification des « immigrés », il faut notamment souligner la réduction de la focale d'observation aux ensembles « immigrés » et « étrangers » par la suppression de l'ensemble « Français ». Il s'agissait pourtant de

<sup>1185</sup> La source citée n'est donc qu'un exemple pris au hasard parmi tant d'autres. Pour la première occurrence de ce schéma, cf. Kohler Catherine & Thave Suzanne, « Les immigrés et leur famille au recensement de 1990 », *Insee Résultats*, (« Démographie-Société), 56-57, 1997.

l'ensemble populationnel de référence dans la conception initiale du « schéma », puisque – rappelons-le – l'objet même de ce dernier était de saisir l'ensemble du processus démographique qu'est l'immigration, depuis le moment de la migration sur le territoire national jusqu'à l'incorporation juridico-généalogique dans la population nationale de la descendance au deuxième degré de l'ensemble des unités démographiques ayant effectué la migration. C'est donc la dimension temporelle de la conceptualisation démographique de l'immigration qui est ainsi paradoxalement et *in fine* consumée par la reconnaissance de l'« immigré ».

C'est un triple constat qui s'impose à l'issue de cette restitution croisée des discussions proprement taxinomiques qui ont eu lieu entre les institutions et/ou dispositifs plus ou moins officieux de la politique d'intégration, et de l'évolution du processus de quantification du solde migratoire et du nombre d'étrangers. Premièrement, la catégorisation statistique n'a pas été la résultante de la nécessité administrative – induite par la mise en place de la politique d'intégration – d'enrôler l'expertise démographique, afin de définir institutionnellement les « immigrés » comme la population à intégrer. Deuxièmement, il apparaît que l'adoption d'une telle taxinomie indique plutôt la prévalence des opérations de quantification dans la légitimation statistique de la politique d'intégration ; l'utilité du recours à l'argument de la valeur statistique de l'« immigré » ne résidant que dans l'opposition des signes affectant les évolutions intercensitaires du stock d'« étranger » et celui d'« immigré » par là-même mis en évidence. Aussi apparaît-il dès lors que la « focalisation taxinomique » que nous évoquions au sujet d'une certaine sociologie critique des statistiques ne puisse s'appuyer sur le constat d'une priorisation effective de cet objectif dans le cours de l'action. Enfin, en troisième lieu, il convient manifestement de relativiser l'« origine démographique » de l'« immigré » si l'on veut qualifier le processus cognitif et pratique par lequel cette catégorie s'est vue élevée au rang de nomenclature statistique.

Par ce suivi minutieux et précautionneux du réseau d'éléments qui ont, à un titre ou un autre, contribué à l'adoption inédite de la catégorie d'« immigré », notre intention première était de rompre avec cette image d'un vis-à-vis tout aussi opportun que fondé en intérêts entre une experte démographe et ces représentants centraux de la politique d'intégration que sont les membres du HCI. Plus précisément, par la mise en évidence de la singularité des circuits sociotechniques de transformation politico-cognitive d'arguments statistiques de type démographique – en l'occurrence le schéma de l'immigration comme processus historique et

la notion d'« immigré » respectivement élaboré et proposée par M. Tribalat –, il s'agissait de souligner l'insuffisance analytique d'une approche réduisant les méthodes, outils et catégories statistiques à des *artifices* symboliques dont l'avènement, supposé servir à asseoir et renforcer des processus de domination, ne reposerait que sur des rapports sociaux limitativement orientés par la conjonction d'intérêts particuliers.

Toute aussi incontournable qu'elle soit, la mise en évidence de cette dimension proprement sociologique ne peut en effet impliquer la négation de la résilience propre des objets et arguments statistiques ainsi que l'épaisseur des contraintes que suppose leur « manipulation ». Ce n'est ainsi que par la conjointe prise en compte des aspects aussi bien politiques que cognitifs que peut être pleinement dissipé « l'effet de méconnaissance » qui caractérise toute construction de catégorie statistique. La nécessité de cette dernière démarche est d'ailleurs d'autant plus impérieuse que ce qu'A. Desrosières qualifie d'appréhension « relativiste » des statistiques participe davantage encore de cet effet d'occultation des rationalités de la production statistique en la soumettant à une forme de tropisme taxinomique ; tropisme qui en l'occurrence conduit notamment à une double mécompréhension de l'articulation des déterminants aussi bien politiques que cognitifs du processus ayant conduit à l'officialisation de la catégorie d'« immigré ». En effet, appréhendant « rétroactivement » les uns et les autres à l'aune de l'unidimensionnalité de cette issue taxinomique du travail conduit dans le cadre du groupe « Statistiques » réuni sous l'égide du HCI, nous avons ainsi notamment montré que cette perspective « relativiste » et/ou « critique » *déforme*, et la spécificité de la « demande » politique, et la variabilité des modes d'insertion de la « proposition » scientifique.

Il nous est ainsi apparu d'une part que, de l'exploitation du « schéma 'Tribalat' » à l'estimation du solde migratoire, la formulation politique de l'intégration par les « sages » suit une dynamique et une logique qui privilégie la construction de « chiffres » en mesure, par l'effet de synthèse qu'ils instituent, d'incarner une double nécessité : dire aussi bien la naturalité de l'intégration que la nécessité subséquente de la mise en œuvre politique d'intégration, et affirmer d'abord et avant toute chose une maîtrise statistique de la situation globale de l'immigration dans son ensemble. L'institution de la dénomination d'une population ressortissante pour la politique d'intégration ne constitue aucunement un objectif priorisé par le HCI au travers de sa mission statistique. Très explicitement marginalisée à la suite de la prise de position du groupe « Choussat » qui en décommande l'utilisation, la catégorie d'« immigré » voit son usage fondamentalement subordonné à la quantification du « schéma 'Tribalat' » dont la mise en évidence permet effectivement de conférer de façon

« pédagogique » une assise d'objectivité aux nouveaux mots d'ordre de la politique d'intégration. Aussi, ce n'est que dans les interstices ouverts par la « rupture de fiabilité » qui affecte la quantification du solde migratoire et d'autant plus frontalement l'estimation du nombre d'étrangers issue du recensement de 1990 que cette catégorie se trouve en dernière instance enrôlée dans une stratégie de justification du système public de production statistique. C'est par conséquent en fonction du même objectif de produire des affirmations chiffrées destinées à manifester à l'égard de l'« opinion publique » une maîtrise statistique de la situation de l'immigration, que le statut et l'usage de l'« immigré » se sont trouvés déterminés.

Il est d'autre part patent que la caractérisation « relativiste » du rôle ainsi que de l'enrôlement dans le groupe « Statistiques » d'une experte démographe ayant par ailleurs elle-même proposé l'utilisation de cette même catégorie, souffre d'un majeur défaut d'entendement. Affirmant de manière constante la spécificité de l'observation statistique de l'analyse démographique, et notamment la nécessité d'inscrire la saisie de l'immigration en tant que processus biographique et générationnel dans le temps long des cohortes, les interventions de M. Tribalat ne semblent aucunement avoir influé de manière déterminante cette consécration taxinomique. L'usage de la démographie au cours de ces premiers mois de travail du groupe « Statistiques » semble avoir été rigoureusement délimité à la participation de cette forme d'expertise à la production d'une affirmation chiffrée sur le bilan séculaire de l'immigration. D'abord mobilisée en raison de l'apparente congruence de son schéma théorique de représentation du processus de constitution juridico-généalogique de l'immigration avec la perspective d'ensemble à laquelle le HCI prétend placer sa production statistique, la démographe ne parvient d'ailleurs à exercer une influence qu'en abandonnant la question des défaillances du système statistique que son schéma était censé mettre en lumière, et en inscrivant sa participation dans l'objectif de l'exploitation chiffrée.

Or, si par la substitution de son analyse en termes de quantification des stocks séculaires de l'immigration à la perspective initialement proposée par l'INSEE de chiffrage des flux annuels sous une forme décomposée, elle révisé effectivement l'orientation du HCI en y introduisant une logique démographique, ce n'est qu'en raison de l'opportunité « pédagogique » qu'y voient les « sages » de « prouver » chiffres à l'appui, la « réalité » de l'intégration en tant que processus de base de constitution de la société nationale. Aussi, demeurant complètement étrangère au processus par lequel et aux motivations selon lesquelles l'« immigré » est effectivement officialisé en catégorie, on constate même que, lorsque réaffirmant la même logique démographique en réaction à la prise de position « anti-

immigré » du groupe « Choussat », elle ne peut influencer sur l'argumentation de justification du HCI que dans les limites des nécessités propres à la quantification des stocks séculaires de l'immigration. Aussi, loin de s'inscrire dans le cadre d'une réforme des pratiques de production de la statistique, l'adoption de l'« immigré » s'effectue, au nom de la légitimation sociale de la statistique publique, sous une forme *substantialisée* qui s'autonomise de l'énoncé démographique qui la préconisait.

Qu'une expertise de type démographique participe, au travers de l'enrôlement d'une représentante de l'INED dans le cadre du lancement de la politique d'intégration, à l'introduction d'une nomenclature qui, rompant avec la dichotomie juridique structurante du système de la statistique publique, objective l'origine historico-géographique des individus ; telle était l'évidence que nous cherchions à déconstruire. Si, comme l'affirme Rémi Lenoir, « [r]ien n'est plus difficile que de rompre avec ces visions du monde qui bénéficient à la fois de la caution de la science et de l'autorité de l'Etat »<sup>1186</sup>, il ne nous semble pas que la double perspective critique visant à « dévoiler » respectivement, les orientations idéologiques de la science démographique, et la convergence des intérêts d'un agent du champ de la recherche démographique avec ceux d'acteurs de la politique d'intégration, permette efficacement de rendre compte des conditions dans lesquelles l'« immigré » est parvenu à être reconnu en tant que catégorie statistique. Il nous apparaît que la prévalence de ces deux orientations analytiques, caractérisées l'une et l'autre par une focalisation taxinomique, obscurcit bien au contraire la compréhension de cette officialisation.

Outre le caractère très clairement putatif de l'affirmation selon laquelle il aurait existé « une demande de plus en plus pressante émanant de l'administration publique, pour disposer de rapports d'expertise susceptibles [...] de donner une définition institutionnelle à une nouvelle population »<sup>1187</sup>, nous avons notamment souligné que s'il y avait eu convergence entre la décision politique finalement prise et une proposition scientifique initialement formulée, celle-là ne s'était établie ni de manière linéaire, ni homogène, ni directe. Et notre étude voulait justement rendre compte de ce caractère ponctuel et fragmentaire de la commensurabilité des finalités politique et scientifique. Comme le souligne avec raison P.-A

---

<sup>1186</sup> Lenoir Rémi, « Objet sociologique et problème social », in Champagne Patrick, Lenoir Rémi, Merlié Dominique & Pinto Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1996 (2<sup>ème</sup> éd. entièrement revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.52-100, p.98.

<sup>1187</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'« immigré'... », *op.cit.*, p.52.

Rosental, en matière d'immigration, « le lien entre le discours savant et les slogans proposés à l'opinion publique demeure à étudier »<sup>1188</sup>.

À cet égard, si la caractérisation de l'« immigré » en tant que catégorie de type démographique visait à inscrire cette objectivation de l'« origine » dans les travaux de M. Tribalat dans le cadre de certaines des évolutions les plus notables de la science démographique au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle – et notamment l'élaboration de la notion de « fait démographique pur » –, c'était essentiellement pour mettre en évidence le cadre de formalisation conceptuelle et la chaîne argumentative et pratique selon lesquels elle se formulait. Ce ne pouvait en effet être qu'au travers de la spécificité de cette construction cognitive et notamment de ses « produits » que l'insertion d'une telle objectivation dans les circuits de l'action publique devait être appréhendée. C'est d'ailleurs l'un de ses « produits », le schéma juridico-généalogique du processus d'immigration, qui, totalement déconnecté de la proposition taxinomique et de son articulation à une réforme de la pratique administrative de saisie statistique, se retrouve explicitement « enrôlé » par les « sages » selon les nécessités propre de leur production discursive.

N'étant qu'une « administration de mission » ne pouvant prétendre qu'être au mieux les prémices lointains de la constitution d'une véritable « administration de gestion », le HCI ne cherche pas à fonder la légitimité de la politique d'intégration par la désignation d'une catégorie générale de population. L'option choisie, qui correspond davantage aux objectifs assignés par le Premier ministre, consiste plutôt à faire établir de nouvelles affirmations chiffrées permettant, par la largeur de leur focale, de proposer des constats généraux sur la situation de l'immigration en France. Or, l'ampleur du spectre balisé par le schéma juridico-généalogique correspond, notamment après la validation qu'y apporte l'INSEE, à cette volonté de quantifier la situation de l'immigration prise dans sa globalité. La reprise de ce schéma, bien que détourné ce faisant de ses finalités initiales, indique en elle-même que l'enrôlement de la démographie ne se justifie pas par sa capacité et prétention à formuler les orientations et objectifs à suivre par la politique publique en charge de l'immigration, mais davantage par la légitimité de sa technicité en matière de statistiques publiques sur l'immigration. C'est d'ailleurs à la mission d'opérationnalisation technique de cette quantification que la démographe doit son intégration au sein du groupe « Statistiques ». Et si cette dernière parvient à cette occasion à réintroduire la perspective temporelle de la logique démographique selon laquelle elle avait conçu ce schéma, ce n'est que parce le chiffrage

---

<sup>1188</sup> Rosental Paul-André, « Frontières et rhétorique de l'acceptable... », *op.cit.*, p.44.

séculaire des stocks sur lequel cela débouche est appréhendé par les « sages » comme une opportunité « pédagogique » de fonder la nécessité de la politique d'intégration sur la naturalisation du processus d'intégration lui-même.

Cette convergence ne s'avère toutefois que ponctuelle et très rigoureusement délimitée puisque si l'« immigré » se voit défini dans le cadre de cette quantification chiffrée du « schéma 'Tribalat' », cette notion n'en demeure pas moins très nettement et très explicitement marginalisée dans le discours du HCI. Par conséquent, loin de pouvoir considérer qu'elle sert à justifier l'adoption de l'« immigré » comme catégorie statistique, on voit au contraire que c'est très justement ce fragment de l'expertise démographique qui est clairement rejeté. Ce n'est ainsi qu'au croisement de l'autre « chantier » de quantification ouvert par le HCI, portant sur la détermination du solde migratoire et du nombre d'étrangers, que l'« immigré » quitte son statut de définition marginale pour devenir une catégorie statistique à part entière, mise en vis-à-vis et au même niveau que celle d'« étranger ». La mise en adéquation avec la proposition taxinomique de M. Tribalat n'est dès lors qu'un effet de perception puisqu'on constate que la reconnaissance de l'« immigré » n'est de nouveau que la conséquence collatérale, mais cette fois-ci décisive, d'une opération de quantification.

Aussi, l'« immigré » se substantialise en tant que taxinomie par le chiffrage des différentes formes de stocks de l'immigration. Ce qui marque conjointement les premières exploitations des données du recensement ainsi que celles du « schéma » qui bornent donc l'officialisation de la catégorie, et dans lesquelles d'ailleurs l'INSEE prend une part active, c'est qu'elles s'articulent ou finissent par s'articuler autour de la détermination quantifiée de l'évolution des « stocks » : les premières par la détermination du solde migratoire intercensitaire, et les secondes par l'estimation et la mesure du solde démographique séculaire d'immigration. Aussi, faut-il souligner que l'officialisation de cette catégorie de type démographique se produit donc à l'issue d'une série de mises à l'épreuve qui, priorisant le chiffrage de stocks migratoires, s'éloigne de la perspective temporelle des apports démographiques direct et indirect pour s'inscrire dans une appréhension statistique et figée d'un stock d'« immigrés », n'existant d'ailleurs que dans son différentiel avec le stock d'« étrangers ».

## Conclusion de la première partie

Au travers des deux chapitres de cette première partie, nous avons aisément pu voir que le caractère subjectif et non intentionnel de la perspective foucauldienne des « relations de pouvoir » rejoint effectivement, comme le souligne P. Lascoumes, les constats les plus incontournables de l'analyse des politiques publiques : rationalité limitée des acteurs, processus décisionnel (par défaut) et pluralité des intentionnalités des segments bureaucratiques qui interviennent dans le cours de l'action publique<sup>1189</sup>. C'est ainsi notamment que s'explique le fait que le projet tout à la fois politique et d'action publique que recouvrait le lancement de la politique d'intégration – et dans lequel la question statistique occupait certes une place mais non déterminante – finit par n'exister en tant qu'action publique distinctive qu'au travers de la « mission statistique » confiée au HCI ; unique « reliquat » de la politique d'intégration dès les premiers mois de l'année 1991.

C'est également à l'aune d'une telle perspective qu'il peut être rendu compte d'une partie des activités du groupe « Statistiques » et des prises de positions du HCI au sujet de la question taxinomique et des choix des catégories (de la controverse avec le « groupe Choussat » à la conférence de presse des trois présidents, en passant par les modalités de justifications de l'évolution inattendue du stock d'« étrangers »). En montrant que la catégorie d'inspiration démographique d'« immigré » satisfait de manière incrémentale un opportunisme politique, nous avons cherché à pleinement investiguer les dimensions proprement cognitives du travail de construction statistique. Nous avons de la sorte ménagé l'espace analytique suffisant pour saisir la manière précise dont la science démographique a effectivement pu être instrumentée par l'entreprise politique du HCI, à savoir principalement : par la capacité du « schéma 'Tribalat' » à s'y insérer en tant que « point de passage obligé »<sup>1190</sup> d'une finalité pédagogique.

Le souci ainsi apporté à la rationalité propre de « l'argument statistique » mobilisé dans les opérations de « quantification » nous a en l'occurrence permis de nous défaire d'une certaine lecture du rôle de la démographie dans l'administration de l'immigration. Historiquement et continuellement liée à la problématisation par les pouvoirs publics de l'immigration, la démographie est souvent ramenée à son nationalo-centrisme ainsi qu'à ses

---

<sup>1189</sup> Lascoumes Pierre, « La gouvernementalité : de la critique de l'Etat aux technologies du pouvoir », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.169-189, pp.170-172.

<sup>1190</sup> Sur cette notion, cf. Callon Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, 1986, pp.169-207.



tendances, voire tentations, « ethnicisantes ». Or, si la constitution, les pratiques et les usages de la démographie en France sont à bien des égards justiciables d'une telle appréciation, cette dernière manque, dans le cas qui nous intéresse, de prendre en compte l'influence des transformations qui ont affecté « l'école française de démographie » au cours de la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle sur les énoncés scientifiques qui sont effectivement mobilisés au cœur du travail statistique conduit par le HCI. La scientificité de l'expertise démographique repose en effet désormais sur la maîtrise technique de l'établissement des statistiques publiques et la capacité à élaborer les conditions et modalités de possibilité d'*une observation continue des « cohortes » d'individus*. Cette spécification cognitive du réalisme métrologique de la démographie va d'ailleurs nous être tout particulièrement utile dans le cadre de la partie II, puisque nous allons voir comment, dans le cadre certes spécifique que constitue le groupe « Statistiques » en tant que configuration administrative, cette expertise passe d'un rôle et statut de savoir instrumenté à celui de cadre d'axiomatisation.

## **PARTIE II**

### **AU-DELÀ DE L' « IMMIGRÉ »**

#### **VERS L'AXIOMATISATION DEMOGRAPHIQUE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION ?**



## Introduction de la Partie II

Les « catégories de la pensée démographique » évoquées dans le chapitre 2 ne sont pas seulement, comme nous l'écrivions alors, « celles-là mêmes que l'Etat utilise pour classifier les individus et les identifier ». Elles sont plus précisément, comme l'écrit encore R. Lenoir, « les catégories légales pour sérier les individus selon les finalités pratiques qui participent à des fonctions dévolues à l'Etat moderne »<sup>1191</sup>. Il apparaît même, d'un point de vue plus fondamental, qu'« elles ont été aussi, dès l'origine, un moyen de connaître et de prévoir le comportement des gouvernés en ce domaine »<sup>1192</sup>. Nous plaçant au-delà de la finalité « pédagogique » de la politique d'intégration, c'est cette double relation de la production démographique aux activités gouvernementales que nous allons ici nous efforcer de suivre au travers, encore une fois, de la connaissance des circuits sociaux de la mise en forme et des usages de la statistique.

Tout comme il s'agissait dans notre partie I de déplacer l'attention de la taxinomie à la quantification, il ici question d'indiquer que ce qui est déterminant, ce n'est pas le type de catégorisation – et la substantialisation orientée des individus qu'implique par exemple une catégorisation de type ethnique – mais la logique de catégorisation. Aussi, au lieu de privilégier l'approche classique de la démographie, c'est-à-dire principalement comme une structure cognitive d'opportunités pour des logiques d'ethnisation et/ou racialisation des discours<sup>1193</sup>, nous avons voulu affirmer que la démographie est – du moins, dans ce cas de figure-ci – une structure d'opportunité cognitive pour l'affirmation d'une « axiomatisation » démographique de la politique d'intégration, qui désigne notamment l'effectuation d'un mouvement de conformation de la production statistique afin qu'elle permette de suivre les

---

<sup>1191</sup> Lenoir Rémi, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat », *op.cit.*, p.36.

<sup>1192</sup> *Ibid.* Sur la finalité prévisionnelle de l'étude des comportements du « grand nombre », cf. : Spengler Joseph J., *Economie et Population. Les doctrines françaises avant 1800, de Budé à Condorcet*, Paris, INED/PUF, (cahier 21 « Travaux et Documents »), 1954. Pour un aperçu de la réception dans la communauté scientifique (et notamment démographique) française aux lendemains de la guerre, de cet ouvrage dont l'unité de recherche « Doctrines et politiques de population » de l'INED a d'ailleurs assuré la traduction et la publication (Spengler Joseph J., *French Predecessors of Malthus*, North Carolina (USA), Duke University Press, 1942), cf. la recension qui en a été faite par le géographe et démographe Abel Châtelain dans les *Annales. Economies, Sociétés, Civilisation* (10, 3, 1955, pp.442-444).

<sup>1193</sup> Même sous couvert d'« anthropologisation » ; cf. notamment ce qu'écrit G. Noiriel au sujet des surprenantes « éloges » avec lesquelles Braudel accueille l'ouvrage des démographes Emmanuel Todd et H. Lebras, *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique* (Paris, Le livre de Poche (« Pluriel »), 1981) : « D'où l'engouement de l'auteur, d'habitude plus circonspect, pour l'ouvrage d'Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, *L'invention de la France* [sic.](1981) qui postule une permanence du 'système anthropologique français' à partir d'une série de cartes tirées de l'ordinateur. Si Braudel mais aussi Chaunu sont aussi élogieux vis-à-vis d'un livre contesté et contestable, c'est surtout parce qu'il leur fournit le chaînon manquant entre le passé le plus lointain et l'actualité. Ce chaînon est la famille, donc la lignée, donc la continuité généalogique » ; Noiriel Gérard, *Le creuset français...*, *op.cit.*, pp. 63-64).

individus dans le temps, par-delà les délimitations et divisions propres aux statistiques administratives : nous allons principalement l'observer au travers premièrement de la réorganisation de la production des statistiques de flux, mais aussi en deuxième lieu du projet de mesure statistique de l'intégration.

En premier lieu, nous plaçant au croisement d'une part de l'identification de la maîtrise des flux comme fonction première dans l'action publique à destination de l'immigration, et d'autre part de l'avènement de la connaissance comme principal contrepois à cette « épicientrisation » policière de la mise en politique de l'intégration, nous soulignons que cette production de connaissance présente également une congruence objectale avec cet élément primordial de la « règle du jeu »<sup>1194</sup> : *il a tout autant été question de maîtriser les flux en pratique qu'en connaissance*. Autrement dit, si les « avancées » effectives dans le domaine de la connaissance statistique de l'immigration sont les seules actions effectivement conduites dans le cadre du lancement de cette politique d'intégration que l'on puisse comparer en importance à la série de mesures en matière de police de l'immigration auxquelles cette dernière a donné lieu, il faut également considérer que la connaissance qui a été produite porte pour une part majeure sur l'objet même que cette action de police essaie de maîtriser ; à savoir les « flux ». Jouant sur les deux acceptions du terme, nous pourrions dire que le mot d'ordre est de *mesurer* les flux, c'est-à-dire tout à la fois de les *limiter* et les *délimiter*. Saisie essentiellement et prioritairement en tant que circulation migratoire, l'immigration se voit ainsi successivement affectée par les limites de la souveraineté puis par l'extension de son savoir.

Nous devons ce faisant notamment souligner que l'accomplissement de cette fonction de réorganisation des statistiques administratives sur les flux d'entrée, a pour cause et conséquence de venir perturber les relations et rapports de pouvoir qui structurent la configuration de la production publique de statistiques en matière d'immigration. Bien que quasi-inexistante, cette dernière fait néanmoins l'objet d'une stratégie de domination de la part de la DPM, qui tente justement depuis 1986 d'asseoir la légitimité de son expertise administrative par la publication annuel d'un rapport de synthèse portant notamment sur les statistiques de flux. Or, en mettant en forme une enceinte de circonstance qui met elle-même en forme et en coordination, un pragmatique champ de la statistique administrative sur l'immigration et l'intégration, la prise en charge de cette mission statistique par le HCI le fait frontalement entrer en concurrence avec cette direction administrative, pour le monopole de la

---

<sup>1194</sup> Sur cette notion, cf. chapitre 1.

publication publique et annuelle de statistiques de synthèse sur la situation de l'immigration et de la présence étrangère en France (chapitre 3).

Le caractère structurant de ce rapport de force interinstitutionnel, auquel donne jour la constitution d'un groupe « Statistiques » assumant totalement la responsabilité d'accomplir effectivement une « réforme » des statistiques existantes, est par ailleurs redoublé par une concurrence des deux seuls « experts » spécialisés sur les statistiques de l'immigration que compte ce groupe *ad hoc* : Michèle Tribalat et André Lebon, le représentant la DPM. Conformément aux indications de Desrosières, les éléments indissociablement cognitifs qui sont précisément en jeu sont à proprement parler indissociables de la manière dont cet enjeu de pouvoir qu'est devenue la publication publique légitime à déterminer la structuration d'un rapport éminemment concurrentiel. Aussi, ne tarde guère à apparaître au croisement de ces deux lignes de tensions, une « alliance objective » entre la démographe et les « sages », qui s'avère déterminante dans l'orientation des travaux que mène le groupe « Statistiques ». Qu'il s'agisse de l'élaboration et l'adoption d'une convention unique permettant de produire annuellement une mesure agrégée des flux d'immigration, ou du projet de recommandations visant, à partir de l'exploitation statistique de l'application informatique de gestion de l'activité des préfectures, à constituer un fichier historique centralisé, nous verrons que M. Tribalat se voit attribuée une importante marge de manœuvre pour « faire passer » ses convictions « démographiques » (chapitre 4).

En deuxième lieu, outre cette vérification de l'articulation de la production statistique au renforcement de cette fonction régaliennne effectivement active du contrôle des « frontières » du territoire (au travers du contrôle des individus en migration), nous indiquons que l'Etat se donne également pour objectif plus lointain, plus *idéal*, de comprendre, de savoir, d'évaluer comment se comporte actuellement une telle population à l'égard notamment d'une série de critères, aspects et indicateurs de ce que l'action publique dénomme « intégration ». L'objectif clairement exprimé est initialement d'établir un « tableau de bord » de l'intégration devant permettre si ce n'est d'orienter, du moins de pouvoir informer les mesures d'action publique. Or, se « télescopant » en partie avec la finalité pédagogique de la politique d'intégration, nous voyons comment cette mesure de l'intégration, selon une tension statistique qui traversait déjà l'option d'agrégation des flux d'immigration – à savoir : celle existant entre la pratique des « sources administratives » et le

mode de « l'enquête »<sup>1195</sup> – finit pas se transformer en une enquête par échantillons sur « l'assimilation » des « immigrés » en fonction d'une catégorisation par « origine ethnique » : l'enquête Mobilité géographique et insertion sociale (MGIS).

L'évocation de cette enquête ne nous conduira pas à nous positionner dans la pourtant conséquente controverse qui a agité la communauté scientifique (démographes, sociologues, statisticiens, historiens...) entre les partisans d'un usage plus ou moins généralisé de ce type de catégorisation, et bien évidemment les tenants d'une approche constructiviste des statistiques, et qui y voient le ressort d'une ethnicisation – jugée négativement – des relations sociales et/ou des rapports politiques<sup>1196</sup>. En effet, si nous nous tenons à distance de cette dernière posture – suivant en cela la démarche qui est la nôtre –, ce n'est pas pour autant pour nous rapprocher de leurs contradicteurs qui tendent à défendre l'idée selon laquelle l'usage d'une catégorisation ethnique, dans une série (plus ou moins étendue) d'opérations statistiques, ou dans une liste de cas de figure (plus ou moins largement établie), permettrait notamment d'apporter des *mesures* des dynamiques de « discriminations », et ainsi de fournir l'efficace assise d'objectivité nécessaire à la conduite d'une action publique de lutte contre les discriminations<sup>1197</sup>. Essayant de nous tenir à distance de ces deux *grilles de lecture*, nous proposons une trame de lisibilité qui insiste sur le fait que pour comprendre la mise en œuvre de cette enquête dans le cadre de son contexte d'autorisation politique, il faut se focaliser sur le fait que tout comme il y a pu y avoir scientification de l'expertise publique sur les statistiques administratives, il y a eu, de manière plus générale et prospective même, scientification des outils cognitifs devant servir d'assise à l'évaluation produite par ces experts publics de l'intégration, que sont les « sages ».

Mais, ne nous arrêtant point à l'inscription de cette enquête dans l'économie générale du travail du groupe « Statistiques », nous nous en servons afin de mettre en vis-à-vis du point de vue de la formulation d'une *métrologie politique de l'intégration* – c'est-à-dire l'établissement de mesures statistiques permettant d'informer différentes dimensions et aspects du processus d'intégration et/ou le rôle qu'y joue l'action publique – l'enquête MGIS

---

<sup>1195</sup> Pour A. Desrosières, c'est par pans entiers, que l'histoire de la statistique « peut être relue à travers la tension entre démarche d'enquête et réutilisation d'informations antérieures, issues notamment de sources administratives exhaustives » : Desrosières Alain, « Enquêtes versus registres administratifs : réflexions sur la dualité des sources statistiques » ; *Courrier des statistiques*, 111, septembre 2004, p.9.

<sup>1196</sup> Ainsi, l'année même où il fait paraître son article sur l'officialisation de « l'immigré », A. Spire publie avec Dominique Merllié : « La question des origines dans les statistiques en France... », *op.cit.*

<sup>1197</sup> Pour exemple archétypal de cette posture, cf. l'ensemble des publications de Patrick Simon, qui fit paraître dans *Le Monde*, dès 1993 (28 avril), une tribune intitulée : « Nommer pour agir ». Cf. par ailleurs du même auteur en collaboration avec Joan Stavo-Debaugue : « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, 53, 2004, pp.57-84.

et certaines des « conventions » comptables proposées au sein de ce groupe au sujet des statistiques de flux. Constatant que les plus discrètes de ces dernières ont pu avoir des implications infiniment plus tangibles sur le cours effectif de l'action publique que la célèbre enquête par « origines ethniques », nous tendons à affirmer que si des orientations cognitives (et idéologiques dans le cas de l'hypothèse de l'ethnicisation) portées au sein de ce groupe se sont disséminés dans la conduite de l'action publique et le gouvernement de l'immigration par son « intégration », il s'agit davantage d'une axiomatique de la traçabilité des flux ; axiomatique qui, se déployant notamment à partir des énoncés de l'observation démographique des statistiques publiques qui dominant le travail au sein du groupe « Statistiques », finit par innover et justifier du redéploiement institutionnel et administratif de la politique d'intégration, et de la reconfiguration des modalités de son intervention auprès de la population immigrante, dorénavant dite « primo-arrivante » (chapitre 5).





# **CHAPITRE III**

## **MOYENS ET ENJEU D'UNE COORDINATION STATISTIQUE**

Pour parvenir à comprendre l'influence de M. Tribalat – et à travers elle, l'application des principes de l'observation démographique – dans le projet de réforme des statistiques de flux et au-delà, dans le projet de mesure de l'intégration, il est impératif d'appréhender plus précisément la spécificité du contexte particulier que constitue ce groupe « Statistiques ». En effet, si comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, l'insertion de la démographe au sein de cette instance s'est principalement faite à partir et autour de l'opportunité que constitue pour les « sages » la reprise de son schéma du processus de l'immigration, il s'agit ici d'indiquer que la place et le rôle de ses prises de position sur la production statistique dans le cours de la mission statistique du HCI ne sont compréhensibles qu'à l'aune des caractéristiques de cette configuration administrative exceptionnelle qu'est le groupe « Statistiques » ; c'est-à-dire tout à la fois, la manière dont les « sages » en conçoivent le (bon) fonctionnement, sa composition (hors de M. Tribalat donc), ainsi que les rapports de force qui le structurent.

Aussi, nous entendons montrer d'une part dans ce chapitre que, malgré les efforts sciemment mis en œuvre par le HCI – depuis sa position certes symboliquement importante, mais finalement extra-bureaucratique – pour asseoir pragmatiquement l'effectivité de son autorité sur cette question hautement technique que constitue l'organisation et la production des statistiques (notamment de flux), ce groupe reste une institution au statut fragile, dont les membres ne sont pas, dans leur grande majorité, des spécialistes de l'immigration ; à l'exception d'A. Lebon de la DPM (A). D'autre part, dans le cadre de ce regroupement au final hétéroclite – qui n'est au final que le reflet ou la matérialisation de la quasi-inexistence au sein du champ administratif d'une préoccupation statistique en matière d'immigration avant la fin des années 1980 – un rapport de force s'institue entre le HCI et l'unique spécialiste administratif que compte le groupe « Statistiques ». Cette tension implique en réalité la direction centrale qu'il représente, dont le repositionnement récent dans la politique d'immigration sur l'expertise statistique se trouve remis en cause par la « mission statistique » confiée au « sages ». Marquant toute la période qui sépare la mise en place du groupe « Statistiques » (juillet 1990) et la remise du premier rapport au Premier ministre (février

1991), cet antagonisme a notamment pour enjeu le monopole de la publication d'un rapport annuel de synthèse sur les statistiques publiques de flux (B).

## **A – Le groupe « Statistiques » comme enceinte administrative *de circonstance***

Dans cette sous-partie, nous proposons de caractériser l'intentionnalité qui est à l'origine de la constitution de cette enceinte administrative, ainsi que la nature de sa composition, en jouant notamment sur le sens de l'expression « de circonstance » : c'est-à-dire quelque chose qui est fait *pour* les circonstances – et donc qui est « armé » pour affronter une situation –, mais aussi quelque chose qui est fait *par* les circonstances – et donc qui n'est que la faible compilation de l'existant.

D'une part, la décision du HCI de créer un groupe spécifique de travail où la sollicitation bureaucratique de ces différentes administrations s'inscrit dans une relation instituée. Bien que juridiquement précaire, cette sollicitation constitue en elle-même l'indication que la question de l'effectuation de cette mission statistique se pose très immédiatement en termes de stratégie et/ou tactique bureaucratique. Evoquant réflexivement une démarche « pragmatique », les « sages » se montrent en effet tout particulièrement attentifs aux conditions pratiques d'effectivité de leur mission statistique ; ce qui comprend l'affirmation de leur légitimité aussi bien administrative que technique au travers notamment de la désignation d'A. Le Pors pour présider le groupe « Statistiques » (1).

D'autre part, la composition de ce groupe « Statistiques », qui se perçoit aussi bien au travers des caractéristiques de ses membres que des institutions qu'ils représentent, renseigne pour sa part sur la nature profondément hétérogène de la configuration administrative de la production des statistiques publiques sur l'immigration. Ainsi, parmi des statisticiens, voire des non-statisticiens (c'est le cas du ministère de l'Intérieur) qui ne sont pas spécialistes de l'immigration et qui ne s'y investissent pas, la seule exception relative au sein de cette enceinte administrative est la DPM qui dispose d'un spécialiste non-statisticien de l'immigration, qui publie depuis quelques années un rapport sur les statistiques de l'immigration. Toutefois, n'en demeurant pas moins non statisticien, ce dernier se trouve dans une position paradoxale, tout à la fois en position de référence administrative en la matière mais en marge du système de la statistique publique (2).

## 1 – Les « sages » en statistique : faire preuve de « pragmatisme » bureaucratique

Comment les « sages » ont-ils appréhendé les conditions de possibilités de la mission statistique qui leur avait été confiée par le Premier ministre ? De quel ordre sont les considérations selon lesquelles ils ont décidé de mettre en place une instance telle que le groupe « Statistiques » ? Voilà le type de questionnements qui délimitent le propos de cette première section, dont l'objectif est essentiellement de dénaturer la perception fonctionnaliste que l'on pourrait avoir de la mise en place du groupe « Statistiques » ; et ce, afin de l'appréhender surtout de manière située comme le vecteur déterminé d'une certaine intentionnalité stratégique et tactique des « sages ». Dans leur premier rapport, ces derniers se livrent justement à une caractérisation de l'approche qu'ils prétendent avoir adoptée à l'égard de la question statistique : « le Haut Conseil à l'intégration a préféré, jusqu'à présent, traiter des problèmes rencontrés en matière de connaissance de l'immigration et de l'intégration de façon *pragmatique* »<sup>1198</sup>.

Nous reprenons volontiers cette dernière formulation, car nous constatons effectivement que, par delà les commodités qu'elle présente, la posture dont témoignent les « sages » sur leurs pratiques en matière statistique laisse entrevoir que les considérations ayant effectivement présidé à leur décision de mettre en place un groupe « Statistiques » se revendiquent principalement d'une sorte d'un « pragmatisme administratif » propre à l'interministérialité<sup>1199</sup>. Dans le cadre de l'évidence que constitue pour eux la « réforme » des statistiques publiques sur l'immigration – qu'ils jugent principalement incohérentes entre elles et de mauvaise qualité –, le HCI conçoit fondamentalement la constitution et la conduite d'un groupe administratif de travail statistique comme une « épreuve » – au sens commun de « défi » – au travers de laquelle il est question tout à la fois d'instaurer un rapport d'autorité bureaucratique et d'assurer la reconnaissance d'une légitimité technique.

Aussi, tout en affirmant la nécessité, d'un point de vue pratique et technique, de constituer une instance d'exécution, les « sages » visent d'abord à se poser comme les seuls garants d'une statistique *nécessairement* interministérielle et transversale (a), et veillent en outre à ce que l'effectivité du travail statistique qui est spécifiquement à mener, puisse s'appuyer sur des supports pratiques permettant d'asseoir tout autant *la légitimité de leur autorité bureaucratique que l'autorité de leur légitimité technique* (b).

---

<sup>1198</sup> HCI, *Pour un modèle français d'intégration*, op.cit., p.58. Nous soulignons.

<sup>1199</sup> Notons que l'interministérialité est progressivement défendue, au sein même de l'Etat, comme un levier de réforme administrative, selon des arguments déjà perceptibles ici, cf. Linhardt Dominique & Muniesa Fabian, « Du ministère à l'agence. Etude d'un processus d'altération politique », *Politix*, 95, 2011, pp.73-102.

### ***a – Garantir une coordination statistique ou les nécessités d'un groupe administratif***

En acceptant leur nomination en tant que « sages », les différents membres du HCI se reconnaissaient implicitement la capacité de « réfléchir » à tous les sujets, aussi divers que variés qui pouvaient leur être soumis par le Premier ministre. Toutefois, lorsqu'il est question de la production statistique, cette auto-attribution « magique » de performativité politique ne semble d'aucun effet : « [l]e HCI en lui-même, c'était rien du tout. Il devait coordonner les travaux des uns et des autres »<sup>1200</sup>. Le caractère partiel, fragmentaire et insuffisant de leurs capacités en matière de « statistiques » est pour eux une évidence : « [m]ême avec la qualité d'Anicet Le Pors, de Jean-Pierre Delalande ou Stéphane Hessel ou, les éléments que j'avais moi-même, on était incapable, sans mobiliser les services, de démonter précisément les chiffres... 'Vous voyez l'INSEE a dit ci, la DPM a dit ça, etc. »<sup>1201</sup>. Le travail sur les statistiques doit par conséquent être mené par une autre entité : « donc on a externalisé la statistique si vous voulez en quelque sorte »<sup>1202</sup>. Cette tâche aurait été d'ailleurs beaucoup trop contraignante matériellement : « le groupe « Statistiques », il fallait qu'il se mette en place ! On ne pouvait pas, dans nos propres séances au HCI, lever tous les problèmes qu'il y avait pour harmoniser et améliorer, etc. »<sup>1203</sup>.

Cette assemblée de réflexion, prestigieux « conseil du Prince », n'a dès lors pas hésité à se doter en la matière d'une dimension davantage « administrative » pour prendre en charge l'accomplissement de cette mission statistique. Cette dimension impose la sollicitation et la mobilisation directes et impératives des différentes administrations qui produisent et/ou exploitent, de manière fragmentaire et isolée, des informations statistiques (de qualité parfois douteuse) sur la situation de l'immigration :

« [I]l fallait quelqu'un qui soit mandaté pour actionner le ministère de l'Intérieur en particulier... on avait des problèmes avec les statistiques de l'Intérieur, de l'OMI, y avait le problème des statistiques des réfugiés avec la question des déboutés du droit d'asile, il y avait les statistiques sur la main d'œuvre, y avait Lebon qui faisait ses rapports annuels...et, à l'époque, si je me souviens, la DPM, faisait un travail qui n'avait pas beaucoup de valeur statistique... mais cependant, y avait ce caractère interministériel qui permettait de solliciter et de dire par exemple à l'Intérieur : 'ça suffit, maintenant, vous faites des statistiques, etc. Donc, je pense que le groupe « Statistiques » était indispensable pour ça »<sup>1204</sup>.

---

<sup>1200</sup> *Ibid.*

<sup>1201</sup> Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

<sup>1202</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1203</sup> Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

<sup>1204</sup> *Ibid.*

N'étant lié à l'ensemble du système hiérarchique bureaucratique que par son rattachement exclusif au Premier ministre, le HCI, en dépit de son caractère informel, active la relation d'autorité que lui confère l'interministérialité. Par ses implications, cette « mission statistique » transforme dès lors les contours de l'autorité institutionnelle du HCI. Initialement articulée à l'opérationnel et au décisionnel que représentait le CII par l'intermédiaire du SGI, le HCI est en effet ici très directement en position de mettre ainsi à contribution, de manière unilatérale et sans aucun support réglementaire d'ailleurs, les différentes structures institutionnelles et administratives concernées :

« Le groupe 'Statistiques' n'était pas considéré comme collaborateur du Haut Conseil, c'était un groupe de fonctionnaires qui se réunissaient pour fournir au Haut Conseil les données publiques dont ils avaient la responsabilité, c'est tout. [...] C'était tous les organismes et directions d'administration qui lui fournissaient leurs données et, qui étaient obligées de le faire parce que le HCI avait du Premier ministre une mission particulière de publier un rapport annuel sur les chiffres de l'immigration... »<sup>1205</sup>.

Malgré mais aussi en raison d'un cadre extra-bureaucratique de délégation d'autorité, c'est un rapport de subordination administrative que le HCI prétend instaurer avec les différentes administrations sectorielles et/ou statistiques. Pour autant, les « sages » n'en conçoivent pas moins la fragilité certaine de la manœuvre.

La fonction d'animation de l'ensemble de la production statistique existante se pose selon eux dans les termes essentiellement pratiques, à savoir ceux d'un travail de « coordination administrative ». Les difficultés intrinsèques d'un tel exercice qui reposent, comme l'indique le président du HCI, sur l'impossibilité de se prévaloir de la relation de « commandement », sont par ailleurs accentuées par la technicité de la compétence statistique :

« Il s'agissait de coordonner l'action des administrations... et, de toute façon, pour tous les sujets, ça, c'est difficile... Coordonner, qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Coordonner, ce n'est pas le pouvoir de commandement, un pouvoir hiérarchique ou de domination. C'est une médiation, c'est un appel à la bonne volonté de chacun, à la conviction de chacun... et, tout cela, il faut le faire mais, c'est difficile à faire. Surtout dans des organismes qui sont habitués à une grande indépendance parce que leur matière, leur discipline étant très technique... au fond, y a pas beaucoup de gens qui s'occupent de contrôler des statistiques, de vérifier la cohérence »<sup>1206</sup>.

---

<sup>1205</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1206</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

C'est d'ailleurs parce que les « sages » souhaitent avoir la possibilité, voire même les moyens, d'influencer le plus structurellement possible la nature des statistiques produites qu'avait d'ailleurs été écartée l'option consistant à solliciter la constitution d'un « observatoire statistique », comme cela avait pu être proposé par J. Voisard dans le sillage de sa publication sur *La question immigrée*<sup>1207</sup>. Ainsi que l'explique A. Le Pors, seule une prise en charge directe, dans le cadre d'une structure *ad hoc*, permettait d'orienter « conceptuellement » le travail entrepris :

« Globalement, on était plutôt contre. L'idée, c'était : 'faisons bien notre travail et puis, on verra plus tard s'il faut autonomiser ce type de démarche'. C'était quand même une posture assez bureaucratique que de dire : 'on va transcender tout ça en faisant une institution', si vous voulez. Non, on venait de commencer un travail, on avait de l'ordre conceptuel à mettre dans tout ça, donc notre point de vue c'était : 'commençons par mettre de l'ordre, faisons quelque chose qui soit plus stabilisé et puis après, on verra s'il faut mettre ça dans une institution à part' »<sup>1208</sup>.

La coordination administrative, qui se présente donc tout d'abord comme une nécessité induite et permise par l'interministérialité de la mise en place institutionnelle de la politique d'intégration, est également pensée comme une nécessité *pour* une prise en charge effectivement interministérielle du problème que pose le caractère profondément éclaté de la production administrative de la connaissance statistique :

« Pour revenir aux problèmes des chiffres, toutes les administrations se sentaient très mal à l'aise mais aucune ne pouvait désavouer ses propres chiffres, ses propres normes mais, on les a vus ces gens-là et ils nous disaient quand même : 'c'est vrai, c'est aberrant qu'il n'y ait pas une seule source d'information en France qui soit fiable là-dessus...'. Mais, bon, dès que ça apparaissait sur la scène publique, c'était : 'Mais non ! Comment ? La DPM a raison' ou 'Mais l'INSEE a raison' ou 'Mais l'Intérieur a raison'... mais bon, là aussi, science administrative : chacun défend sa chapelle. Mais en même temps, nous, on n'avait pas les moyens. On pouvait essayer de pousser, proposer au Gouvernement de mettre en œuvre les moyens pour mettre fin à cette incohérence. Mais, on n'avait aucun moyen, nous, politiques de le faire. Il fallait que ce soit le Premier ministre ou un ministre ou un Haut fonctionnaire qui avait les moyens de le faire, qui fasse avancer ce problème. Parce qu'il fallait effectivement domestiquer des administrations très jalouses de leurs prérogatives. Ou bien alors, il fallait créer un nouveau machin ; ce qu'on fait souvent en France. Mais, tous ceux qui s'intéressaient à ces problèmes depuis longtemps le disaient haut et fort : 'On ne peut pas continuer comme ça parce qu'on ne sait pas de quoi on parle' »<sup>1209</sup>.

L'insistance des « sages » sur cette question organisationnelle est d'autant plus manifeste qu'elle figure parmi les « quatre recommandations principales » émises par le HCI dans son

---

<sup>1207</sup> Voisard Jacques, « Rapport sur l'amélioration de la connaissance en matière d'immigration », *op.cit.*

<sup>1208</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1209</sup> Entretien avec Georges Morin, *op.cit.*

premier rapport en vue de favoriser « la production et la diffusion de l'information [...] la plus large et la plus sereine possible de l'opinion publique »<sup>1210</sup>. Précisant qu'« il n'exclut pas pour autant, à un stade ultérieur » tout l'intérêt qui pourrait résulter de la constitution d'une instance qui serait « le point de rencontre de tout ce qui concerne la connaissance de cette réalité »<sup>1211</sup>, le HCI recommande effectivement au gouvernement de ne pas procéder à « la création d'une structure spécifique de connaissance de l'immigration et du processus d'intégration », au prétexte qu'une telle option ne saurait apporter une réponse à la nature des problèmes posés :

« Mais il a semblé au Haut Conseil à l'intégration, à l'étape actuelle, que l'identification des problèmes à résoudre n'était pas suffisante pour proposer dès maintenant la création d'une telle structure qui risquerait au contraire d'apparaître, par une création prématurée, comme une réponse purement organisationnelle à des problèmes à la fois techniques, administratifs ou politiques. Il est donc proposé de s'en tenir au groupe de travail Statistiques auprès du Haut Conseil à l'intégration »<sup>1212</sup>.

Se faisant encore une fois les relais de la volonté politique, les « sages » indiquent très nettement l'entière volonté de « réformer » la production de statistiques publiques. Aussi, et même si les « sages » reconnaissent comme une évidence leur inaptitude à mener par eux-mêmes cette mission statistique à bien, il est par conséquent absolument hors de question pour eux d'en déléguer la responsabilité aux agents publics compétents en la matière. Se plaçant donc au niveau de la multi-dimensionnalité des problèmes statistiques, le HCI indique que la logique de la création institutionnelle – dont il est pourtant issu – n'apporterait de correspondance que sur un plan organisationnel. Or, la complexité des problèmes qui se posent est d'ordres divers, tout à la fois politiques et cognitifs. Le recours à l'autorité interministérielle de la coordination administrative constitue ainsi en légitimité et en efficacité la seule option envisageable pour mener à bien ce que les « sages » conçoivent comme n'étant que le préliminaire d'une tâche de plus lointaine portée : tout à la fois, parvenir à une production dont la nature soit conforme ou plutôt compatible avec la formulation transversale

---

<sup>1210</sup> HCI, *Pour un modèle français d'intégration*, op.cit., p.58.

<sup>1211</sup> *Ibid.*, p.59-60. Les sages précisent que « [c]ette instance pourrait alors prendre la forme d'un Observatoire dont les missions et les moyens devraient être définis avec soin » (*Ibid.*, p.60). Indiquons que c'est près d'une quinzaine d'années plus tard, le 2 juillet 2004 qu'est finalement installé, sous l'égide du HCI, un Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII).

<sup>1212</sup> *Ibid.*, p.60. Dans la version provisoire de cette partie du rapport sur les recommandations concernant l'information, cette prescription faisait même office de propos conclusif : « [e]n définitive, le Haut Conseil ne propose pas la création d'organismes nouveaux. Il préconise le rassemblement des moyens et la conjonction des efforts, sous son égide, l'expérience de 1990 ayant montré qu'il est perçu comme un organisme transversal et impartial, guidé par le souci d'améliorer notre appareil statistique en vue de l'intégration » : version provisoire « Deuxième partie A du rapport HCI. Sous-partie 6 : conclusions d'ensemble », datation postérieure au 23 novembre 1990 et antérieure au 18 février 1991 ; archives publiques privées.



du problème d'immigration sur laquelle repose la politique d'intégration, et satisfaire la demande qu'il leur avait été faite de mettre en cohérence les différentes sources statistiques. La relation de dépendance dans laquelle le HCI se retrouve à l'égard des différents producteurs administratifs de statistiques pour pouvoir « dire statistiquement l'immigration » doit donc s'articuler à un rapport réciproque de subordination de la production statistique aux formalisations nécessaires à l'énonciation de la politique d'intégration :

« On ne pouvait pas écrire n'importe quoi. On était obligé quand même de tenir compte des travaux qui étaient faits par les statisticiens mais, puisqu'on était obligé d'en tenir compte, il était légitime qu'on se demande comment elles étaient faites et ce qu'elles recouvraient. Et notamment les notions telles que... parce que souvent les spécialistes d'une discipline déterminée perdent un peu de vue les problèmes ontologiques des grandes définitions... il fallait nous rendre compte nous-mêmes que les chiffres correspondaient bien à ce qu'on cherchait »<sup>1213</sup>.

Les « sages » ont donc l'ambition de mettre en « cohérence » les différentes statistiques existantes par une conformation relativement autoritaire de ces dernières aux nécessités cognitives de la justification politique de l'action publique à mettre en œuvre.

Or, le HCI tient non seulement pour acquis que les statistiques publiques et officielles sont diverses et disparates, ainsi que discordantes et contradictoires, mais également qu'elles entretiennent entre elles des rapports oppositionnels, ou au mieux mutuellement excluant. La difficulté propre à la « mise en cohérence » des différentes informations se voit donc notamment complexifiée par des logiques concurrentielles et des antagonismes institutionnels qui traversent les productions administratives de statistiques :

« La question c'était comment rendre compatibles les différentes sources statistiques parce qu'il y avait toute une série de gens qui avait leurs propres statistiques et qu'ils considéraient que c'était leur fond de commerce, ils pensaient évidemment que c'étaient les meilleures et que les autres étaient mauvaises [...] [J]e vous dis, c'était ça tout le temps. Les uns critiquaient les statistiques des autres et inversement, etc. Tout le temps, c'était ce type de remarques, alors, là aussi, l'intérêt et l'objectif du HCI, c'était de mettre ensemble des gens qui travaillaient jusque-là chacun de leur côté. Autrement, ils auraient continué à se critiquer, à se dénigrer »<sup>1214</sup>.

C'est donc aussi bien du point de vue cognitif de la transversalité du problème que du point de vue bureaucratique de la structuration interministérielle de l'action publique que le HCI

---

<sup>1213</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1214</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

conçoit la nécessité de constituer un groupe administratif de travail qui se réunisse de manière continue et régulière sous son autorité directe.

Cette rationalisation des nécessités à donner un tel cadre à l'action à conduire se trouve d'ailleurs prolongée par des dispositions pratiques visant à assurer très concrètement l'effectuation de ce travail. En effet, compte-tenu de cette appréhension de la stratégie organisationnelle à adopter, comment les « sages » prétendent-ils dans la pratique s'assurer de l'effectivité de l'autorité qu'ils entendent exercer sur la conduite du travail administratif de production statistique ? Quelles sont les dispositions particulières qu'ils prennent spécifiquement en vue d'asseoir, auprès des différentes représentations administratives, leur légitimité à diriger ce travail de coordination statistique ? Nous allons voir que c'est principalement, outre les aspects ayant trait à l'organisation quotidienne du travail du groupe « Statistiques », sur le choix des membres et collaborateurs du HCI (et tout particulièrement A. Le Pors) à qui est déléguée la fonction d'animation de groupe, que l'instance de « sages » fait reposer la garantie de l'effectuation de ce travail statistique.

### ***b – Asseoir la légitimité d'une autorité statistique***

En tout premier lieu, il faut souligner le nombre important de membres et collaborateurs du HCI « mandatés » par celui-ci au sein de ce groupe de travail. Cet investissement est relativement conséquent si l'on considère que ces émissaires représentent plus d'un tiers des membres de ce groupe (quatre sur onze<sup>1215</sup>). D'ailleurs, cet engagement est tout particulièrement marqué d'un point de vue opérationnel puisque les « sages » mettent ainsi notamment à la disposition de ce groupe, non seulement C. Ducastelle, la chargée de mission du SGI en charge de leur propre secrétariat, mais également Jean-Pierre Costa, le rapporteur général du HCI<sup>1216</sup>. Les « sages » veulent ainsi être en mesure de maîtriser effectivement l'encadrement matériel des travaux menés par ce groupe : ils s'assurent en effet très directement non seulement de son organisation logistique (envoi des convocations, établissement des ordres du jour et transmissions des notes de travail)<sup>1217</sup>, mais également de la cadence de production, les séances de travail de ce groupe devant déboucher le plus

---

<sup>1215</sup> Rappelons que c'est dans les deux sections suivantes que nous présentons les sept représentants administratifs.

<sup>1216</sup> Notons que seul le premier rapport est rédigé par J.-P. Costa. C'est en effet C. Ducastelle elle-même qui, en devenant secrétaire générale du HCI, lors de la disparition du SGI, assure par la suite la rédaction du rapport statistique, la rédaction des rapports du HCI étant assurée après le départ de J.-P. Costa par Olivier Schrameck qui lui succède au poste de rapporteur du HCI.

<sup>1217</sup> L'ensemble de ces documents sont en effet rédigés et/ou envoyés par Christiane Ducastelle.

rapidement possible sur un « premier point statistique » qui puisse trouver place dans le premier rapport que le HCI compte initialement remettre au Premier ministre dès le mois de novembre 1990<sup>1218</sup>. Outre la maîtrise complète de l'ordre du jour<sup>1219</sup>, c'est d'abord et avant tout par l'imposition immédiate d'un rythme de travail aussi soutenu que le sien, que le HCI exerce un contrôle extrêmement resserré sur les activités de ce groupe.

Ainsi par exemple, sur la période d'un peu de moins de cinq mois qui va de début juillet à fin du mois de novembre 1990<sup>1220</sup>, ce groupe, pourtant inexistant d'un point de vue institutionnel, est extrêmement actif si l'on en juge par la fréquence de ses séances de travail. Il se réunit en effet à dix reprises ; soit au rythme d'une réunion toutes les deux semaines. Après deux réunions préliminaires au début du mois de juillet (le 5 et le 12) et une trêve estivale, le groupe se réunit de nouveau à la fin du mois d'août (le 28), une autre fois au mois de septembre (le 11), puis cinq fois en octobre (le 2, le 9, le 16 et le 23, le 30), et une fois supplémentaire en novembre (le 27)<sup>1221</sup>. Par ailleurs, sur les deux années suivantes et alors que les archives dont nous disposons ne nous permettent pas de prétendre à la même exhaustivité, nous avons néanmoins répertorié pas moins de 12 réunions en 1991<sup>1222</sup> et 14 en 1992<sup>1223</sup>. Aussi, le groupe « Statistiques » a-t-il donc tenu (au moins) 35 réunions en 27 mois ; ce qui correspondrait à une fréquence *a minima* d'une fois toutes les trois semaines pendant plus de deux ans<sup>1224</sup>. Les différents interviewés concordent d'ailleurs davantage sur une fréquence d'une fois toutes les deux semaines<sup>1225</sup>.

---

<sup>1218</sup> Comme l'indiquent les notes manuscrites prises par G. Calot lors de la réunion du 5 juillet 1990 (*op.cit.*), « premier point stat pour publication : fin novembre », le HCI souhaite remettre son premier rapport (y compris statistique) dans un délai extrêmement bref de cinq mois. Encore mentionnée lors de la réunion du 12 juillet, « rapport en nov. 1990 », d'après les notes de P. Festy (*op.cit.*), cette échéance, qui était celle déjà arrêté par le HCI pour la remise de son rapport, avant même qu'il ne se voit confié la mission statistique (« Il [le HCI] proposera à l'automne, dans son premier rapport, les mesures spécifiques etc. ») [*in* Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du Haut Conseil à l'intégration le 15 mai 1990 ; dossier « Haut Conseil à l'intégration » du Centre d'Information et de documentation (CID) de la DPM ], dut finalement être retardée de près de 4 mois, le rapport ayant été finalement remis le 18 février 1991.

<sup>1219</sup> « Ah ! l'ordre du jour, c'est nous qui dirigeons les choses, c'est nous qui dirigeons totalement les choses ! Absolument ! » : entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1220</sup> Période sur laquelle les archives dont nous disposons nous permettent un suivi exhaustif des activités.

<sup>1221</sup> Certains documents manifestement postérieurs à octobre 1990 et antérieurs à février 1991, mais impossible à dater avec précision semblent attester que d'autres réunions que celles du 27 novembre ont très vraisemblablement eu lieu au cours des deux derniers mois de l'année 1990 et du premier de l'année 1991.

<sup>1222</sup> Dont les dates sont : 18 mars, 27 mars, 9 avril, 23 avril, 23 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin, 3 septembre, 1<sup>er</sup> octobre, 8 octobre, 10 décembre ; cf. archives publiques privées.

<sup>1223</sup> Dont les dates sont : 17 janvier, 28 janvier, 11 février, 25 février, 10 mars, 24 mars, 21 avril, 16 juin, 7 juillet, 16 juillet, 3 septembre, 8 septembre, 16 septembre, 22 septembre ; cf. archives publiques privées.

<sup>1224</sup> Notamment si l'on extrait du compte les deux mois et demi pour les trêves estivales de ces deux années. Les documents dont nous disposons pour la période 1991-1992, et qui sont davantage des notes, études, exemples de courriers envoyés à différentes administrations, ou encore des versions provisoires de rédaction de parties de rapport, témoignent de la conduite d'un travail dont la continuité est clairement supérieure, à celle que l'on devrait déduire des « quelques » convocations, ordre du jour, et comptes-rendus de réunion que nous avons pu nous

Mais par-delà ce travail d'encadrement et l'imposition d'un rythme de travail soutenu qui évite donc que la relation d'obligation que le HCI souhaite instituer ne se distende (« [q]uand vous vous réunissez toutes les deux semaines, vous avez pas vraiment le choix de travailler »<sup>1226</sup>), c'est au travers de la désignation de leurs représentants que l'intentionnalité stratégique des « sages » est la plus perceptible. Le soin mis à encadrer véritablement ce groupe est en effet manifeste dans le choix des deux membres HCI mandatés par leurs pairs pour les représenter auprès des agents des différentes administrations sollicitées. Il s'agit de J. Voisard et d'A. Le Pors. Or, comme nous allons le voir c'est surtout ce dernier qui, dans les faits et très rapidement, s'impose comme le garant de l'autorité du HCI.

Tout d'abord, on retrouve J. Voisard, dont nous avons déjà évoqué le grand intérêt qu'il accordait à la prise en compte par les pouvoirs publics de la dimension statistique pour l'orientation des politiques publiques d'immigration. Aussi, en mandatant de manière relativement attendue et cohérente celui de ses membres qui s'était déjà notablement distingué par les propositions qu'il avait formulées en vue de réformer intégralement l'établissement institutionnel des statistiques se rapportant à cette « question immigrée », le HCI envoie un signe clair quant à la portée de ses ambitions et objectifs en la matière.

Il semblerait toutefois que J. Voisard ait eu, dans les faits, une participation à ce groupe de travail – ainsi qu'au HCI lui-même d'ailleurs – que les autres membres décrivent comme plutôt intermittente et/ou décousue :

« Voisard au début était là mais Voisard était un peu plus brouillon alors, parfois, il ne venait pas »<sup>1227</sup> ;

Ou bien, « Voisard était un peu fantaisiste si vous voulez, il avait une sorte de mégalomanie »<sup>1228</sup> ;

Ou encore, « [c]'était un personnage un peu fantasque, il était très curieux, il faisait des déclarations tonitruantes, il était un peu particulier et, il ne venait pas beaucoup... »<sup>1229</sup> ;

Ou enfin « et puis, il y a eu un autre membre dont je ne me souviens plus qui n'avait pas d'appétence particulière pour les statistiques »<sup>1230</sup>.

D'ailleurs, son nom, qui figure dans la liste des membres du groupe « Statistiques » du premier rapport remis en février 1991, n'est plus mentionné dans la liste qu'on retrouve dans

---

procurer sur cette période. Aussi, n'est-il point exagérer de prendre la cadence d'une fois toutes les trois semaines pour une hypothèse de fréquence tout à fait crédible.

<sup>1225</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, Anicet Le Pors, Philippe Farine et André Lebon, (*op.cit.*).

<sup>1226</sup> Entretien avec Philippe Farine, *op.cit.*

<sup>1227</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1228</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1229</sup> Entretien avec George Morin, *op.cit.* D'après les listes de présence, comptes-rendus et notes manuscrites dont nous disposons, sur la période juillet-novembre 1990, J. Voisard fut présent à six des dix réunions répertoriées. Son nom ne figure plus sur aucun des documents de l'année 1991.

<sup>1230</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

le deuxième rapport du mois de novembre de la même année<sup>1231</sup>. Il semblerait même que l'impression laissée par la participation de J. Voisard ait évacué des témoignages son intérêt « pionnier » pour la production des statistiques de l'immigration, comme l'atteste par exemple le témoignage de M. Long :

« Je l'aime beaucoup mais, Voisard, en réalité, il avait été président du Comité de décentralisation donc, il avait fait un travail un peu semblable et, il a pu parfaitement se heurter, comme tous les gens qui sont confrontés aux travaux de synthèse, aux mêmes difficultés. Donc, je suis certain que Voisard était comme nous tous partisan d'avoir une certaine coordination active avec les autorités statistiques mais, dire que c'est lui qui a eu l'idée... parce que bon, c'était un peu l'idée de tous parce que ça s'imposait à nous ; ça s'imposait parce que c'était notre matière même »<sup>1232</sup>.

Et ce, alors qu'une version de travail du premier rapport du HCI inscrivait encore l'action de l'instance en matière d'« amélioration de l'appareil statistique » dans le prolongement de la réflexion initiée par J. Voisard :

« Le Haut Conseil à l'intégration, dès sa première année d'activités, s'est efforcé de remettre de l'ordre dans cette matière [...] Il n'est pas parti de rien. Il s'est d'abord appuyé sur le rapport établi par un de ses membres, M. Jacques Voisard, à la demande de M. Claude Evin, sur 'l'amélioration de la connaissance en matière d'immigration' ».

Aussi, c'est surtout au travers de la nomination d'A. Le Pors en tant que président du groupe « Statistiques » que le HCI compte effectivement s'assurer de l'exercice de son autorité à l'égard des membres de ce groupe. A. Le Pors, est considéré comme le plus compétent techniquement par les autres « sages », et tout particulièrement par M. Long qui ne cessa de nous répéter « parce qu'Anicet le Pors est un ancien statisticien », « il était ingénieur-statisticien »<sup>1233</sup>. C'est à ce titre qu'A. Le Pors se voit au premier chef confier la tâche d'assurer la présidence du groupe « Statistiques » :

---

<sup>1231</sup> Version provisoire « Deuxième partie A du rapport HCI. Sous-partie 6 : conclusions d'ensemble », datation postérieure au 23 novembre 1990 et antérieure au 18 février 1991, *op.cit.*

<sup>1232</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1233</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.* C'est d'ailleurs même de la sorte qu'il semble vouloir être considéré : « Le Pors, c'était à la fois un politique, mais aussi un scientifique, économique, quoi. Il y tenait beaucoup », entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.* A. Le Pors présente même ce mode de présentation de soi, c'est-à-dire reposant sur la reconnaissance et la valorisation d'une compétence technique (statistique), comme un élément mobilisable de distinction par rapport aux autres membres (notamment politiques) du HCI : « Au sein du HCI, voilà comment la question s'est posée : Delalande était RPR, Diligent était UDF, moi, j'étais communiste. On n'avait pas à se dire : 'est-ce que notre travail a un sens politique ?' puisqu'on était tous politiques. Donc, mon atout à moi, c'était de faire de la science. Je disais : 'vous ne pouvez pas prendre de position, le HCI ne peut pas prendre de position, s'il ne fonde pas solidement sur la statistique tout ce qu'il va dire' [...] Lorsque vous êtes entre politiques, vous devez en appeler à la rigueur scientifique », entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

« Oui, ben j'étais économiste de métier. Alors c'est pour ça que Marceau Long qui savait... Je connaissais Marceau Long depuis encore plus longtemps que Rocard. Je connaissais Marceau Long depuis les années 50, alors c'est pour vous dire ! Je l'ai connu au Maroc ! Et donc, il me connaissait de réputation un peu. En plus, il m'a connu comme ministre puisqu'il était secrétaire général du gouvernement à l'époque, alors il savait que j'étais économiste etc. Ce qui fait qu'assez naturellement, il m'a proposé de m'occuper du rapport statistique... »<sup>1234</sup>.

« *Economiste* », « *Ingénieur statisticien* »<sup>1235</sup> : il n'est pas question ici d'une compétence spécialisée et rigoureusement délimitée techniquement, mais bien plus d'une sorte de familiarité avec les énoncés et mode de formalisation ou de modélisation communément caractéristiques du langage scientifique<sup>1236</sup> et auxquels ni les hommes-fonctionnaires, ni les personnalités politiques membres du HCI ne sont spécifiquement initiés<sup>1237</sup>. Il apparaît d'ailleurs que c'est au titre de cette même familiarité avec les énoncés scientifiques que la participation de C. Ducastelle au poste de secrétaire du groupe « Statistiques » est en quelque sorte doublement souhaitée par les « sages » :

« J'avais une autre fonction qui était le secrétariat du groupe 'Statistiques'. Moi, j'avais fait des études de mathématiques et donc, ils [*i.e.* les membres du HCI] trouvaient ça très bien que j'arrive à lire des chiffres, que je comprenne des tableaux. Parce que tous ces gens qui sont très très brillants, pour la culture scientifique, c'est absolument nul (rires) ! Ce qui fait qu'on avait mis en place ce groupe présidé par Le Pors qui, lui aussi, avait une formation scientifique, qui lui permettait de lire des tableaux, de ne pas dire n'importe quoi et de comprendre ce qu'il se passait (rires) »<sup>1238</sup>.

En premier lieu donc, la nomination du conseiller d'Etat – qui se trouve ainsi secondé – doit permettre aux « sages » de disposer d'un émissaire direct qui puisse maîtriser les aspects et enjeux « techniques » auxquels ne manquerait pas de les confronter la prise en charge de cette dimension statistique. A. Lebon, le chef de la cellule d'études de la DPM

<sup>1234</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.* En 1957 A. Le Pors est en effet ingénieur des travaux météorologiques à Marrakech tandis que M. Long est conseiller juridique à l'ambassade de France au Maroc.

<sup>1235</sup> Précisons que passé par la faculté de droit et de sciences économiques, A. Le Pors est titulaire d'une thèse de doctorat en sciences économiques, mais qu'il est néanmoins également diplômé du Centre d'Etude des Programmes économiques (CEPE) : créé en 1957 à l'initiative de Charles Prou du Service des études économiques et financières du ministère des Finances – le CEPE devait combler la faible présence de l'enseignement en économie dans le système universitaire, et tout particulièrement dans le domaine des « programmes économiques » qui s'appuyaient largement sur des outils statistiques en plein développement au sein des administrations économiques – en formant en un an des « ingénieurs économistes », c'est-à-dire des économistes en mesure d'utiliser la technique statistique. Sur le CEPE, cf. les Actes du colloque « 50 ans d'histoire du CEPE. De la genèse au GENES (1957-2007) », disponibles sur : [http://www.lecepe.fr/images/cepe\\_fichiers/livre\\_50\\_ans\\_cepe.pdf](http://www.lecepe.fr/images/cepe_fichiers/livre_50_ans_cepe.pdf).

<sup>1236</sup> Cette « attribution » relative du statut d'expert confirme l'idée selon laquelle l'expertise est moins liée à la possession d'une connaissance spécifique qu'aux configurations sociales qui permettent à un acteur d'être « reconnu », même temporairement, comme expert dans un domaine. Sur ce point cf. Trépos Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, *op.cit.*

<sup>1237</sup> À l'exception toutefois de Marie-Thérèse Join-Lambert dont le parcours est très nettement marqué par une technicité économique et une disposition à la production d'études et analyses économiques (cf. chapitre 1).

<sup>1238</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

confirme également la dimension « relative » de la compétence technique d'A. Le Pors ; c'est-à-dire par rapport à l'« inaptitude » qui serait celle des autres membres du HCI :

« Le Pors s'est dévoué. Lui, il avait déjà fait un rapport sur...moi, je le connaissais depuis 1975... depuis l'époque où il faisait un rapport sur les transferts de fonds ; et j'avais travaillé avec lui. En fait y a une partie du rapport qui a été faite à partir de la première étude que j'ai financée : c'est Tapinos qui l'a faite... et donc, Anicet Le Pors s'est dévoué parce qu'on a dit : 'Lui, il a une formation, il va pouvoir comprendre les chiffres...' »<sup>1239</sup>.

Toutefois, si l'on considère que l'objectif de coordination administrative n'est pas uniquement cognitif et qu'il est perçu par les « sages » comme étant entravé, non seulement par l'*ethos* qu'ils prêtent aux fonctionnaires techniques (en l'occurrence statistiques) – à savoir leur « susceptibilité » et « l'obsession de leur autonomie »<sup>1240</sup> –, mais également par les préjugés que ces derniers adressent à l'égard d'une institution politique comme le HCI (« ils ne connaissent rien », « il leur faut juste deux tableaux et ils sont contents »<sup>1241</sup>), il faut considérer que la compétence technique du président désigné présente bien évidemment une utilité pratique permettant justement d'opérer ce double dépassement ; et ainsi de permettre aux « sages » d'être effectivement en mesure d'asseoir la légitimité de cette mission auprès des services administratifs statistiques dont ils souhaitent coordonner les productions :

« Le HCI a bien senti que pour faire travailler tous les gens ensemble, la solution, c'était de faire un groupe de travail avec à la tête quelqu'un qui quand même pouvait être accepté par chacun, scientifiquement, parce que les chercheurs, les gens de l'INSEE, c'est quand même difficile de les faire travailler, non seulement ensemble, mais sous la coupe, sous l'autorité de quelqu'un. Bon donc, Anicet Le Pors, c'était parfait, il était reconnu par son rapport »<sup>1242</sup>.

La référence au rapport RCB qu'il avait coordonné une quinzaine d'années plus tôt doit d'ailleurs faire l'objet non seulement d'une reconnaissance technique et scientifique, mais également constituer l'un des « marqueurs » qui, propres à la trajectoire politico-administrative d'A. Le Pors, sont censés constituer le socle légitime d'autorité devant permettre à ce dernier d'exercer une contrainte sur les administrations ainsi sollicitées dans le cadre du groupe « Statistiques ». En effet, dans une « institution-passerelle »<sup>1243</sup> comme celle-ci, où entrent en relation logiques scientifique ou technique et politique, les processus de

---

<sup>1239</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1240</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1241</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.* ; et avec Chantal Daufresne (membre (OMI) du groupe « Statistiques).

<sup>1242</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1243</sup> Cf. Chamboredon Jean-Claude, « Sociologie de la sociologie et intérêts sociaux des sociologues », *op.cit.*

reconnaissance sont mutuels, et ne concernent pas que les « experts »<sup>1244</sup>. Si ces derniers doivent être « reconnus » par les décideurs politiques, l'inverse est tout aussi impératif. Les « transactions » entre ces agents, engagés dans des champs différents ne se font ni d'elles-mêmes ni d'emblée, et leur qualité dépend grandement de cette réciprocité de la reconnaissance. Ainsi que le commentent le président du HCI, M. Long, ainsi que le principal intéressé lui-même, l'autorité conférée à A. Le Pors repose notamment sur une combinaison d'éléments mêlant – et liant même au travers de l'exemple du rapport RCB – la légitimité d'une compétence technique et l'autorité d'une autonomie politique :

ML : « Le Pors était d'origine statistique et avait fait une partie de sa carrière dans cette direction, mais aussi il avait été ministre, sénateur, tout ça : et en plus il avait une personnalité certaine. Parce qu'il avait été ministre communiste, mais il avait assez vite rompu avec l'appareil communiste officiel et donc, c'est une personnalité très indépendante, pas facile à manier »<sup>1245</sup>.

ALP : « Moi, j'avais quand même une certaine autorité sur la question. Les gens se souvenaient effectivement de l'autre rapport donc, ça me posait si vous voulez par rapport à eux comme un précurseur de leur démarche. Et puis comme j'avais quand même affronté pas mal les autorités en place à cette occasion-là donc, ils savaient que je ne me laisserais pas impressionner quoi, ni par eux, ni par les autorités etc. ; donc, j'étais libre. En plus, j'avais été ministre. Alors vous vous rendez compte ! Ça aidait ! Y avait un cumul de faits qui faisait qu'on ne me contestait pas personnellement »<sup>1246</sup>.

Les compétences et types de ressources dont dispose A. Le Pors sont perçus comme nécessaires pour soutenir et assurer l'effectivité de la « tutelle » administrative que le HCI s'octroie donc au nom du cadre interministériel. A. Le Pors jouit ainsi d'une légitimité scientifique, institutionnelle et politique ; ces trois légitimités reposant sur des matérialisations historiquement actualisables par les individus composant le groupe « Statistiques ». Ainsi, dans le cadre de cette volonté des « sages » d'influer véritablement sur la production statistique, c'est donc tout particulièrement A. Le Pors – étroitement secondé en cela par C. Ducastelle<sup>1247</sup> – qui se voit donc confier un rôle essentiel de courroie de transmission aussi bien fonctionnelle que cognitive.

---

<sup>1244</sup> Sur ce point, Saint-Martin Denis, « Expertise », in Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie & Ravinet Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2014 (4ème éd.), pp.266-274.

<sup>1245</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1246</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1247</sup> En effet, comme le souligne A. Le Pors, l'exercice de son « autorité » a également pu s'appuyer sur la personnalité de la secrétaire du groupe « Statistiques » : « En plus, y avait le fait que la secrétaire de ce groupe qui était en même temps la secrétaire général du HCI, c'était Christiane Ducastelle et c'est quelqu'un qui est assez carré aussi et donc on était quand même en force pour dire ça sera comme ça et pas autrement. On retient ce chiffre, on ne retient pas celui-là, etc. », entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.* Décrite par le SGI comme un « caractère fort », ou encore par le président du HCI comme une personnalité qui « avait ses idées » et qui « était très militante », rappelons que l'engagement de C. Ducastelle est également explicable par son parcours



C'est lui qui s'acquitte, en tant que président de ce groupe, de la tâche d'assurer en direct ce travail de coordination administrative en veillant notamment à ce qu'il s'accomplisse effectivement en fonction des réflexions menées, des orientations de travail définies, des besoins exprimés et des attentes formulées par le HCI en matière statistique : « [i]l faut vraiment souligner la fonction particulièrement importante d'Anicet Le Pors, qui vraiment s'est employé à répondre à la demande statistique » souligne ainsi S. Hessel<sup>1248</sup>. Sans oublier bien évidemment la nécessaire réciproque de cette tâche ; à savoir : de soumettre à l'avis des membres du HCI les éléments de discussion qui ressortaient des séances de travail du groupe « Statistiques » : « Très régulièrement, Anicet Le Pors nous faisait état de l'avancement des réflexions et des travaux du groupe »<sup>1249</sup>. Cette position et ce rôle d'intermédiaire sont d'autant plus essentiels qu'ils sont exclusifs, dans la mesure où aucun contact direct n'est établi entre les « sages » et les « statisticiens » comme nous l'indique ces témoignages en quelque sorte symétriques de G. Morin, membre du HCI, et d'A. Lebon, membre du groupe « Statistiques » : « Donc, on a beaucoup réfléchi, mais c'est surtout Anicet Le Pors qui a beaucoup travaillé là-dessus, sur la manière d'avoir une concordance entre l'INSEE, le ministère de l'Intérieur, la DPM etc. »<sup>1250</sup> ; « [f]aut dire qu'on y [aux réunions du HCI] allait jamais nous-mêmes pour présenter notre travail. C'était Le Pors qui allait le présenter. On n'a jamais vu les membres du HCI »<sup>1251</sup>.

C. Ducastelle qui, s'attribuant pleinement – en tant que collaboratrice d'A. Le Pors – un rôle dans ce travail d'intermédiation, confirme d'ailleurs qu'il en allait ainsi y compris jusqu'à la phase de rédaction et présentation du rapport :

« C'était vraiment un groupe [*i.e.* le groupe « Statistiques »] qui fonctionnait de manière autonome. Le lien c'était Anicet Le Pors en tant que membre et moi, en tant que rapporteur, secrétariat... et le groupe « Statistiques » travaillait de lui-même, il se réunissait toutes les semaines. On examinait les statistiques des uns et des autres etc., on choisissait les catégories, les machins et... donc, moi, je rédigeais le projet de rapport qui était examiné par le groupe « Statistiques » et une fois qu'il était validé par le groupe « Statistiques », il était présenté au HCI, examiné par le Haut Conseil et validé par le Haut Conseil... »<sup>1252</sup> :

---

professionnel. En effet, sollicitée alors qu'elle était sans situation par J. Voisard pour une aide à la rédaction et publication de sa note à la Fondation Saint-Simon, elle s'est retrouvée assez rapidement (par l'entremise de ce dernier) propulsée à ces responsabilités de secrétariat dans lesquelles elle a tout intérêt, pourrions-nous dire, à s'investir totalement.

<sup>1248</sup> Entretien avec Stéphane Hessel, *op.cit.*

<sup>1249</sup> Entretien avec George Morin, *op.cit.*

<sup>1250</sup> *Ibid.*

<sup>1251</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1252</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.* Cet aspect quelque peu autoritaire ne manque pas de lui valoir certains reproches de la part de membres du groupe « Statistiques » : « [D]isons que c'est vrai que Le Pors était marqué par sa formation politique et, il pensait parfois qu'on pouvait régler un rapport statistique comme le rapport du parti communiste : 'Page 3, Observations ? Non. Page 4 ? Observations ? Non et ainsi de suite...' » :

Aussi, bien qu'ils soient tous reconnus comme « sages », il semblerait que des précautions particulières ont été prises pour faire en sorte que l'autorité qui leur est attribuée soit effective dans les faits auprès des représentants de ces différentes institutions publiques. Dans un cadre d'action si peu régi par la coercition hiérarchique propre à une organisation bureaucratiquement établie, l'effectivité de l'autorité dépend très étroitement de ce type de « précautions » de fonctionnement qui permettent en l'occurrence de ne pas émettre et/ou diluer les exigences en multipliant en l'occurrence les voies d'interlocutions<sup>1253</sup>. Retournant en quelque sorte en avantage la position d'extériorité bureaucratique dans laquelle se retrouve le HCI à l'égard des différentes administrations, cette disposition prolonge pleinement la stratégie de « contrainte » le travail de ces fonctionnaires et hauts-fonctionnaires confiée à A. Le Pors.

Il s'agit des deux faces ou des deux temps, complémentaires, d'une opération de délégation de l'autorité : représentation et concentration. Faisant preuve d'une sorte de pragmatisme bureaucratique, ils se montrent à tous égards particulièrement sensibles aux conditions pratiques d'effectuation de la mission « statistique » qui leur a été confiée, et tout particulièrement au fait que les éléments d'autorité dont chacun disposent ne s'estiment pas selon un axe purement quantitatif. Aussi, ne s'agit-il pas de distinguer entre des individus plus ou moins « dotés d'autorité ». Il est davantage question de mettre en vis-à-vis une appréciation comparative des compositions singulières d'éléments d'autorité avec la nature des signes d'autorité dont la réception peut être assurée au sein d'une instance particulière comme le groupe « Statistiques ». Et en l'occurrence, A. Le Pors agence en sa personne un triple type d'attributs : d'abord, une compétence technique reconnue, ensuite, une significativité politique et enfin, se mêlant d'ailleurs à l'un et l'autre de ces deux éléments, un haut degré d'autonomisation (attestée et éprouvée) à l'égard des relations hiérarchiques aussi bien politiques qu'administratives dans lesquelles ce membre du HCI a pu se retrouver inséré.

---

entretien avec André Lebon, *op.cit.* On retrouve par ailleurs une caractérisation similaire de la participation d'A. Le Pors de la part d'autres membres du HCI eux-mêmes, qui l'attribuent également à la formation politique communiste du conseiller d'Etat. Par exemple : « Le Pors a fait du bon travail mais, il était un peu rigide, quoi... sur beaucoup de choses mais, finalement, très sympathique et ouvert. Mais quand il discutait, c'était selon les méthodes qu'il connaissait bien par sa formation communiste... Il était tout de même très dur dans la discussion » : entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

<sup>1253</sup> Ce processus n'est pas sans rappeler les propos d'Olivier Nay et Andy Smith sur l'influence des espaces inter-institutionnels sur la nécessité de renouveler les ressources de légitimité pour les différents acteurs en présence. Les auteurs, évoquant un « gouvernement du compromis », insistent sur les réajustements de posture qu'imposent les espaces intermédiaires de négociations qui se multiplient dans l'action publique ; cf. Nay Olivier & Smith Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2004.

À présent que nous avons brièvement décrit les *dispositions pratiques* au travers desquelles les « sages » ont envisagé la conduite de cette mission statistique, entrons dans la caractérisation les *dispositions statistiques* des différentes administrations publiques dont le HCI s'est à cette même fin attaché les services.

## **2 – Un miroir de la déficience et de l'hétérogénéité de l'expertise administrative sur les statistiques de l'immigration ?**

De la liste de composition de ce groupe « Statistiques » qui semble rassembler toutes les autorités ministérielles et statistiques potentiellement compétentes et/ou concernées par l'immigration, se dégage un aspect lisse, cohérent et homogène. En effet, reproduisant une symétrie parfaite qui représente idéalement les deux formes principales de l'exercice administratif de la statistique publique, lui-même issu de la logique de la division et de la coordination du travail statistique au sein de l'appareil bureaucratique, les « sages » mettent l'administration centrale de la statistique en vis-à-vis avec un sous-ensemble d'égale importance numérique regroupant les services rattachés directement aux ministères historiquement compétents en matière d'immigration (Intérieur, Travail et Affaires sociales) et disposant d'une activité et/ou une production de type statistique, occupant *de facto* la fonction de « services statistiques ministériels (ou des ministères) » (SSM)<sup>1254</sup>. La direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) et le service d'études statistiques (SES) et de la DPM disposent ainsi chacun d'un représentant. L'équité arithmétique et organisationnelle de ce vis-à-vis entre les deux pôles (général et sectoriel) de la production et du traitement de la statistique publique n'est en quelque sorte « rompue », ou du moins « perturbée », que par la présence de l'Institut de démographie qui occupe en effet, d'un point de vue institutionnel, un statut quelque peu particulier, presque hybride, dans ce concert des experts statisticiens d'Etat. Faisant moins face à l'INSEE, qu'il ne semble occuper une place « à ses côtés », l'INED occupe par ailleurs une place ambiguë à l'égard de la DPM qui en assure la tutelle.

---

<sup>1254</sup> Sur ce mode de partition institutionnelle (et fonctionnelle) de la statistique publique et les spécificités de ces SSM qui regroupent 40 % des statisticiens publics, cf. tout particulièrement : Desrosières Alain & Blanc Michel, « Entre décentralisation et coordination. Une analyse des spécificités des SSM », *Courrier des statistiques*, 104, 2002, pp.9-25 ; Detape Yves & Lacroix Jacqueline, « Le système français de statistique publique : cadre général, l'Insee, les services statistiques ministériels », *Courrier des statistiques*, 98-99, septembre 2001, pp.5-19 ; Desrosières Alain, « L'équilibre entre coordination et autonomie des maillons du SSP, la spécificité du cas français », *in ibid.*, pp.90-92.

Cette impression de perfection de la coordination entre d'une part un pôle général de l'exploitation statistique et d'autre le pôle sectoriel de la production statistique ne résiste toutefois pas à un examen plus détaillé. Nous allons en effet voir que cette liste homogène des organismes produisant et/ou exploitant les informations statistiques sur le phénomène de l'immigration, laisse davantage et surtout transparaître, lorsqu'on passe en revue chacun de ces membres, la situation pour le moins contrastée dans laquelle se trouve effectivement le traitement de l'immigration dans les statistiques publiques en ce début des années 1990. Cette configuration révèle une compétence statistique inégalement répartie ainsi qu'une grande hétérogénéité quant au degré de spécialisation des différents agents administratifs à l'égard de cette thématique sociale spécifique qu'est l'immigration.

Ne nous attardant pas ici sur le cas de l'INED et de sa représentante – compte-tenu des longs développements que nous lui avons déjà consacrés et afin justement de pouvoir comprendre ultérieurement les conditions dans lesquelles cette dernière a pu effectivement imposer ses propres orientations en matière de réforme des statistiques de flux – nous allons, pour rendre compte des modalités de cette hétérogénéité de l'expertise administrative sur les statistiques de l'immigration, subdiviser en trois notre présentation.

Tout d'abord, nous abordons le cas des statisticiens de l'INSEE qui, massivement sollicités par les « sages » afin d'asseoir la légitimité statistique des travaux conduits dans le cadre de ce groupe, n'en trahissent pas moins de par leurs dispositions, le désintérêt historique de l'opérateur central de la statistique publique à l'égard de l'immigration (a). Puis, nous consacrons les deuxième et troisième temps de notre présentation à la caractérisation de la manière dont les ministères historiquement compétents dans le traitement public de l'immigration présentent des situations pour le moins contrastées. En effet, alors que la marginalité, voire la défaillance des ministères de l'Intérieur et du Travail sont avérées par la non-spécialisation de leur représentant en matière d'immigration, quand ce n'est pas d'ailleurs par leur incompétence statistique dans le cas du ministère de l'Intérieur (b), le représentant du ministère des Affaires sociales, qui présente la même dernière lacune, se distingue néanmoins par une longue spécialisation dans l'expertise des données administratives sur l'immigration, qui lui confère un certain degré de reconnaissance (c).

*a – L’immigration comme « point aveugle » de la perspective généraliste des spécialistes de la statistique*

La sollicitation intense et prioritaire des « sages » à l’égard des institutions statistiques généralistes que sont l’INSEE et l’INED est une constante de leur positionnement en matière de connaissance. Déjà, lors de la conférence de presse qu’il donne le 15 mai 1990 – et qui est donc antérieure à la lettre de mission du Premier ministre – le HCI « demande au Premier ministre que les deux grands instituts publics, que sont l’INSEE et l’INED, consacrent les moyens nécessaires à la mobilisation, à la coordination et à la diffusion de toutes les informations existantes »<sup>1255</sup>. Puis, dans les deux courriers qu’il adresse au Premier ministre le 18 mai et le 5 juin 1990, c’est encore une fois sur les moyens de ces deux institutions que le HCI insiste, puisqu’il « propos[e] l’augmentation des moyens des organismes chargés des statistiques (principalement l’INSEE et l’INED) »<sup>1256</sup>. L’on retrouve encore la trace de cette insistance dans une des versions de travail du premier rapport où cette exigence avait le statut de cinquième et dernière recommandation : « [i]l faut renforcer les moyens financiers des organismes producteurs de statistiques brutes ou d’études, et en premier lieu de l’INSEE et de l’INED [...] ; [c]eci ne p[ouvan]t être fait par simple redéploiement interne »<sup>1257</sup>.

Aussi, c’est selon un registre comparable que la participation de l’une et l’autre s’impose comme une impérieuse nécessité. Cette requête qu’on retrouve le plus manifestement formulée au travers de la sollicitation de l’institution de la statistique publique est en effet caractéristique. L’INSEE n’est pas considérée comme partie prenante et donc exécutante du problème mais davantage comme un agent de garantie du travail entrepris<sup>1258</sup>. Il s’agissait pour les « sages » d’une condition *sine qua non* de la légitimité de leur initiative statistique :

« Il fallait absolument mettre là-dedans des statisticiens qui aient la légitimité pour le faire ! Compte tenu de l’importance que ça a, c’est pas sérieux, quoi ! Il fallait que l’INSEE soit dans

---

<sup>1255</sup> Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du Haut Conseil à l’intégration le 15 mai 1990, *op.cit.*

<sup>1256</sup> Version provisoire « Deuxième partie A du rapport HCI. Sous-partie 6 : conclusions d’ensemble », datation postérieure au 23 novembre 1990 et antérieure au 18 février 1991 ; *op.cit.*

<sup>1257</sup> *Ibid.*

<sup>1258</sup> Afin de nous concentrer sur le cas de l’INSEE, rappelons en effet pour ce qui est de la similitude de la sollicitation généraliste et non sectorielle qui est initialement adressée à l’INED que nous avons vu dans le chapitre 2 que ce n’est que dans le cadre de l’exploitation du « schéma ‘Tribalat’ » (proposée d’ailleurs par l’INSEE) que la responsable de la « Chronique de l’immigration » à l’INED intègre le groupe « Statistiques » ; se substituant ainsi au directeur de l’INED, G. Calot. La présence de l’institut de démographie est ainsi d’abord réclamée pour la caution scientifique qu’elle constitue pour la connaissance de la population nationale et de ces composantes : « L’INED, son boulot, c’est de présenter la démographie de la population française et l’immigration en fait partie », entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

le coup ! [...] C'est important que la statistique soit faite par des gens qui sont compétents d'abord et, qui soient appuyés par l'organisme central, qui jusqu'à maintenant joue un rôle important en France. Donc, ça nous paraissait absolument indispensable qu'elle soit dans ce groupe « Statistiques » »<sup>1259</sup>.

La présence de l'INSEE est donc de toute première importance puisqu'il s'agit de garantir que le travail accompli et initié au sein du groupe « Statistiques » obtienne la validation de l'opérateur central. Comme le rappelle encore M.-T. Join-Lambert, le soutien de l'INSEE est tout autant indispensable pour améliorer effectivement la qualité des statistiques produites, que pour asseoir leur autorité. L'INSEE jouerait ainsi un rôle de normalisation cognitive et sociale dans la production de statistiques :

« D'ailleurs, il fallait éviter aussi que les statistiques de l'immigration soit considérées comme à part ; ça, ce n'est pas bien, non plus, je veux dire... 'Bon, ben, ça, ce sera la DPM, et puis nous, on s'occupe des choses...' : Non ! [...] Le seul fait d'avoir avant un travail de Lebon, de son côté tout seul, et l'INSEE de son côté, ce n'était pas favorable à une amélioration d'ensemble des statistiques... parce qu'il faut qu'au fur et à mesure, l'INSEE tire partie des améliorations pour les introduire dans les enquêtes et dans le recensement. Donc, ce n'est pas bon, d'avoir un travail statistique qui soit fait dans un seul ministère. L'INSEE est responsable de l'établissement de l'ensemble des statistiques en France... ça veut pas dire qu'elle fait tout, mais quand il y a une direction qui, à l'intérieur d'un ministère, fait des statistiques, ce que n'était pas Lebon, elle a un certain contrôle sur la direction en question. Donc, quand il y a un débat sur les chiffres et que le ministre dit : 'C'est pas ça le chiffre', l'INSEE appuie le directeur pour qu'il ne soit pas viré ou dire : 'Il a raison'. L'INSEE, c'est important parce que la statistique c'est important, c'est pas comme la sociologie ou... Une direction de ministère comme Gérard Moreau est beaucoup plus sous la coupe du ministre que la direction statistique »<sup>1260</sup>.

Evoquant la prise en charge de cette mission de coordination statistique dès les premières lignes de leur premier rapport, les « sages » mettent ainsi principalement en avant le fait que leur travail exploratoire en la matière a pu notamment bénéficier de l'INSEE :

« Conscient de l'importance et de la complexité de cette mission, le Haut Conseil s'est penché sur l'ensemble des statistiques disponibles et a tenté d'en tirer les données les plus éclairantes. Il l'a fait notamment grâce à un groupe de travail qu'il a institué auprès de lui et qui comprend des représentants des différentes administrations chargées de produire des statistiques, au premier rang desquelles l'INSEE, qui a fourni à l'élaboration du présent rapport une aide très précieuse »<sup>1261</sup>.

---

<sup>1259</sup> Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

<sup>1260</sup> *Ibid.*

<sup>1261</sup> HCI, *Le modèle français d'intégration, op.cit.*, p.7. D'ailleurs, revenant dans leur deuxième rapport sur la surprise qu'avait pu constituer pour la divulgation des résultats du recensement sur l'évolution du « stock d'étrangers » (cf. chapitre 2), les membres du HCI ne manquent pas d'ailleurs de souligner la maîtrise des statisticiens de l'INSEE qui avait été en mesure d'en faire la prévision avant même que ces résultats ne soient exploitables : « Le Haut Conseil à l'intégration, qui lors de la publication de son premier rapport ne disposait pas des premiers résultats du recensement de 1990 avait demandé à M. Labat, membre du groupe « Statistiques »

Aussi, la participation active de l'opérateur national et central de la production statistique est l'un des éléments devant participer de manière nodale à la réussite de la démarche initiée par les « sages ». Cette présence est également de première importance d'un point de vue numérique. En effet, son investissement est de fait tout particulièrement appuyé dans la mesure où l'institution ne délègue pas moins de trois de ses agents pour assurer sa représentation au sein ce groupe de travail. Si l'on met de côtés les délégués du HCI, l'INSEE fournit à elle seule, ainsi que nous l'avons déjà dit, près de la moitié des membres de ce groupe administratif (3 sur 7). Cet engagement de l'INSEE dont nous avons pu voir toute l'importance dans le chapitre précédent autour des résultats du recensement, est même allé jusqu'à la mise à disposition à mi-temps de J.-C. Labat pour aider J.-P. Costa, le rapporteur du HCI, dans la rédaction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI<sup>1262</sup>. Plus fondamentalement même, l'INSEE a même décidé de la mise en place d'une cellule d'étude qui, rattachée au service de la démographie, serait exclusivement consacrée aux statistiques de l'immigration. Le HCI ne manque d'ailleurs pas de le souligner dès son premier rapport. Indiquant que le travail engagé « demandera pour chacun des organismes concernés une mobilisation nouvelle de moyens vers cet objectif commun, alors que jusqu'à ces derniers temps, le domaine de l'immigration a été relativement négligé », le HCI souligne que « l'INSEE a déjà répondu à l'appel des pouvoirs publics et du Haut Conseil en créant en son sein une cellule 'immigration' »<sup>1263</sup>.

Telle qu'elle est appréhendable au travers des agents qui la représentent en particulier dans ce groupe « Statistiques », l'INSEE se présente notamment comme un support pour l'organisation et la réorganisation techniques de la production statistique. L'institution statistique est ainsi toute aussi recherchée pour la légitimité qu'elle confère à ce groupe par sa seule présence, que pour les capacités techniques qu'on lui reconnaît et attribue ; l'ensemble donnant une image relativement complète de la caution que cette institution fournit et peut fournir au travail statistique à produire au sein de ce groupe. Aussi, l'INSEE met surtout à la

---

de faire une estimation du nombre prévisible d'étrangers résidant en France en 1990 [...] Il convient de rappeler ici que M. Labat concluait à une probable stabilisation du nombre d'étrangers par rapport à 1982 » ; HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, pp.18-19.

<sup>1262</sup> « M. Labat est mis à disposition du Haut Conseil, à mi-temps au moins, pendant les mois d'octobre et novembre » : compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1263</sup> HCI, *Pour un modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.25. La création de cette cellule officiellement dénommée « Statistiques et études des populations étrangères » (aujourd'hui, « Statistiques et études sur l'immigration ») avait été annoncée par J.-C. Milleron lors de son audition par le HCI : Notes manuscrites de G. Calot lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990, *op.cit.*

disposition de la mission statistique du HCI des agents dont la trajectoire atteste essentiellement d'un savoir-faire portant sur les problématiques générales, aussi bien méthodologiques que techniques, qui affectent l'établissement d'informations statistiques sectorielles.

D'une part, Patrick de Miribel est un spécialiste des conditionnements et implications statistiques de l'informatisation des modes de traitement de la production de données agrégés. Nommé, dès la fin des années 1960, chef du tout nouveau département informatique de l'INSEE, après avoir d'ailleurs été l'un des « pionniers » de l'utilisation d'équipements informatiques dans le cadre des opérations statistiques<sup>1264</sup>, il devient en 1978, trois ans après la publication de son manuel *Principes des ordinateurs* (Paris, Dunod, 1975) chef du service du traitement de l'information et des statistiques industrielles (STISI) du ministère de l'industrie dans le cadre de la modernisation des outils de la politique industrielle<sup>1265</sup>. Enfin, regagnant l'INSEE au milieu des années 1980 en tant qu'inspecteur général, il a notamment pris en charge différentes missions ponctuelles pour le compte de directions sectorielles ; la dernière en date à l'époque étant d'ailleurs celle qu'il a effectuée en 1989 pour le compte de la DLPAJ dans le cadre du projet informatique initié par cette dernière, l'« Application nationale pour la gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France » (AGDREF). Très certainement mandaté en raison de cette expertise sur la mise en place de l'outil de « sortie informatisée » des statistiques de l'activité des services préfectoraux en direction des étrangers, P. de Miribel, dont la régularité de la participation est attestée par les différentes listes de présence de 1990 et 1991, n'a eu qu'une contribution mineure aux travaux du groupe « Statistiques »<sup>1266</sup>, qu'il quitte même au début de l'année 1992, alors que la question de l'exploitation d'AGDREF est au cœur des discussions (cf. chapitre 4), pour devenir secrétaire du Centre d'enregistrement et de révision des formulaires administratifs (CERFA) ; renouant

---

<sup>1264</sup> Dans le cadre des discussions sur choix du modèle de « calculateurs électroniques » à utiliser pour le dépouillement du recensement de 1962, et alors que l'INSEE semble privilégier IBM au Gamma 60 de Bull, P. Miribel suit, pour le compte de l'INSEE et sur proposition d'IBM, un stage à « l'Institut européen de calcul scientifique » ; les décideurs gouvernementaux décident finalement d'imposer plutôt la firme française (cf. « Les mésaventures du calculateur électronique », in *1946-1961 : Une place à construire dans l'Administration et dans la société* ; disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/1946-1961.htm#inter19>).

<sup>1265</sup> Cf. notamment Miribel Patrick (de) & Messeca Elie, « La statistique au ministère de l'Industrie », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 7, juillet 1978, pp.3-5.

<sup>1266</sup> L'on ne trouve la trace que d'une présentation faite au début du groupe « Statistiques » (11 septembre 1990) sur les enquêtes de l'INSEE contenant des informations sur l'immigration : notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe Statistiques du 11 septembre 1990, *op.cit.*



ainsi avec sa spécialisation sur l'informatisation des données publiques et leur traitement statistique<sup>1267</sup>.

D'autre part, Claude Wagner, récemment élevée au rang d'administrateur de l'INSEE, qui se retrouve d'ailleurs nommée à la cellule « Statistiques et études sur les populations étrangères » (SEPE) qui vient d'être créée au sein du Département de la démographie de l'INSEE<sup>1268</sup>, a une carrière qui est tout d'abord marquée par son passage, en tant que secrétaire générale adjointe de 1976 à 1979, au Conseil national de la statistique (CNS), dont la mission est notamment de travailler à la coordination des productions statistiques<sup>1269</sup>. Ensuite, de 1979 à 1990, elle occupe deux postes de chargée de mission dans des SSM du ministère des Affaires sociales : d'abord en charge des problèmes de statistiques de la Sécurité Sociale auprès de l'adjoint au chef de la division « Organisation et méthodes-Informatique » du ministère de la santé et de la sécurité sociale<sup>1270</sup>, puis en assistance directe du chef du service des statistiques, des études et des systèmes d'information (SESI) du Ministère des affaires sociales et de la solidarité<sup>1271</sup>. Aussi, compte-tenu de ce parcours et ses nouvelles fonctions, C. Wagner se voit proposer une mission essentiellement prospective consistant à rassembler les premiers éléments permettant de mener une « réflexion sur une utilisation plus approfondie des enquêtes existantes pour approcher l'intégration, y compris la réalisation de traitements supplémentaires »<sup>1272</sup>. Le caractère exploratoire du travail ainsi confié à cette administratrice de l'INSEE est très clairement attesté par la variété du champ des suggestions de traitements spécifiques qui sont proposées par elle-même en accord avec la secrétaire du groupe « Statistiques » : une première « analyse de l'enquête sur les conditions de vie en fonction des critères de nationalité de naissance des parents, de la date d'entrée en France et du lieu de naissance », un « travail exploratoire sur les situations défavorisées » et la recherche d'« éléments suivant la langue parlée à la maison »<sup>1273</sup>. Sont également évoqués la question de « la santé et le recours à la médecine préventive », ainsi que les « comportements

---

<sup>1267</sup> Nommé en janvier 1992 (cf. « Nominations », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 61-62, juin 1992, p.104), sa mission est alors de préparer l'adaptation des formulaires administratifs au format de la télécommunication publique (cf. Miribel Patrick (de), « CERFA : les formulaires à l'heure d'Internet », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 79-80, décembre 1996).

<sup>1268</sup> Cf. « Nominations », *Courrier des statistiques*, 56, décembre 1990, p.79.

<sup>1269</sup> Conformément à la loi 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, *JORF* du 8 juin 1951, p.6013.

<sup>1270</sup> Cf. « Nominations », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 13, 1980, p.43.

<sup>1271</sup> Cf. « Nominations », *Courrier des statistiques, op. cit.*, p.79.

<sup>1272</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.*

<sup>1273</sup> Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990 ; archives privées publiques.

et opinions », sans oublier « l'accès aux grandes écoles et classes préparatoires »<sup>1274</sup>. Toutefois, tout comme P. de Miribel, C. Wagner ne demeure responsable de la SEPE que jusqu'au début de l'année 1992, quittant alors le groupe « Statistiques ».

Enfin, Jean-Claude Labat, chef du service de la démographie de l'INSEE dont nous avons déjà évoqué la contribution dans le chapitre 2<sup>1275</sup> n'est pas non plus à proprement parler un spécialiste de l'immigration et de ses statistiques. Notamment chargé des livraisons du recensement à l'échelon régional<sup>1276</sup>, il est reconnu pour ses travaux en matière de méthodes d'estimation de population, et tout particulièrement en matière de projection<sup>1277</sup>. Or, il publie justement dans ce cadre, quelques années auparavant, une étude de projection de la population étrangère<sup>1278</sup>. Bien qu'il ne nous ait pas été possible d'établir un lien entre cet exercice de prévision et sa contribution notable au sein du groupe « Statistiques »<sup>1279</sup>, il est néanmoins hautement probable qu'il ait dû et pu faire l'apprentissage de l'état des lieux de l'ensemble des sources statistiques existantes sur la question, afin de modéliser les hypothèses de taux et quotients permettant d'estimer le développement de la population étrangère dans le cadre de cette étude ponctuelle sur ladite population<sup>1280</sup>. Cependant, si cette familiarisation avec la thématique de l'immigration et ses statistiques le distingue des deux autres représentants de l'INSEE, il faut néanmoins noter que ses contributions se sont rapidement focalisées sur la seule exploitation du recensement et cessent définitivement avec la publication des résultats au printemps 1991.

---

<sup>1274</sup> *Ibid.*

<sup>1275</sup> Qu'il s'agisse de son intervention dans la rédaction de la note pour une exploitation du chiffrage du « schéma 'Tribalat' » ou du travail fourni sur les résultats du recensements concernant la population étrangère

<sup>1276</sup> Cf. sa première publication sur le sujet : Labat Jean-Claude, *Données de démographie régionale (1962)*, Paris, Insee (« Série Démographie »), 1970 ; et celles de ce type qui ont suivi.

<sup>1277</sup> Cf. Dinh Quang Chi & Labat Jean-Claude, « La population de la France à l'horizon 2000 », *Economie et statistique*, 101, Juin 1978, pp.3-10 ; « Projection de population totale pour la France, 1975-2020 », Paris, INSEE (« Série Démographie »), 1979 ; « Projection de population totale pour la France, 1985-2020 » INSEE, (« Série Démographie »), 1986.

<sup>1278</sup> Labat Jean-Claude & Dekneudt Joël, *Projection de la population étrangère résidant en France métropolitaine*, Paris, Insee (« Archives et Documents », 166), 1986.

<sup>1279</sup> J.-C. Labat n'a en effet donné suite à aucune de nos sollicitations d'entretien.

<sup>1280</sup> À partir du début des années 1990, il se spécialise en effet davantage vers l'étude des méthodes d'estimation des populations locales, délaissant complètement la question de l'immigration : cf. Labat Jean-Claude & Decaudin Georges, « Une méthode synthétique, robuste et efficace pour réaliser des estimations locales de population », in INSEE, *Actes des journées de méthodologie statistique du 11 et 12 décembre 1996*, Paris, Insee-méthodes (69-70-71), pp.361-406 ; Labat Jean-Claude, « Les estimations localisées de population », *Courrier des statistiques*, 74, août 1995, pp.29-32 ; Labat Jean-Claude, « Une nouvelle méthode d'estimation des populations locales », in d'Armagnac Janine, Blayo Chantal, Parant Alain, *Démographie et aménagement du territoire (actes du Xe Colloque national de démographie, Bordeaux, 21, 22, 23 mai 1996)*, Paris, INED, janvier 1999, pp.141-152.

Au travers de ces trois présentations, s'il apparaît que la participation de l'INSEE n'est effectivement pas recherchée pour une expertise de type sectoriel et que la technicité de chacun de ces agents est – du moins supposément – mobilisée sur des chantiers statistiques de moyens termes (la connaissance d'AGDREF, la recherche des éléments d'enquêtes pouvant informer sur « l'intégration et son degré d'évolution »<sup>1281</sup> et l'exploitation des recensement), il est néanmoins clair que le constat qui peut être dressé est celui de l'absence dans les rangs de l'INSEE de statisticiens spécialistes de l'immigration. D'ailleurs, la création de la cellule SEPE en est en soi une confirmation. L'INSEE, qui est pourtant engagé depuis le début des années 1960 dans l'amélioration de la production de statistiques de type démographique, ne s'investit aucunement dans cette thématique<sup>1282</sup>. Aussi, jusqu'à la moitié des années 1980, on ne compte à son actif que la publication plus ou moins ponctuelle, dans les différentes revues de l'institution, de courts articles très généralement issus d'ailleurs de l'enquête sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre (ACEMO<sup>1283</sup>) conduite d'ailleurs par le SES. Il faut ainsi attendre 1981 pour que la quatrième édition de *Données sociales* (de la division « Etudes sociales » de l'INSEE) comporte pour la première fois une notice sur « La population étrangère en France : caractéristiques sociodémographiques en 1975 »<sup>1284</sup>, mais surtout 1985 pour voir l'INSEE publier un volume dans la collection « Contours et caractères » portant sur *Les étrangers en France*. Cependant, il ne s'agit que d'un livret d'une soixantaine de pages qui ne se présente, l'aveu en est fait dès l'introduction, que comme la juxtaposition imparfaite et approximative de différentes exploitations effectuées à partir des données notamment issues du recensement de 1982, sur les naturalisations, les critères sociodémographiques, la situation dans le système productif et le marché du travail, la scolarisation, la délinquance et autres conditions de vie :

« Après avoir collectionné les données disponibles on se trouve au bout du compte devant un matériau hétérogène, partiellement lacunaire, se prêtant mal à une présentation uniforme. C'est ainsi que l'on possède peu d'indications sur les salaires et les revenus, sur la protection sociale et sur l'utilisation du système de santé. Ces lacunes sont parfois comblées par des monographies, mais l'étroitesse du champ qu'elles couvrent, empêche qu'on les extrapole à la dimension nationale et on n'en trouvera pas les données ici »<sup>1285</sup>.

---

<sup>1281</sup> Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.*

<sup>1282</sup> Cf. « Progrès et innovations de l'INSEE en matière de statistique démographique », *Population*, 23, 3, 1968, pp.539-542.

<sup>1283</sup> Cette enquête trimestrielle vise à mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié en termes de rémunération et de durée hebdomadaire de travail dans le secteur concurrentiel hors agriculture.

<sup>1284</sup> INSEE, *Données sociales 1981*, Paris, INSEE, pp.45-74.

<sup>1285</sup> INSEE, *Les étrangers en France*, Paris, INSEE (« Contours et caractères »), 1985, p.3. L'introduction précise également : *ibid.*

La projection de J.-C. Labat, qui s'inscrit dans ce mouvement de progressive prise en compte statistique de la population étrangère, constitue très certainement la principale étude conduite par un agent de l'INSEE portant spécifiquement sur la population étrangère depuis l'après-guerre. Du point de vue de l'INSEE, cette marginalité statistique trouve principalement à s'expliquer par la relative faiblesse numérique de la population étrangère :

« Pour divers raisons, le critère 'étranger' est absent dans beaucoup d'enquêtes où l'on s'attendrait pourtant à les trouver. Il figure parfois dans certaines autres mais ne fait pas l'objet d'exploitation statistique ou pas l'objet de publication. Il est vrai que la population étrangère en France étant un peu inférieure à 7%, il peut arriver que l'effectif des échantillons d'étrangers dans certaines enquêtes sont trop faible pour autoriser des analyses un peu détaillées »<sup>1286</sup>.

Ce que G. Moreau, le directeur de la DPM résume ainsi : « L'INSEE disait : 'Les étrangers, ça m'intéresse tous les 9 ans pour le recensement et puis après, basta' ». Cette critique sur l'intérêt par trop ponctuel et frustré que l'INSEE – et dont on retrouve d'ailleurs trace dans le bilan dressé par le rapport *Immigrations : le devoir d'insertion* du CGP<sup>1287</sup> – a accordé à l'immigration et la population étrangère donne ainsi une indication quant au registre généraliste de sa participation au sein du groupe « Statistiques ».

Aussi, recherché pour la caution statistique qu'il représente, l'INSEE ne se trouve par ailleurs pas en mesure de mobiliser de manière pérenne le moindre statisticien spécialisé sur la question de l'immigration ; qu'il s'agisse d'ailleurs de la dimension sociodémographique, ou plus encore du traitement suivi des statistiques administratives concernant les flux migratoires dont il est totalement absent. Cette absence est d'ailleurs attestée, comme nous allons le voir dans les deux sections suivantes, par la quasi-inexistence de SSM dans les ministères ou directions ministérielles compétentes en matière de flux migratoires.

### ***b – De la défaillante centralité de l'Intérieur à la marginalité statistique du Travail***

Avant de traiter dans la troisième section du cas de la DPM, qui se présente comme l'administration experte en matière de connaissance publique de l'immigration, mais dont le statut statistique est toutefois fragile – et qui se place d'ailleurs volontairement en marge du système de la statistique publique –, nous allons à présent commencer par dresser le profil

---

<sup>1286</sup> *Ibid.*

<sup>1287</sup> Cf. CGP, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes, op.cit.*, notamment p.97.

contrasté de la représentation des ministères de l'Intérieur et du Travail : alors que le premier détient la plus importante couverture statistique et que le second dispose pourtant d'un SSM dûment installé et fonctionnel, ni l'un ni l'autre ne se trouve en mesure, dans le cadre du groupe « Statistiques », de participer activement au travail de coordination statistique que le HCI cherche à conduire. Examinons-en les raisons.

En tout premier lieu, par ordre d'importance, il faut mentionner le ministère de l'Intérieur qui, bien évidemment en raison de la centralité de la police de l'immigration dans l'évolution des actions publiques en direction de l'immigration, dispose de fait de la plus grande couverture statistique puisqu'à l'exception des mineurs, tout étranger séjournant en France plus de trois mois est dans l'obligation de détenir un titre de séjour délivré par les services du ministère de l'intérieur. Notons d'ores et déjà qu'outre les statistiques sur les naturalisations produites directement par la DPM et les recoupements de données issues de l'enquête ACEMO dont disposent le SES, le ministère de l'Intérieur est véritablement le seul producteur de statistiques brutes et spécifiques sur l'immigration que compte le groupe « Statistiques » à son lancement<sup>1288</sup>. Cet acteur central dans la conduite de la politique d'immigration dispose des registres d'activités administratives potentiellement les plus propices à une production de type statistique. Cependant, ainsi que l'indique cet échange avec C. Ducastelle, la qualité des statistiques produites et diffusées par ce ministère – diffusion qui n'est plus d'ailleurs assurée depuis plusieurs années –, est considérée comme particulièrement douteuse :

CD : « Parce que le ministère de l'Intérieur avait une espèce de... de publication des statistiques des délivrances des titres de séjour établies par la DLPAJ à partir des données des préfectures... bon, statistiques plus ou moins fiables, parce que avant, les gens quand ils font une demande, ils ont un titre provisoire, et quelques fois, il est renouvelé pour aboutir parfois sur un titre de séjour d'un an. Mais puisque on comptabilisait tout ça, des fois, on comptabilisait deux fois, donc on ne savait plus très bien. Et puis le ministère de l'Intérieur a décidé de ne plus publier cette statistique...

OH : ...Pourquoi ?

CD : Ben parce qu'elle faisait apparaître un nombre d'étrangers..., ben en fait, ils ajoutaient tout et ça se terminait par un nombre d'étrangers qui était en fait un nombre de titres de séjour délivrés et donc, comme je vous disais, dans l'année ça pouvait être deux fois ou trois fois la

---

<sup>1288</sup> Participant initialement à la volonté du HCI d'opter pour une composition ramassée qui, rassemblant principalement les institutions de la statistique publique (INSEE et INED) et les principales administrations centrales concernées par le traitement public de l'immigration, est censément plus propice à la mise en branle rapide du travail statistique, les institutions majeures dans la production de statistiques administratives sur l'immigration que sont l'OMI et l'OFPRA ne sont pas inclus dans la liste initiale des membres. Nous verrons, dans la deuxième sous-partie de ce chapitre 3, dans quelles conditions s'effectuent leur intégration au groupe « Statistiques » à compter du début de l'année 1991.

même personne. Donc, en attendant de mettre tout ça bien en place, ils avaient dit qu'ils ne publieraient plus, et puis, le ministère de l'Intérieur n'est pas très enclin à publier ses données, jamais. Donc quand le HCI parle de 'rétentions', c'est par rapport à ça... »<sup>1289</sup>.

En effet lorsque le HCI, alors non encore mandaté par le Premier ministre sur la question statistique, recommande dans sa conférence de presse du 15 mai 1990 que « les deux grands instituts », l'INSEE et l'INED, puissent consacrer « les moyens nécessaires » à l'amélioration de l'information statistique, c'est principalement dans l'espoir que « [c]ette impulsion nouvelle permettra de mettre fin aux rétentions éventuelles d'informations de la part des administrations concernées »<sup>1290</sup>. L'expression de ces suspicions et reproches qui visent donc précocement les statistiques produites et publiées (ou non) par le ministère de l'intérieur indique en creux la centralité qui est reconnue à cette source administrative.

Une centralité cependant défaillante puisque l'état de son fichier ne permet à ce ministère que de publier un chiffre relatif aux titres de séjours délivrés annuellement. Autrement dit, ce qui est « reproché » au ministère de l'Intérieur, c'est de ne pas être en mesure de produire une statistique portant correctement sur l'établissement des flux et des stocks effectifs de la population étrangère, et de reproduire telles quelles des statistiques qui mesurent davantage son bilan d'activité : « C'est toujours pareil ! ça ne compte que les titres de séjour, mais, c'est ça le problème dans la statistique française, ce sont des statistiques de fonctionnement administratif ! »<sup>1291</sup>. Une centralité d'autant plus défaillante puisqu'au moment où se constitue le groupe « Statistiques », le dernier chiffre publié par le ministère de l'intérieur remonte à plus de quatre ans : il s'agit de la statistique des étrangers résidant en France au 31 décembre 1985 qui établit ainsi un chiffre définitif de 4 448 840. Si l'on rapproche cette estimation de celles issues des recensement des années 1982 et 1990, qui donc bornent l'année 1985, et qui étaient respectivement de 3,7 millions et 3,6 millions (cf. chapitre 2), l'on a d'ailleurs une indication de la marge de surestimation qui affecte l'exploitation des statistiques administratives du ministère de l'Intérieur.

Ce constat n'est d'ailleurs pas l'apanage exclusif des membres et collaborateurs du HCI. Sa notoriété étant bien plus générale, il se trouve très largement partagé, notamment par les acteurs qui participent plus ou moins directement de la démarche statistique du HCI.

---

<sup>1289</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.* On retrouve dans les entretiens avec les membres du HCI pléthore de formulations encore plus nettement catégoriques quant à la qualité des statistiques du ministère de l'intérieur, comme par exemple : « les chiffres du ministère de l'Intérieur étaient faux puisqu'on savait comment ils étaient établis » : entretien avec G. Morin, *op.cit.*

<sup>1290</sup> Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du Haut Conseil à l'intégration le 15 mai 1990, *op.cit.*

<sup>1291</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

Citons par exemple à cet égard le directeur de la DPM, G. Moreau, ou la chargée de recherche de l'INED, M. Tribalat :

GM : « Le ministère de l'Intérieur ne s'occupait pas des statistiques de l'immigration [...] parce que s'en occuper, c'était dangereux. Parce que vous connaissez la phrase célèbre : 'Toute connaissance est une souffrance'. Quand vous connaissez quelque chose, vous souffrez car vous savez vraiment ce qui va mal. Bref, le ministère de l'Intérieur disait : 'Je sais pas et au fond, c'est très bien de pas savoir, ça m'intéresse pas de savoir'. Mon problème, c'est de faire la police, c'est pas de compter les voleurs'. De plus, la connaissance peut troubler l'expression politique globale. Et puis aussi, on aurait pu commencer par là : 'de toute façon je suis pas équipé, j'ai pas très envie de m'équiper [...]'. Le ministère n'avait pas envie de produire de chiffres et, à l'époque, il n'en avait pas vraiment les moyens, il n'y avait pas de recensement des titres de séjour, il y avait des trucs manuels qui étaient mal foutus, mal faits. Vous savez le ministère de l'Intérieur, jusqu'à il y a un trois ou quatre ans, n'avait pas de statisticien dans ses effectifs »<sup>1292</sup>.

MT : « Ben... l'immigration, on n'aime pas quand ça monte. On aime avoir à le dire. C'est tout. On dit toujours : 'Tenez-vous tranquilles. Il ne se passe rien. La proportion d'étrangers n'a pas bougé depuis 30 ans etc. On a une espèce de discours lénifiant qui se fout de la réalité. Moi, je veux dire, je me fous que ça monte ou que ça descende. Je veux que quand ça monte, on l'observe. C'est le parti pris de l'observation. Si ça monte, ça monte. C'est pour des raisons politiques. Pas forcément des instructions venant d'en haut mais des anticipations au niveau inférieur, je dirais, sur ce qu'on souhaite. A l'Intérieur, la statistique n'a pas de statut scientifique. C'est ça qu'il faut voir. Il faudrait qu'il y ait une direction statistique à l'Intérieur. Il faut que le parti pur de la statistique soit défendu en interne, c'est-à-dire, le parti de la réalité et de la mesure correcte. S'il n'y a personne pour défendre la statistique en interne, elle s'adapte aux impératifs de la demande politique »<sup>1293</sup>.

Imputant de manière convergente – certes selon une rhétorique différenciée de par leurs positions et dispositions sociales – la défaillance du ministère de l'Intérieur, principalement et structurellement à la volonté « politique » de ne pas produire une information publique de qualité sur le sujet, ces deux témoignages attirent tout aussi communément notre attention sur la corrélation entre cet état de fait et l'absence de moyens humains et matériels au ministère de l'Intérieur pour le traitement des statistiques ; l'un nourrissant l'autre. C. Ducastelle, qui fait le même constat (« Ah non ! Ils n'ont pas du tout investi dans les statistiques »<sup>1294</sup>), souligne d'ailleurs que la relative collaboration de l'Intérieur dans le cadre du groupe « Statistiques » a effectivement été largement et constamment obérée par l'incapacité de ce ministère à fournir un traitement de données un tant soit peu raffiné :

« Non mais ils donnaient leurs statistiques mais, là où ça commençait à coincer, je n'ai pas d'exemples précis, mais, c'est quand on disait : 'Tout ça c'est bien joli, mais bon, manifestement, c'est un peu trop grossier, il faudrait ajuster, affiner etc., et ça, ça demandait

<sup>1292</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1293</sup> Entretien avec M. Tribalat, *op.cit.*

<sup>1294</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

un investissement qu'ils pouvaient, qu'ils arrivaient pas...et, c'est là qu'avec l'Intérieur, ça coïncit ! Ça trainait, ça trainait, c'est fou comme ça traînait ! »<sup>1295</sup>.

Il faut dire que de manière attendue la personne qui représente le ministère de l'Intérieur présente comme caractéristique distinctive de n'être ni issue de l'INSEE, ni formée à la méthodologie de la statistique publique. Il s'agit de Martine Viallet, la sous-directrice des étrangers et de la circulation transfrontalière : « Madame Viallet, c'était pas une statisticienne, c'était une fonctionnaire, une fonctionnaire non statisticienne, elle fait partie du corps des administrateurs civils, actuellement. Non, c'est une gestionnaire, c'est une énarque, mais pas une statisticienne... »<sup>1296</sup>. De plus, cette jeune énarque, également diplômée d'HEC, n'est par ailleurs, au cours de la première décennie de sa carrière administrative, aucunement passée par une administration en charge des étrangers et/ou de l'immigration avant sa nomination à la sous-direction de la DLPAJ. Commencant sa carrière administrative en 1981 en travaillant sur la décentralisation au ministère de l'intérieur, M. Viallet passe par le cabinet du secrétariat d'Etat chargé du Budget au ministère des Finances, puis intègre en 1986 le comité interministériel des restructurations industrielles à la direction du Trésor, avant de rejoindre donc la DLPAJ, l'année même du lancement de la politique d'intégration, en 1989. N'y demeurant que jusqu'en 1995<sup>1297</sup>, l'immigration n'a pas constitué (ni avant, ni après) un enjeu d'investissement particulier dans la carrière administrative de cette haut-fonctionnaire, qui n'a d'ailleurs siégé au groupe « Statistiques » que de manière irrégulière jusqu'à la remise du premier rapport. La présence de la membre du ministère l'intérieur se distingue en effet par un remarquable absentéisme par rapport aux autres membres du HCI puisque le ministère n'est

---

<sup>1295</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.* Gérard Moreau a, à cet égard, une approche convergente : « Je ne pense pas qu'ils [*i.e.* les « sages »] aient le moins du monde 'contraint' l'Intérieur. L'Intérieur fournissait ce qu'il avait quand il pouvait. Sauf que quand on fait des lois tous les trois ans, pour faire une loi, il faut expliquer ce qu'il se passe donc, il faut bien avoir quelques données. L'Intérieur pouvait faire le 'black out' complètement sur son affaire, donc il faut que l'Intérieur présente la situation, même pour faire peur. Donc, il a besoin d'un minimum de biscuits ou d'un maximum de biscuits et, ils avaient effectivement AGDREF. Et puis, en même temps, une loi, faut mettre des articles dedans. Vous ne pouvez pas mettre un article unique : 'Il est interdit d'entrer sur le territoire français'. Ca, ça ne marche pas comme article. Il faut mettre beaucoup d'articles compliqués et puis, au bout d'un moment, on se dit : 'Il faut quand même qu'on rajoute autre chose'. Et par exemple, on va rajouter le Gouvernement fournira au Parlement un rapport annuel sur l'immigration. Et à ce moment-là, on se dit : 'Mais qu'est-ce qu'on met dedans ?' Ben... y a AGDREF. Donc, le ministère de l'Intérieur n'était pas congelé et puis, les gens de l'administration, ils sont pas bouchés en tant que tels. Simplement, s'ils ne sont pas tirés par le politique, ils vont plus lentement ou, ils ne vont nulle part s'ils ne veulent pas. Donc, l'Intérieur a plutôt collaboré. Ducastelle vous le racontera plus en détail », entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1296</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1297</sup> Où, devenue administratrice civil hors classe, elle dirige jusqu'en 1999 la Documentation française avant d'être nommée le 3 mars 1999, par décision du Conseil des ministres, directrice de l'Administration pénitentiaire. Puis, en septembre 2001, elle finit par intégrer le corps des trésoriers-payeurs généraux. Indiquons toutefois qu'elle a néanmoins publié un article sur l'immigration en dehors de la « littérature administrative » : « Perspectives de la politique française en matière d'étrangers », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 36, 1992. pp.25-42.



représenté qu'à cinq reprises sur les dix réunions que tient le groupe « Statistiques » dans le deuxième semestre de l'année 1990<sup>1298</sup>. De plus, dès la deuxième réunion du groupe « Statistiques » qui se tient le 12 juillet 1990, la sous-directrice de la DLPAJ signifie déjà clairement que « le Ministère de l'Intérieur n'est pas en mesure d'apporter, à court terme, des statistiques fiables »<sup>1299</sup>.

À partir de la mi-1991, cette dernière se désinvestit totalement puisqu'elle est remplacée par Sylvie Druelle<sup>1300</sup>, qui est une attachée statisticienne de l'INSEE envoyée en mission à la DLPAJ. Si d'après M. Tribalat par exemple, ce remplacement temporaire<sup>1301</sup> s'est traduit par une amélioration des prestations du ministère (« le mieux qu'on ait eu c'est lorsque Sylvie Druelle représentait l'Intérieur. C'était mieux que quand on avait directement la personne du ministère qui d'ailleurs ne venait quasiment pas »<sup>1302</sup>), l'état de « productivité » de la cellule statistique de cette sous-direction de la DLPAJ n'en demeure pas moins très préoccupant puisqu'au moment même s'opère ce remplacement, ladite cellule présente « un retard de deux ans dans l'exploitation des données fournies par les préfetures »<sup>1303</sup>. Cette quantité de travail expliquant d'ailleurs, selon G. Moreau, le départ rapide de S. Druelle : « Pendant quelque chose comme un an, ils ont eu une attachée de l'INSEE et puis, elle est partie très vite parce qu'elle était tout seule, et que c'est un travail de chien que de rassembler les chiffres venant de cent préfetures »<sup>1304</sup>. C'est ainsi de manière continue et sous tous les aspects que la centralité théorique ou logique du ministère de l'Intérieur brille par sa manifeste absence<sup>1305</sup> au sein de la configuration administrative de la production de statistiques sur l'immigration.

---

<sup>1298</sup> Sachant que pour la réunion du 16 octobre 1990, M. Viallet délègue l'un de ses collaborateurs, Patrick Stefanini (cf. compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990, *op.cit.*) On retrouve même dans les notes manuscrites prises par M. Tribalat lors de la séance du 12 octobre, l'inscription : « Pourquoi le ministère de l'intérieur n'est pas là (Joxe ?) » : notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 octobre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1299</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1300</sup> Figurant sur la liste de composition du groupe « Statistiques » du deuxième rapport du HCI (HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration, op.cit.*, p.141), elle n'intègre pas le groupe « Statistiques » avant la réunion du 27 mars 1991 où c'est encore une autre collaboratrice de la DLPAJ, Frédérique Doublet, qui siège à la place de M. Viallet (cf. compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991 ; archives publiques privées).

<sup>1301</sup> Un peu plus d'un an après, S. Druelle rejoint en effet le bureau des applications statistiques de la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation du Ministère de la justice pour être responsable de section civile.

<sup>1302</sup> Entretien avec M. Tribalat, *op.cit.*

<sup>1303</sup> Viallet Martine, « La production statistique du ministère de l'intérieur en matière d'étrangers », *Administration, Revue d'étude et d'information publiée par l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur*, 151, avril 1991, pp.80-82, p.81.

<sup>1304</sup> Entretien Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1305</sup> Même si nous verrons dans le chapitre 4 que le ministère de l'Intérieur annonce dans le courant du printemps 1991 qu'il se lance dans l'opérationnalisation de son application informatique AGDREF – modifiant

L'autre ministère qui est historiquement reconnu en matière du traitement de l'immigration, c'est bien évidemment celui du Travail, compte-tenu de la prégnance de la problématique du recours à la main d'œuvre depuis la Libération. Du point de vue statistique, la situation de ce dernier est nettement différente de celle que nous venons de décrire au ministère de l'Intérieur – ainsi que de celle du ministère des Affaires sociales que nous aborderons par la suite. En effet, dans la mesure où y sont en permanence affectés des agents statisticiens de l'INSEE à des fonctions d'encadrement et d'organisation de la production et de la diffusion statistique, le SES est le seul SSM *de jure*. Si le SES n'est créé qu'en 1975 dans le cadre de la restructuration de l'organigramme du ministère du Travail, afin « de fournir au ministre ou aux directions, des études de toute nature sur la situation économique et sociale et son évolution, et sur tout sujet relevant de la compétence du ministre »<sup>1306</sup>, il s'inscrit dans une implantation fort ancienne de la statistique dans ce ministère<sup>1307</sup>. Aussi, au moment de sa création, ce service compte-t-il dans ses rangs pas moins de neuf membres de l'INSEE (trois administrateurs, cinq attachés et un chargé de mission titulaire). La personne qui est d'ailleurs mandatée pour représenter le SES, Annie Fouquet, se trouve justement être une statisticienne fraîchement arrivée de l'INSEE. Toutefois, malgré cette caractéristique distinctive de la représentation du SES, nous allons constater que les logiques de la nomination d'A. Fouquet ont non seulement trait à sa carrière au sein de l'INSEE mais témoignent également d'un désintérêt manifeste de la part du SES à l'égard de la question de l'immigration.

En effet, A. Fouquet est initialement intégrée à la composition du groupe « Statistiques » pour le compte de l'INSEE où depuis 1986 elle dirige la division « Etudes

---

sensiblement la manière dont se pose la question de l'organisation des statistiques de flux –, ce constat sur l'implication minimale de ce ministère dans le cours des travaux du groupe « Statistiques » n'en demeure pas moins avéré.

<sup>1306</sup> Gounot Philippe, « La statistique au ministère du travail », *Courrier des statistiques*, 2, avril 1977, p.3.

<sup>1307</sup> Dès 1945, en effet, avait été créé un service central des statistiques dont les objectifs sont l'amélioration de la disponibilité des moyens d'information et l'uniformisation disponible des méthodes statistiques employées. Cette organisation, qui ne constitue d'ailleurs pas l'apparition pure et simple de l'usage de statistiques au sein de ce ministère (cf. Penissat Etienne & Touchelay Béatrice, « Les statistiques du travail en revue (1906-1950) », *Courrier des statistiques*, 127, mai-août 2009, pp.21-28) marque davantage un tournant en termes de scientification des pratiques de production et de fabrication des statistiques, qui se manifeste notamment dès l'arrêté du 3 mars 1948 du ministère du travail et de la sécurité sociale, qui prévoit la création d'une division spécialisée chargée de la réalisation des études et enquêtes d'ordre statistique demandées par les directions de la main d'œuvre et du travail, et dont la direction doit être assurée par un administrateur de l'INSEE qui assure la liaison avec cet organisme. Sur ce processus d'autonomisation et de professionnalisation de la statistique au sein du ministère du travail depuis 1945 jusqu'aux années 1990 (et notamment la place qu'y occupe le recrutement de cadres issus du corps de l'INSEE), cf. : le premier chapitre, « Du 'magistrat' du chiffre au règne de l'économiste. Socio-histoire de l'institutionnalisation des formes de savoirs scientifiques au ministère du Travail (1945-1993) », de la thèse de doctorat d'Etienne Pénissat : *L'État des chiffres. Sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, Thèse de sociologie sous la direction de Michel Offerlé, EHESS, 2009.

sociales » et assure à ce titre la responsabilité de l'édition de *Données sociales* qui, nous l'avons vu, contient depuis son édition de 1981 une notice consacrée aux aspects sociodémographiques de la population étrangère :

« [M]oi, j'étais à l'INSEE à l'époque. En fait quand ça a commencé, j'étais à l'INSEE à la division 'Etudes sociales' parce qu'on y faisait une petite étude sur l'immigration pour *Données sociales* et que donc j'avais, en deuxième niveau, dirigé les travaux sur l'immigration mais bon, c'est surtout Suzanne Thave qui connaissait bien le sujet, c'était ma cheville ouvrière, c'est elle qui savait... ça se passe comme ça généralement : on est pas forcément le spécialiste mais, on est dans la structure au niveau hiérarchique qui représente un peu... Et, c'est à ce titre que j'avais été nommée membre du groupe 'Statistiques'... »<sup>1308</sup>.

Le choix de faire appel à A. Fouquet répond aux mêmes considérations qui avaient présidé à l'intégration des autres agents de l'INSEE : si possible une familiarité même minimale avec la thématique de l'immigration, mais surtout une trajectoire au sein de l'institution statistique marquée par une « spécialisation » sur les problématiques méthodologiques et techniques qui conditionnent l'établissement de l'information statistique. Dans le cas d'A. Fouquet, sa situation de directrice de la division « Etudes sociales » et de rédactrice de *Données sociales* depuis la cinquième édition de 1984, ainsi que son parcours jusque-là en font même plus notablement une experte en matière d'articulation de la technicité statistique à l'objectif d'orientation de la conduite de l'action publique, notamment dans le domaine « social ».

Durant ses dix premières années à l'INSEE, elle occupe en tant que « contractuelle »<sup>1309</sup> différentes fonctions qui la sensibilisent à la réflexion sur la production de statistiques en mesure de saisir d'un point de vue comptable des faits sociaux en partie ou totalement indépendants des relations marchandes, mais aussi les dimensions non-exclusivement économiques, c'est-à-dire sociales, des faits économiques<sup>1310</sup>. Elle est ensuite

---

<sup>1308</sup> Entretien avec Annie Fouquet, membre du groupe « Statistiques » (cf. Annexe 12). Précisons que c'est d'ailleurs Suzanne Thave qui prend la succession en 1992 de C. Wagner à la cellule « Statistiques et études sur les populations étrangères » en 1992, mais n'intègre toutefois le groupe « Statistiques » qu'à compter de 1994.

<sup>1309</sup> « Je suis arrivée à l'INSEE en 69, un truc comme ça, après avoir fait des études universitaires de sciences économiques et, je n'ai pas passé les concours de l'ENSAE. En fait, à ce moment, y avait un gros recrutement de contractuels. Donc, je suis rentrée là-dedans » : *ibid.*

<sup>1310</sup> D'abord chargée au sein du département « Population et ménages », dans le cadre de la préparation de l'exercice de planification, des projections économétriques sur les comportements des ménages en matières de consommation et de budget (cf. par exemple : Fouquet Annie, « Le budget des ménages en 1975 d'après le VI<sup>e</sup> Plan », *Economie et statistique*, 30, janvier 1972, pp.3-17), elle est notamment amenée, au travers d'une réflexion à laquelle elle participe sur les statistiques économiques et sociales qui est initiée au milieu des années 1970 à l'INSEE (cf. Fouquet Annie & Consolo Georges, « Comptes rendus des tables rondes sur les statistiques sociales et économiques », *Economie et statistique*, 83, novembre 1976, pp.39-43) à rejoindre à la fin des années 1970, la division « Concepts et définitions statistiques et comptables » du département de la « Coordination statistique et comptable » (« [C]omme j'avais fait deux Plans [*i.e.* les VI<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> Plan (1971-1975 et 1976-1980)], je me suis dit : 'là, j'arrête'. Et, je me suis fait happée au sein de la division de l'INSEE, 'Concepts et définitions statistiques et comptables', un truc un peu innovant où il s'agissait de moderniser les outils de la

appelé par Jean Bégué, alors chef de la division « Etudes sociales » qu'il avait d'ailleurs créée<sup>1311</sup>, pour prendre la direction de la publication de *Données sociales* initialement mise en place par Alain Darbel<sup>1312</sup> dans l'objectif de rassembler les données qui, éparées, permettraient d'informer sur l'état de la société<sup>1313</sup>, et ainsi de « contribue[r] au développement et à l'amélioration du système de statistiques sociales tel que l'INSEE l'a entrepris depuis le début des années 1960 »<sup>1314</sup>. À partir de sa prise en charge par A. Fouquet, le projet affiché par cette publication « unique en son genre »<sup>1315</sup> devient même, à partir de ces rassemblements et autres croisements consolidés de données statistiques, de mettre en visibilité la capacité effective des différentes politiques sociales à répondre à ces « données sociales »<sup>1316</sup>. Comme le note Philippe Hardy, c'est véritablement à partir de l'édition de 1984, dont A. Fouquet est le maître d'œuvre, que le social cesse d'être prioritairement appréhendé « au sens collectif », c'est-à-dire comme « description de l'ensemble de la société dans ses disparités et ses différences entre groupes sociaux », pour être également et d'abord saisi « au sens individuel », par « l'attention portée aux problèmes quotidiens des personnes et aux politiques sociales afférentes : politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage, politique familiale, politiques de santé, d'aide sociale, etc. »<sup>1317</sup>.

Cette orientation de la confection des données statistiques, notamment sociales, vers une réflexion en termes de mise en discussion et d'évaluation de l'action publique devient dès lors une spécialisation d'expertise technique distinctive de la rédactrice de *Données*

---

comptabilité nationale. C'était toujours lié à cette réflexion sur l'amélioration de la mesure du PIB [...] Donc, moi, j'étais venue pour les comptes patrimoniaux et, on avait fait une première étude sur les comptes patrimoniaux de l'Etat » : *ibid.* Cf. par exemple, Enedetti Alain, Consolo Georges & Fouquet Annie : *Les comptes de patrimoine. Une première expérience 1971-1972-1976*, Paris, INSEE (« Série Comptabilité »), 1980.

<sup>1311</sup> Entretien avec Annie Fouquet, *op.cit.*

<sup>1312</sup> A. Darbel se voit chargé, à la fin de l'année 1971, par le directeur général de l'INSEE Jean Ripert (1967 à 1974) de monter une publication annuelle de statistiques sociales commentées. Livrant la première édition en juillet 1973, puis une deuxième, dont la structuration était déjà différente, à la fin de l'année 1975, il avait déjà conçu et fait valider au printemps 1975 la composition et l'organisation de la troisième édition de 1978 : cf. Lautman Jacques, « *In memoriam* : Alain Darbel (1932-1975) », *Revue française de sociologie*, 16, 3, 1975, pp.419-420. L'édition de 1981 a été assurée par Dominique Duruelle : cf. Bégué Jean, « Données sociales : édition 1981 », *Economie et statistique*, 136, septembre 1981, pp.61-67.

<sup>1313</sup> Darbel Alain, « Une nouvelle publication de l'Insee : Données sociales », *Economie et statistique*, 45, mai 1973, pp.44. Sur A. Darbel et ce projet de « cumuler et d'ordonner les informations de portée sociologique collectée par l'INSEE et par l'appareil administratif », cf. Desrosières Alain, « Le statisticien et le sociologue », *Courriers des statistiques*, 10, avril 1979, pp.53-55.

<sup>1314</sup> Darbel Alain, « Une nouvelle publication de l'Insee », *op.cit.*, p.44.

<sup>1315</sup> Cf. Hardy Philippe, « Données sociales, une publication unique en son genre », *Courrier des statistiques*, 107, septembre 2003, pp.37-40.

<sup>1316</sup> Cf. l'article qu'A. Fouquet cosigne avec A. Desrosières (chef de la division « Etudes sociales » jusqu'en 1986) et Gilbert Rotbart lors de la sortie de la cinquième édition de *Données sociales* : « 'Données sociales' : le paysage de la crise », *Economie et statistique*, 165, avril 1984, pp.23-36.

<sup>1317</sup> Hardy Philippe, « Données sociales, une publication unique en son genre », *op.cit.*, p.37. Il écrit ainsi : « *Données sociales* a d'abord privilégié la première approche. La tendance s'est inversée à partir de la cinquième édition (1984) », *ibid.*

*sociales*<sup>1318</sup>, qui lui vaut d'ailleurs d'être sollicitée pendant six mois pour travailler dans cabinet de Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Education nationale (19 juillet 1984-20 mars 1986) pour assurer cette articulation entre statistique et prospective d'action<sup>1319</sup>. Puis, revenant après ce « passage en cabinet » au département « Population-ménages », cette fois-ci en tant que chef de la division « Etudes sociales », A. Fouquet s'engage de plus en plus dans la question de l'évaluation des politiques sociales, en assurant notamment la rédaction en 1987 du rapport, « Mieux connaître pour agir », du groupe de travail du CNIS qui, présidé par M.-T. Join-Lambert, s'est intéressé aux statistiques sociales à moyen terme. C'est donc en raison de cette expertise technique et analytique sur l'élaboration de statistiques « sociales » en mesure d'orienter la conduite de l'action que la directrice de la division « Etudes sociales » est intégrée à la composition du groupe « Statistiques ».

Toutefois, par une coïncidence de calendrier, et alors que ce groupe de travail est encore en cours d'élaboration, A. Fouquet se trouve être en passe de quitter ses fonctions. Avant même la publication de la septième édition de *Données sociales* qui paraît au printemps 1990, elle avait en effet commencé à prospecter pour de nouvelles opportunités professionnelles, et s'était déjà engagée auprès du SES<sup>1320</sup>. Aussi son changement d'affection intervient-il au moment même où le groupe « Statistiques » du HCI est sur le point d'être réuni pour la première fois : « en juin 90, je rejoins le service des études statistiques au ministère du Travail »<sup>1321</sup>. Cependant, malgré la modification de sa situation statutaire, sa participation personnelle au groupe de travail est maintenue.

---

<sup>1318</sup> Cf. le compte-rendu qu'elle fait des 2<sup>èmes</sup> journées de l'Association d'économie sociale qui se tient les 24-25 septembre 1981 à Dijon sur « L'avenir des politiques sociales et les modalités de la régulation sociale », ainsi que l'exposé qu'elle y a présenté « Les tableaux de la solidarité nationale », in *Courrier des statistiques*, 21, janvier 1982, pp.57-58.

<sup>1319</sup> « Et en 85, j'ai été convoquée par la directrice du cabinet du ministre de l'Education nationale qui m'a dit : 'On ne se connaît pas mais, je vous ai vu travailler au Plan. J'étais au Plan. J'ai besoin de vous pour améliorer le service statistique'... l'Education ce n'était pas mon truc mais, elle m'a dit qu'il fallait vraiment faire parler les chiffres et, que le débat sur l'éducation irrigue toute la société et, ne soit pas confiné à des acteurs qui restent entre eux... et, pour finir, je me suis retrouvée au cabinet du ministre avec une mission technique de prospective que j'ai accepté parce que ça n'allait durer que six mois et qu'une expérience de cabinet, ça me paraissait intéressant... mais plutôt en technicienne qu'en politique... donc, j'ai fait septembre-mars puisque les élections étaient en mars et, on savait que la gauche ne tiendrait pas donc, ça m'allait très bien... Donc, j'y suis allée à la demande du directeur de l'INSEE et, ce que j'ai fait en fait, c'est une réflexion sur comment mieux intégrer la prospective de l'éducation dans les services de l'éducation et une des conclusions organisationnelles, c'était qu'il fallait créer une direction d'évaluation et de la prospective qui réunisse le service de programmation et de planification, la direction statistique et la direction d'évaluation », *ibid.*

<sup>1320</sup> « Et puis, quand j'étais sur mon troisième *Données sociales*, je me suis dit que je voulais bouger. Alors, j'ai su que le directeur des études de l'ANPE allait partir et je lui ai demandé si le poste était intéressant. Aussitôt, c'est le directeur du SES du ministère de l'Emploi qui l'a su et qui a voulu venir me chercher et, je lui ai dit : 'Dans un an, quand j'aurais terminé ce numéro...' », *ibid.*

<sup>1321</sup> Entretien avec Annie Fouquet, *op.cit.* L'annonce de sa prochaine nomination au poste de chef de la division « Salaires et conventions salariales » du SES est d'ailleurs déjà annoncée en mars 1990 dans le numéro 53 du *Courrier des statistiques* (p.79).

Or, le maintien de cette nomination est, par-delà le fait que le profil d'A. Fouquet satisfaisait les exigences du HCI (« [p]arce j'avais la double casquette : statistiques sociales et emploi »<sup>1322</sup>), révélateur du non-investissement du SES dans la démarche initiée au travers du groupe « Statistiques ». En effet, comme le souligne A. Fouquet, le fait qu'elle participe, non plus au nom de l'INSEE mais du SES, convient pleinement à son nouveau service statistique d'appartenance :

« Donc, très vite, j'ai rejoint le SES. Mais, ça les arrangeait aussi au SES, donc je suis restée au groupe 'Statistiques'. Donc je représentais le ministère de l'Emploi, sachant qu'il y avait Lebon qui représentait la DPM... et Lebon, était un ancien du SES, en délicatesse on va dire, avec les anciens membres... pour des raisons politiques... je n'ai pas vraiment déchiffré le truc mais, le SES était un service qui depuis 68 était très gauchiste et qui recrutait beaucoup de gauchistes [...] alors, je ne sais pas où était Lebon dans cette affaire mais, il était très mal vu. En plus, il était d'autant plus mal vu qu'il disait détenir 'la' vérité sur les chiffres de l'immigration. En fait, c'était un social traître puisqu'il avait quitté le service statistique pour aller faire de la statistique dans une direction plus administrative »<sup>1323</sup>.

Ce serait donc d'abord relativement à la personnalité du représentant de la DPM qu'A. Fouquet se serait retrouvée sollicitée pour participer au groupe « Statistiques » pour le compte du SES. D'après ce qu'elle semble avoir « décrypté », celui-ci aurait été déprécié par son nouveau service d'appartenance pour des désaccords d'ordre idéologiques<sup>1324</sup>, ainsi que pour son départ pour une direction administrative opérationnelle, non compétente sur le plan statistique. Si nous aurons l'occasion, dans le cadre de notre dernière partie, d'examiner plus précisément la situation et la nature statistique de la production administrative d'A. Lebon à la DPM et de voir à quel point le témoignage d'A. Fouquet peut être confirmé, indiquons dès à présent qu'il est également clair que la non-délégation par le SES d'un de ses agents trouve aussi à s'expliquer dans le caractère, au final marginal, de ses productions et/ou exploitations statistiques en matière de population étrangère et d'immigration.

Comme le commente A. Fouquet, dès les premières réunions du groupe « Statistiques », « il y a eu un premier tour où chaque administration représentée devaient dire un peu ce qu'elle avait en magasin. Le point de départ, c'était ça »<sup>1325</sup>. Or, il apparaît assez rapidement que « [l]e SES du Ministère du Travail ne fait, lui, que récapituler et publier telles

---

<sup>1322</sup> *Ibid.*

<sup>1323</sup> *Ibid.*

<sup>1324</sup> Sans pouvoir préjuger de son affiliation partisane, rappelons que compte-tenu de la dominante très nettement « gauchiste » du SES, cette divergence idéologique peut partiellement s'expliquer par le fait qu'A. Lebon avait, notamment lors de son passage par la corpo de droit de l'Université d'Assas, été partisan de l'Algérie française.

<sup>1325</sup> Entretien avec A. Fouquet, *op.cit.*

quelles, les statistiques produites par d'autres organismes (OMI, OFPRA...)»<sup>1326</sup>. C'est notamment le cas pour deux des publications dont ce service a la charge : tout d'abord, le numéro de *Premières informations* qui est annuellement consacré aux statistiques de flux d'entrée, ainsi que les publications qui paraissent à une cadence trimestrielle dans *Le bulletin mensuel des statistiques du Travail* sur les flux d'entrée de main d'œuvre étrangère et les mouvements transfrontaliers (notamment entre la France et l'Algérie). Contrairement au ministère de l'Intérieur qui se caractérise par l'extension de sa couverture statistique, le ministère n'en a *stricto sensu*, aucune. Les seules données statistiques dont dispose en propre le SES sont celles provenant de l'enquête ACEMO qui porte sur l'ensemble de la main d'œuvre dans les établissements de plus de dix employés. Les exploitations qui peuvent en être faites sur la seule main d'œuvre étrangère font l'objet d'une publication trisannuelle dans les *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*.

Aussi, compte-tenu de cette relative marginalité des statistiques détenues et produites en propre par le SES, A. Fouquet indique que sa participation à ce groupe s'est davantage faite sur le mode de l'intermédiation d'expertise propre à son affiliation à l'INSEE :

« Pour le groupe 'Statistiques', moi, je venais de l'INSEE donc, j'avais la position... enfin, on me renvoyait l'image de la neutralité. Mais, bon, pour ce qui était des chiffres eux-mêmes, j'avais pas une expertise particulière, j'avais pas grand-chose. Enfin, je comprenais, j'étais prête à investir et à contribuer de façon... Ce dont je me souviens, c'est que plusieurs fois, dans des débuts de querelles sur les statistiques de flux notamment, et dont je n'avais pas bien compris forcément ce qui les motivait, j'avais quand même réussi à trouver le chemin qui permettait au moins de s'accorder sur des étapes. Donc, j'avais un rôle surtout apaisant »<sup>1327</sup>.

Cependant, progressivement, A. Fouquet se désintéresse de sa participation au groupe « Statistiques », dans lequel elle ne semble décidément jouer qu'un rôle marginal d'arbitre sur un sujet, les statistiques de flux, qui lui est d'ailleurs étrangers, alors que ses nouvelles fonctions au sein du SES l'accaparent de plus en plus :

« On essayait donc de se mettre d'accord sur les chiffres, mais je me souviens qu'assez vite, je me suis un peu désintéressée du contenu parce que je sentais que je n'apportais pas grand chose, sinon mes capacités d'apaisement en réunions. Et puis, c'était vraiment pas mon sujet et, j'étais en train d'être happée par l'emploi, et donc, j'étais de moins en moins... et donc, j'ai démissionné, parce qu'avant la fin de l'année je commençais à sécher les réunions de ce groupe parce qu'il y avait d'autres réunions qui me paraissaient plus liées avec mon travail de l'époque. Et donc, je me suis dit qu'il fallait que j'arrête »<sup>1328</sup>.

---

<sup>1326</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1327</sup> Entretien avec A. Fouquet, *op.cit.*

<sup>1328</sup> *Ibid.*

Ses nouvelles fonctions de collaboratrice du directeur du SES la placent en effet en première ligne de la reconfiguration de la concurrence entre le ministère du Travail et celui de l'Economie :

« [Q]uand je suis arrivée au SES c'était au temps de Soisson mais Aubry lui a très vite succédé, début 1991, et elle a dit : 'Moi, quand je discute avec Bercy, j'ai pas de billes... Ils me disent que l'argent qu'on demande, ça sert à rien, c'est de l'argent foutu par les fenêtres et ils me démontrent ça avec des modèles mathématiques et puis, moi, je n'ai pas d'équivalent. Donc, je veux ma direction de la prévision chez moi. Je veux un service qui fasse de la prospective sur le modèle de ceux de l'Education' »<sup>1329</sup>.

Aussi, A. Fouquet se trouve-t-elle de plus en plus « absorbée » par le projet de réorganisation à des fins prospectives de la production statistique au sein du ministère du Travail – qui débouche d'ailleurs en 1993 sur la mise en place de la direction de l'animation de la recherche des études et des statistiques (DARES)<sup>1330</sup> – et abandonne donc au bout de quelques mois à peine sa fonction de représentation du SES. Or, tout comme le maintien de sa nomination en juillet 1990, le choix de sa remplaçante témoigne également de l'absence d'investissement de la part du SES. Lui succède en effet Marie-Christine Chambet-Rosset qui n'est arrivée au SES qu'en 1989, après avoir travaillé pendant une dizaine d'années à la division « Répertoires des entreprises et des établissements » de la direction de la « Production » au ministère du Travail<sup>1331</sup>. Très clairement étrangère à la thématique de l'immigration, cette dernière s'était par ailleurs déjà vue confier la rédaction de la note sur les données sur la main d'œuvre étrangère provenant de l'édition 1988 de l'enquête ACEMO<sup>1332</sup>. Loin de manifester d'un quelconque mouvement de spécialisation chez cette dernière<sup>1333</sup>, cette publication et cette participation au groupe « Statistiques » attestent surtout du fait que l'immigration est, sous ses différents aspects, un sujet dévalorisé dont la responsabilité est assurée par de récentes recrues.

Il apparaît par conséquent, qu'indépendamment des différences notables qui existent aussi bien entre les administrations qu'entre les agents concernés, que les ministères de

---

<sup>1329</sup> *Ibid.* Martine Aubry succède à J.-P. Soisson en mai 1991.

<sup>1330</sup> Sur l'inscription d'A. Fouquet dans le mouvement d'imposition du profil de l'économiste au tournant des années 1990 au sein du SES, justement étudié par E. Penissat dans le cadre de la concurrence avec le ministère de l'Economie ; cf. de nouveau « Du 'magistrat' du chiffre au règne de l'économiste », *op.cit.*

<sup>1331</sup> Cf. *Courrier des statistiques*, 42, avril 1987, p.31.

<sup>1332</sup> Chambet-Rosset Marie-Christine, « La main-d'œuvre étrangère au 31 décembre 1988 », *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, 65, décembre 1990, pp.5-36.

<sup>1333</sup> Après son départ en 1996 du SES où elle n'a plus assurée de publication sur la main d'œuvre étrangère, M.-C. Chambet-Rosset a rejoint la division des indices des prix du service économique et statistique du ministère de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme (cf. *Courrier des statistiques*, 78, août 1996, p.67).



l'Intérieur et celui du Travail, théoriquement centraux dans le travail qu'initie le HCI, se caractérisent par une participation, non seulement instable quant à l'identité des représentants mandatés, mais aussi et plus fondamentalement, très largement déficitaire. D'un côté, nous avons en effet une source statistique majeure qui fait l'objet, selon l'appréciation générale, d'un traitement non contrôlé statistiquement et non à jour, et de l'autre un service qui, pourtant dûment qualifié statistiquement, n'investit aucunement le traitement des données administratives portant sur l'immigration. Aussi, à cet égard, la situation de la DPM du ministère des Affaires sociales se distingue très largement.

*c – Le cas de la DPM : un « Monsieur Statistique » aux marges du système statistique*

Représentée par un agent qui est spécialisé depuis la moitié des années 1970 dans la collecte, et plus marginalement le traitement, des statistiques administratives relatives à la population étrangère et aux flux migratoires, la DPM, dont la production *stricto sensu* de statistiques administratives se limite aux procédures de naturalisation, se présente comme une « autorité » isolée en matière de statistiques de flux.

Comme ne cessa de nous le répéter A. Le Pors, il était évident qu'au sein du champ administratif, A. Lebon de la DPM est celui qui jouit de la plus grande reconnaissance officielle pour tout ce qui se rapporte à la production des statistiques de l'immigration :

« Lebon était celui qui avait le plus de notoriété du point de vue statistique [...] ; « [p]ubliquement ce qui faisait autorité, c'était la DPM [...] Lebon était dans ce groupe comme 'Monsieur Statistique'. C'était lui qui, administrativement parlant, était 'le' producteur de statistiques. C'était la personne installée »<sup>1334</sup>.

La situation de cette direction ainsi que celle de son représentant, A. Lebon, semblent donc incontestablement donner à voir une position dominante dans l'expertise administrative des statistiques sur l'immigration.

Principalement, cette reconnaissance trouve explication dans le parcours d'A. Lebon qui se caractérise par une spécialisation continue et ininterrompue depuis son entrée à la DPM au milieu des années 1970 en tant que « conseiller technique » du directeur. En effet, après un

---

<sup>1334</sup> Entretien avec A. Le Pors, *op.cit.* Mentionnons également dans le même ordre d'idée que lors de notre entretien avec C. Ducastelle, lorsque celle-ci nous énumère les membres du groupe « Statistiques », elle prend justement la peine d'insister tout spécialement sur la présence du représentant de la DPM : « Ce groupe réunissait des gens de l'INSEE, de l'INED, de la DPM, *Monsieur Lebon*, et puis le Travail, l'Intérieur... » : entretien avec C. Ducastelle, *op.cit.* Nous soulignons.

séjour de coopération au Cameroun, A. Lebon revient en France où, après deux brefs passages au SES et à l'Agence pour l'Energie Atomique, respectivement en tant que chargé d'études et responsable des ressources humaines, A. Lebon sollicite en 1973 son ancien camarade de la corporation de droit de l'Université d'Assas, G.-P. Tapinos<sup>1335</sup>, spécialiste de démographie économique au sein de l'INED (cf. chapitre 2), afin que ce dernier soutienne et recommande sa candidature pour un poste contractuel de chef de bureau « recherche et études » à la DPM. Malgré l'intitulé du poste, comme le souligne S. Laurens qui revient avec A. Lebon sur les conditions de son entretien d'embauche avec le directeur de la DPM, André Postel-Vinay, ce dernier se montre davantage intéressé par son expérience passée en coopération au Cameroun que par l'évaluation de ses compétences de statisticien<sup>1336</sup>, qui sont en l'occurrence inexistantes puisqu'A. Lebon a une formation juridique.

Cette « lacune » n'est toutefois aucunement préjudiciable puisque les raisons de son recrutement ne sont pas de doter la DPM d'une compétence statistique mais de systématiser la production de notes argumentées et synthétiques à partir des études, pour certaines statistiques, commandées et financées par la DPM :

« [J]e m'occupais des statistiques et des études. Le travail consistait en la préparation et le suivi des études [...]. [On] sous-traitait, donc principalement on assurait la mise en concurrence pour l'obtention de ces études puis, le suivi et, si on est optimiste, la prise en compte des conclusions des études c'est-à-dire, les faire remonter au cabinet du ministre. Il s'agissait donc de faire une synthèse, parce que si on envoie des pages et des pages d'études, personne ne va les lire...donc, une synthèse en attirant l'attention sur les préconisations pour améliorer la situation»<sup>1337</sup>.

S'inscrivant dans le prolongement du travail de formalisation d'un argumentaire visant à orienter l'action publique vers un renforcement de la maîtrise des flux qui s'était opérée au sein de cette direction administrative depuis sa création en 1966<sup>1338</sup>, l'une des fonctions d'A. Lebon est donc d'apporter une assise d'objectivité supplémentaire aux orientations préconisées par la DPM par le rassemblement et la mise en forme des éléments et résultats mis en lumière par les études ou analyses de type statistique suivies par la cellule réduite dont il a la charge, et qui est directement rattachée au directeur de la DPM<sup>1339</sup>. C'est d'ailleurs dans

---

<sup>1335</sup> Sur les liens entre A. Lebon et G.-Photios Tapinos, cf. Laurens Sylvain, *Hauts-fonctionnaires et immigration en France...*, *op.cit.*, p.62.

<sup>1336</sup> Cf. *ibid.*, p.210.

<sup>1337</sup> Entretien avec A. Lebon, *op.cit.* Sur ce point, cf. Laurens Sylvain, *Hauts-fonctionnaires et immigration...*, *op.cit.*, p.294.

<sup>1338</sup> Sur cette construction du « discours DPM », cf. *ibid.*, pp.281-310.

<sup>1339</sup> « C'était une toute petite unité... au mieux il y a eu deux cadres A (c'est-à-dire niveau licence) et une secrétaire. C'était une unité restreinte et, le fait d'être directeur de cette unité, et en tant que tel conseiller

le cadre de cette balbutiante mission (« parce que, quand je suis arrivé à la DPM, on parlait de faire une première étude [...] Des études, y'en avait pas ! On pensait à en faire une mais, y avait pas les crédits nécessaires, y avait pas d'appels d'offre »<sup>1340</sup>), mais qui ne tarde pas à prendre son essor (et, là aussi, ça été croissant [...], par la suite, il nous est arrivé d'avoir une quinzaine d'études en même temps qui se déroulaient »<sup>1341</sup>), qu'A. Lebon finance sa première étude à l'occasion de sa participation, sous la direction de son ami G.P. Tapinos, au rapport d'Anicet Le Pors sur *Immigration et développement économique et social*<sup>1342</sup>.

Cette tâche spécifique de mise en forme des données statistiques sur l'immigration, A. Lebon l'exerce auprès de tous les directeurs de la DPM qui se succèdent depuis 1974, de A. Postel-Vinay à G. Moreau, en passant par Pierre Fournier, Jean Chazal ou Jean Massot. Cas typique de ces contractuels dont le statut et le poste reste indéfiniment dans l'indétermination<sup>1343</sup>, et que caractérise la qualification de « faisant fonction de » conseiller technique du directeur de la DPM<sup>1344</sup>, la position d'A. Lebon est éminemment dépendante de la situation de cette direction administrative. Cette dépendance, qui ne cesse de se renforcer au fur et à mesure des années, est d'autant plus forte qu'il ne dispose pas d'une légitimité statistique qu'aurait pu lui conférer une appartenance au corps des agents de l'INSEE. Son statut d'expert administratif des statistiques de l'immigration n'a de valeur sociale qu'au prix du maintien de l'unité des « statistiques et des études » qu'il dirige au sein de la DPM. Aussi, au croisement de cette double nécessité organisationnelle et professionnelle, A. Lebon élabore une conception de la pratique statistique se voulant radicalement en opposition à l'égard des tentatives de l'INSEE pour restructurer l'organisation ministérielle de la fonction de production statistique :

« Y avait pas de direction des études comme ça existe maintenant, autant au ministère de la Solidarité qu'au ministère du Travail, qu'ils soient réunis ou importants. [...] Y a un moment où on a voulu, c'était Gérard Moreau qui était directeur à ce moment-là, c'est un peu la loi du genre, on a voulu absorber tous les services des études dans une seule direction, en disant 'Pourquoi laisser deux personnes à la DPM. Vaut mieux créer deux grosses entités etc. [...]

---

technique du directeur, ne m'empêchait pas de mettre la main à la pâte, bien au contraire » : entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1340</sup> *Ibid.*

<sup>1341</sup> *Ibid.*

<sup>1342</sup> Cf. entretien avec André Lebon, cité *supra*.

<sup>1343</sup> Le rôle spécifique des agents contractuels dans l'orientation du travail administratif en matière de production de l'action publique a notamment été souligné dans le cas de la constitution des bureaucraties locales. En effet, le fait de recourir aux services d'agents non titulaires a correspondu à l'élaboration de véritables « politique de recrutement », visant à une « politisation fonctionnelle » de l'administration. Ces nouveaux agents, du fait de leur parcours et profils, étaient considérés comme capables de renouveler/renforcer l'expertise, les modes de travail et les aptitudes d'une fonction publique « en devenir ». Cf. Dion Stéphane, *La Politisation des mairies*, Paris, Economica, 1986 ; Keraudren Philippe, « Les personnels administratifs des conseils régionaux métropolitains », *Revue française de science politique*, 38, 4, 1988, pp.619-636.

<sup>1344</sup> Sur ce point, cf. Laurens Sylvain, *Hauts-fonctionnaires et immigration ...*, *op.cit.*, p.102 et sv.

[o]n a voulu créer les unités statistiques dirigées en plus par des gens de l'INSEE qui ont une tendance assez impérialiste. L'INSEE, c'est une institution assez impérialiste ! Soit vous êtes à l'INSEE, soit vous n'y êtes pas, et l'INSEE a voulu peupler ces services de gens de chez elle. Elle voulait truster ! C'était vu comme des débouchés naturels pour les administrateurs de l'INSEE qui viennent quatre-cinq ans et qui ensuite laissent la place à quelqu'un d'autre de l'INSEE. On voulait retirer des différentes directions les quelques personnes qui s'occupaient de statistique »<sup>1345</sup>.

Cette opposition à l'égard de cette dynamique de regroupement des moyens humains des différentes cellules d'études statistiques *ad hoc* (du ou des ministères du Travail et des Affaires sociales) afin de créer des structures administratives, les SSM, où dominent les dispositions individuelles qui renvoient à l'affiliation corporative et technique à l'INSEE et dans lesquelles sa position ne manquerait donc pas d'être fragilisée et rendue davantage incertaine, A. Lebon l'articule significativement à une valorisation proprement distinctive de l'utilité cognitive de l'immersion de la production de statistique au sein d'une direction opérationnelle comme la DPM :

« [P]arce que le risque, c'est toujours de faire des produits déconnectés. Enfin bon, je remets pas en cause l'autorité de l'INSEE qui est statistiquement fiable et tout, mais parfois, ce n'est pas en phase avec la réalité comme peut l'être quelqu'un qui est comme moi plongé tous les jours de l'année avec les personnes qui font la réglementation etc. »<sup>1346</sup>.

Aussi, sans toutefois pouvoir se permettre de remettre en cause la confiance accordée aux agents de l'institution centrale de la statistique publique, A. Lebon argue cependant de la valeur intrinsèquement ajoutée que présente sa manière de produire et de faire produire des statistiques au plus proche de l'activité administrative et réglementaire, en premier lieu, parce qu'elle est fonctionnellement satisfaisante à l'égard de la temporalité des mises à l'agenda de l'action politique :

« Il faut garder quelques personnes qui répondent à des demandes immédiates... parce que si un cabinet vous fait une demande... je ne sais pas, par exemple : 'Combien d'étrangers sont entrés ou...quelles caractéristiques etc. ?', parce qu'il a lu le journal et qu'un homme politique a dit : 'C'est un scandale... ! Il est entré 500 000 étrangers... On a naturalisé sans regarder...' Bon, je caricature mais, c'est un peu ça ! Si vous n'avez pas au sein de la direction concernée et si vous passez commande à une direction statistique qui a des tas de travaux et...que quinze jours après, il n'a pas la réponse... Mais, le ministre peut être interviewé une heure après ! Donc, y a une justification à cette organisation en assurant une coordination... »<sup>1347</sup>.

---

<sup>1345</sup> Entretien avec A. Lebon, *op.cit.*

<sup>1346</sup> *Ibid.*

<sup>1347</sup> *Ibid.*

Autrement dit, cette organisation est optimale par rapport à celle de la statistique publique pour répondre aux *besoins pratiques de connaissance* tels qu'ils découlent des nécessités impliquées par la direction politique et gouvernementale de l'activité administrative.

Plus fondamentalement, retrouvant ici le tropisme juridique de sa formation universitaire, A. Lebon affirme que la mise en correspondance directe et immédiate que permet l'immersion d'une cellule d'études dans une direction administrative, entre les textes réglementaires et juridiques sur lesquels repose l'activité administrative et une mission de production de statistiques, s'avère doublement et réciproquement bénéfique, voire indispensable. D'une part la proximité « géographique » permet ainsi idéalement d'*informer* assez rapidement des interrogations statistiques grâce aux observations faites dans le cadre de l'activité de contrôle réglementaire, en donnant lieu par exemple à une étude :

« [C]e que nous on a toujours dit, et ça s'est vérifié : 'Au lieu de mêler tous les types d'études, vaut mieux laisser immergés dans la direction intéressée les services statistiques et d'études' parce que l'éloignement géographique fait que vous êtes coupé de vos commanditaires et, étant coupé de vos commanditaires, vous êtes en quelque sorte éloigné des besoins. Par exemple, un chef de bureau ou un autre venait me dire : 'Pourquoi est-ce qu'on recrute sans arrêt des étrangers pour les travaux agricoles ?' ; parce qu'il a vu passer dans la journée quinze demandes de recrutement. Bon, ben, à la fin de l'année, on va lancer une études sur l'emploi agricole étranger. Y a cette proximité, cette immersion qui fait qu'on correspond mieux à une demande pratico-pratique »<sup>1348</sup>.

D'autre part, c'est l'analyse des statistiques administratives elle-même qui peut se voir, dans une telle organisation administrative, immédiatement *informée* par des éclaircissements relatifs à l'évolution du cadre juridique et réglementaire :

« [A]vec mon collègue du bureau d'à côté, qui s'occupait des autorisations de travail, je savais notamment que je pouvais accéder à la réglementation puisqu'elle était au bureau à côté de moi, et ça sert toujours parce que vous ne pouvez pas comprendre des statistiques sans comprendre la réglementation qui les a générées. [...] J'allais sans arrêt voir mon collègue d'à côté pour lui demander par exemple, 'Pourquoi est-ce qu'il y a doublement de ce type de cartes de travail cette année par rapport à l'an dernier ?' et, il m'expliquait la réglementation »<sup>1349</sup>.

Aussi, c'est à partir de *cette double relation d'information entre mesures juridiques et mesures statistiques* qu'A. Lebon fait du caractère bureaucratique de sa direction la garantie d'une production statistique véritablement pratique, supposément plus fréquemment utile que celles produites (occasionnellement) par ailleurs dans certains services statutairement

---

<sup>1348</sup> *Ibid.*  
<sup>1349</sup> *Ibid.*

statistiques, comme le SES par exemple. Ce qui peut expliquer, comme l'indiquait A. Fouquet dans un extrait déjà cité, qu'« il [*i.e.* A. Lebon] était d'autant plus mal vu qu'il disait détenir 'la' vérité sur les chiffres de l'immigration. En fait, c'était un social traître puisqu'il avait quitté le service statistique pour aller faire de la statistique dans une direction plus administrative... »<sup>1350</sup>. Si ce haut degré de conformation de sa pratique des statistiques aux besoins et nécessités de l'activité de la DPM place cette direction et son agent responsable des études et statistiques clairement en marge, il n'en demeure pas moins que ce dernier, lorsque se crée le groupe « Statistiques », peut se targuer d'une spécialisation de plus de quinze ans sur les études, analyses et données statistiques sur l'immigration.

Pour asseoir ce statut de compétence – non pas *stricto sensu* statistique mais portant davantage sur les statistiques « pratiques » (d'un point de vue administratif) de l'immigration – A. Lebon peut compter sur la production d'un rapport annuel qui, publié depuis 1987 à « La documentation française » au titre de la DPM, se présente comme une synthèse des principales statistiques disponibles sur l'immigration (sur certains flux, les situations d'emploi de main d'œuvre étrangère et les acquisitions de nationalité)<sup>1351</sup>. Paraissant même dès 1986 sous une forme multigraphiée<sup>1352</sup>, ce rapport, dont A. Lebon assure sans interruption la direction (jusqu'à son départ de la DPM en 2003), est en fait issu de la contribution française du rapport annuel du Système d'observation permanente des migrations (SOPEMI)<sup>1353</sup>.

Mis en place en 1973 à l'initiative de la Direction de la main d'œuvre et des affaires sociales de l'OCDE qui crée en son sein un Groupe de travail sur les migrations, le SOPEMI a pour objectif de donner à chaque pays une information efficace, réciproque, comparable du mouvement intra-européen de la main d'œuvre<sup>1354</sup>. Son rapport annuel, *Tendances des migrations internationales* était établi à partir des rapports remis (généralement à la fin du deuxième trimestre) par un groupe d'experts nationaux, les « correspondants », sur la

---

<sup>1350</sup> Entretien avec Annie Fouquet, cité *supra*.

<sup>1351</sup> Lebon André, *Immigration et présence étrangère de 1984 à 1986. Faits et chiffres*, DPM, La documentation française (« Documents affaires sociales »), 1987.

<sup>1352</sup> « La première diffusion du rapport sur les flux migratoires de la DPM, c'est pas un truc imprimé en papier coloré, c'est un truc photocopié tiré à 250 exemplaires, ça intéressait pas des tonnes de gens..., mais par contre ensuite on est passé à la Documentation française » : entretien avec G. Moreau, *op.cit.*

<sup>1353</sup> Lebon André, *L'immigration en France de 1984 à 1986. Système d'observation permanente des migrations*, Paris, OCDE, 1986, multigraphié.

<sup>1354</sup> Cf. Salt John, « The SOPEMI Experience, Genesis, Aims and Achievements », *International Migration Review*, 21, 4, winter 1987, pp.1067-1073. À cet égard, l'on peut signaler que la mise en place de la méthode ouverte de coordination (MOC) constitue moins une innovation de la gouvernance de l'Union Européenne (cf. par exemple Boussaguet Laurie & Jacquot Sophie, « Les nouveaux mode de gouvernance », in Dehousse Renaud (dir.), *Politiques européennes*, Paris Presses de Sciences Po, 2009, pp.409-428) que la reprise généralisé d'un procédé bureaucratique de mise en convergence cognitive d'abord utilisé dans les organisations internationales telles que l'OCDE.

situation des migrations dans leurs pays respectifs. Pour la France, qui appartient aux onze premiers membres de ce système d'observation, c'est à la DPM que revient la responsabilité d'assurer la production et remise du rapport national<sup>1355</sup>. Aussi, c'est plus exactement A. Lebon (« Parce que quand je suis arrivé, le poste que j'occupais avait ça comme tâche »<sup>1356</sup>) qu'est confiée la mission de satisfaire aux exigences d'origine internationale en matière d'expertise publique sur la situation de l'immigration en rassemblant dans un seul document les statistiques disponibles en France en matière de flux migratoires (principalement appréhendés comme flux de main d'œuvre).

Aussi, s'éloignant de la grille d'analyse que le Secrétariat de l'OCDE fournit aux « correspondants » afin de faciliter la comparaison des types d'informations et des thématiques contenus dans les rapports nationaux, la conversion de cette contribution française au rapport SOPEMI en « rapport DPM » suppose d'en reprendre le « matériaux de base »<sup>1357</sup>, c'est-à-dire les statistiques administratives de flux, en lui appliquant toute une série de remaniements destinés à rendre accessibles et compréhensibles dans la spécificité du contexte national<sup>1358</sup> les données ainsi rassemblées selon une logique désormais consolidée de présentation :

« De toute façon, ce rapport, il était fait à partir des données de l'OMI, de celles de l'Intérieur. Le but, en reprenant le rapport de l'OCDE pour le publier pour le compte de la DPM, c'était bien évidemment de le rédiger mieux, comme un rapport rendu public et, de fournir des éléments de débat. [...] C'était ça l'idée du rapport et puis, comme on le faisait pour l'OCDE, autant le faire aussi... et, en mieux, c'est-à-dire qu'on ne suivait plus la grille d'interrogations qui faisait le rapport SOPEMI, *en prenant plus de temps, en étant plus vulgarisateur* ; c'est-à-dire qu'on remet le contenu des articles qui sont importants et, on explique en quoi il génère tels ou tels effets [...]... Et, donc, c'est à partir de *ce rapport qu'on a élargi, dans lequel on rajouté des rubriques qui n'existaient pas dans le rapport SOPEMI...* tout simplement parce que l'OCDE ne demandait pas de renseignements sur ces domaines... et, *en reproduisant les*

<sup>1355</sup> Cf. Garson Jean-Paul & Salt John, « Les migrations internationales et le SOPEMI », *50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OCDE. Perspectives des migrations internationales*, OCDE, SOPEMI, 2011, pp.5-18.

<sup>1356</sup> Entretien avec A. Lebon, *op.cit.*

<sup>1357</sup> Selon l'expression de G. Moreau : « [C]e groupe de migrations a son groupe d'experts qui sortait le rapport SOPEMI qui était fabriqué à partir des rapports d'experts nationaux [...] Donc c'était couvert mais, après tout, c'était un rapport de l'OCDE, c'était pas un rapport de la France. Donc, *le matériau de base était là* [...] En fait, c'est un rapport qui réunissait les données disponibles. Au ministère du travail il y en avait, au ministère, à l'OMI, à l'OFPRA, quand c'était publié parce que l'OFPRA a été longtemps très flageolante et donc, ça sortait pour l'essentiel les sources disponibles au ministère et à l'OMI. Lebon travaillait de très près avec l'OMI pour avoir leurs sous-produits statistiques... le nombre d'entrées sur le territoire se calculait à partir du nombre de visite médical que faisait passer l'OMI... puisque un titre de séjour égale une visite médicale, une visite médicale égale un titre de séjour... il suffisait de compter les visites médicales, c'était ça le grand principe parce que la visite médicale était le passage pour la majeure partie des catégories d'étrangers... » : entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1358</sup> Pour prolonger et préciser la note de la page précédente sur le rapprochement avec la MOC, il semblerait que la spécificité de l'usage européen d'une telle pratique de production coordonnée réside toutefois dans les « pressions » exercées jusque dans les « lectures » nationales des informations produite, cf. Dehousse Renaud, (dir.), *L'Europe sans Bruxelles ?*, Paris, Harmattan, 2004.

*mêmes rubriques chaque année, on permettait, je dirais pas à un lectorat mais, à des personnes de retrouver chaque année les mêmes informations »*<sup>1359</sup>.

Aussi, le « rapport DPM » établi par A. Lebon, qui se présente donc comme une version très largement étoffée du rapport français du SOPEMI<sup>1360</sup> en ce qu'il complète les informations sur les flux migratoires par les statistiques sur les naturalisations, ainsi que les principales données issues des études annuelles commandées par la DPM<sup>1361</sup>, se veut notamment un document de référence aisément utilisable par les différents agents administratifs directement aux prises avec le traitement public de l'immigration. L'enjeu est notamment de réinscrire les tendances statistiques dans le cadre constamment évolutif des dispositions juridiques :

« Parce que l'ignorance, elle est beaucoup plus grande que ce que l'on pourrait croire... et en même temps c'est normal... *celui qui est au guichet* et qui a toute la journée des personnes, *on ne va pas lui demander de connaître par cœur la réglementation*. [...] [L]'ignorance est grande y compris pour les personnes qui travaillent dans ce domaine... et le rapport, c'était une manière de mettre à la disposition des préfets, sous-préfets etc., sous forme synthétisée, simplifiée, toute la réglementation de l'année ou qui avait été prise par l'OMI, par le ministère de l'Intérieur, par la Justice... tout était rassemblé dans ce rapport, qui avait en gros une première partie statistique, quantitative on va dire, qui réunissait les différentes sources... donc ce qui était quantifié et, j'essayais de le rendre compréhensible... de le rendre compatible et, c'est pas toujours très facile... et puis, toute une partie réglementation ou on tenait compte de toutes les modifications qui pouvaient avoir une conséquence... par exemple un 'et' remplacé par un 'ou', ça peut tout changer... Et, c'est là que j'allais voir mon collègue d'à côté pour lui demander : 'qu'est-ce que vous avez voulu dire là ?' »<sup>1362</sup>.

Si le fait d'être le « correspondant » français du SOPEMI constitue déjà, en soi, un élément ayant participé à renforcer la spécialisation et la légitimité de l'expertise d'A. Lebon sur les statistiques de l'immigration au sein de l'appareil administratif<sup>1363</sup>, c'est toutefois l'utilisation et surtout la publication de cette synthèse technique de coopération internationale

---

<sup>1359</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1360</sup> D'abord long d'une cinquantaine de pages, le « rapport DPM » se densifie rapidement avec sa publication dans la collection « Documents Affaires sociales » de La documentation française, dépassant ainsi les cent pages pour sa troisième édition en 1988 : Lebon André, 1986-1987. *Le Point sur l'immigration et la présence étrangère en France*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), avril 1988.

<sup>1361</sup> « [L]es études étaient lancées en début d'année. Ensuite, tombaient les statistiques qui permettaient de commencer le rapport. Le rapport commençait donc en mars-avril et se terminait en octobre-novembre et, à partir de novembre, nous relançons les appels d'offres pour avoir les résultats dans l'année » : *ibid.*

<sup>1362</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1363</sup> L'usage de l'échelle supranationale (européenne ou internationale) comme « ressource » permettant à des segments de l'administration de combattre leur marginalité domestique a notamment été abordé par Virginie Guiraudon dans le cas du corps diplomatique : ce dernier a en effet profité de l'ouverture des négociations du Traité d'Amsterdam pour se repositionner auprès du ministère de l'Intérieur dans le traitement des questions migratoires ; cf. Guiraudon Virginie, « The Constitution of European Immigration Policy Domain: a Political Sociology Approach », *Journal of European Public Policy*, 10, 2, 2003, p.263-282.



– dont les résultats demeuraient confidentiels<sup>1364</sup> – sous la forme d'un rapport administratif national, publié à La documentation française, sur la situation actualisée annuellement de l'immigration et de la présence étrangère en France, qui participe véritablement à asseoir cette position dominante. Cette stratégie de publication, dont A. Lebon attribue principalement l'initiative à G. Moreau, s'avère en effet payante puisque ce rapport est assez rapidement « demandé » et « consulté » ; attribuant ainsi au « rapport DPM » et à son auteur une plus nette visibilité et reconnaissance :

« Moi, personnellement, j'y croyais pas trop, je me disais 'ça va embêter tout le monde, ça va pas marcher' et, je me suis à moitié trompé parce qu'il y a eu une demande beaucoup plus importante que ce que je croyais. [...] Là où Moreau avait raison, c'est que ça a été demandé... y avait beaucoup de demandes de la part des universités, des instituts de recherche, ou soit des organismes administratifs... la diffusion a été à peu près de 1500 donnés et 1500 vendus »<sup>1365</sup>.

Aussi, c'est fondamentalement à partir de la publication de ce rapport que se consolide profondément l'assise de ce dernier, non seulement dans le champ administratif, mais également d'ailleurs dans celui de la recherche universitaire, tout particulièrement au travers de la *Revue européenne des migrations européennes*, dont il est membre du comité de rédaction depuis sa fondation en 1985 par Gildas Simon, et dans laquelle il multiplie les publications notamment au cours de la deuxième moitié des années 1980<sup>1366</sup>.

---

<sup>1364</sup> « [C]'était un document qui était tiré à... je ne sais pas moi... une vingtaine d'exemplaires. L'OCDE en envoyait un à chacun de ses correspondants nationaux et l'OCDE se donnait comme pratique de ne pas le diffuser à l'extérieur parce que tous les pays n'acceptaient pas que leur rapport national soit diffusé à l'extérieur dans les autres pays et même à l'intérieur de leur pays. Et c'est pas l'OCDE qui va se mettre en porte-à-faux [...] [D]'autant plus que les réunions entre correspondants nationaux étaient des réunions au ton libre. C'était pas des réunions officielles où c'est un peu pesant, parce quand vous êtes le représentant de la France, vous faites plus attention, c'est pas le même vocabulaire, c'est pas la même franchise. Là, ils avaient réussi à instaurer un climat je veux dire, certains représentants nationaux étaient des chercheurs, c'était notamment le cas du Pays-Bas : le ton libre donc, on pouvait dire que pour notre propre pays, y avait un problème ou que notre Gouvernement faisait des bêtises... Quand vous êtes un vrai représentant national, devant vous, y a marqué 'France' donc, 'Y a aucun problème, tout va bien, etc. » : entretien avec André Lebon, *op.cit.* Ce n'est en effet qu'à partir de l'année 1991, que le rapport annuel du SOPEMI a formellement fait l'objet d'une publication.

<sup>1365</sup> *Ibid.*

<sup>1366</sup> On répertorie ainsi, outre les éditoriaux, la parution d'une dizaine d'articles entre 1985 et 1990. Citons à titre d'exemple les publications suivantes, dans la *Revue européenne des migrations européennes*, qui rendent d'ailleurs compte des différentes thématiques et perspectives dont A. Lebon prétend faire la synthèse dans son rapport (flux migratoires, main d'œuvre étrangère, naturalisation et cadre juridique : Lebon André & Zamora François, « Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982 ? », 1, 1, 1985, pp.67-80 ; Lebon André, « Évaluation des flux d'immigration en France en 1988 », 5, 3, 1989, pp.121-131 ; Lebon André, « L'emploi étranger à la fin de 1985 » 4, 1-2, 1988, pp.85-105 ; Lebon André, « Attribution, acquisition et perte de la nationalité française : un bilan 1973-1986 » 3, 1-2, 1987, pp.7-34 ; Lebon André, « Répertoire des principales mesures relatives aux étrangers (mars 1986-mai 1988) » 4, 1-2, pp.231-244.

Ainsi, lorsque se met en place le groupe « Statistiques » le représentant de la DPM apparaît dans une situation paradoxalement dominante, ou du moins propice, pour influencer sur le travail de coordination administrative que cherche à initier le HCI. D'un point de vue statistique, la cellule des « études et statistiques » de la DPM ne peut être considérée comme un SSM bénéficiant par délégation de l'autorité de l'opérateur central ; pas plus d'ailleurs qu'A. Lebon qui la dirige, ne dispose d'une compétence reconnue en la matière. Cette marginalité à l'égard du système public de production statistique est même d'ailleurs revendiquée par ce dernier au nom d'une utilisation des statistiques plus en prise avec les contraintes juridiques et nécessités politiques propres à l'activité réglementaire d'une direction administrative. Par contre, l'ancienneté de la spécialisation acquise par l'inamovible conseiller technique du directeur de la DPM dans le travail de compilation et de synthèse des données statistiques afférentes aux flux migratoires et à la population étrangère, et qui se matérialise dans la publication d'un rapport public annuel qui en est déjà à sa quatrième édition distingue radicalement sa situation de celle de ses homologues ministériels, mais aussi de celle des agents de l'INSEE.

Ce passage en revue des agents qui représentent les différentes institutions qui composent ce groupe « Statistiques » apporte assez nettement la confirmation de la quasi-inexistence d'une préoccupation statistique, en matière d'immigration, au sein du champ administratif, aussi bien du côté de l'opérateur central du système statistique que de celui des administrations sectorielles dont les attributions les rendent compétentes à un titre ou un autre en matière de politique migratoire. Plus simplement dit, le groupe « Statistiques » dont le HCI se dote pour réformer l'organisation, l'établissement et la diffusion des statistiques relatives à l'immigration – et en premier lieux, les statistiques de flux – *n'est pas un regroupement de spécialistes des statistiques de l'immigration*. Au prisme du double critère que constitue la compétence statistique et la spécialisation thématique, c'est moins l'image d'une configuration administrative cohérente qui se dégage que celle d'un ensemble de situations hétérogènes et disparates.

D'une part, la dimension généraliste des dispositions statistiques des agents de l'INSEE est davantage l'héritage d'un désintérêt historique de l'institution pour la question de l'immigration – qu'il s'agisse de ses dimensions sociodémographiques ou des flux migratoires – que le signe d'une garantie apportée au HCI quant à l'encadrement de l'effectuation du travail de coordination administrative. D'autre part, les trois administrations sectorielles représentées (le SES du ministère du Travail, la DLPAJ du ministère de l'Intérieur

et la DPM du ministère des Affaires sociales) donnent à voir différentes combinaisons, à chaque fois défailantes, de la rigueur statistique et de la maîtrise thématique.

Le ministère de l'Intérieur est, du fait de l'étendue quasi complète de la couverture statistique que lui permettrait d'atteindre l'omniprésence de son activité réglementaire en matière d'entrée et de séjour, celui dont la situation est la plus caricaturale. Dans l'impossibilité technique et humaine d'assurer un traitement contrôlé de ses propres données, la DLPAJ est représentée de manière erratique et changeante par des agents dont l'immigration n'est pas le domaine de compétence. Quant aux ministères du Travail et celui des Affaires sociales, ils sont dans une situation exactement inverse. Bien que disposant en tant que SSM de la compétence statistique, la participation du SES témoigne d'un désintérêt complet pour la question des statistiques de l'immigration. À l'inverse, la DPM, direction des Affaires sociales dont la compétence historique en matière d'immigration a notamment trouvé à se consolider à partir de la moitié des années 1980, en dépit d'une illégitimité statistique, par la publication d'un rapport public faisant la synthèse des données statistiques portant sur les migrations et la population étrangère, se trouve dans une situation la plaçant aux marges de la statistique publique reconnue.

Toutefois, à cet égard, il faut considérer que, tout en confirmant l'inexistante institutionnalisation d'une préoccupation statistique, dans le domaine de l'immigration, au sein du champ administratif, la constitution du groupe « Statistiques » interfère et perturbe l'indépendance positionnelle de ce dernier acteur institutionnel. Cette nouvelle enceinte institue *de facto* une configuration administrative dans laquelle cette direction centrale se retrouve placée au milieu de et en relation directe avec d'autres services et institutions notamment statistiques. La reconnaissance de sa spécificité s'en trouvant amoindrie, le groupe « Statistiques » voit assez rapidement son fonctionnement saturé par le conflit qui s'instaure entre cette dernière et le HCI autour de l'enjeu de la publication statistique.

## **B – Les circonstances conflictuelles d’une mission statistique**

Dans cette seconde sous-partie, nous entendons indiquer comment le déroulement et l’effectuation de la mission statistique du HCI témoignent de « comment des enjeux en apparence cognitifs sont en fait portés par des acteurs sociaux pour lesquels la statistique constitue une ressource (parmi d’autres) dans des controverses variées »<sup>1367</sup>. En l’occurrence, il est principalement question de comprendre la manière dont le groupe « Statistiques » mêle et confronte de façon inédite les intérêts politiques et administratifs qui s’attachent à la production de statistiques sur l’immigration. En effet, bien que n’étant ni un service statistique ministériel ni une administration productrice de sources administratives<sup>1368</sup>, la DPM s’efforce depuis quelques années de s’assurer le monopole administratif du travail de mise en forme synthétique des statistiques sur l’immigration lorsque le HCI se voit confier la mission proprement politique de prendre en charge l’organisation, la production et la diffusion de l’ensemble des statistiques administratives existantes. Aussi, voudrions-nous montrer que c’est au croisement de ces deux finalités hétérogènes que la publication d’un rapport annuel de synthèse sur les statistiques de flux notamment devient l’enjeu d’une lutte qui vient surcoder et parasiter les conditions concrètes de la coordination administrative qu’est censé permettre le groupe « Statistiques ». Pour ce faire, nous revenons tout d’abord sur les déterminants administratifs de cette concurrence en revenant notamment sur les origines du « rapport DPM » ainsi que sur la manière dont l’existence de ce rapport est s’inscrite dans la mission de coordination des statistiques selon les points de vue croisés de la DPM et du HCI (1). Puis, entrant plus directement dans le travail conduit dans le cadre du groupe « Statistiques » en vue de la publication du premier rapport du HCI, nous décryptons les modalités pratiques selon lesquelles s’exprime l’antagonisme entre ces deux institutions.

### **1 – Les déterminants d’une concurrence administrative**

Si les sages « héritent » en quelque sorte accidentellement de la question de la publication des statistiques administratives sur l’immigration et l’évolution de la présence étrangère en France, il n’en va pas de même pour la DPM. Le rapport annuel sur les statistiques de l’immigration qui paraît depuis 1987 dans la collection « Documents Affaires sociales » de La documentation française, outre le fait d’être le support de la légitimation d’A.

---

<sup>1367</sup> Desrosières Alain & Kott Sandrine, « Quantifier (introduction) », *Genèses*, 58, mars 2005, p.3.

<sup>1368</sup> À l’exception encore une fois des registres d’activités de la sous-direction des naturalisation.

Lebon, se trouve être plus fondamentalement au cœur d'une stratégie de repositionnement de la DPM en elle-même dans le champ administratif de la politique d'immigration. Son rapport statistique étant donc le fruit d'un investissement stratégique de sa part (a), la DPM défend en conséquence lorsque se crée le HCI, une conception de la coordination statistique qui, loin d'impliquer la disparition de cette publication, doit au contraire venir la compléter (b).

### ***a – La « mise en rapport » de l'immigration et le positionnement de la DPM***

Ce n'est pas sous l'impulsion de son « auteur » que ce document public voit le jour : « ce rapport, c'est à l'initiative de Gérard Moreau qu'il a été publié à partir de 1985-1986 »<sup>1369</sup>. À en croire ce dernier qui devient directeur de la DPM en mai 1985 (et qui le demeure jusqu'en 1997), la décision de convertir la contribution française du rapport SOPEMI en publication administrative se serait imposée comme une évidence de pur « bon sens » :

« André Lebon était un des experts OCDE et quand j'ai vu le travail qu'il faisait, je me suis dit en arrivant en 85 à la DPM : 'C'est complètement ridicule de laisser ça sous le manteau d'un groupe d'experts, c'est un travail qu'il faut diffuser parce que c'est intéressant, il faut le compléter, le valoriser et en faire un rapport du ministère' »<sup>1370</sup>.

Quant à la possibilité de mener jusqu'à son terme ce projet de publication, G. Moreau insiste surtout sur une forme de « bon droit bureaucratique » qu'il condense par l'expression d'« *imprimatur* »<sup>1371</sup>. L'*imprimatur* – littéralement « qu'il soit imprimé » – désigne historiquement une autorisation officielle de publier donnée par une autorité de l'Église catholique romaine. Décrite dans le droit canonique, cette autorisation, issue de la bulle pontificale *Inter sollicitudines* de 1515, est généralement donnée par l'évêque, ordinaire du lieu. L'*imprimatur* de l'Église catholique romaine contient généralement entre un à trois cachets, chacun suivi d'une signature : *imprimi potest, nihil obstat* et *imprimatur*. Or, c'est très exactement cette tripartition de « l'autorité à publier » qu'on retrouve dans la justification que donne G. Moreau pour légitimer l'avènement d'un « rapport DPM » sur les statistiques de l'immigration et de la présence étrangère :

---

<sup>1369</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1370</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1371</sup> *Ibid.* De manière symptomatique nous verrons dans la suite de cette sous-partie qu'on retrouve ce même terme dans le discours d'A. Lebon.

« [S]i j'ai fait sortir ça, c'est parce que je suis tombé sur un ministre qui ne me le refusait pas, c'est parce que je le voulais, parce que je considérais que c'était essentiel de connaître les choses et, parce que j'avais un très bon statisticien chez moi, André Lebon, qui était un expert international et qui était le signataire de tous ces rapports de l'OCDE [...]. [E]t j'ai donc utilisé son travail et j'ai obtenu du ministre de l'époque, c'était Philippe Seguin... on lui a dit qu'on voulait publier les chiffres et il a dit 'oui' »<sup>1372</sup>.

La publication des « chiffres » qui restaient jusque-là « stupidement confinés au cercle des experts »<sup>1373</sup> serait ainsi fort logiquement due à la triple conjonction entre d'une part, l'absence d'interdiction impérative par l'autorisation dument obtenue auprès de la direction politique du ministère – condition du *nihil obstat* –, d'autre part, la disposition d'une expertise interne dont il n'hésite pas d'ailleurs à amplifier le statut de reconnaissance et de légitimité<sup>1374</sup> – nécessité de l'*imprimi potest* – et enfin donc, sa conviction, sa volonté de faire « connaître les choses » – base élémentaire de l'*imprimatur*.

Or, comme le souligne A. Lebon, la décision que prend G. Moreau dès son arrivée au poste de directeur de la DPM constitue un changement important, une rupture plutôt franche même avec les manières de faire précédemment en vigueur au sein de cette direction en matière de diffusion et circulation de l'information aussi bien statistique que réglementaire d'ailleurs :

« [Q]uand je suis arrivé au Ministère, à ce moment-là, cette activité statistique est une activité totalement embryonnaire, et puis même, c'était pas la mentalité de l'administration ! Parce que maintenant, les mentalités ont totalement changé, ça n'a plus rien à voir. Là, un chercheur demandait une circulaire, on lui répondait que c'était confidentiel. Je demandais les textes pour faire le rapport, on me disait qu'on pouvait pas diffuser les textes ! Donc, y avait ce côté secret... enfin, l'idée c'était : 'moins de gens savent, mieux ça vaut'. Y avait pas de service de documentation non plus, c'est moi qui l'ai créé. [...] Enfin, y a eu un changement de mentalité. Vous demandiez un document, on vous disait : 'Vous me le rendez...'. La moindre étude, y avait un tampon 'confidentiel'. Enfin, je veux dire, ça va, on n'avait pas le secret de la bombe atomique non plus (rires) ! »<sup>1375</sup>.

D'après l'étude comparative de V. Guiraudon, il s'agit là d'une caractéristique qu'ont en commun les politiques d'immigration dans différents pays européens. Contribuant jusque

---

<sup>1372</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1373</sup> *Ibid.*

<sup>1374</sup> G. Moreau se montre plus fuyant lorsque nous l'interrogeons sur les compétences statisticiennes de son conseiller technique : « Euh...oui, c'est un statisticien... oui bon disons que c'est vrai, il avait pas fait l'ENSAE, je ne sais plus très bien quelle était sa formation de base, mais bon, c'était quand même lui l'expert OCDE pour la France sur les statistiques administratives de l'immigration... » : *ibid.* Notons également que, souhaitant par ailleurs souligner qu'il était lui-même partiellement co-auteur du « rapport DPM », il n'hésite pas de lui-même à relativiser l'expertise d'A. Lebon : « Et donc bon, Lebon était l'auteur du rapport DPM, même si après on relisait pas mal et même si je refaisais des choses et si du coup on en discutait souvent ensemble tout de même, *et cetera*, et c'est comme ça qu'on réussissait à le sortir.... Mais bon, si vous voulez faire travailler quelqu'un, faites-le signer. Il se sent plus en possession et plus responsable, c'est très bien » : *ibid.*

<sup>1375</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

dans les années 1980 à garder certains aspects de ces politiques dans l'ombre, de crainte notamment que les hommes politiques ne viennent rompre la gestion au jour le jour, les hauts-fonctionnaires et fonctionnaires « voient d'un mauvais œil la collecte et la diffusion de données sur l'immigration, en grande partie de peur de leur utilisation politique »<sup>1376</sup>. Citant justement le conseiller technique du directeur de la DPM, l'auteur écrit d'ailleurs :

« Comme le rappelle André Lebon, la devise 'l'immigration, pensez-y toujours, n'en parlez jamais' remonte aux années 1970. À l'époque, la sous-directrice de la DPM avait interdit à son équipe de communiquer des données à l'extérieur, en précisant de ne rien dire 'même pas au secrétaire d'Etat [André Postel-Vinay] en personne' »<sup>1377</sup>.

Ne manquant manifestement pas d'« anecdotes », A. Lebon eut l'occasion lors de notre entretien de nous montrer que cette *réretention vers le bas* des « informations » se retrouvait à tous les niveaux hiérarchiques de l'organisation administrative ; non pas seulement d'une sous-directrice vers le secrétaire d'Etat comme dans l'exemple cité par V. Guiraudon, mais également d'une cheffe de bureau à l'égard du directeur de la DPM :

« [C]'est une anecdote mais, qui en dit beaucoup... Il [P.Fournier, directeur DPM] était un peu timide, tout gentil, etc., et il avait une chef de bureau âgée – ce qu'on appellerait une vieille fille – et un jour, il demande une circulaire et elle dit : 'Elle est dans mon bureau et, elle est beaucoup trop confidentielle pour que je vous la communique'. Donc, vous voyez... bon, ça aurait été quelqu'un de plus vif, il aurait insisté... Je crois même qu'elle a fini par lui donner une photocopie mais, c'est pour vous dire un peu l'état d'esprit »<sup>1378</sup>.

La récurrence de ces comportements d'appropriation bureaucratique<sup>1379</sup>, ainsi que la netteté avec laquelle une ligne de partage est ainsi tracée entre bureaucrates et politiques, durent néanmoins s'estomper, comme le commente V. Guiraudon puisqu'« [i]l fallut pourtant plus tard publier des données pour répondre aux chiffres diffusés dans la presse et par des organisations anti-immigrés »<sup>1380</sup>. A. Lebon confirme d'ailleurs que cette modification des modalités de publicisation et de politisation de l'immigration, allant notamment dans le sens d'un usage et d'une instrumentalisation accrues des données chiffrées a très largement concouru à rendre nécessaire la « mise en rapport » de l'immigration :

---

<sup>1376</sup> Guiraudon Virginie, *Les politiques d'immigration en Europe. Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2000, p.195.

<sup>1377</sup> *Ibid.*

<sup>1378</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1379</sup> André Lebon poursuit en effet : « Moi, je sais que la cheffe de bureau en question, elle restait tous les soirs jusqu'à 23 h et, toutes les cartes de travailleurs étrangers de France, elles étaient signées de sa main ! Et en fait, elle disait : 'Qu'est-ce que vous avez besoin de savoir parce que moi, je fais ce travail... donc, laissez-moi faire' » : *ibid.*

<sup>1380</sup> Guiraudon Virginie, *Les politiques d'immigration en Europe, op.cit.*, p.195.

« [C]'est vrai qu'on avait une demande de plus en plus forte, répétitive... et puis y avait les journalistes... donc, c'était quand même plus simple de mettre sur la table un document qui rassemble près de 80% de l'information qu'on nous demande [...] Et puis, c'est-à-dire que ça commençait à être un débat permanent, et puis c'était une période où le FN...mais donc y'avait des débats sur des chiffres de-ci de-là, c'était un débat permanent autour d'éléments erronés la plupart du temps. Sur telle ou telle chose, on disait : « Il y a 100 000 »... alors que nous, quand on regardait, nous trouvions qu'il y avait 20 000... alors, on peut penser intimement que 20 000 c'est trop ou pas assez... mais au moins l'idée c'est que le débat, il porte sur : « 20 000, c'est bien ou c'est pas bien ? »... donc, je crois que tout ça y a concouru »<sup>1381</sup>.

Mais surtout – et par-delà même une logique complémentaire de rationalisation de la production interne de l'expertise administrative<sup>1382</sup> – A. Lebon souligne le rôle déterminant des dispositions et convictions personnelles de G. Moreau face à ce contexte d'ensemble :

« Et puis, il y a eu Gérard Moreau, et la différence, je dirais que c'est que Moreau n'avait pas le même âge que ses prédécesseurs, il était plus jeune et puis...je pense que c'est l'intérêt que lui-même y portait ! [...] [E]t puis y a le fait de la part de Gérard Moreau de soutenir l'idée que tout citoyen a droit à une information objective... dans les limites de l'objectivité bien sûr... sans jugement de valeur en gros [...] Le but pour Moreau, c'était vraiment de fournir des éléments statistiques objectifs. L'idée, c'est ça, c'était faire un document objectif ; enfin, autant que possible. Mettre ensemble les éléments disponibles et aussi ... parce que voilà, on disait : 'On naturalise 100 000 personnes. Maintenant, à vous de dire si c'est trop ou pas assez... mais, c'est 100 000 ! Ne commençons pas un débat sur 50 000 ou 500 000, lançons un débat sur 100 000 ! Le but c'est que, quelle que soit votre position, que vous pensiez que c'est trop ou pas assez, on puisse discuter sur une base qui est admise partout »<sup>1383</sup>.

La publication des statistiques dont disposent les administrations publiques aurait donc répondu à l'objectif militant de contribuer au bon déroulement du débat démocratique en apportant une base « objective » mise « à la portée de tous »<sup>1384</sup>. Cette description que donne A. Lebon des motivations de son « jeune » directeur n'est pas sans présenter une certaine symétrie avec les principes mis en œuvre au cours des années 1970 par les jeunes énarques – dont est G. Moreau – qui fondent le GISTI. En effet, tout comme il était alors question de réaffirmer l'Etat de droit<sup>1385</sup> par la publicisation des documents administratifs (notamment des

---

<sup>1381</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1382</sup> « [E]t puis, le fait aussi qu'on multipliait les notes d'information internes... c'est vrai que parfois, c'est plus simple de renvoyer à un seul document que d'avoir chaque fois à refaire »: *ibid.*

<sup>1383</sup> *Ibid.*

<sup>1384</sup> *Ibid.*

<sup>1385</sup> Ce qui caractérise l'action du GISTI, ainsi que celle de l'ensemble des structures qui au cours des années 1970 ont participé de ce qu'on a appelé la « lutte par le droit » ou le « mouvement critique du droit », c'est en effet la réflexion pratique mise en œuvre sur les moyens de « lutter » pour la réaffirmation des principes de l'Etat de droit ; le constat de départ étant que l'existence du droit est traversée par un paradoxe. Alors que sur un plan théorique, l'existence de règles de droit est censée permettre à chaque citoyen de se prémunir contre tout arbitraire, et que le caractère public de ces règles est une condition *sine qua non* pour que cette protection s'accomplisse, il s'avère dans la pratique que l'usage du savoir et de l'outil juridique se trouve monopolisé, voire confisqué par une classe certes hétérogène (les professeurs de doctrine, les avocats, les magistrats, mais aussi



circulaires) qui régissait dans le confinement bureaucratique le sort collectif et individuel des étrangers<sup>1386</sup>, G. Moreau aurait, depuis sa position de directeur de la DPM, reconduit cette forme de militantisme démocratique, reposant sur la nécessité de la publicisation d'une expertise<sup>1387</sup>, non plus juridique, mais statistique, dans l'objectif de limiter les usages de chiffres arbitrairement fondés dans les débats publics sur les orientations de la politique d'immigration.

Si ce réinvestissement pratique, qui place au cœur de la publication de ce rapport les convictions militantes du directeur de la DPM quant au moyen de servir effectivement l'intérêt général, est pour le moins incontestable, il nous semble toutefois qu'il doit également être replacé dans le cadre de l'affaiblissement tendanciel de la « puissance sociale »<sup>1388</sup> de la DPM depuis le début des années 1980. Notamment privée, suite à la réforme du FAS sur lequel elle n'assure plus qu'une tutelle purement nominative, des importants moyens et financiers de cet établissement public<sup>1389</sup>, la DPM se trouve selon G. Moreau dans l'incapacité de jouer le « rôle central » qui a pu historiquement être le sien dans la politique d'immigration<sup>1390</sup> : « A ce moment-là... quand j'arrive à la DPM, je me retrouve avec une tradition forte et solide, mais une situation faible »<sup>1391</sup>. Aussi, au travers de la reprise de la contribution française du rapport SOPEMI, G. Moreau cherche-t-il à repositionner sa direction au cœur de la conduite de la politique d'immigration : « [c]'est l'outil que j'avais à l'époque et, c'est là qu'est né le rapport DPM »<sup>1392</sup>.

Ne pouvant en effet compenser l'inanité de la capacité opérationnelle de sa direction par rapport notamment aux « positions de pouvoir » croissantes que s'attribuait le ministère de l'Intérieur en matière de contrôle réglementaire des flux migratoires, G. Moreau s'efforce stratégiquement d'investir une fonction dans la politique d'immigration qui permette à sa

---

bien évidemment les agents de l'Etat, au premier rang desquels les hauts-fonctionnaires). Le mode effectif d'existence effectif du droit finit donc par replacer, *via* les contraintes posées à l'accès et la maîtrise de son entendement et de son fonctionnement, les individus dans des situations d'arbitraire ; cf. Kaluszynski Martine, « Sous les pavés le droit : le Mouvement critique du droit ou quand le droit retrouve la politique », *Droit et société*, 76, 2010, pp.523-541.

<sup>1386</sup> Cf. Israël Liora, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », *Politix*, 16, 62, deuxième trimestre 2003, pp.115-143.

<sup>1387</sup> Cf. Marek Anna, *Le GISTI ou l'expertise militante*, mémoire de DEA de sociologie politique sous la direction de Gérard Noiriel, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2001.

<sup>1388</sup> Entendue comme « le pouvoir dans un système d'interdépendances » : Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Paris, Presses Pocket (Collection « Agora »), 1990, p.104.

<sup>1389</sup> Sur le faisceau d'éléments institutionnels et réglementaires qui provoque cet affaiblissement, cf. Viet Vincent, *La France immigrée, op.cit.*, pp.432-443.

<sup>1390</sup> Cf. audition de Gérard Moreau le 14 mars 1990 devant la mission parlementaire sur l'intégration des immigrés, présidée par Philippe Marchand, in Rapport d'information sur l'intégration des immigrés 1348 déposé par Philippe Marchand le 11 mai 1990 ; archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

<sup>1391</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1392</sup> *Ibid.*

direction de disposer d'un avantage comparatif : « j'avais les moyens, la volonté et pas d'interdiction alors que le ministère de l'Intérieur n'avait pas la volonté, n'avait pas les moyens et, il avait l'interdiction »<sup>1393</sup>. En profitant en quelque sorte du « point faible » de l'hégémonie ministère de l'Intérieur, il est donc question de doter la DPM, d'une position si ce n'est centrale, du moins incontournable dans la conduite de la politique d'immigration ; comme le souligne d'ailleurs le conseiller technique de G. Moreau : « [P]ar rapport à la DPM, c'est vrai que c'était un des événements d'extériorisation, par là on était visible de l'extérieur. Je ne dis pas que les autres bureaux ou administrations ne comptaient pas, c'est pas du tout ça, mais nous, on était reconnu pour ça ». Aussi, ce n'est qu'avec la plus grande circonspection que la DPM, son directeur et son conseiller technique, accueille la mission de coordination statistique que le Premier ministre confie au tout récent HCI.

***b – Les attendus de la mission de coordination statistique : les perspectives croisées de la DPM et du HCI***

Alors que les « sages » définissent alors le groupe « Statistiques » comme une structure légère permettant d'éviter d'appesantir la coordination des statistiques, la DPM considère pour sa part que c'est le fait même d'avoir confié cette mission au HCI qui institue une inutile complication du fonctionnement administratif. À l'instar de ce qu'il se passe pour l'institution du SGI à qui est confiée la fonction de coordonner les actions de la politique d'intégration (cf. chapitre 1), la DPM considère qu'au lieu d'être placée dans les attributions de cette autre institution interministérielle qu'est le HCI, la tâche de coordonner les statistiques publiques aurait pu et dû revenir à la DPM :

« Quand on a vu que le 'PM' confiait les stats au HCI, ben qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? On n'avait pas le choix, on n'avait pas le choix. C'est typiquement ce qu'on appelle une décision gouvernementale. Le Gouvernement a dit : 'Je crée le HCI, je lui confie la charge de coordonner les statistiques'. Cette messe-là était dite. Effectivement, je me suis dit qu'on aurait pu, sans créer d'organisme, dire à la DPM : 'Faites ça'... en nous entourant d'un comité d'experts bien sûr... à l'époque, je pensais que c'était créer des structures qui s'empilaient les unes sur les autres et qui allaient créer des problèmes de coordination supplémentaires »<sup>1394</sup>.

---

<sup>1393</sup> *Ibid.* Notons qu'on retrouve encore une fois la triangulation de l'autorité du « dire public » (*dicere publicum*) auquel se rattache le directeur de la DPM : « j'avais les moyens », *imprimi potest* ; pas d'interdiction, *nihil obstat* ; et « la volonté », *imprimatur*.

<sup>1394</sup> *Ibid.*

Qu'il s'agisse du directeur ou de son conseiller technique, l'un comme l'autre estiment en effet que cette pratique de synthèse des statistiques administratives initiée et conduite depuis plusieurs années conférait *de facto* à la DPM une dimension et envergure interministérielle :

« Le problème statistique en France, c'est qu'il n'y a pas de source statistique unique et, il faut une conjonction de plusieurs groupes de statistiques. *Donc, toute personne voulant s'occuper des flux migratoires était interministérielle par définition...* et manque de chance, ces différentes sources statistiques, elles donnent pas les mêmes chiffres parce que chacune ne mesure que le produit de son activité... et donc, nous, à la DPM, on faisait déjà ce travail interministériel en quelque sortes si vous voulez, puisqu'à partir des différentes sources, il nous fallait prendre un peu des parties de chaque... parce qu'au fond à la DPM, on était producteur de quasiment rien »<sup>1395</sup>.

Et s'ils s'affirment tout disposés à reconnaître l'existence de problèmes importants quant à la qualité de la production statistique, la « logique » aurait voulu que le caractère pionnier de leur démarche, ou du moins son apport spécifique, soit reconnu :

« Mais l'idée de la coordination, c'était pas inutile parce que c'est vrai ça que les statistiques étaient extrêmement disparates, incomplètes, mal foutues, mal coordonnées et qu'en plus, il y avait eu jusque-là une espèce de consensus politique pour ne pas faire trop de bruit autour des chiffres ! Mais bon, tout de même, pas complètement, pas complètement ! Parce que la DPM a fait un rapport public sur les chiffres de l'immigration dès 1987 ! [...] Et la DPM sortait un rapport annuel sur les chiffres de l'immigration disponibles, et qui montrait bien les choses et c'était avec ses propres moyens ! Donc bon, par rapport à ça, le HCI ne faisait qu'apporter une coordination extérieure en mettant autour de la table l'INED, l'INSEE, l'Intérieur, l'OMI, l'OFPPRA, etc. »<sup>1396</sup>.

Aussi, reformulant le rôle du HCI à partir de leur propre démarche, les deux responsables de la DPM définissent et distinguent deux périmètres concentriques de et pour la coordination statistique, ne se présentant que comme l'élargissement du noyau central déjà pris en charge par la DPM. Aussi, leur perception de l'harmonisation à opérer implique-t-elle notamment une problématisation de la question statistique qui fait reposer les efforts à accomplir sur le ministère de l'Intérieur. En effet, dans un argumentaire qui donne à la nécessité de mise en cohérence des sources administrative une finalité cognitive (« [s]i on veut comprendre ce qui se passe, pourquoi il y a un changement, une rupture, il faut harmoniser, il faut que les statistiques soient compatibles »<sup>1397</sup>), A. Lebon considère qu'en l'état la DPM assure une partie de cette cohérence en opérant notamment *via* le suivi que permet son rapport des données de cette source majeure de statistiques brutes qu'est l'OMI :

---

<sup>1395</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1396</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1397</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

« Bon, les statistiques de l'OMI étaient toujours compatibles dans ce sens où... bon, la DPM a la tutelle de l'OMI... l'OMI a l'avantage de publier un annuaire statistique depuis 1945 mais, le problème, c'est que l'OMI publie un annuaire statistique de ce qu'il voit, grâce notamment aux visites médicales... ni plus ni moins... mais lorsqu'un Gouvernement, pour des raisons x ou y, décide de soumettre telle population étrangère ou telle catégorie d'immigrés à la visite médicale, l'OMI la prend dans son giron et on la retrouve dans ses statistiques. Mais, lorsque, pour une raison inverse, comme par exemple l'entrée dans l'Union de certains pays, on ne soumet plus certaines personnes à la visite médicale... ben, ça disparaît des statistiques de l'OMI... [...] Donc ça, c'est un vrai problème mais, c'est inhérent à la fonction de l'OMI... ce que produit l'OMI, c'est un sous-produit statistique qui dépend de son champ d'action administrative... Les statistiques de l'OMI ont donc l'avantage de remonter à très longtemps mais, elles présentent l'inconvénient de ne renseigner que sur les populations que voit l'OMI... Mais comme je vous dis, on en avait la tutelle donc, nous on travaillait beaucoup avec l'OMI pour le rapport, on savait comment reprendre leurs produits de gestion, et donc, avec l'OMI, on n'a jamais eu de problème d'harmonisation... Il n'y avait pas de problème d'harmonisation, et quand il y avait un changement de réglementation, on voyait bien l'impact que ça allait avoir sur les statistiques de l'OMI »<sup>1398</sup>.

A. Lebon met alors en évidence cette expérience acquise, notamment au travers de la confection du « rapport DPM », dans le traitement du registre d'activités de l'OMI dont la DPM assure d'ailleurs la tutelle – et donc l'affirmation de la maîtrise et de la compréhension de l'établissement des relations de causalités possibles entre les changements de réglementation et les évolutions quantitatives des sous-produits de gestion. Son objectif est d'établir le fait que les problèmes de cohérence statistique, qui se posent au moment où le HCI se voit confier sa mission de coordination, concernent surtout l'autre grande source administrative qui est celle du ministère de l'Intérieur. La publication de cette source est d'ailleurs décrite comme davantage problématique encore que la non divulgation :

« Mais, là où il fallait harmoniser... c'est avec l'Intérieur... mais bon, le ministère de l'Intérieur, c'est un organisme indépendant et, qui le fait savoir et, qui, pendant très longtemps, ne publiait pas de rapports... ou bien quelques documents de stocks, de stocks annuels qui nous ont valu pas mal de difficultés avec les journalistes... mais bon, les journalistes, ils sont malins, ils sont payés comme ça, c'est normal... mais bon, au moment où l'OMI annonçait 3,6 millions, l'Intérieur en voyait plus de 4 millions... »<sup>1399</sup>.

Il apparaît ainsi que cette stratégie de redéfinition des attendus de la mission de coordination du statistique du HCI vise essentiellement à établir un distinguo entre la situation, position, fonction et production de la DPM et celles des autres administrations sollicitées ; et tout particulièrement à l'égard du ministère de l'Intérieur. Procédant notamment à une forme de division du travail de traitement des sources statistiques, la DPM

---

<sup>1398</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1399</sup> *Ibid.*

s'efforce donc de défendre une conception de l'interministérialité statistique dans laquelle s'établirait une complémentarité entre elle-même et le HCI.

Cependant, à l'inverse, les « sages » considèrent que l'autorité interministérielle que leur confère la lettre de mission du Premier ministre pour « solidifier » la connaissance statistique sur l'immigration suppose de n'établir aucune différence de traitement entre les différentes autorités administratives rassemblées au sein du groupe « Statistiques ». Aussi, le HCI ne part-il pas de la matérialité du travail de mise en forme des statistiques administratives pour définir son rôle en la matière, mais subordonne la nécessité de ce travail de coordination et ses implications administratives à la finalité d'ensemble de la politique d'intégration dont il est le seul garant :

« Eh oui mais...la mission dépassait quand même la statistique n'est-ce pas ! Le HCI... il s'agissait de définir, de parvenir à un point de vue politique publique ! Ce n'est pas qu'une affaire de statistiques et souvent, dans des choses comme ça, l'instrument croit être la solution. La statistique c'est un instrument mais, il y a un effort de synthèse à faire pour en faire une politique publique qui n'est pas une politique statistique »<sup>1400</sup>.

Aussi, se refusant explicitement à accorder à la DPM le statut de *primus inter pares* qu'elle revendique au nom de l'antériorité de sa pratique de publication annualisée des principales données statistiques disponibles notamment sur les flux, le HCI considère que l'édification d'une politique publique telle que la politique d'intégration nécessite de formuler la coordination statistique à partir d'un point de vue qualifié de « supérieur », en ce qu'il ne doit reconnaître aucune « chasse-gardée » institutionnelle :

« Je connais bien Gérard Moreau. Sa femme Yannick Moreau est au Conseil d'Etat et l'un et l'autre sont très bien. Seulement, dans cette affaire-là, il s'est trouvé que la décision de confier cette mission de coordination au HCI a été un peu considérée par eux comme les dépossédant de... Ce qui n'a pas de sens juridique. Personne n'est propriétaire de ses fonctions. Ça vaut pour l'Etat en général... Et, lorsqu'on crée des institutions pour essayer de faire de la coordination et pour essayer de définir, si difficile que ce soit, une politique publique, il faut un organisme un peu supérieur. Quand je dis supérieur, ce n'est pas au sens hiérarchique. Mais, c'est un organisme qui puisse définir une synthèse »<sup>1401</sup>.

À partir de cette autorité hiérarchique spécifique qu'est la coordination administrative interministérielle et de cet objectif surplombant qu'est l'instrumentation statistique nécessaire de l'intégration en tant que politique publique, le HCI en vient ainsi progressivement à définir de manière monopolistique la production de cette « synthèse ». Reprenant à cet égard très

---

<sup>1400</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1401</sup> *Ibid.*

exactement la même terminologie que son directeur d'administration, celle d'*imprimatur*, A. Lebon affirme que cet acte d'autorité par lequel le HCI prétend instituer à son compte un monopole de la publication de synthèses statistiques annualisées qui n'était fondée ni en fait (« il n'avait pas lui-même de statisticiens pour venir mettre le cachet de l'*imprimatur*, pour vérifier ...»), ni en droit («...et d'abord, j'aurais pas accepté que ce soit vérifié »), ne trouve à s'expliquer finalement que dans la concurrence que représentait aux yeux des « sages » l'existence de son propre rapport, déjà établi institutionnellement :

« [O]n avait une certaine réticence envers ce groupe parce que si on avait appliqué à la lettre ce qu'il y avait dans le rapport, plus personne ne publiait sans l'*imprimatur* du HCI... enfin, je veux dire, on va pas arrêter les publications... le HCI voulait une espèce de monopole... Non et puis bon, on voyait bien que le HCI n'avait personne, il n'avait pas lui-même de statisticiens pour venir mettre le cachet *imprimatur*, pour vérifier... d'abord, j'aurais pas accepté que ce soit vérifié et en plus ils avaient personne pour le faire [...]. [D]onc il y a toujours eu une espèce de réserve [...] Mais bon, c'est-à-dire que c'est sûr qu'avec la DPM, intellectuellement, je ne parle pas sur le plan des personnes, c'est sûr qu'il y a toujours eu une concurrence plus vive. Faut dire qu'on était les seuls à faire un rapport comparable »<sup>1402</sup>.

Aussi, les relations de la DPM et du HCI ainsi que la confrontation de leurs conceptions de la coordination statistique, sont assez rapidement dominées par la question des modalités de l'organisation de la publication des statistiques, et notamment par la question du maintien ou de la suppression du « rapport DPM » : « Moreau faisait son rapport tous les ans et au début, il y a eu un bon rapport de force entre le DPM et le groupe « Statistiques ». Anicet Le Pors a dû vous le dire. Je me souviens qu'il a eu des colères parce que le rapport de la DPM subsistait ! »<sup>1403</sup>. Le directeur de la DPM et son représentant au groupe « Statistiques » campent effectivement sur une formulation de la coordination statistique visant à reprocher au HCI de ne prendre en charge la publication des statistiques qu'au détriment de la spécificité et de l'utilité propres du « rapport DPM » :

GM : « Ils se sont dit que puisqu'il y avait un texte du Premier ministre disant que le HCI coordonnait la production statistique, tout le reste devait s'effacer. Je considérais que le reste ne s'effaçait pas de cette manière, que coordonner, ce n'est pas faire disparaître les productions de données qui existaient par ailleurs. Surtout que commencer à détruire avant d'avoir construit, pour moi c'est un peu... »<sup>1404</sup>.

AL : « Et donc, le groupe 'Statistiques' s'est mis progressivement au travail... mais tout de même, pour nous, sont apparues quelques difficultés parce que le HCI s'est mis en tête de faire un rapport et, il voulait supprimer le rapport de la DPM... mais, je veux dire notre

---

<sup>1402</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1403</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1404</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

rapport ne faisait pas double-emploi avec le rapport du HCI et celui du HCI ne faisait pas double-emploi avec celui de la DPM »<sup>1405</sup>.

Si les « sages » et leurs collaborateurs sont tout à fait conscients du « bras de fer » auquel ils s'exposent de la sorte, et se montrent particulièrement au fait des motivations de la DPM – direction centrale faible d'un ministère lui-même faible et dont le seul fait de légitimité est la parution de ce rapport (« c'était une date importante pour la DPM ! Bon... et puis, ça faisait le quatrième ou le cinquième rapport que la DPM faisait donc... depuis que Moreau était directeur d'ailleurs donc, il ne voulait pas se défaire de ça »<sup>1406</sup>) –, c'est la rigidité du maintien de cette prétention concurrentielle du HCI qui, selon la version d'A. Lebon, a fini par transformer en réaction la réticence de la DPM à l'égard de cette mission statistique en disposition de résistance plus affirmée :

« Mais, après je dirais qu'ils ont été pris à leur propre piège parce que... Enfin, disons que, voyant qu'ils n'arrivaient pas à ce qu'ils voulaient peut-être implicitement, ils se sont un peu durcis en réaffirmant : 'Nous avons le monopole, nous avons été chargés de...' et du coup, nous aussi, on s'est un peu durci »<sup>1407</sup>.

La coordination statistique s'est donc transformée, au croisement des perspectives poursuivies, selon leurs intérêts respectifs, par la DPM et le HCI en lutte administrative dont l'enjeu est le caractère monopolistique dont doit se doter (ou non) la publication des statistiques administratives sur l'immigration. Aussi, voyons à présent comment se déploie et se matérialise cet affrontement dans la conduite des travaux du groupe « Statistiques ».

## 2 – Les querelles de l'imprimatur

Par l'usage du terme commun de « querelles », il est question ici de rendre compte du caractère feutré et confiné que prennent les stratégies et tactiques mobilisées pour s'opposer dans un cadre où il est justement question de s'accorder ; un cadre dont par ailleurs la DPM ne peut s'extraire et duquel le HCI ne peut se permettre d'exclure cette dernière. Aussi, l'antagonisme qui s'affirme de manière croissante au fur et à mesure des premiers mois

---

<sup>1405</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.* Mentionnant d'ailleurs la deuxième époque du groupe « Statistiques » qui commence à partir de 1998 (et que nous aborderons dans le chapitre 5), A. Lebon indique que cette focalisation semble avoir été propre à la période fondatrice du HCI et du groupe « Statistiques » : « Et puis bon d'ailleurs avec le deuxième groupe « Statistiques », celui de Patrick Weil, ça a été réglé en trois minutes » : *ibid.*

<sup>1406</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1407</sup> *Ibid.*

d'activité du groupe « Statistiques » prend-il des formes dévoyées. D'une part, la DPM s'évertue à limiter les conséquences de la mission statistique pour son positionnement en tant qu'acteur indispensable de l'exploitation des statistiques de flux ; freinant pour ce faire non seulement l'élargissement du groupe « Statistiques » aux producteurs de sources administratives mais également la cadence de travail souhaitée par le HCI (a). D'autre part, en réaction à ces résistances de la DPM, les « sages » investissent la question du régime général d'autorisation de publication, resserrant de plus en plus l'étau autour de la légitimité de la viabilité du rapport « DPM » (b).

*a – Du pouvoir d'usure de la DPM dans la conduite du travail du groupe « Statistiques »...*

Faute de pouvoir s'opposer frontalement à l'autorité interministérielle du HCI et à cet objectif de coordination dont il a été désigné comme le garant, et qui possède une forte légitimité publique (« [o]n ne va tout de même pas reprocher à l'administration de se coordonner ! Tout de même ! Donc c'était à peu près incriticuable »<sup>1408</sup>), la DPM choisit, au travers de sa participation au groupe « Statistiques », de « saper » la conduite concrète des travaux menés. Cette stratégie de résistance administrative adopte une double modalité que nous allons aborder successivement. D'une part, il s'agit de susciter et/ou de maintenir un état de division ou de cloisonnement entre les administrations ou établissements publics entre lesquels, selon la logique de la conception interministérielle et transversale de la problématisation de l'immigration et de la politique d'intégration, doit justement et notamment s'établir un partage des informations et des données. D'autre part, tout en acceptant les contributions qui lui sont demandées dans le cadre du travail du groupe « Statistiques », la DPM s'efforce de mettre le HCI face à l'inexistence de ses moyens propres, en adoptant une posture dilatoire.

En premier lieu donc, alors qu'elle essayait justement depuis plusieurs années de se constituer un rôle et une place spécifique dans l'expertise administrative sur les statistiques de l'immigration, la position de la DPM se trouve mise en équivalence avec toute une série d'autres administrations statistiques ou sectorielles : « et là, y avait la DPM qui était juste parmi les autres »<sup>1409</sup>. Si les dirigeants de la DPM ne peuvent que prendre acte de la relativisation de leur position antérieurement dominante, ils essaient d'en prévenir l'aggravation par la limitation des projets d'élargissement de la composition de ce groupe

---

<sup>1408</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1409</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*



« Statistiques ». L'idée est bien évidemment que plus seraient nombreuses les administrations représentées, plus l'importance relative de la DPM serait amoindrie.

En l'état initial, la configuration est, comme nous l'avons décrite précédemment<sup>1410</sup>, limitée et « contrôlable » par la DPM. À l'exception de la démographe de l'INED, les autres membres présentent des compétences spécialisées sur l'immigration qui sont extrêmement faibles ; les publications de statistiques des institutions d'appartenance de ces autres membres sont par ailleurs très ponctuelles, quand elles ne sont pas tout simplement inexistantes comme dans le cas du ministère de l'Intérieur. Ce dernier ministère, qui devrait logiquement être le principal « concurrent » de la DPM – d'un point de vue opérationnel certes, mais également potentiellement d'un point de vue statistique –, présente un état manifeste d'incapacité statistique. Sans parler de compétence spécialisée, ni même de technicité statistique, la situation du ministère de l'intérieur présente de manière plus brute une « défaillance » manifeste de moyens humains, notamment ceux nécessaires à la tenue à jour de l'exploitation des données fournies par les préfetures. Rappelons qu'au moment où se constitue le groupe « Statistiques », à l'été 1990, ce ministère n'avait plus publié de chiffres bruts depuis ceux diffusés au printemps 1986 des stocks de titres de séjours en cours de validité au 31 décembre 1985.

Il s'avère toutefois que le caractère resserré de cette composition initiale n'est pas envisagé comme un attribut définitif du groupe « Statistiques ». Il n'est question que de poser les premières bases du travail à mener dans un cadre limité et de là, censément plus efficace. Ainsi, les deux établissements publics que sont l'OMI et l'OFPPRA ne sont volontairement pas, de la part du HCI, incluses dans la liste des « membres souhaitables pour l'instant », mais leur intégration est néanmoins, dès la première réunion du groupe « Statistiques » (5 juillet 1990), prévue pour « + tard »<sup>1411</sup>. Si l'un et l'autre de ces établissements sont des producteurs de statistiques brutes, l'OFPPRA n'est qu'en mesure de renseigner – encore très imparfaitement d'ailleurs d'un point de vue technique<sup>1412</sup> – sur les demandes d'asile et l'octroi du statut de réfugiés. Par contre, l'OMI constitue la deuxième couverture statistique en termes d'étendue de son activité, et cet établissement, qui dispose d'une certaine autonomie notamment financière et d'organisation, est néanmoins sous la tutelle de la DPM

---

<sup>1410</sup> Cf. dans le présent chapitre, la section 2 de la sous-partie A.

<sup>1411</sup> Notes manuscrites de Gérard Calot lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1412</sup> La base de données informatisée sur les demandes d'asiles n'ayant commencé à être constituée qu'à partir de la fin de l'année 1989 au moment où les moyens de l'établissement pour le traitement du « retard » ont été renforcés sous l'impulsion du SGI (cf. chapitre 1). Sur l'établissement de la base de données de l'OFPPRA, cf. Grémy Jean-Paul & Legoux Luc, « L'exploitation statistique des données administratives : l'exemple de la base informatique de l'OFPPRA », *Sociétés contemporaines*, 14-15, juin-septembre 1993, pp 43-57.

notamment pour le respect des procédures administratives. En outre, et de manière bien plus significative, elle constitue bien évidemment la première source administrative sur laquelle s'appuie la DPM pour la confection de son rapport. Il en découle assez logiquement que si la DPM s'oppose à l'introduction de tout nouveau membre, c'est tout particulièrement le cas pour l'OMI.

Aussi, alors qu'est de nouveau ouverte la discussion sur l'élargissement du groupe « Statistiques » au début du mois d'octobre 1990 et qu'il est prévu d'organiser pour commencer « des auditions des administrations productrices de statistiques » pour la réunion prévue le 23 octobre 1990<sup>1413</sup>, A. Lebon souhaite qu'il soit « décidé de reporter la participation de l'ensemble des administrations (OMI, OFPRA) »<sup>1414</sup>. L'argument avancé est que « [c]eci permettra de définir clairement les objectifs et les demandes »<sup>1415</sup>. L'argument implicite d'un tel report est que l'OMI n'est qu'un établissement public faisant notamment appliquer la réglementation en matière de visite médicale, et que son intégration prématurée en tant que membre à part entière du groupe « Statistiques » ne permettrait pas de faire avancer les travaux du groupe ; sa participation ne pouvant être pleinement effective que si ce dernier parvient à établir avec précision les « demandes ponctuelles »<sup>1416</sup> qu'il souhaite adresser à l'OMI. C'est ce que G. Moreau reformule par la mise en avant du caractère « procédurier » de cette institution qui ne serait aucunement autonome d'un point de vue statistique :

« L'OMI, c'est tout à fait différent d'un organisme de recherche comme l'INED, c'est un organisme strictement administratif même si c'est pas un service du ministère, c'est un établissement public qui a l'autonomie, qui a un conseil d'administration... et d'ailleurs qui est extrêmement autonome puisqu'il a des ressources propres. Vous savez quand un étranger a une carte de résident, il paye une cotisation annuelle et cette cotisation est versée à l'OMI. Et plus d'étrangers entraînent, plus l'OMI avait de ressources [...]. [C]'est tout ça qui faisait le budget de l'OMI et c'est ce qui le rendait relativement indépendant mais, cela dit, il appliquait la réglementation que les ministères sortaient, il appliquait les règles, il n'avait pas le choix des procédures, il gérait des procédures donc, c'était pas du tout des « chercheurs nimbus », c'était des procéduriers qui disait : on convoque un tel pour qu'il fasse une visite médicale etc. [...] Donc, l'OMI n'a jamais très bien travaillé statistiquement, parce qu'ils faisaient des sous-produits de gestion et faire de la statistique en sous-produit de gestion, ça marche toujours mal »<sup>1417</sup>.

---

<sup>1413</sup> Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1414</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1415</sup> *Ibid.*

<sup>1416</sup> *Ibid.*

<sup>1417</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

La requête du conseiller technique de la DPM semble avoir été entendue puisque la tenue des auditions de l'OMI et de l'OFPRA est effectivement reportée. Aussi, le compte-rendu de la réunion du 2 octobre 1990 stipule que « [l]a réunion du 23 sera donc une réunion du seul groupe de travail »<sup>1418</sup>. Il semble toutefois, si l'on se reporte au témoignage de M. Tribalat – qui dit pour sa part avoir été favorable à l'introduction la plus rapide possible de l'OMI –, que le compte-rendu de réunion omet l'un des aspects de l'argumentaire d'A. Lebon :

« Lebon ne voulait pas que l'OMI vienne. Son argument, c'était que l'OMI était sous la tutelle de la DPM. Je me souviens que quand il a eu cet argument-là, je lui dis : 'Ben, écoutez, moi aussi, je m'en vais puisque l'INED est sous la tutelle de la DPM !' [...] À l'époque, l'OMI c'est le fabricant. Donc c'est mieux, si vous voulez faire bouger l'enregistrement, d'avoir la personne qui fabrique que celui qui écrit le rapport »<sup>1419</sup>.

Ainsi la relativisation de la qualité propre des statistiques de l'OMI, mais également de sa compétence statistique, s'articule très directement à la réaffirmation de l'autorité hiérarchique qu'exerce la DPM sur cet office. Sans qu'il soit ici question de vérifier l'effective influence de M. Tribalat sur cette décision (« Parce que quand même on avait pas beaucoup de grain à moudre ! Et pour bouger, Anicet Le Pors me soutenait [...] Et donc, je me souviens, c'est moi qui ai fait venir l'OMI »)<sup>1420</sup>, l'on peut toutefois constater que parmi les thèmes arrêtés pour l'ordre du jour de cette « réunion du 23 », celle du « seul groupe de travail », l'on retrouve de nouveau la « [c]omposition du groupe de travail pour l'année 1991 ». En effet, les suites de la précédente discussion semblent avoir aiguisé l'enjeu du mode de participation des producteurs de statistiques, puisqu'on passe en une quinzaine de jours d'une discussion sur l'organisation d'« auditions des administrations productrices de statistiques » à la question de leur intégration à la prochaine mouture de la composition du groupe de travail.

Dans l'intervalle, le HCI semble en effet avoir débattu de cette question en son sein puisque lors de la réunion du 23 octobre 1990, c'est Jean-Pierre Costa, en tant que rapporteur général du HCI, qui fait état de la décision arrêtée par les « sages » en la matière. C'est en tout cas ce qu'indiquent les notes manuscrites prises par M. Tribalat à cette occasion :

---

<sup>1418</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1419</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1420</sup> *Ibid.* Nous reviendrons en effet plus longuement et plus spécifiquement sur le rôle de la démographe dans le chapitre 4.

« Composition du groupe de travail pour l'année 1991 : Costa : 3 organismes présence nécessaire : OMI, OFPRA, Direction des Français de l'étranger et des étrangers en Français<sup>1421</sup> »<sup>1422</sup>

De plus, typographiquement, une accolade reliant les deux premiers organismes, précise que l'OMI et l'OFPRA ne doivent absolument pas être cantonnés à une participation variable, mais bien continue : « ne pas faire en tant que besoin »<sup>1423</sup>. Aussi, le HCI a-t-il très directement fait acte d'autorité en rejetant les exigences de la DPM au sujet du report d'une sollicitation d'ailleurs ponctuelle de l'OMI. Dans son témoignage, G. Moreau, concède que si sa direction, à commencer par lui, s'est opposée à l'incorporation de l'OMI, en mobilisant effectivement l'argument de la tutelle que la DPM exerçait *de facto* sur l'OMI, c'était principalement afin de modérer les prétentions hégémoniques du HCI :

« Ben en même temps, l'OMI, je veux dire... enfin bon, ça fait partie des réactions administratives. Le HCI avait tendance à dire à la DPM : 'Fournissez-nous votre travail'... même pas 'Fournissez-nous', on vous le pique sans même vous prévenir, si je puis dire... alors, il est possible, je dis bien possible (rires) que lorsque le groupe 'Statistiques' a commencé à se réunir, la DPM, sans mon accord, ou avec mon accord, ait pu dire : 'Nous travaillons avec l'OMI depuis des années, il nous sortent des chiffres, nous leur demanderons les chiffres que vous voulez. Qu'il n'y ait pas plusieurs commanditaires'. S'il y a plusieurs capitaines, on ne sait pas très bien ce qu'il va se passer. Donc, il est possible effectivement (rires) qu'on ait émis ce genre de trucs »<sup>1424</sup>.

M. Long évoque, quant à lui, non seulement des « réactions » mais bien des « rétentions » administratives, et considère que le seul support de cette prise de la position de la DPM ne renvoie qu'au « système de pouvoir qui s'attache à l'information » dans tous les types d'organisations (privées comme publiques) et qui conduit certains responsables à considérer qu'ils doivent conserver l'exclusivité de certaines informations :

« [M]ais, la rétention, ça n'existe pas que dans l'administration, je l'ai remarqué aussi dans les entreprises... Même des cadres à un niveau élevé et des directeurs considèrent qu'au fond ils ne sont pas obligés de dire tout ce qu'ils savent... Ce qui, à mon avis, est une conception qui doit être révisée parce que ça peut être vrai pour l'extérieur, mais ce n'est pas vrai à l'intérieur d'une mission... Il faut quand même que les gens qui sont responsables de la mission sachent tout ou à peu près tout... et, je vous dis, c'est difficile... C'est difficile non seulement dans les

---

<sup>1421</sup> Désormais dénommée Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire, cette direction du ministère des affaires étrangères qui ne fut finalement pas présente, ni dans la liste du groupe « Statistiques » du rapport de 1991, ni par la suite, était censée mettre à disposition des données quantifiées sur les départs des Français à l'étranger ; données dont l'absence est par ailleurs préjudiciable à la qualité de l'établissement du solde migratoire dont nous avons parlé au chapitre précédent.

<sup>1422</sup> Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990,

*op.cit.*

<sup>1423</sup> *Ibid.*

<sup>1424</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

administrations mais même dans les entreprises... D'une direction à l'autre, il ne faut pas croire qu'on se dit tout. Pourquoi ? Parce qu'il y a un système de pouvoir qui s'attache à l'information. Donc, celui qui détient telle information que ne détient pas l'autre estime avoir un certain pouvoir par rapport à l'autre... et, on se dessaisit rarement du pouvoir... et c'est sûr que la DPM, certains de ses membres ont estimé que c'était leur boulot à eux de faire ce que nous faisons, nous »<sup>1425</sup>.

Le HCI ne se montre donc que très peu enclin à entendre les arguments de la DPM quant à la délimitation administrative de la coordination à opérer, n'y voyant qu'une stratégie pour conserver sa centralité dans l'exploitation des sources administratives renseignant sur l'immigration. En effet, la présence de l'OMI ne se contente pas de relativiser la place de la DPM, mais pourrait même la rendre tout simplement superfétatoire ; l'enrôlement direct du producteur de statistiques brutes pouvant *in fine* rendre plausiblement inutile l'intermédiation de la DPM.

Si le maintien de l'OMI à l'extérieur du groupe « Statistiques » constitue la principale tentative de cette dernière pour se ménager une forme de centralité dans le cadre des contours élargis de la coordination statistique telle que mise en œuvre par le HCI, il faut également indiquer qu'A. Lebon a essayé en quelque sorte de subdiviser le groupe « Statistiques ». Il a en effet sollicité les deux techniciens qui, présents dans ce groupe, avaient un tant soit peu travaillé sur l'immigration – à savoir : J.-C. Labat et M. Tribalat –, afin de constituer une sorte de sous-groupe ou groupe d'avant-garde dans le but manifeste de maîtriser l'orientation du travail qui pourrait être mené sous l'égide du HCI :

« [J]e me souviens qu'au tout début du groupe 'Statistiques' il y a Lebon qui m'a pris à part, moi et Labat de l'INSEE, pour nous dire : 'On n'a qu'à se réunir pour voir ce qu'on va faire'... Moi, j'ai dit : 'On va pas se réunir. On ne va pas déjà faire une petite chapelle dans un truc qui est fait pour ça. On va le faire là. Il n'y a pas de raison de faire une tambouille à trois...'. Son idée, c'était d'imposer quelque chose à trois. C'était une sorte de *triumvirat* qui aurait fait son coup de force au sein du groupe 'Statistiques' »<sup>1426</sup>.

En effet, compte-tenu des caractéristiques (cf. *supra*) des autres membres de l'INSEE présents dans ce groupe et des représentants des ministères du Travail et de l'Intérieur, ce sous-groupe aurait réuni la totalité des compétences disponibles sur les statistiques sur l'immigration, et aurait ainsi pu constituer un filtre de reformulation à l'égard des demandes formulées par le HCI. Cependant, en plus d'être partisane d'un élargissement du groupe aux producteurs de statistiques brutes, la démographe de l'INED refuse cette proposition de « travail renforcé » ; n'y voyant qu'une tentative de la part d'A. Lebon de satisfaire les intérêts de sa position

---

<sup>1425</sup> Entretien avec Marceau Long, *op.cit.*

<sup>1426</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

centrale dans la publication administrative de statistiques publiques sur l'immigration – position qui ne pouvait être que fragilisée par une trop grande autonomisation de la démarche initiée par le HCI :

« Sans doute que Lebon avait peur. Lebon faisait son rapport. L'OMI sortait ses chiffres qui étaient d'ailleurs valorisés par le rapport Lebon. Ça s'appelait le rapport Lebon à l'époque... Donc, il n'avait pas beaucoup d'intérêt à ce qu'une nouvelle chose arrive sur laquelle il n'aurait aucune maîtrise et sur laquelle il ne pourrait pas intervenir puisque ça sortirait du HCI »<sup>1427</sup>.

Parallèlement à ces « réactions » et/ou « rétentions » administratives par lesquelles la DPM s'efforce donc de trouver les ressources proprement relationnelles lui permettant de conserver un rôle spécifique dans la maîtrise du traitement de la production statistique dans le cadre des nouvelles délimitations d'action que lui impose la mise en œuvre de la mission de coordination statistique du HCI, il faut également aborder la stratégie dilatoire d'« obstruction » administrative que déploie cette direction centrale à l'égard des demandes de contribution qui lui sont adressées au sein du groupe « Statistiques » en vue du premier rapport.

En effet, dès l'issue de la première réunion du groupe « Statistiques », c'est A. Lebon qui, jouissant bien évidemment de l'assise administrative que lui confère son rapport, se voit confier la tâche de faire le « point sur les flux de toute nature (travail, regroupement familial, demandes d'asile, etc.) : cohérences entre différences sources, variations par rapport aux années précédentes, homogénéisation des séries »<sup>1428</sup>. Acceptant bien évidemment la mission qui lui est attribuée dans le cadre de cette coordination de la production statistique, A. Lebon indique toutefois qu'il ne pourra pas satisfaire cette demande pour le délai fixé initialement par le HCI pour la remise de son premier rapport : soit jusqu'à la fin du mois de novembre 1990. « LEBON : oui mais délai trop court »<sup>1429</sup> indiquent les annotations de P. Festy portées à même le document de l'ordre du jour détaillé de la réunion du 12 juillet 1990. Le compte-rendu de cette réunion établi par C. Ducastelle est plus explicite quant à la réponse apportée à la suggestion formulée par les membres et collaborateurs du HCI sur le fait que ce travail sur les flux pourrait être mené sous la responsabilité de la DPM. Sans rejeter cette responsabilité, la DPM semble en effet avoir répondu à la demande de mission en termes de charges horaires

---

<sup>1427</sup> *Ibid.*

<sup>1428</sup> Ordre du jour détaillé (en date du 9 juillet 1990) de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1429</sup> Ordre du jour détaillé pour la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, annoté par P. Festy, *op.cit.*

de travail : « La demande concernant les flux d'entrée est estimée, par le représentant de la DPM à : 1 mois à temps plein pour un traitement global ; 2 mois à temps plein pour un traitement par nationalités »<sup>1430</sup>. A. Lebon souligne ainsi :

« [Q]uand on a créé ce groupe 'Statistiques', c'est vrai qu'il y a pu y avoir des querelles de personnes, des querelles de méthodes mais, peut-être aussi cette volonté du groupe 'Statistiques' de... parce qu'à chaque fois quand vous lisez le rapport, vous voyez : « Le groupe 'Statistiques' s'est vu confier la mission de... » mais, c'est une mission sans moyens et il fallait presque que je contribue à la mission du groupe 'Statistiques' contre la DPM, contre mon organisme d'origine »<sup>1431</sup>.

Cette évaluation de la quantité de travail représentée est justement incompatible avec l'élaboration du « rapport Lebon », du rapport de la DPM : « [l]a DPM prépare actuellement le rapport 'immigrés et étrangers' (*sic.*) en France qui comportera trois chapitres : I, Les flux ; II, Démographie et économie ; III, Présentation des mesures prises pour la politique d'immigration »<sup>1432</sup>.

Lors de la réunion suivante qui se tient le 28 août, après une trêve estivale d'un mois et demi, c'est encore une fois la requête adressée à la DPM qu'on retrouve examinée en premier lieu par le groupe « Statistiques ». Dans le compte-rendu, on retrouve ainsi précisé que « [l]e rapport de la DPM rédigé par M. LEBON sera achevé fin septembre »<sup>1433</sup>. Ce qui semble avoir suscité une certaine insatisfaction de la part au moins des émissaires du HCI, puisque le même document poursuit que « [c]'est donc *seulement* début octobre, dans le cas où aucun moyen supplémentaire n'aurait pu être débloqué pour la DPM, que les travaux demandés par le Haut conseil pourraient être entrepris »<sup>1434</sup>. L'affaire semble même être d'une certaine gravité puisqu'est annoncé explicitement que ce problème de « moyens », qui semble d'ailleurs ne trouver aucune possibilité de solutions auprès des autres administrations statistiques présentes, sera mis à l'ordre du jour des discussions du HCI :

« Bien que le SES du Ministère de Travail et l'INSEE précisent qu'ils ne sont pas en mesure de fournir une personne pour un ou deux mois à plein temps sur le sujet, le Haut Conseil à l'intégration sera saisi de la question dans sa réunion du 29 août, et devrait intervenir pour trouver les moyens nécessaires »<sup>1435</sup>.

---

<sup>1430</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1431</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1432</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1433</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.*

<sup>1434</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1435</sup> *Ibid.*

Ce qui semble avoir été le cas, puisque lors de la réunion suivante, le 11 septembre 1990, le HCI semble s'être arrangé pour obtenir la « mise à disposition d'une personne qualifiée à temps plein »<sup>1436</sup>. C'est selon toute vraisemblance le président du HCI qui est à cette fin personnellement intervenu auprès du directeur général de l'INSEE : « Marceau Long → Milleron pour la force d'appoint »<sup>1437</sup>. Pour la réunion du 2 octobre, le HCI semble d'ailleurs effectivement avoir « fait avancer » le problème de déficience de moyens avancé par la DPM : « [u]ne personne venant de l'INSEE va travailler auprès de LEBON, à quart temps, sur les statistiques de flux »<sup>1438</sup>.

L'aide, qui est certes moins importante qu'annoncée initialement, puisqu'il n'est pas question d'un temps plein, est toutefois immédiatement présentée par la DPM comme n'étant absolument pas une garantie de l'effectuation du travail dans le délai imparti. Tout d'abord, se pose la question du financement de cet auxiliaire de l'INSEE détaché auprès de la DPM. En effet, le HCI qui s'est efforcé de parer au manque de moyen humain qui lui avait été immédiatement opposé par la DPM sous une forme très précisément quantifiée, demande à ce que la DPM s'acquitte du financement : « Aide à Lebon → 1 personne partiellement – Lebon paye »<sup>1439</sup>. Cependant, le représentant de la DPM, qui réaffirme l'impossibilité matérielle – même dans ces conditions – de satisfaire au calendrier, semble avoir également indiqué que la prise de décision administrative, et en l'occurrence budgétaire, n'était pas encore acquise. Ainsi, la portée de l'annonce du détachement d'une personne de l'INSEE, dans le compte-rendu de cette réunion du 2 octobre, se trouve-t-elle d'ores et déjà relativisée : « [t]outefois, le financement de ce travail qui sera assuré par la DPM, n'est pas encore décidé. De plus, le délai prévu (achèvement fin octobre) ne pourra pas être tenu »<sup>1440</sup>.

Ne disposant plus de traces directement explicite des échanges au sujet des conditions matérielles de l'effectuation de la contribution de la DPM, nous pouvons néanmoins faire un certain nombre de remarques quant à ce qui a été l'avancement effectif de ce travail ; et notamment, en prenant en compte les interventions de J.-C. Labat de l'INSEE et M. Tribalat de l'INED, les deux autres principaux contributeurs à cette partie « statistique » du premier rapport du HCI. Outre le fait que de telles considérations « matérielles » ne sont à aucun moment évoquées au sujet des sollicitations adressées par le HCI à l'INSEE et l'INED, il faut

---

<sup>1436</sup> Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*

<sup>1437</sup> *Ibid.* C'est d'ailleurs dès cette date qu'il est par ailleurs question que « Labat [soit] mis à disposition un peu plus permanente au Haut Conseil ».

<sup>1438</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1439</sup> Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1440</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*



surtout souligner qu'en ce début de mois d'octobre 1990, alors que la DPM commence tout juste à travailler pour le compte du HCI, ces deux dernières institutions sont en mesure de satisfaire les délais. D'une part, la démographe, intégrée à peine un mois plus tôt, s'est déjà acquittée de l'explicitation extensive du schéma du processus d'immigration lors d'ailleurs de cette même réunion du 2 octobre. D'autre part, J-C. Labat a non seulement produit – et ce, dès le mois de juin – une quantification annualisée des flux du « schéma Tribalat », mais a aussi fourni une note sur les fluctuations intercensitaires et l'estimation du solde migratoire au début du mois de septembre<sup>1441</sup>.

Si l'on rapproche le plan provisoire de la partie statistique du premier rapport du HCI de celui de la version effectivement publiée, l'on peut remarquer que ce décalage de la DPM dans l'avancement de sa contribution s'est doublé, avec le temps, d'une livraison revue à la baisse. En effet, alors que les éléments mentionnés comme attendus des contributions de l'INED et de l'INSEE dans ce document de travail en date du 23 novembre (cf. doc. 7, chapitre 2) sont non seulement ceux qu'on retrouve déjà abordés dans les notes de travail présentées au groupe « Statistiques », mais également ceux qui sont effectivement fournis dans la version publiée du rapport, l'ensemble des données qui sont attendues de la DPM sur « [l]es flux migratoires en 1989 (→ la situation fin 1989) »<sup>1442</sup> ne figurent pas dans le rapport du HCI. Le HCI souhaitait voir traiter des flux de l'immigration selon un quadruple éclairage relativement exhaustif : « le rapport 'Lebon' (DPM) ; plus les flux 'juridiques' (rapport de la sous-direction des naturalisations) : acquisitions (pertes), statut de réfugié ; commentaires sur le phénomène ; quid de l'immigration clandestine ? »<sup>1443</sup>.

Finalement, cette partie, qui devait initialement être le deuxième point du rapport, sera finalement reléguée en troisième position<sup>1444</sup> et ne donnera lieu qu'à une section « [l]es flux migratoires récents en France et dans quelques pays européens »<sup>1445</sup> présentant non seulement des données plus réduites, mais également peu détaillées sur la situation à l'année 1989. Ainsi, on ne retrouve aucune indication sur les flux d'acquisitions ou de pertes de nationalité ;

---

<sup>1441</sup> Par ailleurs, il rédige également avant la fin du mois d'octobre 1990, une note sur « [l]'observation statistique des populations issus de l'immigration » ; cf. l'ordre du jour de la réunion du 23 octobre 1990 (*in* le compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre, *op.cit.*) : « présentation du système statistique administratif : M. LABAT » ; ainsi que la note elle-même rédigée, en date du « 22/10/1990 » par J.C. Labat et intitulée comme indiquée précédemment.

<sup>1442</sup> Version de travail du plan du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 23 novembre 1990, *op.cit.*

<sup>1443</sup> *Ibid.*

<sup>1444</sup> C'est-à-dire celle du « schéma Tribalat » dont nous avons indiqué (cf. chapitre 2) comment il avait été « remonté » en première position de cette partie sur les statistiques en lieu et place des éléments de l'INSEE sur les fluctuations intercensitaires, ainsi « rétrogradés » à la deuxième place ; cf. *ibid.*

<sup>1445</sup> Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, *op.cit.*, pp.33-37.

rien non plus sur l'immigration clandestine. De plus, le nombre d'entrées d'étrangers pour l'année 1989 ne fait pas l'objet d'exploitation spécifique et ciblée, mais reste agrégé avec ceux des années 1985 à 1988 et présenté dans une perspective historique dont l'objet est de commenter l'évolution de l'ordre de grandeur de cet agrégat par rapport à la moyenne du nombre d'entrées enregistrées sur des périodes de même durée depuis les années 1960. Par ailleurs, si la question des demandes d'asile et du statut de réfugié est effectivement abordée, il faut souligner que ce n'est qu'au travers de l'inscription de son augmentation dans une évolution commune aux différents Etats européens<sup>1446</sup>. De plus, ce commentaire, par ailleurs très sommaire, s'appuie uniquement sur des graphiques déjà établis<sup>1447</sup> dans le rapport SOPEMI de 1989.

Aussi, peut-on considérer à l'aune de tous ces éléments que la contribution de la DPM a été minimale, tant sur la *qualité* des données produites que sur les conditions formelles de son accomplissement. De plus, et par-dessus tout, alors que la sortie du rapport du HCI se trouve repoussée au mois de février 1991, le rapport de la DPM paraît bien quant à lui à la date initialement prévue, à l'automne 1990<sup>1448</sup>. Cette « tactique » de participation de la DPM à cette « irréprochable » coordination administrative – pour reprendre les termes de G. Moreau –, s'inscrit bien évidemment dans le contexte concurrentiel que nous décrivions plus tôt entre l'autorité que s'octroie le HCI, au nom de sa mission interministérielle, sur la production, la présentation et la diffusion des statistiques, et cette direction administrative qui essayait depuis quelques années de construire la « légitimité » de son expertise sectorielle en s'imposant comme l'institution de référence pour l'établissement de la synthèse annualisée des statistiques administratives sur l'immigration. Et comme nous allons à présent le voir, parallèlement à cette stratégie dilatoire de la DPM, le HCI en vient à « durcir » ses exigences en termes de régime de publications administratives : réclamant progressivement la mise au pas, puis la disparition de la publication du « rapport DPM », le HCI va toutefois buter sur les modalités proprement bureaucratiques de résistance mises en œuvre par la DPM.

---

<sup>1446</sup> « L'augmentation des demandes d'asile s'observe dans tous les pays d'Europe du Nord, et ce quelles que soient les législations en vigueur », *ibid.*, p.35.

<sup>1447</sup> Figurent en effet huit graphiques juxtaposés pour la Belgique, la France, les Pays-Bas, la Norvège, l'Allemagne, la Suède, la Suisse, et le Royaume-Uni : *ibid.*, pp.36-37.

<sup>1448</sup> G. Moreau a transmis à M. Long le rapport de la DPM entre le 16 et le 23 octobre, la publication ayant déjà été fixée pour début novembre : cf. notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990, *op.cit.* Ces notes font d'ailleurs mention d'un « pb » au sujet de « qqs phrases sur les tâches du Haut Conseil à regarder si contradiction ».

*b – ...à l'usure de l'autorité du HCI sur le régime des publications administratives*

Dès la réunion du 12 juillet 1990, s'il est pris acte du « retard » que risque de prendre le travail de coordination sur les statistiques de flux en raison du travail en cours de la DPM concernant la rédaction de son propre rapport, il est déjà question d'intégrer ledit rapport à la publication du Haut Conseil : « [l]a publication [*i.e.* de la DPM] qui est prévue pour la fin octobre devrait être coordonnée avec celle du rapport du Haut Conseil »<sup>1449</sup>. Aucun des projets de publications annoncés par les autres administrations n'est par ailleurs concerné. Il semblerait en effet, d'après la rubrique sur la « gestion des publications officielles à court terme » de ce compte-rendu, que pour ces dernières le HCI se montre plus distant quant à leurs implications dans le travail statistique mené dans le cadre du groupe institué sous son égide. Ainsi, il est reporté que « [l]e ministère de l'intérieur va publier (septembre 1990), les statistiques de présence étrangère au 31 décembre 1986 », mais est-il précisé, « [l]e ministère de l'intérieur doit lui-même expliquer la faiblesse de ses propres statistiques afin que le Haut Conseil n'ait à intervenir sur ce sujet »<sup>1450</sup>. Quant au SES du ministère du travail, il est tout juste mentionné qu'il va publier (août 1990) des statistiques de flux »<sup>1451</sup>.

Par la suite, lorsqu'au retour de la trêve estivale la DPM souligne les problèmes en termes de moyen humains qui l'empêcheront très certainement de pouvoir accomplir le travail exigé par le HCI dans le temps imparti, les « sages », ne se contentent pas de prendre à leur compte la résolution de ce moyen matériel mais indiquent qu'ils ont plus globalement « débattu du problème des publications statistiques, [et] souhaite[nt] à terme pouvoir assurer la coordination de celles qui émanent des administrations »<sup>1452</sup>. Il est ainsi fait état au sein du HCI de la tenue d'une « discussion vigoureuse sur les statistiques publiées par les uns et les autres »<sup>1453</sup>. Il semblerait en effet que cette question du retard dans la mise au travail de la DPM ait débouché pour le HCI sur la mise en débat du régime de publication des productions administratives. Le prétexte de délai de mise à contribution de la DPM au sein de ce groupe ouvre en quelque sorte l'espace d'une prise de décision sur les règles régissant, en attendant l'accomplissement de la coordination des statistiques, le mode de la continuation des

---

<sup>1449</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1450</sup> *Ibid.*

<sup>1451</sup> *Ibid.* Tout juste est-il indiqué à un titre purement conditionnel qu'« [e]n ce qui concerne les résultats de l'enquête ACEMO, ils devraient être publiés en décembre 1990, sauf si le Haut Conseil souhaite en faire état dans son rapport ». Il faut dire que le Haut Conseil sait qu'il se réserve de toute façon l'exclusivité des informations actualisés du recensement : « [l]es actualisations concernant la main d'œuvre étrangère ne seront de toute façon, publiées que lorsque les résultats du recensement de 1990 seront disponibles ».

<sup>1452</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*

<sup>1453</sup> Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*

publications administratives de statistiques. Encore une fois, l'on retrouve évoqués le cadre ou la finalité pédagogiques que se donnent les « sages ». Ils mettent en avant le risque de « trouble dans l'opinion » qui pourrait naître de la « confusion avec les publications *personnelles* »<sup>1454</sup>. L'utilisation du qualificatif « personnel » informe d'une certaine manière sur la perception qu'ont les « sages » des différentes publications sectorielles. Il est dès lors question d'exercer un « contrôle strict » dont les deux modalités sont l'« interdiction totale de publier » ou a *minima* l'ajout de précisions sur la « portée et limites du travail »<sup>1455</sup>. C'est cette deuxième approche qui semble être retenue sur le court terme : « [p]our cette année, le Haut conseil à l'intégration demande à ce que les statistiques publiées soient assorties des critiques nécessaires à leur compréhension »<sup>1456</sup>. Ainsi, le projet de publication du ministère de l'intérieur a-t-il fait l'objet d'amendements de la part du HCI ; amendements qui, une fois apportés, seront transmis de nouveau au président du HCI :

« Le ministère de l'intérieur a intégré des modifications exposant les limites de la méthode utilisée, dans la maquette de présentation de la statistique au 31 décembre 1986. Ces modifications ont été acceptées par le Cabinet du Ministre, et la maquette sera envoyée à Monsieur LONG avant publication »<sup>1457</sup>.

Si ces mesures se justifient par l'expression de « craintes vis-à-vis de la publication du ministère de l'intérieur »<sup>1458</sup>, et sans qu'il n'en soit allé de même pour celle prévue par la DPM, il est néanmoins ajouté : « [d]e façon identique, la maquette du rapport DPM sera communiquée au Haut conseil à l'intégration avant publication »<sup>1459</sup>. Cette idée de « communication du rapport avant publication » pourrait indiquer une marge d'autonomie plus grande pour le rapport de la DPM par rapport à celle de « mise en coordination ». Toutefois, c'est d'une manière très synonyme que la DPM, relayée dorénavant par Jean-René Brunetière, le directeur de cabinet du ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, interprète cette formulation. Pour la DPM, soutenue donc par la direction du ministère, cela équivaut à une sorte de mise suspensive sous embargo de sa publication. En effet, la semaine suivante, dans une « Note à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général à l'Intégration » en date du 17 septembre, J.-R. Brunetière attire tout spécialement l'attention

---

<sup>1454</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1455</sup> *Ibid.*

<sup>1456</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*

<sup>1457</sup> *Ibid.* Les notes manuscrites correspondantes de M. Tribalat indiquent : « ministère de l'Intérieur : a repris la maquette – intégré des modifications pour expliquer les limites et la méthode. Le cabinet l'a vu, et d'accord. Maquette – Adresser à Marceau Long » (notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*).

<sup>1458</sup> *Ibid.*

<sup>1459</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*

sur l'application de l'orientation qui, arrêtée par le Premier ministre, « concerne la maîtrise par le Haut Conseil à l'intégration, des données statistiques relatives à composition et aux variations des flux d'immigration »<sup>1460</sup>. Ne mentionnant pas directement la question du statut du rapport de la DPM, le directeur de cabinet se contente de mettre en avant l'imprécision, l'incohérence (pour ne pas dire la partialité) avec lesquelles la gestion des publications administratives serait assurée par le HCI. Il souligne ainsi : « [s]auf erreur de ma part, il ne semble pas que les informations diffusées récemment par le service des études et de la statistiques du Ministère du Travail, qui ont été assez largement reprises par la presse, aient été validées par le Haut Conseil suivant cette procédure »<sup>1461</sup>. Si ce rappel de la manière dont avait été traitée cette publication prévue pour août 1990 par le SES – qui en avait uniquement distribué début juillet des exemplaires aux membres du groupe « Statistiques »<sup>1462</sup> – est effectué à la mi-septembre, c'est bien évidemment en réaction à l'approche spécifique que le HCI confirme vouloir adopter à l'égard de la publication de la DPM.

C'est en l'occurrence dans le traitement commun qui est appliqué à la production reconnue administrativement de la DPM ainsi qu'à l'encontre du ministère de l'Intérieur qui n'a toujours offert que de très modestes conditions de garantie à sa production statistique, que celle-là estime être spécifiquement freinée. Frein qui est d'autant plus grand que la publication de la revue du SES en août 1990 sur certaines statistiques de flux n'avaient pas fait l'objet d'un contrôle aussi strict. Est ainsi doublement dénoncé, non seulement la non considération du travail accompli depuis plusieurs années – et ce d'autant plus que si les publications des deux ministères doivent être remis avant publication, le ministère de l'Intérieur demeure pleinement maître et responsable de sa publication – ainsi que l'inégalité dans l'octroi de l'autonomie statistique ; le SSM du ministère du Travail s'en voyant gratifié, contrairement à la cellule « faisant fonction » de bureau statistique à la DPM. Aussi, tout en prenant bien soin de réaffirmer tout l'attachement du ministre aux objectifs assignés à cette coordination statistique interministérielle<sup>1463</sup>, J.-R. Brunetière demande au SGI de « bien

---

<sup>1460</sup> Note de Jean-René Brunetière (directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale) à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général à l'Intégration, en date du 17 septembre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1461</sup> *Ibid.*

<sup>1462</sup> « Le projet de publication a été diffusé aux membres du groupe de travail » : cf. compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990.

<sup>1463</sup> « En ce qui le concerne, le ministre de la solidarité reste attaché à la mise en œuvre d'une procédure organisée de la diffusion des données statistiques sur l'immigration produite par les administrations et organismes publics, afin d'éviter les risques d'interprétation abusive sur un sujet aussi sensible » : Note de Jean-René Brunetière (directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale) à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général à l'Intégration, en date du 17 septembre 1990, *op.cit.*

vouloir [lui] faire connaître les modalités suivant lesquelles le Haut Conseil entend exercer ses prérogatives dans ce domaine »<sup>1464</sup>.

Cette intervention ministérielle est le premier point à l'ordre du jour de la réunion suivante du groupe « Statistiques » qui se tient le 2 octobre 1990 : « Lecture de la lettre de M. BRUNETIERE à M. PREVOT, demandant de spécifier la responsabilité du Haut Conseil en matière de statistiques d'immigration et de leurs publications »<sup>1465</sup>. Ce qui donne lieu à un éclaircissement sans nuance de la position déjà exprimée au sujet des publications ministérielles ; et tout particulièrement celle de la DPM : « Le Haut Conseil à l'intégration, lors de précédentes séances, a précisé que, pour cette année, il demande à être informé des projets de publication *et à ce que le rapport de la DPM soit coordonné avec son propre rapport* »<sup>1466</sup>. Dans le prolongement, et très certainement sous la contrainte de cette intervention ministérielle, le HCI affirme pleinement son autorité (mais également son impartialité) en matière statistique en précisant que « [l]e Ministère du travail » justement mentionné par le directeur de cabinet de Cl. Evin, « fera parvenir, au Haut Conseil à l'intégration, le projet de publication des résultats de l'enquête ACEMO »<sup>1467</sup> ; et ce, alors que nous avons vu qu'en juillet, les « sages » se satisfaisaient de disposer des actualisations apportées par le recensement en matière de main d'œuvre étrangère.

Encore une fois, c'est en *réaction* à ces sollicitations externes que le HCI en vient à devoir formuler clairement les orientations qu'il compte appliquer en matière statistique. Délaissant momentanément une posture pragmatique, le HCI adopte à ces occasions une position visant à dire avec autorité ce qui est et doit être du point de vue de la production des statistiques publiques sur l'immigration. En cela, l'on peut dire que c'est au travers de ces interactions institutionnelles (qu'elles portent sur des éléments cognitifs ou sur des règles administratives) que le HCI en vient à « durcir », « raffermir » ce qui est le sens, la portée et/ou les implications de cette mission statistique de coordination administrative. La réactivité du HCI, c'est-à-dire sa promptitude à apporter une réponse à cette dernière sollicitation est attestée non seulement par la longue lettre que le SGI fait parvenir le 9 octobre en réponse à la note de J.-R. Brunetière, mais également par la convocation pour audition par le HCI de G. Moreau le 26 septembre. Le courrier, qui fait par ailleurs mention de cette entrevue entre le HCI et le directeur de la DPM, est de par sa composition d'abord, une manifestation d'autorité. En effet, là où le directeur de cabinet rappelait, pour introduire sa requête, que

---

<sup>1464</sup> *Ibid.*

<sup>1465</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1466</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1467</sup> *Ibid.*

parmi les nombreuses orientations arrêtées par le Premier ministre en matière de politique d'intégration, figurait celle concernant la maîtrise des données statistiques, le document de deux pages formellement envoyé par le SGI est aux trois-quarts consacré à la présentation détaillée notamment de ce qui fonde et justifie la mission du HCI. D'une part et en premier lieu, il prend soin de citer extensivement la lettre de mission du Premier ministre :

« [L]e Haut Conseil à l'intégration sera lui-même responsable de l'ensemble des données statistiques relatives à la composition et aux variations des flux d'immigration, à la présence et à la situation juridique des étrangers sur le sol français. Il les tiendra régulièrement à jour et elles seront reprises dans un rapport annuel public »<sup>1468</sup>.

Et d'autre part, il rappelle quelle est l'obligation politique à l'égard de l'opinion publique, à laquelle répond cette mission statistique :

« [D]ans le contexte actuel, le système statistique général présente des déficiences que chacun connaît, et le régime des publications administratives n'est pas satisfaisant. Ces constatations, qui ne sont pas nouvelles mais dont les effets néfastes ont été maintes fois relevés et auxquelles aucun élément de solution n'a encore été apporté, permettent de préciser la mission du Haut Conseil à l'intégration. Elle vise à l'amélioration et l'enrichissement des moyens de connaissance de l'immigration et de l'intégration, et une meilleure information de l'opinion publique dans un cadre coordonné »<sup>1469</sup>.

Ainsi fondée en autorité et en légitimité, cette mise au point tout en longueur prend soin de ne pas accorder de statut particulier à la DPM et son rapport en matière de clarification statistique ; « aucun élément de solution n'a encore été apporté » est-il ainsi écrit. Par ailleurs, c'est la position même du représentant de la DPM en tant qu'expert administratif attitré qui est relativisée par sa mise en vis-à-vis avec la démographe de l'INED. Ainsi, présentant le groupe de travail mis en place à cette fin par le HCI, le SGI indique qu'en « font partie les deux spécialistes, reconnus en matière de statistiques de l'immigration, Mme TRIBALAT de l'INED, M. LEBON de la DPM »<sup>1470</sup>. Cette précision est tout autant une indication de la reconnaissance déjà acquise par la démographe auprès des représentants de la politique d'intégration qu'une façon de minimiser la centralité du conseiller technique du directeur de la DPM. En outre, cette manifestation d'autorité passe également par une délimitation extensive des prérogatives administratives qui sont, dans ce cadre d'action publique, celles du HCI. En premier lieu, leur étendue est présentée comme totale : « [c]ette

---

<sup>1468</sup> Lettre du SGI (Réf : V/Note du 17 septembre 1990), au directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, en date du 9 octobre 1990 ; archives publiques privées.

<sup>1469</sup> *Ibid.*

<sup>1470</sup> *Ibid.*

mission s'étend donc de la production des diverses statistiques à leur publication »<sup>1471</sup>. En conséquence de quoi, le HCI qui « ne saurait assumer seul une telle charge » doit pouvoir compter sur « la collaboration active des services producteurs de statistiques »<sup>1472</sup>. Cette collaboration des différents représentants du groupe « Statistiques » fait d'ailleurs l'objet d'une présentation toute aussi exhaustive qu'étendue des obligations de ces derniers à l'égard du HCI. Ils sont ainsi chargés :

« [...] d'informer le Haut Conseil sur les statistiques existantes, leur fiabilité, leur mise à jour et les projets de publication ; d'assurer les travaux de réflexion et traitements statistiques à la demande du Haut Conseil ; d'alerter le Haut Conseil sur les difficultés de toute nature qui nuiraient à sa mission »<sup>1473</sup>.

Ce n'est ainsi que dans le dernier quart de sa missive que le SGI en vient à ce qui constituait l'objet de la requête du directeur de cabinet « [c]oncernant plus particulièrement la question des publications émanant des administrations »<sup>1474</sup>. Tout en rappelant la règle de non-interdiction que le HCI s'est donné sur le court terme (« [p]our cette année 1990, le Haut Conseil n'a pas souhaité intervenir sur les décisions de publications déjà arrêtées par les administrations »), il est précisé que le HCI se défend tout d'abord d'une quelconque discontinuité dans la vigilance qu'il a pu apporter à chacune de ces publications : « [i]l en a toujours été informé et a demandé aux services concernés d'y exposer eux-mêmes les critiques et les limites de validité des statistiques présentées ». Toutefois, le statut particulier que les « sages » confèrent au rapport de la DPM à l'égard de cette règle générale de publication est néanmoins maintenu, et même pour la première fois justifié par un argument. C'est d'ailleurs ce dont les membres du HCI ont tenu à informer le directeur de la DPM lorsqu'ils le convoquent suite au courrier du directeur de cabinet :

« De plus, le Haut Conseil à l'intégration a demandé à M. MOREAU, lors de son audition du 26 septembre 1990, que la sortie du rapport de la DPM soit coordonnée avec celle du rapport du Haut Conseil, afin que *deux publications officielles, traitant pour partie de sujets identiques, ne soient pas éditées à des dates très rapprochées, de façon indépendante* »<sup>1475</sup>.

C'est très clairement dans la dernière partie de cet extrait qu'apparaît le plus clairement la raison pour laquelle l'insistance du HCI, pour obtenir non seulement la contribution effective

---

<sup>1471</sup> *Ibid.*

<sup>1472</sup> *Ibid.*

<sup>1473</sup> *Ibid.*

<sup>1474</sup> *Ibid.*

<sup>1475</sup> *Ibid.* Nous soulignons.



de la DPM à ses demandes, mais aussi la coordination de sa publication avec celle du rapport du HCI, s'explique par la similitude des registres de compilation statistique entre ces dernières. Ainsi, alors que les productions sectorielles (émanant du ministère du Travail et de l'Intérieur), qui se présentent comme partielles, ponctuelles ou encore anciennes, font l'objet d'un droit de regard plus ou moins contraignant, celle de la DPM nécessite une prise de précaution supplémentaire. Premièrement, cette dernière produit un document de même nature – c'est-à-dire un rapport annuel –, et deuxièmement, il s'agit également d'un rapport dit de « synthèse » – c'est-à-dire censé fournir une vision prétendument d'ensemble sur les flux de l'immigration. Dès le 16 octobre 1990, les « sages » avaient d'ailleurs déjà commencé, dans le cadre de ces échanges concurrentiels, à vouloir affirmer la transversalité de leur position en repérant l'ensemble des publications statistiques existantes sur les étrangers ; liste qui est établie par C. Ducastelle dès la réunion du 23 octobre (cf. doc. 13).

Document 13

Mettre à plat la publication statistique

Source : 'Liste des publications statistiques sur les étrangers'  
 élaborée et transmise par C. Ducastelle pour la réunion du 23 octobre 1990

*Contrôle  
 d'archives* fm 91  
 fm 92

LISTE DES PUBLICATIONS STATISTIQUES SUR LES ETRANGERS

| TITRE DE LA PUBLICATION   | SERVICE PRODUCTEUR  | NATURE DE LA PUBLICATION   | SERVICE RESPONSABLE DE LA PUBLICATION   | FREQUENCE DE PUBLICATION                        | DATE APPROXIMATIVE DE PUBLICATION |
|---|---|--|---|---|-----------------------------------|
| "Etrangers" titulaires de titres de séjour en cours de validité et enfants de < 16 ans. | Ministère de l'Intérieur  | Statistiques de Stock  | Ministère de l'Intérieur                | Dernière publication statistique au 31/12/85    | ?                                 |
| "Premières informations" l'immigration en France en...                                  | OMI - OPFRA<br>Ministère du Travail   | Statistiques de flux d'entrée  | SES - Ministère du Travail              | annuelle  | été                               |
| L'OMI EN ...<br>N° spécial de "Actualités Migrations"                                   | OMI   | Statistiques de flux d'entrée  | O M I                                   | annuelle  | été                               |
| Rapport sous-direction des Naturalisations  | DPM<br>S/Direction des Naturalisations  | Statistiques des acquisitions enregistrées et "Sorties"  | DPM - Ministère des Affaires Sociales   | annuelle  | automne                           |
| Rapport de la DPM   | DPM<br>OMI - OPFRA -<br>l'Intérieur<br>INSEE - Ministère du travail - ANPE<br>Ministère de l'Education Nationale<br>AFFA - Banque de France | Statistiques de flux<br>- physiques<br>- juridiques<br>- de stock<br>- économiques et sociales | D P M - Ministère des Affaires Sociales | annuelle  | automne                           |
| Recensement Général de la Population " les Etrangers"                                   | INSEE   | Statistiques issues du RGP concernant les étrangers  | I N S E E                               | suite au recensement                            | prochaine publication fin 1991.   |
| Statistiques du Travail bulletin mensuel  | OMI<br>Ministère de l'Intérieur - Ministère du Travail  | Flux d'entrée main d'oeuvre étrangère mouvements transfrontières (France-Algérie)              | SES - Ministère du Travail              | trimestrielle dans le cadre du bulletin mensuel | mars - juin - septembre décembre. |
| La main d'oeuvre étrangère en....<br>supplément au bulletin mensuel<br>DSTE             | Ministère Travail<br>enquête ACEMO réalisée tous les trois ans.   | Statistiques de main d'oeuvre étrangère dans les établissements de plus de 10 employés.        | Ministère du Travail                    | trisannuelle<br><i>Kisa</i>                     | /                                 |
| Rapport statistique   | <i>Centre Sécurité Sociale des Travailleurs Migrants</i><br>CSSTM   | Transferts de fonds vers ou en provenance de l'étranger.                                       | CSSTM                                   | annuelle  | automne                           |
| OMI "Stat"<br>Annuaire des migrations en...   | OMI   | Statistiques détaillées des flux d'entrée de l'année   | OMI                                     | annuelle  | été-automne                       |
| Note d'information "les élèves étrangers dans les établissements scolaires"             | Education Nationale<br>DEP  | Statistiques d'élèves étrangers  | Ministère de l'Education Nle            | annuelle  | variable (novembre)               |

Ce travail d'ordonnancement dans un seul et même tableau de l'ensemble des publications statistiques dont le point commun est de porter à divers égards sur les étrangers – et qui institue de la sorte artificiellement une unité cognitive et administrative, s'inscrit très clairement dans l'intention formulée de « mettre à plat » le régime de cet ensemble de publications en faisant du HCI (appuyé bien évidemment sur le groupe « Statistiques ») l'instance légitime d'autorisation : « Discussion au sein du Haut Conseil → publications. Gpe de travail jouer un rôle dans la décision de publication. Distinction chercheurs / publication administrative. Discuter la prochaine fois sur liste des publications »<sup>1476</sup>. De la sorte, les « sages » constituent le champ des productions statistiques qui, relevant de la sphère administrative, doivent être soumise, *via* le HCI, à une inédite exigence de « cohérence » : « liste de publications officielles → garder la cohérence → les documents d'un service de l'Etat engage la responsabilité de l'Etat : de coup d'œil »<sup>1477</sup>.

Aussi, ce que nous pourrions appeler une « mise sous coordination » de la DPM n'est présentée que comme une solution de transition, qui n'est valable que jusqu'à la publication du premier rapport du HCI. Par la suite, est-il souligné, le HCI anticipera sur ces différentes questions en définissant en amont les nouvelles règles générales de la gestion coordonnée des publications administratives :

« Enfin, le Haut Conseil à l'intégration, qui entend assurer pleinement la responsabilité qui lui a été confiée par le Premier ministre, énoncera dans son rapport de novembre prochain, les ajustements nécessaires à une gestion coordonnée des diverses publications administratives, qui devra être opérationnelle dès 1991 »<sup>1478</sup>.

Cet extrait est intéressant parce qu'il apporte tout d'abord l'indication qu'en ce début du mois d'octobre, le HCI escompte toujours parvenir à remettre son rapport pour la fin du mois de novembre ; ce à quoi il ne parviendra pas, notamment en raison du retard que continue à prendre la contribution demandée à la DPM. Or, c'est dans le cadre de cette concurrence que parallèlement aux difficultés posées par la DPM et son représentant au sein du groupe « Statistiques », et afin de « déjouer » cette « stratégie » de résistance administrative, que le HCI réagit en formulant le souhait d'octroyer à A. Lebon le titre officiel de « rapporteur » du groupe « Statistiques » du HCI. En effet, dans son premier rapport, le

---

<sup>1476</sup> Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1477</sup> Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1478</sup> Lettre du SGI (Réf : V/Note du 17 septembre 1990), au directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, en date du 9 octobre 1990, *op.cit.*

HCI consacre sa première recommandation sur la connaissance statistique de l'immigration aux conditions de production administrative de son rapport annuel. Aussi, durcissant très nettement sa position à l'égard de l'option de la « mise sous coordination » qui s'est d'ailleurs soldée par un échec, le HCI demande très clairement à ce que les moyens d'expertise de la DPM soient mis à l'entière disposition du HCI ; et ce afin de satisfaire à l'objectif de clarification statistique :

« Si dans son premier rapport le Haut Conseil à l'intégration s'est efforcé de mettre en perspective historique les données existantes et de caractériser la situation des nouveaux immigrés, la publication régulière d'un rapport annuel conduirait dans l'avenir à une concurrence des publications qui irait à l'encontre du but recherché. Cela vaut notamment à l'égard du rapport annuel publié chaque automne par la Direction de la Population et des Migrations. Il est donc proposé, dans un souci de clarté et d'économie de moyens, que le service compétent de la Direction de la Population et des Migrations soit à la disposition du Haut Conseil à l'intégration pour l'élaboration d'un rapport annuel unique, publié sous l'autorité du Haut Conseil, et par le groupe de travail « Statistiques » qu'il a créé auprès de lui. le premier rapport de ce type sera publié à l'automne 1991 »<sup>1479</sup>.

Allant jusqu'à retourner en quelque sorte contre la DPM l'argument sur les moyens nécessaires à la contribution au groupe « Statistiques », ainsi qu'à reprendre la période traditionnelle de publication du rapport de la DPM, le HCI défend une conception claire de l'économie de la publication de la statistique publique ; c'est-à-dire une clarification par l'unification. Contre la rétention et les résistances administratives, le HCI oppose le principe de restriction et de raréfaction des canaux d'information.

A. Lebon n'y voit qu'une façon, supposément conciliante et avantageuse pour sa personne, de priver indirectement la DPM des moyens (en l'occurrence sa présence) de produire « son » rapport :

« Et, je me souviens, ils ont voulu arranger l'affaire en me nommant rapporteur du groupe 'Statistiques'. Donc, ils voulaient me faire quitter la DPM pour aller... mais, bon vu l'instabilité... je veux dire, c'est des postes en l'air, c'est vague... ça dure autant que dure et, vous vous retrouvez nulle part... Donc, j'ai refroidi leur ardeur en leur disant que je n'avais aucune intention de quitter la DPM... Donc, c'était une manière un peu de régler le problème... parce que si on prend à la DPM l'auteur de son rapport, du coup, il n'y a plus de rapport à la DPM... Parce qu'en fait les autres producteurs de statistiques ne rentraient pas en concurrence avec le HCI... par exemple l'OMI ne faisait que publier ses propres chiffres... Alors que la DPM c'était un rapport de synthèse »<sup>1480</sup>.

---

<sup>1479</sup> Haut Conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration*, op.cit., pp.58-59.

<sup>1480</sup> Entretien avec André Lebon, op.cit.

La dépendance de la DPM à son égard est ainsi réciproquement renforcée en retour par l'« attachement » nécessaire de celui qui est depuis une quinzaine d'années « faisant fonction » de conseiller technique du directeur de la DPM, et qui doute de la viabilité autre qu'éphémère de cette structuration interministérielle. C'est ainsi à l'aune de cette double concordance qu'A. Lebon affirme avoir exprimé une tenace réticence à cette tactique d'« enrôlement » du HCI. G. Moreau se montre aussi hostile à l'égard de cette annonce dont il affirme que la DPM n'avait pas été préalablement informée<sup>1481</sup>. Aussi défendant une conception différente des implications de la mise en œuvre de la coordination interministérielle en matière statistique, il indique très clairement comment il s'est alors « retranché » dans la rationalité des règles du fonctionnement bureaucratique ; à savoir l'édiction effective d'un texte réglementaire par une autorité hiérarchiquement supérieure. En effet, la meilleure manière de se prémunir contre ce cadre de la coordination administrative que M. Long définissait justement comme d'une nature alternative au fonctionnement strictement hiérarchique de la bureaucratie, est-il encore de mettre le HCI face aux limites de l'effectivité administrative de l'autorité interministérielle dont il se réclame :

« [D]ès son premier rapport, le HCI disait que le HCI, qui était chargé de coordonner les statistiques, devait faire le rapport à la place de la DPM. Cette formulation était très gentille mais, je l'ai vu en ouvrant le rapport. J'ai dit « très bien ». A l'époque, je dirigeais une structure avec un collaborateur qui s'appelait André Lebon et bien entendu, j'allais pas dire à André Le Bon : « Je vous chasse de chez moi. Allez ailleurs ». Alors qu'il m'était utile par ailleurs : il dirigeait le programme d'étude de la DPM. J'étais très content de l'avoir et je me suis battu pour le garder d'ailleurs. Donc, je lis un rapport dans lequel il est dit qu'il faut qu'il s'en aille. Très bien mais, pour que les gens partent, il faut des procédures donc, j'attends que quelqu'un mette en route la procédure. Comme le HCI n'a pas de pouvoirs propres et aucun ministre ne dit au Premier Ministre : « Prenez un tel ». Je n'ai pas bougé et je lui ai demandé de produire un rapport en attendant de voir ce qu'ils sortent, eux, de leur côté. Et au début, avec Ducastelle par exemple, on était un peu en froid. Parce que je ne comprenais pas pourquoi il y avait écrit ça dans le rapport, sans m'en parler »<sup>1482</sup>.

Sans totalement contester que l'objectif finalement poursuivi était la suppression du rapport de la DPM, C. Ducastelle préfère assez logiquement pour sa part souligner la « mauvaise volonté » dont a fait preuve la DPM ; et tout particulièrement son directeur qui aurait ainsi sans relâche sacrifié la mission d'intérêt général confiée au HCI à ses propres intérêts bureaucratiques :

---

<sup>1481</sup> « C'est vrai, on ne lui a pas dit » confirme ainsi Christiane Ducastelle : entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1482</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

« CD : [P]arce que par exemple, on n'est jamais arrivé à ce que... ce qu'au début on avait souhaité, c'était qu'André Lebon soit le rapporteur de ce groupe de travail, du groupe 'Statistiques' et, qu'il n'y ait plus de rapport de la DPM... et au moins ça supprimait déjà une source... mais bon bien sûr, la DPM, Gérard Moreau a dit : 'Hors de question'. Il pensait qu'on voulait lui prendre son chargé de mission, tout ça... donc, il a refusé et, il a continué à publier son rapport... alors que Matignon aurait souhaité qu'il n'y ait plus de rapport de la DPM...

*OH : À ce qu'il m'a dit, sa réaction avait été de dire : 'Pour m'enlever André Lebon, il faut des procédures, des mesures, donc... »*

CD : ...qu'ils le fassent. Ouais mais bon, cela dit... ça aurait pu être traité... Il n'était vraiment pas très coopératif...

*OH : Gérard Moreau ou André Lebon ?*

CD : Gérard Moreau. André Lebon, il faisait ce qu'on lui disait. Gérard Moreau lui aurait dit de travailler là-bas, il aurait travaillé là-bas. De toute façon, il ne s'agissait pas de l'enlever de la DPM, il s'agissait d'en faire le rapporteur du groupe 'Statistiques' du Haut Conseil ! »<sup>1483</sup>.

Ainsi, tout comme le « faisant fonction » refuse de prendre ses distances à l'égard de son propre service et de son directeur, ce dernier refuse de « lâcher » son expert ; et les circonstances vont leur être d'ailleurs assez rapidement favorables puisque c'est moins de trois mois après que M. Rocard est remplacé par E. Cresson qui, bien que nous touchant pas au HCI et ses attributions, situe très nettement et contrairement à son prédécesseur, l'autorité administrative en matière d'intégration au sein du ministère des Affaires sociales. Le HCI se retrouve ainsi privé du potentiel d'autorité que lui conférait le caractère interministériel de la politique d'intégration – une inter-ministèrialité qui n'était d'ailleurs déjà pas une garantie pleine et entière d'effectivité.

En devenant subrepticement un enjeu politique, *la maîtrise publique des statistiques* (cf. chapitre 1) débouche donc sur la transformation de *la maîtrise de la publication statistique* en enjeu administratif concurrentiel. Mettant notamment aux prises deux institutions marquées – certes selon des modalités différentes – par des incertitudes et fragilités de positionnement dans le cadre de la politique d'immigration et/ou d'intégration, et pour qui la statistique le vecteur d'affirmation d'une forme de « puissance sociale »<sup>1484</sup>, la conflictualité qui s'instaure entre la DPM et le HCI est bien loin de prendre la forme de la bataille rangée d'une lutte administrative où s'affrontent des intérêts bureaucratiques

---

<sup>1483</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1484</sup> Entendue dans le sens eliasien de centralité dans un système d'interdépendances, cf. Elias Norbert, *La dynamique de l'Occident, op.cit.*

fortement institutionnalisés, ou encore des logiques de corps puissamment intériorisées<sup>1485</sup>. Confrontés au caractère pour le moins flou et désinvesti bureaucratiquement de l'organisation de la production statistique, et dont les caractéristiques des autres membres du groupe « Statistiques » sont très certainement la meilleure preuve, la DPM et le HCI n'ont d'autre marge de manœuvre que de jouer avec et sur des « règles » de la coordination administrative qui, inventées dans le cours même de la production de ce premier rapport statistique de la politique d'intégration, se veulent des principes de l'action à conduire, mais interviennent davantage comme des armes et des leviers pour en orienter le cours<sup>1486</sup>.

Comme le rappelle P. Bourdieu, toute organisation bureaucratique, « en tant que jeu artificiellement structuré et construit en vue de fins explicites n'est pas un appareil obéissant à la logique quasi mécanique d'une discipline capable de convertir toute action en simple exécution »<sup>1487</sup>. Le cas du groupe « Statistiques » dont l'exceptionnalité du fonctionnement, et donc de l'incertitude réglementaire qui le caractérise en est un exemple paroxystique. La politique statistique des « sages » ne se limite pas à l'énonciation des paramètres de son versant public, c'est-à-dire la poursuite de la production d'informations statistiques permettant, à l'égard de l'opinion publique et de la société politique, de donner un caractère avéré à la maîtrise cognitive des autorités publiques sur la situation générale de l'immigration, voire même de légitimer la nécessité de la politique d'intégration. Si dans le chapitre 2, nous avons pu, compte-tenu de la perspective qui était la nôtre, décrire une partie des activités du groupe « Statistiques » au travers de cet unique prisme, le présent chapitre visait quant à lui à souligner que la compréhension de la poursuite et de l'approfondissement de cette finalité politique de maîtrise des statistiques publiques (surtout lorsqu'il ne s'agit plus prioritairement d'obtenir des quantifications globales sur l'immigration, mais de pénétrer dans la production routinisée des statistiques administratives de flux) ne peut être atteinte qu'au travers d'une

---

<sup>1485</sup> Cf. respectivement : Bourdieu Pierre & Christin Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la 'politique du logement' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, pp.65-85 ; Thoenig Jean-Claude & Friedberg Erhard, *La création des directions départementales de l'équipement. Phénomène de corps et réforme administrative*, Paris, CNRS/CSO, 1970.

<sup>1486</sup> Sur ce statut de l'usage des « règles », cf. Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit (« sens commun »), 1980.

<sup>1487</sup> Bourdieu Pierre, « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, pp.86-96, p.88.

caractérisation des logiques « intimes »<sup>1488</sup> de structuration singulière de cette enceinte administrative *ad hoc*.

Instituant une finalité jusque-là inexistante, celle de la coordination des différents opérateurs, dans un espace administratif de la production statistique totalement disparate, hétérogène, où la « compétence » se distribue de manière presque inversement proportionnelle à l'autorité bureaucratique ou la légitimité technique, l'existence d'une telle enceinte subordonne la « mission statistique » du HCI aux difficultés pratiques pour asseoir et assurer l'effectivité de l'autorité politique, et la confronte notamment aux prétentions de l'unique acteur administratif qui s'était investi dans le travail de compilation et de publication des statistiques administratives. En effet, la production du « rapport DPM » étant très directement rattachée à la stratégie de (re)positionnement de cette direction centrale dans l'espace institutionnel (éclaté, mais très largement dominé par le ministère de l'Intérieur) de la politique d'immigration, le HCI se retrouve dans une situation où la conduite de sa « mission statistique » est très étroitement délimitée par le désintérêt relativement marqué de la plupart des institutions sollicitées d'une part, et d'autre part, par le rapport de conflictualité qui s'établit avec la marginale, mais dans ce contexte précis, incontournable DPM. Or, c'est très précisément cette double contrainte structurelle du fonctionnement interne de cette configuration administrative qu'est le groupe « Statistiques » qui offre à la représentante de l'INED un espace d'opportunité pour proposer et imposer des modifications substantielles dans la mise en forme et l'ordonnancement des statistiques de flux.

---

<sup>1488</sup> Nous empruntons ce qualificatif à : Déloye Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La découverte (« Repères »), 2007 (3<sup>ème</sup> éd. /1<sup>ère</sup> éd. 1997), p.48.





## CHAPITRE IV

### COMPTABILITE ET TRACABILITE DE L'IMMIGRATION EN SES FLUX : LA MAÎTRISE (DE LA MESURE) DES FLUX D' « IMMIGRANTS »

Le travail conduit, sous l'autorité du HCI, par le groupe « Statistiques », débouche sur une reconfiguration de la rationalisation cognitive de l'immigration comme *agrégation de flux annualisés*. Or, pour comprendre cette rationalisation, il est indispensable de rappeler que la mise en place du groupe « Statistiques » entraîne, en elle-même, une modification de la configuration préexistante au sein de la statistique administrative. En effet, la reconfiguration de la représentation statistique est indissociable d'une modification de la configuration institutionnelle et des rapports de force qui s'y exprimaient. Plus précisément, la reconfiguration institutionnelle est animée par la concurrence entre la DPM et le HCI, redoublée par une concurrence interpersonnelle, particulièrement saillante dans la configuration matérielle du groupe « Statistiques » qui réunit physiquement autour de la même table, au moins toutes les trois semaines, pendant près de trois ans, une série de représentants administratifs. Après avoir commenté dans le chapitre 3 le caractère hétéroclite de l'ensemble constitué, nous nous attardons ici davantage sur l'opposition qui va se mettre en place entre les deux membres qui font figure, contrairement à tous les autres, d'agents spécialisés sur les statistiques de l'immigration : André Lebon de la DPM et Michèle Tribalat de l'INED.

Cette concurrence des « experts » permet essentiellement de comprendre l'ampleur des divergences séparant leurs régimes de justification et leurs modes respectifs de production de savoir. Cet antagonisme va jouer un rôle central dans le rapport de force qui s'établit parallèlement et institutionnellement, entre le HCI et la DPM. Les deux conflits se superposent : alors M. Tribalat cherche à promouvoir une nouvelle appréhension de la statistique, au détriment de l'approche dominante, représentée par A. Lebon, le HCI veut quant à lui imposer son autorité statistique à la DPM en matière de publication de statistiques annuelles. C'est ainsi que voit le jour une association objective entre la chargée de recherche et le HCI, et plus particulièrement ses deux mandataires que sont Anicet Le Pors et Christiane

Ducastelle ; constituant une sorte de « triumvirat »<sup>1489</sup> au sein du groupe « Statistiques ». Autrement dit, nous donnerons des indications sur les modalités et raisons selon lesquelles s'opère un rapprochement entre M. Tribalat d'une part, et les principaux émissaires du HCI que sont A. Le Pors et C. Ducastelle d'autre part (A).

Partant du contexte institutionnel et politique, on peut ainsi considérer que la politique d'intégration s'est constituée, de manière incrémentale, en entreprise de légitimation de la production et de la publication de statistiques. D'un point de vue analytique, l'incrémentalisme est de mise pour comprendre sous quelles formes le discours statistique validé par les « sages » parvient à s'affirmer. Cette perspective incrémentale est également nécessaire pour faire apparaître le changement qui affecte l'usage qui est fait de l'expertise démographique : d'abord mobilisée dans le cadre d'une quantification des stocks à des fins pédagogiques, cette dernière se retrouve progressivement au cœur d'un projet de reconfiguration statistique du travail de mise en forme des sources administratives. En effet, la quantification, désigne la mise en nombre d'un mot préalablement défini, mais suppose surtout la construction tout à la fois cognitive et politique d'un espace conventionnel d'équivalence, ce qui suppose un travail de mise en forme des données existantes. Il s'agit ici, pour nous, de mettre en avant la « série de conventions préalables, de négociations, de compromis, de traductions, d'inscriptions, de codages et de calculs conduisant à la mise en nombre »<sup>1490</sup>. Aussi, après avoir étudié la quantification de l'immigration comme relation pédagogique de stocks, nous allons nous y intéresser en tant qu'établissement de convention d'une méthodologie de présentation des flux annuels ; encore une fois promue par M. Tribalat. Ainsi soutenue par les « sages », qui trouvent là le moyen de distinguer leur propre production statistique, la démographe y voit l'occasion de mettre en pratique certains des principes qu'elle cherche à appliquer à la construction des statistiques publiques sur l'immigration. Ce contexte particulier ouvre donc l'espace d'équivalence nécessaire au travail de (re)mise en forme de la quantification de l'immigration.

Au cœur de cette stratégie cognitive de conventionnement, qui est loin d'être sans conséquences sur la « puissance » de la DPM dans la division du travail de mise en forme des statistiques, on retrouve très clairement la tension qui sépare et relie l'alternative les « deux sources de la statistique publique », et qui selon A. Desrosières, structurent continuellement ramifications, bifurcations et autres transformations qui ne cessent d'affecter les pratiques et

---

<sup>1489</sup> C'est la qualification employée d'ailleurs par certains de nos interviewés, cf. entretiens avec A. Lebon (*op.cit.*) et Chantal Daufresne (membre du groupe « Statistiques », représentante de l'OMI).

<sup>1490</sup> Desrosières Alain & Kott Sandrine, « Quantifier... », *op.cit.*, pp.2-3.

usages de la production publique de statistiques, à savoir : le dilemme existant entre un type de statistiques qui, pré-cadrées par les sources administratives, rendent essentiellement compte de l'activité de l'Etat, et un autre type de statistiques dont l'élaboration et la confection sont subordonnées à la prétention de décrire et d'explorer la situation de la société.

Cette reconfiguration cognitive, dont chacune des étapes est marquée par une communauté d'intérêts entre les « sages » et la démographe, est principalement de deux ordres. D'une part, il y a l'adoption d'un mode d'ordonnement statistique qui tend davantage à représenter les flux effectifs d'immigration dans leur totalité qu'il ne rend compte de l'activité des administrations compétentes en matière d'immigration dans leur ensemble. S'appuyant sur un mode de comptabilisation qui, sur la durée légale du séjour, soit compatible avec les normes statistiques notamment promues par les organisations onusiennes en matière de migrations internationales, cette méthode de comptabilité permet l'établissement de séries totalisées de flux annuels, qui formalisent statistiquement l'immigration indépendamment des différentes catégories structurant les différents segments du traitement administratif de l'immigration (B). D'autre part, poussant plus le mouvement d'autonomisation à l'égard de la finalité de description de l'activité étatique, se retrouve également ébauché le projet de pré-formater la production des principales sources administratives afin de doter la fonction de production statistique de moyens d'observation, permettant non seulement une sérialisation de l'immigration en ses flux, mais assurant également – et c'est en quelque sorte l'achèvement de l'axiomatisation démographique – la continuité de la traçabilité de ses flux, par-delà leurs évolutions juridiques (C).

## **A – La démographe chez les « sages »**

Dans le prolongement de la description du groupe « Statistiques » comme configuration administrative de production statistique (cf. chapitre 3), cette première sous-partie entend montrer comment l'adoption des modifications cognitives et pratiques que nous venons d'annoncer s'inscrivent dans la modification du rapport de force entre le HCI et la DPM, qu'introduit la présence de M. Tribalat. Spécialisée, à l'inverse des autres membres du groupe « Statistiques », sur les statistiques de l'immigration, cette dernière fragilise par sa présence la reconnaissance et la position dominante dont jouit le « Monsieur Statistiques » de la DPM ; et ce d'autant plus que leur mise en vis-à-vis au sein du groupe « Statistiques »

réactive une conflictualité déjà ancienne entre eux (1). Mais, plus fondamentalement les dispositions réformatrices issues de son « militantisme scientifique » entrent notamment en concordance avec la conception politique de l'usage de la production statistique du principal émissaire du HCI, à savoir : A. Le Pors, le président du groupe « Statistiques » (2).

### **1 – Le face-à-face des « experts »**

À l'instar de l'INED, qui vient rompre la symétrie arithmétique entre représentants de l'instance centrale de la statistique et les services statistiques ou administratifs ministériels, M. Tribalat va prolonger la remise en cause de la légitimité du positionnement et de la production de la DPM en matière d'expertise statistique. Cette dernière saisit ainsi « l'opportunité » que constitue pour elle le groupe « Statistiques », puisqu'il lui permet de participer effectivement à la réforme du système public de production statistique qu'elle appelait de ses vœux, comme nous l'avons vu, avant même que le décret de création du HCI ne soit signé. En effet, au sein d'un groupe dont l'essentiel des membres ne sont aucunement spécialisés et/ou dont les administrations d'appartenance accordent une place *de facto* mineure aux statistiques de l'immigration, la confrontation des deux « experts », que sont A. Lebon de la DPM et M. Tribalat de l'INED, domine très rapidement les débats.

Tous deux agents spécialisés depuis sensiblement le même nombre d'années (depuis 1974 pour le premier et 1976 pour l'autre), leurs caractéristiques sont pourtant très dissemblables : d'un côté, un agent « faisant fonction de » responsable de la cellule statistique d'une direction administrative des Affaires sociales à l'activité essentiellement réglementaire, et de l'autre, une chercheuse en démographie. D'ailleurs, la manière dont l'un et l'autre articulent les statistiques produites au cadre juridique et réglementaire est symptomatique de cette différence de positionnements institutionnels et professionnels. Alors que le premier (de formation juridique d'ailleurs), qui est placé au cœur de la politique migratoire, revendique de conformer la production statistique aux nécessités de cette dernière, la seconde, qui ne reconnaît que son inscription dans le champ méthodologique de l'observation démographique, milite pour une autonomisation à l'égard des cadres imposés par la conduite de cette même politique migratoire. De plus, alors que l'un dispose d'une reconnaissance administrative certaine (même si elle est parfois décriée), l'autre, bien que sollicitée ponctuellement mais régulièrement par les autorités publiques, est davantage en marge des circuits bureaucratiques. Ils se distinguent ainsi par le degré d'institutionnalisation des positions qu'ils occupent dans

la configuration administrative de l'exploitation des statistiques publiques : alors que celui-ci occupe une position centrale et reconnue, celle-ci est dans une situation de plus grande marginalité.

Or c'est justement la confrontation des logiques statistiques et l'atténuation des distinctions institutionnelles que permet la mise en équivalence induite par la coordination administrative au sein de ce groupe « Statistiques ». L'opposition/concurrence latente entre ces deux experts va être activée en fonction des modifications de la configuration administrative introduites par le HCI. On a donc un dédoublement, ou plutôt une superposition des conflits de légitimité dans la production et l'organisation de la production statistique. Cette relation concurrentielle vient redoubler en l'intensifiant l'enjeu administratif que constitue l'établissement d'un rapport sur les statistiques publiques de l'immigration, et qui oppose la DPM et le HCI.

Plus exactement, se met en place une « alliance objective » entre HCI et la démographe. Cette dernière permet notamment aux « sages » de disposer d'une méthode alternative de présentation des flux. Nous allons donc voir comment la participation de M. Tribalat, que nous avons très largement présentée dans le chapitre 2 comme une spécialiste de l'immigration et de ses statistiques, constitue, non seulement un contrepoids qui fragilise, au sein du groupe « Statistiques », la légitimité de l'expertise d'A. Lebon, mais plus généralement aussi, un appui pour le HCI dans sa « lutte » avec la DPM. Cette « alliance » objective entre les « sages » et la démographe débouche notamment sur une modification des principes de production – et d'abord de présentation – statistique, qui structurent la production de tableaux statistiques, et la publication de cette production inédite dans des rapports estampillés « Haut conseil à l'intégration ».

La colinéarisation de l'opposition Tribalat/Lebon sur la conflictualité HCI/DPM est d'autant plus précoce que leur concurrence préexiste à la mise en place du groupe, comme le laisse transparaître un certain nombre d'indices. Celui qui nous l'indique avec le plus de clarté est certainement la mention que fait P. Festy dans le très bref « mémo » qu'il fait figurer sur la chemise de documents qu'il a adressée à M. Tribalat afin de l'informer qu'elle reprenait la suite de la participation de l'INED au groupe « Statistiques ». Dans le chapitre 2 nous avons cité ce mémo en en extrayant la dernière phrase qui n'aurait alors pas été intelligible, mais qui ici prend toute sa signification : « Lebon ne semble pas t'adorer : litote »<sup>1491</sup>. Les annotations de P. Festy sur le document d'ordre du jour de la réunion du 12 juillet 1990 donnent d'ailleurs

---

<sup>1491</sup> Chemise de Patrick Festy, notes manuscrites prises pour la réunion du 12 juillet 1990, *op.cit.*

une idée des « réticences » formulées par le représentant de la DPM à l'égard de la démographe et de son travail. En effet, en marge de la partie du document consacrée à la « [r]éprésentation des mouvements migratoires et juridiques des populations (schéma 'Tribalat') », P. Festy inscrit : « réserves Lebon : pas estimation possible stock après 1986. M<sup>me</sup> Tribalat n'a rien fait d'autre qu'annualiser le schéma dont nous avons déjà les formules depuis longtemps »<sup>1492</sup>. Si l'on en croit M. Tribalat, il n'est point la peine de rechercher le fondement et les justifications de telles critiques ailleurs que dans la conflictualité de leurs relations, qui remonte à l'époque où elle-même venait de faire paraître sa première « chronique », et dont elle attribue la responsabilité à A. Lebon :

*« OH : Et vous, vous aviez des problèmes avec Lebon... ? »*

MT : Ben, j'ai eu des problèmes tout de suite puisqu'il a essayé de me faire virer dès la première Chronique que j'ai faite en 78. Il avait envoyé un truc via Fournier à la direction de l'INED et au Président du Conseil scientifique. Heureusement qu'il y avait un type du Conseil d'Etat qui était dans le Conseil scientifique, qui avait trouvé ça vachement bien. Pour moi, c'était la frayeur. Je venais à peine de rentrer à l'INED. J'avais 28 ans à l'époque. Moi, j'étais prête à travailler avec tout le monde mais là, j'ai compris que ce serait pas un domaine simple sur lequel travailler. J'imaginai pas que ce serait comme ça. Dans cette Chronique, j'avais essayé de faire des choses qu'on n'avait pas faites avant. J'avais eu accès à des informations à partir des données de l'OMI comme des calendriers de regroupement familial pour faire un peu de démographie. Et puis donc, à partir de là y a eu des tensions »<sup>1493</sup>.

Le document 14 (ci-dessous) atteste de cet « accrochage » originel. C'est en effet une reproduction du brouillon de la réponse qui, rédigée par M. Tribalat et visée par G. Calot, devait être transmise à P. Fournier, le directeur de la DPM, au nom duquel les critiques de son conseiller technique avaient été adressées. Comme nous pouvons aisément le lire dans les premières lignes de ce brouillon, les motifs des critiques formulées par A. Lebon portent essentiellement sur le degré de précision des éléments de contextualisation de nature juridique :

---

<sup>1492</sup> Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, annoté par P. Festy, *op.cit.*

<sup>1493</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

Document 14

Les traces d'une confrontation ancienne

(Source : Brouillon de la « note à l'attention de M. Fournier, Directeur de la Population et des Migrations » ; archives privées de M. Tribalat (1978))

①

Note  
à l'attention de M. Fournier  
Directeur de la Population  
et des Migrations

J'ai lu avec intérêt les quelques remarques que vous m'avez inspirées à la lecture de la "Chronique de l'immigration" parue dans Population n° 1. 1978. Il est bien évident qu'il ne s'agit pas là d'une chronique juridique et que s'il s'avère nécessaire de situer l'analyse démographique de l'immigration dans son contexte juridique nous ne pouvons le faire qu'en résumant les nouvelles mesures réglementaires et nous ne serions donc être aussi précis que vous l'êtes dans vos publications.

En matière juridique résumer implique un certain choix qui sera toujours ressenti douloureusement par le spécialiste. Il ne nous a pas paru nécessaire par exemple, d'alourdir l'introduction de la chronique en citant les pays non visés par l'aide au retour (étant entendu que les <sup>individus</sup> originaires de la CEE étaient actuellement ~~présents~~ <sup>présents</sup> ~~de la mesure si elle s'applique~~ <sup>à ces individus</sup> ~~et non pas les individus de ces pays~~).

Depuis lors, cette conflictualité interpersonnelle<sup>1494</sup> entre ces deux agents de la fonction publique qui, bien qu'aux caractéristiques extrêmement dissemblables, visent à occuper une position d'expert spécialisé sur les statistiques publiques de l'immigration, n'aurait fait que se perpétuer : « Et puis je me souviens que, par la suite, deux ou trois ans

<sup>1494</sup> Cette note qui est donc signée officiellement par G. Calot se conclut par ailleurs ainsi, marquant le maintien d'un désaccord au terme du passage en revue des différents commentaires adressés par la DPM lors de la sortie de la première « Chronique de l'immigration » de M. Tribalat (sous le nom de M. Brahimi) : « [b]ien que n'étant pas convaincu que les imperfections dénoncées soient aussi graves que vous le supposez, j'accueillerai néanmoins avec beaucoup d'intérêt vos critiques et remarques pour les prochaines chroniques » ; Brouillon de la « note à l'attention de M. Fournier, Directeur de la Population et des Migrations » ; archives Tribalat (1978).



après, je ne l'ai pas raté. Il avait commis un papier et j'ai fait un bon petit commentaire critique... ». Répondant en quelque sorte aux attaques précédentes d'A. Lebon sur l'insuffisante mise en contexte juridique de sa première « Chronique de l'immigration », M. Tribalat fait une recension du dossier statistique commenté, *La contribution des étrangers à la population de la France entre le 1<sup>er</sup> janvier 1946 et le 1<sup>er</sup> janvier 1980*<sup>1495</sup>, que ce dernier fait paraître en 1981, et dans lequel elle réaffirme pour sa part la supériorité des démographes en matière d'ingénierie statistique. Sans entrer dans le détail des critiques acerbes qu'elle égrène sur toute une page, ne citons que les mots de conclusion qui sont particulièrement révélateurs de cette affirmation de légitimité à l'égard du « Monsieur Statistique » :

« Dès lors, il est difficile de faire crédit aux commentaires de ces séries de chiffres approximatifs, qui sont bien loin de satisfaire les ambitions annoncées dans le titre du dossier. La critique des données et leur qualité constituent un préalable à la connaissance des populations. C'est en raison de ces difficultés que les démographes existent et sont nécessaires »<sup>1496</sup>.

Cet état de fait semble encore perdurer puisque, lors des réunions du groupe « Statistiques », cette conflictualité « éclate » de vives voix. Nombreux sont les extraits d'entretiens qui indiquent que le déroulement de ces réunions étaient très clairement dominés par les confrontations verbales, parfois « violentes » d'ailleurs, entre le représentant de la DPM et de l'INED ; par exemple celui-ci d'A. Le Pors :

« À part André Lebon et Michèle Tribalat, je n'ai pas un souvenir très précis des autres parce que c'est surtout le conflit entre ces deux personnes qui m'est resté en mémoire ! [...] Face à l'affrontement Tribalat/Lebon, l'OMI aussi bien que l'Intérieur, ont joué des rôles seconds, si vous voulez... je ne me souviens même plus de leur existence... l'OMI, dont les sources étaient utilisées par Lebon et Tribalat, ne prenait pas position dans le débat principal qui occupait Lebon et Tribalat »<sup>1497</sup>.

Il y a donc un socle de relations concurrentielles entre A. Lebon et M. Tribalat qui se trouve d'ailleurs très fortement activé par la mise en équivalence des positions que permet potentiellement la constitution du groupe « Statistiques » ; ce dernier jouant le rôle d'une tribune de confrontation, et aussi immanquablement de reconnaissance. D'un côté, A. Lebon, le « Monsieur statistique » ne doit surtout pas perdre la face à M. Tribalat, dont nous avons vu qu'il s'efforce de décrédibiliser le travail auprès des autres membres du groupe, avant même

---

<sup>1495</sup> Paris, Ministère du Travail, multigraphié.

<sup>1496</sup> *Population*, 36, 6, 1981 pp.1203-1204.

<sup>1497</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.* À l'exception de J.-C Labat (INSEE), A. Le Pors ne parvient pas à se souvenir d'aucun des noms des autres représentants présents au sein du groupe « Statistiques ».

que cette dernière ne l'ait intégré. De l'autre côté, M. Tribalat qui fait davantage office de *challenger*, dont la participation au groupe n'est initialement due qu'à l'opportunité du schéma qu'elle avait commis, investit sa fonction de représentation en vue de permettre la modification directe et efficace des circuits et procédures de l'exploitation statistique qu'elle appelait de ses vœux, et donc de mettre fin à leur état d'immobilisme défectueux dont A. Lebon aurait été le gardien. L'enjeu de la confrontation correspond ce que nous avons déjà énoncé : tandis que la démographe prétend qu'il faut porter l'élaboration des statistiques le plus en amont possible de la production publique, juridique et réglementaire, le conseiller technique revendique quant à lui l'incontournable utilité d'une statistique très directement placée en aval de la production bureaucratique sectorielle.

De plus, si A. Lebon est lié par les contraintes de la configuration institutionnelle, c'est-à-dire les rapports de forces engagés par ailleurs entre le HCI et sa direction de rattachement, la situation de M. Tribalat est toute autre. Ne disposant pas de la même légitimité administrative que ce dernier, elle ne jouit pas non plus d'une position particulièrement établie à l'INED où elle a encore le grade de chargée de recherche. Aussi, n'a-t-elle, pour le dire de manière commune, « rien à perdre et tout à gagner » dans cette enceinte, et saisit-elle pleinement l'opportunité qu'elle constitue pour faire établir par les « administratifs » les nécessités scientifiques d'une réforme des statistiques publiques de l'immigration. De manière d'ailleurs convergentes, les différents témoignages reconnaissent dans le comportement « emporté », « excessif » de la démographe, l'expression extrémisée d'un *ethos*, d'une *hexis* et d'une *praxis* qui seraient le propre du chercheur :

« Tribalat, c'est une personne qui sait : elle vous dit ce qui est. C'est pas quelqu'un qui est hésitante sur ses convictions, spéculatives, je pense pas qu'elle vous ait dit : 'Donnez-moi votre avis ? Quelle est votre opinion ?...' Et quand on s'opposait à elle, c'est qu'on était un mauvais, qu'on était nul ! [...] Tribalat est une personne avec qui les relations sont rapidement difficiles quand on n'est pas d'accord avec elle. Lebon est une personne qui présente à peu près les mêmes paramètres, sauf que quand il a une imposition, lui, il se tait, alors que Tribalat crie ! Et là, le résultat c'est que ça n'avance plus. Mais ça, c'est normal, c'est les chercheurs, ils ont leur tempérament, c'est toujours difficile de les faire collaborer »<sup>1498</sup>.

Cette description d'une chercheuse, « aveugle de sa vérité », relève bien évidemment des représentations construites par un groupe (voire un champ) socioprofessionnel sur un autre (en l'occurrence, celui des hauts-fonctionnaires sur celui des chercheurs universitaires). Ces derniers sont globalement perçus – ou du moins décrits – comme des agents qui, extrêmement attachés à leur indépendance, ne sont pas disposés à accepter d'être dépossédés de la vérité

---

<sup>1498</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

légitime sur « leur » objet de recherche. Ainsi commente par exemple, A. Fouquet, la représentante du SES au groupe « Statistiques » :

« [M]ais, je me souviens que Tribalat, pour qui j'avais beaucoup de sympathie spontanée je veux dire, au bout d'un moment a commencé à m'agacer par son côté un peu sectaire, alors qu'au début elle avait toute notre sympathie. Le problème de Tribalat c'est que... c'est que c'est une vraie chercheuse et, comme tout vrai chercheur, elle a fait de son objet sa propriété et... alors, dans la recherche, c'est plutôt moteur, c'est plutôt positif, ça oblige les gens à se dépasser eux-mêmes mais là, en l'occurrence, sur un sujet comme ça, c'est un sujet qui ne lui appartient pas en propre. Ça n'a pas de sens et donc, on ne pouvait rien critiquer parce que dès qu'on critiquait quelque chose, un tableau ou je ne sais pas, on la critiquait elle. Ce qui est très très fréquent dans le milieu de la recherche mais là, ça détonnait un peu parce que en matière de statistique publique, on ne doit pas être aussi collé à son objet ! »<sup>1499</sup>.

M. Tribalat heurte donc la façon légitime de se comporter dans le cadre du travail administratif de la statistique publique. C'est un véritable *ethos* légitime qui est décrit en négatif : « on ne peut pas tout faire éclater », « ces choses ne se font pas », « cela ne fait pas avancer les choses ». Aussi, la poursuite d'énumération de tels comparables extraits ne ferait que continuer à dessiner, en creux, la bonne disposition d'agir dans ces configurations administratives – qu'il s'agisse du respect de l'imposition hiérarchique, du détachement à l'égard de l'objet de la mission, etc. Toutefois, au-delà du « cliché » qui ne manque d'exister sur les normes comportementales des chercheurs universitaires pris en tant qu'ensemble homogène, M. Tribalat revendique la reconnaissance, au sein du groupe, de la primauté des règles scientifiques de validation des énoncés sur les questions statistiques. En d'autres termes, la démographe oppose les règles scientifiques aux « négociations » envisageables en matière politique :

« [E]t puis, je veux dire, quand je ne suis pas d'accord, je m'en vais. Je dis : 'Je pars'. La discipline scientifique, ce n'est pas une matière de consensus. Vous pouvez être tout seul à avoir raison. Y a des sujets qui sont des sujets de la disputation, où on peut discuter, et puis d'autres... Je veux dire, l'eau bout à 100 degrés, qu'est-ce que vous voulez y faire ? On peut être majoritaire à penser qu'à 50, ça bout déjà et ben non ! À 50, ça ne bout pas. Y a rien à faire »<sup>1500</sup>.

Dans une configuration plus routinière du fonctionnement bureaucratique, cette disposition conflictuelle et intransigeante de la chargée de recherche de l'INED, qui confère donc à la scientificité de l'expertise un caractère indépassable en excluant toute confrontation de points

---

<sup>1499</sup> Entretien avec Annie Fouquet, *op.cit.*

<sup>1500</sup> Entretien avec M. Tribalat, *op.cit.*

de vue<sup>1501</sup> aurait très pu certainement s'avérer contre-productive et provoquer la marginalisation de M. Tribalat. Or, il se trouve que dans cette enceinte « de circonstance » (cf. chapitre 3), ces « qualités » ont au contraire servi l'« intérêt » de la démographe, en étant le support de la « différenciation cognitive »<sup>1502</sup> lui ayant permis de s'affirmer dans la concurrence qui l'oppose de fait à A. Lebon.

## 2 – La « chercheuse » et le « politique »

L'exceptionnalité de cette configuration administrative est en l'occurrence redoublée par la singularité de celui qui en dirige le fonctionnement : A. Le Pors. Nous avons déjà pu voir (cf. chapitres 1 et 3) comment ce dernier revendique une pratique conjointe des activités de formulation politique et de formalisation scientifique. Aussi, dans le contexte du groupe « Statistiques » où le principal expert administratif en matière de statistiques de l'immigration est, du fait de son inscription institutionnelle, dans une position relativement réticente – pour ne pas dire plus –, A. Le Pors voit dans le militantisme statistique de la représentante de l'INED la meilleure opportunité de conférer au HCI la place qui doit être la sienne : c'est-à-dire de défendre la politique d'intégration en faisant émerger un travail statistique spécifique au sein de ce groupe de travail.

C'est toutefois chemin faisant que M. Tribalat s'impose aux yeux du président du groupe « Statistique » car il est bien évidemment également conscient des difficultés qu'engendre le « comportement » de M. Tribalat pour l'exécution de la mission statistique :

« Michèle Tribalat était une vraie chercheuse, Lebon était celui qui avait le plus de notoriété du point de vue statistique. Mais Tribalat était très critique vis-à-vis des statistiques de la DPM et comme elle était intelligente et combative, ça faisait des chocs vraiment pénibles. J'ai passé beaucoup de temps à calmer le jeu parce que ça prenait des allures de guerre de religions [...]. Moi, mon souci a été que tous ces gens-là s'entendent... parce que si ça n'avait pas été le cas, je ne pouvais rien sortir, si vous voulez »<sup>1503</sup>.

---

<sup>1501</sup> Pour une approche diamétralement opposé de la fonction d'expertise, cf. Roqueplo Philippe, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA (« Sciences en question »), 1996.

<sup>1502</sup> Sur cette « nécessité » du processus de production d'expertise, cf. Veitl Philippe, « À quoi pensent les experts ? ... », *op.cit.*, p.23.

<sup>1503</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.* Ce que souligne également de son côté le directeur de la DPM : « sauf que Tribalat était en bagarre permanente avec Lebon et, ça ne facilitait pas les choses... c'était un problème de caractère... et Anicet qui a dirigé le groupe statistique avait du mal à réconcilier les frères et sœurs réunis » ; entretien avec G. Moreau, *op.cit.*

A. Le Pors s'avoue d'ailleurs très conscient de l'étendue et la radicalité des motivations, pratiques et cognitives, qui supportaient le positionnement de la démographe :

« [M]ais seulement Michèle Tribalat, c'était une chercheuse, qui était peu connue encore, et qui n'avait pas l'assise administrative de Lebon... et dont elle contestait les concepts et la manière et les sources et tout... et puis en plus, Tribalat, c'est Tribalat... ce qui fait qu'entre Lebon, qui était plutôt le gars paisible, qui fait pas de vagues et, qui est sûr de ce qu'il fait parce que ça fait 15 ans qu'il le fait... et puis Tribalat qui déboule là-dedans et qui dit : 'Mais c'est comme ça qu'il faut faire et, les concepts, là, sont mauvais etc., etc.'. C'était un peu l'éléphant dans un magasin de porcelaine. Alors, elle a chahuté Lebon et Lebon, lui, n'est pas un homme qui se bat avec la hargne, voire la méchanceté de Tribalat, ce qui fait que... »<sup>1504</sup>.

Le fondement même de ces confrontations, semble avoir été tellement important qu'A. Le Pors reconnaît que bien des fois, les justifications de ces « disputes » qui ont, semble-t-il, animé la vie de ce groupe de travail, lui échappaient purement et simplement : « Mais, je me souviens même plus quel était le litige ! Je sais même pas si je comprenais quand je pilotais le truc. Alors entre eux, c'était un langage codé ! Quelquefois, on ne comprenait pas pourquoi ils se disaient ça, on voyait même pas à quoi ça servait »<sup>1505</sup>. Le président du groupe « Statistique » fait néanmoins surtout le constat que la démographe, par sa présence et sa participation, contribue à fragiliser la déjà contestée position de la DPM, en remettant très directement et très ouvertement en cause la légitimité de l'expertise de son représentant :

« Publiquement, ce qui faisait autorité, c'était la DPM. Mais, la DPM était très critiquée par tous les autres. Alors, Rocard et ses conseillers, s'en sont sans doute rendu compte et on dit : 'bon, ben, faut vider le truc !'. Et alors, on s'est aperçu à ce moment-là... Bon, André Lebon est quelqu'un de tout à fait respectable, sérieux, etc. mais un peu besogneux, si vous voulez. Ce n'est pas Michèle Tribalat. Michèle Tribalat fait tout éclater en permanence, si vous voulez. Et donc, en général, André Lebon était en difficulté face à Michèle Tribalat. Michèle Tribalat est très créative conceptuellement, et elle avait un sens critique très fort. Et souvent, il était mal »<sup>1506</sup>.

Plus exactement, dans cette situation, A. Le Pors cherche à préserver le représentant de la DPM : « Mais quand même, c'est un gars sérieux, on ne pouvait pas le jeter. Mais, si vous voulez, y avait un problème »<sup>1507</sup>. Rappelons qu'il est alors question d'en faire le rapporteur du groupe, en contrepartie de la suppression du rapport de la DPM. Aussi, s'efforce-t-il ainsi de faire en sorte qu'un espace soit ménagé pour la démographe dont la supériorité et la

---

<sup>1504</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1505</sup> *Ibid.*

<sup>1506</sup> *Ibid.*

<sup>1507</sup> *Ibid.*

spécialisation technique lui semblent d'autant plus incontestables qu'elle va très directement dans le même sens que ce que cherche à mettre en évidence le HCI :

« Et moi, je me rendais quand même bien compte que Tribalat disait des choses justes et, qu'on avait intérêt à prendre en compte ce qu'elle disait... parce qu'elle était très novatrice ! Elle a dépoussiéré un peu le sujet, si vous voulez... Et donc, moi je souhaitais à la fois, puisque j'avais des relations très anciennes avec Lebon, conserver mes relations paisibles et sûres avec Lebon, et puis d'autre part, je souhaitais qu'on tienne compte de ce que disait Tribalat parce qu'elle était novatrice. L'étude qu'elle a faite sur les cohortes... bon, ben, Lebon n'avait aucune idée de ça. Or, c'était essentiel, c'était important comme démarche...  
[...] Vis-à-vis de Tribalat, c'est que je lui ai fait de la place dans ce débat... c'est-à-dire que ce type d'interventions était un type d'interventions un peu subversif... y avait une espèce de ronronnement statistique. Elle, elle déboule là-dedans, elle chahute tout le monde, etc., et, je l'ai laissée faire et, je l'ai même encouragée à le faire parce que je pense que c'était créateur ce qu'elle faisait... et je ne regrette pas d'ailleurs »<sup>1508</sup>.

Reconnaissant donc une « supériorité » à la démographe, le président du groupe « Statistiques » s'appuie ainsi sur elle de manière croissante et se fait fort de défendre l'intérêt de ce travail auprès du HCI. Et ce, d'autant plus que face à un A. Lebon qui ne semble pas présenter le même degré de sophistication statistique, A. Le Pors souligne que le soutien qu'il apporte progressivement à M. Tribalat se fonde sur une conception explicite des relations qui peuvent et doivent s'établir entre énoncés scientifiques et finalités politiques. Comme nous avons déjà pu le mentionner, A. Le Pors est en effet partisan d'un usage constamment croisé de ces deux registres :

« ça dépend dans quelle situation vous êtes... si vous êtes dans un milieu scientifique, vous n'avez pas à justifier de la nécessité d'une démarche scientifique puisque vous êtes dans un milieu scientifique... le problème, c'est de montrer aux gens qui font de la science qu'ils ne sont pas indépendants de la vie de la société et, que leur travail est un travail qui a une finalité politique... Ce dont ils ne sont pas toujours convaincus... Ils pensent qu'ils travaillent de manière objective et que la politique c'est un résidu... par exemple, mon ancien patron, Edmond Malinvaud... Il mettait tout en équation et dans ces équations, y avait un résidu qui était le politique... c'est-à-dire l'inexplicable, le mythique, l'irrationnel, etc. Bon, quand vous êtes dans un milieu comme ça, vous n'avez pas à dire : 'Il faut faire de la science' puisqu'ils pensent que la science a une vertu totale, totalitaire. Autrement dit, dans un milieu scientifique, vous devez éclairer la finalité politique du travail qui est fait pour lui donner un sens »<sup>1509</sup>.

Or, pour le président du groupe « Statistiques », c'est bien la « politisation » de ses prises de positions professionnelles qui semblent constituer, presque par-dessus tout, le critère distinctif de la démographe :

---

<sup>1508</sup> *Ibid.*  
<sup>1509</sup> *Ibid.*

« C'est sans doute parce qu'elle avait, contrairement à la plupart des autres statisticiens, un sens politique de la chose, de son travail... mais sans pour autant, être critiquable sur le plan de la rigueur [...] Sa portée politique n'était pas une portée politique à débouché partisan mais, elle était beaucoup plus idéologique que Lebon... c'est ça qui faisait la différence. Lebon n'avait pas. Il excluait ça, Lebon ! Je ne lui reprochais pas, c'était pas son boulot. Si j'avais travaillé avec lui de manière quotidienne, sans doute que nos discussions auraient été différentes... quand j'ai travaillé en 75-76 avec lui, je lui demandais simplement des chiffres... et moi, je me chargeais de leur donner un sens... Alors, Tribalat est arrivée là-dedans, elle n'était pas proprement politique seulement, elle était très idéologique quand même... Elle n'appartenait pas à un parti politique mais, on sentait très bien qu'elle était animée par un corpus idéologique »<sup>1510</sup>.

Pour résumer, et selon la terminologie utilisée par le conseiller d'Etat communiste la nature « idéologique » du travail de M. Tribalat reposait sur son « sens politique » de la statistique, de sa nature et de sa fonction. A. Fouquet note toutefois, depuis une perspective bien évidemment extrêmement différente de celle du président du groupe « Statistiques », que si les débats qui opposaient constamment M. Tribalat et A. Lebon étaient aussi animés, c'est parce que la portée « idéologique » – cette fois-ci entendue comme synonyme de « partisan » – se retrouvait de part et d'autre des échanges. La « spécialiste des statistiques sociales » affirme même que nombre des achoppements entre « les deux experts de l'immigration » semblaient parfois, moins trouver de justifications d'un point de vue technique, que davantage révéler une mutuelle défiance entre deux positionnements politiques :

« Je dois dire que je ne me souviens pas vraiment des points précis mais, je me souviens que j'avais souvent l'impression de ne pas avoir forcément vu les raisons des altercations... enfin, Lebon a quand même fini par se dévoiler comme... bon, je vais caricaturer mais... un Lebon qui serait plutôt droitier et une Tribalat plutôt sentimentalo-gauche-centriste... c'est un peu bête de dire ça parce que c'est simplificateur, réducteur et, c'est certainement plus subtil que ça... mais je crois que derrière tout ça, y avait un procès d'intention des deux côtés ou, chacun imaginait que l'autre faisait un procès d'intention... mais, je crois qu'à l'époque, je n'ai pas bien compris les raisons pour lesquelles ils se disputaient et, c'est une des raisons pour lesquelles je suis partie... parce que je n'avais rien à faire dans ces disputes... et, je pense que c'était des valeurs profondes qu'il y avait derrière ces débats... valeurs qui ne s'exprimaient pas d'ailleurs... ou, en tous cas, je n'ai pas réussi à les décrypter à cette époque... »<sup>1511</sup>.

---

<sup>1510</sup> *Ibid.*

<sup>1511</sup> Entretien avec A. Fouquet, *op.cit.* L'interviewée reconnaît en effet toutefois n'avoir saisi que rétrospectivement la nature des positionnements idéologiques défendus à cette époque : « je suis allée à une réunion il y a un peu plus de deux ans [*i.e.* en 2006], je me souviens qu'il y avait la DPM... c'était pour l'observatoire des statistiques de l'immigration, j'avais été convoquée en tant que directrice de la DARES [...] et à la réunion sur l'observatoire à laquelle je suis allée, c'était juste après le remaniement ministériel et l'Intérieur avait pris le contrôle de la DPM... et du coup, d'ailleurs y a une ambiguïté : la DPM est sous les ordres de qui ?... et donc physiquement, je me souviens y avait toutes les administrations INED, Affaires sociales, INSEE et tout ça d'un côté, les gens des Finances s'étaient mis sur le bord et en face des administrations, il y avait l'Intérieur et la DPM avec Matignon... je me souviens c'était caricatural comme posture parce que c'était des oppositions... Et Lebon était du côté de l'Intérieur et de Matignon et, durant cette réunion Lebon a tenu des propos qui, moi, m'ont fait sauter... c'était des propos, je dirais, politiquement incorrects... mais certainement politiquement corrects de leur bord... et, là, y avait vraiment un bord politique, c'était pas du tout dans la façon

La nouvelle conseillère du directeur du SES ne manque pas toutefois, par-delà cette impression générale, de rattacher plus prosaïquement l'intensité des procès d'intentions que M. Tribalat et A. Lebon à la spécificité de leurs positionnements professionnels respectifs. Pour l'une, c'est encore une fois son *ethos* de chercheuse qui la conduit à surinvestir l'objet « statistique ». Pour l'autre, c'est la frilosité face à toute modification affectant les conditions de l'établissement public des statistiques de l'immigration en la matière, liée aux conditions de sa spécialisation en la matière, qui le pousse à se montrer « possessif » à l'égard de l'expertise statistique :

« Ben, c'est-à-dire que normalement le fonctionnaire il va bouger, il ne va pas rester propriétaire de son truc... enfin, à part Lebon. Décidément sur ces sujets, il y a des chasses gardées... mais bon, en général, un fonctionnaire, ça bouge... un fonctionnaire, ça fait fonction. Alors, même si un fonctionnaire est longtemps sur un sujet et qu'il considère que c'est 'son' sujet mais, ce n'est pas vrai parce qu'il va être muté un jour ou l'autre. Tandis qu'un chercheur, il peut rester toute sa vie sur un même sujet. Et, en plus la différence entre les deux, c'est que le chercheur fait sa carrière sur son « fond de commerce » on va dire, sur son sujet, sur son objet alors que le fonctionnaire, sa carrière, elle montera, qu'il fasse de bonnes ou de mauvaises études sur le sujet... Donc, c'est purement symbolique, le fait que le fonctionnaire veuille qu'on le reconnaisse comme expert du sujet, sachant que ça changera rien à sa carrière. Tandis qu'un chercheur, ça peut changer sa carrière et c'est ce qui peut pousser le chercheur à être encore plus chaud !»<sup>1512</sup>.

D'ailleurs, toujours selon A. Fouquet, qui semble *in fine* rejoindre A. Le Pors dans sa perception de la spécificité de la démographe, cet éthos, par définition conforme aux intérêts proprement professionnels, lui confère d'ailleurs une incidence politique plus radicale, un « jusqu'aboutisme » de la légitimité de la vérité objective qui devait s'imposer à toutes autres considérations et préoccupations de principe. Une assise d'objectivité devient ainsi le préalable indispensable à toute prise de position<sup>1513</sup>. Dans le cas de la démographe, l'éthique publique du chercheur, se positionne, non plus donc comme ses plus illustres prédécesseurs (de J. Bertillon à A. Sauvy en passant par G. Mauco) en préconisant telle ou telle orientation politique, mais en se positionnant sur la nécessité de l'édification du cadre technique satisfaisant aux conditions d'une observation statistique toujours plus précise et rigoureuse. Toute prise de position qui ne s'appuierait pas d'abord sur une telle observation des faits – en l'occurrence, d'après A. Fouquet, c'est la position de la « gauche » qui se retrouvait

---

de compter, c'était vraiment sur le présupposé fondamental... et là, j'ai vu un peu plus ce qu'était ces valeurs mais, Tribalat n'était plus là... » : *ibid.*

<sup>1512</sup> *Ibid.*

<sup>1513</sup> Qu'il s'agisse de la construire depuis les perspectives épistémologiques de la démographie française de la fin du XXème siècle, ou en fonction de l'affirmation d'une finalité politique comme dans le cas de l'auteur du rapport-événement de 1976 sur *Immigration et développement économique et social*.



notamment visée – serait presque par essence préjudiciable au traitement des problématiques publiques des (différentes) populations :

« Tribalat, je pense qu'elle a une position de chercheur et elle dit : 'Y a des choses qu'il faut dire et faut pas cacher certaines choses'... Choses qui étaient jugées par la gauche bien pensante, j'allais dire, qui dit 'On est tous pareils, il faut pas qu'on dise qu'on est différent... l'égalitarisme républicain'... mais au final y a des différences qui finissent par ressurgir, et vous sautent à la figure et, on ne peut pas nier l'évidence... et donc, elle voulait dire : 'Non, la réalité n'est pas celle que vous pensez. Y a des réalités diverses. Il faut les regarder en face' et finalement, c'était constitutionnellement incorrect à l'époque »<sup>1514</sup>.

Aussi, c'est au travers et au nom de cet investissement politisé, de ce militantisme de la raison scientifique comme support de la raison publique, que la démographe se retrouve prise en considération dans les discussions menées au sein du groupe « Statistiques ». On observe donc un rapprochement d'intérêt entre M. Tribalat et les « sages » ; et tout particulièrement A. Le Pors, qui s'est directement vu confier la mise en œuvre de ce travail de mise en forme des sources administratives. La démographe semble quant à elle se trouver à son aise dans cette configuration dans laquelle les prétentions administratives du HCI en matière d'organisation des statistiques publiques sont favorables à ses « revendications scientifiques » quant aux principes de la réforme du système de production de statistiques publiques sur l'immigration. Preuve en est d'ailleurs le fait que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 2 ; à savoir que la démographe s'engage sans retenue sous la direction d'A. Le Pors, alors qu'elle se refuse à participer au « groupe Choussat » comme le lui demande à la même période le SGI, H. Prévot (cf. chapitre 2).

Si nous avons déjà mentionné les raisons invoquées par A. Le Pors pour expliquer l'intérêt qu'il a accordé à la participation de la démographe, il convient de préciser, en retour, le point de vue de la démographe. Celle-ci ne manque pas, dans un premier temps, de se montrer très critique à l'égard de la prise de position du groupe « Choussat » et du SGI sur la question de la catégorie « immigré » mais également envers la réponse « timorée » et un tantinet « misérabiliste » que tentent d'y apporter les « sages ». Aussi, si elle s'engage dans le travail mené au sein du groupe « Statistiques », c'est parce que ce travail lui paraît plus conforme à « l'utilité publique », définie à l'aune de la conformité des statistiques publiques à l'objectivité de l'observation scientifique. Le président du groupe « Statistiques » lui semble d'ailleurs – notamment de par sa sensibilité scientifique plus affirmée – profondément

---

<sup>1514</sup> *Ibid.*

convaincu du bien-fondé de l'amélioration du système public d'observation statistique de l'immigration :

« Moi, par exemple, je bossais beaucoup pour le Haut Conseil. Moi, mon intérêt, c'était que ça bouge ! Moi je voulais arriver à faire bouger le système et de pouvoir travailler, moi-même, sur des données qui soient plus adaptées... C'est plus intéressant quand même d'améliorer la qualité intellectuelle de mon travail sur l'immigration à travers les améliorations d'outils »<sup>1515</sup>.

L'exceptionnalité institutionnelle de la configuration administrative que constitue le groupe « Statistiques » constitue ainsi la garantie nécessaire au travail d'autonomisation de l'organisation des statistiques publiques à l'égard de la politique migratoire, de sa législation et de sa réglementation en matière de nationalité et de séjour, ainsi qu'à l'égard bien évidemment des administrations en charge de son application. En effet, puisqu'il n'est justement pas question, de continuer à produire des statistiques qui suivent au plus près le cours de l'action administrative, et qu'il s'agit au contraire de se placer en amont du processus d'élaboration de la statistique, l'extériorité bureaucratique du groupe « Statistiques » mis en place par le HCI constitue le cadre idoine pour le « militantisme scientifique » de démographe. Aussi, comme nous allons à présent le voir, cette dernière redouble d'efforts pour se mettre littéralement au service d'un Haut Conseil dont la position et le positionnement sont consubstantiellement intéressés par la redéfinition du travail de mise en forme des sources administratives dominé jusqu'alors par le « problématique » rapport de la DPM, et son « Monsieur statistique » qui privilégiait au contraire la subordination de la production statistique aux évolutions du cadre juridique et réglementaire.

---

<sup>1515</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

## **B – L’immigration en ses flux migratoires, ou (faire) convenir d’une méthode de comptabilité**

Se définissant de la manière la plus élémentaire comme l’ensemble des opérations impliquées par le passage du mot au chiffre, la notion de « quantification » proposée par A. Desrosières nous a permis d’étudier l’énonciation d’une figure de l’« immigré convenable » : le chiffre de 10 millions de « personnes d’origine étrangère » permettaient très opportunément d’apporter une assise à la pédagogie de l’intégration défendue par le HCI. Cette quantification pédagogique des stocks (séculaires) de l’immigration supposait déjà un minimum de conventions – et ce y compris par exemple sur le plan purement formel de la mise en représentation graphique du « schéma ‘Tribalat’ » (cf. chapitre 2). Toutefois, si l’enjeu central de la quantification était alors proprement politique, il est ici plus spécifiquement lié aux aspects cognitifs et techniques. Aussi, nous nous proposons d’éclairer un autre usage de l’entreprise de quantification, qui est quant à lui dominé par l’élaboration d’un « immigré de convention », en ce qu’il s’agit de se mettre d’accord sur les règles, principes et autres mesures permettant de délimiter numériquement (à l’unité près pourrions-nous dire) le flux d’immigration entrant annuellement en France.

L’enjeu général du travail qui s’engage dans le groupe « Statistiques » peut être résumé comme suit : il s’agit de mettre en place les conditions pour une observation du flux du processus migratoire et ce, par-delà la politique d’immigration et ses formes juridiques. Cet objectif de quantification permanente du mouvement migratoire laisse apparaître une « homologie » de fait entre la problématisation administrative de la politique d’intégration et la construction scientifique de l’immigration par la démographe, c’est-à-dire entre principes d’action de l’Etat et procédures statistiques. Comme l’écrit effectivement A. Desrosières, dans cette « correspondance » entre les façons de voir la société et d’agir sur elle, les outils statistiques jouent un rôle de médiateur de premier plan : « [l]a forme de l’action de l’Etat et celle des procédures statistiques évoluent de façon parallèle »<sup>1516</sup>. En l’occurrence, il y a une conjointe focalisation sur l’évènement de la migration et sa temporalité pour définir et délimiter la population immigrée. Prenant la forme d’une méthode comptable qui discrimine *formellement* parmi les contingents de données administratives ceux qui sont « pertinents »

---

<sup>1516</sup> Desrosières Alain, « Du singulier au général... », *op.cit.*, p.273. Sur ce point, cf. surtout du même auteur : Desrosières Alain, « La commission et l’équation... », *op.cit.* ; « Historiser l’action publique. L’Etat, le marché et les statistiques », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l’action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.207-221.

pour quantifier le flux annuel d'immigration (3), et qui suppose un réaménagement de l'articulation dans l'usage croisé des sources administratives (2), la technicité des conventions adoptées s'inscrit très directement dans la structure des intérêts institutionnels et professionnels défendus aussi bien par le HCI que par la représentante de l'INED (1).

## **1 – Le nouveau rapport et la « connaissance des flux »**

Le premier rapport du HCI s'était concentré, d'un point de vue cognitif et statistique, sur l'établissement des définitions et catégories générales, la mise en valeur de l'« apport démographique » de l'immigration que représentaient les « personnes d'origine étrangère », et l'établissement des éléments d'évaluation (c'est-à-dire de connaissance et de prévision) du solde migratoire (cf. chapitre 2). Nous avons par ailleurs pu voir selon quels rapports de force, le groupe « Statistiques » avait (dû) reporter le travail sur les statistiques de flux (cf. chapitre 3). Aussi, à peine ce rapport est-il remis le 18 février 1991, que le HCI ne tarde guère à remettre cette question au sommet de son agenda de travail : est ainsi principalement mise à l'ordre du jour de la réunion du 27 mars 1991, la question de « [l]a connaissance des flux migratoires ». C'est d'ailleurs également lors de cette réunion que sont convoqués pour la première fois les nouveaux membres supplémentaires dont le principe et les modalités d'intégration avaient d'ailleurs fait l'objet de discussions du groupe « Statistiques » à l'automne précédent. Rappelons qu'il s'agit des producteurs, pour l'un quantitativement majeur et pour l'autre incontournable, de statistiques de flux que sont l'OMI et l'OFPRA<sup>1517</sup>. Aussi, nous allons voir que c'est dans le cadre de cette réaffirmation par les « sages » de leur volonté de prendre en charge plus en profondeur la production et la publication des statistiques de flux, que la démographe cherche à distinguer son positionnement (a) en proposant un nouveau cadre comptable qui reprend notamment le critère international de la durée de séjour (b).

---

<sup>1517</sup> Pour l'OMI, il s'agit Chantal Daufresne, responsable du service statistique, et pour l'OFPRA, Jean-Paul Grémy, professeur de sociologie à la Sorbonne-Paris 5 et fondateur en 1990 et animateur jusqu'en 1992 du département Recherches et statistiques de l'OFPRA. Intègre également le groupe « Statistiques », un représentant du ministère de l'Éducation nationale : Pierre Fallourd, le responsable de la sous-direction des enquêtes statistiques et des études de la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale.

### *a – L’offensive « tous azimuts » de M. Tribalat*

Dès cette réunion, censément préparatoire à la discussion sur les possibilités et aménagements des statistiques disponibles, M. Tribalat se distingue puisqu’il est indiqué dans le compte-rendu de réunion qu’elle présente « une note qu’elle a rédigée pour le groupe de travail »<sup>1518</sup>. Au cours de cette présentation, « Michèle TRIBALAT insiste sur le besoin de définition claire de l’immigrant pour mettre sur pied un enregistrement cohérent de l’immigration en France »<sup>1519</sup>. Aussi, la démographe propose-t-elle de s’accorder collectivement sur l’adoption d’une nouvelle et unique méthode de comptabilité des flux migratoires. Et à cette fin, elle soumet d’ores et déjà à l’ensemble des membres une suggestion opérationnelle : « ceci pourrait se faire à partir d’une classification en fonction des durées de séjour, en retenant par exemple la durée d’un an choisie par l’ONU pour repérer les immigrants »<sup>1520</sup>. Revenant sur la précocité de cet investissement dans le travail de mise en forme statistique, la démographe prend soin de réinscrire sa proposition dans le prolongement de ses propres recherches et de souligner encore une fois l’inexistence de la préoccupation d’agrégation dans le traitement des statistiques publiques de l’immigration :

« Quand le groupe statistique est créé, moi je milite et le Haut Conseil s’engage à ce qu’on se base sur la durée du séjour. Moi, j’avais commencé à penser comme ça avant pour essayer de rabouter les morceaux pour qu’on ait pas... Parce qu’avant, c’était : ‘Vous voulez l’immigration ?’. ‘Ben, non, on ne sait pas. On peut vous dire le nombre de familles puis, on pourra vous dire autre chose’. Mais on n’additionnait jamais rien. On additionnait rien en fait. On n’avait pas de logique pour additionner. Donc, moi, j’ai dit : ‘Faut qu’on additionne’. Alors pas tout, parce qu’il y a les histoires de ‘double compte’ etc... »<sup>1521</sup>.

Par ailleurs, alors que nous l’interrogeons sur la raison de ses conflits avec A. Lebon, M. Tribalat en profite pour réaffirmer que, depuis sa position, il n’a toujours été question que de satisfaire, par cet investissement et ces confrontations, des intérêts scientifiquement motivés : « Non mais moi, j’étais en conflit sur des points scientifiques, je veux dire. Moi, je n’ai pas oublié. C’est vrai qu’on s’est fritté pas mal parce que lui voulait continuer sans doute à faire sa petite cuisine et moi, je tenais à ce qu’on opte pour la durée de séjour... »<sup>1522</sup>. Maintenant une appréhension de la configuration que constitue le groupe « Statistiques » en conformité avec la valorisation de la disposition d’une compétence statistique, la démographe insiste sur le fait

---

<sup>1518</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991 ; archives publiques privées. Nous n’avons retrouvé, dans les archives antérieures à cette date, aucune mention prévoyant la présentation d’une telle note.

<sup>1519</sup> *Ibid.*

<sup>1520</sup> *Ibid.*

<sup>1521</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1522</sup> *Ibid.*

que A. Lebon a été *de facto* uniquement capable, au cours de sa longue et ancienne spécialisation sur le sujet de l'immigration et sa pratique des données statistiques, uniquement de produire un « petit bilan » dans son rapport annuel :

« Ben Lebon, il n'a jamais rien fait de pareil. Il n'a fait que ses rapports. Son rapport, c'était un peu le bilan des quelques statistiques administratives qui tournaient autour du sujet... Y avait un peu de tout. Y avait des acquisitions de nationalité... C'est ça qu'il faisait en fait... »<sup>1523</sup>.

La conséquence immanquable de cette situation est qu'elle finit de mettre en congruence les positions des « sages » et de la démographe, en intégrant cette dernière au rapport de force entre le HCI et la DPM. De son point de vue en effet, « Moreau et Lebon n'avaient pas beaucoup d'intérêt à ce qu'une nouvelle chose arrive sur laquelle ils n'auraient aucune maîtrise et sur laquelle ils ne pourraient pas intervenir puisque ça sortirait »<sup>1524</sup>. Selon M. Tribalat, les prises de position de la DPM et de son représentant, auxquelles elles se confrontent directement du fait de ses propositions de modification de l'organisation des statistiques de flux, s'inscrivent dans la maîtrise de la statistique, qui la distingue d'A. Lebon : « [m]ais Lebon, il n'était pas statisticien. Il a sûrement des qualités mais, c'est un juriste à la base. Faut pas s'imaginer qu'on peut tout faire ! Moi, je serais incapable de faire un texte juridique ! »<sup>1525</sup>. Aussi, cette « défaillance » de compétence aurait contraint le rédacteur du rapport statistique de la DPM à adopter de façon réactive une attitude de repli : « Oui, mais si vous voulez, Lebon était dans une position de défense permanente, c'est-à-dire que toute amélioration pouvait l'emmener sur un terrain où il n'aurait plus de maîtrise parce que ce serait trop compliqué pour lui. Donc, il a joué un frein récurrent »<sup>1526</sup>.

C'est de manière générale que la démographe tient à souligner la singularité de son intérêt à participer activement à cette « coordination administrative » pour réformer les conventions d'organisation des statistiques de flux. De son point de vue, c'est l'ensemble des institutions et de leurs représentants présents dans le groupe « Statistiques » qui adoptent de fait, à l'instar de la DPM, des positionnements peu favorables à l'activation d'un travail de mise en (ré)forme statistique : « [n]on mais moi, je veux dire, je turbinais beaucoup pour le HCI. Parce qu'il y avait une espèce de position comme ça, un petit peu 'à l'arrière' des autres

---

<sup>1523</sup> *Ibid.*

<sup>1524</sup> *Ibid.*

<sup>1525</sup> *Ibid.*

<sup>1526</sup> *Ibid.* Indiquons ici que dans le cadre de la situation d'entretien, A. Lebon a régulièrement eu tendance pour sa part à minorer l'importance de « l'affrontement » avec M. Tribalat : « Non, mais bon, après, malgré les querelles de personnes, je veux dire, oui, on a travaillé... j'ai appris des choses, et je crois que j'ai appris aux autres » : entretien avec A. Lebon, *op.cit.*

membres qui se disaient : ‘Moins ça avance, mieux c’est pour nous’ »<sup>1527</sup>. Cette attitude concerne notamment le ministère de l’Intérieur<sup>1528</sup> dont la défiance à l’égard de l’initiative « commune » serait incurablement due à l’inexistence d’une préoccupation et d’une fonction statistique au sein de ce ministère :

« C’est-à-dire que l’Intérieur ne voulait ni faire ni laisser faire. Y avait un risque de dépossession et je suppose qu’il y avait une certaine méfiance de ce qu’on en ferait... mais à l’Intérieur, il n’y a pas de parole statistique. Il y a de temps en temps un gars de l’INSEE qui allait y faire un tour... »<sup>1529</sup>.

Mais, pour des raisons presque opposées, c’est également, aux yeux de la démographe, le cas de l’INSEE et de ses représentants ; leur *qualité* statistique n’équilibrant aucunement leur désintérêt pour le sujet de l’immigration. En l’occurrence, elle déplore plus précisément que l’immigration soit historiquement l’objet d’une déficience d’investissement au sein de l’opérateur central du système de la statistique publique ; la création d’une cellule spécifiquement consacrée à l’immigration ayant d’ailleurs pour effet pervers de renforcer de cette logique :

« Le début de l’INSEE, ça a été le mieux parce qu’il y avait Labat qui faisait des choses pour l’INSEE mais, après, ça n’a plus été Labat. C’est quand on a fait cette fameuse cellule « étrangers » mais, le problème de cette cellule, qui a été créée à la demande du HCI, c’est que ce n’était pas un endroit convoité par les statisticiens de l’INSEE. Personne n’avait envie d’y aller. Ce n’était pas un choix positif. Ça ne s’inscrivait pas dans une carrière ascendante. Le paradoxe, c’est qu’avant cette cellule, y avait de la matière grise spontanée qui pouvait se mettre là-dessus et, après cette cellule, on avait des personnes qu’on positionnait là-dessus mais c’était juste des arrêts dans des carrières... la personne qui s’y est collée, c’est Madame Wagner qui venait de la santé et, je veux dire, ça a été dur à mener et, quand elle a disparu du circuit du jour au lendemain, je veux dire... et puis après il y a eu Suzanne Thave qui était plutôt une spécialiste de la famille et, qui ne s’y est pas arrêtée non plus... C’est un lieu de passage et, si on y reste, c’est qu’on a pas trouvé mieux... alors que avant, si vous voulez, Labat, il le faisait par goût... c’était un statisticien malin qui faisait les choses par goût. Ce n’était pas une contrainte »<sup>1530</sup>.

Ainsi, M. Tribalat estime-t-elle que la création de cellule de l’INSEE exclusivement consacrée à l’immigration, n’aurait fait qu’aggraver le désinvestissement de l’institution en faisant occuper cette thématique par des agents dont l’ascendance de carrière implique

---

<sup>1527</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1528</sup> C. Ducastelle qui souligne également la délicatesse de la situation de la DPM confirme le manque d’investissement du ministère de l’intérieur : « Et à ce niveau-là, l’Intérieur n’était quand même pas trop coopératif, et la DPM, elle, le problème c’est que... elle n’avait pas elle-même de productions de chiffres. Elle, elle faisait déjà de la coordination mais... » : entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1529</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1530</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

tendanciellement de ne considérer cette fonction que comme transitoire<sup>1531</sup>. De plus, l'attribution de la thématique à ces agents auraient eu pour conséquence d'en « détacher » les compétences de statisticiens de l'INSEE comme J.-C Labat qui, bien que non-spécialiste, pouvait « avec profit » produire certaines études sur les statistiques de l'immigration : « L'INSEE, au début, avait une position d'affinement statistique puisque Labat apportait des choses. Après, on a collé des gens qui ont débarqué sans savoir »<sup>1532</sup>. La participation de ce spécialiste des prévisions de population est d'autant plus valorisée par M. Tribalat qu'elle attribue à ce dernier le mérite d'avoir contribué à rendre « viable » et « audible » la singularité de son positionnement au sein de ce groupe : « Ben, au début il n'y avait équilibre que parce qu'à l'INSEE, il y avait quelqu'un comme Labat avec lequel je m'entendais très bien d'ailleurs. C'était quelqu'un de très astucieux au niveau statistique, qui avait de l'imagination ! »<sup>1533</sup>. Aussi, explicitons à présent quelles sont dans ce contexte un tant soit peu « équilibré », les justifications qu'apporte la démographe pour soutenir tout à la fois « l'objectivité » et la « nécessité » de cette nouvelle méthode de comptabilité.

### ***b – Vers une nouvelle comptabilité (d'origine internationale)***

Comme l'indiquait l'un des extraits précédents du témoignage de M. Tribalat, l'objectif de son investissement dans le groupe « Statistiques » est de le doter d'une « logique pour additionner ». Si elle avait elle-même ponctuellement essayé, dans certaines de ses Chroniques, d'élaborer des principes d'agrégation, l'enjeu de son intervention du 27 mars 1991 n'est pas seulement de parvenir à la quantification agrégée des flux d'immigration en 1990 par exemple. L'objectif n'est pas prioritairement « le chiffre actuel » – comme nous avons pu le voir dans le chapitre 2 –, mais davantage de convenir collectivement de l'adoption stabilisée d'une seule et unique méthode d'agrégation comptable. Celle qu'elle propose ce même jour se caractérise en premier lieu par le fait qu'elle prend pour critère de structuration celui qui est justement déjà proposé par l'ONU<sup>1534</sup> :

---

<sup>1531</sup> Ce que confirme d'ailleurs A. Lebon, en se rapportant d'ailleurs expressément à l'avis de M. Tribalat : « parce que comme disait Tribalat : 'Pour plomber sa carrière, y a pas mieux que de s'occuper d'immigration'. Parce que c'est vrai que c'est pas ça qui vous attirez une carrière en vue etc. Donc, la recherche n'a jamais vraiment travaillé sur le sujet, je veux dire en termes quantitatifs, statistiques » : entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1532</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1533</sup> *Ibid.*

<sup>1534</sup> Sur l'influence des organisations internationales dans la prescription de normes et cadres cognitifs pour les études démographiques de manière générale et dans le domaine des migrations internationales en particulier, cf. Notestein Frank W., « Reminiscences. The Role of Foundations, the Population Association of America, Princeton University and the United Nations in Fostering American Interest in Population Problems », *Milbank*



« Moi, à l'époque, ce que je souhaitais reprenait un peu la recommandation des Nations Unies. Cette recommandation voulait faire en sorte que l'on compte les flux de la même manière et, qui va dans le sens de la durée du titre de séjour, c'est-à-dire, au moins un an »<sup>1535</sup>.

La durée est ainsi choisie comme critère discriminant pour la comptabilité des flux d'immigration, c'est-à-dire qu'elle est instituée en élément en fonction duquel les différentes entités définies et saisies statistiquement par l'activité administrative sont agrégées, ou maintenues hors-compte et donc non totalisées. Pour justifier cette reprise du critère international, la démographe s'appuie sur sa fréquentation de certaines instances internationales et européennes de statistiques et souligne les implications internationales de la mauvaise qualité des statistiques administratives sur les flux d'immigration :

« La France était d'un point de vue international dans une situation catastrophique ! Moi, j'allais pas mal à Eurostat à l'époque et, vous croyez que c'est une position avantageuse d'être montrée du doigt : 'Alors, la France, qu'est-ce qu'elle a ? Rien. Bon, ben, on passe' »<sup>1536</sup>.

Il n'est pour autant pas simplement question de s'aligner, par suivisme, sur les standards internationaux. Encore une fois, la mobilisation de la rationalité scientifique est présentée comme déterminante : « Et je veux dire, moi, j'avais des arguments scientifiques » ; « Le but, c'était d'arriver à une présentation qui ait un caractère plus scientifique »<sup>1537</sup>. Et en cela, l'adoption de cette simple norme internationale d'observation et d'agrégation statistique des flux d'immigration, est notamment présentée comme la manière la plus aisée de satisfaire les conditions méthodologiques d'une production statistique permettant notamment d'un point de vue scientifique la comparaison internationale des flux d'immigration :

« Ce n'est pas une législation. C'est une manière de compter. Ça n'influe en rien sur la politique migratoire. Ce n'est pas un instrument de politique migratoire. Tout ce que ça veut dire c'est : 'On comptera comme immigrants les gens qui resteront au moins un an'. On va pas compter toutes les personnes qui mettent le pied sur le territoire parce que sinon, on aurait des millions... Je pense que mettre la barre par la durée, c'est beaucoup plus rationnel et, ça nous donne un élément de comparaison avec nos voisins »<sup>1538</sup>.

---

*Memorial Fund Quarterly*, 49, 4, 1971, pp.67-85; Greenhalgh Susan, « The Social Construction of Population Science: an Intellectual, Institutional, and Political History of Twentieth-Century Demography », *Comparative Studies in Society and History*, 38, 1, 1996, pp.26-66; Donaldson Peter J., « On the Origins of the United States Government's International Population Policy », *Population Studies*, 44, 1990, pp.385-399.

<sup>1535</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1536</sup> *Ibid.*

<sup>1537</sup> *Ibid.*

<sup>1538</sup> *Ibid.*

Bien évidemment, l'adoption de cette norme comptable peut s'apparenter à une adaptation aux contraintes du cadre juridique des mesures politiques sur les conditions d'entrées et de séjours des différents statuts de résidence nationale. C'est notamment le cas en ce qui concerne les « visiteurs » ou les « étudiants » pour lesquels une application stricte du critère de durée pourrait conduire à l'établissement d'erreurs de comptabilité affectant la pureté du continuum d'observation des séries annuelles des agrégats de flux d'immigration :

« Et donc, au groupe statistique, on a commencé à faire en fonction de la durée et puis alors bien sûr il y avait des catégories pour lesquelles on avait un doute comme les visiteurs et les étudiants puisque, eux, on avait des risques de 'double compte'. Parce vous pouviez rentrer étudiant et puis, si vous étiez conjoint de quelqu'un ou si vous travailliez, vous re-rentriez dans le système et vous étiez compté de nouveau »<sup>1539</sup>.

En outre, la démographe insiste lourdement sur le fait que l'adoption de cette convention comptable (prendre la durée comme facteur de discrimination comptable), présentait de toute façon l'avantage fondamental de poser les bases d'une autonomisation à l'égard de la législation et de la réglementation en matière d'immigration :

« La durée retenue, c'était un an mais on aurait pu très bien la mettre avant... mais, il fallait choisir une bonne fois pour toute parce que la législation, elle change tout le temps donc, vous avez des pans entiers qui peuvent disparaître parce qu'on a plus de titre de telle nature... et, la durée vous résout le problème de la dépendance à l'égard de l'évolution des politiques d'immigration. Si vous avez un instrument qui compte par rapport à la durée, vous n'avez plus à vous préoccuper de ça pour ce qui est de la taille du flux... Et, on a pris la recommandation des Nations Unies et, aujourd'hui, l'Europe le fait, l'Europe le demande. Je veux dire ça paraît évident parce qu'il y a des législations en Europe très différentes. Donc, on ne peut pas harmoniser sur des intentions, sur des a priori ou sur des motifs... »<sup>1540</sup>.

Afin d'harmoniser l'observation à un niveau international, pour « purifier » l'observation statistique en elle-même, il devient impossible de partir des éléments reconnus et catégorisés par la rationalité politique et/ou bureaucratique. Il faut *inventer* un facteur de discrimination qui soit également le principe de délimitation d'un cadre permettant d'unifier et d'homogénéiser l'observation.

Le fait que cette « invention » ne soit d'essence que « comptable », et qu'elle n'a une finalité que « comptable », est très explicitement mentionné par le HCI dans l'encart consacré aux définitions qui ouvrent, après l'introduction générale, son deuxième rapport de novembre

---

<sup>1539</sup> *Ibid.*

<sup>1540</sup> *Ibid.*

1991. Des définitions de catégories de population présentes dans le premier rapport de février de la même année, ne subsistent plus dans le cadre de ce rapport intégralement statistique que les catégories d'« étranger » et d'« immigré » ; celles de « personnes d'origine étrangère » et de « Français défavorisés » ayant disparu. Une troisième catégorie fait toutefois son apparition, celle d'« immigrant ». Cette « catégorie », qui est une variation taxinomique sur celle, première, d'« immigré », est clairement présentée comme faisant office de double comptable de la catégorie d'« immigré », permettant exclusivement de quantifier l'immigration en flux. Cet objectif de mesure des flux génère ainsi une catégorisation *sui generis* qui, tout en provenant de la même matrice conceptuelle, se distingue de l'immigration caractérisée comme processus temporel juridico-généalogique, mais aussi de l'« immigré » caractérisé comme un élément de stock pris dans sa trajectoire im-migratoire.

## **2 – La diffusion/traduction de l'immigré « de convention »**

L'« immigrant » est défini de la manière suivante : « [p]ersonne étrangère qui est autorisée pour la première fois à s'installer en France pour une durée d'un an au moins. Cette notion n'intervient que pour la comptabilisation des flux d'immigration »<sup>1541</sup>. Au-delà de l'officialisation de l'« immigré » comme catégorie statistique, le HCI procède même, sous l'influence des propositions de M. Tribalat, à la mise en place du développement et de l'opérationnalisation technique de cette catégorie. Aussi, l'« immigrant », c'est l'« immigré » de convention permettant de mesurer les flux d'immigration. En nous replaçant dans la chronologie précise de l'époque, on constate que le principe de cette proposition est assez rapidement adopté par le HCI et son groupe « Statistiques ». Moins de deux mois après l'intervention de M. Tribalat lors de cette réunion exclusivement consacrée aux statistiques de flux, il est en effet question de le faire très concrètement déboucher sur un projet de « recommandation relative à la connaissance des flux migratoires et à leur présentation », dont les implications sont notamment une redéfinition des rapports cognitifs et pratiques établis entre les différentes sources administratives (b). L'examen préparatoire du projet de recommandation est ainsi prévu pour la réunion du 28 mai 1991<sup>1542</sup>. Toutefois, s'il est bien évidemment question de clarifier l'exploitation publique des données statistiques et

---

<sup>1541</sup> Haut Conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, op.cit., p.14.

<sup>1542</sup> Dont l'ordre du jour est annoncé à la fin du compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 mai 1991 ; archives publiques privées. Indiquons déjà que la version finale de cette recommandation figure en premier lieu dans la partie consacrée justement aux « recommandations » dans le deuxième rapport du HCI : *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, op.cit., pp.73-75.

d'appliquer les préconisations méthodologiques et techniques de la démographe, l'expression de la finalité utilisée dans le document de base rédigé par la secrétaire du groupe « Statistiques » n'emprunte pas au registre de justification employé et mobilisé par la démographe (a).

***a – La traduction « politique » : décrire l'immigration***

Si la solution technique de la méthode comptable est bien présente, elle est désormais articulée à un argumentaire d'une autre nature. Il semble ainsi que l'enjeu soit davantage de rendre les statistiques, existantes et disponibles, capables de décrire le phénomène de l'immigration dans son ensemble, de telle sorte qu'elles puissent en être comme une *représentation* – au sens plein du terme – statistique. Dans la note préparée donc par C. Ducastelle sur « [l]es entrées d'étrangers » en vue de la réunion du 28 mai 1991, il est ainsi indiqué que le travail du groupe doit avoir « pour objectif une présentation de ces statistiques plus conforme à la réalité de l'immigration »<sup>1543</sup>.

Si la proposition de M. Tribalat est effectivement relayée, elle est clairement, d'un point de vue rhétorique, combinée à l'argumentaire mobilisé par le directeur de l'OMI, Dominique Bur qui, exceptionnellement présent lors de la première réunion de participation de l'OMI<sup>1544</sup> – celle justement du 27 mars 1991 qui était consacrée à l'examen préliminaire des différentes statistiques de flux – se fait le relais de la nécessité de modifier la présentation et la catégorisation des statistiques de flux en mobilisant pour sa part du caractère plus ou moins durable des différentes entrées d'étrangers. Autrement dit, il s'agit de distinguer celles qui doivent avoir une incidence de type démographique sur la population du territoire national :

« M. BUR souhaite que l'effort soit porté sur les concepts utilisés qui conduisent à des catégorisations dans la présentation des statistiques, qui manque actuellement de cohérence. En particulier, il faut absolument différencier les entrées qui correspondent à des installations provisoires de celles qui se traduiront par des établissements de personnes. Ainsi, la notion de 'travailleur permanent' ne constitue pas une catégorie très claire »<sup>1545</sup>.

---

<sup>1543</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers » en vue de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 mai 1991; archives publiques privées.

<sup>1544</sup> C'est Chantal Daufresne, la responsable du service statistique de l'OMI qui, également présente, assure la représentation de l'Office.

<sup>1545</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991, *op.cit.*

Cette reformulation, qui est ainsi manifestement reprise et validée par le HCI et ses émissaires comme en témoigne la note de C. Ducastelle, suppose de pouvoir projeter une intentionnalité ou une détermination démographique afin de distinguer entre des flux d'accumulation et d'autres de pure circulation ou sans conséquence. Elle suscite en cela la désapprobation de la démographe qui maintient l'objectif d'établir une méthodologie comptable censée accroître la rigueur de l'observation statistique et la projection par anticipation d'une signification des trajectoires d'immigration :

« Non mais le problème, ce n'était pas qu'on s'installe durablement. Moi, je veux dire, j'étais opposée à cette idée que du stock ce serait du flux et l'inverse. Parce que même si le Haut Conseil s'appelle Haut Conseil à l'intégration, il n'a pas intérêt à confondre le flux et le stock. Si les étudiants restent au moins un an, ben ils restent au moins un an et ils seront comptés dedans quand on pourra le faire sans craindre les 'doubles comptes'. C'est pas parce qu'ils sont étudiants qu'on ne va pas les compter. [...] C'est moi qui étais beaucoup à l'origine de ça, c'est-à-dire de dire : 'On va se rapprocher d'un enregistrement qui, lorsqu'on en aura les moyens, nous fera pivoter sur la durée du séjour ou du titre'. Et donc, dans cette perspective-là, on considérerait donc qu'il y avait des flux qu'on ne mettait pas parce qu'on avait peur des 'doubles comptes' ou des choses comme ça. C'était pas parce qu'on ne voulait pas les mettre. C'est qu'on avait ces problèmes de 'doubles comptes' et, qu'on avait pas les éléments... c'était par exemple le cas des étudiants »<sup>1546</sup>.

Aussi, derrière l'utilisation de l'expression, « l'amélioration de la connaissance des entrées d'étrangers *significatives* de l'immigration »<sup>1547</sup>, l'ambiguïté est entière entre le positionnement « utilitaire » et « scientifique » de la démographe et l'*esprit* dont les « sages » et leurs émissaires décident de parer cette méthode de comptabilité. Il s'agit donc – pourrions-nous dire en jouant sur le fait qu'en français il n'existe qu'un seul terme pour désigner la population et la science qui porte sur la population<sup>1548</sup> – d'une double significativité démographique : d'une part, significativité des statistiques pour une observation démographique rigoureuse et d'autre part significativité pour l'évolution démographique de la population nationale. Aussi, l'application des bornes techniques et méthodologiques suggérées par M. Tribalat est motivée par leurs capacités à rendre compte de « l'immigration durable », c'est-à-dire en tant qu'élément hautement potentiel de « l'apport démographique ». La même note de C. Ducastelle affirme ainsi que l'amélioration qui est proposée à court terme consiste effectivement à « affiner la présentation des statistiques en différenciant clairement celles qui correspondent à des entrées de personnes susceptibles de rester en France »<sup>1549</sup>.

---

<sup>1546</sup> Entretien avec M. Tribalat, *op.cit.*

<sup>1547</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1548</sup> Sur cette spécificité du contexte national français, cf. Desrosières Alain, « Démographie, science et société... », *op.cit.*

<sup>1549</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.*

L'argumentation se poursuit en indiquant que cela doit donner lieu à l'établissement d'une différenciation fondamentale entre « [d]es statistiques qui pourraient être retenues pour comptabiliser l'immigration » et « [d]es statistiques traduisant une autorisation de résidence temporaire au moment de l'observation »<sup>1550</sup>. Dans la version finalement publiée de la recommandation, ce point est tout particulièrement mis en avant, puisque la rubrique portant explication de la méthode de comptabilité s'intitule justement : « [d]ifférencier les entrées significatives de l'immigration »<sup>1551</sup>.

Cette démarche visant à produire une *représentation* statistique plus « conforme à la réalité » de l'immigration – c'est-à-dire la venue continue d'individus destinés, de manière légale, à s'installer durablement sur le territoire national et à se mêler eux-mêmes et *via* leurs descendance à la population nationale – a pour principale conséquence d'éloigner le travail statistique de l'exercice de *compilation* des données sur l'immigration. Aussi, il n'est plus question de mettre en vis-à-vis les différentes sources administratives existantes d'observation statistique des entrées d'étrangers, mais bien plutôt de restreindre (en les combinant certes) celles de ces sources qui doivent fournir le cadre de cette mise en forme et en représentation des statistiques de l'immigration :

« [D]onc, y avait sur chaque production statistique de chaque administration des incertitudes lourdes. Donc, c'était un peu ça le travail du groupe statistique. Ce n'était pas seulement de prendre toutes les statistiques et puis, de les publier. C'était d'arriver à quelque chose de cohérent et donc, de demander du travail supplémentaire aux administrations. On avait tenté de mettre en place des méthodes de comptabilisation avec des catégories de façon à ne pas compter deux fois les mêmes choses etc... »<sup>1552</sup>.

Aussi, le choix fondamental qui est opéré consiste à distinguer entre les deux principales sources que sont le Ministère de l'intérieur et OMI : « seul le Ministère de l'Intérieur couvre tout le champ de l'immigration, et seul l'OMI publie régulièrement les statistiques qu'il produit » est-il constaté dans la même note préparatoire de C. Ducastelle<sup>1553</sup>. C'est sur cette distinction, qui ne fait que souligner implicitement le décalage entre les possibilités du ministère de l'intérieur et ses incapacités effectives (et constatées), que repose la priorisation qui va être accordée aux statistiques de l'Office ainsi qu'à celles de l'OFPRA<sup>1554</sup>.

---

<sup>1550</sup> *Ibid.*

<sup>1551</sup> Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration, op.cit.*, p.74.

<sup>1552</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1553</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.*

<sup>1554</sup> Qui dans le sillage du renforcement de ses moyens administratifs pour la résorption du « pic de l'asile », s'est engagé dans une réforme de la production de ses données. Sur ce point, cf. Grémy Jean-Paul & Legoux

### ***b – La (re)hiérarchisation des « sources » et des administrations***

Le HCI fait très explicitement état de la nécessité d'un tel *modus operandi* dans l'explication qu'il donne, dans le cadre de la présentation des statistiques de flux dans son deuxième rapport, des choix de présentation statistique qu'il prétend ainsi adopter :

« L'organisation actuelle de production des statistiques du ministère de l'Intérieur qui délivre tous les titres de séjour ne permet pas un tel traitement [i.e. par durée de séjour supérieure à un an]. La rénovation du système statistique de ce ministère est en cours d'étude. Ceci oblige à utiliser provisoirement d'autres sources statistiques. Les statistiques présentées ici émanent donc de deux services : l'OFPRA qui enregistre les demandeurs d'asile politique et les décisions concernant ces demandes ; l'OMI qui enregistre les entrées des travailleurs permanents étrangers et leurs famille et qui a reçu depuis 1989 une mission de contrôle sanitaire de tous les étrangers (sauf procédure dérogatoire) quel que soit le motif de leur venue et la durée de leur résidence »<sup>1555</sup>.

Les données du ministère de l'intérieur étant mises de côté – du moins sur le court terme, comme nous le verrons par la suite –, et même s'il assure avec insistance sur le fait que les deux établissements « donnent actuellement des statistiques très fiables dans les champs qu'ils observent »<sup>1556</sup> et qu'« [à] partir de cet ensemble de données, il est possible [...] de présenter les différents flux en se rapprochant des recommandations des Nations Unies »<sup>1557</sup>, le HCI souligne toutefois que le travail statistique se fera « à partir des catégories actuellement utilisée par l'OMI, et malgré certaines insuffisances des statistiques produites »<sup>1558</sup>. En effet dans la même recommandation officielle, le HCI note ainsi :

« L'OMI observe tous les étrangers autorisés à séjourner en France, pour une durée supérieure à trois mois, quel que soit le motif, *si le droit qui leur est applicable les contraint de passer par cet organisme* ». Aussi, « [s]ont exclus du champ d'observation de l'OMI, en application de conventions internationales : les travailleurs de la CEE à 10 (excluant l'Espagne et le Portugal jusqu'en 1993) et de nationalité centrafricaine ; les familles de la CEE à 12, et celles des ressortissant du Gabon, du Burkina Faso, du Togo, de Mauritanie et de Centrafrique, à l'exception de celles qui sollicitent volontairement le concours de l'OMI »<sup>1559</sup>.

Le HCI se montre tout particulièrement insistant sur ces « défaillances » de couverture puisqu'il fait également figurer, dans le cadre même de la partie de son rapport consacrée à la

---

Luc, « L'exploitation statistique des données administratives : l'exemple de la base informatique de l'OFPRA », *Sociétés contemporaines*, 14-15, juin-septembre 1993, pp 43-57.

<sup>1555</sup> Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, pp.27-28.

<sup>1556</sup> « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée en France », in Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, p.73. Cf. Annexe 7.

<sup>1557</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>1558</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.*

<sup>1559</sup> « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée en France », in Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, p.73. Nous soulignons.

présentation des résultats des statistiques de flux, un exposé similaire des raisons juridiques et réglementaires pour lesquelles « [l']observation n'est toutefois pas exhaustive »<sup>1560</sup>.

En l'occurrence, ce dernier exposé débouche, au sujet des réglementations spécifiques découlant de la signature de traités bilatéraux entre la France et d'autres pays, sur une proposition de remise en cause de ces accords au nom de la nécessaire homogénéisation de la connaissance statistique : « [s]ans doute y aurait-il lieu de vérifier si les raisons qui ont motivé ces régimes dérogatoires conservent aujourd'hui leur valeur, et si tel n'était pas le cas, d'envisager la renégociation des accords »<sup>1561</sup>. À cet égard, l'on pourrait constater comment s'est transformé l'enjeu de la connaissance statistique entre les années 1970 où, comme le montre S. Laurens, la DPM se lançait dans une opération de renégociation des accords bilatéraux afin d'affirmer davantage et de manière plus uniforme *la maîtrise des flux*<sup>1562</sup>, et les années 1990 où c'est dorénavant pour *la maîtrise de la mesure statistique des flux* que sont suggérées de telles négociations.

Toutefois, sans attendre qu'une telle considération ne soit effectivement prise en compte, c'est très tôt qu'est acté le choix des sources de base de cette modification de structuration des statistiques de flux, comme l'indique le document préparatoire de C. Ducastelle, : « [s]uite aux discussions qui ont eu lieu lors de la réunion du 27 mars 1991 et afin de mieux rendre compte de l'immigration à partir des sources disponibles, on peut proposer une double amélioration » ; la première étant d'« élargir le champ d'observation de l'OMI »<sup>1563</sup>. Laissant momentanément de côté le deuxième axe d'amélioration, qui propose d'« affiner la présentation des statistiques en différenciant clairement celles qui correspondent à des entrées de personnes susceptibles de rester en France »<sup>1564</sup>, explicitons tout d'abord en quoi consiste cet « élargissement ».

Par ce terme, se retrouve aussi bien désignée l'extension quantitative des catégories administratives prises en compte que l'amélioration de la fiabilité des données portant sur l'extension officielle et effective du champ légal et réglementaire de l'activité de l'OMI. Les deux principaux « chantiers » ouverts par le groupe « Statistiques » à l'issue de la réunion du 27 mars, étaient ainsi d'une part, l'« amélioration du champ observé par les statistiques actuelles (toutes les entrées régulières ne transitent pas par l'OMI) en rapprochant différentes

---

<sup>1560</sup> *Ibid.*, p.28.

<sup>1561</sup> *Ibid.*, p.29.

<sup>1562</sup> Laurens Sylvain, *Hauts-fonctionnaires et immigration...*, *op.cit.*, pp.177-184.

<sup>1563</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.*

<sup>1564</sup> *Ibid.*



sources », et d'autre part le « repérage des doubles comptes »<sup>1565</sup>. Or, l'un comme l'autre passe par des combinaisons ponctuelles entre cet ensemble de base que sont les données produites par l'OMI et certaines informations dont disposent les niveaux déconcentrés des ministères de l'Intérieur et du Travail. D'un côté, l'accroissement du champ d'observation repose sur la transmission de données principalement préfectorales :

« Pour les travailleurs permanents, les informations disponibles dans les Préfectures relatives à l'entrée des ressortissants centrafricains devraient être prises en compte le sont actuellement celles qui concernent les travailleurs ressortissants d'un pays de la CEE il faudrait procéder de même pour appréhender les entrées des familles ressortissants des pays africains qui ne font pas appel à l'OMI »<sup>1566</sup>.

Dans la version publiée de la recommandation du HCI en matière de statistiques de flux, l'insistance sur l'effectivité de tels croisements est tout particulièrement manifeste. Leur absence conduirait à se priver de pans indispensables de l'information qui doit être transmise à l'opinion publique : « [l]e HCI rappelle l'importance d'une information claire de l'opinion qui ne saurait ignorer ni les flux en provenance de l'Afrique francophone, ni ceux qui concernent les européens »<sup>1567</sup>. Le document poursuit : « [i]l demande donc au Ministère de l'Intérieur de mettre, dès maintenant, à disposition de l'OMI, comme c'est le cas, via les Directions départementales du travail et de l'emploi, pour les travailleurs CEE, les informations que détiennent les préfetures »<sup>1568</sup>. En effet, d'un autre côté, la note rédigée par la secrétaire du groupe « Statistiques » mentionnait que certaines informations, qui étaient potentiellement à la disposition des DDTE, pourraient permettre à l'OMI d'éliminer une partie des doubles comptes que recèlent ses données. Les DDTE semble donc avoir obtempéré dans l'intervalle de temps qui sépare la remise du rapport en novembre 1991 et la rédaction de cette note à la fin du mois de mai :

« L'OMI n'étant pas informé de la situation antérieure des travailleurs régularisés (auparavant étudiants-artisans-membres de familles CST-demandeurs d'asile...), il faudrait que les DDTE, qui possèdent cette information, la transmette à l'OMI qui pourrait présenter les catégories suivantes : travailleurs permanents nouvellement arrivés (introductions actuelles) ; travailleurs permanents qui résidaient régulièrement en France à un autre titre ; travailleurs permanents régularisés »<sup>1569</sup>.

---

<sup>1565</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991, *op.cit.*

<sup>1566</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.*

<sup>1567</sup> « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée en France », *op.cit.*, p.74.

<sup>1568</sup> *Ibid.*

<sup>1569</sup> Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d'étrangers », *op.cit.*

Pour la démographie, il s'agissait par ces quelques recoupements de sources administratives, de poser les bases de ce qui se présente pragmatiquement comme une sorte de « bricolage » des agrégations envisageables, afin de sortir enfin de l'enfermement de l'observation dans l'ordre statistique des sources administratives :

« Mais avant ça, il n'y avait rien, en vérité. Moi, j'avais commencé dans mes Chroniques à rejoindre des données de l'OMI avec l'OFPRA et d'ajouter certaines catégories. Donc, je suis un peu arrivée avec ça au groupe statistique puisque mon idée, c'était quand même ça. On n'avait pas de données qui nous empêchaient d'ajouter des choses. Après la suspension de l'immigration de travail, l'asile a pris une dimension qu'il n'avait pas avant. Donc l'OFPRA avait commencé à faire quelque chose. Je me souviens. J'étais allée voir comment on pouvait faire et l'idée de rejoindre les deux morceaux était dans l'air. Et puis après, il y a eu des extensions de couvertures de la part de l'OMI »<sup>1570</sup>.

Aussi, une fois précisées les règles de croisement nécessaires entre certains sous-produits de gestion, et acceptée (collectivement) l'absence de contre-indications pour l'addition de différentes données agrégées, reste encore à mettre concrètement en application le critère de la durée de séjour pour différencier les flux totalisables de l'immigration et les flux qui sont à l'inverse maintenus en dehors du compte de l'immigration.

### **3) L'élaboration comptable**

Après l'établissement du critère discriminant de la durée légale du séjour et des conventions opérationnelles sur les délimitation et croisements pertinents des sources administratives, l'élaboration comptable constitue la troisième et décisive étape du mouvement d'autonomisation de la production statistique à l'égard des logiques de l'activité administrative. En effet, par la mise en partage qu'elle suppose entre les catégories prise en compte et celles placées hors-compte (a), elle donne forme à un ensemble statistique qui s'autonomise des catégorisations légales des motifs de séjour et prétend représenter le mouvement démographique im-migratoire en lui-même (b).

#### ***a – La formalisation comptable***

Pour ce qui est des « flux d'immigration » ou *le* « flux d'immigrants » – entendu comme cette circulation humaine reconnue (politiquement d'abord puis ici statistiquement)

---

<sup>1570</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

comme composante permanente de la démographie nationale – et qui font donc l’objet d’une agrégation, sont ainsi pris en compte les huit statuts d’introduction suivants :

- 1) les travailleurs permanents salariés ;
- 2) les travailleurs autres que salariés ;
- 3) les membres de familles arrivant dans le cadre du regroupement familial ;
- 4) les membres de familles de ressortissants français ;
- 5) les titulaires d’une rente accident du travail ;
- 6) les anciens combattants ;
- 7) les réfugiés et apatrides ;
- 8) les familles de réfugiés et apatrides.

Sans entrer plus avant dans les détails de ces statuts aux contours pour le moins hétérogènes, faisons toutefois quelques remarques sur les précisions et/ou justifications qui accompagnent cette présentation. En effet, ces catégories ont fondamentalement le statut de composantes d’un ensemble comptable qui doit faire politiquement sens. Leur agrégation est censée, par le chiffre totalisé ainsi produit, donner forme à l’immigration en tant que flux.

Ainsi, pour les deux premières catégories mentionnées, les seules à faire l’objet de commentaires explicatifs supplémentaires<sup>1571</sup>, la secrétaire du HCI et du groupe « Statistiques » mêle indistinctement des considérations relevant des règles comptables et des commentaires relatifs à la nature plus ou moins durable de l’installation de telle ou telle part des catégories concernées. Par exemple, pour les travailleurs permanents, outre le fait que soient « exclus de l’observation les ressortissants CEE (à 10) et les Centrafricains »<sup>1572</sup>, deux commentaires symétriques viennent préciser le statut et la qualité des données statistiques correspondantes à l’égard des finalités de la démarche poursuivie par le groupe « Statistiques ». D’une part, sont distingués les « ‘introduits’ et les ‘régularisés’ ». Or, est-il précisé, « [p]armi ces derniers, tous étaient déjà en France, mais certains y résidaient irrégulièrement alors que d’autres y résidaient régulièrement mais à un autre titre ». Aussi, il est rappelé avec insistance que « [l]eur entrée a donc auparavant fait l’objet d’une comptabilisation dans une autre catégorie ». D’autre part, la finalité d’installation qui est ainsi attribuée *a priori* à cette catégorie ne doit pas être complètement acquise : « [t]ous ne sont pas

---

<sup>1571</sup> En effet, pour les suivantes, il est simplement indiqué que « [l]es catégories 3 à 8 font l’objet d’une délivrance de carte de résident (10 ans) ; in Note rédigée par C. Ducastelle sur « Les entrées d’étrangers », *op.cit.*

<sup>1572</sup> *Ibid.* En effet, l’enregistrement statistique de cette catégorie était « généré » par la perception de la redevance dont devait s’acquitter le travailleur auprès de l’OMI ; et à laquelle n’était soumis ni les ressortissants communautaires, ni ceux de la République Centrafricaine du fait de l’accord bilatéral existant entre la France et ce pays.

appelés à s'installer en France. En particulier sont comptabilisés dans cette rubrique des salariés d'entreprises étrangères qui n'ont rien à voir avec l'immigration »<sup>1573</sup>. Enfin, pour la catégorie des membres de familles arrivant dans le cadre du regroupement familial, c'est très exactement le même doublet de remarques sur la comptabilité et la signification migratoire qu'on retrouve mobilisé pour asseoir la cohérence de la nouvelle mise en forme des statistiques de flux :

« Comme dans la catégorie précédente il faut noter : sont exclus de l'observation de l'OMI les ressortissants de la CEE (à 12), du Gabon, du Burkina Faso, du Togo, de Mauritanie et de République Centrafricaine ; certaines familles accompagnant un salarié étranger ne sont pas appelées à rester en France ; [...] il convient de distinguer introductions et régularisations »<sup>1574</sup>.

Il découle de ces premières remarques que cette nouvelle « présentation » implique de ne prendre en compte pour la mesure des flux migratoires, ni l'entrée physique sur le territoire français, ni même l'inscription juridique de l'individu dans le cadre de l'activité administrative, mais bien sa *saisie comptable* selon une méthode qui, comme nous l'avons vu, mêle intimement le critère « technique » de la durée et la préoccupation gouvernementale de l'effectivité de l'immigration. De plus, le rassemblement de ces statuts extrêmement hétérogènes du droit au séjour dans une seule et même classe d'équivalence élevée donc au rang de « catégorie » au travers de la définition d'« immigrant », a pour inévitable corollaire l'*exclusion comptable* de toute une série de classifications de la saisie administrative de ce qu'est donc la délimitation légitime de la mesure de l'immigration en ses flux. On recense alors le même nombre de flux comptés « à part » comme précédemment, à savoir, huit :

- 1) les demandeurs d'asile ;
- 2) les étudiants ;
- 3) les visiteurs ;
- 4) les stagiaires ;
- 5) les membres algériens d'un organisme officiel ;
- 6) les bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail repérés par l'OMI ;
- 7) les boursiers du gouvernement français ;
- 8) les travailleurs saisonniers.

Tout aussi diverses entre elles que celles qui composent donc le « flux d'immigrants », ces quantités d'entrées juridiques et réglementaires sont conséquemment interdites d'agrégation,

---

<sup>1573</sup> *Ibid.*  
<sup>1574</sup> *Ibid.*

pas même entre elles : « [l]es autres entrées correspondant à des durées de séjour inférieures à un an, feront l'objet de statistiques séparées, et présentées *par catégories* »<sup>1575</sup>.

Formellement, et très concrètement, l'adoption de cette structuration comptable des statistiques administratives des flux d'entrée se traduit par la confection de deux tableaux prioritaires. En effet, parmi les 22 tableaux élaborés et présentés dans la première partie du rapport sur *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, aux « évolutions récentes » de « la population étrangères et [de l']immigration »<sup>1576</sup>, et plus particulièrement encore parmi les 7 tableaux qui composent la section de cette partie portant spécifiquement sur les « flux d'entrée », seuls les tableaux n°11 et n°16, qui découlent très directement de l'adoption de cette nouvelle norme comptable, sont à proprement parler *inédits* dans la production des statistiques publiques sur l'immigration<sup>1577</sup>. Chacun de ces tableaux est ainsi consacré à l'une des deux « méta-catégories » de flux que le HCI appelle à distinguer pour une appréhension de l'immigration « plus conforme à la réalité ». Le tableau n°16 qui arrive en fin de section est consacré à la mise en forme de la compilation des rebuts comptables (et populationnels) des sources administratives sur les flux d'entrée. Le tableau n°11, adjoint d'un long et méticuleux commentaire pour expliquer « les choix dans la présentation des statistiques », est le produit graphique de la délimitation comptable légitime de la catégorie totalisable des immigrants – c'est-à-dire de l'immigration en ses flux (cf. doc. 15).

---

<sup>1575</sup> « Recommandation relative à la connaissances des flux d'entrée d'étrangers en France », *op.cit.*, p.75. Nous soulignons.

<sup>1576</sup> *HCI, La connaissance de l'immigration et de l'intégration, op.cit.*, pp.13-41.

<sup>1577</sup> Les autres tableaux de cette section (*ibid.*, pp.27-36) présentent en effet plus classiquement les flux d'immigration soit par statuts de séjour – et notamment les plus importants quantitativement : « immigration des travailleurs permanents », « entrées au titre de la famille », « réfugiés et demandeurs d'asile » –, soit encore en distinguant les principales nationalités concernées par le « regroupement des familles d'étrangers », ou les principales régions d'installation de différentes catégories de séjour (travailleurs permanents hors CEE, familles d'étrangers, familles de français, étudiants, demandeurs d'asile, Autorisation provisoire de travail (APT)). Aussi, l'on peut voir qu'au-delà de cette première étape de formalisation tabulaire, le commentaire en revient encore à la description des évolutions par catégorie et au repérage des principales nationalités ou des principales localisations territoriales.

## Document 15

### Les comptes et décomptes de l'immigration

Source : HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration, op.cit.*, pp.29 et 34 (tableaux n°11 et 16)

**Tableau 11**  
**Flux d'immigration année 1990**

|                              | Travailleurs permanents | Familles* | Conjoints de Français | Parents d'enfant français | Réfugiés** | Familles de réfugiés et apatrides** | Actifs non salariés | Autres bénéficiaires de plein droit de la carte de résident | Total  |
|------------------------------|-------------------------|-----------|-----------------------|---------------------------|------------|-------------------------------------|---------------------|---|--------|
| Total Européens              | 11 599                  | 6 501     | 2 266                 | 143                       | 2 944      | 647                                 | 73                  | 148   | 24 321 |
| Dont :                       |                         |           |                       |                           |            |                                     |                     |   |        |
| CEE (12) y compris l'ex- RDA | 8 783                   | 121       | 514                   | 69                        | 2          | 0                                   | 0                   | 25  | 9 514  |
| CEE (10) y compris l'ex- RDA | 7 751                   | 21        | 203                   | 32                        | 2          | 0                                   | 0                   | 6   | 8 015  |
| Europe de l'Est*** et URSS   | 2 236                   | 662       | 649                   | 26                        | 1 031      | 265                                 | 8                   | 84  | 4 961  |
| Turcs                        | 87                      | 4 713     | 274                   | 13                        | 1 819      | 364                                 | 2                   | 17  | 7 289  |
| Total Asiatiques             | 6 370                   | 2 806     | 1 415                 | 205                       | 8 396      | 1 857                               | 56                  | 350   | 21 455 |
| Dont                         |                         |           |                       |                           |            |                                     |                     |   |        |
| Libanais                     | 3 570                   | 476       | 163                   | 62                        | 38         | 61                                  | 26                  | 183   | 4 579  |
| Sri Lankais                  |                         |           |                       |                           | 2 425      | 412                                 |                     |   |        |
| Vietnamiens                  | 112                     | 34        | 82                    | 14                        | 3 204      | 297                                 | 1                   | 25  | 3 769  |
| Total Africains              | 2 761                   | 25 735    | 9 868                 | 2 491                     | 1 516      | 468                                 | 1 241               | 625   | 44 705 |
| Dont Maghreb****             | 1 646                   | 23 088    | 7 477                 | 237                       | 28         | 60                                  | 1 223               | 480   | 34 239 |
| Dont                         |                         |           |                       |                           |            |                                     |                     |   |        |
| Algériens                    | 612                     | 6 641     | 3 976                 | 0                         | 7          | 12                                  | 1 176               | 279   | 12 703 |
| Marocains                    | 758                     | 3 667     | 2 850                 | 155                       | 20         | 27                                  | 28                  | 166   | 17 671 |
| Tunisiens                    | 276                     | 2 780     | 651                   | 82                        | 1          | 21                                  | 19                  | 35  | 3 865  |
| Afrique hors Maghreb         | 1 115                   | 2 647     | 2 391                 | 2 254                     | 1 488      | 408                                 | 18                  | 145   | 10 466 |
| Total Américains             | 1 595                   | 1 834     | 1 579                 | 200                       | 587        | 184                                 | 63                  | 53  | 6 095  |
| Toutes nationalités          | 22 393                  | 36 949    | 15 254                | 3 080                     | 13 486     | 3 200                               | 1 439               | 1 196   | 96 997 |

\* Ne comprend pas toutes les familles de ressortissants de la CEE mais seulement celles qui adressent une demande de regroupement familial à l'OMI, procédure qui n'est pas obligatoire.

\*\* La procédure de contrôle sanitaire des réfugiés et leurs familles n'a été mise en route que fin 1990, l'enregistrement à l'OMI est donc très partiel sur ces catégories. C'est pourquoi les réfugiés figurant dans ce tableau sont ceux de l'OFPRA. Les chiffres de familles de réfugiés ont été estimés, soit à partir du ratio existant entre le chiffre de l'OFPRA et celui de l'OMI sur les réfugiés, soit lorsque le nombre de familles de réfugiés à l'OMI est faible, à partir du ratio entre nombre de familles de réfugiés et nombre de réfugiés pour le continent et le sous-continent. Pour les pays non retenus à l'OMI, le coefficient familles/refugiés appliqué a été celui « Toutes nationalités » observé à l'OMI.

\*\*\* Comprend les Albanais, les Bulgares, les Hongrois, les Polonais, les Roumains et les Tchécoslovaques.

\*\*\*\* Limité à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie.

Note de lecture : lorsqu'il n'y a pas de chiffre dans une case du tableau c'est parce que l'information manque pour la nationalité en question, elle figure alors dans la rubrique « autre » de cette colonne. Il ne s'agit pas toujours d'entrées qui ont eu lieu dans l'année mais souvent d'enregistrements effectués à l'occasion du contrôle sanitaire pour les réfugiés dont la durée de séjour est au moins égale au temps nécessaire à l'instruction du dossier à l'OFPRA.

Source : OMI et OFPRA. Tableau confectionné par l'INED. Cf. *Chronique de l'immigration* ; Population 1.1992 INED (à paraître).

**Tableau 16**  
**Entrées correspondant à un séjour temporaire \***  
(Séjour de 3 mois à 1 an)

|                          | 1988     | 1989   | 1990   | 1991<br>(1 <sup>er</sup> semestre) |
|--------------------------|----------|--------|--------|------------------------------------|
| APT **                   | 1 890    | 3 054  | 3 807  | 2 044                              |
| Étudiants                | (12 413) | 21 926 | 20 469 | 12 089                             |
| Demandeurs d'asile       | 34 253   | 61 422 | 56 053 | 27 262                             |
| Visiteurs                | (4 246)  | 7 394  | 8 627  | 4 067                              |
| Stagiaires               | 854      | 1 123  | 489    | 337                                |
| Travailleurs saisonniers | 70 547   | 61 868 | 58 249 | 19 013                             |
| dont vendangeurs         | 36 289   | 28 428 | 22 932 | -                                  |

\* Ne concernent pas les séjours inférieurs à 3 mois (tourisme en particulier) qui se chiffrent à plusieurs dizaines de millions d'entrées, chaque année.

\*\* Autorisation provisoire de travail.

Sources : OMI, OFPRA.

Comme on peut le voir sur le document 15 qui rapproche volontairement les deux formes tabulaires, le premier aligne différentes mesures quantitatives de flux autonomes entre eux<sup>1578</sup>, alors que le second peut croiser par nationalités ou origines géographiques des flux successifs qui sont *in fine* additionnés ; par nationalité donc, mais aussi et surtout bien évidemment, toutes nationalités confondues. L'originalité différentielle de l'établissement notamment de ce dernier tableau, aux allures finalement extrêmement banales, réside en effet fondamentalement dans la « totalisation » des flux qu'il permet. C'est ainsi que le commentaire du tableau n°11, qui a été, comme l'indique sa légende, tout spécifiquement élaboré par M. Tribalat<sup>1579</sup>, peut ne tenir qu'en une affirmation très précisément chiffrée : le flux d'immigration en France pour l'année 1990 s'élève à 96 997 personnes.

L'effet de connaissance produit par ce travail de mise en forme de ce qui était jusque-là des sous-produits de gestion administrative renvoie au *data editing* qui fait passer les chiffres d'un univers à un autre<sup>1580</sup>. C'est ainsi à l'unité près que cette représentation tabulaire matérialise et signifie d'un point de vue graphique, la finalité du travail de mise en forme (*ex-post*) des sources statistiques qui est initiée par le groupe de travail du HCI, à partir notamment de la mise en œuvre d'une « méthode d'agrégation » qui, reprise d'une norme comptable internationale dotée d'un signifiant politique par les « sages », poursuit une logique de totalisation de l'observation démographique d'un « champ de l'immigration qui, elle, sous-entend une résidence durable sinon définitive »<sup>1581</sup>.

Nous avons vu que la cohorte se définit par un évènement originel historiquement commun, par l'expérience commune à un ensemble d'individus d'un même évènement traumatique au même moment. Aussi, par ce « bricolage », la démographe s'efforce de reconstituer aussi fidèlement qu'elle le peut des séries de « cohortes » et non des compilations de statuts administratifs. Les règles de droit régissant les procédures administratives en direction des étrangers sont donc prioritairement discriminées en fonction du critère comptable et temporel de la durée de séjour. Plus exactement, c'est l'entrée, sous une certaine condition légale de durée de séjour – et en fonction de considérations statistiques – dans le territoire, qui marque le cadre de la focale d'observation. En effet, l'on peut vérifier encore une fois que les innovations proposées par M. Tribalat, que nous qualifions de « formule de

---

<sup>1578</sup> Notons au passage qu'il n'a pas été en mesure de produire de chiffres assurés pour les deux catégories suivantes : les membres algériens d'un organisme officiel et les boursiers du gouvernement français.

<sup>1579</sup> Ce tableau qui figure dans le deuxième rapport remis en novembre est effectivement attribué à la « Chronique de l'immigration » que M. Tribalat doit classiquement faire paraître au mois de janvier suivant (*Population*, 1, 1991, pp.113-144).

<sup>1580</sup> Desrosières Alain, « Décrire l'Etat ou explorer la société... », *op.cit.*, p.12.

<sup>1581</sup> Haut Conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, p.27.

bricolage » permettant d'agréger les données annuelles, se justifient par le fait que les sources administratives ne font que décrire l'Etat, son activité aux contours aussi changeant que sa politique migratoire, et empêchent d'observer pleinement et de mesurer précisément les mouvements démographiques de la société. Ainsi, l'introduction de ces conventions d'agrégations vise à permettre de produire une mesure qui porte d'abord sur la population en elle-même, et qui ne se présente donc pas selon les catégories de l'entendement bureaucratique.

### ***b – L'ensemble populationnel de l'immigration, son « flux » et sa mesure***

Désormais, on cesse d'énumérer séparément les différentes catégories d'étrangers, en fonction des motifs de séjour, pour les identifier comme autant de parties d'une seule et même « population », dont l'identité et l'homogénéité sont liées au conditionnement temporel de la migration qui devient l'évènement fondamental et fondateur de la « définition sociale » des individus – pour reprendre les mots de Pierre Bourdieu. Les flux sont, dès lors, ontologiquement divisés en deux : « d'une part, les flux d'entrée relatifs aux immigrants, qui constitueront les flux d'immigration et d'autre part, les flux d'entrée pour résidence temporaire »<sup>1582</sup>.

Le mouvement d'ensemble qui est donc à mettre en avant, est celui qui mène des informations collectées lors de la confrontation d'individus aux prérogatives étatiques jusqu'à la mesure d'un ensemble populationnel présenté comme existant en-dehors de, et par-delà, l'activité administrative. La perspective d'observation statistique suppose de passer d'une pluralité de fichiers de gestion à un ensemble statistique agrégé destiné à permettre de suivre les évolutions d'un ensemble d'individus regroupés dans une classe d'équivalence reposant sur le critère juridique et temporel de la migration. Dès lors, ce qui se modifie, c'est la priorité accordée au tout, à l'entité anonyme à partir du traitement de cas individuels et administratifs. Cette innovation conserve l'origine des situations individuelles produite par l'activité administrative mais la place au second plan. Il s'agit de détacher, jusque dans leurs mises en forme, les statistiques des catégories de l'activité administrative.

La modification introduite est visible, d'un point de vue graphique, dans l'organisation même des statistiques publiques sur les entrées d'étrangers. La traduction tabulaire de la logique cognitive d'agrégation statistique proposée par la démographe (et soutenue par les « sages »), rompt notamment avec « l'histogramme ordonné » élaboré par A. Lebon dans le

---

<sup>1582</sup> *Ibid.*

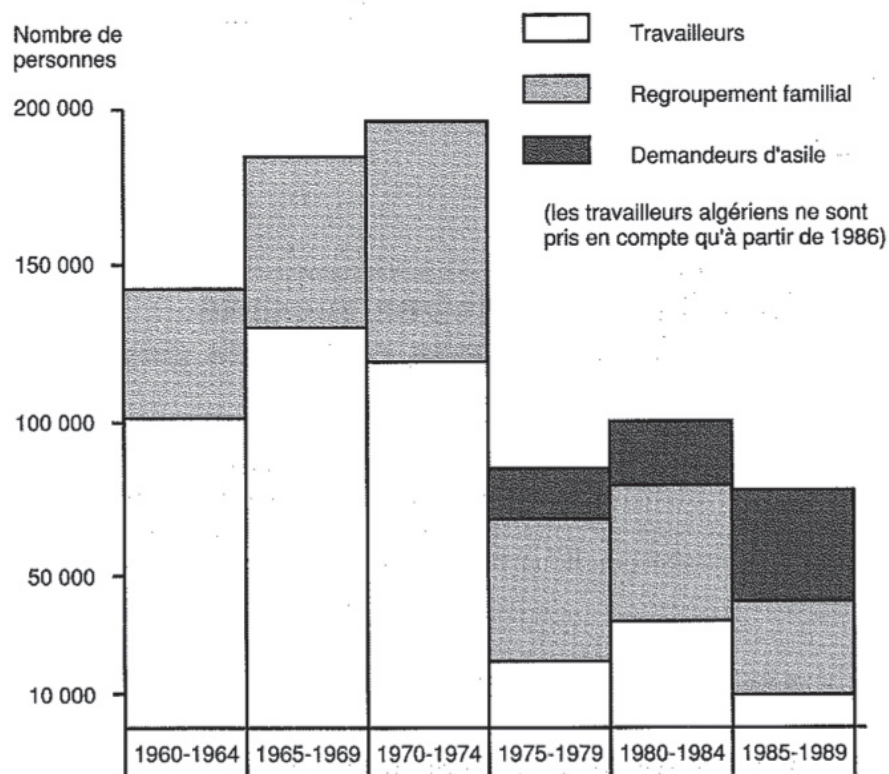


cadre de sa contribution sur l'évolution des flux d'immigration depuis 1974, pour le premier rapport du HCI (cf. doc. 16).

**Document 16**  
**L'ordre de grandeur des immigrations par motif de séjour**

Source : HCI, *Pour un modèle français d'intégration*, op.cit., p.34

**Nombre annuel moyen d'entrées d'étrangers enregistrés depuis 1960 suivant le motif de la venue en France**



Source : OMI - OFPRA.

Pour donner une indication du déplacement de perspective, de la « coupure »<sup>1583</sup> qui s'est opérée entre cet histogramme et le tableau du « flux d'immigrants », il faut souligner à quel point la mise en forme graphique de l'histogramme ordonné ne vise aucunement – ni ne se permet techniquement – l'addition des différentes données agrégées, même si elle permet de mettre bout-à-bout les agrégats selon un axe quantifié. Le but est bien de comparer des ordres de grandeur d'évolution des différents et principaux flux juridiques. Dans cet histogramme, ainsi que dans les commentaires qui l'accompagnent, portant séparément et successivement sur les « travailleurs », le « regroupement familial » et les « demandeurs d'asile », il est clair que l'attention n'est pas portée à un « tout » rigoureusement comptable et comptabilisable,

<sup>1583</sup> Sur cette énonciation par coupure en tant que caractéristique du discours scientifique, cf. Foucault Michel, « Pouvoir et savoir », op.cit.

mais aux évolutions relatives des principaux statuts d'immigration en fonction de leurs évolutions structurelles et conjoncturelles. Conformément à la logique qu'A. Lebon attribue à sa propre « pratique », les catégories juridiques sont fondamentalement définies comme les entités de base de l'entendement statistique. Dans le cadre de cette « identification-quantification » par catégorie administrative, procédant par indicateur de changement d'état (comptable) des entités en « circulation im-migratoire », le tableau des « flux d'immigrants » n'est tout simplement ni pensable, ni possible.

Il est donc logique pour le « Monsieur statistiques » de marquer sa désapprobation d'une matérialisation statistique de ce « flux d'immigrants », imposée au sein du groupe « Statistiques » par le HCI à propos de la répartition des différentes catégories de séjour entre les flux d'immigration et les flux hors-compte : « Non mais le problème qu'a posé la DPM, c'est qu'elle a toujours, sur une catégorie qui s'appelait 'les visiteurs', refusé de suivre les recommandations du HCI »<sup>1584</sup>. Le représentant de la DPM accepte pourtant volontiers de reconnaître les mérites de la discussion méthodologique ouverte par le HCI sur les statistiques de flux :

« [Q]uand je vous parlais de la méthodologie qu'on a réexaminée ensemble à partir de 1990, c'est un des apports du groupe statistique... moi, ça, je le reconnais volontiers [...] [J]e dirais que quand même, les premières réunions où on a travaillé sur la méthodologie ont été intellectuellement fructueuses [...]. [L]à où je dis qu'il y a eu une partie fructueuse, c'est qu'on a tout mis sur la table »<sup>1585</sup>.

Il salue donc l'utilité de la mise en commun et à plat de l'*existant* statistique, mais concède que des divergences d'interprétations sont apparues sur les comptes et décomptes des flux d'immigration. Reconnaisant ne pas avoir opéré la même répartition des statuts de séjour que celle recommandée par le HCI, suivant en cela sa propre « méthode », il affirme néanmoins avoir veillé à assurer la cohérence et l'exactitude « à l'unité près » des différentes publications (en l'occurrence le rapport de la DPM et celui du HCI) en établissant des « tables de passages » (cf. doc. 17) entre les deux « totalisations » :

« [S]ur tel ou tel flux, on n'était pas d'accord mais, parce que le grand problème, c'était : comment classer les flux ? Est-ce qu'on les classe en migrations permanentes ou en migrations temporaires. Par exemple les étudiants... s'il y en a 50 000, si vous les comptez et, si votre voisin les compte pas, ben, même si vous avez les mêmes sources, vous n'obtiendrez pas les mêmes chiffres. Donc, au-delà des querelles de personnes, il y a eu des différences de méthodes. [...] Bon, on n'a pas réussi à se mettre d'accord sur les décomptes mais, au moins,

---

<sup>1584</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1585</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

on a examiné le sort de chacun... et, à chaque fois que moi je prenais une catégorie que quelqu'un d'autre n'avait pas pris, je faisais une partie méthodologique pour expliquer pourquoi. Et, ce que je m'amusais à faire c'est que quand ils sortaient leur rapport moi, je faisais des tables de passage pour montrer qu'on pouvait passer des chiffrages de mon rapport à ceux de leur rapport...et ça correspondait à l'unité près puisque personne ne sortait une source de sa poche »<sup>1586</sup>.

### Document 17

#### Les passages d'une comptabilité à l'autre

Source : Lebon André (Ministère des Affaires sociales et de l'Intégration / DPM),  
*Aspects de l'immigration et de la présence étrangère en France 1991-1992*,  
 Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), novembre 1992).

|      |                    |   |
|------|--------------------|---|
| 1990 | 102 424            |   |
| 1991 | 109 885            | 1 |
| 1992 | 116 588            |   |
| 1990 | + 4 072 → 106 496  |   |
| 1991 | + 3 528 → 113 413  | 2 |
| 1992 | + 6 584 → 123 172  |   |
| 1990 | + 9 300 → 115 796  |   |
| 1991 | + 10 000 → 123 413 | 3 |
| 1992 | + 12 200 → 135 372 |   |

Mais quelle est donc la « différence de méthode » qu'A. Lebon invoque pour justifier de la différenciation cognitive que revendique ainsi le rapport de synthèse de la DPM par rapport à celui du HCI ? Pour le comprendre, il faut porter une attention toute particulière aux justifications qu'il donne sur le classement adéquat de telle ou telle catégorie de séjour. Il est intéressant de constater, à cet égard, que la logique suivie par le représentant de la DPM s'apparente à une casuistique comptable opportunément hybride entre le régime technique de validité démographique de l'observation statistique et la visée représentative de l'immigration comme phénomène démographiquement continuellement durable. Ainsi, sur le cas des « étudiants », A. Lebon rejoint pleinement les considérations méthodologiques de M. Tribalat que nous évoquions plus haut sur le fort degré de possibilité de doubles comptes que présente cette catégorie :

« [P]ar exemple les étudiants, généralement ils avaient des titres d'un an mais on était parti de l'idée que les étudiants avaient un statut temporaire parce que de toutes façons quand un

<sup>1586</sup> *Ibid.*

étudiant se fait régulariser, c'est-à-dire permaniser, il est obligé de repasser par l'OMI et il est compté dans les permanents... donc, le risque, c'est d'en oublier mais aussi de compter les mêmes personnes deux fois... donc, moi, je disais que je ne les comptais pas même s'ils avaient des titres de même durée que les travailleurs dits permanents »<sup>1587</sup>.

Aussi, est-il d'accord pour exclure ces derniers. Par contre, lorsqu'on s'intéresse à la catégorie des « visiteurs », et qui était « la » catégorie problématique entre la recommandation du HCI et la prise de position de la DPM, A. Lebon s'écarte du régime de justification et reprend le paradigme représentatif dont le HCI dote sa propre présentation des statistiques, qui en l'occurrence suit l'exclusion des « visiteurs » du compte des « flux d'immigration » préconisée par M. Tribalat :

« Non, mais l'idée, c'était de dire, en reprenant les recommandations internationales de l'ONU, que toute personne disposant d'un titre de séjour d'un an ou plus, était un résident permanent et, en dessous, c'est de l'immigration temporaire... C'est la limite mais bon, on pourrait en prendre une autre... ça c'est la règle et tout le monde était d'accord mais, comme dans toute règle, il y a des exceptions. [...] [L]a catégorie qui posait problème, c'était les visiteurs... ce terme est particulièrement mal choisi... ça, ça a été une des grandes difficultés avec le HCI de l'époque... eux ne comptaient pas les visiteurs et, moi, je les comptais... parce que les visiteurs ne sont pas là pour visiter, ils ne visitent rien et, en plus, ils ont des titres de la même durée que ceux des travailleurs permanents... parce qu'un visiteur, c'est quelqu'un qui, à la base, s'engage à ne pas travailler et qui montre qu'il ne va rien coûter, c'est-à-dire qu'il a un système de protection sociale etc., et les visiteurs, ils restent des durées qui n'ont absolument rien de temporaire... et là, la querelle, elle a été... on n'en est pas venu aux mains mais, c'était pas loin ! »<sup>1588</sup>.

Ainsi, même si la DPM adopte la présentation « du compte des flux » et « des flux rebuts », elle maintient avec insistance une différence avec la version du HCI, en *incluant* la « catégorie » de visiteur. Au travers de cette différence, de ce point de décrochage dans l'économie de la convention comptable d'ensemble, se rejoue, autrement mais manifestement tout aussi intensément, la querelle de l'*imprimatur* que nous évoquons dans le chapitre précédent. L'opposition socio-institutionnelle entre la DPM et le HCI se déplace ainsi de l'enjeu de la mise en ordre du régime de publication des statistiques administratives à celui des modalités de mise en forme de la quantification de ces dernières. Aussi, dans le prolongement du maintien de la spécificité de son rapport de synthèse, la DPM institue-t-elle une différenciation par rapport au mode de présentation et d'agrégation du flux d'immigration justement recommandé par le HCI dans sa propre publication. Pour la démographe, qui constate les incidences de la concurrence institutionnelle sur l'adoption généralisée d'une

---

<sup>1587</sup> *Ibid.*

<sup>1588</sup> *Ibid.*

seule et même comptabilité des flux, la résistance de la DPM a eu des conséquences quant à la qualité de la coordination administrative dans son ensemble :

« Le groupe statistique devait harmoniser tout ça et se substituer à ce qui existait mais, la DPM n'a pas voulu s'accorder et, Anicet Le Pors râlait beaucoup parce qu'il y avait 10 000 ou 20 000 de différences entre les deux rapports qui paraissaient. C'était un petit peu ridicule comme situation. Faut le reconnaître ! Parce que ce n'était pas une instance scientifique non plus, la DPM ! Ils faisaient un rapport administratif et donc, on se retrouvait avec deux rapports administratifs... Et puis après, ça a été un frein parce que chacun a fait son petit *business* de son côté... Lebon faisait son rapport. L'OMI sortait ses chiffres qui étaient d'ailleurs valorisés par le 'rapport Lebon' comme on l'appelait à l'époque »<sup>1589</sup>.

Ces complications supplémentaires apportées donc, selon la démographe, par la prise de position de la DPM en la personne d'A. Lebon sur la « recommandation » du HCI, sont d'autant plus « problématiques » que les intentions de M. Tribalat ne s'arrêtent pas à l'adoption d'une méthode commune et unique de comptabilité. Le projet, soutenu par le HCI, est plus fondamentalement de réformer la saisie des données statistiques de flux ; c'est-à-dire qu'il s'agit cette fois-ci de rationaliser *ex-ante* la production de ces dernières.

Toutefois avant d'exposer cette perspective, et la manière dont elle s'est inscrite dans le cadre des activités du groupe « Statistiques », revenons sur la caractérisation de la logique cognitive qui a présidé à la mise en œuvre de cette convention de « bricolage » entre diverses sources administratives autour de la reprise de la norme comptable internationale qu'est l'« immigrant ». Ce dernier est le double de l'« immigré », en ce que, comme nous l'avons vu, la « population » qu'il désigne est un ensemble démographique qui se définit prioritairement par le point de départ de la constitution des cohortes. L'événement de la migration institue l'ordre temporel du processus d'immigration où chaque cohorte s'établit par la communauté de temps qui sépare certains individus du moment d'effectuation de l'im-migration.

Traduite et mise en pratique, techniquement et politiquement, la délimitation de cette population définit ses flux par une temporalité légale et/ou une finalité démographique ; ici ces deux argumentaires pourtant dissemblables dans leur facture s'articulent et renforcent la formulation et l'édiction d'une norme statistique. Se plaçant au-delà des catégorisations de l'activité administrative, la construction de la catégorie d'« immigrant » constitue la production d'une représentation comptable, et donc agrégée, permettant l'analyse démographique de séries annualisées et homogénéisées de statistiques relatives aux flux

---

<sup>1589</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

migratoires qui, rappelons-le, constituent avec les flux naturels et les flux juridiques, l'immigration en tant que processus démographique.

La construction de cette catégorie comptable et de l'espace conventionnel d'équivalence qui est son corollaire, ainsi que l'établissement de sa figuration graphique, contribuent à naturaliser ce principe de classement. La connaissance d'Etat devient un instrument de mesure, non pas de l'activité administrative à l'encontre de cas individuels, mais d'un ensemble d'individus défini comme sous-ensemble populationnel naturel ou encore « conforme à la réalité » de l'immigration, marquée par le caractère continu de l'apport migratoire.

Toutefois, ne cessant d'approfondir et d'amplifier ses revendications, dans le cadre de cette configuration si singulière qu'est le groupe « Statistiques », l'axiomatisation démographique ne s'arrête pas à cette première opération de mise en forme des statistiques existantes, qui débouche sur une partition des flux, mais se prolonge par des opérations de pré-formatage des pratiques administratives de production statistique, dont l'objectif est non seulement de consolider la sérialisation annualisée du flux d'immigration, mais de doter l'observation statistique d'outils de traçabilité des trajectoires juridiques.

## **C – Vers la traçabilité des flux juridiques de l'immigration, ou le projet d'uniformisation de l'observation statistique**

C'est en substituant une lecture en termes de quantification à une focalisation sur la dimension taxinomique, que nous sommes passés de la perspective de l'« immigré » convenable à l'« immigrant » de convention. Ici, nous ne faisons qu'approfondir cette démarche en indiquant comment la catégorie d'« immigré » a cognitivement et politiquement pour corollaire pratique, dans le cadre de la configuration statistique qu'est le groupe de travail présidé par A. Le Pors, la modification des modes d'enregistrement et de codage des fichiers de gestion des administrations et établissements publics en charge de la politique migratoire. Le postulat de l'ambition poursuivie s'éclaircit ainsi toujours plus : si l'objet « immigration » doit être recherché, connu et mesuré en lui-même et pour lui-même, la connaissance ne peut plus se contenter d'être un sous-produit de l'activité administrative. L'horizon de l'agrégation statistique est de parvenir, non pas seulement à des conventions d'agrégation *ex-post* (les données étant déjà produites), mais à une rationalisation *ex ante* des

données produites : il implique une modification (vers une harmonisation et une complexification) des documents de saisie de l'OMI, mais aussi et surtout une amélioration de l'exploitation des données produites par AGDREF, le fichier du ministère de l'Intérieur, qui est incité à devenir l'outil central du système de production des statistiques de l'immigration.

Poussant plus avant les possibilités de rigueur méthodologique et technique permettant de « purifier » l'observation statistique, la démographe, totalement soutenue en cela par les « sages », plaide notamment pour une mise en œuvre statistique de l'application informatique du ministère de l'Intérieur, qui permettrait de disposer, compte-tenu de la couverture totale de ce dernier sur le « champ de l'immigration », d'un fichier historique centralisé de l'immigration. Comme nous allons le voir, cette opération de pré-formatage de cet outil central d'observation statistique poursuit non seulement l'objectif d'une quantification en permanence de l'immigration et de ses flux, mais prétend intensifier le continuum d'observation par l'établissement des conditions statistiques nécessaires à la traçabilité des flux ; c'est-à-dire les possibilités de suivre les parcours migratoires individuels par-delà les transformations de ces titres au séjour (2). Par ailleurs, cette démarche suppose une redéfinition bien plus restrictive de l'articulation entre les différentes sources administratives que ne le faisait la méthode comptable ; contribuant ainsi davantage à redéfinir les contours de la configuration administrative légitime de la production des statistiques publiques sur l'immigration (1).

## **1 – Vers un nouveau *design* institutionnel pour l'articulation scientifique des sources administratives**

Le bricolage entre les sources de données produites, en combinant la source statistique de l'OMI et des données des administrations déconcentrées du ministère de l'Intérieur et du Travail, ainsi que les données de l'OFPPA, telle est donc l'option qui, promue par M. Tribalat, est reprise à leur compte propre par les « sages ». Toutefois, il ne s'agit là que d'une solution de transition. Cette méthode de comptabilité n'est effectivement qu'une étape provisoire, une solution d'attente. Comme l'annonce le HCI dans sa recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée, le travail qu'il compte entreprendre au travers du groupe administratif qu'il s'est adjoint, comprend deux temps : « à court terme, en mobilisant mieux les informations détenues par divers services producteurs et en améliorant leur présentation ; à moyen terme, grâce à l'application statistique du système de production des titres de séjour du

Ministère de l'Intérieur, en cours d'élaboration »<sup>1590</sup>. D'ailleurs, cette distinction entre le court terme, sorte de solution transitoire, d'agencement « rustinier » de l'existant, et le moyen terme marquant la mise en œuvre d'une réforme plus structurelle de l'établissement des données brutes de la saisie statistique, semble avoir également été une sorte de zone de consensus entre la justification technique et scientifique du critère comptable de la durée de séjour et l'argumentation politique de la représentation des flux prévisibles d'installation démographiquement durable. Il s'agit même d'une forme de compromis dans l'attente de restructurer le partage des fonctions de production statistique, c'est-à-dire en l'espèce, voir l'exploitation d'AGDREF devenir effectivement le fondement unique et véritable de la mesure du flux d'« immigrant » (a) ; la base de données de l'OMI devenant une sorte d'adjuvant de l'observation statistique spécifiquement spécialisé dans l'observation de la structuration généalogiques de ces flux (b).

#### ***a – L'objectif, c'est AGDREF...***

Si l'« immigrant » est pris comme nous l'avons vu comme base définitionnelle de l'élaboration de la méthode comptable, il est néanmoins avéré que l'emploi de cette notion ne doit pas *stricto sensu* y être rattaché. C'est tout particulièrement notable dans l'ordonnancement de la rédaction de la recommandation sur les statistiques de flux d'entrée. En effet, dans le premier point, intitulé « [l]'amélioration, dans le système actuel, de la connaissance de l'immigration », la différenciation des « entrées significatives » se fait *dixit* « [s]ans référence encore à une notion d'« immigrant » qui sera définie plus loin »<sup>1591</sup>. Et ce n'est de fait que dans le cadre du second point, consacré à « [l]'amélioration, à moyen terme, de la connaissance de l'immigration » et qui aborde l'utilisation de l'application statistique du Ministère de l'Intérieur, que l'adoption de la convention internationale d'« immigrant » est sollicitée. Y est affirmée « la nécessité de définir la notion d'« immigrant » et dans quel sens il faut le faire : « [c]onformément à la définition des Nations Unies, [...] on retiendra comme immigrant toute personne autorisée à séjourner en France pour une durée minimale de un an »<sup>1592</sup>. Aussi, le respect rigoureux de normes comptables reconnues internationalement et permettant l'établissement de série annuelles de flux homogénéisés par agrégation, est ainsi formellement explicité en rapport avec l'outil informatique d'observation statistique qui pourra en autoriser la stricte application. Autrement dit, qui ne nécessitera pas de passer par

---

<sup>1590</sup> « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France », *op.cit.*, p.73.

<sup>1591</sup> *Ibid.*, p.74.

<sup>1592</sup> *Ibid.*, p.75.



les aménagements et arrangements spécifiques à certaines catégories, du fait de la législation et de la réglementation de la politique migratoire française. Aussi, la formulation politique peut-elle s'appliquer à la solution transitoire mise sur pied par la démographe, tandis que la catégorie comptable spécifiquement reprise aux instances internationales doit elle être réservée au projet qui permettra effectivement d'en assurer l'application et le fonctionnement.

La démographe, qui désapprouve donc l'argumentaire sur la distinction des flux destinés à devenir des stocks, obtient que la référence à la classification comptable ne soit articulée qu'à ce qui doit constituer la véritable réforme de la production des statistiques publiques ; à savoir le fichier centralisé sur lequel pouvait déboucher l'application informatique du ministère de l'Intérieur : « La présentation qu'on avait trouvé, c'était une solution technique en attente de la vraie solution. J'attendais AGDREF avec impatience ! [...] AGDREF s'annonçait extraordinaire. Mais, moi, comme tout le monde au HCI, on attendait AGDREF ! »<sup>1593</sup>. L'engagement de la démographe est tout particulièrement marqué sur cet axe de travail de moyen terme que le HCI porte avec insistance, exerçant du mieux qu'il peut un jeu administratif alternant entre « mise en demeure » et « mise en valeur » du ministère de l'intérieur<sup>1594</sup> ; afin que ce dernier fasse aboutir efficacement cet ancien projet, constamment inabouti, de centralisation puis d'informatisation des données statistiques du ministère de l'intérieur. Comme le déclare G. Moreau :

« AGDREF était non seulement en projet mais en réalisation bien avant le HCI. Seulement le HCI, en tous cas son groupe statistique a poussé au feu pour que le ministère de l'Intérieur fournisse des données, pour qu'on puisse les rapprocher des autres données existantes... déjà ne serait-ce que pour qu'on voit la fiabilité des... mais déjà ça, ça a pris... c'était un travail fou. Et pour ça, le HCI s'est beaucoup appuyé en partie sur Tribalat qui a très vite travaillé à ça dans le groupe statistique du HCI »<sup>1595</sup>.

---

<sup>1593</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1594</sup> Précédemment, nous avons déjà mentionné l'expression de cette mise en demeure L'insistance de la « mise en demeure » du ministère de l'intérieur est tout particulièrement marquée puisqu'outre la sollicitation expresse du HCI au sujet des informations concernant les ressortissant d'Afrique noire et de la CEE, la recommandation relative aux statistiques de flux, compte une autre demande appuyée du HCI à l'égard de la nécessité à ce que le ministère de l'intérieur participe à l'effort collectif : « [l]e Haut Conseil demande, qu'en particulier, soit précisé la situation antérieure des travailleurs 'régularisés' (situation irrégulière – étudiant – demandeur d'asile débouté etc...). Il demande au Ministère de l'Intérieur de fournir à l'OMI ces informations qui sont détenues par lui dans les préfectures » ; *ibid.* Une mise en demeure qui est toutefois finement modérée par une préliminaire « mise en valeur » absolue, comme en témoigne l'insertion des l'introduction de cette recommandation, à la suite immédiate des motifs de la nécessité de la réforme de l'organisation des statistiques de flux d'entrée, de la remarque suivante qui affirme reconnaître au ministère de l'intérieur une centralité en matière statistique : « [l]e Haut Conseil tient à souligner le rôle fondamental du Ministère de l'Intérieur qui délivre les titres de séjour pour tout étranger appelé à séjourner en France, quelle qu'en soit la durée et quel qu'en soit le motif » ; « Recommandation relative à la connaissances des flux d'entrée en France », *op.cit.*, p.75.

<sup>1595</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.* L'interviewé ajoute : « [l]e projet d'avoir un fichier de production statistique, il est très antérieur, très antérieur, très antérieur... C'est une très longue histoire, c'est l'histoire de la production de la carte de séjour informatisée... AGDREF n'était au fond que le moyen de saisir les identifiants

Est donc patente la continuité avec laquelle M. Tribalat porte, au sein de ce groupe de travail, la nécessité de ce que les modalités juridiques soient accompagnées par les dispositions permettant la production des données nécessaires à une étude démographique des statistiques ; et tout particulièrement, comme elle en faisait le plaidoyer un an et demi auparavant dans le cadre de sa note de *Population & Sociétés* sur « l'imbroglie statistique »<sup>1596</sup> par une structuration institutionnelle et fonctionnelle allant dans le sens d'une unification, centralisation et homogénéisation de la saisie et de la récolte des données nécessaires à la quantification de l'immigration : « Moi, j'avais une position de chercheur utilisant les statistiques et ayant des demandes »<sup>1597</sup>. Aussi, quand elle est intégrée au groupe statistique du HCI, elle affirme très clairement avoir soutenu de toute urgence le caractère prioritaire et primordial d'une mise en chantier rapide du fichier centralisé AGDREF ; ce qu'elle ne manque pas, en cohérence avec sa « mise en récit » de la résistance des institutions à l'égard des aménagements et modifications pour « l'amélioration » des outils d'observation statistique qu'elle était manifestement la seule à proposer en totale conformité avec les attentes exprimées par les « sages », d'ajouter à la liste des motifs d'hostilité à son encontre : « Ben moi, j'étais à fond pour la solution 'Intérieur' mais, ce qui énervait, c'est que c'était ma solution, et qu'on avait l'impression que j'avais rallié à ma solution Le Pors et Ducastelle »<sup>1598</sup>.

De plus, la démographe, qui se réserve donc toujours l'exclusivité des préoccupations scientifiques – partageant la préoccupation « publique » avec le HCI, n'hésite pas à réduire les motivations de la réticence des administrations et établissements publics membres du groupe « Statistiques » à des questions de *prébendes administratives*. En premier lieu bien évidemment, la DPM, se retrouvait dépossédée de ses données de base puisque si devient effective l'application du ministère de l'intérieur, ce dernier couvrant d'un point de vue réglementaire l'ensemble des catégories de séjour d'étrangers peut rendre obsolète ces autres dispositifs de saisie administratives : « Ben, Lebon faisait sa petite cuisine à partir de l'OMI, de l'OFPRA, etc. et là donc, AGDREF, c'était une concurrence phénoménale parce que du

---

des étrangers, pour fabriquer des cartes de séjour, des titres de séjour... disons qu'en sous-produit, si vous attribuaient les titres, vous pouvez les compter... seulement, c'est plus facile à dire qu'à faire... ça n'a pas marché pendant très longtemps... d'ailleurs, c'est même un projet issu de la première idée de faire une carte d'identité nationale informatisée qui est arrivée avec 20 ans de décalage au moins, qui a rencontré des tas d'objections – y compris parce que les techniques n'étaient pas au point – et c'est pour ça qu'on l'a réduit au titre de séjour des étrangers et qu'on a créé le fichier AGDREF » : *ibid.*

<sup>1596</sup> Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglie statistique », *op.cit.*

<sup>1597</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1598</sup> *Ibid.*

coup, tous les autres outils disparaissaient »<sup>1599</sup>. Par ailleurs, la DPM se retrouve bonnement et simplement exclue de la répartition de l'ensemble de la chaîne de production statistique ; et conséquemment de son exploitation : « Moi, je pensais qu'il y aurait une sortie AGDREF qui serait l'outil et puis après, une mise en œuvre INSEE »<sup>1600</sup>. Aussi, une telle initiative ne pouvait en aucune manière bénéficier – et n'a effectivement en aucune façon bénéficié – de l'appui de cette direction : « La DPM a été clairement hostile... Moreau et Lebon, vous l'ont dit, non ?... La DPM, ils ont plus que traîné des pieds. Ils ont tout fait pour faire capoter le truc sur cette histoire d'AGDREF comme quand on discutait de la manière de compter »<sup>1601</sup>. La redistribution du travail de production et de mise en forme des statistiques imaginée par la démographe ne s'arrête d'ailleurs pas là ; l'utilisation d'AGDREF devant bousculer en réalité l'ensemble des structures administratives concernées ; à commencer par l'OMI.

### ***b – ... et puis l'OMI en complément sur les familles***

En tant que producteur de statistiques, l'OMI est en effet très directement et très immédiatement concerné par cette « concurrence phénoménale » : « Et puis, du coup, l'OMI aussi était inquiet. L'OMI était une source principale qui se trouvait renvoyée à plus rien

---

<sup>1599</sup> *Ibid.*

<sup>1600</sup> *Ibid.* Aussi, l'on retrouve d'une certaine manière la proposition formulée par M. Tribalat dans sa note de décembre 1989 de soumettre le ministère de l'Intérieur, l'OMI et l'OFPPA à une fiche de saisie commune transmise à l'INSEE pour exploitation statistique, sauf qu'il est à présent question de parvenir « plus directement » au même résultat par la constitution d'un fichier centralisé à partir de la saisie administrative du ministère de l'intérieur : « À l'époque [*i.e.* 1989], y a pas le fichier historique centralisé AGDREF... et donc, j'appelais à une centralisation de ce type mais, à l'époque, je pensais plutôt à une centralisation INSEE » : *ibid.* Indiquons par ailleurs qu'à ce sujet, la démographe insiste lourdement sur la révision de son jugement à l'égard de l'INSEE, et conséquemment de sa préférence pour une exploitation qui s'opérerait à partir d'une inscription ministérielle : « Même si je ne sais pas si je dirais encore ça aujourd'hui vu le frein qu'a pu être l'INSEE en la matière... Aujourd'hui, je dirais plutôt qu'il faut une direction statistique au ministère de l'Intérieur parce que je me rends compte, à l'usage, que si vous n'avez pas dans un gros ministère comme ça un interlocuteur qui a du bagage statistique, l'interface se fait mal. Et puis, l'INSEE, elle s'en fout de cette question. Enfin, elle ne s'en fout pas mais, je dirais qu'elle n'a pas de principes régulateurs pour faire de la statistique sur cette question. On est en bagarre avec eux pour le règlement européen auquel on est favorable Et, l'INSEE, là-dessus, ils traînent les pieds parce qu'ils ont cautionné autre chose pendant longtemps... Et, cette directive, qui vient d'être adoptée par la Commission européenne et qui va passer au Parlement, on sait depuis longtemps qu'elle nous pend au nez et, le Haut Conseil freine des pieds et l'INSEE accompagne ce refus général. [...] Mais, l'INSEE n'a pas été très volontaire là-dessus. Moi, je pensais à une source statistique qui centraliserait tout et dont on tirerait l'info pour faire des données sur les flux en France. Le Haut Conseil avait pour mission d'arrêter la fragmentation et puis, au final, il n'y a jamais eu autant de dispersion puisqu'il en a fait un en plus qu'il n'a pas voulu lâcher pour faire autre chose... l'INED fait comme on dit toujours qu'il faudrait faire. Y a l'OMI. L'INSEE a son propre chiffre. En 97, Xavier Thierry avait compté qu'il y avait cinq chiffres qui allait du simple à presque plus du double... Ce qui fait que c'est pire qu'en 89... J'ai même l'impression que ça a presque accru la rivalité. Donc, l'INSEE n'a pas joué son rôle raisonnable et moteur dans cette affaire et l'Intérieur n'avait pas envie de lâcher son truc non plus. [...] Si on avait suivi depuis cette affaire-là, on aurait plus de dix ans d'avance sur le règlement européen qui va nous arriver. C'était quand même pas mal ! Il suffit de consulter un annuaire d'Eurostat. La France est dans une situation aussi honteuse que la Grèce » : *ibid.* Nous revenons sur ce point dans le chapitre suivant.

<sup>1601</sup> *Ibid.*

quasiment. [...] C'était peut-être moins cuisant pour l'OFPRA, mais pour l'OMI, c'était un problème réel »<sup>1602</sup>. Et lorsque nous opposons à la démographe ce qui était la version de la représentante de l'OMI du cours et de la nature des discussions, et notamment de la place accordée ou non aux et/ou aux autres, elle en revient, encore une fois, à réaffirmer la distinction de son propre positionnement exclusivement scientifique à l'égard en l'occurrence de Chantal Daufresne, la responsable du service statistique de l'OMI qui, bien que démographe de formation contrairement à A. Lebon, s'était contentée, pour le coup à l'instar de ce dernier, d'un travail routinisé de recension des sous-produits de gestion statistique :

*« OH : Justement, au sujet de la participation de l'OMI. Chantal Daufresne m'expliquait que la scission c'était un peu, les producteurs d'un côté, qui ne disaient pas grand-chose et, de l'autre, les non-producteurs qui monopolisaient le débat.*

MT : Ben oui mais, comment vous voulez faire ?! Elle était la productrice et puis, personne ne l'empêchait de réfléchir. Elle avait une formation de démographe ! Non mais, elle était dans une logique institutionnelle et elle avait perdu tout intérêt pour ce type de questions. Donc, c'est vrai que c'était hétérogène comme positions. [...] C'était ça aussi le problème. C'était aussi le peu de considération et de matière grise qu'on avait accordée à ce phénomène-là avant qui faisait qu'on était aussi démuni. Moi, mon truc, c'est que j'avais été embauchée en 76 avec obligation de travailler sur ce sujet donc, quand j'arrive au groupe statistique, j'ai déjà quinze ans d'expérience sur le sujet. Je ne dis pas que je suis une lumière mais, en quinze ans, j'ai eu le temps de réfléchir. De réfléchir avec un souci qui n'est pas le même que celui de Daufresne qui produit de l'information pour tant de machins, tant de visites, tant de trucs. C'est sûr que nos logiques n'étaient pas les mêmes et donc, c'était très inégalitaire »<sup>1603</sup>.

Toutefois, reformulant à l'aune des seuls critères scientifiques le caractère secondaire de la perspective de la représentante de l'OMI, M. Tribalat témoigne l'espace d'un instant – et ce de manière exceptionnelle dans sa rhétorique – d'une prise en compte de ces considérations purement administratives :

*« C'est pour ça que je voyais bien l'OMI se spécialiser dans le regroupement familial parce qu'il fallait bien diminuer leur trouille aussi... Il fallait veiller à ce qu'elles survivent. Daufresne, faut raisonner au ras des pâquerettes, elle était responsable du service statistique à l'OMI donc, qu'est-ce qu'il lui restait du coup ? »<sup>1604</sup>.*

Ce qui implique en l'occurrence d'appliquer à l'outil de saisie statistique de l'OMI une préoccupation de même nature – faute de pouvoir être de même intensité – que celle

---

<sup>1602</sup> *Ibid.*

<sup>1603</sup> *Ibid.* À cet égard, C. Daufresne indique pour sa part son désintérêt à l'égard des discussions au sein du groupe « Statistiques » s'explique principalement par le fait que seuls les « exploitants » (en l'occurrence la DPM et l'INED) avaient voix au chapitre, et que les « producteurs » dont est l'OMI était clairement marginalisé dans la conduite des débats. Précisons que C. Daufresne n'a pas donné son accord pour l'enregistrement de l'entretien.

<sup>1604</sup> *Ibid.*

appliquée à l'outil du ministère de l'Intérieur. De même nature puisqu'il est question dans le cadre de cette spécialisation de l'orientation statistique de l'OMI de se placer en amont de la production statistique, afin encore une fois de greffer sur la saisie administrative les informations dont le traitement sera en aval nécessaire pour une exploitation démographique de la source administrative. Aussi, propose-t-elle, comme elle en avait déjà eu l'occasion notamment lors de la réforme du système statistique de l'OMI qui avait eu lieu dans le courant de l'année 1987, de réviser les fiches de saisie de l'OMI:

« Je me souviens qu'à l'OMI, il y avait eu des réunions quand ils ont voulu changer leur système statistique, je leur avais demandé qu'ils refassent leur fiche de base. C'est ça qu'il faut changer. Si vous n'avez pas une information au début, vous ne la retrouvez pas au bout. Pourquoi en France, on est incapable de connaître le niveau scolaire des migrants, c'est parce qu'on ne le demande pas. Donc ça veut dire que quand on fait la conception d'un outil informatique, il faut penser à ce qu'on en fera en termes statistiques. Il faut qu'il y ait quelqu'un pour penser à la statistique dès le départ »<sup>1605</sup>.

On retrouve notamment trace des propositions de modifications de la fiche de saisie de la démographe dans un échange de courriers qu'elle avait eu en 1987 avec G. Moreau qui, compte-tenu de la tutelle exercée par la DPM sur l'OMI, présidait les séminaires de discussion sur l'amélioration de l'exploitation statistique mise en œuvre par l'établissement public ; réunions de travail auxquelles est d'ailleurs conviée M. Tribalat. Dans un courrier daté du 9 décembre 1987, cette dernière écrivait ainsi à l'attention de G. Moreau : « Monsieur le Directeur, suite à la réunion qui s'était tenue à la DPM le 14 octobre, je vous envoie comme vous me l'avez demandé des propositions d'amélioration de l'exploitation statistique des entrées (ONI) »<sup>1606</sup>. Est donc jointe à ce courrier une brève note indiquant ses préconisations en la matière. Principalement, les propositions de M. Tribalat visaient *déjà* à concentrer l'effort de l'exploitation statistique de l'OMI vers une meilleure connaissance des dynamiques de constitution familiale au sein des flux d'immigration ; se défaisant si nécessaire de l'exhaustivité de la recension de la distribution géographico-nationale des pays d'émigration :

« Afin de pouvoir mener une meilleure analyse des tendances actuelles du regroupement familial, il conviendrait de disposer des renseignements suivants : nombre de conjoints par sexe et année de naissance qu'ils soient seuls ou accompagnés d'enfants ; nombre de conjoints

---

<sup>1605</sup> *Ibid.*

<sup>1606</sup> Courrier de Michèle Tribalat à Gérard Moreau concernant les améliorations de l'exploitation statistique des données de l'ONI, en date du 9 décembre 1987 ; archives publiques privées (cf. Annexe 8). Précisons au passage que l'ONI, Office national d'immigration n'est effectivement devenue l'OMI, Office des migrations internationales que l'année suivante, en 1988.

suyvant la date du mariage et la date d'entrée du travailleur, par nationalité (information qui pourrait nous permettre d'estimer les mariages conclus au pays d'origine par des immigrés-résidant en France. [...] Il n'y aurait, par contre, aucun inconvénient à supprimer, ou limiter aux principales nationalités, la distribution géographique qui occupe 70 pages de l'annuaire inutilement »<sup>1607</sup>.

Ses recommandations n'ont toutefois pas été suivies d'effet, ni cette fois-ci, ni la fois suivante d'ailleurs qui eut lieu dans l'intervalle de temps qui sépare cette « première » tentative de modification et la mise en place des instances de la politique d'intégration. C'est ce que souligne la démographe dans la note, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », qu'elle présente au groupe « Statistique » en juin 1992. En effet rappelant ainsi que le 1<sup>er</sup> juillet 1988 et le 7 février 1989, « [deux réunions ont été organisées par la DPM lorsque l'OMI a entrepris la mise en place du nouveau schéma directeur informatique, afin de déterminer les améliorations de la production statistique », M. Tribalat indique qu'elle avait en tant que représentante de l'INED, dû reproduire les mêmes préconisations que l'année précédente :

« L'INED a proposé des améliorations à plusieurs niveaux. Tout d'abord saisir certaines informations qui pouvaient l'être à partir des fiches de base telles qu'elles se présentaient à l'époque (par exemple le sexe du conjoint dans les regroupements familiaux). Ensuite, modifier la fiche de base pour la saisie en y faisant figurer des renseignements supplémentaires (année et lieu du mariage pour les conjoints regroupés et années de naissance détaillée des enfants accompagnant le demandeur d'un retour-insertion, par exemple). Enfin, cesser de produire des tableaux excessivement détaillés, souvent à la limite du respect du secret statistique »<sup>1608</sup>.

Ainsi l'on retrouve les mêmes demandes qu'en décembre 1987, des renseignements démographiques sur les ressortissants de l'OMI permettant d'informer sur les déroulements

---

<sup>1607</sup> *Ibid.* Prenons la peine d'ajouter que la sollicitation de G. Moreau à l'adresse de M. Tribalat portait également sur l'exploitation statistique des acquisitions de la nationalité française qui étaient directement produites par la DPM, par la sous-direction des naturalisations. Les brefs commentaires que la démographe fait à cet égard viennent en effet confirmer l'insistance et la permanence avec laquelle cette dernière plaide déjà deux ans avant la rédaction de sa note dans *Population & Sociétés* et presque trois avant sa participation au groupe « Statistiques », pour l'introduction de la distinction immigré/étranger, ainsi que pour la prise en compte de la dimension temporelle des parcours individuels qui participent du processus d'immigration. Ainsi elle écrit : « [u]ne distinction fondamentale dans l'étude de la population étrangère doit être faite entre immigrés d'une part et étrangers nés en France d'autre part. Cette distinction vaut évidemment pour les acquisitions de la nationalité française faisant objet d'un décret ou d'une déclaration. L'étude des francisations supposerait qu'on dispose de la durée exacte de séjour, c'est-à-dire de l'année d'entrée pour les acquisitions d'immigrés (que ce soit par naturalisation ou par mariage) suivant la nationalité antérieure. Par ailleurs, la mise à jour de la population étrangère serait grandement facilitée si l'on pouvait disposer pour chaque type d'acquisition (naturalisations, effets, art. 52-55, art. 37) de la répartition par année de naissance, sexe, et lieu de naissance (France, étranger). Pour l'article 52 ne concernant que des nés en France, cette dernière précision deviendrait superflue » : *ibid.*

<sup>1608</sup> Note de Michèle Tribalat, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », en date de juin 1992 ; archives publiques privées. M. Tribalat indique que ces réunions présidées la DPM, rassemblaient également des représentants de l'INSEE, du SES et de l'OMI bien évidemment.

biographiques du processus d'immigration et portant sur le sexe du conjoint, ainsi que l'année et le lieu du mariage. Toutefois, malgré la reformulation de ces demandes statistiques, M. Tribalat constate que l'OMI, qui par ailleurs ne l'a pas tenue informée de la suite donnée à ce projet d'amélioration de la production statistique, n'a repris qu'une seule de ses propositions ; et qui plus est, imparfaitement:

« Après ces deux réunions l'INED, pour sa part, n'a pas eu d'informations sur ce que l'OMI prévoyait de faire concrètement. La réaction de l'OMI d'alors laissait de toute manière peu d'espoir de voir réaliser des progrès décisifs. La seule amélioration importante a été l'exploitation de la variable 'sexe du conjoint' pour les regroupements familiaux. Malheureusement, cette variable n'a pas fait l'objet des croisements indispensables ( 'sexe', 'année de naissance' et 'conjoint seul / conjoint accompagné d'enfants' par exemple »)<sup>1609</sup>.

La mise en place des instances de la nouvelle politique d'intégration serait toutefois venue modifier la donne. En effet, la note de M. Tribalat nous apprend que dès l'automne 1990, parallèlement aux activités du HCI et du groupe « Statistiques » qui étaient à cette époque, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, occupés aux questions de solde migratoire et de taxinomie, le SGI avait mis en place un groupe de travail sur la thématique du « regroupement familial », et dans lequel avait pu être de nouveau abordée – et sous de meilleures auspices – la question du reformatage des données statistiques à faire établir par l'OMI :

« À l'automne 1990, le SGI a créé un groupe de travail sur le regroupement familial, auquel participaient également l'INSEE, l'INED, des représentants du SSAE (je crois) et la DPM. [...] Par rapport aux précédentes réunions, l'OMI fit preuve d'une ouverture et d'une disponibilité qui pouvaient nous laisser espérer des améliorations décisives. Dès la première réunion du groupe voulu par M. Prévot devrait se réunir régulièrement afin de fixer le contenu des données de base à saisir avant que ne soit mise en place l'informatisation du recueil et de la confection de statistiques »<sup>1610</sup>.

Lors des deux seules réunions de ce groupe de travail mis en place par le SGI qui disparut en effet quelques mois après, l'on retrouve sans surprise parmi « les principaux points abordés par l'INED » la question de la saisie de l'année et lieu de mariage. Toutefois ce qui est intéressant par rapport aux archives précédentes, c'est que les motivations y sont plus

---

<sup>1609</sup> *Ibid.*

<sup>1610</sup> *Ibid.* Tout aussi manifestement que dans le groupe « Statistiques », l'on constate que les initiatives de saisie directe des données de l'OMI par les nouvelles institutions de la politique d'intégration, constituent *de facto* des opérations de contournement ou de marginalisation de la DPM, qui ne préside plus, au nom de sa tutelle administrative, aux discussions sur les évolutions du système statistique de l'établissement public, mais qui n'est plus qu'un membre parmi les autres.

apparentes ; laissant transparaître la volonté de placer l'observation au-delà de la distinction qu'introduit la différenciation de la nationalité :

« La nécessité de saisir ces variables pour toutes les procédures est évidente. Nous demandions à ce que régularisation et contrôle sanitaire *des conjoints de Français fassent l'objet d'une collecte et d'un traitement identique à celui des introductions de familles d'étrangers* »<sup>1611</sup>.

Cette formulation n'est autre que la transcription en problème technique de saisie administrative de données statistiques de la logique d'observation pour laquelle plaide la démographe lorsqu'elle propose de substituer pour l'étude des statistiques de l'immigration, la catégorie d'« immigré » à celle d'« étranger ». Motivations scientifiques donc, mais également finalité scientifique. La démographe conclut en effet cette récapitulation des données indispensables à établir<sup>1612</sup> par une considération qui éclaire plus précisément la finalité de la constance de la demande de ces renseignements démographiques (sexe du conjoint, date et année de mariage, présence d'enfants) :

« Dans tous les cas (famille rejoignante, accompagnante, régularisée et conjoints de français), nous souhaitons disposer de l'année et du lieu de mariage, d'informations sur le demandeur (année d'entrée en France et année de naissance et nationalité par exemple) et sur la famille (année et lieu de naissance et année d'entrée des membres). Il serait ainsi possible de savoir si le demandeur était entré célibataire ou déjà marié (lorsqu'il a immigré), de connaître son âge à l'entrée, et *distinguer ainsi le regroupement familial de type traditionnel autour de travailleurs du regroupement familial autour d'enfants venus comme mineurs (ou nés en France)* »<sup>1613</sup>.

Encore une fois, il apparaît, notamment dans cette dernière formulation, que l'amélioration statistique ne réside pas tant dans la poursuite d'une forme d'exhaustivité, qui ne fait que reproduire les classifications propres et nécessaires à l'activité bureaucratique – à l'instar de ces longues statistiques de distribution géographique des migrations qui détaillent les données de base jusqu'au plus minime contingent national – mais poursuit une finalité qui est propre à l'observation démographique, et qui vise à « capter » la proportion d'un phénomène de transformation des logiques de constitution familiale dans le cours du

---

<sup>1611</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1612</sup> Nous apprenons par ailleurs que la démographe avait déjà, dans le cadre de ce groupe de travail, qui s'est rassemblé à deux reprises le 5 et le 23 novembre 1990, proposé la classification selon la durée de séjour qui ne fera l'objet des travaux du HCI, comme nous l'avons vu précédemment, qu'à compter de mars 1991 : « [n]ous avons demandé de saisir la durée de validité du titre de séjour sollicité, afin d'établir une statistique d'immigration ».

<sup>1613</sup> Note de Michèle Tribalat, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », en date de juin 1992, *op.cit.* Nous soulignons.



processus de l'immigration. De la sorte, l'on ne saisit que d'autant mieux à quel point cette spécialisation de l'OMI sur le suivi statistique des familles n'est pas une contrepartie accordée à l'OMI, mais bien la tentative de constituer une veille démographique préventive ou prospective permettant de saisir, voire d'anticiper sur les modifications structurelles qui pourraient affecter les modalités dominantes de composition et re-composition de « l'apport démographique » :

« Et puis aussi, il faut penser avec la mouvance de ce que ça peut être après. Je veux dire que ce n'est pas parce qu'une question ne se pose pas aujourd'hui et qu'on n'a pas d'intérêt à avoir une information qu'il faut penser qu'elle ne sera pas utile. En tant que démographe, moi je pense aux variables de base. C'est pour ça que j'ai demandé à l'OMI d'introduire le sexe du conjoint pour les regroupements familiaux... Eux, ils n'ont pas pensé leur système en termes évolutifs. Ils avaient le nez dans le guidon de la politique migratoire et de ce qui existait à l'époque c'est-à-dire, que des hommes venaient travailler et que des femmes venaient les rejoindre avec des enfants... Et, quand on conçoit un outil, c'est de ce type de schéma qu'il faut se décaler. Pour l'OMI, je me souviens que j'avais planché pas mal. Moi, j'aime bien les questions de méthode et, c'est intéressant quand vous savez qu'il y a un outil qui va se refaire... On rebat un peu les cartes et on peut remettre sur la table les problèmes qu'on n'ose même pas envisager parce qu'il n'y a rien qui peut renseigner sur... »<sup>1614</sup>.

Il n'est ainsi question de rien de moins que de faire de l'OMI, par sa spécialisation sur cet élément de base des trajectoires démographiques, un « poste avancé » de l'observation de la démographie de l'immigration. Toutefois, et notamment en raison de l'absence d'écho qu'avait pu rencontrer alors la soumission de ces propositions, la démographe se conforme, comme nous l'avons déjà vu faire par ailleurs dans le cadre de l'activité de ce groupe « Statistiques » à cette nécessité de « l'être expert » qui implique de « faire soi-même »<sup>1615</sup> :

« Là, dans le groupe, j'avais même refait une fiche de base parce qu'il faut leur démontrer la faisabilité de ce qu'on demande... Il faut anticiper sur sa réticence à changer donc, il faut lui démontrer que ça tient dans la page, il faut, il faut tout... Il faut anticiper sur les arguments qu'il peut y avoir pour refuser. Vous avez intérêt à devancer les contraintes pratiques sinon, vous êtes balayé tout de suite »<sup>1616</sup>.

Aussi, M. Tribalat joint-elle à son exposé sur l'histoire des projets de modifications à apporter à l'établissement des données statistiques de l'OMI – et qui n'est au final, ainsi que nous venons de le décortiquer, que la répétition de la répétition de ses propres propositions – un exemplaire de sa proposition de fiche de saisie de base qui, comme celui de la fiche de l'OMI en usage, tient effectivement en une page (cf. doc. 18).

---

<sup>1614</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1615</sup> Cf. Veitl Philippe, « À quoi pensent les experts ?... », *op.cit.*

<sup>1616</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

Document 18

Changer jusqu'à la fiche de saisie

Source : Note de Michèle Tribalat, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », en date de juin 1992, *op.cit.*

R O D U C T I O N  
F A M I L L E

F I C H E de B A S E  
=====

NUMERO            AVIS  
[ ][ ][ ][ ][ ]    [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

CODES STATISTIQUES

| C O D E 1 | CLÉ | NATURE PROCEDURE | TYPE FAMILLE | NATIONALITE CHEF DE FAMILLE | PROVINCE ORIGINE | DEPARTEMENT D'ACCUEIL |  | ACTIVITE COLLECTIVE |   |
|-----------|-----|------------------|--------------|-----------------------------|------------------|-----------------------|--|---------------------|---|
|           | F   | C                | 2            |                             |                  |                       |  | 9                   | 9 |

| C O D E 2 | NATIONALITE FAMILLE | PRESENCE CONJOINT | NOMBRE ASCENDANTS | NOMBRE COLLATERAUX | Nbre. FILS | Nbre. FILLES | TOTAL MEMBRE FAMILLE |  |
|-----------|---------------------|-------------------|-------------------|--------------------|------------|--------------|----------------------|--|
|           |                     |                   |                   |                    |            |              |                      |  |

CODE REFUGIE :

NOM & PRENOM DU CHEF DE FAMILLE :

[ ]

ADRESSE DU CHEF DE FAMILLE :

RUE : [ ]

CODE POSTAL : [ ]

VILLE : [ ]

DATE DE DEPOT DU DOSSIER : [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ]

DATE D'ARRIVEE EN FRANCE DE LA FAMILLE : [ ][ ][ ] [ ][ ][ ] [ ][ ][ ]

- NUMERO DOSSIER DASS : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

- REFERENCE S.I.T. : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ]

- NUMERO COMPTABLE : [ ]

S.I.T : 175/1/89.

PROPOSITION INED

INTRODUCTION  
FAMILLE

FICHE DE BASE

NUMERO

AVIS

CODES STATISTIQUES

| CODE 1 | CLE | NATURE<br>PROCEDURE | TYPE<br>FAMILLE | DEMANDEUR             |             |                      |      | PROVINCE<br>ORIGINE | DEPARTEMENT<br>D'ACCUEIL | ACTIVITE<br>COLLECTIVE |  |
|--------|-----|---------------------|-----------------|-----------------------|-------------|----------------------|------|---------------------|--------------------------|------------------------|--|
|        |     |                     |                 | Année de<br>naissance | Nationalité | Pays de<br>naissance | Sexe |                     |                          |                        |  |
|        |     |                     |                 |                       |             |                      |      |                     |                          |                        |  |

| CODE 2 | Pays de<br>provenance<br>de la famille | Présence<br>du conjoint | ASCENDANTS |      | COLLATERAUX |      | NOMBRE<br>DE FILS | NOMBRE<br>DE FILLES | NOMBRE<br>TOTAL DES<br>MEMBRES DE<br>LA FAMILLE |
|--------|--|-------------------------|------------|------|-------------|------|-------------------|---------------------|---|
|        |  |                         | Nombre     | Sexe | Nombre      | Sexe |                   |                     |   |
|        |  |                         |            |      |             |      |                   |                     |   |

CODE REFUGIE :

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR :

ADRESSE DU DEMANDEUR :

RUE :

CODE POSTAL :

VILLE :

SITUATION DE FAMILLE : MARIE   
AUTRE

ANNEE DU MARIAGE

LIEU DU MARIAGE  FRANCE  
 ETRANGER

ANNEES D'ARRIVEE EN FRANCE : DU DEMANDEUR :

DE LA FAMILLE :

NUMERO DOSSIER DASS :

REFERENCE S.I.E :

NUMERO COMPTABLE :

Et c'est résolument sans surprise que, parmi les nouvelles rubriques à faire leur apparition dans la fiche « fabriquée » par M. Tribalat – l'ensemble de celles qui permettent de saisir au mieux la mesure et les différenciation des logiques et caractéristiques démographiques des regroupements familiaux – l'on retrouve les variables de l'année et du lieu du mariage.

Par conséquent, si M. Tribalat déroge à l'exclusivité de l'entendement scientifique pour prendre en compte les intérêts bureaucratiques et administratifs de l'OMI et de la responsable de son service statistique qui siège au groupe de travail du HCI, ce n'est au final que pour mieux servir les intérêts de l'amélioration de qualité démographique de l'établissement des statistiques de la source administrative en question. Il s'agit en l'occurrence, de se doter des informations statistiques supplémentaires permettant de prendre la mesure de la transformation des modalités du regroupement qui longtemps très largement dominé par le schéma de l'homme immigré étant rejoint par sa famille, et qui voyait se développer le modèle de l'homme rejoignant une femme française ou étrangère, mais *d'origine étrangère*<sup>1617</sup>. Par ailleurs, cherchant à saisir dans la pluralité de leurs enchaînements, mais néanmoins précisément, les différents événements affectant le mouvement naturel de la population issue de l'immigration, ainsi que nous l'avions vu au sujet de son schéma, l'objectif de M. Tribalat est de pouvoir tenir compte du rapport historique et géographique de cet événement avec celui qui marque l'entrée dans la cohorte im-migratoire ; et ce, bien évidemment, par-delà la rupture de la nationalité.

Mais avant de s'occuper de la mise en place d'un outil, non seulement de type prévisionnel à l'égard d'une évolution en cours à établir quantitativement, mais aussi satisfaisant par là même aux exigences d'observation de l'analyse démographique des caractéristiques de cette unité de base du mouvement naturel de toute population (le mariage et la constitution de la famille), et qui n'occupe les activités du groupe statistique qu'à compter du printemps 1992, la priorité absolue que se fixent les « sages » et la démographe, dès avant la remise du rapport dont l'un des apports notables est donc la présentation de la méthode de comptabilité, c'est bien évidemment le travail d'élaboration d'une base d'exploitation statistique pour la mise en place de l'application informatique du ministère de l'Intérieur. Devant permettre *in fine* de disposer d'un fichier historique centralisé, dont la caractéristique est notamment de considérer chaque demandeur de titres de séjours comme une unité statistique de base, et de ne pas seulement établir une comptabilité des actes administratifs des demandes, l'exploitation d'AGDREF est considérée comme la pierre angulaire du nouveau *design* institutionnel de la production statistique.

---

<sup>1617</sup> L'on retrouve à cet égard, la propension de M. Tribalat à poursuivre les ramifications généalogiques de l'immigration par delà le cadre juridique de la nationalité.

## **2 – AGDREF en fichier historique : de la continuité de l’observation statistique de l’immigration à la « mise en traçabilité » des procédures juridiques**

Quand la méthode comptable se donne pour principal objectif l’établissement de séries annualisées d’un flux totalisé de l’immigration, et ce faisant s’autonomise de la division en sources administratives des données statistiques, la proposition de mettre en place un fichier historique se présente véritablement comme le modèle d’une axiomatisation démographique de la production statistique, en ce qu’il est plus directement question de poser les conditions d’une autonomisation à l’égard de l’activité administrative en elle-même. En effet, en permettant du moins pendant une certaine durée (à définir légalement) de conserver les dossiers de demande de titres de séjour, le fichier historique se présente comme une modalité de connaissance des parcours individuels des demandeurs de titre de séjour ; c’est-à-dire qu’il fournit les éléments d’une traçabilité reliant les différentes démarches administratives relative au séjour (et jusqu’à éventuellement l’accession à la nationalité française) affectant un même individu. À cet égard, si une obsession traverse bien le savoir et l’expertise démographique, ce n’est pas tant celle de l’objectivation de l’origine nationale des stocks d’individus immigrés par déni de leur identification juridique (cf. chapitre 2), mais davantage celle des possibilités techniques du suivi individuel et agrégé de l’immigration en ses flux, par-delà les statuts juridiques. Pour rendre compte du caractère central et paradigmatique de cet objectif, nous allons rappeler que les démarches entreprises en ce sens par le HCI dans le cadre du groupe « Statistiques » à partir des données détenues par le ministère de l’Intérieur (b) s’inscrivent dans le prolongement et la continuité des revendications caractéristiques de la démographe à l’égard de la production publique de statistiques (a).

### ***a – L’obsession du fichier historique : de la tentative manquée à l’OMI à l’opportunité de la modernisation informatique du ministère de l’Intérieur***

Pour être plus précis et plus exact aussi dans la restitution des déterminants de la hiérarchisation entre le travail statistique devant porter sur les données de l’OMI et sur celles du ministère de l’Intérieur, mais aussi et surtout pour attester de la constance avec laquelle M. Tribalat défend les mêmes principes de l’observation démographique et les mêmes nécessités de l’information statistique, il faut mentionner que la chargée de recherche de l’INED a également « tenté le coup » du fichier historique lors de ces discussions de l’automne 1990 au sujet du système informatique de l’OMI. Avec cette fois-ci le prétexte de se permettre

également d'observer statistiquement une dynamique plus transversale historiquement des mouvements naturels de l'immigration, celle des « regroupements fractionnés », M. Tribalat rappelle, dans la même note rédigée à l'attention du groupe « Statistiques » au sujet des projets de réforme du système de production statistique de l'OMI en juin 1992, qu'elle avait indiqué à cette occasion que « l'idéal serait de disposer d'un fichier historique centralisé afin de redonner le même n° de dossier lors des différentes procédures tant que le regroupement n'est pas complet »<sup>1618</sup>. En l'état en effet, la dimension temporelle élargie de nombre de regroupements familiaux, ne pouvait être appréhendée par les données produites par l'OMI dont la matrice comptable définissait le dossier de la demande comme unité statistique de base. La connaissance des variations affectant l'articulation des temporalités des différents actes du mouvement naturel des constitutions familiales avec celle de l'évènement migratoire supposait notamment, souligne la démographe, que deux questions soient informées par les dossiers de l'OMI : « quels sont les membres de la famille déjà en France ? Subsistera-t-il des membres de la famille après cette procédure ? ». Aussi, elle aurait notamment proposé qu'il y ait :

« [U]n enregistrement individuel et un enregistrement famille pour les demandeurs afin de relier toute personne passée par l'OMI à un titre ou à un autre, à une famille ou à des morceaux de familles en cas de regroupement morcelé. Les demandeurs de regroupement n'étant pas dans le fichier (par exemple un Français demandant un contrôle sanitaire pour son conjoint) y entreraient à cette occasion »<sup>1619</sup>.

De plus, confirmant bien l'intention finale qui était de pouvoir établir un continuum d'observation des caractérisations démographiques des parcours biographiques établi à partir de l'évènement historique et daté de la migration, elle souligne enfin lourdement que l'intérêt d'une telle marche résiderait dans l'établissement de dossiers de traitement de demandeurs auxquels « seraient attachées un certain nombre d'informations (sexe, lieu de naissance, nationalité, année d'entrée pour les nés hors de France...) »<sup>1620</sup>. Puis, n'ayant semble-t-il de cesse de marteler le problème de méthodologie statistique que posent les procédures juridiques – aussi bien dans leur variété que dans leurs changements – M. Tribalat conclut ainsi sa note :

---

<sup>1618</sup> Note de Michèle Tribalat, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », en date de juin 1992, *op.cit.*

<sup>1619</sup> *Ibid.*

<sup>1620</sup> *Ibid.*

« De manière générale, nous demandons d'homogénéiser au maximum, les informations collectées pour toutes les catégories d'entrées. En effet, *la production statistique ne doit pas être perturbée par les changements de procédure*. De plus, la multiplication des procédures ne doit pas aboutir à une fragmentation croissante des données »<sup>1621</sup>.

Par les répétitions que comportent les différents extraits précédemment cités, l'on peut aisément percevoir, à quel point sont incessantes et persistantes les formulations et reformulations des mêmes principes, logiques et/ou règles de la démographie statistique. Aussi, de la création scientifique d'une catégorie d'« immigré » aux propositions de modification des fiches de saisie de l'OMI jusqu'à l'édiction des règles de bases de fonctionnement d'un possible fichier historique de l'OMI, puis d'un fichier similaire au ministère de l'Intérieur, en passant par la fabrication de la catégorie comptable d'immigrant qui permet la totalisation des flux, ce qui est recherché, c'est une maîtrise statistique (cognitive et quantifiée) permanente et complète des circuits de circulation démographique des migrations internationales lorsque, et par de-là, ces flux traversent *nos* frontières territoriales et légales. En effet, l'« immigré » se trouvait justifié par la nécessité de disposer d'une catégorie reposant sur un critère discriminant absolument imperturbable : le fait d'avoir (im)migré ou non au cours de son existence.

De là, il fallait sous-entendre un critère d'identification, ou plutôt de comptabilisation, qui reste attaché aux individus tout au long de leur existence nationale d'un point de vue démographique ; c'est-à-dire à partir du moment où les étrangers passent légalement nos frontières et au-delà, jusqu'au dépassement de la frontière juridique du « corps national ». Et enfin, cet argumentaire, rappelons-le, est très explicitement pensé en opposition, voire même en « réaction », à l'utilisation d'une catégorie telle qu'« étranger » qui, n'étant *qu'une* catégorie juridique, retirait du champ de l'observation – selon différentes procédures légales et dans des temporalités variées – des pans entiers des cohortes démographiques de l'immigration. C'est ainsi parce qu'il définit un ensemble populationnel dont la délimitation est intrinsèquement vulnérable à cet évènement juridique, l'accession ou l'octroi de la nationalité française, et qu'il rompt l'observation des parcours individuels composant le processus démographique d'immigration, que l'« étranger » est rejeté. Or, dans toutes les propositions que nous avons énumérées à l'instant, il est question de promouvoir invariablement toutes mesures administratives allant dans le sens de la constitution d'un *continuum* d'observation ; c'est-à-dire vers l'élaboration d'outils, aussi bien conceptuels (comme la proposition taxinomique de l'« immigré ») qu'opérationnels (les propositions

---

<sup>1621</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

portant sur les nécessités de l'exploitation statistique d'AGDREF), qui permettent à la « pensée démographique », et surtout à sa pratique statistique, de mettre à distance, contourner, dépasser la limitation que constituent et qu'introduisent le droit, les procédures légales et leurs effets pour l'*observation pure* à établir.

D'un côté, par la création de la catégorie, il s'agit de destituer le droit de la nationalité comme délimitation légitime et opérationnelle de l'ordre statistique d'observation, et de l'autre, ce qui est en jeu dans le travail initié, principalement sous l'impulsion de M. Tribalat, sur l'exploitation statistique de l'application informatique du ministère de l'intérieur, c'est l'établissement d'un schéma directeur permettant que l'observation statistique des parcours d'immigration ne soit pas entravée par la variété et la variabilité des titres au séjour ; éléments tout autant immaîtrisables statistiquement qu'ils sont redoublés par la variété et la variabilité des trajectoires statutaires des individus eux-mêmes. Il s'agit de suivre le même principe que celui proposé pour les sources statistiques de l'OMI : passer de la saisie statistique des actes administratifs à celles des individus les sollicitant ou y étant soumis. Dans le cas des sources du ministère de l'Intérieur – et pour lesquelles cette comptabilité par actes administratifs est de notoriété administrative à l'origine d'une proportion considérable et indémêlable de doubles comptes<sup>1622</sup> – la démarche vise à re-constituer la linéarité propre aux parcours administratifs individuels en s'assurant de l'établissement des informations nécessaires au suivi, à la traçabilité, de la succession des événements juridiques que constituent les différentes demandes de renouvellement de titres de séjour qui scandent le parcours biographique des individus.

Or, alors que la proposition de constitution d'un fichier historique à partir des données de la saisie administrative de l'OMI avorte du fait même de la disparition du groupe de travail dans le cadre duquel elle avait été formulée<sup>1623</sup>, l'orientation volontariste donnée à sa mission statistique par le HCI, se trouve confortée par un brusque et inattendu changement de la disposition à agir du ministère de l'Intérieur dans les premiers mois de l'année 1991. Lorsque nous avons présenté les différents membres du groupe « Statistiques », nous avons eu l'occasion d'indiquer que la représentation du ministère de l'Intérieur s'était caractérisée par un absentéisme relativement important par rapport aux autres institutions et administrations. Par ailleurs, ayant notamment manqué la première réunion du 5 juillet, M. Viallet se rend la

---

<sup>1622</sup> Sur l'ordre de grandeur de la surévaluation du nombre d'étrangers qui en est issue, cf. chapitre 3.

<sup>1623</sup> M. Tribalat souligne que, par-delà le caractère éphémère de cette initiative du SGI, l'hypothèse de l'acceptation de la mise en place d'un fichier historique à l'OMI semblait peu probable pour des raisons de moyens financiers : « M. Bur n'était pas du tout opposé à la constitution d'un fichier historique. C'était une question de moyens car il faudrait alors recruter » : Note de Michèle Tribalat, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », en date de juin 1992, *op.cit.*



semaine suivante pour annoncer que le ministère de l'intérieur, alors qu'il n'avait plus publié de chiffres depuis ceux du stocks d'étrangers au 31 décembre 1985 il y a quatre ans de cela, va publier sa statistique de présence étrangère au 31 décembre 1986. Cet unilatéralisme de la prise de décision du ministère de l'intérieur en matière statistique est certes modéré par l'acceptation du cabinet du ministère d'intégrer les précisions apportées par le HCI après présentation de la maquette, mais il n'en demeure pas moins que le ministère reste un acteur peu « fiable »<sup>1624</sup>. D'ailleurs, dans sa note sur les modifications d'exploitation de l'OMI, M. Tribalat commente au passage que même si les évolutions qu'elle proposait pour cet établissement public aurait eu plus de sens si elles appliquées au ministère de l'Intérieur, qui couvre l'absolue totalité du champ de (l'observation de) l'immigration, le positionnement de ce dernier ne laissait clairement pas entrevoir une telle opportunité : « [p]our cette question le Ministère de l'Intérieur est certes mieux placé, *mais il faut voir qu'il y avait peu d'ouverture de ce côté, à l'époque* »<sup>1625</sup>.

Or, dans le cours de l'année 1991, le ministère affirme vouloir relancer et finaliser la mise en fonctionnement de son application informatique. Depuis la perspective des différents membres du groupe « Statistiques » (émisaires du HCI et représentants des autres institutions), cette modification de l'implication du ministère de l'Intérieur est tout d'abord perceptible par le remplacement des apparitions épisodiques de la sous-directrice des étrangers et de la circulation transfrontalière, par la présence assidue de S. Druelle, chargée de mission de l'INSEE, et détachée à compter du mois d'avril pour animer ce travail au sein de la cellule statistique de cette sous-direction. De plus, juste avant que ne s'opère ce remplacement, la représentante de ministère de l'Intérieur avait fait l'annonce suivante, lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991 – qui était consacrée, rappelons-le, à la discussion sur les statistiques portant sur les flux migratoires :

« L'amélioration du système informatisé de production des titres de séjour du Ministère de l'Intérieur permettra la sortie de statistiques de flux, de stock et de statistiques démographiques [...] ; [l'] instruction du dossier d'autorisation de ces traitements [étant] actuellement en cours à la CNIL »<sup>1626</sup>.

---

<sup>1624</sup> Aussi bien donc dans la participation à la coordination administrative que dans sa production. En effet lors de cette réunion du 12 juillet est également annoncé que la publication du stock au 31 décembre 1987 devrait suivre celle de 1986 (Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, *op.cit.*) : cette annonce restera sans lendemain.

<sup>1625</sup> Note de Michèle Tribalat, intitulée « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », en date de juin 1992, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1626</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991, *op.cit.*

Certes, la soudaineté de l'annonce n'a rien à envier à celle de sa décision de se remettre à publier ces statistiques là où il les avait laissées – c'est-à-dire plus de quatre ans auparavant – au moment même où le groupe « Statistiques » commence à se réunir pour la rédaction de la partie statistique du premier rapport d'un HCI officiellement missionné par le Premier ministre sur la question statistique. Une différence est toutefois importante : il n'est pas uniquement question de publier les chiffres obtenus tels quels à partir d'un système de saisie administrative décrié par tous comme lourdement défectueux, mais d'initier une modification des modalités et possibilités d'exploitation statistique de cet outil ; ce qui satisfait d'autant plus pleinement le HCI dans ses intentions que la représentante du ministère complète l'annonce qui vient d'être faite par celle de la participation envisagée du groupe « Statistiques » : « [L]es projets de tableaux issus de ces traitements seront distribués aux membres du groupe de travail »<sup>1627</sup>.

Par ailleurs, au même moment, confirmant l'engagement renouvelé de ce ministère, c'est M. Viallet, dont le passage donc au groupe « Statistiques » ne fut pourtant pas véritablement actif, qui fait paraître dans *Administration*, la revue de l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur, une note sur « [L]a production statistique du ministère l'Intérieur en matière d'étrangers », où elle annonce de manière appuyée et assurée la mise en œuvre d'une décisive réforme de l'outil statistique du ministère<sup>1628</sup>. En effet, après présentation du système actuel de saisie administrative, analyse des chiffres, et l'incontournable passage sur les défaillances importantes de ce système, la sous-directrice de la DLPAJ consacre presque la moitié de sa note à cette nécessité de « l'amélioration de l'outil statistique ». En tout premier lieu, évoquant d'ailleurs selon une reformulation proprement administrative la mise à disposition de l'attachée statisticienne de l'INSEE, la sous-directrice commence par affirmer que les orientations décidées par le ministère, et dont l'exposition va suivre, sont d'ores et déjà dotées des moyens pour y parvenir : « [c]onscient des lacunes [...], le ministère de l'Intérieur a préparé *une modification radicale* de la méthode d'élaboration de sa statistique annuelle *et renforce simultanément les moyens de la cellule statistique* de la sous-direction des étrangers et de la circulation transfrontalière »<sup>1629</sup>. Puis, M. Viallet en vient immédiatement à ce qui est à l'époque présenté comme l'explication et la justification du changement de positionnement du ministère ; à

---

<sup>1627</sup> *Ibid.*

<sup>1628</sup> Viallet Martine, « La production statistique du ministère de l'intérieur en matière d'étrangers », *op.cit.*, p.80.

<sup>1629</sup> *Ibid.*, p.81. Nous soulignons.

savoir, la mise à profit de la modernisation matérielle, et notamment informatique, des moyens des préfectures :

« La gestion des étrangers en préfectures étant largement manuelle aujourd'hui, seule l'édition des titres étant en partie informatisée, elle ne permet pas la production automatisée de statistiques sur l'activité délivrance de titres et, a fortiori, une mise à jour rapide et fiable des fichiers de titres par purge des sorties du système. Certaines préfectures sont dotées d'applications statistiques micro-informatiques, mais si celles-ci facilitent la tâche d'élaboration de la statistique annuelle, elles ne remédient pas aux lacunes méthodologiques précitées. Aussi, le ministère a-t-il décidé de *mettre à profit le projet informatique 'Application nationale de gestion des étrangers' dont l'élaboration commençait, pour procéder à une modification méthodologique fondamentale pour les statistiques* »<sup>1630</sup>.

Cet objectif si nouvellement porté, y compris dans cette quasi-revue interne du ministère, et qui nécessite notamment « en amont, une fourniture d'informations administratives, fiables sur les sorties du système », est par conséquent, souligne la sous-directrice, étroitement dépendant de l'extension effective de la mise en œuvre de l'informatisation dans toutes les préfectures :

« Cette application statistique étant articulée sur l'application de gestion, ce n'est qu'une fois cette dernière autorisée et testée avec succès que l'application statistique pourra être pleinement développée. Par ailleurs, ce n'est qu'une fois l'application généralisée à toutes les préfectures que l'application statistique nationale fonctionnera à plein »<sup>1631</sup>.

C'est ainsi un projet d'envergure que présente le ministère, un projet qui donc, de par ses implications matérielles et techniques, excède très largement les contours de l'attribution d'une compétence statistique au HCI, puisque cet objectif d'amélioration statistique vient, ainsi que le présente M. Viallet, s'inscrire dans un plus vaste projet de modernisation de l'activité administrative propre au ministère de l'intérieur. Par-là même, c'est la temporalité du travail initié par le HCI et son mandat de trois ans qui est, si n'est excédée, du moins complètement « saturée ». En effet, détaillant de manière toute aussi assurée que précédemment le calendrier de mise en œuvre qui va pour l'ensemble du ministère jusqu'en 1994, voire 1995, la sous-directrice insiste bien sur le fait que l'amélioration des statistiques produites ne pourra pas être attendue et considérée avant cette période-là :

---

<sup>1630</sup> *Ibid.* Précisons au passage qu'une dizaine de préfectures avaient néanmoins été dotées dès 1990 d'une application informatisée dite « Seine-et-Marne », application qui ne comportait toutefois pas de sous-produit statistique sophistiqué.

<sup>1631</sup> *Ibid.*

« Dans une première phase donc, les préfetures disposeront des statistiques de flux fournies par l'application, mais celles-ci devront être encore en partie retraitées et agrégées au niveau national pour obtenir la statistique annuelle. Néanmoins, les règles de purge des fichiers et l'organisation de l'informatisation nécessaire à la mise à jour des fichiers seront en vigueur dans chaque préfecture dotée de l'application nationale ; aussi y aura-t-il dès le début une amélioration très sensible des données statistiques fournies à l'administration centrale. La généralisation de cette application étant prévue au cours des trois prochaines années, l'amélioration de la statistique, qui sera encore peu sensible au 31 décembre 1991 (phase de test en site pilote et d'une extension limitée à quelques préfetures), le sera assez fortement fin 1992 ; la statistique au 31 décembre 1994 – voire au 31 décembre 1993 – sera donc totalement renouvelée et permettra en outre la réalisation de nombreuses études »<sup>1632</sup>.

Le ministère de l'intérieur affiche donc un projet pluriannuel de grande envergure qui donnera le jour, annonce M. Viallet sans une pointe de doute, à « [u]n nouveau système statistique très fiable » :

« [a]insi à un système de production statistique largement inchangé dans ses méthodes depuis plusieurs décennies succèdera bientôt un système statistique intégré entre les préfetures et l'administration centrale, donc rapide et reposant sur une rationalisation des méthodes, et de la fourniture de l'information de base, donc très fiable »<sup>1633</sup>.

Les ambitions affichées par le ministère sont d'ailleurs définitivement illimitées puisqu'il se donne comme objectif, non seulement de disposer d'un meilleur outil de traitement de la saisie de son activité administrative, mais aussi même de mettre à disposition un outil statistique de compréhension scientifique de la société : « il devrait en résulter non seulement un meilleur outil de gestion, mais aussi une contribution importante à la connaissance de notre société et de ses évolutions »<sup>1634</sup>. Si cette annonce du ministère de l'Intérieur a de quoi pleinement satisfaire le HCI qui se trouve donc invité, au travers du groupe « Statistiques », à intervenir à participer à la confection de l'exploitation statistique – c'est-à-dire concrètement à la détermination l'ensemble des tableaux statistiques à établir et dont les éléments de base doivent être intégrés à l'application de gestion informatique –, il n'en va bien évidemment pas de même pour la DPM.

Du point de vue de cette direction administrative, cette prise d'initiative de la part du ministère de l'Intérieur vient en quelque sorte parachever la marginalisation de sa propre position. En effet, parallèlement aux prétentions du HCI en matière de monopole de publication administrative ainsi que de normalisation de la méthode de comptabilité des

---

<sup>1632</sup> *Ibid.*

<sup>1633</sup> *Ibid.*

<sup>1634</sup> *Ibid.*

flux<sup>1635</sup>, le projet du ministère de l'Intérieur finirait de consacrer, de par l'extension absolue de cette source administrative, la caducité du rapport DPM qui repose pour sa part sur les données de l'OMI dont les limitations de couverture statistique sont largement connues. Plus précisément, si l'on suit en cela le témoignage du directeur de la DPM, c'est l'annonce en elle-même plus que sa possible réalisation, et encore davantage le crédit accordé à cette annonce par le HCI, qui constituait un problème pour la place de sa direction administrative dans les rapports de force et de pouvoir qui s'établissent autour de la production des statistiques sur l'immigration. Le ministère de l'Intérieur n'aurait fait ce faisant, d'après G. Moreau, qui reprend d'ailleurs pour ce faire le triptyque de l'*imprimatur*, que s'octroyer à peu de frais une « position de pouvoir » en matière statistique :

« Mais la vérité, et je le répète, c'est que le ministère de l'Intérieur n'avait pas la volonté, n'avait pas les moyens et, il avait l'interdiction. Dans cette affaire, le ministère de l'Intérieur ne faisait qu'afficher une position de pouvoir en disant : 'Nous avons un fichier qui va sortir, donc patientez, pas la peine de vous affoler, soumettez-nous vos remarques, nous y travaillerons, puis nous vous le présenterons...et tout sera réglé'. Fichier qui n'a rien donné avant 95-96 et encore, c'était pas terrible...mais, pendant ce temps-là, ils n'ont pas collaboré activement et ce d'autant plus qu'ils n'avaient personne »<sup>1636</sup>.

Ainsi, G. Moreau – qui peut donc ici opportunément appuyer son point de vue par la connaissance de « la suite des événements » – considère que le ministère de l'Intérieur, étant dans le cours terme incapable de s'aligner sur le travail entrepris, préfère projeter la réaffirmation de sa position sur un moyen terme, qui a d'ailleurs fini par devenir un long terme<sup>1637</sup>.

---

<sup>1635</sup> Ce à quoi, il faudra plus tard ajouter, la continuation de l'initiative de modification du système statistique de l'OMI, sous la conduite du groupe « Statistiques », et non plus de la DPM, comme cela était auparavant le cas, compte de la tutelle qu'exerçait cette dernière sur l'Office.

<sup>1636</sup> Entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.*

<sup>1637</sup> Depuis sa perspective, cette prise de position s'inscrit dans une montée en puissance des prétentions du ministère de l'intérieur la question de l'immigration, et qu'il fait principalement remontée pour sa part à la période du mandat de Charles Pasqua : « En effet, mais c'est de manière générale que le ministère de l'Intérieur prenait des positions de pouvoir. Il avait commencé à les prendre à partir de 86 et continuait en 89 avec Joxe qui n'est pas moins 'poids lourd' que Pasqua dans la gauche » ; entretien avec Gérard Moreau, *op.cit.* Dans une temporalité plus courte renvoyant à la mandature rocardienne, l'on peut indiquer que la statistique constitue, après la question du traitement public de la pratique du culte musulman (cf. chapitre 1), un autre exemple des déclinaisons propres que le ministère de l'Intérieur initie parallèlement à la mise en œuvre de la politique d'intégration.

***b – Des « stocks plus des flux » au suivi des flux dans les stocks : la collaboration de l'Intérieur et du HCI à l'aune de la traçabilité démographique des trajectoires juridiques***

Du point de vue du HCI, la nouvelle proposition du ministère de l'Intérieur est une occasion historique, et va très clairement dans le sens du travail qui a commencé à s'initier dans le cadre du groupe « Statistiques » ; et ce, malgré toutes les incertitudes et doutes que les « sages » ont à l'égard de cette source administrative. Les présentations qui sont faites de l'exploitation conduisent d'ailleurs les « sages » à souligner publiquement, dès la recommandation qu'ils rédigent en juillet 1990 sur la connaissance statistique des flux d'entrées, qu'il y a encore des aménagements, notamment proposés par le groupe de travail, qui doivent impérativement être pris en compte par le ministère de l'Intérieur – y compris s'il faut pour cela insérer une clause additionnelle au contrat établi avec la société responsable de la mise en place de l'application de gestion informatisée :

« Compte-tenu des présentations qui en ont été faites au groupe de travail, le Haut Conseil souhaite que ce ministère prenne en compte les différentes demandes du groupe de travail concernant les traitements statistiques prévus, en concluant le moment venu un avenant au cahier des charges de la société responsable. À cet effet, un groupe restreint sera chargé de discuter, avec le ministère de l'Intérieur, des aménagements souhaitables, en particulier pour assurer une bonne connaissance des flux »<sup>1638</sup>.

Ce n'est d'ailleurs qu'à la fin du même mois de juillet que les projets de tableaux, dont le ministère de l'Intérieur avait promis la présentation lors de la réunion du 27 mars 1991, parviennent à C. Ducastelle qui informe les autres membres du groupe « Statistiques » que le projet d'ensemble sera débattu dès la fin de la trêve estivale ; et leur joint par la même occasion le document fourni par le ministère de l'intérieur :

« La prochaine réunion du groupe 'statistiques' aura lieu le mardi 3 septembre 1991 à 9 heures au Conseil d'Etat. Vous trouverez ci-joint, une proposition de tableaux relatifs aux statistiques à fournir par le Ministère de l'Intérieur. Cette proposition sera discutée dès la réunion du 3 septembre »<sup>1639</sup>.

Intitulé « Proposition d'une liste de tableaux statistiques à établir à partir du nouveau système de gestion des préfectures », il s'agit d'un document relativement aride de 42 pages qui est présenté comme une « première base de travail [qui] pourra être profondément remaniée, à

---

<sup>1638</sup> « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France », *op.cit.*, p.75.

<sup>1639</sup> Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 3 septembre 1991, en date du juillet 1991.

l'issue des concertations »<sup>1640</sup>. L'organisation et la composition de la liste de tableaux présentés dans cette note, ont nécessité – en précisent les auteurs dans une rubrique « [a]vertissement » – un travail quantitativement important, tant sont nombreux les objectifs à atteindre au travers de cette grille d'exploitation statistique de l'application informatique du ministère :

« Constituer un tel programme de tableaux est en effet une opération beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît de prime abord et qui ne peut se réaliser en quelques jours de travail : les tableaux doivent représenter l'ensemble des flux d'un statut à un autre, fournir des éléments de causalité et les principales caractéristiques sociodémographiques »<sup>1641</sup>.

Aussi, le document propose principalement une liste de trois séries de tableaux à établir : « les tableaux de 'stocks' S » (avec 9 sous-tableaux principaux), « les tableaux de 'flux' F » (avec 12 sous-tableaux principaux), et « les tableaux d'études sociodémographiques E » (avec 12 sous-tableaux principaux)<sup>1642</sup>. L'ordre dans lequel sont exposées ces séries est d'ailleurs très nettement indicateur du rapport de priorité qui existe entre elles. Ainsi, les tableaux S sont-ils constitués en objectif premier. Concernant la « population étrangère résidente en France »<sup>1643</sup>, les tableaux S sont tirés d'un fichier exclusivement consacré à leur établissement, et qui, en conséquence, « ne peut fournir de support à des études sociodémographiques »<sup>1644</sup>. Par ailleurs, il apparaît que les tableaux F, qui « portent sur la même population que les tableaux S », trouvent leur principale raison d'être dans le rôle adjuvant que leur établissement peut constituer pour permettre les éventuelles réévaluations ou corrections de ces derniers :

« Ils ont été établis avec une préoccupation de cohérence avec les tableaux S. Les Tableaux S mesurent une population dans un statut donné (APT, récépissé, CST...) et certaines caractéristiques (par exemple les jeunes de moins de 19 ans). On a conçu les tableaux F pour permettre la mise à jour des tableaux S : évaluer les flux d'entrée et de sortie pour chacune des populations suivies et des catégories distinguées »<sup>1645</sup>.

---

<sup>1640</sup> « Proposition d'une liste de tableaux statistiques à établir à partir du nouveau système de gestion des préfectures » établie par la cellule statistique de la DLP AJ, et transmise à C. Ducastelle qui en a assuré la distribution au groupe « Statistiques » le 30 juillet 1991 ; archives publiques privées. Concertations qui doivent être également organisées « avec les préfectures, les administrations concernées et les milieux universitaires et non administratifs », précise le document.

<sup>1641</sup> *Ibid.*

<sup>1642</sup> *Ibid.*

<sup>1643</sup> « [S]oit : les étrangers qui détiennent un titre de séjour (carte de séjour temporaire, carte de résidence, carte CEE 5 ou 10 ans) ou dont la délivrance d'un titre est en cours ou à l'étude (APS, Récépissé) » : *Ibid.*

<sup>1644</sup> « Aucun tableau ne propose donc des structures par catégorie socioprofessionnelle ou selon le statut matrimonial » : *Ibid.*

<sup>1645</sup> *Ibid.*

Plus précisément et plus exactement, l'articulation entre les tableaux S et F se veut plus dynamique, plus dialectique même. Ce qui est en effet notable, c'est que la priorisation des informations de stocks comme finalité propre de l'exploitation statistique passe en quelque sorte par le renforcement de l'effort et le soin à l'établissement des tableaux F. Comme l'indiquait déjà M. Viallet dans son article paru quelques mois auparavant dans la revue *Administration*, le ministère de l'Intérieur s'engage à suivre la recommandation du rapport rendu par l'inspecteur général de l'INSEE, P. Miribel, à l'issue de la mission d'étude qu'il avait réalisée en 1989 sur l'application informatique de gestion de l'activité préfectorale :

« Celle-ci [...] consiste à *remplacer une statistique de comptage annuel du stock par la production de la statistique de stock à partir de celle des flux*. Cette nouvelle démarche consiste donc à calculer le nombre N d'étrangers au 31 décembre de l'année n à partir de celui N au 31 décembre de l'année précédente, augmentée du solde des entrées (-1 / En) et sorties (Sn) d'étrangers au cours de l'année n »<sup>1646</sup>.

Gage du socle de scientificité de l'amélioration de l'outil statistique du ministère dont elle se fait dans cet article le porte-voix, M. Viallet prend d'ailleurs même soin d'en exposer la « mise en équation » : «  $N \rightarrow (N + E_n - S_n) / -1$  »<sup>1647</sup>. Passons sur le détail de cette opération qui ne se présente pas d'ailleurs sous la forme de l'égalité propre aux formules mathématiques, mais comme une mise en équivalence d'ordres de grandeur. Il s'agit d'un arrangement poursuivant, sans ambiguïté aucune, l'objectif de parvenir, à partir de la connaissance des statistiques de flux, à l'actualisation des statistiques de stocks.

Outre la priorisation de l'information statistique sur les stocks, et à laquelle elles servent donc communément, les deux séries de tableaux S et F suivent une logique de structuration procédant par quantification des catégories bureaucratiques et juridiques de l'action administrative :

« Les tableaux S ont été définis avec les préoccupations suivantes : mesurer l'importance de la population concernée par chacun des titres (CST, CR, cartes CEE, récépissé, APS) ; connaître la répartition selon les statuts (réfugiés, apatrides, demandeurs d'asile, nationaux) ; [...] connaître, pour les étrangers détenant une carte de séjour temporaire, la répartition selon la caractéristique du titre (visiteur, membre de famille...) »<sup>1648</sup>.

---

<sup>1646</sup> Viallet Martine, « La production statistique du ministère de l'intérieur en matière d'étrangers », *op.cit.*, p.81. Nous soulignons.

<sup>1647</sup> *Ibid.*

<sup>1648</sup> « Proposition d'une liste de tableaux statistiques à établir à partir du nouveau système de gestion des préfectures », *op.cit.*



Aussi, comme nous l'avons indiqué dans l'un des extraits précédents portant sur le rapport entre les deux séries de tableaux, la mise à jour de ces tableaux S<sup>1649</sup> à partir des tableaux F se fait logiquement par l'évaluation des entrées et des sorties de chacune des « populations » identifiées à partir de la nature de leur titre. De plus, confirmant davantage cet alignement sur les catégories bureaucratiques, il est proposé que les deux grands types de flux soient établis selon les statuts juridiques et réglementaires justifiant administrativement d'une autorisation légale de séjour : « [a]insi, sont prévus : les délivrances de titres selon leur nature (APS, récépissé, CST...) et les motifs, c'est-à-dire les flux d'entrée ; les refus de renouvellement et les suppressions des titres selon leur nature et les motifs, c'est-à-dire les flux de sortie »<sup>1650</sup>. Enfin, c'est par la finalité purement cognitive qui est attribuée à ces propositions de tableaux F que s'affirme encore l'horizon de l'objectif d'une mise en cohérence de ces derniers avec les autres sources administratives de statistiques : « enfin la confrontation avec les statistiques de l'OMI et de la DPM sera possible, car on a distingué les motifs d'entrée, les acquisitions de nationalité française... »<sup>1651</sup>.

Cette mise en cohérence n'est aucunement homogénéisation. La base de l'entendement statistique qui se donne ici à voir demeure pleinement celle d'un fichier de gestion de l'activité administrative propre au ministère de l'Intérieur, qui promet par surcroît de saisir par là même statistiquement les catégories des comptabilités séparées des services administratifs qui produisent des statistiques sur l'immigration. L'objectif n'est donc pas de produire des mêmes chiffres, mais davantage d'indiquer plus précisément les différences d'ordre de grandeur entre les mesures des différentes sources ; différences dont l'explication réside bien évidemment dans la disparité des prérogatives réglementaires et juridiques des différentes administrations concernées. Et ce n'est ainsi qu'en extra que sont évoqués en troisième position les tableaux d'études sociodémographiques. Etablis donc à partir du fichier dont sont issus les tableaux F, ils visent à « décri[re] la composition de la population entrant dans un statut donné selon le sexe, l'âge, le statut professionnel et la catégorie socio-professionnelle »<sup>1652</sup>. C'est ici toute l'étendue de la connaissance que le ministère prétend recueillir sur les populations en elles-mêmes. La connaissance démographique – qui se trouve

---

<sup>1649</sup> Parallèlement, un tableau additionnel dit de « gestion » est également prévu afin d'assurer une sorte d'opération prévisionnelle et/ou de « contrôle » de l'établissement des statistiques de stocks, à partir de l'exploitation des statistiques de flux. Censé indiquer « le nombre de titres dont l'échéance est prévue à l'année n + 1, n + 2 ... », il suit une triple « périodicité » : « [l]a périodicité choisie est : mensuelle pour les tableaux relatifs aux étrangers détenteurs d'une APS, trimestrielle pour les tableaux relatifs aux étrangers détenteurs d'un récépissé, annuelle pour les autres tableaux : *ibid.*

<sup>1650</sup> *Ibid.*

<sup>1651</sup> *Ibid.*

<sup>1652</sup> *Ibid.*

ici *de facto* ramenée à l'addition d'informations sur le mariage et les catégories socio-professionnelles aux variables du sexe et de l'âge qui étaient déjà prises en compte, pour des raisons d'identification administrative, dans le fichier des tableaux S – se trouve-t-elle uniquement adjointe, mais nettement distinguée de la connaissance statistique recherchée au travers des deux premières séries de tableaux ; c'est-à-dire, en l'occurrence, une information statistique permettant d'améliorer la mesure de l'activité administrative, ou encore dans une perspective comparative, de renforcer la maîtrise des mesures des autres activités administratives se rapportant à l'entrée et au séjour des étrangers en France.

Comme nous avons eu l'occasion de l'indiquer, tout en affirmant son soutien à cette initiative, le HCI sous-entend dans son rapport exclusivement consacré aux statistiques, et qui est remis à la fin du mois de novembre 1991 – soit à quatre mois après la remise de ce document de la DLPAJ et trois après sa mise en discussion au sein du groupe « Statistiques » – que les propositions présentées à son groupe « Statistiques » par le ministère de l'Intérieur au sujet de l'exploitation statistique de sa future application informatique de gestion ne le satisfont pas pleinement ; raisons pour laquelle, ainsi que nous l'avons également déjà indiqué, le HCI insiste pour que les services compétents de ce ministère prennent en compte les suggestions qui lui ont été faites par son groupe de travail, quitte même à recourir à un avenant au contrat passé avec la société en charge de la mise en œuvre d'AGDREF. Encore une fois – et ce que nous allons à présenter développer – les « sages » par la médiation, rappelons-le encore, d'A. Le Pors – adoptent une prise de position qui s'aligne sur les évaluations et préconisations de M. Tribalat.

Bien que farouche « partisane » de la mise en place de fichier centralisé, elle qui proposa même cette option pratique dès 1990 dans le cas de l'OMI, la démographe se montre en effet très « critique » à l'égard de la « copie » du ministère de l'intérieur :

« Et visiblement pour AGDREF, il n'y avait personne pour penser la statistique dès le départ vu comment ça a été conçu. AGDREF incluait une mission statistique dans les textes mais personne ne l'a endossée cette mission... Ils s'en tamponnaient de la statistique... Il faut être là à l'origine. S'il y avait eu quelqu'un à l'Intérieur avec des convictions statistiques... ça aurait été différent »<sup>1653</sup>.

M. Tribalat reprend son argumentaire sur la nécessité d'une intégration des finalités et considérations statistiques le plus en amont possible du processus d'élaboration des outils de la saisie et de la gestion de la saisie administrative. Selon elle, les propositions de tabulations

---

<sup>1653</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

du ministère de l'Intérieur ont en effet pour principal problème de ne pas appréhender les flux dans leur dimension temporelle et donc démographique. Dans sa version du document du ministère de l'Intérieur, elle annote ainsi la page principale de présentation générale de la série des tableaux d'études socio-démographiques : « [c]es tableaux ne portent que sur les flux → Ils doivent être établis pour les premiers entrants. Pour les autres, comparer la situation à ce qu'elle était à la délivrance du premier titre »<sup>1654</sup>. En effet, définitivement construite autour de la typologie réglementaire des différents documents attestant de la légalité du séjour, les variables socio-démographiques retenues par le ministère doivent être établies pour chacun de différents contingents bureaucratiques : les délivrances d'APS, pour celles de récépissés, celles de CST, celles de de CR, puis celles de CS CEE 5 ans et enfin celles de CS CEE 10 ans (cf. doc. 19).

---

<sup>1654</sup> Version annotée par M. Tribalat de la « [p]roposition d'une liste de tableaux statistiques à établir à partir du nouveau système de gestion des préfectures » établie par la cellule statistique de la DLPAJ, et transmise à C. Ducastelle qui en a assuré la distribution au groupe « Statistiques » le 30 juillet 1991, *op.cit.*

## Document 19

### Comment exploiter démographiquement des statistiques de flux

Version annotée par M. Tribalat de la « [p]roposition d'une liste de tableaux statistiques à établir à partir du nouveau système de gestion des préfectures » établie par la cellule statistique de la DLPAJ, le 30 juillet 1991, *op.cit.*

#### Tableaux d'études socio-démographiques E

Ces tableaux décrivent la composition de la population entrant dans un statut donné selon le sexe, l'âge, le statut matrimonial et la catégorie socio-professionnelle ; c'est seulement au point d'entrée que l'information enregistrée peut être considérée comme fiable.

Les points d'entrée retenus sont les suivants :

- délivrance d'APS
- délivrance de récépissé
- délivrance de CST
- délivrance de CR
- délivrance de CS CEE 5 ans
- délivrance de CS CEE 10 ans.

Ces tableaux ne portent que  
sur le flux → ils  
doivent donc être établis pour  
les jeunes entrants - Pour les  
autres comparer la situation à ce  
quelle était à la délivrance du  
premier titre.

Aussi, le problème que posent ces statistiques n'est pas tant le choix ou le nombre des variables dites socio-démographiques qui sont effectivement prises en compte, mais bien le fait que l'établissement de ces statistiques ne permettra pas de comprendre les évolutions dans le temps des individus et cohorte d'individus. Constituant des données de type démographique sur des ensembles dont la délimitation n'est pas a priori définie pour assurer la continuité de l'observation statistique, les statistiques du ministère de l'Intérieur présentent en effet, du point de vue de M. Tribalat, le même défaut que la catégorie d'étranger : l'entrée et la sortie du champ d'observation étant totalement dépendantes des mouvements juridiques divers qui affectent la trajectoire migratoire des individus, les entités agrégées sont profondément hétérogènes et donc « inutiles » à une connaissance de démographie statistique. Aussi, dans le cas présent, les seules données qui valent pour la démographe sont d'une part, celles qui porteraient sur les premiers entrants – c'est-à-dire que c'est le moment d'accomplissement du mouvement im-migratoire qui est défini comme point de constitution et condition des entités statistiques –, et d'autre part – retrouvant la logique de suivi dans le temps de la cohorte –, les statistiques à établir pour « les autres » doivent permettre de rapprocher la situation des individus au moment de la mesure à ce qu'elle était, encore une fois, au moment d'entrée des individus dans leur cohorte im-migratoire.

La cellule statistique de la DLPAJ prenait bien soin de souligner toute la difficulté qu'il y avait à établir et délimiter cette liste de séries de tableaux d'exploitation statistique, compte-tenu de la diversité des dimensions dont doit rendre compte cette production de connaissance, mais aussi de la variété des attentes à l'égard de cette dernière. La démographe se montre quant à elle beaucoup plus affirmative quant à l'existence d'un objectif absolument prioritaire et qui en tant que tel doit constituer l'armature du traitement statistique des données saisies par le ministère de l'Intérieur au cours de son activité administrative. Cette stratégie principale qui consiste à établir les éléments nécessaires pour assurer le suivi des transformations de titres de séjour, la démographe n'attend d'ailleurs pas la contribution de la DLPAJ pour la formuler. C'est ainsi dès la réunion du 27 mars 1991, dans la même présentation où elle a défendu auprès du groupe « statistique » l'adoption d'une « classification temporelle » des flux, que la démographe met en avant le problème posé par les changements de statuts juridiques. Le compte-rendu de réunion indique ainsi : « [e]lle [i.e. M. Tribalat] souhaite également que l'effort soit porté sur la connaissance de la

transformation des titres relatifs à une même personne qui est à la source de doubles comptes et qui peut entraîner une mauvaise appréciation de l'augmentation des flux »<sup>1655</sup>.

Nous prenons la peine d'insister, mais c'est sans surprise aucune – puisque c'est en effet le principe et principal intérêt d'aller vers la constitution d'un fichier historique centralisé – qu'on constate que cet élément fait également l'objet de la seule annotation que M. Tribalat porte sur la version manuscrite de la recommandation du HCI sur la connaissance des flux, rédigée par C. Ducastelle. En effet, en addenda du passage dans lequel le HCI demande à ce que le ministère de l'intérieur fournisse à l'OMI les éléments dont disposent ses préfectures et qui seraient susceptibles de préciser la « situation antérieure » des ressortissants de certaines catégories, la démographe ajoute « Données sur les transformations de titres » (cf. doc. 20).

---

<sup>1655</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991, *op.cit.*

## Document 20

### Une annotation leitmotiv

Source : Version manuscrite provisoire rédigée par Christiane Ducastelle (et annotée par M. Tribalat) de la « [r]ecommandation relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France » ; archives publiques privées.

Le Haut Comité demande, qu'en particulier, soit précisée la situation relative des travailleurs "régularisés" (situation irrégulière - étudiants - demandeurs d'asile de unité - membres de famille etc...). Il demande au ministère de l'intérieur de fournir ces informations qui sont détenues par les trois Préfectures.

Données sur les transformations de l'UE

l'amélioration de la connaissance de l'immigration à moyen terme.

- la nécessité de définir la notion d'"immigrant".  
En premier lieu à la définition de Nations Unies, on retiendra comme immigrant toute personne autorisée à séjourner en France pour une durée minimum de 12 mois.

Les autres entrées correspondent à des durées de séjour inférieures à un an, feront l'objet de statistiques séparées.

- l'utilisation de l'application Statistique du ministère de l'intérieur.

Le ministère met actuellement en place une application Statistique de son système de population informatisé des titres de séjour. Compte tenu des prémisses qui ont été faites au group de travail, le Haut Comité recommande que le ministère ne s'engage pas dans ce nouveau système sans avoir pris en compte les différentes

Dans la version finale de cette recommandation qui figure dans le deuxième le rapport, le HCI ne pas fait pas figurer cette précision. Les « sages » ne vont en quelque sorte pas jusqu'à ce grain de précision et préfèrent insister, dans le paragraphe portant sur l'application informatique du ministère de l'Intérieur, sur le principe du caractère indispensable de la prise en compte des remarques issues du travail effectué en collaboration avec le groupe « Statistiques » ; sans plus de précisions. Toutefois, parallèlement à cela, ils réservent une place de choix, dans ce même rapport, à une présentation minutieuse et très précise des *desiderata* du groupe « Statistiques » à l'égard du système d'exploitation statistique d'AGDREF ; du groupe « Statistiques », ou plutôt de M. Tribalat qui s'investit pleinement dans cette réforme des statistiques produites par le ministère de l'Intérieur. Et s'il n'y a « personne pour penser la statistique » au sein même du ministère, elle est pour sa part toute disposée à le faire. Nous avons déjà dit à quel point la démographe perçoit la réforme d'AGDREF comme la première véritable opportunité de modifier structurellement l'établissement des statistiques sur l'immigration, puisque – rappelons-le – la politique migratoire et ses déclinaisons juridiques et réglementaires conféraient à ce ministère une couverture statistique absolue sur le champ démographique de l'immigration. Aussi, elle s'engage dans un travail dont elle souligne d'ailleurs la lourdeur, tant justement étaient étendues et variées les dispositions légales régissant le traitement administratif des étrangers en préfecture : « Et puis, je veux dire, tout ça, ça ne sort pas tout cru. Je me souviens par exemple que pour les demandes de tableaux au ministère de l'Intérieur, en vue d'AGDREF, ça m'avait demandé beaucoup de travail. Il faut d'abord passer par la connaissance de la procédure ! »<sup>1656</sup>.

Or, c'est très précisément la note que tirera M. Tribalat de ce travail qu'elle mène de son côté, que les « sages » vont, comme nous l'écrivions à l'instant, mettre en avant. En effet, s'ils n'insèrent pas le commentaire sur « les données sur les transformations de titres » dans leur recommandation sur les statistiques de flux, il font par contre figurer de manière autonome l'intégralité de cette étude d'une dizaine de pages dans la partie finale du rapport consacrée « Recommandations ». Figurant ainsi à la suite des deux recommandations (sur les statistiques et les nomenclatures de nationalité), ce document, qui n'est donc séparé par aucun élément para-textuel, ne se distingue formellement que par son titre : « Proposition de statistiques à établir par le ministère de l'Intérieur ». Dotée donc de la même autorité que les recommandations émises au nom du HCI, la note de la démographe est, comme l'on pouvait

---

<sup>1656</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*



s'en douter, d'une toute autre nature. Il s'agit d'un exposé pour le moins fourni en préconisations méthodologiques et techniques puisqu'y sont distinguées pas moins de 33 séries de tableaux qui, se décomposant en 53 sous-tableaux, se répartissent en 6 objectifs prioritaires<sup>1657</sup>. C'est donc une note méthodologique et technique fournie qui – soulignons-le – ne prend absolument aucun compte de la liste de tableaux présentés par le ministère de l'intérieur au mois de septembre 1991. Dans le schéma qui ouvre la note, l'on retrouve non seulement la logique cognitive en fonction de laquelle M. Tribalat se montrait critique à l'égard des propositions de tableaux de la DLPAJ, mais aussi l'ampleur de la prétention que nourrit la chargée de recherche de l'INED à l'égard des possibilités d'exploitation statistique de cet outil informatique (cf. doc. 21).

---

<sup>1657</sup> « Proposition de statistiques à établir par le ministère de l'Intérieur », in Haut Conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, op.cit., pp.86-101.

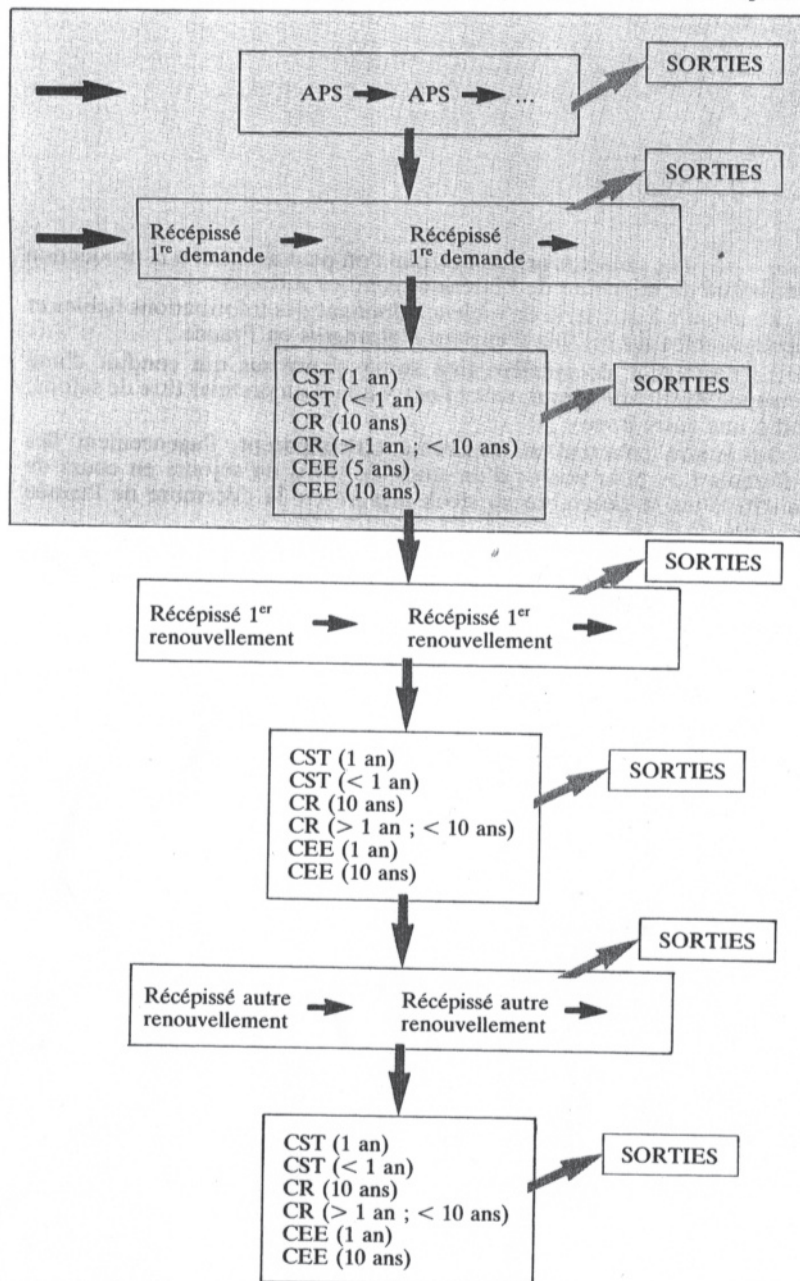
## Document 21

### Représenter les circuits juridiques de l'immigration

Source : HCI, La connaissance de l'immigration et de l'intégration, *op.cit.*, p.90

Tableau 24

**Schéma récapitulatif des principaux mouvements de titres de séjour**



Prétendant récapituler « les principaux mouvements de titres de séjour », ce schéma n'est rien de moins que la représentation des différentes possibilités de circuit(s) de circulation juridique des unités im-migratoires. Comme l'indique le précédent extrait de l'entretien avec M. Tribalat, le dépassement du droit, c'est-à-dire sa destitution en tant que cadre de délimitation du cadre d'observation statistique et son intégration cognitive dans les

mouvements de population dont l'analyse démographique doit rendre compte, repose sur une connaissance précise et exhaustive des possibilités juridiques, découlant de l'ensemble des dispositions législatives et/ou réglementaires particulières, qui se rapportent aux statuts de séjour des étrangers et à leur modification. En effet, dès ce schéma, apparaît très clairement ce qu'implique pour M. Tribalat de disposer d'un fichier historique centralisé : il s'agit de mettre cognitivement et formellement en congruence la saisie statistique et le parcours administratif des individus. Ainsi, il s'agit, non seulement, de ne pas prendre comme référence comptable les types de « documents » (APS, récépissé, CST, etc...) remis en préfecture, mais il est également et plus frontalement question de faire servir l'exploitation statistique à une perspective qui ne soit plus prioritairement gestionnaire. Délaissant la « descriptions de l'Etat » pour « l'exploration de la société » selon l'expression de A. Desrosières, la note de la démographe affiche son ambition de substituer comme unité comptable, les demandeurs et détenteurs de titre de séjour eux-mêmes aux demandes et attributions de documents de séjour. Ce qui implique bien évidemment de pouvoir assurer correctement l'enregistrement des événements juridiques successifs qui peuvent marquer la trajectoire migratoire légale des individus. Ce schéma est ainsi tout à la fois une mise à plat et en continuité des différentes possibilités de trajectoires de circulation juridique des individus, que la représentation parfaite de l'observation absolument « purifiée » que recherche la démographe.

Il n'est pas question, comme dans le cas de la méthode de compatibilité, de « bricoler » avec l'existant. M. Tribalat limite ici les interférences de l'existant aux seules nécessités cognitives. En l'occurrence, la maîtrise de la variété des procédures juridiques est indispensable à la représentation coordonnée et colinéarisée des mouvements juridiques qui s'opèrent à partir de l'évènement fondateur de la cohorte migratoire ; et qui est déterminante pour la connaissance démographique du processus de l'immigration. Mais une fois acquise cette maîtrise du cadre juridique qui permet d'opérationnaliser la perspective temporelle de l'observation démographique, M. Tribalat décline, au travers d'une dense présentation, les différentes saisies de tableaux qui permettraient par leur établissement d'y parvenir statistiquement. Ainsi la note de M. Tribalat s'ouvre, sans plus d'entrée en matière, par l'énumération des « objectifs principaux que l'on peut assigner à la production statistique de l'Intérieur »<sup>1658</sup>. Ces objectifs qui sont au nombre de six mettent en forme une exploitation qui se distingue tout d'abord de la recommandation formulée par P. de Miribel au terme de la mission qu'il avait effectuée au sujet de l'exploitation statistique de l'application

---

<sup>1658</sup> « Proposition de statistiques à établir par le ministère de l'Intérieur », *op.cit.*, pp.89.

informatique. En effet, comme nous l'avons indiqué, ce dernier s'était focalisé sur les conditions nécessaires au passage d'une quantification annuelle du stock à une autre, à partir des statistiques de flux. M. Tribalat quant à elle, n'exclut absolument pas la poursuite d'un tel objectif – que ne satisfaisait aucunement en l'état la saisie administrative du ministère –, mais elle n'en fait que le troisième objectif de sa série de six : « 3 : rendre cohérent et entièrement transparent, l'agencement des différents flux pour passer d'un stock de titres de séjours en cours de validité d'un 31 décembre au stock mesuré au 31 décembre de l'année suivante »<sup>1659</sup>. La démographe priorise clairement le raffinement des saisies des statistiques de flux ; le premier objectif de sa liste est ainsi : « 1 : aboutir à une série de tableaux donnant des informations fiables et incontestables sur les flux d'entrées d'étrangers en France »<sup>1660</sup>. Nous devrions même plutôt indiquer qu'elle les priorise en eux-mêmes, et non pas, comme dans la solution de l'inspecteur de l'INSEE reprise par la DLPJ, dans le but principal d'assurer un suivi comptable sur les stocks d'une année à l'autre. Cette mise en cohérence de séries de statistiques de stocks se retrouve ainsi encadrée dans l'énumération présentée par M. Tribalat des fonctions statistiques à intégrer à l'application informatique de saisie administrative par un deuxième et quatrième objectif qui indiquent suffisamment que l'objet prioritaire de l'observation devrait être, selon cette dernière, la mise en visibilité et en suivi des trajectoires de flux :

« 2 : renseigner de manière fine sur le processus qui conduit d'une demande de titre de séjour, soit à l'obtention d'un premier titre de séjour, soit à une autre issue ; [...] 4 : fournir l'information nécessaire à l'étude des transformations de titres de séjour (CST à CR), et des changements dans la mention portée sur ces titres : étudiant, travailleur salarié, travailleur non-salarié, famille, demandeurs d'asile, autres... »<sup>1661</sup>.

Cette priorisation conférée au raffinement statistique de la saisie administrative des flux par rapport à la « mise en cohérence » des données de stocks (certes au travers des statistiques de flux), est d'ailleurs soulignée très explicitement par M. Tribalat dans la partie justement consacrée aux « tableaux permettant de passer d'un stock au 31 décembre de l'année n au 31 décembre de l'année n+1 »<sup>1662</sup>. Revenant sur le « programme de tableaux prévu par le ministère de l'Intérieur [...] soumis à l'approbation du groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration », elle en fait le commentaire laconique suivant : « [l]es tableaux portant sur les stocks et sur les flux, n'assurent que l'objectif limité de la mise en cohérence des flux et des

---

<sup>1659</sup> *Ibid.*

<sup>1660</sup> *Ibid.*

<sup>1661</sup> *Ibid.*

<sup>1662</sup> *Ibid.*, p.97.

stocks »<sup>1663</sup>. De plus, parallèlement à cela, elle critique la qualité de l'addenda d'informations démographiques prévues par le ministère de l'Intérieur : « les tableaux indiqués par le ministère de l'Intérieur comme étant des tableaux d'études socio-démographiques, nous paraissent trop grossiers pour pouvoir être retenus »<sup>1664</sup>. Aussi, comme elle l'indique, c'est très directement les statistiques de flux qui se trouvent dotées d'une « équipementation » démographique, permettant d'opérer divers croisements entre le sexe, l'année de naissance, la situation matrimoniale, etc...<sup>1665</sup>. Ainsi, c'est bien les statistiques de flux que la démographe cherche à investir en intégrant à leur établissement aussi bien la saisie de l'ordonnancement des événements démographiques que la traçabilité des mouvements juridiques affectant les trajectoires d'immigration.

Pour décrire de manière synthétique la modification de la logique d'observation ainsi introduite, l'on peut dire qu'on passe d'une ancienne façon de faire qui visait à étayer une analyse macro-économique à des fins de prévision (à court et moyen terme) des productions (stocks) et des consommations (flux) qui correspondaient aux différentes catégories de titulaires de carte de séjour, à une nouvelle façon de faire où l'on trace davantage l'évolution du produit : on passe d'une rationalisation de la production démographique de l'immigration à une rationalisation de l'immigration par les produits individuels de l'immigration. Cette logique qui prétend donc atteindre un système d'agrégation par différenciation et homogénéisation des trajectoires im-migratoires individuelles est d'ailleurs présentée comme constituant un « bloc » ; le respect de l'intégrité de l'intégralité des séries de tableaux étant quasiment posée comme une absolue nécessité. Dans les « recommandations » qui concluent sa note, M. Tribalat met en garde contre toute démarche d'« expertisation » au sens où nous l'avons nous-mêmes déjà définie – c'est-à-dire comme reprise d'un segment d'énonciation scientifique afin de le réinscrire dans une trame d'énonciation politique. Aussi, toute

---

<sup>1663</sup> *Ibid.* Elle ajoute même que ces tableaux n'atteignent d'ailleurs ce dernier objectif qu'« aux réserves près suivantes : [l]'âge retenu n'est pas le même pour les flux d'entrée, les flux de sorties du fichier, et les stocks [...] [o]n doit pouvoir distinguer les sorties volontaires équivalant à une remise de titre de séjour, de celles correspondant à la simple péremption du titre de séjour ; [i]l faut homogénéiser les tableaux quant au motif de délivrance, qui ne figurent que dans certains cas. Ou bien l'information n'est pas nécessaire à la mise en cohérence des tableaux de flux et des tableaux de stocks ».

<sup>1664</sup> *Ibid.*

<sup>1665</sup> Elle propose également, et c'est ce qui fait l'objet de son sixième objectif intitulé « tableaux d'études », d'ajouter éventuellement certains tableaux sur les caractéristiques socio-démographiques. Suivant la même logique de balisage de sous-champ d'observation qui l'avait conduite à confier à l'OMI les « statistiques familiales », M. Tribalat propose de spécialiser cet *addenda* d'exploitation démographique et « de confectionner quelques tableaux spécifiques pour les étrangers arrivant entre 16 et 19 ans dans le fichier, comprenant notamment des enfants d'étrangers, nés en France désirant travailler avant l'âge de 18 ans ou répudiant la nationalité française avant la majorité » : *ibid.*, p.100. Indiquons que nous avons volontairement mis à part le 5<sup>ème</sup> objectif qui propose d'« améliorer la connaissance sur les sorties du territoire, compte-tenu des contraintes liées à la durée de validité des titres de séjour » : *ibid.*, pp.89 et 98-100.

modification apportée aux tableaux en eux-mêmes ou toute suppression de tableaux dans telle ou telle série conduirait inmanquablement à dénuer l'ensemble de toute pertinence :

« S'il est possible d'établir certaines priorités dans la liste des tableaux énoncés ci-dessus, il faut prendre garde au fait que toute modification à l'intérieur d'un tableau, si petite soit-elle, peut rendre ce tableau complètement inutilisable ; de même que la suppression intempestive de tel ou tel tableau peut empêcher l'utilisation d'autres tableaux, un certain nombre d'entre eux servant de dénominateur commun à d'autres »<sup>1666</sup>.

Malgré cet avertissement, qui se double d'un renouvellement de l'évaluation négative à l'égard de l'exploitation proposée par le ministère (« il convient d'insister sur le fait que l'exploitation statistique, telle qu'elle est actuellement prévue par le ministère de l'Intérieur, ne permet pas d'obtenir un enregistrement correct des entrées d'étrangers en France »<sup>1667</sup>), les recommandations formulées par M. Tribalat, et soutenues par le HCI qui leur accorde un statut quasi-comparable aux siennes propres, ne feront toutefois pas l'objet de la reprise intégrale ou logiquement exhaustive escomptée par la démographe. D'après les archives relatives au fonctionnement du groupe « Statistiques » à compter de la remise du second rapport du HCI – dont est notamment tirée la précédente note de M. Tribalat –, en novembre 1991, jusqu'au printemps 1993, il semblerait que l'exploitation des statistiques du ministère aient été mis à l'ordre du jour d'au moins quatre réunions au cours de l'année 1992 : les 17 et 28 janvier<sup>1668</sup>, le 21 avril<sup>1669</sup> et le 16 juin<sup>1670</sup>. Toutefois, le degré de participation du ministère de l'Intérieur, ainsi que sa capacité ou disponibilité à répondre aux attentes du groupe du HCI semblent tout aussi instables qu'auparavant, comme l'indique par exemple le compte-rendu de la réunion du 21 avril :

« Mme DRUELLE signale les difficultés pour faire remonter l'information des Préfectures, qui sont dépourvues de services statistiques. Elle attend d'autre part la réponse de Melle VIALLET quant à la proposition de visites des services 'Etrangers' de quelques préfectures par M. LABAT »<sup>1671</sup>.

Cependant, laissons pour le chapitre suivant le compte-rendu des conditions dans lesquelles se poursuit la conduite de ce projet d'exploitation statistique du fichier informatique du ministère de l'Intérieur, aussi bien dans le cadre des activités du groupe « Statistiques » qu'au-delà

---

<sup>1666</sup> *Ibid.*, p.101.

<sup>1667</sup> *Ibid.*

<sup>1668</sup> Calendrier prévisionnel des prochaines réunions du groupe « Statistiques », distribué en complément du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 1991 ; archives publiques privées.

<sup>1669</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 21 avril 1992; archives publiques privées.

<sup>1670</sup> Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 juin 1992; archives publiques privées.

<sup>1671</sup> Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 21 avril 1992, *op.cit.*

d'ailleurs, et arrêtons-nous, pour clore cette présentation des principaux axes du travail sur les statistiques de flux conduit par le HCI, sur la direction cognitive qui traverse ces dernières recommandations techniques – et qui entre encore une fois en écho avec celle dont l'application avait présidé à l'établissement d'une convention comptable (provisoire) pour la quantification annuelle des flux.

L'objectif poursuivi au travers notamment de la confection de ces tabulations pour l'application informatique du ministère de l'Intérieur – mais plus généralement au travers de la revendication de mise en fichier historique des données des différentes activités administratives dans le domaine de l'immigration –, est d'assurer la continuité de l'observation, en s'assurant de la disposition des informations nécessaires pour établir sans discontinuité des séries de flux annuels d'immigration, qui puissent être « suivis » au cours de leurs trajectoires juridiques. En effet ce qui est tout particulièrement notable, ce n'est pas seulement la sérialisation de l'immigration, qui est *de facto* déjà permise – bien que de manière bricolée – par la méthode comptable, mais plutôt l'instrumentation spécifique qui est faite des catégories juridiques et réglementaires de séjour. Ce que la démographe veut centraliser, simplifier et homogénéiser, c'est en effet le (traitement du) droit afin de produire une traçabilité des quantifications de l'immigration ; c'est-à-dire suivre les changements d'états juridiques des individus, et donc les procédures juridiques non pas en elles-mêmes, mais en ce qu'elles sont rattachées de fait, et rattachables en connaissance à des trajectoires individuelles. Les tableaux qu'elle propose au ministère de l'Intérieur, leur logique de composition, et l'objectif absolu de suivre les trajectoires de transformation des titres, s'apparente ainsi à une véritable opération de normalisation scientifique du droit.

Cette revendication d'autonomie de la statistique publique vis-à-vis du cadre juridico-légal, au nom d'une plus grande scientificité de l'observation, et qui conduisait notamment à la remise en cause du fait que ce qui existait en droit devait contraindre le champ de ce qu'il *fallait* savoir, conduit *in fine* à proposer de tracer les actes de droit ; ce qui marque selon nous une évolution de la statistique publique en France en matière d'immigration. La consolidation de la catégorie comptable d'immigrant, qui est la version opérationnalisée de l'« immigré », poursuit donc le dépassement conceptuel du droit comme base de la statistique, au travers, presque paradoxalement, d'une homogénéisation pratique du droit. En effet, bien que l'« immigré » ne soit pas comme l'« étranger », une catégorie juridique, mais une catégorie historique, il faut être attentif au fait que la condition, le critère de validité et la procédure de

certification de cette catégorie sont quant à eux éminemment juridiques. Ce qu'on observe, c'est un déplacement du rôle, de la fonction, de la nature et du sens du droit. Le droit ne fixe plus des transformations de statut, mais des *changements d'état*. D'élément de délimitation de l'observation, et donc de limitation de cette dernière selon la démographe, le droit se retrouve ici, au travers des procédures juridiques du (droit de) séjour, « mis en traçabilité ». Il s'agit de *tracer* le droit pour le « dépasser »<sup>1672</sup>. Le droit est dorénavant pris comme base méthodologique et matérielle de la production scientifique dans son objectif démographique de constitution d'une continuité (supra-juridique) de l'observation. Conséquence du fait que l'analyse démographique considère les règles de droit comme des mécanismes internes à ce phénomène démographique, au mouvement populationnel, l'explication et la compréhension proposée par l'expertise publique ne trouvent plus dans les catégories juridiques du fonctionnement administratif, leurs fins, mais des moyens.

Nous avons déjà vu que nombre d'auteurs réclament de la clarté dans les termes (cf. chapitre 2), et nous pouvons ajouter que ces auteurs ou d'autres font même des propositions terminologiques ou évaluent relativement les différents termes les uns par rapport aux autres. Ainsi, par rapport à la distinction entre « immigré » et « immigrant », les auteurs divergent entre eux : alors que S. Bonnafous et G. Noiriél se disent partisans de l'usage du terme d'« immigrant » qui souligne la participation et le mouvement propre de l'individu, contrairement à celui d'« immigré » qui supposerait une plus grande passivité de ce dernier<sup>1673</sup>, S. Bertaux conteste quant à elle l'usage du terme d'« immigrant » qui maintiendrait l'individu dans une situation transitionnelle et donc précaire<sup>1674</sup>. Encore une fois, c'est loin de ces positions taxinomiques et ses pratiques définitionnelles projectivantes ou incantatoires, qu'il faut retrouver des indices probants des potentialités signifiantes de ces termes. C'est davantage *in situ* qu'on peut comprendre notamment quelles sont les relations qu'entretiennent donc des dénominations comme « immigré » et « immigrant ». Si l'« immigré » était l'« étranger » qui convenait, l'« immigrant » est l'« immigré » dont on convient. L'« immigrant », c'est la convention comptable de l'immigré, qui marque un déplacement de l'attention des stocks vers les flux. Si l'on reprend les éléments du chapitre 2,

---

<sup>1672</sup> Pour des remarques similaires sur la transformation de l'usage de la documentation juridique et réglementaire, cf. Granjou Céline, « L'introduction de la traçabilité dans la filière de la viande bovine », *Cahiers internationaux de sociologie*, 115, 2003, pp.327-342.

<sup>1673</sup> Bonnafous Simone, « 'Immigrés', 'immigration'. De quoi parler ? », *op.cit.* ; Noiriél Gérard, *Le creuset français...*, *op.cit.*

<sup>1674</sup> Bertaux Sandrine, « Le concept démographique d'assimilation : un label scientifique pour le discours sur l'intégration », *op.cit.*



l'on peut dire qu'on passe de l'*immigré* comme catégorie de stock actualisé à l'*immigrant* comme catégorie comptable de flux annualisés. C'est la représentation statistique d'une population en flux. Le flux n'est plus uniquement le résultat qu'on peut obtenir à partir du rapprochement de deux quantifications de stocks, il devient la mesure obtenue *in ipso tempore* par agrégation de sources statistiques. Dès lors, il faut souligner à quel point le travail du groupe statistique ne peut aucunement être apparenté à une banale « opération d'inventaire des statistiques existantes » comme l'écrit A. Spire<sup>1675</sup>.

Ce qui est important, ce qui fait le caractère proprement différentiel de cet épisode de la politique française d'immigration, ce n'est pas tant la légitimation d'une catégorie secondaire *ex-post* par rapport à la catégorie première, mais la construction *ex ante* de ce que Desrosières nomme un « espace conventionnel d'équivalence (ECE) »<sup>1676</sup>. Aussi, il ne sert à rien d'évaluer l'innovation à l'aune du fait que l'ECE nécessaire pouvait être élaboré *a posteriori* et que la catégorie d'immigré/ant pouvait donc être reconstituée *ex post*<sup>1677</sup>. La notion de « quantification » s'est avérée heuristique dans la mesure où elle nous a permis de nous détourner du double constat d'une inutilité taxinomique et d'une instrumentalisation politique que recèle la posture « critique ». Pourquoi réinvente-t-on ce qui existe déjà ? La réponse ne tient pas uniquement dans l'existence d'une instrumentalisation politique (plus ou moins teintée de domination symbolique), mais dans l'hypothèse qu'il s'agit d'une « ré-invention ». La démarche adoptée consistait comme l'écrit A. Desrosières à « revisiter les statistiques publiques d'une façon inhabituelle, notamment en pensant en même temps leurs apports de connaissance et les circuits sociaux de leurs mises en forme et de leur usages »<sup>1678</sup>.

D'une part, cela nous a permis de mettre en évidence la manière dont le contexte institutionnel national, qui ne permettait pas la constitution d'un espace conventionnel d'équivalence propice à la construction d'une statistique du flux d'« immigrants » – ou bien seulement *ex post* et sur les périodes intercensitaires –, s'est retrouvé modifié par les circonstances politiques qui ont conduit à la prise en charge des statistiques par le HCI et donc à la modification du rapport de force et des positions de pouvoir au sein de la configuration administrative ; ce qui s'est notamment traduit par l'enrôlement M. Tribalat, dont les capacités et propositions techniques fournissent au HCI, dans sa concurrence avec la DPM, l'expertise nécessaire à la conduite d'un travail statistique original et différencié impliquant

---

<sup>1675</sup> Spire Alexis, « De l'étranger à l'*'immigré'* », *op.cit.*, p.54.

<sup>1676</sup> Desrosières Alain & Kott Sandrine, « Quantifier... », *op.cit.*, p.2

<sup>1677</sup> Pour cette position, cf. Spire Alexis & Merllié Dominique, « La question des origines dans les statistiques en France... », *op.cit.*, p.126.

<sup>1678</sup> Desrosières Alain, « Décrire l'Etat ou explorer la société... », *op.cit.*, p.6

notamment la mise en forme des sources administratives. Et d'autre part, cette notion de quantification a attiré notre attention sur le fait que, de manière commune aux axes de travail à court et moyen terme initiés par le groupe « Statistiques » du HCI, sous la pression et l'impulsion notable et favorisée de la chargée de recherche de l'INED, l'enjeu n'est pas simplement d'officialiser et de légitimer la recomposition *ex post* d'une catégorie permise par la comptabilisation lors de chaque recensement, mais de proposer une évaluation agrégée *in ipso tempore* des flux d'immigration. Résultant de toutes ces propositions reprises et/ou soutenues par le HCI selon son propre régime de justification, le changement qui se produit s'évalue selon nous, en nature, et non en degré. La mesure statistique de la catégorie n'est pas, plus principalement, un sous-produit *ex-post* (tout à la fois stock et flux) d'une autre activité statistique, mais le produit direct et annualisé d'une évaluation quantifiée des flux. Pour le formuler très synthétiquement, il s'est agi de comprendre comment à partir des traces de l'administration de l'étranger se sont constituées les bases d'une connaissance de l'immigration.

Autrement dit, le « comment ? » de la quantification permet notamment de s'interroger sur la manière dont ce qui apparaît être une redondance cognitive, constitue une différenciation dans l'ordre statistique. En effet, il y a en l'occurrence transformation de ce qui est une « catégorie » *ex-post* de stock dont l'on peut déduire une quantification *a posteriori* le flux<sup>1679</sup> en une catégorie d'évaluation *in ipso tempore* des flux annuels : on passe d'une approximation des stocks et des flux à la quantification annualisée d'un « indicateur » des flux de « changement d'état »<sup>1680</sup>. Il est question de créer les conditions d'une observation continue ; c'est-à-dire l'établissement de « séries ». Aussi, au-delà de la logique d'historicisation des critères de perception, ce à quoi l'on assiste, c'est la reconfiguration du « réel » par transfiguration de la nature des données produites : ce qui était la trace que conservait l'Etat de son action auprès de divers ensembles d'individus devient un outil d'exploration de la société. Même si nous ne revenons pas sur l'importance que présente le remplacement d'une notion par une autre dans la mesure où il marque la reconnaissance par une instance officielle d'un type de catégorisation portant sur l'origine (géographique et historique), et non plus sur le statut juridique, nous souhaitons insister sur le fait que cette substitution s'accompagne d'une mise en nombre qui n'est pas uniquement l'affichage d'une

---

<sup>1679</sup> Cf. Lacroix Jacqueline & Thave Suzanne, « Les immigrés dans les recensements : décalages entre législation et outils de mesure », *op.cit.*

<sup>1680</sup> Cf. Tribalat Michèle, « Différences de comportement liées à un changement d'état », in AIDELF (Association internationale des démographes de langue française), *Démographie et différences (Actes du colloque de Montréal, 1988)*, Paris, PUF/INED, 1992, pp.469-477.

addition de stocks, mais qui devient une quantification annuelle de flux ; le terme d'« annuel » étant tout aussi important que celui de « flux » :

« Le Haut Conseil rappelle qu'il n'existe pas en France de fichiers de populations comme il y en a dans certains pays européens, ce qui exclut de disposer d'un *bilan régulier, annuel, de la présence étrangère sur le territoire français*. Le Haut Conseil est cependant convaincu, grâce au travail mené par le groupe statistique qu'il s'est adjoint, qu'il est possible, malgré les caractéristiques de notre système statistique, d'affiner la connaissance actuelle »<sup>1681</sup>.

Nous interprétons ainsi l'opérationnalisation statistique de la catégorie d'« immigré », que constitue celle d'« immigrant », au travers de l'utilité comptable que son usage prétend accomplir ; ou autrement dit, *la volonté de savoir* qu'elle sert. Ce qui est dorénavant recherché comme connaissance pour bien gouverner l'immigration et l'intégration, c'est l'établissement d'un « bilan régulier, annuel ». Il ne suffit pas de pouvoir reconstituer *ex-post* le solde migratoire, mais bien de produire *in ipso tempore* une estimation des flux d'immigration. Ceci implique, du moins ainsi que le recommandent les « sages », de passer outre ce qu'ils appellent « les caractéristiques de notre système statistique », et que la démographe nomme « les contraintes de l'ordre statistique », et de parvenir à l'adoption d'une méthode qui permette justement de proposer annuellement un bilan exclusivement comptable du « flux d'immigrants », puis des séries annuelles d'agrégations statistiques. Si l'officialisation de l'« immigré » s'est opérée autour de l'enjeu de la quantité d'un stock, son opérationnalisation indique une focalisation de la connaissance statistique sur l'élaboration permanente d'une mesure comptable *du* flux d'immigration. Toutefois, l'une et l'autre ont en commun de reposer sur un même principe de suivi statistique des individus à travers le temps, et par-delà les dé-limitations juridiques. Or, en continuant et terminant dans le chapitre suivant notre démonstration sur l'approximation de la nature du travail statistique qui a été entrepris eu sein de ce groupe « Statistiques » du HCI, nous allons voir que c'est encore une fois au travers de ce même argumentaire technique qu'un projet d'enquête statistique formulé par la démographe se substitue progressivement au projet de « mesure de l'intégration » tel qu'il avait initialement été conçu par les « sages ».

---

<sup>1681</sup> « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France », *op.cit.*, p.73. Nous soulignons.

## CHAPITRE V

# LA METROLOGIE POLITIQUE DE L'INTEGRATION EN QUESTION

Parallèlement au travail taxinomique et de quantification des stocks mais aussi et surtout des flux, le dernier pôle de l'activité du groupe « Statistiques » porte sur l'initiative formulée par le HCI de parvenir à poser les bases d'une *mesure de l'intégration*. Ce projet métrologique de l'intégration a notamment et tout particulièrement débouché sur la mise en œuvre d'une enquête publique qui, proposée et portée principalement par M. Tribalat mais aussi et surtout, comme nous le verrons, très largement soutenue et appuyée par les « sages », se donnait pour objectif inédit, à partir d'un important échantillon aléatoire (supérieur à 10 000 personnes) de la base de sondage du recensement de 1990, de décrire les conditions de vie des immigrés et de leurs enfants. Intitulée « Mobilité Géographique et Insertion Sociale » (MGIS), cette enquête présente non seulement la caractéristique d'être sans conteste, dans l'histoire de l'immigration et des travaux sur l'immigration, la plus importante recherche quantitative jamais conduite en France sur l'immigration<sup>1682</sup>, mais également d'être la recherche la plus controversée, dans la communauté scientifique notamment, en ce qu'elle mobilise pour la première fois des catégories « ethniques » de classification *ex-post* de traitement statistique. Si l'ethnisation de la catégorisation statistique est bien évidemment une dimension de ce projet de *mesure de l'intégration* qu'il est proprement impossible de nier, la logique de notre argumentation vise néanmoins, en cohérence avec le positionnement

---

<sup>1682</sup> Outre la remise du rapport final aux organismes publics ayant participé à son financement, MGIS a fait l'objet, par les soins quasi-exclusifs de M. Tribalat, de deux publications sous forme d'ouvrages : un premier « grand public » et préfacé par le président du HCI, M. Long, et un autre plus spécialisé (cf. respectivement : Tribalat Michèle, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La découverte (« Cahiers libres /Essais »), 1995 ; Tribalat Michèle (avec la participation de Simon Patrick & Riandey Benoît), *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La découverte/INED (« Recherches »), 1996). Elle a également donné lieu à plusieurs exploitations provenant des services administratifs centraux de la statistique publique (notamment de la direction des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE : cf. Lefranc Christophe & Thave Suzanne, « Les enfants d'immigrés. Emancipation familiale et professionnelle », *Insee Première*, 368, mars 1995 ; Dayan Jean-Louis, Echarhour Annick & Glaude Michel, « La vie professionnelle des immigrés, les marques de l'histoire », *Insee Première*, 369, avril 1995), mais aussi d'autres chercheurs de l'INED (cf. pour exemple : Simon Patrick, « Le logement des immigrés », *Population & Sociétés*, 303, juillet 1995 ; Gaymu Joëlle & Parant Alain, « Les débuts dans la vie active des jeunes immigrés ou d'origine étrangère », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.439-455), mais également de la part de la recherche universitaire en sociologie quantitative (par exemple Safi Mirna, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47, 1, 2006, pp.3-48).

analytique que nous avons adopté jusqu'à présent pour traiter du travail statistique mené dans le cadre de la politique d'intégration, à montrer quel intérêt heuristique il y a à contourner un tel angle de problématisation, et à ne pas appliquer une quelconque spécificité ou exceptionnalité argumentative au traitement ce qui constitue incontestablement le « produit statistique » le plus connu et reconnu – et ce, y compris pour être décrié et contesté – de la mise en œuvre de la politique d'intégration au début des années 1990.

Pour ce faire nous allons rendre compte de la mise en œuvre de cette enquête MGIS en suivant une logique interprétative dont les caractéristiques se doivent d'être exactement *symétriques* à celle avec laquelle nous avons pu aborder, dans les chapitres précédents, les autres axes de travail retenus au sein du groupe « Statistiques », et qui pour certains n'eurent pas – loin s'en faut – une postérité si publique. Nous proposons de ne pas appréhender analytiquement les conditions sociales, politiques et cognitives de possibilités de cette enquête au travers du prisme que constitue le cadre de « problématisation » qui en structurera plusieurs années après le traitement argumentatif dans l'espace public (et principalement scientifique) et donc, de maintenir son avènement dans l'économie générale du travail statistique qui s'est accompli sous l'égide du HCI et dans le cadre du groupe administratif interministériel qu'il s'était adjoint. Ce qui revient pratiquement à en éclairer la mise en œuvre depuis son inscription, dans le(s) problème(s) qui se pose(nt) au travers de l'ensemble du travail statistique entrepris dans le cadre de groupe de travail du HCI.

Il nous apparaîtra que la nature de la relation par exemple entre l'adoption de la catégorie d'« immigré » et la mise en œuvre de l'enquête MGIS peut tout autant être appréhendée au travers de la dynamique d'ethnisation, qu'au travers d'un mouvement de scientification des instruments de connaissance statistique produit par, pour et dans, le cours de la politique d'intégration. En effet, en explicitant la position de ce qui n'est initialement qu'un projet d'enquête fort incertain par rapport à la proposition d'élaboration d'un « tableau de bord » de l'intégration, divisé en dimensions, critères et indicateurs, et défendu en priorité par les « sages », nous verrons que la place croissante que prend le projet porté par M. Tribalat est congruente, non seulement avec l'imposition de la logique scientifique de quantification démographique qui pose la nécessité d'observer les individus en les suivant dans le temps que nous avons notamment développé, dans le chapitre précédent, sur la question des statistiques de flux, mais aussi, encore une fois, avec la finalité « pédagogique » du discours politique dont les « sages » veulent être les promoteurs (A).

Puis, vérifiant par là même tout l'intérêt analytique du *grand contournement de l'évidence de l'ethnisation*, nous poursuivrons cette compréhension de la métrologie

politique de l'intégration, en nous latéralisant encore une fois pour mettre en vis-à-vis la célèbre enquête MGIS et les prolongements plus discrets et moins certains qu'ont pu connaître une partie des travaux du groupe « Statistiques » sur la réorganisation des statistiques de flux. Dans le chapitre précédent, nous avons principalement distingué la convention comptable permettant d'établir la mesure annuellement agrégée des flux d'« immigrants » d'une part, et le projet de constitution d'un fichier historique centralisé à partir de l'application informatique de gestion de l'activité des préfectures en matière de droit de séjour. Or, nous allons voir que tout l'intérêt qu'il y avait à objectiver les usages de ces conventions techniques et de mises en forme des statistiques de flux réside dans le fait que c'est effectivement et davantage au travers des logiques qui ont présidé à leurs mises en œuvre qu'on peut véritablement comprendre l'effectivité d'une métrologie politique de l'intégration dans le cours du développement opérationnel des dispositifs qui composent et structurent aujourd'hui la politique d'intégration.

En effet, l'hypothèse que nous soutenons ici est que la discrète réorganisation des flux que supposait l'adoption de la catégorie comptable d'« immigrants » a primé en effectivité et performativité sur l'enquête sur les catégories ethniques, pour définir la *mesure de l'intégration* – entendue non plus comme description quantitative des comportements de la population immigrée et/ou de leurs enfants mais, à la fois, comme délimitation de la population ressortissante des dispositifs d'intégration et évaluation de la performance de ces dispositifs. Nous aurons en l'occurrence l'occasion de méditer très concrètement le constat de Desrosières selon lequel les objets techniques et/ou scientifiques passent par des segments historiques de relative non-significativité avant de se trouver de nouveau mobilisés par d'autres et nouvelles finalités indistinctement cognitives et politiques<sup>1683</sup>. Ainsi, nous monterons surtout que la pourtant provisoire méthode de comptabilité sert effectivement de support technique à une mesure de la politique d'intégration en se transformant en délimitation de la population ressortissante de cette dernière : l'agrégat du flux d'« immigrants » devient ainsi la catégorie d'action publique des « primo-arrivants » (B).

---

<sup>1683</sup> Cette conception d'une historicité a-linéaire et matérialiste en ce que la vie des hommes *et* des objets se composerait de temps d'activation (« chaud ») ou de latence plus ou moins figée (« froid ») entre très nettement en écho avec celle défendue par Bruno Latour : cf. notamment : « Pour un dialogue entre science politique et *science studies* », *Revue française de science politique*, 58, 4, pp. 657-678.

## A – De la critériologie à l'enquête MGIS : quelle « scientification » pour la politique d'intégration ?

Il s'avère extrêmement difficile d'aborder l'existence de MGIS sans aborder la « controverse » qu'a suscitée la démarche de catégorisation ethnique dont cette enquête impliquait la mise en œuvre<sup>1684</sup>. Cet aspect a en effet donné lieu à une grande diversité de publications scientifiques, et notamment à de nombreux et réguliers dossiers ou numéros spéciaux de revues scientifiques de sociologie ou de démographie<sup>1685</sup>. Mais surtout, ne se limitant pas à l'arène scientifique, cette « controverse » qui perdure dans le temps s'est retrouvée exposée dans l'espace public, au travers notamment de son traitement dans la presse écrite<sup>1686</sup>, mais également en étant à l'origine de l'organisation d'événements publics spécifiquement dédiés : ainsi, dans deux registres très différents, l'on pourrait mentionner les sessions publiques et autre groupe de travail public mis en œuvre par l'association Pénombre<sup>1687</sup> entre 1996 et 2002<sup>1688</sup>, ainsi que le Colloque « Statistiques ethniques » organisé par le Conseil d'analyse stratégique (CAS) à l'automne 2006 à la Maison de la Chimie à

---

<sup>1684</sup> Principalement au moyen d'une question portant sur la « langue maternelle » ou « parlée à la maison ».

<sup>1685</sup> Citons en 1998 le dossier spécial « La variable 'ethnie' comme catégorie statistique » de la revue *Population* (53, 3), ou en 2004, le numéro « La construction des discriminations » de la revue *Sociétés Contemporaines*, 2004 (53, 1), ou encore en 2008, le dossier sur « L'usage des catégories ethniques en sociologie » de la *Revue française de sociologie* (49, 1).

<sup>1686</sup> Pour un aperçu de la reprise médiatique de la controverse sur les statistiques ethniques dans les journaux *Le Monde* et *Libération* notamment, cf. Béro Laurent, « Statistiques ethniques, débats sociétaux et études en communication. L'universalisme français à la lumière du différentialisme anglo-saxon », *Objets & Communications (Médiation Et Information)*, 28, décembre 2008, pp.53-74.

<sup>1687</sup> Créée en juin 1993, l'association Pénombre qui, regroupant des adhérents d'origines professionnelles diverses (mais principalement issus du milieu de la statistique et de la démographique, ainsi que des sciences sociales), se présente comme un espace de réflexion critique et d'échanges sur l'usage du nombre dans le débat public ; ses membres fondateurs lui donnant comme objectif de veiller à la qualité des informations chiffrées et aux enjeux de l'usage qui en est fait, afin d'améliorer le débat démocratique par une utilisation raisonnée du nombre ; cf. la présentation des « buts de l'association », <http://www.penombre.org/divers/apropos.html>. L'association édite un bulletin trimestriel au ton libre, la *Lettre blanche* et un autre plus technique et aperiodique, la *Lettre grise*, ainsi que « Hors-série » qui font généralement suite à des sessions de discussion publique ou la tenue de groupe de travail *ad hoc* ; l'ensemble étant consultable sur le site [www.penombre.org](http://www.penombre.org).

<sup>1688</sup> Suite à une session nocturne de discussion organisée le 22 octobre 1996 dans l'enceinte du Sénat et qui, portant certes sur les statistiques sur l'immigration de manière générale, s'était tout particulièrement focalisée sur cette question de la légitimité de l'« ethnicité » en statistique (cf. le compte-rendu des débats, in « Si l'immigration nous était comptée », hors-série, mars 1997 ; disponible sur [http://www.penombre.org/hors\\_serie/hs97\\_01.htm](http://www.penombre.org/hors_serie/hs97_01.htm)), l'association Pénombre avait mis en place en 1999 – suite également à la médiatisation des débats qui ont animé entre-temps la communauté des chercheurs et statisticiens qui ont recours à des données statistiques relatives à l'origine des personnes – un groupe de travail intitulé « Enquêtes et origine » auquel il a été demandé deux ans plus tard de réaliser pour diffusion un autre « hors-série » pour relater les réflexions conduites, et qui paraîtra en janvier 2002 (disponible sur : [http://www.penombre.net/hors\\_serie/enq\\_et\\_orig.htm](http://www.penombre.net/hors_serie/enq_et_orig.htm)).

Paris<sup>1689</sup>. Ce constat, qui ne se veut nullement exhaustif<sup>1690</sup>, indique suffisamment à quel point la conduite de cette enquête statistique avec le soutien du HCI est « objectalement » liée à la problématisation scientifique et/ou par des scientifiques, des enjeux de l'ethnisation de la statistique publique. Néanmoins, continuant à privilégier le suivi du mouvement de « scientification » démographique de la production statistique de la seule et principale institution publique représentant la politique d'intégration, nous abordons donc principalement le projet d'enquête porté par M. Tribalat dans le « cours présent » de son inscription dans les activités du groupe « Statistiques ». Ce faisant, nous visons à indiquer que s'il faut attribuer à la mise en œuvre de MGIS une originalité différentielle, ce n'est pas pour elle-même, mais bien parce qu'elle renvoie très directement à la configuration « de circonstance » des dispositions politico-administratives et cognitives qui caractérise le travail du groupe « Statistiques ». En effet, avant d'être prise dans le jeu des significations qui ont délimité la trame de la dite controverse sur les « statistiques ethniques », cette enquête a d'abord été, à l'état de projet, le fruit de la même dynamique de « scientification » de la production des statistiques publiques, qui a aussi bien déterminé l'adoption des catégories d'« immigré », de « personnes d'origine étrangère » et la quantification de leur stocks, que la proposition de la catégorie d'« immigrant » et la quantification annualisée de ses flux – et à laquelle est censée parvenir de manière stabilisée et pérenne le projet de recommandations pour l'exploitation statistique d'AGDREF.

Reproduisant en effet encore plus explicitement le mouvement tendanciel de priorisation d'une statistique explorant la société à une statistique conduisant ou revenant à décrire fondamentalement l'activité ou même la perspective de l'Etat, nous allons voir comment c'est en fonction du projet initial et d'inspiration technocratique de mesure de l'intégration par élaboration d'une série d'« indicateurs » à partir de l'adjonction et du croisement des informations nécessairement disparates contenues dans les statistiques publiques (c'est-à-dire aussi bien dans les statistiques administratives que dans certaines sectorielles de l'INSEE) dans le but de parvenir à l'établissement d'un « tableau de bord » de l'intégration (1), et surtout en fonction des difficultés proprement méthodologiques que

---

<sup>1689</sup> Centre d'analyse stratégique, *Actes du colloque « Statistiques ethniques »* (Maison de la Chimie, 19 octobre 2006), Paris, novembre 2006. Ce colloque avait été précédé de la rédaction par le CAS d'un rapport remis en juin 2006, *Statistiques « ethniques » : éléments de cadrage* (Paris, La documentation française) et de la publication d'une *Note de veille du CAS* (22, 31 juillet 2006) : Cusset Pierre-Yves, « Les statistiques ethniques en France : où en sommes-nous ? » ; l'ensemble de ces documents sont disponibles sur : <http://www.strategie.gouv.fr/content/statistiques-ethniques>.

<sup>1690</sup> Tant ont été nombreuses – et continuent à l'être les productions d'analyses et ou/de prises de position sur la question de la légitimité et/ou des modalités et/ou des implications politiques, scientifiques et pratiques de l'usage de catégories « ethniques ».



soulève la conduite de cette initiative que ce projet d'enquête démographique par échantillons du recensement sur le processus d'intégration/assimilation des immigrés en vient progressivement à s'imposer. C'est ainsi essentiellement en s'immisçant dans les « failles » de cette première approche quantitative (dite « critériologique ») de l'intégration, que l'enquête MGIS, présentée par la démographe comme une continuation de la réflexion sur l'« apport démographique » et la réorganisation des statistiques administratives de flux – en ce qu'elle se propose de suivre les mêmes individus dans le temps (celui de la succession des générations et celui des trajectoires biographiques) –, en vient à être « récupérée » et soutenue par les « sages » en tant qu'alternative et/ou prolongement « pédagogique » de leur initiale visée métrologique (2).

### **1 – Des « tableaux de bords » pour la politique d'intégration...**

Avant de se formuler au travers de la mise en œuvre de l'enquête MGIS, l'objectif d'élaboration (d'instruments) de mesure du processus d'intégration a connu une première modalité de formulation et de réalisation. Issue d'une extension propre et volontaire du HCI de la mission statistique qu'ils se sont vus confier, le projet de « repérer », « cerner », « approcher » d'un point de vue statistique, le processus d'« intégration » prend d'abord la forme de la construction d'une série de critères et indicateurs statistiques qui, de type juridiques, économiques et sociaux, permettraient d'identifier les différences et/ou similitudes de comportements et de conditions de vie entre l'ensemble de la population qui vit sur le sol français et certains « groupes cibles » (étrangers, immigrés, Français ou étrangers enfants d'immigrés...) <sup>1691</sup>. S'inscrivant dans une démarche exploratoire au long cours, cette démarche, qui vise l'élaboration d'un « tableau de bord » de l'intégration permettant d'informer ou d'évaluer *in fine* la mise en place de potentielles nouvelles politiques d'intégration, reprend la perspective adoptée par de précédentes formes de questionnements publics sur la place et le rôle (notamment économique) de l'immigration, et plus généralement encore, les réflexions qui au sein de l'Etat avaient notamment visé depuis les années 1970 à mettre l'appareillage de la statistique publique en capacité de produire des modalités d'agrégation permettant d'informer sur la manière transversale sur des types de situations sociales.

---

<sup>1691</sup> Cf. « Quelle approche statistique de l'intégration ? » et « Eléments de recherche sur des critères d'intégration », in HCI, *Le modèle français d'intégration*, op.cit., p.38 et 174.

Visant principalement ici à restituer les reformulations propres aux acteurs considérés, nous allons moins nous intéresser aux « résultats » ainsi obtenus, qu'à la logique, ainsi qu'à la conduite, de cette première formulation d'un projet métrologique de l'intégration. Aussi, verrons-nous que cet objectif de mettre en place des indicateurs thématiques transversaux à partir du croisement d'informations statistiques sectorielles disparates dans le but d'objectiver la situation actuelle de l'intégration (a) a pu s'appuyer exceptionnellement sur l'investissement et la collaboration techniques de l'ensemble des membres du groupe « Statistiques », des agents de l'INSEE aux représentants des administrations sectorielles, mais à l'exception notable de M. Tribalat (b).

### *a – Signifier statistiquement l'intégration*

Les implications de la mission statistique telle qu'elle fut formulée, et telle même qu'elle est citée par le HCI, ne portaient principalement – et n'impliquaient donc *stricto sensu* – que l'objectif de clarifier l'approximation statistique de la mesure des flux et des stocks de personnes étrangères<sup>1692</sup>. Toutefois les « sages », dont nous avons eu l'occasion de constater la précocité de leur appétence statistique, procèdent, dès la prise en charge de cette mission, à l'inclusion d'une dimension supplémentaire : il ne s'agit pas uniquement de connaître – au sens d'identifier quantitativement – l'immigration, mais également son intégration. En effet, parallèlement et par-delà la clarification terminologique, les « sages » soulignent, comme dans l'entame du chapitre « Mesurer l'intégration » de leur deuxième rapport exclusivement statistique, que « [d]ès le début de ses travaux, le Haut Conseil à l'Intégration s'est posé la question de la mesure de l'intégration »<sup>1693</sup>. Et il est vrai que si l'on se reporte à leur premier rapport, l'on retrouve cette démarche formulée d'ailleurs sur le mode d'une démarche encore approximative : « [l]e Haut Conseil s'est efforcé de présenter une approche chiffrée, sinon de l'intégration du moins de l'évolution des situations économique, sociale, juridique des étrangers sur la période récente »<sup>1694</sup>. Pour justifier de la nature particulière de cette démarche dont, écrivent-ils, « découle logiquement une interrogation sur les politiques d'intégration », les « sages » mettent en avant le caractère prospectif de leur mandat : « sa mission [*i.e.* celle du HCI] n'étant pas limitée au court terme, il a inscrit cette réflexion dans

---

<sup>1692</sup> Le Premier ministre confia en effet au HCI « la responsabilité de l'ensemble des données statistiques relatives à la composition et aux variations des flux d'immigration, à la présence et à la situation juridique des étrangers sur le sol français » : HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.25 (cité *supra* : chapitre 2).

<sup>1693</sup> HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, p.45.

<sup>1694</sup> HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.8.

la durée, dimension indispensable à une juste appréciation de l'influence qu'exerce l'intégration des apports humains extérieurs à la société française »<sup>1695</sup>. Aussi, exposent-ils en détail – dans une note dédiée intitulée « Eléments de recherche sur des critères d'intégration » – « l'état d'avancement » de ce projet exploratoire au long cours et de ses prétentions à déboucher *dixit* sur un « tableau de bord » de l'intégration (cf. doc. 22) :

« Cette première réflexion nous a conduit à distinguer quatre 'dimensions' de l'intégration : la nationalité, la famille, la promotion sociale, la vie en société. Ces dimensions peuvent être explicitées en douze critères d'intégration, eux-mêmes traduits en vingt-trois 'indicateurs' statistiques, l'ensemble pouvant être regardé comme une sorte de 'tableau de bord' de l'intégration ne permettant, certes pas, la mesure de celle-ci, mais proposant une simple base quantitative améliorée pour la réflexion »<sup>1696</sup>.

---

<sup>1695</sup> *Ibid.*

<sup>1696</sup> « Eléments de recherche sur des critères d'intégration », *in ibid.*, p.175.

**Document 22**

**« L'intégration en 'dimensions-critères-indicateurs' »**

Source : HCI, *Pour un modèle français d'intégration, op.cit.*, p.181

| Dimensions                        | Critères   | Indicateurs   |
|-----------------------------------|--|---|
| A<br>Nationalité                  | A.1. Rapport au pays d'origine                           | A.1.1. Durée de séjour en France  |
|                                   |  | A.1.2. Importance relative du motif familial dans l'ensemble des motivations.   |
|                                   |  | A.1.3. Rapport des revenus transférés dans le pays d'origine à l'ensemble des revenus acquis en France  |
|                                   | A.2. Acquisition de la nationalité française             | A.2.1. Pourcentage pour le GC des acquisitions enregistrées de la nationalité française ayant nécessité une démarche dans l'ensemble des acquisitions.  |
| A.3. Usage de la langue française | A.3.1. Pourcentage des personnes du GC parlant français. |   |
| B<br>Famille                      | B.1. Mariages  | B.1.1. Pourcentage des mariages mixtes dans l'ensemble des mariages d'un GC déterminé.  |
|                                   | B.2. Natalité  | B.2.1. Taux de fécondité des femmes d'un GC déterminé.  |
| C<br>Promotion sociale            | C.1. Réussite scolaire                                   | C.1.1. Taux de scolarisation pré-élémentaire.   |
|                                   |  | C.1.2. Pourcentage d'enfants du GC dans l'enseignement spécial et en lycée professionnel.   |
|                                   |  | C.1.3. Pourcentage de bacheliers dans le GC   |
|                                   |  | C.1.4. Pourcentage de diplômés Bac + 3 au moins dans le GC  |
|                                   | C.2. Qualification professionnelle                       | C.2.1. Taux de chômage  |
|                                   |  | C.2.2. Pourcentage du GC dans la catégorie "cadres, professions intellectuelles et professions intermédiaires" par rapport à la population active du GC |
|                                   |  | C.2.3. Taux d'activité des femmes du GC   |
|                                   | C.3. Revenus   | C.3.1. Rapport des gains mensuels bruts des ouvriers du GC à ceux des ouvriers français.  |
|                                   |  | C.3.2. Pourcentage des revenus par ménage supérieurs à 80 000 F/an.   |
| D<br>Vie en société               | D.1. Consommation générale                               | D.1.1. Poids relatifs des dépenses d'alimentation et d'habillement dans la consommation totale.   |
|                                   |  | D.1.2. Taux d'équipement en lave-linge.   |
|                                   | D.2. Logement  | D.2.1. Pourcentage des propriétaires de leur logement dans le GC  |
|                                   |  | D.2.2. Concentration géographique du GC   |
|                                   | D.3. Santé   | D.3.1. Mortalité infantile dans le GC   |
|                                   |  | D.3.2. Débours annuels pour la santé du ménage.   |
|                                   | D.4. Délinquance   | D.4.1. Pourcentage de la population carcérale dans le GC.   |

Tout à la fois ambitieux comme en témoigne suffisamment le grain de précision mis en avant dans ce tableau, mais aussi humble dans la mesure où ils soulignent que, faute de pouvoir mesurer l'intégration, il permet néanmoins de faire reposer la réflexion autour de

cette dernière sur une série d'objectivations quantifiées, ce projet se donne *in fine* pour objectif de « traduire des différences ou des similitudes de comportement ou de situation entre des groupes cibles (GC) »<sup>1697</sup>. Définis eux-mêmes à partir de certains critères comme « la nationalité, la naissance à l'étranger, la date d'entrée en France », ces « GC », qui pourront faire l'objet d'une analyse diachronique ou synchronique et comparative<sup>1698</sup>, sont principalement ceux concernées par le processus im-migratoire. Mêlant en une seule formule de rédaction l'argumentaire selon lequel la politique d'intégration n'est pas uniquement destinée aux étrangers avec la remise en cause du critère juridique de la nationalité comme fondement pour la catégorisation statistique<sup>1699</sup>, voici comment les « sages » définissent, dans leur exercice métrologique, la sélection les *objets populationnels* de la politique d'intégration dans « l'ensemble des personnes résidentes » :

« L'intégration n'est pas seulement celle des étrangers et la comparaison *ne peut être fondée sur la partition simpliste : étrangers-Français* dans l'ensemble des personnes résidentes. Dans l'optique qui est celle du HCI depuis sa création, *l'intégration concerne les étrangers et les Français en centrant la réflexion sur l'immigration. Le groupe-cible (GC) de base sera donc constitué par les immigrés et leurs enfants de la première génération*, qu'ils soient étrangers ou Français »<sup>1700</sup>.

Le croisement des documents et archives nous indique plus précisément que si l'on ne peut retrouver la trace de l'apparition de cette préoccupation (quasi-)métrologique avant la lettre de mission de M. Rocard<sup>1701</sup>, elle est effectivement présente dès la première session de travail du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990, puisque l'un des cinq axes de travail retenus de façon programmatique porte sur les « indicateurs stat. (*sic.*) d'intégration »<sup>1702</sup>. Manifestement d'abord essentiellement envisagée à partir d'une « [a]ctualisation de 'Contours et caractères' »<sup>1703</sup>, la publication sur les étrangers que l'INSEE parue en 1985, cette réflexion semble se donner comme objectif d'effectuer un balisage des informations statistiques disponibles pour *indiquer* l'intégration. Dans ses notes manuscrites, G. Calot nous rapporte

---

<sup>1697</sup> *Ibid.*, p.38.

<sup>1698</sup> « Les propositions faites concernent l'appréciation du degré d'intégration d'un groupe à un moment donné, ce qui peut permettre de comparer des groupes entre eux. Mais pour un même groupe la comparaison des appréciations successives permet aussi d'évaluer la rapidité du processus d'intégration » : *ibid.*, p.174.

<sup>1699</sup> Et dont ils avaient eux-mêmes arrêté le principe au moment de la « controverse » avec le groupe « Choussat ».

<sup>1700</sup> HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.174. Nous soulignons.

<sup>1701</sup> En effet, dans leur conférence de presse du 15 mai 1990, où ils insistent sur la nécessité d'un renforcement des moyens et de l'appareillage aussi bien humains que matériels mis à la disposition de l'observation statistique, les « sages » semblent plus immédiatement préoccupés par « la circulation des données incorrectes ou fantaisistes » qui portent notamment sur le nombre « véritable » d'étrangers en France : Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du Haut Conseil à l'intégration le 15 mai 1990, *op.cit.*

<sup>1702</sup> Notes manuscrites de Gérard Calot pour la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990, *op.cit.*

<sup>1703</sup> *Ibid.*

sur un mode direct libre l'écho du type d'interrogations que recouvre ce projet : « [d]e quels indicateurs dispose-t-on sur l'intégration des étrangers (% de cadre étrangers, ...) ? »<sup>1704</sup>. À la réunion suivante, le 12 juillet cette optique précise la division des tâches supposées par un tel travail, qui s'étoffe d'ailleurs déjà : en plus des « [é]tudes de l'actualisation par l'INSEE de 'Contours et caractères' », il est prévu de faire un plus ample tour d'horizon pour « [a]uditionner les autres fournisseurs de stats » et lancer « l'étude d'autres statistiques (emploi, école, etc...) »<sup>1705</sup>. Puis, à partir de l'établissement de cet ensemble hétéroclite, il est prévu de lancer des « [r]éflexions sur leur utilisation pour 'apprécier' l'intégration » ; l'objectif semblant être de parvenir à déterminer lesquelles de ces statistiques peuvent par leur combinaison et agencement permettre de reconstituer un ensemble statistique qui fasse sens : « sélection → mise au point d'un panel de critères d'intégration »<sup>1706</sup>. Ce que confirme pleinement le compte-rendu de cette deuxième réunion rédigé par C. Ducastelle :

« À partir d'un inventaire des statistiques existantes qui repèrent les étrangers ou les personnes d'origine étrangère, le Haut Conseil à l'intégration fera une sélection de celles qui seront utiles pour caractériser le phénomène de l'intégration. La réflexion sera menée sur cette sélection, par l'ensemble du groupe de travail, avec l'objectif de définir des 'critères d'intégration' »<sup>1707</sup>.

Et à l'instar des autres thèmes, c'est « tambour battant » que le président et la secrétaire du groupe « Statistiques » conduisent ce travail, puisqu'il est également annoncé qu'« [u]n premier état d'avancement du travail sera dressé à la fin du mois d'août »; c'est-à-dire dès la réunion suivante. Précisant davantage la démarche à suivre, en en modulant quelque peu le déroulement, cet état d'avancement débouche notamment sur l'objectif de formuler une « réflexion en amont [*i.e.* des études prévues sur les statistiques existantes] visant à définir, en dehors de toute contrainte statistique, des critères d'intégration et ce que pourrait être leur traduction en indicateurs » ; et dont la responsabilité est explicitement attribuée à A. Le Pors et C. Ducastelle<sup>1708</sup>. Cet élément est d'importance puisque s'il apparaît que l'idée de prendre comme base de travail la publication de l'INSEE ait été encore une fois – comme dans le cas du « schéma 'Tribalat' » qui est aussi mentionné dès cette même première réunion – « soufflée » par le président de l'INSEE, J.-C. Milleron, lors de son

---

<sup>1704</sup> *Ibid.*

<sup>1705</sup> Ordre du jour détaillé (en date du 9 juillet 1990) pour la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990, annoté par P. Festy, *op.cit.*

<sup>1706</sup> *Ibid.*

<sup>1707</sup> Compte-rendu de la réunion du 12 juillet 1990 du groupe « Statistiques », *op.cit.*

<sup>1708</sup> Compte-rendu de la réunion du 28 août 1990 du groupe « Statistiques », en date du 4 septembre 1990, *op.cit.*

audition par les « sages »<sup>1709</sup>, c'est bien plutôt à A. Le Pors qu'il faut semble-t-il reconnaître la paternité de cette métrologie de l'intégration, qui implique donc l'établissement de « critères » et leur traduction en « indicateurs ». C'est ce qu'indique très clairement A. Lebon qui, sur un mode ironique, souligne que le président du groupe « Statistiques » semblait même tout particulièrement attaché à cette démarche :

« Les critères et tout ça, sur l'intégration, c'était clairement une idée de Le Pors. Par exemple, la note de réflexion sur la critériologie que vous pourrez retrouver dans le premier rapport, et qui devait permettre de mesurer l'intégration... ben ça, c'est un truc que Le Pors avait fait tout seul dans son coin, c'était son dada à lui (rires) ! »<sup>1710</sup>.

Cette responsabilité (« Ben, c'est moi qui avait fait le premier tableau de bord et, c'est moi qui avait beaucoup insisté pour qu'il y ait des indicateurs de situation... mais, j'avais pas été contesté »<sup>1711</sup>) et cette insistance dans la mise en place d'une telle démarche n'est d'ailleurs absolument pas contestée par le principal intéressé ; bien au contraire, il la présente même comme une sorte de *marque de fabrique*, ou du moins une pratique chez lui largement routinisée :

« Et moi, des tableaux de bord, c'est ce que je sais faire, ce que je fais, c'est ça. Là je viens de quitter la présidence d'un Comité de pilotage pour l'égal accès des hommes et des femmes aux emplois supérieurs de la haute fonction publique... bon ben j'ai fait beaucoup de tableaux de bord, c'est plein de tableaux de bord ! L'idée, c'est d'essayer de mettre en rapport les 'statistiques constat' en quelque sorte, avec des indicateurs de situation, et c'est exactement le même type de démarche que vous retrouvez au sein du groupe 'Statistiques' les premières années »<sup>1712</sup>.

Une manière de produire des statistiques, par combinaison et par croisement avec des indicateurs quantitatifs de situation, qu'il pratique donc encore dans les années 2000 ; mais qui est fondamentalement et surtout inscrite dans la trajectoire administrative, mais également politique, d'A. Le Pors. C'est très certainement sur ce projet des statistiques de l'intégration qu'apparaît le plus nettement la perspective propre avec laquelle le conseiller d'Etat appréhende la production de connaissance, et dont le modèle semble définitivement s'incarner

---

<sup>1709</sup> Il est en effet indiqué dans la note intitulée « Eléments de recherche sur des critères d'intégration » que « l'exposé fait au HCI par M. Milleron, Directeur Général de l'INSEE, notamment à partir de la publication 'contours et caractères : Les étrangers en France (mise à jour partielle en 1990)' a montré que certaines données statistiques étaient particulièrement aptes à décrire la réalité de l'intégration et le processus d'intégration » ; HCI, *Le modèle français d'intégration, op.cit.*, p.174.

<sup>1710</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1711</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1712</sup> *Ibid.*

dans l'étude RCB qu'il a conduite au milieu des années 1970 ; référence y est d'ailleurs explicitement faite dans la rédaction des rapports du HCI : « [s]a réflexion [*i.e.* celle du HCI] se situe donc dans le prolongement de travaux précédemment menés depuis une quinzaine d'années, traitant des questions liées à l'immigration, principalement dans le domaine économique »<sup>1713</sup>.

Il ne faut toutefois pas comprendre que la démarche du HCI ne consiste qu'à reproduire telle quelle l'approche type d'une étude RCB. La suite du passage à l'instant cité le précise bien : « le Haut Conseil [...] propos[e] un tableau d'indicateurs statistiques relatifs aux situations juridiques, familiales et sociales. Il souhait[e] ainsi inscrire ses travaux dans un cadre plus large que celui de l'approche économique »<sup>1714</sup>. Aussi, pour comprendre la logique à l'œuvre dans cette critériologie de l'intégration, ainsi que la manière dont cette logique est congruente – notamment et principalement donc dans l'esprit d'A. Le Pors – avec une démarche du type de l'étude RCB sur *L'immigration et le développement économique et social*, il faut plus globalement la considérer comme une continuation (parmi d'autres) de cette réflexion d'ensemble qui, élaborée principalement courant des 1970, par les administrations transversales que sont notamment le CGP et l'INSEE, vise à développer les moyens notamment statistiques d'améliorer la visibilité des effets des actions publiques<sup>1715</sup> ; et notamment en mettant en œuvre une « comptabilité sociale »<sup>1716</sup>.

Pour caractériser la particularité de cet avatar circonstanciel de ce mouvement général de rationalisation des instruments d'objectivation de la société qu'est la démarche portée et proposée par A. Le Pors au sein du HCI, il faut la situer au croisement entre la méthodologie de l'analyse multicritère qu'il avait mobilisée dans la singulière étude RCB<sup>1717</sup> qu'il avait lui-même menée quinze plus tôt (cf. encadré 3), et une démarche plus directement rattachable aux réflexions et travaux initiés par J. Delors au service des affaires sociales du CGP au début des années 1970, et qui visaient à élaborer des données sociales synthétiques ou « indicateurs

---

<sup>1713</sup> HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, p.45.

<sup>1714</sup> *Ibid.*

<sup>1715</sup> Sur ce point, cf. notamment : « La Comptabilité nationale s'adapte à de nouveaux besoins », *Economie et statistique*, 7, 7, 1969, pp.53-60.

<sup>1716</sup> Sur l'importation de cette notion étasunienne (« social accounting ») et les différentes et parfois concurrentes tentatives d'application auxquelles elle a donné lieu dans l'appareil administratif français, cf. notamment : Spenlehauer Vincent, « Intelligence gouvernementale et sciences sociales », *Politix*, 12, 48, 4<sup>ème</sup> trimestre 1999, pp.95-128, p.116.

<sup>1717</sup> Nous avons en effet déjà indiqué qu'A. Le Pors avait, pour des raisons politiques, non seulement obtenu la responsabilité d'une étude RCB sur l'immigration, mais l'autorisation d'en étendre la délimitation strictement économique-financière, en y insérant « un bilan social de l'immigration » entre une étude des « effets de l'immigration sur les transferts de fonds à l'extérieur » et une analyse des « impacts de l'immigration sur le développement économique » : cf. « 2ème partie : Bilan social de l'immigration », in Le Pors Anicet, *Immigration et développement économique et social*, *op.cit.*, pp.89-136.



sociaux » permettant de désigner des situations sociales problématiques<sup>1718</sup>. Comme le résume A. Fouquet dont la trajectoire l'a conduite entre le CGP et l'INSEE à se trouver aux premières loges de ce mouvement de réorientation de la production statistique : « c'était l'idée d'assortir le développement économique au développement social et qu'il fallait donc construire des indicateurs qui, à l'image du PIB qui mesure la croissance économique, permettraient de mesurer, disons aujourd'hui, le développement humain »<sup>1719</sup>. Les « indicateurs d'intégration » se présentent ainsi à l'embranchement de ces deux approches, en ce qu'ils combinent différemment une pluralité d'agrégats statistiques afin justement d'obtenir une information statistique qui, par l'effet de croisement qu'elle permet, soit « signifiante »<sup>1720</sup> :

« Avec les indicateurs d'intégration aussi, le souhait, c'était de donner sens aux statistiques, de les rendre plus parlantes en quelque sorte, c'est-à-dire de les lier à des batteries de critères complètement différents. Dans cette idée, on fait par exemple référence, dans le deuxième rapport je crois, à une nomenclature de l'INSEE sur la possession de frigidaires, la possession de... pourcentage d'accès à l'enseignement supérieur, enfin toute une série de choses très différentes comme ça »<sup>1721</sup>.

### Encadré 3

#### D'une analyse multicritère à une autre : la routinisation d'une méthode limitée mais utile

Malgré les différences non négligeables que présente le projet statistique sur l'intégration dans lequel il s'engage au début des années par rapport à l'étude RCB de 1976 – à commencer par le fait qu'il pouvait s'appuyer pour cette dernière sur l'utilisation de la méthode algorithmique ELECTRE (pour ELimination Et Choix Traduisant la REalité) qui venait d'être mise au point par la Société d'économie et de mathématiques appliquées (SEMA)<sup>1722</sup> – il est saisissant de constater la permanence de l'argumentaire selon lequel à quinze ans d'intervalle A. Le Pors justifie, l'utilisation d'une « analyse multicritère » qui, à partir d'une perspective « multidimensionnelle, vise à équiper chaque critère d'un indicateur quantifié. À cet égard, ce qui retient presque principalement l'attention, c'est que cette constance se retrouve y compris dans l'exposé des limites de sa portée, en ce qu'une telle approche se confronte invariablement – du fait justement du nombre et de la variété des informations chiffrées qu'elle prétend mettre sur un même plan d'équivalence – à des difficultés quant à l'unilatéralité des interprétations à donner à chaque élément statistique de base, ou quant à la contradiction pouvant apparaître entre différents de ces éléments. Aussi, à chaque fois, l'exercice multicritère se justifie non pas en lui-même mais, plutôt en tant que moyens, au travers paradoxalement des difficultés méthodologiques qu'il pose, de sortir la réflexion sur un problème donné de son

<sup>1718</sup> Cf. Delors Jacques (dir.), *Contribution à une recherche sur les indicateurs sociaux. Etudes effectuées par Mme Stoleru, MM. Belorgey, Boulard et alii*, Paris, Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales (SEDEIS) / Futuribles, 1971.

<sup>1719</sup> Entretien avec Annie Fouquet, *op.cit.*

<sup>1720</sup> C'est une formulation quasi-identique qu'A. Fouquet que nous venons de citer caractérise d'ailleurs l'objectif de toutes les principales initiatives de la réflexion statistique sur la « comptabilité sociale » (à savoir : les indicateurs sociaux, les comptes satellites, la comptabilité patrimoniale et la mesure du non-marchand) : « Faire parler les statistiques, c'est une expression qui décrit très bien tout ce qui se faisait à cette époque entre le Plan et l'INSEE. [...] Oui, c'est ça. Faire parler le chiffre » : entretien avec Annie Fouquet, *op.cit.* Cf. également : « La Comptabilité nationale s'adapte à de nouveaux besoins », *op.cit.*

<sup>1721</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1722</sup> Cf. notamment : Roy Bernard « Classement et choix en présence de points de vue multiples (la méthode ELECTRE) », *La Revue d'Informatique et de Recherche Opérationnelle*, 8, 1968, pp.57-75 ; Buffet P., Grémy J., Marc M. & Sussmann B., « Peut-on choisir en tenant compte de critères multiples ? Une méthode ELECTRE et trois applications », *Revue METRA*, VI, 2, 1967, pp.283-316.

cadre habituel.

Voici donc ce qu'il écrit en 1977 dans un article portant sur la « [m]éthodologie et bilan de l'étude Rcb sur l'immigration » : « *Les domaines d'analyse retenus par l'étude constituent autant de points de vue généraux qui peuvent être eux-mêmes subdivisés en critères relativement indépendants. Au regard de ces critères les différentes catégories d'immigrés peuvent être appréciées ce qui permet à la fois de juger sur le passé et le présent de la bonne adéquation de la structure de l'immigration par rapport aux objectifs retenus dans l'étude. Mais comme on a pu le constater les objectifs poursuivis peuvent apparaître contradictoires : telle catégorie d'immigrés, peut-être jugée positivement du point de vue des transferts, apparaît défavorable du point de vue des coûts sociaux. Il faut néanmoins tenter une synthèse ce que permet la méthode de choix multicritère Electre. Cet essai a semblé particulièrement utile pour aider à la récapitulation des conclusions partielles des différents travaux ; mais les limites tenant à l'insuffisance de l'information et à la méthode elle-même sont vite atteintes. [...] Plus généralement se dégage l'impression que le recours systématique au calcul économique dans ce type d'étude où l'information est mal assurée et où les niveaux d'appréciations (social, économique, politique) sont très imbriqués, ne peut être finalement que d'une utilité directe réduite. Il permet cependant en général de poser plus clairement les problèmes et de donner à la réflexion des bases plus cohérentes qu'une simple approche empirique* »<sup>1723</sup>.

En 1991, c'est donc dans la note dont il est l'exclusif auteur, « *Eléments de recherche sur des critères d'intégration* », qu'il souligne la nécessité d'une approche multicritère, malgré les difficultés méthodologiques et donc d'interprétation qui sont classiquement les siennes : « *L'évaluation des différences existant de tel ou tel point de vue, entre un GC et l'ensemble de la société française ne saurait constituer la mesure du degré d'intégration : on peut s'affirmer breton sans contredire sa nationalité française. L'existence de systèmes de références différents dans une même société ne contredit pas son unité. À l'inverse, la nationalité ne saurait rendre compte exclusivement de l'intégration (exemple des tziganes), ni le conformisme être regardé comme le signe d'une intégration poussée. Un critère peut permettre d'apprécier une intégration effective ou bien de repérer un dysfonctionnement. En réalité, aucun critère n'est susceptible à lui seul de traduire le degré ou la vitesse d'intégration d'un GC. L'appréciation est donc multicritère. Mais on rencontre alors les difficultés associées à ce type de méthode : caractère non commensurable des points de vue, critères non indépendants, indicateurs réducteurs voire contradictoires, arbitraire au choix du système de référence [...] La réflexion sur ce sujet s'est poursuivie au sein du groupe de travail Statistiques auprès du HCI, soulignant à la fois le caractère stimulant d'une telle démarche mais aussi les risques d'interprétations contradictoires auxquelles elle pourrait donner lieu. Il a cependant convenu de pousser la réflexion méthodologique [...] Les comparaisons qui pourront être effectuées entre différents 'groupes-cibles' ou pour un même groupe cible à des époques différentes, l'évaluation des différences ou des similitudes avec l'ensemble de la société française devraient fournir des indices précieux pour l'appréciation de l'intégration* »<sup>1724</sup>.

La nature de la filiation entre son étude de 1976 et le travail sur les indicateurs d'intégration, A. Le Pors l'a également défendue publiquement, notamment lors de la Nocturne de discussion organisée par Pénombre en octobre 1996 sur les statistiques de l'immigration; il y consacre le troisième point (sur cinq) intitulé « Que veut-on expliquer finalement ? » de sa présentation introductive. Mettant encore une fois en avant l'étude RCB, mais sous l'angle de la dimension modélisatrice – puisqu'avait été utilisé, pour étudier les impacts de l'immigration sur le développement économique, le modèle physico-financier utilisé au CGP et à l'INSEE<sup>1725</sup> –, il indique en effet que la parenté, qui reliait cette démarche

<sup>1723</sup> Le Pors Anicet, « Méthodologie et bilan de l'étude RCB sur l'immigration », *Statistiques et études financières*, 28, 1977, notamment, p.19.

<sup>1724</sup> « *Eléments de recherche sur des critères d'intégration* », in HCI, *Le modèle français d'intégration*, op.cit., pp.174-175.

<sup>1725</sup> Le modèle physico-financier dit « Fifi » avait été conçu pour le VI<sup>ème</sup> Plan de manière à dresser (en intégrant les logiques et phénomènes de rétroactions entre « grandeurs ») un tableau de l'économie française si aucune décision n'était prise, afin d'identifier les problèmes économiques à venir et de déterminer les solutions pouvant être proposées : pour l'utilisation du « Fifi » dans le rapport « Le Pors », cf. notamment pp.167-191. Sur la mise

« pionnière » dans ce domaine d'action publique – et à son goût trop peu reproduite<sup>1726</sup> – et les travaux conduits quinze ans plus tard sur l'intégration de l'immigration, réside principalement dans la commune *perspective signifiante* qu'ils appliquent aux données statistiques :

« Car il ne suffit pas d'identifier aussi bien que possible, avec tous les effets que je viens d'évoquer, telle ou telle catégorie, *il faut mettre les catégories en rapport entre elles, il faut faire des modèles*. Cette modélisation, il est vrai, trouve rapidement ses limites. Que l'on me permette simplement d'évoquer l'expérience que j'avais faite en 1975, à l'occasion du rapport interministériel sur 'l'immigration et le développement économique et social', où nous avons précisément, en modélisant à l'extrême, à la fois tiré l'intérêt de cette démarche et pu en repérer les limites. [...] Ces modèles, bien entendu, vivent ce que vivent les situations qui les justifient, et je ne défends pas aujourd'hui en l'état celui utilisé alors. Ce que je regrette simplement, c'est que l'on ait pas poursuivi *ce type de réflexion alliant les catégories et s'efforçant de leur donner sens*. [...] Le Haut Conseil à l'intégration, de son côté, a poursuivi des travaux que l'on peut rattacher à ce type de problématique [...] Nous avons eu l'idée de constituer des tableaux de bord de l'intégration, en identifiant quatre dimensions qui étaient, autant que je me souviens, la nationalité, l'insertion dans la société, la famille, la promotion sociale. Nous avons fait éclater ces quatre dimensions en douze critères et les douze critères en vingt-trois indicateurs. *Cela permettait d'avoir des données, des taux, des chiffres significatifs montrant comment évoluait la différence entre les groupe-cibles que nous souhaitions examiner* »<sup>1727</sup>.

Conduite sous l'impulsion manifeste d'A. Le Pors, ce projet d'étude critériologique de l'intégration conduite sous l'égide du HCI, est parente dans ses logiques d'objectivation de l'ensemble des modes différents et instruments variés de rationalisation de la conduite de l'action publique élaborés et/ou opérationnalisés au cours notamment des années 1960-1970 (analyse multicritère, indicateurs sociaux, modèle économique global). Il semble toutefois de peu d'intérêt de préciser dans quelle perspective évaluatrice précise se range A. Le Pors. En effet, si l'on prend pour exemple de référence, les tensions et antagonismes qu'a pu susciter au sein du CGP l'usage des « indicateurs sociaux », entre ceux qui y voient des « outils d'évaluation et de réorientation des politiques publiques » et ceux pour lesquels il s'agit

---

en place, l'usage et les implications de « Fifi », cf. Nizard Lucien, « Les rapports de pouvoirs entre l'INSEE, la Direction de la Prévision et le Commissariat Général du Plan et leur évolution : un cas exemplaire ; l'élaboration du modèle physico-financier (FIFI) utilisé pour le 6<sup>e</sup> Plan », *Revue française d'administration publique*, 10, 1979, pp.381-408 ; Desrosières Alain, « La commission et l'équation : une comparaison des Plans français et néerlandais entre 1945 et 1980 », *Genèses*, 34, 1999, pp.28-52 ; Angeletti Thomas, « Faire la réalité ou s'y faire ? La modélisation et les déplacements de la politique économique au tournant des années 1970 », *Politix*, 3, 95, 2011, pp.47-72.

<sup>1726</sup> Rappelons à cet égard le rapport du CGP que nous évoquions dans notre premier chapitre et qui, en l'espèce, tend déjà vers une démarche du type de celle que formule A. Le Pors, en ce qu'elle cherche à problématiser l'immigration en « population témoin » d'un processus social – celui de « socialisation » et non d'« intégration » –, et développe ce faisant pour sa part, non pas la méthodologie des « indicateurs sociaux », mais celle des « comptes satellites » : cf. entretien avec C. Guignard-Hamon, *op.cit.* ; et la troisième partie, « La protection sociale des étrangers et de leurs familles », CGP, *Immigrations : le devoir d'insertion...*, *op.cit.*, pp.139-213.

<sup>1727</sup> Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée*, *op.cit.* Nous soulignons.

d'« outils de provocation de l'intervention des pouvoirs publics »<sup>1728</sup>, il serait possible, en se reportant par exemple au premier rapport, de placer la démarche d'A. Le Pors au sein du HCI du côté de cette deuxième option : qu'il s'agisse de la version provisoire qui souligne que « les statistiques sont organisées en fonction d'objectifs, de finalités. L'émergence d'une véritable politique de l'intégration implique une convergence d'actions statistiques orientées vers le but même d'une telle politique »<sup>1729</sup> ; ou de la version rendue publique dans lesquels les « sages » prétendent s'efforcer, à partir des enquêtes publiques existantes, de « repérer » les aspects de l'intégration qu'il conviendrait de « prendre en compte », et de là prendre en charge de manière préventive – non seulement à l'égard des étrangers, mais de la société dans son ensemble, et en tant qu'ensemble :

« Le Haut Conseil a [...] souhaité montrer que si au fil du temps les mécanismes classiques de l'intégration continuent de fonctionner, certains aspects préoccupants – école, accès à l'emploi, concentration géographique des étrangers – doivent être pris en compte et constituer des priorités d'action compte-tenu des risques dont ils sont porteurs, pour la société française elle-même »<sup>1730</sup>.

Mais il suffit de recueillir le témoignage de celle qui confirme avoir été la principale collaboratrice d'A. Le Pors sur ce dossier des « indicateurs d'intégration » pour percevoir une interprétation qui, se référant aux références nouvelles de l'évaluation<sup>1731</sup>, articulait tout autrement instrumentation statistique et production de l'action publique :

« Non mais ce truc des indicateurs, déjà y a pas eu de séances pour dire, 'on se décide sur ça'. C'était l'idée de Le Pors, et moi, je me souviens plus des discussions qu'on avait sur ça avec Le Pors que des séances du groupe où on abordait tels ou tels indicateurs ou je sais pas moi... Avec Le Pors, on en a énormément discuté, et c'était vraiment intéressant d'essayer de réfléchir à comment on allait pouvoir mesurer l'intégration, même si c'était très prétentieux, très ambitieux... Mais, c'était une bonne démarche... Et, le HCI était 'OK'. [...] L'idée, c'était d'évaluer la politique d'intégration, et puis en plus, on était en plein dans ça, le rapport Viveret, je veux dire, c'est juste avant, c'est 1989. C'était les moyens d'évaluer ce qui changeait, comment... bon, ce qu'on voulait dans la politique d'intégration, parce qu'après tout, on se donnait des objectifs, c'était comment évaluer que oui on y arrivait, qu'on était dans le bon sens ou qu'au contraire, on y arrivait pas... »<sup>1732</sup>.

---

<sup>1728</sup> Sur cette opposition, cf. Spenlehauer Vincent, « Intelligence gouvernementale et sciences sociales », *op.cit.*, p.116.

<sup>1729</sup> Version de travail de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 29 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1730</sup> HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.47.

<sup>1731</sup> Rappelons qu' est en effet relancé, dans le cadre de la politique de « renouveau du service public » décidée par le gouvernement de M. Rocard, le thème de l'évaluation, avec notamment la rédaction par Patrick Viveret d'un rapport public : *Evaluer les politiques et des actions publiques. Rapport au Premier Ministre*, La documentation française (« rapports officiels »), 1989.

<sup>1732</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

Provocation de politiques publiques ou évaluation des actions en cours (ou les deux<sup>1733</sup>), s'il ne nous semble pas utile d'arrêter le positionnement véritable des « indicateurs d'intégration », c'est qu'il semble fondamentalement que la perspective poursuivie par A. Le Pors en la matière est encore une fois éminemment « politique » ; en ce qu'il s'agit de passer au-delà des finalités proprement bureaucratiques de la production statistique. Si cet objectif suscite ce faisant une appréhension parfois réticente de la part des membres administratifs du groupe « Statistiques », il se singularise toutefois en ce qu'il a pu s'appuyer – de manière relativement exceptionnelle par rapport à ce que nous avons déjà pu voir sur les autres « dossiers » statistiques – sur un large investissement de la plupart de ces derniers (principalement l'INSEE mais aussi les différents ministères sectoriels : Travail, Education nationale et Affaires sociales), mais à l'exception notable de la représentante de l'INED.

***b – Les critères d'intégration dans le travail du groupe « Statistiques », ou l'inversion des rapports de collaboration***

Pour A. Le Pors, il s'agit en l'occurrence, non pas encore de prétendre « renverser » telle idée reçue ou tel discours politique, mais d'abord et avant tout de définir au « politique », à l'action politique et publique d'un HCI, une sphère dont la primauté et légitimité se situe au-delà de la production statistique – certes robuste et routinisée, mais à la signification trop neutre et trop simple – ; une légitimité et une primauté à laquelle « l'administration qui fait ses statistiques » doit se subordonner :

« Oui ben pour moi y avait quand même au HCI, il devait y avoir une dimension politique certaine. On n'était pas l'administration qui fait ses statistiques et qui met à jour de manière périodique. [...] On essayé de mettre en rapport les tableaux, les différentes catégories, etc., avec des indicateurs de situation. Ça c'est très difficile à faire et on ne le fait jamais de façon satisfaisante mais simplement de dire qu'on va le faire, ça montre que la statistique n'a pas sa finalité en elle-même et ça a été important vis-à-vis de gens comme André Lebon. Pour lui, la statistique, c'est la statistique, point »<sup>1734</sup>.

---

<sup>1733</sup> Comme peut en attester par exemple cet extrait de *L'intégration à la française* : « l'intérêt des statistiques réside en leur capacité à décrire les phénomènes, repérer les évolutions, les expliquer. En cela, elles constituent un *outil de décision politique* et d'évaluation des politiques » ; HCI, *op.cit.*, p.344. Nous soulignons. Pour ajouter à la « confusion », nous pourrions indiquer que la formulation initiale et provisoire de ce passage publié ne prévoyait de ne mentionner que le repérage des aspects problématiques : « [c]e type d'analyse permet d'étudier à un instant donné la situation des étrangers et donc de révéler des difficultés particulières pour ces populations pouvant avoir des conséquences sur leur intégration ou celle de leurs enfants » (cf. Version provisoire de la partie de *L'intégration à la française* consacrée à la mesure de l'intégration, examinée lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 septembre 1992 ; archives publiques privées).

<sup>1734</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

L'on saisit dès lors, qu'outre les intérêts heuristiques spécifiques que peut présenter ce type de démarche et par-delà les constats méthodologiques possiblement aporétiques qui peuvent en découler, l'objectif poursuivi par le « conseiller d'Etat intégré » comme l'appelle M.-T. Join-Lambert, est davantage d'« affirmer » une « dimension politique » qui ne se déduit pas de la statistique telle qu'elle se produit, et encore moins telle qu'elle se pratique ; c'est-à-dire dans le cadre routinier et bureaucratique des différentes activités sectorielles. Il apparaît ainsi que le HCI est défini comme « lieu » du politique en ce que justement il transcende ces divisions puisqu'il est par définition en mesure et en autorité de rassembler les différents points de vue administratifs existants :

« [J]e veux pas dire que Lebon était contre mais, son travail, c'était un travail un petit peu répétitif... c'était un peu une sorte de fond de commerce qu'il s'était fait dans la publication de statistiques... chaque année, ça se renouvelait etc. Donc, il n'était *a priori* pas porté à lancer un truc nouveau faisant appel à l'INSEE, faisant appel etc. Donc, le HCI, dans la mesure où il rassemblait des gens différents, était le lieu où on pouvait faire ça... On sortait chaque administrateur de ses routines, de ses habitudes... ça ne signifiait pas pour autant qu'ils étaient contre mais, simplement, ce n'était pas leur boulot... »<sup>1735</sup>.

Certainement moins préoccupée par l'affirmation des rôles entre ce qui relève du « politique » et ce qui relève de l'« administratif », C. Ducastelle se montre quant à elle plus critique à l'égard de l'implication des différentes administrations dans ce projet critériologique. Continuant à formuler ce dernier au travers d'une perspective évaluatrice, elle intègre pour sa part les imprécisions inévitables des indicateurs dans un processus continu d'adaptation par rapport auquel la culture professionnelle des administrations françaises (par oppositions aux administrations anglo-saxonnes) est particulièrement inadaptée :

« Alors après, il a fallu réfléchir à quels types de critères on allait prendre et... le problème, c'est que ça ; ça a été arrêté : ça demandait du travail aux administrations, les gens ne comprenaient pas bien. Ce n'est pas du tout une façon française de prendre les choses. C'est beaucoup plus une méthode anglo-saxonne, c'est-à-dire, on met en place une politique et on met en place en même temps les moyens d'évaluer cette politique. Et, les indicateurs, c'était ça. [...] Et là où c'est un truc très anglo-saxon, c'est que ce n'est pas un truc qu'on définit et qu'après on ne touche plus... On doit mesurer ça. C'est quelque chose qui se nourrit, c'est-à-dire que la politique se mettant en place, on essaie de l'évaluer avec une première série de critères qu'on définit au début. On s'aperçoit que les critères ne sont pas les bons, on va les changer, les faire évoluer... afin de parvenir au fur et à mesure à mesurer de mieux en mieux ce que l'on fait. C'était ça le truc. [...] C'était l'esprit. On a absolument essayé d'évaluer ce qu'on faisait... Mais bon, ça a été très compliqué parce que c'était : 'Euh... on peut pas mesurer l'intégration'... Ben oui, on ne peut pas mesurer l'intégration ! Mais, on peut faire

---

<sup>1735</sup> *Ibid.*

des choses... Et par rapport à ça, la DPM était très très critique sur le truc Alors ça, je me souviens ! »<sup>1736</sup>.

Pour la secrétaire du groupe « Statistiques », il s'agit donc justement, au travers de la démarche des indicateurs, de mettre en place un mode de production d'informations qui, inévitablement voire intrinsèquement imprécises, nécessitent et supposent un fonctionnement par ajustement. Ne partageant manifestement pas cette manière de voir les choses, A. Lebon vient de son côté confirmer le point de vue de C. Ducastelle sur la nature et l'origine des réticences administratives :

« Mais bon, le problème, c'est le jour où on a essayé d'alimenter le moindre indicateur. Là on s'est rendu compte, soit que le matériau statistique n'existait pas, soit que le matériau statistique n'était pas en état de nous permettre d'interpréter sans erreur l'indicateur. Il y avait par exemple des variables qui interféraient, il y avait des effets de structure... et puis, aussi, par exemple l'acquisition de la nationalité à 18 ans faisait par exemple qu'on n'avait pratiquement pas de chômeurs étrangers. Donc, là, soit vous pensez qu'ils ont tous un travail ou bien, vous pensez juste qu'ils sont devenus Français... Donc, l'exercice était intéressant, c'était pas mal ce qu'il avait fait, mais l'intégration, là je parle pas au niveau philosophique... pour ça il y a le HCI, Costa-Lascoux et tous les penseurs et tout... mais bon, comment on fait pour la mesurer l'intégration ? Moi, je voulais bien qu'on travaille là-dessus mais... ça a jamais débouché, donc... mais, pour tout le groupe, c'était vrai ce que je vous dis »<sup>1737</sup>.

L'appréciation du caractère méthodologiquement incertain de la démarche n'a toutefois pas été perçue de manière aussi généralement rédhitoire que ne le prétend le représentant à la DPM ; à commencer par lui-même d'ailleurs. En effet, dans le cadre des tensions qui commençaient à se faire sentir au sujet de l'enjeu que constituait la publication annuelle d'un rapport public sur les flux d'immigration (cf. chapitre 3), la DPM, qui souhaite voir le HCI adopter une perspective élargie de la coordination statistique, s'efforce d'inciter le HCI à ne pas se concentrer sur les statistiques de flux qui constituait le cœur du « rapport DPM »<sup>1738</sup>, pour davantage porter son attention sur des aspects plus généraux comme le sont justement les « critères d'intégration ». C'est ainsi que la DPM se montre « anormalement » réactive – relativement au caractère dilatoire du reste de sa participation – lorsqu'il s'agit de fournir au HCI des éléments pour réfléchir aux « critères d'intégration ». Faisant donc preuve d'un exceptionnel « zèle », A. Lebon fait parvenir de manière spontanée à C. Ducastelle, dès

---

<sup>1736</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1737</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

<sup>1738</sup> A. Lebon commente à cet égard : « Ben, ce que je n'ai pas compris, c'est que ce rapport du HCI n'est finalement devenu qu'un rapport de flux et il est entré en concurrence directe avec celui de la DPM... s'il avait un peu élargi le truc, notamment à l'intégration... on aurait pu notamment intégrer d'autres ministères parce que finalement, il y avait des réunions où on était que trois ou quatre à parler... Ben, je veux dire l'Education nationale, ils ne maîtrisent pas les flux ! » : *ibid.*

la deuxième moitié de septembre 1990, « une petite contribution au dossier ‘Critères d’intégration’ que vous constituez pour une prochaine réunion du Groupe statistiques du Haut Conseil à l’Intégration »<sup>1739</sup> (cf. doc.23). Cette note qui est issue d’un « exercice effectué à l’occasion d’un séminaire ENA » qu’il avait co-animé avec G. Moreau l’année précédente, vise, précise A. Lebon, à « fournir un exemple concret de ce qui pourrait ressortir des travaux du Haut Conseil »<sup>1740</sup>.

---

<sup>1739</sup> Note transmise par A. Lebon à C. Ducastelle sur quatre indicateurs d’intégration en vue de la réunion du 10 octobre 1990 ; archives publiques privées. C. Ducastelle s’était vue confiée la réalisation d’un « dossier autour de l’intégration » lors de la réunion du 11 septembre 1990 (cf. compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*).

<sup>1740</sup> *Ibid.*



## Document 23

### Les critères d'intégration, un opportun sujet de contribution pour la DPM

Source : note transmise par A. Lebon à C. Ducastelle  
sur quatre indicateurs d'intégration en vue de la réunion du 10 octobre 1990

DIRECTION DE LA POPULATION  
ET DES MIGRATIONS

A. Lebon → Mme Ducastelle

A l'attention de M. La Pors et à la vôtre, je vous envoie une petite contribution au dossier "Critères d'intégration" que vous constituez pour une prochaine réunion du Groupe statistiques du Haut Conseil de l'Intégration.

1 - Il s'agit d'un exercice effectué à l'occasion d'un séminaire ENA que j'avais co-animé avec M. Moreau l'an dernier. Nous avons alors essayé de définir puis de chiffrer sur le plus long terme possible (en fonction des séries statistiques) quelques indicateurs d'intégration (ou plus simplement d'évolution vers un "modèle" français) de la population étrangère, ou au contraire de maintien d'un écart.

En définitive, et pour des raisons de temps, nous n'étions pas allés au-delà de quatre indicateurs :

- le taux de présence étrangère dans le second degré par cycle, par filière et dans l'enseignement spécial ;
- l'évolution du nombre et de la composition des mariages mixtes ;
- le taux de féminisation de la population active étrangère ;
- le taux de féminisation du chômage étranger.

2 - Ce sont les résultats de cet exercice, publiés en annexe au rapport du séminaire ENA, que je vous envoie. Je les ai fait mettre à jour, tout en étant un peu sceptique sur les chiffres de l'ACEMO 1988 que le SES m'a fournis (mais qu'il n'a pas publiés pour l'instant avec ce degré de détail).

3 - A mon avis, il ne s'agit pas de reprendre tels quels ces indicateurs ; le principal mérite des fiches ci-jointes est de fournir un exemple concret de ce qui pourrait ressortir des travaux du Haut Conseil lorsqu'auront été choisis quelques critères d'intégration :

- bien définis au plan conceptuel
- chiffrables sur un laps de temps suffisamment long

  
A. Lebon

Plus fondamentalement, la consultation des archives de fonctionnement du groupe « Statistiques », ainsi que les parties des différents rapports qui sont consacrées à cet axe de travail, nous indique à cet égard clairement que si ce projet métrologique a pu être initié, c'est principalement grâce à une implication soutenue de l'INSEE ; ainsi qu'à une participation des

services statistiques des administrations sectorielles (celui du Travail en 1990 et celui de l'Education nationale en 1991). C'est en effet d'abord et essentiellement vers l'INSEE que se tourne la présidence du groupe « Statistiques » dès la réunion du 28 août 1990, au cours de laquelle – on s'en souvient – la responsabilité de la réflexion critériologique avait été attribuée en propre à A. Le Pors et C. Ducastelle. Y est en effet parallèlement décidé que C. Wagner, la responsable de la cellule « Immigration » de l'INSEE se voit confiée (avec C. Ducastelle en support) « une réflexion sur une utilisation plus approfondie des enquêtes existantes pour approcher l'intégration »<sup>1741</sup>. Le compte-rendu de cette réunion semble même indiquer que l'INSEE en tant qu'institution, par-delà sa représentation au groupe « Statistiques », est partie prenante d'une telle démarche puisqu'il est ajouté non seulement que pourrait être « compris[e] la réalisation de traitements supplémentaires », mais aussi qu'« [un] groupe de travail y réfléchit actuellement à l'INSEE et souhaite que le Haut Conseil à l'intégration puisse préciser ces demandes »<sup>1742</sup>. Et même si ces engagements supplémentaires semblent, lors de la réunion suivante, le 11 septembre 1990, devoir être revus à la baisse et/ou retardés<sup>1743</sup>, il est toutefois précisé qu'« un premier point a déjà été fait sur les enquêtes de l'INSEE qui pourraient être utilisées »<sup>1744</sup>.

Passant sur le détail des étapes de ce travail<sup>1745</sup> qui, devant reposer sur une analyse des informations portant sur les étrangers dans quelques-unes des principales enquêtes conduites habituellement et régulièrement par l'INSEE ou ses SSM (notamment celui du ministère du

<sup>1741</sup> Compte-rendu de la réunion du 28 août 1990 du groupe « Statistiques », cité *supra*.

<sup>1742</sup> *Ibid.*

<sup>1743</sup> « Devant les contraintes du calendrier, il faudra certainement, pour le premier rapport du Haut Conseil à l'intégration, s'en tenir aux données statistiques existantes : les traitements supplémentaires pourraient n'être envisagés que pour l'année 1991. [...] Mme Wagner fera une note présentant les ordres de grandeur des délais nécessaires à la satisfaction des demandes (traitements supplémentaires – ajout de questions dans une enquête, etc.) » : compte-rendu de la réunion du 11 septembre 1990 du groupe « Statistiques », *op.cit.* À la séance du 16 octobre, les délais finalement annoncés pour la « remise en ordre du système statistique » sont de l'ordre de 6 à 7 ans : notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre, *op.cit.*

<sup>1744</sup> *Ibid.* « Ducastelle a vu Wagner qui lui a montré les enquêtes » : notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*

<sup>1745</sup> Se concentrant sur la période allant du début du mois de septembre 1990 à la fin du mois d'octobre 1990, il s'est décomposé en deux temps : en premier lieu, à la réunion du 11 septembre, C. Ducastelle se voit confier la réalisation, notamment à partir des éléments présentés par C. Wagner, d'un « dossier autour de l'intégration » pour le 9 octobre. Puis, suite à la discussion le 16 octobre de ce dossier qui pose les principales bases du « tableau de bord » reproduit plus haut (compte-rendu réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990), la réunion du 23 octobre donne notamment lieu à trois présentations : une première, générale, de la part de J. C. Labat (INSEE) sur l'« observation statistique des populations issues de l'immigration », notamment celle permise par les enquêtes de la statistique publique ; une autre – qui est d'ailleurs la seule participation « active » de P. de Miribel que nous ayons pu recensée – portant sur les enquêtes « Ménages », « Logement » et « Emploi » ; et une dernière assurée par la représentante du SES au sujet des principaux résultats sur les actifs « salariés » (notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990, *op.cit.*).

Travail)<sup>1746</sup>, et que l'on retrouve fidèlement dans la rubrique « Quelle approche statistique de l'intégration ? » du premier rapport du HCI<sup>1747</sup>, retenons plus globalement que l'appui apporté à cette démarche par l'INSEE en a marqué de manière déterminante la poursuite, plus ou moins continue, jusqu'au début de l'année 1993 – date après laquelle le projet ne sera plus reconduit. En effet, après un long premier semestre 1991 qui a été essentiellement dominé, par la question des statistiques de flux (cf. chapitre 4), ce n'est qu'au 25 juin 1991 que le projet est relancé par une présentation qui, faite par A. Le Pors, a pour objet la « poursuite des réflexions sur la critériologie »<sup>1748</sup>. Encore une fois, et en vue de la livraison du second rapport du HCI qui est prévue pour l'automne 1991, les « [p]riorités de la recherche critériologique en matière d'intégration » – pour reprendre le titre de la note du président du groupe « Statistiques » – passent encore une fois par l'INSEE, dont le directeur général, J.C. Milleron, semble d'ailleurs assurer le HCI de son soutien dans cette démarche : « Il a été convenu [...] d'engager des recherches précises, notamment pour répondre à la demande du Directeur Général de l'INSEE qui a proposé au HCI (groupe statistiques) de lui indiquer quelles étaient à ce sujet ses priorités pour un travail à moyen terme »<sup>1749</sup>. Aussi attestant en l'occurrence concrètement de la totale maîtrise qu'il exerce sur les orientations et la conduite de ce projet de mesure de l'intégration, A. Le Pors décide unilatéralement des thématiques sur lesquelles sera demandé à l'INSEE (mais aussi au SSM du ministère de l'Éducation nationale<sup>1750</sup>) de produire une étude :

« [J]e propose de développer la recherche en priorité sur la dimension 'promotion' du premier rapport du Haut Conseil, dimension explicitée en trois critères : réussite scolaire, qualification professionnelle et revenus. [...] Le premier thème correspondrait à une commande adressée à l'Éducation nationale, les deux autres à l'INSEE »<sup>1751</sup>.

Compte-tenu de la date tardive à laquelle est relancé le projet critériologique, seule l'étude réalisée par Dominique Bonnans (spécialement détachée par l'INSEE à cette mission) sur le

---

<sup>1746</sup> Le Panel Education (qui suivait depuis 1989, le parcours scolaire de 27 000 élèves de 6ème ou assimilés) de la sous-direction des enquêtes statistiques et des études de la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP) a également été utilisés, ainsi que d'autres « produits » de la statistique publique comme les études de l'édition de *Données sociales* de 1990.

<sup>1747</sup> Cf. HCI, *Le modèle français d'intégration*, op.cit., pp.38-47.

<sup>1748</sup> Cf. ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 25 juin 1991 ; archives publiques privées.

<sup>1749</sup> Note « PRIORITES DE LA RECHERCHE CRITERIOLOGIQUE EN MATIERE D'INTEGRATION » rédigée par Anicet Le Pors, en date du 24 juin 1991 ; archives publiques privées. Cf. Annexe 9.

<sup>1750</sup> P. Foulard de la DEP – dont la présence au groupe « Statistiques » depuis le début de l'année 1991 se justifiait notamment par la perspective de cette recherche critériologique – avait d'ailleurs précédé d'une quinzaine de jours la demande formulée par A. Le Pors en présentant lors de la séance du 11 juin 1991 une « Proposition d'indicateurs » pour la mesure de la réussite scolaire.

<sup>1751</sup> *Ibid.*

critère de la « qualification professionnelle » put figurer dans le rapport de novembre 1991<sup>1752</sup>. Toutefois, l'ensemble de ce programme d'analyses spécifiquement consacrées à la dimension de la « promotion sociale » du « tableau de bord » de l'intégration fut poursuivi et présenté dans le rapport « grand public » du HCI, *L'intégration à la française*<sup>1753</sup> ; la division « Revenus » de l'INSEE s'acquittant de l'étude du critère du même nom<sup>1754</sup> et la DEP effectuant les traitements nécessaires pour le calcul des indicateurs correspondant à la « réussite scolaire »<sup>1755</sup>.

Il est par conséquent manifeste que le projet de mesure critériologique de l'intégration formulé par A. Le Pors au nom du HCI a pu donc compter, de l'automne 1990 jusqu'à l'été 1992, sur une implication constante de l'INSEE, de ses services et agents (membres ou non du groupe « Statistiques »), ainsi qu'y compris de la participation, certes plus ponctuelle mais néanmoins effective des principaux SSM concernés. L'on retrouve même trace d'une note rédigée par A. Lebon en avril 1991 et intitulée « Quelques réflexions sur les indicateurs d'intégration et leur mesure »<sup>1756</sup>. Dans ce concert de *bonnes volontés*, l'on ne peut toutefois que remarquer une absence aussi tenace qu'étonnante ; celle de M. Tribalat. Et pour cause, celle qui va pourtant être la maîtresse d'œuvre d'une enquête sur l'intégration – que va tellement soutenir le HCI que lorsqu'elle en fera paraître un ouvrage « grand public » de restitution, c'est M. Long en personne qui en écrira la préface – se montre pour le coup sur ce seul sujet totalement hostile à l'initiative statistique des « sages ».

---

<sup>1752</sup> Transmise en sa version provisoire le 20 septembre 1991 aux membres du Groupe « Statistiques », cette étude « Définir et analyser des indicateurs d'intégration » constitue sous sa forme résumée la quasi-entièreté du chapitre « Mesurer l'intégration », mais figure également en annexe du rapport dans sa version complète : HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, pp. 46-53 et 133-139.

<sup>1753</sup> En effet, alors que l'étude de D. Bonnans avait déjà intégré des éléments sur les indicateurs de deux autres dimensions, « Famille » (taux de mariages mixtes) et « Vie en société » (pourcentage dans la population carcérale), le rapport de 1993 avait apporté au sujet de celle-là des estimations issues d'une récente étude de l'INSEE portant sur la fécondité des femmes étrangères (cf. Isnard Michèle, « La fécondité des étrangères en France se rapproche de celle des Françaises », *Insee Première*, 231, novembre 1992 ; et HCI, *L'intégration à la française*, *op.cit.*, pp.335-337) ; ainsi que prolongé celle-là en sollicitant une étude d'actualisation auprès de Pierre Tournier et Philippe Robert du Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) (cf. HCI, *L'intégration à la française*, *op.cit.*, pp.323-331 ; compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 décembre 1991 ; ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 25 février 1992 et compte-rendu de la réunion du 21 avril 1992 du groupe « Statistiques »).

<sup>1754</sup> Cette étude non publiée s'appuyait notamment sur les enquêtes « Structures des salaires », « Revenus fiscaux » et « Budget des familles » (cf. HCI, *L'intégration à la française*, *op.cit.*, pp.331-335 ; compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 décembre 1991 ; ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 24 mars 1992 ; compte-rendu de la réunion du 21 avril 1992 du groupe « Statistiques »).

<sup>1755</sup> *Ibid.*, pp.315-323. Pour ce faire, un sous-groupe de réflexion composé de M. Attal, C. Thélot et P. Verdier a été constitué au sein du ministère de l'Éducation nationale afin de conduire une « étude de synthèse sur les élèves de nationalités étrangères » (cf. compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 décembre 1991, *op.cit.* ; ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 mars 1992 ; compte-rendu de la réunion du 21 avril 1992 du groupe « Statistiques »).

<sup>1756</sup> Citée par Dominique Bonnans, in HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, *op.cit.*, p.138.

À vrai dire même, les explications données par M. Tribalat au sujet de son absence total d'engagement en la matière – par opposition flagrante au caractère presque dominant de son investissement sur d'autres questions statistiques – sont nombreuses tant ses récriminations semblent sans appel. Toutefois aucune de ces justifications ne nous étonnera puisqu'elles sont dans l'exact prolongement de ses positionnements et prises de position au sujet de la nécessité de l'adoption de la catégorie d'« immigré ». Tout d'abord, rappelant une problématisation définitionnelle de l'intégration qu'elle avait notamment eu l'occasion d'exprimer au moment des discussions portant sur la réponse à apporter au Groupe « Choussat », M. Tribalat met en avant que la logique du « tableau de bord » a le défaut de privilégier une approche de l'immigration par ses « problèmes » :

« Ah moi, je n'étais pas du tout d'accord avec ça, ces trucs, c'était des indicateurs trop rudimentaires. Mais, je leur ai dit ce que j'en pensais même si Le Pors était très attaché à sa petite invention. J'étais contre l'idée d'avoir une espèce de 'tableau de bord' avec des feux lumineux qui passent au rouge. Je trouvais que c'était un peu simplet pour la question. Et puis, c'était toujours la même idée qu'on ne pouvait s'intéresser à l'intégration que sous l'angle des problèmes sociaux »<sup>1757</sup>.

De plus, selon un argumentaire qu'on lui connaît déjà depuis sa rationalisation scientifique de la substitution de la notion d'« immigré » à celle d'« étranger », la démographe reproche au projet de prétendre formuler une interrogation statistique à partir de sources dont l'établissement n'est ni contrôlé, ni nécessairement compatible avec celle-ci :

« [M]oi, je n'ai pas participé à ça. C'était des indicateurs qui partaient de l'existant. C'était des indicateurs qui avaient l'inconvénient d'être frustrés, c'est-à-dire de ne pas beaucoup renseigner sur la question qu'on se posait. Et, en plus, ils laissaient penser qu'en l'état on pouvait y répondre... Mais bon, s'ils tenaient à leurs indicateurs ! Moi, je m'en foutais. Ma signature n'était pas engagée par ça »<sup>1758</sup>.

Enfin, d'une manière en l'occurrence relativement comparable à celle d'A. Lebon dans son appréciation que nous livrons plus haut sur ces critères d'intégration, M. Tribalat ne se satisfait pas du caractère intrinsèquement incertain de cette méthodologie. Toutefois, s'il y a similitude dans le grief, cette dernière se singularise encore une fois par le point de vue démographique depuis lequel elle caractérise la logique de production de cette imprécision. C'est ainsi que moquant A. Le Pors qui, conformément à l'esprit de sa démarche, considère comme un « résultat » l'approximation d'une cause probable d'inexactitude statistique – en

---

<sup>1757</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1758</sup> *Ibid.*

l'occurrence, les « effets de structure »<sup>1759</sup> –, M. Tribalat rappelle que la scientificité de l'observation démographique d'une cohorte, implique l'homogénéité de cette dernière ; ou du moins la constance de son taux d'hétérogénéité<sup>1760</sup> :

« [L]es effets de structure ! Le Pors était très impressionné par les effets de structure. A l'époque, je lui avais expliqué ce que c'était qu'un effet de structure. Ça lui plaisait beaucoup et, il en mettait partout. Mais, moi, c'est ce qui me semblait pénible. Je veux dire, si l'objectif c'est de mettre en évidence les effets de structure... c'est intéressant, mais quand vous n'avez que ça comme résultat au bout... c'est limité. Et, c'est pour ça qu'il faut trouver les outils qui vous allègent. Dans la démographie, si vous voulez, les effets de structures, on les traite comment ? On dit qu'il ne faut pas qu'ils évoluent dans le temps pour les indices que vous calculez. Vous pouvez avoir une hétérogénéité à la base dans la cohorte que vous avez commencé à étudier dans le temps, pourvu qu'elle se maintienne. Ce qui est dramatique, c'est quand elle évolue au fur et à mesure du temps. Ce qui était tout le temps le cas quand ils faisaient les choses comme ils les faisaient »<sup>1761</sup>.

Pour donner un aperçu de la différence de perspective entre la démographe et le président du groupe « Statistiques », il suffit certainement de se reporter à l'angle sous lequel A. Le Pors présente encore en 1996 les « progrès » apportés – en sus de ceux dus au travail taxinomique – par cette critériologie de l'intégration :

« Et je crois que c'est un grand progrès que d'avoir traité de ces données [i.e. celles sur l'immigration] en ayant, plus que par le passé sans doute, fait preuve de rigueur quant à la définition de ces catégories. [...] Ces progrès vont au-delà de cette simple catégorisation. On commence à savoir ce qu'est un 'effet de structure'. On sait qu'en matière de scolarité, si l'on tient compte de tous les éléments caractéristiques, des conditions de vie, de travail, des populations considérées, il n'y reste plus rien à expliquer par l'ethnie ou la nationalité. En revanche, on sait qu'à l'embauche, un maghrébin a un taux de refus qui, lui correspond bien effectivement à ses caractéristiques ethniques, puisqu'il a deux fois plus de difficultés à trouver un emploi. Entre les deux, si on examine la population délinquante, on peut d'entrée, dire qu'y a cinq fois plus d'étrangers incarcérés que de Français ; mais si on enlève les peines qui se rattachent au droit de séjour que, par définition, seuls les étrangers peuvent connaître, on tombe à trois pour un ; et si on poursuivait en prenant les autres paramètres caractéristiques

---

<sup>1759</sup> En statistique l'« effet de structure » désigne le fait qu'une analyse faite sur des parties de la population donne des résultats différents de l'analyse globale de cette population. L'INSEE en donne la définition suivante : « Lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ce paradoxe s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres régressent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela arrive si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins payés, de plus en plus rares » : cf. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/effet-structure.htm>.

<sup>1760</sup> Ou plus exactement, ce qu'on appelle la « variation à structure constante », qui se calcule comme une moyenne pondérée des variations des moyennes de chaque sous-population, les pondérations étant les masses de la grandeur pour chaque sous-population.

<sup>1761</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

de l'effet de structure, on arriverait sans doute à réduire le rapport, sans probablement le réduire à un »<sup>1762</sup>.

Ainsi, ce qui est proprement une aberration statistique pour l'une, est volontiers présenté par l'autre comme participant légitimement d'« une série d'approches différentes qui s'efforcent de cerner une réalité, dont on n'aura jamais sans doute atteint la vérité profonde, mais qui chemin faisant, [...], permettent à la société d'avoir une meilleure connaissance d'elle-même »<sup>1763</sup>. Ce qui est surtout patent dans cette divergence de point de vue, c'est clairement la différence des registres de scientificité ; entendus comme les énonciations tant de l'usage légitime de la science que des conditions et nécessités légitimes de sa pratique. Aussi, la « mesure de l'intégration » s'apparente-t-elle à un « point d'achoppement » dans la relation entre ces deux acteurs qui présentent pourtant par ailleurs des « dispositions scientifiques » très largement compatibles ou complémentaires ? Cet objectif métrologique semble même inverser le sens des rapports de collaboration normalement en vigueur dans ce groupe de travail. Ainsi, là où et quand les autres membres participent communément et de manière continue à cette recherche critériologique portée par la direction du groupe « Statistiques », en se satisfaisant plus ou moins des limites méthodologiques intrinsèques à l'exercice, la démographe se retrouve exceptionnellement et de son fait en marge.

L'établissement d'un « tableau de bord » pour la politique d'intégration apparaît ainsi comme un projet statistique spécifique dans le cadre de l'économie générale des axes de travail prioritaires du groupe « Statistiques » ; en ce qu'il découle très directement de la volonté propre des « sages », et tout particulièrement celle d'A. Le Pors. Ne se contentant pas de « visibiliser » sur le court terme la maîtrise d'affirmations chiffrées sur l'immigration comme quantité globale, ni de répondre à la demande exprimée par le Premier ministre qui se focalisait notamment sur l'organisation des statistiques de flux, la formulation de cet objectif présente par ailleurs la particularité de s'inscrire dans le prolongement de l'ensemble de ce mouvement qui, au sein de l'Etat (principalement à l'INSEE et au CGP) conduit depuis les années 1970 à passer de questionnements sur l'utilité et la rationalité économique des actions publiques à des réflexions sur l'élaboration d'évaluation en différenciation de finalités des

---

<sup>1762</sup> Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée*, *op.cit.*

<sup>1763</sup> *Ibid.* Pour encore attester de l'importance accordée en tant que « résultat » aux « effets de structure », l'on peut encore citer ce passage de la section intitulée « Peut-on mesurer l'intégration ? » de *L'intégration à la française* : « L'analyse approfondie des différents indicateurs a été d'un réel apport pédagogique dans la mesure où elle a permis de relativiser des différences apparentes entre populations française et étrangère en révélant, par exemple, l'importance des 'effets de structure' de ces populations » ; HCI, *op.cit.*, p.301.

politiques publiques<sup>1764</sup>. La mise en place d'une critériologie de l'intégration ambitionne ainsi, par le rassemblement et le croisement d'informations statistiques partielles produites dans le cadre d'activités administratives ou d'enquêtes statistiques sectorielles, de mettre au service de la politique d'intégration, une représentation synthétique de la situation sociale des populations de l'intégration. Présentant l'avantage (par rapport notamment à la réorganisation des statistiques de flux) de mettre aussi bien les agents de l'INSEE que les représentants des différents ministères en position d'exploiter plus directement leur registre de compétence, l'élaboration de ce « tableau de bord » est de très loin le produit le plus collectif du travail initié par le groupe « Statistiques », mais également le moins empreint de la sensibilité démographique. Or, comme nous allons justement le voir, M. Tribalat ne se tient en quelque sorte en retrait de cette recherche critériologique que pour mieux proposer un projet autre, parallèle, qui se propose également de « mesurer » l'intégration ; mais bien évidemment cette fois-ci, en respectant scrupuleusement les logiques démographiques d'observation.

## 2 – ... à l'observation temporelle du processus d'intégration

Comme le prouve cet exemple de la démarche sur les « indicateurs d'intégration », le rapport de collaboration maintes fois éprouvé entre les sages et la démographe ne fonctionne pas en lui-même et pour lui-même comme s'il s'agissait d'une logique relationnelle invariablement donnée. Même si elles se sont régulièrement établies selon des formulations divergentes de finalité (de la quantification des stocks séculaires à celle des flux annuels), ces situations de convergence pratique semblent reposer sur la condition *sine qua non* que l'« objet statistique » soit extrait des propositions concrètes initialement faites par M. Tribalat – qu'elles aient été présentées indirectement aux « sages » (comme le schéma du processus d'immigration) ou directement (comme la méthode de comptabilité des flux ou la procédure de traitement d'AGDREF) – ou du moins, suppose-t-on, qu'il soit compatible avec les principes de l'observation démographique. Ce n'est en effet qu'à partir et autour de l'authenticité démographique de cette « extraction » qu'ont pu justement se produire les conformations argumentatives dans lesquelles se combinent dans leur hétérogénéité le ou les discours publics des « sages » et les formulations méthodologiques de la démographe. Aussi,

---

<sup>1764</sup> A. Le Pors étant un exemple caractéristique du rôle de « filtre » joué, comme le montre V. Spenlehauer, par les membres des grands corps dans les modalités d'exploitation importation de ces préoccupations d'origine étasuniennes dans le fonctionnement de l'appareil administratif français. Sur ce point et de manière plus générale sur ces interrogations concernant les modalités de « détermination de la valeur » des actions, cf. Spenlehauer Vincent, *L'évaluation des politiques, avatar de la planification*, thèse de science politique sous la direction de François d'Arcy, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998.



voyons-nous très clairement que dans le cas de l'établissement de ce « tableau de bord » – dont nous avons indiqué quelle en était l'origine intellectuelle – M. Tribalat ne semble en aucune manière disposée à travailler pour le compte du HCI.

Toutefois, si elle en conteste les procédés méthodologiques ainsi que les présupposés analytiques, M. Tribalat, qui ambitionne par ailleurs depuis plusieurs années de mener une enquête quantitative sur cet objet, ne récusé par contre aucunement l'objectif de mesure de l'intégration. Aussi, se trouvant dans une situation en quelque sorte intermédiaire à celle de la quantification du « schéma 'Tribalat' » – en ce qu'il s'agit d'une recherche élaborée indépendamment et en amont de la constitution du groupe « Statistiques » et celle de la proposition de la méthode de comptabilité des flux – dans la mesure où elle prend place dans un objectif statistique explicitement formulé par les « Sages » – ce projet d'enquête s'impose progressivement comme finalité statistique prioritaire par rapport à l'élaboration du « tableau de bord » de l'intégration au nom d'une scientification (démographique) de la production cognitive et statistique dont peut et doit se doter la nouvelle politique publique.

C'est essentiellement autour de la reprise à leur compte par les « sages » de l'idée centrale de cette enquête, et selon laquelle l'intégration ne peut être appréhendée en tant que processus propre (c'est-à-dire non pas relativement à des « problèmes sociaux » prédéfinis) qu'au travers d'une observation des (mêmes) individus dans le temps, que se reconstitue effectivement la coalition d'intérêt entre les « sages » et la « démographe ». S'immisçant dans le cadre et dans le cours même de la conduite de la recherche critériologique comme contre-point méthodologique, l'observation temporelle attribuée au projet d'enquête portée par M. Tribalat, qui n'apparaît initialement qu'en marge des préoccupations statistiques des « sages » (a), devient progressivement dans la production discursive de ces derniers la définition même de la mesure de l'intégration à laquelle ils souhaitent, de façon pédagogique, associer le HCI (b).

### ***a – Le projet d'enquête Tribalat comme marge et limite de la critériologie***

L'approche statistique de l'intégration que M. Tribalat finit en l'occurrence par proposer aux « sages » n'est rien de moins que la conduite d'une enquête publique spécifique. Cette enquête est spécifique non seulement par son objet, dans la mesure où elle doit prioritairement porter sur les immigrés et leurs enfants, mais également car il s'agit du projet d'enquête que M. Tribalat a déjà déposé au sein de l'INED quelques années auparavant :

« Ben en fait, Tribalat l'avait pensée avant la mise en place du HCI... elle l'avait pensée avant parce qu'elle voulait bénéficier du recensement pour pouvoir prendre un échantillon représentatif des populations qu'elle voulait étudier et... c'est ce qui s'est passé. Il y a eu le recensement et du recensement ont été tirés des échantillons représentatifs des populations... alors y avait 'immigrés', 'nés en France' et 'Français'... »<sup>1765</sup>.

S'inscrivant, comme la constitution du schéma du processus d'immigration », dans le prolongement de la recherche *Cent ans d'immigration*<sup>1766</sup>, ce projet d'enquête – qui constitue manifestement un palier important dans sa carrière au sein d'un INED qui achève d'ailleurs sa mutation organisationnelle en tant qu'institut de recherche producteur d'enquêtes quantitatives<sup>1767</sup> – vise également à se doter des outils permettant l'observation correcte des « générations »<sup>1768</sup> :

« Ben, si vous ne fabriquez pas le chiffre, vous pouvez pas travailler... Ce qu'il faut, c'est le concevoir à l'origine. Et, c'est pour ça que je fais MGIS : parce qu'il n'y a pas d'outil. Et le truc, c'est que dans la foulée du *Cent ans*, vers la fin de l'année 1987, je me rends compte qu'en fait, bien que n'étant pas grand-chose à l'INED, finalement le service des enquêtes s'est étendu et des tas de gens se mettaient à proposer des enquêtes et donc, je me suis dit : 'Certes, je ne suis pas grand-chose mais, pourquoi pas ?'. Et puis, mais d'abord, le truc c'est parce que je sais qu'en l'état, il y avait un problème d'outil pour prendre en compte le mouvement par génération. Ça suffisait de dire que c'était insatisfaisant etc. Donc, j'ai osé proposer un projet et puis, j'avais vraiment acquis la certitude que quand vous avez un indice à calculer, ça suppose de concevoir la fabrication à l'origine. Si vous voulez vraiment le calculer dans les formes et comme il faut... ».<sup>1769</sup>

Autrement dit, bien que se caractérisant par son caractère évidemment exceptionnel et ponctuel, ce projet d'enquête ne se différencie aucunement de la proposition de la catégorie

---

<sup>1765</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1766</sup> Cf. la section « Naissance du projet d'enquête » de l'introduction de : Tribalat Michèle & alii, *De l'immigration à l'assimilation...*, *op.cit.* : « La nécessité de mener une grande enquête sur les conditions de vie des immigrés et de leurs enfants nés en France est apparue vers le milieu des années quatre-vingt. À cette époque nous avons entamé un important travail à l'INED sur la mesure de l'«apport démographique» qui faisait apparaître l'inadéquation des données habituellement collectées. [...] L'ampleur de ces lacunes rendait indispensable une opération de collecte spécifique. Ce projet, conçu dès 1987, nécessitait [...] l'accès à la base de sondage du recensement de 1990 », p.14.

<sup>1767</sup> Il faut en effet rappeler que l'INED, qui a vu, de 1965 à 1985, ses effectifs doubler (passant de 75 à 150 agents), a connu par-là même une dynamique de diversification des champs de recherche et la création de nouveaux services administratifs: le service informatique et celui relations internationales et des stages en 1972, le service de la coopération en 1974 et enfin, en 1982, un service exclusivement consacré à la réalisation des enquêtes élaborées par les chercheurs membres de l'institution.

<sup>1768</sup> Cf. par exemple le compte-rendu de la réunion INED-INSEE qui s'est tenue à l'INED au sujet de l'enquête MGIS le 8 juillet 1991 (archives publiques privées), et qui confirme par ailleurs la période avancée par M. Tribalat de la date de dépôt de ce projet d'enquête : « Les participants à cette réunion [*i.e.* Jacques Boudoul, Claude Seibel, C. Wagner pour l'INSEE et G. Calot, P. Festy, Benoît Riandey et M. Tribalat] s'accordent pour fixer comme objectif à l'enquête sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants l'analyse des mécanismes d'intégration, notamment *au fil des durées de séjour et d'une génération à la suivante*, conformément aux notes d'objectifs de l'INED *de fin 1987*, juin 1989 et décembre 1990 ». Nous soulignons.

<sup>1769</sup> *Ibid.*

d'« immigré » qui vise à une normalisation généralisée de l'ordre statistique et à une reconfiguration en amont des conditions de la production statistique : « [j]e trouvais que c'était une bonne caisse de résonance pour les idées que j'avais sur le calcul des flux »<sup>1770</sup>. Tout comme la « supériorité » méthodologique de l'« immigré » et l'« utilité » analytique des conventions comptables et techniques sur les statistiques de flux, l'enquête par suivi générationnel et individuel des trajectoires im-migratoires offrait l'avantage pratique d'appréhender la dimension temporelle qui, selon M. Tribalat, caractérise donc en propre l'essence même du savoir démographique. En bref, une observation ne peut être caractérisée de démographique que si elle permet la continuité d'observation dans le temps de l'évolution (quantitative ou qualitative) des cohortes considérées. Afin d'attester – à partir d'un matériau autre que les entretiens ou les écrits scientifiques – de la permanence de cet argument dans la justification que donne M. Tribalat à ce projet d'enquête, l'on peut aisément se reporter encore une fois à la Nocturne organisée par Pénombre en octobre 1996 (c'est-à-dire à une période où l'enquête, achevée, a déjà fait l'objet de plusieurs publications de restitution). En effet, faisant partie des quatre intervenants spécifiquement prévus pour poser la base des discussions<sup>1771</sup>, M. Tribalat, qui prend la parole immédiatement après A. Le Pors, résume l'objectif poursuivi par son enquête par l'établissement des conditions d'observation permettant d'appréhender l'immigration en tant que processus démographique ; et donc, temporel :

« L'enquête 'mobilité géographique et insertion sociale' s'intéressait à l'évolution des comportements et plus généralement au processus d'assimilation. Sans entrer dans les détails de la démarche, l'idée de fond qui a guidé *la composition du champ d'observation était celle de processus collectif*. La question à résoudre était : *comment déterminer le champ d'observation qui donne une priorité à l'idée de processus, et donc à la dimension temporelle du phénomène ?* Ceci m'a amenée d'abord à distinguer *deux notions de temps, une notion de temps individuel et une notion de temps générationnel*. Donc ma question, en gros, c'était de savoir comment évoluaient *les comportements au fil du temps et au fil des générations* »<sup>1772</sup>.

Cependant, si l'argumentaire de M. Tribalat nous est aisément compréhensible – en ce qu'on perçoit la continuité avec l'ensemble des éléments déjà évoqués relativement à ses positionnements et prises de position –, ce qui peut par contre l'être beaucoup moins, c'est la

---

<sup>1770</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1771</sup> En introduction Pierre Tournier et Philippe Bernard indiquent en effet qu'après une longue présentation introductive d'A. Le Pors, suivent, avant que la parole ne soit donnée à l'assemblée, trois présentations dont la première est celle de M. Tribalat sur le thème « quelles catégories pour quelle information sur les populations étrangères, notamment est-ce que la catégorie de nationalité est suffisante pour décrire ses évolutions ? » : Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée, op.cit.*

<sup>1772</sup> *Ibid.*

manière dont ce projet élaboré en dehors du HCI va progressivement mais notablement s'imposer comme l'un de ses objectifs statistiques prioritaires, au même titre – et même davantage, comme nous allons le voir – que le projet originel de recherche critériologique que les « sages » soutenaient. En effet, nous nous souvenons que déjà le cas du « schéma Tribalat » présentait cette même caractéristique, à savoir : provenir d'un travail de recherche conduit de manière totalement indépendante et antérieure par rapport à la « mission statistique » du HCI. Toutefois, nous avons en l'occurrence souligné l'importance du rôle joué par l'un des résultats quantifiés sur lequel avait débouché cette recherche – pour mémoire, les 14 millions de personnes d'origine étrangère – dans la récupération par le HCI de certaines précisions taxinomiques. Or, nous sommes ici dans un cas de figure où cette recherche scientifique tierce n'a pas encore été conduite – et ne le fut pas d'ailleurs avant que le recensement dont devait être tiré un échantillon ne soit dépouillé, c'est-à-dire à l'automne 1992<sup>1773</sup> – ni complètement précisées ses conditions de réalisation (délimitation de l'échantillon, examen du questionnaire, financement et budget, organisation et accord de la Commission nationale Informations et libertés (CNIL))<sup>1774</sup>. Aussi, réitérons-nous notre interrogation : comment s'est dès lors opérée la récupération de cette enquête prévue par l'INED (avec la collaboration de l'INSEE depuis 1988), par le HCI dans le cadre de son projet d'approche quantifiée de l'intégration ?

En premier lieu, il faut indiquer que le projet de « tableau de bord » ne disparaîtra pas<sup>1775</sup>, puisqu'ainsi que nous l'avons rapidement évoqué, il a continué à être étoffé jusqu'à la fin de l'année 1992 en vue de la publication de *L'intégration à la française* en avril 1993 ; rapport dans lequel d'ailleurs ce type d'analyse se trouve encore allègrement loué pour les possibilités d'approximation, de compréhension et de réflexion prospective qu'il permet :

« Ce type d'analyse [...] comporte des aspects positifs. Il permet d'étudier à un instant donné la situation des étrangers et donc de révéler des difficultés particulières pour ces populations pouvant avoir des conséquences sur leur intégration ou celle de leurs enfants. Il permet d'alerter sur des interprétations trop hâtives et par là même erronées des statistiques concernant certains publics. Il a au surplus des vertus pédagogiques. Il permet une meilleure réflexion sur l'amélioration de l'observation tenant compte de la nature des sources d'information et des caractéristiques du phénomène à observer »<sup>1776</sup>.

---

<sup>1773</sup> Cf. Tribalat Michèle & alii, *De l'immigration à l'assimilation...*, *op.cit.*, p.14.

<sup>1774</sup> Toutes ces questions étant encore par exemple pleinement à l'ordre du jour de la réunion qui se tient le 8 juillet 1991 à l'INED entre des représentants de l'INSEE et de l'INED (*cités supra*) : cf. compte-rendu de la réunion INED-INSEE qui s'est tenue à l'INED au sujet de l'enquête MGIS le 8 juillet 1991, *op.cit.*

<sup>1775</sup> Du moins jusqu'à la fin du dernier mandat en mars 1993. Par la suite, et dans un contexte que nous aurons l'occasion de développer dans la deuxième section de ce chapitre, on ne retrouve plus trace aucune de cette initiative.

<sup>1776</sup> HCI, *L'intégration à la française*, *op.cit.*, pp.301-302.

Ainsi, ce projet d'enquête ne va pas à proprement parler se substituer à la recherche critériologique. Il va davantage progressivement s'affirmer, non seulement comme la démarche à l'aune de laquelle le socle d'imperfections de l'option analytique de la critériologie se trouve reformulé, mais également par-là même, comme une voie propre et parallèle du projet politique de métrologie de l'intégration. Pour en rendre compte, nous allons, au croisement des archives du groupe « Statistiques » et des trois rapports du HCI dans lesquels est abordée la « mesure de l'intégration », retracer en quelque sorte l'évolution des formulations qui ont trait aux relations cognitives qui s'établissent entre les deux démarches en question. Pour en simplifier l'exposition, indiquons par avance que la rupture se situe clairement entre les remises du premier et du second rapport du HCI. Mais commençons tout d'abord par nous efforcer de repérer les toutes premières mentions faites au projet d'enquête INED-INSEE, ainsi que la manière dont il est évoqué. La première *trace* qu'on en retrouve – et encore est-elle incertaine – dans les documents de travail, qui jalonnent le fonctionnement du groupe « Statistiques » jusqu'à la rédaction du premier rapport, date de la séance du 23 octobre 1990 ; c'est-à-dire la séance au cours de laquelle furent passées en revue par P. de Miribel les éléments des enquêtes INSEE pouvant être utilisés pour alimenter le tableau de bord de l'intégration, mais également et en l'occurrence surtout où J.-C. Labat fit en complément une présentation générale sur « [l]'observation statistique des populations issues de l'immigration »<sup>1777</sup>. En effet, dans le passage, titré « présentation Labat », des notes manuscrites prises par M. Tribalat lors de cette même réunion, on peut lire l'inscription suivante : « [p]as de source pour analyse longitudinale satisfaisante → Enquête INSEE-INED »<sup>1778</sup>. Avant d'évoquer le statut d'objectivité de cette mention, situons-la par rapport au texte de la note de J.-C. Labat. Celle-ci, qui dressait un très large panorama des sources statistiques pour l'analyse du dénombrement des populations en question, se terminait par une série de considérations relatives à l'approximation de leurs « structures socio-démographiques » et aux « analyses des comportements et analyses longitudinales »<sup>1779</sup> :

« Tout dénombrement provenant d'un recensement ou d'une enquête par sondage s'accompagne d'une description socio-démographique plus ou moins détaillée. Certaines enquêtes peuvent fournir une description socio-démographique intéressante sans être pour autant d'un apport appréciable pour le dénombrement des populations concernées. Les évaluations faites [...] ne peuvent s'accompagner que d'une description socio-démographique très sommaire (au mieux par sexe, âge et nationalité). Une analyse des comportements, allant

---

<sup>1777</sup> Cf. *supra*.

<sup>1778</sup> Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1779</sup> Note de travail « L'observation statistique des populations issues de l'immigration » établie par J.-C. Labat et présentée lors de réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990.

au-delà de l'observation des structures, nécessite en général la connaissance d'éléments biographiques qu'on ne peut obtenir que par des enquêtes spécifiques »<sup>1780</sup>.

Aussi, est-ce que ce constat de J.-C. Labat – dont d'ailleurs certains aspects complémentaires avaient déjà été évoqués au cours de séances précédentes<sup>1781</sup> – ouvre un espace à la démographe pour introduire dans le cadre des réflexions du HCI, le projet d'enquête qu'elle porte depuis plus de trois ans ? Est-ce que, s'appuyant sur l'affirmation provenant d'un agent de l'INSEE – et selon laquelle seule une enquête longitudinale avec recueil d'informations biographiques, c'est-à-dire très exactement ce que doit être son enquête, peut informer sur les comportements sociaux de l'immigration –, M. Tribalat saisit l'occasion, au travers de ce projet métrologique de l'intégration du groupe « Statistiques », d'« enrôler » le HCI ? En toute rigueur, c'est à dire étant donné que nous nous appuyons sur les notes manuscrites de cette dernière et n'étant pas en la possession du compte-rendu de cette réunion, nous ne pouvons l'affirmer. Par contre, ce dont on peut attester – et qui par là même peut néanmoins consolider cette hypothèse de l'« enrôlement », ou plus modestement du « concernement » –, c'est que la semaine suivante, ce projet d'enquête, dont on ne retrouve aucune trace avant les notes manuscrites de M. Tribalat du 23 octobre 1990, est mentionné dans la version de travail, en date du 29, de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI. C'est toutefois un usage quelque peu décalé, ou plutôt purement instrumental, qui est fait de cette évocation. Elle vaut exemple dans un développement visant à souligner que la reconfiguration de la production statistique autour et à partir de la formulation récente de ce nouvel objectif de l'action publique qu'est l'intégration ne pourra ne se faire que sur un temps inévitablement long :

« [L]a remise en ordre de la connaissance de l'immigration en France – et nos voisins de la Communauté européenne sont confrontés à des problèmes aussi ou plus difficiles – constitue une tâche de longue haleine, qui demandera plusieurs années d'efforts. [...] Pour ne citer qu'un exemple, l'INSEE et l'INED ont un projet commun d'enquête qui améliorera grandement la connaissance dans cette matière ; mais entre la décision de principe, l'obtention des moyens budgétaires et humains, la réalisation de l'enquête et son exploitation, il se passera nécessairement plusieurs années »<sup>1782</sup>.

---

<sup>1780</sup> *Ibid.*

<sup>1781</sup> Il est en effet question de procéder « à des exploitations supplémentaires d'enquêtes déjà réalisées », « à la définition de questions supplémentaires pour des enquêtes à mener », mais il est précisé que « la contrainte de la taille des échantillons est réelle » : cf. le compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.* et les notes manuscrites manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.*

<sup>1782</sup> Version de travail de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, en date du 29 octobre 1990, *op.cit.* La référence aux pays de la Communauté européenne renvoie à deux articles de presse communiqués par J. Rigaudiat à A. Le Pors et J.-P. Costa et qui, faisant état d'un rapport d'experts pour la Commission européenne sur la nécessité de généraliser les politiques d'intégration dans les Etats membres,

Sans que l'assertion soit inexacte, elle indique toutefois sur quel registre cette enquête est évoquée à la fin du moins d'octobre 1990 ; c'est-à-dire qu'aucune mention n'est faite d'un quelconque engagement du HCI à l'adresse de ce projet, et sa temporalité lointaine n'est que l'incarnation du long terme dans lequel la connaissance statistique relative à la politique d'intégration est condamnée à se déployer. Toutefois, dans la troisième et dernière allusion qui est faite à cette étude, dans les documents dont nous disposons pour la période allant jusqu'à la remise du troisième rapport, l'on peut constater que l'évocation change déjà quelque peu de nature. En effet, dans la version de travail de la conclusion du premier rapport du HCI, l'enquête est encore utilisée à des fins d'exemplification, mais à cette différence que sa mise en œuvre est présentée comme l'illustration parfaite du discours que tiennent les « sages » depuis leur conférence de presse du 15 mai 1990, au sujet de l'accroissement général des moyens à mettre notamment à la disposition des deux grands instituts de la statistique publique :

« Il faut renforcer les moyens financiers des organismes producteurs de statistiques brutes ou d'études, et en premier lieu de l'INSEE et de l'INED, pour leur permettre de mieux prendre en compte les aspects de l'intégration. Ceci ne peut être fait par simple redéploiement interne. Il a déjà été fait mention de l'important projet commun d'enquête sur les immigrés, que l'INSEE et l'INED prévoient de mener à bien à partir de 1992. Ce projet offre un bon exemple d'activités nécessitant des moyens, mais méritant de les obtenir »<sup>1783</sup>.

Si cette dernière allusion à l'enquête au cours de l'automne 1990 peut être assimilé à un encouragement indirect de cette enquête par le HCI, c'est toutefois sans surprise qu'on constate que, dans *Le modèle français d'intégration* qui date de février 1991, les parties consacrées à l'intégration et à sa mesure<sup>1784</sup> ne font exclusivement référence qu'à la démarche critériologique. L'on retrouve néanmoins dans ce rapport, l'enquête citée à deux reprises : une première fois dans le chapitre consacré aux « politiques d'intégration »<sup>1785</sup> et une autre, dans la note d'A. Le Pors placée en annexe. Examinons-les successivement pour voir comment évolue ou non la place accordée à cette enquête. En premier lieu, c'est dans le cadre de l'argumentation que le HCI développe au sujet des points sur lesquels il conviendrait de « compléter le plus rapidement possible l'action gouvernementale », et tout particulièrement

---

avaient été discutés au cours de la réunion du 16 octobre ; cf. version annotée par J. Rigaudiat de « Un rapport remis à la Commission de Bruxelles préconise une active politique d'intégration » (*Le Monde*, 12 octobre) et « Une seule solution, l'intégration » (*Libération*, 13 octobre) ; et notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990, *op.cit.*

<sup>1783</sup> Version provisoire « Deuxième partie A du rapport HCI. Sous-partie 6 : conclusions d'ensemble », datation postérieure au 23 novembre 1990 et antérieure au 18 février 1991, *op.cit.*

<sup>1784</sup> C'est-à-dire : HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, pp.18-22 et 38-47.

<sup>1785</sup> *Ibid.*, pp.51-68.

le premier de ces points qui a trait à la production et à la diffusion de l'information statistique, que l'existence de l'enquête est signalée ; et plus précisément encore, c'est dans la troisième des quatre recommandations que comporte ce point<sup>1786</sup>, celle qui est significativement intitulée, « [s]ur l'approfondissement de la recherche relative aux critères d'intégration ». Et ce qui apparaît – et que pouvait bien évidemment laisser présager cette formulation – c'est que l'enquête que le HCI ne soutient pas *stricto sensu*, est purement et simplement subordonnée à la recherche critériologique, en ce qu'elle est ainsi appelée, voire incitée à en prolonger les « préoccupations » de cette dernière – y compris celles ayant trait à la visée évaluative de la démarche :

« Il importera de poursuivre la réflexion sur ce sujet à la fois au plan méthodologique et quant à la mise au point d'indicateurs significatifs en sollicitant les administrations concernées. *Ces préoccupations devront être présentes dans la conduite de l'enquête INSEE-INED* visant à améliorer la connaissance du phénomène migratoire et des comportements et conditions de vie des immigrés et de leurs enfants. *Cette recherche devra tendre également à permettre une meilleure évaluation permanente des politiques conduites par les pouvoirs publics* à ce sujet, et des comparaisons avec les politiques suivies dans les pays étrangers »<sup>1787</sup>.

Si le projet d'enquête est totalement soumis aux finalités de la recherche critériologique, on peut néanmoins constater par rapport aux précédentes occurrences, qu'il est pour la première fois question du contenu (du moins possible) de cette enquête. C'est ce que confirme la deuxième référence qui est faite à cette dernière dans le cadre de la note que rédige A. Le Pors au sujet des « [é]léments de recherche sur des critères d'intégration ». Cette deuxième citation est d'autant plus intéressante, qu'outre la confirmation qu'elle apporte au sujet de la manière dont au début de l'année 1991 les « sages » se représentent l'articulation hiérarchique entre cette enquête et leur recherche critériologique – A. Le Pors prévoyant même que le HCI et son groupe participe à l'établissement de celle-là –, elle contient une formulation qui caractérise sur un plan technique la différence existant entre les deux démarches :

« Cet essai [*i.e.* l'élaboration du tableau de bord] pourrait être utilement prolongé *par une réflexion moins dépendante des contraintes statistiques et des enquêtes existantes* et de nature à orienter l'enquête 'Immigrés' que l'INSEE et l'INED prévoient pour 1992. Le Haut Conseil à l'intégration et le groupe de travail Statistiques devraient pouvoir dans ce cadre apporter leur contribution à l'établissement de l'enquête elle-même »<sup>1788</sup>.

---

<sup>1786</sup> Rappelons que nous avons déjà eu l'occasion, dans les chapitre 3 et 4, de traiter des trois autres recommandations qui portaient sur la question de la publication d'un rapport annuel, la nécessité de l'harmonisation des statistiques administratives et le maintien du groupe « Statistiques » comme structure spécifique de coordination administrative.

<sup>1787</sup> *Ibid.*, p.59. Nous soulignons.

<sup>1788</sup> *Ibid.*, p.175.



Si nous soulignons l'usage de l'expression de « contraintes statistiques » pour distinguer le positionnement de l'enquête statistique et de la recherche sur les critères d'intégration, c'est bien évidemment parce qu'elle n'est pas n'est pas sans nous rappeler la position et la terminologie utilisée par M. Tribalat. L'on peut d'ailleurs indiquer que c'est très exactement cette expression de « contrainte statistique » qu'on retrouve utilisée dans le compte-rendu de la séance du 16 octobre, au cours de laquelle – rappelons-le – le dossier élaboré par C. Ducastelle au sujet des critères et indicateurs d'intégration a fait l'objet d'une discussion entre les membres du groupe :

« Sur le fond, deux positions sont exprimées :

- La réflexion [...] sur les indicateurs proposés dans la note ne permettront pas de mesurer l'intégration. Une telle démarche devrait être menée en dehors de toute contrainte statistique.
- Le tableau proposé est une bonne base de départ, qu'il conviendrait de diffuser, en particulier aux statisticiens »<sup>1789</sup>.

Même si ce compte-rendu ne distingue malheureusement pas les prises de parole<sup>1790</sup>, il est néanmoins particulièrement tentant de voir notamment dans ces deux positions de « fond », celle de M. Tribalat d'une part et celle d'A. Le Pors d'autre part. Toutefois, si l'on ne peut attribuer à la représentante de l'INED la reprise de cette « expression », l'on ne peut néanmoins tout d'abord que constater que dans les formulations choisies dans ce rapport, l'objectif de « mesure de l'intégration » sera, à chaque fois qu'il est expressément évoqué, quelque peu nuancé, pour indiquer notamment qu'il s'agit davantage de « mesures » sur ou autour de l'intégration. Ainsi, c'est par rapport à une situation où sont absentes les contraintes statistiques – comme par exemple celle de l'enquête INSEE-INED qui est prévue – que l'effectivité métrologique de la recherche critériologique se trouve reformulée. Mais plus fondamentalement, la caractérisation de cette « contrainte statistique », c'est-à-dire l'énonciation précise et délimitée de ce en quoi les statistiques produites habituellement constituent un cadre contraignant pour la conduite d'un tel projet de connaissance de l'intégration, rappelle un peu plus franchement le discours de M. Tribalat sur la nécessité de prendre en compte la dimension « temporelle » du processus démographique impliquée par l'immigration. Cette remarque nous conduit à revenir sur l'une des parties du développement du rapport qui est consacrée à l'intégration et sa mesure, et dont est donc absente toute évocation nominale à l'enquête :

---

<sup>1789</sup> Compte-rendu de la réunion du 16 octobre 1990 du groupe « Statistiques », *op.cit.*

<sup>1790</sup> De plus, les notes manuscrites prises par M. Tribalat lors de cette réunion ne contiennent aucun élément permettant de nous aider.

« L'évolution des comportements et des conditions de vie de l'ensemble de la population qui vit sur le sol français fait l'objet d'observations statistiques régulières. Ainsi, le recensement général de la population fournit une connaissance très large tous les sept ou huit ans. Des enquêtes plus spécifiques de fréquence variable auprès d'échantillons de populations qui affinent cette connaissance. Toutefois, *l'intégration en tant que 'processus' où le déroulement du temps joue un rôle important et qui impliquent en toute rigueur l'observation de générations successives* n'est pas l'objet de l'approche statistique actuelle »<sup>1791</sup>.

De l'affirmation du rôle joué par le temps à la notion de « processus » en passant par l'idée d'une observation statistique par « générations », ce commentaire – qui passe donc sur les critiques précises qui ont pu être faites, dans le cadre des réunions du groupe « Statistiques » à l'égard de l'exercice critériologique, et notamment la faiblesse de la taille des échantillons mobilisables dans les enquêtes INSEE à disposition – donne à voir une conceptualisation des impossibilités du système de statistique publique qui semble nettement avoir été influencé par l'appréciation qu'en a la démographe.

Ainsi, le constat qu'on peut faire, à partir notamment de ce premier rapport, sur la position du projet d'enquête de M. Tribalat dans le cadre du travail du groupe du HCI sur la connaissance statistique de l'intégration est double : si l'enquête n'est pas encore valorisée pour son originalité propre et autonome, puisqu'il est même question d'en influencer l'établissement<sup>1792</sup> en fonction des finalités de la recherche critériologique, il est néanmoins patent que les critiques qu'on sait formulées par M. Tribalat, à partir de ses considérations sur la définition de l'observation démographique de l'immigration comme objet temporel, sont reprises à leur compte par les « sages » pour évaluer les limitations de la production statistique ; et donc fixer les limites en quelque sorte externe de l'exercice critériologique<sup>1793</sup>. Le projet d'enquête, qui n'existe donc pas encore en lui-même comme une voie propre de la métrologie de l'intégration, n'affecte donc la priorité absolue que constitue la démarche critériologique du HCI qu'en en fournissant la formulation de la délimitation méthodologique et technique d'un point de vue statistique. Tel est donc le statut du « projet Tribalat » à la date de remise de ce premier rapport, c'est-à-dire février 1991. Toutefois, s'étant ainsi immiscée dans les brèches méthodologiques de la critériologie au travers, le projet d'enquête, et notamment son idée-support selon laquelle la mesure de l'intégration ne peut être obtenue que

---

<sup>1791</sup> HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.38. Nous soulignons.

<sup>1792</sup> Un peu de la même manière dont il est prévu, et du moins annoncé, de faire intégrer de nouvelles questions aux prochaines éditions des différentes enquêtes INSEE dont il est fait usage pour alimenter les indicateurs du « tableau de bord » de l'intégration : cf. le compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990, *op.cit.*

<sup>1793</sup> Le passage cité précédemment se prolongeant ainsi de la sorte : « [I]e Haut Conseil souhaite, cependant, utiliser cet ensemble considérable d'informations, pour mieux l'intégration malgré les imperfections de la démarches » ; HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.38.

par le suivi dans le temps des mêmes groupes d'individus, est de plus en plus clairement reprise à leur compte par les « sages » qui en viennent à affirmer de plus en plus nettement leur soutien à cette initiative qu'ils perçoivent de nouveau selon une visée pédagogique.

### ***b – Le suivi des générations et des individus comme mesure pédagogique***

Dans les mois qui suivent et qui nous séparent de la remise au Premier ministre de *La connaissance de l'immigration et de l'intégration* en novembre de la même année, la situation et le statut de l'enquête portée par M. Tribalat évolue assez nettement pour devenir la modalité prioritaire dont les « sages » envisagent et formulent leur objectif métrologique. Pour s'en convaincre, il suffit de procéder à la même analyse que précédemment sur ce dernier rapport du HCI. C'est cette fois dès l'introduction, alors qu'ils indiquent les lignes directrices de la poursuite de leur travail statistique, que le HCI mentionne l'enquête :

« La travaux du Haut Conseil à l'intégration, notamment au sein de son groupe statistique porteront en 1992 sur l'amélioration de la connaissance des flux d'entrée, la poursuite de la réflexion sur les critères d'intégration, l'approfondissement des résultats du recensement général de la population en 1990 et la promotion du projet d'enquête INSEE-INED sur les immigrés en France dont le Haut Conseil à l'intégration a tenu à souligner toute l'importance »<sup>1794</sup>.

Il faut évidemment reconnaître que la localisation de cette référence dans l'introduction doit être modérée par le fait que contrairement au précédent rapport, celui-ci est entièrement et exclusivement consacré aux questions statistiques. Néanmoins, ceci n'enlève rien à deux évolutions du mode de formulation : non seulement l'enquête n'est plus soumise à son articulation avec la démarche initiée par le HCI, mais son évocation ne poursuit que le seul objectif d'affirmer l'entier soutien que lui apporte les « sages ». De manière plus notable encore, le chapitre « Mesurer l'intégration », précise le rapport qui s'est manifestement instauré au sein du HCI entre les perspectives métrologiques en présence. Pour en rendre compte, il faut tout d'abord expliciter la manière dont est construit ce chapitre. Une prépondérante partie centrale, qui présente exclusivement une version résumée de l'étude réalisée par D. Bonnans (INSEE) – notamment sur le critère « qualification professionnelle » –, est encadrée par deux autres parties respectivement intitulées, « [l]a position du problème », et « [l]es enseignements ». Or, ce qui est notable, c'est que ces deux parties

---

<sup>1794</sup> HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, op.cit., p.11. Nous soulignons.

d'encadrement inversent le rapport hiérarchique entre l'analyse des critères d'intégration (qui constitue donc pourtant l'essentiel de ce chapitre) et le projet d'enquête INSEE-INED, au profit de ce dernier. D'une part, pour « positionner » le problème de la mesure de l'intégration, les « sages » prennent de nouveau pour point de référence la priorisation d'une observation statistique temporelle, mais en l'articulant cette fois-ci explicitement et nommément à l'enquête qui, sur le point d'être diligentée par les deux instituts de la statistique publique, n'en est que d'autant plus soutenue. D'autre part, face à cela, la réflexion critériologique semble n'être maintenue que sur un mode mineur :

« La démarche conduisant à la construction d'un ensemble de critères trouve en effet des limites : *l'intégration est d'abord un processus qui fait intervenir le temps*. La mesure doit donc permettre de *repérer les évolutions personnelles et les évolutions des générations successives*. [...] De ces positions, il ressort qu'il est nécessaire de prendre en compte plusieurs notions de l'intégration qui chacune permettent *une mesure, afin d'en observer les évolutions au cours du temps et les interactions*. *C'est dans cette optique qu'a été conçue l'enquête sur les immigrés* qui doit être réalisée par l'INED et l'INSEE en 1992. [...] L'intérêt de cette enquête et de la conceptualisation de l'intégration qui la fonde a été reconnu par tous. Toutefois, la *réflexion critériologique* proposée doit pouvoir être poursuivie et *ne peut que s'enrichir des critiques* présentées plus haut »<sup>1795</sup>.

Il n'est donc plus question que l'enquête publique prévue serve à une quelconque évaluation de politiques publiques. De plus, si la réflexion sur les critères statistiques d'intégration ne pourra que bénéficier de ce nouvel apport de connaissance, ce n'est certainement plus en ce que ses finalités seraient intégrées à la conduite de l'enquête. Retrouvant en sus la distinction que M. Tribalat souligne avoir effectuée pour concevoir cette enquête entre « deux notions du temps, une notion de temps individuel et une notion de temps générationnel »<sup>1796</sup>, il est assez clair que l'appréhension qu'ont les « sages » de cette enquête a très nettement évolué depuis le début de l'année : plus qu'un complément – subordonné de surcroît – le « projet Tribalat » est devenue pour les « sages » la *véritable mesure de l'intégration*. Ce que confirment d'autre part, les « enseignements » qu'ils tirent de la réflexion critériologique – à partir notamment de l'étude fournie par l'INSEE sur l'un des critères du tableau de bord.

En effet, ne manquant pas d'équilibrer la présentation des limites d'interprétation avec celle des « aspects positifs » qu'on peut attribuer, si ce n'est aux résultats obtenus, du moins à l'entreprise en elle-même, le HCI n'en conclut pas moins ce propos – censément réservé à la critériologie – par l'affirmation selon laquelle son choix de procéder à « la construction d'une

---

<sup>1795</sup> *Ibid.*, p.46. Nous soulignons.

<sup>1796</sup> Cf. Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée*, cité *supra*.

palette d'indicateurs »<sup>1797</sup> ne peut constituer une mesure de l'intégration, contrairement à l'enquête INSEE-INED à laquelle il réitère son soutien :

« Le type de démarche choisi par le Haut Conseil ne permet pas d'appréhender l'intégration en tant que processus dynamique. C'est pourquoi le Haut Conseil est convaincu de la nécessité d'enquêtes rétrospectives qui seules peuvent prendre en compte le temps et faire apparaître les évolutions individuelles et les changements dans les générations. En cela, il appuie dans ses recommandations le projet d'enquête INSEE-INED »<sup>1798</sup>.

À cet égard le troisième et dernier chapitre consacré au bilan, perspectives et autres recommandations, ne fait que renforcer le constat que nous dressons ici sur l'évolution du rapport entretenu entre les deux démarches métrologiques. En effet, si la poursuite pour l'année 1992 de l'analyse critériologique, « malgré les imperfections soulignées », est confirmée<sup>1799</sup>, il est intéressant de constater que la seule phrase par laquelle est fait le bilan des « réflexions sur la mesure de l'intégration » conduites au cours de l'année 1991, laisse surtout entrevoir les réticences qu'elles semblent avoir suscitées : « [c]e thème a fait l'objet de nombreuses discussions qui laissent des désaccords sensibles entre les membres du groupe de travail »<sup>1800</sup>. En comparaison, le projet d'enquête fait quant à lui l'objet d'une recommandation propre dans laquelle on retrouve affirmées, et la caractérisation de type démographique de l'intérêt qu'il présente, et la répétition du soutien que le HCI souhaite lui apporter :

« Le Haut Conseil à l'intégration réaffirme l'intérêt de l'enquête prévue par l'INED et l'INSEE sur les immigrés en France. *Cette enquête doit être une priorité pour ces deux organismes.* Telle qu'elle est conçue, elle donnera des informations d'importance sur l'intégration en tant que processus, non seulement *sur l'histoire personnelle des individus mais également sur les évolutions sur plusieurs générations.* L'échantillon sur lequel elle portera, qui sera confectionné à partir du recensement de 1990, impose une certaine urgence. La priorité affirmée plus haut doit se traduire par une mobilisation budgétaire qui engage l'INSEE et l'INED et qui doit être accompagnée de financements provenant de ministères ou services particulièrement concernés. D'ores et déjà l'OMI s'est engagé à apporter son concours financier »<sup>1801</sup>.

Aussi au-delà de la première formulation générale qui ne fait que reprendre – en faisant varier tout au plus l'ordre et l'enchaînement des mots – les précédentes occurrences de ce type, l'on constate surtout que les « sages » se font plus précis quant à la nature du soutien qui est à

---

<sup>1797</sup> HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, op.cit., p.54.

<sup>1798</sup> *Ibid.*, p.55.

<sup>1799</sup> *Ibid.*, p.64.

<sup>1800</sup> *Ibid.*, p.61.

<sup>1801</sup> *Ibid.*, p.65.

apporter à cette enquête. L'on peut même souligner qu'ils se font plus quant à la nature de leur soutien. En effet, évoquant la question de la constitution de l'échantillon, ainsi que la situation exacte de la « mobilisation budgétaire », les « sages » se font très clairement les relais des conditions de possibilités de la réalisation de cette enquête. Les « sages » ne tiennent plus ici un propos désincarné sur un renforcement tout aussi général que vague des moyens à mettre au service des institutions légitimes et historiques de la statistique publique : il s'engagent formellement dans les problèmes de financements propres à cette enquête ; et c'est d'ailleurs ce dont atteste assez clairement le courrier adressé à G. Calot par M. Long le 4 novembre 1991 (cf. doc. 24). Remerciant le directeur de l'INED de lui avoir fait parvenir l'état du budget prévisionnel de l'enquête, le président du HCI, qui rappelle notamment que la parole de l'instance de « sages » est dorénavant « engagée » dans la conduite effective de cette enquête, informe celui-ci qu'il est personnellement et directement intervenu auprès du ministre des Affaires sociales et de l'intégration au sujet des financements manquants. De plus, lui assurant que cette enquête « se fera dans de bonnes conditions », il lui recommande avec son homologue de l'INSEE de se mettre dès que possible en contact avec Claude Sardais, le chargé de mission intégration au cabinet de Jean-Louis Bianco<sup>1802</sup>.

---

<sup>1802</sup> Le compte-rendu de la réunion du 10 décembre 1991 indique non seulement que cette information a été évoquée au sein du groupe « Statistiques », mais également que le président du HCI avait rencontré les directeurs de l'INSEE et de l'INED à ce sujet : « Enquête INED-INSEE : le HCI a demandé à M. Bianco lors de la présentation du rapport statistiques de trouver les crédits nécessaires pour boucler le budget de cette enquête. Il a, d'autre part, rencontré MM. CALOT et MILLERON à ce sujet afin de faire le point sur les éventuelles difficultés de mise en œuvre » ; cf. compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 décembre 1991 ; archives publiques privées.

**Document 24**

**Marceau Long, pourvoyeur de solutions de financement**

Source : Courrier adressé à Gérard Calot par Marceau Long, en date du 4 novembre 1991, au sujet des solutions de financement pour l'enquête INSEE-INED

PREMIER MINISTRE

HAUT CONSEIL  
A L'INTÉGRATION

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 4 Novembre 1991

*De la part de H<sup>r</sup> Calot*

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de m'avoir envoyé, par votre lettre du 18 octobre 1991, le projet de budget de l'Enquête sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants, élaboré par l'INED à partir d'éléments fournis par l'INSEE.

Vous savez que le Haut Conseil à l'intégration fonde beaucoup d'espoirs sur cette enquête et sur la connaissance qu'elle permettra d'acquérir sur le processus dynamique d'intégration des immigrés et de leurs enfants, au fil des années. Notre premier rapport annuel, en février 1991, a déjà mentionné le projet d'enquête INSEE-INED, et l'idée a été reprise dans le rapport "statistique" que nous venons de remettre à Madame le Premier Ministre. A cette occasion, j'ai insisté auprès de Monsieur Jean-Louis BIANCO sur l'intérêt de l'enquête, ainsi que sur l'opportunité de trouver pour elle les financements nécessaires. Il faudrait sans doute que Monsieur MILLERON et vous-même preniez contact avec le cabinet de Monsieur BIANCO, en particulier avec Monsieur Claude SARDAIS.

Je suis convaincu que l'enquête se fera dans de bonnes conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

  
Marceau LONG

Monsieur Gérard CALOT  
Directeur de l'Institut National  
d'Etudes Démographiques  
27, rue du Commandeur  
75675 PARIS CEDEX 14

HAUT CONSEIL A L'INTÉGRATION - B.P. 3316 - 75761 PARIS CEDEX 16  
TÉLÉPHONE : 47.55.64.77 - TÉLÉCOPIE : 47.55.88.52

Aussi, pour continuer et clore notre investigation sur l'inscription du « projet Tribalat » dans l'objectif de mesure de l'intégration formulée par le HCI, c'est sans surprise qu'on trouve confirmation de cette montée en puissance par la consultation de *L'intégration à la française*. Dans ce troisième et dernier rapport où il sera question de la connaissance statistique de l'intégration, nous reconnaissons l'articulation argumentative entre l'énonciation de la nécessité d'une observation et la mise en évidence corrélative, non seulement des limites d'interprétation de la recherche critériologique, mais aussi des possibilités d'investigation de l'enquête réalisée par l'INED avec la collaboration de l'INSEE<sup>1803</sup>. Plus fondamentalement, ce qui est explicité dorénavant avec netteté, c'est le fait que l'enquête constitue une voie propre et autonome, et même prioritaire, de l'action du HCI pour la connaissance de l'intégration :

« [L]es réflexions menées au sein du Haut Conseil afin de mieux approcher l'intégration l'ont conduit à orienter ses travaux dans deux directions. La première vise à l'utilisation la plus pertinente possible de la masse d'informations disponibles et a conduit à des réflexions sur les statistiques à partir d'indicateurs en mettant à jour notamment les effets de structure ; la seconde correspond à un travail centré sur l'observation de l'intégration en tant que processus et nécessite la création d'informations nouvelles, par voie d'enquête spécifique. L'INED a conçu une enquête réalisée avec le concours de l'INSEE qui a pour ambition de construire l'information nécessaire à l'observation de l'évolution du mode de vie. Cette enquête a pour objectif d'apporter des éléments susceptibles d'éclairer les questions de l'intégration des immigrés et de leurs enfants et prend en compte toute la complexité des processus d'intégration. [...] C'est donc une enquête rétrospective qui permet de suivre les individus et les populations au cours de leur histoire qui sera réalisée [...] ; d'un apport tout à fait nouveau pour la compréhension de l'intégration, y compris dans le passé »<sup>1804</sup>.

Il apparaît donc bien à l'issue de ce parcours que le projet métrologique de l'intégration a progressivement, entre les automnes 1990 et 1992, changé de formulation ; et au profit donc de la version portée et proposée par M. Tribalat. Pour repérer plus précisément le moment et les actes de ce basculement qui semble s'être notamment opéré dans le courant de l'année 1991, il faut bien évidemment indiquer que selon C. Ducastelle, M. Tribalat a eu l'occasion, à la demande des « sages » d'ailleurs, de venir leur présenter directement à la

---

<sup>1803</sup> « Cette étude [*i.e.* sur les critères d'intégration] a également mis à jour les difficultés d'interprétation des résultats en termes d'intégration. En effet, l'intégration est d'abord un 'processus' qui fait intervenir le temps ; or dans leur quasi-totalité, les statistiques disponibles ne permettent pas de prendre en compte ce facteur. [...] [L]a difficulté d'évaluer l'intégration en faisant appel aux matériaux statistiques issus des enquêtes classiques ou des recensements a convaincu le Haut Conseil de la nécessité de produire une information nouvelle. C'est pourquoi il a apporté son soutien actif à une enquête spécifique conçue et réalisée par l'INED avec le concours de l'INSEE dont l'objectif premier est l'observation de la mobilité géographique et l'insertion sociale sur une longue période » ; HCI, *L'intégration à la française*, *op.cit.*, pp.301-302.

<sup>1804</sup> *Ibid.*, pp. 338-339.



rentrée de l'année 1991 – soit moins de deux mois avant la remise du second rapport – les tenants et aboutissants de l'enquête :

« Oui, je me souviens bien que...juste après l'été 1991, oui c'est ça...ça devait être mi-septembre même, parce qu'il n'y avait pas encore eu tout le foin avec Giscard et sa sortie sur l'invasion, et que les gens ne croyaient pas aux statistiques publiques et tout ça, et que ça nous remette dedans...donc, je me souviens qu'au HCI, il m'avait demandé d'appeler Tribalat pour qu'elle vienne leur présenter l'enquête mais bien, c'est-à-dire avec les échantillons, les questionnaires et tout et tout...et ils étaient tous emballés, parce que c'est vrai que ça permettait une connaissance de la société française ! »<sup>1805</sup>.

Compte-tenu du souvenir qu'en a C. Ducastelle, il est clair que cette rencontre exceptionnelle entre les membres du HCI rassemblés et l'une des membres de son groupe « Statistiques » a bien évidemment constitué un élément déterminant quant à la tonalité de la rédaction du rapport de 1991 au sujet de cette enquête. Et ce d'autant plus que si l'on se reporte au document support utilisé par M. Tribalat lors de sa présentation devant les « sages », l'on comprend mieux pourquoi et comment la « dimension temporelle » de l'intégration qui était déjà évoquée dans le premier rapport, se trouve, à partir de ce second rapport, distinguée entre le temps global des générations successives, mais aussi et surtout le temps biographiques des trajectoires individuelles :

« Nous concevons l'intégration en termes de processus, et non d'état à partir duquel il serait possible de porter un jugement sur le 'degré d'intégration'. Le temps mesuré à la fois en termes de durée de séjour et de succession des générations, constitue une variable indispensable. Une enquête rétrospective qui permet de suivre les individus et les populations au fil de leur histoire se prête particulièrement bien à la réalisation de ces objectifs. Il s'agira donc essentiellement d'un questionnaire biographique privilégiant les aspects factuels »<sup>1806</sup>.

Si cette présentation a bien évidemment eu toute son importance dans la priorisation du projet d'enquête publique, il apparaît toutefois que la modification de l'agencement entre cette démarche et celle se revendiquant de l'analyse des indicateurs d'intégration – modification qui a notamment consisté à acter d'une autonomisation du « projet Tribalat » –, ait été en quelque sorte validée préalablement au sein du groupe « Statistiques » et notamment par son président. En effet, dans la note qu'il présente à la réunion du groupe de travail du 25 juin

---

<sup>1805</sup> Entretien avec Christian Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1806</sup> Note de M. Tribalat intitulée « Enquête INED/INSEE 'Mobilité géographique et sociale' : descriptif » présentée aux membres du HCI le 17 septembre 1991 ; archives publiques privées (cf. Annexe 10). L'enquête ne s'est appelée définitivement « Mobilité géographique et insertion sociale » qu'au cours de l'année 1992, s'appelant encore jusque-là « Mobilité géographique et sociale ».

1991, A. Le Pors considère que les échanges qui ont eu lieu au sein du groupe « Statistiques » conduisent à distinguer deux approches parallèles de la mesure de l'intégration :

« Les premières discussions du groupe statistiques auprès du Haut Conseil à l'intégration ont conduit à l'idée qu'il fallait développer simultanément :

- *une approche méthodologique globale* sur le phénomène d'intégration qui doit lui-même être mieux défini conceptuellement. Les réflexions exprimées dans le premier rapport du Haut Conseil à l'Intégration, les notes de caractère général produites au sien du groupe statistiques à ce sujet *ainsi que la problématique de l'enquête INED-INSEE correspondent à cette préoccupation.*

- *une approche ponctuelle qui vise à étudier tel ou tel aspect de l'intégration en en faisant une analyse approfondie ou à sélectionner une batterie de critères plus ou moins significatifs des différents expressions de l'intégration* »<sup>1807</sup>.

Ainsi, se voient distingués un niveau global ou fondamental de la réflexion à laquelle se rattache l'enquête de M. Tribalat, et par ailleurs un niveau plus ponctuel et plus limité sur lequel est rabattue l'analyse des indicateurs d'intégration regroupés en critères. D'ailleurs, rappelant la touche de modestie avec laquelle se concluait le chapitre du premier rapport portant sur les critères d'intégration (« les 4 dimensions, les 12 critères et les 23 indicateurs ne permettent pas, certes, la mesure de l'intégration mais proposent 'une simple base quantitative améliorée pour la réflexion' »<sup>1808</sup>), A. Le Pors finit de circonscrire la portée de cet axe de travail en actant du fait que « [l]'accord s'est fait pour considérer que jusque là on avait plutôt avancé des indicateurs de 'proximité', de 'similitude' que d'intégration »<sup>1809</sup>. Ça en est donc fini du « tableau de bord » général de l'intégration, dont le prolongement de l'initiative ne demeurera que sous une forme segmentée et ne renseignant qu'indirectement donc l'intégration. À l'inverse l'enquête se voit dorénavant attribuée la qualité en quelque sorte panoramique qui devait être celle du « tableau de bord ». Cette reformulation de l'agencement des deux démarches métrologiques est d'ailleurs claire dans le schéma qui, concluant la note d'A. Le Pors (cf. doc. 25), ne fait subsister que l'expression « recherche critériologique » pour englober de manière générique l'approche globale et ponctuelle.

---

<sup>1807</sup> Note « PRIORITES DE LA RECHERCHE CRITERIOLOGIQUE EN MATIERE D'INTEGRATION » rédigée par Anicet Le Pors, en date du 24 juin 1991, *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1808</sup> *Ibid.* C'est le document qui souligne. Pour la citation qui est en réalité extraite de sa propre note en annexe et non pas des chapitre rapport, cf. : HCI, *Le modèle français d'intégration*, *op.cit.*, p.175.

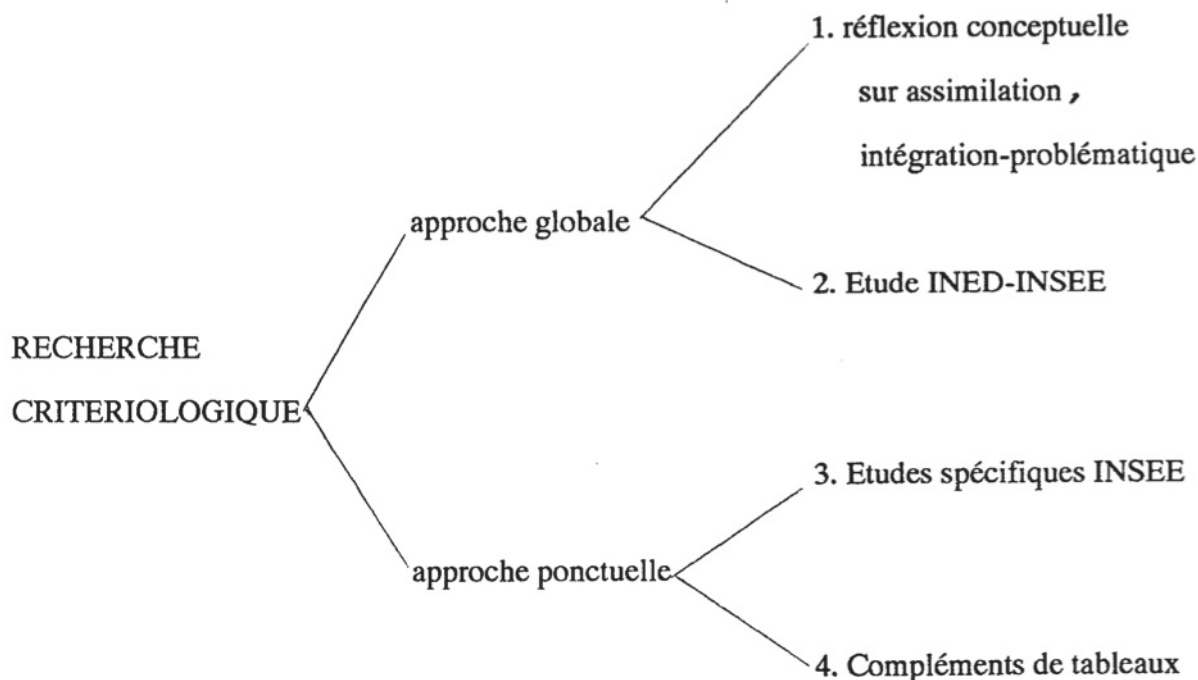
<sup>1809</sup> *Ibid.*

## Document 25

### Les ramifications d'un projet métrologique de l'intégration

Source : Note « PRIORITES DE LA RECHERCHE CRITERIOLOGIQUE EN MATIERE D'INTEGRATION »  
rédigée par Anicet Le Pors, en date du 24 juin 1991

#### Recherche sur les "critères d'intégration"



Le président du groupe « Statistiques », dont nous avons vu que l'influence avait été tout à fait déterminante dans l'émergence de cette aventure de la mesure de l'intégration, s'avère *in fine* avoir été assez clairement convaincu par les arguments de M. Tribalat concernant les conditions satisfaisantes pour fonder une appréciation statistiquement fondée de l'intégration :

« Et puis, comme faisait remarquer Michèle Tribalat, elle avait raison, on étudie pas l'intégration par une succession de rapports annuels parce que ce n'est pas les mêmes gens. Pour appréhender le phénomène d'intégration en lui-même, il faut prendre les mêmes gens. C'est ce qu'on appelle les études de cohortes. Il faut les suivre sur le long terme et non pas faire des diapositives tous les ans. Scientifiquement, dire que l'intégration augmente ou pas en fonction de comparaisons de bilans annuels c'est une erreur. C'est une erreur puisque ce n'est pas les mêmes gens. Des photos à l'instant T, ça donne pas...une série diapositives ne donnent pas l'évolution d'une population »<sup>1810</sup>.

<sup>1810</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.* Et ce d'autant qu'il est reconnaît volontiers que les problèmes méthodologiques posés, et donc l'incertitude impliquée, par le projet d'analyse des critères d'intégration, a fini

« Etudes de cohortes », « suivre sur le temps long les mêmes individus », l'ancien président du groupe « Statistiques » sait encore manifestement bien sa leçon de démographie plus de quinze ans plus tard – et semble même d'ailleurs ne pas l'avoir oubliée dans l'intervalle comme peuvent en témoigner les propos qu'il a tenus à la fin de l'année 1996, lors de la Nocturne de Pénombre, sur l'idée de « processus » :

« Avec cet effet de structure, il y a un effet plus mystérieux : l'« effet de processus » qui a quelque mal à accéder à la compréhension générale. Car les gens pensent qu'en comparant à intervalle régulier des populations définies une fois pour toutes, on peut suivre les évolutions d'une population identifiée. On oublie simplement que ce ne sont pas les mêmes populations que l'on compare et que si cela peut avoir un intérêt, on ne décrit pas la manière dont se déroule phénomène que l'on veut appréhender, l'intégration, certains d'entre vous diront l'assimilation. C'est comme si l'on comparait des photos à intervalle régulier : on ne rend compte ainsi de l'évolution d'une communauté déterminée à un moment donné »<sup>1811</sup>.

Il y a donc bien en toute vraisemblance continuité, jusque dans les formulations utilisées, d'un même positionnement cognitif ; ce qui devrait nous conduire à faire le constat de l'effective véracité de l'acquisition de cette conviction démographique. Cependant, n'y aurait-il pas lieu – si l'on veut encore une fois comprendre comment s'opère l'ajustement mutuel des énonciations scientifiques à la discursivité de l'action politique et publique –, de ne pas non plus la surestimer. Comme peut déjà le laisser sous-entendre l'amorce de l'extrait à l'instant cité, il s'avère qu'A. Le Pors attribue volontiers un intérêt commun comparable à la mise en évidence des « effets de structure » et la prise en compte des « effets de processus » dans un même ensemble d'« effets de connaissance ». Du point de vue du président du groupe « Statistiques », la démarche proposée par M. Tribalat, avec toute la spécificité de son expertise démographique, est totalement congruente à celle qu'il a lui-même initiée :

« Pour moi, c'était de toute façon un peu la même démarche que celle que j'avais portée à savoir : celle qui consistait à passer de statistiques purement factuelles à des indicateurs de situation. Quand vous passez aux indicateurs de situation, vous êtes amenés à vous poser la question de savoir : cette catégorie s'intègre plus rapidement que d'autres, pourquoi ? Ca participait de ma propre démarche si vous voulez. Bon alors moi j'étais pas démographe donc je n'avais pas les idées qu'elle pouvait avoir mais non seulement il n'y avait pas d'incompatibilité mais il y avait une convergence entre sa démarche et celle que je souhaitais

---

par avoir raison de ce dernier : « OH : Et au final, pourquoi cette réflexion sur les critères n'a pas été poursuivie... ? ; ALP : Parce que c'est difficile... ! Et parce que c'est pas sûr ! il faut dire aussi que c'est objectivement difficile... et puis, oui c'était quelque fois, voilà, vraiment hasardeux de mettre en rapport des indicateurs de situation et des indicateurs démographiques... on tire quelques fois des conclusions hasardeuses du rapprochement de trucs comme ça... c'est jamais pur, les variables sont jamais indépendantes... Donc, quelques fois, on fait des corrélations qui ne sont pas causales... et donc au bout d'un moment... », *ibid.*

<sup>1811</sup> Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée, op.cit.*

pour le groupe statistique. L'étude qu'elle a faite sur les cohortes, ça va dans le sens des indicateurs »<sup>1812</sup>.

Aussi l'on voit que par-delà l'adhésion scientifique, A. Le Pors se montre moins insistant sur le caractère contradictoire des méthodologies statistiques – et par-là même, sur la dimension rédhibitoire de cette contradiction. Il apparaît que, par la reprise du projet de la démographe, A. Le Pors vise d'abord et avant tout à donner l'assise technique d'objectivation optimale à l'expression de sa volonté « politique » – ainsi qu'il la définit lui-même – de « faire parler les statistiques ». Cette expression, qui se rattache au mouvement historique de rationalisation des instruments de connaissance de l'action publique et de majoration des effets de sa conduite, implique essentiellement à ses yeux de se servir des méthodologies et techniques (y compris les plus complexes) de la statistique (et de l'économétrie dans le cas de son précédent rapport de 1976) afin de pouvoir susciter, tenir ou soutenir un discours politique ; voire même un *certain* discours politique. Aussi, faut-il s'interroger sur la « mise en discours » dans laquelle est appelée à s'insérer cette nouvelle version de la métrologie de l'intégration soutenue par les « sages ».

Revenant sur le quasi-passage de relais – ou du moins, le renversement des priorités – qu'il y eut néanmoins entre ces deux manières de formuler la mesure de l'intégration, C. Ducastelle, qu'on sait avoir été impliquée au premier chef dans cet ensemble de réflexions, tend à donner une version de l'utilité propre à l'enquête qui n'est pas sans rappeler celle que nous avons déjà constatée au sujet de l'intérêt particulier qu'avait déjà eu l'occasion de manifester le HCI à l'égard de la quantification, permise par le « schéma Tribalat », du nombre de « personnes d'origine étrangère ». En effet, le mode d'exposition pour lequel nous avons opté, afin de rendre compte de l'ensemble du travail « statistiques » – c'est-à-dire d'abord la question des catégories et leur quantification, puis l'organisation des statistiques de flux et enfin la mesure de l'intégration – ne doit pas nous faire oublier que ce ne sont pas des blocs d'éléments qui se succèdent dans le temps, mais qu'ils sont bien évidemment pleinement contemporains et menés simultanément. De telle sorte, qu'il faut considérer que l'enquête MGIS constitue objectivement le moyen d'« actualiser » le premier résultat de M. Tribalat qui, déjà notablement mis en valeur dans le premier rapport du Haut Conseil, ne couvrait pas la période postérieure à l'année 1986<sup>1813</sup> :

---

<sup>1812</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1813</sup> Or, l'on se souvient de l'insistance mise, dans un premier temps du moins et notamment dans le cadre de la quantification proposée par l'INSEE, à utiliser le « schéma 'Tribalat' » pour une année récente.

« [O]n a dû chiffrer les indicateurs pendant un certain temps avec sur la fin des trucs qui allaient de l'emploi à la fécondité, à la délinquance mais, l'enquête, c'était autre chose... l'enquête, c'était un très gros morceau. L'enquête, c'était quand même, à partir des données du recensement 90, une photographie de la société française telle qu'elle était. L'enquête, c'était ce qui permettait au HCI de dire que si vous preniez dix personnes, y'en avait je ne sais plus combien, qui avaient des origines étrangères très proches, à la première ou à la deuxième génération... »<sup>1814</sup>.

Considérant donc que la constitution d'une telle connaissance correspondait parfaitement aux orientations que le HCI visait à imprimer aux discours publics, C. Ducastelle rejoint au final pleinement le point de vue d'A. Le Pors sur la nature « politique » du HCI, en ce que pour justifier de la manière dont le HCI a finalement soutenu l'enquête de M. Tribalat, elle soutient que la spécificité de ce dernier reposait justement sur la marge de manœuvre et l'autonomie dont il disposait pour configurer le réseau de circulation et de promotion des productions statistiques :

« Pour le HCI, cette enquête, c'était vraiment une manière de comprendre, de connaître et puis, de diffuser ben cette idée qu'on toujours défendue, que l'intégration, c'était un processus qui se faisait sur le temps long du peuplement de la France. Ce qui était tout de même son rôle. [...] Il repérait les travaux intéressants et puis, il les faisait connaître... et il soutenait ces travaux... Le groupe statistique, c'est de la connaissance quantitative donc, tout rendre dedans... et le HCI était libre de s'organiser comme il voulait et de mettre l'accent sur ce qu'il voulait donc, ça, ça faisait complètement partie de sa mission statistique de soutenir ce type d'enquête. Il estimait que ce type d'enquête allait lui permettre de mieux connaître la situation et correspondait bien à sa philosophie, à son souhait *pédagogique*... »<sup>1815</sup>.

C'est ainsi sans surprise qu'on retrouve de nouveau l'affirmation de cette volonté pédagogique mobilisée pour expliquer les « choix » commis par les « sages » en matière de connaissance statistique. D'ailleurs pour M. Tribalat, le soutien décisif qu'ils ont apporté à son enquête ne peut s'expliquer sans la prégnance de l'existence d'un intérêt pour les membres du Haut conseil – et ce d'autant plus, compte tenu de l'investissement spécifique que cela semble leur avoir demandé :

« Je n'ai pas l'impression que ce soit pour ma pomme qu'ils l'ont soutenu. Je veux dire, c'est beaucoup d'activité de Ducastelle et d'Anicet Le Pors et de Marceau Long qui voyageaient de temps en temps avec le ministre de l'époque, Bianco, qu'ils connaissaient très bien. Marceau Long a été décisif dans cette affaire pour les financements et Le Pors et Ducastelle ne se sont pas ménagés non plus, par exemple quand il fallait convaincre la CNIL... mais tout ça, excusez-moi, mais c'était l'intérêt du Haut Conseil. C'est simple, ils ne l'auraient pas fait si ça

---

<sup>1814</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1815</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

n'avait pas servi leur intérêt. C'est pas une critique de dire ça, mais faut pas s'imaginer qu'on a fait cette enquête pour mes beaux yeux »<sup>1816</sup>.

Dès lors, tout comme dans le cas de l'adoption de la catégorie d'« immigré », l'adhésion des « sages » aux positions défendues par la démographe, a encore une fois trait, à partir des, et par-delà les, considérations méthodologiques, à l'opportunité discursive et même cognitive que ces dernières constituent pour asseoir l'affirmation dont les « sages » se sont fait d'eux-mêmes et très tôt les « porteurs », à savoir : la naturalité de l'intégration entendue comme processus consubstantiel au fonctionnement de la société, et dont le temps long des conditions d'effectuation se situe au-delà notamment des autorités et autorisations juridiques de la volonté politique et publique.

Il apparaît en outre que la pertinence de la comparaison des « configurations de problématisation » qui ont structuré la réflexion taxinomique sur l'immigration et la réorientation du mode de quantification de l'intégration, semble pouvoir et même devoir être prolongée. L'on peut en effet notamment se souvenir ainsi que parmi les objectifs sciemment poursuivis dans leurs justifications pour la prise en compte (cognitive) de nouvelles catégories, figurait clairement une sorte de « pédagogie du visible ». Or, n'est-ce pas très exactement les moyens de cette opération que M. Tribalat fournit aux « sages » au travers de son projet d'enquête publique statistique ? Reprenant ici – par souci de cohérence – le même support que précédemment – à savoir son intervention à la Nocturne d'octobre 1996 – pour expliciter la manière dont M. Tribalat présente les hypothèses scientifiques qui ont structuré la construction de son enquête, nous voyons que la démographe ajoute effectivement comme condition supplémentaire au principe de base d'observation générationnelle, la nécessité analytique d'introduire des variables causales d'hétérogénéité au sein de la cohorte démographique ainsi élaborée :

« [M]ême pour un champ bien défini, si on le considère globalement, on détruit la dimension temporelle. Donc à côté des hypothèses de détermination de champ, il faut examiner les présomptions d'hétérogénéité qui vont concourir elles aussi à la construction du champ d'observation. On avait par exemple une présomption forte d'hétérogénéité des comportements en fonction des courants migratoires, ce qui nous a conduits à construire autant d'échantillons d'immigrés que de courants migratoires, quitte à éliminer pour des raisons de faisabilité, certains courants migratoires »<sup>1817</sup>.

---

<sup>1816</sup> Entretien avec M. Tribalat, *op.cit.*

<sup>1817</sup> Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée, op.cit.*

Pleinement conscients et assumant d'ailleurs entièrement les exigences proprement politiques qui ont présidé à l'attribution qui leur a été faite d'une « mission statistique », les « sages » acceptent de se faire les artisans d'une mise en congruence de l'observation statistique à ce qu'ils appellent la « perception sociologique »<sup>1818</sup> ; ce qu'exprime d'ailleurs C. Ducastelle, en choisissant une formulation qui se situe sur un plan terminologique au croisement de la notion d'« apport démographique » et de cette finalité que les « sages » prétendent avoir été conduit à conférer à leur travail sur les statistiques : « [l]'enquête Tribalat c'était une enquête de connaissance... de la société française dans sa dimension... dans sa dimension 'apport extérieur' »<sup>1819</sup>. C'est ainsi que dans la rubrique qui clôt la conclusion de *L'intégration à la française*, leur rapport justement « grand public », et intitulée « Les questions posées par l'observation de l'intégration », ils ne manquent pas de situer cette orientation de leur réflexion sur l'intégration par rapport à la manière dont ils perçoivent l'orientation propre des « débats actuels » :

« Dans son premier rapport, 'Pour un modèle français d'intégration', le Haut Conseil s'était attaché à préciser cette notion. Il en avait proposé une approche très large comme 'processus par lequel il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents...'. Il avait de plus choisi de ne pas rapporter cette notion aux seules populations d'origine étrangère, mais avait considéré qu'elle concernait tous ceux qui étaient confrontés à des problèmes d'exclusion. Or, il faut bien reconnaître que les débats actuels portant sur l'intégration mettent fréquemment en avant la question de l'origine des personnes »<sup>1820</sup>.

Cette citation, compte-tenu de son con-texte d'extraction, vient sans trop d'ambiguïté confirmer qu'une logique d'ethnicisation a inmanquablement accompagné le processus d'*autorisation politique* d'un protocole d'enquête publique distinguant notamment les individus par leurs origines ; et notamment ceux dont l'origine est donc visible, puisque c'est

<sup>1818</sup> D'ailleurs il faut à cet égard souligner qu'initialement et parallèlement à la mise en place d'un projet de recherche critériologique, les « sages » avaient également prétendu s'appuyer sur la mise en œuvre d'un autre dispositif de connaissance pour appréhender d'ailleurs plus spécifiquement la perception de l'intégration existant effectivement au niveau territorial et local, et qui reposait sur l'exploitation de la passation d'un questionnaire aux édiles d'une liste de soixante-dix communes moyennes ou grandes : cf. notamment la présentation commune et complémentaire qui est faite de ces deux axes de travail sur la connaissance de l'intégration dans la rubrique intitulée, « Les critères de l'intégration et sa perception sur le terrain » dans le premier rapport du HCI (*Pour un modèle français d'intégration, op.cit.*, p.20-22) : « la réflexion méthodologique a été poussée aussi loin que possible et quelques principes de critériologie ont été définis. [...] Le Haut Conseil entend poursuivre ses réflexions sur cette question. Mais il a voulu se faire dès maintenant une première idée de la perception qu'en ont les responsables sur le 'terrain' » (p.20). Le courrier en date du 27 juin 1990 envoyé par M. Long pour solliciter la participation des maires indiquait aussi : « le Haut Conseil à l'Intégration a estimé qu'il lui était indispensable de connaître l'expérience concrète de maires d'un certain nombre de villes de France en matière de populations étrangères, dans la perspective de l'intégration de celles-ci » ; Ibid., p.153. Pour la présentation du questionnaire et le dépouillement des questionnaires provenant de quarante communes, représentant ensemble plus de trois millions d'habitants, cf. *ibid.*, pp.154-173.

<sup>1819</sup> Entretien avec C. Ducastelle, *op.cit.*

<sup>1820</sup> HCI, *L'intégration à la française, op.cit.*, p.344. Nous soulignons.



d'ailleurs déjà clairement sur cet ensemble d'individus que le HCI assumait à la fin de son mandat en 1993, de « cibler » l'enjeu de la connaissance sur l'origine :

« Le Haut Conseil souhaite toutefois attirer l'attention sur la réalité actuelle des évolutions profondes de la société française. Les mutations économiques, l'importance nouvelle de l'exclusion sociale, la réalité de mouvements migratoires, conduisent à des *réflexes de crispation à l'encontre de ceux qui sont venus d'ailleurs d'origine ethnique visible. Les questions posées sur la génération des enfants d'immigrés, leur place dans la société, leur comportement, le rejet dont ils sont quelquefois l'objet ne peuvent être dissociés de ce contexte général* »<sup>1821</sup>.

Nous ne pouvons donc contester en aucune manière le mécanisme d'ethnisation qui a affecté les cadres de formulation et d'objectivation de la problématisation de l'intégration du HCI. Comme le commente C. Ducastelle, les « sages » ont même débattu plus généralement de la question de l'introduction généralisée de « statistiques ethniques » dans le système national de la statistique publique. L'« omni-secrétaire » des « sages » évoque à cet égard l'existence d'un clivage au sein du HCI qui s'articulait notamment autour des principes de vigilance historique (c'est encore la période vichyste qui se trouve invoquée) à l'égard de la permanence et la validité des principes de délimitation des informations maintenues hors de portée des banques de données publiques :

« Je me souviens de Delalande qui disait : 'On est maintenant une société mûre. On est capable d'accepter des catégories ethniques'. Et puis, y en avait d'autres, à l'opposé, qui disaient : 'Non, on n'a pas besoin de ça et puis, si on rentre là-dedans...'. Et puis, ils faisaient référence à ce qui s'était passé dans les années 40. Et puis : 'On a une expérience extrêmement malheureuse, c'est pas la peine de...'. Marceau Long était par exemple assez sur cette position. Marceau Long il n'était pas... Marceau Long, en fait, il se rangeait derrière la position de la CNIL et c'est finalement la philosophie de la CNIL qui primait »<sup>1822</sup>.

Il est à cet égard saisissant de constater à quel point la présentation de ce clivage interne au HCI ressemble étrangement à ce que les « sages » présentent dans *L'intégration à la française* comme les « deux positions [qui] sont le plus souvent avancées » dans les « débats actuels » par rapport auxquels ils affirment, comme nous le rappelions à l'instant, avoir dû se positionner :

« - celle qui considère que l'on ne saurait faire de distinction entre les Français, et donc créer des catégories faisant intervenir leurs origines, dont l'Histoire a montré les risques. Seules les catégories juridiques seraient alors pertinentes ;

---

<sup>1821</sup> HCI, *L'intégration à la française, op.cit.*, p.346.

<sup>1822</sup> Entretien avec Christiane Ducastelle, *op.cit.*

- celle selon laquelle on ne peut étudier un processus qui fait intervenir le temps si l'on ne dispose pas des informations qui permettent de prendre en compte les effets de ce facteur (date d'arrivée en France ; nationalité antérieure ; nationalité des parents...) ; elle postule que la maturation des esprits dans notre démocratie permet d'éviter l'utilisation dévoyée de ces données »<sup>1823</sup>.

Et c'est cette orientation – en partie donc « contrainte » par le contexte politique – de leur perspective qu'A. Le Pors défend encore publiquement plusieurs années plus tard. Discutant de l'effectivité des catégories par lesquelles l'action publique se donne les moyens de connaître et dénombrer les réalités sociales désignées par les « problèmes qui sont posés à la société française », il souligne que dans certains cas – comme manifestement celui de l'immigration – les pratiques classiques de catégorisation de l'exercice statistique trouve en effet ses limites :

« Nous sommes obligés de compter pour une raison immédiate : c'est que de toute manière, d'autres comptent si nous ne le faisons pas. Massenet, Mottin, Milloz sont des noms qui évoquent 7 millions, 8 millions, 10 millions d'immigrés ou d'étrangers. Ils le font avec les raisons qui sont les leurs. Mais ils le font en rapport avec des problèmes sociaux réels : l'emploi, la protection sociale, la sécurité... Et partant de là, inévitablement, nous nous acheminons vers un comptage qui, au regard des problèmes qui sont posés à la société française, doit se faire dans des catégories aussi significatives que possible et à l'aide de références et d'instruments connus qui expriment le phénomène que l'on veut appréhender. C'est ainsi que, en ce qui concerne l'emploi, nous serons amenés à comparer des catégories socio-professionnelles. S'agissant de la protection sociale nous évoquerons des structures familiales. Pour comparer des états sanitaires nous parlerons de taux de morbidité, etc. Mais nous rencontrons vite des limites dans la signification de ces catégories. On sait bien qu'il ne suffit pas de dire que depuis vingt ans les immigrés ne représentent que 7,5% de la population française, il y a une autre réalité qui est une réplique immédiate au chiffre : la France se colore. Cette réalité de la coloration de la France a au moins autant de force que le 7,5%. Le quantitatif et le qualitatif entrent là en confrontation, et en confrontations quelque fois violentes »<sup>1824</sup>.

Ce qui nous semble particulièrement intéressant dans l'extrait à l'instant cité de l'intervention d'A. Le Pors, ce n'est pas seulement le passage final sur la validité de l'appréciation qualitative de la « coloration », mais plutôt son articulation avec les lignes qui le précèdent. Le positionnement de la question de la représentation statistique de la dimension « visuelle » de la « réalité sociologique », A. Le Pors prend en effet soin, de l'inscrire non seulement dans le contexte public d'injonction au dénombrement, mais plus précisément dans la rupture de

---

<sup>1823</sup> HCI, *L'intégration à la française*, op.cit., p.347.

<sup>1824</sup> Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée*, op.cit. Outre P. Milloz, dont nous avons déjà eu l'occasion de parler (cf. chapitre 1), Jean Mottin (conseiller d'Etat honoraire) avait publié en 1992, *Immigration et naturalisations : où va-t-on? : les chiffres réels* (Paris, Union nationale inter-universitaire/Centre d'études et de diffusion) où il avançait un chiffre de 8,4 millions d'étrangers et Michel Massenet, (premier directeur de la DPM) avait publié en 1994, un ouvrage significativement intitulé : *Sauvage immigration* (Paris, éditions du Rocher).

« signification » qui – sans qu'on puisse en identifier ni le fondement, ni la légitimité – semble s'instituer entre l'appréhension des problèmes sociaux et l'appareillage statistique. En effet, A. Le Pors se fait ici le relais de la position défendue par M. Tribalat (non seulement par rapport à la critériologie de l'intégration, mais aussi et déjà lors de la controverse autour de la taxinomie d'« immigré » (cf. chapitre 2)), quant à l'autonomisation du « processus d'intégration » par rapport aux problèmes sociaux pour le réinscrire dans l'historicité et la temporalité du processus migratoire. Aussi, s'inscrivant dans le prolongement du mouvement qui a conduit les « sages », au travers de la priorisation accordée à l'observation des individus dans le temps, à faire passer leur projet métrologique des problèmes d'intégration à l'intégration des populations, la prise en compte des « origines » – qui n'est d'ailleurs pas le legs spécifique de la perspective démographique<sup>1825</sup> – se présente dans ce cadre-là selon une perspective analytique et technique et non point simplement ou prioritairement ethnique.

Comme dans le cas de l'exploitation quantifiée du « schéma 'Tribalat' », la métrologie de l'intégration donne à voir une congruence entre les *volontés de savoir* de M. Tribalat d'une part, et du HCI d'autre part, qui s'établit progressivement comme le fruit d'agencements notamment discursifs et argumentatifs par lesquels se trouvent satisfaites, et la *radicalité positiviste* de celle-là, et la *finalité pédagogique* de ceux-ci. Et l'on peut également constater que c'est encore une fois à partir du travail de construction technique de la *fiabilité* des quantifications statistiques produites que s'amorce et s'institue cette dynamique de rapprochement tout à la fois pratique et cognitif entre les garants de l'autorité politique et l'experte scientifique. La valeur propre de l'enquête MGIS n'apparaît ainsi que dans les interstices d'incertitude produits par la méthodologie critériologique ; c'est-à-dire à partir de la formulation réflexive de l'impossibilité à partir de cette dernière de parvenir à l'élaboration d'un jugement politique. Se distinguant d'abord en négatif puis positivement, au travers de l'argument de l'avantage comparé d'une démarche d'autonomisation à l'égard des limitations et de l'hétérogénéité des informations issues des statistiques publiques construites à d'autres fins, ce projet d'enquête spécifique finit par recueillir l'adhésion des « sages » qui épousent encore une fois la perspective démographique de la nécessité d'une observation dans le temps de cohortes homogènes. Si la démarche des indicateurs sociaux d'intégration reposaient sur la

---

<sup>1825</sup> En effet, l'on constate que déjà, dans le cadre du projet de « tableau de bord » de l'intégration, la comparaison de groupe-cibles (GC) en fonction de l'origine est envisagée. En effet, en complément des GC prioritaires mentionnés plus haut, la note sur les « [é]léments de recherche sur des critères d'intégration » indiquent ainsi que « [d]'autres GC pourront être retenus en tant que de besoin : étrangers, immigrés de différentes origines » : HCI, *Le modèle français d'intégration, op.cit.*, p.174.

volonté de dépasser la sectorialisation des différentes statistiques publiques pour aller vers une représentation transversale des situations d'intégration, la priorisation progressive mais effective du projet d'enquête marque quant à elle le passage d'une objectivation des problèmes de l'intégration de l'immigration à une perspective longitudinale de l'intégration de l'immigration comme population.

En abordant l'inscription de l'enquête publique MGIS dans le travail conduit sous l'égide du HCI en tant qu'elle traduit l'approfondissement d'une scientification, sous-entendue démographique, des outils statistiques dont se dote la politique d'intégration, il était donc question de nous *opposer* à la problématisation en termes de processus d'ethnicisation des critères légitimes de perception publique et sociale qui découle de focalisation du débat scientifique et public sur la légitimité de cette démarche, ainsi que de l'autorisation politique et juridique qui a été donnée au recours – que cette dernière supposait – à des informations permettant de reconstituer des catégories ethniques. Par là, nous n'avons bien évidemment pas cherché à remettre en cause ce qui ne peut être que constaté ; c'est-à-dire le fait que cette enquête participe sans nul doute possible à une dynamique d'ethnicisation entendue comme un processus au long cours de légitimation des énonciations publiques, sociales, politiques et d'action publique reposant sur l'origine dite « ethnique » comme critère pertinent de « division » du monde social comme dirait Bourdieu. Nous n'avons pas plus d'ailleurs cherché à contester ou minimiser le rôle singulier et déterminant qu'y a joué le « militantisme scientifique » de la démographe M. Tribalat<sup>1826</sup>.

Aussi, il faut plutôt attribuer à cette logique analytique d'*opposition* le sens d'une prévalence ; une prévalence qui trouve à se fonder sur une divergence quant à la perspective d'historicisation adoptée. La temporalisation (au moins) séculaire que propose par exemple l'approche socio-historique de l'immigration a pour contrepartie de la mise en évidence de la continuation de principes taxinomiques de classement, le fait que le « présent » en tant que temps historique ne peut se voir attribué, qu'en degré et non en nature, un potentiel de différenciation à l'égard du « passé ». Aussi, le « temps présent » ne se trouve-t-il entretenir avec le « passé » que des relations « d'enchaînements » dans tous les sens du terme. Et si les faits présents constituent un « danger »<sup>1827</sup>, en tant que manifestation et relais de

---

<sup>1826</sup> Sur la participation – non nécessairement militante, ni même « consciente » – des sciences sociales de manière générale à cette ethnicisation des catégories, cf. Rudder Véronique (de), « Désignation et origine : production sociale et production savante de l'« ethnique » », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.69-80.

<sup>1827</sup> C'est d'ailleurs selon cette même terminologie que M. Tribalat formule dans la presse, lorsqu'« éclate » véritablement la controverse au cours de l'année 1998, la défense de sa démarche de recherche : Tribalat

la « continuation de cette croissance » socio-politique<sup>1828</sup> qu'est l'ethnisation, ce n'est pas parce que le présent « fonctionnerait » comme une « rupture », une « cassure », mais bien plutôt comme un « engorgement » qui résulterait de la cristallisation et solidification des catégories qui cadrent et délimitent les relations et possibilités d'agir sociales et politiques.

À cet égard, le compte-rendu que nous venons de commettre sur le processus selon lequel cette enquête démographique s'était imposée avait non seulement pour but d'aborder – presque *par équité* à l'égard du travail taxinomique et des recommandations sur les statistiques de flux – le dernier pôle du travail statistique conduit sous la houlette du HCI, mais également de constituer le premier temps de la formulation d'un contre-argument à cette apparente validation dans les faits de la dynamique et tendance à l'ethnisation des catégories de l'entendement politique. Confirmant tout l'intérêt analytique qu'il y avait initialement à se décaler par rapport à la focalisation sur la dimension taxinomique des statistiques en privilégiant un questionnement sur les conditions d'effectuation du travail de « quantification », la réinscription du projet de mise en œuvre de cette enquête dans son contexte pratique d'émergence, c'est-à-dire dans le cadre de l'économie générale des conditions sociales et dispositions cognitives qui se nouent autour du travail statistique conduit par le HCI et son groupe administratif, permet de faire encore une fois *le constat du rôle joué par la légitimation de la logique d'observation des individus dans le temps dans cette tension prégnante de la production de la statistique publique entre l'objectif de description de l'Etat et d'exploration de la société*. Aussi, MGIS apparaît-elle surtout – en l'occurrence à l'égard du projet de la critériologie de l'intégration – comme une énième manifestation de la priorisation tendancielle d'un mode de représentation scientifique de la population ; et qui par ailleurs présente l'avantage pour les « sages » d'amener la connaissance aux niveaux de réalité sur lesquels il souhaitent discursivement se positionner. Autrement dit, c'est une même logique de « scientification » qui court de l'usage de la catégorie de « personnes d'origine étrangère » et de l'officialisation de celle d'« immigré », à la mesure du processus d'intégration, en passant par la proposition d'établir à partir d'AGDREF un fichier historique centralisé des flux, et par l'adoption d'une méthode d'agrégation annualisée des statistiques administratives de flux.

---

Michèle, « La connaissance des faits sociaux est-elle dangereuse ? », *Le Monde*, 5 novembre 1998. Pour une analyse de la structuration de l'argumentation du « danger » par l'approche constructiviste au cours de la controverse sur les statistiques ethniques, cf. : Stavo-Debaugé Joan, « Prendre position contre l'usage de catégories ethniques dans la statistique publique. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique » in Laborier Pascale et Trom Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp.293-327.

<sup>1828</sup> Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, op.cit., p.417, cité *supra*.

Une telle reformulation du statut de cette enquête vise donc à indiquer que le mouvement d'ethnisation que la sociologie critique identifie dans la catégorie publique d'« immigré » et le recours statistique à une classification « ethnique », est redoublé par une dynamique première et plus large – puisqu'elle implique aussi la reconfiguration des statistiques de flux – de scientification de l'expertise publique dans le domaine des statistiques de l'immigration. Or, si l'on garde et maintient comme perspective analytique cette scientification, sous-entendue démographique, nous affirmons – et ce sera le deuxième temps du contre-argumentaire apporté par ce chapitre – que la plus effective et performative « métrologie politique » de l'intégration qui se met en place et affecte la conformation opérationnelle de l'action publique est directement issue des orientations cognitives arrêtées et conventions techniques adoptées par le HCI au sujet de la réorganisation des statistiques administratives de flux. Ainsi, nous indiquons que si potentialité différentielle il y a en matière de performativité statistique, ce n'est pas du côté de l'enquête publique et de sa postérité<sup>1829</sup> qu'il faut la rechercher, mais plutôt de ce qui se présentait comme une convention provisoire pour agréger les statistiques administratives de flux.

Plus précisément, nous allons voir que c'est en suivant l'histoire discontinue et la destinée *inattendue* de cette convention comptable que constitue la quantification annualisée des flux d'« immigrants » qu'on peut retrouver la trace de l'origine de la catégorie d'action publique des « primo-arrivants », définie depuis 2002 comme la catégorie générale de population ressortissante de la politique d'intégration. Nous allons ainsi montrer comment la « population comptable » des « immigrants », constituée à partir d'une reconfiguration de l'ordonnancement des statistiques administratives de flux, afin de représenter au mieux « la réalité de l'immigration », se trouve une décennie plus tard, par un mouvement de balancier sans réciprocity directe, transformée en catégorie d'action publique et utilisée en tant qu'instrument de *mesure de l'efficacité de la politique d'intégration*. Ce qui était initialement un instrument de connaissance de l'action administrative (d'ailleurs formellement et cognitivement conçu comme provisoire) a donné lieu à une entité statistique à l'aune de laquelle la conduite de cette même action s'est *in fine* trouvée repensée et redélimitée dans ses prétentions opérationnelles.

---

<sup>1829</sup> Principalement la conduite en 2008 par l'INSEE de l'enquête TeO (Trajectoires et Origines) ; cf. notamment : Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (coord.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED (« Documents de travail » / 168), 2010.

## **B – Vers la mesure de la politique d'intégration ?**

Nous nous intéressons spécifiquement ici à la manière dont l'agrégat « immigrant » composé au début des années 1990 au moyen d'une méthode comptable, qui n'est qu'un provisoire ordonnancement homogénéisé des statistiques administratives sur les flux, devient à la fin de la même décennie la norme de l'action gouvernementale en matière d'intégration des étrangers. *Sous le terme de « primo-arrivant », cette mesure des flux annuels est effectivement instituée en objectif quantitatif à l'aune duquel la performance (efficacité et utilité) des dispositifs publics dits d'intégration est mesurée*, et à partir duquel la politique d'intégration est notablement « réformée » aussi bien dans son agencement institutionnel que dans son déploiement opérationnel. Toutefois, surtout attentif aux linéaments et implications de la filiation entre ces deux types de catégorisation publique que sont l'« immigrant » et les « primo-arrivants », nous ne nous attarderons aucunement, comme nous avons pu le faire pour la phase de naissance de la politique d'intégration, sur l'explicitation des conditions administratives et socio-politiques de possibilités de cette reprise, puis opérationnalisation de la mesure comptable des flux annuels. Nos efforts tendront ainsi davantage à tracer la discontinuité, l'inachèvement et la dispersion de cette mission qui, confiée au HCI, visait à la rationalisation et l'homogénéisation de la production publique de statistique.

Ainsi, ce que nous dénommons les « périlclitations » de la mesure démographique du flux d'immigration – et qui nous conduit à rendre compte de l'activité produite jusqu'à la fin du groupe « Statistiques » dans sa première version (c'est-à-dire présidé par A. Le Pors) à l'automne 1997 – regroupent non seulement l'échec de l'initiative de constitution d'un fichier historique centralisé, qui est d'ailleurs très directement connecté à la disparition même du groupe « Statistiques », mais aussi le constat de la perte de vitesse ou d'importance de l'enjeu statistique dans le fonctionnement et le travail postérieurement accompli par le HCI (1). La chronique de ces périlclitations statistiques doit néanmoins nous conduire jusqu'au moment où de manière paradoxale, alors que devient enfin possible l'exploitation du fichier AGDREF qui constitue l'aboutissement de l'axiomatisation démographique de la production des statistiques de flux, c'est la mesure inachevée et partielle proposée par la méthode comptable dans un contexte de dispersion pratique de la finalité statistique, qui s'affirme en tant que représentation quantifiée légitime de l'immigration en ses flux. Perdurant ainsi, et de manière totalement autonomisée à l'égard de son contexte d'élaboration, cet agrégat comptable se retrouve dès lors transfiguré dans le cadre d'une expertise administrative produite par le HCI

au tournant des années 2000 sur la réorganisation des dispositifs d'accueil des étrangers. En effet, notamment transformée en étalon de mesure, et ce faisant en délimitation quantifiée de la population ressortissante de la politique d'intégration, elle devient l'instrument d'une évaluation chiffrée de la performance de l'action publique préexistante. Cessant d'être uniquement cognitive, elle participe à donner sa mesure opérationnelle à la politique d'intégration ainsi « refondée », à savoir le traitement du flux annuel d'« immigrants » requalifiés en « primo-arrivants » (2).

## **1 – Les périlclitations de la mesure démographique du flux d'immigration**

Par ce terme de « périlclitations », nous désignons toute une série de faits qui, s'enchaînant et se cumulant, affectent notablement la centralité de la perpétuation de l'axiomatisation démographique des statistiques de flux. En suivant l'évolution de la configuration administrative de la production des statistiques publiques sur le flux d'immigration, nous percevons la manière dont, à compter notamment de 1995 notamment, la position de la représentante de l'INED se retrouve progressivement marginalisée, et dont conséquemment, l'approfondissement de la réforme des statistiques selon les principes et finalités de l'observation démographique (c'est-à-dire l'établissement de séries annualisées de flux permettant *in fine* un suivi longitudinal des trajectoires im-migratoires) s'en retrouve contrarié. En effet, alors que la mise entre parenthèse de l'existence du HCI, et conséquemment du groupe « Statistiques », qui fait suite à l'alternance gouvernementale, ne semble pas, lorsque le nouveau gouvernement de droite décide finalement de prolonger le mandat de l'institution représentative de la politique d'intégration, avoir affecté la poursuite prioritaire de cet objectif (a), les conditions politico-administratives dans lesquelles se produit la première exploitation des données issues d'AGDREF se solde par un renversement des alliances au sein du groupe « Statistiques » qui débouche, et sur l'abandon de la démarche, et *de facto* sur la disparition même de l'enceinte en charge de la coordination statistique (b).

### ***a – Dis-continuité du groupe “Statistiques”***

À peine la rédaction de *L'intégration à la française*, ce rapport « grand public » du HCI et auquel le groupe « Statistiques » est largement associé<sup>1830</sup>, est-elle achevée que le

---

<sup>1830</sup> Lui est en effet confié la cinquième et dernière partie qui, intitulée de la même manière que le rapport de novembre 1991, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*, n'occupe pas moins d'un tiers de



travail conduit par ce dernier est mis entre parenthèse du fait de l'incidence de la conjoncture politique nationale sur l'instance de conseil du Premier ministre. En effet, installé en mars 1990 pour une durée de trois ans, le HCI dans sa première composition est censément arrivé au terme de son mandat au moment même où se tiennent les élections législatives de mars 1993, qui débouchent sur un changement de majorité<sup>1831</sup>. Cependant, les nouvelles autorités gouvernementales – qu'il s'agisse du Premier ministre Edouard Balladur ou de Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville<sup>1832</sup> – ne prenant aucune décision concernant la politique d'intégration, les membres demeurent officiellement en fonction sans pour autant avoir ni l'aval, ni l'autorité administrative pour se réunir. Le HCI se retrouve donc mis *de facto* « en sommeil » comme le commente P. Farine :

« Et puis, Balladur est arrivé et, en même temps s'achevaient les trois premières années de mandat. Alors, on s'est demandé : 'Est-ce qu'il continue ou pas ?'. Et, on est resté pendant plusieurs mois, presque un an, dans cette situation de n'être plus mandaté et de ne pas avoir de successeurs... »<sup>1833</sup>.

Conséquence de cette situation de latence, le groupe « Statistiques » n'est plus réuni. Ce qui ne semble poser de problèmes à aucun de ses participants, à l'exception toutefois notable de M. Tribalat qui adresse, dès le 27 mai 1993, un courrier à M. Long dans lequel la démographe l'« alerte » sur les « conséquences de la cessation des activités du groupe statistique, dans le cadre du Haut Conseil à l'intégration »<sup>1834</sup>. Dans cette missive qui vaut requête – et où M. Tribalat souligne sans surprise la nécessité d'adapter les bulletins de saisie administrative aux nombreuses modifications législatives nouvellement annoncées en matière de politique migratoire et de nationalité<sup>1835</sup> afin de n'avoir aucune déperdition des informations nécessaires à l'observation statistique de la démographie de l'immigration<sup>1836</sup> –,

---

l'ouvrage (HCI, *L'intégration à la française*, *op.cit.*, pp. 253-348) : soit une centaine de pages dont seule une quinzaine est en réalité composée d'éléments de rédaction repris *in extenso* du premier et deuxième rapport du HCI (*ibid.*, pp.257-270).

<sup>1831</sup> Le RPR et l'UDF occupant ensemble plus de 80 % des sièges de l'Assemblée nationale.

<sup>1832</sup> L'un en ce que le HCI lui est rattaché, et l'autre en ce que le SGI à l'existence certes théorique depuis mai 1991 dépend de son ministère.

<sup>1833</sup> Entretien avec Philippe Farine, *op.cit.*

<sup>1834</sup> Courrier de Michèle Tribalat adressée à Marceau Long le 27 mai 1993 au sujet des « conséquences de la cessation des activités du groupe statistique » ; archives publiques privées.

<sup>1835</sup> Principalement : la loi 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité (cf. *Journal officiel*, 23 juillet 1993, p.10342) et la loi 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France (cf. *Journal officiel*, 29 août 1993, p.12196).

<sup>1836</sup> « [L]es changements législatifs qui se profilent ne manqueront pas d'avoir des répercussions sur l'enregistrement statistique. Le nouveau code de la nationalité prévoit de transférer aux tribunaux l'enregistrement des acquisitions de nationalité, ce qui implique nécessairement la confection de nouveaux bulletins. En matière d'entrées, les nouvelles mesures vont amener une refonte des formulaires de saisie à l'OMI » ; Courrier de Michèle Tribalat adressée à Marceau Long le 27 mai 1993..., *op.cit.*

on retrouve notamment – et formulé sans ambages – tout l'intérêt professionnel qu'elle trouvait à l'existence de cette instance :

« Ce groupe était un lieu de réflexion et d'échange qui avait l'avantage considérable de contraindre les administrations productrices de statistiques à un minimum de transparence. Elles ne pouvaient refuser de transmettre au Haut Conseil les informations qu'elles détenaient et tous les membres du groupe – et donc les institutions qu'ils représentent – pouvaient en bénéficier »<sup>1837</sup>.

Aussi, se présentant comme victime, moins de trois mois après de l'interruption de la coordination-contrainte administrative assurée par ce groupe, du « réveil des vieux démons de la rétention d'informations », M. Tribalat souligne notamment que le moment est d'autant plus « stratégique pour agir sur le contenu de l'information statistique produite » que, comme elle souligne, « le Ministère de l'intérieur, s'il n'y est pas vivement incité, ne produira pas de tableaux cohérents sur les flux d'immigration »<sup>1838</sup>. La démographe n'hésite pas même à clore son bref plaidoyer par une emphase aux accents tragiques : « [i]l serait dommage que trois ans de réflexion et de travail soient ainsi balayés et que l'on se retrouve dans une situation équivalente, voire pire, à celle qui prévalait avant la création du Haut conseil »<sup>1839</sup>. Mais c'est en vain : 1993 demeure une année blanche pour la coordination des statistiques administratives sur l'immigration, tout comme pour le HCI<sup>1840</sup>.

Le groupe ne finit par reprendre ses activités que lorsqu'une nouvelle composition du HCI est arrêtée par décret<sup>1841</sup> et officiellement installée par le Premier ministre le 10 mars 1994. M. Long est significativement prolongé, ainsi que deux autres membres, comme J.-P. Delalande – dont nous avons déjà indiqué qu'il était proche d'E. Balladur –, et P. Farine qui, acceptant de « représenter » dorénavant l'opposition au sein du HCI, commente néanmoins en passant l'intérêt moins marqué de la nouvelle majorité :

« [P]uis, j'ai reçu un jour un coup de téléphone de Marceau Long qui me dit : 'Est-ce que vous seriez d'accord pour un nouveau mandat ?' et, je lui ai dit : 'Oui. Pourquoi pas ?' ... 'Oui, vous voyez, M. Balladur souhaiterait vous choisir, non plus pour représenter la majorité mais,

---

<sup>1837</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1838</sup> *Ibid.*

<sup>1839</sup> *Ibid.*

<sup>1840</sup> « [L]e groupe statistique a travaillé de façon continue, si ce n'est l'interruption de l'année 1993 en attendant la nomination du Haut Conseil » : Haut conseil à l'intégration, *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1997 (2<sup>ème</sup> trim.), p.105.

<sup>1841</sup> Décret du 7 février 1994 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal officiel*, 9 février 1994 p.2225.

l'opposition'... Et on a bien travaillé mais, en étant moins, beaucoup moins, poussés par le Gouvernement... »<sup>1842</sup>.

Toutefois, parmi les absents<sup>1843</sup>, l'on retrouve notamment A. Le Pors qui s'était pour sa part « désolidarisé » de ses pairs dès le mois de mai 1993, en mettant unilatéralement et officiellement fin à son mandat, en réaction à la réforme du code de la nationalité qui, entreprise par C. Pasqua, ministre de l'intérieur<sup>1844</sup>, était selon le conseiller d'Etat, « utilisée contre l'intégration »<sup>1845</sup>. Aussi, c'est G. Calot, qui avait quitté la direction de l'INED en août 1992 – C. Ducastelle étant toujours secrétaire, voire même dorénavant officiellement « rapporteur », du HCI et du groupe « Statistiques »<sup>1846</sup> –, qui est chargé d'en assurer la présidence à compter du printemps 1994<sup>1847</sup>. Toutefois, malgré cette « disparition » de taille, l'on peut constater que la composition du groupe varie peu, ou du moins marginalement, en

---

<sup>1842</sup> Entretien avec Philippe Farine, *op.cit.*

<sup>1843</sup> Georges Morin, André Diligent et Stéphane Hessel ne sont pas renouvelés, tandis que J. Voisard devient conseiller pour l'aménagement du territoire dans le cabinet de Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire.

<sup>1844</sup> Cette réforme compte d'ailleurs parmi les tous premiers projets de lois déposés et adoptés sous la nouvelle législature. Le gouvernement étant installé le 29 mars 1993, ce texte est en effet discuté à l'Assemblée nationale le 13 mai 1993. Sur la précocité avec laquelle est présenté à l'Assemblée nationale ce projet de loi, qui est en fait la reprise de propositions de loi déposée par Pierre Mazeaud et adoptée au Sénat en 1990, dans le sillage de « l'affaire du voile », cf. Weil Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ?...*, *op.cit.*, pp.265 et 507.

<sup>1845</sup> Cité in « Renouveau des membres du HCI que préside depuis sa mise en place Marceau Long, Vice-président du Conseil d'Etat », *Bulletin Quotidien*, 10 février 1994, p.22. « Je démissionne du HCI le 12 juin 1993 pour ne pas cautionner les lois Pasqua et Méhaignerie de restriction de l'accueil des étrangers et sur la nationalité (je démissionne le même jour du comité central du PCF mais pour de tout autres raisons) » : <http://anicetleors.blog.lemonde.fr/2009/01/>. Pour sa part, M.-T. Join-Lambert qui s'est vue proposer le renouvellement, le décline pour les mêmes raisons qui poussent A. Le Pors à démissionner : « 'Personnellement, je me sentais mal à l'aise avec Pasqua... j'ai demandé l'avis de personne... j'ai juste écrit une lettre à Marceau Long parce qu'il était très content... il voulait bien évidemment continuer à travailler et, il avait une perception différente... mais, je ne me voyais pas faire des recommandations avec les orientations que Pasqua allait défendre ou avait déjà défendu... et donc, j'ai estimé que je ne rendrais pas de service sur ce plan-là... J'ai toujours essayé d'être à peu près à l'aise avec ma conscience donc, j'ai jamais participé à un cabinet dont je ne partageais pas les orientations... ou bien en étant dans une instance consultative alors que la politique était orientée de telle façon... Déjà au sein du Haut Conseil, y avait des débats quand même... mais, on se mettait d'accord... c'est la règle du consensus mais là... enfin bon, j'ai écrit à Marceau Long qui m'a dit fors et vivement qu'il comprenait très bien...' » : entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert, *op.cit.*

<sup>1846</sup> La nouvelle composition du HCI avait en effet dans son premier rapport reconduit le choix institutionnel des précédents « sages » : « ce *mode de fonctionnement souple* retenu par le Haut Conseil [*i.e.* un groupe administratif *ad hoc*] lui semble *efficace et toujours préférable*, dans la situation actuelle, à la mise en place d'une structure lourde qui aurait en charge toutes les questions relevant de l'immigration » ; HCI, *Liens culturels et intégration. Juin 1995*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1995 (septembre), p.92.

<sup>1847</sup> S. Veil étant ministre d'Etat, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, il n'est guère surprenant que cette tâche ait été confiée à – et qu'elle ait été acceptée par – G. Calot, compte tenu du rôle joué par ce dernier auprès de S. Veil lors des controverses qui entourent le projet de loi sur la libéralisation de l'avortement de 1975. Sur ce point, cf. Parant Alain « G. Calot et les politiques démographiques : un éclaircisseur 'engagé' », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, INED, 2008, pp.287-300.

ce que ce sont les mêmes institutions qui siègent<sup>1848</sup>, et les mêmes principaux représentants qu'on retrouve ; à savoir A. Lebon pour la DPM et M. Tribalat pour l'INED<sup>1849</sup>.

Le premier rapport produit par ce groupe « Statistiques » remanié est adjoint au rapport que le HCI remet en juin 1995 sur : *Liens culturels et intégration*<sup>1850</sup>. À différents égards, l'on constate la volonté affirmée de s'inscrire dans le prolongement des travaux conduits au cours de la période 1990-1993, qui ne sont – rappelons-le – plus parus sous une forme officielle depuis presque quatre ans. Outre la reprise de la formulation déjà deux fois éprouvée, « La connaissance de l'immigration et de l'intégration », c'est notamment *via* l'introduction, intitulée significativement « Rappel des travaux du Haut Conseil »<sup>1851</sup>, que la rédaction choisie cherche à établir la continuité et la légitimité de l'expertise produite. Y est en effet notamment rappelée la « mission statistique » du Haut Conseil ; celle qui lui revient – devrions-nous dire – *en propre et en nécessité*. Le rapport reprend tout d'abord l'argument sur les conséquences en termes d'usages politiques (c'est-à-dire démocratiques et/ou partisans) qui découlent de l'éparpillement de la production statistique :

« Cette dispersion des sources d'information n'est pas sans inconvénient ; [...] [il] en résulte inévitablement un terrain favorable à la discussion stérile sur les données elles-mêmes, pouvant aller jusqu'à leur mise en cause systématique et entraînant par-là même la possibilité de diffuser des chiffres les plus fantaisistes ne reposant sur aucune observation mais dont la seule fonction est d'étayer des convictions *a priori* »<sup>1852</sup>.

Aussi, les auteurs poursuivent, en venant même à « réécrire » par aplatissement la chronologie de la mise en œuvre de la politique d'intégration (cf. chapitre 1), c'est-à-dire notamment le décalage entre la mise en place du HCI et l'attribution aux « sages » par le Premier ministre

---

<sup>1848</sup> Le ministère de la Justice fait son entrée, en la personne de Martine Desprez.

<sup>1849</sup> Outre, ces deux personnalités dominantes du groupe « Statistiques », l'on retrouve C. Daufresne pour l'OMI, P. Fallourd pour le compte du ministère de l'éducation nationale, ainsi que S. Druelle qui, bien que chargée de mission au ministère de la Justice, se retrouve encore exceptionnellement en charge d'assurer la représentation du ministère de l'Intérieur. Pour l'INSEE par contre, qui passe de trois à deux membres : ainsi Jean-Claude Labat, Patrick de Miribel et Claude Wagner cède la place à Michel Jacod (Chef du Département de la démographie INSEE et Suzanne Thave (responsable de la cellule sur la population étrangère et l'immigration). Par ailleurs, Luc Legoux succède à Jean-Paul Grémy pour l'OFPPRA, et parmi les instances représentées au sein du groupe « Statistiques » : cf. HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration, op.cit.*, p.141 ; et HCI, *Liens culturels et intégration, op.cit.*, p.4.

<sup>1850</sup> Groupe statistique du Haut Conseil à l'intégration, « La connaissance de l'immigration et de l'intégration », in Haut conseil à l'intégration, *Liens culturels et intégration, op.cit.*, pp.87-155. Le thème du rapport avait en effet été explicitement soumis par le premier ministre : « [d]ans l'immédiat je souhaite que vous puissiez mener une réflexion approfondie sur l'incidence qu'ont sur l'intégration les liens conservés par les personnes de nationalité étrangère avec leur culture d'origine » : Discours d'Edouard Balladur lors de l'installation des membres du HCI le 10 mars 1994, in dossier « HCI » du CID de la DPM.

<sup>1851</sup> « La connaissance de l'immigration et de l'intégration », in Haut conseil à l'intégration, *Liens culturels et intégration, op.cit.*, pp.89-92.

<sup>1852</sup> *Ibid.*, p.89.

de cette mission de « coordination statistique » ; tout comme d'ailleurs ils « naturalisent » l'extension que les *premiers* « sages » avaient donné à cette mission en y intégrant la connaissance de l'intégration :

« C'est pourquoi, dès la mise en place du Haut Conseil en 1990, le Premier ministre lui avait confié la responsabilité de la coordination des statistiques relatives aux étrangers : mouvements migratoires, juridiques et observation de l'intégration. Le Haut Conseil devenait ainsi le lieu de coordination de l'ensemble des productions statistiques sur le sujet réalisées par les organismes responsables et pouvait se donner comme objectif les moyens de connaissance de l'immigration et de l'intégration »<sup>1853</sup>.

Faisant la récapitulation des principaux « résultats » statistiques ou affectant les conventions relatives à l'établissement des statistiques, que nous avons successivement abordés depuis notre chapitre 2 – à savoir : les catégories d'« immigré », de « personne d'origine étrangère » et leur quantification<sup>1854</sup> ; l'adoption d'une présentation agrégée des flux qui soit conforme aux normes internationales<sup>1855</sup> ; et les « réflexions sur l'utilisation des statistiques pour comprendre l'intégration »<sup>1856</sup> – l'introduction de ce nouveau rapport *témoigne* (dans les deux sens du terme) d'une grande continuité avec le travail entrepris depuis 1990 ; y compris d'ailleurs dans le rappel insistant aux difficultés posées par les rétentions administratives d'information : « La coordination administrative, quel qu'en soit l'objet est toujours complexe, et la circulation de l'information – y compris entre administrations – connaît des pesanteurs »<sup>1857</sup>.

Continuité *véritable* ou plutôt affichage d'une affiliation à cette période en quelque sorte « pionnière », où les velléités d'organisation des statistiques par le HCI, fortement

---

<sup>1853</sup> *Ibid.*

<sup>1854</sup> Les différents aspects de la vertu « pédagogique » de ces choix et réalisations statistiques sont tout particulièrement soulignés, selon une formulation qui reprend presque au mot près celle des rapports de 1990 et 1991 : « [c]e choix [*i.e.* 'étrangers'], s'il est juridiquement fondé, ne permet que des photographies à des instants données et ne suffit pas à la compréhension du processus d'intégration juridique ni de l'apport démographique de l'immigration à la société française. Le Haut Conseil a donc choisi de retenir des définitions qui permettaient à notre société de porter un regard sur elle-même et sur sa construction au cours du temps. [...] Ces définitions ont également permis de comprendre les variations très faibles de la présence étrangère entre les deux recensements de 1982 et 1990. Si le nombre d'étrangers a peu varié entre les deux recensements, cette constatation ne soit pas conduire à une remise en cause de la qualité des recensements qui restent les observations les plus fiables dont nous disposons, mais trouve son explication dans le jeu des mouvements migratoires d'entrée et de sortie, des mouvements démographiques – naissances et décès – des mouvements juridiques d'acquisition de la nationalité française ». Il faut bien évidemment voir là une conséquence du maintien de C. Ducastelle au poste de secrétaire – et dorénavant même officiellement « rapporteur » – du groupe « Statistiques » : *ibid.*, p.90.

<sup>1855</sup> Cette fois-ci, c'est la netteté de l'objectivation chiffrée à laquelle est pour la première fois parvenu le HCI, qui est mise en avant : « [s]elon cette classification, on enregistrait en 1990 et 1991 un flux d'immigration d'environ 100 000 personnes » : *ibid.*, p.91.

<sup>1856</sup> *Ibid.*, p.91.

<sup>1857</sup> *Ibid.*, p.92.

soutenues par les autorités gouvernementales, avaient rapidement eu un impact notable sur la configuration et la nature de la production administrative de statistiques ? La formulation d'une telle alternative peut – à juste titre – sembler délicate tant la frontière apparaît ténue ; et tout particulièrement lorsqu'il s'agit du rappel emphatique de « l'autorité » du HCI en la matière<sup>1858</sup>, ou encore de celui de l'utilité des acquis obtenus par le passé. Toutefois, lorsqu'on s'intéresse aux considérations sur l'exploitation statistique de l'application informatique du ministère de l'intérieur, et lorsqu'en l'occurrence on constate toute l'insistance avec laquelle le rapport définit, comme objectif prioritaire et final, l'amélioration de l'exploitation du fichier de gestion du ministère de l'intérieur, la continuité semble se vouloir pleinement effective.

En effet, s'inscrivant dans la perspective des précédents HCI et groupe « Statistiques » – et notamment celle de leur proposition d'un « ensemble de tableaux améliorés à prendre en compte pour satisfaire la connaissance de l'immigration »<sup>1859</sup> –, le rapport se montre tout particulièrement clair quant à la hiérarchie existant entre cette source administrative et les autres ; semblant dès lors vouloir reprendre le « dossier AGDREF » là où le précédent l'avait laissé. Ainsi, dans la rubrique consacrée à la mesure des « entrées et sorties », la présentation des sources effectivement utilisées – en l'occurrence OMI et OFPRA – ne vient qu'après celle des données, pourtant toujours inexistantes, du ministère de l'intérieur ; mais dont est annoncée la sortie prochaine :

« Seul le ministère de l'Intérieur qui délivre les titres de séjour à tout étranger [...] est en mesure de fournir les statistiques qui permettent de décrire les flux d'entrée de façon exhaustive. L'informatisation progressive des préfectures s'est achevée en mai 1993 ; le fichier central informatisé des titres de séjour qui en est issu permettra, pour la première fois, l'élaboration des données exhaustives sur l'immigration étrangère de l'année 1994 »<sup>1860</sup>.

La présentation des données de l'OMI et de l'OFPRA comme des pis-aller est d'autant plus explicitée lorsqu'évoquant la mise en pratique initiale de la méthode de comptabilité des flux d'immigration, le rapport indique que ce n'est qu'« [e]n l'absence de statistiques exhaustives

---

<sup>1858</sup> Et elle doit d'autant plus l'être qu'elle ne repose au final que sur la lettre de mission (document sans support juridique) reçue il y a plus de cinq ans de la part d'un premier ministre qui, ayant remis sa démission plus de quatre ans auparavant, est dorénavant dans l'opposition dont il est même devenu, aux lendemains des élections législatives qui ont vu la droite arriver au pouvoir, le chef de file, en tant que premier secrétaire du Parti socialiste (3 avril 1993-19 juin 1994). Soulignons par ailleurs qu'E. Balladur ne réitère pas explicitement ce « missionnement », et n'évoque qu'à une reprise, brièvement et au passé, les apports du HCI sur le plan statistique : « Il a su apporter les précisions statistiques indispensables pour en permettre la mesure la plus exacte » : Discours d'Edouard Balladur lors de l'installation des membres du HCI le 10 mars 1994, *op.cit.*

<sup>1859</sup> Haut conseil à l'intégration, *Liens culturels et intégration*, *op.cit.*, p.94.

<sup>1860</sup> *Ibid.*, p. 93.

que seul le ministère sera à même de fournir, [que] le Haut Conseil a donc travaillé à partir des informations produites par l'OMI et l'OFPRA »<sup>1861</sup>. Ainsi, à en juger par ces formulations, cette nouvelle version du groupe de travail du HCI semble résolument engagée à prolonger, mais surtout à mener à leur terme les orientations et objectifs arrêtés par précédent rapport de 1991. Cette réactivation assumée du rôle de « contrainte » de la coordination administrative ne s'avère toutefois pas complètement payante, en ce que la série de tableaux confectionnés – on s'en souvient – par M. Tribalat n'est pas reprise dans la conformation de la programmation informatique de l'application de gestion du ministère de l'intérieur qui accepte néanmoins d'y apporter les modifications nécessaires pour que soit effectivement procédé au dénombrement des étrangers qui obtiennent pour la première fois un titre de séjour d'une durée égale ou supérieur à un an. Aussi, dans la « Chronique de l'immigration » qui paraît en janvier 1996, M. Tribalat peut-elle annoncer comme s'il s'agissait d'un fait acté :

« Ce mode d'évaluation provisoire [*i.e.* celui reposant sur l'utilisation des sources de l'OMI et de l'OFPRA] va être supplanté prochainement par *l'exploitation des délivrances de titres de séjour d'au moins un an*, correspondant à une entrée en France, *contenues dans le fichier du Ministère de l'Intérieur* »<sup>1862</sup>.

La mission statistique telle qu'elle s'était formulée au sein du groupe « Statistiques » entre 1990-1993 semble donc avoir été effectivement poursuivie – du moins autant qu'il était possible<sup>1863</sup> – à compter de la moitié de 1994, sous la présidence de G. Calot. Cependant ce dernier, qui souhaite se consacrer à la création d'un Observatoire démographique européen (ODE)<sup>1864</sup> remet sa démission à M. Long, une fois le rapport rendu. Ce dernier dont on a été déjà évoqué la perception qu'il avait des conditions de possibilités d'une coordination

---

<sup>1861</sup> *Ibid.*, p. 91.

<sup>1862</sup> Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 51, 1, 1996, p.142.

<sup>1863</sup> Parallèlement à cela le groupe « Statistiques » du HCI s'est associé à l'initiative du Conseil national de l'information statistique (CNIS) qui souhaitait, dans le cadre de sa compétence générale en matière d'amélioration de l'information statistique, mettre en place un groupe de travail sur les conditions de l'observation des flux migratoires avec l'étranger : « Le CNIS et le Haut Conseil ont donc décidé de constituer un groupe de travail commun sur ce sujet qui reste une préoccupation constante du groupe statistique du Haut Conseil » ; Haut conseil à l'intégration, *Liens culturels et intégration*, *op.cit.*, p.92. Ce rapport dont la publication était prévue pour 1995 – ainsi que le précise d'ailleurs le rapport du HCI – ne verra toutefois jamais le jour ainsi que le notifie le *Rapport d'exécution du programme statistique à moyen terme (1994-1998)* du CNIS (52, août 1999) : « [l]e projet de rapport du groupe CNIS-Haut conseil à l'intégration (HCI) en date du 13 février 1995 n'a pas été finalisé par le président du groupe. Pas de publication dans la collection des rapports du CNIS » (p.54).

<sup>1864</sup> Sur la création de l'ODE par G. Calot en 1995 et l'inscription de ce projet dans la trajectoire de recherche de l'ancien directeur de l'INED, cf. : Dittgen Alfred & Hecht Jacqueline, « Hommage à Gérard Calot et à Alain Norvez », in Blayo Chantal, Dion Michèle, Dittgen Alfred & Sardon Jean-Paul (dir.), *Collecte des données et connaissances de populations. Actes du XIIe colloque national de démographie – Amiens, mai 2002*, Paris, INED (« Conférence universitaire de démographie et d'étude des populations »), 2008, notamment p.15.

administrative (cf. chapitre 3) – et tout particulièrement entre praticiens des statistiques –, décide alors de se tourner vers celui qui avait su, avant G. Calot, diriger ce groupe avec succès, A. Le Pors :

« Je suis donc revenu au HCI, mais dans un contexte complètement différent parce que comme vous avez vu, j'ai démissionné en 93 et Marceau Long qui savait qu'il pouvait avoir confiance m'a demandé de continuer de m'occuper des statistiques quand Calot est parti au bout d'un an »<sup>1865</sup>.

La continuité affirmée et en partie éprouvée dans le travail entrepris au cours de la période (1990-1992) et à partir de 1994, se double donc du retour du premier président du groupe « Statistiques »<sup>1866</sup>. Toutes les conditions semblent donc rassemblées en cette fin d'année 1995 pour que cette instance poursuive la « mission statistique » d'organisation des sources administratives selon les principes initialement arrêtés visant notamment à permettre l'établissement de séries annuelles de mesures du flux d'immigration ; et ce, d'autant plus que la première « sortie » d'exploitation du fichier AGDREF, qui se fait attendre depuis la fin de l'année 1991, semble enfin à portée. Toutefois, comme nous allons le voir, c'est paradoxalement au moment où la « mission statistique » originelle semble la mieux disposée pour se poursuivre que l'instrument contraignant de coordination administrative qu'est le groupe « Statistiques » périlite – et bien plus notablement que lors de sa mise entre parenthèse entre 1993 et 1994.

### ***b – Le groupe “Statistiques” se trouva fort dépourvu quand AGDREF fut venue***

De la brève présidence de G. Calot, l'impression qui domine est celle d'un maintien de la coordination statistique, voire même une relative consolidation des orientations arrêtées par le groupe « Statistiques » des premières années en matière de comptabilité des flux d'immigration. Mais si l'on se reporte au témoignage du Conseiller d'Etat, le cadre de travail n'est plus du tout le même : « quand je suis revenu par la suite, j'ai retrouvé les choses dégradées »<sup>1867</sup> dit-il. Ainsi, A. Le Pors, qui était pourtant parvenu à « tenir » le groupe et

---

<sup>1865</sup> Entretien avec A. Le Pors, *op.cit.*

<sup>1866</sup> D'après la liste des membres qui figure dans le rapport suivant du groupe « Statistiques », à l'exception des représentants du ministère de l'Education nationale et de la Justice qui voient leur représentants changer (respectivement avec les arrivées de Jean-Paul Baraille et Claudine Kagan), les autres représentants sont les mêmes que sous la présidence de G. Calot : Haut conseil à l'intégration, *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité. Juin 1997*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1997 (2<sup>ème</sup> trim.), p.87.

<sup>1867</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*



« obliger » ses membres, avoue s'être confronté à son retour à un net raidissement de la part des différentes administrations. *Tirant* en quelque sorte *la causalité à lui*, celui-ci explique d'abord ce changement de comportement à son égard par le fait qu'il n'était plus membre du HCI, dont il avait d'ailleurs peu discrètement démissionné pour des raisons politiques :

« Mais alors, n'étant plus membre du Haut Conseil... le climat était complètement différent et là je me suis rendu compte que le fait que je ne sois plus membre du HCI avait considérablement affaibli mon autorité du point de vue de la gestion du groupe [...]. Mon souvenir, c'est que quand je suis revenu, je n'avais plus le statut de membre d'une part, et d'autre part, j'avais l'impression que psychologiquement, les gens s'étaient... le fait que je sois parti, si vous voulez, avait fait que chacun était retourné un petit peu dans son camp... et que donc, c'était encore plus difficile quand je suis revenu et d'ailleurs, ça a pas duré longtemps... j'ai laissé tomber assez rapidement parce que je voyais bien que je ne pouvais rien faire... »<sup>1868</sup>.

Dépourvu de la légitimité que pouvait auparavant lui conférer son statut de « sage », ainsi que dénué, compte-tenu de ses propres prises de position, de la présomption d'« autorité » politique, le Conseiller d'Etat souligne donc que la discontinuité de sa présidence a résolument affecté la disposition des différentes administrations à collaborer ; ce qui est d'ailleurs très largement confirmé par le témoignage d'A. Lebon qui donne un aperçu de la « stérilité » des séances de travail qui se sont tenues dans le cadre de la deuxième présidence d'A. Le Pors :

« Alors, ce qu'il faut dire aussi, c'est que Anicet Le Pors démissionne du HCI pour protester contre les lois sur la nationalité mais, il essaie de revenir comme Président par la petite porte, en disant : 'Je ne suis plus membre du HCI pour des raisons politiques mais, je veux bien rester Président' [...] et puis bon donc, Le Pors était président et il arrivait et il disait : 'Bon, ben qu'est-ce qu'on a à l'ordre du jour?'. Personne ne disait rien. 'Quelqu'un a une déclaration à faire?'. Personne. Une demi-heure après, la séance était levée et c'était terminé. Et puis quand il a dû en avoir marre, il a écrit une belle lettre pour dire que vu l'état des choses, il suspendait le groupe statistique, et ça a été fini »<sup>1869</sup>.

Face à ce retranchement des différentes administrations concernées derrière des procédures de bureaucratie « libérale » poussées à outrance – pour reprendre sa rhétorique –, les prétentions arbitrales d'A. Le Pors se seraient ainsi retrouvées complètement dépouillées :

« Au niveau des arbitrages que je pouvais donner etc., le climat avait évolué en ce sens que les administrations s'étaient un peu « bunkerisées » si vous voulez. Elles passaient entre elles des contrats. Si vous voulez, c'était un climat... ! Y avait beaucoup plus de libéralisme, si j'ose

---

<sup>1868</sup> *Ibid.*

<sup>1869</sup> Entretien avec André Lebon, *op.cit.*

dire, qui s'était introduit dans cette affaire. Je n'ai plus reconnu le groupe statistique quand je suis revenu et puis, les gens, à mon égard, n'avait pas du tout la même attitude. Ce qui fait que j'ai dû laisser tomber »<sup>1870</sup>.

Toutefois, s'il s'avoue vaincu dans l'enceinte du groupe « Statistiques », A. Le Pors – dont nous avons pu voir non seulement qu'il était tout autant haut-fonctionnaire qu'homme politique, mais aussi quelle importance stratégique il accordait justement d'un point de vue politique à la question statistique – s'efforce de rendre publique la situation en renvoyant la principale responsabilité de cette situation à l'absence de « volonté politique ». C'est ainsi qu'invité – au titre d'ailleurs de président de ce groupe<sup>1871</sup> – à ouvrir la nocturne de débats organisée par l'association Pénombre en 1996, A. Le Pors évoque avec insistance la différence existant à cet égard entre la situation entre le début et la moitié des années 1990 :

« [B]eaucoup de gens comptent et chacun a le souci de cultiver la rente dont il est le bénéficiaire, dans la mesure où il contrôle la source ; et cela se traduit par *un particularisme administratif qui nuit à l'expression scientifique des données, des phénomènes*. C'est pourquoi Michel Rocard, Premier ministre à l'époque, en 1990, en créant le Haut Conseil à l'intégration lui avait donné comme vocation d'assurer une sorte de rationalisation de ces différentes démarches et une coordination de la présentation des données. *Je crois qu'il y a eu des progrès faits dans ce domaine*, ne serait-ce qu'en adoptant une nomenclature unique des nationalités, en retenant des tableaux-types que l'on a invité les différentes administrations à respecter. *Mais lorsqu'il n'y a pas une volonté politique continue*, même ces aspects techniques du comptage finissent par dérapier. *Nous en sommes là aujourd'hui, où l'on revient vers une sorte de balkanisation de l'administration qui compte l'immigration, jusqu'à voir des comportements que je n'avais jamais connus dans ma carrière pourtant déjà longue de fonctionnaire : des administrations passer entre elles des contrats avec financement, plutôt que, sur un sujet pareil, de définir simplement un programme de travail et de l'appliquer, de manière méthodique dans les délais initialement prévus »*<sup>1872</sup>.

Il s'exprime aussi par voie de presse, comme par exemple dans l'entretien qu'il donne le 2 avril au journal *L'Humanité*, peu avant la remise de l'unique rapport qu'il publiera au cours de son deuxième « mandat » de président du groupe « Statistiques » et intitulé « Anicet Le Pors : 'En matière d'immigration, le gouvernement refuse la clarté ». Il y déclare notamment, fustigeant la « démagogie » dont fait preuve la majorité parlementaire par certains de ses « slogans » politiques :

---

<sup>1870</sup> Entretien avec Anicet Le Pors, *op.cit.*

<sup>1871</sup> Le modérateur de la nocturne, le journaliste du journal *Le Monde*, Philippe Bernard, le présente ainsi à l'assemblée : « [i]l n'est pas inutile pour prévenir les questions du genre 'd'où l'orateur parle-t-il ?', de rappeler qu'Anicet Le Pors, outre son passé d'ancien ministre, est aujourd'hui conseiller d'Etat, conseiller général des Hauts-de-Seine, et ce soir surtout responsable de la cellule statistique du Haut Conseil à l'intégration », *in* « Si l'immigration nous était comptée », *op.cit.* Nous soulignons.

<sup>1872</sup> *Ibid.*

« Depuis 1990, nous avons beaucoup progressé. Les catégories statistiques ont été harmonisées, les concepts ont été affinés. Nous parvenons, aujourd’hui, à parler le même langage. Mais il est vrai que, depuis deux ou trois ans, ces efforts ne sont plus encouragés par le gouvernement. Au contraire, il les freine. On l’a vu très nettement à l’occasion du débat sur le projet Debré : si les parlementaires, dans un souci de clarté, s’étaient référés à nos rapports, jamais le thème ‘immigration zéro’ n’aurait pu être lancé »<sup>1873</sup>.

Mais c’est bien évidemment aussi et surtout dans le cadre de ce dernier rapport réduit à portion congrue<sup>1874</sup>, qu’il réitère dès l’introduction – sur un mode certes moins offensif à l’égard des autorités gouvernementales, rapport « officiel » oblige –, le constat des dysfonctionnements bureaucratiques qui ont miné la poursuite de l’*indispensable* accomplissement du travail de coordination de la pluralité des sources administratives<sup>1875</sup> et qui minent le fonctionnement de l’Etat dans son ensemble en la matière :

« Il est le moment d’un bilan sur le rôle du Haut Conseil en matière statistique. Après une première période assez créative et productive, le travail du groupe statistique a été plus difficile, plus alourdi par les pesanteurs administratives, moins naturellement tourné vers un objectif commun à l’Etat tout entier »<sup>1876</sup>.

Le contenu de ce rapport s’avère par ailleurs plus instructif que les prises de positions publiques du conseiller d’Etat pour percevoir, de manière plus ou moins explicite, la nature de ces tensions qui ont entaché cette dernière période du groupe « Statistiques » qui devait pourtant marquer l’aboutissement du travail au long cours sur l’exploitation des données statistiques du ministère de l’intérieur. Or, c’est justement autour et au sujet de la première sortie des résultats de la première année de plein fonctionnement de la nouvelle application issue des fichiers de titres de séjour du ministère de l’intérieur, que le groupe « Statistiques »

---

<sup>1873</sup> « Anicet Le Pors : ‘En matière d’immigration, le gouvernement refuse la clarté (propos recueillis par Elisabeth Fleury) », *L’Humanité*, 2 avril 1997.

<sup>1874</sup> Atteignant à peine la trentaine de pages (Haut conseil à l’intégration, *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité*, op.cit., p.88-115), ce rapport du groupe « Statistiques » est ainsi - preuve supplémentaire des difficultés de fonctionnement entre 1995 et 1997 – même moins long que les développements consacrés à la question statistique dans le tout premier rapport du HCI remis au début de l’année 1991 : HCI, *Le modèle français d’intégration*, op.cit., pp.25-47, 143-151 et 174-182.

<sup>1875</sup> Encore une fois, ne se lassant aucunement de répéter presque mot pour mot l’argument de la légitimité objective et politique de la centralisation de l’autorité statistique en matière d’immigration, les auteurs de ce rapport (qui sont en l’occurrence le duo originel de direction : A. Le Pors et C. Ducastelle) réaffirment encore une fois la nécessité de l’existence du groupe « Statistiques » : « en l’absence de source unique d’observation des mouvements de populations, nos moyens d’analyse de l’immigration étaient éclatés, partiels et surtout tirés de statistiques d’activité administrative des services intervenant à un titre ou à un dans les procédures d’autorisation de séjour et de travail. [...] Cette situation qui ne permet pas, si elle n’est pas accompagnée d’un travail coordonné et continu, d’assurer l’information de qualité qui est due au public, avait conduit le Premier ministre à confier au Haut Conseil à l’intégration, dès sa création, la responsabilité de l’ensemble des statistiques relatives aux flux migratoires et à la situation des étrangers en France » : Haut conseil à l’intégration, *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité*, op.cit., pp.111-112.

<sup>1876</sup> *Ibid.*, p.89.

semble être devenu « ingouvernable ». En effet, immédiatement après le bilan sévère qui précède sur les conditions d'effectuation de la coordination administrative et venant clôturer le propos introductif du rapport, figure un commentaire qui indique que faute d'avoir pu faire substantiellement avancer la connaissance statistique en obtenant des « résultats tangibles »<sup>1877</sup>, le travail dernièrement accompli a néanmoins eu le mérite de pointer l'origine de ces dysfonctionnements ; et c'est tout particulièrement le ministère de l'intérieur qui est visé :

« Malgré cela, le travail de cette année aura permis d'éclairer sur les dysfonctionnements, de s'interroger sur le rôle des différentes administrations, de réaffirmer les priorités. Il reste encore un important effort à mener pour que nous puissions prétendre connaître convenablement les flux d'immigration. Le Haut Conseil réaffirme ici le rôle premier du ministère de l'intérieur *qui doit mettre au service de cette connaissance tous les moyens qui lui sont indispensables* »<sup>1878</sup>.

La déficience des moyens du ministère de l'Intérieur en matière de production statistique n'est pourtant pas constat nouveau. Ce fait est de notoriété administrative depuis fort longtemps. Aussi, comment une telle absence de moyens a-t-elle pu « parasiter » et rendre « insupportable » la conduite de ce groupe par notamment le duo d'émissaires du HCI ? Pour comprendre le sens de cette phrase – et en l'absence d'archives sur le fonctionnement de ce groupe à cette période – il faut notamment compléter la lecture du rapport par les éclairages que peuvent nous apporter les entretiens.

Les enseignements essentiels de ce croisement sont de trois ordres. Tout d'abord, ce n'est pas l'absence de moyens – au sens matériel et humain du terme – du ministère de l'intérieur qui est ici pointée, mais l'absence de volonté – entendue si l'on veut comme moyen immatériel – chez ce dernier de parvenir à une connaissance qualifiée de « convenable ». Aussi, et c'est le deuxième élément, c'est autour du caractère « convenable » de la connaissance enfin produite par le ministère de l'intérieur – portant certes sur l'année 1994, mais dont les premiers chiffres sont en partie présentés, et commentés dans le cadre de ce rapport de 1997<sup>1879</sup> – que se nouent véritablement les lignes de tensions qui ont donc annihilé la conduite de la mission statistique dont A. Le Pors notamment s'estimait devoir être le garant. Ce qui nous amène au troisième aspect ; à savoir que cette question ne met pas uniquement en vis-à-vis le HCI et le ministère de l'Intérieur, mais qu'elle implique

---

<sup>1877</sup> Contrairement aux années 1990-1991-1992 : « [d]epuis 1990, les travaux menés dans le cadre du groupe statistique [...] ont apporté des résultats tangibles quant à la description des flux annuels d'immigration et à la compréhension du processus d'intégration » : *ibid.*, p.112.

<sup>1878</sup> *Ibid.*, p.89.

<sup>1879</sup> *Ibid.*, notamment pp.90-93.

pleinement, même si de manière différente, les autres institutions comme la DPM, mais surtout l'INSEE.

Pour reconstituer l'articulation de ces différents niveaux d'éléments, nous allons d'ailleurs « entrer » par ce dernier point, mais en nous situant bien évidemment au niveau de la technicité des échanges tels qu'ils se forment au sein du groupe « Statistiques ». En l'occurrence, il faut souligner que l'apparition de cette nouvelle source de données, pourtant tant attendue, pose du point de vue de la coordination administrative que doit assurer ce groupe un problème de « cohérence statistique ». En effet, les informations chiffrées du ministère de l'Intérieur qui ne peuvent être que différentes de celles issues de l'exploitation jusque-là priorisée des données de l'OMI et de l'OFPPA suppose d'arrêter collectivement les modalités d'explication des écarts observés ; et ce, tout autant du point de vue technique que public. Or, alors que le HCI s'engage sur ce sujet, en sollicitant notamment l'INSEE, cette dernière en vient à prendre la maîtrise du traitement de cette question en tenant à distance les *desiderata* du HCI et son groupe. C'est en tous les cas le compte-rendu qui en est fait dans les dernières lignes du rapport de 1997 :

« Le besoin de comparer ces nouvelles données aux statistiques jusqu'alors utilisées, et émanant de l'OMI et de l'OFPPA, a conduit le Haut Conseil à établir un programme de travail à partir des questions soulevées dans le cadre du groupe statistique. Une étude reprenant *partiellement* la demande du Haut Conseil a été réalisée à l'INSEE dans le cadre de conventions impliquant plusieurs partenaires, dont malheureusement le Haut Conseil était exclu. Les choix retenus pour la réalisation de cette étude [...] n'ont malheureusement pas privilégié le travail commun au sein du groupe statistique »<sup>1880</sup>.

La version de ce compte-rendu, M. Tribalat la confirme très largement : « Toute la fin du groupe, oh ! la ! la ! je me souviens, c'était hyper tendu ! C'était l'INSEE qui nous faisait des bras d'honneur ! C'était terrible ! Du point de vue du travail statistique qu'on était censé faire, c'était terrible ! »<sup>1881</sup>. L'évoquant sur un style plus « personnel » dirons-nous, le témoignage nous permet néanmoins de déchiffrer une partie des ressorts de cette défection de l'INSEE :

« Les querelles se sont envenimées, et surtout entre l'INSEE et l'INED. Chacune voulait chapeauter l'affaire en gros. C'était à qui serait le chef de l'exploitation d'AGDREF. Moi,

---

<sup>1880</sup> *Ibid.*, p.113. Cette étude fit l'objet, au cours de l'année 1996, d'une double publication de la part de la direction des statistiques démographiques de l'INSEE (dont la première, en coresponsabilité avec le ministère de l'Intérieur, mais indépendamment du groupe « Statistiques » du HCI) : Laflamme Guy, *Mesure de la population étrangère, comparaison des données du ministère de l'Intérieur avec celles fournies par d'autres sources*, Paris, INSEE (« Documents de travail » / F9607) ; Echardour Annick, *Données de gestion relatives aux entrées à caractère permanent d'étrangers en France, comparaison des données du ministère de l'Intérieur avec celles de l'OMI*, Paris INSEE, (« Documents de travail » / F9618).

<sup>1881</sup> Entretien avec M. Tribalat, *op.cit.*

j'étais un peu en retrait. Alors, je vais être mauvaise langue, je vais dire que c'est parce que c'était des dames... enfin bon, ça arrangeait pas les choses... »<sup>1882</sup>.

Ne reprenant bien évidemment pas à notre compte l'appréhension « genrée » du représentant de la DPM, nous retenons toutefois le fait que cette « crispation » ait pu notamment, par delà l'incidence collatérale des conflits suscités par la conduite de MGIS entre les deux instituts de la statistique publique, trouver à se nourrir dans la vigueur de la conflictualité entre la représentante de l'INED et S. Thave, qui, travaillant en partie depuis la toute fin des années 1980 sur les statistiques de l'immigration dans le cadre de l'édition de *Données sociales*<sup>1883</sup>, puis à temps complet depuis 1992-1993, en tant que responsable de la cellule « Statistiques et études sur les populations étrangères » de l'INSEE, commençait à se constituer une reconnaissance, à côté d'A. Lebon et de M. Tribalat, d'expert administratif sur les statistiques de l'immigration<sup>1884</sup>. Aussi, le raidissement de l'attitude de l'INSEE qui s'était jusque-là montrée plutôt coopérative à l'encontre du groupe « Statistiques » est tout autant à l'adresse du HCI que de l'INED et sa représentante.

Toutefois, même si le comportement de l'INSEE lors de la discussion sur la comparaison des données chiffrées issues d'AGDREF à celles de l'OMI et de l'OFPRA constitue indéniablement un paramètre structurant de cette atmosphère « dégradée » dont A. Le Pors fait le récit, il ne s'agit guère que d'un facteur aggravant ; d'un élément tout au plus connexe à ce qui a constitué le cœur des difficultés des discussions au sein du groupe « Statistiques ». La question de la mise en cohérences *des* statistiques, qui semble effectivement avoir déterminé la tournure prise par le travail de coordination statistique, s'est en effet davantage articulée à celle du chiffre de l'immigration – c'est-à-dire celui du flux d'étrangers obtenant pour la première fois un titre de séjour d'une durée au moins égale à un an – auquel est effectivement parvenue la première « sortie » d'AGDREF :

---

<sup>1882</sup> Entretien avec A. Lebon, *op.cit.*

<sup>1883</sup> Après avoir fait partie du service des Programmes de la direction des Synthèses économiques, nous avons en effet vu que Suzanne Thave avait intégré à la fin des années 1980 la division « Etudes sociales » où elle prend notamment la responsabilité, sous la direction d'A. Fouquet, de la notice sur l'immigration et la population étrangère de *Données sociales* (cf. chapitre 3).

<sup>1884</sup> Entre 1995 et 1997, cette dernière multiplie en effet les publications pour le compte de l'INSEE sur l'immigration et les immigrés : Thave Suzanne, « Venus d'ailleurs : une statistique encore lacunaire (Immigrés et/ou étrangers) », *Courrier des statistiques*, 74, août 1995, pp.23-28 ; Thave Suzanne, « Les immigrés vivant hors du cadre familial », in INSEE, *Données sociales 1996*, Paris, INSEE, pp.328-333 ; Daguet Fabienne & Thave Suzanne, « La population immigrée. Le résultat d'une longue histoire », *INSEE Première*, 458, juin 1996 ; Lacroix Jacqueline & Thave Suzanne, « Les immigrés dans les recensements : décalage entre législation et outils de mesure », *Revue française des Affaires sociales*, 2, avril-juin 1997, pp.71-99 ; Rouault Dominique & Thave Suzanne, *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, Paris, INSEE (« INSEE Méthodes » / 66), 1997 ; Khoeler Catherine & Thave Suzanne, *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*, Paris, INSEE (« INSEE Résultats-Démographie Société » / 56-57), 1997 ; Khoeler Catherine & Thave Suzanne, *La population active immigrée en 1982 et 1990*, Paris INSEE (« INSEE Résultats » / 577), 1997.

« Mais surtout, ce qui marque la fin du groupe, c'est le moment où on a pu avoir et regarder les résultats sur AGDREF et, je me souviens de la remarque que Lebon a faite quand l'Intérieur – c'était Guy Laflamme – nous a donné le document... Il y avait un tableau où le total indiquait 140 000. Lebon a dit : 'C'est pas possible. Ça passera pas' »<sup>1885</sup>.

Pour bien comprendre le sens factuel de ce « résultat » de « 140 000 »<sup>1886</sup>, il faut commencer par indiquer que l'estimation à laquelle parvenait la méthode de comptabilité du flux d'immigration à partir notamment des données de l'OMI était de « 64 000 » pour l'année 1994 et même de 49 000 pour l'année 1995<sup>1887</sup>. De plus, dans un contexte politique marqué par le débat sur les « lois Debré » qui, à la suite des « lois Pasqua » durcissaient notablement la police de l'immigration derrière le mot d'ordre politique d'« immigration zéro »<sup>1888</sup>, et alors que les instruments de la statistique publique observaient sur les dernières années une baisse continue de ce flux – le flux d'immigration s'élevant, rappelons-le, en 1990 et 1991 à 100 000 – ce chiffre atteint un niveau encore jamais objectivé statistiquement. Certes, du point de vue de M. Tribalat, le chiffre ainsi obtenu est moins remarquable pour sa « taille » que pour le degré d'approximation qu'il permet d'atteindre compte-tenu de l'extension de la couverture de l'outil statistique dont il est issu :

« Moi, je m'en fous. Mon problème n'est pas la taille du chiffre. Le problème de toute façon n'était pas là. Le chiffre de 140 000, on l'obtenait à partir d'un autre outil. On change d'outil donc, on ne mesure pas la même chose. On mesure un champ plus grand et donc, on mesure mieux les choses. Et, je pense qu'on était plus près de la réalité qu'on ne l'a jamais été »<sup>1889</sup>.

Toutefois, ce sont les implications politiques d'un tel écart qui prennent le pas et A. Le Pors supporté en cela par la démographe ne parvient pas à ce que le résultat effectif de la première « sortie » d'AGDREF soit mise à disposition pour publication par le ministère de l'Intérieur : « Ca voulait dire que politiquement ce n'était pas acceptable. C'est ça que ça voulait dire [...] Et donc, il n'y a pas eu moyen de faire sortir les chiffres par le ministère de l'Intérieur... Le Pors s'y est cassé le nez »<sup>1890</sup>. Le président du groupe « Statistiques »

---

<sup>1885</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1886</sup> D'après la série des flux d'immigration établie par X. Thierry de l'INED à la fin des années 1990 à partir de la récupération des données brutes d'exploitation du fichier AGDREF, ce souvenir semble être exact ; ce dernier, parvenant après correction et redressement au chiffre de 119 563 : cf. « Flux d'immigration par nationalité détaillé depuis 1994 », disponible sur : [http://www.ined.fr/fr/france/flux\\_immigration/tri/](http://www.ined.fr/fr/france/flux_immigration/tri/).

<sup>1887</sup> Haut conseil à l'intégration, *Affaiblissement du lien social...*, *op.cit.*, p.91.

<sup>1888</sup> Sur la structuration du débat dans le champ politique autour du projet législatif qui débouche sur la loi 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration (*Journal officiel*, 25 avril 1997 p.6268), cf. notamment : Lessana Charlotte, « Loi Debré : la fabrique de l'immigré », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.125-158.

<sup>1889</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1890</sup> *Ibid.*

confirme d'ailleurs publiquement – encore une fois lors de la nocturne de Pénombre sur les chiffres de l'immigration – toutes les difficultés rencontrées à cet égard au sein du groupe « Statistiques ». En effet interrogé par Danièle Lochack qui veut mettre en lumière les usages policiers dont fait l'objet cet instrument de la DLPAJ<sup>1891</sup>, A. Le Pors répond en effet que son objectif est justement de faire en sorte que le fichier AGDREF devienne d'abord, et du moins aussi, un instrument de comptabilité statistique ; attestant au passage à demi-mot des entraves qu'il rencontre :

« [J]e n'ignore pas l'existence du fichier, je dirai même que c'est notre obsession et que nous sommes passés par je ne sais quelles péripéties au cours des derniers mois pour essayer du mal que vous dénoncez, d'en faire un bien qui aurait aidé notre produit. Nous n'y sommes pas parvenus pour le moment, mais Dieu sait que ce n'est pas une question que nous méconnaissions »<sup>1892</sup>.

Aussi, alors qu'il s'était jusque-là engagé dans la mise en œuvre d'un produit statistique qui, à partir de son application informatique, permette au moins de comptabiliser l'agrégation des individus obtenant pour la première fois un titre de séjour d'au moins un an – conformément à la nécessité portée par la démographe d'établir des séries annuelles non seulement homogènes, mais permettant les comparaisons internationales – le ministère de l'Intérieur se refuse à transmettre les données d'exploitations de son fichier au groupe « Statistiques ». C'est à partir de ce refus du ministère de l'Intérieur que, selon M. Tribalat, le rapport de force au sein du groupe « Statistiques » finit définitivement de se renverser : « l'équilibre ne tenait qu'à un cheveux... Donc, quand l'Intérieur fait défection, il y a une espèce de rébellion rangée... »<sup>1893</sup>. L'alliance de fait qui la relie à A. Le Pors s'appuyait effectivement sur la crédibilité de la perspective de la substitution d'AGDREF à l'utilisation combinée des données de l'OMI et de l'OFPRA notamment dans le cadre de la méthode de comptabilité. Aussi, cet équilibre fragile qui s'effondre lorsque le ministère de l'Intérieur fait défection s'inverse littéralement au profit de la constitution d'une coalition tacite entre la DPM, l'OMI et le ministère de l'Intérieur en faveur d'un *statut quo* :

---

<sup>1891</sup> « Puisque j'ai la parole, Anicet Le Pors, je vous signale qu'il y a un fichier des étrangers qu'a laissé Sauvé en prime à la droite quand elle est revenue au pouvoir. Enfin... non, je dis Sauvé comme ça pour faire drôle, parce que c'est lui qui était à la Direction des libertés publiques à l'époque, il y aurait eu le même s'il n'y avait pas eu Sauvé à l'époque. La commission consultative des Droits de l'Homme dont je faisais encore partie a été saisie, j'ai fait le rapport et dit tout le mal qu'on pensait de ce fichier. Bien sûr, on n'a pas été du tout suivis, mais donc ce fichier existe. Il n'est pas fait pour compter les étrangers, il est fait pour les gérer » : Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée, op.cit.*

<sup>1892</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

<sup>1893</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*



« La grande frayeur, c'était la DPM et l'OMI. Et, à ce moment, ils se rendent compte que l'Intérieur n'est pas un concurrent mais un allié puisqu'il ne veut pas faire. Et là, à partir du moment où ça s'est retourné comme ça, c'était fini... ça devenait affreux les séances... Donc, si vous voulez, la perception du rapport de forces a changé et on s'est dit : 'Anicet Le Pors n'est plus rien pour exiger quoi que ce soit, puisqu'il a même perdu l'Intérieur'. Donc, là, c'était fini »<sup>1894</sup>.

Ceux des acteurs institutionnels que la configuration du groupe « Statistiques » et l'objectif de mettre en œuvre une mesure démographique du flux d'immigration plaçaient en situation concurrentielle se trouvent dorénavant sur un positionnement commun : « Si vous voulez, il y a eu des intérêts convergents des administrations qui pouvaient se batailler... Elles ont eu des intérêts convergents pour ne pas faire. C'est-à-dire que Lebon n'aimait pas trop qu'on aille sur l'Intérieur et, l'Intérieur n'avait pas envie de faire non plus »<sup>1895</sup>. Aussi, le ministère de l'Intérieur se refuse-t-il à donner accès aux données produites par le dénombrement des étrangers obtenant pour la première fois un titre d'une durée de validité égale ou supérieure à un an. Guy Laflamme qui représente dorénavant le ministère au sein du groupe « Statistiques » accepte toutefois de fournir des tabulations pour la publication du rapport, mais ces dernières sont « remaniées » afin de produire un chiffre qui soit davantage compatible avec celui obtenu à partir des données de l'OMI notamment<sup>1896</sup>. Retirant les travailleurs européens au prétexte que leur autorisation de travail peut être inférieure à un an, mais surtout l'ensemble des étudiants au motif que la méthode provisoire de comptabilité les avait exclus<sup>1897</sup>, les résultats statistiques présentés par le ministère de l'Intérieur sont respectivement de 86 000 et de 78 000 pour les années 1994 et 1995<sup>1898</sup>.

Ainsi, malgré tous les efforts déployés par la démographe sous l'autorité d'A. Le Pors, le réagencement institutionnel de la production statistique au travers de la constitution d'un fichier historique centralisé d'observation statistique de la saisie administrative dans les préfectures reposant sur le critère unifié de la durée du titre de séjour, ne se produit donc pas ; et ce, en dépit de l'opérationnalisation d'AGDREF : « Je me suis dit : 'ça va finir par arriver'

---

<sup>1894</sup> *Ibid.*

<sup>1895</sup> *Ibid.*

<sup>1896</sup> « Il y avait Sylvie Druelle à l'époque qui essayait de faire des choses. Mais, si vous voulez, quand il n'y a plus eu personne de l'INSEE à l'Intérieur, c'était mort. Y avait qu'une préoccupation maison à l'Intérieur » : *ibid.*

<sup>1897</sup> Nous avons vu que cette « exclusion » comptable se justifiait par les possibilités de double-compte que le croisement des sources statistiques ne permettaient pas d'estimer ; ce qui n'est bien évidemment plus le cas dans le cadre de l'exploitation d'AGDREF.

<sup>1898</sup> Cf. Haut conseil à l'intégration, *Affaiblissement du lien social...*, *op.cit.*, p.92. Ces chiffres seront repris in Laflamme Guy, *Mesure de la population étrangère*, *op.cit.*

et finalement, ça n'a même pas marché ! »<sup>1899</sup>. À la suite de cet épisode qui provoque donc la démission d'A. Le Pors et la disparition du groupe « Statistiques »<sup>1900</sup>, s'ouvre une phase au cours de laquelle l'exploitation du fichier historique centralisé et la méthode comptable d'agrégation, qui avaient été initialement conçues comme complémentaires et convergentes en ce qu'elles constituent des produits statistiques (plus ou moins durables) reposant sur le critère unique de la durée de séjour comme critère d'établissement des séries annuelles de flux, suivent des trajectoires parallèles et contradictoires. Alors que celle-là n'aboutit que pour se retrouver totalement marginalisée dans la production statistique, celle-ci perdure et finit par *s'institutionnaliser en tant qu'instrumentation tout à la fois cognitive et opérationnelle de la politique d'intégration, et à laquelle elle donne sa mesure.*

## **2 – L'intégration des primo-arrivants : l'ombre portée d'une survivance démographique**

Dans cette section, il est tout à la fois question de mettre en évidence la perte de centralité de l'axiomatisation démographique dans la configuration administrative de la production des statistiques sur les flux d'immigration, que d'éclairer la forme sous laquelle elle se pérennise néanmoins au travers de inscription partielle et/ou paradoxale en tant qu'instrumentation de l'action publique en matière d'immigration. D'une part, alors que selon un cheminement chaotique qui témoigne toujours de la prévalence des impératifs proprement politiques sur les modalités de la production statistique, l'exploitation des données issues d'AGDREF devient enfin possible, c'est la méthode comptable d'agrégation des flux qui se pérennise dans la pratique des différentes administrations productrices de statistiques, à l'exception notable de l'INED qui se trouve désormais totalement marginalisée (1). Il apparaît en effet que la méthode comptable d'agrégation des flux, qui avait pourtant été conçue comme un instrument provisoire pour l'établissement d'une mesure démographique du flux d'immigration – dans l'attente de l'application des tabulations des données issues d'AGDREF et recommandées par le premier HCI dès 1991 à partir des préconisations de la démographe – s'autonomise en tant que représentation légitime de l'immigration en ses flux et devient ce faisant la base de l'expertise administrative qui encadre d'un point de vue opérationnel la « refondation » de la politique d'intégration au début des années 2000. Jouant le rôle

---

<sup>1899</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1900</sup> Le rapport suivant que publie le HCI, au cours du deuxième semestre de l'année 1998, (*Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*, Paris, La documentation Française (« Rapports officiels »)), ne contient ainsi plus de partie statistique, ni ne fait mention de la continuation de la conduite d'un travail statistique sous l'égide des « sages ».

d'instrument de mesure de l'effectivité des dispositifs d'action publique existant notamment en matière d'accueil des étrangers, cette convention de mise en forme agrégée des sources statistiques se transforme en moins d'une décennie en catégorie d'action publique et ce faisant, participe à configurer le déploiement institutionnel d'une politique d'intégration en cours de « refondation » autour du traitement quantitatif du flux d'immigration (2).

### *a – « Effets pervers » dans la mesure des flux*

En 1997-1998, la situation est donc la suivante à l'égard des conventions mises en place ou promues par le groupe « Statistiques » depuis le début de la décennie 1990 : d'une part, la méthode comptable n'est plus utilisée que par la DPM dans son rapport annuel, mais selon la variation spécifique qu'y avait introduite A. Lebon par rapport à la formule arrêtée par les « sages » sous les préconisations de M. Tribalat (cf. chapitre 4) ; et d'autre part, les données d'AGDREF font l'objet d'un monopole d'exploitation – aucun autre organisme statistique ou administratif n'ayant droit d'y avoir accès – de la part du ministère de l'Intérieur qui se livre à leur remaniement sous la forme d'une « présentation maison » qui s'éloigne comme nous venons de le voir des principes d'une mesure statistique des flux calquée sur les recommandations internationales.

Compte-tenu du rapport que la perspective démographique établit entre ces deux modalités pratiques d'établissement du flux annuel d'immigration, commençons par décrire les évolutions qui ont affecté le fichier AGDREF dont les perspectives initiales étaient de permettre, par-delà même l'établissement de séries annuelles homogénéisées par le critère de la durée de séjour, un suivi longitudinal des carrières administratives individuelles. Ceci nous permettra de voir qu'au moment même où les données issues d'AGDREF sont enfin accessibles pour ce type d'observation quantifiée du flux d'immigration, c'est la méthode de comptabilité censément provisoire qui se trouve promue au sein du groupe « Statistiques » reconstitué au nom de l'argumentaire politique de représentation de l'immigration en tant qu'agrégat d'individus destinés à s'installer durablement sur le territoire national.

Dans un premier temps, renouant avec sa pratique de non-publication, le ministère de l'Intérieur ne se contente pas d'interdire l'exploitation d'AGDREF, mais il ne fait lui-même pas paraître d'informations chiffrées pour les années 1996 et 1997. Toutefois, la situation change du fait de l'adoption de la loi 98-349 du 11 mai 1998 relative à l'entrée et au séjour

des étrangers en France et au droit d'asile (loi dite RESEDA)<sup>1901</sup>, qui fait notamment, par son article 45, obligation au ministère de l'Intérieur de remettre chaque année au Parlement un rapport « retraçant le nombre de titres délivrés en distinguant par catégories de titres et par nationalité des bénéficiaires »<sup>1902</sup>. L'avancée semble notable en ce que contraint de produire des données annuellement, le ministère sollicite un groupe de chercheurs composé de l'Inspecteur général de l'INSEE Guy Neyret, mais aussi de M Tribalat et de Xavier Thierry de l'INED<sup>1903</sup> pour faire une série de propositions à cette fin. Faisant l'objet d'un rapport<sup>1904</sup> ces propositions, qui reprennent sans surprise une grande partie des recommandations qui avaient déjà été soumises au ministère de l'Intérieur dans le rapport statistique du HCI de novembre 1991, portent aussi bien sur les dispositions pratiques nécessaires à l'amélioration et au contrôle de la qualité de la saisie administrative, que bien évidemment sur les conditions de production statistique nécessaires à la création d'un fichier de données individuelles permettant d'assurer une traçabilité des titres de séjour.

Toutefois, ainsi que l'évoque à la troisième personne X. Thierry, lors de sa communication au colloque de l'Association internationale des démographes de langue française (Aidelf) en 2004 : « Les nouvelles tabulations ont été décidées sans l'avis du groupe de chercheurs mandatés pour faire des propositions en 1998, juste avant qu'ils ne remettent leur rapport »<sup>1905</sup> et ces propositions n'ont de nouveau pas eu de suite. Le nouveau mode de calcul mis en place par le ministère de l'Intérieur reprend certes le critère de la durée de séjour, mais selon une application qui en modifie complètement l'acceptation. En effet, créant une catégorie « long séjour », comprenant uniquement les titres strictement supérieur à un an (c'est-à-dire concrètement les titres d'une validité de 5 ans et de 10 ans), ce mode de calcul a notamment pour conséquence de classer dans la catégorie dite « court séjour » l'ensemble des titres de séjour d'un an avec les titres de moins d'un an. Autrement dit, se retrouvent ainsi

---

<sup>1901</sup> Cf. *Journal officiel*, 12 mai 1998 p.7087.

<sup>1902</sup> *Ibid.*

<sup>1903</sup> Lorsque M. Tribalat arrête de prendre en charge la « Chronique de l'immigration » en 1997, c'est X. Thierry qui en reprend la responsabilité à partir de 1999, mais pendant trois ans seulement, la « chronique » disparaissant du projet éditorial de *Population*. D'après M. Tribalat, « [e]lle [i.e. la Chronique de l'immigration] a été supprimée car elle constituait, avec la rubrique 'Conjoncture', une sorte d'exception qui déplaisait au comité de rédaction de la revue. De périodicité annuelle, elle échappait au contrôle étroit de ce dernier et conduisait à une sorte de droit de publication automatique pour son auteur. Pour faire cesser ce 'privilège', on a donc supprimé la 'Chronique de l'immigration' » : Tribalat Michèle, *Assimilation. La fin du modèle français*, Paris, Editions du Toucan, septembre 2013, p.37.

<sup>1904</sup> Neyred Guy, Thierry Xavier & Tribalat Michèle, *Rapport final de la mission statistique sur les ressortissants étrangers aux ministères de l'Intérieur*, décembre 1998.

<sup>1905</sup> Thierry Xavier, « L'utilisation des microdonnées relatives à la délivrance des titres de séjour en France : un changement de cap ? », in Aidelf (Association internationale des démographes de langue française), *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives (Actes du colloque de Budapest, 2004)*, Paris, INED, 2007, pp.109-119, p.113.

rassemblés ce que la mesure démographique des flux d'immigration se proposait justement de séparer. Le contexte politique est encore une fois déterminant dans la mesure où alors qu'en 1998 est conduite une opération exceptionnelle de régularisation<sup>1906</sup>, le ministère de l'Intérieur peut, grâce à ce changement des modalités de tabulations, afficher une augmentation modérée du nombre de premier titres délivrés dits de longs séjours<sup>1907</sup>.

Cependant, malgré l'adoption de cette méthode de calcul qui est toujours en vigueur dans les rapports annuels que le ministère remet au Parlement, le monopole de l'exploitation des données prend fin. Cette « ouverture » se fait néanmoins de manière poussive « plutôt par résignation que dans un esprit de véritable collaboration » souligne X. Thierry. Les données ont ainsi d'abord été transmises sous une forme agrégée, puis seulement sous une forme individuelle. Aussi, le nouveau spécialiste des statistiques de l'immigration de l'INED souligne qu'« il aura fallu attendre fin 1999 pour que l'INED obtienne les fichiers de données prétabulées du ministère »<sup>1908</sup> ; permettant ainsi à l'INED ainsi qu'à tout exploitant statistique de produire des quantifications de flux ne dépendant pas des catégories comptables du ministère. Cette mise à disposition des données « sans les restrictions du périmètre statistique du ministère » a même franchi un cap dès l'année suivante lorsque « confronté à la défaillance de son exploitation informatique »<sup>1909</sup>, le ministère a décidé de mettre fin à la production de données prétabulées en procédant à l'extraction régulière des informations individuelles permettant aux utilisateurs désignés (l'INSEE et l'INED) d'utiliser ces données anonymisées sans les biais introduits les programmes informatiques utilisés par le ministère :

« La manifestation de cette carence apparut avec le premier rapport présenté au Parlement dont la statistique des premiers titres de séjour délivrés en 1998 se révéla erronée (avec l'omission de 45 000 premiers titres correspondants *grosso modo* aux nouveaux motifs de délivrance créés par la loi Chevènement). Le ministère décida alors de stopper le mode de production des données prétabulées ; il procède depuis à l'extraction régulière d'une partie des informations individuelles, sur lesquelles les utilisateurs peuvent exécuter les instructions de leurs choix sans dépendre des programmes informatiques conçus par le ministère. L'INED, destinataire d'une copie de ces fichiers, sous forme de données anonymisées, conduit désormais l'évaluation de ces phénomènes de façon autonome »<sup>1910</sup>.

<sup>1906</sup> Cf. la circulaire relative au réexamen de la situation de certaines catégories d'étrangers en situation irrégulière du 24 juin 1997, *Journal officiel*, 26 juin 1997, p.9819.

<sup>1907</sup> Ceux-ci passant en effet entre 1997 et 1998 d'un peu moins de 62 000 à un peu plus de 67 000, alors que les premiers titres de « court séjour » passe quant à eux de 96 000 à 132 000. Sur ce point, cf. Thierry Xavier, « Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997 », *Population*, 55, 3, 2000, notamment pp. 596-613.

<sup>1908</sup> Thierry Xavier, « L'utilisation des microdonnées relatives à la délivrance des titres de séjour en France... », *op.cit.*, p.113.

<sup>1909</sup> *Ibid.*

<sup>1910</sup> *Ibid.* Pour les années 1996 et 1997, X. Thierry évalue ainsi qu'il existe une différence relative d'un peu moins de 15 % pour les années 1996 et 1997 entre l'estimation de flux résultant d'une exploitation préalable par le ministère de l'Intérieur et celle résultant d'une exploitation des données individuelles par l'INED : *ibid.*

Ainsi, à partir de 2000, l'INED, et plus particulièrement X. Thierry, est ainsi en mesure d'exploiter les données issues d'AGDREF, qu'elle complète par les données sur les entrées de mineurs (ceux-ci n'étant pas détenteurs de titre de séjour), de produire la quantification des séries annuelles du flux d'immigrants<sup>1911</sup>. Or, au cours de la même période le HCI décide, après deux ans de latence, de se repositionner sur la question statistique. En effet, à la fin de l'année 1999, le groupe « Statistiques » est reconstitué et placé sous la présidence de Patrick Weil. Or, ce dernier choisit de ne pas appuyer la quantification annuelle des flux produite sous le sceau du HCI sur l'exploitation des données d'AGDREF, mais de reprendre pour ce faire la méthode comptable d'agrégation obtenue à partir du croisement des différentes sources administratives. Aussi, assiste-t-on à ce paradoxe que M. Tribalat, devenue entre temps membre du HCI – l'INED étant justement représentée par X. Thierry au groupe « Statistiques » –, critique par voix de presse<sup>1912</sup> le rapport qui, remis par P. Weil en tant que président du groupe « Statistiques »<sup>1913</sup>, reprend comme méthodologie de présentation des statistiques de flux, la convention d'agrégation qu'elle avait elle mise au point une dizaine d'années plus tôt. M. Tribalat rappelle à cette occasion notamment que la convention d'agrégation n'avait de viabilité que provisoire, et qu'elle ne pouvait servir de cadre définitionnel stabilisé pour la présentation et l'exploitation des statistiques de flux :

« Mais, le problème, la grosse manip' qu'il y a eu, c'est qu'on a interprété ça, cette double présentation, comme une définition en elle-même et, que les étudiants par exemple ne devaient pas être dans les flux d'immigration ! [...] Mais pour moi, c'était qu'une manière de compter en attendant »<sup>1914</sup>.

Nous avons vu, dans le chapitre 4, comment la justification de M. Tribalat en support de l'adoption d'une telle convention de comptabilité, et qui insistait principalement, voire quasi-exclusivement sur la nécessité de l'alignement sur les préconisations des Nations-Unies<sup>1915</sup>, avait été mêlée à un autre registre argumentatif, celui de l'installation durable des individus appartenant aux catégories regroupées dans les « flux d'immigration ». Or, si cette

---

<sup>1911</sup> Cf. « Flux d'immigration par nationalité détaillé depuis 1994 », *op.cit.*

<sup>1912</sup> Cf. notamment *Libération* du 25 janvier 2000 qui regroupe, sous la manchette « Immigration : les statistiques en question. Le Haut conseil à l'intégration mis en cause par l'un de ses membres », un entretien avec Michèle Tribalat (« Michèle Tribalat, spécialiste de l'immigration, accuse : 'C'est extravagant et truffé de bourdes' »), ainsi qu'un autre entretien avec Roger Fauroux (« Roger Fauroux, président du HCI, répond aux critiques : 'La vérité ne doit pas devenir totalitaire' »).

<sup>1913</sup> Haut Conseil à l'intégration, *Rapport pour l'année 1999 du groupe permanent chargé des Statistiques*, Paris, La documentation française, janvier 2000.

<sup>1914</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1915</sup> Préconisations qui venaient d'ailleurs de devenir, recommandations : Nations Unies, *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, New York, Nations unies (« Etudes statistiques » / « Série M » / 58.), 1999, disponible sur : [http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM\\_58rev1F.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf).

formulation, n'emportait pas l'adhésion – loin s'en faut – de la démographe, elle se montre tout particulièrement critique à l'égard de l'option prise par P. Weil – dont elle n'hésite pas à dénoncer « l'incompétence statistique »<sup>1916</sup> – pour prolonger l'usage de cette convention de comptabilité :

« Et puis, quand Patrick Weil est arrivé à la tête du groupe statistique, ça n'a pas avancé car il a décidé qu'on compterait, suivant la durée du titre ou la durée du séjour, en appréciant le caractère permanent, c'est-à-dire, à partir des procédures. Au lieu d'avoir un critère fixe qui soit le même pour tout le monde, c'était, 'les étudiants', on ne les prend pas, les 'ça' on ne les prend pas etc. Il a essayé de me convaincre mais, je veux dire, lui, il n'est ni statisticien, ni démographe, ni rien... Il n'a jamais touché un chiffre de sa vie et il avait un avis et il fallait que ce soit moi qui sois convaincue. C'était quand même irritant. Moi, ça faisait des années que je travaillais là-dessus. J'avais l'impression d'être arrivée à un point où on pouvait aboutir et là, rebelote, lui, il arrivait derrière... Je lui ai dit : 'Non, non. Mon vieux, tu ne me convaincras pas !'. Lui, il voulait revenir comme avant. C'est-à-dire qu'on prenait certaines catégories, en évitant les 'double compte' et en évitant ceux qui étaient là pour un séjour plus court pour se caler par avance à un truc qui correspondrait à une durée d'un an... mais, le truc, c'est qu'on ne comprenait pas, c'est que je l'ai fait dans une situation où c'était transitoire, c'est-à-dire 'en attente de'. C'était un moindre mal. Et Patrick Weil a dit : 'On va continuer à faire comme ça' alors qu'on avait le nouvel outil qui était AGDREF ! »<sup>1917</sup>.

Aussi, outre les contradictions d'observation qui existaient entre une appréciation juridico-politique du caractère plus ou moins permanent de la migration à partir de sa motivation procédurale et le classement en fonction du critère de la durée nominale du titre de séjour, M. Tribalat entre principalement en conflit avec P. Weil, en raison bien évidemment de la disponibilité d'AGDREF, et de la « supériorité comparée » de ce dernier outil observation :

« Mais, ce n'était qu'un pis-aller. Mais, le grand drame dans cette affaire pour moi, ce qui était un progrès relatif et tout à fait provisoire dans le dispositif a été pris comme la vérité révélée qu'on devait pérenniser absolument alors que l'outil qu'il fallait était justement en train d'arriver. Enfin ! Pour moi, après AGDREF, fallait plus faire comme ça ! Donc moi, j'ai l'impression d'un retour en arrière colossal. Scientifiquement, j'étais révoltée. Parce que quand vous avez la chance d'avoir un fichier historique centralisé, rabouter des bouts de ficelles un peu partout, c'est incompréhensible. Bon, la justification, c'est sans doute que chacun ait sa petite part : l'OMI fournit quelque chose, l'OFPRA fournit quelque chose, l'Intérieur aussi... C'est un petit arrangement local au prix du résultat. Patrick Weil, je ne sais pas d'où il tirait sa conviction. Il n'a jamais sorti un chiffre de sa vie ! Un fichier centralisé historique c'est incomparable avec des fichiers administratifs »<sup>1918</sup>.

---

<sup>1916</sup> Elle se montre d'ailleurs particulièrement virulente, voire désobligeante à ce sujet dans l'entretien pour le journal *Libération* : « Patrick Weil, qui n'est pas un statisticien, confond dans un tableau les pourcentages en lignes et en colonnes ; des sottises pareilles, c'est extravagant, c'est du niveau première année de statistiques » : « Michèle Tribalat, spécialiste de l'immigration, accuse : 'C'est extravagant et truffé de bourdes' », *op.cit.*

<sup>1917</sup> Entretien avec Michèle Tribalat, *op.cit.*

<sup>1918</sup> *Ibid.*

Cependant malgré ces récriminations de M. Tribalat qui, au nom de son expertise statistique, refuse de signer ce rapport du nouveau groupe « Statistiques »<sup>1919</sup>, le choix de privilégier la méthode de comptabilité pour quantifier annuellement les flux dits permanents et/ou durables est maintenu par le HCI et son groupe « Statistiques »<sup>1920</sup>, qui devient officiellement à compter de juillet 2004 l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration (OSII)<sup>1921</sup>. Le HCI est manifestement appuyé en cela par l'INSEE qui, dans l'édition 2005 de son « Contours et caractères » consacrée aux immigrés en France reprend les chiffres établis par celui-là à partir de cette même méthodologie :

« Les flux d'immigration correspondent aux seules personnes venant effectuer des séjours à caractère permanent. Le caractère permanent ou temporaire de l'immigration est apprécié essentiellement sur la durée de validité du premier titre de séjour délivré aux étrangers majeurs. L'immigration à caractère permanent concerne les étrangers recevant un premier titre de séjour d'une durée égale ou supérieure à un an. [...] Les flux d'entrées sont mesurés à partir de trois sources statistiques. L'OMI dénombre les étrangers qui y passent une visite médicale, à l'exception des ressortissants de l'Espace économique européen. L'OFPRA enregistre les demandes d'asile et les décisions correspondantes. Le ministère de l'Intérieur dénombre les bénéficiaires de l'asile territorial et les entrées d'étrangers malades »<sup>1922</sup>.

De manière générale en ce début d'années 2000, la configuration institutionnelle des statistiques de flux « isole » M. Tribalat et son collègue de l'INED, X. Thierry, en ce qu'ils sont les uniques partisans de l'utilisation du fichier historique AGDREF<sup>1923</sup>. En effet, outre le HCI et l'INSEE, le « rapport DPM », qui n'est plus établi depuis 2003 par A. Lebon<sup>1924</sup> mais par Corinne Régnard, la responsable du SSM dont s'est doté le ministère de l'Intérieur, le

---

<sup>1919</sup> « [I]l y a vingt-trois ans que je m'occupe de statistiques, les rapports du HCI m'engagent, et je ne peux pas laisser passer n'importe quoi », in « Michèle Tribalat, spécialiste de l'immigration, accuse : 'C'est extravagant et truffé de bourdes' », *op.cit.* X. Thierry refuse également de signer ce rapport ; cf. Johannes Franck, « Immigration : les statistiques en question. Le Haut Conseil à l'intégration mis en cause par l'un de ses membres. Roger Fauroux, président du HCI, répond aux critiques : 'La vérité ne doit pas devenir totalitaire' », *op.cit.*

<sup>1920</sup> Haut Conseil à l'intégration, *Rapport pour l'année 2001 du groupe permanent chargé des Statistiques*, Paris, La documentation française, novembre 2002.

<sup>1921</sup> Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration, *Rapport 2002-2003 du Groupe permanent chargé des statistiques*, Paris, La documentation française, 2004 ; Bray Caroline, « Rapport statistique 2002-2004 de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration », in Haut Conseil à l'intégration, *Le bilan de la politique de l'intégration 2002-2005*, rapport au Premier ministre, Paris, La documentation Française (collection « rapports officiels »), 2006. La direction de l'OSII est confiée à Jacqueline Costa-Lascoux.

<sup>1922</sup> INSEE, *Les immigrés en France. Edition 2005*, Paris, Insee (« Références »), 2005, p.70. Nous soulignons.

<sup>1923</sup> Cf. Thierry Xavier, « France », in Fassmann Heinz, Reher Ursula & Sievers Wiebke (eds.), *Statistics and Reality. Concept and Measurement of Migration in Europe*, Amsterdam, Amsterdam university Press (IMISCOE Report), 2009, pp.67-88.

<sup>1924</sup> Parti à la retraite à cette date, il co-dirigera d'ailleurs l'OSII au cours de l'année 2004.



Département des statistiques, des études et de la documentation (DSED), continue également à s'aligner sur ce mode comptable et sa modalité d'interprétation<sup>1925</sup>.

C'est cette situation pour le moins paradoxale de la quantification annualisée des statistiques de flux, dont nous avons voulu rendre compte par l'expression d'« effet pervers » – cette dernière désignant communément le résultat non désiré d'une action qui se retourne contre les intentions de ceux qui l'ont engagée –, donne ainsi à voir la manière dont viennent à entrer en concurrence les usages des deux principaux produits de l'axiomatisation démographique de la mesure des flux, que sont la méthode d'agrégation comptable et l'exploitation du fichier AGDREF. Alors que cette dernière qui était l'aboutissement final de la perspective démographique de traçabilité longitudinale des individus se trouve marginalisée du point de vue de production administrative des statistiques de flux<sup>1926</sup>, la première qui ne se présentait que comme une recommandation provisoire s'impose comme *la modalité de quantification prioritaire de la représentation de l'immigration en ses flux*<sup>1927</sup>.

La reconstitution de continuation de cet objectif, formulé par les premiers « sages » conseillés en cela par M. Tribalat, d'orienter la production administrative des statistiques migratoires selon les principes d'une mesure démographique du flux d'immigration, donne ainsi à voir un cheminement ni linéaire, ni progressif. Selon une série d'aléas et de discontinuités qui attestent de la permanence de l'instabilité et de l'hétérogénéité qui ne cessent de caractériser la configuration administrative de production des statistiques en

---

<sup>1925</sup> Cf. Régnard Corinne, *Immigration et présence étrangère en France en 2003*, Rapport annuel de la DPM, Paris, La documentation française, 2005. Soulignons à cet égard que le ministère de l'Intérieur publie donc deux séries différentes selon que le DSED publie au nom de la DPM ou que ce soit le secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration qui remet son rapport annuel au Parlement, qui reprend la distinction « longs séjours » et « courts séjours » établie en 1998.

<sup>1926</sup> N'étant en effet utilisée que par l'INED, ou plutôt par un chercheur de l'INED, tant la position de l'institut, qui supprime le principal débouché dans sa revue – à savoir la « Chronique de l'immigration » – pour ce traitement des données individuelles anonymisées issues du fichier AGDREF, est difficile à déterminer. Cette utilisation prend d'ailleurs fin en 2008 : « Face à l'absence de reconnaissance et au manque de soutien de l'institution, il [*i.e.* X. Thierry] a préféré abandonner et se tourner vers un domaine de recherche moins problématique. Les séries établies sur le site de l'INED s'arrêtent en 2008 » : Tribalat Michèle, *Assimilation*, *op.cit.*, pp.30 et 37.

<sup>1927</sup> Notons toutefois qu'à compter de 2012, l'INSEE s'est mis à entreprendre des études à partir d'AGDREF. En partie explicable par la pression exercée par le règlement européen CE/862/2007 visant à l'harmoniser les statistiques européennes sur les migrations, ce « revirement » de l'institut central semble davantage s'expliquer par la volonté d'évaluer la sous-estimation des flux d'entrées constatées dans les Enquêtes annuelles de recensement qui depuis 1999 se sont substituées, dans le cadre de la méthode dite du « recensement rénové », aux recensements exhaustifs de périodicité variable. Sur ce point, cf. Arbel Julyan, « Estimation du nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France. Comment réconcilier le recensement et les titres de séjour ? », Présentation au CNIS, 6 novembre 2012, disponible sur : [http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/demographie\\_et\\_questions\\_sociales/2012/documents\\_complementaires/DC\\_2012\\_2e%20reunion\\_COM\\_D%C3%A9mographie\\_Immigrants\\_pays\\_tiers\\_France\\_Insee.PDF](http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/demographie_et_questions_sociales/2012/documents_complementaires/DC_2012_2e%20reunion_COM_D%C3%A9mographie_Immigrants_pays_tiers_France_Insee.PDF).

matière d'immigration, la tentative de construire un espace conventionnel d'équivalence de type démographique pour l'établissement des statistiques de flux se solde donc par un « échec ». Mais, cet échec, qui consiste donc principalement en la prévalence accordée à la méthode comptable d'agrégation des différentes sources administratives par rapport à l'établissement d'un fichier historique centralisé, laisse néanmoins des « traces » spécifiques dans l'instrumentation cognitive de la politique d'intégration.

Ainsi AGDREF, dont l'exploitation des données individuelles anonymisées à des fins de quantification des flux annuels et de traçabilité des trajectoires im-migratoires (juridiques et généalogiques) devait constituer « l'alpha et l'oméga » de cette réforme de la production statistique, n'est l'objet que d'investissements marginaux des différentes administrations ou institutions compétentes en la matière (HCI, DPM, INSEE et y compris le ministère de l'Intérieur). Seul l'INED, complètement isolé en cela, milite encore pour la généralisation de son exploitation<sup>1928</sup>, notamment dans les livraisons annuelles aux institutions internationales et/ou européennes comme Eurostat<sup>1929</sup>. En effet, loin de devenir la pierre angulaire de la connaissance statistique des flux d'immigration<sup>1930</sup>, AGDREF a davantage donné lieu à des développements entrant dans le cadre d'un renforcement des moyens d'un contrôle policier ; tout particulièrement à compter de 2008 et du lancement du projet « GREGOIRE » qui devait permettre de passer de la première version d'AGDREF à AGDREF 2<sup>1931</sup>. Principalement conduites par une coalition d'acteurs associatifs engagés dans la lutte pour les droits des étrangers (GISTI, CIMADE, LDH) ou celles pour les libertés publiques et informatiques

---

<sup>1928</sup> Cf. Thierry Xavier (entretien avec), « Le fichier AGDREF. Quelle utilisation pour la statistique des flux migratoires en France ? », *Migrations*, 23, 2005, p. 28-39.

<sup>1929</sup> Sur ce point, cf. encore récemment les critiques de M. Tribalat à l'égard de la position de l'INSEE : « Pourquoi s'entêter à fournir des données erronées à Eurostat ? », in Tribalat Michèle, *Assimilation...*, *op.cit.*, pp.47-51.

<sup>1930</sup> Et ce malgré le maintien de cette finalité statistique entre mentionnée dans les décrets qui encadrent son existence légale. Le décret du 29 mars 1993 portant création d'un système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France stipule ainsi en son article 1<sup>er</sup> : « [i] est créé au ministère de l'intérieur et de la sécurité publique un système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France dont les finalités définies de manière limitative sont les suivantes : [...] ; d) Permettre l'établissement de statistiques selon des modalités fixées par l'arrêté du ministre de l'intérieur » (*Journal officiel*, 29 mars 1993, p. 5577) ; tandis que celui du 8 décembre 2009 modifiant le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et relatif au système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France prévoit quant à lui en son article 4 (alinéa IV) que : « [l]'Institut national de la statistique et des études économiques et l'Institut national des études démographiques peuvent être destinataires, à des fins exclusives d'établissement de statistiques, des éléments anonymisés obtenus à partir du système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France » (*Journal officiel*, 9 décembre 2009 page 21275).

<sup>1931</sup> Pour l'analyse des finalités, policière mais également managériale, poursuivies par AGDREF, cf. notamment : Marzouki Meryem, « Fichiers : logique sécuritaire, politique du chiffre ou impératif gestionnaire ? », *Mouvements*, 62, avril-juin 2010, pp.85-98. Pour une approche plus générale sur la question de la « mise en fichier des étrangers », cf. : Preuss-Laussinotte Sylvia, *Les fichiers et les étrangers au cœur des nouvelles politiques de sécurité*, Paris, LGDJ (« Bibliothèque de droit public), 2000.

comme l'IRIS (Imaginons un réseau internet solidaire)<sup>1932</sup>, les oppositions à cette réforme de l'application informatisée du ministère soulignent ainsi notamment les risques que présentent pour les libertés publiques les objectifs de cette dernière d'assurer l'inscription d'informations biométriques dans la saisie administrative des titres de séjour<sup>1933</sup>, mais également « l'interopérabilité » des outils d'informations – ou autrement dit, la connexion entre les informations d'AGDREF et celles provenant d'autres applications<sup>1934</sup> interministérielles et internationales, à savoir : le Réseau Mondial Visas (RMV), PRENAT pour la gestion des demandes de naturalisation, la base de données européennes d'empreintes digitales des demandeurs d'asile (EURODAC) et VISABIO, le système de contrôle biométrique aux frontières<sup>1935</sup>. Ainsi, alors que l'accélération de la mise en place d'AGDREF s'était notamment faite en partie sous l'impulsion et dans le cadre de la mission statistique du HCI, la trajectoire par la suite suivie par cet outil l'en désolidarise complètement.

Aussi, il apparaît que le principal reliquat de la finalité statistique de la politique d'intégration se trouve résider dans le maintien de la méthode de comptabilité dont l'objectif tel qu'il avait été initialement formulé, était de donner une représentation politique de l'immigration en tant que flux annuel. Or, maintenu notamment du fait des intérêts

---

<sup>1932</sup> Cf. par exemple le travail de veille documentaire et législative mené par ces différentes associations sur AGDREF et les autres fichiers de gestion des étrangers (disponible sur : [www.iris.sgdg.org/actions/fichiers](http://www.iris.sgdg.org/actions/fichiers) ; cf. également la rubrique « le fichage des étrangers disponibles sur : <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?rubrique136>), ainsi que les différents dépôts de requêtes, pour excès de pouvoir, au Conseil d'Etat qui a néanmoins notamment rejeté en mai 2012 la requête sommaire et le mémoire complémentaire présentés le 29 juillet et le 31 octobre 2011 par le Gisti, la Cimade et la LdH en vue de l'annulation du décret 2011-638 du 8 juin 2011 relatif à l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France et aux titres de séjour et aux titres de voyage des étrangers (AGDREF 2) ; l'arrêt du Conseil d'Etat est disponible sur : <http://legifrance.gouv.fr/affichJuriAdmin.do?idTexte=CETATEXT000025822339>.

<sup>1933</sup> Afin d'organiser la lutte contre la fraude conformément aux règlements européens en la matière, notamment : le règlement 1030/2002/CE du 13 juin 2002, modifié par le règlement 380/2008/CE du 18 avril 2008 qui vise l'uniformisation du titre de séjour biométrique.

<sup>1934</sup> Précisons à cet égard que le changement est de taille puisque dans le décret initial de 1993 relatif à AGDREF, cette possibilité ou fonctionnalité est proprement et explicitement bannie : « Les fichiers constituant le système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France ne peuvent faire l'objet d'aucune interconnexion avec un autre fichier » ; Décret du 29 mars 1993 portant création d'un système informatisé de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France, *JORF* du 29 mars 1993, art. 4, p. 5577. Ce dernier décret est abrogé par le décret 2006-1378 du 14 novembre 2006 relatif à la partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ; *JORF* du 15 novembre 2006, p. 17153. Le basculement date de l'article 9 de la loi 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, *JORF* du 24 janvier 2006, p. 1129.

<sup>1935</sup> Dans l'annexe au projet de loi de finance pour l'exercice 2009 qui, entrant dans le cadre de l'analyse de l'exécution du budget de l'Etat par mission et programme, concerne la mission « Immigration, asile, intégration » (303 et 104), il est même indiqué à la page 54 qu'il est plus largement question de permettre un « traitement interministériel des dossiers des étrangers par les préfectures, avec un périmètre étendu aux consulats, services de police et unités de gendarmerie, opérateurs – ANAEM (Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations), OFPRA –, organismes sociaux, ANPE/UNEDIC, et d'une manière générale à tous les organismes dont la mission nécessite la vérification préalable de la régularité d'un étranger » ; document disponible sur : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/lois-projets-de-lois-et-documents-annexes-par-annee/exercice-2009/plf-2009-mission-immigration-asile-et-integration.html>.

administratifs et politiques convergents des différentes administrations et établissements publics producteurs de statistiques administratives (DPM, OMI, OFPRA ainsi que le ministère de l'Intérieur), cet outil censément provisoire va pour sa part se retrouver placé au cœur, voire même en amont, de la « refondation » de la politique d'intégration.

***b – D'une convention d'agrégation à une catégorie d'action publique : la méthode comptable dans la « refondation » de la politique d'intégration***

Il y aurait un intérêt certain à élucider les raisons de l'importance de l'investissement des autorités publiques sur cette question de l'intégration à la toute fin des années 1990 et au début des années 2000. En effet, contrairement à la phase de naissance de cette politique qui n'avait pas débouché sur une restructuration des administrations en charge de l'immigration (cf. chapitre 1), l'annonce d'une « refondation » de la politique d'intégration au tournant des années 2000 donne lieu en quelques années à la mise en place d'un « service public de l'accueil ». Ce service est géré depuis 2009 par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), celui-ci remplaçant l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et migrants (ANAEM) qui était issue de la fusion de l'OMI et le SSAE en 2006<sup>1936</sup>. Cet épisode constitue sans nul doute la plus conséquente des réformes institutionnelles dans le domaine de l'immigration depuis la création du FAS en 1958<sup>1937</sup> – voire même, depuis les ordonnances de 1945 qui avait notamment débouché sur la création de l'OMI en tant que responsable public de l'organisation du recrutement de la main d'œuvre étrangère (et des familles accompagnantes) – en ce qu'elle institue un « service public de l'accueil et de l'intégration » (SPAI) reposant sur une administration opérationnelle reposant sur l'activité de plates-formes d'accueil et d'intégration (PFAI) présentes dans l'ensemble des départements du territoire national<sup>1938</sup>. Cette investigation – dont le travail de Sylvain Chevron a déjà posé des jalons importants<sup>1939</sup> – serait en outre d'autant plus appréciable qu'elle permettrait d'expliquer

---

<sup>1936</sup> Le décret 2005-381 met effectivement en place l'ANAEM, et qui précise ses missions et son organisation, tandis que le décret 2009-331 du 25 mars 2009 modifie la dénomination de cette structure administrative qui devient ainsi l'OFII.

<sup>1937</sup> Notons qu'à la même période, le FAS est quant à lui également « réformé » puisqu'il est remplacé par la loi 2006-396 du 31 mars 2006, (cf. *Journal officiel*, 2 avril 2006) par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE).

<sup>1938</sup> La phase expérimentale de mise en place a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2003 dans 12 départements pilotes, puis fut étendue en 2004, à 14 autres départements, avant que l'ensemble du territoire soit effectivement couvert à la fin de l'année 2007.

<sup>1939</sup> Chevron Sylvain, *La réforme des structures en charge de l'immigration: De l'ANAEM à l'OFII*, Paris, Harmattan (« Logiques juridiques »), 2009.

« l'entorse » que cette phase de l'action publique constitue à la « règle du jeu » de la politique d'immigration qui, identifiée par P. Weil, suppose la poursuite par les gouvernements de droite comme de gauche des mêmes objectifs globaux, mais néanmoins selon un affichage politique différencié. Or, il se trouve en l'occurrence, non seulement qu'un gouvernement de droite s'investit publiquement et institutionnellement sur « l'intégration » – et ce jusqu'au président de la République, J. Chirac, qui dans son discours de Troyes (14 octobre 2002) annonce en personne la mise en place du SPAI –, mais qu'il reprend très exactement pour ce faire, la solution de réforme institutionnelle proposée lors de la précédente mandature gouvernementale de gauche. Nous devons cependant laisser de côté l'analyse des déterminants de cette reconfiguration institutionnelle et opérationnelle au long cours, voire même au très long cours, puisque non seulement la création du dispositif des plates-formes d'accueil (PFA) qui concernait d'abord les familles rejoignantes date de 1986, mais l'approfondissement de sa structuration institutionnelle se fait de manière continue au cours de la décennie 1990 – notamment *via* l'institution de Plans départementaux d'accueil (PDA) en 1993<sup>1940</sup> – pour nous concentrer sur le rôle qu'y joue l'existence de cet agrégat comptable.

Pour ce faire, il faut en particulier se tourner vers le rapport *Les parcours d'intégration* que commet en 2001 le HCI qui, présidé par Roger Fauroux, avait justement renoué – ainsi que nous le voyions précédemment – avec la « mission statistique » et repris la méthode comptable comme mode de représentation quantifiée du flux annuel d'immigration. S'inscrivant dans le cadre des nouvelles orientations arrêtées depuis 1998 par le gouvernement de L. Jospin, et notamment la circulaire DPM-CII 99/315 du 1er juin 1999 de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité (Martine Aubry) qui avait notamment étendu l'accès des PFA aux membres étrangers de famille de réfugiés et aux conjoints de Français, le HCI se propose dans son rapport de participer à la mise en place d'« une politique d'accueil efficace »<sup>1941</sup> en proposant notamment un état des lieux sur l'organisation administrative existante en la matière, et surtout son efficacité.

---

<sup>1940</sup>. Sur l'ensemble de ces points, cf. Chebbah-Malicet Laure-Leyla, *La problématique d'intégration des 'populations immigrées' dans la politique de gestion de l'immigration (de la fin des années 1960 à 1997). Représentations et modes d'intervention publique des acteurs institutionnels du département du Rhône*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Gilles Pollet, IEP Grenoble, 1999.

<sup>1941</sup> « Accueillir, c'est d'abord organiser concrètement l'arrivée de celui qui a été autorisé à résider en France [...] C'est enfin se préoccuper des besoins du nouvel arrivant, de façon à faciliter son installation. L'objectif du gouvernement est de mettre en place *une politique d'accueil efficace* répondant à ces principes » : Communication de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité au Conseil des ministres du 21 octobre 1998, cité in Haut Conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration*, Paris, La documentation française (« rapports officiels »), 2001, p.39. Nous soulignons.

Ce qui est particulièrement intéressant depuis notre perspective, c'est la manière dont il parvient à établir ce constat (en l'occurrence d'inefficacité). En effet, évoquant les principales structures qui interviennent en la matière, et au premier rang desquelles figurent l'OMI (qui est juridiquement chargée de superviser l'introduction des immigrants et de leurs familles<sup>1942</sup>), ainsi que le SSAE (qui en tant que service social associatif spécialisé avait reçu une mission, dans le cadre de ses conventions avec l'Etat, concernant l'accueil des familles rejoignantes<sup>1943</sup>), le HCI ne procède pas à une réflexion en termes de cohérence ou de moyens administratifs, ni même à une appréciation des procédés opérationnels employés par les travailleurs sociaux dans le cadre de leur prise en charge de l'accueil. Il se lance plutôt dans une tentative d'évaluation chiffrée de la performance de cette action publique. Or, pour y parvenir, il ne procède ni plus ni moins qu'à la modification de la définition de la notion de « primo-arrivant » tel qu'elle était entendue et employée jusque-là dans le cadre des dispositifs existants. En effet, désignant les personnes qui pouvaient avoir accès aux PFA, ce terme incluait les individus qui, appartenant aux trois catégories de séjour précitées (familles rejoignantes, membres étrangers de famille de réfugiés et conjoints de Français), résident en France depuis deux ans<sup>1944</sup>. Or, le HCI déclare prendre la liberté, pour effectuer son appréciation de l'efficacité du dispositif d'accueil existant, d'en modifier l'acception :

« Précisons pour commencer que, dans le cadre du présent rapport, la catégorie des « primo-arrivants » recouvrira *tous les étrangers* qui pénètrent, pour la première fois, sur le territoire français [...] c'est-à-dire *qui obtiennent pour la première fois un titre de séjour d'au moins un an* »<sup>1945</sup>.

Autrement dit, il transforme ce que nous reconnaissons être la définition comptable du « flux d'immigrants » en catégorie de ressortissants de la politique d'accueil à mettre en place. Ainsi, ce qui est initialement le produit d'une convention d'agrégation des sources statistiques provenant de différents segments de l'activité administrative supposée par la politique migratoire devient la délimitation populationnelle de la politique d'intégration. Le sens et le statut de ce produit statistique d'inspiration démographique changent ainsi radicalement. L'opération de substantialisation de cette méthode de quantification des flux migratoires en mode de représentation politique de l'immigration prise dans ses finalités d'installation, et qui

---

<sup>1942</sup> Selon l'article L.341-9 du code du travail.

<sup>1943</sup> Notamment depuis la circulaire interministérielle 93/10 du 12 mars 1993.

<sup>1944</sup> Le HCI rappelle cette définition en note de bas de page : Haut Conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration, op.cit.*, p.38.

<sup>1945</sup> *Ibid.* Nous soulignons.

s'était greffée de manière adjectivale dès 1991 dans le cadre du groupe « Statistiques » (cf. chapitre 4), s'achève ainsi par son établissement en tant que population ressortissante.

C'est très certainement dans cette banale opération de substitution de définition des « primo-arrivants », et qui s'opère d'ailleurs sans le moindre travail de justification, qu'apparaît le mieux l'« effet de méconnaissance »<sup>1946</sup> que produit la circulation d'objet statistique dans les circuits de l'action publique. Destinée à transformer de manière purement conventionnelle *des sources statistiques permettant de décrire l'action de l'Etat* en une quantification totalisée censée provisoirement représenter objectivement et directement l'immigration en ses flux, la méthode comptable devient, non seulement la base d'une catégorie d'action publique, mais *l'étalon statistique de mesure à l'aune duquel est évaluée l'action de l'Etat*. Effectivement, cette « activation » de la quantification des « immigrants », qui est d'ailleurs dorénavant significativement regroupée dans les rapports du groupe « Statistiques » sous l'appellation de « nouveaux séjours permanents »<sup>1947</sup>, est utilisée comme un indicateur quantitatif permettant de mesurer le « taux de pénétration »<sup>1948</sup> des dispositifs existants. Ainsi, par une série de soustractions dont la logique est inévitablement circulaire, le HCI parvient au constat d'une inefficacité de ces derniers. En effet, rapportant tout d'abord, le nombre que constituent les trois catégories d'étrangers visés légalement par les PFA (soit 52 000) à la quantification du flux d'immigrants permanents auquel est parvenu le groupe « Statistiques » pour l'année 2000 (soit 93 000), le HCI parvient à une première délimitation du taux de pénétration de 56 %<sup>1949</sup>. Puis, procédant à une approximation de la proportion de ces trois catégories que l'OMI est susceptible de prendre en charge, compte-tenu notamment du degré de couverture territoriale de l'office, soit « environ 50 % »<sup>1950</sup>, le rapport parvient à une seconde estimation du « taux de pénétration » : « Il n'en reste pas moins qu'au final 1/5e seulement, environ, des étrangers qui arrivent en France passent par une plate-forme d'accueil »<sup>1951</sup>. Enfin et troisièmement, estimant à un tiers la proportion de ces 20 % d'immigrants permanents qui ont fait l'objet d'un suivi de la part du SSAE, le HCI en vient finalement à estimer que le « taux de pénétration » du dispositif avoisine les 7 %<sup>1952</sup>.

Si une telle évaluation « négative » du dispositif n'est de fait que l'inévitable conséquence de l'élargissement quantitatif que suppose la conformation de la notion de

---

<sup>1946</sup> Desrosières Alain, « Discuter l'indiscutable... », *op.cit.*

<sup>1947</sup> Cf. in Haut Conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration, op.cit.*, la partie « Statistiques », pp.85-150.

<sup>1948</sup> *Ibid.*, pp.41-44.

<sup>1949</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>1950</sup> Cette estimation est en fait basée sur le dénombrement du nombre de courriers envoyés par l'OMI dans le cadre de dispositif d'accueil (soit 23 000).

<sup>1951</sup> *Ibid.*

<sup>1952</sup> *Ibid.*, p.42.

« primo-arrivants » sur la mesure comptable du flux d'immigrants, le HCI ne propose pas moins de clore la circularité cette évaluation chiffrée du taux de pénétration en faisant comme principale recommandation l'extension du dispositif à tous les primo-arrivants : « [p]our pallier ces insuffisances, le Haut Conseil à l'intégration préconise en premier lieu d'élargir à l'ensemble des primo-arrivants le périmètre de la politique d'accueil »<sup>1953</sup>. Autrement dit, ce qui constitue l'aboutissement de cet exercice d'évaluation est très exactement ce qui en constituait le préliminaire. Aussi, apparaît-il que l'usage qui est fait de la catégorie comptable d'« immigrant », au travers de sa transformation en délimitation des ressortissants est très clairement instrumental. L'objectif est de pouvoir appuyer sur une estimation chiffrée la nécessité de réformer non seulement le fonctionnement des dispositifs d'accueil, mais également les structures publiques et parapubliques concernées. L'enjeu apparaît en effet dans les recommandations opérationnelles auquel parvient *in fine* le HCI dans son rapport : « dans une telle perspective le HCI recommande la création d'une structure unique » permettant de « mutualiser les moyens existants » et de « mettre en cohérence les actions menées »<sup>1954</sup>. S'il est ainsi question de transformer l'OMI en une agence nationale de l'accueil, opérateur institutionnel unique chargé de la mise en œuvre d'une politique globale d'accueil des personnes étrangères, cela conduit néanmoins à « s'interroger sur la pérennité du partenariat institutionnalisé qui existe avec les grandes associations telles le SSAE »<sup>1955</sup>. Ainsi, s'il est clair qu'une telle structure a son « histoire propre », une « légitimité institutionnelle » et un « savoir-faire », le rapport souligne néanmoins que « les justifications qui ont présidé à sa création ont désormais disparu et doivent pouvoir céder devant le besoin d'unification »<sup>1956</sup>. Aussi, bien que reconnaissant qu'« il ne lui appartient pas de se prononcer sur le principe même de l'existence de ces associations, dont l'action excède largement la seule politique de l'accueil des primo-arrivants »<sup>1957</sup>, le HCI insiste néanmoins :

« Il n'en reste pas moins vrai qu'à partir du moment où les missions du SSAE, qui emploient environ 400 salariés, sont fixées par l'État par une convention (la dernière en date a été conclue le 13 décembre 1996), et où son financement provient quasi exclusivement de fonds publics (en 1999, les cotisations ne représentaient que 10 000 F sur un total de recettes de plus de 100 MF), « la question du maintien de son statut associatif peut être posée » pour reprendre les termes d'un rapport de la Cour des comptes consacré aux « actions de l'État pour l'accueil des demandeurs d'asile et l'intégration des réfugiés »<sup>1958</sup>.

<sup>1953</sup> *Ibid.*

<sup>1954</sup> *Ibid.*, pp.55-56.

<sup>1955</sup> *Ibid.*, p.58.

<sup>1956</sup> *Ibid.*, p.56.

<sup>1957</sup> *Ibid.*, p.58.

<sup>1958</sup> *Ibid.*, p.59. Le rapport du HCI fait référence au chapitre III de la deuxième partie du *Rapport public 2000* de la Cour des Comptes (Paris, Editions des journaux officiels, 2001).



Ainsi, malgré toutes les précautions d'usage concernant la possible absorption de cette structure associative historique<sup>1959</sup>, l'évaluation chiffrée de la performance publique – que permet donc la transformation de l'agrégat comptable d'immigrant en délimitation populationnelle des dispositifs d'accueil – vient-elle clairement et opportunément appuyer des recommandations de restructuration administrative issues quant à elles des modalités d'évaluation comptable de l'action publique qui se développent de manière croissante depuis la fin des années 1990<sup>1960</sup>. Sous le gouvernement de L. Jospin dans le cadre des orientations duquel cet exercice d'évaluation venait s'inscrire, l'usage de ce procédé de justification de la réorganisation des structures impliquées dans la politique d'accueil ne donne lieu à aucune réforme. Toutefois comme nous l'avons indiqué plus haut, il s'avère qu'à la suite de l'alternance de 2002, le gouvernement de J.-P. Raffarin, qui réactive d'ailleurs ce faisant le CII le 10 avril 2003, décide de reprendre dans son intégralité cette expertise administrative : de l'adoption de la délimitation de la catégorie de primo-arrivant qu'elle proposait au projet de fusion de l'OMI et du SSAE dans le cadre d'une nouvelle et unique agence publique en charge d'un service public de l'accueil, reposant sur « un contrat individuel d'intégration », par la signature duquel l'Etat s'engage à fournir des prestations d'accueil de qualité<sup>1961</sup> au nouvel arrivant qui est invité, en retour, à suivre les formations proposées (notamment linguistique et civique) et, à respecter les textes fondamentaux et les valeurs de la République.

La validation de cette transsubstantiation de l'agrégat comptable en catégorie générale de population et la restructuration opérationnelle à laquelle elle se trouve articulée, et qui aligne le traitement social des individus sur temporalité juridico-statistique du flux d'immigration tel qu'il est quantifié par les autorités publiques, s'articule à une reformulation de « l'accueil » en tant qu'étape biographique essentielle d'une linéarité chronologique constituant le désormais nommé « parcours d'intégration ». En effet, la limitation de l'accueil à ce moment de l'obtention du premier titre de séjour d'au moins un an, et son extension populationnelle à l'ensemble des individus se trouvant dans cette situation, se trouvent

---

<sup>1959</sup> Pour une mise en perspective de l'ancienneté et de la spécificité de l'action du SSAE dans l'action sociale auprès des étrangers, cf. Chibrac Lucienne, *Les pionnières du travail social auprès des étrangers. Le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération*, Rennes, Éditions ENSP, 2005.

<sup>1960</sup> Sur cette montée en puissance de l'application des principes de la « nouvelle gestion publique », cf. Bezes Philippe, « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du *New Public Management* », *Informations sociales*, 126, 2005, pp.26-37 ; ainsi que sur le positionnement de la Cour des comptes dans ce renouvellement des modalités d'évaluation de l'action publique au travers de l'imposition de sa domination comptable : Jacob Steve, « La volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 55, 5, 2005, pp.835-864.

<sup>1961</sup> Parmi ces prestations figurent notamment la possibilité d'avoir des entretiens avec des auditeurs sociaux et des travailleurs sociaux, une formation linguistique si nécessaire, une formation civique, une formation sur la vie en France et les services publics, un suivi social personnalisé et un accompagnement par le service public de l'emploi.

justifiées selon un double principe : premièrement, compte tenu du déracinement et de la perte de repères dont elles font l'expérience à leur arrivée en France, les populations qui immigrèrent sont particulièrement fragilisées ; deuxièmement, la manière dont se déroulent les premiers contacts avec la société d'accueil sont déterminants car ils conditionnent la réussite de l'installation, et donc de l'intégration, des étrangers en France. Cette synchronisation des temporalités des parcours individuels d'une part, et d'autre part du déploiement (pratique et spatial) des interventions des structures et dispositifs publics ou assimilés en charge de l'accueil, présente par ses implications organisationnelles comme conséquence notable d'imposer la généralisation du critère de la légalité du séjour à l'action sociale en direction des étrangers qui était jusque-là conduite par le SSAE.

La transformation de l'agrégat comptable du flux d'immigration en catégorie ressortissante de la politique d'intégration a pour conséquence de modifier le régime et les modalités de délimitation des populations qui bénéficiaient de l'action sociale conduite jusque-là à destination des étrangers. Reposant essentiellement sur la conformation à la quantification annuelle du flux, la mise en place du SPAI cadre le périmètre d'action et d'intervention de cette structure associative, désormais complètement étatisée, au traitement des flux d'individus bénéficiant pour la première fois d'un titre de séjour d'au moins un an. Or, le « public » de cette action sociale d'aide des étrangers était principalement constitué par des individus qui avaient justement recours au SSAE, en raison de l'« instabilité » de leur statut aussi bien économique et social que juridique<sup>1962</sup>. Ce n'est ainsi plus en fonction d'une délimitation pratique et casuistique des individus à accompagner que se déterminent l'organisation et les finalités des actions menées par les travailleurs sociaux<sup>1963</sup>. La multiplicité de ces interventions sociales qui se voient désormais qualifiées « d'intégration » sont notamment amenées en conséquence à suivre le critère de la légalité du séjour pour discriminer les individus qui sont de leur ressort. Autrement dit, dans le cadre de la « refondation » de la politique d'intégration, et notamment par l'effet de l'utilisation de la déclinaison comptable de la catégorie cognitive d'« immigré », on assiste à la substitution d'une population statistiquement définie par l'obtention légale pour la première fois d'un titre de séjour d'un an, à des ensembles d'individus pour partie « illégaux », ou aux statuts

---

<sup>1962</sup> Pour une mise en perspective des étapes ayant préalablement conduit à cette absorption bureaucratique du SSAE, ainsi que sur l'imposition du critère de la légalité du séjour, cf. Morice Alain, « Du SSAE à l'Anaem, une liquidation annoncée », *Plein droit*, 72, mars 2007, pp.8-15.

<sup>1963</sup> Sur ce point, cf. Roux Suzanne (dir.), *Action sociale et migration. Expérience et méthodes d'un service social spécialisé*, Paris, Harmattan, 1997.

juridiques incertains, et qui se trouvent dès lors tout simplement exclus du bénéfice des actions d'accueil<sup>1964</sup>.

Nous avons pu voir que dès son lancement, la politique d'intégration, n'avait pas échappé à une subordination structurelle à la politique de maîtrise des flux et de lutte contre l'immigration clandestine, au travers notamment de l'idée qu'une amélioration de la maîtrise des flux est un élément indispensable à l'optimisation de la politique d'intégration – la spécificité de la formulation de la politique d'intégration ayant davantage consisté à reconnaître publiquement le caractère continu de ces flux à maîtriser<sup>1965</sup>. Aussi, ce constat sur la légalisation de la définition des ressortissants des actions d'accueil et la concomitante mise à l'écart des « illégaux », nous indique que s'il faut désormais donner sens à une telle assertion ce n'est pas en limitant cette articulation de la politique d'intégration à la police de l'immigration à un simple rôle de légitimation. C'est l'outil même de la politique d'immigration, l'attribution de la légalité du séjour, qui fournit, en se reconfigurant au travers du travail statistique (et sur les statistiques) conduit dans le cadre de la politique d'intégration, la délimitation du périmètre populationnelle des actions d'accueil. Aussi, les pratiques d'assistance sociale et de police, qui étaient auparavant conçues séparément, comme deux ensembles sans commune mesure, se retrouvent *de facto* placées sur un *continuum* de légalité et de légitimité d'action.

Mais plus fondamentalement encore, c'est l'objet même de cette politique d'immigration, c'est-à-dire les flux, qui conforme l'organisation pratique du travail social auprès des étrangers. En effet, n'ayant plus pour objectif d'accompagner de leur « tutelle » des individus dont la situation les place en marge de certaines normes de stabilité (économique et juridique) de la vie en société, les « agents de l'accueil et de l'intégration » ont pour fonction, dans le cadre des parcours biographiques d'intégration, d'intervenir, immédiatement en aval de l'autorisation préfectorale de séjour, sur l'intégralité populationnelle des immigrants ; et ce, sur l'ensemble du territoire. De plus, corrélativement à cette reconfiguration quantitative mais qui affecte incontestablement la caractérisation qualitative des interactions entre ces *street-level bureaucrats*<sup>1966</sup> et ces ressortissants « nouveaux » – dans les deux sens du terme –, l'objectif principalement poursuivi n'est plus, au cours de leur passage par les PFAI, de « réparer » les individus, mais bien de « projeter »

---

<sup>1964</sup> Ainsi d'ailleurs que les catégories de séjour n'entrant pas (pour des raisons définitionnelles ou techniques) dans la composition de la méthode comptable.

<sup>1965</sup> Cf. le chapitre 1.

<sup>1966</sup> Lipsky, Michael, *Street-level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980.

les individus sur la suite de leur parcours d'intégration au moyen d'une contractualisation adossée à la production d'un « diagnostic » notamment linguistique sur les individus.

Les trajectoires divergentes suivies par l'enjeu constitué par l'exploitation du fichier AGDREF et l'usage de la méthode comptable indique, davantage que l'« échec » de l'inscription du point de vue démographique dans le projet de réforme des statistiques publiques sur l'immigration, la variabilité et l'hétérogénéité que génère la circulation des objets ou produits statistiques dans les circuits et configurations de l'action publique. De plus, même si en l'occurrence la possibilité de sérialiser et d'assurer une traçabilité des flux immigratoires à partir du fichier historique du ministère de l'Intérieur est clairement marginalisée dans la (re)configuration administrative de la production statistique au tournant des années 2000, il n'en demeure pas moins que la pérennisation de la méthode comptable constitue une survivance démographique particulièrement déterminante, puisque son usage autonomisé en tant instrument de mesure de la politique d'intégration et/puis en tant que catégorie d'action publique, participe et contribue néanmoins à aligner l'opérationnalisation de l'intégration sur le suivi du flux d'immigration.

Pratiquant une sorte d'histoire « interne » de la mesure, mais à l'endroit même de sa pratique gouvernementale, nous constatons qu'une catégorie de savoir, établie à partir de la production administrative, et dans un contexte où la maîtrise de la connaissance statistique devient un enjeu politico-administratif, se mue en l'instrument de pouvoir par lequel l'action de l'Etat est redéfinie et redéployée. Pour suivre l'histoire de cette quantification démographique de l'immigration dont la base scientifique et politique s'est constituée entre 1990-1991, nous avons vu que la période prise en compte est aussi discontinue qu'elle n'est brève. Pour rendre compte du caractère ni continu, ni linéaire des intentionnalités cognitives qui travaillent cette histoire, nous pourrions parler d'« ombre portée » de la mesure de l'immigrant. Par cette expression en effet, est communément désignée l'ombre projetée par un corps sur *un plan quelconque*, c'est-à-dire non prédéfini, non pré-limité comme horizontal, vertical, orthogonal, etc... Or c'est un lien d'une telle nature que nous avons pu établir entre l'« immigré/immigrant » et le « primo-arrivant ».

La catégorie d'« immigrant » finissant par servir de *moule* à la catégorie d'action publique de « primo-arrivant », elle contribue ce faisant à structurer le périmètre d'action de ce qui constitue la principale transformation institutionnelle du traitement administratif de l'immigration en France depuis la Libération, et à provoquer une radicale modification des modalités d'exécution des pratiques et dispositifs d'action sociale pour l'accueil des

« étrangers ». En effet, cette trajectoire qui mène de l'« immigrant » aux « primo-arrivants », d'une catégorie comptable faisant office de mesure statistique à une opérationnelle catégorie d'action publique, nous permet de voir comment la normalisation démographique des sources (statistiques) administratives ont conduit à une normalisation statistique des principes et règles de l'action publique ; à tel point que le sens nominal de ce qu'on appelle « l'accueil des étrangers » depuis le lendemain de la première guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1990 en ressort totalement transfiguré<sup>1967</sup>. La signification pratique, si ce n'est de la politique d'« accueil », du moins des actions conduites par les institutions publiques ou assimilées en charge de l'« accueil », est, reformulée depuis la perspective de la politique d'intégration (et sa refondation), totalement « réinventée ». S'agençant dorénavant autour du point d'entrée comptable qui est déterminé par l'appartenance à l'agrégat « immigrant », les prestations publiques ou de droit destinées à « accueillir » les étrangers doivent en effet se redéployer autour d'une historicité juridico-biographique. C'est en effet à partir de la délimitation particulière de l'immigration en tant que *population de flux*, et qui ne se compose que de certaines migrations définies par leur légalité et l'appréciation politico-scientifique de la durée de leur séjour, que sont repensés les dispositifs existants.

L'approche par l'ethnicisation par exemple, qui se contente d'affirmer que l'enquête sur les origines « ethniques » s'inscrit dans le prolongement de l'officialisation de la catégorie « immigré », projette au final une logique bien trop droite sur les enchevêtrements de mots et de choses qui composent le cours de l'action publique. Et c'est en effet, comme nous l'avons vu, selon une logique pour le moins inattendue et selon des temporalités et des finalités qui se chevauchent, que se produit une décisive bifurcation de l'ordre statistique, la transformation d'une provisoire convention comptable en norme optimale d'action, en indicateur de performance de l'action publique.

Au nom de la connaissance et de la *nécessité* de produire une connaissance statistique qui soit tout à la fois plus conforme à la « réalité » de l'immigration qu'à cette autre « réalité » – tout aussi tangible depuis le point de vue des « sages » – qu'est la perception sociale, publique de la réalité de l'immigration, ces derniers autorisent et soutiennent la conduite d'une enquête dont les caractéristiques scientifiques sont dérogoires aux principes

---

<sup>1967</sup> Selon un raccourci historique saisissant, l'on peut considérer que l'accueil passe sur le long terme d'un secours aux déçus du Premier conflit mondial – et notamment des jeunes filles migrantes de la première guerre mondiale qui transitaient en France pour s'embarquer vers les Etats-Unis – à une quasi-administration sociale de l'ensemble des étrangers pénétrant légalement pour la première fois sur le territoire.

juridiques, politiques et philosophiques qui encadrent historiquement l'exercice et la pratique de la statistique publique en France depuis son institutionnalisation à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle – et encore plus vigoureusement après la « parenthèse » de « l'Etat français »<sup>1968</sup>. C'est très clairement l'aspect du travail conduit par le HCI qui a le plus retenu l'attention de la communauté scientifique (mais aussi de quelques médias et de certaines institutions publiques). Et depuis 1998, l'on voit régulièrement ressurgir cette « controverse » au travers de publications ou l'organisation d'évènements publics visant à informer l'usage de telles statistiques en France ou ailleurs et/ou prendre position dans ce débat qui porte tout à la fois, sur les catégories et outils légitimes de la pratique statistique en France, et sur les implications éventuelles et nuisibles ou possibles et souhaitables pour la conduite de l'action publique, qui résulteraient d'un tel « appareillage » sur le système public de statistique. Cependant, s'il semble bien que ce débat s'installe, s'institutionnalisant presque en lui-même, le lancement d'une deuxième édition de MGIS continue de courir comme une rumeur en forme de serpent de mer.

Plus fondamentalement, cette production de savoir, qui impliquerait intrinsèquement selon l'approche constructiviste critique de consolider et légitimer ces catégories de di-vision du monde social, n'a pas conduit – du moins jusqu'à présent – à créer les conditions de possibilités d'une saisie administrative d'informations ethniques pour par exemple accorder une aide, une compensation ou reconnaître des droits spécifiques ; et ce alors que la notion de discrimination s'est pourtant imposée dans le discours public depuis la fin des années 1990<sup>1969</sup>. Aussi, loin de présager de la performativité à venir de ce mode de catégorisations, il a été question d'indiquer dans ce chapitre que ce n'est pas au travers de la conduite de MGIS et la dynamique d'ethnisation des catégories d'entendement de la politique d'intégration dont elle est tout à la fois le produit, l'incarnation et le vecteur, qu'on peut effectivement appréhender ce que la connaissance statistique fait *actuellement* à l'action, et *comment*. L'on comprend ainsi, au travers de la transformation de la segmentation analytique de la population immigrée, constituée à partir de la description de l'action de l'Etat, représentation de la société à partir de laquelle l'on prétend réformer l'action à conduire, comment se boucle la circularité du jeu de représentation entre l'action et la connaissance. De plus, c'est incontestablement en s'intéressant à l'outil de comptabilisation annuelle des flux qu'on est à

---

<sup>1968</sup> Au sujet de la continuité, entre la III<sup>ème</sup> République et le « Régime de Vichy », des catégories, dispositifs et pratiques d'identification, cf. Noiriel Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, *op.cit.*

<sup>1969</sup> Cf. Fassin Didier, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, 52, 4, 2002, pp.403-423. Pour une critique de ce décalage, cf. Simon Patrick & Stavo-Debauge Joan, « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, 53, 2004, pp.57-84.

même de saisir comment – selon quels linéaments, non nécessairement continus et résultant de l'imbrication indémêlable de segments d'énoncés aussi bien scientifiques que politiques – la production statistique *in-forme*, c'est-à-dire déforme en informant, les contours populationnels que finit par se donner la politique d'intégration. De manière un peu comparable (et en partie complémentaire) à ce que les recherches sur l'évolution du droit d'asile ont pu appeler la « tyrannie du national »<sup>1970</sup> ou le « grand retournement »<sup>1971</sup>, nous avons pour notre part voulu mettre en avant le fait que parallèlement au fonctionnement de la discrimination juridique entre nationaux et non-nationaux, la bureaucratisation de la politique d'intégration avait généré, à partir d'une catégorie de comptabilité des flux, un système de discrimination fondé sur le critère de la légalité (du séjour) au sein même d'une action sociale qui, selon les principes traditionnels de l'assistance, ne « reconnaissait » pas la significativité de cette distinction. Aussi, légalisant les conditions d'accès à cet accompagnement social qu'est l'accueil, la refondation de la politique d'intégration en exclut ceux qui en été les principaux ressortissants<sup>1972</sup>.

Pour reprendre notre questionnement sur les caractérisations de la métrologie politique de l'intégration, l'on pourrait au final constater que l'outil statistique que constitue la convention d'agrégation annualisée des flux ne prétend pas *mesurer l'intégration*, ainsi que pouvaient prétendre le faire les « sages » et la démographe au travers de MGIS, mais qu'il vise à *mesurer la politique d'intégration* ; ce qui rapproche d'ailleurs grandement son usage de la perspective qui était initialement celle de l'élaboration d'une critériologie de l'intégration. Bien évidemment, elle se distingue formellement et conceptuellement de ce projet en ce que le rôle métrologique de la catégorie comptable d'« immigrant » consiste principalement à *donner (sa) mesure à la politique d'intégration*, et ne permet pas de mesurer en efficacité cette dernière comme « un tableau de bord de l'intégration » l'aurait fait ; c'est-à-dire, censément, en repérant les dimensions ou aspects sur lesquels sont observables des

<sup>1970</sup> Cf. le titre de la première édition de l'ouvrage de G. Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, (Paris, Hachette (« Pluriel »), 1998 (2<sup>ème</sup> éd. revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1991)) : *La tyrannie du national : le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, (Paris, Calmann-Lévy (« Les temps qui courent »)).

<sup>1971</sup> Valluy Jérôme, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit d'asile*, Paris, Croquant (« Terra »), 2009.

<sup>1972</sup> Il est intéressant de constater que cette montée en puissance de la « légalisation » dans l'appréhension de la situation de l'immigration et de la, ou les, politique(s) qu'y rapporte(nt) – tout particulièrement à compter de la fin des années 1990 –, est également perceptible dans les discours médiatiques. D'après S. Bonnafous en effet, suite à son émergence (quantitativement signifiante), et selon une connotation négative, dans les années 1980, le terme d'« immigré » s'est, à partir justement du moment où lui a été apporté une définition officielle, progressivement raréfié au profit de la nette montée en puissance du vocable de « clandestins » et d'« illégaux » ; cf. Bonnafous Simone, « Où sont passés les 'immigrés' ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.117-137. À ce titre, ce constat vient d'ailleurs confirmer les observations faites par C. Barats à partir de l'étude du discours présidentiel au début des années 1980, et selon lesquelles « intégration » émerge comme un topique qui repose sur une opposition entre une immigration « autorisée » et une immigration « clandestine ».

divergences de conditions de vie, et à propos desquels donc, de nouvelles actions d'intégration peuvent être envisagées. Malgré cette manifeste dissemblance, l'on peut toutefois constater une convergence dans la logique de la pratique gouvernementale impliquée par ces deux usages des statistiques dans le cadre d'une politique d'intégration. En effet, là où une batterie d'indicateurs permet de rendre visible à un niveau quantitatif et collectif l'apparition de « dysfonctionnements » ou de « générations de disparités » dont il faut *prévenir*, par le déploiement d'actions nouvelles ou la réforme de celles existantes, l'accroissement et l'aggravation, l'articulation d'une administration de mission sur l'ensemble du territoire à la temporalité de la comptabilité des entrées, qui est assimilée au point de départ des temporalités biographiques du processus d'immigration, est censée – du fait même que l'intervention administrative se situe ainsi le plus en amont possible des parcours d'intégration – prévenir tous risques pouvant nuire et empêcher l'accomplissement de l'intégration au niveau individuel. L'on pourrait ainsi conclure que, de prise en compte transversale des différents politiques sectorielles au début des années 1990, la politique d'intégration est donc devenue, un peu plus d'une décennie plus tard, un dispositif de suivi individualisé du flux d'immigration.



## Conclusion de la Partie II

L'acception qui supportait notre usage de l'axiomatisation dans cette partie II provenait du commentaire que fait Gilles Deleuze dans *Dialogues* de l'articulation chez M. Foucault des formations de pouvoir et des énonciations de savoir :

« [T]oute formation de pouvoir a besoin d'un savoir qui, pourtant n'en dépend pas, mais qui, lui-même, n'aurait pas d'efficacité sans elle. Or ce savoir utilisable peut avoir deux figures : ou bien une forme officieuse, telle qu'il s'installe dans les 'pores', pour boucher tel ou tel trou dans l'ordre établi ; ou bien une forme officielle, quand il constitue par lui-même un ordre symbolique qui donne aux pouvoirs établis une axiomatique généralisée »<sup>1973</sup>.

Appliqué à notre objet, le rapport de « l'officieux » et de « l'officiel » est tendanciellement inversé par rapport à l'alternative entre le visible, le publiquement connu – voire à connaître et faire connaître –, et « l'invisible » ou du moins le presque confidentiel tant il affecte principalement et exclusivement les pratiques de la production administrative. Les stocks d'« immigrés » et de « personnes d'origine étrangère », ainsi que bien évidemment l'enquête MGIS elle-même, dont on retrouve de multiples évocations dans le débat public, fonctionnent en effet comme les bouche-trous de la nouvelle problématisation de l'intégration dont l'officielle armature est renvoyée à la grisaille des opérations comptables. C'est pourtant un même savoir – en l'occurrence démographique – qui prend ces deux formes et qui, circulant de l'une à l'autre, comble, d'une main, la fameuse volonté *pédagogique*, par l'« assurance » que ses objectivations apportent aux zones poreuses du discours gouvernemental, et fournit, de l'autre, l'armature de la reconfiguration cognitive de la pratique de ce même gouvernement de l'intégration.

Présenter, ainsi que nous l'avons fait dans cette partie II, les travaux conduits sur les statistiques administratives de flux – principalement sous la forme d'une méthode de comptabilité et d'un programme de tabulations – visait à renouer les liens qui existent entre ces derniers et les deux autres pôles des activités conduites par le groupe administratif subordonné au HCI, à savoir : d'une part, la taxinomie et la quantification des stocks de la démographie de l'immigration, et d'autre part, la construction d'instruments (enquête statistique ou batterie d'indicateurs) de mesure de l'intégration. En effet, l'approche

---

<sup>1973</sup> Deleuze Gilles & Parnet Claire, *Dialogues*, Paris, Flammarion (« champs essais »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1977), p.106.

constructiviste de l'ethnisation opère sur notre objet un *gerrymandering* analytique<sup>1974</sup>, ne retenant que les éléments venant ostensiblement confirmer l'instrumentalisation de la statistique suivant une finalité d'ethnisation des critères légitimes de désignation publique des individus ; et en comptant pour quantité négligeable tout cet autre pan de la pratique statistique, qui ne serait qu'une banale « opération d'inventaire » destinée tout au plus à venir renforcer une orientation restrictive et policière de la politique d'immigration. Aussi, notre parti pris fut davantage à cet égard de postuler une « unité cognitive » entre l'ensemble de ces éléments (notions, méthodes, principes, outils, instruments), et donc de les considérer sur un même plan : c'est-à-dire principalement, au travers de cette dynamique de scientification démographique qui leur est commune.

Pour rendre plus claire la différence d'effets et de formes de la perspective que nous défendons, nous nous sommes par ailleurs notamment efforcé de les traiter avec « symétrie », c'est-à-dire à les resituer, tous et chacun, dans le contexte particulier de leur production ; ce qui a notamment impliqué de consacrer tout un temps de notre argumentation à la caractérisation de la configuration de la production publique de statistiques sur l'immigration au travers de la l'institution de ce groupe administratif *ad hoc* par le HCI. Cette présentation « symétrique » se devait notamment par ailleurs de ne tenir aucun compte de leur état définitif et/ou de leur statut public : qu'il s'agisse de l'« immigré » et de MGIS qui sont achevés, connus et potentiellement ethnisant, ou de l'exploitation inaboutie d'AGDREF – cette dernière étant néanmoins connue pour ses usages policiers –, ou encore de la discrète et provisoire comptabilité des immigrants. C'est une telle manière de procéder qui nous a permis de mettre en visibilité les mouvements d'articulation qui assurent *de facto* la continuité des logiques cognitives *et* politiques à l'œuvre sur ces différents « chantiers » de la statistique publique et administrative. Ainsi nous avons pu retracer cette trajectoire qui, loin d'être linéaire ni homogène, va de la quantification de l'« immigré » (et des « personnes d'origines étrangères ») à l'intégration des « primo-arrivants » en passant par l'agrégation annualisée des flux d'« immigrants ».

En effet, nous avons indiqué dans la partie I que la catégorie d'« immigré » a été officialisée et publicisée pour ses vertus prétendument pédagogiques dans un contexte éminemment marqué par la politisation de l'enjeu de la connaissance statistique de l'immigration. Or, dans cette seconde partie, nous avons tout d'abord vu comment selon des nécessités de comptabilité statistique, qui s'inscrivent dans une configuration concurrentielle

---

<sup>1974</sup> Cf. Woolgar Steve & Pawluch Dorothy, « Ontological Gerrymandering... », *op.cit.*

de la production statistique autant qu'elles répondent aux mêmes principes de l'observation démographique, la catégorie d'« immigrant » a constitué une première déclinaison administrative de la catégorie cognitive d'« immigré ». Puis, nous avons rappelé que dans un contexte politique et administratif très largement différent cette catégorisation administrative, élaborée donc à partir de la *description de l'Etat de ses activités*, de l'agrégation de ses fichiers de gestion, se retrouve mobilisée dans un exercice métrologique de la politique d'intégration qui la transforme en mesure statistique de la catégorie d'action publique des « primo-arrivants » ; c'est-à-dire une statistique d'*exploration de la société et de ses quantités*, de quantification de ses sous-populations, et à l'aune de laquelle – sans d'ailleurs que ses modes de saisie ni de traitement n'aient été complètement mis en conformité – est finalement reconfigurée l'action publique et ses dispositifs.

Si nous convenons donc que ce qui est initialement présenté comme des « effets de connaissance » se retrouve tendanciellement – à plus ou moins long terme – intégré aux stratégies gouvernementales, nous insistons sur la nécessité de s'entendre sur l'appréhension et la sélection analytique des trajectoires de « savoir-pouvoir » qu'il convient de suivre. Car il s'avère que le produit statistique de cette politique d'intégration naissante, qui a concentré toute l'attention des différents pôles (journalistique, politique et scientifique) de « l'espace public républicain »<sup>1975</sup> – n'est pas ce qui a le plus structurellement affecté le cours de l'action publique. La constitution de la catégorie d'« immigré » ne s'inscrit pas seulement dans une histoire du critère de l'origine, passant du flou à la rigueur statistique ; une rigueur statistique qui est d'autant plus remarquable lorsque ce critère sert de variables analytique à une enquête de statistique publique. Cette catégorie marque, au travers notamment de ses avatars, un changement bien plus profond, de la logique ou modalité de catégorisation. Cette dernière s'articule désormais prioritairement à une délimitation de l'immigration en tant que *population de flux et en flux*.

---

<sup>1975</sup> Sur cette tripartition, cf. Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme (XIXe – XXe siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

## CONCLUSION GENERALE

Dans une énième « attaque en règle » contre l'approche socio-historique en science politique<sup>1976</sup>, P. Favre affirme que ce courant de recherche s'apparente à l'un de ces programmes de recherche décrits par Imre Lakatos, qui tout en continuant à être « empiriquement progressifs » en ce qui s'y explorent et s'y étudient continuellement de nouveaux terrains et objets, deviennent « théoriquement dégénératifs », puisque s'y observerait ce qu'on pourrait appeler une baisse tendancielle du taux d'enrichissement de la problématique initiale ; et même plus franchement, car elle ne serait pas en mesure de construire de nouvelles questions de recherche<sup>1977</sup>. Si nous ne nous positionnons pas au niveau général de cet auteur qui voue ainsi à la dégénérescence l'un des courants les plus robustes de la science politique (française)<sup>1978</sup>, c'est essentiellement parce qu'il nous semble que cette critique, qui renvoie effectivement à un questionnement crucial et inhérent à la conduite de la recherche scientifique<sup>1979</sup>, ne peut être véritablement heuristique que si elle est formulée *in situ* à partir et en fonction d'un problème qui se pose dans le cours de l'analyse. Aussi, concernant la socio-histoire *de l'immigration*, nous ne pouvons reprendre à notre compte cette formulation, qu'en raison de la marginalisation – abordée en introduction générale – de « l'intégration », reléguée au statut d'objet non interrogé puisque renvoyant

---

<sup>1976</sup> Cf. notamment : Favre Pierre, « Pour une évaluation plus exigeante des fondements de la socio-histoire du politique », in Favre Pierre & Legavre Jean-Baptiste (dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1998, pp.217-230 ; ainsi que la réponse de Michel Offerlé : « L'histoire des politistes », in *ibid.*, pp.203-216.

<sup>1977</sup> Favre Pierre, « Vers un nouveau basculement des paradigmes dans la science politique française. A propos du 'Choix rationnel en science politique. Débats critiques' », *Revue française de science politique*, 60, 5, 2010, pp.997-1021, p.1002.

<sup>1978</sup> ne comprenant pas d'ailleurs pourquoi, parmi tous les courants de la science politique, seul celui-ci serait particulièrement justiciable d'une telle évaluation.

<sup>1979</sup> Pour ne citer qu'un exemple de cet ordre de démarche, rappelons le propos des auteurs de *Penser les mouvements sociaux...* au sujet du paradigme de la « *contentious politics* » qui s'est maintenu en intégrant « depuis deux décennies toutes les critiques sans se réformer en profondeur ». Sa survie « se réalise de plus en plus au prix de la généralisation de [la] signification de [ses principaux concepts], de la diminution de leur capacité à expliquer les phénomènes protestataires et surtout à faire surgir de nouvelles questions de recherche » : Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric & Sommier Isabelle, *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte, 2010, pp.7-8

objectivement et *en vérité* à un processus sociologique consubstantiel à « l'être-de-la-société »<sup>1980</sup>. L'existence de la politique d'intégration en tant que fait d'action publique ne pouvait dès lors qu'être pré-pensé comme un *artefact*.

La question que nous avons cherché à poser au travers de ce travail doctoral était la suivante : est-il possible de rouvrir la question du rapport « passé-présent » sur lequel repose cette grille de lecture socio-historique de l'immigration, afin d'envisager la possibilité que les évolutions de la politique de l'immigration – et en l'occurrence, l'existence d'une politique d'« intégration » qui officialise la catégorie statistique d'« immigré » d'inspiration démographique – puissent être interprétées, non pas seulement comme s'inscrivant dans la « continuation d'une même croissance »<sup>1981</sup>, mais bien plutôt comme des « remaniements du kaléidoscope »<sup>1982</sup> des rationalités et des pratiques de gouvernement ?

Autrement et plus simplement formulé, peut-on considérer que *ce qui se joue*, au travers de la naissance de la politique d'« intégration », ce n'est pas uniquement un changement en « quantité », mais bien un changement en « qualité »<sup>1983</sup> ? Est-il possible de concevoir une analyse de cet objet qui ne priorise pas – sans le nier, ni le contester – le constat d'une *intensification* des capacités bureaucratiques au service de cette dynamique séculaire d'identification et de catégorisation (des individus par leurs origines), mais qui considère que *ce qui se donne à voir*, c'est davantage une *inflexion* dans la logique d'administration de cet élément du « social » ?

L'ambition de notre thèse étant de répondre par l'affirmative, nous considérons que nous ne sommes pas face à la répétition du « même », ou alors, que le « même », en se répétant, s'est différencié insensiblement mais profondément. Au travers de l'étude de la naissance de la politique d'intégration en tant que politique notamment statistique, nous avons voulu rendre perceptible *un changement non pas simplement en degré, mais en nature de la gouvernementalité de l'immigration*. Etablissant ce faisant un *continuum* d'intelligibilité entre les développements techniques et pratiques du contrôle policier des flux d'immigration<sup>1984</sup> et

---

<sup>1980</sup> Pour une critique sociologique de cette conceptualisation (en partie durkheimienne) du social, cf. Latour Bruno, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La découverte (« Poche »), 2007.

<sup>1981</sup> Dont les coordonnées cardinales fondamentales de construction de l'immigration en « problème » auraient donc été posées dans le cas de la France dans les deux dernières décennies du XIX<sup>ème</sup> siècle : cf. Noiriél Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007 ; Noiriél Gérard, *À quoi sert « l'identité nationale » ?*, Paris, Agone (« Passé et présent »), 2007.

<sup>1982</sup> Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, *op.cit.*, p.417.

<sup>1983</sup> Sur l'importance de cette distinction (quantité/qualité) dans l'opération de problématisation, et notamment dans la discrimination entre les « vrais » et les « faux » problèmes, cf. Deleuze Gilles, *Le bergsonisme*, Paris, PUF (« Quadrige »), 2007 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1966), pp.6-14.

<sup>1984</sup> Cf. Bigo Didier (coord.), « Circuler, enfermer, éloigner : zones d'attente et centres de rétention aux frontières des démocraties occidentales », *Cultures & conflits*, 23, 1996.

l'« étreinte »<sup>1985</sup> non pas tant juridique<sup>1986</sup> que statistique des flux de l'intégration, nous soutenons en effet que le travail statistique qui a été accompli dans le cadre de cette naissante politique d'intégration a principalement consisté à **fabriquer une représentation cognitive de l'immigration en tant que séries d'agrégats totalisés et temporalisés d'individus par et dans leur mobilité juridico-légale.**

## 1 – La sécurisation des flux par les statistiques

Entrant en écho avec les travaux qui ont appréhendé, sous l'angle de la « sécurité »<sup>1987</sup>, la focalisation de la politique d'immigration sur les flux, de leur contrôle et maîtrise<sup>1988</sup>, notre étude a tenté d'appréhender autant que possible cette forme spécifique de rationalisation de l'immigration au travers d'une politique aux finalités plus « sociales » – en que la politique d'intégration vise à promouvoir et faciliter l'installation et le séjour des étrangers. En mobilisant l'appareillage foucauldien, nous avons pu appréhender que la construction des étrangers en « menace » (identitaire ou fonctionnelle) pour la société<sup>1989</sup> se fonde progressivement dans *l'intégration* en tant que « politique sociale »<sup>1990</sup> se donnant elle-même à voir comme sécurisation, principalement statistique, des flux. Ce glissement a deux conséquences principales.

---

<sup>1985</sup> (Cf. Torpey John, « Aller et venir : le monopole étatique des 'moyens légitimes de circulation' », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.63-100.

<sup>1986</sup> Cf. Ferran Nicolas, « De l'épreuve à l'enquête... », *op.cit.*

<sup>1987</sup> Cf. Buzan Barry & Waever Ole & alii, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, New York, CPCRC St Martin Press, 1993 ; Huysmans Jeff, « The European Union and the Securitization of Migration », *Journal of Common Market Studies*, 38, 5, 2000, pp.751-777. ; Bigo Didier, « Gérer les transhumances... », *op.cit.*

<sup>1988</sup> Cf. Macleod Alex & Ricard-Guay Alexandra, « Quand on transforme une question sociale en problème de sécurité : immigration et discours sécuritaire en France et Grande-Bretagne », in Jouve Bernard & Roche Yann, *Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ?*, Montréal, Presse Universitaire du Québec (« Géographie contemporaine »), 2006, pp.21-46.

<sup>1989</sup> Cf. Bigo Didier, « L'immigration à la croisée des chemins sécuritaires », *Revue européenne des migrations internationales*, 14, 1, 1998, pp.25-46 ; « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude », *Cultures & Conflits*, 27, 2, 1998, pp.13-38 ; Ceyhan Ayse, 2001, « Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance », *Cultures & conflits*, 44, pp.117-133 ; Duez Denis, « Immigration clandestine et sécurité dans l'Union européenne : la sécurité intérieure européenne à l'épreuve des théories de Michel Foucault ? », in Beaulieu Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Canada, Presses de l'Université de Laval (« Mercure du Nord »), 2005, pp.3-33.

<sup>1990</sup> Entendues au sens large comme « la régulation politique de la production des hommes », comme espèce biologique, producteurs, et comme membre de la communauté politique ; cf. Jobert Bruno, « Les politiques sociales et sanitaires », in Grawitz Madeleine & Leca Jean (dir.), *Traité de science politique (tome 4 : Les politiques publiques)*, *op.cit.*, pp.301-342, p.301.

D'une part, cela signifie que, par l'édification d'une convention comptable<sup>1991</sup>, une quantification totalisée et annualisée *du* flux d'immigration se substitue aussi bien à la présentation juxtaposée des contingents annuels d'activités administratives par motif de séjour, qu'à l'estimation pluriannuelle obtenue à partir du rapprochement des données de stocks issues des opérations de recensement. L'objectif n'est plus de comparer d'année en année l'évolution de différents volumes d'entrées im-migratoires, ni de pouvoir reconstituer *ex-post* l'ordre de grandeur de ce qui « reste » des mouvements migratoires sur plusieurs années, mais bien d'établir *les séries annualisées d'une même et identique mesure* : les flux font désormais l'objet d'une « totalisation » *in ipso tempore*.

D'autre part, ce suivi actualisé d'une quantité délimitée *a priori* des individus engagés dans un mouvement im-migratoire implique, autant que faire se peut, la mise en place des conditions de possibilité d'un suivi de la temporalité des trajectoires juridiques des individus. Si l'adoption de la catégorie statistique d'« immigré » suppose une relativisation du critère juridique de la nationalité comme cadre pertinent de discrimination taxinomique entre individus, l'opérationnalisation statistique d'une telle notion à des fins de quantification repose quant à elle sur une *mise en traçabilité* de l'inscription des événements juridiques dans les temporalités biographiques. Par cette évolution qui tend à faire du droit et des dispositions juridico-légales, non plus prioritairement *l'attribut autorisant une transformation de statut*, mais *un indicateur certifiant un changement d'état*, sont très directement posées les bases d'une axiomatique de traçabilité programmatique de l'immigration définie comme séries annuelles de flux.

Cette rationalisation des statistiques de l'immigration cesse d'ailleurs d'être uniquement une représentation cognitive pour servir, dès la fin des années 1990, à l'occasion d'une dénommée « refondation » de la politique d'intégration, de cadre opérationnel d'intervention pour la mise en place d'un service public de l'accueil et de l'intégration (SPAI) dont le principe est de « faire passer » par des plates-formes d'accueil et d'intégration présente (PFAI) sur tout le territoire, l'ensemble des individus composant le flux annuel d'immigration afin d'initier leur « parcours d'intégration ». À cet égard, l'on pourrait imaginer pousser plus loin l'analyse et considérer que ces nouveaux dispositifs qui composent l'action publique officient en tant que *capteurs* dans le cadre d'une traçabilité entendue comme technique de gouvernement servant essentiellement à déployer une action préventive

---

<sup>1991</sup> Pour l'étude des ramifications et implications de la « comptabilité » comme « savoir-technique » dans les pratiques de « gouvernementalité », cf. notamment : Miller Peter, « Governing by Numbers: Why Calculative Practices Matters », *Social Research*, 68, 2, Summer 2001, pp.379-396.

à partir de la sécurisation des étapes de la trajectoire et de la circulation des hommes et des choses<sup>1992</sup>. L'hypothèse de la gouvernementalisation de l'immigration implique ainsi de considérer que le « paradigme de la trace » auquel G. Noiriel considère que le traitement de l'immigration a été soumis depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>1993</sup> ne porte plus prioritairement sur la catégorisation des *traces de la différence*, mais sur la dispositivité technique et cognitive du repérage des *traces du passage*.

## 2 – Vers les déploiements de la traçabilité des flux migratoires

Servant de mesure à l'action conduite, la méthode de quantification qui devient délimitation d'une catégorie d'action publique modifie ainsi en profondeur le sens d'une partie de l'action sociale qui s'adressait aux étrangers. Elle le modifie d'abord *via* la clause de légalisation des individus ressortissants (ce qui articule l'action sociale à la police de l'immigration). Elle le modifie également *via* la perspective temporelle dans laquelle prétend s'inscrire l'action publique et qui est donc cadrée par la mesure comptable des flux annuels d'immigration : il ne s'agit plus pour les travailleurs sociaux d'accompagner les individus dans les différentes dimensions de leur existence mais d'émettre un diagnostic dans le cours de leur trajectoire en tant qu'entités individuelles d'un flux. Aussi, finissant de nous éloigner d'un questionnement en termes de dynamique d'ethnicisation, ce constat pourrait notamment nous conduire à rejoindre de la sorte le schéma de fonctionnement de la « gestion prévisionnelle des populations à risques »<sup>1994</sup>.

Cette dynamique de *mise en flux statistique* de l'objet « immigration » en vient non seulement à renforcer des logiques d'exclusion des « illégaux », mais aussi et surtout à participer à une reconfiguration de l'ordonnement spatio-temporel de la trajectoire des individus légaux. Ce bouleversement – qui n'est pas sans rappeler le « grand retournement de la dette sociale » qu'Isabelle Astier observe dans différents secteurs des politiques sociales<sup>1995</sup> – substitue donc une action visant l'optimisation de la « projection » des individus sur ces

---

<sup>1992</sup> Cf. Torny Didier, « La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses », *Politix*, 44, 1998, pp.51-75.

<sup>1993</sup> Gérard Noiriel, « Surveiller les déplacements ou identifier les personnes ? Contribution à l'étude du passeport en France de la I<sup>ère</sup> à la III<sup>ème</sup> République », *Genèses*, mars 1998, 30, pp.77-100.

<sup>1994</sup> Cf. Castel Robert, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Minit ( « Le sens commun »), 1981 ; Bigo Didier, « La recherche proactive et la gestion des risques », *Déviance et société*, 21, 4, 1997, pp.423-429.

<sup>1995</sup> Astier Isabelle, *Les nouvelles règles du social*, PUF (« Le lien social »), 2007. L'auteur base son étude sur les politiques d'insertion et d'accompagnement du chômage, le travail de médiation urbaine dans les cités difficiles et l'intervention sociale dans les collèges.



« parcours » d'intégration, à une pratique de « réparation » qui se présente comme un « filet » par lequel des individus en situation de marginalité devaient pouvoir se rapprocher de la norme sociale<sup>1996</sup>.

Redoublée par un mouvement d'individualisation des interventions publiques de caractère social qui dépasse très largement la question de l'immigration et de l'intégration, cette modalité de catégorisation donne lieu à une identification, non plus personnalisée et située des bénéficiaires de l'action des structures et travailleurs sociaux en charge de l'« accueil », mais qui procède essentiellement par une fragmentation générale de la temporalité des trajectoires biographiques ; et ce, dans la mesure où le segment temporel ainsi isolé est défini comme un facteur de risque pour l'effectuation du parcours d'intégration. Aussi, outre le « grand partage »<sup>1997</sup> entre « légaux » et « illégaux » qui structure donc la principale catégorie d'action publique de la politique d'intégration, l'opérationnalisation de la déclinaison comptable tend plus fondamentalement à *faire de l'intégration une action préventive s'articulant sur une traçabilité statistique des flux*.

Par ailleurs, s'il est incontestable que l'actualité voit la frontière nationale, entendue comme représentation et identification associée au fait national<sup>1998</sup> ou comme fait territorial brut, se « durcir » de manière croissante, il n'est d'aucune utilité de remarquer que la frontière exclut, dans la mesure où tant qu'il y aura frontière, il y aura exclusion. Toute la question est en effet de savoir *comment s'exerce* cette potentialité d'exclusion, c'est-à-dire comment elle est activée, réfléchie, quantifiée, rationalisée. Aussi serait-il possible de constater que cette frontière nationale (ou communautaire) exclut, expulse, mais non pas sur le mode de la fermeture immobile. Foncièrement ouverte et mobile, elle est multiple, graduelle et dispersée<sup>1999</sup> ; en ce qu'apparaissent de nouvelles lignes de démarcation qui dessinent des espaces intermédiaires des deux côtés de la « fameuse » frontière nationale.

C'est ainsi le développement d'un système réticulaire d'« interface d'accès »<sup>2000</sup> de mise en traçabilité des flux auquel l'action sociale auprès des étrangers s'est ainsi retrouvée

---

<sup>1996</sup> Cf. notamment : Castel Robert, « Du travail social à la gestion sociale du non-travail », *Esprit*, 241, mars-avril 1998, pp.28-45.

<sup>1997</sup> Cf. Foucault Michel, in Domenach Jean-Marie, Donzelot Jacques, Meyer Philippe, Foucault Michel, Virilio Paul, Treanton Jean-René, Julliard Jacques, Pucheu René et Thibaud Paul, « Table ronde », *Esprit*, 413, avril-mai 1972, pp.678-703, p.684.

<sup>1998</sup> Cf. par exemple : Fassin Didier & Mazouz Sarah, « Qu'est-ce que devenir français ? La naturalisation comme rite d'institution républicain », *Revue française de sociologie*, 48, 4, 2007, pp.723-750.

<sup>1999</sup> Sur cette perspective, cf. Cuttitta Paolo, « Le monde-frontière. Le contrôle de l'immigration dans l'espace globalisé », *Cultures & Conflits*, 68, 2007, pp.61-84.

<sup>2000</sup> Razac Olivier, *Histoire politique du barbelé*, Paris, Flammarion (« Champs essais »), 2009, p.213.

connectée, au travers du « point de fixation technique »<sup>2001</sup> qu'à constitué la quantification de l'immigration en ses flux. Si à un bout de la chaîne la maîtrise de l'entrée physique dans le territoire français dépend d'une action et d'une réflexion sur les migrations d'Afrique subsaharienne qui transitent par exemple par le Maroc pour se rendre en Europe et en France, on retrouve à l'autre bout une entrée et un séjour légal sur le territoire national qui nécessite que chaque individu se soumette à un contrôle administratif et une pédagogie politique<sup>2002</sup>, censée lui permettre de vivre de manière optimale sur le territoire national. L'impératif de la rationalité gouvernementale contemporaine est bien celui de *(faire) circuler, les hommes autant que les choses*.

---

<sup>2001</sup> Nous empruntons cette notion à : Castel Robert, « De la dangerosité au risque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 47, 1, 1983, pp.119-127.

<sup>2002</sup> Cf. à ce sujet, parmi une littérature en plein développement : Suvarierol Semin, « Nation-Freezing : Images of the Nation and the Migrant in Citizenship Packages », paper for Interpretative Policy Analysis 2010 Grenoble, panel « Policy Analysis, Citizenship and Bio-politics », June 23-25, 2010 ; Groenendjik Kees, « Pre-departure Integration Strategies in the European Union: Integration or Immigration Policy? », *European Journal of Migration and Laws*, 13, 2011, pp.1-30; Michalowski Ines & Van Oers Ricky, « How Can We Categorise and Interpret Civic Integration Policies? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 38, 1, January 2012, pp.163-171.



# Bibliographie

## I – Littérature scientifique

### A

Aballéa François & Zucker Elisabeth, « Insertion, intégration : concepts et pratiques (introduction de dossier) », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.13-16.

Aballéa François, « Décentralisation et transformation du travail social », *Sociétés & Représentations*, décembre 1997, pp.311-337.

Abou Sada Georges, Courault Bruno, Zeroulou Zaihia, « L'immigration au tournant : le Colloque de Vaucresson de janvier 1988 (introduction) », in Abou Sada Georges, Courault Bruno, Zeroulou Zaihia (dir.), *L'immigration au tournant. Actes du Colloque du GRECO 13 sur les mutations économiques et les travailleurs immigrés dans les pays industriels (Vaucresson, 28-30 janvier 1988)*, Paris, CIEMI / Harmattan (« Migrations & Changements »), 1990, pp.21-50.

About Ilsen, « Les fondations d'un système national d'identification policière en France (1893-1914). Anthropométrie, signalements et fichiers », *Genèses*, 54, 2004, pp.28-52.

About Ilsen, « Identifier les étrangers. Genèses d'une police bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres », in Noiriel Gérard, *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2007, pp.125-160.

About Ilsen & Denis Vincent, *Histoire de l'identification des personnes*, Paris, La découverte (« Repères »), 2010.

Achard Pierre, « Racisme et démographie », *Langage et société*, 34, 1985, pp.17-34.

Ageron Charles-Robert, « L'immigration maghrébine en France. Un survol historique », *Vingtième siècle*, 7, juillet-septembre 1985, pp.59-70.

Alonso William & Starr Paul (eds.), *The Politics of Numbers*, New York, Russell Sage Foundation, 1987.

Alvarez Junco José, *Mater dolorosa. La idea de España en el siglo XIX*, Madrid, Taurus, 2001.

Amara Saliha & Idir Saïd, « Le 'mouvement beur'. Résumé des chapitres précédents », *Hommes & Migrations*, 1144, juin 1991, pp.19-26.

Amiriaux Valérie, « État de la littérature. L'islam et les musulmans en Europe : un objet périphérique converti en incontournable des sciences sociales », *Critique internationale*, 56, 2012, pp.141-157.

Andréani Jean-Louis, *Le mystère Rocard*, Paris, Laffont, 1993.

Andrieu Bernard, « La fin de la biopolitique chez Michel Foucault : le troisième déplacement », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.191-203.

Andrijasevic Rutvica & Walters William, « L'organisation internationale pour les migrations et le gouvernement international des frontières », *Cultures & conflits*, 84, hiver 2011, pp.13-43.

Angeletti Thomas, « Faire la réalité ou s'y faire ? La modélisation et les déplacements de la politique économique au tournant des années 1970 », *Politix*, 3, 95, 2011, pp.47-72.

Aron Raymond, *Les étapes de la pensée sociologique. Montesquieu, Comte, Marx, Tocqueville, Durkheim, Pareto, Weber*, Paris, Gallimard (« Tel »), 2003 (1<sup>ère</sup> éd. 1967).

Astier Isabelle, « Du récit privé au récit civil : la construction d'une nouvelle dignité », *Lien social et politiques*, 34, 1995, pp.121-130.

Astier Isabelle, « Le contrat d'insertion. Une façon de payer de sa personne ? », *Politix*, 34, 1996, pp.99-113.

Astier Isabelle, « RMI : du travail social à une politique des individus », *Esprit*, 241, mars-avril 1998, pp.142-157.

Astier Isabelle, *Les nouvelles règles du social*, PUF (« Le lien social »), 2007.

Aubert Véronique, Alain Bergounioux, Jean-Paul Martin & René Mouriaux, *La forteresse enseignante, la Fédération de l'Éducation nationale*, Paris, Fayard (« Fondation Saint-Simon »), 1985.

Audigier François, « L'Union des jeunes pour le Progrès : une école de formation politique », *Revue historique*, 618, 2001, pp.451-487.

Autès Michel, « L'insertion, une bifurcation du social », *Esprit*, 241, mars-avril 1998, pp.60-76.

## **B**

Bachelard Gaston, *La formation de l'esprit scientifique. Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, Vrin, 1989.

Bachir-Benlahsen Myriam, « Faire de sagesse vertu. La réforme du code de la nationalité », *Politix*, 4, 16, 1991, pp.33-40.

Bachir-Benlahsen Myriam, « Lois de sages et sagesse des légistes. L'énonciation du droit en matière de bioéthique (1983-1992) et d'immigration (1987-1993) », in CURAPP, *Le droit administratif en mutation*, Paris, PUF/CURAPP, 1993, pp.231-255.

Bachir-Benlahsen Myriam, *Sagesse et Politique. L'impact des comités de Sages sur les modes d'action et de légitimation politiques*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Jacques Chevallier, Université d'Amiens, 1995.

Bacot Paul, Desmarchelier Dominique & Rémi-Giraud Sylvianne, « Le langage des chiffres en politique (introduction) », *Mots*, 100, novembre 2012, pp.5-14.

Badie Bertrand & Birnbaum Pierre, *Sociologie de l'Etat*, Paris, Hachette (« Pluriel sociologie »), 2004 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> ed. 1979).

Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine, « Introduction », in Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1993, p.11-26.

Badie Bertrand, « Flux migratoires et relations internationales », in Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1993, p.27-39.

Baduel Pierre-Robert, « Sur l'immigration maghrébine : orientation bibliographique 1985-1986 », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 43, 1987, pp.115-117.

Baillet Dominique, « Militants d'origine maghrébine et intégration », *Sud/Nord*, 14, 2001, pp.91-103.

Bailly Franck, Mouhoud El Mouhoub & Oudinet Joël, « Les pays de l'Union européenne face aux nouvelles dynamiques des migrations internationales. Ampleur des migrations et caractéristiques des migrants », *Revue française des affaires sociales*, 58, 2, avril-juin 2004, pp.33-60.

Barats Christine, « L'intégration et le discours présidentiel sur l'immigration : inscription dans l'espace national et consensus d'évitement », *Quaderni*, 22, hiver 1994, pp.109-123.

Barats-Malbreil Christine, « Politisation de l'immigration en France : logiques politiques et enjeux discursifs », *Quaderni*, 36, automne 1998, pp.69-81.

Barats Christine, « Immigration : carrefour de la suspicion (discours présidentiels et juridiques) », *Mots*, 60, septembre 1999, pp.43-58.

Barats Christine, « Les mots de l'immigration et l'ethnicisation des rapports sociaux. Le cas des débats télévisés français sur l'immigration », *Réseaux*, 107, 2001, pp.147-179.

Barou Jacques, « Les paradoxes de l'intégration. De l'infortune des mots à la vertu des concepts », *Ethnologie française*, XXIII, 3, 1993, pp.169-176.

Barou Jacques, « Les enjeux de la médiation culturelle », *Hommes & Migrations*, 1182, décembre 1994, pp.21-27.

Barou Jacques, « L'espace urbain ethnicisé ? Quelques réflexions à partir d'une recherche concernant certains quartiers de l'agglomération lyonnaise » et « Les politiques d'intégration des Etats européens vues à travers quelques expériences sectorielles », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.129-144 et pp.167-184.

Barou Jacques, « Les bureaux d'accueil entre les administrations et les usagers étrangers », *Ecart d'identité*, 84-85, mars-juin 1998, pp.10-18.

Barou Jacques, *Europe, terre d'immigration. Flux migratoires et intégration*, Grenoble, PUG (« Transeurope »), 2001.

Barou Jacques, « Quelles politiques sociales pour une immigration à la dimension de l'Europe ? L'expérience de l'Histoire », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.6-15.

Barou Jacques, « Histoire et actualités des bureaux d'accueil », *Ecart d'identité*, 106, 2005, pp.27-30.

Barros Françoise (de), « Les municipalités face aux Algériens : méconnaissances et usages des catégories coloniales en métropole avant et après la seconde guerre mondiale », *Genèses*, 53, décembre 2003, pp.69-92.

Barros Françoise (de), « Contours d'un réseau administratif 'algérien' et construction d'une compétence en 'affaires musulmanes'. Les conseillers techniques pour les affaires musulmanes en métropole (1952-1965) », *Politix*, 19, 76, 2006, pp.97-117.

Barthe Yannick & Gilbert Claude, « Impuretés et compromis de l'expertise, une difficile reconnaissance. A propos des risques collectifs et des situations d'incertitude », in Dumoulin Laurence, La Branche Stéphane, Robert Cécile & Warin Philippe (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG (« Symposium » hors-série), 2005, pp.43-62.

- Barthes Roland, « Structure du fait divers », in Barthes Roland, *Essais critiques*, Paris, Seuil (« Tel Quel »), 1964, pp.188-196.
- Bartoli Henri, « Quelles leçons du passé ? (postface) », in Abou Sada Georges, Courault Bruno, Zeroulou Zaihia (dir.), *L'immigration au tournant. Actes du Colloque du GRECO 13 sur les mutations économiques et les travailleurs immigrés dans les pays industriels (Vaucresson, 28-30 janvier 1988)*, Paris, CIEMI / Harmattan (« Migrations & Changements »), 1990, pp.319-327.
- Bastienier Albert, « Les minorités d'origine musulmane en Europe. Réflexion à propos d'une implantation », in Dierkens Alain (ed.), *Pluralisme religieux et laïcités dans l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1994, pp.97-107.
- Bastienier Albert, *Qu'est-ce qu'une société ethnique ? Ethnicité et racisme dans les sociétés européennes d'immigration*, PUF (« Sociologie d'aujourd'hui »), 2004.
- Battegay Alain, « La médiatisation de l'immigration dans la France des années 1980 », *Annales de la recherche urbaine*, 57-58, décembre 1992-mars 1993, pp.174-184.
- Baubérot Jean, « L'affaire des foulards et la laïcité à la française », *L'Homme et la société*, 120, 1996, pp.9-16.
- Baubérot Jean, « L'acteur et le sociologue. La commission Stasi », in Naudier Delphine & Simonet Maud (dir.), *Des sociologues sans qualités ? Pratiques de recherche et engagements*, Paris, La Découverte, 2011, pp.101-116.
- Baudouin Jean, « Le 'moment néo-libéral' du RPR : essai d'interprétation », *Revue française de science politique*, 40, 6, 1990, pp.830-844.
- Beaud Olivier, « Propos inactuels sur le droit d'asile : asile et théorie générale de l'Etat », *Les Petites Affiches*, 123, 13 octobre 1993, pp.16-21.
- Beaud Olivier, *La puissance de l'Etat*, Paris, PUF (« Leviathan »), 1994.
- Beaud Stéphane & Noiriel Gérard, « L'assimilation', un concept en panne », *Revue internationale d'action communautaire / International Review of Community Development*, 21, 61, printemps 1989, pp.63-76.
- Beaud Stéphane & Noiriel Gérard, « Penser l'intégration' des immigrés », *Hommes & Migrations*, 1133, juin 1990, pp.43-53.
- Beaud Stéphane & Pialoux Michel, *Violences urbaines, violences sociales. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris, Hachette Littératures (Collection « Pluriel »), 2003.
- Beaud Stéphane & Weber Florence, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, La découverte (« Guides repères »), 2003 (3<sup>ème</sup> éd/ 1<sup>ère</sup> éd. 1997).
- Beaugé Julien & Hajjat Abdellali, « Elites françaises et construction du 'problème musulman'. Le cas du Haut Conseil à l'intégration (1989-2012) », *Sociologie*, 5, 1, 2014, pp.31-59.
- Beaulieu Alain, « Avant-propos » et « La transversalité de la notion de contrôle dans le travail de Michel Foucault », in Beaulieu Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Canada, Presses de l'Université de Laval (« Mercure du Nord »), 2005, pp.VII-XIV et pp.35-54.

Beaulieu Alain, « Michel Foucault et les sciences sociales en Amérique », *Monde Commun*, 1, 1, automne 2007, pp.130-149, disponible sur : <http://www.mondecommun.com/uploads/PDF/Beaulieu.pdf>.

Bec Colette, « Des droits sociaux aux droits fondamentaux. Un moment du parcours démocratique », in Piriou Odiel & Lenel Pierre (dir.), *Les états de la démocratie. Comprendre la démocratie au-delà de son utopie*, Paris, Hermann, 2011, pp.77-100.

Behrisch Lars, « ‘Des chiffres politiques’. La statistique, dispositif politique et activité pratique au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011, pp.509-537.

Benabou-Lucido Latifa, « Histoire du développement de la recherche universitaire sur les migrations internationales (1815-1999) », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 3, 2011, pp.7-30.

Bénatouïl Thomas, « Critique et pragmatique en sociologie. Quelques principes de lecture », *Annales*, 2, mars-avril 1999, pp.281-317.

Bensa Alban & Fassin Eric, « Les sciences sociales face à l'événement », *Terrain*, 38, mars 2002, pp.5-20.

Benvéniste Emile, *Le vocabulaire des institutions indo-européennes (t. 2 « Pouvoir, droit, religion »)*, Paris, Minuit, 1969.

Berlivet Luc, « Naissance d'une politique symbolique : l'institutionnalisation des 'grandes campagnes' d'éducation pour la santé », *Quaderni*, 33, automne 1997, pp.99-117.

Berlivet Luc, « Une biopolitique de l'éducation pour la santé. La fabrique des campagnes de prévention », in Fassin Didier & Memmi Dominique, *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, 2004, pp.37-75.

Bernardot Marc, *Loger les immigrés. La Sonacotra 1956-2006*, Paris, Editions du Croquant (« Terra »), 2008.

Bernardot Marc, « Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, pp.55-79.

Bernardot Marc, « Permanence des camps et renouveau de la théorisation sur le confinement des étrangers », in Kobelinsky Carolina & Makaremi Chowra (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Croquant (« Terra »), 2009, pp.105-121.

Bertaux Sandrine, « Les nouvelles catégories d'analyse des populations immigrées et de leurs enfants en démographie : 'assimilation' et 'population souche' », in Ronsin Francis, Le Bras Hervé & Zucker-Rouvillois Elisabeth (dir.), *Démographie et politique*, Quétigny, Editions universitaires de Dijon, 1997, pp.143-155.

Bertaux Sandrine, « Le concept démographique d'assimilation : un label scientifique pour le discours sur l'intégration », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.37-51.

Bertaux Sandrine, « Les Arméniens dans l'approche démographique française », *Revue du monde arménien moderne et contemporain*, 5, 1999-2000, pp.101-112.



Bertaux Sandrine, « 'Processus' et 'population' dans l'analyse démographique de l'immigration en France (1932-1996) », in Le Bras Hervé (dir.), *L'invention des populations : biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, 2000, pp.241-254.

Bertaux, Sandrine, « Le cas de la démographie française et italienne : instrumentalisation de la Démographie par le pouvoir et projet politique des démographes », in Liauzu Claude & Hooek Demarle Marie-Claire (dir.), *Transmettre les passés : nazisme, Vichy, conflits coloniaux. la responsabilité de l'Université*, Paris, Syllapse, 2001, pp.39-52.

Bertaux, Sandrine, *Entre ordre social et ordre racial : Constitution et développement de la démographie en France et en Italie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin des années cinquante*, thèse de doctorat en « Histoire et civilisation », sous la direction de Peter Wagner, Institut Européen de Florence, 2002.

Béru Laurent, « Statistiques ethniques, débats sociétaux et études en communication. L'universalisme français à la lumière du différentialisme anglo-saxon », *Objets & Communications (Médiation Et Information)*, 28, décembre 2008, pp.53-74.

Besnard Philippe, *L'anomie : ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF (« sociologies »), 1987.

Bessin Marc, Bidart Claire & Grossetti Michel (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, (« Recherches »), 2010.

Bezes Philippe, « Les Hauts fonctionnaires croient-ils à leurs mythes ? L'apport des approches cognitives à l'analyse des engagements dans les politiques de réforme de l'Etat. Quelques exemples français (1988-1997) », *Revue française de science politique*, 50, 2, avril 2000, pp.307-332.

Bezes Philippe, *Gouverner l'administration. Une sociologie des politiques de la réforme administrative en France (1962-1997)*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Jacques Lagroye, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2002.

Bezes Philippe, « Aux origines des politiques de réforme administrative sous la V<sup>ème</sup> république : la construction du 'souci de soi de l'Etat' », *Revue française d'administration publique*, 102, avril-juin 2002, pp.307-325.

Bezes Philippe, « Le modèle de 'l'Etat-stratège' : genèse d'une forme organisationnelle dans l'administration française », *Sociologie du travail*, 47, 4, octobre-décembre 2005, pp.431-450.

Bezes Philippe, « Le renouveau du contrôle des bureaucraties. L'impact du *New Public Management* », *Informations sociales*, 126, 2005, pp.26-37.

Bezes Philippe & Montricher (de) Nicolas, « Le moment CORDES (1966-1979) », in Bezes Philippe, Chauvière Michel, Chevallier Jacques, Montricher (de) Nicolas & Ocqueteau Frédéric (dir.), *L'État à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve république*, Paris, La Découverte (« Recherches »), 2005, pp.7-22.

Bietlot Mathieu, « Du disciplinaire au sécuritaire : de la prison au centre fermé », *Multitudes*, 11, 2003, pp.57-66.

Bigo Didier, « Les Etats face aux flux transfrontières de personnes : enjeux et perspectives », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 19, 1995, pp.115-125.

Bigo Didier (coord.), « Circuler, enfermer, éloigner : zones d'attente et centres de rétention aux frontières des démocraties occidentales », *Cultures & conflits*, 23, 1996.

Bigo Didier, « La recherche proactive et la gestion des risques », *Déviance et société*, 21, 4, 1997, pp.423-429.

Bigo Didier, « L'immigration à la croisée des chemins sécuritaires », *Revue européenne des migrations internationales*, 14, 1, 1998, pp.25-46.

Bigo Didier, « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude », *Cultures & Conflits*, 27, 2, 1998, pp.13-38.

Bigo Didier, « Gérer les transhumances. La surveillance à distance dans le champ transnational de la sécurité », in Granjon Marie-Christine (dir.), *Penser avec Foucault. Théories critiques et pratiques politiques*, Paris, Karthala/CERI (« Recherches internationales »), 2005, pp.129-160.

Bigo Didier, « Globalized (in)Security: the Field and the Ban-opticon », in Bigo Didier & Tsoukala Anastassia (dir.), *Illiberal practices of liberal regimes: the (in)security games*, Paris, Harmattan (« Cultures & Conflits »), 2006, pp.5-49.

Bigo Didier, « Immigration controls and free movement in Europe », *International Review of the Red Cross*, 91, 875, September 2009, pp.579-591.

Bigo Didier, « Les flux internationaux : ordre politique et changement social », in Cohen Antonin, Lacroix Bernard & Riutort Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte (« Grands Repères »), 2009, pp.694-702.

Bigo Didier, « Frontières, territoire, sécurité, souveraineté », *Ceriscope*, 2010 (disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/print/12>).

Bigo Didier, « Le 'nexus' sécurité, frontière, immigration : programme et diagramme (introduction de dossier) », *Cultures & conflits*, 84, hiver 2011, pp.7-12.

Bigo Didier, « The (In)securitization Practices of the three Universes of EU Border Control: Military/Navy – Border Guards/Police – Database Analysts », *Security Dialogue*, 45, 3, June 2014, pp.209-225.

Billion Pierre, « Travail social et immigration. Traitement de la 'différence' et territorialisation des politiques publiques », *Cahiers du Ceriem*, 8, décembre 2001, pp.23-34.

Binstock Robert, « The Old-Age Lobby in a New Political Era », in Hudson Robert (ed.), *The Future of Age-Based Public Policy*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1997, pp. 57-78.

Birenbaum Guy, « Les stratégies du Front national », *Vingtième siècle*, 16, octobre 1987, pp.3-20.

Birenbaum Guy, *Le Front national en politique*, Paris, Balland (« Fondements »), 1992.

Birenbaum Guy & François Bastien, « Unité et diversité des dirigeants frontistes », in Mayer Nonna & Perrineau Pascal, *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de Sciences Po (« Références académiques »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. mise à jour / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.83-106.

Birnbaum Pierre, « Sur les origines de la domination politique : à propos d'Etienne de La Boétie et de Pierre Clastres », *Revue française de science politique*, 27, 1, 1977, pp.5-21.

Birnbaum Pierre & Badie Bertrand, « L'autonomie des institutions politico-administratives, suivi d'une discussion par Jean-Luc Bodiguel », *Revue française de science politique*, 26, 2, 1976, pp.286-322.

- Blanc-Chaléard Marie-Claude, « Des logiques nationales aux logiques ethniques ? (introduction de dossier) », *Le mouvement social*, 188, juillet-septembre 1999, pp.3-16.
- Blanc-Chaléard Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (1880-1960)*, Rome, École Française de Rome, 2000.
- Blatt David, « Une politique sans ethnicité ? Les immigrés en France, entre théorie et pratique », in Greven-Borde Jean & Tournon Jean, *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2000, pp.137-168.
- Blévis Laure, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : études des demandes de naturalisation des 'sujets français' en Algérie coloniale », *Genèses*, 53, décembre 2003, pp.25-47.
- Bloch Marc, *Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Armand Colin, 1988 (1931).
- Bloch Marc, *Seigneurie française et manoir anglais*, Paris, Armand Colin (« Cahier des Annales »), 1960 (1932).
- Bloch Marc, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris Armand Colin (« références »), 1998 (1949).
- Block Laura & Bonjour Saskia, « Fortress Europe or Europe of Rights ? The Europeanisation of Family Migration Policies in France, Germany and the Netherlands », *European Journal of Migration and Laws*, 15, 2013, pp.203-224.
- Blondiaux Loïc, « Pour une histoire sociale de la science politique », in Déloye Yves & Voutat Bernard (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin (« Socio-histoire »), 2002, pp.45-63.
- Blöss Thierry, « Une jeunesse sur mesure. La politique des âges », *Cahiers internationaux de sociologie*, XCVII, juillet-décembre 1994, pp.253-276.
- Blumer Herbert, « Social Problems as Collective Behavior », *Social Problems*, XVIII, 3, winter 1971, pp.298-306.
- Body-Gendrot Sophie, « Les recherches statistiques récentes sur l'immigration aux Etats-Unis », *Espaces, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.237-246.
- Bolzman Claudio, « L'accueil : un moment clé de la construction du rapport à l'Autre. L'exemple de la Suisse », *Écarts d'identité*, 106, 2005, pp.40-47.
- Bonditti Philippe, « (Anti)terrorisme. Mutations des appareils de sécurité et figure de l'ennemi aux États-Unis depuis 1945 », *Critique internationale*, 61, 2013, pp.147-168.
- Bongrand Philippe & Laborier Pascale, « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique », *Revue française de science politique*, 55, 1, 2005, pp.73-111.
- Bongrand Philippe, Gervais Julie & Payre Renaud (coord.), « Les savoirs de gouvernement à la frontière entre 'administration' et 'politique' », *Gouvernement et action publique*, 4, 2012.
- Bonjour Saskia, « Between Integration Provision and Selection Mechanism. Party politics, Judicial Constraints, and the Making of French and Dutch Policies of Civic Integration Abroad », *European Journal of Migration and Laws*, 12, 2010, pp.299-318.
- Bonafous Simone, « Le vocabulaire spécifique des motions Mitterrand, Rocard et CERES au congrès de Metz (1979) », *Mots*, octobre 1981, 3, pp.79-94.

Bonnafous Simone, *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Kimé, 1991.

Bonnafous Simone, « Quand la presse catholique parle de 'laïcité' », *Mots*, juin 1991, 27, pp.59-72.

Bonnafous Simone, « Immigration : le consensus douteux de l'intégration », in Chagnollaud Dominique (dir.), *Bilan politique de la France, 1991*, Paris, Hachette (« P.E.S. Références »), 1991, pp.193-197.

Bonnafous : « 'Immigrés', 'immigration'. De quoi parler ? », in Taguieff Pierre-André (dir.), *Face au racisme (Tome 2 : Analyses, hypothèses, perspectives)*, La Découverte (« Essais »), 1991, pp.144-153.

Bonnafous Simone, « Le terme 'intégration' dans le journal *Le Monde* : sens et non-sens », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.24-30.

Bonnafous Simone, « Mots et paroles de l'immigration. Essai de mise en perspective sur vingt ans », *Revue française des affaires sociales*, 46 (hors-série), décembre 1992, pp.5-14.

Bonnafous Simone, « Où sont passés les 'immigrés' ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.117-137.

Bonnafous Simone, « La médiatisation de la question immigrée : état des recherches », *Etudes de communication*, 22, 1999, pp.59-72.

Bookman Milica Zarkovic, *The Demographic Struggle for Power: The Political Economy of Demographic Engineering in the Modern World*, London, Franck Cass, 1997.

Bouamama Saïd, *Vers une nouvelle citoyenneté. Crise de la pensée laïque*, Lille, La boîte de Pandore, 1991.

Bouchard Julie (coord.), « La communication nombre », *Objets & Communications (Médiation Et Information)*, 28, décembre 2008.

Bouchard Julie, « Communiquer, gouverner, et être gouvernés par les chiffres. Questions à Jacques Durand & Alain Desrosières », *Objets & Communications (Médiation Et Information)*, 28, décembre 2008, pp.7-20.

Boucher Manuel, *Les théories de l'intégration entre universalisme et différentialisme. Des débats sociologiques et politiques en France : analyse de textes contemporains*, Paris, Harmattan, 2000.

Boulot Serge et Boyzon-Fradet Danielle, *Les immigrés et l'école : une course d'obstacles. Lectures de chiffres (1973-1987)*, Paris, Harmattan / CIEMI, 1988.

Boulot Serge & Boyzon-Fradet Danielle, « Touche pas à mon école ! », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.33-36.

Bourdieu Pierre, « L'identité et la représentation. Eléments pour une réflexion critique sur l'idée de région », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 35, novembre 1980, pp.63-72.

Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit (« sens commun »), 1980.

Bourdieu Pierre, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 36-37, février-mars 1981, pp.3-24.

Bourdieu Pierre, *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit, 1982.

Bourdieu Pierre, « La science et l'actualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 61, 1986, pp.2-3.

Bourdieu Pierre, « Habitus, code et codification », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 1986, pp.40-44.

Bourdieu Pierre, « Reproduction interdite. La dimension symbolique de la domination économique », *Etudes rurales*, 113-114, janvier-juin 1989, pp.15-36.

Bourdieu Pierre, « Droit et passe-droit. Le champ des pouvoirs territoriaux et la mise en œuvre des règlements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, pp.86-96.

Bourdieu Pierre, « Esprits d'Etat. Genèse et structure du champ bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 96-97, 1993, pp.49-62.

Bourdieu Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil (« Points essais »), 2012 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1994).

Bourdieu Pierre, « L'Etat et la concentration du capital symbolique », in Théret Bruno (dir.), *L'Etat, la finance et le social. Souveraineté nationale et construction européenne*, Paris, La découverte, 1995, pp.73-96.

Bourdieu Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil (« Points Essais »), 2001.

Bourdieu Pierre, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Seuil/Raisons d'Agir (« Cours et travaux »), 2012.

Bourdieu Pierre & Chartier Roger (dialogue), « Gens à histoires, gens sans histoires », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.53-60.

Bourdieu Pierre & Christin Rosine, « La construction du marché. Le champ administratif et la production de la 'politique du logement' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 81-82, mars 1990, pp.65-85.

Boussaguet Laurie & Jacquot Sophie, « Les nouveaux mode de gouvernance », in Dehousse Renaud (dir.), *Politiques européennes*, Paris Presses de Sciences Po, 2009, pp.409-428.

Boyer Henri, « Tchador, les mots de l'affaire », *Médiascope*, 4, avril 1993, p.67-72.

Bregman Dorinne & Missika Jean-Louis, « La campagne : la sélection des controverses politiques », in Dupoirier Elisabeth & Grunberg Gérard (dir.), *Mars 1986 : la drôle de défaite de la gauche*, Paris, PUF, 1986, pp.96-116.

Braud Philippe, « Le moment Bourdieu », in *La science politique*, PUF (« Que sais-je ? »), 2009, pp.85-92.

Braudel Fernand, *L'identité de la France (t. 1 « Espace et Histoire », t. 2 et 3 « Les hommes et les choses »)*, Paris, Flammarion (« Champs Histoire »), 2009 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1987).

Bréant Hugo, « Démontrer le rôle positif des migrations internationales par les chiffres. Une analyse de la rhétorique institutionnelle du système des Nations unies », *Mots*, 100, novembre 2012, pp.153-171.

Bréchon Pierre, Derville Jacques & Lecomte Patrick, *Les cadres du RPR : enquête auprès des délégués aux Assises de Grenoble 1984*, Grenoble, CERAT, 1986.

Bréchon Pierre, Derville Jacques & Lecomte Patrick, « L'univers idéologique des cadres RPR. Entre l'héritage gaulliste et la dérive droite », *Revue française de science politique*, 37, 5, 1987, pp.675-695.

Brossat Alain, « Hambourg – les dispositifs de sécurité », *Appareil*, décembre 2008, disponible sur : <http://appareil.revues.org/690>.

Brouard Sylvain et Tiberj Vincent, « La perception du migrant et de l'intégration dans l'opinion : confusions et stéréotypes », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.120-130.

Brubaker Rogers, « De l'immigré au citoyen. Comment le jus soli s'est imposé en France, à la fin du XIXe siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 99, septembre 1993, pp.3-25.

Brubaker Rogers, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 1997 (*Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992).

Brubaker Rogers, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, septembre 2001, pp.66-87.

Brucy Guy, *Histoire de la FEN*, Paris, Belin (« Histoire de l'éducation »), 2003.

Bruno Anne-Sophie, « Les identités nationales à l'épreuve de la décolonisation et de la migration. Identités administratives et identités perçues des migrants de Tunisie en France, de 1956 à la fin des années 1960 », *Revue française des affaires sociales*, 61, 2, avril-juin 2007, pp.113-135.

Buchet Daniel, « Du contrôle des pauvres à la maîtrise des risques. Les CAF et leurs usagers », *Informations sociales*, 126, août 2005, pp.40-47.

Bulmer Martin, *The Chicago School of Sociology. Institutionalization, Diversity and the Rise of Sociological Research*, Chicago, Chicago University Press, 1984.

Bussat Virginie, « 'Population' et 'Famille'. La construction d'une catégorie politique en 1945 », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.79-97.

Buton François, « L'Etat et ses catégories comme objets d'analyse socio-historique. Principes, modalités et limites de la production étatique des 'handicapés sensoriels' au XIX<sup>e</sup> siècle », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.59-78.

Buton François & Mariot Nicolas, « Surmonter la distance. Ce que la socio-histoire doit aux sciences sociales (introduction) », in Buton François & Mariot Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF/CURAPP, 2009, pp.9-21.

Buton François, « Portrait du politiste en socio-historien : la 'socio-histoire' dans les sciences politiques », in Buton François & Mariot Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF/CURAPP, 2009, pp.23-44.

Buzan Barry & Waever Ole & alii, *Identity, Migration and the New Security Agenda in Europe*, New York, CPCRC St Martin Press, 1993.

## C

Cadiou Stéphane, *Le pouvoir local en France*, Grenoble, PUG, 2009.

Callon Michel, « Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'Année sociologique*, 36, 1986, pp.169-207.

Calvès Gwénaële, « Les politiques françaises de discrimination positive : trois spécificités », *Pouvoirs*, 111, 2004, pp.29-40.

Camus Pierre-Yves, « Origine et formation du Front national (1972-1981) », in Mayer Nonna & Perrineau Pascal, *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de Sciences Po (« Références académiques »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. mise à jour / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.17-36.

Cartuyvels Yves, Mary Philippe & Réa Andrea, « L'Etat social-sécuritaire », in Van Campenhoudt Luc, Cartuyvels Yves, Digneffe Françoise, Kaminski Dan, Mary Philippe & Réa Andrea, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor (« La Noria »), 2000, pp.407-429.

Castel Robert, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, Minuit (« Le sens commun »), 1981.

Castel Robert, « De la dangerosité au risque », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 47, 1, 1983, pp.119-127.

Castel Robert, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Gallimard (« Folio essais »), 2006 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1995).

Castel Robert, « Présent et généalogie du présent : une approche non évolutionniste du changement », in Rotmann Roger (dir.), *Au risque de Foucault*, Paris, Centre Georges Pompidou/Centre Michel Foucault, 1997, pp.161-168.

Castel Robert, « Du travail social à la gestion sociale du non-travail », *Esprit*, 241, mars-avril 1998, pp.28-45.

Castel Robert, « Devenir de l'Etat providence et travail social », in Ion Jacques (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La Découverte (« Alternatives sociales »), 2005, pp.27-49.

Castel Robert, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil (« La République des idées »), 2003.

Castel Robert, *La discrimination négative. Citoyens ou indigènes ?*, Paris, Seuil (« La République des idées »), 2007.

Castel Robert (entretien avec), « Le travail au long cours », *Vacarme*, 40, été 2007 ; disponible sur : <http://www.vacarme.org/article1321.html>.

Cayrol Roland, « La direction du Parti socialiste : organisation et fonctionnement », *Revue française de science politique*, 28, 2, 1978, pp.201-219.

Cefaï Daniel, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux*, 75, 1996, pp.43-66.

Cesari Jocelyne, *Être musulman en France. Mosquées, militants et associations*, Paris, Karthala, 1994.

- Cesari Jocelyne, « Musulmans français et intégration socio-politique », in Bréchon Pierre, Duriez Bruno & Ion Jacques (dir.), *Religion et action dans l'espace public*, Paris, Harmattan, 2000.
- Ceyhan Ayse, « Analyser la sécurité : Dillon, Waever, Williams et les autres », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.39-62.
- Ceyhan Ayse, 2001, « Terrorisme, immigration et patriotisme. Les identités sous surveillance », *Cultures & conflits*, 44, pp.117-133.
- Chabanet Didier, « Les marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions », in Balme Richard, Chabanet Didier & Wright Vincent (dir.) *L'action collective en Europe. Collective action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- Chabanet Didier & Faniel Jean (dir.), *Les mobilisations de chômeurs en France : problématiques d'alliances et alliances problématiques*, Paris, Harmattan, (« Logiques politiques »), 2013.
- Chagnollaud Dominique (dir.), *Bilan politique de la France, 1991*, Paris, Hachette (« P.E.S. Références »), 1991.
- Chaïb Sabah, « Les figures de l'immigré. Aperçu de la pensée d'Abdelmalek Sayad (1933-1998) », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.124-133.
- Chambon Mylène, « Les malfaçons du contrat d'accueil et d'intégration », *Plein droit*, 70, 2006, pp.28-31.
- Chamboredon Jean-Claude, « La délinquance juvénile. Essai de construction d'objet », *Revue française de sociologie*, XII, 3, juillet-septembre 1971, pp.335-377.
- Chamboredon Jean-Claude, « Sociologie de la sociologie et intérêts sociaux des sociologues », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2, 1975, pp.2-17.
- Chamboredon Jean-Claude, « Émile Durkheim : le social, objet de science. Du moral au politique ? », *Critique*, XL, 445-446, juin-juillet 1984, pp.460-532.
- Chamboredon Jean-Claude, « Construction sociale des populations », in Duby Georges (dir.), *Histoire de la France urbaine* (Tome 5), Paris, Seuil, 1985, pp.442-471.
- Chaniel Philippe, « Carl Schmitt (1892-1985) et Hans Kelsen (1881-1973) la querelle du droit : positivisme, décisionnisme et utilitarisme », in Caillé Alain & alii (dir.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique*, Paris, La découverte, (« Hors collection Sciences Humaines »), 2001, pp.660- 668.
- Chapoulie Jean-Michel, *La tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Paris, Seuil, 2001.
- Chapoulie Jean-Michel, « Les nouveaux spécialistes des sciences sociales comme 'experts' de la politique scolaire en France 1945-1962 », *Genèses*, 3, 64, 2006, pp.124-145.
- Charbit Yves & Bejin André, « La pensée démographique », in Dupâquier Jacques, *Histoire de la population française (T. III : de 1789 à 1914)*, Paris, PUF, 1998, pp.465-501.
- Charlot Monique, « L'émergence du Front national », *Revue française de science politique*, 36, 1, 1986, pp.30-45.
- Chauvière Michel, « Le traitement social de la question sociale », *Sociétés & Représentations*, décembre 1997, pp.339-354.



Chebbah-Malicet Laure-Leyla, *La problématique d'intégration des 'populations immigrées' dans la politique de gestion de l'immigration (de la fin des années 1960 à 1997). Représentations et modes d'intervention publique des acteurs institutionnels du département du Rhône*, thèse de doctorat en science politique sous la direction de Gilles Pollet, IEP de Grenoble, 1999.

Chebbah-Malicet Laure-Leyla, « Les liaisons dangereuses ? Intégrer les 'immigrés' et gérer la crise urbaine », *Ecarts d'identité*, 90-91, septembre-décembre 1999, pp.2-6.

Chevallier Jacques, *L'Etat de droit*, Paris, Montchrestien (« Clefs »), 2010 (5<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1992).  
Chevron Sylvain, *La réforme des structures en charge de l'immigration: De l'ANAEM à l'OFII*, Paris, Harmattan (« Logiques juridiques »), 2009.

Chibrac Lucienne, *Les pionnières du travail social auprès des étrangers. Le Service social d'aide aux émigrants, des origines à la Libération*, Rennes, Éditions ENSP, 2005.

Citron Suzanne, « Retours d'un refoulé ? », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.65-68.

Clastres Pierre, *La société contre l'Etat*, Paris, Minuit, 1974.

Clastres Pierre, « Le retour des Lumières », *Revue française de science politique*, 27, 1, 1977, pp.22-29.

Clastres Pierre, *L'archéologie de la violence. La guerre dans les sociétés primitives*, Paris, Aube (« Poche essai »), 1997.

Clerc Paul, « Examen anatomique de *Population* (1946-1994) : les chroniques, fondements initiaux de la revue et leur destin », *Population*, 50, 6, 1995 pp.1397-1443.

Cline Cohen Patricia, *A Calculating People: the Spread of Numeracy in Early America*, Chicago, University of Chicago Press, 1982.

Cohen Elie, « L'Etat socialiste en industrie : volontarisme politique et changement socio-économique », in Birnbaum Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir, 1981-1985 : les dirigeants socialistes face à l'Etat*, Paris, PUF (« Politique d'aujourd'hui »), 1985, pp.219-262.

Cohen Samy, « Les hommes de l'Elysée », *Pouvoirs*, 20, 1981, pp.87-100.

Cohen Yves, « Foucault déplace les sciences sociales. La gouvernementalité et l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle », in Laborier Pascale, Audren Frédéri, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011, pp.43-79.

Collectif, *Alexis Carrel cet inconnu. Quand la science prétend justifier le racisme*, Paris, Éditions Golias, 1996.

Collovald Annie, « Des désordres sociaux à la violence urbaine », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137, 2001, pp.104-113.

Commaille Jacques & Jobert Bruno, « La régulation politique : l'émergence d'un nouveau régime de connaissance (introduction) », in Commaille Jacques & Jobert Bruno (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, L.G.D.J. / Maison des Sciences de l'Homme (« Droit et société »), 1998, pp.11-32.

- Corcuff Philippe, « Comment se prend une décision aujourd'hui ? », *Annales*, 55, 4, juillet-août 2000, pp.845-869.
- Corcuff Philippe, « Analyse politique, histoire et pluralisation des modèles d'historicités. Eléments d'épistémologie réflexive », *Revue française de science politique*, 61, 6, 2011, pp.1123-1143.
- Cordeiro Albano, « La méthode coué appliquée à l'immigration », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.53-58.
- Cordeiro Albano, « Les immigrés ne sont pas tous des étrangers », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.10-12.
- Cornelius Wayne A. & Rosenblum Marc R., « Immigration and politics », *Annual Review of Political Science*, 8, June 2005, pp.99-119.
- Cornuau Frédérique & Dunezat Xavier, « L'immigration en France : concepts, contours et politiques », *Espace populations sociétés*, 2, 2008.
- Costa-Lascoux Jacqueline, « Filiations et dépendances institutionnelles : les secondes générations », *Revue européenne des migrations internationales*, 1, 2, décembre 1985, pp.21-39.
- Costa-Lascoux Jacqueline, « Les sans-papiers de Saint-Bernard », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.101-115.
- Costa-Lascoux Jacqueline, « L'intégration 'à la française' : une philosophie à l'épreuve des réalités », *Revue européenne des migrations internationales*, 22, 2, 2006, pp.105-126.
- Costes André, « L'Eglise catholique dans le débat sur l'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1<sup>er</sup> semestre 1988, pp.29-48.
- Couturier Gérard, « Droit du contrat et travail social », *Sociétés & Représentations*, décembre 1997, pp.249-266.
- Couzon Isabelle & Rosental Paul-André, « Le Paris dangereux de Louis Chevalier : un projet d'histoire utile », in Lepetit Bernard & Topalov Christian (dir.), *La ville des sciences sociales*, Paris, Belin, 2001, pp.191-226 et pp.373-386.
- Crapez Marc, *La Gauche réactionnaire. Mythe de la plèbe et de la race*, Paris, Berg international, 1996.
- Crepeau François, « Catégories d'immigrants et 'niveaux d'immigration' au Canada : une politique volontariste », *Revue européenne de migrations internationales*, 2, 2, 1986, pp.145-164.
- Crowley John, « Les usages de la culture ou les limites sociologiques du multiculturalisme normatif », in Greven-Borde Jean & Tournon Jean, *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2000, pp.18-42.
- Cytermann Laurent & Dindar Cécile, « Les grandes étapes de l'histoire du RMI », in Lelièvre Michèle & Nauze-Fichet Emmanuelle, *RMI, état des lieux (1988-2008)*, Paris, La découverte (« Recherches »), 2008, pp.23-49.

## D

Dahlem Jacqueline, « Des migrants aux immigrés dans l'*Encyclopaedia Universalis* de 1968 à 1995 », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.81-95.

Dahlem Jacqueline, « Quel discours sur les immigrés et l'immigration dans l'*Encyclopaedia Universalis* (1968-1998) ? », *Mots*, 60, septembre 1999, pp.9-29.

Damamme Dominique & Jobert Bruno, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue française de science politique*, 45, 1, février 1995, pp.3-29.

Darras Eric & Olivier Philippe, « Introduction », in Darras Eric & Olivier Philippe (dir.), *La science politique. Une et multiple*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2004, pp.20-40.

Dassetto Felice, *La construction de l'islam européen. Approche socio-anthropologique*, Paris, Harmattan, 1996.

Dauphin Sandrine, « Le champ des politiques sociales », *Informations sociales*, 157, 2010, pp.6-7.

Dazi Fatiha & Leveau Remy, « L'intégration par le politique. Le vote des 'beurs' », *Etudes*, 3, septembre 1988, pp.179-188.

Déchaux Raphaël, « Le droit au regroupement familial », in Di Manno Thierry & Elie Marie-Pierre (dir.), *L'étranger : sujet du droit et sujet de droits*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp.209-257.

Dehousse Renaud, (dir.), *L'Europe sans Bruxelles ?*, Paris, Harmattan, 2004.

Deleuze Gilles, *Nietzsche et la philosophie*, PUF (« Quadrige »), 1999 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1962).

Deleuze Gilles, *Le bergsonisme*, Paris, PUF (« Quadrige »), 2007 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1966).

Deleuze Gilles & Parnet Claire, *Dialogues*, Paris, Flammarion (« champs essais »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1977).

Deleuze Gilles, *Foucault*, Paris, Minuit, 2001 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1986).

Deleuze Gilles & Guattari Félix, *Qu'est-ce que la philosophie ?*, Paris, Minuit (« reprise »), 2005 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1991).

Déloye Yves, Ihl Olivier & Garrigou Alain, « La construction sociale du vote. Fétichisme et raison instrumentale », *Politix*, 6, 22, 1993, pp.5-42.

Déloye Yves, *Sociologie historique du politique*, Paris, La découverte (« Repères »), 2007 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1997).

Déloye Yves, « Commémoration et imaginaire national en France (1896-1996) : 'France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ?' », in Birnbaum Pierre (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF (« Sociologies »), 1997, pp.55-84.

Déloye Yves & Voutat Bernard, « Entre histoire et sociologie : l'hybridation de la science politique », in Déloye Yves & Voutat Bernard (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin (« Socio-histoire »), 2002, pp.7-24.

Deltombe Thomas & Rigouste Mathieu, « L'ennemi intérieur : la construction médiatique de la figure de l'Arabe », in Bancel Nicolas, Blanchard Pascale & Lemaire Sandrine, *La fracture coloniale. La*

*société française au prisme de l'héritage colonial*, Paris, La découverte (« Cahiers libres »), pp.191-198.

Deltombe Thomas, *L'islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France 1975-2005*, Paris, La Découverte (« Cahiers libres »), 2005.

Demazière Didier, « La négociation des identités des chômeurs de longue durée », *Revue française de sociologie*, XXXIII, 1992, pp.335-363.

Demazière Didier & Pignoni Maria-Teresa, *Chômeurs, du silence à la révolte. Sociologie d'une vie collective*, Paris, Hachette (« Littératures »), 1999.

Denis Nicolas, « Les élections législatives de mars 1978 en métropole », *Revue française de science politique*, 28, 6, 1978, pp.977-1005.

Denis Vincent, « L'identification des personnes sous la régence. La naissance d'un corps de technique de gouvernement dans la France des Lumières », in Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011, pp.493-508.

Denord François, « Les droites parlementaires et le libéralisme économique au début des années 1980 », in Dard Olivier & Richard Gilles, *Les droites et l'économie en France au XXe siècle*, Paris, Riveneuve Editions, 2011, pp.17-26.

Descola Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard/nrf (« bibliothèques des sciences humaines »), 2005.

Desrosières Alain, Mairesse Jacques & Volle Michel, « Les temps forts de l'histoire de la statistique française », *Economie et statistique*, 83, novembre 1976, pp.19-28

Desrosières Alain, « Histoires de formes : statistiques et sciences sociales avant 1940 », *Revue française de sociologie*, 26, 2, 1985, pp.277-310.

Desrosières Alain, « Eléments pour l'histoire des nomenclatures socioprofessionnelles », in Affichard Joëlle, *Pour une histoire de la statistique (T.1 « Contributions »)*, Paris, Economica, 1987 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1977), pp.155-231.

Desrosières Alain, « Discuter l'indiscutable. Raison statistique et espace public », *Raisons Pratiques*, 3, 1992, pp.131-154.

Desrosières Alain, *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La découverte (Poche/ Sciences humaines et sociales), 2010 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1993).

Desrosières Alain, « Du singulier au général. L'argument statistique entre la science et l'Etat », *Raisons Pratiques*, 8, 1997, pp.267-282.

Desrosières Alain, « Démographie, science et société : le cas Français », in Chasteland Jean-Claude & Roussel Louis (dir.), *Les contours de la démographie au seuil du XXIe siècle* (Actes du Colloque international « 1945-1995 : un demi-siècle de démographie. Bilan et perspectives », Paris, 25-27 octobre 1995), Paris, INED/PUF, 1997, pp.57-93.

Desrosières Alain, « La commission et l'équation : une comparaison des Plans français et néerlandais entre 1945 et 1980 », *Genèses*, 34, 1999, pp.28-52.

Desrosières Alain, « L'histoire de la statistique comme genre : style d'écriture et usages sociaux », *Genèses*, 39, juin 2000, pp.121-137.

Desrosières Alain, « Entre réalisme métrologique et conventions d'équivalence : les ambiguïtés de la sociologie quantitative », *Genèses*, 43, juin 2001, pp.112-127.

Desrosières Alain, « Les qualités des quantités », *Courrier des statistiques*, 105-106, juin 2003, pp.51-63.

Desrosières Alain, « Historiciser l'action publique. L'Etat, le marché et les statistiques », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.207-221.

Desrosières Alain & Kott Sandrine, « Quantifier (introduction de dossier) », *Genèses*, 58, mars 2005, pp.2-3.

Desrosières Alain, « Décrire l'Etat ou explorer la société : les deux sources de la statistique publique », *Genèses*, 58, mars 2005, pp.4-27.

Desrosières Alain, *L'argument statistique (tome I : Pour une sociologie historique de la quantification / tome II : Gouverner par les nombres)*, Paris, Presses de l'Ecole des Mines (« Sciences sociales »), 2008/

Dézé Alexandre, « Justifier l'injustifiable. Fondements, place et fonctions du discours scientifique dans la propagande xénophobe du Front national », in Hammon Philippe, Méon Jean-Mathieu & Verrier Benoît, *Discours savants, discours militants : mélange des genres*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2002, pp.57-82.

Dézé Alexandre, *Le Front national à la conquête du pouvoir ?*, Paris, Armand Colin (« Eléments de réponse »), 2012.

De Baecque Antoine, *Le corps de l'histoire. Métaphores et politique (1770-1800)*, Paris, Calmann-Lévy (« Essai histoire »), 1993.

De Certeau Michel, Julia Dominique & Revel Jacques, *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 2002 (2<sup>ème</sup> édition augmentée d'une postface / 1<sup>ère</sup> éd. 1975).

De Certeau Michel, *L'invention du quotidien (T.1 Les arts de faire)*, Paris, Gallimard (« Folio essais »), 2002 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1980).

De Luca Virginie, « Des liaisons avantageuses : l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française et les fonctionnaires (1890-1914) », *Annales de démographie historique*, 116, 2008, pp.255-280.

De Rudder Véronique, « Seuil de tolérance et cohabitation ethnique », in Taguieff Pierre-André (dir.), *Face au racisme (Tome 2 : Analyses, hypothèses, perspectives)*, La Découverte (« Essais »), 1991, pp.154-166.

Den Boer Monica, « Crime et immigration dans l'Union européenne », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.101-123.

De Geouffre de La Pradelle Géraud, « La réforme du droit de la nationalité ou la mise en forme juridique d'un virage politique », *Politix*, 8, 32, quatrième trimestre 1995, pp.154-171.

Didier Emmanuel, « De 'l'exclusion' à l'exclusion », *Politix*, 9, 34, 1996, pp.5-27.

Diop Amadou Moustapha, « France », in Dassetto Felice & Conrad Yves, *Musulmans en Europe occidentale. Bibliographie commentée (Muslims in Western Europe. An Annotated Bibliography)*, Paris, Harmattan, 1996, pp.21-51.

Dion Stéphane, *La Politisation des mairies*, Paris, Économica, 1986.

Dobry Michel, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.

Dobry Michel, « Les voies incertaines de la transitologie. Choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de 'path dependence' », *Revue française de science politique*, 50, 4-5, août-octobre 2000, pp.585-614.

Domenach Jean-Marie, Donzelot Jacques, Meyer Philippe, Foucault Michel, Virilio Paul, Treanton Jean-René, Julliard Jacques, Pucheu René et Thibaud Paul, « Table ronde », *Esprit*, 413, avril-mai 1972, pp.678-703.

Donaldson Peter J., « On the Origins of the United States Government's International Population Policy », *Population Studies*, 44, 1990, pp.385-399.

Donzelot Jacques, « Le déplacement de la question sociale », *Sociétés & Représentations*, décembre 1997, pp.87-95.

Donzelot Jacques, « Michel Foucault et l'intelligence du libéralisme », *Esprit*, 319, novembre 2005, pp.60-81.

Donzelot Jacques & Gordon Colin (discussion entre), « Comment gouverner les sociétés libérales ? L'effet Foucault dans le monde anglo-saxon », *Esprit*, 319, novembre 2005, pp.82-95.

Dornel Laurent, « Les usages du racialisme. Le cas de la main d'œuvre coloniale en France pendant la première guerre mondiale », *Genèses*, 20, septembre 1995, pp.48-72.

Dornel Laurent, *La France hostile. Socio-histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette (« Littératures »), 2004.

Dosse François, « Mai 1968 : les effets de l'histoire sur l'Histoire », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.47-52.

Douki Caroline, Feldman David & Rosental Paul-André, « Pour une histoire relationnelle du ministère du Travail en France, en Italie, au Royaume-Uni dans l'entre-deux-guerres : le transnational, le bilatéral et l'interministériel en matière de politique migratoire, in Chatriot Alain, Join-Lambert Odile & Viet Vincent (dir.), *Les politiques du travail (1906-2006). Acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, pp.143-159.

Doytcheva Milena, *Une discrimination positive à la française ? Ethnicité et territoire dans les politiques de la ville*, Paris, La découverte (« Alternatives sociales »), 2007.

Drouard Alain, *Une inconnue des sciences sociales: la Fondation Alexis Carrel, 1941-1945*, Paris, Les éditions de la MSH-INED, 1992.

Drouard Alain, « Aux origines de l'eugénisme en France : le néo-malthusianisme (1896-1914) », *Population*, 47, 2, 1992 pp.435-459.

Drouard Alain, « La création de l'INED », *Population*, 47, 6, 1992, pp.1453-1466.

Drouard Alain, *Alexis Carrel (1873-1944). De la mémoire à l'histoire*, Paris, Harmattan, 1995.

Dreyfus Hubert & Rabinow Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard (« folio essais »), 1992 (*Michel Foucault, Beyond Structuralism and Hermeneutics*, Chicago, University of Chicago Press, 1983).

Dubois Vincent, *La politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 1999.

Dubois Vincent, « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. Réflexions à partir de la politique culturelles en France », in Déloye Yves & Voutat Bernard (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin (« Socio-histoire »), 2002, pp.155-165.

Dubois Vincent, *La vie au guichet. Relations administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica (« Etudes politiques »), 2003 (2<sup>ème</sup> éd. /1<sup>ère</sup> éd. 1999).

Dubois Vincent, « La sociologie de l'action publique. De la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice-versa) », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.347-364.

Duby Georges (entretien avec), « Duby chez les politistes. Un historien à la question », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.7-15.

Duchesne Sophie, « Entretien non-pré-structuré, stratégie de recherche et étude des représentations. Peut-on déjà faire l'économie de l'entretien 'non-directif' en sociologie ? », *Politix*, 9, 35, 1996, pp.189-206.

Duclert Vincent, « Un rapport d'inspecteur des finances en guerre d'Algérie. Michel Rocard, des camps de regroupement au principe de gouvernement », *Outre-mers*, 90, 338-339, 1er semestre 2003, pp.163-197.

Duez Denis, « Immigration clandestine et sécurité dans l'Union européenne : la sécurité intérieure européenne à l'épreuve des théories de Michel Foucault ? », in Beaulieu Alain (dir.), *Michel Foucault et le contrôle social*, Canada, Presses de l'Université de Laval (« Mercure du Nord »), 2005, pp.3-33.

Dupâquier Jacques, *Histoire de la population française (4 tomes)*, Paris, PUF, 1988.

Dupâquier Michel, « La famille Bertillon et la naissance d'une nouvelle science sociale : la démographie », *Annales de démographie historique*, 1983, pp.293-311.

Dumons Bruno & Pollet Gilles, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la III<sup>ème</sup> République. Eclairage sur la sociogenèse de l'Etat contemporain », *Politix*, 14, 53, premier trimestre 2001, pp.15-32.

Durdan Guillemette, *Une arête au cœur de la politique d'intégration. Etude sur les contradictions qui traversent la notion républicaine d'intégration*, mémoire pour l'obtention de la spécialité « Management des politiques sociales » du Master « Economie internationale et stratégies d'acteurs », sous la direction de Claudine Offredi, Université Pierre Mendès-France de Grenoble, 2006.

Duran Patrick, « Le savant et la politique : pour une approche raisonnée de l'analyse des politiques publiques », *L'Année sociologique*, 40, 1990, pp.227-259.

Duranton-Cabrol Anne-Marie, *Visages de la Nouvelle droite. Le GRECE et son histoire*, Paris, Presses de la FNSP, 1988.

Durkheim Emile, *De la division du travail social*, Paris, PUF (« Quadrige »), 2013 (1<sup>ère</sup> éd. 1893).

Durkheim Emile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, (« Champs »), 1988 (1<sup>ère</sup> éd. 1894).

Durkheim Emile, *Le suicide. Etude de sociologie*, Paris, PUF (« Quadrige »), 2013 (1<sup>ère</sup> éd. 1897).

Duroselle Jean-Baptiste, *L'invasion. Les migrations humaines, chances ou fatalité ?*, Paris, Plon, 1992.

## **E**

Eberhard Mireille, « Catégorisations ethno-raciales au guichet », *Cahiers du Ceriem*, 8, décembre 2001, pp.35-49.

Edelman Murray, *The Symbolic Uses of Politics*, Urbana, University of Illinois Press, 1964.

Edelman Murray, *Politics as a Symbolic Action*, Chicago, Chicago University Press, 1971.

Ehrenberg Alain (entretien avec), « L'autonomie, nouvelle règle sociale », *Informations sociales*, 126, août 2005, pp.112-115.

Elias Norbert, *La dynamique de l'occident*, Paris, Presses Pocket (« Agora »), 1990 (2<sup>ème</sup> éd. 1976 ; traduction partielle de : *Über den Prozess der Zivilisation. Soziogenetische und psychogenetische Untersuchungen*, Bern / München, Francke, 1969 (1<sup>ère</sup> éd. 1939).

Elias Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991 (*Die Gesellschaft der Individuen*, Frankfurt, Suhrkamp, 1987).

Elias Norbert, *Du temps*, Paris, Presses Pocket (« Agora »), 1996.

Epstein Renaud, « Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires », *Esprit*, 319, novembre 2005, pp.96-111.

Escafré-Dublet Angéline, « L'Etat et la culture des immigrés, 1974-1984 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 4, janvier-avril 2008, disponible sur : <http://www.histoire-politique.fr>.

Escafré-Dublet Angéline, *Etat, culture, immigration: la dimension culturelle des politiques françaises d'immigration (1958-1991)*, thèse de doctorat en histoire sous la direction de Sirinelli François & Weil Patrick, Institut d'études politiques de Paris, 2008.

Escafré-Dublet Angéline & Kesztenbaum Lionel, « Mesurer l'intégration des immigrés : genèses et histoire des enquêtes Girard et Stoetzel, 1953-1954 », *Genèses*, 84, septembre 2011, pp.93-112.

Escafré-Dublet Angéline, *Culture et immigration : de la question sociale à l'enjeu politique (1958-2007)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (« Histoire »), 2014.

Etienne Bruno, *La France et l'islam*, Paris, Hachette, 1989.

Etienne Bruno, « Introduction », in Etienne Bruno (dir.), *L'islam en France. Islam, Etat et Société*, CNRS (« Annuaire de l'Afrique du Nord »), 1991 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1990), pp.3-39.

Evans Peter B., Rueschemeyer Dietrich & Skocpol Theda (eds.), *Bringing the State Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

Ewald François & Kessler Denis, « Les noces du risque et de la politique », *Le débat*, 109, mars-avril 2000, pp.55-72.



Eymeri Jean-Michel, *La fabrique des énarques*, Paris, Economica (« Etudes politiques »), 2001.

## F

Fabiani Jean-Louis, « La sociologie historique face à l'archéologie du savoir », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.93-107.

Fagnani Jeanne & Grignon Michel, « La politique familiale en France depuis les années 1980 : des préoccupations natalistes aux politiques de l'emploi », in Ronsin Francis, Le Bras Hervé & Zucker-Rouvillois Elisabeth (dir.), *Démographie et politique*, Quétigny, Editions universitaires de Dijon, 1997, pp.115-125.

Fassin Didier, « L'invention française de la discrimination », *Revue française de science politique*, 52, 4, 2002, pp.403-423.

Fassin Didier & Memmi Dominique, « Le gouvernement de la vie, mode d'emploi », in Fassin Didier & Memmi Dominique, *Le gouvernement des corps*, Paris, EHESS, 2004, pp.9-33.

Fassin Didier & Mazouz Sarah, « Qu'est-ce que devenir français ? La naturalisation comme rite d'institution républicain », *Revue française de sociologie*, 48, 4, 2007, pp.723-750.

Favre Pierre, *Naissances de la science politique en France (1870-1914)*, Paris, Fayard (« L'espace du politique »), 1989.

Favre Pierre, « Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? », *Politix*, 29, 1995, pp.141-157.

Favre Pierre & Legavre Jean-Baptiste, « Introduction », in Favre Pierre & Legavre Jean-Baptiste (dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1998, pp.9-12.

Favre Pierre, « Pour une évaluation plus exigeante des fondements de la socio-histoire du politique », in Favre Pierre & Legavre Jean-Baptiste (dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1998, pp.217-230.

Favre Pierre, « L'histoire des sciences est-elle toujours de l'histoire ? Fragment d'autobiographie intellectuelle », in Déloye Yves & Voutat Bernard (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin (« Socio-histoire »), 2002, pp.25-43.

Favre Pierre, « Préface », in Darras Eric & Olivier Philippe (dir.), *La science politique. Une et multiple*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2004, pp.9-20.

Favre Pierre, « La question de l'objet de la science politique a-t-elle un sens ? », in Favre Pierre, Fillieule Olivier & Jobard Fabien (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La découverte/PACTE (« Recherches/Territoires du politique »), 2007, pp.17-33.

Favre Pierre, « Vers un nouveau basculement des paradigmes dans la science politique française. A propos du 'Choix rationnel en science politique. Débats critiques' », *Revue française de science politique*, 60, 5, 2010, pp.997-1021.

Fayman Sonia, « Les associations de médiations sociales et culturelles, du bénévolat à la professionnalisation », *Hommes & Migrations*, 1249, mai-juin 2004, pp.24-35.

Fayolle Jacky « Deux ou trois idées non reçues sur les migrations », *Revue française des affaires sociales*, 58, 2, avril-juin 2004, pp.61-72.

Felouzis Georges, « La ségrégation ethnique au collège et ses conséquences », *Revue française de sociologie*, 44, 3, 2003, pp.413-447.

Feldblum Miriam, *Reconstructing Citizenship. The Politics of Nationality Reform and Immigration in Contemporary France*, Albany (NY), Suny Press, 1999.

Felstiner William L., Abel Richard L. & Sarat Austin, « L'émergence et la transformation des litiges: réaliser, reprocher, réclamer », *Politix*, 4, 16, pp.41-54.

Ferhat Ismaïl, « Toujours au centre ? Le PS et la laïcité du Congrès d'Épinay à la loi de 2004 », 163, *Note de la Fondation Jean Jaurès*, 9 avril 2003, disponible sur : <http://www.jean-jaurès.org/Publications/Notes/Au-centre-de-l-union-toujours-Le-PS-et-la-laïcité-du-Congrès-d-Epinay-a-la-loi-de-2004>.

Ferhat Ismaïl, « Le syndical et le politique. Le cas du parti socialiste et de la FEN, des années 1970 au début des années 1990 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 13, 2011, pp.125-145, disponible sur : [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

Ferhat Ismaïl, *Socialistes et enseignants. Le Parti socialiste et la Fédération de l'Éducation nationale de 1971 à 1992*, thèse de doctorat en histoire contemporaine sous la direction de Marc Lazar, IEP Paris/Centre d'histoire de Science Po, 2013.

Ferran Nicolas, « De l'épreuve à l'enquête. Le contrôle de l'intégration des étrangers par la législation applicable à leur séjour », Communication présentée dans l'Atelier 2 (Politiques publiques, institutions, acteurs) du Colloque international de Nantes sur « La fabrique de populations problématiques par les politiques publiques », 13-15 juin 2007, disponible sur : [http://www.msh.univ-nantes.fr/82807978/0/fiche\\_\\_\\_pagelibre/](http://www.msh.univ-nantes.fr/82807978/0/fiche___pagelibre/)

Ferran Nicolas, « L'étranger en situation irrégulière dans l'espace public : entre répression et relégation », *Archives de politiques criminelles*, 32/1, 2010, pp.23-43.

Ferré Nathalie, « La politique de maîtrise des flux migratoires », in Bec Colette & Procacci Giovanna (dir.), *De la responsabilité solidaire. Mutations dans les politiques sociales d'aujourd'hui*, Paris, Syllepse (« Le Présent Avenir »), 2003, pp.197-212.

Fillieule Olivier & Jobard Fabien, « Avant-propos » et « Le questionnaire d'épistémologie de Pierre Favre (présentation) », in Favre Pierre, Fillieule Olivier & Jobard Fabien (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La découverte/PACTE (« Recherches/Territoires du politique »), 2007, pp.7-12 et pp.349-351.

Fillieule Olivier, Agrikoliansky Éric & Sommier Isabelle (dir.), *Penser les mouvements sociaux, Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, Paris, La Découverte (« Recherches »), 2010.

Fischer Nicolas, « Clandestins au secret. Contrôle et circulation de l'information dans les centres de rétention administrative français », *Cultures & Conflits*, 57, printemps 2005, pp.91-118.

Formoso Bernard, « Débats sur l'ethnicité », in Halpern Catherine & Ruano-Borbolan Jean-Claude, *Identité(s), L'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2004, pp.247-255.

Foucault Michel, *Naissance de la Clinique. Une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, « Quadrige », 1990 (2<sup>ème</sup> éd./ 1<sup>ère</sup> éd. 1963).

Foucault Michel, *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard, 2005 (1<sup>ère</sup> éd. 1971).

Foucault Michel, *Leçons sur la volonté de savoir. Cours au Collège de France (1970-1971)*; suivi de *Le savoir d'Œdipe*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 2011.

Foucault Michel, *La volonté de savoir (Histoire de la sexualité I)*, Paris, Gallimard (« tel »), 2005 (1<sup>ère</sup> éd. 1976).

Foucault Michel, *Il faut défendre la société. Cours au Collège de France (1976)*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 1997.

Foucault Michel, *Sécurité, territoire et population. Cours au Collège de France (1977-1978)*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 2004.

Foucault Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Seuil/Gallimard (« Hautes Etudes »), 2004.

Foucault Michel, « Deux essais sur le sujet et le pouvoir », in Dreyfus Hubert & Rabinow Paul, *Michel Foucault. Un parcours philosophique au-delà de l'objectivité et de la subjectivité*, Paris, Gallimard (« folio essais »), 1992, pp.297-321.

Foucault Michel (édition établie sous la dir. de Defert Daniel et Ewald François), *Dits et écrits (1954-1988)*, Paris, Gallimard/NRF (« Bibliothèque de sciences humaines »), 1994 : T.2 :1970-1975 : « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », 84, 1971, pp.136-156 // T.3 : 1976-1979 ; « Le jeu de Michel Foucault », 206, 1977, pp.298-329 ; « Pouvoir et savoir », 216, 1977, pp.399-414 ; « L'angoisse de juger », 205, 1977, pp.282-297 ; « Dialogue sur le pouvoir », 221, 1978, pp.464-477 ; « La philosophie analytique de la politique », 232, 1978, pp.534-551 // T.4 : 1980-1988 : « Omnes et singulatum : vers une critique de la raison politique », 291, 1981, pp.134-161 ; « Polémique, politique et problématisations », 342, 1984, pp.591-598 ; « Le souci de la vérité », 350, 1984, pp.668-678.

Fournis Yann, *Les régionalismes en Bretagne : la région et l'Etat (1950-2000)*, Bruxelles, Peter Lang, 2006.

Frajerman Laurent, Bosman Françoise, Chanet Jean-François & Girault Jacques, *La Fédération de l'Education nationale (1928-1992) : Histoire et archives en débat*, Paris, PU du Septentrion (« Histoire et Civilisations »), 2010.

Frégosi Franck, « Les contours fluctuants d'une régulation étatique de l'islam », *Hommes & Migrations*, 1220, juillet-août 1999, pp.14-29.

Frégosi Franck, « France : le culte musulman et la république, la régulation publique de l'islam dans un cadre laïque » in Leveau Rémy, Mohsen-Finan Khadija & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *L'islam en France et en Allemagne. Identités et citoyennetés*, Paris, La documentation Française (« Les études de La documentation française »), 2001, pp.63-71.

## **G**

Gaiti Brigitte, « Histoire d'une renaissance. L'esprit du service public », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.61-67.

Galembert (de) Claire, « France et Allemagne : l'islam à l'épreuve de la régulation étatique » in Leveau Rémy, Mohsen-Finan Khadija & Withol de Wenden Catherine (dir.), *L'islam en France et en Allemagne. Identités et citoyennetés*, Paris, La documentation Française (« Les études de La documentation Française »), 2001, pp.81-94.

Galembert (de) Claire, « La fabrique du droit entre le juge administratif et le législateur. La carrière juridique du foulard islamique (1989-2004) », in Commaille Jacques & Kaluszynski Martine, *La*

*fonction politique de la justice*, Paris, La découverte (« Recherches/Territoires du politique »), 2007, pp.95-118.

Galembert (de) Claire, « Le voile en procès (introduction) », *Droit & Société*, 66, 2008, pp.11-31.

Galembert (de) Claire, « Cause du voile et lutte pour la parole musulmane légitime », *Sociétés contemporaines*, 2, 74, 2009, pp.9-47.

Gallemand Florence, « La politique rocardienne de modernisation administrative », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, pp.227-246.

Gans Herbert J., « Symbolic Ethnicity: The Future of Ethnic Groups and Cultures in America », *Ethnic and Racial Studies*, 2, 1979, pp.1-20.

Garcia Sandrine & Poupeau Franck, « La mesure de la 'démocratisation' scolaire. Notes sur les usages sociologiques des indicateurs statistiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 149, septembre 2003, pp.74-87.

Garraud Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 40, 1990, pp.17-41.

Garrigou Alain, « Le politologue aux Archives » et « La construction de l'objet pouvoir chez Marc Bloch et Lucien Febvre », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.17-24 et pp.41-45.

Gaspard Françoise et Servan-Schreiber Claude, *La fin des immigrés*, Paris, Seuil (« Points Politique »), 1985 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1984).

Gaspard Françoise, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour 'devenir Français' », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.14-23.

Gaspard Françoise & Khosrokhavar Farhad, *Le foulard et la République*, Paris, La Découverte, 1995.

Gaspard Françoise, « Le foulard de la dispute », *Cahiers du Genre*, 3, 2006, pp.75-93.

Gastaut Yvan, « Evolution des désignations de l'étranger en France (1960-1990) », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.15-24.

Gastaut Yvan, « La volte-face de la politique française d'immigration durant les trente glorieuses », *Cahiers de l'URMIS*, 5, 1999, pp.15-25.

Gastaut Yvan, *L'immigration et l'opinion en France sous la Ve république*, Paris, Seuil, 2000.

Gautié Jérôme, « De l'invention du chômage à sa déconstruction », *Genèses*, 46, mars 2002, pp.60-76.

Gautier Claude, « A propos du 'gouvernement des conduites' chez Foucault : quelques pistes de lecture », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, pp.19-33.

Gaxie Daniel & Offerlé Michel, « Les militants syndicaux et associatifs au pouvoir. Capital social collectif et carrière politique », in Birnbaum Pierre (dir.), *Les élites socialistes au pouvoir, 1981-1985 : les dirigeants socialistes face à l'Etat*, Paris, PUF (« Politique d'aujourd'hui »), 1985, pp.105-138.

Gaxie Daniel, « Science politique, sociologie politique, sciences sociales du politique », in Darras Eric & Olivier Philippe (dir.), *La science politique. Une et multiple*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2004, pp.127-153.

Gay Vincent, *De la dignité à l'invisibilité : les OS immigrés dans les grèves de Citroën et Talbot, 1982-1984*, mémoire de master de sociologie sous la direction de Stéphane Beaud, EHESS, 2011.

Geddes Andrew, Barats-Malbreil Christine & Malbreil Christophe, « La mutation du thème de l'immigration dans la politique britannique contemporaine », *Quaderni*, 36, automne 1998, pp.113-130.

Geiger Martin & Pécoud Antoine (eds.), *The Politics of International Migration Management*, Palgrave Macmillan (« Migration, minorities and citizenship »), 2010.

Geisser Vincent, « Les élites politique d'origine maghrébine en France et la crise du Golfe », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, XXIX, 1990, pp.453-469.

Geisser Vincent, « La 'question musulmane' en France au prisme des sciences sociales. Le savant, l'expert et le politique », *Cahiers d'études africaines*, 206-207, 2012, pp.351-366.

Ginesy-Galano Mireille, *Les Immigrés hors de la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Paris, CIEMI / Harmattan, 1984.

Ginsburg Carlo, « Signes, traces, pistes. Racines d'un paradigme de l'indice », *Le débat*, 6, novembre 1980, pp.3-44.

Goffman Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 1991 (*Frame Analysis. An Essay of the Organization of Experience*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1974).

Gomes Charles P., « Les limites de la souveraineté. Les changements juridiques dans les cas d'immigration en France et aux Etats-Unis », *Revue française de science politique*, 50, 3, 2000, pp.413-438.

Gordon Milton, *Assimilation in American life: the Role of Race, Religion, and National Origins*, New York, Oxford University Press, 1964.

Gotman Anne, « Pourquoi l'hospitalité ? », *Ecarts d'identité*, 106, 2005, pp.6-17.

Gousseff Catherine, « L'élaboration des catégories nationales dans les recensements français au XIXe siècle (1851-1891) : quelques éléments d'interprétation », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.53-70.

Grange Juliette, « Que veut dire intégration ? Histoire d'une notion », in Ferry Vincent, Galloro Piero-D. & Noiriel Gérard, *20 ans de discours sur l'intégration*, Paris, L'Harmattan (« Forum-IRTS de Lorraine »), 2005, pp.41-47.

Granjon Marie-Christine, « Penser autrement avec Michel Foucault. La 'méthode historico-critique', usages théoriques, heuristiques et politiques : introduction », in Granjon Marie-Christine (dir.), *Penser avec Foucault. Théories critiques et pratiques politiques*, Paris, Karthala/CERI (« Recherches internationales »), 2005, pp.5-71.

Guelamine Faïza, « Les faces cachées de la 'différence culturelle'. La construction d'une altérité ambiguë chez les travailleurs sociaux », *Cahiers du Ceriem*, 8, décembre 2001, pp.9-21.

Guelamine Faïza, *Action sociale et immigration en France. Repères pour l'intervention*, Paris, Dunod, 2008 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 2000).

Guild Elspeth & Bigo Didier, « The Transformation of European Border Controls », in Ryan Bernard & Mitsilegas Valsamis, *Extraterritorial Immigration Control. Legal Challenges*, Brill, Martinus Nijhoff Publisher, 2010, pp.257-278.

Granjou Céline, « L'introduction de la traçabilité dans la filière de la viande bovine », *Cahiers internationaux de sociologie*, 115, 2003, pp.327-342.

Green Nancy L., « L'immigration en France et aux Etats-Unis. Historiographie comparée », *Vingtième siècle*, 29, 1991, pp.67-82.

Green Nancy L., « Classe et ethnicité, des catégories caduques de l'histoire sociale ? », in Lepetit Bernard (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel (« L'évolution de l'humanité »), 1995, pp.165-186.

Greenhalgh Susan, « The Social Construction of Population Science: an Intellectual, Institutional, and Political History of Twentieth-Century Demography », *Comparative Studies in Society and History*, 38, 1, 1996, pp.26-66.

Grémy Jean-Paul, « Les demandeurs d'asile en France en 1990 », *Sociétés Contemporaines*, juin 1991, 6, pp.127-156

Grémy Jean-Paul & Legoux Luc, « L'exploitation statistique des données administratives : l'exemple de la base informatique de l'OFPPRA », *Sociétés contemporaines*, 14-15, juin-septembre 1993, pp 43-57.

Groenendijk Kees, « La Nouvelle Politique d'intégration (NPI) aux Pays-Bas depuis 2002 », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, pp.113-129.

Groenendijk Kees, « Pre-departure Integration Strategies in the European Union: Integration or Immigration Policy? », *European Journal of Migration and Laws*, 13, 2011, pp.1-30.

Grunberg Gérard & Haegel Florence, « La dynamique du système partisan », in Grunberg Gérard & Haegel Florence (dir.), *La France vers le bipartisme ? La présidentialisation du PS et de l'UMP*, Paris, Presses de Science Po (« Nouveaux débats »), 2007, pp.11-42.

Grunberg Gérard, « Le parti d'Épinay : d'une rupture fantasmée à un réformisme mal assumé », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 13, janvier-avril 2011 ; disponible sur : <http://www.histoire-politique.fr/index.php?numero=13&rub=dossier&item=124>.

Guchteneire (de) Paul & Pécoud Antoine, « Les obstacles à la ratification de la Convention des Nations unies sur la protection des droits des travailleurs migrants », *Droit et société*, 75, 2010, pp.431-451.

Girard Alain, « Le premier âge de *Population* (1946-1962) », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1335-1347.

Guedj Denis, *L'empire des nombres*, Paris, La découverte, 2011.

Guigo Pierre-Emmanuel, '*Le chantre de l'opinion*'. *La communication de Michel Rocard de 1974 à 1981*, Paris, INA Éditions, 2013.

Guigo Pierre-Emmanuel, « Michel Rocard ou la communication marginale », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 21, septembre-décembre 2013, disponible sur : <http://www.histoire-politique.fr/>

Guillaumin Colette, « Immigrationsauvage », *Mots*, 8, 1984, pp.43-51.

Guillemin Alain, « 'Doucement, c'est tout de même une femme'. Remarques sur le statut de la violence dans les manifestations paysannes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, juin 1984, pp.42-48.

Guimezanes Nicole, « Le droit d'asile en France. Entre la vocation d'accueil de la France et les réalités économiques et sociales », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.70-79.

Guiraudon Virginie, *Les politiques d'immigration en Europe. Allemagne, France, Pays-Bas*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2000.

Guiraudon Virginie, « The Constitution of European Immigration Policy Domain: a Political Sociology Approach », *Journal of European Public Policy*, 10, 2, 2003, p.263-282.

Guiraudon Virginie, « Construire une politique européenne de lutte contre les discriminations : l'histoire de la directive 'Race' », *Sociétés contemporaines*, 53, 1, 2004, pp.11-32.

Guiraudon Virginie, « Les politiques de gestion des frontières et de l'immigration », in Borraz Olivier & Guiraudon Virginie, *Politiques publiques (Tome 1 : la France dans la gouvernance européenne)*, Paris, Presses de Sciences Po (« Académique »), 2008, pp.173-194.

Gusfield Joseph R., « Constructing the Ownership of Social Problems : Fun and Profit in the Welfare State », *Social Problems*, 36, 5, December 1989, pp.431-441.

Gusfield Joseph R. (entretien avec), « Action collective et problèmes publics », in Cefaï Daniel & Pasquier Dominique (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF (« CURAPP ») 2003, pp.63-78.

## H

Hache Emilie, « La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale », *Raisons politiques*, 28, 4, 2007, pp.49-65.

Hacking Ian, *Entre science et réalité. La construction sociale de quoi ?*, Paris, La Découverte, 2001 (*The Social Construction of What ?*, Cambridge, Harvard University Press, 1999).

Hacking Ian, *The Taming of chance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990

Haegel Florence, « Jacques Chirac candidat 'naturel' (et métamorphosé) du RPR ? », in Perrineau Pascal & Ysmal Colette (dir.), *Le vote de crise. L'élection présidentielle de 1995*, Paris, Presses de Science Po (« Chroniques électorales »), pp.95-111.

Haegel Florence, *Les droites en fusion. Transformations de l'UMP*, Paris, Presses de Science Po (« Société en mouvement »), 2012.

Hajjat Abdellali, *Les frontières de l'« identité nationale ». L'injonction à l'assimilation en France métropolitaine*, Paris, La découverte (« sciences humaines »), 2012.

Hajjat Abdellali & Mohammed Marwan, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le 'problème musulman'*, Paris, La découverte (« cahiers libres »), 2013.

Hall Peter A., Talor Rosemary C.R., « La science politique et les trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 47, 3-4, juin-août 1997, pp.469-496.

Hammar Tomas, *European Immigration Policy. A Comparative Study*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

Hames Constant, « Islam et structures sociales chez les immigrés soninke en France », *Social Compass*, XXVI, 1, 1979, pp.87-98.

Hames Constant, « La Construction de l'islam en France : du côté de la presse », *Archives de sciences sociales des religions*, 68, 1989, pp.79-92.

Hamzaoui Ouassim, *Mise en perspective de la question musulmane en France*, Mémoire de 3<sup>ème</sup> année, sous la direction de Ihl Olivier & Veitl Philippe, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 2005.

Hassenteufel Patrick, « Où en est le paradigme corporatiste ? », *Politix*, 3, 12, 4<sup>ème</sup> trimestre 1990, pp.75-81.

Hassenteufel Patrick & Smith Andy, « Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques 'à la française' », *Revue française de science politique*, 52, 1, 2002, pp.53-73.

Hayward Jack & Klein Rudolf, « Grande Bretagne : de la gestion publique à la gestion privée du déclin économique », in Jobert Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1994, pp.87-117.

Hecht Jacqueline, « L'idée de dénombrement jusqu'à la Révolution », in Affichard Joëlle, *Pour une histoire de la statistique (T.1 « Contributions »)*, Paris, Economica, 1987 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1977), pp.21-81.

Heinich Nathalie, *La sociologie de Norbert Elias*, La découverte (« Repères »), 2002.

Helly Denise, « La légitimité en panne ? Immigration, sécurité, cohésion sociale, nativisme », *Cultures & conflits*, 74, été 2009, pp.11-62.

Héran François, *Le temps des immigrés. Essai sur le destin de la population française*, Paris, Seuil (« La République des idées »), 2007.

Hilgartner Stephen & Bock Charles L., « The Rise and Fall of Social Problems: A Public Arenas Model », *American Journal of Sociology*, 94, 1, July 1998, pp.53-78.

Hmed Choukri & Siméant Johanna, « Les 'sans-papiers' », in Crettiez Xavier & Sommier Isabelle (dir.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestations*, Paris, Michalon, 2006, pp.363-376.

Hmed Choukri, « Les mouvements d'immigrés », in Crettiez Xavier & Sommier Isabelle (dir.), *La France rebelle. Tous les mouvements et acteurs de la contestation*, Paris, Michalon, 2006, pp.399-415.

Hmed Choukri, « 'Tenir ses hommes'. La gestions des étrangers 'isolés' dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie », *Politix*, 19, 76, 2006, pp.11-30.

Hmed Choukri, « Contester une institution dans le cas d'une mobilisation improbable. La "grève des loyers" dans les foyers Sonacotra dans les années 1970 », *Sociétés contemporaines*, 65, avril 2007, pp.55-81.

Hmed Choukri & Laurens Sylvain, « Editorial en marge des sirènes du 'post-post...'. Un travail collectif sur la fabrique des catégories et l'invention de l'immigration », *Agone*, 40, 2008, pp.7-14.

Hmed Choukri, « 'Sonacotra cédera !' La construction collective d'une identité collective à l'occasion de la grève des loyers dans les foyers de travailleurs migrants (1973-1981) », *Agone*, 40, 2008, pp.81-94.

Hmed Choukri, « Les grèves de loyers dans les foyers Sonacotra : premier mouvement immigré ? », in Artières Philippe & Zancarini-Fournel Michelle (dir.), 68. *Une histoire collective*, La Découverte, (« Cahiers libres »), Paris, 2008, pp.725-728.

Hobsbawn Eric, « Inventing traditions », *Enquête*, 2, 1995, pp.171-189.



Hodgson Dennis, « Demography as Social Science and Policy Science », *Population and Development Review*, 9, 1, March 1983, pp.1-34.

Hollifield James F., « Migrants ou citoyens : la politique de l'immigration en France et aux Etats-Unis », *Revue européenne de migrations internationales*, 6, 1, 1990, pp.159-183.

Hollifield James F., « Entre droit et marché », in Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1993, p.59-87.

Holzmann Robert & Jorgensen Steen, « Social Protection as Social Risk Management: Conceptual Underpinnings for the Social Protection Sector Strategy Paper », *Journal of International Development*, 11, 7, 1999, pp.1005-1027.

Holzmann Robert & Jorgensen Steen, « Social Risk Management: A New Conceptual Framework for Social Protection, and Beyond », *International Tax and Public Finance*, 8, 4, 2001, pp.529-556.

Holzmann Robert, Sherburne-Benz Lynne & Tesliuc Emil, « Gestion du risque social : la Banque mondiale et la protection sociale dans un monde en voie de mondialisation », *Tiers-Monde*, 44, 175, pp.501-526.

Honneth Axel, *La Lutte pour la reconnaissance*, Paris Cerf, 2000 (édition originale allemande, 1992).

Horowitz Donald & Noiriel Gérard, *Immigrants in Two Democracies : French and American Experiences*, New York, New York University Press, 1992.

Horvath Robert A., « De Christophe Bernoulli à Achille Guillard : les tentatives de création d'une discipline démographique autonome au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », *Population*, 35, 4-5, 1980, pp. 893-909.

Hourmant François, *Le désenchantement des clercs. Figures de l'intellectuel dans l'après-68*, Paris, Presses Universitaires de Rennes (« Res publica »), 1997.

Huysmans Jef, « Dire et écrire la sécurité : le dilemme normatif des études de sécurité », *Cultures & Conflits*, 31-32, 1998, pp.177-202.

Huysmans Jeff, « The European Union and the Securitization of Migration », *Journal of Common Market Studies*, 38, 5, 2000, pp.751-777.

## I

Ignazi Piero, « Un nouvel acteur politique », in Mayer Nonna & Perrineau Pascal, *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de Sciences Po (« Références académiques »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. mise à jour /1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.63-80.

Ihl Olivier & Kaluszynski Martine, « Pour une sociologie historique des sciences de gouvernement », *Revue française d'administration publique*, 102, avril-juin 2002, pp.229-243.

Ihl Olivier, Kaluszynski Martine & Pollet Gilles (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Economica (« Etudes politiques »), 2003.

Ihl Olivier, Kaluszynski Martine & Pollet Gilles, « Introduction. Pour une socio-histoire des sciences de gouvernement », in Ihl Olivier, Kaluszynski Martine & Pollet Gilles (dir.), *Les sciences de gouvernement*, Economica (« Etudes politiques »), 2003, pp.1-21.

Ihl Olivier, « *Objetividad de Estado*. Sur la science de gouvernement des Chicago Boys dans le Chili de Pinochet », *Revue internationale de politique comparée*, 19, 3, 2012, pp.67-88.

Ion Jacques & Ravon Bertrand, « Institutions et dispositifs », in Ion Jacques (dir.), *Le travail social en débat(s)*, Paris, La découverte (« Alternatives sociales »), 2005, pp.71-85.

Israël Giorgio, *La mathématisation du réel. Essai sur la modélisation mathématique*, Paris, Seuil, 1996.

Israël Liora, « Faire émerger le droit des étrangers en le contestant, ou l'histoire paradoxale des premières années du GISTI », *Politix*, 16, 62, deuxième trimestre 2003, pp.115-143.

## **J**

Jacob Steve, « La volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 55, 5, 2005, pp.835-864.

Jacobs Dirk & Rea Andrea, « Construction et importation des classements ethniques. Construction et importation des classements ethniques. Allochtones et immigrés aux Pays-Bas et en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 2, 2005, pp.35-59.

Jacquelot Fanny, « Les garanties nationales et supranationales des étrangers en matière de droits sociaux », in Di Manno Thierry & Elie Marie-Pierre (dir.), *L'étranger : sujet du droit et sujet de droits*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp.259-283.

Jacquin Daniel, « Face au racisme populaire », *Revue française des affaires sociales*, hors-série, décembre 1992, pp.161-171.

Jaffré Jérôme, « Les élections législatives du 16 mars 1986. La défaite de la gauche et les progrès du parti socialiste », *Pouvoirs*, 38, 1986, pp.145-157.

Jaffré Jérôme, « Les surprises de la droite », in Duhamel Olivier, Dupoirier Elisabeth & Jaffré Jérôme (dir.) *SOFRES – Opinion publique*, Paris, Gallimard, 1986, pp.57-66.

Jaffré Jérôme, « France au centre, victoires socialistes », *Pouvoirs*, 47, 1988, pp.157-181.

Jamous Haroun, « De l'intégration aux 'patries imaginaires' », *Sociétés contemporaines*, 37, 2000, pp.71-88.

Jeanpierre Laurent, « Une sociologie foucauldienne du néo-libéralisme est-elle possible ? », *Sociologies et sociétés*, 2, 2006, pp.87-111.

Jellab Aziz, « La mission locale face aux jeunes. Quelle socialisation pour quelle insertion ? », *Cahiers internationaux de sociologie*, CII, janvier-juillet 1997, pp.85-106.

Jobert Bruno, « L'essentiel est le résidu (bis). Pour une critique de l'analyse systémique stratégique », *Revue française de sociologie*, XVII, 4, 1976, pp.633-640.

Jobert Bruno, *Le social en plan*, Paris, Les Editions Ouvrières (« Politiques sociales »), 1981.

Jobert Bruno & Leca Jean, « Le dépérissement de l'État. À propos de L'acteur et le système de Michel Crozier et Ehrard Friedberg », *Revue française de science politique*, 30, 6, 1980, pp.1125-1180.

Jobert Bruno, « L'Etat en action. L'apport des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 35, 4, 1985, pp.654-682.

Jobert Bruno, « Les politiques sociales et sanitaires », in Grawitz Madeleine & Leca Jean (dir.), *Traité de science politique* (tome 4 : *Les politiques publiques*), Paris, PUF, 1985, pp.301-342.

Jobert Bruno, « Introduction : le retour du politique », in Jobert Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, Harmattan (« logiques politiques »), 1994, pp.9-20.

Jobert Bruno & Théret Bruno, « France : la consécration républicaine du néo-libéralisme », in Jobert Bruno (dir.), *Le tournant néo-libéral en Europe*, Paris, Harmattan, (« Logiques politiques »), 1994, pp.21-85.

Jobert Bruno, « La régulation politique : le point de vue d'un politiste », in Commaille Jacques & Jobert Bruno (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, L.G.D.J. / Maison des Sciences de l'Homme (« droit et société »), 1998, pp.119-144.

Jobert Bruno, « Le retour tâtonnant de l'État », in d'Arcy François & Rouban Luc (dir.), *De la V<sup>e</sup> République à l'Europe. Hommage à Jean-Louis Quermonne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, pp.315-328.

Jobert Bruno, « Le mythe de la gouvernance dépolitisée », in Favre Pierre, Hayward Jack & Schemeil Yves (dir.), *Être gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp.273-285.

Jouanneau Solène, *Les imams de France. Une autorité religieuse sous contrôle*, Paris, Agone, (« L'ordre des choses »), 2013.

Jouet Françoise, *Le bon usage du mot « crise ». L'emploi du mot « crise » dans la presse quotidienne nationale*, Thèse de science politique sous la direction de Frédéric Bon, Institut d'Etudes politique de Grenoble/Université des sciences sociales de Grenoble, 1984.

Jucobin Anne-Claire, « L'État 'statistique', l'objectivité et la transparence », *Objets & Communications (Médiation Et Information)*, 28, décembre 2008, pp.141-148.

Juhem Philippe, *SOS-Racisme : histoire d'une mobilisation « apolitique ». Contribution à une analyse des transformations des représentations politiques après 1981*, thèse de science politique sous la direction de Bernard Lacroix, Université de Nanterre, 1998.

Juhem Philippe, « La participation des journalistes à l'émergence des mouvements sociaux. Le cas de SOS-Racisme », *Réseaux*, 1999, 17, 98, pp.119-152.

Julia Dominique, « La République, l'Eglise et l'immigration. La laïcité dans l'histoire », *Le débat*, 58, janvier-février 1990, pp.34-37.

Julien-Laferrière François, « La loi Villepin relative au droit d'asile », *Regards sur l'actualité*, 299, mars 2004, pp.29-40.

Julliard Jacques, *Les gauches françaises (1762-2012) : Histoire, politique et imaginaire*, Paris, Flammarion, 2012.

## K

Kaluszynski Martine & Wahnich Sophie, « Introduction. L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation » et « Historiciser la science politique », in Kaluszynski Martine & Wahnich Sophie (dir.), *L'Etat contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1998, pp.11-15 et pp.17-33.

Kaluszynski Martine, « Sous les pavés le droit : le Mouvement critique du droit ou quand le droit retrouve la politique », *Droit et société*, 76, 2010, pp.523-541.

Kaluszynski Martine & Payre Renaud, « Des savoirs de gouvernement en circulation(s) (introduction) », in Kaluszynski Martine & Payre Renaud, *Savoirs de gouvernement. Circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013, pp.7-19.

Kaluszynski Martine & Payre Renaud, *Savoirs de gouvernement. Circulation(s), traduction(s), réception(s)*, Paris, Economica, 2013.

Karady Victor, « Durkheim et les débuts de l'ethnologie universitaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 74, septembre 1988, pp.23-32.

Karsenti Bruno, « La politique du dehors. Une lecture des cours de Foucault au Collège de France (1977-1979) », *Multitudes*, 22, 2005, pp.38-50.

Kastoryano Riva, « Définition des frontières de l'identité : Turcs musulmans », *Revue française de science politique*, 37, 6, décembre 1987, pp.833-855.

Kastoryano Riva, « Construction de communautés et négociation des identités. Les migrants musulmans en France et en Allemagne », in Denis-Constant Martin (dir.), *Comment dit-on nous en politique ?*, Paris, Presses FNSP, 1994, pp.229-243.

Keely Charles B., « How Nation-States Create and Respond to Refugee Flows », *International Migration Review*, 30, 4, Winter 1996, pp.1046-1066.

Kepel Gilles, *Les banlieues de l'islam. Naissance d'une religion en France*, Paris, Seuil (« Points Actuels »), 1991 (1<sup>ère</sup> éd. 1987).

Kepel Gilles, *À l'ouest d'Allah*, Paris, Seuil (« L'épreuve des faits »), 1994.

Keraudren Philippe, « Les personnels administratifs des conseils régionaux métropolitains », *Revue française de science politique*, 38, 4, 1988, pp.619-636.

Keyhani Narguesse, « Former pour dépolitiser. L'administration des immigrés comme cible de l'action publique », *Gouvernement & action publique*, 4, octobre-décembre 2012, pp.91-114.

Khosrokhavar Farhad & Vieille Paul, *Le discours populaire de la révolution iranienne*, Paris, Contemporanéité, 1990.

Khosrokhavar Farhad, *L'islam des jeunes*, Paris, Flammarion, 1997.

Kingdon John W., *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little, Brown and Co, 1984.

Kobelinsky Carolina, « 'Faire sortir les déboutés'. Gestion, contrôle et expulsion dans les centres pour demandeurs d'asile en France », *Cultures & conflits*, 71, automne 2008, pp.113-130.

Koopmans Ruud, Michalowski Ines & Waibel Stine, « Citizenship Rights for Immigrants : National Political Processes and Cross-National Convergence in Western Europe, 1980-2008 », *American Journal of Sociology*, 117, 4, January 2012, pp.1202-1245.

Koulberg André, *L'affaire du voile islamique*, Aix-en-Provence, Editions Fenêtre sur cour, 1991.

Krekels Barbara & Poulain Michel, « Population d'origine étrangère : la comparabilité internationale des concepts », *Espaces, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.257-270.

## **L**

Labbe Morgane, « Le projet d'une statistique des nationalités discuté dans les sessions du Congrès International de Statistique (1853-1876) », in Ronsin Francis, Le Bras Hervé & Zucker-Rouvillois Elisabeth (dir.), *Démographie et politique*, Quétigny, Editions universitaires de Dijon, 1997, pp.127-142.

Laborier Pascale & Trom Danny, « Introduction », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.5-22.

Laborier Pascale, « Historicité et sociologie de l'action publique », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.419-462.

Laborier Pascale & Lascoumes Pierre, « L'action publique comprise comme gouvernementalisation de l'Etat », in Meyet Sylvain, Naves Marie-Cécile & Ribemont Thomas (dir.), *Travailler avec Michel Foucault. Retours sur le politique*, Paris, Harmattan (« Cahiers politiques »), 2005, pp.37-62.

Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011.

Lacroix Bernard, « Ordre politique et ordre social. Objectivisme, objectivation et analyse politique », in Grawitz Madeleine & Leca Jean, *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, (T.1 : *La science politique, science sociale : l'ordre politique*), pp.469-565.

Lacroix Bernard, « L'importation de la référence sociologique dans les sciences politiques : éléments d'analyse réflexive », in Cohen Antonin, Lacroix Bernard & Riutort Philippe, *Les formes de l'activité politique. Eléments d'analyse sociologique XVIII<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2006.

Lacroix Bernard & Lagroye Jacques, « Introduction », in Lacroix Bernard & Lagroye Jacques (dir.), *Le président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses FNSP, 1992, pp.7-12.

Lagarde Paul, *La nationalité française*, Paris, Dalloz (« Manuel Dalloz de droit usuel »), 1975.

Lagroye Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po/Dalloz (« Amphithéâtre »), 1997 (3<sup>ème</sup> éd. revue et mise à jour).

Lagroye Jacques, François Bastien & Sawicki Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Presses FNSP / Dalloz, 2002 (4<sup>ème</sup> éd. revue et mise à jour), principalement le chapitre 7, « L'action publique », pp.501-551.

Lagroye Jacques, « Les processus de politisation », in Lagroye Jacques (dir.), *La politisation*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2003, pp.359-372.

Lagroye Jacques & Siméant Johanna, « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », in Favre Pierre, Hayward Jack & Schemeil Yves (dir.), *Être gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Science Po, 2003, pp.53-71.

Lahire Bernard, *L'invention de l'« illettrisme ». Rhétorique publique, éthique et stigmates*, Paris, La découverte (« textes à l'appui »), 1999.

Lahire Bernard, *L'esprit sociologique*, Paris, La découverte, (« Poche »), 2007.

Lamine Anne-Sophie, « Les foulards et la République », *Revue des sciences sociales*, 35, 2006, pp.154-165.

Lantz Ariane, « Quelques livres récents sur le Front national. Note critique », *L'Homme et la Société*, 131, janvier-mars 1999, pp.149-155.

Lapeyronnie Didier, *L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés*, Paris, PUF (« Sociologie d'aujourd'hui »), décembre 1993.

Larbiou Benoît, « Organiser l'immigration. Sociogenèse d'une politique publique (1910-1930) », *Agone*, 40, 2008, pp.41-60.

Lascoumes Pierre, « Foucault et les sciences humaines, un rapport de biais. L'exemple de la sociologie du droit », *Criminologie*, XXVI, 1, 1993, pp.35-50.

Lascoumes Pierre, « Rendre gouvernable : de la 'traduction' au 'transcodage'. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996, pp.325-338.

Lascoumes Pierre, « Les instruments d'action publique, traceurs de changement : l'exemple des transformations de la politique française de lutte contre la pollution atmosphérique (1961-2006) », *Politique et Sociétés*, 26, 2-3, 2007, pp.73-89.

Lascoumes Pierre, « La gouvernementalité : de la critique de l'Etat aux technologies du pouvoir », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.169-189.

Lascoumes Pierre & Depaigne Anne, « Catégoriser l'ordre public : la réforme du code pénal français de 1992 », *Genèses*, 27, juin 1997, pp.5-29.

Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po (« Nouveaux débats »), 2005.

Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, « L'action publique saisie par ses instruments », in Lascoumes Pierre & Le Galès Patrick, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Science Po (« Nouveaux débats »), 2005, pp.11-44.

Lassalle Didier, « La généralisation progressive du recueil de statistiques ethniques au Royaume-Uni », *Population*, 53, 3, 1998, pp.609-630.

Latour Bruno, *La science en action*, Paris, La découverte, 1989

Latour Bruno, *Aramis ou l'amour des techniques*, Paris, La découverte (« Textes à l'appui »), 1992.

Latour Bruno, « Si l'on parlait un peu politique ? », *Politix*, 15, 58, 2002, pp.143-165.

Latour Bruno, *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La découverte (« Poche »), 2006.

Latour Bruno, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La découverte (« Poche »), 2007.

Latour Bruno, « Pour un dialogue entre science politique et *science studies* », *Revue française de science politique*, 58, 4, 2008, pp.657-678.

Laurens Sylvain, *Hauts fonctionnaires et immigration (1962-1981). Socio-histoire d'une domination à distance*, thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Noiriel Gérard, EHESS, 2006.

Laurens Sylvain, « La noblesse d'Etat à l'épreuve de 'l'Algérie' et de l'après 1962. Contribution à l'histoire d'une 'cohorte algérienne' sans communautés de destins », *Politix*, 19, 76, 2006, pp.75-96.

Laurens Sylvain, « Le 'ministère symptôme' : retour sur 40 ans de bégaiement au sein de l'Etat français », *Savoir/Agir*, 2, décembre 2007, pp.21-30.

Laurens Sylvain, « L'immigration : une affaire d'Etats. Conversion des regards sur les migrations algériennes (1961-1973) », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, pp.33-53.

Laurens Sylvain, « 'Les Maliens à l'Elysée'. Chronique d'une visite forcée », *Agone*, 40, 2008, pp.95-107.

Laurens Sylvain, « '1974' et la fermeture des frontières. Analyse critique d'une décision érigée en *turning-point* », *Politix*, 21, 82, 2008, pp.69-94.

Laurens Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Belin (« Socio-histoires »), 2009.

Laurens Sylvain, « Les politiques publiques d'immigration », in Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La découverte (« Grands Repères »), 2009, pp.329-331.

Lazaridis Marie & Seksig Alain, « L'immigration à l'école. Evolution des politiques scolaires d'intégration », *Santé, société et solidarité*, 4, 1, 2005, pp.153-163.

Leca Jean, « La 'gouvernance' de la France sous la cinquième république. Une perspective de sociologie comparative », in d'Arcy François et Rouban Luc (dir.), *De la V<sup>e</sup> République à l'Europe. Hommage à Jean-Louis Quermonne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, pp.329-365.

Leca Jean & Muller Pierre, « Y-a-t-il une approche française des politiques publiques ? Retour sur les conditions de l'introduction de l'analyse des politiques publiques en France », in Giraud Olivier & Warin Philippe (dir.), *Politiques publiques et démocratie*, Paris, La Découverte, 2008, pp.35-72.

Lécuyer Bernard-Pierre, « Les idées et les mots », *Revue française de sociologie*, 8, 1, 1967, pp.77-85.  
Legavre Jean-Baptiste, « La 'bataille des comités de soutien' ou la droite en campagne », *Revue française de science politique*, 40, 6, 1990, pp.793-809.

Legavre Jean-Baptiste, « La 'neutralité' dans l'entretien de recherche. Retour personnel sur une évidence », *Politix*, 9, 35, 1996, pp.207-225.

Legavre Jean-Baptiste, « Les attractions de la sociologie », in Darras Eric & Olivier Philippe (dir.), *La science politique. Une et multiple*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2004, pp.155-179.

Legendre Pierre, « Ce que nous appelons le droit », *le débat*, 74, mars-avril 1993, pp.108-122.

Legoux Luc, « La demande d'asile en France : le pic de 1989 et la théorie de la dissuasion », *Revue européenne de migrations internationales*, 9, 2, 1993, pp.31-41.

Legoux Luc, *La crise de l'asile politique en France*, Paris, Ceped, (« Les Etudes du Ceped »), 1995.

Lemieux Cyril, « Une critique sans raison ? L'approche bourdieusienne des médias et ses limites » in Lahire Bernard (dir.), *Le travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*, Paris, La Découverte, pp. 205-229.

Lenoir Rémy, « Une bonne cause : les assises des retraités et des personnes âgées », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 52-53, 1984, pp. 81-87.

Lenoir Rémi, « Objet sociologique et problème social », in Champagne Patrick, Lenoir Rémi, Merllié Dominique & Pinto Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1996 (2<sup>ème</sup> éd. entièrement revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.52-100.

Lenoir Rémi, « L'invention de la démographie et la formation de l'Etat », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 108, 1, 1995, pp.36-61.

Lenoir Rémi, « La notion d'Etat chez Emile Durkheim et Michel Foucault », *Sociétés & Représentations*, 2, avril 1996, pp.252-273.

Lenoir Rémi, « La notion de contrôle social » et « Travailleurs sociaux et 'question sociale' : les éducateurs des services éducatifs auprès des tribunaux », *Sociétés & Représentations*, décembre 1997, pp.295-310 et pp.383-406.

Lenoir Rémi, *Généalogie de la « morale familiale »*, Paris, Seuil (« Liber »), 2003.

Lenoir Rémi, « Contrôle (du) social : la construction d'une notion et ses enjeux », *Informations sociales*, 126, août 2005, pp.6-15.

Lepetit Bernard (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel (« L'évolution de l'humanité »), 1995.

Lessana Charlotte, « Loi Debré : la fabrique de l'immigré », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.125-158.

Leveau Rémy & Wihtol de Wenden Catherine, « Evolution des attitudes politiques des immigrés maghrébins », *Vingtième siècle*, 7, juillet-septembre 1985, pp.71-83.

Leveau Rémy, « Présence musulmane en France », *Etudes*, 3, mai 1986, pp.589-602.

Leveau Rémy & Kepel Gilles (dir.), *Les musulmans dans la société française*, Paris, Presses FNSP, 1988.

Leveau Rémy, « Eléments de réflexion sur l'enquête 'Culture islamique et Attitudes Politiques dans l'Immigration Maghrébine en France' », in Etienne Bruno (dir.), *L'islam en France. Islam, Etat et Société*, CNRS (Collection « Annuaire de l'Afrique du Nord »), 1991 (1<sup>ère</sup> éd. 1990), pp.85-88.

Leveau Rémy & Schmidt Di Friedberg Ottavia, « Présence de l'islam en Europe », in Dierkens Alain (dir.), *Pluralisme religieux et laïcités dans l'Union européenne*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 1994, pp.123-140.

Lévi-Strauss Claude, *Race et histoire*, Paris, Albin Michel/UNESCO, 2001 (1<sup>ère</sup> éd. 1952).



Lévy Jacques, « Serendipity », *EspacesTemps.net*, 13 janvier 2004, disponible sur : <http://espacestemps.net/document519.html>.

Lewis Mary D., *Les frontières de la République Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Paris, Agone (« Contre-feux »), 2010 (*The Boundaries of the Republic. Migrant Rights and the Limits of Universalism in France, 1918-1940*, Stanford (California), Stanford University Press, 2007).

Le Bras Hervé & Todd Emmanuel, *L'invention de la France. Atlas anthropologique et politique*, Paris, Le livre de Poche (« Pluriel »), 1981.

Le Bras Hervé, *Les trois France*, Paris, Odile Jacob/Seuil, 1995 (2<sup>ème</sup> éd. refondue / 1986).

Le Bras Hervé, « L'impossible descendance étrangère », *Population*, 52, 5, 1997, pp.1173-1185.

Le Bras Hervé, « Les français de souche existent-ils ? », *Quaderni*, 36, automne 1998, pp.83-96.

Le Bras Hervé, *Le démon des origines. Démographie et extrême-droite*, Paris, Aube, 1998.

Le Bras Hervé (dir.), *L'invention des populations : biologie, idéologie et politique*, Paris, Odile Jacob, 2000.

Le Bras Hervé, *L'invention de l'immigré*, Paris, Aube, 2012.

Le Cour Grandmaison Olivier, « Colonisés-immigrés et 'périls migratoires' : origines et permanence du racisme et d'une xénophobie d'Etat (1924-2007) », *Cultures & Conflits*, 69, printemps 2008, pp.19-32.

Le Goff Jacques, « Derrière le foulard, l'histoire », *Le débat*, 58, janvier-février 1990, pp.21-33.

Le Goff Aymeric, « Le port du voile islamique dans le domaine scolaire en France et en Allemagne », *Revue internationale de droit comparé*, 2, 2005, pp.399-439.

Le Mée René, « De la naissance de la démographie historique à l'«enquête Henry» », *Population*, 50, 6, 1995 pp.1475-1487.

Le Quinio Alexis, « La liberté de mariage et les droits des étrangers », in Di Manno Thierry & Elie Marie-Pierre (dir.), *L'étranger : sujet du droit et sujet de droits*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp.189-208.

Liauzu Claude, « L'obsession des origines : démographie et histoire des migrations », *Mots*, septembre 1999, 60. pp.155-165.

Linhardt Dominique, « L'idée de l'Etat au point de vue de la nouvelle cosmopolitique, ou : équiper le collectif comme collectif », *Cosmopolitiques*, 8, décembre 2004, pp.124-135.

Linhardt Dominique, « L'État et ses épreuves. Éléments d'une sociologie des agencements étatiques », *Papiers de recherche du CSI*, 9, 2008, disponible sur : [http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/25/81/38/PDF/WP\\_CSI\\_009.pdf](http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/25/81/38/PDF/WP_CSI_009.pdf).

Linhardt Dominique, « L'embarras de la sociologie avec l'État. Groupes sociaux et collectifs politiques au prisme de l'argument pluraliste », *Raisons Pratiques*, 20, 2010, pp.295-329.

Linhardt Dominique, « Epreuves d'Etat. Une variation sur la définition wébérienne de l'Etat (avant-propos) », *Quaderni*, 78, printemps 2012, pp.5-22.

Linhardt Dominique & Muniesa Fabian, « Du ministère à l'agence. Etude d'un processus d'altération politique », *Politix*, 95, 2011, pp.73-102.

Lipsky, Michael, *Street-level Bureaucracy. Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russell Sage Foundation, 1980.

Livi Bacci Massimo, *La population dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Seuil (« Faire l'Europe »), 1999 (*La popolazione nella storia d'Europa*, Roma, Laterza (« Fare l'Europa »), 1998).

Lochak Danièle, *Etrangers : de quels droits ?*, Paris, PUF (« Politique d'aujourd'hui »), 1985.

Lochack Danièle, « La société civile : du concept au gadget », in CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 1986, pp.44-75.

Lochak Danièle, « L'immigration, une question trop sensible », in CURAPP, *Questions sensibles*, PUF, 1998, pp.245-261.

Lochak Danièle, « La loi sur la maîtrise de l'immigration : analyse critique », *Regards sur l'actualité*, 288, février 2003, pp.13-28.

Lochak Danièle, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liées à l'immigration », *Cultures & conflits*, 64, hiver 2006, pp.131-147.

Lochak Danièle, « Le Conseil d'Etat en politique », *Pouvoirs*, 123, 2007, pp.19-32.

Lochak Danièle, « Réflexions critiques sur une institution française », *Plein droit*, décembre 2011, disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article2540>.

Loraux Patrice, « Le souci de l'hétérogène », in Rotman Roger, *Au risque de Foucault*, Paris, Centre Georges Pompidou/Centre Michel Foucault, 1997, pp.31-39.

Lorcerie Françoise, « Les sciences sociales au service de l'identité nationale. Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 », in Denis-Constant Martin (dir.), *Comment dit-on nous en politique ?*, Paris, Presses FNSP, 1994, pp.245-281.

Lorcerie Françoise, « Les professionnels de l'école et l'affaire du voile : des personnels très partagés sur l'incrimination du voile », in Lorcerie Françoise (dir.), *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris, Harmattan, 2005, pp.73-94.

Lorcerie Françoise, « La 'loi sur le voile' : une entreprise politique », *Droit & Société*, 66, 2008, pp.53-74.

Loriaux Claude-Michel, *Réflexions sur les conditions de la recherche dans les sciences de la population et sur leurs apports à la compréhension de l'évolution des sociétés humaines*, Louvain, Presses universitaires de Louvain, 2005.

Lorien Joseph, Citron Karl & Dumont Serge, *Le système Le Pen*, Anvers, EPO, 1985.

Lorrain Dominique, Thoenig Jean-Claude & Urfalino Philippe, « Does Local Politics Matter? », *Politix*, 2, 7, 1989, pp. 115-123

## M

MacKenzie Donald A., *Statistics in Britain (1865-1930). The Social Construction of Scientific Knowledge*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1981.

Macleod Alex & Ricard-Guay Alexandra, « Quand on transforme une question sociale en problème de sécurité : immigration et discours sécuritaire en France et Grande-Bretagne », in Jouve Bernard & Roche Yann, *Des flux et des territoires. Vers un monde sans Etats ?*, Montréal, Presse Universitaire du Québec (« Géographie contemporaine »), 2006, pp.21-46.

McGarry John, « Demographic Engineering. The State-directed Movement of Ethnic Groups as a Technique of Conflict Regulation », *Ethnic and Racial Studies* 21, 4, 1998, pp.613-638.

Maguer Annie, « Les liens entre langue et nationalité : dans le parcours d'intégration », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.60-69.

Mahning Hans, « La question de 'l'intégration' ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés contemporaines*, 33-34, 1999, pp.15-38.

Mair Peter & Katz Richard S., « Party Organization, Party Democracy and the Emergence of the Cartel Party », in Mair Peter, *Party System Change. Approaches and Interpretation*, Oxford, Clarendon Press, 1997, pp.93-119.

Mair Peter, « Le changement des systèmes de partis », *Revue internationale de politique comparée*, 14, 2, 2007, pp.243-261.

Manceron Gilles, « Opinion publique et forces politiques : le débat dans le champ politique français », in Lorcerie Françoise (dir.), *La politisation du voile en France, en Europe et dans le monde arabe*, Paris, Harmattan, 2005, pp.65-71.

Mann Michael, *The Dark Side of Democracy. Explaining Ethnic Cleansing*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Marek Anna, *Le GISTI ou l'expertise militante*, mémoire de DEA de sociologie politique sous la direction de Gérard Noiriel, Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2001.

Marek Anna, « La création du Gisti » et « Le droit au service des luttes », *Plein droit*, 53-54, mars 2002, pp.9-11 et pp.39-42.

Marek Anna (propos recueillis par), « Des 'anciens' témoignent » (Gérard Moreau, Bruno Ehrmann et André Legouy), *Plein droit*, « Immigration : trente ans de combat par le droit », 53-54, mars 2002, pp.12-17.

Margairaz Michel & Rousso Henri, « Le plan, une affaire d'Etat ? Les responsables des commissions du I<sup>er</sup> au IX<sup>ème</sup> Plan », in Rousso Henri (dir.), *La planification en crises (1965-1985)*, Paris, IHTP/CNRS, 1987, pp.19-71.

Martiniello Marco & Simon Patrick, « Les enjeux de la catégorisation. Rapports de domination et luttes autour de la représentation dans les sociétés post-migratoires », *Revue européenne des migrations internationales*, 21, 2, 2005, pp.7-18.

Marzouki Meryem, « Fichiers : logique sécuritaire, politique du chiffre ou impératif gestionnaire ? », *Mouvements*, 62, avril-juin 2010, pp.85-98.

- Mary Philippe, « Les figures du risque et de l'insécurité. L'impact sur le contrôle », *Informations sociales*, 126, août 2005, pp.16-25.
- Masclat Olivier, « Une municipalité communiste face à l'immigration algérienne et marocaine. Gennevilliers, 1950-1972 », *Genèses*, 45, juin 2001, pp.150-163.
- Masclat Olivier, *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La dispute (« Pratiques politiques »), 2006.
- Mathiot Pierre, *Acteurs et politiques de l'emploi en France (1981-1993)*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2001.
- Mauger Gérard, « Les politiques d'insertion : une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2001, 136-137, pp.5-14.
- Mayaffre Damon, « L'histoire mot à mot. Les mots des migrations dans le discours politique traditionnel des années 1930 », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.159-171.
- Mayeur Jean-Marie, « La Démocratie d'inspiration chrétienne en France », in Lamberts Emiel (eds.), *Christian Democracy in the European Union (1945–1995). Proceedings of the Leuven Colloquium, November 15–18*, Leuven, Leuven University Press, 1995, pp.79-92.
- Memmi Dominique, « Savants et maîtres à penser. La fabrication d'une morale de la procréation artificielle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 76-77, mars 1989, pp.82-103.
- Mercier Carine, « *Les Mots et les Choses* et *Surveiller et Punir* : deux histoires de la production de l'homme comme objet des sciences humaines », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.305-319.
- Merrien François-Xavier, « Etat et politiques sociales : contribution à une théorie 'néo-institutionnaliste' », *Sociologie du travail*, XXXII, 3, juillet-septembre 1990, pp.267-294.
- Messu Michel, « L'utilisation des services sociaux : de l'exclusion à la conquête d'un statut », *Revue française de sociologie*, XXX, 1, 1989, pp.41-55.
- Messu Michel, « L'Etat-providence et ses victimes », *Revue française de science politique*, 40, 1, 1990, pp.81-97.
- Messu Michel, « L'exclusion : une catégorisation sans objet », *Genèses*, 27, juin 1997, pp.141-161.
- Michalowski Ines, « Expansion ou disparition des dispositifs pour l'intégration des étrangers en Europe ? », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.131-142.
- Michalowski Ines, « Citizenship tests in five Countries: an Expression of Political Liberalism? », Discussion paper // Wissenschaftszentrum Berlin für Sozialforschung (WZB), Research Unit Migration, Integration, Transnationalization, SP IV 2009-702, 2009, pp.1-30, disponible sur : <http://hdl.handle.net/10419/49769>
- Michalowski Ines & Van Oers Ricky, « How Can We Categorise and Interpret Civic Integration Policies? », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 38, 1, January 2012, pp.163-171.
- Michel Hélène, « Histoires croisées et usages concurrents d'un dispositif public : la commission nationale des rapports locatifs (1982-1986) », in Laborier Pascale & Trom Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.183-203.

Michelat Guy, « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie*, XVI, 1975, pp.229-247.

Micoud André & Peroni Michel, « Le débat public dans sa 'vraie' dimension. Les auditions télévisées de la Commission de la Nationalité », in CRESAL, *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*, Actes du colloque CNRS-CRESAL de Saint-Etienne (13-14 mai 1992), Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1993, pp.315-338.

Miller Gérard, « Le 'clandestin' ou l'immigré des immigrants », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, p.13.

Miller Peter, « Governing by Numbers: Why Calculative Practices Matters », *Social Research*, 68, 2, Summer 2001, pp.379-396.

Mills-Affif Edouard, « L'islam à la télévision, les étapes de la médiatisation », *Cahiers de la Méditerranée*, 76, 2008, pp.123-134.

Milza Pierre, « Un siècle d'immigration étrangère en France », *Vingtième siècle*, 7, juillet-septembre 1985, pp.3-17.

Milza Olivier, « La gauche, la crise et l'immigration (années 1930-années 1980) », *Vingtième siècle*, 7, juillet-septembre 1985, pp.127-140.

Missika Jean-Louis, « Les médias et la campagne présidentielle : autour de la notion de 'fonction d'agenda' », *Études de communication*, 10, 1989, pp.41-46.

Money Jeannette, « Comparative Immigration Policy », in Denmark Robert Allen (ed.) *International Studies Encyclopedia*, West Sussex (UK), Wiley-Blackwell, 2010, available at: [http://www.isacomps.com/info/samples/comparativeimmigrationpolicy\\_sample.pdf](http://www.isacomps.com/info/samples/comparativeimmigrationpolicy_sample.pdf).

Moralès Véra, « Statut du réfugié et droit d'asile en France et en Espagne », in Di Manno Thierry & Elie Marie-Pierre (dir.), *L'étranger : sujet du droit et sujet de droits*, Bruxelles, Bruylant, 2009, pp.82-103.

Moreau Delphine, « 'Dispositifs de sécurité' et épidémie du sida », *Labyrinthe*, 22, pp.101-110.

Morel Stéphanie, *Ecole, territoires et identités : les politiques publiques françaises à l'épreuve de l'ethnicité*, Paris, Harmattan, 2002.

Morice Alain, « 'Choisis, contrôlés, placés'. Renouveau de l'utilitarisme migratoire », *Vacarme*, 14, hiver 2001, disponible sur : <http://www.vacarme.org/article68.html>.

Morice Alain, « Du SSAE à l'Anaem, une liquidation annoncée », *Plein droit*, 72, mars 2007, pp.8-15.

Morillon Anne, « Naturalisation et modes d'acquisition de la nationalité française du Code civil de 1804 à la loi du 22 juillet 1993 », *Cahiers du Ceriem*, 3, octobre 1998, pp.47-68.

Mouhoud El Mouhoub & Oudinet Joël, « Les déterminants des migrations dans l'Union européenne : une prime aux effets de réseaux », *Revue française des affaires sociales*, 58, 2, avril-juin 2004, pp.87-108.

Moulin Marie-France, *Machines à dormir*, Paris, Maspéro, 1976.

Mucchielli Laurent, « Sociologie *versus* anthropologie raciale. L'engagement des sociologues durkheimiens dans le contexte 'fin de siècle' (1885-1914) », *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, 1997, 21, pp.77-95.

Mucchielli Laurent, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte (« Textes à l'appui »), 1998.

Muller Pierre, « Les obstacles au changement : peut-on changer de politique agricole ? », *Économie rurale*, 171, 1986, pp.48-54.

Muller Pierre, Thoenig Jean-Claude, Duran Patrick, Majone Giandomenico & Leca Jean, « Forum : enjeux, controverses et tendances de l'analyse des politiques publiques », *Revue française de science politique*, 46, 1, 1996, pp.96-133.

Muller Pierre & Surel Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1998.

## N

Naïr Sami, « À propos de l'intégration », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.61-64.

Nay Olivier & Smith Andy (dir.), *Le gouvernement du compromis : courtiers et généralistes dans l'action politique*, Paris, Economica, 2004.

Neveu Erik, « L'approche constructiviste des 'problèmes publics'. Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de communication*, 22, 1999, pp.41-57.

Nicolas Fabien, « L'anthroposociologie en France (1886-1942) : l'émergence d'une doctrine raciale en dehors de l'extrême-droite », in Crépon Sylvain & Mosbah-Natanson Sébastien, *Les sciences sociales au prisme de l'extrême-droite*, Harmattan (« Cahiers politiques »), 2008, pp.99-132.

Nicolet Claude, *L'idée républicaine en France (1789-1924). Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »), 1982.

Nizard Lucien, « Les rapports de pouvoirs entre l'INSEE, la Direction de la Prévision et le Commissariat Général du Plan et leur évolution : un cas exemplaire ; l'élaboration du modèle physico-financier (FIFI) utilisé pour le 6<sup>e</sup> Plan », *Revue française d'administration publique*, 10, 1979, pp.381-408.

Noiriel Gérard, *Longwy. Immigrés et prolétaires*, Paris, PUF, 1984.

Noiriel Gérard, « L'histoire de l'immigration en France. Note sur un enjeu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 54, septembre 1984, pp.72-76.

Noiriel Gérard, « Immigration : le fin mot de l'histoire », *Vingtième siècle*, 7, juillet-septembre 1985, pp.141-150.

Noiriel Gérard, *Les ouvriers dans la société française*, Seuil (« Point histoire »), 2002 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1986).

Noiriel Gérard, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil (« Points Histoire »), 2006 (3<sup>ème</sup> éd. augmentée d'une nouvelle préface / 1<sup>ère</sup> éd. 1988).

Noiriel Gérard, « 'Ne tirez plus sur l'historien !' Sur quelques conditions préalables à un 'gai savoir' en sciences sociales », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.33-39.

Noiriel Gérard, « Pour une approche subjectiviste du social », *Annales*, novembre-décembre 1989, 6, pp.1435-1459.

Noiriel Gérard, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Hachette (« Pluriel »), 1998 (2<sup>ème</sup> éd. revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 1991).

Noiriel Gérard, *Les origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette (« Histoires »), 1999.

Noiriel Gérard, *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2001.

Noiriel Gérard, « Petite histoire de l'intégration à la française », *Le Monde diplomatique*, janvier 2002, pp.4-5.

Noiriel Gérard, *Penser avec, penser contre. Itinéraire d'un historien*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2003.

Noiriel Gérard, *Gens d'ici venus d'ailleurs. La France de l'immigration de 1900 à nos jours*, Paris, Editions du Chêne, 2004.

Noiriel Gérard (entretien avec), « 'Les apports et les rapports'. Une démarche critique et scientifique », *La Lettre de D.M.A. Associations des amis d'Abdelmalek Sayad*, 9 (« Abdelmalek Sayad : une grille de lecture »), novembre 2004, pp.9-11.

Noiriel Gérard (entretien avec), « Les Français d'abord : une invention républicaine », in Halpern Catherine & Ruano-Borbolan Jean-Claude, *Identité(s), L'individu, le groupe, la société*, Auxerre, Editions Sciences Humaines, 2004, pp.285-291.

Noiriel Gérard, *Introduction à la socio-histoire*, Paris, La découverte (« Repères »), 2006.

Noiriel Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme (XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle). Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.

Noiriel Gérard, « Introduction », in Noiriel Gérard (dir.), *L'identification. Genèse d'un travail d'Etat*, Paris, Belin (« Socio-histoires »), 2007.

Noiriel Gérard, *À quoi sert « l'identité nationale » ?*, Paris, Agone (« Passé et présent »), 2007.

Noiriel Gérard, « L'immigration : naissance d'un 'problème' (1881-1883) », *Agone*, 40, 2008, pp.15-40.

Noiriel Gérard (entretien avec), « Comment travailler sur le rapport entre État et population : l'ingénierie démographique à l'aune de la sociohistoire », *European Journal of Turkish Studies*, 7, 2008, disponible sur : <http://ejts.revues.org/2083>.

Notestein Frank W., « Reminiscences. The Role of Foundations, the Population Association of America, Princeton University and the United Nations in Fostering American Interest in Population Problems », *Milbank Memorial Fund Quarterly*, 49, 4, 1971, pp.67-85.

## O

Offerlé Michel, « Le vote comme évidence et comme énigme », *Genèses*, 12, 1993, pp.131-151.

Offerlé Michel, « L'électeur et ses papiers. Enquête sur les cartes et les listes électorales (1848-1939) », *Genèses*, 13, 1993, pp.29-53.

Offerlé Michel, « Étatsisations (introduction de dossier) », *Genèses*, 28, 1997, pp. 3-4.

Offerlé Michel, « L'histoire des politistes », in Favre Pierre & Legavre Jean-Baptiste (dir.), *Enseigner la science politique*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 1998, pp.203-216.

Offerlé Michel, « Haires et errances disciplinaires », in Déloye Yves & Voutat Bernard (dir.), *Faire de la science politique*, Paris, Belin (« Socio-histoire »), 2002, pp.255-264.

Offner Jean-Marc, « Flux », in Lévy Jacques & Lussault Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, Paris, 2003, pp.367-368.

Oger Claire, « Le foulard entre tchador et mantille : enquête de voisinage dans le tissu journalistique », *Langage et société*, 90, 1999, pp.29-55.

Ogien Albert, « La valeur sociale du chiffre. La quantification de l'action publique entre performance et démocratie », *Revue française de socio-économie*, 5, 1er semestre 2010, pp.19-40.

Oriol Paul, *Les immigrés devant les urnes. Le droit de vote des étrangers*, Paris, CIEMI/Harmattan (« Migrations et changements »), 1992.

Otero Marcelo, « La sociologie de Michel Foucault : une critique de la raison impure », *Sociologie et sociétés*, 38, 2, 2006, pp.49-72.

Overath Petra, « Entre interprétation de crises et scénarios de guerre. Les représentations de la politique de la population en France et en Allemagne (1870-1918) », in Laborier Pascale, Audren Frédéric, Napoli Paolo & Vogel Jakob (dir.), *Les sciences camérales : activités pratiques et histoire des dispositifs publics*, Paris, PUF/CURAPP, 2011, pp.421-436.

## **P**

Padioleau Jean-Gustave, « La lutte contre le tabagisme : action politique et régulation étatique de la vie quotidienne », *Revue française de science politique*, 27, 6, 1977, pp.932-959.

Paillat Paul, « Des cimes à la plume : Alfred Sauvy en quête de clarté », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1355-1365.

Palier Bruno & Surel Yves, « Le politique dans les politiques », *Espace Temps*, 76-77, 2001, pp.31-54.

Palier Bruno, « Gouverner le changement des politiques de protection sociale », in Favre Pierre, Hayward Jack & Schemeil Yves (dir.), *Être gouverné. Etudes en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003, pp.163-179.

Palier Bruno, « Un long adieu à Bismarck. Les évolutions de la protection sociale », in Palier Bruno, Hall Peter & Culpepper Pepper (dir.), *La France en mutations (1980-2005)*, Paris, Presses de Science Po (« Gouvernances »), 2006, pp.197-228.

Pariente Jean-Claude, *Le langage et l'individuel*, Paris, Armand Colin, 1973.

Passeron Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan (« Essais & Recherches »), 1991.

Passeron Jean-Claude & Revel Jacques, « Penser par cas. Raisonner à partir de singularités », in Passeron Jean-Claude & Revel Jacques, *Penser par cas*, Paris, EHESS (« Enquête »), pp.9-44.



Payre Renaud, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal : *La vie communale et départementale* (1923-1940) », *Revue française de science politique*, 53, 2, avril 2003, pp.201-218.

Payre Renaud & Vanneuville Rachel, « 'Les habits savants du politique'. Des mises en forme savante du politique à la formation de sciences de gouvernement », *Revue française de science politique*, 53, 2, avril 2003, pp.195-200.

Payre Renaud & Pollet Gilles, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, 55, 1, février 2005, pp.133-154.

Payre Renaud & Pollet Gilles, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La découverte, 2013.

Pelletier Denis, « L'école, l'Europe, les corps : la laïcité et le voile », *Vingtième Siècle*, 87, 2005, pp.159-176.

Penissat Etienne, *L'État des chiffres. Sociologie du service de statistique et des statisticiens du ministère du Travail et de l'Emploi (1945-2008)*, Thèse de sociologie sous la direction de Michel Offerlé, EHESS, 2009.

Penissat Etienne & Touchelay Béatrice, « Les statistiques du travail en revue (1906-1950) », *Courrier des statistiques*, 127, mai-août 2009, pp.21-28.

Penissat Etienne, « Genèse d'une direction de statistiques, d'études et d'animation de la recherche au Ministère du Travail et de l'Emploi : luttes interministérielles et redéfinition des savoirs légitimes au sein de l'État », communication à la section thématique 43 (Les 'sciences' dans l'Etat. Perspectives comparées) au Congrès de l'AFSP, Grenoble 2009, disponible sur : <http://www.congresafsp2009.fr/sectionthematiques/st43/st43penissat.pdf>.

Penissat Etienne, « Quantifier l'effet 'pur' de l'action publique : entre luttes scientifiques et redéfinition des politiques d'emploi en France », *Sociologie et sociétés*, 43, 2, 2011, pp.223-247.

Pellerin Hélène, « Regionalisation of Migration Policies and its Limits : Europe and North America Compared », *Third World Quarterly*, 20, 5, 1999, pp.995-1011.

Pellerin Hélène, « Vers un nouvel ordre migratoire », *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, 36, 2, June/juin 2003, pp.363-380.

Pellerin Hélène, « Les politiques migratoires : vers un changement de paradigme », *Centre Métropolis du Québec. Immigration et métropoles*, Working Paper 34, décembre 2008, pp.1-16, disponible sur : [http://www.im.metropolis.net/medias/wp\\_34\\_2008.pdf](http://www.im.metropolis.net/medias/wp_34_2008.pdf)

Pellerin Hélène, « De la migration à la mobilité : changement de paradigme dans la gestion migratoire. Le cas du Canada », *Revue européenne des migrations internationales*, 27, 2, 2011, pp.57-75.

Pelletier Willy, « L'invention du Pôle Emploi », in Bonelli Laurent & Pelletier Willy (dir.), *L'Etat démantelé*, Paris, La découverte/Le Monde diplomatique, 2010, pp.155-174.

Pénombre, *Si l'immigration nous était comptée. Nocturne du 22 octobre 1996*, hors-série, mars 1997 ; disponible sur [http://www.penombre.org/hors\\_serie/hs97\\_01.htm](http://www.penombre.org/hors_serie/hs97_01.htm) ; [http://www.penombre.org/hors\\_serie/hs97\\_02.htm](http://www.penombre.org/hors_serie/hs97_02.htm) ; [http://www.penombre.org/hors\\_serie/hs97\\_03.htm](http://www.penombre.org/hors_serie/hs97_03.htm).

- Pénombre, « Enquêtes et origine », *Lettre d'information de Pénombre*, numéro spécial, janvier 2002 :
- Peron Yves, « La contribution de l'INED à la formation de l'analyse démographique », *Population*, 50, 6, 1995 pp.1489-1497.
- Perotti Antonio & Thepaut France, « L'affaire du foulard islamique : d'un fait divers à un fait de société », *Migration-Société*, 2, 7, 1990, pp.61-82.
- Perraudeau Éric, « Le système des partis sous la Ve République », *Pouvoirs*, 99, 2001, pp.101-115.
- Petiot Geneviève, « Voile, tchador ou foulard ? Problèmes de dénomination dans des discours médiatiques », *Les Carnets du CEDISCOR*, 3, 1995, pp.43-62.
- Petiot Geneviève & Reboul-Touré Sandrine, « Le hidjab. Un emprunt autour duquel on glose », *Mots*, 82, 2006, pp.49-64.
- Pfohl Stephen, Schneider Joseph W. & Hazelrigg Lawrence E., « Invited Comments on Woolgar and Pawluch », *Social Problems*, 32, 3, February 1985, pp.228-237.
- Piché Victor, « Production/gestion de l'incertain : la migration internationale comme course à obstacles », Communication lors du Congrès de l'Association internationale des sociologues de langue française, Rabat (Maroc), 2-6 juillet 2012, pp.1-35, disponible sur : <http://oppenheimer.mcgill.ca/Production-gestion-de-l-incertain?lang=en>
- Pierson Paul « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *Jean Monnet Chair Paper*, 44, Florence, Institut Universitaire Européen / Centre Robert-Schuman, 1997.
- Pisier Evelyne, « Vous avez dit indépendantes ? Réflexions sur les AAI », *Pouvoirs*, 46, 1988, pp.71-83.
- Pitti Laure, « Grèves ouvrières *versus* luttes de l'immigration : une controverse entre historiens », *Ethnologie française*, 31, 3, 2001, pp.465-476.
- Pitti Laure, « Les 'Nord-Africains' à Renault : un cas de gestion coloniale de la main d'œuvre en métropole », *Bulletin de l'IHTP*, 83, juin 2004, disponible sur : <http://www.ihtp.cnrs.fr/spip.php%3Farticle333&lang=fr.html>
- Pitti Laure, « Une matrice algérienne ? Trajectoires et recompositions militantes en terrain ouvrier, de la cause de l'indépendance aux grèves d'OS des années 1968-1975 », *Politix*, 19, 76, 2006, pp.143-166.
- Pitti Laure, « Catégorisations ethniques au travail. Un instrument de gestion différenciée de la main d'œuvre », *Histoire & mesure*, XX, 3-4, 2008, pp.69-101.
- Plein droit*, 53-54 (« Immigration : trente ans de combat par le droit »), mars 2002.
- Plein droit*, 70 (« Le travail social auprès des étrangers (1) »), octobre 2006.
- Plein droit*, 72 (« Le travail social auprès des étrangers (2) »), mars 2007.
- Poinsot Marie, « Le mouvement associatif, un instrument au service des politiques publiques d'intégration ? », *Hommes & Migrations*, 1229, janvier-février 2001, pp.64-75.
- Poiret Christian, « L'inclusion des familles africaines en Ile-de-France : de la catégorie 'ethnique' aux groupes 'africains' », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.335-346.

Pollet Gilles, « La régulation au confluent des coalitions sociales et politiques : l'exemple de la structuration de l'«Etat social» français (1850-1950) », in Commaille Jacques & Jobert Bruno (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, L.G.D.J. / Maison des Sciences de l'Homme (« droit et société »), 1998, pp.329-359.

Pollet Gilles, « Nul ne sait de quoi le passé sera fait (conclusion) », in Buton François & Mariot Nicolas (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF/CURAPP, 2009, pp.191-206.

Ponty Janine, « Une intégration difficile : les Polonais en France dans le premier vingtième siècle », *Vingtième siècle*, 7, juillet-septembre 1985, pp.51-58.

Ponty Janine, *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de la Sorbonne, 1988.

*Population*, 53, 3, 1998, « La variable 'ethnie' comme catégorie statistique ».

Portelli Hugues, « L'intégration du Parti socialiste à la Cinquième République », *Revue française de science politique*, 34, 4-5, 1984, pp.816-827.

Porter Theodore M., *Trust in Numbers*, Princeton, Princeton University Press, 1995.

Portes Alejandro, Min Zhou, « The New Second Generation: Segmented Assimilation and Its Variants », *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 530, 1993, pp.74-96.

Portes Alejandro, Rumbaut Ruben G. (eds.), *Legacies : the Story of the Immigrant Second Generation*, Berkeley, University of California Press et New York, Russell Sage Foundation, 2001.

Pressat Roland, « L'INED à ses débuts : l'esprit Sauvy », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1349-1354.

Preuss-Laussinotte Sylvia, *Les fichiers et les étrangers au cœur des nouvelles politiques de sécurité*, Paris, LGDJ (« Bibliothèque de droit public »), 2000

Pütz Christine, « La présidentialisation des partis français », in Haegel Florence (dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Paris, Presses de Science Po (« Références / Fait politique »), 2007, pp.321-357.

Puzzo Catherine, « Aspects du discours politique français et britannique en matière de contrôle de l'immigration (1970-1986) », *Cahiers de l'URMIS*, 8, 2002, disponible sur : <http://urmis.revues.org/22?lang=en>

## **R**

Raffin Marcelo, « Pour une généalogie de la question des droits de l'homme », *Revue ASPECTS*, 1, 2008, pp.119-126.

Ramsden Edmund, « Social Demography and Eugenics in the Interwar United States », *Population and Development Review*, 29, 4, 2003, pp.547-594.

Rancière Jacques, « L'immigré et la loi du consensus », *Libération*, 12 juillet 1993.

Rancière Jacques, *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard (« Folio essais »), 2007 (2<sup>ème</sup> éd. refondue / 1998).

Rangeon François, « La société civile : histoire d'un mot », CURAPP, *La société civile*, Paris, PUF, 1986, pp.9-32.

Réa Andrea, « Laisser circuler, laisser enfermer : les orientations paradoxales d'une politique migratoire débridée en Europe », in Kobelinsky Carolina & Makaremi Chowra (dir.), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Croquant (« Terra »), 2009, pp.265-280.

Réa Andrea & Tripiier Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La découverte (« Repères »), 2003.

Renan Ernest, *Œuvres complètes* (T. 1), Paris, Calmann-Lévy, 1949.

Renard Didier, « Dire, faire, faire croire. Changements de vocabulaire et changements de politiques : la réforme des retraites en France », *Lien social et politique*, 41, 1999, pp.71-85.

Resweber Jean-Paul, « L'écriture de l'histoire. Michel Foucault et Michel de Certeau », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.275-289.

Revel Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Hautes Etudes/Gallimard-Le Seuil, 1996.

Revel Judith, « Michel Foucault : discontinuité de la pensée ou pensée du discontinu », *Le portique*, 13-14, 2004, pp.259-273.

Revel Judith, *Michel Foucault. Expériences de la pensée*, Paris, Bordas (« Philosophie présente »), 2005.

*Revue française de sociologie*, 49, 1, 2008, « L'usage des catégories ethniques en sociologie ».

Reynié Dominique, « Le regard souverain. Statistique sociale et raison d'Etat aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », in Lazzeri Christian & Reynié Dominique (dir.), *La Raison d'Etat : politique et rationalité*, Paris, PUF, 1992, pp.41-77.

Richard Jean-Luc, « Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés », *Economie et Statistique*, 316-317, 1998, pp.151-162.

Richard Jean-Luc, « Qu'est-ce qu'un Français ? », *Pour la science*, 24, juillet 1999, pp.22-27.

Richard Jean-Luc, « Démographie nationaliste et assignation ethnique : le message identitaire du 'national-populationnisme' », in Gil Roger, Burger Marcel, Morel Alain & Gaussoit Ludovic, *Identités. Actes du Colloque « Identités »*, Maison des Sciences de l'Homme et de la société/ Université de Poitiers (23-25 janvier 2002), CNRS, 2003, pp.469-482.

Rochefort Florence, « Foulard, genre et laïcité en 1989 », *Vingtième Siècle*, 75, 2002, pp.145-156.

Roman Joël, « Pour en finir avec l'intégration », *Ecarts d'identité*, 106, 2005, pp.31-36.

Roqueplo Philippe, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA (« Sciences en question »), 1996.

Rose Nicolas, « Governing by Numbers. Figuring out Democracy », *Accounting, Organizations and Society*, 16, 7, 1991, pp.673-692.

Rosenberg Clifford, « Une police de 'simple observation' ? Le Service actif des étrangers à Paris dans l'entre-deux-guerres », *Genèses*, 54, 2004, pp.53-75.

Rosenbloom David H. & Dolan Julie, « La bureaucratie représentative », *Revue française d'administration publique*, 118, 2006, pp.251-264.

Rosental Paul-André, « Histoire sociale et histoire des sciences sociales : de la démographie historique à l'histoire des populations », *Pour l'histoire des sciences de l'homme. Bulletin de la SFHSH*, 2002, 24, 2, pp.5-15.

Rosental Paul-André, *L'intelligence démographique : sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.

Rosental Paul-André, « La nouveauté d'un genre ancien : Louis Henry et la fondation de la démographie historique », *Population*, 58, 1, 2003, pp.103-136.

Rosental Paul-André, « Le premier monde de la recherche : la gestion du personnel par Alfred Sauvy dans l'INED des années 50 », *Genèses*, 51, 2003, pp.128-146.

Rosental Paul-André, « Frontières et rhétorique de l'acceptable dans les politiques migratoires. L'autocorrection politique des 'experts' en France au milieu du XXe siècle », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.38-49.

Rosental Paul-André, « Pour une histoire politique des populations » et « Géopolitique et Etat providence : le BIT et la politique mondiale des migrations dans l'entre-deux-guerres », *Annales*, 61, 1, 2006, pp.7-29 et pp.99-134.

Rosental Paul-André, « Jean Stoetzel, la démographie et l'opinion : autour des soixante ans de *Population* », 61, 1, 2006, *Population*, pp.31-43.

Rousso Henri (dir.), *La planification en crises (1965-1985)*, Paris, Editions du CNRS, 1987.

Roy Olivier, « Les immigrés dans la ville. Peut-on parler de tensions 'ethniques' ? », *Esprit*, 191, mai 1993, pp.41-53.

Rubio Vincent, « Psychologie des foules, de Gustave le Bon. Un savoir d'arrière-plan », *Sociétés*, 100, 2008, pp.79-89.

Rudder Véronique (de), « Désignation et origine : production sociale et production savante de l'«ethnique' », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.69-80.

Rumbaut Ruben G. & Portes Alejandro (eds.), *Ethnicities: Children of Immigrants in America*, Berkeley, University of California Press et New York, Russell Sage Foundation, 2001.

## **S**

Saada Emmanuelle, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *Genèses*, 53, décembre 2003, pp.4-24.

Sabbagh Daniel, « Discrimination positive et déségrégation. Les catégories opératoires des politiques d'intégration aux Etats-Unis », *Sociétés contemporaines*, 53, 2004, pp.85-99.

Safi Mirna, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47, 1, 2006, pp.3-48.

Safi Mirna, *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalités*, Thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Serge Paugam, EHESS, 2007.

Saint-Martin Denis, « Expertise », in Boussaguet Laurie, Jacquot Sophie & Ravinet Pauline, *Dictionnaire des politiques publiques*, 2014 (4ème éd.), pp.266-274.

Sala-Pala Valérie, *Politique du logement social et construction des frontières ethniques. Une comparaison franco-britannique*, Thèse de doctorat en science politique sous la direction de Patrick Le Galès, Université de Rennes I, 2005.

Salais Robert, Baverez Nicolas & Reynaud Bénédicte, *L'invention du chômage. Histoire et transformations d'une catégorie en France des années 1890 aux années 1980*, Paris, PUF, 1986.

Saroléa Sylvie, *Droits de l'homme et migrations. De la protection du migrant aux droits de la personne migrante*, Bruxelles, Bruylant, 2006.

Savart Claude, « De la laïcité », *Revue d'histoire de l'Église de France*, 78, 200, 1992. pp.137-149.

Sawicki Frédéric, « Les questions de protection sociale dans la campagne présidentielle française de 1988. Contribution à l'étude de la formation de l'agenda électoral », *Revue française de science politique*, 41, 2, 1991, pp.171-196.

Sawicki Frédéric & Mathiot Pierre, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 1) Caractéristiques sociales et filières de recrutement », *Revue française de science politique*, 49, 1, 1999. pp.3-30.

Sawicki Frédéric & Mathiot Pierre, « Les membres des cabinets ministériels socialistes en France (1981-1993) : recrutement et reconversion. 2) Passage en cabinet et trajectoires professionnelles », *Revue française de science politique*, 49, 2, 1999. pp.231-264.

Sayad Abdelmalek, « Les enfants illégitimes (1<sup>ère</sup> partie) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 25, 1979, pp.61-81.

Sayad Abdelmalek, « Les enfants illégitimes (2<sup>ème</sup> partie) », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, 1979, p.117-132.

Sayad Abdelmalek, « Etat, nation et immigration : l'ordre national à l'épreuve de l'immigration », *Peuples méditerranéens / Mediterranean Peoples*, 27-28, avril-septembre 1984, pp.187-205.

Sayad Abdelmalek, « Tendances et courants des publications en sciences sociales sur l'immigration en France depuis 1960 », *Current Sociology*, 32, 3, pp.219-304.

Sayad Abdelmalek, « 'Coûts' et 'profits' de l'immigration. Les présupposés politiques d'un débat économique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 61, mars 1986, pp.79-82.

Sayad Abdelmalek, « L'émigration algérienne à l'heure des ruptures », *Hommes & Migrations*, 1144, juin 1991, pp.54-57.

Sayad Abdelmalek, *L'immigration et les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck, 1991.

Sayad Abdelmalek, « Le mode de génération des générations 'immigrées' », *L'Homme et la société*, 111-112, 1994, pp.155-174.

Sayad Abdelmalek, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, 1182, décembre 1994, pp.8-14.

Sayad Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil (« Liber »), octobre 1999.

Schaut Christine, « Travail social et nouveaux dispositifs : entre tensions et redéfinitions », in Van Campenhoutd Luc, Cartuyvels Yves, Digneffe Françoise, Kaminski Dan, Mary Philippe & Réa

Andrea, *Réponses à l'insécurité. Des discours aux pratiques*, Bruxelles, Labor (« La Noria »), 2000, pp.129-151.

Schmidt Manfred G., « When Parties Matter: A Review of the Possibilities and Limits of Partisan Influence on Public Policy », *European Journal of Political Research*, 30, 1996, pp.155-183.

Schnapper Dominique, *La France de l'intégration. Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des sciences humaines »), 1991

Schnapper Dominique, « La nation et l'étranger », *Philosophie politique*, n°3, 1993, pp.89-96.

Schnapper Dominique, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard (« folio essais »), 2003 (2<sup>ème</sup> éd. augmentée d'un avant-propos / 1<sup>ère</sup> éd. 1994).

Schnapper Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard (« Folio actuel »), 2007.

Schnapper Dominique, « Les enjeux démocratiques de la statistique ethnique », *Revue française de sociologie*, 49, 1, janvier-mars 2008, pp.133-139.

Schneider William H., *Quality and Quantity. The Quest for Biological Regenerating in Twentieth-Century France*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

Schneider William H., « Hérité, sang et opposition à l'immigration dans la France des années 1930 », *Ethnologie française*, 24, 1994, pp.104-117.

Schor Paul, « Statistiques de la population et politique des catégories aux Etats-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle. Théories raciales et questions de population dans le recensement américain », *Annales de démographie historique*, 1, 2003, pp.5-21.

Schor Ralph, *L'opinion publique et les étrangers en France (1919-1939)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

Schor Ralph, « Racisme et xénophobie à travers la caricature française », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1<sup>er</sup> semestre 1988.

Schor Ralph, « Les mots pour le dire : le vocabulaire xénophobe dans l'entre-deux-guerres », *Hommes & Migrations*, 1154, mai 1992, pp.6-9.

Schor Ralph, « Parler des étrangers : les mots du Front National », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.117-137.

Schor Ralph, *Français et immigrés en temps de crise (1930-1980)*, Paris, Harmattan (« Populations »), 2004.

Schütz Alfred, *L'Etranger. Un essai de psychologie sociale* (suivi de *L'Homme rentre au pays*), Paris, Allia, 2003 (pour la traduction française / Kluwer Academic Publishers, 1996).

Schwartz Olivier, « L'empirisme irréductible (posface) », in Anderson Nels, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris, Nathan (« Essais et Recherches »), 1993, pp.265-308.

Schweber Libby, « L'échec de la démographie en France au XIX<sup>e</sup> siècle ? », *Genèses*, 29, 1997, pp.5-28.

Schweber Libby, *Disciplining Statistics: Demography and Vital Statistics in France and England, 1830-1885*, Durham, Duke University Press (« Politics, History, and Culture »), 2006.

Siblot Paul, « Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises », *Mots*, mars 1992, 30, pp.5-17.

Siblot Paul, « Quand la France se voile la face », in Basfao Kacem & Henry Jean-Robert, *Le Maghreb, l'Europe et la France*, Paris, CNRS Editions (« Etudes de l'Annuaire de l'Afrique du Nord »), 1992, pp.361-368.

Simon Patrick, « Le logement des immigrés », *Population & Sociétés*, 303, juillet 1995.

Simon Patrick, « Espace de vie des immigrés en France : une typologie », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.305-314.

Simon Patrick, « Nationalité et origine dans la statistique française. Les catégories ambiguës », *Population*, 53, 3, 1998, pp.541-568.

Simon Patrick, « L'immigration et l'intégration dans les sciences sociales en France depuis 1945 », in Dewitte Patrick (dir.), *Immigration et intégration : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1999, pp.82-95.

Simon Patrick, « Les sciences sociales françaises face aux catégories ethniques et raciales », *Annales de démographie historique*, 1, 2003, pp.111-130.

Simon Patrick & Stavo-Debaugue Joan, « Les politiques anti-discrimination et les statistiques : paramètres d'une incohérence », *Sociétés contemporaines*, 53, 2004, pp.57-84.

Simon Patrick, « L'immigration, construction de l'objet et production de statistiques », in Bekkar Rabia (dir.), *Ethnicité et lien social. Politiques publiques et stratégies résidentielles*, Paris, Harmattan (« Villes et Entreprises »), 2005, pp.201-231.

Simon Patrick, « La mesure des discriminations raciales : l'usage des statistiques dans les politiques publiques », *Revue internationale des sciences sociales*, 183, 1, 2005, pp.13-30.

Simon Patrick & Zappi Sylvia, « La politique républicaine de l'identité (éditorial) », *Mouvements*, 38, mars-avril 2005, pp.5-7.

Simon Patrick & Clément Martin, « Comment décrire la diversité des origines en France ? Une enquête exploratoire sur les perceptions des salariés et des étudiants », *Population & Sociétés*, 425, juillet-août 2006.

Simon Patrick, « Les statistiques, les sciences sociales françaises et les rapports sociaux ethniques et de 'race' », *Revue française de sociologie*, 49, 1, janvier-mars 2008, pp.153-162.

Simon Patrick, « Statistics, French Social Sciences and Ethnic and Racial Social Relations », *Revue française de sociologie*, 51, 5, 2010, pp.159-174.

Simon Patrick & Piché Victor, « Accounting for Ethnic and Racial Diversity: the Challenge of Enumeration », *Ethnic and Racial Studies*, 35, 8, august 2012, pp.1357-1365.

Simon Pierre, « Metz, un congrès à méditer », disponible sur : <http://www.jean-jaures.org/Le-Centre-d-archives-socialistes/Le-Congres-de-Metz/Metz-un-congres-a-mediter>.

Singer-Kerel Jeanne, « Conjoncture économique et politique française d'immigration (1952-1974) », in Bernard Philippe J., *Les travailleurs étrangers en Europe occidentale. Actes du Colloque organisé par la Commission Nationale pour les Etudes et les Recherches Interethniques Paris-Sorbonne, du 5 au 7 juin 1974*, Paris/La Haye, Mouton, 1976, pp.23-64.



Singer-Kerel Jeanne, « 'Protection' de la main d'œuvre en temps de crise », *Revue européenne de migrations internationales*, 5, 2, 1989, pp.7-27.

Singer-Kerel Jeanne, « Foreign workers in France 1891-1936 », *Ethnic and Racial Studies*, 14, 3, July 1991, pp.279-293.

Slama Serge, « Politique d'immigration : un laboratoire de la frénésie sécuritaire », in Mucchieli Laurent (dir.), *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, La découverte (« Sur le vif »), 2008, pp.64-76.

*Sociétés Contemporaines*, 53, 1, 2004, « La construction des discriminations »

Soubiran-Paillet Francine, « Défense des travailleurs immigrés et pratique de la sociologie au milieu des années 1970 », *Genèses*, 77, décembre 2009, pp.124-136.

Souchard Maryse, Wahnich Stéphane, Cuminal Isabelle & Wathier Virginie, *Le Pen, les mots. Analyse d'un discours d'extrême-droite*, Paris, Le Monde Editions, 1998.

Souloumiac Julien & Fossier Arnaud, « Passeron : entre Weber et Wittgenstein », *Tracés*, 4, 2003, pp.83-102, disponible sur : <http://traces.revues.org/3883?file=1>.

Soysal Yasemin Nuhoglu, *Limits of Citizenship: Migrants and Postnational Membership in Europe*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.

Spenlehauer Vincent, *L'évaluation des politiques, avatar de la planification*, thèse de science politique sous la direction de François d'Arcy, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 1998.

Spenlehauer Vincent, « Intelligence gouvernementale et sciences sociales », *Politix*, 12, 48, 4<sup>ème</sup> trimestre 1999, pp.95-128.

Spire Alexis, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 129, septembre 1999, pp.50-56.

Spire Alexis, « Un régime dérogatoire pour une immigration convoitée, les politiques française et italienne d'immigration/émigration », in Blanc-Chaléard Marie-Claude (dir.), *Les Italiens en France depuis 1945*, Presses Universitaires de Rennes/Génériques, 2003, pp.41-53

Spire Alexis, *Sociologie historique des pratiques administratives à l'égard des étrangers en France (1945-1975)*, thèse de sociologie sous la direction de Charles Suaud & Patrick Weil, Université de Nantes, 2003.

Spire Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des 'Français musulmans d'Algérie' en métropole », *Genèses*, 53, décembre 2003, pp.48-68.

Spire Alexis, *Etrangers à la carte : l'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

Spire Alexis, « D'une colonie à l'autre. La continuation des structures coloniales dans le traitement de la migration algérienne en France après 1945 » in Weil Patrick & Dufoix Stéphane (dir.), *L'esclavage, la colonisation et après...*, Paris, PUF, 2005, pp.387-407.

Spire Alexis & Merllié Dominique, « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le mouvement social*, 188, juillet-septembre 1999, pp.119-130.

Stavo-Debaugue Joan, « Prendre position contre l'usage de catégories ethniques dans la statistique publique. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique », in Laborier Pascale & Trom Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF, 2003, pp.293-327.

Stengers Isabelle, *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*, Paris, La découverte (« Poche Essais »), 2002 (2<sup>ème</sup> éd./1<sup>ère</sup> éd. 1997).

Sternhell Zeev, *La droite révolutionnaire (1885-1914). Les origines françaises du fascisme*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 1998 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1978)

Sternhell Zeev, *Ni droite ni gauche, l'idéologie fasciste en France*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 2012 (3<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 1983).

Stone Deborah A., « Causal Stories and the Formation of Policy Agendas », *Political Science Quarterly*, 104, 2, 1989, pp.281-300.

Strawson Peter Frederick, *Les Individus. Essai de métaphysique descriptive*, Paris, Le Seuil (« L'ordre philosophique »), 1973 (*Individuals: An Essay in Descriptive Metaphysics*, London, Methuen, 1959).

Studle Morgane, *L'interdiction du foulard islamique à l'école. Comment la loi s'est imposée comme nécessité ?*, Mémoire de 4<sup>ème</sup> année, sous la direction de Philippe Juhem, Institut d'Etudes Politiques de Strasbourg, 2009.

Supiot Alain, « La contractualisation de la société », texte prononcé le 22 février 2000 dans le cadre de l'Université de tous les savoirs, disponible sur : <http://www.inra.fr/dpenv/supioc43.htm#lag>.

Supiot Alain, « Un faux dilemme : la loi ou le contrat ? », *Droit social*, 1, janvier 2003, pp.59-71.

Suvarierol Semin, « Nation-Freezing : Images of the Nation and the Migrant in Citizenship Packages », paper for Interpretative Policy Analysis 2010 Grenoble, panel « Policy Analysis, Citizenship and Bio-politics », June 23-25, 2010.

## T

Tabarly Sylviane & Carnat Jean-Louis, « Flux », *Géococonfluences*, 2006, disponible sur : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/flux>

Taguieff Pierre-André, « La rhétorique du national-populisme : les règles élémentaires de la propagande xénophobe », *Mots*, 9, octobre 1984, pp.113-139.

Taguieff Pierre-André, « L'identité française et ses ennemis : le traitement de l'immigration dans le national-racisme français contemporain », *L'Homme et la société*, 77-78, 1985, pp.167-200.

Taguieff Pierre-André & Weil Patrick, « Immigration : 'fait national' et 'citoyenneté' », *Esprit*, 161, mai 1990, pp.87-102.

Taguieff Pierre-André, « L'introduction de l'eugénisme en France : du mot à l'idée », *Mots*, mars 1991, 26, pp. 23-45.

Taguieff Pierre-André, *Sur la nouvelle droite. Jalons d'une analyse critique*, Paris, Descartes et Cie, 1994.

Taguieff Pierre-André, « Eugénisme ou décadence ? L'exception française », *Ethnologie française*, 24, 1, 1994, pp.81-103.

Taguieff Pierre-André, « Face à l'immigration : mixophobie, xénophobie ou sélection. Un débat français dans l'entre-deux-guerres », *Vingtième Siècle*, 47, juillet-septembre 1995, pp.103-131.

Taguieff Pierre-André, « Un programme 'révolutionnaire' ? », in Mayer Nonna & Perrineau Pascal, *Le Front national à découvert*, Paris, Presses de Sciences Po (« Références académiques »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. mise à jour / 1<sup>ère</sup> éd. 1989), pp.195-225.

Taguieff Pierre-André & Tribalat Michèle, *Face au Front National. Arguments pour une contre-offensive*, Paris, La découverte, 1998.

Taguieff Pierre-André (entretien avec), « Le chercheur, l'extrême-droite et les sciences sociales », in Crépon Sylvain & Mosbah-Natanson Sebastien, *Les sciences sociales au prisme de l'extrême-droite*, Harmattan (« Cahiers politiques »), 2008, pp.47-72.

Taïeb Emmanuel, « Individuation et pouvoir politique. Une lecture de Foucault et d'Elias », *Labyrinthe*, 3, 22, 2005, pp.37-46.

Tandé Alexandre, « La notion de discrimination dans les débats et l'action publics : lecture de quatorze années de littérature frise française (1992-2005) », étude réalisée dans le cadre du programme Frontières – ANR 'nouvelles frontières de la société française' (dirigé par Didier Fassin ; Iris-CNRS-Inserm-EHESS-UP13), Paris, Terra-Editions (« Etudes ») janvier 2008, disponible sur : <http://www.reseau-terra.eu/article698.html>.

Tandé Alexandre, « La notion de discrimination dans les discours de l'action publique en France (1992-2005). Entre intégration et égalité des chances », *Informations sociales*, 148, 2008, pp.20-31.

Tavernier Yves & Cayrol Roland, « Sociologie des adhérents du Parti socialiste unifié », *Revue française de science politique*, 19, 3, 1969, pp.699-707.

Thébaud Françoise, « Le mouvement nataliste dans la France de l'entre-deux-guerres : l'alliance nationale pour l'accroissement de la population française », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin 1985, pp.276-301.

Théret Bruno, « Néo-libéralisme, inégalités sociales et politiques fiscales de droite et de gauche dans la France des années 1980. Identité et différences, pratiques et doctrines », *Revue française de science politique*, 41, 3, 1991, pp.342-381.

Théret Bruno, « Le 'Rawlsisme à la française. Le marché contre l'égalité démocratique », *Multitudes*, 2004, <http://multitudes.samizdat.net/Le-Rawlsisme-a-la-francaise-Le> (initialement : *Futur antérieur*, 8, hiver 1991)

Thévenot Laurent, « Une jeunesse difficile : les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26-27, mars-avril 1979, pp.3-18.

Thiesse Anne-Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil (« Points Histoire »), octobre 2001 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. mars 1999).

Thoenig Jean-Claude, « Présentation » et « L'analyse des politiques », in Grawitz Madeleine & Leca Jean (dir.), *Traité de science politique* (tome 4 : *Les politiques publiques*), Paris, PUF, 1985, pp.IX-XIX, et pp.1-59.

Thoenig Jean-Claude, « L'usage analytique du concept de régulation », in Commaille Jacques & Jobert Bruno (dir.), *Les métamorphoses de la régulation politique*, Paris, L.G.D.J. / Maison des Sciences de l'Homme (« droit et société »), 1998, pp.35-53.

Thoenig Jean-Claude & Friedberg Erhard, *La création des directions départementales de l'équipement. Phénomène de corps et réforme administrative*, Paris, CNRS/CSO, 1970.

Thomas William I. & Znaniecki Florian, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan (« Essais & Recherches / sciences sociales »), 1998 (*The Polish Peasant in Europe and America. Monograph of an Immigrant Group*, Boston, The Gorham Press, 1918-1920).

Tilly Charles, « L'Histoire à venir », *Politix*, 6, printemps 1989, pp.25-32.

Tilly Charles, « L'analyse historique des processus politiques », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.23-57.

Tissot Sylvie, « Identifier ou décrire les 'quartiers sensibles' ? Le recours aux indicateurs statistiques dans la politique de la ville », *Genèses*, 54, 2004, pp.90-111.

Tirera Lamine, *Du Commissariat général du plan au Centre d'analyse stratégique. Stratégie de réforme d'une administration de mission*, Paris, Harmattan, 2008.

Topalov Christian, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, Albin Michel (« L'évolution de l'humanité »), 1994.

Torny Didier, « La traçabilité comme technique de gouvernement des hommes et des choses », *Politix*, 44, 1998, pp.51-75.

Torpey John, « Aller et venir : le monopole étatique des 'moyens légitimes de circulation' », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.63-100.

Torpey John, *L'invention du passeport. Etats, citoyenneté et surveillance*, Paris, Belin (« Socio-histoire »), 2005.

Touchelay Béatrice, « L'INSEE. Histoire d'une institution », in Beaud Jean-Pierre & Prévost Jean-Guy (dir.), *L'Ère du Chiffre. Systèmes statistiques et traditions nationales / The Age of Numbers. Statistical Systems and National Traditions*, Saintes-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2000, notamment pp.159-163

Touchelay Béatrice, « L'émergence des statistiques du travail entre 1891 et 1967 ou la construction d'une réalité économique, politique et sociale. Note de synthèse du rapport de recherche », *Revue française des affaires sociales*, 61, 2, avril-juin 2007, pp.179-182.

Tournon Jean, « L'identité des sociétés artefacts : l'obsession d'unité en France et au Canada », in Greven-Borde Jean & Tournon Jean, *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, Paris, Harmattan (« Logiques politiques »), 2000, pp.121-136.

Trépos Jean-Yves, *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1996.

Tripier Maryse, « Immigration et dynamiques ouvrières », in Bouffartigue Paul (dir.), *Le retour des classes sociales. Inégalités, dominations, conflits*, Paris, La Dispute, 2004, pp.175-192.

Tripier Pierre, « Une sociologie pragmatique », in Thomas William I. & Znaniecki Florian, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan (« Essais & Recherches / sciences sociales »), 1998, pp.5-37.

## V

Vallat Colette, « Le talon d'Europe : sources, méthodes et catégories statistiques regardant les populations immigrées en Italie », *Espaces, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.271-283.

Valluy Jérôme, « Quelles sont les origines du ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ? (introduction) », *Cultures & conflits*, 69, printemps 2008, pp.7-18.

Valluy Jérôme, « Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude », *Cultures & conflits*, 69, printemps 2008, pp.81-110.

Valluy Jérôme, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit d'asile*, Paris, Croquant (« Terra »), 2009.

Van de Walle Etienne, « Les particularités de *Population* dans les thèmes traités et les méthodes utilisées », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1445-1456.

Van Outrive Lode, « Les savoirs universitaires et politiques sur la sécurité intérieure en Europe », *Cultures & conflits*, 31-32, 1998, pp.159-175.

Veitl Philippe, « À quoi pensent les experts ? Paroles d'experts et paroles sur l'expertise », in Dumoulin Laurence, La Branche Stéphane, Robert Cécile & Warin Philippe (dir.), *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*, Grenoble, PUG (« Symposium » hors-série), 2005, pp.15-35.

Véron Jacques, *Arithmétique politique : la démographie entre science et politique*, Paris, Seuil, 1993.

Veyne Paul, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil (« Points histoire »), 1996 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. augmentée 1978 (1971)).

Veyne Paul, *Foucault. Sa pensée, sa personne*, Paris, Livre de Poche (« biblio essais »), 2010 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 2008), pp.15-24.

Viet Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998.

Viet Vincent, « L'action sociale en direction de l'immigration. Un legs majeur de la guerre d'Algérie », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.80-89.

Volle Michel, *Histoire de la statistique industrielle*, Paris, Economica, 1982.

Voutat Bernard, « A propos de l'objet de la science politique : sens et non-sens d'une question récurrente », in Favre Pierre, Fillieule Olivier & Jobard Fabien (dir.), *L'atelier du politiste. Théories, actions, représentations*, Paris, La découverte/PACTE (« Recherches/Territoires du politique »), 2007, pp.35-57.

## W

Wahnich Sophie, « L'identification de l'étranger pendant la Révolution française », in Kaluszynski Martine & Wahnich Sophie (dir.), *L'Etat contre la politique. Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, Harmattan, 1998, pp.281-301.

Wallace Goodman Sarah, « Integration Requirements for Integration's Sake? Identifying, Categorising and Comparing Civic Integration Policies », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36, 5, May 2010, pp.753-772.

- Walters William (interview), « Globalization and Power : Governmentalization of Europe ? », *Foucault Studies*, 5, January 2008, pp.66-73.
- Wartelle Jean-Claude, « La Société d'Anthropologie de Paris de 1859 à 1920 », *Revue d'histoire des sciences humaines*, 10, 2004, pp.125-171.
- Weil Patrick (entretien avec), « Sur la politique française d'immigration », *Le débat*, 58, janvier-février 1990, pp.57-65.
- Weil Patrick, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », *Vingtième Siècle*, 47, juillet-septembre 1995, pp.77-102.
- Weil Patrick, « Georges Mauco, expert en immigration : ethnoracisme pratique et antisémitisme fielleux », in Taguieff Pierre-André (dir.), *L'antisémitisme de plume 1940-1944, études et documents*, Paris, Berg International Editeurs, 1999, pp.267-276.
- Weil Patrick, *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 2004 (2<sup>ème</sup> éd. refondue / 1<sup>ère</sup> éd. 1991).
- Weil Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Gallimard (« Folio histoire »), 2004 (2<sup>ème</sup> éd. revue et augmentée / 1<sup>ère</sup> éd. 2002).
- Weiner Myron & Teitelbaum Michael S., *Political Demography, Demographic Engineering*, New York/Oxford, Berghahn Books, 2001.
- Wieviorka Michel, *La France raciste*, Paris, Seuil (« L'épreuve des faits »), 1992.
- Wihtol de Wenden Catherine, *Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution*, Paris, Presses de la FNSP, 1988.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Immigration policy and the issue of nationality », *Ethnic and Racial Studies*, 14, 3, July 1991, pp.320-332.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Migrations et droits de l'homme », in Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1993, pp.159-181.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Migrations et droits de l'homme en Europe », *Etudes internationales*, 24, 1, 1993, pp.163-176.
- Wihtol de Wenden Catherine, « L'Europe migratoire au-delà des mots : frontières, citoyenneté, intégration, multiculturalisme », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp.109-116.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Le mouvement 'beur' et les institutions républicaines. Les trois âges de la vie associative », *Sociétés & Représentations*, décembre 1997, pp.201-211.
- Wihtol de Wenden Catherine & Leveau Rémy, *La bourgeoisie. Les trois âges de la vie associative issue de l'immigration*, Paris, CNRS Editions, 2001.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Ouverture et fermeture de la France aux étrangers. Un siècle d'évolution », *Vingtième siècle*, 73, janvier-mars 2002, pp.27-38.
- Wihtol de Wenden Catherine, « Les flux migratoires en France et en Europe. Un paysage en mutations », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.16-27.

Wihtol de Wenden Catherine, « Pluridisciplinarité et sciences sociales : point de vue d'un politologue sur les migrations internationales », in Rude-Antoine Edwige & Zaganianis Jean (dir.), *Croisée des champs disciplinaires et recherches en sciences sociales*, Paris, PUF-CURAPP/EDSHS, 2005, pp.51-62.

Wihtol de Wenden Catherine, « Trente ans d'accueil et d'intégration des étrangers en Europe », *Ecarts d'identité*, 106, 2005, pp.18-26.

Wihtol de Wenden Catherine, « Une tentative de politique d'immigration » et « Une logique de fermeture, doublée de la question de l'intégration », in Lequin Yves (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Paris, Larousse (« Bibliothèque historique »), 2006, pp.449-459 et pp.461-500.

Wihtol de Wenden Catherine, « L'intégration en France à la lumière de deux rapports du Haut Conseil à l'intégration », *Hommes & Migrations*, 1294, 2011, pp.19-23.

William Jean-Claude, « Le Conseil d'État et la laïcité. Propos sur l'avis du 27 novembre 1989 », *Revue française de science politique*, 41, 1, 1991, pp.28-58.

Willaime Jean-Paul, « La laïcité française au miroir du foulard », *Le Supplément*, juillet 1992, 181, pp.71-83.

Winter Jay, « Migrations, dynamiques démographiques et identité nationale », in Commissariat Général au Plan, *Immigration, marché du travail, intégration. Rapport du séminaire présidé par François Héran*, Paris, La documentation française, 2002, pp.135-142.

Woolgar Steve & Pawluch Dorothy, « Ontological Gerrymandering: The Anatomy of Social Problems Explanations », *Social Problems*, 32, 3, February 1985, pp.214-227.

## Y

Yavari-D'Hellencourt Nouchine, « 'Diabolisation' et 'normalisation' de l'islam. Une analyse du discours télévisuel en France », in Bréchon Pierre & Willaime Jean-Pierre, *Médias et religions en miroir*, Paris, PUF (« Politique d'aujourd'hui »), 2000, pp.63-91.

Ysmal Colette, « Histoire et archéologie. Note sur la recherche de Michel Foucault », *Revue française de science politique*, 22, 4, 1972, pp.775-804.

## Z

Zehraoui Ahsène, « Crise et immigration : évolution des problématiques », in Abou Sada Georges, Courault Bruno, Zeroulou Zaihia (dir.), *L'immigration au tournant. Actes du Colloque du GRECO 13 sur les mutations économiques et les travailleurs immigrés dans les pays industriels (Vaucresson, 28-30 janvier 1988)*, Paris, CIEMI / Harmattan (« Migrations & Changements »), 1990, pp.81-93.

Zehraoui Ahsène, « Un terrain et ses enjeux : l'exemple du contrat de connaissance », *Journal des anthropologues*, 77-78, 1999, disponible sur : <http://jda.revues.org/3086>.

Zimmermann Bénédicte, « Eléments pour une socio-histoire des catégories de l'action publique », in Laborier Pascale & Trom Danny, *Historicités de l'action publique*, Paris, PUF/CURAPP, 2003, pp.241-258.

Zolberg Aristide D., « Un reflet du monde. Les migrations internationales en perspective historique », in Badie Bertrand & Wihtol de Wenden Catherine (dir.), *Le défi migratoire. Questions de relations internationales*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 1993, pp.41-57.

## II – Documents et Archives

### 1. Documentation publique : rapports publics, littérature juridique et institutionnelle & archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat

- Archives parlementaires et textes juridiques

Loi 11696 du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, *Journal officiel* du 29 mars 1882.

Loi du 30 octobre 1886, dite « loi Goblet », sur l'organisation de l'enseignement primaire ; *Journal Officiel* du 31 octobre 1886.

Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, *Journal Officiel* du 11 décembre 1905).

Circulaires du 31 décembre 1936 et 15 mai 1937 prohibant toute forme de propagande, politique ou confessionnelle, dans les établissements scolaires, et tout autre forme de prosélytisme.

Ordonnance 45-2499 du 24 octobre 1945 portant création de l'Institut qui se substitue à la Fondation Française pour l'étude des problèmes humains, *Journal Officiel*, 25 octobre 1945, p.6896.

Décret 46-1432 du 14 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 32 et 33 de la loi de finances du 27 avril 1946 relatifs à l'institut national de la statistique et des études économiques pour la métropole et la France d'outre-mer, *Journal Officiel*, 15 juin 1946, p.5273.

Loi 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ; *Journal Officiel* du 8 juin 1951, p.6013.

Rapport 2685 de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, mentionné au procès-verbal de la réunion du 10 décembre 1976 ; Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Arrêt du Conseil d'Etat (Assemblée), 24 novembre 1978, GISTI et CGT.

Arrêt du Conseil d'Etat (Assemblée), 8 décembre 1978, GISTI, CFDT et CGT.

Cassin René & Waline Marcel, « Préface à la première édition », in Long Marceau, Weil Prosper, Delvolvé Pierre, Genevois Bruno, Braibant Guy, *Grands arrêts de la jurisprudence administrative*, Paris, Dalloz, 2011 (18<sup>ème</sup> édition / 1<sup>ère</sup> éd. 1956), pp.IV-VIII.

« Principes généraux du droit. Droit à une vie familiale normale » et « Traités internationaux. Interprétation. Compétence du juge administratif », in Long Marceau, Weil Prosper, Delvolvé Pierre, Genevois Bruno, Braibant Guy, *Grands arrêts de la jurisprudence administrative*, Paris, Dalloz, 2011 (18<sup>ème</sup> édition / 1<sup>ère</sup> éd. 1956), pp.606-618 et pp.666-673.

Loi 84-622 du 17 juillet 1984 portant modification de l'ordonnance 45-2658 du 2 novembre 1945 et du code du travail et relative aux étrangers séjournant en France et aux titres uniques de séjour et de travail, *Journal Officiel*, 19 juillet 1984, p.2324.

Décret 84-640 du 17 juillet 1984 instituant un Conseil national des populations immigrées, *Journal Officiel*, 20 juillet 1984, p.2353.

Décret 84-1080 du 4 décembre 1984 (qui impose le recours à la procédure d'introduction après accord préalable et visite médicale dans le pays d'origine).

Décret 85-455 du 23 avril 1985 modifiant le décret 84-640 du 17 juillet 1984 instituant un Conseil national des populations immigrées, *Journal Officiel*, 26 avril 1985, p.4823.

Circulaire du 11 mars 1986 (qui prévoit des modalités d'accueil visant à favoriser l'adaptation de ces familles aux conditions de vie en France).

Décret 86-382 du 12 mars 1986 portant organisation et fonctionnement de l'INED, *Journal Officiel*, 14 mars 1986 p.3962.



Déclaration de politique générale du gouvernement de Jacques Chirac, *Journal Officiel. Débats parlementaires, Assemblée nationale*, VIII<sup>e</sup> Législature, seconde session de 1985-1986, séance du 9 avril 1986, p. 90.

Costa-Lascoux Jacqueline, « La politique française de l'immigration : textes législatifs et réglementaires (1981-1986) », *Revue européenne des migrations internationales*, 2, 1, septembre 1986, pp.205-240.

Proposition de loi déposée le 22 mai 1987 (annexée à la séance du 4 juin 1987), tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration, *in* document écrit 815 de l'Assemblée nationale ; Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Arrêté du 9 juin 1987 déterminant les modalités d'élection des représentants du personnel au conseil scientifique de l'Institut national d'études démographiques.

Loi 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation, *Journal Officiel*, 14 juillet 1989, p. 8860.

Avis 346.893 du Conseil d'Etat, Assemblée générale, 27 novembre 1989, *Revue française de droit administratif*, 1990, pp.6-9.

Décret 89-881 du 6 décembre 1989 portant création du comité interministériel à l'intégration, *Journal Officiel*, 9 décembre 1989, p.15264.

Décret du 6 décembre 1989 portant nomination d'un secrétaire général à l'intégration, *Journal Officiel*, 9 décembre 1989, p.15270.

Circulaire du 12 décembre 1989 du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, *Actualité juridique du droit administratif*, 1990, pp.20-22.

Décret 89-912 du 19 décembre 1989 portant création d'un Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 23 décembre 1989, p.15978.

Avril Pierre & Gicquel Jean, « Chronique constitutionnelle française (4 octobre-31 décembre 1989) », *Pouvoirs*, 53, 1990, pp.163-194.

Décret du 28 février 1990 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 2 mars 1990, p.2640.

Décret du 28 février 1990 portant nomination du président du conseil d'administration et du directeur du Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, *Journal Officiel*, 2 mars 1990, p.2644.

Arrêté du 5 avril 1990 portant désignation des membres du comité de coordination à l'intégration, *Journal Officiel*, 7 avril 1990, p.4280.

Rapport d'information sur l'intégration des immigrés 1348 de l'Assemblée nationale déposé par Philippe Marchand le 11 mai 1990, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, la commission des affaires étrangères, la commission de la défense nationale et des forcées armées, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et la commission de la production et des échanges, en conclusion des travaux d'une mission d'information sur l'intégration des immigrés, Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

- Audition de Marceau Long le 10 janvier 1990, pp.105-134 ;
- Audition de Jean-Claude Barreau (président de l'OMI et de l'INED) le 17 janvier 1990, pp.150-163 ;
- Audition de Michel Yahiel (directeur du FAS) le 24 janvier 1990, pp.172-180 ;
- Audition de Stéphane Hessel accompagné de Claire Guignard Hamon le 31 janvier 1990, pp.181-203 ;
- Audition de François Dopffer (directeur de l'OFPPRA) le 31 janvier 1990, pp.204-217 ;
- Audition de Gérard Moreau le 14 mars 1990, pp.249-259 ;
- Audition d'Hubert Prévot le 24 avril 1990, pp.291-309.

Rapport de la commission de contrôle de la gestion du Fonds d'action sociale présidée par J.-M. Le Guen ; rapporteur Philippe San Marco ; document écrit 1718 ; archives de l'Assemblée Nationale, 1990.

Déclaration du Gouvernement sur l'immigration et l'intégration suivi d'un débat, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> séances du 22 mai 1990, IX<sup>ème</sup> Législature, (pp.1585-1645).

Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990, *in* document écrit 1366 de l'Assemblée nationale ; Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Loi 90-449 du 31 mai 1990, dite « Loi Besson », visant à la mise en œuvre du droit au logement, *Journal Officiel*, 2 juin 1990, p.6551.

Arrêt du Conseil d'Etat (Assemblée), 29 juin 1990, GISTI.

Décret 90-1074 du 28 novembre 1990 modifiant le décret 84-640 du 17 juillet 1984 instituant un Conseil national des populations immigrées, *Journal Officiel*, 4 décembre 1990, p.14900.

Décret 90-959 du 26 octobre 1990 relatif aux conditions de rémunération des collaborateurs du Haut Conseil à l'intégration et du secrétariat général à l'intégration, *Journal Officiel*, 28 octobre 1990, p.13084.

Arrêté interministériel du 26 octobre 1990 fixant les taux et modalités d'attribution des indemnités et vacances susceptibles d'être allouées aux collaborateurs du Haut Conseil à l'intégration et du secrétariat général à l'intégration, *Journal Officiel*, 28 octobre 1990 p.13085.

Rapport d'information 101 du Sénat déposé par Jacques Thyraud le 27 novembre 1990, au nom de la mission d'information commune chargée d'étudier les problèmes posés par l'immigration en France et de proposer les éléments d'une politique d'intégration.

Question écrite 49938 du député Jean-Marie Caro, en date du 11 novembre 1991, à Mme le Premier ministre sur la suite réservée au rapport du HCI, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration* ; réponse écrite 49938 d'Edith Cresson, Premier ministre ; *Journal Officiel*, 24 février 1992, pp.857-858.

Questions écrites 19084 et 21465 du député André Fosset, en date du 12 décembre 1991 et du 4 juin 1992, à M. le ministre des affaires sociales et de l'intégration concernant l'organisation des « Carrefours de l'intégration » ; réponse écrite 21465 de Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration ; *Journal Officiel*, 27 août 1992, p.1941.

Circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail, *Journal Officiel*, 27 septembre 1991, p.12606.

Circulaire DPM du 12 mars 1993 relative à la mise en place d'un dispositif départemental d'accueil.

Questions écrite 891 du député Rodolphe Désiré, en date du 13 mai 1993, à la ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé, de la ville, sur l'absence de représentants de la communauté antillo-guyanaise dans la liste des personnalités nommés pour constituer le Haut conseil à l'intégration ; réponse écrite 891 de Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé, de la ville ; *Journal Officiel*, 16 décembre 1993, pp.2395-2396.

Loi 93-933 du 22 juillet 1993 réformant le droit de la nationalité, *Journal officiel*, 23 juillet 1993, p.10342.

Loi 93-1027 du 24 août 1993 relative à la maîtrise de l'immigration et aux conditions d'entrée, d'accueil et de séjour des étrangers en France, *Journal officiel*, 29 août 1993, p.12196.

Décret du 7 février 1994 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 9 février 1994, p.2225.

Décret du 20 décembre 1995 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 21 décembre 1995, p.18496.

Décret 96-622 du 11 juillet 1996 modifiant le décret 89-881 du 6 décembre 1989 portant création du comité interministériel à l'intégration et le décret 89-912 du 19 décembre 1989 portant création d'un Haut conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 13 juillet 1996, p.10598.

Décret du 27 novembre 1996 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 27 novembre 1996, p.17257.

Décret du 16 avril 1997 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 17 avril 1997, p.5827.

Loi 97-396 du 24 avril 1997 portant diverses dispositions relatives à l'immigration, *Journal officiel*, 25 avril 1997, p.6268.

Décret du 19 octobre 1998 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 20 octobre 1998, p.15889.

Décret 99-211 du 17 mars 1999 modifiant le décret 89-912 du 19 décembre portant création d'un Haut conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 21 mars 1999, p.4239.

Décret du 26 mars 1999 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 28 mars 1999, p.4660.

Décret du 23 novembre 1999 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 24 novembre 1999, p.17417.

Décret du 23 octobre 2002 portant nomination au Haut Conseil à l'intégration, *Journal Officiel*, 24 octobre 2002, p.17618.

Circulaire DPM/ACII 2003-537 du 24 novembre 2003 relative à l'extension et à la généralisation du service public de l'accueil et des plans départementaux d'accueil des nouveaux arrivants, préparation des programmes régionaux d'insertion des populations immigrées ; non parue au *Journal Officiel*, disponible sur : <http://www.gisti.org/IMG/pdf/norsann0330691c.pdf>.

Premier ministre, *Rapport au Parlement : les orientations de la politique de l'immigration, Premier rapport établi en application de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 2003*, Paris, La Documentation française (« rapports officiels »), 2004.

Loi 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, *Journal Officiel*, 17 mars 2004, p. 5190.

Circulaire DPM/ACII 2005-23 du 13 janvier 2005 relative à la généralisation du service public de l'accueil des primo-arrivants et du contrat d'accueil et d'intégration ; non parue au *Journal Officiel*, disponible sur : <http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2005/05-06/a0060038.htm>.

Protocole d'accord DPM/OMI/FASILD relatif à la mise en œuvre du service public de l'accueil et du contrat d'accueil et d'intégration du 16 mars 2005 ; disponible sur : <http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocoleaccord16032005.pdf>.

Loi 2006-64 du 23 janvier 2006 relative à la lutte contre le terrorisme et portant dispositions diverses relatives à la sécurité et aux contrôles frontaliers, *Journal Officiel* du 24 janvier 2006, p.1129.

Loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, *Journal officiel*, 2 avril 2006, p.4950.

Décret 2005-381 du 20 avril 2005 relatif à l'ANAEM et modifiant le code du travail, *Journal Officiel*, 24 avril 2005, p.7181.

Décret 2009-331 du 25 mars 2009 substituant la dénomination OFII à la dénomination ANAEM, *Journal Officiel*, 27 mars 2009, p.5480.

- **Rapports publics (par ordre chronologique)**

- **HCI**

Haut conseil à l'intégration, *Pour un modèle français d'intégration. Premier rapport annuel*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1991 (mars).

Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration. Novembre 1991*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1992 (1<sup>er</sup> trim.).

Haut conseil à l'intégration, *Conditions juridiques et culturelles de l'intégration. Mars 1992*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1992 (2<sup>ème</sup> trim.).

Haut conseil à l'intégration, *Les étrangers et l'emploi. Décembre 1992*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1993 (mars).

Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration. Décembre 1992*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1993 (1<sup>er</sup> trim.).

Haut conseil à l'intégration, *L'intégration à la française*, Paris, 10/18 (« Documents »), 1993 (avril).

Haut conseil à l'intégration, *Liens culturels et intégration. Juin 1995*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1995 (septembre).

Haut conseil à l'intégration, *Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et intégration dans la cité*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1997 (2<sup>ème</sup> trim.).

Haut conseil à l'intégration, *Lutte contre les discriminations : faire respecter le principe d'égalité*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1998 (2<sup>ème</sup> trim.).

Haut conseil à l'intégration, *L'islam dans la République. Novembre 2000*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 2000 (décembre).

Haut Conseil à l'intégration, *Les parcours d'intégration*, Paris, La documentation française (« rapports officiels »), 2001.

Haut Conseil à l'intégration, *Rapport pour l'année 1999 du Groupe permanent chargé des statistiques*, Paris, La documentation Française (collection « rapports officiels »), janvier 2001.

Haut Conseil à l'intégration, *Rapport pour l'année 2000 du Groupe permanent chargé des statistiques*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), novembre 2001.

Haut Conseil à l'intégration, *Rapport pour l'année 2001 du Groupe permanent chargé des statistiques*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), novembre 2002.

Haut Conseil à l'intégration, *Le contrat et l'intégration. Rapport au Premier ministre*, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 2004.

Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration, *Rapport 2002-2003 du Groupe permanent chargé des statistiques*, Paris, La documentation française, 2004, disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000610/0000.pdf>.

Bray Caroline, « Rapport statistique 2002-2004 de l'Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration », in Haut Conseil à l'intégration, *Le bilan de la politique de l'intégration 2002-2005*, rapport au Premier ministre, Paris, La documentation Française (collection « rapports officiels »), 2006.

Haut Conseil à l'intégration, *Le bilan de la politique de l'intégration 2002-2005*, rapport au Premier ministre, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 2006.

Observatoire statistique de l'immigration et de l'intégration, *Groupe permanent chargé des statistiques : rapport 2006*, Paris, HCI, février 2008, disponible sur : [http://www.assfam.org/IMG/pdf/Rapport\\_statistique\\_2006.pdf](http://www.assfam.org/IMG/pdf/Rapport_statistique_2006.pdf).

Haut Conseil à l'intégration, *20 ans au service de l'intégration, 1990-2010*, Paris, La Documentation française (« rapports officiels »), 2010.

Haut Conseil à l'intégration, *La France sait-elle encore intégrer les immigrés ? Bilan de la politique d'intégration en France depuis vingt ans et perspectives*, Paris, La Documentation française (« rapports officiels »), 2011.

#### ▪ *Autres*

Haut Comité consultatif de la Population et de la Famille, *L'accueil des étrangers en France. Rapport remis au Premier ministre*, Paris, La documentation française, 1963.

Le Pors Anicet, *Immigration et développement économique et social (Etude RCB)*, Paris, La documentation française, 1977.

Commissariat Général au Plan, *Les politiques transversales*, Paris La documentation Française, décembre 1985.

Hannoun Michel, *L'homme est l'espérance de l'homme, Rapport sur le racisme et les discriminations en France remis au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des droits de l'Homme*, Paris, La documentation française, 1987.

Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Synthèse (Rapport du groupe de travail 'immigration', novembre 1987)*, Paris, La documentation Française, 1988 (3<sup>ème</sup> trim.).

Commissariat Général au Plan, *Immigrations : le devoir d'insertion. Analyses et Annexes (Rapport du groupe de travail 'immigration', novembre 1987)*, Paris, La documentation Française, 1988 (3<sup>ème</sup> trim.).

Commission de la nationalité, *Être français aujourd'hui et demain. Rapport de la Commission de la nationalité présenté par M. Marceau Long au Premier ministre (Tome I : Auditions publiques / Tome II : Conclusions et propositions de la Commission de la nationalité)*, Paris, Union générale d'éditions (« 10/18 »), 1988.

Prévoit Hubert, *Rapport de synthèse remis à Paul Quilès ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Espace, 31 juillet 1989 (à l'issue du débat public sur l'avenir de la Poste et des Télécommunications)*, Ministère des Postes, Télécommunications et de l'Espace, 1989.

Viveret Patrick, *Evaluer les politiques et des actions publiques. Rapport au Premier Ministre*, La documentation française (« rapports officiels »), 1989.

Cour des Comptes, *Rapport public 2000*, Paris, Editions des journaux officiels, 2001.

Commissariat Général au Plan, *Immigration, marché du travail, intégration. Rapport du séminaire présidé par François Héran*, Paris, La documentation française, 2002.

Cour des comptes, L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration. Rapport au Président de la République suivi des réponses des administrations et organismes intéressés, Paris, Editions des journaux officiels, novembre 2004.

Centre d'analyse stratégique, *Statistiques « ethniques » : éléments de cadrage*, Paris, La documentation française, juin 2006.

Centre d'analyse stratégique, *Actes du colloque « Statistiques ethniques » (Maison de la Chimie, 19 octobre 2006)*, Paris, novembre 2006.

Chérifi Hanifa, *Application de la loi du 15 mars 2004 sur le port des signes religieux ostensibles dans les établissements d'enseignement public, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche*, Paris, La Documentation française, 2005.

- **Documentation publique**

- **HCI**

Costa-Lascoux Jacqueline, « De l'immigré au citoyen », *Notes et études documentaires*, 4886, La documentation Française, 1989.

Lemoine Michel, « Les difficultés d'intégration professionnelle des jeunes étrangers ou d'origine étrangère », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.173-180.

- **DPM**

Anstett Suzel, « La longue mise en œuvre d'une politique d'accueil des immigrés », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.46-60.

Anstett Suzel, « Quarante ans de politique d'immigration vus au travers des articles parus dans la *Revue française des affaires sociales* », *Revue française des affaires sociales*, 4, 1986, pp.115-132.

Anstett Suzel, « Suspension de l'immigration et besoins de l'économie française », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.105-126.

Bayade Françoise, « Les demandeurs d'emploi étrangers de 1987 à 1991 », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.83-86.

Bisson Anne, « Le contrat d'accueil et d'intégration », *Regards sur l'actualité*, 299, mars 2004, pp.41-51.

Découflé André-Clément, « L'intégration : quelques idées simples », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.29-35.

Découflé André-Clément, « La politique de la nationalité en France de 1945 à 1991 », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.61-69.

DPM, *Rapport d'activité 2002*, Centre d'information et de documentation, 2003.

*La lettre DPM*, 57, août/septembre 2004.

Lary Olivier (de), « Les problèmes de l'immigration dans l'Europe de demain », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.197-217.

Maréchal-Mendoza Michèle, « Le dispositif du CAI : explication et bilan », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.61-65.

Massicot Simone, « Effets sur la nationalité française de l'accession à l'indépendance de territoires ayant été sous la souveraineté française », *Population*, 41, 3, 1986, pp.533-546.

Massicot Simone, « La nationalité française. Attribution et acquisition », *Population*, 41, 2, 1986, pp.349-370.

Ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, 1981-1986. *Une nouvelle politique de l'immigration*, Paris, La Documentation française, février 1986.

Moreau Gérard, « Conclusion du colloque », in Abou Sada Georges, Courault Bruno, Zeroulou Zaihia (dir.), *L'immigration au tournant. Actes du Colloque du GRECO 13 sur les mutations économiques et les travailleurs immigrés dans les pays industriels (Vaucresson, 28-30 janvier 1988)*, Paris, CIEMI / Harmattan (« Migrations & Changements »), 1990, pp.313-317.

Moreau Gérard, « Immigration et développement » et « Quelles politique d'intégration ? », *Revue française des affaires sociales*, hors-série, décembre 1992, pp.97-103 et pp.139-143.

Moreau Gérard, « L'intégration des immigrés et l'école. Deux avis du Haut conseil à l'intégration », *Hommes & migrations*, 1294, 2011, pp.48-58.

Moreau Gérard, « Les institutions spécialisées de l'action sociale en direction des communautés immigrées », *Revue de droit sanitaire et social*, 2, avril-juin 1987, pp. 210-219.

Moreau Gérard, « Vingt ans de politique d'immigration », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.17-26.

Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de la Population et des Travailleurs immigrés, *La nouvelle politique de l'immigration*, Paris, La documentation française, 1977.

Wickers Olivier, « La politique sociale à l'épreuve des évolutions récentes du droit d'asile », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.127-138.

#### ▪ **Autres**

##### ✓ **CGP – CAS**

Cusset Pierre-Yves, « Les statistiques ethniques en France : où en sommes-nous ? », *Note de veille du CAS*, 22, 31 juillet 2006.

Priestley Thierry, « Immigration clandestine. Reconsidérer les enjeux et les moyens d'action », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.87-95.

##### ✓ **FAS**

*Bulletin de Actualités Migrations*, « Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles célèbre son trentième anniversaire », , 264-265, 6-19 février 1989.

*Hommes & Migrations*, « 1958-1988 : Cheminements de l'intégration (numéro spécial sur l'histoire du FAS et l'évolution de ses actions en matière d'insertion des étrangers) », 1119, février 1989.

Kaltenbach Pierre-Patrick, « Entretien avec le Président du FAS », *Hommes & Migrations*, 1116, novembre 1988, pp.2-6.

Yahiel Michel (entretien avec), « Une institution charnière », *Différences (MRAP)*, 106, 1990, pp.34-35.

Yahiel Michel, « La place du fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles dans les dispositifs d'actions sociales et culturelles », *Vie sociale*, 4, avril 1988, pp.105-117.

Yahiel Michel, « Politique d'une institution. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés », *Politix*, 12, 4<sup>ème</sup> trimestre 1990, pp.70-74.

##### ✓ **SSAE**

Mengin Henri, « Le service social d'aide aux émigrants », *Population*, 29, 1, 1974, pp.174-179.

Guillon Claude (directrice du SSAE), « Le SSAE : soixante ans d'accueil des réfugiés », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1<sup>er</sup> semestre 1988, pp.115-127.

Roux Suzanne (dir.), *Action sociale et migration. Expérience et méthodes d'un service social spécialisé*, Paris, Harmattan, 1997.

Chibrac Lucienne (chef du service action sociale, SSAE), « Travail social et demande d'asile : entre Kafka et Pénélope. L'action du service social d'aide aux émigrants », *Informations sociales*, 113, janvier 2004, pp.102-110.

Chibrac Lucienne, « L'héritage du travail social dans l'accueil des migrants », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.66-71.

Chibrac Lucienne, *Assistance et secours auprès des étrangers*, thèse de doctorat en histoire sous la direction d'Yves Lequin, Université de Lyon II, 2004.

Tiberghien Frédéric (entretien avec), « Un service social aux émigrants, le SSAE », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.72-78.

### ✓ **ONI, OMI**

« La nouvelle politique de l'immigration et le dispositif adopté en octobre 1981 », *Actualités Migrations*, 7, 30 novembre 1981.

Nutte André, « OMI et SSAE : vers un seul établissement public », *Informations sociales*, 113, janvier 2004.

### ✓ **Ministère de l'Intérieur**

Sauvé Jean-Marc, « Etrangers : intégration et maîtrise des flux migratoires », *Administration, Revue d'étude et d'information publiée par l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur*, 151, avril 1991, pp.74-79.

Viallet Martine, « Perspectives de la politique française en matière d'étrangers », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 36, 1992, pp.25-42.

Viallet Martine, « La production statistique du ministère de l'intérieur en matière d'étrangers », *Administration, Revue d'étude et d'information publiée par l'association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'intérieur*, 151, avril 1991, pp.80-82.

### ✓ **Mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'oeuvre**

Diniand Jean-Michel (Chargé d'études à la Mission interministérielle de lutte contre les trafics de main-d'oeuvre), « La politique française en matière d'immigration clandestine (1981-1986) », *Revue française des affaires sociales*, 40, 1, pp.1-17.

### ✓ **Mission interministérielle de recherche et expérimentation**

Cheyron Patrick (du), « Dix ans de recherches à la MIRE sur l'immigration », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.229-241.

#### ▪ **Sur les membres du HCI et la politique d'intégration**

Actes du colloque « 50 ans d'histoire du CEPE. De la genèse au GENES (1957-2007) » ; disponibles sur : [http://www.lecepe.fr/images/cepe\\_fichiers/livre\\_50\\_ans\\_cepe.pdf](http://www.lecepe.fr/images/cepe_fichiers/livre_50_ans_cepe.pdf).

Andréani Jean-Louis, *Le mystère Rocard*, Paris, Laffont, 1993.

Bellon Christophe, « Un témoignage exclusif : Michel Rocard au ministère de l'Agriculture », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 5, 2006, pp.18-51.

Buffet P., Grémy J., Marc M. & Sussmann B., « Peut-on choisir en tenant compte de critères multiples ? Une méthode ELECTRE et trois applications », *Revue METRA*, VI, 2, 1967, pp.283-316.

Cassin René & Waline Marcel « Préface à la première édition », in Long Marceau, Weil Prosper, Braibant Guy, Delvové Pierre & Genevois Bruno, *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative*, Paris, Dalloz, 2011 (18<sup>ème</sup> éd./ 1<sup>ère</sup> éd. 1956).

*Convergences et institutions*, 1, septembre 1985.

- Déclaration de principes du Parti socialiste adoptée à l'unanimité lors du Congrès de Rennes (15-18 mars 1990).
- Discours de M. Long auprès du Président de la République à l'occasion de la remise du rapport « *Liens culturels et intégration. Juin 1995* » le 3 octobre 1995.
- Ducastelle Christiane & Voisard Jacques, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Calmann-Lévy, 1988.
- Giacone Alessandro, Paul Delouvrier. *Un demi-siècle au service de la France et de l'Europe*, Paris, Descartes & Cie, 2005.
- Hessel Stéphane, *Citoyen sans frontières (conversations avec Jean-Michel Helvig)*, Paris, Fayard (« Témoignages pour l'Histoire »), 2008.
- Hessel Stéphane, *Danse avec le siècle*, Paris, Seuil, 1997.
- Hubscher Daniel et Philippe Annie, *Enquête à l'intérieur du Parti Socialiste*, Paris, Albin Michel, 1991.
- Join-Lambert Marie-Thérèse (dir.), *Les politiques sociales*, Presse de la FNSP/Dalloz (« Amphithéâtre »), 1994.
- Join-Lambert Marie-Thérèse & Lemoine Michel, *Enquête sur l'insertion des jeunes immigrés dans l'entreprise*, IGAS, janvier 1992.
- Join-Lambert Marie-Thérèse, de Rango Jean & Consigny Pierre, *Mission sur l'intervention publique dans le domaine du logement des populations immigrées*, IGE-IGF-IGAS, 1989.
- Kaltenbach Pierre-Patrick, *Association lucrative sans but*, Paris, Éditions Denoël, 1996.
- Laurent Sébastien & Roullier Jean-Eudes (dir.), *Paul Delouvrier, un grand commis de l'État*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- Le Pors Anicet, « Méthodologie et bilan de l'étude RCB sur l'immigration », *Statistiques et études financières*, 28, 1977, pp.3-23.
- Michel Rocard et le club Convaincre, *Réponses pour demain*, Paris, Syros (« Alternatives »), 1988, pp.153-158.
- Publié sous le titre « Rapport Général proposé par le Comité d'Initiative aux délibérations des colloques sur la vie régionale en France », ce texte fut également pour partie publiée dans *Tribune socialiste* (303, 29 novembre 1966), mais également prononcée au Colloque de Saint-Brieuc en décembre 1966. Le document est disponible sur : <http://www.institut-tribune-socialiste.fr/1966/04/decoloniser-la-province/>.
- Revue française d'économie*, « Entretien avec Michel Rocard », 1, 2, 1986, pp.2-15.
- Rigaudiat Jacques, *Le nouvel ordre prolétaire. Le modèle social français face à l'insécurité économique*, Autrement, 2007.
- Rocard Michel (entretien avec Goulven Boudic & Monique Canto-Sperber), « La deuxième gauche, une histoire inachevée », *Esprit*, 2, février 2006, pp.140-147.
- Rocard Michel (entretiens avec Georges-Marc Benamou), *Si la gauche savait*, Paris, Seuil (« Point »), 2007 (2<sup>ème</sup> éd. / 1<sup>ère</sup> éd. 2005).
- Rocard Michel, « Mon ami Stéphane Hessel », *Nouvel observateur*, 27 février 2013, disponible sur : <http://tempsreel.nouvelobs.com/stephane-hessel/20130227.OBS0201/michel-rocard-mon-ami-stephane-hessel.html>
- Rocard Michel, Allocution de clôture des premières rencontres annuelles de l'Association de la conférence nationale des élus socialistes et républicains originaires du Maghreb, disponible sur : <file:///C:/Users/Le%20Nomade/Downloads/rocard07011990.shtml>.
- Roche Pascale, « Contribution Delalande : aggravation du régime », *Revue de l'actualité juridique française*, 10 août 1999, disponible sur : [http://www.rajf.org/article.php3?id\\_article=36](http://www.rajf.org/article.php3?id_article=36).
- Roy Bernard « Classement et choix en présence de points de vue multiples (la méthode ELECTRE) », *La Revue d'Informatique et de Recherche Opérationnelle*, 8, 1968, pp.57-75.
- Voisard Jacques, « Rapport sur l'amélioration de la connaissance en matière d'immigration », *Revue européenne des migrations internationales*, 5, 3, 1989, pp.103-119.
- Voisard Jacques, *La question immigrée en France en 1986*, Note de la Fondation Saint-Simon, 15, 1986.



## 2. Archives

### ▪ Archives publiques privées du groupe « Statistiques » du HCI<sup>2003</sup> :

1990

\_ SGI, « Immigrés : réussir l'intégration », document de synthèse (41 pages) élaboré par le SGI en juin 1990 (multigraphié), archives publiques privées.

05/07 :

\_ Courrier de convocation (en date du 28 juin 1990) transmis à G. Calot, directeur de l'INED par C. Ducastelle pour la réunion du groupe de travail « Statistiques » du 5 juillet 1990.

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe de travail « Statistiques » du 5 juillet 1990.

\_ Notes manuscrites de G. Calot pour la réunion du groupe « Statistiques » du 5 juillet 1990.

12/07 :

\_ Ordre du jour (en date du 9 juillet) de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990 et annoté par P. Festy.

\_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 12 juillet 1990.

\_ Chemise étiquetée « HAUT CONSEIL À L'INTEGRATION / Groupe 'STATISTIQUES' », contenant l'ordre du jour annoté de la réunion du 12 juillet, et annoté par P. Festy à l'attention de M. Tribalat.

\_ Notes de travail de M. Tribalat, en commentaire de l'ordre du jour de la réunion du 12 juillet 1990, annotée par P. Festy.

\_ Courrier de C. Ducastelle annonçant la « liste de réunions du groupe de travail « Statistiques » et transmis le 13 juillet 1990 à G. Calot et M. Tribalat.

28/07 :

\_ Note de travail « ESSAI DE CHIFFRAGE DES FLUX DU 'SCHEMA TRIBALAT' (juin 1990) » établie par J.-C. Labat, présentée par J.C. Milleron lors de son audition devant le HCI, et transmise au secrétariat du groupe « Statistiques » en vue de la réunion du 28 août 1990.

\_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990.

\_ Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 28 août 1990.

11/09 :

\_ Note de travail « À propos des variations de population intercensitaires 1975-1982 et 1982-1990 » établie par J.-C. Labat pour la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990.

\_ Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990.

\_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 11 septembre 1990.

\_ Document de travail du « Groupe d'experts sur l'immigration » en date du 14 septembre 1990.

\_ Courrier de J.-R. Brunetière (directeur de cabinet du ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale) en date du 17-20 septembre à l'attention du SGI.

\_ Note de Jean-René Brunetière (directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale) à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général à l'Intégration, en date du 17 septembre 1990 ; archives publiques privées.

\_ Lettre du SGI (Réf : V/Note du 17 septembre 1990), au directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, en date du 9 octobre 1990 ; archives publiques privées.

02/10 :

\_ Note de travail « Immigration étrangère et brassages de populations » établie par M. Tribalat et présentée lors de réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990.

---

<sup>2003</sup> La mention « --- » devant certaines dates signifie que nous avons retrouvé trace d'une réunion aux dates mentionnées mais que les archives publiques privées dont nous disposons n'incluaient ni ordre du jour, ni compte rendu, ni document de travail relatifs à ces dates.

- \_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990.
  - \_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990.
  - \_ Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 2 octobre 1990.
- 10/10 :
- \_ Courrier d'H. Prévot (SGI) en date du 9 octobre à l'attention de J.-R. Brunetière (directeur de cabinet du ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale).
  - \_ Note transmise par A. Lebon à C. Ducastelle sur quatre indicateurs d'intégration en vue de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 octobre 1990.
  - \_ Notes manuscrites de G. Calot de la réunion du « groupe des experts de l'immigration » du 12 octobre 1990.
- 16/10 :
- \_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990.
  - \_ « présentation du système statistique administratif : M. LABAT », *in* Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990.
  - \_ Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 octobre 1990.
  - \_ Photocopie de deux articles de presse (« Un rapport remis à la Commission de Bruxelles préconise une active politique d'intégration », *Le Monde*, 11 octobre 1990 ; « Une seule solution, l'intégration », *Libération*, 12 octobre 1990) remis par J. Rigaudiat à A. Le Pors et J.P. Costa.
- 23/10 :
- \_ Note de travail « L'observation statistique des populations issues de l'immigration » établie par J.-C. Labat et présentée lors de réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990.
  - \_ Note de travail « Liste des publications statistiques sur les étrangers » élaborée et transmise par C. Ducastelle pour la réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990
  - \_ Notes manuscrites de Michèle Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 octobre 1990.
- 30/10 :
- \_ Version de travail « IIème partie A : la connaissance statistique du phénomène de l'immigration et des problèmes de l'intégration » de l'introduction du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI, établie par J.-P. Costa en date du 29 octobre 1990.
  - \_ Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 30 octobre 1990, en commentaire de la version de travail « IIème partie A... »
- 27/11 :
- \_ Version de travail du plan du chapitre sur les statistiques du premier rapport du HCI intitulée « Projet de plan du rapport statistique » et établie par J.-P. Costa, en date du 23 novembre 1990.
  - \_ Version de travail « IIème partie 'A' du projet du Haut Conseil à l'intégration ; sous-partie : quelques catégories de Français confrontés à des problèmes d'intégration », rédigée par J.-P. Costa, en date du 23 novembre 1990.
  - \_ Notes manuscrites de M. Tribalat lors de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 novembre 1990.
  - \_ Version provisoire « Deuxième partie A du rapport HCI. Sous-partie 5 : comparaisons internationales » du premier rapport du HCI ; datation postérieure au 23 novembre 1990 et antérieure au 18 février 1991.
  - \_ Version provisoire « Deuxième partie A du rapport HCI. Sous-partie 6 : conclusions d'ensemble », datation postérieure au 23 novembre 1990 et antérieure au 18 février 1991.
- 1991**
- 18/03 : ---
- 27/03 :
- \_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 27 mars 1991.

\_ Epreuve annotée de Tribalat Michèle, « Combien sont les Français d'origine étrangère ? », *Economie et Statistique*, 242, avril 1991 ; en date du 27 mars 1991.

9/04 : ---

23/04 :

\_ Note pour le groupe statistique du HCI relative à une nouvelle version des nomenclatures de nationalités, établie par C. Wagner en date du 3 mai 1991.

\_ Projet de lettre à adresser aux administrations concernant l'adoption de la nouvelle version des nomenclatures de nationalités, signé par M. Long datation postérieure au 3 mai et antérieure au 28 mai 1991.

23/05 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 mai 1991.

\_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 23 mai 1991.

\_ Note de travail « Proposition d'indicateurs », établie par P. Fallourd, responsable de la sous-direction des enquêtes statistiques et des études de la direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'éducation nationale, en date du 27 mai 1991.

28/05 :

\_ Note de travail sur « Les entrées d'étrangers », établie par C. Ducastelle pour la réunion du groupe « Statistiques » du 28 mai 1991 ; version annotée par M. Tribalat.

11/06 : ---

25/06 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 25 juin 1991.

\_ Note de travail « Priorités de la recherche critériologique en matière d'intégration », établie par A. Le Pors.

\_ Version manuscrite provisoire « Projet de recommandation » rédigée par C. Ducastelle (et annotée par M. Tribalat) de la « [r]ecommandation relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France ».

\_ Version dactylographiée de la Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France.

\_ Lettre adressée aux différents ministres et secrétaires d'Etat du CII par M. Long, en date du 11 juillet 1991, au sujet de l'adoption de la recommandation à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France ; exemplaires adressés à L. Jospin, ministre de l'Education nationale et J.-L. Bianco, ministre des Affaires sociales et de l'intégration.

\_ « Proposition d'une liste de tableaux statistiques à établir à partir du nouveau système de gestion des préfectures » établie par la cellule statistique de la DLP AJ, et transmise à C. Ducastelle qui en a assuré la distribution au groupe « Statistiques » le 30 juillet 1991.

\_ Service des études et de la statistique (Division Emploi et Politiques d'emploi), « L'immigration en France en 1990 », *Premières informations. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*, 236, août 1991.

3/09 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 3 septembre 1991, en date de juillet 1991.

\_ Version préliminaire en date du 20 septembre 1991, de la note de D. Bonnans (INSEE, direction des statistiques démographiques et sociales) sur les indicateurs d'intégration, envoyée à M. Tribalat.

\_ Note de M. Tribalat intitulée « Enquête INED/INSEE 'Mobilité géographique et sociale' : descriptif » présentée aux membres du HCI le 17 septembre 1991.

1/10 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 1er octobre 1991.

\_ Version de travail, « Plan succinct du rapport », en date du 30 septembre 1991

\_ Version provisoire, en date du 30 septembre 1991, de la partie « Etrangers-immigrés » du deuxième rapport du HCI.

\_ Version complète de la note « Définir et analyser des indicateurs d'intégration » établie par D. Bonnans, en date du 1er octobre 1991.

8/10 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 8 octobre 1991.

\_ Version provisoire, en date du 7 octobre 1991, de la suite de la partie « Etrangers-immigrés » du deuxième rapport du HCI.

\_ Courrier de Marceau Long, en date du 4 novembre 1991, à l'attention de G. Calot (directeur de l'INED), pour s'informer de l'état actuel du projet de budget de l'enquête MGIS et pour indiquer que le ministre des affaires sociales et de l'intégration avait été sensibilisé aux nécessités financières de cette enquête.

10/12 :

\_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 décembre 1991.

\_ Calendrier prévisionnel des réunions du groupe « Statistiques » pour le premier trimestre 1992.

## 1992

17/01 : ---

28/01 : ---

11/02 : ---

25/02 : ---

10/03 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 10 mars 1992.

24/03 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 24 mars 1992.

21/04 :

\_ Compte-rendu de la réunion du groupe « Statistiques » du 21 avril 1992.

16/06 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 juin 1992.

\_ « Projet de Plan » pour le deuxième rapport statistique du HCI.

\_ Calendrier prévisionnel des réunions du groupe « Statistiques » pour le troisième trimestre 1992.

\_ Note de travail sur « Les nationalités au recensement de 1990 », établie par J.-C. Labat, en juin 1992.

\_ Note de travail « Compte-rendu succinct des tentatives d'amélioration des statistiques produites par l'OMI depuis 1988 », établie par M. Tribalat, en date de juin 1992.

7/07 : ---

16/07 : ---

3/09 : ---

8/09 :

\_ Version de travail de la partie « Etrangers et immigrés » du deuxième rapport statistique du HCI, en date du 7 septembre 1991.

16/09 :

\_ Ordre du jour de la réunion du groupe « Statistiques » du 16 septembre 1992.

\_ Version de travail de la partie sur les indicateurs de scolarisation, de délinquance et de revenus du deuxième rapport statistique du HCI, en date du 16 septembre 1991.

22/09 : ---

1993

\_ Courrier, en date du 27 mai 1993, de M. Tribalat à l'attention de M. Long au sujet de l'interruption des activités du groupe « Statistiques ».

▪ **Centre d'information et de documentation (CID) de la DPM (dossier « Haut Conseil à l'intégration ») (par ordre chronologique)**

Rapport au Premier ministre émanant du ministère des Affaires sociales accompagné d'un projet de décret tendant au remplacement du CNPI par un Haut Conseil à l'immigration (non daté).

« M. Fabius propose une mission parlementaire sur l'intégration », *Bulletin quotidien*, 10 novembre 1989.

« En conseil des ministres, M. Michel Ricard présente une communication sur l'immigration dont les deux axes sont la 'maîtrise des flux' et l'aide sociale à l'intégration », *Bulletin Quotidien*, 7 décembre 1989, pp.6-7.

« L'assemblée nationale installe une mission parlementaire sur l'intégration », *Bulletin Quotidien*, 7 décembre 1989, pp.7-8.

« Dispositif pour l'intégration des immigrés », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 1669, 15 décembre 1989, p.5.

« Les membres du Haut Conseil à l'intégration devraient être prochainement nommés », *Bulletin Quotidien*, 2 février 1990, p.12.

« M. Hubert Prévot, conseiller-maître à la Cour des Comptes, secrétaire général à l'intégration, ancien commissaire général au Plan, va être nommé président du Fonds d'action sociale qui vient d'être réorganisé », *Bulletin Quotidien*, 20 février 1990, p.12.

« M. Michel Yahiel devrait être reconduit comme directeur du FAS », *Bulletin Quotidien*, 20 février 1990, p.8.

« MM. Bernard Stasi, député (UDC) de la Marne, Maire d'Epervain, et Jean-Pierre Delalande, député (RPR) du Val d'Oise, maire de Deuil-la-Barre, pourraient siéger au Haut Conseil à l'intégration », *Bulletin Quotidien*, 21 février 1990, p.10.

« Les membres du Haut Conseil à l'intégration seront prochainement nommés », *Bulletin Quotidien*, 22 février 1990, pp.16-17.

« Le Haut conseil à l'intégration installé aujourd'hui par le Premier ministre », *Bulletin Quotidien*, 9 mars 1990, p.12.

« M. Marceau Long, Vice-président du Conseil d'Etat, est élu président du Haut Conseil à l'intégration », *Bulletin Quotidien*, 12 mars 1990, p.13.

Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du HCI du 15 mai 1990.

« M. Jean-Paul Costa, conseiller d'Etat, ancien directeur de cabinet de M. Alain Savary au ministère de l'Education nationale, sera le rapporteur général du Haut conseil à l'intégration », *Bulletin Quotidien*, 1<sup>er</sup> juin 1990, p.9.

Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990.

Dossier de presse remis aux journalistes lors de la conférence de presse du Haut Conseil à l'intégration le 15 mai 1990.

« Renouvellement des membres du Haut Conseil à l'intégration que préside depuis sa mise en place M. Marceau Long, Vice-président du Conseil d'Etat », *Bulletin Quotidien*, 10 février 1994, p.21-22.

Discours d'Edouard Balladur, Premier ministre, pour l'installation du Haut conseil à l'intégration le 10 mars 1994.

« Intégration-Conseil. Installation par M. Balladur du Haut Conseil à l'intégration », dépêche AFP-FI31, 10 mars 1994.

Discours de Mme Veil (ministre d'Etat, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville) devant le Conseil national pour l'intégration des populations immigrées, 27 mars 1994.

« Dans son rapport annuel, 'Liens culturels et intégration', le HCI propose notamment d'aider l'islam à s'organiser, notant que l'islamisme est lié à une méconnaissance de l'islam », *Bulletin Quotidien*, 27 juin 1995, pp.21-22.

« Intégration-Conseil. Le président Chirac reçoit le Haut Conseil à l'Intégration », dépêche AFP-IO91, 3 octobre 1995.

Discours d'Alain Juppé, Premier ministre, pour l'installation du Haut conseil à l'intégration le 12 mai 1997.

## ▪ Archives privées de Michèle Tribalat

### 1977

\_ Appel d'offre de la DPM (service de l'immigration-Mission 3), en date du 6 mai 1977, concernant des projets d'étude sur le thème du retour des migrants.

\_ Courrier de G. Calot, en date du 5 septembre 1977, à Mme Dupont (Section de la documentation et des statistiques de l'ONI), afin d'autoriser l'utilisation dans les études de l'INED des statistiques inédites de l'ONI depuis 1970.

\_ Fiche établie par la Mission recherche et documentation de la DPM en octobre 1977 pour compléter le « dossier de l'immigration » effectué en 1976.

### 1978

\_ Brouillon manuscrit de la « Note à l'attention de M. Fournier, directeur de la Population et des migrations » de Michèle Tribalat (sous le nom de M. Brahimi) .

### 1979

\_ Courrier de G. Calot, en date du 23 novembre 1979, à Mme le Docteur F. Hatton (Service d'Information sur les causes médicales de décès), afin de solliciter pour M. Brahimi, les tableaux donnant le nombre de décès d'étrangers en 1974 par nationalité, sexe, cause et groupe d'âge.

### 1982

\_ Courrier de G. Calot, en date du 1er mars 1982, à l'attention de Jacques Boudoul (INSEE), afin de solliciter pour Francisco Muñoz-Perez et Michèle Tribalat l'établissement de tableaux croisant les nationalités des époux (mariages mixtes), les années de naissance et les nationalités pour les années antérieures et postérieures à 1974.

\_ Version manuscrite de M. Tribalat du courrier adressé à Jacques Boudoul en date du 1<sup>er</sup> mars 1982.

\_ Brouillons manuscrits de M. Tribalat en date du 15 mars 1982 d'un courrier à l'attention du directeur de l'ONI afin d'avoir connaissance des tableaux statistiques envisagés par l'ONI relativement à la procédure exceptionnelle de régularisation de l'année 1981, mais également le cas échéant, d'en demander la confection de certains autres.

\_ Courrier de José Inizan (directeur de l'ONI), en date du 1<sup>er</sup> avril 1982, à l'attention de Gérard Calot, et qui, en réponse à la lettre 82-174/410 du 17 mars 1982, accepte de transmettre les tableaux statistiques spécifiquement élaborés pour le suivi de la procédure de régularisation.

\_ Courrier de G. Calot, en date du 19 avril 1982, à l'attention de José Inizan, pour le remercier de la transmission des tableaux statistiques concernant la procédure de régularisation de 1981.

\_ Courriers de José Inizan, en date du 28 avril et 4 mai 1982, à l'attention de G. Calot pour transmettre les états statistiques relatifs aux mois d'octobre, novembre et décembre 1981, puis un exemplaire d'une brochure présentant le bilan statistique détaillé des régularisations exceptionnelles d'immigrés sans-papiers effectués par l'ONI entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1981.

### 1983

\_ Brouillon manuscrit de Michèle Tribalat, en date du 28 février 1983, à l'attention d'un destinataire illisible, sollicitant des renseignements en langue française ou anglaise des informations sur le projet de loi des étrangers préparé par le Conseil fédéral en 1978.

\_ Courrier de G. Calot, en date du 20 mai 1983, à l'attention de Daniel Morenne (Conseil économique et social), afin de lui transmettre un papier traitant de la contribution des étrangères à la natalité française, ainsi qu'in répartition des étrangers par département aux recensements depuis 1946.

\_ Brouillon manuscrit de Michèle Tribalat, en date du 22 août 1983, à l'attention d'un destinataire illisible, sollicitant des renseignements en langue française ou anglaise des informations sur les mesures prises pour restreindre l'immigration aux Pays-Bas et d'autres détails concernant le cadre juridique et législatif.

#### **1984**

\_ Courrier manuscrit de M. Tribalat, en date du 27 février 1984, à l'attention de G. Calot, au sujet d'une altercation violente qu'elle a eu avec Emmanuel Todd (responsable de la Documentation de l'INED) ; copie transmise à Roland Pressat et Chantal Blayo.

\_ Courrier de Roland Pressat, en date du 29 mars 1984, à l'attention de l'Observatoire économique de l'INSEE, afin de demander une exploitation spéciale pour les années 1975-1982, pour poursuivre une étude sur le contribution des étrangers à la natalité française.

\_ Brouillon de M. Tribalat du courrier adressé à l'Observatoire économique de l'INSEE en date du 29 mars 1984.

\_ Attestation 84.881/210.485 de Patrick Le Carvese (sous-directeur de l'INED), en date du 5 octobre 1984, indiquant à Michèle Tribalat que par la décision 84.060 du 10 septembre 1984, elle a été nommée au 4ème échelon du grade de chargé de recherche.

\_ Courrier de Roland Pressat, en date du 9 octobre 1984, à l'attention de M. Arbonas (sous-directeur aux naturalisations de la DPM), afin de lui demander de transmettre à Mme Massicot (Attachée principale d'administration centrale à la sous-direction des naturalisations jusqu'en 1983) le souhait de la voir rédiger dans la revue Population un article sur l'acquisition de la nationalité française sous ses diverses formes.

\_ Brouillon de M. Tribalat du courrier adressé à M. Arbonas en date du 9 octobre 1984.

#### **1985**

\_ Courrier de M. Tribalat, en date du 4 janvier 1985, à l'attention de Heinz Werner (Institut für Arbeitsmarkt und Berufsforschung der Bundesanstalt für Arbeit – RFA), afin de solliciter une entrevue lors de son passage en RFA pour recueillir des informations la politique d'immigration et le régime des titres de travail en RFA.

\_ Courrier de M. Tribalat, en date du 4 janvier 1985, à l'attention de M. Linke (Statistisches Bundesamt – RFA), afin de solliciter une entrevue lors de son passage en RFA, ainsi que des tableaux statistiques.

\_ Courrier de M. Tribalat, en date du 17 janvier 1985, à l'attention de M. le Dr. Proebsting (Statistisches Bundesamt – RFA) afin de solliciter une entrevue lors de son passage en RFA.

\_ Courrier de M. Tribalat, en date du 31 janvier 1985, à l'attention de Heinz Werner, pour le remercier de l'entrevue accordée.

\_ Courrier de M. Tribalat, en date du 5 mars 1985, à l'attention de Heinz Werner, pour le remercier des tableaux transmis.

\_ Courrier de M. Tribalat, en date du 13 juin 1985, à l'attention de M. le Dr. Fleischer (Statistisches Bundesamt – RFA), sollicitant davantage de tableaux statistiques.

#### **1986**

\_ Courrier de G. Calot, en date du 10 janvier 1986, à l'attention de José Inizan, afin de disposer des tableaux nécessaires à la mise à jour annuelle de la population étrangère.

\_ Brouillon de M. Tribalat du courrier adressé à José Inizan, en date du 10 janvier 1986.

\_ Courrier de G. Calot, en date du 10 février 1986, à l'attention de Gérard Moreau, proposant qu'une première rencontre M. Bayle (DPM) et Mme Tribalat au sujet du traitement des données sur les naturalisations soit prolongée par d'autres réunions impliquant notamment G. Moreau lui-même.

\_ Brouillon manuscrit (non daté) d'un courrier de Michèle Tribalat à l'attention de Claude-Valentin Marie pour solliciter sa participation pour la réalisation de la partie sociologique de la monographie du CICRED « Impact des migrations internationales en France ».

\_ Brouillon manuscrit (non daté) d'un courrier de Michèle Tribalat à l'attention de Jean-Pierre Garson (Groupe de recherche et d'analyse des migrations internationales) pour solliciter sa participation pour l'étude des aspects économiques de la monographie du CICRED « Impact des migrations internationales en France ».

\_ Courrier de Didier Blonay (Rédacteur en chef, Alliance nationale – Population et Avenir), en date du 23 septembre 1986, à l'attention de Michèle Tribalat, afin de lui transmettre les épreuves de l'article que cette dernière a écrit sur la fécondité des étrangères pour l'Alliance nationale.

#### **1987**

\_ Courrier de G. Calot, en date du 2 juin 1987, à l'attention de Hans Steffen (Office général de la statistique – Suisse), sollicitant des tableaux sur les mariages et les acquisitions de nationalité en Suisse.

\_ Brouillon manuscrit de Michèle Tribalat, en date du 3 août 1987, à l'attention de Hans Steffen, pour le remercier de l'envoi des tableaux sollicités par le courrier du 2 juin 1987

\_ Courrier de G. Calot, en date du 9 septembre 1987, à l'attention de Gilles Rosset (secrétaire général de l'OFPRA), sollicitant les statistiques annuelles élaborées à l'OFPRA sur les flux et les stocks de réfugiés.

\_ Lettre manuscrite de Michèle Tribalat, en date du 1er octobre 1987, à l'attention de Gérard Calot pour lui indiquer que les modifications du questionnaire du recensement dont il a été question lors de la réunion du 29 septembre 1987 entre l'INSEE et l'INED pouvaient être préjudiciable pour l'étude des migrations internationales.

\_ Courrier en date du 9 décembre 1987 de M. Tribalat à l'attention de G. Moreau (DPM) à la suite de la réunion du 14 octobre 1987 portant sur les améliorations de l'exploitation statistique de l'OMI ; accompagnée d'une note regroupant les principales propositions de M. Tribalat

#### **1991**

\_ Compte-rendu de la réunion INED-INSEE du 8 juillet 1991 (INED) au sujet de l'enquête commune sur l'intégration des immigrés et de leurs enfants.

#### **1992**

\_ Observatoire de l'intégration en Languedoc-Roussillon, « Les immigrés dans le Gard. Séminaire inter-services 21 et 22 janvier 1992 », document multigraphié, 10 janvier 1992.

\_ Observatoire de l'intégration en Languedoc-Roussillon, « Enquête concernant la population reçue au bureau d'accueil de l'Hérault ADATE », document multigraphié, 11 mars 1992.

\_ Projet de budget de l'enquête MGIS réalisé par Jacques Boudoul en avril 1992.

\_ Note sur l'« Etat du financement », en date du 17 avril 1992.

\_ Nouvelle note sur le « Financement de l'enquête 'Mobilité géographique et sociale' », en date du 7 mai 1992.

\_ Courrier de Gérard Calot, en date du 23 juin 1992, à l'attention de Jean-Claude Milleron pour l'informer de l'accord intervenu avec la CNIL pour la collecte de l'enquête MGIS ; copie à Louise Cadoux (Vice-présidente de la CNIL).

\_ Courrier de Gérard Calot, en date du 24 juin 1992, à Louise Cadoux (Vice-présidente de la CNIL), pour la remercier de l'accord auquel elle a accepté de parvenir avec M. Tribalat et B. Riandey, accompagnés par Anicet Le Pors et Christiane Ducastelle ; copie à Jean-Claude Milleron.

\_ Courrier de Gérard Calot et Claude Seibel (directeur des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE), en date du 24 juillet 1992, à l'attention de Dominique Bur (directeur de l'OMI) pour le remercier de la contribution de son organisme et lui indiquer les référents de l'enquête pour les deux instituts.

#### **1993**

\_ Courrier de Jacques Magaud, en date du 27 janvier 1993, à l'attention de Jacques Boudoul (INSEE) et contenant une note rédigée le 25 janvier 1993 par Michèle Tribalat et Benoît Riandey pour soutenir la Direction régionale de Paris de l'INSEE pour résorber les échecs de l'enquête MGIS.

\_ Note de Gérard Calot (DPM), en date du 30 juin 1993, à l'attention de Paul Champsaur (directeur de l'INSEE) le priant de ne pas interrompre la saisie des données issues de l'enquête.

#### **1994**



\_ Note de travail « Propositions d'amélioration de la contribution INSEE à la première exploitation de l'enquête MGIS en vue du rapport final » rédigée par Michèle Tribalat début mai 1994 ; 6 p.

\_ Note de travail, « Proposition de stratégie pour la publication des résultats de l'enquête MGIS » élaborée par Henri Léridon et présentée le 27 octobre 1994 au Comité de rédaction des collections de l'INED.

\_ Courrier de Gérard Moreau (DPM), en date du 10 novembre 1994, à l'attention de Jacques Magaud, directeur de l'INED, au sujet des conditions de publication de l'enquête MGIS et du calendrier et des « embargos ».

\_ Courrier de Michel-Louis Levy, en date du 26 août 1994, à François Geze (responsable à La découverte), pour convenir du calendrier de la publication d'un ouvrage « grand public » par Michèle Tribalat.

\_ Argument de mise en vente de *Faire France. Les réalités de l'immigration (sic.)* par Pascale Iltis, attachée de presse à La découverte.

### 1995

\_ Courrier de Suzanne Thave (responsable de la cellule Statistiques et études sur les populations étrangères), en date du 17 février 1995, à l'attention de Jacques Magaud, directeur de l'INED, au sujet de deux projets d'articles de l'INSEE à partir de MGIS.

\_ Note de Jacques Magaud, en date du 21 mars 1995, à l'attention de tous les chercheurs de l'INED au sujet du calendrier des publications INED et INSEE issues de MGIS ; affichée dans les locaux de l'INED jusqu'au 27 mars.

\_ Malaurie Guillaume, « Immigrés : comment marche l'intégration ? », *Libération*, 22 mars 1995.

\_ Communiqué de presse des directions de l'INED et de l'INSEE, en date du 22 mars 1995, accusant Michèle Tribalat d'avoir divulgué des premiers résultats de l'enquête à la presse en ne respectant pas le plan de diffusion arrêté ; affiché dans les locaux de l'INED jusqu'au 25 mars.

\_ Courrier de Guillaume Malaurie (journaliste à *Libération*), en date du 23 mars 1995, à l'attention de Michèle Tribalat et en réponse au communiqué de presse des directions de l'INED et de l'INSEE ; affichée dans les locaux de l'INED jusqu'au 25 mars ; affiché dans les locaux de l'INED jusqu'au 31 mars 1995.

\_ Courrier de Jacques Magaud, en date du 23 mars 1995, aux membres du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de l'INED, au sujet du non-respect du calendrier de diffusion.

\_ Courrier de Paul Champsaur, directeur de l'INSEE, en date du 23 mars 1995, à Jacques Magaud au sujet du non-respect du calendrier de diffusion.

\_ Note de Jacques Magaud, en date du 24 mars 1995, à l'attention de l'ensemble du personnel de l'INED au sujet de la diffusion des premiers résultats issus de MGIS ; affichée dans les locaux de l'INED jusqu'au 31 mars.

\_ Note de Michel-Louis Levy (chef du service de la diffusion), en date du 24 mars 1995, pour prendre la défense de Michèle Tribalat auprès des chercheurs de l'INED.

\_ Note d'Henri Léridon (rédacteur en chef des collections INED), en date du 27 mars 1995, à l'attention des chercheurs de l'INED, à propos de la publication des résultats de l'enquête MGIS.

\_ Tract de la CGT-INED, en date du 6 avril 1995, intitulé « Une mise à disposition accélérée ».

\_ Courrier de Michèle Tribalat, en date du 10 avril 1995, à l'attention de Jacques Magaud afin de lui reprocher d'avoir relayé et soutenu les accusations dont elle a été l'objet, et lui demander d'y remédier en diffusant un communiqué rectificatif ; copie aux membres du Conseil scientifique et du Conseil d'administration de l'INED

\_ Document intitulé « PERIPETIE ENQUETE MGIS » dans lequel M. Tribalat recense l'ensemble des étapes ayant conduit entre 1987 à 1995 à la mise en œuvre, l'exploitation et la diffusion de cette enquête.

### 2004

Exposé sur « L'intégration des populations d'origine étrangère », présentée à la séance du Groupe « X-Démographie-Economie-Population » du 3 mars 2004.

### 3. Documentation statistique et démographique

#### ▪ International

Association internationale des démographes de langue française (Aidelf), *Migrations internationales: problèmes de mesure, évolution récente et efficacité des politiques. Actes du Colloque de Calabre de 1986*, Paris, Aidelf, 1988.

Begeot François & Eggerickx Thierry, « Les recensements en Europe dans les années 1990. De la diversité des pratiques nationales à la comparabilité internationale des résultats », *Population*, 48, 6, 1993 pp.1705-1732.

Bretz Manfred (Federal Statistics Office of Germany), « Migration Statistics in Germany : Sources, Concepts and Selected Results », *Espaces, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.247-256.

Eurostat (European Commission), *Migrants in Europe. A statistical portrait of the first and second generation*, Belgium, Publications Office (Statistical books), 2011.

Garson Jean-Paul & Salt John, « Les migrations internationales et le SOPEMI », *50<sup>ème</sup> anniversaire de l'OCDE. Perspectives des migrations internationales*, OCDE, SOPEMI, 2011, pp.5-18.

Garson Jean-Pierre & Dumont Jean-Christophe, « Immigration dans la zone OCDE : un panorama à multiples facettes », *Revue française des affaires sociales*, 58, 2, avril-juin 2004, pp.13-31.

*International Migration Review*, Special Issue : « Measuring International Migration: Theory and Practice », 21, 4, Winter 1987.

Kosinski Leszek Antoni, « Impact of International Migration upon Receiving Countries », *International Migration*, 27, 1, Marsh 1989, pp.487-488.

Kosinski Leszek Antoni, « Impact Of International Migration Upon Receiving Countries : A Comparative Research Project Geneva, May 14th-16th, 1990 », *International Migration*, 28, 3, September 1990, pp.385-386.

Nations Unies, *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales*, New York, Nations unies (« Etudes statistiques » / « Série M » / 58,), 1999, disponible sur : [http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM\\_58rev1F.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1F.pdf).

Salt John, « The SOPEMI Experience, Genesis, Aims and Achievements, *International Migration Review*, 21, 4, Winter 1987, pp.1067-1073.

#### ▪ INED

##### ▪ Général

« Bibliographie des publications de l'INED sur la famille, le mariage, la nuptialité et le divorce en France », *Population*, 26, 2, 1971, pp.245-250.

« Progrès et innovations de l'INSEE en matière de statistique démographique », *Population*, 23, 3, 1968, pp.539-542.

Baudot Jacques & Hugues (d') Jacques, « Conférence démographique européenne : présentation », *Population*, 22, 1, pp.9-12.

Bunle Henri & Lévy Claude, « Histoire et chronologie des réunions et congrès internationaux sur la population », *Population*, 9, 1, 1954, pp.9-36.

Calot Gérard & Sauvy Alfred (coord.), « La mesure des phénomènes démographiques. Hommage à Louis Henry », *Population*, 32, hors-série, 1977.

Calot Gérard, « Louis Henry (1911-1991) », *Population*, 47, 1, 1992, pp.41-42.

Coeffic Nicole, « L'enquête post-censitaire de 1990. Une mesure de l'exhaustivité du recensement », *Population*, 48, 6, 1993 pp.1655-1681.

Courgeau Daniel et Lelièvre Eva, « Changement de paradigme en démographie », *Population*, 51, 3, mai-juin 1996, pp.645-654.

Charbonneau Hubert, « Louis Henry et la démographie historique », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1663-1671.

- Dittgen Alfred & Hecht Jacqueline, « Hommage à Gérard Calot et à Alain Norvez », in Blayo Chantal, Dion Michèle, Dittgen Alfred & Sardon Jean-Paul (dir.), *Collecte des données et connaissances de populations. Actes du XIIe colloque national de démographie – Amiens, mai 2002*, Paris, INED (« Conférence universitaire de démographie et d'étude des populations »), 2008, notamment p.15.
- Festy Patrick, « Vingt-deuxième rapport sur la situation démographique de la France. Sujet spécial : La France au recensement de 1990 », *Population*, 48, 6, 1993 pp.1561-1652.
- Festy Patrick & Sardon Jean-Paul, « Introduction », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, Ined, 2008, pp.5-11.
- Festy Patrick, « Gérard Calot et la production des statistiques démographiques », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, Ined, 2008, pp.15-37.
- Festy Patrick, « Gérard Calot, 1934-2001 », *Population*, 56, 3, 2001, pp.53-56.
- Girard Alain, *L'Institut national d'études démographiques. Histoire et développement*, Paris, INED, 1986
- Gokalp Catherine, « Le réseau familial », *Population*, 33, 6, 1978, pp.1077-1094.
- Gokalp Catherine, *Quand vient l'âge des choix*, Paris, PUF, Travaux et Documents/ cahier de l'INED (95), 1981.
- Hecht Jacqueline, « Gérard Calot et la coopération internationale », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, Ined, 2008, pp.383-397.
- Henry Louis & Fleury Michel, *Des registres paroissiaux à l'histoire de la population. Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, Institut national d'études démographiques, 1956.
- Henry Louis & Gauthier Etienne, *La population de Crulai, paroisse normande*, Cahiers de l'INED, 33, 1958.
- Henry Louis, « Analyse et mesure des phénomènes démographiques par cohortes », *Population*, 21, 3, 1966, pp.465-482
- Henry Louis, « Approximations et erreurs dans les tables de nuptialité de générations », *Population*, 18, 4, 1963, pp.737-776.
- Henry Louis, « D'un problème fondamental de l'analyse démographique », *Population*, 14, 1, 1959, pp.9-32.
- Henry Louis, « Réflexions sur l'observation en démographie », *Population*, 18, 2, 1963, pp.233-262.
- Keene Jean-Louis, « L'INED, Institut national d'études démographiques », *Courrier des statistiques*, 7, juillet 1978, pp.20-24.
- Léridon Henri & Gokalp Catherine, « Constance et inconstances de la famille », Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ cahier de l'INED (134) », 1994.
- Lévy Michel-Louis, « Le statisticien », *Population*, 47, 6, 1992, pp.1397-1401.
- Levy Michel-Louis, « Le statisticien face aux tabous », *Sociétal*, 37, 3<sup>ème</sup> trimestre 2002, pp.35-38.
- Lévy Michel-Louis, *Alfred Sauvy, compagnon du siècle*, Paris, La manufacture, 1990.
- Parant Alain, « Gérard Calot et les politiques démographiques : un 'éclairé engagé' », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, Ined, 2008, pp.287-299.
- Pressat Roland, « Avant-propos », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, Ined, 2008, pp.1-3.
- Sardon Jean-Paul, « Présentation », *Population*, 50, 6, 1995, pp.1329-1331.
- Sardon Jean-Paul, « Gérard Calot et la conjoncture démographique », in Festy Patrick & Sardon Jean-Paul (dir.), *Profession démographe. Hommage à Gérard Calot*, Paris, Ined, 2008, pp.101-121.
- Sauvy Alfred, « Vues, travaux, cheminement de Louis Henry », *Population*, 32, 1, 1977, pp.7-11.
- Sauvy Alfred, *Richesse et population* paru en 1943 (Paris, Payot).
- Vincent Paul & Henry Louis (Union internationale pour l'étude scientifique de la population), *Dictionnaire démographique multilingue* (volume français), Liège (Belgique), Ordina éditions, 1981.

▪ **Immigration (par ordre chronologique)**

Sauvy Alfred, « La population étrangère en France et les naturalisations », *Journal de la Société de statistique de Paris*, 2 février 1927, pp.60-72 et 3 mars 1927, pp.89-97.

Debré Robert & Sauvy Alfred, *Des Français pour la France (Le problème de la population)*, Paris, Gallimard (« Problèmes et Documents »), 1946.

Sauvy Alfred, « Introduction » et « Evaluation des besoins de l'économie française », *Population*, 1, 1, 1946, pp.5-8 et pp.91-98.

Cahiers de l'INED, *Une possibilité d'immigration italienne en France*, 4, 4, 1947.

Chevalier Louis (dir.), *Documents sur l'immigration*, Paris, PUF (« Travaux et Documents/ Cahiers de l'INED (2) »), 1947.

Sauvy Alfred, « L'immigration en France », *Politique*, 24, juin 1947, pp.412-429.

Bourgeois-Pichat Jean, « Migrations et balance des comptes », *Population*, 4, 3, juillet-septembre 1949, pp.417-432.

Chevalier Louis, « Bilan d'une immigration », *Population*, 5, 1, janvier-mars 1950, pp.129-140.

Sauvy Alfred, « Besoins et possibilités de l'immigration française », *Population*, 5, 2, avril-juin 1950, pp.209-228.

Girard Alain & Stoetzel Jean, *Français et immigrés (19 : L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais)*, Paris, PUF (« Travaux et documents / Cahiers de l'INED »), 1953.

Lannes Xavier, *L'immigration en France depuis 1945*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1953.

Girard Alain & Stoetzel Jean, *Français et immigrés (20 : Nouveaux documents sur l'adaptation : Algériens, Italiens, Polonais)*, Paris, PUF (« Travaux et documents / Cahiers de l'INED »), 1954.

INED, *Les Algériens en France, Etude démographique et sociale*, Paris, PUF (« Travaux et documents / Cahiers de l'INED 24 »), 1955.

Sauvy Alfred, « L'immigration étrangère en France. Nouveau plan de recherches », *Population*, 20, 4, 1965, pp.687-688.

Lamy Francine, « Chronique de l'immigration », *Population*, 21, 5, 1966, pp.1013-1016

Tapinos Georges-Photios, « Les statistiques espagnoles d'émigration vers l'Europe, 1959-1965 », *Recherche Méditerranéenne, bulletin d'échange et d'information du Conseil méditerranéen de recherches en sciences sociales*, 3, 1966, pp.23-30.

Siety Francine, « Migrations internationales » *Population*, 22, 1, 1967, pp.37-44.

Siety Francine, « Chronique de l'immigration », *Population*, 22, 4, 1967, pp.735-738.

Siety Francine, « L'immigration yougoslave en France » ; *Population*, 22, 5, 1967, pp.931-932.

Tapinos Georges-Photios, « Problèmes posés par les enfants des travailleurs migrants. L'ampleur du problème : ses aspects économiques et démographiques », Paris, INED (dactylographié), 1968.

Tapinos Georges-Photios, « Chronique de l'immigration », *Population*, 23, 6, 1968, pp.1107-1114

Tapinos Georges-Photios, « Le rôle de l'émigration dans la phase de démarrage de la croissance économique », *Revue tunisienne de sciences sociales*, juin-septembre 1969, pp.587-595.

Tapinos Georges-Photios, « Chronique de l'immigration », *Population*, 24, 6, 1969, pp.1169-1186

Tapinos Georges-Photios, *Rapport sur la politique d'immigration*, Groupe d'étude des problèmes démographiques du CGP, janvier 1970.

Girard Alain, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Enquête d'opinion publique », *Population*, 26, 5, septembre-octobre 1971, pp.827-875.

Henry Louis & Courgeau Daniel, « Deux analyses de l'immigration à Paris au XVIIIe siècle », *Population*, 26, 6, 1971, pp.1073-1092.

- Nadot Robert, « L'immigration étrangère depuis la guerre », in Merlin Pierre, *L'exode rural (suivi de deux études sur les migrations par Robert Hénin et Robert Nadot)*, Paris, PUF/INED (« Travaux et Documents / cahier de l'INED (59)»), 1971, pp.287-322.
- Tapinos Georges-Photios, « Chronique de l'immigration », *Population*, 26, 5, 1971, pp.933-952
- Gokalp Catherine, « Chronique de l'immigration », *Population*, 27, 6, 1972, pp.1119-1126.
- Gokalp Catherine, « L'émigration turque en Europe et particulièrement en France », *Population*, 28, 2, 1973, pp. 335-360.
- Gokalp Catherine, « Chronique de l'immigration », *Population*, 28, 4, 1973, pp.925-933
- Girard Alain, Charbit Yves & Lamy Marie-Laurence, « Attitudes des Français à l'égard de l'immigration étrangère. Nouvelle enquête d'opinion », *Population*, 29, 6, 1974, pp.1015-1069.
- Gokalp Catherine, « L'émigration yougoslave », *Population*, 29, 1, 1974, pp.25-60.
- Gokalp Catherine, « Chronique de l'immigration », *Population*, 29, 4-5, 1974, pp.899-907
- Houdaille Jacques & Sauvy Alfred, « L'immigration clandestine dans le monde », *Population*, 29, 4-5, 1974, pp.725-742.
- Tapinos Georges-Photios, *L'économie des migrations internationales*, Paris, Armand Colin / Presses de la FNSP, 1974.
- Tapinos George-Photios, *L'immigration étrangère en France. 1946-1973*, Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ Cahiers de l'INED (71) »), 1975.
- Gokalp Catherine, « Chronique de l'immigration », *Population*, 30, 4, 1975, pp.889-896
- Girard Alain, « Opinion publique, immigration et immigrés », *Ethnologie française*, VII, 3, 1977, pp.219-228.
- Tapinos Georges-Photios & Garson Jean-Pierre, *L'argent des immigrés*, Paris, PUF, (« Travaux et Documents/ cahier de l'INED (94) »), 1981.
- Bastide Henri (dir.), *Les enfants d'immigrés et l'enseignement du français*, Paris, PUF / INED (« travaux et documents »), 1982.
- Riandey Benoît, « Répertoire des enquêtes démographiques : bilan pour la France métropolitaine », *Revue française de sociologie*, XXX, 1989, pp.279-298.
- Levy Michel-Louis, « Mises au point. Etrangers, immigrés, Français d'origine étrangère, renouvellement de la population », *Population & Sociétés*, 262, novembre 1991.
- Poulain Michel, « La mobilité interne en Europe. Quelles données statistiques ? », *Espaces, Populations, Sociétés*, 1, 1994, pp.13-30.
- Gaymu Joëlle & Parant Alain, « Les débuts dans la vie active des jeunes immigrés ou d'origine étrangère », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.439-455.
- Le Bras Hervé, « Dix ans de perspectives de la population étrangère : une perspective », *Population*, 52, 1, 1997, pp.103-134.
- Léridon Henri, « La variable 'ethnie' comme catégorie statistique (introduction) », *Population*, 53, 3, 1998, pp.537-540.
- Rallu Jean-Louis, « Les catégories statistiques utilisées dans les DOM-TOM depuis le début de la présence française », *Population*, 53, 3, 1998, pp.589-608.
- Thierry Xavier, « Les entrées d'étrangers en France : évolutions statistiques et bilan de l'opération de régularisation exceptionnelle de 1997 », *Population*, 55, 3, 2000, pp.567-619.
- Héran François, « Les recherches sur l'immigration et l'insertion : avancées, débats, perspectives » et « Les immigrés et leurs descendants dans le système statistique français : réflexions sur les pratiques et les principes », in Commissariat Général au Plan, *Immigration, marché du travail, intégration. Rapport du séminaire présidé par François Héran*, Paris, La documentation française, 2002, pp.11-102 et pp.121-133.
- Héran François, « Cinq idées reçues sur l'immigration », *Population & Sociétés*, 397, janvier 2004.
- Thierry Xavier (entretien avec), « Le fichier AGDREF. Quelle utilisation pour la statistique des flux migratoires en France ? », *Migrance*, 23, 2005, p.28-39.

Thierry Xavier, « L'utilisation des microdonnées relatives à la délivrance des titres de séjour en France : un changement de cap ? », in AIDELF (Association internationale des démographes de langue française), *Les migrations internationales : observation, analyse et perspectives (Actes du colloque de Budapest, 2004)*, Paris, INED, 2007, pp.109-119.

Thierry Xavier, « Les migrations internationales en Europe : vers l'harmonisation des statistiques », *Population & Sociétés*, 442, février 2008.

Lessault David & Beauchemin Cris, « Les migrations d'Afrique subsaharienne en Europe : un essor encore limité », *Population & Sociétés*, 452, janvier 2009.

Thierry Xavier, « France », in Fassmann Heinz, Reeher Ursula & Sievers Wiebke (eds.), *Statistics and Reality. Concept and Measurement of Migration in Europe*, Amsterdam, Amsterdam university Press (IMISCOE Report), 2009, pp.67-88.

Beauchemin Cris, Hamel Christelle & Simon Patrick (coord.), *Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France*, Paris, INED (« Documents de travail » / 168), 2010.

Thierry Xavier, « Flux d'immigration par nationalité détaillé depuis 1994 », disponible sur : [http://www.ined.fr/fr/france/flux\\_immigration/tri/](http://www.ined.fr/fr/france/flux_immigration/tri/).

#### ▪ **Michèle Tribalat**

##### ✓ **Travaux**

Tribalat Michèle (sous le nom de Brahim Michèle), « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1978, pp.157-178.

Michèle Tribalat, Recension de : « Lebon André, *La contribution des étrangers à la population de la France entre le 1<sup>er</sup> janvier 1946 et le 1<sup>er</sup> janvier 1980* », *Population*, 36, 6, 1981 pp. 1203-1204.

Tribalat Michèle & Munoz-Perez Francisco, « Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France : évolution depuis la Première guerre », *Population*, 39, 3, 1984, pp.427-462.

Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 44, 1, 1989, pp.171-196.

Tribalat Michèle, « Immigrés, étrangers, Français : l'imbroglio statistique », *Population & sociétés. Bulletin mensuel d'informations démographiques, économiques, sociales*, 241, décembre 1989.

Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1991, pp.113-144.

Tribalat Michèle, « Combien sont les Français d'origine étrangère ? », *Economie et Statistique*, 242, avril 1991.

Tribalat Michèle (dir.), *Cent ans d'immigration : étrangers d'hier, Français d'aujourd'hui. Apport démographique, dynamique familiale et économique de l'immigration étrangère*, Paris, PUF (« travaux et documents / cahiers de l'INED 131»), 1991.

Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 1, 1992, pp.153-190.

Tribalat Michèle, « Différences de comportement liées à un changement d'état », in AIDELF (Association internationale des démographes de langue française), *Démographie et différences (Actes du colloque de Montréal, 1988)*, Paris, PUF/INED, 1992, pp.469-477.

Tribalat Michèle, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 6, 1993, pp.1911-1946.

Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 49, 1, 1994, pp.161-210.

Tribalat Michèle, « Les immigrés et leurs enfants », *Population & Sociétés*, 300, avril 1995.

Tribalat Michèle, *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La découverte (« Cahiers libres /Essais »), 1995.

Tribalat Michèle (avec la participation de Simon Patrick & Riandey Benoît), *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La découverte/INED (« Recherches »), 1996.

Tribalat Michèle, « L'enquête mobilité géographique et insertion sociale : remise en cause des habitudes statistiques française », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.215-225.

- Tribalat Michèle & Munoz-Pérez Francisco, « Les unions mixtes en France », *Espaces, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.393-403.
- Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 51, 1, 1996, p.142.
- Tribalat Michèle, « Chronique de l'immigration », *Population*, 52, 1, 1997, pp.163-220.
- Tribalat Michèle, « Une surprenante réécriture de l'histoire », *Population*, 52, 1, 1997, pp.137-148.
- Tribalat Michèle, « Le 'creuset français' : des points de fragilité d'ordre social », in Birnbaum Pierre (dir.), *Sociologie des nationalismes*, Paris, PUF (« Sociologies »), 1997, pp.187-208.
- Neyred Guy, Thierry Xavier & Tribalat Michèle, *Rapport final de la mission statistique sur les ressortissants étrangers aux ministères de l'Intérieur*, décembre 1998.
- Tribalat Michèle, « A propos de 'L'impossible descendance étrangère' d'Hervé Le Bras, *Population*, 5, 1997 », *Population*, 53, 3, 1998, pp.655-656.
- Tribalat Michèle, « De la nécessité de reformuler la question de l'immigration en France », in Dupâquier Jacques, *Morales et politiques de l'immigration*, Paris, PUF, 1998, pp.45-59.
- Tribalat Michèle, « Immigration et concentration urbaine », in Cohen Daniel (dir.), *France : les révolutions invisibles*, Paris, Calmann-Lévy / Magnum Photos-Fondation Saint-Simon, 1998, pp.193-203.
- Tribalat Michèle, « Les calculs de Pierre Milloz », « Que valent les estimations de Pierre Milloz ? », « La problématique du coût de l'immigration », in Taguieff Pierre-André & Tribalat Michèle, *Face au Front National. Arguments pour une contre-offensive*, Paris, La découverte, 1998, pp.43-54, pp.55-78, pp.79-89.
- Tribalat Michèle, « Une estimation des populations d'origine étrangère en France en 1999 », *Population*, 59, 1, 2004, pp.51-82.
- Tribalat Michèle, « Les populations d'origine étrangère en France », *Commentaire*, 109, printemps 2005, pp.137-146.
- Tribalat Michèle, *Assimilation. La fin du modèle français*, Paris, Editions du Toucan, septembre 2013.

✓ **Presse (conférences, tribunes, entretiens) :**

- « Michèle Tribalat : 'Les pouvoirs publics relativisent l'immigration' » (entretien), *L'Express*, n°3063, 18 mars 2010.
- « Michèle Tribalat : une démographe qui dérange », *Sciences Humaines*, 15 juin 2011.
- Johannes Franck, « Immigration : les statistiques en question. Le Haut Conseil à l'intégration mis en cause par l'un de ses membres. Roger Fauroux, président du HCI, répond aux critiques : 'La vérité ne doit pas devenir totalitaire' », *Libération*, 25 janvier 2000.
- Johannes Franck, « Immigration : les statistiques en question. Le Haut Conseil à l'intégration mis en cause par l'un de ses membres. Michèle Tribalat, spécialiste de l'immigration à l'Ined, accuse : 'C'est extravagant et truffé de bourdes' », *Libération*, 25 janvier 2000.
- Rotman Charlotte, « Crise au Conseil à l'intégration », *Libération*, 7 décembre 2000.
- Tribalat Michèle, « La connaissance des faits sociaux est-elle dangereuse ? », *Le Monde*, 5 novembre 1998.
- Tribalat Michèle, « Bilan démographique de l'immigration étrangère depuis la fin de la deuxième guerre mondiale », Conférence devant l'Académie d'Education et d'Etudes sociales le 22 novembre 2005, disponible sur : <http://aes-france.org/?Bilan-demographique-de-l>.
- Tribalat Michèle, « Immigration : l'Europe nous apporte la 'paix des chiffres' », *Le Figaro*, 6 septembre 2007.
- Thomas Jessica, « Immigration : l'INSEE aurait-elle peur des chiffres ? », *Marianne*, 22 Juillet 2009.
- « Immigration : qui est Michèle Tribalat, la démographe adulée par le FN ? », *Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 2013

## ▪ INSEE

### ▪ Général

- « La Comptabilité nationale s'adapte à de nouveaux besoins », *Economie et statistique*, 7, 7, 1969, pp.53-60
- « Les mésaventures du calculateur électronique », in *1946-1961 : Une place à construire dans l'Administration et dans la société* ; disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/insee-statistique-publique/default.asp?page=connaître/histoire/1946-1961.htm#inter19>.
- « Nominations », *Courrier des statistiques*, 53, mars 1990, p.79.
- « Nominations », *Courrier des statistiques*, 56, décembre 1990, p.79.
- « Nominations », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 13, 1980, p.43.
- « Nominations », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 61-62, juin 1992, p.104.
- Courrier des statistiques*, 42, avril 1987, p.31.
- Courrier des statistiques*, 78, août 1996, p.67
- Dayan Jean-Louis, Echardour Annick & Glaude Michel, « La vie professionnelle des immigrés, les marques de l'histoire », *Insee Première*, 369, avril 1995.
- Depoid Pierre, « Les naturalisations en France (1870-1940) », *Etudes démographiques, Statistique générale de la France*, 3, 1942.
- Desplanques Guy, « La répartition des personnes d'origine étrangère en France », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.287-297.
- Desrosières Alain & Blanc Michel, « Entre décentralisation et coordination. Une analyse des spécificités des SSM », *Courrier des statistiques*, 104, 2002, pp.9-25.
- Desrosières Alain & Blanc Michel, « Entre décentralisation et coordination. Une analyse des spécificités des SSM », *Courrier des statistiques*, 104, 2002, pp.9-25.
- Desrosières Alain, « Le statisticien et le sociologue », *Courriers des statistiques*, 10, avril 1979, pp.53-55.
- Desrosières Alain, Fouquet Annie & Rotbart Gilbert, « 'Données sociales' : le paysage de la crise », *Economie et statistique*, 165, avril 1984, pp.23-36.
- Detape Yves & Lacroix Jacqueline, « Le système français de statistique publique : cadre général, l'Insee, les services statistiques ministériels », *Courrier des statistiques*, 98-99, septembre 2001
- Dinh Quang Chi & Labat Jean-Claude, « La population de la France à l'horizon 2000 », *Economie et statistique*, 101, Juin 1978, pp.3-10.
- Dinh Quang Chi & Labat Jean-Claude, « Projection de population totale pour la France, 1975-2020 », Paris, INSEE (« Série Démographie »), 1979.
- Dinh Quang Chi & Labat Jean-Claude, « Projection de population totale pour la France, 1985-2020 » INSEE, (« Série Démographie »), 1986.
- Ely Maïté, « Bibliographie de G. Tapinos », *Population*, 55, 6, 2000, pp.886-898.
- Enedetti Alain, Consolo Georges & Fouquet Annie : *Les comptes de patrimoine. Une première expérience 1971-1972-1976*, 89-90, Collections de l'Insee C, 1980.
- Fouquet Annie & Consolo Georges, « Comptes rendus des tables rondes sur les statistiques sociales et économiques », *Economie et statistique*, 83, novembre 1976, pp.39-43.
- Fouquet Annie & Marpsat Maryse, « Données sociales 1987 », *Courrier des statistiques*, 42, avril 1987, pp.5-6.
- Fouquet Annie & Meron Monique, « Héritages et donations », *Economie et statistique*, 145, juin 1982, pp.83-98.
- Fouquet Annie, « La demande de viande s'accroît inégalement », *Economie et statistique*, 18, décembre 1970, pp.41-46.
- Fouquet Annie, « Consommation alimentaire : les prévisions du VIe Plan sont confirmées », *Economie et statistique*, 48, septembre 1973, pp.43-46



- Fouquet Annie, « Entretien avec la directrice de la Dares », *Courrier des statistiques* 113-114, mars-juin 2005, pp.76-77.
- Fouquet Annie, « L'usage des statistiques : de l'aide à la décision à l'évaluation des politiques publiques », *Revue française des affaires sociales*, 1-2, 2010, pp.307-322.
- Fouquet Annie, « La consommation des ménages en 1980 », *Economie et statistique*, 84, décembre 1976, pp.71-79.
- Fouquet Annie, « Le budget des ménages en 1975 d'après le VI<sup>e</sup> Plan », *Economie et statistique*, 30, janvier 1972, pp.3-17.
- Fouquet Annie, « Les II<sup>èmes</sup> journées de l'Association d'économie sociale, « L'avenir des politiques sociales et les modalités de la régulation sociale. Dijon, 24-25 septembre 1981 », *Courrier des statistiques*, 21, janvier 1982, pp.57-58.
- Fouquet Annie, « Les statistiques dans le débat social », in Besson J.-L., *La cité des chiffres ou l'illusion des statistiques*, Paris, Autrement (« Sciences en sociétés »), 1992, pp. 118-129.
- Glaude Michel (directeur des statistiques démographiques et sociales, INSEE) & Borrel Catherine (chargée de mission INSEE), « Les immigrés et leurs descendants sur le marché du travail : un regard statistique », in Commissariat Général au Plan, *Immigration, marché du travail, intégration. Rapport du séminaire présidé par François Héran*, Paris, La documentation française, 2002, pp.105-119.
- Gounot Philippe, « La statistique au ministère du travail », *Courrier des statistiques*, 2, avril 1977, pp.3-5.
- Héran François & Toulemon Laurent, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », *Population & Sociétés*, 411, avril 2005,
- Héran François, « Hommage à Georges-Photios Tapinos », *Population*, 55, 6, 2000, pp.879-880.
- Héran François, « L'origine des immigrés et de leurs enfants dans les enquêtes de la statistique publique. Quels principes déontologiques ? » (synthèse de l'exposé à la réunion du Conseil scientifique d'*Économie et Statistique* du 28 septembre 2005) ; disponible sur : [http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/formation/demographie\\_conditions%20de%20vie/2007/documents\\_complementaires/DC\\_2007\\_2e\\_reunion\\_FORM\\_origine\\_immigres\\_principes\\_deontologiques.pdf](http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/formation/demographie_conditions%20de%20vie/2007/documents_complementaires/DC_2007_2e_reunion_FORM_origine_immigres_principes_deontologiques.pdf).
- Labat Jean-Claude & Dekneudt Joël, « La méthode de projection de la population utilisée par l'INSEE en 1986 », *Population*, 52, 1, 1997, pp.149-162.
- Labat Jean-Claude, « Les estimations localisées de population », *Courrier des statistiques*, 74, août 1995, pp.29-32.
- Labat Jean-Claude, « Une nouvelle méthode d'estimation des populations locales », in d'Armagnac Janine, Blayo Chantal, Parant Alain, *Démographie et aménagement du territoire (actes du Xe Colloque national de démographie, Bordeaux, 21, 22, 23 mai 1996)*, Paris, INED, janvier 1999, pp.141-152.
- Labat Jean-Claude, *Données de démographie régionale (1962)*, Paris, Insee (« Série Démographie »), 1970
- Lacroix Jacqueline & Thave Suzanne (INSEE, département de la démographie), « Les immigrés dans les recensements : décalages entre législation et outils de mesure », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.71-99.
- Lautman Jacques, « In memoriam : Alain Darbel (1932-1975) », *Revue française de sociologie*, 16, 3, pp.419-420.
- Lefranc Christophe & Thave Suzanne, « Les enfants d'immigrés. Emancipation familiale et professionnelle », *Insee Première*, 368, mars 1995.
- Ministère du Travail, « L'immigration en France en 1975 », *Supplément au bulletin mensuel des statistiques du travail*, 39, Paris, La documentation française, 1976.
- Ministère du Travail, *Les étrangers au recensement de 1975*, Paris, La documentation française (« Migrations et Sociétés »), 1977.
- Miribel Patrick (de) & Messeca Elie, « La statistique au ministère de l'Industrie », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 7, juillet 1978, pp.3-5
- Miribel Patrick (de), « CERFA : les formulaires à l'heure d'Internet », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public*, 79-80, décembre 1996.

Pougetoux Gérard, « Messagerie : l'Insee, les SSM et les autres », *Courrier des statistiques, informations sur le système statistique public 79-80*, décembre 1996, pp.73-76.

*Rapport d'exécution du programme statistique à moyen terme (1994-1998)* du CNIS (52, août 1999)

Tavan Chloé (cellule Statistiques et études sur l'immigration, Insee), « Les immigrés en France : une situation qui évolue », *Insee Première*, 1042, septembre 2005.

Thave Suzanne, « L'emploi des immigrés en 1999 », *Insee-Première*, 717, mai 2000.

Thave Suzanne, « Les sources statistiques d'études sur les immigrés en France », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.197-214.

Thave Suzanne, « Venus d'ailleurs : une statistique encore lacunaire (*Immigrés et/ou étrangers*) », *Courrier des statistiques*, 74, août 1995, pp.23-28.

### ▪ **Immigration**

Arbel Julyan, « Estimation du nombre d'immigrants adultes des pays tiers vers la France. Comment réconcilier le recensement et les titres de séjour ? », Présentation au CNIS, 6 novembre 2012, disponible sur : [http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/demographie\\_et\\_questions\\_sociales/2012/documents\\_complementaires/DC\\_2012\\_2e%20reunion\\_COM\\_D%C3%A9mographie\\_Immigrants\\_pays\\_tiers\\_France\\_Insee.PDF](http://www.cnis.fr/files/content/sites/Cnis/files/Fichiers/commissions/demographie_et_questions_sociales/2012/documents_complementaires/DC_2012_2e%20reunion_COM_D%C3%A9mographie_Immigrants_pays_tiers_France_Insee.PDF).

Aubry Bernard (INSEE-Alsace), « La mobilité interne des étrangers et des immigrés », *Espaces, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.299-303.

Bégué Jean, « *Données sociales* : édition 1981 », *Economie et statistique*, 136, septembre 1981, pp.61-67.

Boëldieu Julien & Borrel Catherine, « Recensement de la population 1999. La proportion d'immigré est stable depuis 25 ans », *Insee-Première*, 748, novembre 2000.

Borkowski Jean-Louis, « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants » in INSEE, *Données sociales 1990*, pp.310-314.

Borrel Catherine, « Les limites de l'approche statistique des circulations migratoires. Le système statistique français », *Revue française des affaires sociales*, 2, 2004, pp.73-85.

Chadeau Ann & Fouquet Annie, *Le travail domestique, un essai de quantification*, Paris, INSEE (« Archives et Documents»), 1981.

Chambet-Rosset Marie-Christine, « La main-d'œuvre étrangère au 31 décembre 1988 », *Dossiers statistiques du travail et de l'emploi*, 65, décembre 1990, pp.5-36.

Clanché François (Insee), « Une nouvelle enquête du système statistique publique », *Economie et statistique*, 393-394, 2006, pp.3-6.

Daguet Fabienne & Thave Suzanne, « La population immigrée. Le résultat d'une longue histoire », *INSEE Première*, 458, juin 1996

Darbel Alain, « Une nouvelle publication de l'Insee : *Données sociales* », *Economie et statistique*, 45, mai 1973, pp.44-47.

Delors Jacques (dir.), *Contribution à une recherche sur les indicateurs sociaux. Etudes effectuées par Mme Stoleru, MM. Belorgey, Boulard et alii*, Paris, Société d'études et de documentation économiques, industrielles et sociales (SEDEIS) / Futuribles, 1971.

Deruelle Dominique, « Vient de paraître : *Données sociales*, édition 1978 », *Economie et statistique*, 99, avril 1978, pp.59-63.

Echardour Annick, *Données de gestion relatives aux entrées à caractère permanent d'étrangers en France, comparaison des données du ministère de l'Intérieur avec celles de l'OMI*, Paris INSEE, (« Documents de travail » / F9618).

Hardy Philippe, « Données sociales, une publication unique en son genre », *Courrier des statistiques*, 107, septembre 2003, pp.37-40.

INSEE, « Regards sur l'immigration depuis 1945 », Paris, Insee (« Synthèses » ; 30), 1999.

INSEE, *Données sociales 1981*, Paris, INSEE.

- INSEE, *Les étrangers en France*, Paris, Insee (« Contours et caractères »), 1985.
- INSEE, *Les étrangers en France. Portrait social*, Paris, Insee (« Contours et caractères »), 1994.
- INSEE, *Les immigrés en France. Edition 2005*, Paris, Insee (« Références »), 2005.
- INSEE, *Les immigrés en France. Portrait social*, Paris, Insee (« Contours et caractères »), 1997.
- Isnard Michèle, « La fécondité des étrangères en France se rapproche de celle des Françaises », *Insee Première*, 231, novembre 1992.
- Khoeler Catherine & Thave Suzanne, *La population active immigrée en 1982 et 1990*, Paris INSEE (« INSEE Résultats » / 577), 1997.
- Khoeler Catherine & Thave Suzanne, *Les immigrés et leur famille au recensement de 1990*, Paris, INSEE (« INSEE Résultats-Démographie Société » / 56-57), 1997
- Labat Jean-Claude & Dekneudt Joël, *Projection de la population étrangère résidant en France métropolitaine*, Paris, Insee (« Archives et Documents »), 166), 1986.
- Labat Jean-Claude, « La population étrangère en 1990 par nationalité » *Insee Première*, 217, juillet 1992.
- Labat Jean-Claude, « La population étrangère. Recensement de la population de 1990 », *Insee Première*, 151, juin 1990, pp.1-4.
- Labat Jean-Claude, « La présence étrangère en France métropolitaine », *Economie et statistique*, 242, avril 1991, pp.7-15.
- Laflamme Guy, *Mesure de la population étrangère, comparaison des données du ministère de l'Intérieur avec celles fournies par d'autres sources*, Paris, INSEE (« Documents de travail » / F9607) ;
- Marchand Olivier, « La main-d'œuvre étrangère en France », *Revue française des affaires sociales*, vol. 46, hors-série, décembre 1992, pp.71-82.
- Rouault Dominique & Thave Suzanne, *L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés*, Paris, INSEE (« INSEE Méthodes » / 66), 1997
- Thave Suzanne, « Les immigrés vivant hors du cadre familial », in INSEE, *Données sociales 1996*, Paris, INSEE, pp.328-333
- Toulemon Laurent, « La fécondité des immigrées. Nouvelles données, nouvelle approche », *Population & Sociétés*, 400, avril 2004.
- Vallet Louis-André & Caille Jean-Paul, « Nationalité, lieu de naissance et autres approches : pertinence comparée dans l'étude des scolarités en France », *Espace, Populations, Sociétés*, 2-3, 1996, pp.227-236.

#### ▪ DPM et André Lebon

- Lebon André, *Immigration et VIIe Plan. Analyse économique*, Paris, La documentation française (« Migrations et Sociétés »), 1977.
- Lebon André, *La contribution des étrangers à la population de la France entre le 1<sup>er</sup> janvier 1946 et le 1<sup>er</sup> janvier 1980*, Paris, Ministère du Travail, 1981, multigraphié.
- Lebon André & Zamora François, « Combien d'étrangers ont quitté la France entre 1975 et 1982 ? », *Revue européenne des migrations internationales*, 1, 1, 1985, pp.67-80.
- Lebon André, *L'immigration en France de 1984 à 1986. Système d'observation permanente des migrations*, Paris, OCDE, 1986, multigraphié.
- Lebon André, *Immigration et présence étrangère de 1984 à 1986. Faits et chiffres*, DPM, La documentation française (« Documents affaires sociales »), 1987.
- Lebon André, « Attribution, acquisition et perte de la nationalité française : un bilan 1973-1986 », *Revue européenne des migrations internationales*, 3, 1-2, 1987, pp.7-34.
- Lebon André, *1986-1987. Le Point sur l'immigration et la présence étrangère en France*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), avril 1988.
- Lebon André, « L'emploi étranger à la fin de 1985 », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1988, pp.85-105.

Lebon André, « Répertoire des principales mesures relatives aux étrangers (mars 1986-mai 1988) », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1988, pp.231-244.

Lebon André, *Immigrés et étrangers en France – Tendances 1988/mi-1989*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), septembre 1989.

Lebon André, « Évaluation des flux d'immigration en France en 1988 », *Revue européenne des migrations internationales*, 5, 3, 1989, pp.121-131.

Lebon André, *Regard sur l'immigration et la présence étrangère en France 1989/1990*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), octobre 1990.

Lebon André, *Immigration et présence étrangère en France 1990-1991 – Les données, les faits*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), janvier 1992.

Lebon André, *Aspects de l'immigration et de la présence étrangère en France 1991-1992*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), novembre 1992.

Lebon André, « Des chiffres et des hommes », *Revue française des affaires sociales*, 46, hors-série, décembre 1992, pp.15-27.

Lebon André, *Immigration et présence étrangère en France. Le bilan d'une année 1992-1993*, Paris, La documentation française (« Documents affaires sociales »), novembre 1993.

Lebon André, « L'insertion des étrangers sur le marché du travail en période de difficultés économiques », *Revue française des affaires sociales*, 51, 2, avril-juin 1997, pp.119-127.

Lebon André, « Comment mesurer les flux migratoires ? », in Dupâquier Jacques, *Morales et politiques de l'immigration*, Paris, PUF, 1998, pp.27-39.

Lebon André, *Immigration et présence étrangère en France 1997/1998*, Paris, La documentation française (« rapport »), 1999.

Régnard Corinne, *Immigration et présence étrangère en France en 2003*, Rapport annuel de la DPM, Paris, La documentation française, 2005.

Régnard Corinne, *Immigration et présence étrangère en France en 2004*, Rapport annuel de la DPM, Paris, La documentation française, 2006.

## 4. Presse et écrits publics

### ▪ Presse (par ordre chronologique)

- **Dossier de presse FNSP « islam » (côte 102/5). (articles sur l'islam parus dans *Le Monde* entre 1970 et 1989).**

*Le Monde*, 23 avril 1985.

*Libération*, 6 juin 1985.

*Le Monde*, 22 octobre 1985.

*Témoignage chrétien*, 6 janvier 1986.

*Nouvel observateur*, 3 décembre 1987.

*Le Monde*, 27 avril 1988.

*Nouvel observateur*, 24-30 juin 1988.

*Le Monde*, 24 août 1988.

*Nouvel observateur*, 23-29 décembre 1988.

*L'Humanité*, 27 février 1989.

*Le Monde*, 29 mars 1989.

*Le Quotidien de Paris*, 13 juin 1989.

*Libération*, 4 octobre 1989.

*Le nouvel observateur*, 5 octobre 1989.

*La Croix*, 6 octobre 1989.  
*Le Figaro*, 9 octobre 1989.  
*Le Monde*, 7 octobre 1989.  
*Libération*, 9 octobre 1989.  
*Libération*, 10 octobre 1989.  
*Le Monde*, 10 octobre 1989.  
*Libération*, 19 octobre 1989.  
*Le Quotidien de Paris*, 18 octobre 1989.  
*L'Humanité*, 19 octobre 1989.  
*Les Echos*, 20 octobre 1989.  
*La Croix*, 20 octobre 1989.  
*Libération*, 20 octobre 1989.  
*Le Monde*, 21 octobre 1989.  
*Le Quotidien de Paris*, 21 octobre 1989.  
*Le Figaro*, 21 octobre 1989.  
*Le Monde*, 22 octobre 1989.  
*Le Monde*, 23 octobre 1989.  
*Libération*, 23 octobre 1989.  
*Le Figaro*, 23 octobre 1989.  
*Le Monde*, 24 octobre 1989.  
*Le Monde*, 25 octobre 1989.  
*Le canard enchaîné*, 25 octobre 1989.  
*Le Monde*, 26 octobre 1989.  
*Nouvel observateur*, 26 octobre 1989.  
*Nouvel observateur*, 27 octobre 1989.  
*Le Figaro*, 27 octobre 1989.  
*Le Monde*, 27 octobre 1989.  
*La Croix*, 29 octobre 1989.  
*Nouvel observateur*, 2 novembre 1989.  
*Libération*, 6 novembre 1989.  
*L'Humanité*, 6 novembre 1989.  
*Le Figaro*, 7 novembre 1989.  
*Le canard enchaîné*, 8 novembre 1989.  
*Politis*, 9 novembre 1989.  
*Le Monde*, 10 novembre 1989.  
*La Croix*, 15 novembre 1989.  
*L'évènement du jeudi*, 15 novembre 1989.  
*Le Figaro*, 21 novembre 1989.  
*Le Figaro*, 23 novembre 1989.  
*Le Nouvel observateur*, 23 novembre 1989.

*Paris-Match*, 23 novembre 1989.

*Le Monde*, 24 novembre 1989.

*Le Quotidien de Paris*, 24 novembre 1989.

*Le Monde*, 28 novembre 1989.

*Libération*, 29 novembre 1989.

*Le Nouvel observateur*, 30 novembre 1989.

*L'Express*, 1er décembre 1989.

*Le Quotidien de Paris*, 1<sup>er</sup> décembre 1989.

*Le Point*, 4 décembre 1989.

*Le Figaro*, 6 décembre 1989.

*Le Quotidien de Paris*, 7 décembre 1989

*Le Monde*, 22 décembre 1989.

Etienne Bruno (entretien avec), *Le Figaro*, 25 octobre 1989.

Chénier Ernest (entretien avec), *Le Figaro*, 27 octobre 1989.

Sitruk Joseph (entretien avec), *Le Monde*, 11 novembre 1989.

Debray Régis, « Êtes-vous démocrate ou républicain ? », *Le Nouvel Observateur*, 30 novembre 1989.

Rollat Alain, « Le comité interministériel permanent, placé sous la direction de Hubert Prévot, arrêtera les premières mesures du dispositif d'intégration des immigrés », *Le Monde*, 7 décembre 1989.

#### ▪ *Autres*

Jospin Lionel (entretien avec), « Le moment ou jamais », *Le débat*, 58, janvier-février 1990, pp.3-19.

*Le Monde*, 29 mars 1990.

*Le Monde*, 20 juin 1990.

Dahmani Arezki, « Entretien avec le Président de France-Plus », *Pouvoirs locaux*, 10, 3<sup>ème</sup> trimestre 1991, pp.110-114.

*Libération*, 19 janvier 1995.

Rotman Charlotte (propos recueillis par), « Gérard Moreau, ancien directeur de la DPM : 'L'intégration est un processus continu », *Libération*, 15 avril 2002.

*Le Monde Dossiers & Documents*, « Immigrés : l'Europe entre accueil et rejet », 312 (2), septembre 2002.

Hahn Carine, « Vous avez dit 'identité nationale ? », *Valeurs mutualistes*, 257, septembre-octobre 2008.

Van Eeckhout Laetitia, « M. Sarkozy relance le débat sur l'identité nationale », *Le Monde*, 22 avril 2009.

Noiriel Gérard (directeur d'études EHESS, propos recueillis), « Un réaménagement du discours conservateur », *Le Monde*, 22 avril 2009.

Tighilt Kader (président de Génération République, propos recueillis), « On ne demande pas d'argent mais une présence », *Le Monde*, 22 avril 2009.

Patrick Gaubert (président du HCI, propos recueillis), « Les valeurs républicaines ne sont pas négociables », *Le Monde*, 22 avril 2009.

Mathiot Cédric & Jamin Thimothée, « Immigration, la jungle statistique », *Libération*, 3 avril 2011.

Joxe Pierre (entretien avec), « La France vue de l'Intérieur », *Le débat*, septembre-octobre 1990, 61, pp.3-16.

## ▪ **Ouvrages et articles (par ordre chronologique)**

- Griotteray Alain, *Les immigrés : le choc*, Paris, Plon, 1984.
- Stasi Bernard, *L'immigration, une chance pour la France*, Paris, Robert Laffont (« Franc Parler »), 1984.
- Hannoun Michel, *Français et immigrés au quotidien*, Paris, Albatros, 1985.
- Gaspard Français & Servan-Schreiber Claude, *La fin des immigrés*, Paris, Seuil (« Points/Politique »), 1985.
- Le Gallou Jean-Yves, *La préférence nationale : réponse à l'immigration*, Paris, Albin Michel, 1985.
- Hannoun Michel, *L'autre cohabitation : Français et immigrés*, Paris, Harmattan, 1986.
- Kaltenbach Pierre-Patrick, « La Commission du code de la nationalité », *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, 16, 1987, pp.72-77.
- Schnapper Dominique (entretien de Costa-Lascoux Jacqueline), « La Commission de la Nationalité, une instance singulière », *Revue européenne des migrations internationales*, 4, 1-2, 1<sup>er</sup> semestre 1988, pp.9-28.
- Hommes & Migrations*, « Laïcité – diversité (numéro spécial consacré à 'l'affaire du voile') », 1129-1130, février-mars 1990.
- Cardoso Luis, « Au cœur de 'l'affaire'. Un professeur de Creil témoigne », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.7-12.
- Chikha Elisabeth, « Chronologie de l'affaire du voile », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.101-108.
- Dewitte Philippe, « Creil et Berlin... (éditorial) », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.3-4.
- Gazal Michelle (entretien avec une institutrice maître-formateur à l'école Jean Moulin (ZEP des Bosquets de Montfermeil), « Montfermeil, la ville dont le prince n'est pas un enfant », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.13-18.
- Naïr Sami, « À propos de l'intégration », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.61-64.
- Tarnero Jacques, « Territoires occupés de la gauche française », *Hommes & Migrations*, 1129-1130, février-mars 1990, pp.69-70.
- Milloz Pierre, *Rapport Milloz : le coût de l'immigration*, Editions nationales / Centres d'Etudes et d'Argumentaires, Paris, mars 1990.
- Milloz Pierre, *Les étrangers et le chômage en France*, Editions nationales / Centres d'Etudes et d'Argumentaires, Paris, août 1991.
- Mottin Jean, *Immigration et naturalisations : où va-t-on? : les chiffres réels*, Paris, Union nationale inter-universitaire/Centre d'études et de diffusion, 1992.
- Plenel Edwy & Rollat Alain, *La République menacée : dix ans d'effet Le Pen*, Paris, Le Monde Editions (« Actualité »), 1992.
- Massenet Michel, *Sauvage immigration*, Paris, éditions du Rocher, 1994.
- « Débat », in Dupâquier Jacques, *Morales et politiques de l'immigration*, Paris, PUF, 1998, pp.60-76.
- Massenet Michel, « La mesure de la population d'origine étrangère. Hier, aujourd'hui, demain », in Dupâquier Jacques, *Morales et politiques de l'immigration*, Paris, PUF, 1998, pp.9-26.
- Kaltenbach Jeanne-Hélène & Tribalat Michèle, *La République et l'islam. Entre crainte et aveuglement*, Paris, Gallimard, 2002.
- Bélorgey Jean-Michel, « Réactions sur la politique publique d'accueil », *Hommes & Migrations*, 1261, mai-juin 2006, pp.41-45.
- Busino Giovanni, « Entretien avec Schnapper Dominique », *Revue européenne des sciences sociales*, XLIV, 135, 2006, pp.173-194.
- Bélorgey Jean-Michel, « Le voile au Conseil d'État », *Droit et société*, 68, 2008, pp.215-224.
- Denoix de Saint-Marc Renaud (entretien avec), « Le voile : de l'hôtel Matignon au Palais-Royal », *Droit & Société*, 66, 2008, pp.199-214.
- Schwartz Rémy, « Du Palais-Royal à la commission Stasi », *Droit et société*, 68, 2008, pp.225-236.

Hussenet, André, « Vingt ans après », *Hommes & Migrations*, 1294, 2011, pp.90-93.

### ▪ Sites et pages internet

*Arrêt sur images*, émission du 26 octobre 2013, [www.arretsurimages.net/](http://www.arretsurimages.net/).

Déclaration officielle de L. Jospin retransmise au 20h d'Antenne 2, 27 novembre 1989  
<http://www.ina.fr/video/CAB89050149/reactions-jospin-simbron-video.html>

Hassan II lors de son passage à L'heure de vérité, Antenne 2, le 17 décembre 1989,  
<http://www.ina.fr/video/CAB89053144/roi-hassan-ii-du-maroc-video.html>.

« Sept sur Sept », TF1, 3 décembre 1989, disponible sur : <http://www.ina.fr/video/CAC90039596/vote-immigration-video.html>.

Décret 2006-1378 du 14 novembre 2006 relatif à la partie réglementaire du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, *Journal Officiel* du 15 novembre 2006, p.17153,  
[www.iris.sgdg.org/actions/fichiers](http://www.iris.sgdg.org/actions/fichiers);

Rubrique « le fichage des étrangers », <http://www.ldh-toulon.net/spip.php?rubrique136>

### ▪ HCI : presse, articles et ouvrages

« Assimilation, intégration : une lettre de Marceau Long », *Le Figaro magazine*, 8 mars 1997.

« Blandine Kriegel : les États-Unis et l'intégration à la française », *Le Figaro*, 4 octobre 2006.

« Hubert Prévot en forme », *Le Point*, 26 février 1990.

« Intégration : les neufs sages », *L'Express*, 22 décembre 1989.

Bernard Philippe & Solé Robert, « Un entretien avec M. Marceau Long : 'Droit du sol et droit du sang doivent coexister' nous déclare le président du Haut Conseil à l'intégration », *Le Monde*, 28 septembre 1991.

Calot Gérard, Long Marceau et Milleron Claude, « Une mise au point commune des dirigeants de l'INED, de l'INSEE et du Haut Conseil à l'intégration », *Le Monde*, 26 septembre 1991.

Diligent André, *La Télévision, progrès ou décadence ?*, Paris, Hachette, 1965.

Durieux Claude & Diligent André, *La télécratie*, Paris, Téma-éditions, 1976.

El Yazami Driss (entretien avec Marie Poinot), « Droit de cité pour les associations », *Hommes & Migrations*, 1267, mai-juin 2007, pp.102-111.

Helvig Jean-Michel, « Stéphane Hessel, l'homme d'un siècle », *Libération*, 27 février 2013 ; disponible sur : [http://www.liberation.fr/societe/2013/02/27/stephane-hessel-l-homme-d-un-siecle\\_885191](http://www.liberation.fr/societe/2013/02/27/stephane-hessel-l-homme-d-un-siecle_885191).

Le Pors Anicet, « En matière d'immigration, le gouvernement refuse la clarté (propos recueillis par Elisabeth Fleury) », *L'Humanité*, 2 avril 1997.

Long Marceau (entretien), « Le succès du FN ont alourdi un climat déjà rendu oppressant par la montée du chômage », *Le Monde*, 18 mars 1997.

Long Marceau (entretien), « Parions sur l'intégration », *L'Express*, 6 mai 1993.

Long Marceau (entretien), « Susciter le sentiment d'appartenir à la France », *La Croix*, 6 février 1993.

Solé Robert, « Les immigrés, leurs enfants et petits-enfants. Quatorze millions de personnes en trois générations », *Le Monde*, 11 juin 1991.

Touret Florence, « Haut Conseil à l'intégration : de l'art du dosage », *Le Point*, 23 février 1990.

Zémor Pierre, *Le défi de gouverner, communication comprise. Mieux associer les citoyens (conversations avec Patricia Martin)*, Paris, Harmattan (« Communication et Civilisation »), 2007.





# Table des matières du volume 1

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Résumé de la thèse.....</b>   | <b>7</b>  |
| <b>Remerciements .....</b>   | <b>9</b>  |
| <b>Sommaire .....</b>  | <b>11</b> |
| <b>Liste des sigles utilisés .....</b>   | <b>13</b> |
| <b>INTRODUCTION GENERALE .....</b>   | <b>17</b> |
| 1 – De l'avènement de l'« immigré » de la politique d'intégration comme catégorie d'Etat.....  | 20        |
| 2 – ... à la catégorie d'« immigré » comme évènement du gouvernement de l'intégration .....  | 25        |
| a) L'intégration, impossible objet de la sociohistoire de l'immigration.....   | 26        |
| b) Vers une (re)découverte du problème de l'intégration.....   | 34        |
| 3 – Vers une sociologie foucauldienne de la quantification d'une population, ou remplacer l'objectivation de l'ethnicité par la sécurisation des flux..... | 41        |
| 4 – Autopsie d'un <i>corpus</i> .....  | 47        |
| 5 – Annonce du plan .....  | 51        |
| <b>PARTIE I</b>  |           |
| <b>LEVER LE VOILE SUR L'« IMMIGRÉ » DE LA NAISSANCE DE LA POLITIQUE D'INTEGRATION À L'INSTRUMENTATION DE LA DEMOGRAPHIE DE L'IMMIGRATION .....</b>         | <b>57</b> |
| <b>CHAPITRE I</b>  |           |
| <b>L'INTEGRATION OU LES VOIES DE LA GESTION DE L'IMMIGRATION .....</b>   | <b>61</b> |
| A – Du voile à l'intégration : naissance d'une politique « symbolique » .....  | 63        |
| 1 – Quand un fait n'est pas « divers ».....  | 65        |
| 2 – Le débordement de l'approche administrative et casuistique du gouvernement .   | 72        |
| 3 – Vers la mise en question de la politique d'immigration .....   | 80        |
| B – Politisation « emblématique » et gouvernement consensuel de l'immigration .....  | 91        |
| 1 – Le HCI comme emblème transpartisan.....  | 93        |
| a – Un Haut conseil sur l'immigration : la reprise aménagée d'une idée de droite.  | 94        |
| b – La représentation effective des différentes forces politiques .....  | 99        |
| c – Des personnalités qualifiées politiquement équilibrées ? .....   | 105       |
| 2 – Une politique « rocardienne » de dépolitisation de l'immigration .....   | 117       |
| a – Ce que rocardien veut dire... pour l'immigration.....  | 118       |
| b – Mettre en visibilité la « règle du jeu » de la politique d'immigration .....   | 127       |

|  |     |
|--|-----|
| c – Délimitations consensuelles de la mise à l’agenda et co-production de l’action publique.....                                 | 133 |
| C – L’« intégration » dés-argumentée : d’une formule politique aux enchâssements de la problématisation d’une population.....    | 144 |
| 1 – De l’intégration à l’insertion ou les aléas terminologiques d’une « rupture » de problématisation.....                       | 145 |
| a – Le choix de l’intégration ou l’incohérence d’une argumentation ?.....  | 146 |
| b – L’« intégration » ou le choix de rompre avec l’immigration ?.....  | 154 |
| 2 – L’élaboration d’une expertise administrative pour repositionner l’immigration en tant que population.....                    | 161 |
| a – De qui est « l’excellent rapport de M. Hessel » ?.....   | 161 |
| b – L’« internalisation » de l’immigration.....  | 167 |
| D – Des limitations d’une politique interministérielle à la délimitation de l’enjeu de la connaissance statistique.....          | 179 |
| 1 – La gestion de l’immigration à l’aune de la structuration interministérielle de la politique d’intégration.....               | 179 |
| a – La traduction institutionnelle de la logique transversale : le rôle central du SGI dans la stratégie interministérielle..... | 180 |
| b – Les limites de la réflexion dans les plis de l’action.....   | 185 |
| 2 – La politique d’intégration à l’aune des marges et du long terme de la réflexion du HCI.....                                  | 192 |
| a – Islam, réorganisation administrative.....  | 193 |
| b – ... et la connaissance statistique de l’immigration comme enjeu politique.....   | 199 |

## **CHAPITRE II**

### **L’« IMMIGRE », UNE CATEGORIE DEMOGRAPHIQUE DANS LE CHIFFRAGE DES STOCKS DE L’INTEGRATION ..... 211**

|  |     |
|--|-----|
| A – Qu’est-ce à dire que l’« immigré » est une catégorie démographique ? Regards sur les origines démographiques de l’immigration..... | 214 |
| 1 – De l’immigration dans l’institutionnalisation de la démographie comme savoir d’Etat.....   | 216 |
| a – L’immigration, objet topique de l’institutionnalisation de la démographie ....   | 217 |
| b – L’immigration, sujet de préoccupations démographiques.....   | 222 |
| c – Les études démographiques ou les inéluctables survivances « raciales » d’un savoir d’Etat ?.....                                   | 227 |

|   |     |
|---|-----|
| 2 – ... à la démographie comme ingénierie publique sur les statistiques administratives de l’immigration ?.....   | 233 |
| a – Vers une « pureté » statistique de l’observation démographique .....  | 235 |
| b – Le difficile objectif de la mise en « chronique » de l’immigration .....  | 241 |
| c – D’une spécialisation fonctionnellement contrainte à la mise en « schéma » du processus d’immigration .....  | 250 |
| d – L’ « immigré » au cœur de la transformation du cadre juridique de la production statistique.....  | 258 |
| B – De la pédagogie des chiffres à la reconnaissance statistique de la catégorie d’« immigré ».....   | 269 |
| 1 – Le « chiffrage du ‘schéma Tribalat’ » ou la construction de la <i>fiabilité</i> politique de l’intégration .....  | 271 |
| a – Séquence 1 : l’enrôlement de M. Tribalat par « son » schéma .....   | 273 |
| b – Séquence 2 : du processus d’immigration, la décomposition de la totalité des flux actuels ; ou quand l’INSEE remanie le ‘schéma Tribalat’ .....                       | 280 |
| c – Séquence 3 : du processus d’immigration, le temps long de la constitution des stocks finaux ; ou quand M. Tribalat réoriente le ‘schéma Tribalat’ .....               | 287 |
| d – Séquence 4 : le souci pédagogique de la sage présentation des chiffres .....  | 293 |
| 2 – De l’« immigré » contesté à la nécessité de l’« immigré » .....   | 306 |
| a – Comment dire la population de l’intégration ? Les discrètes controverses taxinomiques autour de l’« immigré » .....   | 307 |
| b – Compter les « étrangers », désigner les « immigrés ». L’enjeu de la légitimité de la statistique publique au fondement de la substantialisation de la catégorie ..... | 323 |

**PARTIE II AU-DELÀ DE L’ « IMMIGRÉ » VERS L’AXIOMATISATION DEMOGRAPHIQUE DE LA POLITIQUE D’INTEGRATION ?..... 353**

**CHAPITRE III MOYENS ET ENJEU D’UNE COORDINATION STATISTIQUE..... 361**

|   |     |
|---|-----|
| A – Le groupe « Statistiques » comme enceinte administrative <i>de circonstance</i> .....   | 362 |
| 1 – Les « sages » en statistique : faire preuve de « pragmatisme » bureaucratique. 363      |     |
| a – Garantir une coordination statistique ou les nécessités d’un groupe administratif ..... | 364 |
| b – Asseoir la légitimité d’une autorité statistique .....                                  | 369 |

|   |     |
|---|-----|
| 2 – Un miroir de la déficience et de l’hétérogénéité de l’expertise administrative sur les statistiques de l’immigration ?..... | 378 |
| a – L’immigration comme « point aveugle » de la perspective généraliste des spécialistes de la statistique.....                 | 380 |
| b – De la défaillante centralité de l’Intérieur à la marginalité statistique du Travail .....                                   | 387 |
| c – Le cas de la DPM : un « Monsieur Statistique » aux marges du système statistique.....                                       | 400 |
| B – Les circonstances conflictuelles d’une mission statistique.....   | 411 |
| 1 – Les déterminants d’une concurrence administrative.....  | 411 |
| a – La « mise en rapport » de l’immigration et le positionnement de la DPM.....   | 412 |
| b – Les attendus de la mission de coordination statistique : les perspectives croisées de la DPM et du HCI.....                 | 417 |
| 2 – Les querelles de l’ <i>imprimatur</i> .....   | 422 |
| a – Du pouvoir d’usure de la DPM dans la conduite du travail du groupe « Statistiques »... ..                                   | 423 |
| b – ...à l’usure de l’autorité du HCI sur le régime des publications administratives .....                                      | 434 |

#### **CHAPITRE IV**

|  |            |
|--|------------|
| <b>COMPTABILITE ET TRACABILITE DE L’IMMIGRATION EN SES FLUX : LA MAÎTRISE (DE LA MESURE) DES FLUX D’ « IMMIGRANTS ».....</b> | <b>449</b> |
| A – La démographe chez les « sages ».....  | 451        |
| 1 – Le face-à-face des « experts ».....  | 452        |
| 2 – La « chercheuse » et le « politique ».....   | 459        |
| B – L’immigration en ses flux migratoires, ou (faire) convenir d’une méthode de comptabilité.....                            | 466        |
| 1 – Le nouveau rapport et la « connaissance des flux ».....  | 467        |
| a – L’offensive « tous azimuts » de M. Tribalat.....   | 468        |
| b – Vers une nouvelle comptabilité (d’origine internationale).....   | 471        |
| 2 – La diffusion/traduction de l’immigré « de convention » .....   | 474        |
| a – La traduction « politique » : décrire l’immigration .....  | 475        |
| b – La (re)hiérarchisation des « sources » et des administrations .....  | 478        |
| 3) L’élaboration comptable .....   | 481        |
| a – La formalisation comptable .....   | 481        |

|  |     |
|--|-----|
| b – L’ensemble populationnel de l’immigration, son « flux » et sa mesure.....  | 487 |
| C – Vers la traçabilité des flux juridiques de l’immigration, ou le projet d’uniformisation de l’observation statistique.....  | 493 |
| 1 – Vers un nouveau <i>design</i> institutionnel pour l’articulation scientifique des sources administratives .....  | 494 |
| a – L’objectif, c’est AGDREF.....  | 495 |
| b – ... et puis l’OMI en complément sur les familles.....  | 498 |
| 2 – AGDREF en fichier historique : de la continuité de l’observation statistique de l’immigration à la « mise en traçabilité » des procédures juridiques.....                            | 508 |
| a – L’obsession du fichier historique : de la tentative manquée à l’OMI à l’opportunité de la modernisation informatique du ministère de l’Intérieur.....                                | 508 |
| b – Des « stocks plus des flux » au suivi des flux dans les stocks : la collaboration de l’Intérieur et du HCI à l’aune de la traçabilité démographique des trajectoires juridiques..... | 517 |

## CHAPITRE V

### LA METROLOGIE POLITIQUE DE L’INTEGRATION EN QUESTION ..... 539

|  |     |
|--|-----|
| A – De la critériologie à l’enquête MGIS : quelle « scientification » pour la politique d’intégration ? .....  | 542 |
| 1 – Des « tableaux de bords » pour la politique d’intégration... ..  | 544 |
| a – Signifier statistiquement l’intégration.....   | 545 |
| b – Les critères d’intégration dans le travail du groupe « Statistiques », ou l’inversion des rapports de collaboration .....                          | 556 |
| 2 – ... à l’observation temporelle du processus d’intégration.....   | 567 |
| a – Le projet d’enquête Tribalat comme marge et limite de la critériologie .....   | 568 |
| b – Le suivi des générations et des individus comme mesure pédagogique.....  | 578 |
| B – Vers la mesure de la politique d’intégration ? .....   | 598 |
| 1 – Les périlclitations de la mesure démographique du flux d’immigration .....   | 599 |
| a – Dis-continuité du groupe “Statistiques” .....  | 599 |
| b – Le groupe “Statistiques” se trouva fort dépourvu quand AGDREF fut venue  | 607 |
| 2 – L’intégration des primo-arrivants : l’ombre portée d’une survivance démographique .....  | 617 |
| a – « Effets pervers » dans la mesure des flux.....  | 618 |
| b – D’une convention d’agrégation à une catégorie d’action publique : la méthode comptable dans la « refondation » de la politique d’intégration ..... | 627 |

|   |            |
|---|------------|
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>  | <b>643</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>   | <b>651</b> |
| I – Littérature scientifique .....  | 651        |
| II – Documents et Archives.....   | 711        |
| 1. Documentation publique : rapports publics, littérature juridique et institutionnelle & archives de l’Assemblée Nationale et du Sénat ..... | 711        |
| 2. Archives .....   | 720        |
| 3. Documentation statistique et démographique .....   | 729        |
| 4. Presse et écrits publics .....   | 739        |
| <b>Table des matières du volume 1 .....</b>   | <b>745</b> |
| <b>Table des documents et encadrés.....</b>   | <b>751</b> |

## Table des documents et encadrés

|   |     |
|---|-----|
| Encadré 1 : Les théories sociologiques du processus social d'assimilation/intégration .....                 | 28  |
| Document 1 : « Le schéma de l'immigration comme processus temporel ».....                                   | 255 |
| Document 2 : Le « schéma 'Tribalat' », version 1 .....  | 283 |
| Document 3 : Le chiffrage des flux du « schéma 'Tribalat' ».....  | 284 |
| Document 4 : Le « schéma 'Tribalat' », version 2 .....  | 288 |
| Document 5 : Le « schéma 'Tribalat' », version 3 .....  | 298 |
| Document 6 : Le chiffrage des flux, un encart à l'écart .....   | 301 |
| Document 7 : « Le schéma 'Tribalat' en troisième position » .....   | 303 |
| Document 8 : L'objet de la connaissance entre « problèmes d'intégration » et « processus migratoire » ..... | 315 |
| Encadré 2 : L'abandon de la démarche du « groupe des experts de l'immigration » .....                       | 322 |
| Document 9 : La « stabilité » statistique : un « moins » qui pourrait être un « plus ».....                 | 332 |
| Document 10 : Un graphique public : l'avatar du « schéma 'Tribalat' », version 1 .....                      | 337 |
| Document 11 :   |     |
| Le graphique légendé des « sages » : l'avatar du « schéma 'Tribalat' », version 2 .....                     | 342 |
| Document 12 : L'avatar du « schéma 'Tribalat' », version <i>n</i> .....                                     | 344 |
| Document 13 : Mettre à plat la publication statistique.....   | 441 |
| Document 14 : Les traces d'une confrontation ancienne .....   | 455 |
| Document 15 : Les comptes et décomptes de l'immigration .....   | 485 |
| Document 16 : L'ordre de grandeur des immigrations par motif de séjour .....                                | 488 |
| Document 17 : Les passages d'une comptabilité à l'autre .....   | 490 |
| Document 18 : Changer jusqu'à la fiche de saisie.....   | 505 |
| Document 19 : Comment exploiter démographiquement des statistiques de flux .....                            | 523 |
| Document 20 : Une annotation leitmotiv .....  | 526 |
| Document 21 : Représenter les circuits juridiques de l'immigration .....                                    | 529 |
| Document 22 : « L'intégration en 'dimensions-critères-indicateurs' ».....                                   | 547 |
| Encadré 3 :   |     |
| D'une analyse multicritère à une autre : la routinisation d'une méthode limitée mais utile..                | 552 |
| Document 23 : Les critères d'intégration, un opportun sujet de contribution pour la DPM..                   | 560 |
| Document 24 : Marceau Long, pourvoyeur de solutions de financement.....                                     | 582 |
| Document 25 : Les ramifications d'un projet métrologique de l'intégration.....                              | 586 |





## THÈSE

Pour obtenir le grade de

## DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Science Politique**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

**Ouassim HAMZAOUI**

Thèse dirigée par Olivier IHL

préparée au sein du Laboratoire PACTE (UMR 5194)  
dans l'École Doctorale « Sciences de l'Homme, du Politique et  
du Territoire »

## A l'épreuve démographique de l'immigré Chronique généalogique du lancement de la politique d'intégration en France (1988-1998)

Volume 2

Thèse soutenue publiquement le **21 novembre 2014**  
devant le jury composé de :

**M. Didier Bigo**

Maître de conférence de science politique à Science Po Paris et Professeur  
au King's College de Londres (Examineur)

**M. Yves Déloye**

Professeur de science politique à Paris I Panthéon-Sorbonne et Sciences Po  
Bordeaux (Rapporteur)

**M. Olivier Ihl**

Professeur de science politique à Sciences Po Grenoble (Directeur de thèse)

**M. Dominique Linhardt**

Chargé de recherche CNRS de sociologie à l'Institut Marcel Mauss (EHESS)  
(Examineur)

**M. Emmanuel Taïeb**

Professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon  
(Président)

**Mme Catherine Wihtol de Wenden**

Directrice de recherche CNRS de science politique au Centre d'Etudes de  
Relations Internationales (Science Po Paris) (Rapporteur)





# **Annexes**



## Sommaire des annexes

|   |            |
|---|------------|
| <b>Annexe 1 : Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990 .....</b>  | <b>759</b> |
| <b>Annexe 2 : Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990 .....</b>  | <b>763</b> |
| <b>Annexe 3 : Proposition de loi déposée le 22 mai 1987 (annexée à la séance du 4 juin 1987), tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration .....</b>   | <b>773</b> |
| <b>Annexe 4 : Rapport du ministère des Affaires sociales à l'attention du Premier ministre en vue de l'adoption d'un projet de décret remplaçant le CNPI par un Haut Conseil de l'Immigration, novembre 1987.....</b> | <b>783</b> |
| <b>Annexe 5 : Courrier du Premier ministre adressé aux participants de la table ronde sur l'intégration et l'immigration du 29 mai 1990 .....</b>   | <b>791</b> |
| <b>Annexe 6 : Chemise de Patrick Festy, notes manuscrites prises pour la réunion du 12 juillet 1990.....</b>  | <b>793</b> |
| <b>Annexe 7 : « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée en France » .....</b>   | <b>795</b> |
| <b>Annexe 8 : Courrier de Michèle Tribalat à Gérard Moreau concernant les améliorations de l'exploitation statistique des données de l'ONI.....</b>   | <b>799</b> |
| <b>Annexe 9 : Note « Priorités de la recherche critériologique en matière d'intégration » rédigée par Anicet Le Pors .....</b>  | <b>801</b> |
| <b>Annexe 10 : Note de M. Tribalat, « Enquête INED/INSEE 'Mobilité géographique et sociale' : descriptif ».....</b>   | <b>805</b> |
| <b>Annexe 11 : Liste des entretiens .....</b>   | <b>809</b> |
| <b>Annexe 12 : Entretiens retranscrits .....</b>  | <b>811</b> |



## Annexe 1

# Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990

Madame,

Messieurs,

Tout d'abord bienvenue, bienvenue à vous 9 qui avez bien voulu accepter de participer à ce Haut Conseil à l'Intégration que nous installons aujourd'hui.

Nous y voilà ; enfin nous allons pouvoir commencer à travailler avec l'ensemble des structures dont je souhaitais que nous puissions disposer pour penser, définir et conduire cette politique d'intégration que nous appelons, je crois, ensemble de nos vœux et dont notre pays a tant besoin.

Aussi, avant que nous échangions librement nos interrogations, permettez-moi de rappeler - brièvement rassurez-vous - les principes qui me conduisent en ce domaine, de définir la place qu'occupe à mes yeux dans ce dispositif votre instance toute neuve, avant, pour terminer ce propos liminaire, de vous indiquer quelles tâches prioritaires me paraissent devoir vous retenir dans les semaines à venir.

J'ai déjà eu à plusieurs reprises l'occasion d'exprimer ce que devait être à mes yeux une politique d'intégration. Pour ne pas vous lasser, j'irai donc à l'essentiel : elle tient dans un constat, un double refus et une affirmation. De cela tout le reste découle.

Le constat tout d'abord : l'immigration a changé de visage. Nous le savons tous, au moins depuis l'excellent rapport de M. HESSEL. Elle n'est plus, du moins pour l'essentiel, passage d'une main d'œuvre migrante relevant de solutions d'accueil transitoire. Elle est désormais réalité durable et devient de ce fait situation d'exclusion de personnes étrangères ou d'origine étrangère désireuses de s'intégrer dans notre société. Tous les mots que je viens d'employer ont, vous le savez, leur importance.

Le double refus est celui des deux pseudo-formes d'insertion dont nous ne voulons pas pour notre pays. L'intégration n'est, je le répète, ni assimilation, ni coexistence de communautés.

De là vient l'affirmation : celle d'une politique qui vise tout simplement à reconnaître à chacun les mêmes droits, dès lors qu'il accepte de respecter les devoirs qu'emporte avec elle la règle commune, et en particulier celle de respect de la laïcité de notre République. Je le souligne au passage : c'est donc bien que nous nous adressons à des personnes - individus ou familles - et non à des communautés.

Le reste en découle naturellement dès lors que, - oui Jean-Marie Domenach ("Immigrés : la France entre deux flux", L'Expansion du 8/3/90) -, nous avons admis ou compris que la plupart des immigrés ne désiraient pas revenir, du moins autrement qu'en vacances, dans leur pays d'origine.



Ecole, logement, formation professionnelle et emploi sont alors autant de droits à faire entrer dans la réalité afin de permettre aux immigrés d'hier d'être les français à part entière qu'ils désirent désormais devenir. A la condition, bien sûr, qu'ils soient dans notre pays dans une situation régulière; nous ne pouvons accepter comme pouvant devenir des nôtres celui qui cherche à imposer sa présence en échappant à la loi commune.

Il s'agit donc de définir une politique d'intégration qui, utilisant les voies ordinaires de toute lutte contre l'exclusion, soit néanmoins accueillante à cette différence particulière qu'est l'origine géographique, et donc la culture et la langue. J'ai bien dit accueillir la différence, et non pas la cultiver.

Il n'est alors nul besoin de mettre en place une structure gouvernementale particulière : à l'Education Nationale de former, aux collectivités territoriales et au ministre du Logement de trouver ensemble les moyens d'un habitat qui ne soit plus ségrégatif, etc ...

Mais il est par contre nécessaire d'affirmer haut et fort une volonté politique. Ne doutez pas de celle du Premier Ministre, qui réunira autant que nécessaire le Comité Interministériel à l'intégration qui rassemble tous les ministres concernés.

On me dit que parfois l'affirmation d'une volonté suffit à elle seule à produire des effets. Certains d'ailleurs - et je me réfère ici à un article qui date d'hier du quotidien La Croix - semblent trouver là l'explication de la baisse du nombre des demandeurs d'asile constatée depuis trois mois, ce qui constituerait l'amorce d'un renversement de tendance.

Gardons nous d'analyses à mes yeux prématurées. Il n'est, par exemple, pas impensable que la baisse sensible du nombre de demandeurs d'asile originaires de Turquie soit liée à l'annonce d'une régularisation des clandestins en Italie. Retenons quand même qu'une volonté clairement et fortement affirmée ne saurait nuire !

Mais décider n'est pas tout. C'est d'accueillir dans la maison commune ceux qui lui sont encore étrangers qu'il est d'abord ici question. Et il faut pour cela veiller à ce que nul de ceux qui s'y trouvent déjà n'ait à en prendre ombrage ou à s'en sentir menacé. J'ai dit, par exemple, et je le répète tranquillement ici, que le droit de vote des immigrés aux élections locales doit être la conséquence d'une

C'est dire que, avant la décision, doit se prendre le temps d'une réflexion qui soit tout à la fois experte, sereine et pluraliste.

Il n'est pas facile de réunir ces trois qualités à la fois. Voila qui explique le temps qui s'est écoulé entre le décret portant création (le 19 décembre dernier) d'un Haut Conseil à l'intégration et ce jour.

Retenez-en toutefois qu'à mes yeux vous les réunissez toutes les trois en vos personnes, que c'est pour cela que j'ai proposé vos noms au Président de la République qui a voulu, en vous nommant, ratifier ce choix. J'ajoute, ce qui n'est pas mince, que je n'ai pas vu, entendu ou lu dans les médias de commentaires mettant en cause le choix d'un seul d'entre vous.

C'est dire vos qualités mais aussi votre responsabilité. laquelle ? J'y viens justement.

Le décret du 19/12/89 qui crée votre Haut Conseil, article 1er, que "ce Conseil a pour mission de donner son avis et de faire toute proposition utile, à la demande du Premier Ministre ou du Comité Interministériel à l'intégration, sur l'ensemble des questions relatives à l'intégration des résidents étrangers ou d'origine étrangère."

"Il élabore chaque année un rapport qu'il remet au Premier Ministre".

Le Haut Conseil fonctionne donc selon deux modalités, celle d'abord d'une saisine, qui sera faite par mon intermédiaire, concernant un éclairage à porter sur tel ou tel élément de politique sur lequel j'estimerai que le Comité Interministériel aura à décider.

Il est sans doute encore un peu prématuré d'utiliser cette procédure ; mais une question comme celle des foyers par exemple pourrait vous être rapidement posée. Il vous faut d'abord vous installer et répondre à la demande qui m'apparaît la plus urgente et à laquelle je vais venir dans un instant.

Retenez en tous cas comme une indication mon souhait de pouvoir vous saisir formellement sur un ou deux points d'ici à l'été. Retenez, pour votre réflexion, et pour des échanges futurs, ceux des thèmes qui, outre celui des foyers que je viens d'évoquer m'apparaissent aujourd'hui devoir émerger.

\* Le premier est celui de la connaissance. L'immigration, la présence des étrangers, autant de thèmes propices aux fantasmes, autant de questions peu ou mal connues et pour lesquels l'information est à la fois lacunaire, dispersée, parfois incohérente, quand elle n'est pas tout simplement inexistante. Comment la produire, l'organiser, la mettre à disposition et la diffuser ?

\* Le second est celui de l'organisation administrative. Les institutions nouvelles que nous venons de mettre en place se surajoutent à celles, services administratifs, établissements publics, voire associations, qui existent et ont été créées dans un contexte profondément différent, je l'ai dit tout à l'heure, de celui que nous connaissons actuellement. Faut-il laisser les choses en l'état ? Comment réorganiser, s'il ne le faut pas ?

\* Le troisième thème est très différent des deux précédents. Il s'agit des rapports complexes et parfois difficiles qu'entretiennent la civilisation et la culture arabes avec la nôtre. Comment à la fois respecter l'apport et la profonde originalité de cette culture liée à l'Islam et instaurer une relation apaisée de notre société à ceux qui, dans notre pays, en sont les porteurs ou les héritiers ? Vaste et difficile question, mais lui trouver une réponse m'apparaît à vrai dire absolument essentiel pour la réussite d'une politique d'intégration.

Voilà pour ce qui est de la saisine directe, et de cela nous aurons l'occasion de reparler.

Reste l'autre aspect de la mission qui est la vôtre : le rapport annuel. J'ai dit tout à l'heure : réflexion experte, sereine, et pluraliste. J'aurais déjà dû ajouter: libre dans sa détermination, à propos des thèmes dont la saisine est à mon initiative. Je me dois maintenant d'ajouter: et totalement autonome pour ce qui est du champ d'investigation de votre rapport annuel.

Permettez néanmoins à cet égard une remarque qui, si j'ose dire, est de pure opportunité. Cet automne des événements au premier abord anodins - quelques foulards islamiques -, ont mis à jour - une fois de plus - un malaise que l'on savait profond. L'ensemble des forces politiques de ce pays ont alors mobilisé leur réflexion sur ce problème de l'immigration et de l'intégration.

Il est à mes yeux parfaitement clair qu'un débat politique devra avoir lieu sur ce sujet devant la représentation nationale. Il revient bien évidemment au Gouvernement d'assumer à cet égard les responsabilités qui sont les siennes et ne doutez pas qu'il le fasse. Je me demande néanmoins si votre instance, riche de l'expérience de ses membres, qui sont à l'origine d'une part importante de la réflexion en ce domaine, ne pourrait pas dresser rapidement, disons pour le courant de l'automne prochain, un premier état des lieux.

Deux mots encore pour être le plus complet possible.

D'abord, afin de parachever ma description sommaire des institutions nouvelles, pour vous rappeler que j'ai voulu que le Secrétaire du Haut Conseil soit celui du Comité Interministériel, M. Hubert Prévot en l'occurrence qui vient, en outre, d'être nommé président du F.A.S. Il aura ainsi un rôle essentiel à jouer en assurant la charnière et les itérations réciproques entre l'instance de réflexion que vous êtes, et celle de décision qu'est le Comité Interministériel. Qu'il soit ici remercié une nouvelle fois d'avoir accepté cette lourde tâche, mais qui n'est heureusement pas lourde seulement par les difficultés matérielles irritantes, dont j'entends qu'elles trouvent une solution sans délai.

Ceci me fournit une transition commode pour mon dernier mot. L'article 6 du décret dit que "les crédits nécessaires au fonctionnement au Haut Conseil à l'intégration sont inscrits au budget des services du Premier Ministre", n'oubliez pas de me demander de le faire !

Voilà ce que brièvement je souhaitais vous dire: Certes, bien d'autres sujets pourraient être abordés, je ne fais ici que mentionner ceux qui m'apparaissent être les deux principaux, afin de ne pas alourdir inutilement mon propos. C'est tout d'abord les liens à construire avec la politique de coopération en direction des pays du Sud ; c'est enfin la dimension européenne de notre action, tant pour ce qui est de la connaissance de ce qui se fait chez nos voisins et partenaires, que de ce qui est d'une meilleure coordination.

A tous, bon courage et merci.

## Annexe 2

# Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990

in document écrit 1366 de l'Assemblée nationale, archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

## DÉCLARATION DE M. MICHEL ROCARD, Premier ministre.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

La France s'est réveillée à Carpentras avec un goût de cendres dans la bouche.

Il y avait donc pire que les attitudes racistes, pire que le déni de mémoire, il nous a fallu découvrir l'horreur des sépultures violées, le supplice infligé aux morts. Cette transgression inouïe nous a laissés en état de choc. Mais le soulèvement civique des Français face à l'horreur nous donne des raisons d'espérer.

Partout en France, des jeunes et des moins jeunes, des citoyens de toutes conditions, de toutes confessions et de toutes idéologies se sont levés presque instinctivement pour faire barrage.

Ce sursaut national, s'il emprunte aux meilleures traditions de la France dont nous sommes fiers, nous crée à nous, hommes et femmes politiques, des responsabilités particulières.

Certes, on n'abolira pas en quelques semaines un climat délétère fait de peurs irrationnelles habilement exploitées, de fantasmes nourris par des données sciemment déformées, d'exaspérations individuelles, sensibles aux discours insidieux sur l'exclusion. Il y faudra du temps, une mobilisation continue des consciences politiques et morales, bref il faudra au quotidien et en actes faire vivre nos valeurs.

Notre responsabilité ici, Gouvernement et Assemblée nationale réunis, est de nous accorder non pas nécessairement sur la totalité des politiques mais à tout le moins sur les données du problème, sur une méthode, une démarche, je dirais presque une éthique du bien public.

Nous devons cela à nos concitoyens pour que le soulèvement civique perdure, diffuse et s'approfondisse.

Cette exigence de vérité s'applique d'abord à la question de l'immigration. Même s'il existe des connexions, celle-ci demeure distincte de la question du racisme, avec laquelle il ne faut ni la confondre,

ni opérer l'amalgame. Aujourd'hui, j'entends vous parler d'immigration et d'intégration, et de cela seulement.

Pourquoi le cacher, nous avons tardé à prendre la mesure des frustrations qui s'accumulaient, nous avons trop parié sur l'efficacité — au demeurant réelle — de nos dispositifs d'intégration, et nos hésitations ont pu brouiller le message de la France vers les pays d'émigration.

Notre débat d'aujourd'hui ne peut avoir de sens qu'à condition d'envisager le passé, le présent et l'avenir de notre pays.

La France vient de loin. Notre nation est une création continue de l'histoire.

Au départ, ne se trouvaient pas « nos ancêtres les gaulois » mais des ethnies aux noms bien oubliés, souvent hostiles les unes aux autres, avec leurs croyances, leurs traditions, leurs coutumes, des communautés linguistiques ne se comprenant qu'avec difficulté, des catégories différenciées par leurs statuts juridiques, souvent héréditaires.

Nous connaissons le lent travail de regroupement opéré au cours des siècles. L'identité de la France s'est forgée continûment dans un « double creuset », par l'apport de populations différentes, jugées souvent inassimilables au départ, et par l'influence de valeurs de plus en plus communes.

La Révolution française a représenté, à la fois, le couronnement d'une évolution et d'une rupture. Elle a fait de notre nation, avant tout, l'expression d'une volonté de vivre ensemble. « La loi », dit l'article VI de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, « est l'expression de la volonté générale. (...) Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »

Cette conception de la nation a permis de faire coexister les particularismes dans un même statut juridique, celui du citoyen, avec un ensemble de droits et de devoirs.

La construction historique de la France ne s'est pas arrêtée pour autant. La nation française est loin d'être un tout achevé à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Tout au long des deux derniers siècles, en effet, la France a été fort peu une terre d'émigration et beaucoup un pays d'immigration.

De grandes vagues d'immigration ont ponctué notre histoire récente, dans les années 1880 avec les travailleurs belges et italiens, dans l'entre-deux-guerres avec les ouvriers polonais, les réfugiés espagnols, dans les années 1950 et 1960 avec les travailleurs maghrébins et indochinois.

Elles ont toutes correspondu à un appel de l'industrialisation. Les patronats successifs ont tous organisé les transferts de main-d'œuvre qu'ils estimaient nécessaires. L'immigration s'est ainsi inscrite dans une réalité économique. Elle a correspondu au mode français de développement économique.

Aujourd'hui, pour peu que l'on remonte aux arrière-grands-parents, un Français sur trois est d'ascendance étrangère.

L'intégration s'est donc réalisée. Les discriminations liées à l'origine ont pu être peu à peu surmontées. La France ne présente pas le visage d'une société faite de communautés juxtaposées.

Les immigrés, belges, polonais, italiens, espagnols, portugais, maghrébins, en deux ou trois générations sont devenus peu à peu des citoyens français, qui ont fait leurs valeurs de la France. Et ils l'ont souvent prouvé dans les épreuves qui ont déchiré notre pays, depuis les tranchées de la Première Guerre mondiale jusqu'aux maquis de la Résistance.

Nous le devons évidemment, pour une bonne part, à la force des valeurs républicaines, à notre conception laïque de l'Etat. Ces valeurs n'auraient cependant pu jouer ce rôle sans l'existence d'institutions comme l'école et la circonscription, sans le rôle des églises, sans l'action des partis politiques et des syndicats.

Mais il ne faut pas mythifier le passé, les difficultés du présent ne doivent pas occulter celles d'hier. L'intégration s'est faite, mais elle a toujours été difficile.

Il a fallu que les immigrés supportent des humiliations, consentent les efforts que demandait l'intégration. Au quotidien, celle-ci a été tissée de multiples incompréhensions, d'une foule de petits heurts entre les populations qui ont fait la France. Les tensions ont été parfois vives. Nous nous devons de rappeler les émeutes contre les ouvriers italiens à la fin du siècle dernier, la xénophobie violente des années trente, les attentats contre les Maghrébins récemment.

Mais, encore une fois, pour ces vagues précédentes, l'intégration s'est faite. La France a su trouver dans ses valeurs, dans ses institutions, la capacité de demeurer elle-même.

Rien d'étonnant, donc, que la question de l'immigration ait souvent cristallisé les divisions politiques. Le débat politique a vu, de manière récurrente depuis la fin du siècle dernier, s'affronter deux conceptions de la nation, qui ne recourent pas la distinction entre la gauche et la droite.

D'un côté — tellement majoritaire qu'il n'est pas toujours assez vigilant — un patriotisme ouvert, fondé sur la conviction que la France

n'était elle-même que lorsqu'elle assumait pleinement son message universaliste, marqué par la confiance dans le progrès démocratique.

De l'autre côté — très minoritaire mais constant — un nationalisme étroit et fermé, obsédé par l'image du déclin, déclin de la pensée, de la démographie, de la puissance, nationalisme d'exclusion tourné principalement vers la recherche de l'ennemi intérieur, faisant inévitablement de l'autre, particulièrement de l'étranger, le bouc émissaire des incertitudes du présent, coagulant et exploitant les sentiments de gêne, d'énervement, d'irritation qui existent dans la vie quotidienne pour faire du racisme un principe plus ou moins voilé d'explication générale.

Nous savons tous où cela peut conduire, où cela a conduit. Et aux heures douloureuses de l'Occupation, trop de ceux qui revendiquaient le monopole du sentiment national ont consenti le plus grand des abandons nationaux !

Aux heures actuelles, plus heureuses, de la construction européenne, ce sont ceux qui n'ont à la bouche que le mot « national » qui donnent une image détestable de la France !

Nous devons aujourd'hui assurer le triomphe de la conception républicaine, ouverte, de la nation, celle qui assure des droits pour chacun et fait accepter des devoirs pour tous.

« Il n'y a qu'une histoire de France ! », disait le général de Gaulle en 1964, et l'immigration fait partie de cette histoire.

L'intégration, qui est seule conforme au génie français, demande un effort de la population accueillante et une volonté de la population accueillie pour surmonter les difficultés réelles de la cohabitation.

Il revient aux responsables politiques, aux élus de la nation d'exprimer clairement les termes du contrat d'intégration : la collectivité nationale doit reconnaître aux résidents d'origine étrangère des droits, dont il faut assurer la réalisation effective, mais ceux-ci doivent assumer tous les devoirs de la règle commune.

Nous devons affronter les réalités d'aujourd'hui en ayant présents à l'esprit les enseignements de notre histoire. Ils nous indiquent où est le chemin, où sont nos ressources et nos moyens. Pour mettre en œuvre une politique cohérente, il faut y ajouter un diagnostic exact sur notre présent.

Le fait majeur, qui domine les problèmes que nous rencontrons, tient à ce que la France n'est plus une terre d'immigration. Nous ne pouvons plus, en effet, recevoir un flux massif et incontrôlé sans que cela n'hypothèque gravement et tout ensemble d'abord l'équilibre social de la nation, ensuite les chances d'intégration des étrangers installés, enfin

l'avenir même de nouvelles vagues d'arrivants et des pays d'où ils viennent.

Il reste que notre structure économique crée cependant toujours un appel pour un travail peu qualifié dans certains secteurs économiques. Et les réalités démographiques mondiales font que la pression des flux migratoires en provenance de diverses parties du monde est forte. Notre effort doit donc porter sans aucun doute sur une maîtrise accrue des flux migratoires.

L'effort a déjà commencé. Dans le débat, nous confronterons sans doute les perspectives de nouvelles mesures en attendant même de connaître le plein effet de celles qui sont déjà prises.

Nous sommes par ailleurs à un moment toujours critique qui marque la fin de la vague d'immigration des années de la croissance, celui où la seconde génération, tiraillée entre son milieu d'origine et les principes et les habitudes du pays d'accueil, doit s'intégrer. Elle entre, alors, en friction avec d'autres catégories de la population, dans l'école, dans le logement, dans le travail.

La dominante maghrébine dans cette génération fait penser que l'intégration se fera plus difficilement encore que pour les vagues précédentes. C'est oublier que les mêmes doutes ont été exprimés à propos des Polonais et des Italiens.

Les difficultés tiennent le plus souvent plus au cumul des handicaps sociaux, culturels, linguistiques, qu'aux coutumes ou à la couleur de la peau.

Il dépend en bonne partie de nous que ces handicaps soient réduits pour que le cycle de l'intégration ne soit pas interrompu d'une génération à l'autre et que les tensions dans notre société soient limitées.

Mais nous sommes également à la veille, si nous n'y prenons garde, d'une nouvelle vague massive, venant d'un Sud plus lointain, d'un Est plus incertain. Et, je le dis clairement, cette vague doit être endiguée. Elle doit être endiguée par tous les moyens à la fois raisonnables, efficaces et utiles, en conjuguant l'aide au tiers monde sous toutes ses formes et en renforçant partout et constamment la maîtrise de nos propres frontières et, plus généralement, de celles de la Communauté européenne.

C'est justement pour assurer le respect de nos valeurs et pour préserver efficacement la dignité des étrangers eux-mêmes régulièrement présents en France que nous ne devons en accueillir qu'autant que nous pouvons en intégrer. Et nous sommes fort avancés en ce domaine.



A partir de ces constats, nous devons affirmer les principes qui conduisent et continueront d'inspirer la politique de notre pays.

Le rapport dont nous discutons aujourd'hui (\*) contient un certain nombre de propositions que son auteur a rappelées voilà quelques instants.

Le travail accompli par la mission est exemplaire, et je tiens ici à remercier très vivement son président et tous ses membres.

Exemplaire, parce que vous avez tous souhaité à juste titre que l'on débâte à partir non d'un train de mesures gouvernementales, mais d'un travail conjoint et approfondi du Parlement.

Exemplaire encore, parce qu'il est parti du concret et non pas des symboles, moins encore des fantasmes.

Exemplaire aussi, parce que tous les membres de la mission, à quelque groupe qu'ils appartiennent, ont cherché ce qui pouvait les rassembler plutôt que de céder à la facilité des divisions rituelles.

Exemplaire enfin, parce que nous disposons grâce à eux d'une base solide de discussion et de décision.

Ces exemples-là, nous devons les suivre et nous en inspirer. Et je précise tout aussitôt que j'accueille avec un préjugé très favorable chacune des quarante et une propositions du rapport, que le Gouvernement fera sans doute siennes, quitte à les préciser et à les compléter à la lumière, notamment, du débat d'aujourd'hui. Nous savons que cela sera coûteux mais aussi que la sérénité de l'avenir de notre pays est en jeu dans cette affaire.

Cela signifie, en premier lieu, que nous ne devons pas faire comme si rien n'avait été accompli jusqu'à présent.

Je ne ferai pas l'injure aux gouvernements qui nous ont précédés de croire qu'ils sont restés inertes.

Nous non plus, évidemment !

Refoulements aux frontières, réforme de l'O.F.P.R.A., répression du travail clandestin... tout cela commence à produire des effets tangibles.

Contrairement à une idée reçue, il y a bien d'autres problèmes que nous savons traiter. Tous, ici, vous avez l'expérience de ces actions continues, opiniâtres et couronnées de succès encourageants dans des lieux mêmes où les problèmes étaient les plus aigus.

---

(\*) Rapport d'information (n° 1348) sur l'intégration des immigrés déposé par les six commissions permanentes et présenté par M. Philippe Marchand.

Cela concerne des municipalités de toutes couleurs politiques, et nous avons donc un intérêt commun à montrer que des solutions existent déjà en partie car nous savons tous à qui profite exclusivement l'idée fautive selon laquelle ces problèmes seraient sans solution.

Il reste, d'une part, que ces solutions exigent toujours du temps et, d'autre part, qu'on doit inlassablement chercher à les améliorer, à les compléter, à les accélérer, et tel est l'objet du débat d'aujourd'hui.

Mais commençons au moins par prendre acte des réussites qui sont celles de tous plutôt que de les passer sous un silence qui profite indûment à un seul.

Ce débat doit nous permettre d'évoquer tous ces aspects et j'en attends beaucoup. J'en attends de la clarté, du dialogue et des convergences que j'espère pouvoir identifier en répondant tout à l'heure aux divers orateurs, et sur l'ensemble des éléments concrets qui seront évoqués au cours de ce débat.

Mesdames, messieurs les députés, nous le savons tous, ce débat n'est pas législatif. Il ne peut donc aujourd'hui se conclure ici par des décisions ayant un caractère juridique. Mais il peut créer l'état d'esprit propice à l'action consensuelle et dépassionnée qu'exigent l'importance et la gravité du sujet.

Nous sommes prêts à parler de tout, loyalement, sérieusement, sereinement.

Nous espérons trouver chez tous une bonne volonté équivalente. La majorité s'est montrée prête, courageusement, à faire une partie du chemin. Mais, de grâce, qu'on ne lui demande pas, comme gage de sa bonté, de commencer par s'aligner en tous points sur les positions de l'opposition ! Cela ne s'appellerait pas débattre, mais prétendre imposer, et je ne crois pas raisonnable l'attitude consistant à inventer chaque jour de nouveaux préalables.

On a beaucoup parlé à propos de tout cela du droit de vote des étrangers aux élections locales. Tout le monde sait que les socialistes l'ont inscrit au nombre de leurs espérances comme aboutissement d'une intégration pleinement réussie, mais nous n'en sommes certes pas là.

Tout le monde doit se rappeler également que le Président de la République lui-même, dans sa *Lettre à tous les Français*, affirmait son souhait de voir la chose se faire un jour, mais prenait acte, quitte à le déplorer, de ce qu'une grande majorité des Français y est hostile.

Pour ma part, je m'en suis toujours tenu à cette ligne. Et sans même exciper du préalable constitutionnel, sans m'arrêter aux obstacles politiques pourtant évidents, j'ai adhéré au constat de la *Lettre à tous les Français*.

C'est d'ailleurs ce qui rend singulier qu'on ait pu me demander de renoncer à évoquer un projet que je n'évoque jamais moi-même, connaissant les réactions disproportionnées qu'il entraîne.

Les uns pensent que le droit de vote aux élections locales, que plusieurs pays européens accordent aux étrangers, finira un jour par s'imposer en France. D'autres, au contraire, le jugent intrinsèquement illégitime. Nul ne doit exiger de quiconque qu'il renonce à ses convictions. Mais, tous, nous pouvons laisser à l'histoire le soin de les départager.

En revanche, je ne verrais que des avantages à avancer dans le sens proposé par Philippe Marchand en matière de naturalisation, non pour restreindre ou élargir, mais simplement pour améliorer sensiblement l'existant. J'observe d'ailleurs que la commission présidée par M. Marceau Long avait, comme celui-ci l'a rappelé dans une interview publiée ce matin, beaucoup plus insisté sur ce genre de mesures que sur la réforme, très discutable et somme toute secondaire, du code de la nationalité.

Pour en revenir au droit de vote des étrangers, je suis bien décidé, en ce qui me concerne, à ne pas plus en parler demain que je ne l'ai fait hier. Et j'apprécie à sa juste mesure l'effort réalisé par les instances du parti socialiste pour s'engager officiellement dans la même voie, quitte à affronter à ce propos quelques difficultés qu'il saura surmonter.

Dès lors, il ne dépend plus que de vous de faire quitter à ce thème le devant de la scène.

Pour le reste, que je crois plus important, il y a deux scénarios possibles.

Premier scénario : les intérêts politiques à court terme l'emportent. Malgré l'importance du problème, chacun cherche avant tout à prendre le pas sur l'autre, consacre les ressources de son imagination non à chercher des solutions, mais à prouver que l'autre est responsable, disqualifie tout effort de convergence et de réalisme, multiplie les querelles de préséances, de préjugés et subordonne toute discussion à la renonciation préalable de l'autre à toutes ses convictions.

L'aboutissement est connu : dans quelques années, l'efficacité des efforts n'aura été certes pas anéantie, mais elle aura été largement entamée, l'impression d'échec sera dominante quelle que soit la réalité et chaque camp renverra sur l'autre la responsabilité rétrospective des dégâts constatés.

Au premier rang de ceux-ci figureraient alors des problèmes considérables et insolubles, des déchirures graves et durables du tissu social français et, accessoirement, car cela deviendrait accessoire au regard de ce qui précède, nous déplorerions tous une nouvelle progres-

sion des idées les plus fausses qui sont aussi les plus indignes. Nous n'aurions plus alors en commun que les yeux pour pleurer.

Second scénario : dès demain ou après-demain, à la lumière de ce débat et de vos réactions au rapport de votre commission, j'adresse à tous les responsables de formations politiques et de groupes parlementaires invités à Matignon un document retraçant l'ensemble des orientations ou propositions évoquées aujourd'hui par les divers orateurs, en distinguant celles qui semblent faire déjà l'objet d'un accord — nous nous en apercevrons ici même —, celles sur lesquelles un accord paraît possible et celles sur lesquelles il est clair qu'il n'y a pas d'accord.

Dès mardi prochain, nous vérifierons la fidélité de ce document que je vous enverrai aux positions de chacun et nous réfléchirons ensemble sur les voies et moyens pour traduire vite et concrètement ce qui aura fait l'objet d'accords.

Ensuite, il va de soi que je suis disposé à tenir avant l'été autant de réunions que nécessaire, en formation plus restreinte si besoin est, mais tout aussi pluraliste.

Selon ce second scénario, l'aboutissement sera tout autre : sur la base de statistiques et d'un diagnostic communs, nous pourrions éventuellement tirer des conclusions distinctes, mais au moins pourrions-nous être unanimes à dénoncer les mensonges éhontés que dit l'extrême droite à une opinion désemparée. Avec la définition d'une charte minimale, dont j'ignore si elle contiendra deux, cinq ou vingt principes, nous délivrerons aux pays tiers, mais aussi à toutes les femmes et tous les hommes de notre pays, des messages clairs et intangibles sur la politique non d'un moment ou d'un gouvernement, mais de la France entière. Et nous pourrions alors avancer comme il faut, continuer à construire plutôt qu'à vainement polémiquer.

Au-delà, je m'empresse de rassurer ceux qui feignent de s'inquiéter : nous aurons toujours bien assez de motifs de désaccord et de sujets de discorde pour nous différencier et nous disputer. Ces différences et ces discordes qui nourrissent l'opposition entre gauche et droite sont naturelles et même saines. Mais il est des sujets et il est des moments qui exigent qu'on s'élève au-dessus des divisions, ou du moins qu'on essaye de bonne foi.

Je ne vais pas reprendre ici le catalogue détaillé des mesures proposés par votre mission. J'aurai l'occasion de le faire, au moins en partie, dans ma réponse aux orateurs à la fin de ce débat.

D'ores et déjà, j'insiste cependant sur un point fondamental à mes yeux : nous ne pourrions réussir l'intégration des étrangers qu'à condition de réussir celle des Français exclus ou marginalisés. Nous ne pourrions apporter de réponses aux difficultés cumulées que rencontrent

les étrangers qu'en répondant aux difficultés de même nature que rencontrent des Français.

C'est contre toutes les exclusions que nous devons lutter ainsi, et celles qui frappent des Français en situation difficile ne sont certes pas moins graves ou moins prioritaires que celles qui affectent des étrangers. Au demeurant, les remèdes sont souvent les mêmes, qu'il s'agisse de formation, d'emploi ou de logement, et c'est pour ces remèdes que nous devons nous battre, indépendamment de l'origine de ceux qui en bénéficieront et qui ne seront pas tous des étrangers, beaucoup s'en faut.

Si la tâche qui nous attend est immense, s'il n'y a guère, mesdames, messieurs les députés, de solution simple, je ne connais pas d'exemple dans notre histoire d'un défi que la France ait relevé sans succès. Dès lors qu'est fixée une direction claire et conforme à son génie propre, notre peuple est capable de venir à bout de n'importe quelle difficulté et d'étonner le monde.

Nous ne pouvons pas, hélas ! soulager toutes les misères de la planète. C'est clair !

Nous pouvons, heureusement ! intégrer harmonieusement ceux qui vivent régulièrement sur notre territoire et entendent y rester.

Cherchons les moyens les plus appropriés d'aboutir à ces deux objectifs plutôt que de nous soupçonner mutuellement de ne pas les partager !

S'il faut, sur tel ou tel aspect ponctuel — je songe notamment au suivi des statistiques —, faire appel à des instances indépendantes des pouvoirs politiques, j'y suis tout disposé et, d'ailleurs, la création du Haut Conseil à l'intégration est allée dans ce sens.

Mais qu'on ne compte pas sur nous, qu'on ne compte pas sur moi pour nous décharger de l'ensemble des problèmes sur une commission de sages, si compétents soient-ils !

Car je refuse de croire définitivement inconciliables la politique et la sagesse !

C'est donc pour une fois l'ensemble des forces politiques parlementaires que j'invite à être ces sages lucides et volontaires, responsables et pondérés dont la France et les Français ont un besoin urgent.

## Annexe 3

# Proposition de loi déposée le 22 mai 1987 (annexée à la séance du 4 juin 1987), tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration

in document écrit 815 de l'Assemblée nationale, Archives de l'Assemblée Nationale et du Sénat

CI 1

Document diffusé  
le 4 août 1987 (a)

## N° 815

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

HUITIÈME LÉGISLATURE

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 mai 1987.  
Annexe au procès-verbal de la séance du 4 juin 1987.

## PROPOSITION DE LOI

*tendant à la création d'un Haut Conseil à l'Immigration,*

(Renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

PAR MM. MICHEL HANNOUN, BRUNO BOURG-BROC, MICHEL GHYSEL, JEAN-PIERRE ABELIN, GAUTIER AUDINOT, JEAN BARDET, HENRI BAYARD, RENÉ BEAUMONT, JEAN-PIERRE BECHTER, PIERRE BLEULER, PAULIN BRUNÉ, GÉRARD CÉSAR, DANIEL COLIN, PIERRE DELMAR, JEAN-MARIE DEMANGE, XAVIER DENIAU, LÉONCE DEPREZ, JEAN DESANLIS, JEAN DIEBOLD, JEAN-PAUL DURIEUX, ANDRÉ DURR, GRATIEN FERRARI, FRANÇOIS FILLON, HENRI DE GASTINES, JEAN GOUGY, DANIEL GOULET, FRANÇOIS GRUSSENMEYER, RENÉ HABY, FRANCIS HARDY, JEAN-JACQUES HYEST, DENIS JACQUAT, ALAIN JACQUOT, MAURICE JEANDON, JEAN KIFFER, GÉRARD KUSTER, JEAN-CLAUDE LAMANT, LOUIS LAUGA, JACQUES LEGENDRE, MAURICE LIGOT, RAYMOND LORY, HENRI LOUET, CLAUDE-GÉRARD MARCUS, PIERRE MAUGER, ALAIN MAYOUD, JACQUES MÉDECIN, GEORGES MESMIN, JEAN-FRANÇOIS MICHEL, JEAN MOUTON, ALAIN MOYNE-BRESSAND, JACQUES OUDOT, ARTHUR PAECHT, RÉGIS PARENT, PIERRE PASCALLON, MARC REYMANN, HECTOR ROLLAND, JEAN-PAUL SEGUELA, JACQUES SOURDILLE, BERNARD STASI et JEAN UEBERSCHLAG,

Députés.

773

## EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

La société française de 1987 semble attachée plus que jamais au développement d'une zone consensuelle lui permettant de faire aboutir des projets où une large majorité des courants et des sensibilités puisse s'exprimer ; l'immigration est de ceux là.

Comme toute question de société, les rapports entre le communauté nationale et la communauté immigrée sont d'un intérêt primordial, dans la mesure où ils sous-tendent la capacité des deux communautés à vivre en parfaite harmonie.

Il y a donc nécessité de n'envisager toute modification de ses relations que dans un climat de totale confiance et d'entière solidarité.

La société civile est, par essence, quotidienne ; c'est la relation de tous les jours entre Français et Immigrés qui façonne, sur ce sujet, la vie sociale et communautaire de notre pays.

L'intégration des populations immigrées dans la population française ne peut pas être dictée que par des mesures législatives aussi bonnes soient elles. Il appartient que se dégage une dynamique au niveau du « local », seul élément permettant une intégration réelle desdites populations.

A cet effet, il serait souhaitable de mettre en œuvre un « haut conseil à l'immigration » qui, dans un premier temps, permettrait de réunir l'ensemble des personnes, physiques ou morales, susceptibles d'assurer la zone consensuelle nécessaire à la mise en place d'une réforme ou de toute autre mesure législative ou réglementaire concernant l'immigration.

Au niveau national, ce haut conseil à l'immigration pourrait avoir les structures suivantes : un conseil d'administration, une délégation générale et un bureau exécutif. Le haut conseil à l'immigration serait placé sous l'autorité du premier ministre. A ce haut conseil viendrait s'articuler des secteurs départementaux et locaux :

— Les conseils départementaux à l'intégration des populations immigrées, devant mettre en relief les problèmes à résoudre dans le

— Les conseils locaux à l'intégration des populations immigrées, la commune devant être le lieu privilégié permettant l'intégration des populations immigrées.

Dans le cadre du conseil local, via le conseil départemental, pourraient être négociés des contrats d'actions pour l'intégration des populations immigrées (C.A.I.P.I.) qui permettraient aux collectivités locales d'être co-financées par l'Etat pour des actions permettant l'intégration des populations immigrées.

L'ensemble de ce dispositif du haut conseil à l'immigration devrait permettre de dégager une zone consensuelle qui, seule peut assurer la mise en place de mesures acceptées par le plus grand nombre, dans un souci de réalisme, d'efficacité et de respect des libertés.

Tel est l'objectif, Mesdames et Messieurs, qui vous est présenté à travers cette proposition de création d'un « haut conseil à l'immigration ».



## TITRE I

### LE HAUT CONSEIL A L'IMMIGRATION

#### Article premier.

Il est créé, auprès du premier ministre, un haut conseil à l'Immigration.

#### Art. 2.

La mission de ce haut conseil est fondée sur quatre étapes :

Il réalise ou fait réaliser tout travail de recherche qui lui semble nécessaire.

Il vérifie et examine les résultats des actions menées par les ministères intéressés.

Il est tenu informé de toutes les études réalisées par l'administration.

De même, il reçoit communication des travaux effectués par les conseils départementaux et communaux à l'intégration des populations immigrées.

Le Gouvernement peut, s'il le souhaite, lui demander avis pour tout problème le concernant.

Il propose aux pouvoirs publics toutes les mesures qui lui paraissent nécessaires pour une juste application de la politique d'immigration en France.

Il peut associer à ses travaux des personnes non membres du haut conseil.

Il établit périodiquement un rapport qui est rendu public.

Il assure, par voies de communication, l'information sur les mesures prises ou à prendre concernant l'immigration.

#### Art. 3.

Le haut conseil est présidé par le premier ministre.

Art. 4.

Le conseil d'administration du haut conseil comprend des membres de droit et soixante dix-huit membres nommés par arrêté du premier ministre pour trois ans :

En qualité de représentants du Parlement, cinq députés, trois sénateurs désignés par le président de chaque assemblée ;

Les maires, ou leurs représentants, de quarante communes ;

Dix personnes en qualité de représentants des syndicats d'employeurs ou de salariés ;

Dix représentants d'associations intéressées par le problème de l'immigration ;

Dix personnes qualifiées.

Lorsqu'une vacance d'un membre nommé par arrêté se produit avant la date normale d'expiration des mandats, il est procédé à une désignation complémentaire ; le membre ainsi désigné achève le mandat de son prédécesseur.

Art. 5.

Les ministres et secrétaires d'Etat, ou leurs représentants, chargés respectivement de l'économie des finances et de la privatisation, de la justice, de l'intérieur, des affaires sociales et de l'emploi, de la culture et de la communication, de la jeunesse et des sports et des Droits de l'homme, sont membres de droit de ce haut conseil.

Lorsque le président du haut conseil estime que l'avis d'un ministre ou d'un secrétaire d'Etat non représenté est nécessaire aux travaux effectués, il l'en informe afin d'en obtenir sa participation et ses observations.

Art. 6.

Le haut conseil se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président qui aura préalablement fixé l'ordre du jour.

Il peut entendre toute personne qu'il juge utile de consulter.

Art. 7.

L'Assemblée générale désigne son bureau exécutif, composé de cinq

**Art. 8.**

Une délégation générale est créée afin de préparer les délibérations du haut conseil, d'en assurer l'exécution et d'ordonner les dépenses.

Cette délégation est composée du délégué général et de chargés de mission.

Les chargés de mission ont pour rôle d'animer des secteurs géographiques et des sections d'études se répartissant en quatre domaines spécifiques : vie sociale et immigration ; éducation, formation et emploi, insertion sociale des populations immigrées ; justice, police et immigration ; recherche et communication du haut conseil à l'immigration.

## TITRE II

### LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX A L'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES

#### Art. 9.

Il est institué dans tous les départements un conseil départemental à l'intégration des populations immigrées, placé sous la présidence du préfet, commissaire de la République.

#### Art. 10.

Le conseil départemental a pour rôle de mettre en évidence dans le département les problèmes à résoudre pour faciliter l'intégration des populations immigrées.

Le conseil départemental établit chaque année un rapport sur l'état d'avancement de cette intégration, ainsi que les mesures prises et à prendre pour la faciliter.

Il propose aux pouvoirs publics des mesures spécifiques à prendre dans le cadre du département.

Il encourage toutes les initiatives visant à faciliter l'intégration des dites populations et permet la confrontation des expériences conduites en ce domaine.

#### Art. 11.

Le conseil départemental, outre le commissaire de la République comprend :

1° Onze élus :

Trois membres du conseil général désignés par le président de cette assemblée.

Huit maires désignés par le commissaire de la République.

2° Six fonctionnaires de l'Etat désignés par le commissaire de la République.

3° Deux responsables des affaires sociales désignés par le prési-

4° Des personnalités qualifiées, des représentants d'associations ou d'organismes intéressés par l'immigration qui siègent avec voix consultative, désignés par le commissaire de la République.

5° Des représentants des conseils communaux des villes de plus de 9.000 habitants, avec voix consultative.

Art. 12.

Le conseil départemental se réunit sur convocation de son Président et délibère sur un ordre du jour arrêté par celui-ci.

### TITRE III

#### LES CONSEILS LOCAUX A L'INTÉGRATION DES POPULATIONS IMMIGRÉES

##### Art. 13.

Tout conseil municipal, ou syndicat de communes, peut s'il l'estime nécessaire créer un conseil local à l'intégration des populations immigrées.

##### Art. 14.

Le conseil local à l'intégration a pour mission de faire le point sur la situation d'intégration des populations immigrées et de proposer des solutions réalistes permettant dans le quotidien, d'aider ces populations à s'intégrer.

Il assure le suivi de ces propositions, établit un rapport chaque année afin de le présenter devant l'ensemble du conseil municipal.

##### Art. 15.

Le conseil local à l'intégration des populations immigrées comprend :

Dix membres élus par le conseil municipal ou le syndicat des communes dont six désignés en son sein.

Cinq membres nommés par le Commissaire de la République

Un représentant du Parquet

Un représentant du Fonds d'action social

Deux représentants des associations départementales spécialisées, et désignés par le Commissaire de la République

Un représentant de la Caisse d'allocations familiales.

Le conseil local est placé sous la présidence du maire de la commune.



## Annexe 4

# Rapport du ministère des Affaires sociales à l'attention du Premier ministre en vue de l'adoption d'un projet de décret remplaçant le CNPI par un Haut Conseil de l'Immigration, novembre 1987

in Dossier « Haut Conseil à l'intégration » du CID de la DPM

*Le Ministre  
des Affaires Sociales  
et de l'Emploi*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*le  
127, rue de Grenelle, 75700 Paris  
Tél. : 45 67 55 44*

### RAPPORT AU PREMIER MINISTRE

L'insertion dans la société française des étrangers résidant régulièrement sur le territoire national constitue l'une des priorités de la politique suivie par les Pouvoirs Publics en matière d'immigration.

Dans cette perspective s'inscrit la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'intolérance qui, renforçant les différentes actions menées dans les domaines social et culturel, revêt une importance capitale.

Différents instruments permettent de mener à bien la politique d'intégration engagée :

- Le FAS (Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs Familles) qui intervient de manière très importante en direction des populations immigrées par le financement de très nombreuses actions concrètes intéressant tous les aspects de la vie quotidienne. Le fonctionnement de cet organisme a été récemment modifié et amélioré (décret n° 86-1224 du 1er décembre 1986 abrogeant le décret 83-28 du 18 janvier 1983)
- les contrats d'agglomération qui, fondés sur des conventions entre l'Etat et les collectivités locales, ont suscité des dynamiques locales et permis le suivi des problèmes au plus près du terrain ; bon nombre de questions ont pu ainsi être résolues.

Cependant la mise en oeuvre de cette insertion ne peut résulter de la seule intervention des Pouvoirs Publics ; elle doit être aussi le résultat de l'action convergente des différents acteurs concernés, notamment des collectivités locales.

Pour associer les différents partenaires à l'ensemble de la politique menée en matière d'immigration avait été créé en 1984 le CNPI (Conseil National des Populations Immigrées) placé auprès du Ministre chargé des immigrés qui peut le consulter autant que de besoin sur les grandes questions de la vie quotidienne intéressant la population d'origine étrangère (habitat, travail, emploi...).



Au vu de l'expérience acquise à la fin de son premier mandat, il a semblé souhaitable d'améliorer le fonctionnement de cette instance de concertation nationale sur les problèmes de l'immigration, qui avait succédé en 1984 à la Commission de la main d'oeuvre étrangère.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de créer, en remplacement du CNPI, un Haut Conseil de l'Immigration, organisme de consultation placé auprès du Ministre chargé des immigrés et appelé à émettre des avis et à collaborer éventuellement à la préparation des décisions intéressant les travailleurs étrangers.

Dans le prolongement de cette mesure et dans le souci de l'élargir et de la rendre plus efficiente, il est également souhaitable de créer un niveau départemental plus à même encore de percevoir les besoins et d'intervenir sur les questions qui se posent au plan quotidien.

Tel est l'objet du projet de décret que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Son titre I crée un Haut Conseil de l'immigration, instance remplaçant le CNPI et comprenant dorénavant, outre 3 députés et 3 sénateurs, dix maires ou leurs représentants, des représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés, dix représentants des organismes et associations concernés par les problèmes des populations immigrées, dix personnalités qualifiées dont cinq au moins de nationalité étrangère.

Son titre II crée les Conseils départementaux de l'immigration qui comprennent également des élus (trois membres du Conseil général, huit maires), six fonctionnaires de l'Etat, six personnalités choisies par le Préfet dont trois de nationalité étrangère.

Au sein de chaque Conseil départemental de l'immigration est instituée une Commission de médiation visant à prévenir les actes racistes ou à y remédier ; elle est placée sous la présidence d'un médiateur désigné par le Préfet parmi les membres du Conseil départemental.

## DECRET

n°

du

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires sociales et de l'emploi,

Vu l'ordonnance n°45-2658 du 2 novembre 1945 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France,

Vu l'article 38 de la loi du 25 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre social,

Vu la délibération du Comité interministériel de l'administration territoriale,

### D E C R E T E

#### Titre I

#### Le Haut Conseil de l'immigration

Art.1er - Il est créé, auprès du ministre chargé des immigrés, un Haut Conseil de l'immigration.

Art.2 - Le Haut Conseil de l'immigration peut être consulté sur toutes questions relatives à la politique de l'immigration et notamment celles concernant les conditions de vie, l'habitat, le travail, l'emploi, l'éducation, la formation des populations immigrées ainsi que les actions sociales et culturelles en leur faveur.

Il peut proposer toutes mesures utiles à une bonne application de la politique d'immigration.

Il est tenu informé des études et des recherches réalisées par des organismes publics dans son domaine de compétence.

Il reçoit communication des travaux effectués par les conseils départementaux de l'immigration visés au titre II du présent décret.

.../...

Art.3 - Le Haut Conseil de l'immigration est présidé par le ministre chargé des immigrés ou par un vice-président qu'il désigne parmi les membres du Haut Conseil.

Art.4 - Le Haut Conseil de l'immigration comprend :

a) des membres de droit : les ministres et secrétaires d'Etat ou leurs représentants, respectivement chargés de l'économie, des finances et de la privatisation, de la justice, de la culture et de la communication, des affaires étrangères, de l'intérieur, du logement, de l'éducation nationale, des affaires sociales et de l'emploi, des droits de l'homme, de la jeunesse et des sports ;

b) des parlementaires : trois députés et deux sénateurs désignés par le Président de chaque assemblée ;

c) des maires ou leurs représentants de dix communes ;

d) des représentants des organisations syndicales d'employeurs et de salariés désignés sur propositions des organisations suivantes :

un par la confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

un par la confédération générale du travail (CGT) ;

un par la confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;

un par la confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

un par la confédération générale des cadres (CGC) ;

un par la fédération de l'éducation nationale (FEN) ;

cing par le conseil national du patronat français (CNPFF) dont un en accord avec la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

un par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ;

e) dix représentants des organismes et associations particulièrement concernés par les problèmes des populations immigrées ;

f) dix personnalités qualifiées par leurs connaissances ou leurs actions dans le domaine de l'intégration des populations immigrées dont cinq au moins d'origine étrangère.

Les membres du Haut Conseil de l'immigration, à l'exception des membres de droit, sont nommés pour trois ans par arrêté du ministre chargé des immigrés. Lorsqu'une vacance d'un membre nommé par arrêté se produit avant la date normale d'expiration des mandats, un remplaçant est nommé, dans les mêmes conditions, jusqu'au terme du mandat de son prédécesseur.

Art.5 - Le Haut Conseil de l'immigration se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour.

Il peut entendre toute personne qu'il juge utile de consulter.

Art.6 - Un bureau assure la coordination des travaux du Haut Conseil de l'immigration et propose l'ordre du jour des réunions.

Il est composé de trois maires, de trois personnalités qualifiées et de membres de droit.

Il est présidé par le vice-président du Haut Conseil de l'immigration.

Art.7 - Le secrétariat du Haut Conseil de l'immigration est assuré par la direction de la population et des migrations.

## Titre II

### Les Conseils départementaux de l'immigration

Art.8 - Il est créé, à l'initiative des Préfets, commissaires de la République de département et sous leur présidence, dans tous les départements où le nombre des étrangers le justifie, un Conseil départemental de l'immigration.

Art.9 - Le Conseil départemental de l'immigration a au niveau départemental les mêmes attributions que celles définies à l'article 2 du présent décret pour le Haut Conseil de l'immigration. Il est tenu informé des travaux et propositions du Haut Conseil de l'immigration.

Il joue en outre un rôle de médiation en vue de faciliter les relations entre les communautés vivant dans le département.

Art.10 - Le Conseil départemental de l'immigration, outre le Préfet, commissaire de la République de département, comprend :

1°) Onze élus :

- trois membres du Conseil général désignés par le Président de cette assemblée ;

- huit maires désignés par le Préfet, commissaire de la République de département.
- 2°) Six fonctionnaires de l'Etat désignés par le Préfet, commissaire de la République de département.
- 3°) Trois personnalités choisies par le Préfet, en raison de leur compétence ou de leur connaissance particulière des problèmes de l'immigration.

Le Préfet, commissaire de la République de département, désigne un vice-président parmi les membres du Conseil départemental.

Le Préfet, commissaire de la République de département, peut inviter des personnalités qualifiées et des représentants d'associations ou d'organismes intéressés par l'immigration avec voix consultative en fonction de l'ordre du jour.

Art.11 - Il est créé au sein du Conseil départemental de l'immigration une Commission de médiation.

Elle est saisie ou intervient, notamment à titre préventif sur tous les problèmes locaux susceptibles d'entraver l'intégration des communautés, dans leur respect mutuel.

Elle est présidée par un médiateur nommé par le Préfet parmi les membres du Conseil départemental.

Elle est composée de personnalités reconnues pour l'intérêt qu'elles portent à la lutte contre les discriminations fondées sur l'origine nationale, ethnique, raciale ou religieuse, choisies par le Préfet sur proposition du médiateur.

Celui-ci consulte la Commission de médiation sur les interventions qu'il est amené à entreprendre et sur le bilan annuel de son action avant de le présenter au Conseil départemental de l'immigration.

Art.12 - Le Conseil départemental de l'immigration se réunit sur convocation de son président et délibère sur un ordre du jour arrêté par celui-ci.

Art.13 - Le décret n° 84399 du 28 mai 1984 instituant un Conseil national des populations immigrés est abrogé.

Art.14 - Le ministre de l'intérieur, le ministre des affaires sociales et de l'emploi et le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la réforme administrative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République française.

Fait à Paris, le

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'intérieur,

Le ministre des affaires  
sociales et de l'emploi,

Le ministre délégué,  
auprès du Premier ministre,  
chargé de la réforme administrative,



## **Annexe 5**

# **Courrier du Premier ministre adressé aux participants de la table ronde sur l'intégration et l'immigration du 29 mai 1990**

Document de travail du SGI daté de juin 1990, intitulé « Immigrés : réussir l'intégration, p.80



Monsieur le Président,

Lors de la rencontre qui s'est tenue à l'Hôtel de Matignon le 3 avril dernier, j'avais proposé une nouvelle réunion et un débat parlementaire sur les problèmes posés par l'immigration et l'intégration. J'avais indiqué alors qu'un accord serait beaucoup plus difficile à trouver mais que l'importance et la gravité du sujet justifiaient de ne ménager aucun effort pour tenter d'y parvenir.

Par la suite, plusieurs formations ont souhaité que cette rencontre, initialement prévue pour le 16 mai, intervienne après le débat parlementaire du 22. J'y ai aussitôt souscrit.

Ce débat a eu lieu et il m'est possible, à la lumière de ses enseignements, de vous adresser le nouveau document que je m'étais engagé à établir.

Beaucoup a déjà été fait, par cinq comités interministériels, par l'action de la Délégation interministérielle à la Ville et du Secrétariat général à l'Intégration, par les lois sur la répression du travail clandestin, le logement social, par la réforme de l'OFPRA—toutes choses retracées dans le dossier de 49 pages qui vous a été adressé le 11 mai dernier. Au-delà, le document joint aujourd'hui dresse la liste de celles des propositions, de toutes origines y compris gouvernementales, qui me semblent pouvoir compléter utilement l'existant et faire l'objet d'un accord très large après discussion.

Si cet accord est confirmé, en tout ou en partie, je proposerai éventuellement qu'on en isole les principes de base et les modalités d'application jugées les plus importantes, pour les faire figurer rapidement dans une charte solennelle à laquelle pourraient adhérer les formations politiques parlementaires.

Vous savez tous pouvoir attendre du Gouvernement qu'il poursuive sa politique, sous sa responsabilité et sous votre contrôle, quelle que soit l'issue de cette réunion.

Mais les Français et nous tous sommes en droit d'espérer que, indépendamment des points de désaccords qui pourront subsister, une volonté commune s'exprime sur le sujet, qui permette de délivrer à notre pays et à l'extérieur des messages clairs et intangibles, et qui permette aussi d'isoler ceux qui alimentent et exploitent des inquiétudes qu'ils n'ont de ce fait aucun intérêt à dissiper.

A nous tous il revient au contraire, chacun dans sa position, d'apporter aux problèmes posés par l'immigration et l'intégration des solutions qui seront d'autant plus efficaces qu'elles feront l'objet d'un accord large, dont le respect sera soumis au contrôle constant de chacun.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Michel Rocard

Annexe 6

Chemise de Patrick Festy, notes manuscrites prises pour la  
réunion du 12 juillet 1990

Archives publiques privées

A l'attention de Michèle TRIBALAT

HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION

Groupe "STATISTIQUES"

~~1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988 1989 1990~~

ptt Le Forc

Voisard

~~Boudou~~

Lebat

Lebat + SES

Behnoires

De Miribel

X (Ministère Intérieur)

Calot m'a envoyé à la réunion du 12/07/1990,  
après avoir lui-même assisté à celle du 5/07/1990. Il  
semble compter sur toi pour celle du 28/08/1990.

Le point II (chiffrage du schéma "Tribalat") t'échoit  
pour l'immédiat avec échéance vers le 1/10/1990.

Le point III (autres pays) devrait s'ajouter plus  
tard.

(Lebat ne semble pas t'adorer : litote).

pf.



## « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée en France »

in Haut conseil à l'intégration, *La connaissance de l'immigration et de l'intégration*.  
Novembre 1991, Paris, La documentation Française (« rapports officiels »), 1992 (1<sup>er</sup> trim.), pp.73-75

---

### **Recommandation du Haut Conseil à l'intégration relative à la connaissance des flux d'entrée d'étrangers en France**

Le Haut Conseil à l'intégration, chargé en mai 1990, par le Premier ministre, de l'amélioration des statistiques concernant l'immigration et l'intégration, demande à ce qu'une attention particulière soit portée à la connaissance quantitative et qualitative des flux d'entrée d'étrangers et à leur présentation.

Le Haut Conseil rappelle qu'il n'existe pas en France de fichiers de populations comme il y en a dans certains pays européens, ce qui exclut de disposer d'un bilan régulier, annuel, de la présence étrangère sur le territoire français. Le Haut Conseil est cependant convaincu, grâce au travail mené par le groupe statistique qu'il s'est adjoint, qu'il est possible, malgré les caractéristiques de notre système statistique, d'affiner la connaissance actuelle : à court terme, en mobilisant mieux les informations détenues par divers services producteurs et en améliorant leur présentation ; à moyen terme, grâce à l'application statistique du système de production des titres de séjour du ministère de l'Intérieur, en cours d'élaboration.

Le Haut Conseil tient à souligner le rôle fondamental du ministère de l'Intérieur qui délivre les titres de séjour pour tout étranger appelé à séjourner en France, quelle qu'en soit la durée et quel qu'en soit le motif.

#### **L'amélioration, dans le système actuel, de la connaissance de l'immigration**

##### **Appréhender toutes les entrées**

Deux organismes, l'Office des Migrations Internationales (OMI) et l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA), donnent actuellement des statistiques très fiables dans les champs qu'ils observent. L'OFPRA, qui toutefois ne donne qu'une diffusion restreinte des informations dont il dispose, apporte une connaissance précise du nombre de demandeurs d'asile majeurs et parmi eux, ceux qui obtiennent le statut de réfugié politique. L'OMI observe tous les étrangers autorisés à séjourner en France, pour une durée supérieure à trois mois, quel qu'en soit le motif si le droit qui leur est applicable les contraint de passer par cet organisme. Sont exclus du champ d'observation de l'OMI, en application de conventions internationales :

- les travailleurs de la CEE à 10<sup>(13)</sup> et de nationalité centrafricaine ;
- les familles de la CEE à 12, et celles des ressortissants du Gabon, du Burkina Faso, du Togo, de Mauritanie et de Centre-afrique, à l'exception de celles qui sollicitent volontairement le concours de l'OMI.

Le Haut Conseil rappelle l'importance d'une information claire de l'opinion publique qui ne saurait ignorer ni les flux en provenance de l'Afrique francophone, ni ceux qui concernent les européens. Il demande donc au ministère de l'Intérieur de mettre, dès maintenant, à disposition de l'OMI, comme c'est le cas, via les Directions départementales du travail et de l'emploi, pour les travailleurs CEE, les informations que détiennent les préfetures.

### Différencier les entrées significatives de l'immigration

Le Haut Conseil demande aux administrations qui publient des statistiques de flux d'entrée d'étrangers d'adopter une présentation qui distingue les entrées d'étrangers susceptibles d'être suivies d'installation - traduisant une immigration - de celles qui correspondent à un séjour limité.

Sans référence encore à une notion d'« immigré » qui sera définie plus loin et en s'appuyant sur les classifications retenues par l'OMI, il est proposé de présenter les statistiques dans le cadre suivant :

- *flux d'entrées concernant le long séjour* :
  - travailleurs permanents salariés :
    - . introduits ;
    - . régularisés ;
  - travailleurs autres que salariés ;
  - membres de familles arrivant dans le cadre du regroupement familial :
    - . introduits ;
    - . régularisés ;
  - membres de familles de ressortissants français ;
  - titulaires d'une rente accident du travail ;
  - anciens combattants ;
  - réfugiés et apatrides ;
  - familles de réfugiés et apatrides ;
- *flux d'entrée pour un séjour temporaire au moment de l'observation* :
  - demandeurs d'asile ;
  - étudiants ;
  - visiteurs<sup>(14)</sup> ;
  - stagiaires ;
  - membres algériens d'un organisme officiel ;
  - bénéficiaires d'une autorisation provisoire de travail repérés par l'OMI ou non ;
  - boursiers du gouvernement français ;
  - *travailleurs saisonniers.*

(13) Excluant l'Espagne et le Portugal jusqu'en 1992.

(14) Personnes autorisées à séjourner pour une durée de moins d'un an, à l'exclusion des autres étrangers actuellement répertoriés dans cette rubrique.

### Faire apparaître les doubles comptes

Les statistiques ainsi présentées concernent la première entrée dans la catégorie. Celle-ci peut être le fait d'un étranger déjà comptabilisé auparavant dans une autre catégorie qui ne correspond donc pas à une entrée physique sur le territoire français.

Le Haut Conseil demande, qu'en particulier, soit précisé la situation antérieure des travailleurs « régularisés » (situation irrégulière – étudiant – demandeur d'asile débouté etc...). Il demande au ministère de l'Intérieur de fournir à l'OMI ces informations qui sont détenues par lui dans les préfectures.

### L'amélioration, à moyen terme, de la connaissance de l'immigration

La nécessité de définir la notion d'« immigrant »

Conformément à la définition des Nations Unies, on retiendra comme immigrant toute personne autorisée à séjourner en France pour une durée minimale de un an.

Les autres entrées correspondant à des durées de séjour inférieures à un an, feront l'objet de statistiques séparées, et présentées par catégories.

### L'utilisation de l'application statistique du ministère de l'Intérieur

Ce ministère met actuellement en place une application statistique de son système de production informatisée des titres de séjour. Compte-tenu des présentations qui en ont été faites au groupe de travail, le Haut Conseil souhaite que ce ministère prenne en compte les différentes demandes du groupe de travail concernant les traitements statistiques prévus, en concluant le moment venu un avenant au cahier des charges de la société responsable. A cet effet, un groupe restreint sera chargé de discuter, avec le ministère de l'Intérieur, des aménagements souhaitables, en particulier pour assurer une bonne connaissance des flux.

Juillet 1991



## Annexe 8

# Courrier de Michèle Tribalat à Gérard Moreau concernant les améliorations de l'exploitation statistique des données de l'ONI

en date du 9 décembre 1987 ; archives publiques privées

MT/jr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## INSTITUT NATIONAL D'ÉTUDES DÉMOGRAPHIQUES

*"Établissement public à caractère scientifique et technologique"*

27, RUE DU COMMANDEUR, 75675 PARIS CEDEX 14

Tél. : 33 (1) 43 20 13 45 - Adresse télégraphique : INEDEMO Paris

REF.: 87-595/400

PARIS, LE 9 décembre 1987

Monsieur Gérard MOREAU  
Directeur de la Population  
et des Migrations  
Ministère des Affaires Sociales  
et de l'emploi  
1, Place de Fontenoy  
75700 PARIS Cedex

Monsieur le Directeur,

Suite à la réunion qui s'était tenue à la D.P.M. le 14 octobre dernier, je vous envoie comme vous me l'avez demandé des propositions d'amélioration de l'exploitation statistique des entrées (ONI) et des acquisitions de la nationalité française (Sous-direction des naturalisations).

Vous aviez alors manifesté l'intention d'une prochaine réunion traitant plus expressément des améliorations à apporter dans l'exploitation statistique des données sur les étrangers. Je pense que cette question est toujours d'actualité et souhaiterais vivement que cette réunion ait lieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

M. Tribalat



## STATISTIQUES O.N.I.

Afin de pouvoir mener une meilleure analyse des tendances actuelles du regroupement familial, il conviendrait de disposer des renseignements suivants :

- Nombre de conjoints par sexe et année de naissance suivant qu'ils sont seuls ou accompagnés d'enfants.

- Nombre de conjoints suivant la date du mariage et la date d'entrée du travailleur, par nationalité (information qui pourrait nous permettre d'estimer les mariages conclus au pays d'origine par des immigrés(ées) résidant en France).

Par ailleurs, l'étude des retours dans le cadre des conventions-réinsertions suppose :

1) Qu'on exploite la durée de séjour par année. Le tableau pourrait alors donner le nombre de retours par nationalité des travailleurs suivant l'année d'entrée;

2) Qu'on conserve bien le détail de l'âge par année de naissance pour les travailleurs en distinguant ceux qui repartent seuls bien qu'étant mariés, des autres;

3) Qu'on fournisse des tableaux croisés sur les conjoints d'une part et les enfants d'autre part donnant la nationalité, l'année de naissance mais aussi le lieu de naissance (France, étranger).

Il n'y aurait, par contre, aucun inconvénient à supprimer, ou limiter aux principales nationalités, la distribution géographique qui occupe 70 pages de l'annuaire inutilement.

## NATURALISATIONS.

Une distinction fondamentale dans l'étude de la population étrangère doit être faite entre immigrés d'une part, ~~et~~ étrangers nés en France d'autre part. Cette distinction vaut évidemment pour les acquisitions de la nationalité française faisant objet d'un décret ou d'une déclaration.

L'étude des Francisations supposerait qu'on dispose de la durée exacte de séjour, c'est-à-dire de l'année d'entrée pour les acquisitions d'immigrés (que ce soit par naturalisation ou par mariage) suivant la nationalité antérieure.

Par ailleurs, la mise à jour de la population étrangère serait grandement facilitée si l'on pouvait disposer pour chaque type d'acquisition (naturalisations, effets, art. 52-55, art. 37) de la répartition par année de naissance, sexe et lieu de naissance (France, étranger). Pour l'article 52 ne concernant que des nés en France, cette dernière précision deviendrait superflue.

## Annexe 9

# Note « Priorités de la recherche critériologique en matière d'intégration » rédigée par Anicet Le Pors

en date du 24 juin 1991 ; archives publiques privées.

PREMIER MINISTRE

HAUT CONSEIL  
A L'INTÉGRATION

*Groupe Statistiques*

PARIS, LE 24 Juin 1991

### PRIORITES DE LA RECHERCHE CRITERIOLOGIQUE EN MATIERE D'INTEGRATION

Les premières discussions du groupe statistiques auprès du Haut Conseil à l'Intégration ont conduit à l'idée qu'il fallait développer simultanément :

- une approche méthodologique globale sur le phénomène d'intégration qui doit lui-même être mieux défini conceptuellement. Les réflexions exprimées dans le premier rapport du Haut Conseil à l'Intégration, les notes de caractère général produites au sein du groupe statistiques à ce sujet ainsi que la problématique de l'enquête INED-INSEE correspondent à cette préoccupation.

- une approche ponctuelle qui vise à étudier tel ou tel aspect de l'intégration en en faisant une analyse approfondie ou à sélectionner une batterie de critères plus ou moins significatifs des différentes expressions de l'intégration.

Le préambule du chapitre du rapport du Haut Conseil à l'Intégration sur les critères d'intégration se concluait par la remarque suivante : les 4 dimensions, les 12 critères et les 23 indicateurs ne permettent, certes pas, la mesure de l'intégration mais proposent "une simple base quantitative améliorée pour la réflexion".

Parmi les remarques faites à ce sujet au sein du groupe statistiques, on peut notamment retenir la nécessité de "dégager les variables essentielles et leurs relations, c'est-à-dire bâtir un schéma explicatif" (M. LEBON) ou encore "en matière d'assimilation ou d'intégration, la vérification empirique doit être fondée sur une mesure rigoureuse des divers phénomènes et leur interaction" (Mme TRIBALAT). L'accord s'est fait pour considérer que jusque là on avait plutôt avancé des indicateurs de "proximité", de "similitude" que d'intégration.

L'existence même des données et la possibilité de leur suivi temporel constituent également des contraintes dont il faut tenir compte.

Toutes ces remarques soulignent la difficulté d'une recherche critériologique aussi bien dans l'approche globale que ponctuelle. Il a été convenu de reprendre ces considérations dans le rapport sur la connaissance statistique de l'immigration mais d'engager également des recherches précises, notamment pour répondre à la demande du Directeur Général de l'INSEE qui a proposé au HCI (groupe statistiques) de lui indiquer quelles étaient à ce sujet ses priorités pour un travail à moyen terme, l'éducation et l'emploi étant alors évoqués.

\*

\* \* \*

Compte tenu de tout ce qui précède, je propose de développer la recherche en priorité sur la dimension "C. la promotion sociale" du premier rapport du Haut Conseil à l'Intégration, dimension explicitée en trois critères et neuf indicateurs :

*c.1. La réussite scolaire :*

On renverra à ce sujet à la note "Proposition d'indicateurs" de la sous-direction des enquêtes statistiques et des études discutée par le groupe de travail au cours de sa séance du 11 juin 1991.

Certes ces indicateurs (qui reprennent en les modifiant ceux présentés sous la même rubrique dans le rapport du Haut Conseil à l'Intégration) demeurent encore essentiellement des indicateurs de proximité (sauf C.1.5.) mais ils constituent tels que présentés et améliorés en séance un ensemble très cohérent et significatif.

c.2. L'emploi (rubrique intitulée dans le rapport "la qualification professionnelle")

Nous avons proposé trois indicateurs.

L'INSEE a fait des remarques permettant leur amélioration en les complétant par de nouveaux indicateurs (voir note du 18 mars 1991).

Le groupe de travail pourrait en discuter sur cette base.

c.3. Les revenus

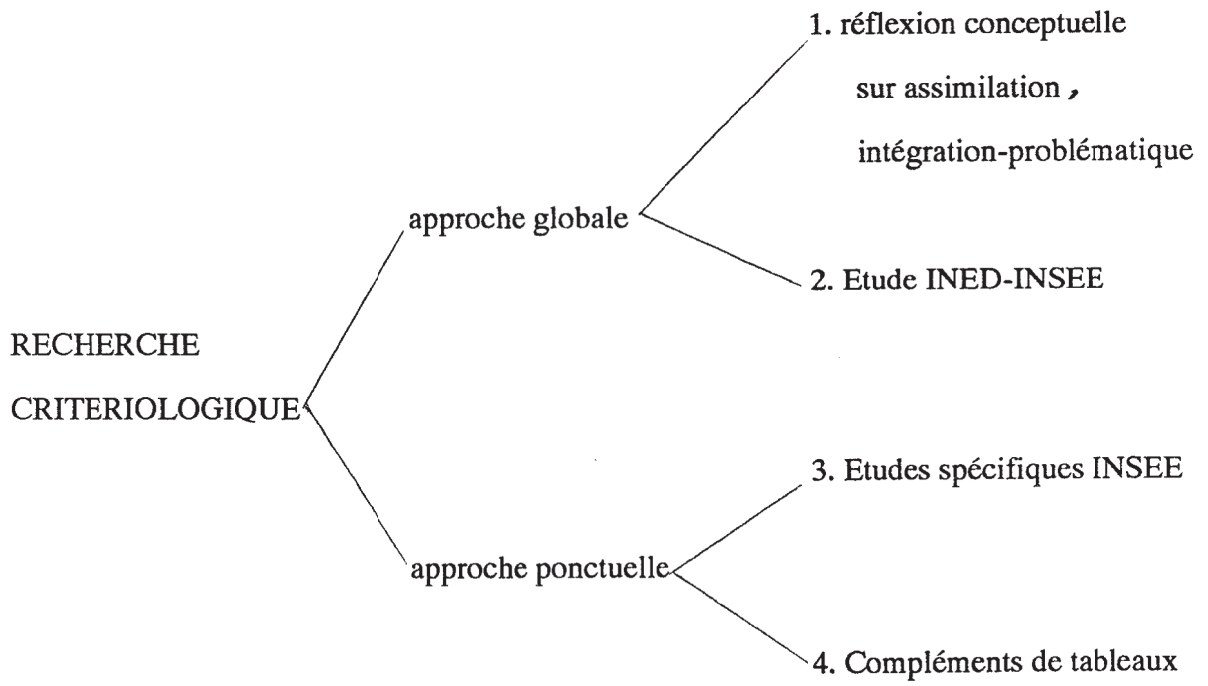
Nous avons proposé deux indicateurs.

L'INSEE a simplement proposé de "développer les études de comparaison des salaires".

Le groupe de travail pourrait également en discuter sur cette base.

Le premier thème correspondrait à une commande adressée à l'Education Nationale, les deux autres à l'INSEE.

Recherche sur les "critères d'intégration"



## Annexe 10

# Note de M. Tribalat, « Enquête INED/INSEE 'Mobilité géographique et sociale' : descriptif »

présentée aux membres du HCI le 17 septembre 1991 ; archives publiques  
**ENQUETE INED/INSEE "MOBILITE GEOGRAPHIQUE ET SOCIALE"**

### DESCRIPTIF

La confusion qui caractérise les débats récurrents sur l'immigration et l'intégration est favorisée par une connaissance extrêmement lacunaire dans ce domaine. Cette enquête a l'ambition de substituer à une information parcellaire, de mauvaise qualité et souvent non fondée statistiquement, une information rigoureuse et cohérente sur la vie des immigrés et de leurs enfants en France. Pour y parvenir, il est nécessaire d'aborder de nombreux aspects de la vie de façon approfondie, ce qui ne saurait se faire par un questionnaire léger.

Sans que l'intégration puisse faire l'objet d'une définition précise, il semble que l'usage de cette notion oscille entre deux conceptions que l'on pourrait formuler ainsi :

1. L'intégration serait un processus à la fois de réduction des spécificités liées au phénomène migratoire ou à l'origine "ethnique" sur des domaines jugés fondamentaux, et de mélanges de populations (d'un point de vue résidentiel, relationnel et matrimonial),

2. L'intégration se définirait comme un processus dont la caractéristique majeure serait de ne pas aboutir à des dysfonctionnements sociaux importants. Peu importe dans ce cas que certaines spécificités soient conservées ou reproduites au fil des générations pourvu qu'elles ne s'accompagnent pas de manifestations sociales "désagréables" (délinquance, chômage particulièrement importants, pauvreté accentuée, organisation politique fondée sur une base ethnique ou religieuse). Ce modèle se développerait de manière privilégiée dans les populations à forte consistance communautaire. Les populations formées à partir des courants portugais ou asiatiques sont généralement considérées comme intégrées dans la mesure où leur présence en France ne s'accompagne pas de problème spécifique.

La réalité est certainement plus complexe et les deux modèles coexistent vraisemblablement avec cependant une efficacité plus grande du deuxième en période de crise dans la mesure où la structure communautaire forte constitue une forme d'adaptation moins "coûteuse" à l'espace économique, social et culturel du pays d'accueil. Au contraire, en

période de crise, les populations pour lesquelles le premier modèle est dominant éprouveraient plus de difficultés dans la mesure où la consistance communautaire serait trop faible pour assurer aux individus une protection contre un environnement difficile.

Les manières de concevoir l'intégration, sans pour autant constituer une référence absolue, ouvrent des pistes d'analyse sur :

- la mise en évidence de mécanismes de résorption des spécificités et d'intensification des mélanges,
- le repérage de stratégies communautaires s'appuyant au contraire sur des spécificités, avec en contrepartie un engagement beaucoup plus faible dans la vie du pays d'accueil.

Nous concevons l'intégration en termes de processus et non d'état à partir duquel il serait possible de porter un jugement sur le "degré d'intégration". Le temps mesuré à la fois en termes de durée de séjour et de succession des générations, constitue une variable indispensable.

Une enquête rétrospective qui permet de suivre les individus et les populations au fil de leur histoire se prête particulièrement bien à la réalisation de ces objectifs. Il s'agira donc essentiellement d'un questionnaire biographique privilégiant les aspects factuels. En effet, les informations de nature instantanée sont le plus souvent utilisées : 1) à des fins de typologie sans qu'on soit certain que les structures mises à jour soient stables dans le temps ; 2) comme outil de comparaison et d'évolution, à partir de structures transversales, avec tous les risques que cela comporte. L'enquête rétrospective permet d'éviter ces écueils. De plus, il est clair qu'une enquête instantanée ne permet pas de remplir les objectifs que nous nous sommes fixés.

Pour réaliser nos objectifs, nous interrogerons un échantillon d'une taille globale de 12 500 se décomposant en plusieurs sous-échantillons se distinguant par le champ et la méthode de sondage :

a - 8500 immigrés des deux sexes (c'est à dire des hommes ou des femmes nés hors de France encore étrangers ou devenus français) vivant dans un ménage ordinaire (Espagnols, Portugais, Algériens, Marocains, Turcs, Africains noirs et Asiatiques du Sud Est. Ces immigrés seront tirés individuellement dans le 1/20 ème du recensement ;

b - 400 immigrés logés en foyer. Ceux-ci ne feront pas l'objet d'un tirage individuel. Des foyers (puis des chambres) seront tirés à partir d'une liste de foyers ;

c - 2000 personnes formant un échantillon témoin et donc composé en majorité de Français nés en France. L'échantillon sera obtenu en tirant des logements puis une personnes du ménage par la méthode Kish ;

d - environ 1600 personnes nées en France d'un père immigré, âgées de 20-29 ans et dont le père est originaire soit d'Espagne, soit du Portugal, soit d'Algérie, soit du Maroc. Elles seront tirées individuellement dans l'échantillon permanent de l'INSEE.

Trois questionnaires différents seront passés selon que l'on s'adresse 1) aux immigrés (8500+400), 2) aux personnes nées en France d'un père immigré (1600 environ), 3) aux personnes de l'échantillon témoin (2000).

Le questionnaire concernant les immigrés est structuré comme suit :

- Histoire migratoire
- Nationalité
- Parents
- Frères et soeurs
- Vie matrimoniale
- Fécondité et la contraception
- Enfants
- Alphabétisation et maîtrise du français
- Scolarité, études
- Formation professionnelle
- Vie professionnelle
- Logement
- Revenu, épargne, emprunts
- Loisirs et vie sociale

Les deux autres questionnaires destinés aux Nés en France de parents immigrés et à l'échantillon témoin seront très proches de ce questionnaire. N'y figureront pas les thèmes ou les questions n'ayant pas de sens pour eux.





## Annexe 11

### Liste des entretiens

**Entretien avec Chantal Daufresne** - Membre du groupe « Statistiques » en tant responsable du service Statistiques et Etudes de l'OMI / OMI [Paris XIV] / février 2008.

**Entretiens avec Christiane Ducastelle** - Chargée de mission du SGI auprès du HCI puis, secrétaire générale du HCI / Hôtel de ville de la mairie de Paris / octobre 2006 & février 2008.

**Entretien avec Philippe Farine** - Membre du HCI / Domicile personnel [Paris XII] / octobre 2006.

**Entretien avec Annie Fouquet** - Membre du groupe « Statistiques » en tant qu'adjointe du directeur du SES / DARES / février 2008.

**Entretien avec Claire Guignard-Hamon** - Chargée de mission du SGI / Inspection générale de la Région Ile-de-France / février 2008.

**Entretiens avec Stéphane Hessel** - Membre du HCI / Domicile personnel [Paris XIV] / octobre 2006 & février 2008.

**Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert** - Membre du HCI / Lieu public [Paris V] / octobre 2006.

**Entretien avec André Lebon** - Membre du groupe statistique en tant que conseiller technique du directeur de la DPM en charge de la cellule des Etudes / Lieu public [Paris XIV] / février 2008.

**Entretiens avec Anicet Le Pors** - Membre du HCI et président du groupe « Statistiques » auprès du HCI / Conseil d'Etat / octobre 2006 & février 2008.

**Entretien avec Marceau Long** - Président du HCI ; Vice-président du Conseil d'Etat / Domicile personnel [Saint-Maur-des-Fossés] octobre 2006.

**Entretien avec Gérard Moreau** - Directeur de la DPM / Cour des Comptes / février 2008.

**Entretien avec Georges Morin** - Membre du HCI / Association Coup de Soleil [Paris V] / octobre 2006.

**Entretiens avec Hubert Prévot** - Secrétaire général à l'intégration / Association Primo Levi [Paris XI] / octobre 2006 & février 2008.

**Entretiens avec Jacques Rigaudiat** - Conseiller social du Premier ministre, M. Rocard, en charge de la politique d'intégration / Cour des Comptes / octobre 2006 & février 2008.

**Entretien avec Olivier Schrameck** - Rapporteur du HCI / Conseil d'Etat / février 2008.

**Entretiens avec Michèle Tribalat**, - Membre du groupe « Statistiques » en tant que chargée de recherche de l'INED / INED / octobre 2006 & février 2008.

**Entretien avec Jacques Voisard** - Membre du HCI / Institut Paul Delouvrier [Paris VII] / février 2008.



## Annexe 12

### Entretiens retranscrits

#### Entretien avec Christiane Ducastelle

(chargée de mission du SGI auprès du HCI puis, secrétaire du HCI)

*OH : Vous avez été nommée quand exactement auprès du HCI ?*

CD : En 90, parce que quand Michel Rocard a mis tout ça en place, il avait mis en place un HCI et un SGI qui était rattaché au Premier ministre et, qui était chargé d'animer la politique de l'intégration... alors que le Haut Conseil, c'était des sages qui étaient chargés de réfléchir... et moi je suis rentrée au SGI, où je me suis occupée plus particulièrement du Haut Conseil... et ensuite quand Rocard est parti en 91... remplacé par Edith Cresson qui a dit : « On balaye toutes ces instances interministérielles, secrétariats généraux qui sont rattachés au Premier ministre et qui n'ont aucune raison d'être rattachés au Premier ministre ». Donc, de fait le SGI est mort de sa belle mort. Là, il ne restait plus que le HCI qui a été conservé et moi, là, j'ai été rattachée au Haut Conseil... disons que j'ai été secrétaire générale du HCI... mais, à cette époque-là, ça s'est fait sans formalités... pas de décrets, pas d'arrêtés...

*OH : A cette époque, Edith Cresson créait dans le même moment un secrétariat d'Etat à l'intégration rattaché aux affaires sociales...*

CD : Ben, justement, elle balayait tous ces trucs-là de leur rattachement au Premier ministre mais, elle créait, à l'intérieur des Affaires sociales, un secrétariat d'Etat confié à Kofi Yamgnane...

*OH : Mais, la question, c'est pourquoi Rocard, quand il a voulu lancer cette politique d'intégration, a rattaché les différentes instances à son poste... et n'a pas fait comme Cresson par la suite, c'est-à-dire, créer un secrétariat d'Etat... ?*

CD : C'est-à-dire que Rocard, lui, avant l'année 89... parce que tout ça, les décrets etc., ça date de 89, décembre 89, sa politique vis-à-vis de l'intégration, c'était : « moins on en parle, mieux c'est »... et, il y a eu l'affaire du voile, la première affaire du voile... et là, il n'a pas pu continuer à laisser cette question dans... à s'en occuper mais dans le silence par rapport à l'opinion publique... il n'a pas pu continuer comme ça... donc, il a traité l'affaire du voile comme il l'a traité, c'était Jospin qui était ministre de l'Education, il a demandé un avis au Conseil d'Etat qui a rendu son avis, etc. Bon, un truc hyper alambiqué qui faisait que les proviseurs ne savaient pas très bien comment faire... à sa décharge, il faut quand même se remettre dans l'époque... depuis, on a énormément parlé de ces questions, elles ont été débattues, les chercheurs se sont exprimés... Alors que là, ça venait, ça arrivait et, tout le monde était un peu pris au dépourvu. Y avait quand même parallèlement la montée du Front National... donc, y avait de vraies tentations de rejet de la part d'une partie de la population française vis-à-vis d'une autre... Donc, là, il s'est dit, c'est plus possible, il faut mettre absolument en place une politique d'intégration et puis, la faire connaître. Et là, y avait des gens qui avaient travaillé, Voisard avait travaillé là-dessus, moi, j'avais travaillé avec Voisard et, on avait fait un rapport sur l'immigration à Rocard et, il y avait des tas de gens de Rocard qui phosphoraient là-dessus... et c'est là qu'il a été décidé de mettre en place, pour concevoir et mener la politique, un ensemble d'instances totalement nouvelles et, que Rocard a rattaché à lui parce que c'était finalement la force de cette politique. C'était : « C'est nouveau, c'est moi qui m'en occupe, c'est une politique qui nécessite de l'interministériel donc, c'est placé auprès de moi ».

*OH : Est-ce que ce n'était pas aussi une marque de méfiance à l'égard du ministère des Affaires sociales... ?*

CD : Moi, je ne dirais pas ça. Oui, y avait des administrations, y avait la DPM en particulier qui, à l'époque, était l'administration chargée de l'immigration... Mais bon, l'intégration, on en parlait pas encore... donc, elle en était pas en charge, elle était chargée des naturalisations...

*OH : Elle avait quand même la tutelle du FAS...*

CD : Oui, elle avait la tutelle du FAS qui aidait les associations qui... mais c'était toujours les associations qui venaient au soutien des immigrés. Y avait pas de formulation « intégration ». On pouvait se dire que ça lui revenait naturellement. C'est vrai ! En même temps, moi, je maintiens : ça n'existait pas à l'époque ! Il n'y avait pas de politique d'intégration ! Y avait pas de ministre de l'intégration, y avait pas d'administration chargée de l'intégration formellement. Donc, le choix de Rocard, c'était : l'intégration, ça ne concerne pas que l'administration qui est en charge de l'immigration etc... ça concerne aussi les « deuxième génération », pour certaines immigrations, les « troisième »... donc, des gens qui sont Français... donc, c'est un peu autre chose que la seule immigration. Bien sûr, c'est très très lié mais, c'est un peu autre chose et en fait, ça touche tous les ministères, ça touche l'Intérieur, la Justice, l'Education nationale, la Famille etc... et donc, le mieux, il s'est dit, c'est de mettre une instance de coordination, c'est là que se sera le moins cher : on ne créera pas de nouveaux fonctionnaires etc., une nouvelle direction... et puis : « je les rattache à moi-même, Premier ministre » parce que c'est le meilleur moyen pour faire de la coordination et, faire travailler les gens ensemble... Alors, que le directeur de la DPM, il ait ressenti ça comme une méfiance ou bien comme... qu'il ait été frustré, c'est évident ! C'est absolument évident parce que c'était quand même très très difficile. Le secrétaire général à l'intégration, il était le Premier ministre sur cette question et donc, il était en mesure d'interpeller tous les ministères en leur disant : « Bon, voilà, qu'est-ce qu'on fait là-dessus... ? » et, là, y avait la DPM qui était juste parmi les autres... Bon, le HCI, de son côté, c'était moins grave sauf pour la question des statistiques, on en parlera après... mais bon la DPM, c'est une direction de fer, elle fait la politique, elle met en œuvre... donc, c'était vraiment le SGI qui était son concurrent et, le HCI qui réfléchissait, ma foi, c'était moins grave...

*OH : Et quels étaient les moyens qui étaient mis à la disposition d'Hubert Prévot... ?*

CD : Ben, il avait des locaux, splendides, avenue Foch... bon, c'est un passage un peu difficile...

*OH : Pourquoi... ?*

CD : Ben, parce que quand même, créer une instance chargée de l'intégration qui va toucher principalement des familles ou des individus qui ont besoin d'être un peu suivis, accompagnés, etc... qui ne sont pas parmi les plus nantis de la société... et avoir comme adresse, l'avenue la plus riche de Paris, et la plus symboliquement riche, c'était pas... On a essayé... je dis « on » mais je n'étais pas dans les discussions... j'ai su après que le cabinet de Rocard avait essayé de conserver ces locaux avenue Foch, de faire déménager un secrétariat qui était rue de Varenne, à côté du Premier ministre... personne n'a voulu bouger avenue Foch et donc, pendant dix jours, on a essayé de cacher cette adresse à travers une boîte postale... mais le *Canard enchaîné* appelait tous les jours... et bon, on a fini par lâcher le truc...

*OH : Mais pourtant, Hubert Prévot et Michel Rocard étaient de bons amis, ils auraient pu s'entendre sur une question pareille...*

CD : Oui, mais le problème, c'était soi-disant qu'on arrivait pas à trouver des locaux et c'était les moins chers qu'on avait pu trouver... Et donc, les moyens... de très beaux locaux et puis, cinq ou six chargés de mission auprès d'Hubert Prévot... moi, j'étais auprès du HCI, y avait quelqu'un... enfin au début... enfin, ça a été construit un peu de bric et de broc... parce que aussi les gens qui sont venus n'étaient pas des spécialistes des questions d'immigration... Enfin, sauf une et puis moi qui avait déjà travaillé dessus... mais les autres... Y en avait qui avait travaillé avec Prévot sur les PTT... y avait un type qui était chef de cabinet d'Hubert Prévot, qui venait donc des PTT... y avait une fille qui venait du Commissariat Général au Plan mais qui, elle, avait travaillé sur les questions d'immigration dans le rapport Hessel, c'était Claire Guignard-Hamon... Y avait quelqu'un qui était chargé des questions culturelles qui travaillait en « free lance »... Y avait une magistrate qui était Adeline Hazan et qui est

maintenant député européen... Et puis, y avait aussi deux personnes, un gars de la préfectorale et puis un chargé de mission qui s'occupait des gens du voyage...

*OH : Et, concrètement, quelles ont été les actions menées par le SGI parce que le CII dont il assurait le secrétariat ne s'est réunie que quatre fois je crois... donc, quelles ont été les autres actions du SGI... ?*

CD : C'est-à-dire que le SGI, il a fait son boulot qui était de préparer les réunions du CII... et c'est là ce que je trouve, moi, personnellement, un peu décevant, c'est que la première chose dont s'est occupé le CII, ça a été la politique d'immigration...

*OH : ...la maîtrise des flux...*

CD : Ça a été la maîtrise des flux et... quand on commence comme ça c'est foutu presque parce que, parce que... ça, pour le coup, c'est vraiment de la politique... c'était le choix du Premier ministre, c'était... et la philosophie de tout ça, c'était : « Si on ne maîtrise pas les flux, on ne pourra pas intégrer ». Or, moi, je reste persuadée que c'est dans l'autre sens qu'il faut raisonner. Je ne vois pas comment on peut faire accepter à la société française des apports extérieurs si on ne réussit pas l'intégration et, si on commence par limiter les apports extérieurs, ça veut dire que d'une certaine façon, c'est déjà en trop... On ne va pas pouvoir asseoir des politiques d'intégration...

*OH : C'est-à-dire qu'après c'est biaisé... ?*

CD : Après le discours sur l'intégration, il est complètement biaisé. Ça apparaît quand même comme des gens en trop...

*OH : D'accord, mais, à ce propos, Gérard Moreau m'a dit que c'était Mitterrand qui aurait incité le Gouvernement à se pencher sur cette question de l'intégration et, ce serait sous la pression de cette demande que Rocard aurait décidé de créer un Haut Conseil qui était en quelques sortes la solution la moins « chère » politiquement... alors, est-ce que vous confirmez ou... ?*

CD : Moi, je ne sais pas. Je ne peux pas dire... sur les positions de Mitterrand, peut-être... il est mieux placé que moi pour dire ça... moi, ce que j'ai surtout vu, c'est un Rocard un peu pris au piège par le problème du voile... ce à quoi était confronté Rocard, c'était vraiment l'affaire du voile et la mise à jour qu'il y avait un problème nouveau pour la société française et qu'elle ne pouvait pas se contenter comme ça de laisser les gens... et ça s'est reproduit près de dix ans après avec les discriminations... on a jamais voulu parler de discriminations en France, c'était l'égalité, tout le monde est égaux etc., et pour arriver à poser le problème en termes de discriminations alors qu'il y avait une quantité de personnes qui vivaient ces discriminations... pour arriver à ce que le Gouvernement pose le problème en termes de discrimination, ça a été extrêmement difficile et, Jospin a finalement été obligé d'accepter ça et, c'est les Grandes Assises de la citoyenneté et le GELD... mais, on a toujours ce décalage, vraiment, entre l'évolution d'une société et la traduction en termes de politiques... ce sont des choses qu'on ne veut vraiment pas voir. Alors moi, c'est ça qui me semble important... alors peut-être que Mitterrand était derrière et, je ne me souviens plus bien comment il a réagi au moment de l'affaire du voile de Creil...

*OH : Et quelle était la position du ministère de l'Intérieur par rapport à cette politique d'intégration... ?*

CD : Ben, le ministère de l'Intérieur, ça a toujours été le ministère de l'Intérieur... lui, il veut maîtriser les flux, son obsession, c'est toujours : « il faut limiter l'immigration irrégulière »... alors c'est aussi ce ministère qui a la responsabilité du bureau des cultes, donc toutes les questions qui étaient liées à l'islam, à la visibilité de l'islam, les discussions entre l'islam et le Gouvernement, c'est le ministère de l'Intérieur...

*OH : Ma question portait plus sur la position du ministère de l'Intérieur notamment au sein du Gouvernement Rocard... et donc, l'influence qu'avait la politique de Joxe sur le traitement à adopter face à la question de l'immigration en général... est-ce que par exemple entre Evin et Joxe, il y aurait eu... ?*

CD : Mais y a toujours entre le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires sociales, et plus précisément entre la DLPAJ et la DPM... c'est toujours un rapport de force... et toujours dans le même sens. La DPM, c'est la direction sociale. Elle, elle va essayer de mettre en avant les aspects sociaux des difficultés qui peuvent être ressenties et les traitements sociaux de ces difficultés... et le ministère de l'Intérieur, il va toujours mettre en avant les aspects réglementation de l'immigration...

*OH : Mais est-ce que l'opposition entre ces deux discours, ce n'est pas au fond l'opposition qui existe entre la droite et la gauche... ?*

CD : Non, mais de toutes façons, la gauche, elle a quand même sa raison d'être... qui est quand même d'attacher une certaine importance à la situation sociale des gens mais... même quand la gauche est au pouvoir, le ministre de l'Intérieur, il est ministre de l'Intérieur... moi, j'ai vu Joxe, il faisait partie du Conseil franco-britannique qui est un conseil qui réfléchit à des questions de société... c'est un truc de réflexion quoi... non, non, mais c'est un truc bien... et moi, je l'avais vu à Londres justement et y avait une journée qui était organisée sur ces questions d'intégration, d'immigration, etc., et il avait un discours de gauche... mais, quand on est ministre de l'Intérieur... bon, ben faut faire avec la Police, faut faire avec... et puis bon, c'est pas possible de... les gens en situation irrégulière sont des gens en situation irrégulière. Si le ministre de l'Intérieur abandonne complètement le respect de la loi, ce n'est pas possible... mais en même temps, je me souviens que la personne qui s'occupait de cette question dans son cabinet, c'était une avocate qui avait travaillé pour le GISTI, bon donc, il était quand même... mais il reste ministre de l'Intérieur.

*OH : Juste pour revenir sur une des choses que vous disiez tout à l'heure... vous disiez que jusque là, il n'y avait pas eu de politique d'intégration....*

CD : Oui, mais ce n'est pas ce que je voulais dire. Ce n'est pas ça. Ce n'est pas qu'il n'y avait pas eu de politique d'intégration, c'est qu'on n'employait pas ce langage là... parce qu'on accueillait, on cherchait à accueillir, y avait des cours de Français, les enfants, on les mettait dans les écoles, y avait les classes d'insertion où on leur apprenait le Français puis ensuite on les « dispatchait » dans les classes à leur niveau, y avait des tas de choses qui étaient faites... mais au niveau sémantique, on ne parlait pas d'intégration, on parlait d'insertion. Le rapport Hessel du CGP, il dit : insertion.

*OH : Mais justement, je voulais en venir à la question sémantique...*

CD : Ben justement, le premier rapport du HCI, il est là-dessus. Assimilation, intégration, insertion, qu'est-ce qu'on choisit ? C'est intégration, alors pourquoi on choisit intégration...?... parce que assimilation, c'est trop, ça veut dire qu'on veut qu'il soit absolument pareils que nous, ils ont une culture, c'est pas possible, on ne peut pas les nana...insertion, c'est pas assez parce qu'insertion, c'est surtout économique. Donc, c'est leur donner simplement leur place économique mais, ça traduit forcément leur engagement dans la société française, son devenir nana...et donc, intégration, c'est parfait (rire)... bon, voilà, ça a tenu quelques années... après, ça a été très critiqué justement par une partie de la population que ce terme visait... les jeunes, en particulier, qui disaient : « Mais qu'est-ce que vous nous racontez ? Nous, on est né là. Vous nous parlez d'intégration mais, quoi ?! On est né là comme n'importe quel autre jeune qui est né là. On a vécu, on a grandi là. Donc, vous n'avez pas à nous intégrer. Point »... et c'est vrai que c'est très difficile et, les pays anglo-saxons, on pourrait croire que c'est plus facile dans la mesure où ils parlent de minorité donc, là, il est plus question de savoir si on a immigré, pas immigré etc., on appartient à des minorités... alors c'est des minorités d'origine, d'aspects physiques, ethniques, culturels etc., eux, ça les dérange pas du tout et ils recensent leurs minorités... mais, on voit bien comment eux-mêmes, voient les limites de ça parce qu'il y a un moment où à la sixième génération, le jeune qui va naître, si ses grands-parents sont noirs, il a toute les chances d'être un peu plus coloré que les autres... encore que s'il y a des croisements, il peut être tout blanc... c'est des choses bêtes comme ça... alors, pourquoi, il va être dans une minorité ? Pourquoi ? Alors eux répondent que quand on a la peau un peu plus foncée, on n'a pas la même expérience de la vie, de la société que les autres... c'est peut-être vrai mais... Rien n'est

satisfaisant. Mais, intégration, c'était pour une bonne partie et notamment tous ceux qui sont nés ici, c'est trop fort. Ce n'est pas leur problème. Ça ne peut pas s'adresser à eux...

*OH : Et pour reprendre sur le HCI, on a l'impression que le HCI, c'est un peu comme la Commission Long, on prend des gens différents, certains à droite, d'autres à gauche...*

CD : Ah, ben le HCI, c'est exactement ça. C'est une instance de sages équilibrée, capable de représenter toutes les opinions, à l'exception de celle du Front National... donc, il y avait des gens de gauche, de droite... par exemple Delalande représentait la droite parlementaire, et puis pour la droite, y avait Diligent, équivalent UDF maintenant... à gauche, on avait Morin, et franchement à gauche Anicet Le Pors qui venait du PC... et puis Marie-Thérèse Join-Lambert qui avait été conseiller social de Rocard, elle représentait la gauche, Hessel, plutôt la gauche, Voisard et Farine, c'est un peu à droite et un peu à gauche... et puis Marceau Long, il représentait... ben, il représentait la balance (rire)... C'est ça quoi, ça faisait un truc : 50/50 plus Marceau Long (rire) !

*OH : Marceau Long était donc la balance. A chaque fois qu'on prononce le nom de Marceau Long...*

CD : Ben, ça avait tellement bien réussi avec la commission de la nationalité que bon...

*OH : Mais, c'est bizarre, on a l'impression que ce rapport a été mis au placard lors de sa publication, à cause des élections qui approchaient pour Chirac, à cause de la question de la nationalité pour Mitterrand... et puis, dès sa première conférence de presse, le HCI y fait référence....*

CD : Ben, c'était difficile de faire autrement... mais la commission Long dans tout ce qu'elle avait... dans sa partie réflexion sur comment se faisait la société française et ce que ça impliquait pour chacun, pour les individus qui en faisaient partie et pour les Gouvernements qui mettaient en place les politiques etc., en dehors des aspects techniques de la réforme du code de la nationalité, qui n'était pas le point le plus important...

*OH : D'accord. Mais, concernant maintenant plus spécifiquement le HCI, vous pouvez me dire en quoi consistait concrètement votre travail de chargée de mission auprès du HCI...? J'aurais voulu avoir votre témoignage sur comment se déroulaient les séances... savoir aussi quelles étaient les personnes les plus investies...*

CD : D'accord, donc, moi, j'assurais le secrétariat général et donc, l'animation du Haut Conseil, c'est-à-dire les trucs classiques, l'ordre du jour, je proposais des listes de personnes à auditionner et je travaillais avec une équipe de rapporteurs qui venaient tous du Conseil d'Etat... au début y avait Costa qui était rapporteur général, Gaeremynck, Thuot, Schwartz... ensuite Costa est parti et c'est Shrameck qui a été rapporteur général qui avait été directeur de cabinet de Jospin en tant que ministre de l'Education nationale et si l'affaire du voile, c'est parti au Conseil d'Etat, c'est pas un hasard... bon, les rapporteurs, c'est Marceau Long qui leur avait demandé... c'est hyper classique pour des conseillers d'Etat ou des maîtres des requêtes du Conseil d'Etat de se voir confier ce type de travail... leur travail c'était principalement de rédiger... le Haut Conseil, le but c'était de réfléchir et de faire connaître cette réflexion donc, à coup de rapports... et donc, il y avait des rapporteurs, c'est-à-dire des gens qui prennent des notes et puis, qui, après, au bout d'un moment le Haut Conseil dit : « Nous, on a assez entendu, on discute ». Ils discutent et puis après, il faut écrire. Donc les rapporteurs écrivent et puis, il y a des séances de lecture... Et puis, il y a eu très vite une deuxième fonction pour le HCI, c'est de publier un rapport statistique parce que à l'époque, y avait une vraie hystérie au niveau de l'opinion publique sur la question des chiffres : « Combien y a d'étrangers qui rentrent, qui sortent ? »... non d'ailleurs « qui sortent », on se posait jamais la question... c'était toujours qui rentraient, qui rentraient, qui rentraient... « Combien y en a ? Combien se marient ? Combien sont en situation irrégulière ? Combien ceci, cela... ? D'où ils viennent etc. »... Y avait les résultats du recensement et le problème, c'est que le nombre d'étrangers allait certainement baisser par rapport au recensement précédent, et là, l'INSEE, ils étaient absolument sûrs de leurs chiffres. Enfin, ils étaient sûrs qu'une fois qu'ils auraient bien exploité, dans le détail, les résultats, ils allaient arriver à une diminution. Et là c'était pas possible, parce que le problème c'était qu'on se mettait à dire que c'était



biaisé, puisque depuis des années, on arrêtaient pas de dire que c'était des flots massifs d'étrangers qui rentraient... et tout ça, c'était le jeu de l'immigration certes mais, y a aussi la nationalité etc., des mécanismes qui faisaient baisser le chiffre d'étrangers... enfin, bref, tout cela s'expliquait parfaitement, encore fallait-il l'expliquer. Donc, il y a eu une conférence de presse de la part du Directeur général de L'INSEE, du directeur de l'INED et du Président du HCI qui ont solennellement présenté les chiffres. C'est là que le HCI a fait qu'on a commencé à faire les schémas avec les étrangers nés à l'étranger, les étrangers nés en France... pour expliquer comment toute cette masse de gens, français ou étrangers, qui, à une génération ou deux, venaient de l'étranger, elle, augmentait... mais qu'en même temps, juridiquement le nombre d'étrangers pouvait diminuer... A ce moment-là, il y avait une telle polémique que Rocard a dit : « Bon ben maintenant... »... parce que y avait la DPM qui publiait ses trucs et, Rocard a dit : « C'est le HCI qui est chargé de publier les chiffres sur l'immigration et ce sera le document de référence »... Bon, ben, là, c'est sûr qu'à la DPM, ça lui a pas beaucoup plu... donc, tout ça pour vous dire que, moi, j'avais une autre fonction qui était de rédiger le rapport statistique. Moi, j'avais fait des études de mathématiques... donc, ils trouvaient ça très bien que j'arrive à lire des chiffres, que je comprenne des tableaux parce que tous ces gens qui sont très très brillants... la culture scientifique, c'est absolument nul (rire)... ce qui fait qu'on avait mis en place présidé par Le Pors qui lui aussi avait une formation scientifique...qui lui permettait de lire des tableaux, de ne pas dire n'importe quoi et de comprendre ce qu'il se passait (rire)... et ce groupe réunissait des gens de l'INSEE, de l'INED, de la DPM, monsieur Lebon et puis le Travail, l'Intérieur, l'OFPPRA, l'OMI... alors, comment ça se passait ?... Le Haut Conseil se réunissait toutes les semaines ou... tous les 15 jours... c'était très lourd... et y avait là-dedans des gens qui étaient très assidus et des gens qui... et au fur et à mesure que le temps avançait, les gens étaient de moins en moins nombreux et là, il faut, vraiment... je ne sais pas comment dire... j'étais vraiment admirative devant Marceau Long qui était quand même en fonction, il était Vice-président du Conseil d'Etat, c'est quand même très très lourd... et il était là tout le temps, il assistait à toutes les séances, il n'en a manqué aucune, il a présidé toutes les séances, il était extrêmement attentif... en plus, moi, je le voyais quand je voulais, dès que j'avais un problème, j'allais le voir, il a lu tous les papiers qui ont été faits, il les a tous lus, crayon à la main, il a assuré les séances de relecture, enfin bon, chapeau !... on ne peut être qu'admiratif, il a mené son truc... non, vraiment, alors là, c'était impressionnant, c'était vraiment impressionnant... il a eu un investissement énorme, c'est vrai que ça l'intéressait beaucoup mais bon quand même, le temps est quand même limité et...

*OH : ...et les autres membres... ?*

CD : ...qui se sont beaucoup investis... alors, Anicet Le Pors qui a notamment présider le groupe statistique et je vous assure, c'était pas facile parce que... ça bardait... et... y avait Marie-Thérèse Join-Lambert qui était très impliquée... Stéphane Hessel... Jean-Pierre Delalande... ça c'était vraiment les plus impliqués...

*OH : ...et Voisard, Morin et Farine... ?*

CD : Voisard au début était là mais Voisard était un peu plus brouillon alors, parfois, il ne venait pas... Farine, Farine il venait... euh, Morin... non... vraiment, Morin... non... mais le début, c'était vraiment l'âge d'or du Haut Conseil, ils travaillaient beaucoup, ils lisaient, ils auditionnaient...

*OH : Mais qu'est-ce qui pouvait justifier un tel investissement dans une institution qui demandait un travail assez lourd... enfin, je veux dire, ils n'étaient pas payés, pour la majorité, leur réputation n'était plus à faire...*

CD : Ah mais tout à fait ! Non, mais c'est des gens qui ont un sens de l'Etat... pour certains, ils sont Hauts fonctionnaires, c'est le sens de l'intérêt collectif qui les conduit vraiment à s'engager, quoi... c'est des charges où l'argent n'est pas du tout le problème... à la rigueur, les rapporteurs recevaient des indemnités mais vraiment...

*OH : ...et les membres du groupe statistique, ils étaient payés en tant que collaborateurs du Haut Conseil... ?*

CD : Non, le groupe statistique n'était pas considéré comme collaborateur du Haut Conseil, c'était un groupe de fonctionnaires qui se réunissaient pour fournir au Haut Conseil les données publiques dont ils avaient la responsabilité, c'est tout, le HCI ne faisait pas d'observation par lui-même, c'était tous les organismes et directions d'administration qui lui fournissaient leurs données et, qui étaient obligées de le faire parce que le HCI avait du Premier ministre une mission particulière de publier un rapport annuel sur les chiffres de l'immigration...

*OH : Est-ce qu'on pourrait revenir quelques instants sur ce que vous me disiez précédemment sur les chiffres du recensement de l'INSEE...*

CD : ...oui, ben, en 1990, ils ont pu très vite sortir les chiffres globaux du nombre d'étranger, du solde migratoire... mais globaux...

*OH : Ils les ont sortis particulièrement vite à la demande de quelqu'un... ?*

CD : Non, ils ont fait comme ça cette fois-là, la fois suivante, je crois qu'ils n'ont pas fait comme ça... et donc, les chiffres sont sortis après l'installation du HCI... mais je ne me souviens plus si c'est à cause des chiffres de ce recensement que le HCI s'est chargé des statistiques ou bien, si c'est parce que la controverse était telle sur les chiffres de l'immigration, les chiffres de demandeurs d'asile que Rocard a... parce que je me souviens, c'était très très vite... parce que c'était une lettre de Rocard qui chargeait le Haut Conseil de cette mission, mais il me semble que c'était avant la sortie du recensement... dans le décret portant création, ce n'était pas mentionné, c'est une lettre du Premier ministre...

*OH : C'est une lettre du Premier Ministre ou c'est dans le discours qu'il a fait pour l'installation du HCI... ?*

CD : Non, non, c'est une lettre du Premier ministre. Il y a une lettre du Premier ministre au Président du HCI et qui dit « compte tenu de etc., je vous demande d'assurer... je ne sais pas quoi... la coordination... et je vous demande de publier un rapport annuel faisant état de... »... donc très vite, le HCI a été chargé de plus... c'est pour ça d'ailleurs que je me dis que c'était avant cette affaire du recensement, même j'en suis sûr... c'est un ou deux mois après que le HCI a été chargé d'une mission supplémentaire et, c'est parce qu'il était chargé de cette mission qu'il a fait la conférence de presse, avec le Directeur général de l'INSEE et le directeur de l'INED, de présentation des chiffres de l'INSEE, du recensement.

*OH : Et, pourquoi l'INED...?*

CD : Parce que l'INED, c'est l'Institut de démographie et, l'INED travaille sur l'immigration... l'INED publie tous les ans une « Chronique de l'immigration » à partir des chiffres produits par l'Intérieur, l'OMI et l'OFPPA et, recalcule ça avec les chiffres du recensement... tous les ans, l'INED, à partir des chiffres de naturalisation et d'immigration des différents services et recalcule avec les chiffres du recensement et, au recensement suivant se recalcule... c'est une des fonctions de l'INED... l'INED, son boulot, c'est de présenter la démographie de la population française et l'immigration en fait partie...

*OH : ...et c'est Michèle Tribalat qui s'en occupait...*

CD : C'était Michèle Tribalat tout à fait. Absolument, c'était elle qui tenait la chronique tous les ans...

*OH : Mais, juste une autre question sur l'INSEE. Quand l'INSEE se rend compte que ses chiffres produisent, pour aller vite, des dégâts dans l'opinion publique compte tenu de la controverse existante à ce moment-là... est-ce que l'INSEE prévient les services du Premier ministre, le HCI, etc., ou à l'inverse... ?*

CD : Ah, mais oui, oui, oui... ! C'est le directeur général de l'INSEE, Milleron, qui a téléphoné à Marceau Long et qui lui a dit : « voilà ce qu'il se passe... », il a peut-être appelé le Premier ministre, ça je ne sais pas... mais en tous cas, « voilà ce qu'il se passe, il faut absolument que vous soyez là pour qu'on fasse une conférence de presse ensemble... ».

*OH : Et à cette époque-là, l'INSEE, n'utilisait pas encore la distinction entre immigrés et étrangers sur laquelle travaillait Michèle Tribalat et qui allait être reprise par le HCI... ?*

CD : Ben, l'INSEE travaillait... Français, Français naturalisés, CEE à l'époque et autres... et effectivement, la notion d'« immigré », c'est Michèle Tribalat qui l'a travaillée et qui l'a établie. Et le HCI, lui, a repris cette distinction et, il en a fait une vraie catégorie statistique, et c'est quelque chose qui est devenu de notoriété publique, et ça permettait en l'occurrence de très bien expliquer tout ce qui variait dans ces populations et comment le nombre d'étrangers juridiques pouvait diminuer alors que la sociologie issue de l'immigration, elle, prenait une part plus importante.

*OH : Encore une question de chronologie : quand le groupe a-t-il été constitué ?*

CD : Tout de suite, dès que le Premier ministre lui a confié la mission de produire un rapport sur les chiffres de l'immigration... ben, le HCI s'est demandé comment il allait travaillé là-dessus et, on a bien vu qu'il fallait faire travailler tout le monde ensemble... en fait, le problème, c'est qu'il y avait des chiffres qui étaient publiés par l'INED puis, deux mois après c'était la DPM qui sortait son rapport... trois mois après, ou bien c'était les résultats du recensement ou une étude de l'INSEE qui clarifiait telle ou telle chose... et donc, c'était un foutoir pas possible... et à chaque fois y avait... comme chacun voulait se faire connaître, il y avait une conférence de presse ou un truc comme ça donc, les journaux reprenaient... et de plus en plus, les journaux disaient : « Mais c'est pas possible, on y comprend rien... et tout »... Donc, le HCI a bien senti qu'il fallait faire travailler tous les gens ensemble et, la solution, c'était de faire un groupe de travail avec à la tête quelqu'un qui quand même pouvait être accepté par chacun, scientifiquement... parce que les chercheurs, les gens de l'INSEE, c'est quand même difficile de les faire travailler, non seulement ensemble, mais sous la coupe, sous l'autorité de quelqu'un... bon donc, Anicet Le Pors, c'était parfait. Il avait à la fois de l'autorité et puis, il était reconnu par son rapport... mais bon, quand même difficilement... Le HCI lui-même, c'était rien du tout. Il coordonnait les travaux des uns et des autres... Parce que par exemple, on n'est jamais arrivé à ce que... ce qu'au début on avait souhaité, c'était qu'André Le Bon soit le rapporteur de ce groupe de travail, du groupe statistique et, qu'il n'y ait plus de rapport de la DPM... et au moins ça supprimait déjà une source... mais bon bien sûr, la DPM, Gérard Moreau a dit : « Hors de question ». Il pensait qu'on voulait lui prendre son chargé de mission, tout ça... donc, il a refusé et, il a continué à publier son rapport... alors que Matignon aurait souhaité qu'il n'y ait plus de rapport de la DPM...

*OH : Mais, Gérard Moreau m'a dit que vous ne l'aviez pas tenu au courant de cette volonté et, il a appris, en lisant le premier rapport du HCI, que celui-ci demandait la suppression du rapport de la DPM.*

CD : C'est vrai, on ne lui a pas dit.

*OH : Et ce qu'il m'a dit, c'est que sa réaction avait été de dire : « Pour m'enlever André Le Bon, il faut des procédures, des mesures, donc... »*

CD : ...qu'ils le fassent... Ouais mais bon, cela dit... ça aurait pu être traité... il n'était vraiment pas très coopératif...

*OH : Gérard Moreau ou André Le Bon ?*

CD : Gérard Moreau. André Lebon, il faisait ce qu'on lui disait. Gérard Moreau lui aurait dit de travailler là-bas, il aurait travaillé là-bas. De toute façon, il ne s'agissait pas de l'enlever de la DPM, il s'agissait d'en faire le rapporteur du groupe statistique du Haut Conseil...

*OH : Et pourquoi Gérard Moreau ne voulait pas...*

CD : Ben, Moreau sentait que petit à petit, il perdait des... parce que le rapport statistique de la DPM, c'était le rapport annuel de la DPM en quelque sorte... C'était important pour la DPM, c'était une date importante pour la DPM ! Bon... et puis, ça faisait le quatrième ou le cinquième rapport que la DPM faisait donc... depuis que Moreau était directeur d'ailleurs donc, il ne voulait pas se défaire de ça...

*OH : Est-ce que le rapport de la DPM, ce n'était pas le moyen pour la DPM d'avoir sa place dans ce discours sur l'immigration et l'intégration...*

CD : Oui, oui, oui. Absolument. Tout à fait... et Le Bon et Moreau considéraient que eux faisaient déjà ce travail de coordination de l'ensemble des chiffres... et c'est vrai que pour la DPM, ça a été quand même une période difficile... ils ont eu le SGI... et puis, ils s'en sont débarrassés... et puis, ils avaient le HCI avec cette histoire de statistiques... et d'ailleurs, ils ont continué à publier les chiffres qui n'étaient pas exactement les mêmes que ceux du groupe statistique, enfin bon...

*OH : Donc, là on voit les « résistances » de la DPM, mais il y avait aussi les confrontations Le Bon / Tribalat qui animaient les réunions du groupe statistique... surtout que c'est notamment sur les travaux de Tribalat que s'appuie le HCI... lors de la conférence de presse de l'INSEE, de l'INED et du HCI, c'est le schéma Tribalat qui est présenté...*

CD : Ah ! Tout à fait. Absolument.

*OH : Donc, on voit que Tribalat a une position centrale dans le dispositif...*

CD : Ah, mais ce qu'il faut souligner c'est que Tribalat, à l'époque, elle fait ressortir des notions qui ont permis de comprendre tout le processus de l'immigration et le processus d'intégration juridique dans la société française, et c'était vraiment complètement nouveau et, c'était tellement pédagogique que c'était pas possible pour le HCI de louper ça. C'était une façon d'expliquer les choses calmement. Et depuis très longtemps, en prenant toutes les vagues d'immigration, en remontant aux Italiens, aux Espagnols, les Portugais, Algériens, Marocains... et puis le monde entier qui arrivait. Et, c'était extrêmement pédagogique. Et effectivement le schéma... et en même temps, c'est complètement naturel, vous avez des gens dont le boulot c'est de travailler, c'est de chercher, c'est de comprendre... et une fois qu'ils l'ont fait, le HCI ben il a repris... c'est vrai que ça a été pour elle un tremplin d'une certaine façon parce qu'on a plus parlé de ses travaux que si elle n'avait eu que l'INED... parce que les publications de l'INED, certes sont publiques mais, ça reste quand même réservé... Tout le monde ne lit pas *Population*...

*OH : De quand date la première séance du groupe statistique... ?*

CD : La date exacte je m'en souviens plus mais, la toute première séance, c'était à l'occasion d'une réunion du HCI où ils avaient invité le directeur général de l'INSEE, le directeur de l'INED et, Moreau était présent aussi et, c'est là qu'a dû être décidé comment ils allaient travailler... mais ça, c'était avant j'ai l'impression... je ne me souviens plus très bien de cette réunion où il y avait Milleron... Milleron était venu présenter les résultats du recensement... mais je ne me souviens plus exactement parce que là, ça commence à dater... mais j'ai l'impression tout de même que Calot avait été choisi pour l'animation de ce groupe mais, pourtant pour le premier rapport, c'était déjà Le Pors... mais, j'ai l'impression et puis, je ne sais plus pourquoi il a été débarqué... il était directeur de l'INED et puis, il n'a plus été directeur de l'INED... non, là vraiment, je ne me souviens plus...

*OH : Donc, l'INED avait tout de même une certaine importance à ce moment-là... mais, qui, à l'époque, connaissait les travaux de l'INED sur l'immigration, c'est-à-dire, qui connaissait les travaux de Tribalat puisque comme vous le disiez précédemment, *Population*, c'est destiné à un public assez réservé...*

CD : Mais, tout le monde connaissait Michèle Tribalat à l'époque ! Parce que moi, je me souviens qu'avec Voisard, on avait rencontré Michèle Tribalat... ben, moi je ne sais pas, ça se fait assez naturellement... y a des publications et quand vous êtes chargé de travailler pour le groupe statistique, vous proposez des personnes à auditionner... l'INED travaille tout de même avec l'INSEE. L'INSEE avait été intéressé par le schéma Tribalat... et puis voilà, c'est normal je dirais... non, mais je crois que c'est la première fois finalement que... parce que si on prend le rapport du CGP, les statistiques et tout n'avaient pas cette importance... bon, ils faisaient leur truc avec les moyens du bord... et le plus important, c'était de parler du chômage... le chômage, c'est toujours des statistiques mais, c'est pas tout à fait la même chose... là, à cette époque, y avait un débat à cause de ce fameux 'rapport' du FN... mais, c'était tous les jours dans les journaux, tous les jours, tous les jours : « On nous ment ! », « L'invasion » mais, c'était ahurissant et

donc, il fallait... il fallait vraiment... il fallait rectifier...même si ça ne suffisait pas... même si... et puis maintenant, tout le monde s'en fout... combien rentre ou rentre pas, etc. Là vraiment, pour intéresser maintenant quelqu'un aux statistiques de l'immigration... vraiment tout le monde s'en fout... mais, parce qu'il y avait eu aussi en 89... c'est là qu'il y avait eu le grand pic de la demande d'asile. Y avait eu un nombre de demandeurs d'asile énorme. Et, c'est choses-là se voient, parce qu'il faut loger les demandeurs d'asile, il faut les prendre en charge socialement. Ils arrivent, ils n'ont rien et donc, tous les centres étaient pleins à craquer. On ne savait plus quoi en faire. Les associations n'en pouvaient plus. Y avait des choses visibles... L'OFPPRA est complètement engorgée et comme l'OFPPRA est complètement engorgée, c'est sûr que ça attire les gens qui sont un peu limite dans la demande d'asile. Surtout que l'immigration du travail était complètement bloquée... donc, c'était la voie pour rentrer... et ils étaient restés là deux ans, trois ans, quatre ans et donc au bout de deux ans, trois ans, quatre ans, qu'est-ce qu'on peut faire d'autre si ce n'est régulariser... la personne, elle s'est mise en ménage avec quelqu'un, elle a eu un enfant, elle a des amitiés, elle a un travail etc., et le problème de la demande d'asile, ça participait de l'hystérie sur les chiffres...

*OH : Et au fait, vous qui aviez deux missions – une auprès du HCI et une auprès du groupe statistique – est-ce que vous pouvez me dire comment fonctionnait ces deux instances l'une par rapport à l'autre... est-ce qu'il y avait une autonomie... ou est-ce que c'est vous et monsieur Le Pors qui faisiez l'ordre du jour du groupe statistique et au final vous remettiez ça au HCI... ?*

CD : C'était vraiment un groupe qui fonctionnait de manière autonome. Le lien c'était Anicet Le Pors en tant que membre et moi, en tant que rapporteur, secrétariat... et le groupe statistique travaillait de lui-même, il se réunissait toutes les semaines. On examinait les statistiques des uns et des autres etc., on choisissait les catégories, les machins et... donc, moi, je rédigeais le projet de rapport qui était examiné par le groupe statistique et une fois qu'il était validé par le groupe statistique, il était présenté au HCI, examiné par le Haut Conseil et validé par le Haut Conseil...

*OH : Pour rester sur cette question de la statistique, monsieur Rocard, lors de l'allocution pour l'installation du HCI qu'il fait en mars 90, demande au HCI de réfléchir à la présentation, l'organisation et la diffusion des statistiques mais, on observe que dès sa conférence de presse du 15 mai, le HCI parle à ce sujet de « rétentions » d'informations de la part de certaines administrations et donc, par là, pointe quelque chose qui n'était pas évoqué par Rocard...*

CD : Oui, oui, oui. Tout à fait, mais c'était le ministère de l'Intérieur... parce que le ministère de l'Intérieur avait une espèce de... de publications des statistiques des délivrances des titres de séjour établies par la DLPAJ à partir des données des préfectures... bon, statistiques plus ou moins fiables... parce que avant, les gens quand ils font une demande, ils ont un titre provisoire... et quelques fois, il est renouvelé... pour aboutir parfois sur un titre de séjour d'un an... mais puisque on comptabilisait tout ça, des fois, on comptabilisait deux fois... donc on ne savait plus très bien... et puis le ministère de l'Intérieur a décidé de ne plus publier cette statistique...

*OH : Pourquoi ?*

CD : ...ben parce qu'elle faisait apparaître un nombre d'étrangers... ben en fait, ils ajoutaient tout et ça se terminait par un nombre d'étrangers... qui était en fait un nombre de titres de séjour délivrés et donc, comme je vous disais, dans l'année ça pouvait être deux fois ou trois fois la même personne... donc, en attendant de mettre tout ça bien en place, ils avaient dit qu'ils ne publieraient plus... et puis... le ministère de l'Intérieur n'est pas très enclin à publier ses données... jamais... donc si le HCI parle de rétentions, c'est par rapport à ça...

*OH : ...et du coup quelle a été la participation et l'investissement du ministère de l'Intérieur dans le groupe statistique...? Je crois que c'était Martine Viallet qui le représentait au groupe statistique...*

CD : Oui, elle était sous-directrice de la DLPAJ... mais, non, ils n'étaient pas... ils donnaient leurs statistiques mais, là où ça commençait à quelques fois coïncider, je n'ai pas d'exemples précis... mais, c'est quand on disait : « Tout ça c'est bien joli, mais bon, manifestement, c'est un peu trop grossier, il faudrait

ajuster, affiner etc. », et ça, et ça, ça demandait un investissement qu'ils pouvaient, qu'ils arrivaient pas...et, c'est là qu'avec l'Intérieur, ça coïncit ! Ça traînait, ça traînait, c'est fou comme ça traînait !

*OH : Mais en plus, pour l'Intérieur visiblement, ils n'avaient pas de statisticiens...*

CD : Ah non ! Ils n'ont pas du tout investi dans les statistiques...

*OH : Mais, ils ne voulaient pas améliorer AGDREF...*

CD : Mais AGDREF, c'est toujours pareil... ça ne compte que les titres de séjour... mais, c'est ça le problème dans la statistique française, ce sont des statistiques de fonctionnement administratif... et donc, y a toujours une partie qui échappe... par exemple, le ministère de l'Intérieur, il délivre des titres de séjour, donc, il compte les titres de séjour mais, il ne délivre pas de titres de séjour au moins de seize ans... donc, il ne les comptait pas... donc, il comptait plus d'un côté mais, moins de l'autre... donc, y avait sur chaque production statistique de chaque administration des incertitudes lourdes... donc, c'était un peu ça le travail du groupe statistique. Ce n'était pas seulement de prendre toutes les statistiques et puis, de les publier. C'était d'arriver à quelque chose de cohérent et donc, de demander du travail supplémentaire aux administrations... et à ce niveau-là, l'Intérieur n'était quand même pas trop coopératif... la DPM, elle, le problème c'est... elle n'avait pas elle-même de productions de chiffres... elle, elle faisait déjà de la coordination mais, on avait tenté de mettre en place des méthodes de comptabilisation avec des catégories de façon à ne pas compter deux fois les mêmes choses etc. Non mais le problème qu'a posé la DPM, c'est qu'elle a toujours sur une catégorie qui s'appelait « les visiteurs », refusé de suivre les recommandations du HCl...

*OH : ...pour quelles raisons... ?*

CD : ...pour des raisons identitaires, je pense... (rire)... Non mais, ils disaient qu'il ne fallait pas les compter... nous, on les comptait parce que comme c'était des titres de séjour de moins de neuf mois, on les comptait parmi les « courts séjours »... et eux, ils disaient qu'au bout de neuf mois, leur situation se modifiait... mais bon, la catégorie des « visiteurs » était identifiée, c'était ça le principal...

*OH : Ah oui ! Parce que vous aviez pris la limite internationale... c'était la limite d'un an... ?*

CD : C'est ça. On avait pris la définition de l'ONU c'est-à-dire : comptabiliser en « long séjour », c'est-à-dire les gens qui s'installent, ceux qui avaient un titre d'un an et plus d'un an... et puis, les autres, on les comptabilisait, on les identifiait... mais, on les présentait séparément... et surtout, y avait pas de totaux des gens qui étaient en « court séjour »... parce qu'il y avait des gens qui passaient d'une catégorie à l'autre et parfois en moins d'un an... et donc, ça nous aurait amené à comptabiliser deux fois les mêmes gens...

*OH : Mais par contre, quand par exemple un étudiant passait en travailleur et donc entrait en « long séjour », le passage d'une catégorie à l'autre, l'information était conservée...*

CD : Tout à fait ! Les « courts séjours », on ne les totalisait pas mais on les présentait... en revanche, les « longs séjours », on les totalisait parce qu'on disait, c'est gens-là, y a toutes les chances qu'ils s'installent...

*OH : ...et pour ce qui est de la relation entre Michèle Tribalat et la DPM...*

CD : Ben, elle était en conflit ouvert avec la DPM...

*OH : C'était un conflit de personnes avec Le Bon ou c'était un conflit avec la DPM... ?*

CD : Y a des conflits compliqués, c'est vrai que c'est des conflits de personnes mais, c'est aussi des conflits d'institutions... toutes ces institutions ont quand même des rapports juridiques entre elles... la DPM avait une partie de la tutelle de l'INED, la DPM finançait l'INSEE pour un certain nombre d'études concernant les étrangers... la DPM avait la tutelle de l'OMI...

*OH : D'ailleurs Michèle Tribalat m'a d'ailleurs dit que la DPM avait refusé dans un premier temps que l'OMI fasse partie du groupe statistique...*

CD : Ouais mais... ça, je ne sais pas... et puis bon voilà, l'OMI est venu très vite et, ils ont été très coopératifs et voilà... bon, le truc, c'est que Madame Tribalat ne cherchait jamais à mettre de l'huile dans les rouages... (rire)... donc, elle était plutôt du genre : « Y a un conflit latent et... on va le faire sortir »... alors bon, elle avait de grandes qualités de chercheur et, elle avait fait des travaux intéressants qui ont été reconnus mais, elle avait de très grandes difficultés relationnelles... disons qu'elle participait beaucoup à l'ambiance tendue qu'il pouvait y avoir dans ce groupe statistique...

*OH : Mais, il me semble qu'avant la mise en place du groupe statistique, dès par exemple l'année 87, Madame Tribalat et la DPM avaient déjà essayé ensemble d'« améliorer » l'exploitation et la présentation statistique... donc, ce que je n'arrive pas à comprendre c'est comment ces tentatives de collaboration entre une administration et un établissement de recherche qui est sous sa tutelle se transforment en conflit de personnes au sein du groupe statistique... ?*

CD : Non, mais le conflit, il existait déjà avant... entre Le Bon et... et, elle avait toujours considéré la DPM comme un « empêcheur de tourner en rond » dans les travaux qu'elle faisait... et, au moment où le groupe statistique est mis en place, les gens avaient déjà une histoire ensemble... et donc, cette histoire elle était là... et c'est que, quand il n'y avait pas le HCI et le groupe statistique, finalement, la DPM bénéficiait des travaux de Tribalat... et je dis pas « se les approprier » mais, c'était la DPM qui publiait pour le grand public... et avec l'arrivée du Haut Conseil, la DPM s'est dit : « Ohlala ! on va être mangé... », l'INED s'est dit : « Bon ben voilà, je vais pouvoir m'affranchir de la DPM... »... bon, et c'est peut-être un peu plus exacerbé parce que c'est un sujet difficile « immigration, intégration »... d'une certaine façon, les personnes ont toujours une part d'eux-mêmes impliquée dans le sujet et ils ne raisonnent pas, ne s'expliquent pas de manière froide et distante... et y a de l'affectif là-dedans, « immigration, intégration » c'est compliqué, c'est vraiment nous... on parle de nous, on parle de nous... bon, pour les plus peureux ou les moins ouverts, c'est « Ils vont complètement nous changer... », pour les autres au contraire c'est « S'ils n'étaient pas là, on ne serait plus rien du tout... »... mais bon tout le monde a toujours quelque chose à y mettre, donc après, ça fait forcément des conflits... cela dit, moi je pense que tous ces conflits, ces difficultés de travailler ensemble, ça ne s'est pas vu à l'extérieur... c'est des trucs de microcosmes... l'opinion publique n'a jamais vu... bon, le journaliste du *Monde*, comme il allait voir tout le monde, il a bien vu que ce n'était pas facile mais, c'est tout. Personne ne s'est rendu compte qu'il y avait des difficultés, y avait le rapport du Haut Conseil qui sortait... c'était intéressant pour les uns, pas intéressant pour les autres et y avait un débat à partir de ça et bon finalement c'était fait pour ça... y avait les chiffres qui sortaient et bon, les gens y croyaient plus ou moins... mais vraiment ça a apaisé le débat, sur deux ou trois ans, ça a réussi à apaiser le débat sur les chiffres... mais personne ne se demandait dans quel contexte ce travail se faisait... parce qu'il y a aussi eu des conflits entre tel et tel rapporteur du Conseil d'Etat... et puis, ce que je vous dis, c'est qu'il ne faut pas oublier que ces gens, ils ont une histoire commune... parce que les rapporteurs comme par hasard, y avait toujours deux rapporteurs qui avaient passé un an ou toute la scolarité de l'ENA ensemble... bon, ben ça, ça crée des liens ou des vrais conflits et après quand les gens se retrouvent, ben tout ça ne peut pas être rayé et oublié... au contraire y a des *a priori* qu'ils s'empressent de répandre partout... mais bon, c'est la vie... mais pour le coup, c'était bien vivant... (rire)...

*OH : D'accord et pour parler de ce qui est finalement sorti du HCI, si on prend la compilation que vous avez fait, L'intégration à la française, vous dites dès l'introduction que « le HCI ne peut s'empêcher d'observer qu'aucune de ses recommandations n'a été suivies, y compris les plus consensuelles »...*

CD : Absolument. Introduction très très bien rédigée par Olivier Schrameck qui était bien, bien trappé... mais vraiment la première période du HCI, c'était l'époque d'or, c'était la « dream team »... y avait là un rassemblement de gens qui vraiment ont voulu réfléchir ensemble et qui ont cherché avec tous les dangers que ça comporte en même temps... qui ont cherché à avoir une expression commune au-delà de leurs divergences diverses... sur cette question de l'immigration et du devenir de la société française...

*OH : ...mais malgré tout ce travail, ce n'est pas finalement ce qui a été retenu du moins en apparence par les autorités politiques... donc, au final, est-ce que le principal apport du HCI, ça n'a pas été le groupe statistique... ?*

CD : Ca a très certainement été un apport important... il faudrait voir, que des chercheurs se penchent là-dessus et voir si le débat sur les chiffres se serait apaisé sans le travail du Haut Conseil ou bien si, tout le travail du Haut Conseil a vraiment contribué à apaiser le débat, a accéléré l'apaisement... moi je crois ou du moins je croyais que ça avait permis d'apaiser le débat sur les chiffres... maintenant un peu moins... parce que quand je vois à quel point c'est un « non-problème » maintenant alors que la situation est la même... l'an dernier, on a eu encore plus de demandeurs d'asile, on a ouvert je ne sais pas combien de milliers de place d'accueil pour demandeurs d'asile etc., bon, on parle toujours d'immigration, on parle de l'arrivée des familles mais, y a pas un journal qui va faire une polémique sur les chiffres...

*OH : Et justement, pour vous, qu'est-ce qui pourrait expliquer la différence de perceptions entre ces deux situations pourtant apparemment comparables...*

CD : ...bon, la fin des années 80, là-dessus, c'était quand même beaucoup le Front National qui menait la danse...

*OH : ...et au fond, est-ce que le but du HCI, qui transcendait les frontières partisans des « forces démocratiques du pays », c'était pour une partie de la gauche et de la droite se donner les moyens de construire une parole commune sur ce thème et de disqualifier le FN qui en faisait son cheval de bataille... ?*

CD : Ben, le discours de Rocard, c'était très Rocard ça... c'était l'idée qu'il y avait des sujets de la société française et qu'ils doivent être traités tous ensemble et, il faut que les partis fassent l'effort de dépasser leurs propres différences parce que ça engage trop la société toute entière... et celui-là en était un... et c'était un peu le rêve de Rocard de mettre tout le monde ensemble... s'il avait pu faire ça dans son Gouvernement, il l'aurait fait... s'il avait pu mettre Stasi et Méhaignerie, il l'aurait fait... dans tous les partis politiques, y a des gens qui sont davantage prêts et qui ont davantage la capacité de discuter avec ceux d'en face... mais c'est vrai que c'était très rocardien de mettre ensemble des gens de différents bords afin d'impliquer tout le monde dans ce qui serait sa politique finalement... mais il n'a pas eu à impliquer tout le monde puisqu'il ne l'a pas mise œuvre... mais au final, moins on fait de choses, mieux ça vaut... parce qu'il vaut mieux le faire sans le dire... parce que c'était une époque où le FN était quand même très très présent...

*OH : Mais, pour reprendre sur ce qui a quelque peu perduré du travail du HCI et notamment de celui de son groupe statistique... c'est donc comme vous le disiez l'apaisement du débat mais, c'est aussi des avancées concrètes ou des innovations conceptuelles, les catégories créées, la distinction immigré/étranger...*

CD : Oui, oui. Mais ça a fait débat et ça continue... En tous cas, ça a fait débat chez les chercheurs, en particulier à l'intérieur de l'INED et quelqu'un comme Le Bras n'a jamais accepté les « Français de souche » ou...

*OH : Oui et puis, il y a eu aussi débat au sujet de l'enquête MGIS qu'a soutenue le HCI... est-ce que vous pourriez me parler un petit peu de cette enquête... ?*

CD : Ben en fait, Tribalat l'avait pensée avant la mise en place du HCI... elle l'avait pensée avant parce qu'elle voulait bénéficier du recensement pour pouvoir prendre un échantillon représentatif des populations qu'elle voulait étudier et... c'est ce qui s'est passé. Il y a eu le recensement et du recensement ont été tirés des échantillons représentatifs des populations... alors y avait « immigrés », « nés en France » et « Français »...

*OH : Mais ce qui a fait débat dans la communauté des chercheurs, c'est l'utilisation de catégories dites ethniques...*

CD : Le Bras ce n'est pas ça. Il dit : « On a pas à différencier les gens à partir du moment où ils sont Français et, elle, elle les différencie puisqu'elle prend des Français qu'elle appelle « de souche », qui sont



nés en France de parents nés en France, et puis il y a les autres qui sont nés à l'étranger ou, qui au moins ont un parent né à l'étranger ». Voilà... mais je crois qu'il faut qu'on puisse quand même étudier la société française... alors, comme on a pas de questions... franches, qui concernent l'origine ethnique... bon, ben, la langue maternelle, c'est une façon de se débrouiller mais, bon... cette enquête était passée devant la CNIL qui l'avait autorisée et, y avait pas d'obligation comme pour le recensement. Là, les gens pouvaient se soustraire...

*OH : Et on retrouvait ce type de clivages au sein du HCI... ?*

CD : Ben euh... en fait, du coup, la ligne de partage, elle ne se situait pas sur l'enquête. Il y avait des gens au sein du HCI qui auraient été favorables à des statistiques par catégories ethniques et d'autres, c'était plutôt non... Mais là, tel que c'était présenté, c'est-à-dire sur une enquête, y avait aucun problème, le HCI a soutenu à mort ! Tout le monde au HCI ! Oui, je me souviens bien que...juste après l'été 1991, oui c'est ça...ça devait être mi-septembre même, parce qu'il n'y avait pas encore eu tout le foin avec Giscard et sa sortie sur l'invasion, et que les gens ne croyaient pas aux statistiques publiques et tout ça et que nous remette dedans ...donc, je me souviens qu'au HCI, il m'avait demandé d'appeler Tribalat pour qu'elle vienne leur présenter l'enquête mais bien, c'est-à-dire avec les échantillons, les questionnaires et tout et tout...et ils étaient tous emballés, parce que c'est vrai que ça permettait une connaissance de la société française !

*OH : Qui était pour les statistiques ethniques et qui était contre... ?*

CD : Je me souviens de Delalande qui disait : « On est maintenant une société mûre. On est capable d'accepter des catégories ethniques ». Et puis, y en avait d'autres, à l'opposé, qui disaient : « Non, on n'a pas besoin de ça et puis, si on rentre là-dedans... ». Et puis, ils faisaient référence à ce qui s'était passé dans les années 40... Et puis : « On a une expérience extrêmement malheureuse, c'est pas la peine de...Marceau Long était par exemple assez sur cette position. Marceau Long il n'était pas... Marceau Long, en fait, il se rangeait derrière la position de la CNIL et c'est finalement la philosophie de la CNIL qui primait.

*OH : Et à part ces problèmes pourrait-on dire intellectuels, il y a aussi eu des problèmes pour réaliser cette enquête... ?*

CD : Il y a eu des problèmes pour la financer, oui... et pour l'organiser... parce que, parce que... y a eu des problèmes... parce que... y a eu des problèmes... par exemple l'INSEE... là, y a eu des problèmes de propriété en quelques sortes... Etant donné que l'enquête se faisait à partir du recensement et que le recensement, c'était celui de l'INSEE donc, l'INSEE voulait être au même niveau que l'INED...

*OH : Mais inversement, Michèle Tribalat me disait que l'INSEE, parfois ils s'investissaient, parfois ils se retiraient...*

CD : Alors ça, c'est très vrai ! Y'avait des moments où ils voulaient être au même niveau, à d'autres moments, ça leur faisait peur... Mais Tribalat aussi elle était... du style : « C'est MON enquête »... parce que ce n'était plus que l'enquête de l'INED parce qu'elle avait des détracteurs à l'intérieur de l'INED...

*OH : Déjà à l'époque... ?*

CD : Ah oui, oui, oui !... C'était Calot le directeur et Calot la soutenait.

*OH : Pourtant M. Moreau me disait que les relations entre Tribalat et Calot n'était pas si excellentes...*

CD : Mais Calot, sur cette enquête, il l'a toujours soutenue... mais y a eu aussi des problèmes sur les questionnaires avec l'INSEE et puis, il y a des trucs... mais, c'est vrai que le HCI est toujours intervenu pour débloquer les situations pour que cette enquête se fasse...

*OH : C'est vrai que dès le premier rapport, le HCI faisait référence à cette enquête et puis, il s'était même lancé dans les « critères d'intégration »...*

CD : Oui...

*OH : Mais, ça, ce n'était pas demandé par M. Rocard... ?*

CD : Non mais ce truc des indicateurs, déjà y a pas eu de séances pour dire, 'on se décide sur ça'. C'était l'idée de Le Pors, et moi, je me souviens plus des discussions qu'on avait sur ça avec Le Pors que des séances du groupe où on abordait tels ou tels indicateurs ou je sais pas moi... Avec Le Pors, on en énormément discuté, et c'était vraiment intéressant d'essayer de réfléchir à comment on allait pouvoir mesurer l'intégration, même si c'était très prétentieux, très ambitieux... Mais, c'était une bonne démarche... Et, le HCI était « OK ». Alors après, il a fallu réfléchir à quels types de critères on allait prendre et... le problème, c'est que ça ; ça a été arrêté : ça demandait du travail aux administrations, les gens ne comprenaient pas bien. Ce n'est pas du tout une façon française de prendre les choses. C'est beaucoup plus une méthode anglo-saxonne, c'est-à-dire, on met en place une politique et on met en place en même temps les moyens d'évaluer cette politique. Et, les indicateurs, c'était ça. L'idée, c'était d'évaluer la politique d'intégration, et puis en plus, on était en plein dans ça, le rapport Viveret, je veux dire, c'est juste avant, c'est 1989. C'était les moyens d'évaluer ce qui changeait, comment... bon, ce qu'on voulait dans la politique d'intégration, parce qu'après tout, on se donnait des objectifs, c'était comment évaluer que, oui on y arrivait, qu'on était dans le bon sens ou qu'au contraire, on y arrivait pas... et là où c'est un truc très anglo-saxon, c'est que ce n'est pas un truc qu'on définit et qu'après on ne touche plus... On doit mesurer ça. C'est quelque chose qui se nourrit, c'est-à-dire que la politique se mettant en place, on essaie de l'évaluer avec une première série de critères qu'on définit au début. On s'aperçoit que les critères ne sont pas les bons, on va les changer, les faire évoluer... afin de parvenir au fur et à mesure à mesurer de mieux en mieux ce que l'on fait. C'était ça le truc. Ce n'était pas de voir si un tel était intégré ou pas en mesurant son poids, sa taille et je ne sais pas quoi... C'était l'esprit. On a absolument essayé d'évaluer ce qu'on faisait... Mais bon, ça a été très compliqué parce que c'était : « Euh... on peut pas mesurer l'intégration »... Ben oui, on ne peut pas mesurer l'intégration ! Mais, on peut faire des choses... Et par rapport à ça, la DPM était très très critique sur le truc Alors ça, je me souviens !

*OH : Pourtant, monsieur Moreau m'a dit hier que, sans lui, l'enquête MGIS ne se serait pas faite...*

CD : Par contre sur l'enquête sur l'enquête, oui, la DPM était à fond derrière ! Mais pas pour les indicateurs d'intégration... Mais pour l'enquête, il a raison car ça, c'est très très vrai !... Parce que si Michèle Tribalat a pu travailler tôt sur ces questions-là, c'est parce qu'elle a aussi était soutenue sur l'utilisation du recensement pour mieux connaître les populations immigrées et issues de l'immigration... Et c'est vrai que Moreau, en tant que directeur de la DPM en tant que membre du conseil d'administration de l'INED, il a soutenu cette amorce de travail... C'est vrai. Il a financé même d'ailleurs.

*OH : Donc sur cette affaire, on a dépassé le conflit de personnes qui existait au sein du groupe statistique...*

CD : Ben, disons que le groupe statistique a soutenu cette enquête, s'en est servie, le HCI l'a soutenue... et puis y avait pas que la DPM pour financer cette enquête... y avait l'INSEE, le FAS, l'OMI... faut dire que l'OMI était plein de fric à l'époque vu qu'il recevait de l'argent de l'immigration du travail et des visites médicales...

*OH : L'OMI a même était le plus gros financeur, je crois qu'il était question de 2,4 millions...*

CD : Oui, oui.

*OH : Pourtant, cette enquête ne servait pas à l'OMI...*

CD : Non, non. Mais... l'OMI, c'était un endroit où il y avait de l'argent, hein... (rire)...

*OH : D'accord. Et pour revenir sur la réflexion concernant les indicateurs : cette réflexion a été amorcée et puis, n'a pas été poursuivie... ?*

CD : Non. Non. Après... je ne sais plus pourquoi ça n'a pas été continué... je ne me souviens plus...

*OH : Et comment vous êtes passés des indicateurs à MGIS ?*

CD : Non mais, on a dû chiffrer les indicateurs pendant un certain temps avec sur la fin des trucs qui allaient de l'emploi à la fécondité, à la délinquance mais, l'enquête, c'était autre chose... l'enquête, c'était un très gros morceau. L'enquête, c'était quand même, à partir des données du recensement 90, une photographie de la société française telle qu'elle était. L'enquête, c'était ce qui permettait au HCI de dire que si vous preniez dix personnes, y'en avait je ne sais plus combien qui avaient des origines étrangères très proches, à la première ou à la deuxième génération...

*OH : Donc, ce n'était pas une manière d'évaluer l'intégration... ?*

CD : Non, pas du tout. Non... ça pouvait le devenir si vous arriviez à montrer, je ne sais pas moi, que les femmes qui arrivent d'un pays avec un taux de huit enfants par femme et qu'au bout de la deuxième génération, c'est le même taux que les femmes de la société d'accueil... vous pouvez qualifier de critère d'intégration dans la mesure où elles ne se distinguent plus, au moins sur ce critère, de l'ensemble des femmes qui sont dans la société... L'enquête Tribalat c'était une enquête de connaissance... de la société française dans sa dimension... dans sa dimension « apport extérieur »... Pour le HCI, cette enquête, c'était vraiment une manière de comprendre, de connaître et puis, de diffuser ben cette idée qu'on toujours défendue, que l'intégration, c'était un processus qui se faisait sur le temps long du peuplement de la France. Ce qui était tout de même son rôle. Il repérait les travaux intéressants et puis, il les faisait connaître... et il soutenait ces travaux... Le groupe statistique, c'est de la connaissance quantitative donc, tout rendre dedans... et le HCI était libre de s'organiser comme il voulait et de mettre l'accent sur ce qu'il voulait donc, ça, ça faisait complètement partie de sa mission statistique de soutenir ce type d'enquête. Il estimait que ce type d'enquête allait lui permettre de mieux connaître la situation et correspondait bien à sa philosophie, à son souhait pédagogique...

*OH : D'accord. Juste une dernière question. Le HCI, au fur et à mesure, commençait à se rendre compte que les mesures ou les choses qu'il proposait avait peu de chance de se réaliser donc, comment est-ce que les membres du HCI concevaient leur mission...*

CD : Ben, ils travaillaient pour le Premier ministre et ils remplissaient leur mission d'approfondissement de la connaissance de cette question et, tant qu'il existait, il travaillait. Ça, c'est très « haute fonction publique » : le HCI a une mission, il a encore plein de choses à faire donc, on les fait, on continue... parce qu'au début, ce qui était prévu aussi, c'est que le Haut Conseil aurait à travailler sur des questions sur lesquelles le Premier ministre le saisirait... bon, finalement, c'est arrivé une fois ou deux, sur des questions extrêmement ponctuelles... mais sinon, c'était le Haut Conseil qui s'autosaisissait. Il disait : « Ce thème-là, il est intéressant. On va le traiter ».

## Entretien avec Philippe Farine

(membre du HCI)

*OH : Pouvez-vous me parler tout d'abord de votre nomination au HCI ?*

PF : Bon moi, j'ai été nommé par Rocard...

*OH : Vous le connaissiez... ?*

PF : Oh, Rocard ! Oui, très bien ! Je suis membre du PS depuis 73 et... j'ai été pendant plusieurs années délégué national du PS pour les questions d'immigration... pour les affaires internationales d'abord et, pour les questions d'immigration ensuite... ce qui veut dire que j'étais très mêlé à tout ça... Historiquement, pour se situer, j'ai pas été socialiste toute ma vie... j'ai débuté dans la politique en rentrant de captivité... j'ai été député MRP dans les Basses-Alpes... et, quand j'ai eu terminé, quand j'ai été battu par un socialiste, j'ai été chef de cabinet de Schumann pendant 3 ans... ce qui a beaucoup compté dans mon existence, en raison de la personnalité des deux Schumann, de l'amitié que j'avais pour Maurice et des bonnes relations que j'avais avec Robert... ce qui fait que ça a été pour moi une école de vie politique et de vie internationale... donc, dès ces années, la dimension internationale... pas simplement au niveau de la relation entre les Etats mais au sens où la dimension internationale était une composante de la société dans laquelle nous vivons... et, bon, du temps passe et, par suite d'un certain nombre de circonstances... sur un plan associatif alors, j'ai été l'un de ceux qui ont créé une des premières associations d'alphabétisation à Paris, « Accueil et Promotion », qui continue à exister...

*OH : Qu'est-ce qui vous a amené à créer une telle association... ?*

PF : La nature des choses...

*OH : ...la nature des choses... ?*

PF : J'avais des relations ici ou là... le fait que j'étais très engagé dans le mouvement social chrétien... les « Semaines sociales »... et bon, ces questions étaient toujours au centre de... étaient présentes, et, nous avons été amenés à fonder à plusieurs cette association... c'était l'époque héroïque... ce qu'on apprenait aux immigrés, c'était autant de lire une feuille de sécurité sociale et de découvrir ce que c'était que le métro que l'alphabet... Il faut mesurer le chemin parcouru. C'est très intéressant de voir la manière dont se posaient les choses à ce moment-là et mesurer l'écart qu'il y a entre les revendications d'aujourd'hui et les revendications de cette époque, et de mesurer le chemin parcouru... on dit que l'intégration a échoué en France, c'est pas faux, mais, est-ce que c'est vrai ?... Qu'est-ce que c'est que l'intégration ? Est-ce que vous savez... ? Vous le savez mais, on l'oublie... que deux des Premiers ministres de la V<sup>e</sup> République étaient des immigrés de la deuxième génération... Pierre Bérégovoy, fils d'Ukrainien et Ballardur, fils des « Franco ottomans », et aujourd'hui, l'honorable M. Sarkozy... Qu'est-ce que c'est ? C'est un fils d'immigré... Non mais, je veux dire que le fait même de dire qu'il n'y a pas d'intégration réussie et que ces personnages de la vie publique française sont authentiquement des, ce qu'on appelle quand il s'agit de tourneurs ou de manœuvres, des immigrés de la deuxième génération... C'est intéressant de voir les choses comme ça parce que ça montre comment la réalité est parfois différente de ce qu'apparaît la réalité... je referme cette parenthèse... Donc, en 89-90, quand a été fondé le HCI, j'avais déjà, du temps du premier mandat de François Mitterrand, pris un certain nombre de responsabilités dans ce domaine, en raison notamment de celles que j'avais au PS... et, je suis devenu le Vice-président non immigré du Conseil National des Populations Immigrées... le Président était théoriquement le ministre des Affaires sociales mais, en réalité, il se trouvait que c'était moi qui assurait la présidence... lui, il venait bénir une fois par an... donc, j'étais très engagé dans ce domaine... Il se trouvait que je connaissais beaucoup de leaders de la génération militante de cette époque, aussi bien Harlem Désir que... enfin, tous les types qui, à cette époque étaient meneurs de l'immigration...

*OH : Parce qu'ils avaient été associés au CNPI ou... ?*

PF : Parce qu'au CNPI, on avait invité tout ce qui comptait, on avait invité beaucoup de monde, on avait visité beaucoup de monde... et puis, parce que c'était un monde petit... dans ce monde de l'immigration, on rencontrait vite tout le monde... c'était un grand village... ça l'est moins maintenant... c'était un grand village à l'époque... c'était l'époque des grèves de la faim... c'était l'époque de Driss El Yazami et Saïd Bouziri... Saïd qui est actuellement président ou Vice-président de la Ligue des droits de l'Homme et qui est toujours très impliqué dans les questions de l'immigration, et avec Driss, ils ont fondé « Génériques »... le lieu sérieux où on a fait des recherches sur l'histoire de l'immigration... Driss est un de ceux qui avait commencé à préparer la Cité de l'immigration qui, ensuite, a été confisqué par la droite et confié à Toubon... Donc, pour reprendre, c'est pour tout ça que j'ai été contacté par l'équipe de Rocard, lorsqu'ils ont fondé le HCI...

*OH : C'est Jacques Rigaudiat qui vous a contacté... ?*

PF : Non, non, non. J'ai connu Jacques Rigaudiat à ce moment-là... mais, c'est parce que j'étais au Haut Conseil que je l'ai connu... C'est Rocard qui m'a contacté mais, c'est Jospin, je pense, qui lui a dit : « Je souhaite que tu prennes Philippe Farine »... parce qu'il a calculé sont truc... le HCI est politiquement le produit d'une tentative de Rocard de construire une politique bipartisane, c'est en ce sens qu'il avait consulté, à un moment de grande crise, la droite de l'époque pour essayer d'arriver à un texte commun... comme avait été commun autrefois, comme avait été voté ensemble, il faut jamais l'oublier, la loi sur la carte de dix ans, qui est la seule, touchant les questions d'immigration, qui finalement a été voté par la droite et par la gauche... la seule... Alors depuis, ils reviennent dessus mais enfin, c'est la seule... Ce qui prouve que c'est possible... et il a voulu ensuite, n'y arrivant pas, voyant dans les conversations politiques que ça ne débouchait pas... au contraire, la droite chiraquienne voulait se servir de l'occasion pour lui faire du rentre-dedans... alors, qui lui a conseillé exactement de faire ça ? Je ne sais pas... Mais il a imaginé ce Haut Conseil, qui était rattaché directement au Premier ministre, qui avait un pouvoir de conseil, et non pas de décision, mais, qui avait une compétence universelle sur toutes les questions touchant l'immigration et l'intégration, c'est-à-dire pratiquement sur beaucoup de politiques françaises... Il s'est efforcé de le composer... alors, qui a joué le rôle essentiel dans la composition ? Je ne sais pas si c'est Rigaudiat ou un autre... mais, il l'a composé de telle manière qu'il soit à la fois bipartite, avec des représentants de la majorité et des représentants de l'opposition, en sachant, parce que c'était un homme politique fin, que la majorité peut devenir opposition et l'opposition majorité... ainsi, il y avait des socialistes et, il y avait des gens de droite... y avait notamment à droite Delalande... c'est un type très intéressant avec qui, sur le plan politique, je n'étais pas d'accord mais, avec qui, sur le plan de l'approche des questions d'immigration, on pouvait faire vraiment un bout de chemin ensemble parce que c'était un homme engagé politiquement mais, c'était pas un partisan...

*OH : On sent la différence entre un homme engagé politiquement et un partisan... ?*

PF : On sent la différence... Il était capable de contredire... donc, voilà, y avait des gens des deux côtés... et, il y avait des gens aussi qui, tout en étant engagés politiquement... parce qu'officiellement, y en avait pas beaucoup, y en avait deux ou trois... c'était des gens qui étaient représentatifs soit du monde social, soit des économistes, soit des aménageurs... y avait un peu de tout... et parmi les personnalités qui ont marqué cette période, il y avait d'abord le Président, Marceau Long... c'est un type étonnant, moi, j'ai beaucoup apprécié... on était pas toujours d'accord mais, je l'ai beaucoup apprécié...

*OH : Qu'est-ce que vous avez apprécié chez lui... ?*

PF : J'ai apprécié sa largeur de vue... c'est un homme de gouvernement, il est représentant, si non du Gouvernement du moins de la structure gouvernementale... mais, en même temps il est très libre... et dans tous les rapports... bon, y a quelques phrases qui ont été gommées quelques fois mais, pas beaucoup... c'est un homme libre... qui a une tradition, qui a une culture, qui arrivait à la fin de sa carrière puisqu'il était Vice-Président du Conseil d'Etat et qu'il ne pouvait pas espérer quelque chose d'autre... et, qui a profité de cette liberté d'expression pour animer ce Haut Conseil... A mon avis, depuis la fin de sa

présidence, on a pas retrouvé un président qui se situe, à la fois à la limite du politique et de la société civile...

*OH : Et lui, pour vous, il était à la limite du politique et de la société civile... pourtant a priori, c'est pas trop ce qu'on dirait d'un Vice-président du Conseil d'Etat...*

PF : Oui, il était Vice-président du Conseil d'Etat mais, il avait été Président d'Air France... il avait une très grande carrière de Haut fonctionnaire... et, quand on arrive à ce niveau, un Haut fonctionnaire, soit il est prisonnier de sa fonction ou, il est suffisamment fort pour, je ne dis pas la dépasser, je ne dis pas l'oublier mais, pour ne pas s'y laisser enfermer... Et, en plus, il a rendu l'immense service au HCI de mettre le secrétariat du Conseil d'Etat à son service... parce que ça, c'est les beautés de la République... On avait créé le Haut Conseil mais, il n'y avait pas de ligne budgétaire... Autrement dit, débrouillez-vous...

*OH : Ce n'était pas un peu bizarre... ?*

PF : Ce n'était pas la première fois que vous voyez des trucs... bon après, concrètement, il se met en place des choses... mais, le fait qu'il ait été patron du Conseil d'Etat faisait qu'on se réunissait au Conseil d'Etat, dans la dépendance de son secrétariat... tout l'appareil du secrétariat était celui du Conseil d'Etat... et par conséquent, il y avait un suivi logistique qui n'aurait pas existé si on avait choisi... parce que, théoriquement, c'était les membres du Haut Conseil qui choisissaient leur Président mais enfin, chacun sait qu'on choisit le Président qui a été choisi dans ce genre de trucs...

*OH : Marceau Long avait été choisi par....*

PF : Ben, Marceau Long, il avait clairement été choisi par le Premier ministre... mais je dois dire que c'est pas rare dans tous ce genre de trucs, c'est même un peu la règle du jeu, peu importe ce que dit le décret à ce sujet d'ailleurs. Mais moi, c'est vrai que, compte-tenu des personnalités qui siégeaient, il y avait bien une personnalité qui venait du monde socialiste et qui aurait bien pu présider...c'est Stéphane Hessel... C'est un type parfait, je l'aime beaucoup...

*OH : Vous le connaissiez déjà... ?*

PF : Je le connaissais avant d'aventures, enfin les siennes, ses relations avec le Tiers-Monde, l'affaire Claustres... je l'estime énormément... donc, ça aurait pu être lui... moi, j'avais pensé à lui comme Président... mais, j'en avais parlé avec lui et il était évident, m'a-t-il dit, que ça allait beaucoup mieux marcher avec un type comme Marceau Long, en raison de son poste de Vice-Président du Conseil d'Etat qui le rendait à peu près inattaquable...

*OH : ...c'est-à-dire que « ça allait mieux marcher » ?*

PF : Non... moi, je connaissais mal Marceau Long, je sais bien ce qui se disait sur lui, qu'il avait disons plutôt des affinités à droite, qu'il était proche de Chirac, mais j'ai vite découvert la qualité de l'homme... vraiment... mais, en même temps, sa connaissance exceptionnelle des mystères et des arcanes de la République... c'est une connaissance qu'on ne peut acquérir qu'avec du temps... mais non mais il savait qui était qui ? Et, que faut-il faire pour atteindre qui ?... Si vous voulez, il n'y avait aucune porte qui se fermait devant Marceau Long... Elles mettaient parfois du temps à s'ouvrir mais, elles s'ouvraient...et, ensuite, il nous a rendu un très grand service, au Haut Conseil, dans le choix qu'on a fait des rapporteurs, qui ont tous été au début des membres du Conseil d'Etat... Costa qui est devenu juge à la Cour européenne, Schrameck qui a terminé au cabinet de Lionel et, un certain nombre de rapporteurs qui, tous, ont fait leur chemin... Alors, quand on s'est trouvé en face de ce truc ? On s'est retrouvé en face d'un machin et on ne savait pas trop ce qu'on pouvait en faire... On pouvait tout en faire ou rien n'en faire... On a eu de suite un rythme de travail, qui a été très important... On se réunissait tous les quinze jours... dans une affaire qui se réunit tous les 15 jours, on ne peut pas ne pas travailler... Si on se réunit tous les trois mois, on parle... et,

comme on avait de jeunes rapporteurs qui étaient de jeunes maîtres des requêtes du Conseil d'Etat, qui avaient envie de bien travailler et, je pense, de bien se faire voir du Vice-Président du Conseil d'Etat... ben oui, c'est évident, ça aussi... et donc, de ce fait, ça a carburé et, on a abordé toute une série de sujets... et, en même temps, on a découvert qu'il y avait un point sur lequel personne n'était capable de dire la même chose, c'était : « Combien y avait-il d'immigrés en France ? »... et, on a fait entamer, en mettant ensemble l'INSEE, l'INED – qui, naturellement, ne peuvent pas se voir – un travail de recherche qui a donné d'excellents résultats car on a pu y voir un peu plus clair et, qui a fait naître cette distinction, qui maintenant est accepté par tout le monde, entre étranger et immigré.

*OH : Et ça, vous en avez été conscient au Haut Conseil... ?*

PF : Dès le départ, on s'est aperçu que si on ne surmontait pas cette difficulté et, que si on n'avait pas les moyens matériels de les surmonter, on continuerait de bavarder en mélangeant tout le monde... et ça, ça a été fait... et, à partir de ce moment-là, toutes les statistiques ont distingué étranger et immigré... ça a l'air de rien mais c'est énorme... parce que ça permet de voir quelle est la réalité ; qui n'est pas nécessairement celle dont on bavarde...

*OH : Et au final, c'était quoi l'apport que fournissait le fait de créer la catégorie immigré... ?*

PF : Ben, avec cette notion, qui avait été entamée, introduite par la presse... l'immigré de la deuxième, de la troisième génération... Qu'est-ce que ça voulait dire ? Bérégovoy, par exemple, c'est un immigré ou c'est un Français ?!... On ne le traitera pas d'immigré de la deuxième génération parce qu'il est Premier ministre... Alors, par conséquent, c'est qu'il y a quelque chose qui ne colle pas... donc, il faut éclaircir le débat et, on l'a fait... et je crois que c'est un des grands apports qu'on a fait... Le deuxième apport, à mon avis, ça a été la notion d'intégration... ça a été le premier grand travail collectif... on peut aujourd'hui continuer à débattre mais, on ne peut pas esquiver la notion d'intégration, que nous avons mis en place... c'est mon sentiment profond... actuellement, on dit beaucoup de bêtises sur l'intégration... L'intégration, c'est très difficile à mesurer... c'est un processus. Ou il y a le processus, ou il n'y a pas le processus... et, on passe du stade extérieur au stade intégré en changeant soi-même et en changeant la société... c'est ce double changement qui est capital... si on en refuse un, on réduit l'intégration à dire : « S'intégrer, c'est devenir comme nous »... le « nous » étant ceux qui ont déjà été intégrés... non mais enfin, de quoi est faite la France ?... C'est de l'intégration réussie... C'est un des pays les plus composés qui soit... Moi, je suis provençal, de la civilisation d'Oc... quand je suis avec un type de Flandres... je suis avec un type qui est d'une civilisation radicalement différente... y a aucune raison qu'on soit ensemble, sinon qu'on est en France et, que notre histoire a été faite ensemble... le « vivre ensemble » qui n'est pas le « vivre comme l'autre »... lui, il aime la bière, moi je préfère le pastis... c'est une boutade, j'accepte la bière... Mais, trop souvent, c'est ça... le débat en cours actuellement est encore là-dessus... bon, je ne sais pas où ils en sont de leurs travaux... mais, j'ai l'impression, de l'extérieur, parce que j'ai continué à m'occuper de ces questions... j'ai été directeur du CIEMI pendant 30 ans, quoi... et j'ai dirigé la revue « Migrations et sociétés »... donc, de l'extérieur... il y a d'autres problèmes qui se posent car, y a vingt ans, quand nous prenions en charge les problèmes d'immigration, c'était quand même la suite de l'immigration classique française...

*OH : ...c'est-à-dire... ?*

PF : L'immigration classique française a été la même jusqu'en 73... 73 a été une coupure. Pourquoi ?... Parce qu'on a prétendu arrêter l'immigration donc, l'immigration familiale s'est développée à partir de cette époque... et, à partir de cette époque, on a changé : on est passé d'une immigration de travail à une immigration de peuplement... mais, dans le même temps, on changeait parce qu'on passait d'une relation Nord/Sud simple, la méditerranée quoi... d'abord des Italiens, des Espagnols, des Portugais et, relayés par les Maghrébins (Algériens, Marocains et Tunisiens)... et l'Afrique Noire derrière... mais l'Afrique noire était visible mais, n'était pas prégnante à cette époque... et puis, l'immigration est passé d'un phénomène qui touchait les relations entre pays développés du nord de la méditerranée et pays du sud de la méditerranée, et essentiellement pays coloniaux et pays ex-colonisés, en un phénomène

mondial... Moi, j'ai eu ce choc qui m'a fait dire : « On est ailleurs »... Je me trouvais, c'était dans les années 85-90, à Oslo pour un Congrès de l'Internationale socialiste... nous étions naturellement dans un hôtel confortable... et, ce qui m'a frappé, c'est pas la qualité de l'hôtel, c'est le fait que tout le personnel était Philippin... Je me suis dit : « Si en Norvège... »... tous... il fallait monter au chef de rang pour trouver un Norvégien ou un Anglais... tous... Quand je suis rentré, je me suis dit : « Ici, je suis habitué déjà à les voir tous, mais... en Norvège ? »... C'était vraiment... Vous savez quelque fois dans la vie, on a vraiment de ces rencontres qui font « tilt » et, celle-là a fait « tilt »... Ils étaient tous Philippins... ça fait quelque chose !... Alors, nous avons travaillé sérieusement, très sérieusement pendant le premier mandat, avec des réunions toute les quinze jours... avec des réunions de groupe, des réunions plénières... enfin, c'était vraiment... un travail à mi-temps presque... Et puis, Balladur est arrivé et, en même temps s'achevaient les trois premières années de mandat. Alors, on s'est demandé : « Est-ce qu'il continue ou pas ? ». Et, on est resté pendant plusieurs mois, presque un an, dans cette situation de n'être plus mandaté et de ne pas avoir de successeurs... puis, j'ai reçu un jour un coup de téléphone de Marceau Long qui me dit : « Est-ce que vous seriez d'accord pour un nouveau mandat » et, je lui ai dit : « Oui. Pourquoi pas ? »... « Oui, vous voyez, M. Balladur souhaiterait vous choisir, non plus pour représenter la majorité mais, l'opposition »... Et on a bien travaillé mais, en étant moins, beaucoup moins, poussés par le Gouvernement...

*OH : Vous sentiez donc un soutien à l'époque de Rocard... ?*

PF : Avec la maison Rocard, on était vraiment en relation...

*OH : Concrètement, ça se traduisait comment ?*

PF : Concrètement, ça se traduisait par le fait que Marceau Long donnait son avis, recevait des demandes d'informations... je veux dire, on sentait qu'on était dans le coup, on sentait qu'on était en harmonie de travail, on était alimenté de questions et on se saisissait de questions et, on envoyait des papiers et y a Rigaudiat qui était l'intermédiaire aussi... encore que le directeur de cabinet, Jean-Paul Huchon, il s'en occupait aussi... après, ça a été plus souple... moi, je trouve que ça s'est terminé au ralenti... Durant le premier mandat, quand on présentait le rapport annuel, Marceau Long faisait une conférence de presse et, il y avait toute la presse... parce qu'elle savait qu'il y aurait des choses... et c'était une vraie conférence de presse, avec tous les membres... et, il y avait liberté de parole... Mais, Rocard est parti rapidement et puis, après Rocard, il y a eu Cresson... ça a continué mais, on ne peut pas dire qu'elle y a apporté... Ensuite, y a eu Béré qui, lui s'y est intéressé... je me souviens de notre dernière sortie en 93... c'était juste avant les élections... on est allé à plusieurs apporter les derniers travaux à Béré, le soir, je me souviens de ce bureau demi éclairé, on a passé une bonne heure à parler de ces choses, et avec beaucoup d'intérêt de la part de Béré mais, c'était déjà fini, il avait la certitude de la défaite...

*OH : A ce sujet d'ailleurs, monsieur Morin me disait : « A un moment, on commençait à sentir que les administrations, conscientes que la majorité allait changer, se retiraient un petit peu... traînaient un peu plus les pieds... ». Est-ce que vous avez eu cette impression-là ?*

PF : Non, je l'ai pas trop senti mais, l'administration, c'est compliqué... c'est-à-dire, vous avez deux types de la même administration et, il vous disent pas la même chose... non, parce que justement, ils n'étaient pas avec nous dans des rapports... enfin, dans les administrations, il y avait de tout... il y avait des gens... mais, c'était beaucoup plus des personnes que... qui étaient partisans d'un rapprochement, d'un travail en commun, même s'ils n'étaient pas d'accord sur... et d'autres... oh, c'est classique... qui considéraient qu'en dehors de leur boutique, il n'y avait pas grand-chose de valable... l'administration française, c'est compliqué...

*OH : Je vais d'abord revenir sur certains points que vous avez évoqué... Je voudrais tout d'abord revenir sur le CNPI que vous avez présidé parce que je me suis rendu compte que cette instance qui a été créée en 1984 devait déjà, un peu comme le HCI, cinq ans plus tard, rendre des avis sur l'ensemble des questions relatives à l'immigration...*



PF : Non, mais, à dire vrai, elle n'a jamais su ce qu'elle devait faire... Lorsque nous avons poussé, à quelques uns à la création du CNPI, c'était vraiment pour en faire le Conseil national des populations immigrées... et, s'il avait vraiment bien fonctionné comme on l'aurait souhaité, il aurait probablement rendu inutile, ou en tous cas, moins nécessaire le HCI... mais il n'a pas fonctionné comme ça... parce que la représentation au sein du CNPI par des associations représentatives entre guillemets des immigrés... a entraîné des querelles de personnes et, des chocs d'ambitions personnelles qui ont finalement bloqué ce Conseil... Il n'a pas donné tous les espoirs qu'on avait, que j'avais en lui, du moins quand on l'a lancé...

*OH : Quand vous dites : « On était plusieurs à l'avoir lancé »... c'était qui ?*

PF : Ca venait du PS l'idée, quoi... et Dufoix était d'accord... ils étaient d'accord mais, encore, ce qui a manqué au PS là-dedans, c'est d'aller jusqu'au bout des conséquences de ce qu'il faisait en matière d'immigration...

*OH : C'est-à-dire... ?*

PF : C'est-à-dire de lui reconnaître une autonomie qui lui permette d'être en conflit avec le Gouvernement. Eventuellement bien sûr... pas à le rechercher... Mais c'était impossible... La présence permanente comme secrétaire général du directeur de la DPM, Gérard Moreau, faisait que c'était trop dans les mains du Gouvernement...Voilà... Alors c'est tout... C'était une tentative. Mais seulement, c'était très typique. C'était confié à la DPM...

*OH : Et que ce soit confié à la DPM, ça posait problème... ?*

PF : Mais, bien entendu... et moi je crois, et c'était un de nos axes de travail au HCI, la question de l'immigration ne doit pas être confiée à un département du ministère, quel qu'il soit... Elle doit être rattachée directement au Premier ministre parce qu'elle est par nature interministérielle... ça concerne aussi bien la famille que l'Education nationale, que l'Intérieur, etc. Or, on voit que la DPM, c'est à dire les Affaires sociales s'intéresse aux types qui sont dedans dans l'esprit habituel des Affaires sociales qui est quand même un peu « assistanciel »...et que l'Intérieur s'y intéresse, dans l'esprit du ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire avec un esprit policier... et que la vision générale de l'intégration, élément constitutif de la politique française... c'est ça sur quoi nous avons insisté en permanence... c'est pas un élément important, c'est pas un élément spectaculaire, c'est un élément constitutif... on ne peut pas séparer les questions posées par l'intégration des questions posées par toutes politiques générales... Voilà l'idée de marche... et même aujourd'hui, nous n'y sommes pas... et croyez-moi, c'est ça la direction...

*OH : Mais, vous ne pensez pas, comme Christiane Ducastelle, que le fait de lier par exemple l'aspect maîtrise des flux de l'immigration à l'ensemble de la politique d'intégration ne crée pas un biais dans l'approche sociale de l'immigration...*

PF : Si, si. Absolument. Absolument. Ca demeure une de mes idées forces... c'est un élément constitutif de la politique française... l'intégration n'est pas un élément de la politique de maîtrise des flux... La maîtrise des flux, qui est nécessaire, a des conséquences... mais, on ne peut pas faire de la politique d'intégration une variable de la politique des flux... Nous sommes loin de cela dans la mesure où la quasi-totalité des organismes politiques français, ceux qui ont une chance d'exercer le pouvoir, n'ont pas intégré cette dimension... et, il y a quelque part où on l'a pas intégré du tout, et c'est le plus regrettable, c'est en Europe... Il n'y a pas de politique européenne d'immigration et d'intégration... Il y a une collection de politiques nationales... tant que ce sera comme ça, on peut être sûr que ça ne marchera pas...

*OH : Mais pour revenir à la manière dont il faut arranger institutionnellement la politique d'intégration...Vous me disiez qu'il fallait la rattacher au Premier ministre et ne pas... ?*

PF : Non, mais une fois qu'on l'a rattachée au Premier ministre, c'est une position qui a une signification politique mais, à condition qu'il en tire les conséquences politiques... parce que le problème c'est que c'est toujours le ministère de l'Intérieur qui finit par l'emporter...

*OH : Et ça, c'est dû à quoi ? A la force du ministère... ?*

PF : La force du ministère, la force de la tradition... parce que l'ordre public, la République...

*OH : Et ce qu'a fait Rocard en créant le HCI mais aussi le SGI... ça allait dans le sens de ce que vous dites... ?*

PF : Le SGI de Prévot, c'était une « pierre d'attente » pour ce que je vous disais mais, au final, ça ne l'a pas été... Il n'y a jamais eu d'arbitrage gouvernemental... ça se traduit comment un arbitrage gouvernemental... ?... Des lignes budgétaires... où on donne les crédits au secrétaire général à l'intégration, et les fonctionnaires nécessaires... Mais, on ne l'a pas fait... Et, on ne l'a pas fait pour une raison d'opinion publique... On a cédé devant l'opinion publique... Voilà... C'est tellement facile d'avoir peur de ce que serait un mouvement xénophobe... Alors, comme on ne l'affronte pas, il a raison... Et Rocard, il n'est pas allé jusqu'au bout... Puisque Prévot était à la fois secrétaire du HCI et secrétaire général à l'intégration, on avait tous les éléments pour créer cette structure qui aurait été autre que l'Intérieur et, autre que les Affaires sociales... Je ne crois pas que ce soit les Affaires sociales qui peuvent le tenir parce que, là, c'est l'« assistanciel » qui l'emporte... et je ne pense pas que ça puisse être la police parce que là, c'est la sécurité...

*OH : Alors, c'est quoi l'intégration si ce n'est ni « l'assistanciel », ni la police...*

PF : Non, mais l'intégration, c'est autre chose... c'est l'addition des deux, de l'assistance et de la police... c'est une volonté politique... l'intégration c'est un processus... ça se fait ou ça ne se fait pas... ça peut se casser... c'est à la volonté politique de créer les conditions pour que ça se fasse... c'est la volonté qui fait... mais si y a pas la volonté, les conditions ne se créeront pas...

*OH : Mais, quand on regarde ce qu'a fait Rocard : il a affiché la volonté dont vous parlez mais en même temps, le HCI n'avait pas de moyens, n'avait pas de locaux, n'avait pas de crédits... J'ai vu Hubert Prévot, il m'a dit que ça avait été fait de bric et de broc... Est-ce que y a une différence entre le discours et les actions qui ont suivi ? Et, si oui, est-ce que ça ne remettait pas en cause, pour les membres que vous étiez, la crédibilité du dispositif auquel vous participiez ?*

PF : Y a pas une différence entre les moyens et l'idée, y a un monde... Et, ben non, ça remettait pas en cause la crédibilité... parce qu'on ne s'est aperçu du manque de moyens que progressivement... On vous dit : « On fait un truc ». Très bien. « Y'aura un secrétaire général ». Parfait... Pourquoi voulez-vous que j'en demande davantage au moment où ça commence... c'est après qu'on se rend compte qu'il manque des...

*OH : Et enfin, une toute dernière question sur le choix sémantique que vous avez fait... Vous avez choisi le terme intégration mais pourtant, y avait notamment un autre terme qui était l'insertion... ?*

PF : Oh ça, c'est un débat interminable ! Insertion ou intégration... moi, j'utilisais plus volontiers le terme d'insertion, bon... quand le terme d'intégration est devenu le terme officiel, je l'ai pris et, j'ai refusé de m'embarquer dans une querelle sémantique... le véritable débat n'est pas là... selon le sens que l'on donne aux termes intégration ou insertion, c'est la même chose... c'est un de ces types de querelles très français... au début, je voulais m'embarquer là-dedans et puis... je me suis dit : « Tu vas perdre ton temps et tes forces... ».



## Entretien avec Annie Fouquet

(membre du groupe statistique)

*OH : Vous avez intégré à quelle date le groupe statistique ?*

AF : Au début, vraiment au tout début et puis, je suis partie au bout d'un an. Donc, j'ai été dans la fabrication du premier rapport du groupe statistique mais, je crois que j'étais déjà partie au moment de la publication. Donc, moi, j'étais à l'INSEE à l'époque. En fait quand ça a commencé, j'étais à l'INSEE à la division 'Etudes sociales' parce qu'on y faisait une petite étude sur l'immigration pour *Données sociales* et que donc j'avais, en deuxième niveau, dirigé les travaux sur l'immigration mais bon, c'est surtout Suzanne Thave qui connaissait bien le sujet, c'était ma cheville ouvrière, c'est elle qui savait... ça se passe comme ça généralement : on est pas forcément le spécialiste mais, on est dans la structure au niveau hiérarchique qui représente un peu... Et, c'est à ce titre que j'avais été nommée membre du groupe 'Statistiques' mais, en juin 90, je rejoins le service des études statistiques au ministère du Travail.

*OH : D'accord. Et, est-ce que vous pourriez m'expliquer un petit peu votre parcours jusqu'au moment où vous avez intégré le groupe statistique ?*

AF : Donc, moi, j'étais à l'INSEE. Et, depuis toujours, j'ai toujours fait un pont entre l'univers des chercheurs et la statistique d'un côté et entre la statistique et la décision politique de l'autre. Parce qu'en fait, je ne suis pas arrivée par hasard... Toute jeune, j'étais au lycée je crois et, j'avais entendu une conférence de monsieur Gruson qui expliquait que la formation économique, c'est fondamentale pour la démocratie... C'est non seulement bon pour le développement économique mais, pour la démocratie. Donc, c'est un petit peu marxisant mais il n'était pas marxiste ; il était plutôt chrétien engagé. Donc, j'étais arrivée à l'INSEE vraiment avec la vocation de l'emploi... Donc, je suis arrivée à l'INSEE en 69, un truc comme ça, après avoir fait des études universitaires de sciences économiques et, je n'ai pas passé les concours de l'ENSAE... En fait, à ce moment, y avait un gros recrutement de contractuels donc, je suis rentrée là-dedans... et puis comme j'avais rencontré par ailleurs un administrateur de l'INSEE qui me disait : « Il n'est pas question que ma femme passe les mêmes concours que moi... » et comme je suis pour la paix des ménages... je n'ai pas passé les concours de l'INSEE alors que mes chefs m'y encourageaient... et du coup, je m'en suis très bien portée parce que je n'avais pas besoin de faire carrière à l'INSEE... donc, je n'ai fait que ce que j'ai voulu puisque je n'avais pas de carrière à assurer.

*OH : Parce que c'est un poids la carrière... ?*

AF : Oui, parce que quand on veut faire carrière, on accepte des choses pour la carrière, qui ne sont pas forcément des choses qu'on aurait aimé faire... tandis que moi, comme je ne faisais pas carrière, je prenais ce qui me plaisait... et donc, prenant ce qui me plaisait, je le faisais avec plaisir et donc, je le faisais plutôt agréablement pour tout le monde, y compris pour moi, donc ça marchait bien et... du coup, j'ai fait au final une très belle carrière (rire)... Et du coup, comme j'avais une formation universitaire et que je voulais faire une thèse donc, j'ai gardé un lien fort avec la recherche. Et, quand je suis arrivée à la division « Etudes sociales » en 80, c'était une toute petite unité, sans moyens, qui avait été créée à moyens constants de l'INSEE... elle avait été créée par Jean Bégué en 75... et, il a essayé de débaucher les gens qui voulaient venir, plus les gens dont personne ne voulait et dont il pensait qu'ils feraient quelque chose... c'est-à-dire des « bras cassés » qui se trouvaient être souvent des gens plus engagés politiquement ou qui avaient décidé de considérer que le boulot, ce n'était pas intéressant et que la politique l'était plus... Mais, dès qu'on les mettait au boulot, ils étaient très performants... c'était l'époque où Delors venait de lancer le truc sur les indicateurs sociaux au Plan et donc, c'était l'idée d'assortir le développement économique au développement social et qu'il fallait donc construire des indicateurs qui, à l'image du PIB qui mesure la croissance économique, permettraient de mesurer, disons aujourd'hui, le développement humain... donc, il fallait développer des indicateurs sociaux donc, il y a eu une réflexion là-dessus par thème... et, il fallait développer des documents de synthèses de mises à dispositions des données sociales parce qu'elles sont collectées un peu partout et, elles ne sont pas visibles et, on ne les voit pas. Et derrière tout ça quand il a été décidé de créer « Données sociales », y avait Darbel, sociologue qui avait travaillé avec Bourdieu et

Seibel, administrateur de l'INSEE... Donc, « Données sociales », c'était un produit phare de la section « Etudes sociales »... Et, y avait aussi l'idée de faire des indicateurs thématiques sociaux transversaux à l'ensemble... parce que l'INSEE était organisé en logement, emploi, revenu... donc, l'idée c'était de réunir un peu tout ça et, de faire des dossiers et, on a fait des dossiers sociaux par populations... y avait les agriculteurs, y avait les employés... Donc, reprenons depuis le début parce que là, je suis perdue... donc, je suis rentrée en 69 à l'INSEE et, comme j'avais fait de l'économétrie, j'ai été chargée de faire des projections de consommation en lien d'ailleurs avec le sixième Plan à l'époque... donc, c'est du travail de techniques. Donc, du coup, j'ai acquis à cette époque la réputation de quelqu'un qui savait manipuler les choses très modernes et qui n'avait pas peur d'économétrie à l'époque où ça commençait à se développer en France alors que c'était déjà très développé aux Etats-Unis... Donc, j'ai fait des projections de consommation pour le Plan. Et, comme il y avait eu la réflexion sur les indicateurs sociaux, du coup moi, je me suis dit qu'il fallait faire des projections sur les modes de vie parce qu'on ne consomme pas indépendamment du mode de vie... ce qui m'a amené au social, au sens de sociétal... Donc, ça rejoignait le projet d'Alain Darbel quand il a créé « Données Sociales » : il voulait que ce soit quasiment une modélisation de la société...

*OH : Est-ce que l'expression « faire parler les statistiques » vous paraît appropriée pour expliquer l'objectif de toutes ces initiatives, comme par exemple les « indicateurs sociaux »... ?*

AF : Oh, oui. Faire parler les statistiques, c'est une expression qui décrit très bien tout ce qui se faisait à cette époque entre le Plan et l'INSEE. Ça me convient très très bien. Oui, c'est ça. Faire parler le chiffre... Et donc, comme j'avais fait deux Plans, je me suis dit : là, j'arrête. Et, je me suis fait happée au sein de la division de l'INSEE « Concepts et définitions statistiques et comptables », un truc un peu innovant où il s'agissait de moderniser les outils de la comptabilité nationale... C'était toujours lié à cette réflexion sur l'amélioration de la mesure du PIB... y avait un groupe au sein de l'INSEE en 70 qui avait dit que l'INSEE devait développer quatre dimensions : les indicateurs sociaux, les comptes satellites qui sont des comptes nationaux mais, par domaine... par exemple la santé, on fera le compte de la santé avec tous les flux financiers de la santé et, on rajoutera les flux humains comme le nombre de personnes à l'hôpital... la comptabilité patrimoniale et la mesure du non marchand... Donc, moi, j'étais venue pour les comptes patrimoniaux et, on avait une première étude sur les comptes patrimoniaux de l'Etat... et, un peu sur le non-marchand et, c'est là que j'ai fait de la comptabilisation du travail domestique... et, sur l'héritage... et en 85, j'ai été convoquée par la directrice du cabinet du ministre de l'Education nationale qui m'a dit : « On ne se connaît pas mais, je vous ai vu travailler au Plan. J'étais au Plan. J'ai besoin de vous pour améliorer le service statistique »... l'Education ce n'était pas mon truc mais, elle m'a dit qu'il fallait vraiment faire parler les chiffres et, que le débat sur l'éducation irrigue toute la société et, ne soit pas confiné à des acteurs qui restent entre eux... et, pour finir, je me suis retrouvée au cabinet du ministre avec une mission technique de prospective que j'ai accepté parce que ça n'allait durer que six mois et qu'une expérience de cabinet, ça me paraissait intéressant... mais plutôt en technicienne qu'en politique... donc, j'ai fait septembre-mars puisque les élections étaient en mars et, on savait que la gauche ne tiendrait pas donc, ça m'allait très bien... Donc, j'y suis allé à la demande du directeur de l'INSEE et, ce que j'ai fait en fait, c'est une réflexion sur comment mieux intégrer la prospective de l'éducation dans les services de l'éducation et une des conclusions organisationnelles, c'était qu'il fallait créer une direction d'évaluation et de la prospective qui réunisse le service de programmation et de planification, la direction statistique et la direction d'évaluation... quand je suis revenu, j'ai pris la direction de la section « Etudes sociales » dans laquelle j'étais depuis 80... Donc, j'ai fait le « Données sociales » 84 et puis, quand j'étais sur mon troisième « Données sociales », je me suis dit que je voulais bouger... Alors, j'ai su que le directeur des études de l'ANPE allait partir et je lui ai demandé si le poste était intéressant... Aussitôt, c'est le directeur du SES du ministère de l'Emploi qui l'a su et qui a voulu venir me chercher et, je lui ai dit : « Dans un an, quand j'aurais terminé ce numéro... »... et là, quand je suis arrivée au SES c'était au temps de Soisson mais Aubry lui a très vite succédé, début 1991, et elle a dit : « Moi, quand je discute avec Bercy, j'ai pas de billes... Ils me disent que l'argent qu'on demande, ça sert à rien, c'est de l'argent foutu par les fenêtres et ils me démontrent ça avec des modèles mathématiques et puis, moi, je n'ai pas d'équivalent. Donc, je veux ma direction de la prévision chez moi. Je veux un service qui fasse de la prospective sur le modèle de ceux de l'éducation »... C'est ce qui a mené à la création de la DARES et, c'est moi qui m'en suis occupée et

finalement, j'ai mis en place ce que j'avais proposé à l'éducation et qui avait été mis en place pas le Gouvernement de droite qui avait suivi... et une fois qu'elle a été mis en place, c'est monsieur Seibel qui l'a pris... et moi, en 93, je suis partie faire l'évaluation des politiques de l'emploi... et, à la retraite de Seibel en 2000, j'ai pris sa succession jusqu'en 2005... C'est une bonne durée pour une direction qui est autant exposée, quand les chiffres du chômage qui tombent tous les mois...

*OH : Sur l'immigration, j'ai pu retrouvé cette idée de directions ou d'administrations exposées parce qu'elles doivent publier des chiffres sur des questions sensibles... et, ce que je me demandais c'est, comment est-ce que ça se manifeste au jour le jour, comment ça influe sur le travail... ?*

AF : Là où c'est plus facile de s'exposer, c'est quand on est membre d'une administration... oui, parce qu'entre-temps, j'avais été nommée par le tour extérieur administrateur de l'INSEE en 94... A l'INSEE, vous savez, normalement, c'est des X-ENSAE mais, c'est un milieu que j'aime bien et vraiment, je me sens appartenir très « identitairement » à ce milieu... Donc, ce qui se passe quand à la direction d'un service statistique qui sort des chiffres qui sont un peu chauds, là où on peut le faire, c'est assez subtil... c'est soit l'équilibre de la terreur ou soit, on est face à des personnes intelligentes... moi, mon expérience c'est que les ministres, souvent n'y connaissent pas grand-chose, mais, leur directeur de cabinet, une fois qu'on leur a expliqué, comprennent que c'est dans leur intérêt d'avoir une direction comme la DARES qui était bien vue... parce que Seibel avait fait un travail remarquable, c'est un grand bonhomme et, il a complètement assis la crédibilité de cette direction, même vis-à-vis de ses ministres... parce que partout en fait on disait : « les chiffres de la DARES, c'est propre... » et quand au Parlement, il y a un débat et on dit : « la DARES a dit que... ben, c'est la vérité vraie... »... Donc, c'est un truc qu'il faut tenir parce qu'une notoriété, il ne faut pas la perdre... et, elle était acquise à la fois par la personnalité de Seibel qui était aussi administrateur de l'INSEE et, c'est la neutralité de la statistique en France qui a été promue, tenue et très respectée grâce à un grand directeur qui a été Edmond Malinvaud qui mettait tout son poids de statut de Commandeur face à la nation toute entière pour éviter de ne pas publier un chiffre ou de le publier en retard... Donc, il y a cet aspect et aussi tout un nombre de règles internationales contre les républiques bananières qui publieraient des faux chiffres qui seraient tenter de truquer leurs chiffres... Et donc, le FMI a fait un certain nombre de règles et, les pays s'engagent à les suivre... et il y a notamment le fait de ne pas truquer les chiffres conjoncturels et donc, y a un document qui a été notamment signé par le Premier ministre en 94. Ce document définit la procédure qui fait que tous les chiffres conjoncturels sont publiés à une date fixe connue à l'avance qu'ils soient bons ou mauvais... et cela, c'est respecté par l'ensemble du service statistique public qui englobe l'INSEE et tous les services de statistiques qui sont dans les ministères... Et donc, ce qui fait la force du chiffre, c'est le fait qu'il y a une règle très précise qui empêche toutes manipulations... Et donc, pour que quelqu'un puisse sortir les chiffres, il faut qu'il soit de l'INSEE ou du corps des statisticiens, la posture est très difficile à tenir parce qu'il y a un autre atout que le calendrier, c'est cette appartenance au corps de l'INSEE et, si ça ne va pas, on peut dire au ministre : « Vous n'êtes pas correct vis-à-vis de la déontologie statistique, je vais démissionner »... et la menace de démission est bien pire que la démission... et en même temps, dans mon cas, je n'avais pas besoin de brandir la menace, j'étais la menace vivante... Donc, si vous voulez, y a toute la force de l'institution qui est derrière... et donc, si c'est un pauvre statisticien, qui est un brave homme et, qui n'a pas cette force institutionnelle derrière lui... ben, il ne peut rien faire... et par exemple, quand ce n'est pas des chiffres conjoncturels... à la DARES, on faisait par exemple des enquêtes... et donc, là, y a pas de date prévue de sortie, ça sort un peu n'importe quand... alors, les communicants des cabinets, ont compris qu'ils ne pouvaient pas empêcher la sortie mais là, ils essayent de manipuler la sortie... mais bon, là, il faut que la direction soit un peu souple, il ne faut pas exagérer... il ne faut pas mettre spécifiquement le ministre en difficulté... on est quand même sous son autorité... il faut composer... il faut aussi veiller à ce que les commentaires ne soient pas trop orientés parce que parfois, y a des jeunes qui sont un peu plus syndiqués que les autres et, qui dès qu'ils voient des chiffres un peu mauvais, ils s'empressent de dire que ce qu'a fait le ministre n'est pas bien... on leur dit qu'il faut se calmer un peu... donc, il faut être un peu subtil...

*OH : D'accord. Donc, pour reprendre sur le groupe statistique, vous m'avez dit que vous y avez été en tant qu'INSEE initialement...*

AF : Oui, mais très vite j'ai rejoint le SES. Mais, ça les arrangeait donc, je suis restée. Donc je représentais le ministère de l'emploi, sachant qu'il y avait Le Bon qui représentait la DPM... et Le Bon, était un ancien du SES, en délicatesse on va dire, avec les anciens membres... pour des raisons politiques... je n'ai pas vraiment déchiffré le truc mais, le SES était un service qui depuis 68 était très gauchiste et qui recrutait beaucoup de gauchistes... donc, y en a quelques restes encore aujourd'hui mais, maintenant c'est noyé dans une masse de jeunes administrateurs ou de jeunes attachés de l'INSEE qui ne sont pas... parce que, là, ils ont choisi le social mais enfin, ils ont aussi choisi la technique... Mais à la fin des années 60, y avait eu – y compris à l'INSEE – y avait eu des espèces d'égéries, de harpies très violentes contre tout ce qui était au moins centriste... en même temps je m'étais toujours dit que ce milieu de l'emploi, était un milieu épouvantable parce que la division emploi à l'INSEE était une espèce de structure très fermée, avec une culture assez CGtiste à l'époque, je les trouvais un peu sectaire... alors, je ne sais pas où était Le Bon dans cette affaire mais, il était très mal vu... En plus, il était d'autant plus mal vu qu'il disait détenir LA vérité sur les chiffres de l'immigration. Et, en fait, c'était un social traître puisqu'il avait quitté le service statistique pour aller faire de la statistique dans autre direction plus administrative.

*OH : Mais, en fait, en parlant avec lui, il m'a justifié le fait de travailler directement dans la direction opérationnelle par le fait que de cette manière-là, il était plus directement en prise avec les gens qui font la réglementation du domaine en question et donc, de cette manière-là, il était plus à même de comprendre l'évolution de tel ou tel chiffre... Mais, vu ce que vous venez de me dire, est-ce qu'on peut considérer que Lebon se mettait à l'écart sur cette question-là et, de cette position éloignée prétendait avoir la vérité sur le sujet... ?*

AF : Oui, oui. Tout à fait. Je pense que vous avez très bien vu le jeu. Tout à fait.

*OH : Pourquoi vous m'avez dit que votre passage aux SES les arrangeait... ?*

AF : Parce j'avais la double casquette : statistiques sociales et emploi.

*OH : Et, est-ce que vous pourriez me dire ce que le groupe statistique a fait durant la première année du moins – puisque par la suite vous êtes partie ?*

AF : Sur le groupe statistique, moi, je venais de l'INSEE donc, j'avais la position... enfin, on me renvoyait l'image de la neutralité... mais, bon, pour ce qui était des chiffres eux-mêmes, j'avais pas une expertise particulière... enfin, je comprenais, j'étais prête à investir et à contribuer de façon... Ce dont je me souviens, c'est que plusieurs fois, dans des débuts de querelles dont je n'avais pas bien compris forcément ce qui les motivait, j'avais quand même réussi à trouver le chemin qui permettait au moins de s'accorder sur des étapes... donc, j'avais un rôle apaisant, je crois, dans ce groupe... et donc, je me souviens au début, on a essayé de se mettre d'accord et, c'était un peu le premier objectif du groupe sur les statistiques de base... donc, savoir qu'est-ce qu'on pouvait dire sur un certain nombre de statistiques et, notamment d'essayer de clarifier pourquoi certains disaient l'immigration c'était, je sais pas, 75 000 ou 100 000... essayer de clarifier les concepts... ça c'était le premier de travail... mais je vois qu'encore aujourd'hui, ce n'est pas clair... je suis allée il y a un peu plus de deux ans, je me souviens qu'il y avait la DPM... c'était pour l'observatoire des statistiques de l'immigration, j'avais été convoquée en tant que directrice de la DARES et, j'ai vu qu'il y avait toujours des différences sur les chiffres... qu'on était toujours pas arrivé à... enfin bon, je me suis dit : « Quand même, quinze ans après, c'est quand même bizarre... »...donc, il y avait cet aspect-là : essayer de se mettre d'accord sur les chiffres... et, je me souviens qu'assez vite, je me suis un peu désintéressée du contenu parce que je sentais que je n'apportais pas grand chose, sinon mes capacités d'apaisement en réunions... et puis, c'était vraiment pas mon sujet et, j'étais en train d'être happée par l'emploi... et donc, j'étais de moins en moins... et donc, j'ai démissionné... parce qu'avant la fin de l'année je commençais à sécher les réunions de ce groupe parce qu'il y avait d'autres réunions qui me paraissaient plus liées avec mon travail de l'époque... donc, je me suis dit qu'il fallait que j'arrête...

*OH : Et à part ce travail de savoir ce que l'Intérieur comptait, ce que l'OMI comptait...*

AF : Ben déjà, rien que ça, c'était difficile à savoir... il a quand même fallu plusieurs réunions pour y arriver... en fait, y a eu un premier tour où chaque administration représentée devaient dire un peu ce qu'elle avait en magasin... le point de départ, c'était ça... et puis après, y a eu débat pour essayer de se mettre au clair sur le décompte... et puis aussi il y a eu les projets d'enquêtes... mais, je me souviens que

Tribalat, pour qui j'avais beaucoup de sympathie spontanée je veux dire, au bout d'un moment a commencé à m'agacer par son côté un peu sectaire... alors qu'au début elle avait toute notre sympathie... le problème de Tribalat c'est que... c'est que c'est une vraie chercheuse et, comme tout vrai chercheur, elle a fait de son objet sa propriété et... alors, dans la recherche, c'est plutôt moteur, c'est plutôt positif, ça oblige les gens à se dépasser eux-mêmes mais là en l'occurrence, sur un sujet comme ça, c'est un sujet qui ne lui appartient pas en propre... ça n'a pas de sens et donc, on ne pouvait rien critiquer parce que dès qu'on critiquait quelque chose, un tableau ou je ne sais pas, on la critiquait elle... Ce qui est très très fréquent dans le milieu de la recherche... mais là, ça détonnait un peu parce que en matière de statistique publique, on ne doit pas être aussi collé à son objet...

*OH : Mais, au travers des entretiens que j'ai pu faire, j'ai souvent entendu les personnes parler de « fonds de commerce » pour désigner les statistiques que produisaient certaines administrations et donc là, on peut dire aussi que pour Tribalat aussi, c'était son « fonds de commerce », sa propriété mais alors, c'est quoi la différence entre un fonctionnaire qui défend ses statistiques, son « fonds de commerce » et une chercheuse qui défend son objet, sa « propriété »... ?*

AF : Ben, c'est-à-dire que le fonctionnaire il va bouger, il ne va pas rester propriétaire de son truc... enfin, à part Le Bon. Décidément sur ces sujets, il y a des chasses gardées... mais bon, en général, un fonctionnaire, ça bouge... un fonctionnaire, ça fait fonction. Alors, même si un fonctionnaire est longtemps sur un sujet et qu'il considère que c'est SON sujet mais, ce n'est pas vrai parce qu'il va être muté un jour ou l'autre. Tandis qu'un chercheur, il peut rester toute sa vie sur un même sujet. Et, en plus la différence entre les deux, c'est que le chercheur fait sa carrière sur son « fonds de commerce » on va dire, sur son sujet, sur son objet alors que le fonctionnaire, sa carrière, elle montera, qu'il fasse de bonnes ou de mauvaises études sur le sujet... Donc, c'est purement symbolique, le fait que le fonctionnaire veuille qu'on le reconnaisse comme expert du sujet, sachant que ça changera rien à sa carrière. Tandis qu'un chercheur, ça peut changer sa carrière et c'est ce qui peut pousser le chercheur à être encore plus chaud...

*OH : Et, est-ce que vous vous souvenez des points sur lesquels s'opposaient Le Bon et Tribalat parce que toutes les personnes que j'ai interrogé et qui ont connu le groupe statistique m'ont parlé de leurs nombreuses confrontations... ?*

AF : Je dois dire que je ne me souviens pas vraiment des points précis mais, je me souviens que j'avais souvent l'impression de ne pas avoir forcément vu les raisons des altercations... enfin, Lebon a quand même fini par se dévoiler comme... bon, je vais caricaturer mais... un Lebon qui serait plutôt droitier et une Tribalat plutôt sentimentalo-gaучo-centriste... c'est un peu bête de dire ça parce que c'est simplificateur, réducteur et, c'est certainement plus subtil que ça... mais je crois que derrière tout ça, y avait un procès d'intention des deux côtés ou, chacun imaginait que l'autre faisait un procès d'intention... mais, je crois qu'à l'époque, je n'ai pas bien compris les raisons pour lesquelles ils se disputaient et, c'est une des raisons pour lesquelles je suis partie... parce que je n'avais rien à faire dans ces disputes... et, je pense que c'était des valeurs profondes qu'il y avait derrière ces débats... valeurs qui ne s'exprimaient pas d'ailleurs... ou, en tous cas, je n'ai pas réussi à les décrypter à cette époque... et à la réunion sur l'observatoire à laquelle je suis allée, c'était juste après le remaniement ministériel et l'Intérieur avait pris le contrôle de la DPM... et du coup, d'ailleurs y a une ambiguïté : la DPM est sous les ordres de qui ?... et donc physiquement, je me souviens y avait toutes les administrations INED, Affaires sociales, INSEE et tout ça d'un côté, les gens des Finances s'était mis sur le bord et en face des administrations, il y avait l'Intérieur et la DPM avec Matignon... je me souviens c'était caricatural comme posture parce que c'était des oppositions... Et Lebon était du côté de l'Intérieur et de Matignon et, durant cette réunion Lebon a tenu des propos qui, moi, m'ont fait sauter... c'était des propos, je dirais, politiquement incorrects... mais certainement politiquement corrects de leur bord... et, là, y avait vraiment un bord politique, c'était pas du tout dans la façon de compter, c'était vraiment sur le présupposé fondamental... et là, j'ai vu un peu plus ce qu'était ces valeurs mais, Tribalat n'était plus là... Tribalat, je pense qu'elle a une position de chercheur et elle dit : « Y a des choses qu'il faut dire et faut pas cacher certaines choses »... Choses qui étaient jugées par la gauche bien pensante, j'allais dire, qui dit « On est tous pareils, il faut qu'on dise qu'on est différent... l'égalitarisme républicain »... mais au final y a des différences qui finissent par ressurgir, et vous sautent à la figure et, on ne peut pas nier l'évidence... et donc, elle voulait dire : « Non, la réalité n'est pas celle que



vous pensez. Y a des réalités diverses. Il faut les regarder en face» et finalement, c'était constitutionnellement incorrect à l'époque...et les choses ont bien changé depuis...

*OH : D'accord. Et, quelle était la position de quelqu'un comme Anicet Le Pors... ?*

AF : Ah lui, il essayait de gérer le groupe...

## Entretien avec Stéphane Hessel

(membre du HCI)

SH : Alors tout d'abord, je peux vous dire que vous avez affaire à quelqu'un qui étant lui-même un immigré, ma famille étant venu d'Allemagne en France en 1924, j'avais déjà l'expérience de ce que c'est qu'un étranger arrivant en France, ayant des papiers plus ou moins faciles, recherchant la naturalisation, obtenant la naturalisation grâce au Front Populaire, c'est-à-dire que mon acte de naturalisation est signé de Léon Blum en 1937 et, entrant, eu retour de la guerre, dans la diplomatie. Diplomatie, c'est assez loin des problèmes d'immigration sauf quand même la période de cinq ans entre 1964 et 1969 où je me trouve affecté à l'Ambassade de France à Alger et, où une de mes missions est de négocier avec le Gouvernement algérien les problèmes de main d'œuvre. A l'époque, c'est que nous Français, nous recherchions et nous essayions de convaincre les Algériens qu'il ne fallait pas exagérer l'envoi de main d'œuvre d'Algérie, il y avait d'autres ressources mais, le problème n'était pas de retenir la main d'œuvre hors de France mais, au contraire, de l'y accueillir. Main d'œuvre d'ailleurs de travail, c'est-à-dire des gens dont nous pensions qu'ils retourneraient dans leur pays à la fin de leur mission de travailleurs immigrés. D'où l'idée d'avoir des ministères de travailleurs immigrés comme celui de Paul Dijoud. Nous nous retrouvons là en 1975 où, on me demande de présider l'Office national pour la promotion culturelle des immigrés. L'objectif, dans ce cas, c'était de ne pas couper les immigrés de leur culture d'origine et donc, de faire aussi connaître aux Français les cultures des gens qui vivent au milieu d'eux, les immigrés de toutes les nationalités : les Italiens, les Portugais très nombreux à l'époque, avant qu'ils n'entrent dans l'Union européenne. Ils sont devenus dès lors des Européens qui voyagent en Europe sans difficultés particulières. Mais, bien entendu aussi les Maghrébins, les Africains, les Turcs... Et l'idée de cet office était un peu à l'inverse de ce qui a été la politique précédente, qui était une politique un peu d'assimilation même si le mot n'était pas utilisé. Il s'agissait essentiellement de faire de ceux qui venaient s'installer en France des Français à part entière, leurs parents ayant souvent surtout le désir qu'ils perdent l'attache de leur pays d'origine, qu'ils apprennent le français, qu'ils se comportent en Français. Alors qu'à l'inverse, notre effort était de dire : « Non, il faut que nous allions en France vers une politique multiculturelle, dans laquelle coexistent côte à côte des gens qui ont des origines très différentes, et qui s'enrichissent de cette diversité ». Voilà où nous en sommes en 1977 lorsque je repars pour cinq ans à Genève et, à mon retour, voilà que François Mitterrand est élu à la Présidence et, que Jean-Marie Delarue demande à quelqu'un, qui a l'expérience de l'Office national et, qui a une ouverture sur les problèmes d'immigration, de présider au sein du Plan une commission, qui a pour titre, le plus large possible, les problèmes de l'immigration, et qui avait une composition large dans laquelle se trouvait en particulier Abdel Malek Sayad. Il nous a beaucoup aidé à essayer de bien sentir qu'elle était la sensibilité, la psychologie des immigrés, et surtout ceux du Maghreb qu'il connaissait particulièrement. Donc, dans le rapport que nous avons soumis en 1985 au Gouvernement Fabius, nous mettions l'accent sur trois points : l'immigration est une richesse pour la France, la période où l'immigration était essentiellement une immigration courte de main d'œuvre est dépassée. Depuis 1973, nous vivons dans la crainte du chômage donc maintenant, ce n'est pas l'immigration à court terme à qui il faut laisser un espace pour se développer mais à une immigration qui va rester en France et il faut lui donner les capacités de s'intégrer dans la communauté française. Ce qui veut dire aussi le regroupement familial. Les problèmes sont donc des problèmes généraux d'emplois mais aussi, de régularité du séjour. Donc, tout ce qui est clandestinité est dangereux. Il faut essayer de favoriser l'accession des immigrés à des situations régulières en France. Déjà dans ce rapport, on était ambitieux et optimiste et, on avait là utilisé un des trois termes possibles : assimilation, insertion, intégration. On avait choisi le mot « insertion ». Le titre du rapport était le « devoir d'insertion ». On l'avait défini car c'est une question plus de définition que de mots. C'est une forme d'intégration et c'est même une forme d'assimilation. Par insertion, nous entendions ne pas faire perdre à ceux qui viennent s'installer en France les acquis de leurs origines. C'est très bien d'avoir des Maghrébins, des Africains... parmi les Français. Mais, à condition qu'ils se sentent insérés, c'est-à-dire qu'ils ne vivent pas en communautés distinctes mais, en communautés partageant la vie des Français dans une multiculturalité acceptée de part

et d'autre. Mais comme ce rapport n'a pas été tout de suite utilisé et comme Jean-Marie Delarue a quitté son poste et ne s'en est plus occupé, il a fallu attendre la nomination de Michel Rocard comme Premier ministre et, l'arrivée de Michel Stoléro au Ministère du Plan, qui a pris ce rapport et lui a donné de la publicité. Et, Rocard a été convaincu, à la lecture de ce rapport, qu'il était temps de reposer ce problème. Dans l'intervalle, c'est toujours la politique qui est à la barre, c'est-à-dire tout ce que le Front National utilise à l'époque. Il avait été très virulent dans la dénonciation de l'immigration. Et Rocard, qui était bien conscient que l'immigration était une nécessité pour la France et, qu'on ne l'arrêterait pas et, qu'il fallait lui trouver des formes acceptables d'insertion dans la société française, s'est dit que la première chose était de clarifier. Clarifier la situation. Et, dès la création du HCI en 1989, nous avons tout de suite été convoqué, nous les membres, par Rocard, qui nous a dit : « J'attends de vous deux choses. La première, très importante, une clarification : qu'est ce qu'on entend par immigré ? à qui ça s'applique ? Quelles sont les différentes formes de présence en France de l'immigration ? ». Donc, une clarification, à la fois sémantique et statistique. « Ensuite des propositions sur la manière de résoudre les problèmes que posent l'immigration en France ». Voilà donc, la perspective dans laquelle on a travaillé, du moins pendant les trois premières années. Après quoi, je n'ai pas été reconduit dans la deuxième équipe. Nous avons Marceau Long pour nous présider et, chaque année, il présentait le rapport du HCI à la presse. Et, nous avons grand désir que la presse soit attentive et, ne dise pas de bêtises sur ce problème délicat, où on pouvait très facilement déraiser. Nous avons en particulier de bonnes relations avec un journaliste du *Monde*, qui est Robert Solé et, qui s'intéressait à ces problèmes. Nous avons des gens au *Figaro*... Bref, nous faisons en sorte que nos rapports annuels soient un tout petit peu connus et, puissent avoir une certaine influence sur les parlementaires. Nous avons d'ailleurs des parlementaires parmi nous. Nous avons notamment Jean-Pierre Delalande, nous avons Morin, Farine etc., et nous avons un excellent secrétaire général qui était Schrameck... Marie-Thérèse Join-Lambert jouait un rôle important... Voisard... et la fonction particulièrement importante d'Anicet Le Pors, qui vraiment s'est employé à répondre à la demande sémantique, et surtout statistique. Au sein du groupe statistique qu'il présidait, il s'est battu un peu contre la Direction de la Population et des Migrations, qui avait pris l'habitude de présenter tous les ans un bilan de l'immigration en France. Et, nous avons le sentiment que les termes employés, les statistiques utilisées ne correspondaient pas bien et, il y avait donc une petite tension entre Moreau, directeur de la DPM, et surtout son collaborateur André Le Bon, et Le Pors et les membres du Haut Conseil, qui disaient : « Non, attention, il faut un peu modifier... »... Qu'est-ce que nous essayions de démontrer ? Je dirais essentiellement que le problème de l'immigration se posait de façon très différente selon les régions de France et, selon la nature et l'origine des immigrés... Régions de France : nous pensons que la concentration, qui était le résultat du fait que quand des nouveaux immigrés arrivaient, régulièrement mais surtout clandestinement, tout naturellement, ils venaient se joindre à ceux qui étaient déjà là, et qui étaient de la même origine qu'eux. De sorte que ça multipliait la présence dans un petit nombre d'endroits, et ça ne se répartissait pas sur l'ensemble du territoire. Donc, là où ils étaient très nombreux et, où ils venaient grâce au regroupement familial avec souvent de nombreux enfants qu'il fallait scolariser, le résultat était des classes, dans certaines régions de France, où il y avait un nombre de non francophones qui pesait sur la qualité et la difficulté de l'enseignement... Bref, une de nos conclusions était que si on pouvait éviter que des regroupements se fassent essentiellement sur un petit nombre de lieux et, essayer plutôt de proposer des lieux autres pour les immigrés, ce serait une bonne chose. L'autre chose, c'était de voir clairement la différence entre les immigrés provenant d'anciennes colonies ou départements français, donc essentiellement Maghreb Afrique noire et Vietnam, qui avaient, vis-à-vis de leur insertion en France, une attitude différente de celle des étrangers traditionnels. Disons même les Turcs et à plus forte raison les Sri lankais ou les Chinois, pour lesquels la France était un pays étranger où ils voulaient essayer de trouver leur place mais, où ils étaient prêts à faire de gros efforts, à la fois peut-être pour préserver leur façon de vivre mais aussi pour s'adapter. Mais pour ceux qui avaient été gérés, ou dont les familles avaient été gérées par des administrations françaises, la revendication d'être traités différemment, d'être traités comme des Français, puisqu'ils étaient Français, qu'ils avaient été Français, ou qu'ils avaient fait partie de la France... c'est ce côté-là, je crois, que nous avons pas mal souligné dans nos rapports... La différence entre les « ex-colonisés », pour dire vite, et les « ex-étrangers traditionnels »... pour les « ex-colonisés », il fallait faire un effort spécial pour qu'ils ne se mettent à être des revendicatifs

difficiles à gérer. Pour eux en particulier, le mot « intégration » – qui avait été repris puisque le Haut Conseil n'était pas un Haut Conseil à l'insertion mais à l'intégration, mais qui avait pour nous à peu près la même signification que le mot insertion – était particulièrement choquant. Ils disaient : « Mais on veut nous intégrer à quoi ? Nous sommes dedans. Il faut nous traiter comme si nous étions chez nous ». Bref, il y avait des difficultés sémantiques qui se traduisaient par des difficultés psychologiques. Quant aux travaux de Tribalat, ils ont été très utiles parce qu'ils nous ont permis de visualiser et donc de visualiser, non pas les flux, mais tous les stocks de l'immigration. Tous les stocks qui étaient produits à plus ou moins long terme, et de manière plus ou directe par l'immigration ; c'est-à-dire, les très nombreux Français qui venaient de l'immigration mais, qui étaient Français, depuis peut-être une, deux, voire trois générations... mais, qui n'en gardaient pas moins une caractéristique d'anciens immigrés, c'est-à-dire d'une population qui avait des souvenirs et des composantes culturelles, linguistiques et autres, que justement nous devons essayer, non seulement d'accueillir, mais si possible d'utiliser pour le rayonnement de la France... Donc, pour nous, il y avait les étrangers, pas encore naturalisés, qui étaient en voie d'intégration en France, les primo-arrivants avec leurs problèmes de logement, d'emploi, etc. Il y avait les premières générations, déjà bien au travail mais subissant le choc du chômage, et par conséquent éprouvant des difficultés un peu plus grandes que celles des Français normaux. Et puis, il y avait les générations antérieures, dont il était difficile de faire la mesure parce que, que le grand-père soit Français, Maghrébin ou Africain, ça ne changeait pas grand-chose. Mais, malgré tout, il restait quelque chose dans la diversité de la société française.

OH : Si ça ne vous dérange pas, je vais revenir sur certains points de votre présentation. Alors... au sujet du rapport du Plan, vous m'avez dit que c'est Jean-Marie Delarue qui vous avez demandé de présider la Commission mais, vous souvenez-vous de la fonction de Jean-Marie Delarue à l'époque... ?

SH : Alors, il était au ministère des affaires sociales où il avait un poste important... Il devait être directeur général ou quelque chose comme ça... le ministre de affaires sociales était Georgina Dufoix, il travaillait à ses côtés... et, c'est elle et lui qui avaient pensé qu'il était temps de réfléchir au problème de l'immigration, toujours sous la poussée des attaques venant de la droite et du FN... Il y avait un rapport, du nom d'un des dirigeants du FN qui expliquait que l'immigration, ça coûtait des fortunes...

*OH : Comment on fait pour soumettre un rapport au Plan quand on est dans un ministère... ?*

SH : Vous savez, le Plan est un lieu où on met à l'ordre du jour de commissions nombreuses qui se réunissent sur des problèmes que le Gouvernement veut voir éclaircir donc, c'est toujours le ministre qui demande au Plan. Il est rare que le Plan se saisisse lui-même. En général, on dit : « Voilà un problème important. Est-ce que le Commissaire au Plan pourrait mettre en route quelque chose ? » et, au fond, ce que le Plan met à la disposition des commissions, ce sont des fonctionnaires du Plan. Là, il s'agissait de Claire Guignard-Hamon qui était rapporteur. Si je dis, Delarue... c'est parce qu'il me connaissait et que je le connaissais...

*OH : D'où connaissiez-vous M. Delarue ?*

SH : Je le connaissais comme ça... je ne sais plus mais, c'était quand même une période où je connaissais pas mal de monde autour de Michel Rocard... j'avais pas des relations particulières avec Delarue mais, je sais que c'est lui qui a pris contact avec moi et qui m'a dit que le Plan voulait mettre en place une commission puis il m'a demandé si je voulais bien la présider...

*OH : Quand est-ce que M. Delarue vous a contacté... ?*

SH : C'était en 85...ah non, parce que je crois me souvenir que cette commission s'est réunie au moins 18 mois donc, ça devait être en 84 voire en 83... Guignard-Hamon vous en dira plus sur cette commission parce qu'elle a suivi ça au jour le jour, ce rapport est plutôt de Guignard-Hamon...

*OH : Donc, vous avez soumis ce rapport au Gouvernement Fabius qui ne l'a pas...*

SH : ...qui ne l'a pas publié. Les rapports du Plan ne sont pas forcément publiés. Ils sont déposés au Plan. Et, ce n'est qu'avec la venue de Rocard et de Stoléro que le ministre a décidé que ce rapport-là

était intéressant et qu'il fallait le faire connaître... C'était d'autant plus légitime que Rocard souhaitait s'emparer de ce problème et que sa politique d'intégration était un peu la réponse au rapport du Plan.

*OH : Vous me disiez que vous aviez utilisé le terme d'insertion dans ce rapport mais qu'au final, insertion, intégration, pour vous, c'était à peu près la même chose mais, est-ce que vous aviez conscience au moment de faire ce rapport, de cette diversité sémantique dans l'espace politique ?*

SH : Ah oui, oui, tout à fait. La commission avait essayé justement d'utiliser les trois termes assimilation, insertion et intégration et, dans le texte du rapport, on utilisait ces trois termes, en expliquant pourquoi il nous paraissait impossible de mener une politique d'assimilation, en disant qu'une politique d'intégration risquait d'avoir pour effet de ne pas laisser suffisamment de place à la diversité nécessaire des cultures en France, et donc, utiliser le mot d'insertion, c'était définir une politique, c'était utiliser un mot pour définir une politique plutôt que de définir une politique pour utiliser un mot. C'est toujours ça la sémantique. En somme, en utilisant ce terme comme une espèce de moyen terme entre assimilation et intégration, on voulait définir une politique, qui repose sur l'idée que la France avait des caractéristiques sociales, sociétales qui l'obligeait à tenir compte de la diversité d'origine de vastes parties de la population. La France a ses problèmes spécifiques avec ceux qui viennent d'ailleurs et qui se sont fondus plus ou moins complètement dans la société française et, c'est de cela dont il faut tenir compte pour une avoir une politique d'intelligence...

*OH : Encore deux petites questions sur cet aspect sémantique. Georges Morin me disait que le terme intégration, pour de nombreuses personnes qui avaient vécu en Algérie, était fortement connoté, dans la mesure où c'était le terme utilisé à l'époque à l'égard des populations algériennes... Est-ce que vous partagez cette remarque ?*

SH : L'interprétation donnée au mot intégration est donc diverse et, les intégrables n'aimaient pas le terme « intégration », notamment les Maghrébins. Ils avaient l'impression que ça voulait dire qu'il fallait leur imposer une façon de se comporter qui serait distincte de celle dont ils seraient les héritiers. Alors que ayant déjà connu une gestion par des Français, ils voyaient là une façon de dire : « Ah, ben, vous continuaient à être des Français de deuxième zone », qu'il faut intégrer dans la société parce qu'il n'y ont pas vraiment leur place. Il est évident que tout mot peut être vécu différemment par les uns et par les autres. C'est le danger de la sémantique. C'est pour ça qu'à mon avis, il faut éviter de se cristalliser sur les mots. Je n'étais pas très content qu'on appelle le Haut Conseil, le Haut Conseil à l'intégration mais, ça n'aurait pas été mieux s'il avait été le Haut Conseil à l'insertion. Il aurait peut-être mieux valu l'appeler le Haut Conseil de l'immigration parce que c'était finalement ça le problème.

*OH : Mais pourtant, dans vos rapports ainsi que dans les discours de M. Rocard, on retrouve l'idée que l'intégration – mais au final peu importe son nom – n'est pas uniquement destinée aux étrangers et aux personnes d'origine étrangère mais, qu'elle était destinée à tous les Français... mais concrètement quel est le sens d'une telle affirmation puisque, dans les rapports, dans le travail du HCI, on voit bien que la population qu'on cherche à connaître, la population dont on cherche à connaître les problèmes, ce n'est pas la population française dans sa globalité.... Donc, au final, quel était le fondement de cette affirmation qui visait à dire : « L'intégration, c'est pour tout le monde »... ?*

SH : C'est le plus important et, c'est ce que nous venons de dire. C'est-à-dire que les Français en général doivent prendre l'habitude de savoir qu'ils vivent dans la multiculturalité... et ça, ça ne vaut pas que pour ceux qui sont d'une culture non française d'origine et qui deviennent des composantes de la société française, ça vaut pour les Français qui sont des bretons ou des provençaux. Donc, l'idée que la France est un pays qui est composé de cultures multiples, dont certaines sont là depuis très longtemps – les celtes ou les bourguignons – et d'autres depuis moins longtemps – les Maghrébins ou les Turcs –, c'est ça le problème. Donc, ça vaut effectivement pour tous les Français. Il ne s'agit pas seulement de dire : « Voilà des gens qui viennent de l'étranger, et à qui il faut donner une place ». Il s'agit de se dire : « Voilà des Français qui ont besoin de s'habituer à être à la fois en contact et à profiter de la multiplicité des origines de ceux qui vivent avec eux ». Ce serait une absurdité de considérer que la politique d'immigration ne vise seulement à faire que des gens qui arrivent de très loin puissent trouver une place, parce qu'à ce moment, ça ne change rien à la France. Or, la France a besoin de changer et d'évoluer, et elle

évolue. Aujourd'hui, les banlieues, pour ne prendre que cet exemple, n'ont plus rien à voir avec les banlieues du XIX<sup>e</sup> siècle par exemple. Ce sont des lieux de multiplicité extrêmement intéressants de cultures, d'origines, de différences... le contact entre des Maghrébins et des Vietnamiens et tout aussi intéressant que le contact entre des Vietnamiens et des Français.

*OH : Pourriez-vous me parler de la manière de présider de Marceau Long ? Et tout d'abord pourriez-vous me dire pour quelles raisons les autres membres du HCI – dont vous-même – l'avez élu comme président du HCI ?*

SH : Ce n'est pas vraiment nous qui l'avons élu. C'est Michel Rocard qui souhaitait que Marceau Long préside le Haut conseil... Mais c'était tout naturel aussi de choisir Marceau Long. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas de plus haut fonctionnaire dans l'Etat français que le Vice-président du Conseil d'Etat. C'est la plus haute fonction dans l'administration française. Puisqu'il était un des membres du Haut Conseil, il n'y avait pas de doute que c'est lui qui devait nous présider. D'autre part, le Conseil d'Etat est considéré comme l'instance juridique la plus compétente du système français et donc, il était bon que ce soit des conseillers d'Etat, et à plus forte raison le Vice-Président, qui aient leur place au Haut Conseil... et il était tout naturel qu'on demande à Marceau Long de présider. Alors, comment a-t-il présidé ? Je crois qu'il s'est rendu compte que le HCI était valable par sa diversité même, puisqu'il y avait des gens qui venaient de la gauche et des gens qui venaient de la droite... et que donc le rôle de Marceau Long, qui n'était d'aucun parti puisque quand on est Vice-président du Conseil d'Etat, on n'a pas d'engagement politique... euh disons visible (rire). On peut toujours pencher vers tel ou tel. Marceau Long avait très certainement plus d'affinités à droite qu'à gauche, mais bon, il s'agissait d'affinités, pas d'engagement partisan. Mais bon donc, son rôle était de veiller à ce que l'opinion des uns et des autres puisse être rendue consensuelle... et, c'est le travail quand on dirige un Haut Conseil... D'autre part, il nous était précieux parce qu'il venait, juste un peu avant, de trouver une solution au problème de la nationalité avec la commission qu'il a présidée et qu'il a aussi rendue consensuelle... ce qui n'était pas facile non plus parce qu'il y avait des gens qui étaient très pour le droit du sang et d'autres pour le droit du sol... Donc, sa façon de présider était tout ce qu'on pouvait demander à un Président d'un Haut Conseil qui se veut consensuel et national...

*OH : Est-ce que vous pourriez revenir sur ce que les membres du Haut Conseil faisaient pour diffuser leur travail auprès de l'opinion public, et notamment via la presse...*

SH : Chacun d'entre nous avait ses contacts avec des journalistes et... il y avait les conférences de presse annuelle mais, pour les préparer, chacun de ceux qui connaissaient un journaliste important essayait de le mettre au courant, de le mobiliser...

*OH : Est-ce que vous pourriez me parler de la mission statistique, compte tenu du fait notamment que la commission que vous aviez dirigée au Plan avait déjà soulevé le problème des statistiques... ?*

SH : En réalité, le problème de l'immigration est toujours au centre d'une polémique entre ceux qui disent « Y en a trop. Faut les arrêter. Immigration zéro » et ceux qui disent « Il faut en profiter. Il faut la réguler mais, il faut savoir que c'est une des composantes d'échanges d'hommes et de femmes en France ». Alors, comme la polémique devenait vive et que des informations provenant du FN étaient diffusées, il était essentiel de dire : « Attention ! Ne confondons pas ! Ne disons pas les délinquants sont tous des immigrés ! N'utilisons pas les statistiques superficielles du ministère de la Justice par exemple, qui peuvent indiquer le nombre important d'étrangers devant les tribunaux. ». Voilà le genre de problème qui rendent nécessaire une statistique exacte de ce que sont vraiment les immigrés en France. D'abord, d'où viennent-ils ? Combien de temps sont-ils immigrés et à partir de quel moment deviennent-ils des Français ? Voilà les problèmes simples que ma commission déjà avait senti pour lutter contre polémiques et fantasmes... Le fantasme, c'est : « la France est envahie par les immigrés » ; la polémique c'est « Y a trop d'immigrés, il faut les mettre à la porte ou, en tous cas, empêcher qu'ils arrivent ». La réalité, c'est qu'il faut une politique qui prenne en compte des stocks et des flux, qui ne les confondent pas et, voilà les problèmes sur lesquels il faut réfléchir. Tout cela est finalement très évident et très simple. Disons aussi que les problèmes que pose l'immigration à la France sont des problèmes évolutifs. Ce ne sont pas les mêmes en 1960. Ce ne sont pas les mêmes en 1980. Ce ne sont pas les mêmes en 2005. Une bonne politique de l'immigration, que nous avons essayé de définir au sein du Haut Conseil, consiste à prendre

en compte la façon dont ça évolue. Ceux qui étaient des travailleurs, ceux qui étaient des regroupements familiaux, ceux qui viennent à une période de fort chômage, ceux qui viennent à une période de revendication des clandestins. Tout ça, ce sont des phénomènes qui se succèdent, et auxquels il faut essayer d'apporter des réponses. Cibler sur l'évolution mais, gardant en tête un objectif qui doit être clairement défini pour la France, à savoir : la France est un pays qui bénéficie d'un fort attrait sur les populations hors de France ; lesquelles grâce à Renan, le droit du sol et autres valeurs françaises, peuvent devenir et sont en train de devenir et deviendront des composantes fortes d'une société française, acceptant la diversité de sa composition culturelle. Et, autre chose, la façon dont le problème se pose est liée très fortement à l'évolution de l'économie mondiale donc, on ne peut pas dissocier le problème de l'immigration d'avec l'accroissement et le développement du mouvement des êtres humains à travers le monde. De même qu'on est attentif au mouvement des marchandises, on doit être attentif au mouvement des êtres humains. Et ce problème du mouvement ne se pose pas de la même manière à une date et à une autre date.

## Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert

(membre du HCI)

OH : Est-ce que vous vous souvenez du contexte dans lequel vous avez été nommée, c'est-à-dire la personne qui vous a contacté, les raisons qui, selon vous, ont fait qu'on vous a nommé ?

MTJL : Alors, il faut se rappeler que du point de vue du contexte politique, les élections de 88 avaient marqué une forte progression du Front National et d'ailleurs, Michel Rocard, après les élections, avait fait un discours, assez émouvant d'ailleurs, où il disait : « Je n'oublierai pas, en dépit de ce succès, qu'on a eu une forte progression de l'extrême droite à ces élections... »... Donc, j'ai été au cabinet de Rocard dès sa nomination en tant que Premier ministre et, j'y suis restée jusqu'à la mi-89 comme conseiller social pour m'occuper des conflits sociaux et, de la mise en place du RMI surtout, parce que j'avais des connaissances sur ce sujet... Et donc, je venais de quitter le cabinet de Rocard et... à ce moment-là, je suis retournée à l'IGAS, vous savez un corps qui fait des enquêtes... et, j'ai été chargée de deux missions importantes dont une concernait le logement des immigrés... de ce point de vue là, j'ai fait une enquête avec l'Inspection générale des Finances sur ce sujet pendant plusieurs mois... on a remis le rapport sans doute à la fin 89... et dans ce rapport, où y avait des enquêtes sur les foyers de travailleurs immigrés et ailleurs... on avait été aux 4000... et dans les suggestions et propositions dans la note de synthèse du rapport qu'on a avait faite avec l'Inspecteur général des Finances qui avait travaillé avec moi, Consigny, on s'était dit à l'époque que c'est un sujet dont les politiques ont beaucoup de mal à parler, parce c'est un sujet d'immigration dont les démocrates se saisissent difficilement... parce que les autres, ils s'en servent largement... et donc, on avait dû suggérer, il me semble et, j'avais dû en parler au cabinet du Premier ministre, de la constitution d'un conseil de sages qui recouvrirait toutes les tendances républicaines et, qui donnerait un avis qui permettrait au Gouvernement, sur des questions, comme le vote des étrangers, d'adopter des positions... Alors est-ce que c'est de là qu'est venu le HCI, je pense que c'est une origine... mais, ça peut venir de beaucoup d'autres choses aussi... et, pourquoi on m'a demandé ? Ben, vraisemblablement parce que je représentais une tendance de gauche... tout en étant experte, en étant Haut fonctionnaire et puis proche du cabinet du Premier ministre... donc, en équilibrant droite et gauche... en plus, j'étais une femme et, vous savez qu'à l'époque, on cherchait des femmes... aujourd'hui, c'est plus facile d'en trouver... donc, je pense que c'est pour ces raisons... mais, j'ai plus la palette des membres, y avait Le Pors... y avait Morin, qui avait sa radio « coup de soleil », socialiste déclaré et s'exprimant comme tel... y avait Delalande, RPR mais tout à fait ouvert... et puis d'autres... Donc, je pense que ma nomination était d'expert entre guillemets... enfin, connaisseur des politiques sociales et puis, proche du cabinet de Michel Rocard, bon... mais il m'a jamais été demandé de rendre quoi que soit et j'étais totalement libre de m'exprimer au HCI...

*OH : Et, quand vous avez renoncé à être renouvelée, c'était pour quelles raisons... ?*

MTJL : Personnellement, je me sentais mal à l'aise avec Pasqua... j'ai demandé l'avis de personne... j'ai juste écrit une lettre à Marceau Long parce qu'il était très content... il voulait bien évidemment continuer à travailler et, il avait une perception différente... mais, je ne me voyais pas faire des recommandations avec les orientations que Pasqua allait défendre ou avait déjà défendu... et donc, j'ai estimé que je ne rendrais pas de service sur ce plan-là... J'ai toujours essayé d'être à peu près à l'aise avec ma conscience donc, j'ai jamais participé à un cabinet dont je ne partageais pas les orientations... ou bien en étant dans une instance consultative alors que la politique était orientée de telle façon... Déjà au sein du Haut Conseil, y avait des débats quand même... mais, on se mettait d'accord... c'est la règle du consensus mais là... enfin bon, j'ai écrit à Marceau qui m'a dit fors et vivement qu'il comprenait très bien...

*OH : Des premiers entretiens que j'ai pu faire, et d'ailleurs le HCI l'écrit dans l'introduction de L'intégration à la française, j'ai retiré qu'aucune des recommandations faites par le HCI n'avait été suivie...*



*Ce qui semble aller avec ce que me disait monsieur Moreau au sujet des origines politiques de cette politique d'intégration, à savoir : le fait que ce soit Mitterrand qui ait fait en quelques sortes pression sur Rocard pour qu'il s'empare de cette question dont il ne voulait pourtant pas se saisir publiquement... Que pensez-vous de cette vision de la chose... ?*

MTJL : Euh... tout d'abord, reprenons sur le deuxième thème : les relations Rocard/Mitterrand qui sont quelque chose d'assez complexe effectivement... mais pour la création du Haut Conseil, non, ça c'est Rocard qui l'a créé et ça, j'en suis sûr... j'en suis quasiment persuadée... je n'ai eu aucun rapport avec l'Elysée après le rapport qu'on a fait... et, Rocard était très sensible tout de même à cette percée du FN... et c'est clair qu'avec Mitterrand, ils avaient des positions très différentes concernant le scrutin à la proportionnelle, la montée de Le Pen... Et pour ce qui est des recommandations du Haut Conseil, que Rocard n'en ait rien fait... est-ce que vous en avez fait la liste ?... parce que sur le droit de vote des étrangers... après beaucoup de bagarres, je crois qu'on avait finalement dit qu'on était pas pour... ce qui pouvait paraître regrettable pour certains... pour l'emploi, on avait...

*OH : D'accord mais, pour expliciter les propos de monsieur Moreau auxquels je faisais référence, je dirais que, selon monsieur Moreau, la manière dont Rocard a lancé sa politique d'intégration laisse encore trop de place à la politique de maîtrise des flux et, le HCI qui s'occupait effectivement d'intégration n'était qu'une instance de réflexion, alors que le SGI et le CII, qui étaient vraiment les instances décisionnelles, ont d'abord commencé à s'occuper de maîtrise des flux...*

MTJL : Oui, enfin... moi je dirais que vraisemblablement la période s'est concentrée, comme auparavant et par la suite, à négliger l'importance de la politique d'intégration, c'est vrai... mais, je reviendrais sur l'importance d'une instance de réflexion parce que beaucoup des instances de ce genre ont une importance de réflexion vis-à-vis de l'opinion et, c'est là que nous avons sans doute failli plus que en profondeur... que sur le long terme, vous voyez ce que je veux dire... parce qu'il ne suffit pas... c'est pas un conseil du Gouvernement normalement... ça doit être une instance qui diffuse ses avis... elle essaye de faire passer dans la population des choses importantes... parce qu'il y avait deux réflexions, notamment la transformation complète de la nature de l'immigration en France... le fait que la France était composée maintenant de Français de toutes origines et, que les Français se refusaient à le reconnaître, les Français de souche se refusaient à le reconnaître... Il me semble que ce message était encore plus important à faire passer dans la population que : « Faites ceci, faites cela... Donnez à Gérard Moreau des crédits pour avoir l'intégration etc. ». A mon avis, une instance de réflexion de ce genre, ce n'est pas un conseil de Gouvernement... Un Haut Conseil de sages, ce n'est pas ça... Le problème, c'est qu'on n'a peut-être aussi failli dans notre mission de convaincre l'opinion... dans la diffusion... De ce point de vue, on n'a effectivement pas été aussi audacieux que ne l'avait été Marceau Long sur la Commission de la nationalité... je le regrette... On n'en a discuté, il me semble à un certain moment au sein du HCI... Les politiques sont aussi hélas le reflet de l'opinion même s'ils devraient la conduire jusqu'à un certain point mais... je pense que l'opinion publique a mis un temps à admettre cela... Moi d'ailleurs, en arrivant, ce qui m'a semblé essentiel, c'est les travaux pour montrer... grâce à Stéphane Hessel notamment qui avait travaillé sur la transformation des flux d'immigration... enfin bon, sur la nécessité d'ouverture... Et déjà, au sein du Haut Conseil, le temps qu'on a mis... On estimait représenter différentes fractions de l'opinion quand même... et le temps qu'on a mis pour se convaincre mutuellement... ce qui montre que c'était un bon reflet de la situation française à l'époque... ce qui est regrettable, c'est que ces débats n'ait pas été enregistrés, télévisés comme pour la commission Long... plus, les auditions... et moi, c'est ce qui me paraît le plus important et, je mettrais plus l'échec relatif... tout est relatif... de cette instance sur ça... oui, elle n'a pas inspiré le Gouvernement... mais bon, je veux dire, dans l'urgence et dans les actions du Gouvernement, les propositions d'une instance de réflexion, c'est assez difficile... parce qu'on n'est pas nous assez capable de dire : « Voilà très précisément le texte qu'il faut que vous preniez, voilà très précisément les crédits que vous devez inscrire au budget de la DPM »... Donc, c'est tout un travail de saisine des services... ayant participé à des cabinets de Premier ministre, on voit bien qu'il faut que les services proposent... sauf des mesures emblématiques... mon opinion est plus nuancée que celle de Gérard... c'est politiquement... vous voyez, il faut le travailler à plusieurs étages... les relations Rocard/Mitterrand... surtout sur le droit de

vote des étrangers... la nature particulière du second septennat comme Attali la décrit, c'est-à-dire que Mitterrand ne s'occupait plus beaucoup de politique intérieure et n'avait plus ce rôle d'aiguillon, comme il avait pu avoir, pour débloquer certains dossiers... et le fait que les services... enfin, y avait les propositions du HCI mais, non suffisamment précise et donc... ça ne passait pas au niveau gouvernemental, ni au niveau du service... je ne sais pas comment ça se passait avec le SGI... Moi aussi j'ai participé au groupe qui était dirigé par Choussat, qui était inspecteur général des Finances et, qui était chargé de répondre aux estimations tout à fait fantaisistes du FN sur le coût des immigrés pour la protection sociale et la société française... c'était un petit groupe technique qui réunissait le SGI avec l'INSEE, la Direction de la Prévision...pour démonter les arguments de Le Pen...et donc, c'était un groupe à part... Christiane y participait... mais le rapport est resté confidentiel... pour démonter les arguments de Le Pen... Finalement, non plus, malheureusement, ce n'est pas passé dans le domaine public... et personne n'a osé le reprendre... c'était un petit groupe technique réuni par le SGI avec l'INSEE, la Direction de la Prévision... c'était...Y a deux natures de travaux... Y a le conseil consultatif ; je dirais le conseil dit de sages... et puis, le travail technique, c'est à dire faire sérieusement, mobiliser les services de l'INSEE, démonter tel chiffre... et donc ça, c'était plutôt du côté de l'administration administrante... Y a, si vous voulez, l'administration contemplative et l'administration administrante... Même avec la qualité d'Anicet Le Pors, de Jean-Pierre Delalande ou Stéphane Hessel ou, les éléments que j'avais moi-même, on était incapable, sans mobiliser les services, de démonter précisément les chiffres... « Vous voyez l'INSEE a dit ci, la DPM a dit ça... »... Vous pouvez pas vous-même faire tourner les modèles... vous pouvez le commander mais, il faut avoir « autorité à »... Le HCI n'avait pas l'autorité de dire à l'INSEE : « Faites-moi tel calcul » ou sinon, ça aurait demandé un temps infini... tandis que là, le rapport a été fait en quelques temps... malheureusement, il n'a pas été utilisé par les politiques pour démonter les chiffres... C'est Choussat qui l'a remis à Hubert Prévot qui a dû « manager » la suite... Donc, ce que je dis c'est qu'il y a un double rôle du HCI... ce serait plus exacte de dire qu'il y a un double rôle... il y a d'une part des propositions... des propositions qui doivent être retravaillées de façon à passer... et oui, il y avait aussi un rôle qu'on a pas suffisamment utilisé, je pense, qui était de diffuser ce constat et ces perspectives, de façon à ce que la France se rende compte et ne traite pas de la question de l'immigration comme ça avait été le cas jusqu'à présent... il me semble que les deux doivent être pris en considération... certes, on a rendu public ces rapports mais je pense qu'on a fait un effort suffisant pour diffuser ces constats... Pourquoi?... Peut-être justement à cause de la sensibilité que ça représentait à l'époque... enfin, on en a discuté... Il fallait déjà établir entre nous les bases d'un accord... même si nous étions en désaccord sur certains points... enfin, un accord républicain comme on dit maintenant... Bon, ça prend du temps, je crois qu'on a pris beaucoup de temps à faire le premier rapport... et à participer nous-mêmes à la rédaction... Je ne sais pas si quelqu'un vous en a parlé mais on a participé nous-mêmes à la rédaction... On a repris, Stéphane et moi-même, on a repris des passages entiers... On se voyait tous les 15 jours ; ce qui est rare pour une instance de ce genre... ça a été long, ça a été long, ça a été long pour se mettre d'accord...

*OH : Est-ce que vous vous souvenez des points de désaccord ?*

MTJL : Ben, il y avait déjà d'abord, établir le constat, parce que c'est pas des choses qui sont forcément dans la tête des personnes, aussi compétentes, aussi citoyennes soient-elles... Il y avait tout de même une transformation des visages de l'intégration et, tous ces éléments chiffrés, au fur et à mesure, avaient suscité des discussions ensuite... l'interprétation des choses, c'est un premier point. Il y a eu des discussions sur des points très sensibles comme le droit de vote des étrangers ou la polygamie bien sûr... sur les conditions juridiques de l'intégration... rapport remarquable d'ailleurs fait par Gaeremynck... Sur le premier rapport, *Le modèle français d'intégration*, les définitions, ça a été très très long... entre le pluriculturalisme et la tradition républicaine, si vous voulez... Disons qu'il y avait une tendance, qui était plus marquée, mais, qui ensuite s'est ralliée avec l'autre tendance dans une conception d'intégration très ouverte... c'est-à-dire qu'en même temps, il y a les devoirs vis-à-vis de la société française et, en même temps, la société française s'enrichit et doit accepter la différence... c'est là-dessus qu'on s'est mis d'accord. Mais, il y avait des tendances plus ouvertes au pluriculturalisme comme Stéphane Hessel, comme Morin il me semble et, des conceptions plus intégrationnistes au départ comme celle de Marceau Long ou même Jean-Pierre Delalande je crois... j'essaie de me rappeler parce qu'on a tellement discuté

qu'on a fini par se mettre d'accord enfin, dans la définition et dans la nature des politiques à mener parce que... c'est un débat qui dure toujours entre les « républicanistes » purs et durs et la reconnaissance de la richesse apportée... Je dirais que ce débat il faudrait aujourd'hui le reprendre, à la lumière, par exemple, des récents évènements de banlieues... où en est-on aujourd'hui?... je ne sais pas ce que fait le Haut Conseil aujourd'hui, je ne sais pas comment il travaille... Le problème de ma mémoire c'est que je suis passée de beaucoup de sujets à d'autres donc, à partir du moment où j'ai quitté le Haut Conseil, je suis partie sur bien d'autres missions et donc après... C'est Blandine Kriegel aujourd'hui... une républicaine pure et dure... Vous me direz que ça peut paraître oiseux, comme discussion, mais ce n'est pas oiseux du tout... parce que ça met en cause... c'est pour ça que je dis qu'il y a une influence sur l'opinion et que ça ne peut pas se résumer en une seule mesure... Donc ça, il me semble que ça a été longuement discuté et puis, sur l'emploi aussi, il me semble qu'on a eu des discussions... ainsi que sur l'équilibre entre maîtrise des flux et politique d'intégration...

*OH : Et dans le cas de la maîtrise des flux, est-ce qu'on retrouvait les mêmes clivages... ? Vu que la maîtrise des flux, c'était beaucoup le cheval de bataille de la droite parlementaire, est-ce que du coup les partisans de cette politique se retrouvaient plus chez les personnalités de droite comme Delalande, Diligent, Long... ?*

MTJL : Ah, mais c'est très différent parce que Diligent, il était maire avant tout... Il était très réaliste... C'est ça les discussions : c'est à la fois des tendances politiques et des personnes qui ont des compétences professionnelles données... et ça n'a rien à voir... ce n'était pas des discussions politiques au sens parlementaire du terme... les gens ont des sensibilités, des convictions de droite ou de gauche... Delalande en avait, Diligent en avait mais, leur expérience de maire, leur tempérament propre nuançaient beaucoup la chose. Et, je me souviens que Diligent avait souvent des positions... tout à fait ouvertes... compte tenu de l'expérience qu'il avait mené sur le terrain... Jean-Pierre Delalande était maire de Deuil-la-Barre... On était même allé le voir à Deuil... donc, c'était un tempérament politique mais aussi – et son cheminement ultérieur l'a montré – très ouvert... il a arrêté la politique pour suivre d'autres horizons... mais il était... les gros problèmes c'était : « Dans quel état est la société française. Jusqu'où peut-on aller ? Est-ce que ce sera accepté... ? »... c'est comme le droit de vote des étrangers... beaucoup n'était pas contre mais disaient : « Est-ce que c'est vraiment raisonnable de le faire maintenant... ? »

*OH : Et, plus concrètement, comment se passer les réunions du Haut Conseil... ?*

MTJL : Alors, c'était très intéressant comme méthode, parce que j'ai participé à pas mal de conseils de ce genre au fur et à mesure de ma carrière, et la méthode de travail du HCI était très intéressante... parce que ça... là-dessus, l'habitude de la présidence de Marceau Long a beaucoup joué... Vous savez, c'est important un président dans une instance de ce genre... c'est très important, très très important... parce que d'une part, il y a l'écoute et d'autre part, il y a le fait de savoir faire progresser les choses sans précipitation et en respectant le point de vue de chacun. C'est très important. C'est comme un professeur...

*OH : Mais, ça peut être difficile de faire progresser les choses en respectant le point de vue de chacun... si, il y a un désaccord... imaginons, hein... ?*

MTJL : Oui, oui, oui. Si, c'est ça...

*OH : Comment on fait avancer malgré le désaccord... ?*

MTJL : Ah ben écoutez, alors là...on va plus au fond...

*OH : Est-ce que c'est ça le rôle d'un président de savoir continuer à faire parler... ?*

MTJL : Aussi. Oui, bien sûr... et d'arriver concrètement à une position commune de façon à ne pas rompre la production et, d'arriver à un texte qui fasse mouche, qui soit... Donc, les réunions se passaient... de mon souvenir, il y avait d'abord une période libre... ce qui est assez agréable... On arrivait et, on échangeait sur les évènements, sur l'actualité qui concernait notre sujet... Marceau Long laissait se manifester les opinions sur les évènements qui avaient trait à notre mission... alors, il y avait cette période

d'échange et ensuite, il y avait un ordre du jour ou une audition... sur laquelle on discutait ensuite... donc, ça c'était les premières séances, je crois que notamment pour les définitions, on a entendu Jacqueline Costa-Lascoux et d'autres et puis, on a commencé à s'empailler là-dessus... enfin, à s'empailler, à discuter je veux dire... (rire)... Non, mais il y avait parfois des discussions difficiles, avec Le Pors en particulier qui tient ses morceaux...

*OH : C'est-à-dire... ?*

MTJL : Ben, il est très... mais là... je ne me souviens plus d'une discussion en particulier... mais il pouvait y avoir des discussions tendues... normal... Dans tous les conseils, c'est la même chose... ou sinon, on ne ferait pas ce travail... Alors y avait des discussions... surtout après... alors, les discussions sont très vives sur le texte, sur le rapport... donc, il y a échange ; ce qui permet de situer chacun et, de s'acclimater à la pensée de l'autre et de voir les points durs ou pas... Après les auditions aussi... ensuite, les discussions les plus difficiles pour le Président, c'était les textes, parce que dans les textes, la pensée s'exprime vraiment et donc, on peut voir les points durs... et par exemple, les discussions sur le premier rapport ont été très longues... Il a été entièrement refait... C'était Costa qui l'avait fait... Il était rapporteur général... et puis, il y avait des petits rapporteurs. Il appelait ça ses sherpas, Marceau Long...

*OH : Ses sherpas... ?*

MTJL : Des sherpas, c'est comme Attali, ce sont des gens qui aident les chefs d'Etat à... qui préparent les discussions des chefs d'Etat... c'était des maîtres des requêtes, c'était des jeunes... y avait notamment Gaeremynck et d'autres... Et donc, le premier rapport a été entièrement repris...et donc, j'ai travaillé avec Stéphane Hessel chez lui pour faire des propositions parce que Marceau Long risquait de bloquer... parce qu'il ne comprenait pas... Il a compris après mais, il ne comprenait pas notre pensée... parce que, ben, parce qu'il fallait l'exprimer par écrit... donc, il avait l'impression qu'on rejetait systématiquement... et c'est là que le rôle du Président est important... Il dit : « Mais, on va jamais y arriver quoi... »... parce qu'au début, durant les discussions, c'était d'abord ouverture, c'est-à-dire, écoute de Marceau Long et puis, auditions...et puis discussions sur nos méthodes, discussions sur ce qu'on veut faire...et ça, c'est des parties non écrites... et puis, y a la rédaction du rapport et ça, c'est l'occasion de mesurer très précisément les divergences... Parce que quand vous voyez quelque chose d'écrit, c'est différent... et donc, la rédaction du premier rapport a été très difficile parce qu'il y avait des oppositions de différentes natures et... je crois que Costa n'avait pas trouvé le point de convergence... et donc, tout a été réécrit à ma connaissance... et ça a duré longtemps parce que Marceau Long, il s'est dit : « On va jamais y arriver puisque dès que le rapport est une nouvelle fois rédigé, ça ne va pas etc. »... Donc, je me souviens avec Stéphane Hessel, on a pris la plume et on essayait de re-rédiger certaines parties qui, finalement, ont été acceptées, parce qu'on avait mieux reprécisé notre pensée... c'était pas du pluriculturalisme primaire, c'était pas du tout ça mais, y avait incompréhension... C'est que ça joue le travail écrit... donc il a fallu beaucoup de temps. Ce qui prouve, même si on n'était pas un échantillon de l'opinion, qu'il y avait des points à discuter entre nous et, qui aurait pu faire l'objet d'un débat public... mais, c'est vrai que l'avantage d'une assemblée restreinte comme le HCI, c'est qu'effectivement, on peut échanger, on peut s'expliquer après, on se retéléphonait, on peut re-rédiger après. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un parlement étendu. Aujourd'hui, je crois qu'il sont une vingtaine... c'est pas pareil. Ça peut marcher aussi mais, c'est différent. Les règles sont très différentes, les règles de fonctionnement sont différentes... si on est sept ou neuf ou vingt ou quarante, une instance consultative, ça se préside pas de la même façon... y a les silencieux qu'il faut faire parler parce que le silencieux, il a certainement plein de choses à dire... et puis, y a les grandes gueules qu'il faut... bon etc. Il y a aussi l'accoutumance des uns aux autres et la diversité d'opinion... Il y a aussi le fait qu'il faut aboutir à quelque chose... En conclusions, il faut dire : « On a dit ça, qu'est-ce qu'il faut dire en recommandations... ? »... C'est un travail tout à fait différent de l'administration administrante qui, elle, a un mandat précis... par exemple, essayer de construire un texte sur les foyers de travailleurs immigrés... Mais... globalement, pour le premier rapport, les désaccords, c'était plutôt des points de philosophie politique... et pour les autres, ça a été des questions beaucoup plus précises... le droit de vote... la polygamie... sur l'emploi, je me souviens que ça a été un des rapports qui a

été le plus critiqué par le FN... je pense qu'il y a eu des désaccords sur la manière de maîtriser les flux entre une position plus ouverte et, une autre, moins ouverte... Sur les politiques d'intégration, ce sont des mesures généralement consensuelles... sur le papier... ensuite, c'est les Finances qui disent : « Oui, mais on attendra l'année prochaine.. » ou « ça coûte trop cher... » ou un truc comme ça... les dissensions, elles étaient plus sur des questions éthiques... mais, il faut aussi dire que les points d'accord, il a fallu aussi d'abord les trouver sur la méthode de travail, sur ce qu'on allait faire et sur les points qu'on allait étudier parce qu'on n'avait pas eu des injonctions très précises de la part de Rocard... à part les statistiques, le logement... De toutes façons, il n'avait pas à en donner parce que normalement, il doit laisser les gens travailler, c'est la règle... et puis de toutes façons, Marceau Long... on se permettait pas de dire à Marceau Long : « Faites ceci, faites cela »... je sais bien qu'on l'accusait souvent, sous la précédente majorité d'être proche de Chirac etc., mais, moi, je ne l'ai aucunement constaté...

*OH : Marceau Long, on a l'impression que c'est un personnage...*

*MTJL : C'est un personnage à facettes...*

*OH : C'est-à-dire...*

*MTJL : Ben, avec différentes facettes selon ses... j'imagine... parce que, moi, la façon dont certains m'en ont parlé ne correspondait en rien avec l'attitude qu'il a eu durant le HCI, très ouvert... On m'avait dit, à plusieurs reprises, qu'il était proche de Chirac, je ne sais plus ce qu'il avait fait avant et puis... il est peureux, enfin, voilà, des rumeurs qui courent... mais, je n'ai pas constaté... J'ai constaté effectivement quelqu'un de très républicain... Marceau Long était très très obsédé par l'attitude du Conseil d'Etat durant la guerre. Et vous savez, en plus, on se réunissait souvent dans la salle du Conseil d'Etat où il y avait le portrait de René Cassin... et, il disait : « Ah non, non...souvenez-vous ce que les Français ont fait durant la guerre, faut faire très attention... » et ça, ça m'avait beaucoup marqué et je trouvais que c'était bien. Et, il avait une certaine connaissance du Maghreb... et puis, républicain à l'excès, vous voyez ce que je veux dire... il y a parfois un excès de républicanisme qui quelques fois est contraire à la politique d'intégration... c'est-à-dire que l'égalité formelle ne suffit pas... c'est ce que j'appelle un républicanisme excessif... enfin, je pense... Mais il a évolué parce que c'était quelqu'un d'assez malléable dans la discussion... c'est assez agréable... parce que moi je craignais fort de ne pas être entendue parce que 1) j'étais une femme... 2) bon...j'étais pas... Vice-présidente du Conseil d'Etat, loin de là... mais, il écoutait tout de même... On avait du poids du moment qu'on disait quelque chose. C'était pas quelqu'un qui, comme ça arrive souvent chez les Hauts fonctionnaires, sur les deux ou trois personnes qu'il juge influente et le reste... Et puis, c'était aussi le fait qu'il était Vice-président du Conseil d'Etat... et puis, c'était drôle parce qu'il y avait certains jeunes comme Rémy Schwartz qui se moquaient de lui... parce qu'il faisait la balance... c'est vrai il balançait... Ceci étant, il avait des qualités... Disons, qu'on pouvait le convaincre jusqu'à un certain point. Y avait des points sur lesquels il était très ferme...*

*OH : Tout à l'heure vous m'avez dit qu'une de vos craintes a priori était de ne pas être entendue... Pourquoi vous pensiez cela... ?*

*MTJL : Parce que je ne sais pas, oui... je n'étais pas enthousiasmée à l'idée de faire partie de cette instance... Le sujet m'intéressait beaucoup... du fait aussi que je venais de terminer l'autre rapport sur le logement des immigrés et, que j'avais découvert des choses que je ne soupçonnais pas... vraiment... comme l'état de certains foyers et de beaucoup de logements de banlieue... je soupçonnais pas... c'est un sujet qui m'intéresse du point de vue de mon activité professionnelle et, sur le plan du sujet même... étant moi-même d'origine immigrée, par mon grand-père... Mais, effectivement, je n'étais pas enthousiasmée. Je me demandais comment ça allait se passer et, je craignais que ce soit, à la limite, assez politisé... et je ne me sentais pas du tout politique, je ne suis pas une politique... et puis surtout, sur le plan politique, je ne représentais rien du tout... je ne suis pas parlementaire, je ne suis pas... C'est ce que je pensais au départ mais finalement, ça ne s'est pas du tout passé comme ça...*

*OH : Ca veut dire quoi quand vous dites : « j'avais peur que ce soit politique... » ?*

MTJL : Politique, c'est pas dans le mauvais sens du terme. Je n'ai absolument aucune sympathie pour les thèses qui disent que les politiciens et la politique... c'est pas du tout ça... Politique ça veut dire que ce soit une discussion en fonction de tendances politiques et que, de ce point de vue là, n'étant ni parlementaire, ni chef de parti, ni quoi que ce soit, je n'aurais pas un poids suffisant pour... mais, je me suis rendue compte tout de suite que ce n'était pas du tout le cas...

*OH : Tout à l'heure vous m'avez dit au sujet de votre crainte de ne pas être entendue que vous n'étiez pas Vice-présidente du Conseil d'Etat donc, vous faisiez référence au poids qu'aurais pu vous donner votre carrière et votre fonction et donc, j'aurais voulu avoir quelques éléments sur votre carrière... ?*

MTJL : Moi, j'étais à l'IGAS depuis 85 mais, j'avais commencé en 65 au Commissariat Général au Plan... je suis restée sept ans rapporteur de la commission de l'emploi etc., ensuite, j'ai été au Ministère du Travail comme conseiller technique... ensuite j'ai été directeur des études et du projet professionnel ANPE, ensuite j'ai été rapporteur au CERC. Ensuite en 81, j'ai été quelques mois chez Mauroy pour aider au démarrage... ensuite je suis revenue comme chef du service des affaires sociales au Plan... et ensuite, j'ai été nommée à l'IGAS... euh titularisée parce que j'étais contractuelle auparavant... grâce au texte de 84 qui a ouvert la fonction publique, et notamment les inspections générales, aux contractuels ayant quinze ans d'expérience... et puis, chez Rocard pendant un an et, j'étais enseignante de politiques sociales à Sciences Po par ailleurs, depuis 69 à peu près... moi-même, j'avais étudié à Sciences Po Paris, en économie...

*OH : Et est-ce que dans la discussions, on ressentait la position institutionnelle, l'activité professionnelle des uns et des autres ?*

MTJL : Les positions sociales, vous voulez dire, administratives, quoi... Non, absolument pas... C'est ça qui était extraordinaire... en aucune façon, alors que je sais très bien reconnaître les situations de domination...

*OH : A quoi c'est dû, à votre avis... ?*

MTJL : C'est dû au sujet, à la qualité des gens, aux corps en question, à l'attitude de Marceau Long...

*OH : C'est-à-dire « aux corps en question »... ?*

MTJL : Ben, par exemple, vous avez des corps de la fonction publique, comme l'inspection générale des finances, qui sont beaucoup plus fermés, plus conscients de leur valeurs... au ministère des Finances par exemple, on a beaucoup de mal... je me souviens de discussions très difficiles au ministère des Finances ou à l'inspection des Finances, même quand on faisait les rapports en commun... j'ai réussi mais pour le convaincre... parce qu'ils connaissent mal les questions sociales... et ils ne veulent pas le reconnaître.... Mais au HCI, absolument pas...

*OH : Le grand corps en présence au HCI, c'était le conseil d'Etat, avec Marceau Long et Anicet le Pors...*

MTJL : Oh, Le Pors se comportait pas comme... Le Pors, si vous voulez, c'est un « conseiller d'Etat intégré », quoi... Ce n'est pas la façon dont il se comporte. C'était à la fois un politique, mais aussi un scientifique, économique, quoi. Il y tenait beaucoup.

*OH : Il tenait beaucoup à cette casquette... ?*

MTJL : Et d'ailleurs, Le Pors a fait du bon travail mais, il était un peu rigide, quoi...

*OH : ...sur l'économie... ?*

MTJL : Euh... sur beaucoup de choses mais, finalement, très sympathique et ouvert. Mais quand il discutait, c'était selon les méthodes qu'il connaissait bien par sa formation.

*OH : C'est-à-dire, les méthodes... ?*

MTJL : Communistes... Il était tout de même très dur dans la discussion... mais, non, non, il y avait vraiment une attention réciproque au sein du Haut Conseil... Je n'ai pas senti l'once d'une position dominante... ça c'est assez exceptionnel mais, c'est souvent le cas dans ces assemblées restreintes où y a des gens qui ne cherchent pas... si vous voulez, ce n'est pas une situation de pouvoir... peut-être, ça leur donne un peu de notoriété, et encore... ce n'est pas terrible... y a pas d'argent... donc dans ces conseils... j'ai été aussi au Haut Conseil de la population et de la famille... et à des choses comme ça et, y avait pas...

*OH : Et pourquoi vous disiez que le sujet participait aussi de cette bonne entente au sein du Haut Conseil... ? Est-ce que c'est comme Christiane Ducastelle qui me disait : « c'est qu'on y met de nous »... ?*

MTJL : Oui, ça nous touche profondément. Soit qu'on a des origines, parce qu'on se souvient par la mémoire familiale des difficultés... donc, on est tout de même assez humble... et puis, c'est un problème de société... On n'est pas sûr de détenir la vérité... On n'était pas représentatif... si on regarde la composition, y avait pas de représentant issu réellement de l'immigration... C'était tout à fait typique de l'époque... je ne sais pas qui a composé le HCI... ça doit être Jacques Rigaudiat...

*OH : Maintenant, j'aimerais vous poser des questions sur le groupe statistique. Je sais que vous n'y participiez pas mais est-ce que vous pouvez me dire ce que vous savez de son fonctionnement... est-ce que vous pouvez me dire quels étaient les liens entre le groupe statistique et le HCI... ?... et est-ce que vous pouvez me parler de l'adoption de la distinction entre immigrés et étrangers... ?*

MTJL : La distinction entre immigrés et étrangers, ça a été discuté au sein du HCI. Il me semble bien qu'on l'a discuté très tôt... Le groupe statistique, il fallait qu'il se mette en place ! On ne pouvait pas, dans nos propres séances au HCI, lever tous les problèmes qu'il y avait pour harmoniser et améliorer, etc... et il fallait quelqu'un qui soit mandaté pour actionner le ministère de l'Intérieur en particulier... on avait des problèmes avec les statistiques de l'Intérieur, de l'OMI, y avait le problème des statistiques des réfugiés avec la question des déboutés du droit d'asile, il y avait les statistiques sur la main d'œuvre, y avait Lebon qui faisait ses rapports annuels...et, à l'époque, si je me souviens, la DPM, faisait un travail qui n'avait pas beaucoup de valeur statistique... mais cependant, y avait pas ce caractère interministériel qui permettait de solliciter et de dire par exemple à l'Intérieur : « ça suffit, maintenant, vous faites des statistiques »... Donc, je pense que le groupe statistique était indispensable pour ça. Et donc, on essayait de recoller les statistiques mais l'INSEE ne... il fallait absolument mettre là-dedans des statisticiens qui aient la légitimité pour le faire... D'ailleurs, il fallait éviter aussi que les statistiques de l'immigration soit considérées comme à part... ça ce n'est pas bien, non plus, je veux dire... « Bon, ben ça, ce sera la DPM et puis nous, on s'occupe des choses... » : non !... Compte tenu de l'importance que ça a, c'est pas sérieux, quoi ! Il fallait que l'INSEE soit dans le coup et, le seul fait d'avoir avant un travail de Lebon, de son côté tout seul, et l'INSEE de son côté, ce n'était pas favorable à une amélioration d'ensemble des statistiques... parce qu'il faut qu'au fur et à mesure, l'INSEE tire partie des améliorations pour les introduire dans les enquêtes et dans le recensement. Donc, ce n'est pas bon, d'avoir un travail statistique qui soit fait dans un seul ministère. L'INSEE est responsable de l'établissement de l'ensemble des statistiques en France... ça veut pas dire qu'elle fait tout, mais quand il y a une direction qui, à l'intérieur d'un ministère, fait des statistiques, ce que n'était pas Lebon, elle a un certain contrôle sur la direction en question. Au ministère des Affaires sociales, il y a deux directions de statistiques et d'études, qui ont une certaine indépendance, c'est la DARES et la DRESS. Et, les deux sont dirigés par des gens, qui sont appuyés par l'INSEE. Donc, quand il y a un débat sur les chiffres et que le ministre dit : « C'est pas ça le chiffre... », l'INSEE appuie le directeur pour qu'il ne soit pas viré ou... dire : « Il a raison »... L'INSEE, c'est important parce que la statistique c'est important, c'est pas comme la sociologie ou... Une direction de ministère comme Gérard Moreau est beaucoup plus sous la coupe du ministre que la direction statistique. C'est important que la statistique soit faite par des gens qui sont compétents d'abord et, qui soient appuyés par l'organisme central, qui jusqu'à maintenant joue un rôle important en France... Donc, ça nous paraissait absolument indispensable qu'elle soit dans ce groupe statistique... mais, je crois qu'il y a eu des tensions... mais peut-être ultérieurement avec Michèle Tribalat qui, d'après ce que j'ai entendu, a un caractère très difficile... On pensait que c'était nécessaire... et puis aussi, on a beaucoup poussé l'enquête immigration de l'INED de

façon à ce que... et elle nous en a remercié... mais, je ne sais pas si vous avez vu toutes les discussions que ça a suscité avec Le Bras...

*OH : Mais d'ailleurs, au moment où vous avez soutenu l'enquête, est-ce vous étiez conscients que ça pouvait poser des problèmes... ?*

MTJL : Oui, on savait qu'on rencontrerait des problèmes non seulement avec la CNIL mais surtout, que l'INSEE était extrêmement réticente et que donc, elle ne le ferait jamais si on appuyait pas le coup.

*OH : Pourquoi l'INSEE était réticente?*

MTJL : Ils étaient réticents comme ils le sont pour toute enquête nouvelle qui risque de susciter des débats statistiques, qui sont nuisibles à leur travail de collecte... Un grand organe statistique a beaucoup de mal à se lancer dans un travail nouveau qui risque de poser des questions de société, c'est-à-dire où on demande l'origine des gens, leur religion ; ce qui a toujours été refusé en France pour des raisons historiques tout à fait compréhensibles : c'est à la fois, la tradition républicaine que je comprends et, le drame de l'Occupation. Ils sont frileux sur l'immigration. Pourquoi ? Parce qu'ils ont peur de rentrer dans un débat politique qui va les mettre en difficulté. Donc, pour l'INSEE, c'était, à mon avis, impossible de lever le tabou... alors, est-ce qu'il fallait le lever ?... Moi, je pense qu'il fallait le faire dans une enquête... Est-ce qu'il faut le faire systématiquement ? Non, je ne pense pas. C'est sans doute dangereux. On ne sait jamais ce qui peut arriver, surtout avec les tendances actuelles... Il faut faire attention, bien que l'anonymat soit conservé, je ne sais... On était tous bien conscients que ça posait des problèmes éthiques et politiques

*OH : D'après ce qu'on m'a dit, il semblerait que Marceau Long n'était pas trop partant...*

MTJL : Non, je ne pense pas qu'initialement Marceau Long était très partant. Je pense que Ducastelle et Le Pors ont dû le pousser, le convaincre mais je ne sais pas.

*OH : Et sur l'investissement de l'INSEE dans le travail du HCI ? Madame Ducastelle me disait que lorsque l'INSEE était sur le point de publier les premiers résultats du recensement de 90, et notamment le nombre d'étrangers qui était à la baisse par rapport à 82, elle a prévenu Marceau Long pour lui demander de faire une conférence commune afin de présenter les résultats solennellement et de les authentifier... elle aurait eu peur, compte tenu de la polémique sur les chiffres de l'immigration qui existait à l'époque...*

MTJL : Oui, oui, ça ne m'étonne pas. Si l'INSEE annonce tout seul : « le nombre d'étrangers a diminué en France » alors que le débat fait rage dans l'opinion et, s'il n'arrive pas suffisamment à expliquer que c'est par les naturalisations etc., donc il est clair qu'il est plus fort avec un Haut Conseil de sages, qui ne dépend d'aucun ministre, que si l'INSEE est tout seul... Si vous voulez, quand le débat politique fait rage, elle risque de perdre des plumes... C'est une grande institution... Mais donc, sur une enquête comme celle du HCI, on ne pouvait à l'évidence pas se lancer sans un travail expérimental auparavant... donc je pense que le groupe statistique était important...

*OH : Enfin, une toute dernière question qui ne traite pas des statistiques. Pourquoi M. Rocard, quand il a lancé la politique d'intégration, a ressenti le besoin de créer de nouvelles instances et pourquoi, il ne l'a pas tout simplement confié aux Affaires sociales et donc finalement, à la DPM... ?*

MTJL : Alors, je vais vous parler très franchement... Premièrement, la DPM n'a pas toute la politique d'immigration... le ministère de l'Intérieur est extrêmement important... Deuxièmement, Les Affaires sociales, c'est un ministère malheureusement très faible : faible en effectifs, faible en moyens, faible en réflexion... c'est très malheureux à dire mais, il était difficile de confier la relance à la DPM dans l'état où elle était... je n'étais plus au cabinet de Rocard mais, à mon avis... Bien qu'aimant énormément ce ministère, je ne lui aurais jamais confié cette... c'est comme pour le RMI, on a été obligé de créer une délégation interministérielle pour le mettre en place alors que j'appuyais beaucoup la directrice de l'action sociale à l'époque mais, j'ai dû, la mort dans l'âme, lui dire qu'on allait créer une Délégation parce qu'elle n'y arriverait pas... parce que la direction de l'action sociale était à l'évidence trop faible... On paye



des années de négligence vis-à-vis de ce ministère, qui reçoit hélas, les élèves de l'ENA dans les plus bas classements... Quand c'est Martine Aubry qui y va, c'est tout à fait exceptionnel... D'une part, ils n'ont pas le poids interne du point de vue des effectifs, etc., et d'autre part, le poids interministériel... Donc, Rocard a créé le SGI et, ça n'a pas dû faire plaisir, et je le comprends, à Gérard Moreau... et on aggrave la situation en même temps... C'est une aporie... à chaque fois qu'il y a une urgence, il faut faire quelque chose, on crée un truc interministériel et du coup, on l'affaiblit encore...

*OH : Mais, quand on est Premier ministre, on a un poids sur l'ensemble des ministères donc, quels problèmes ça pose si on dit je confie cette mission aux Affaires sociales... ?*

MTJL : Ben, ils n'y arriveront pas... Il aurait fallu que la DPM ait les moyens en hommes, en réflexion... et, elle ne les avait pas et, il aurait fallu aussi qu'elle ait les moyens politiques, au sens large... vis-à-vis des Finances pour obtenir... Non, la seule chose, il faudrait une réforme des ministères... et ça, jamais le politique ne l'a fait, faute de temps... ils sont pris dans l'urgence... Et donc, je pense que ça a été l'idée de Rigaudiat-Rocard lorsqu'ils ont créé le SGI mais, ça n'a pas été ça puisque ça aurait dû être l'organe d'impulsion... Mais, il me semble que Prévot a eu le plus grand mal à mobiliser Rocard, à agir lui-même, il a dû d'abord faire les flux enfin... je ne sais pas trop bien ce qu'il s'est passé... il y a dû avoir des rivalités très fortes avec Gérard Moreau... enfin, tout cela n'a pas dû arranger les affaires... je pense qu'ils étaient à couteaux tirés... mais bon, manifestement, il n'y a pas eu assez d'impulsion de la part de Rocard... mais si vous voulez, le Premier ministre, il est tellement chargé... il faut que ça remonte... alors si ça remonte, ou bien il impulse... il a pas assez impulsé manifestement... il fait une réunion interministériel et il dit : « Voilà, on fait ça et il faut tant »... Alors le ministre des Finances va essayer par tous les moyens, il va aller voir le Président pour lui dire : « le Premier Ministre est fou, vous vous rendez compte, la France va tomber par terre... »... C'est ça, hein !!!... Alors disons que le Président soutient le Premier ministre... on fait ça, on fait ça, on relance une politique d'intégration massive... Alors ensuite, il faut que ça se passe donc, il faut qu'il y ait l'échelon qui impulse qui, lui, réagisse contre toutes les tentatives de réduire les crédits, de... et donc, s'il y a une bagarre interne terrible et, qu'ensuite, ça remonte pas au Premier ministre et, que le Premier ministre n'est pas assez conséquent... soit il a des choses, soit il pense à ses disputes avec le Président... ben, si ça remonte pas chez lui et que son conseiller n'est pas suffisamment actif... Pour le RMI, on a pas cessé... ça a duré pendant six mois et il y avait une injonction très forte... on faisait des réunions interministérielles tous les huit jours, hein... à mon niveau, pas au niveau du Premier ministre mais, dès lors qu'il y avait un problème, je disais : « ça va remonter... »... et, ils baissaient les bras... C'est ça la vie interministérielle... C'est pas de la bureaucratie, c'est la lutte pour une répartition de ressources rares... L'argent et le pouvoir dans certains cas, c'est-à-dire qu'il y a des gens qui disent : « Je suis directeur ou je suis délégué interministériel, c'est moi qui commande... » et, ils n'arrivent pas à s'entendre... C'est triste mais, c'est humain... Voilà, l'explication de, peut-être, ce qu'il s'est passé... pas uniquement, les facteurs politiques sont importants. Si ça avait été politiquement dans la tête de Rocard et de son cabinet, ils auraient franchi les obstacles, je pense... Elle a été voulue mais, je pense qu'elle n'a pas été soutenue, suivie... et Prévot était un ami très proche... et je pense qu'il a dû vivre difficilement la période... à cause des difficultés avec le ministère et parce que je pense qu'il n'a pas eu, comme il l'aurait souhaité, l'oreille de Rocard, je pense...

## Entretien avec André Lebon

(membre du groupe statistique ; représentant de la DPM)

*OH : Alors tout d'abord, est-ce que vous pourriez me dire quelle était votre fonction à la DPM ?*

ALB : Alors, donc, à la DPM, j'étais conseiller technique du directeur... je m'occupais des statistiques et des études... c'était une toute petite unité... au mieux il y a eu deux cadres A (c'est-à-dire niveau licence) et une secrétaire... c'était une unité restreinte et, le fait d'être directeur de cette unité, et en tant que tel conseiller technique du directeur, ne m'empêchait pas de mettre la main à la pâte, bien au contraire... J'étais chargé de faire un rapport annuel qui a été publié à partir d'une certaine époque mais, il existait depuis déjà un certain temps... il existait depuis 1973, au moment où l'OCDE a créé le SOPEMI, un système d'observation permanente des migrations... auquel un certain nombre de pays participaient par un rapport annuel... et puis, ce rapport annuel, à l'initiative de Gérard Moreau, a été publié à partir de 85-86... L'autre volet du travail consistait en la préparation et le suivi des études et, là aussi, ça été croissant... parce que, quand je suis arrivé à la DPM, on parlait de faire une première étude... par la suite, il nous est arrivé d'avoir une quinzaine d'études en même temps qui se déroulaient... Etant donné le peu de personnes que nous étions, on sous-traitait... donc principalement on assurait la mise en concurrence pour l'obtention de ces études puis, le suivi et, si on est optimiste, la prise en compte des conclusions des études c'est-à-dire, les faire remonter au cabinet du ministre... il s'agissait donc de faire une synthèse... parce que si on envoie des pages et des pages d'études, personne ne va les lire... donc, une synthèse en attirant l'attention sur les préconisations pour améliorer la situation... parce qu'à la différence du CNRS ou de l'INED qui font de la recherche fondamentale, nous faisons de la recherche appliquée... par exemple quand un dispositif est mis en œuvre, le but est de vérifier son opportunité, s'il correspond bien aux objectifs... les études étaient lancées en début d'années... ensuite, tombaient les statistiques qui permettaient de commencer le rapport... le rapport commençait donc en mars-avril et se terminait en octobre-novembre et, à partir de novembre, nous relançons les appels d'offres pour avoir les résultats dans l'année... La différence aussi avec la recherche fondamentale c'est qu'un cabinet de ministre n'est pas intéressé par des études qui vont durer trois ans parce qu'ils vous disent : 'Je serai plus là'... Donc, les études se terminent en juin globalement pour qu'ils en voient le résultat concret... La recherche fondamentale, elle, est payée pour faire de plus longs termes, plus fondamentaux, dont on s'inspire pour faire les études appliquées mais, y a toujours eu cette séparation qui correspond à une réalité...

*OH : D'accord. Et, vous êtes arrivée à quelle date à la DPM ?*

ALB : En juillet 74.

*OH : Et, à cette époque-là, vous me disiez que produire des études sur l'immigration, ce n'était pas...*

ALB : Ah ! Des études, y'en avait pas... ! On pensait à en faire une mais, y avait pas les crédits nécessaires, y avait pas d'appels d'offre, y avait pas de direction des études comme ça existe maintenant... autant au ministère de la solidarité qu'au ministère du travail... qu'ils soient réunis ou importants... ça c'est toujours pareil... quand un homme politique est important, on réunit les deux... quand on veut satisfaire deux hommes politiques, on les sépare... c'est pareil pour les directions des études, qui ont chacune leur identité... Y a un moment où on a voulu... c'était Gérard Moreau qui était directeur à ce moment-là... c'est un peu la loi du genre... on a voulu absorber tous les services des études dans une seule direction, en disant « Pourquoi laisser deux personnes à la DPM... Vaut mieux créer deux grosses entités etc. »... Et, ce que nous, on a toujours dit, et ça s'est vérifié : « Au lieu de mêler tous les types d'études, vaut mieux laisser immergé dans la direction intéressée les services statistiques et d'études »... parce que l'éloignement géographique fait que vous êtes coupé de vos commanditaires et, étant coupé de vos commanditaires, vous êtes en quelques sortes éloignés des besoins... Par exemple, un chef de bureau ou un autre venait me dire : « Pourquoi est-ce qu'on recrute sans arrêt des étrangers pour les travaux agricoles... ? »... parce qu'il a vu passer dans la journée quinze demandes de recrutement... Bon, ben, à la fin de l'année, on va lancer une études sur l'emploi agricole étranger... y a cette proximité, cette immersion qui fait qu'on correspond mieux à une demande pratico-pratique... Donc, bon, y a eu cette période où on

voulait faire ces deux grandes directions d'études en rassemblant tous le monde...bon chaque directeur croyant que plus il aura d'effectifs, plus il sera un grand directeur... donc, bon, on réduit les crédits mais... au bout de quelques années, ils se sont rendus compte que chaque directeur demandait à conserver quelques personnes qui s'occupent de statistiques dans leur direction... alors bon pour ça, il faut des réunions, pour pas faire double-emploi, je suis directeur mis il faut qu'il y ait dans chaque direction opérationnelle quelques personnes qui constituent un petit pôle d'études... bon, quand je suis parti, c'était acquis... cinq, dix ans avant, ça l'était pas du tout... on avait peur que ça multiplie les crédits etc., on avait déjà connu ça quelques années auparavant... c'était au début des années 80... en matière de statistiques... quand on a voulu créer les unités statistiques... dirigées en plus par des gens de l'INSEE qui ont une tendance assez impérialiste, l'INSEE, c'est une institution assez impérialiste. Soit vous êtes à l'INSEE, soit vous n'y êtes pas et l'INSEE a voulu peupler ces services de gens de chez elle. Elle voulait truster... C'était vu comme des débouchés naturels pour les administrateurs de l'INSEE qui viennent quatre-cinq ans et qui ensuite laissent la place à quelqu'un d'autre de l'INSEE... on voulait retirer des différentes directions les quelques personnes qui s'occupaient de statistique... c'est un petit peu pareil... On a toujours pensé, et pour ça Gérard Moreau m'a beaucoup aidé car il en était convaincu, on a toujours pensé que toutes ces activités, qui n'étaient pas autant en prise, comme la gestion des dossiers ou le traitement des subventions etc., apportaient un plus si elles restaient immergées dans la direction... et ce que je dis pour la DPM, on pourrait le dire aussi bien pour la Direction des relations du travail ou la DAS etc., il faut garder quelques personnes qui répondent à des demandes immédiates... parce que si un cabinet vous fait une demande... je ne sais pas, par exemple : « Combien d'étrangers sont entrés ou...quelles caractéristiques etc. ? »... parce qu'il a lu le journal et qu'un homme politique a dit : « C'est un scandale... ! Il est entré 500 000 étrangers... On a naturalisé sans regarder... »... Bon, je caricature mais, c'est un peu ça... Si vous n'avez pas au sein de la direction concernée et si vous passez commande à une direction statistique qui a des tas de travaux... et que quinze jours après, il n'a pas la réponse... mais, le ministre peut être interviewé une heure après... donc, y a une justification à cette organisation en assurant une coordination... bien sûr, j'avais plus de lien avec mon correspondant du services des études d'une autre direction qu'avec mon collègue du bureau d'à côté, qui s'occupait des autorisations de travail... mais, je savais notamment que je pouvais accéder à la réglementation puisqu'elle était au bureau à côté de moi... et ça sert toujours pour rédiger le rapport... parce que vous ne pouvez pas comprendre des statistiques sans comprendre la réglementation qui les a générées... quand j'écrivais le rapport, j'allais sans arrêt voir mon collègue d'à côté pour lui demander par exemple... « Pourquoi est-ce qu'il y a doublement de ce type de cartes de travail cette année par rapport à l'an dernier ? » et, il m'expliquait la réglementation... parce que le risque, c'est toujours de faire des produits déconnectés... enfin bon, je mets pas en cause l'autorité de l'INSEE qui est statistiquement fiable et tout... mais parfois, ce n'est pas en phase avec la réalité comme peut l'être quelqu'un qui est comme moi plongé tous les jours de l'année avec les personnes qui font la réglementation etc.

*OH : D'accord. Et, pour revenir au rapport de la DPM... son objectif, c'était aussi de coordonner les informations qui provenaient de l'OMI, qui provenaient de...*

ALB : Ah, oui, oui ! C'est ça ! De toute façon, ce rapport, il était fait à partir des données de l'OMI, de celles de l'Intérieur... le but, en reprenant le rapport de l'OCDE pour le publier pour le compte de la DPM, c'était bien évidemment de le rédiger mieux, comme un rapport rendu public et, de fournir des éléments de débat... Moi, personnellement, j'y croyais pas trop... je me disais : « ça va embêter tout le monde, ça va pas marcher... » et, je me suis à moitié trompé parce qu'il y a eu une demande beaucoup plus importante que ce que je croyais... le but, pour Moreau, c'était vraiment de fournir des éléments statistiques objectifs... l'idée, c'est ça... c'était faire un document objectif... enfin, autant que possible... Mettre ensemble les éléments disponibles et aussi ... parce que voilà, on disait : « On naturalise 100 000 personnes. Maintenant, à vous de dire si c'est trop ou pas assez »... Mais, c'est 100 000... ne commençons pas un débat sur 50 000 ou 500 000... Lançons un débat sur 100 000... le but c'est que, quelque soit votre position, que vous pensiez que c'est trop ou pas assez, on puisse discuter sur une base qui est admise partout... c'était ça l'idée du rapport... et puis, comme on le faisait pour l'OCDE, autant le faire aussi... et, en mieux, c'est-à-dire qu'on ne suivait plus la grille d'interrogations qui faisait le rapport SOPEMI... en prenant plus de temps, en étant plus vulgarisateur... c'est-à-dire qu'on remet le contenu des articles qui

sont importants et, on explique en quoi il génère tels ou tels effets... Là où Moreau avait raison, c'est que ça a été demandé... y avait beaucoup de demandes de la part des universités, des instituts de recherche, ou soit des organismes administratifs... la diffusion a été à peu près de 1500 donnés et 1500 vendus... par exemple quand un préfet veut savoir comment se comporte son département par rapport à un autre département... « Est-ce que ses services sont dans la moyenne d'activité... »...etc. Parce que l'ignorance, elle est beaucoup plus grande que ce que l'on pourrait croire... et en même temps c'est normal... celui qui est au guichet et qui a toute les journées des personnes, on ne va pas lui demander de connaître par cœur la réglementation... ce que je fais, c'est un travail de bureau, c'est en retrait... mais bon, quand même, l'ignorance est grande y compris pour les personnes qui travaillent dans ce domaine... et le rapport, c'était une manière de mettre à la disposition des préfets, sous-préfets etc., sous forme synthétisée, simplifiée, toute la réglementation de l'année ou qui avait été prise par l'OMI, par le ministère de l'Intérieur, par la Justice... tout était rassemblé dans ce rapport, qui avait en gros une première partie statistique, quantitative on va dire, qui réunissait les différentes sources... donc ce qui était quantifié et, j'essayais de le rendre compréhensible... de le rendre compatible et, c'est pas toujours très facile... et puis, toute une partie réglementation ou on tenait compte de toutes les modifications qui pouvaient avoir une conséquence... par exemple un « et » remplacé par un « ou », ça peut tout changer... Et, c'est là que j'allais voir mon collègue d'à côté pour lui demander... « Qu'est-ce que vous avez voulu dire là... ? »

*OH : C'est-à-dire qu'il vous fallait intégrer une logique juridique et administrative... ?*

ALB : Oui, tout à fait...

*OH : Et votre formation, c'était une formation de... ?*

ALB : Une formation juridique... mais, par les hasards de la vie, je me suis retrouvé au Commissariat de l'Energie Atomique et, là-bas, je me suis retrouvé à faire de la statistique... parce que comme personne ne veut faire de chiffres et on est tout content quand on trouve un volontaire et... j'ai commencé à faire mais bon... à la fois sur le tas et avec des cours sur l'énergie atomique... et puis, j'ai eu l'occasion de partir... mais quand suis arrivé au Ministère, à ce moment-là, cette activité statistique est une activité totalement embryonnaire... et puis même, c'était pas la mentalité de l'administration... parce que maintenant, les mentalités ont totalement changé... ça n'a plus rien à voir... là, un chercheur demandait une circulaire, on lui répondait que c'était confidentiel... Je demandais les textes pour faire le rapport, on me disait qu'on pouvait pas diffuser les textes... donc, y avait ce côté secret... enfin, l'idée c'était : 'moins de gens savent, mieux ça vaut'. Y avait pas de service de documentation non plus... c'est moi qui l'ai créé... je l'ai créé parce que... par la suite, l'unité est devenue plus importante et, j'ai pu recruter de vrais documentalistes diplômés, parce qu'avant, c'était de vieilles secrétaires méritantes... qui étaient trop usées à taper sur les touches... enfin, y a eu un changement de mentalité... Vous demandiez un document, on vous disait : « Vous me le rendez... ». La moindre étude, y avait un tampon « confidentiel »... enfin, je veux dire, ça va, on n'avait pas le secret de la bombe atomique non plus (rires) !

*OH : Donc, compte tenu de cette manière de faire et de cette réticence à diffuser l'information, quelle qu'elle soit et donc y compris statistique, qu'est-ce qui fait qu'à l'arrivée de Gérard Moreau, celui-ci décide d'en parler et de diffuser... ?*

ALB : Euh... le premier directeur que j'ai eu à la DPM, c'était Pierre Fournier, qui était intéressé à ça mais... ça c'est une anecdote mais, qui en dit beaucoup... Il était un peu timide, tout gentil, etc., et il avait une chef de bureau âgée... ce qu'on appellerait une vieille fille... et un jour, il demande une circulaire et elle dit : « Elle est dans mon bureau et, elle est beaucoup trop confidentiel pour que je vous la communique... »... Donc, vous voyez... Bon, ça aurait été quelqu'un de plus vif, il aurait insisté... je crois même qu'elle a fini par lui donner une photocopie... mais, c'est pour vous dire un peu l'état d'esprit... Moi, je sais que la chef de bureau en question, elle restait tous les soirs jusqu'à 23 h et, toutes les cartes de travailleurs étrangers de France, elles étaient signées de sa main... Et en fait, elle disait : « Qu'est-ce que vous avez besoin de savoir parce que moi, je fais ce travail... donc, laissez-moi faire »... mais bon, ça a changé... ensuite y a eu Chazal, Massé... Et puis, il y a eu Gérard Moreau, et la différence, je dirais que c'est que Moreau n'avait pas le même âge que ses prédécesseurs, il était plus jeune et puis... je pense que c'est l'intérêt que lui-même y portait ! Et puis, c'est-à-dire que ça commençait à être un débat permanent, et

puis c'était une période où le FN...mais donc y'avait des débats sur des chiffres de-ci de-là, c'était un débat permanent autour d'éléments erronés la plupart du temps. Sur telle ou telle chose, on disait : « Il y a 100 000 »... alors que nous, quand on regardait, nous trouvions qu'il y avait 20 000... alors, on peut penser intimement que 20 000 c'est trop ou pas assez... mais au moins l'idée c'est que le débat, il porte sur : « 20 000, c'est bien ou c'est pas bien ? »... donc, je crois que tout ça y a concouru et puis, le fait aussi qu'on multipliait les notes d'information internes... c'est vrai que parfois, c'est plus simple de renvoyer à un seul document que d'avoir chaque fois à refaire... c'est vrai qu'on avait une demande de plus en plus forte, répétitive... et puis y avait les journalistes... donc, c'était quand même plus simple de mettre sur la table un document qui rassemble près de 80% de l'information qu'on nous demande... donc, y avait un effort de rationalisation et puis, de mettre à la portée de tous... et puis y a le fait de la part de Gérard Moreau de soutenir l'idée que tout citoyen a droit à une information objective... dans les limites de l'objectivité bien sûr... sans jugements de valeur en gros...

*OH : Et, comment Gérard Moreau connaissait l'existence du rapport SOPEMI ?*

ALB : je pense qu'il a dû le connaître en arrivant à la DPM... parce que c'était un document qui était tiré à... je ne sais pas moi... une vingtaine d'exemplaires... l'OCDE en envoyait un à chacun de ses correspondants nationaux... et l'OCDE se donnait comme pratique de ne pas le diffuser à l'extérieur parce que tous les pays n'acceptaient pas que leur rapport national soit diffusé à l'extérieur... dans les autres pays et même à l'intérieur de leur pays... et c'est pas l'OCDE qui va se mettre en porte-à-faux... d'autant plus que les réunions entre correspondants nationaux étaient des réunions au ton libre... c'était pas des réunions officielles où c'est un peu pesant... parce quand vous êtes le représentant de la France, vous faites plus attention... c'est pas le même vocabulaire... c'est pas la même franchise... là, il avait réussi à instaurer un climat... je veux dire, certains représentants nationaux étaient des chercheurs, c'était notamment le cas du Pays-Bas... le ton libre donc, on pouvait dire que pour notre propre pays, y avait un problème ou que notre Gouvernement faisait des bêtises... Quand vous êtes un vrai représentant national, devant vous, y a marqué « France » donc, « Y a aucun problème, tout va bien, etc... »... Donc, c'était un document plus riche qu'un document officiel normal. Bon, je n'étais pas soumis à... Bon, bien sûr, je donnais à lire au directeur... mais, le document n'engageait pas la France... ça n'engageait que moi... et donc, ça n'empêchait pas de démentir et de dire le contraire... et, je crois que c'est cette liberté qui a fait la richesse du SOPEMI... c'était pas comme les autres documents officiels où l'autocensure était...

*OH : Et vous avez été chargé comment de cette mission... ?*

ALB : Parce que quand je suis arrivé, le poste que j'occupais avait ça comme tâche... et puis, comme je vous disais, personne ne voulait faire de chiffres. Donc, ils étaient bien contents d'avoir quelqu'un pour le faire... Et, donc, c'est à partir de ce rapport qu'on a élargi, dans lequel on rajouté des rubriques qui n'existaient pas dans le rapport SOPEMI... tout simplement parce que l'OCDE ne demandait pas de renseignements sur ces domaines... et, en reproduisant les mêmes rubriques chaque année, on permettait, je dirais pas à un lectorat mais, à des personnes de retrouver chaque année les mêmes informations... et puis, surtout à partir de 90, avec le groupe statistique et ses efforts pour harmoniser et présenter... on a pu faire des séries statistiques qui se suivent... depuis 90, les séries statistiques sont comparables... donc, à partir de là, on avait un instrument de travail qui permettait de suivre les évolutions...

*OH : Donc l'objectif, c'était de pouvoir suivre les évolutions et de ne pas se contenter de photos différentes... ?*

ALB : Oui. Si on veut comprendre ce qui se passe, pourquoi il y a un changement, une rupture... il faut harmoniser, il faut que les statistiques soient compatibles... Bon, les statistiques de l'OMI étaient toujours compatibles dans ce sens où... bon, la DPM a la tutelle de l'OMI... l'OMI a l'avantage de publier un annuaire statistique depuis 1945 mais, le problème, c'est que l'OMI publie un annuaire statistique de ce qu'il voit, grâce notamment aux visites médicales... ni plus ni moins... mais lorsqu'un Gouvernement, pour des raisons x ou y, décide de soumettre telle population étrangère ou telle catégorie d'immigrés à la visite médicale, l'OMI la prend dans son giron et on la retrouve dans ses statistiques. Mais, lorsque, pour une raison inverse, comme par exemple l'entrée dans l'Union de certains pays, on ne soumet plus certaines

personnes à la visite médicale... ben, ça disparaît des statistiques de l'OMI... Alors, soit vous pensez qu'il n'y a plus par exemple de Portugais qui viennent en France, ou bien soit, vous pensez qu'il en vient toujours autant... mais on ne les voit plus parce que l'OMI les a perdus... Donc ça, c'est un vrai problème mais, c'est inhérent à la fonction de l'OMI... ce que produit l'OMI, c'est un sous-produit statistique qui dépend de son champ d'action administrative... Les statistiques de l'OMI ont donc l'avantage de remonter à très longtemps mais, elles présentent l'inconvénient de ne renseigner que sur les populations que voit l'OMI... Mais comme je vous dis, on en avait la tutelle donc, nous on travaillait beaucoup avec l'OMI pour le rapport, on savait comment reprendre leurs produits de gestion, et donc, avec l'OMI, on n'a jamais eu de problème d'harmonisation... Il n'y avait pas de problème d'harmonisation, et quand il y avait un changement de réglementation, on voyait bien l'impact que ça allait avoir sur les statistiques de l'OMI. Mais, là où il fallait harmoniser... c'est avec l'Intérieur... mais bon, le ministère de l'Intérieur, c'est un organisme indépendant et, qui le fait savoir et, qui, pendant très longtemps, ne publiait pas de rapports... ou bien quelques documents de stocks, de stocks annuels qui nous ont valu pas mal de difficultés avec les journalistes... mais bon, les journalistes, ils sont malins, ils sont payés comme ça, c'est normal... mais bon, au moment où l'OMI annonçait 3,6 millions, l'Intérieur en voyait plus de 4 millions... bon, il y avait des difficultés relationnelles mais on essayait d'arranger ça... je me souviens d'une conférence de presse avec les deux directeurs : celui de la DLPAJ et celui de la DPM... c'était avant l'arrivée de Gérard Moreau... Ils ont présenté leurs statistiques qui étaient différentes mais, en expliquant les différences, en disant : « Nous on mesure ça et eux, ils mesurent ça »... c'est-à-dire que l'Intérieur mesure la présence juridique et l'OMI, la présence physique... Donc, on ne mesure pas le même concept... Donc, déjà, juste ça, c'était un gros progrès par rapport à la situation où chacun lâchait son document sans explication... Et, quand a été mis en place le HCI, je crois qu'il n'y avait pas d'arrière-pensées statistiques et puis, il y a eu je crois des problèmes comme ça sur les statistiques et, c'est le moment où il y avait eu un rapport du FN et, c'est Rocard qui a dit : « J'en ai marre de tout ça... et donc, puisque je viens de créer le HCI, on va lui confier les statistiques »... C'est toujours ça les hommes politiques... Quand il y a un gros problème, on dit : « Je l'évacue, je crée une commission, un conseil »... et donc là, il s'est dit : « Je viens d'en créer un, ça tombe bien... il va s'occuper des statistiques, comme ça je m'en débarrasse, comme ça il n'y aura plus de problèmes politiques... Moi, j'y connais rien. On va consacrer du temps à ça. C'est un problème de statisticien ». Donc, déjà grosse surprise du HCI lui-même... et puis, il y a eu un autre membre dont je ne me souviens plus qui n'avait pas d'appétence particulière pour les statistiques... et puis, Le Pors s'est dévoué... Lui, il avait déjà fait un rapport sur... Moi, je le connaissais depuis 1975... depuis l'époque où il faisait un rapport sur les transferts de fonds... et j'avais travaillé avec lui... En fait y a une partie du rapport qui a été faite à partir de la première étude que j'ai financé... c'est Tapinos qui l'a faite... et donc, Anicet le Pors s'est dévoué parce qu'on a dit : « Lui, il a une formation, il va pouvoir comprendre les chiffres... ». Et donc, le groupe statistique s'est mis progressivement au travail... mais tout de même, pour nous, sont apparues quelques difficultés parce que le HCI s'est mis en tête de faire un rapport et, il voulait supprimer le rapport de la DPM... mais, je veux dire notre rapport ne faisait pas double-emploi avec le rapport du HCI et celui du HCI ne faisait pas double-emploi avec celui de la DPM... et, je me souviens, ils ont voulu arranger l'affaire en me nommant rapporteur du groupe statistique. Donc, il voulait me faire quitter la DPM pour aller... mais, bon vu l'instabilité... je veux dire, c'est des postes en l'air, c'est vague... ça dure autant que dure et, vous vous retrouvez nulle part... Donc, j'ai refroidi leur ardeur en leur disant que je n'avais aucune intention de quitter la DPM... Donc, c'était une manière un peu de régler le problème... parce que si on prend à la DPM l'auteur de son rapport, du coup, il n'y a plus de rapport à la DPM... Parce qu'en fait les autres producteurs de statistiques ne rentraient pas en concurrence avec le HCI... par exemple l'OMI ne faisait que publier ses propres chiffres... Alors que la DPM c'était un rapport de synthèse.

*OH : Mais, si le Gouvernement voulait se débarrasser du problème des statistiques et donc synthétiser, harmoniser l'ensemble des informations et, si la DPM avait déjà commencé à faire ce travail depuis quelques années, pourquoi le Gouvernement n'a pas confié cette mission à la DPM et la confie à une instance où il n'y a aucun statisticien... ?*

ALB : Pour moi, la seule explication c'est celle d'un homme politique embêté par une question et, qui s'en débarrasse sur le premier organisme qui a un vague rapport... parce que, s'il avait dit : « On confie cette mission à la DPM », l'Intérieur serait arrivé en disant : « Hé ! nous, on va quand même pas passé sous la coupe de la DPM ! »... et, s'il l'avait confié à l'Intérieur, nous... d'une part on aurait été critique et puis on aurait dit aussi : « On va pas porter nos chiffres au ministère de l'Intérieur... »... ça, c'était aussi une façon de faire de l'interministériel en confiant à un organisme qui n'était dans aucune hiérarchie administrative... une instance de gens supposés raisonnables et donc, qui n'allaient pas se mêler des petites querelles administratives... parce que c'est vrai qu'entre notre ministère et le ministère de l'Intérieur, c'est vrai que c'était assez tendu... et donc, le HCI présentait tous les avantages, il offrait les possibilités d'une certaine objectivité... c'était des gens assez raisonnables qui ne sont pas impliqués dans une hiérarchie plutôt que dans une autre... et voilà, ils se sont dit : « On va mettre tout le monde sur le dossier »... tout ça sous la férule de notre ami Anicet Le Pors... et puis, « ça va marcher »... sauf que tout d'abord, c'était les mêmes. Donc, il n'y avait pas de sang nouveau. Nous étions les mêmes, c'était Le Bon, c'était Tribalat, c'était le même de l'INSEE, le même de... les mêmes qui travaillaient déjà sur la question depuis des années... Y avait pas de statisticiens nouveaux pour me dire : « Ah ben là, moi, je changerais de méthode ou... là, je ferais autrement... »... parce que, là, je parle pour moi mais je pense que c'est valable pour les autres membres du groupe mais, si je pensais que ce que je fais, c'était pas bien... je veux dire, à moins d'être pervers, je l'aurais fait autrement...

*OH : Oui, mais au final, chacun le faisait à sa manière... ?*

ALB : Mais au final, y avait relativement peu d'organismes qui travaillaient sur les flux et pas sur les stocks... Donc, il n'y avait pas apport d'une vision nouvelle... bon, là la recherche ne nous a été d'aucune utilité... j'ai rarement lu des travaux, même à l'INED... parce que comme disait Tribalat : « Pour plomber sa carrière, y a pas mieux que de s'occuper d'immigration ». Parce que c'est vrai que c'est pas ça qui vous attirez une carrière en vue etc. Donc, la recherche n'a jamais vraiment travaillé sur le sujet, je veux dire en termes quantitatifs, statistiques. Pas les sociologues parce que ça, on en a eu... Y a pratiquement jamais de travaux qui ont été fait sur les flux ni par le CNRS... parfois il m'est arrivé de lancer des appels d'offre, sur des sujets un peu pointus certes, et d'avoir zéro réponse...

*OH : Mais est-ce que vous pourriez me préciser quels étaient les différends au sein du groupe statistique parce que disons qu'à chaque fois que j'ai pu évoquer ce groupe, on me disait que ça bardait... ?*

ALB : Non, je ne dirais pas ça... disons que c'est vrai que Le Pors était marqué par sa formation politique et, il pensait parfois qu'on pouvait régler un rapport statistique comme le rapport du parti communiste : « Page 3, Observations ? Non. Page 4 ? Observations ? Non et ainsi de suite.... »... bon, c'est pas tout à fait pareil... Non ! Le problème statistique en France, c'est qu'il n'y a pas de source statistique unique et, il faut une conjonction de plusieurs groupes statistiques. Donc, toute personne voulant s'occupait des flux migratoires était interministériel par définition... et manque de chances, ces différentes sources statistiques, elles donnent pas les mêmes chiffres parce que chacune ne mesure que le produit de son activité... et donc, nous, à la DPM, on faisait déjà ce travail interministériel en quelque sortes si vous voulez, puisqu'à partir des différentes sources, il nous fallait prendre un peu des parties de chaque... parce qu'au fond à la DPM, on était producteur de quasiment rien... mais bon, quand on a créé ce groupe statistique, c'est vrai qu'il y a pu y avoir des querelles de personnes, des querelles de méthodes mais, peut-être aussi cette volonté du groupe statistique de... parce qu'à chaque fois quand vous lisez le rapport, vous voyez : « Le groupe statistique s'est vu confié la mission de... » mais, c'est une mission sans moyens et il fallait presque que je contribue à la mission du groupe statistique contre la DPM, contre mon organisme d'origine...

*OH : Vous auriez pu ne pas y aller ou est-ce qu'il y avait une obligation... ?*

ALB : Non, mais bon, après, malgré les querelles de personnes, je veux dire, oui, on a travaillé... j'ai appris des choses, et je crois que j'ai appris aux autres... quand je vous parlais de la méthodologie qu'on a réexaminé ensemble à partir de 1990, c'est un des apports du groupe statistique... moi, ça, je le reconnais volontiers... peut-être que sur tel ou tel flux, on n'était pas d'accord mais... parce que le grand problème, c'était : comment classer les flux ?... Est-ce qu'on les classe en migrations permanentes ou en migrations

temporaires... par exemple les étudiants... s'il y en 50 000, si vous les comptez et, si votre voisin les compte, ben, même si vous avez les mêmes sources, vous n'obtiendrez pas les mêmes chiffres... donc, au-delà des querelles de personnes, il y a eu des différences de méthodes... mais, là où je dis qu'il y a eu une partie fructueuse, c'est qu'on a tout mis sur la table. Bon, on a pas réussi à se mettre d'accord sur les décomptes mais, au moins, on a examiné le sort de chacun... et, à chaque fois que moi je prenais une catégorie que quelqu'un d'autre n'avait pas pris, je faisais une partie méthodologique pour expliquer pourquoi. Et, ce que je m'amusais à faire c'est que quand ils sortaient leur rapport moi, je faisais des tables de passage pour montrer qu'on pouvait passer des chiffrages de mon rapport à ceux de leur rapport...et ça correspondait à l'unité près puisque personne ne sortait une source de sa poche.

*OH : Mais, c'était quoi l'intérêt pour vous de ne pas reprendre le même décompte, même si avec des tables de passage vous parveniez à montrer que des chiffres d'un rapport on pouvait retomber sur les chiffres de l'autre rapport ?*

ALB : Non, mais l'idée, c'était de dire, en reprenant les recommandations internationales de l'ONU, que toute personne disposant d'un titre de séjour d'un an ou plus, était un résident permanent et, en dessous, c'est de l'immigration temporaire... C'est la limite mais bon, on pourrait en prendre une autre... ça c'est la règle et tout le monde était d'accord mais, comme dans toute règle, il y a des exceptions... par exemple les étudiants, généralement ils avaient des titres d'un an mais on était parti de l'idée que les étudiants avaient un statut temporaire parce que de toutes façons quand un étudiant se fait régulariser, c'est-à-dire permaniser, il est obligé de repasser par l'OMI et il est compté dans les permanents... donc, le risque, c'est d'en oublier mais aussi de compter les mêmes personnes deux fois... donc, moi, je disais que je ne les comptais pas même s'ils avaient des titres de même durée que les travailleurs dits permanents... parce qu'il y avait aussi ce problème de vocabulaire. Un travailleur permanent a une carte temporaire ! Mais bon... Donc, les étudiants, tout le monde était d'accord pour ne pas les compter... sauf que maintenant à l'INED y a quelqu'un qui n'est plus d'accord pour ne pas les compter... Après, l'autre catégorie qui posait problème, c'était les visiteurs... ce terme est particulièrement mal choisi... ça, ça a été une des grandes difficultés avec le HCI de l'époque... eux ne comptaient pas les visiteurs et, moi, je les comptais... parce que les visiteurs ne sont pas là pour visiter, ils ne visitent rien et, en plus, ils ont des titres de la même durée que ceux des travailleurs permanents... parce qu'un visiteur, c'est quelqu'un qui, à la base, s'engage à ne pas travailler et qui montre qu'il ne va rien coûter, c'est-à-dire qu'il a un système de protection sociale etc., et les visiteurs, ils restent des durées qui n'ont absolument rien de temporaires... et là, la querelle, elle a été... on n'en est pas venu aux mains mais, c'était pas loin...

*OH : mais comment on peut presque en venir aux mains pour des choses aussi simples, je dirais... ?*

ALB : Mais, parce qu'en arrière fond, y avait des concurrences... Je veux dire, ça a été la manifestation extérieure de quelque chose de plus profond... Ils espéraient que le rapport de la DPM disparaîtrait... dans le premier rapport du HCI, ils demandent que le rapport soit supprimé... Il y a même des lettres qui ont été écrites au ministre pour demander la disparition... enfin, en d'autres termes parce que l'administration, c'est toujours...

Et, par rapport à la DPM, c'est vrai que c'était un des événements d'extériorisation, par là on était visible de l'extérieur. Je ne dis pas que les autres bureaux ou administrations ne comptaient pas, c'est pas du tout ça, mais nous, on était reconnu pour ça. C'est vrai que c'était un élément auquel on comptait beaucoup ! Et le directeur aussi ! Et puis bon d'ailleurs avec le deuxième groupe statistique, celui de Patrick Weil, ça a été réglé en trois minutes... Alors, ce qu'il faut dire aussi, c'est que Anicet Le Pors démissionne du HCI pour protester contre les lois sur la nationalité mais, il essaie de revenir comme Président par la petite porte, en disant : « Je ne suis plus membre du HCI pour des raisons politiques mais, je veux bien rester Président »... Les querelles se sont envenimées, et surtout entre l'INSEE et l'INED. Chacune voulait chapeauter l'affaire en gros. C'était à qui serait le chef de l'exploitation d'AGDREF. Moi, j'étais un peu en retrait. Alors, je vais être mauvaise langue, je vais dire que c'est parce que c'était des dames... enfin bon, ça arrangeait pas les choses... et puis bon donc, Le Pors était président et il arrivait et il disait : « Bon, ben qu'est-ce qu'on a à l'ordre du jour ? ». Personne ne disait rien. « Quelqu'un a une déclaration à faire ? ». Personne. Une demi-heure après, la séance était levée et c'était terminé. Et puis



quand il a dû en avoir marre, il a écrit une belle lettre pour dire que vu l'état des choses, il suspendait le groupe statistique et ça a été fini.

*OH : Pourquoi Anicet Le Pors n'arrivait plus à diriger et faire travailler le groupe statistique après sa démission... ?*

ALB : Ben, le fait que chacun avait son propre organisme de rattachement et vivait ça comme du temps perdu. On n'y apprenait plus rien. On tournait en rond. On avait eu des réflexions intéressantes comme par exemple la mesure de l'intégration. C'est ça qu'on aurait dû continuer parce que sur les flux, c'était irréconciliable. Les critères et tout ça, sur l'intégration, c'était clairement une idée de Le Pors. Par exemple, la note de réflexion sur la critériologie que vous pourrez retrouver dans le premier rapport, et qui devait permettre de mesurer l'intégration...ben ça, c'est un truc que Le Pors avait fait tout seul dans son coin, c'était son dada à lui ! (rires). Mais c'était pas mal d'ailleurs. Mais bon, le problème, c'est le jour où on a essayé d'alimenter le moindre indicateur. Là on s'est rendu compte, soit que le matériau statistique n'existait pas, soit que le matériau statistique n'était pas en état de nous permettre d'interpréter sans erreur l'indicateur. Il y avait par exemple des variables qui interféraient, il y avait des effets de structure... et puis, aussi, par exemple l'acquisition de la nationalité à 18 ans faisait par exemples qu'on n'avait pratiquement pas de chômeurs étrangers. Donc, là, soit vous pensez qu'ils ont tous un travail ou bien, vous pensez juste qu'ils sont devenus Français... Donc, l'exercice était intéressant, c'était pas mal ce qu'il avait fait, mais l'intégration, là je parle pas au niveau philosophique... pour ça il y a le HCI, Costa-Lascoux et tous les penseurs et tout...mais bon, comment on fait pour la mesurer l'intégration ? Moi, je voulais bien qu'on travaille là-dessus mais... ça a jamais débouché, donc... mais, pour tout le groupe, c'était vrai ce que je vous dis. On avait une certaine réticence envers ce groupe parce que si on avait appliqué à la lettre ce qu'il y avait dans le rapport, plus personne ne publiait sans *l'imprimatur* du HCI... enfin, je veux dire, on va pas arrêter les publications... le HCI voulait une espèce de monopole... Non et puis bon, on voyait bien que le HCI n'avait personne, il n'avait pas lui-même de statisticiens pour venir mettre le cachet *imprimatur*, pour vérifier... d'abord, j'aurais pas accepté que ce soit vérifié et en plus ils avaient personne pour le faire... Donc, il y a toujours eu... enfin, il y a eu quand même des périodes de collaboration, il y a eu des bonnes réunions... mais donc il y a toujours eu une espèce de réserve : « Ils vont jusque-là mais, on va plus loin que là... »... je voyais mal le chef du bureau de l'Intérieur dire « J'arrête de faire des statistiques parce qu'il y a le groupe statistique qui s'en occupe »... Mais bon, c'est-à-dire que c'est sûr qu'avec la DPM, intellectuellement, je ne parle pas sur le plan des personnes, c'est sûr qu'il y a toujours eu une concurrence plus vive... faut dire qu'on était les seuls à faire un rapport comparable...

*OH : Est-ce que la personnalité de Le Pors a permis à ce groupe bon an mal an de fonctionner... ?*

ALB : Bon, je pense que dans un premier temps Le Pors a essayé que ça fonctionne bien... mais, enfin, là, je dis ça, mais, je connais pas le dessous des cartes au sein du HCI lui-même... faut dire qu'on y allait jamais nous-même pour présenter le rapport qui était notre travail. C'était Le Pors qui allait le présenter. On n'a jamais vu les membres du HCI... mais, je pense vraiment qu'il a essayé que ça fonctionne bien... Mais, après je dirais qu'ils ont été pris à leur propre piège parce que... Enfin, disons que, voyant qu'ils n'arrivaient pas à ce qu'ils voulaient peut-être implicitement, ils se sont un peu durcis en réaffirmant : « Nous avons le monopole, nous avons été chargés de... » et du coup, nous aussi, on s'est un peu durci... en fait je dirais que quand même, les premières réunions où on a travaillé sur la méthodologie ont été intellectuellement fructueuses. Mais, à partir du moment où on a opéré ce changement dans la méthodologie du compte des flux, malgré les désaccords, et qu'on n'a pas assez voulu passer au volet quantitatif de l'intégration, on a un petit peu tourné en rond et du coup, on décroche...

*OH : Mais tout de même ce que je n'arrive pas à comprendre c'est pourquoi cette réflexion sur les indicateurs d'intégration, puisqu'elle avait l'air d'intéresser un peu tout le monde, n'a pas été poursuivie... ?*

ALB : Ben, ce que je n'ai pas compris, c'est que ce rapport du HCI n'est finalement devenu qu'un rapport de flux et il est entré en concurrence directe avec celui de la DPM... s'il avait un peu élargi le truc, notamment à l'intégration... on aurait pu notamment intégrer d'autres ministères parce que finalement, il y avait des réunions où on était que trois ou quatre à parler... ben, je veux dire l'Education nationale, ils ne maîtrisent pas les flux...

*OH : Mais du coup justement, pourquoi ne pas avoir quitté les flux si toute le monde le voulait...*

ALB : Ben, je ne sais pas... je n'ai pas de réponse à cette question. Moi j'avais fait une note. Je sais que Michèle Tribalat avait une note sur ça... mais, je ne sais pas... On a même financé une étude sur cette question des indicateurs... et aussi sur la mise en place de certains dispositifs pour voir si les gens d'origine étrangère en profitaient ou n'en profitaient pas parce que c'est vrai que c'est pas une question que l'on rencontre assez souvent à la DPM, notamment à la sous-direction de l'intégration. Voilà, on écrit une circulaire en disant : « Vous veillerez à ce que les jeunes d'origine étrangère ne soient pas écartés... ». Mais comment le mesurer puisqu'ils ont la nationalité française... ?... ça c'est ce que j'appelle de l'écriture automatique. On était obligé de mettre ça parce que ça fait bien... mais c'est vrai on a essayé de mesurer parce que par exemple pour les TUC, on a vu qu'il y avait juste 2 % d'étrangers qui en bénéficiaient... mais donc, on essayait de faire des études géographiques, régionales auprès des missions locales pour vérifier... on est allé au-delà de ce qu'on a le droit de faire parce qu'il y a la CNIL... c'est-à-dire qu'on a fait prendre des noms.... et d'après ces études, on observait qu'ils en bénéficiaient à hauteur de 13-14%...c'est-à-dire normalement... enfin, comme leur poids dans la tranche d'âge...

*OH : D'accord. Maintenant, si vous le voulez bien, j'aimerais changer de sujet et savoir ce que vous pouvez me dire des autres groupes qui s'occupaient des statistiques autour du SGI notamment, c'est-à-dire le groupe Choussat et le groupe des experts de l'immigration...*

ALB : Le groupe Choussat, c'était une réponse de Rocard au rapport du Front National qui avait été fait par un ancien énarque... mais bon, c'était un document qui se faisait appeler rapport, qui en avait l'allure mais... Il s'agissait de faire contre-feux et donc, il a confié à Choussat la charge de diriger un groupe qui devait apporter sur différents points, une réponse technique... ce groupe se réunissait à d'assez nombreuses reprises... moi, j'y participais, mais, j'étais l'exception, c'était que des directeurs aussi... non... pour l'INED, y avait Calot qui y allait... on a commencé un certain nombre de travaux qui abordaient beaucoup de thèmes comme la scolarisation, la promotion sociale, la protection sociale etc., et, évidemment, on s'est un peu heurté au problème statistique... mais, on s'est aussi heurté au problème de la protection sociale qui favorise les faibles revenus et les familles nombreuses... donc du coup ça faisait qu'obligatoirement dans un premier temps les familles d'origines étrangères étaient plus bénéficiaires des prestations... donc, il y a eu des travaux relativement intéressants qui ont été fait par l'INSEE... et puis finalement, on s'est rendu compte, je crois, de la difficulté de sortir des documents finalisés au bout d'à peu près six mois et donc je crois qu'a été envoyé à Rocard non pas un rapport mais l'ensemble des études qui avaient été faites pour ce groupe... mais bon, je veux pas dire que ça s'est terminé en queue de poisson mais, c'est vrai aussi que c'était un peu tomber dans le piège du FN que d'essayer de... On n'allait pas reprendre ses chiffres un par un en disant : « Là, c'est faux, là, c'est faux, là, c'est faux... »... Donc au final on s'est retrouvé face au problème que ça posait de répondre au FN et de rentrer dans leur... et puis, aussi, on s'est retrouvé devant la difficulté de mesurer quelque chose de difficilement mesurable compte tenu des politiques françaises, à mesurer quelque chose de difficilement saisissable... par exemple si on dit : « Y a tant d'élèves étrangers qui nous coûtent tant » comme le disait le rapport du FN mais, le problème c'est qu'après, l'immense majorité de ces enfants, ils vont devenir Français... donc bon...

*OH : Un petit dernier mot sur l'enquête MGIS... Est-ce que vous pourriez me dire comment s'est passé le lancement de l'enquête... ?*

ALB : Ce qu'il s'est passé, c'est que cette enquête, c'est elle qui l'a voulue...ça c'est sûr... c'est elle qui l'a portée... le HCI l'a aidée... c'est que c'est une enquête qui coûtait très cher en argent mais aussi en personnels... et pour le personnel, c'est l'INSEE qui a fournit... et du côté du soutien financier des administrations, je vais dire les chose de manière simple : Marceau Long est passé par les cabinets... et ça nous est revenu avec des ordres : « Payez tant, payez tant... »... et donc tout le monde a versé au pot... je ne peux pas dire qu'on a eu la possibilité de participer au questionnaire, c'était son questionnaire, on se faisait engueuler si on voulait toucher à son questionnaire... alors, au moment de l'exploitation, y a eu des problèmes... parce que l'INSEE a commencé à faire l'exploitation avec l'INED puis, s'est retirée... Tribalat a fait deux livres avec ça et je dirais que l'INSEE l'a plutôt mal pris...

*OH : Mais ma question, c'est comment une chargée à l'INED parvient à convaincre Marceau Long et Anicet Le Pors et, que ça se transforme en ordre pour les différentes administrations... ?*

ALB : Parce qu'elle a une force de persuasion... on va dire qu'elle a une force de caractère...

*OH : Oui, enfin bon, une force de caractère qui se traduit par une enquête qui a coûté plus de 20 millions, c'est pas commun on va dire...*

ALB : Ben disons qu'elle a réussi à convaincre le Vice-président du Conseil d'Etat et bon du coup, ça simplifie... et, elle aussi, elle avait un poids à l'INED vis-à-vis de ses collègues qui n'était pas trop explicable par son grade, même si avec Le Bras, ça bardait... Dans un premier temps, elle avait vraiment réussi à travailler avec l'INSEE donc, je dirais qu'il y a eu un accord INSEE-INED qui en faisait la grande enquête de la décennie... et puis bon, avec les ordres des cabinets, nous, on a payé... et puis bon, je ne veux pas dire mais le rapport qui a été rendu au commanditaire, je ne veux pas dire qu'il était insipide mais bon, c'est bien beau pour ceux qui ont payé...

## Entretien avec Anicet Le Pors

(membre du HCI et président du groupe statistique)

Anicet Le Pors commence l'entretien en me tendant *L'intégration à la française* et me dit : « C'est une compilation des six premiers rapports du HCI. Dans les premières années, on a fait six rapports : le modèle français, les statistiques, il y a eu aussi celui sur les problèmes culturels donc, y en a eu six en trois ans et l'idée a été alors de faire une compilation des six. Il a été fait pas Christiane Ducastelle je crois et puis je ne sais plus qui encore... Vous ne trouverez rien de plus que dans les rapports. Mais, pour moi ça présente l'avantage de – j'ai été au Haut Conseil de sa création jusqu'en 1993, j'ai démissionné en 93 au moment des lois Pasqua – donc ça couvre à peu près la période où j'y étais ».

*OH : Est-ce que vous savez qui a proposé votre nom pour le HCI ?*

ALP : Qui précisément, je ne sais pas. Bon, je connais assez bien Michel Rocard depuis longtemps, je l'ai rencontré en 1965. J'ai travaillé à la direction de la prévision au ministère de l'Economie et des finances autrefois et Michel Rocard était secrétaire général de la commission des comptes de la Nation à l'époque. Vous voyez, ça fait un moment. Et ensuite, il y a eu le programme commun et on a eu l'occasion de se rencontrer ici ou là donc on se connaît assez bien. Ce qui fait que je ne sais pas si c'est lui qui m'a nommé mais la raison pour laquelle on m'a nommé c'est que j'avais fait – vous l'avez peut-être lu – un rapport sur ça en 1976. Ce rapport n'avait pas connu une notoriété extraordinaire mais, il avait quand été repéré dans les milieux intéressés.

*OH : C'est un rapport qui est connu.*

ALP : C'est un rapport qui est connu, voilà. Donc je suppose que lui ou ses conseillers le connaissaient et... Alors pour être précis, la personne qui m'a demandé de faire partie de ce Haut Conseil à l'intégration c'est Jacques Rigaudiat. C'est un conseiller-maître à la Cour des Comptes. Je ne sais pas s'il l'était à l'époque mais c'était le conseiller social dans le cabinet de Rocard. Et c'est lui qui a constitué le HCI. Vous auriez très intérêt à le voir. Si votre sujet c'est la création, c'est lui sans doute qui l'a fait donc... Lui vous répondra à la question que vous m'avez posée, à savoir : qui et pourquoi on m'a sollicité ? Comme c'est lui qui m'a téléphoné, il doit le savoir. Mais autant que je m'en souviens, on n'était pas nommé pour trois ans renouvelables. De quand date le décret ?

*OH : Le décret portant création date de décembre 1989 et le décret de nomination de fin février 1990.*

ALP : Donc, quand j'ai démissionné, ça veut dire qu'on venait d'être renouvelé. Moi, j'ai démissionné en juin 93 donc, y avait plus de trois ans.

*OH : Ah, je ne sais pas car comme Marceau Long a été prolongé, on a un peu l'impression qu'il y a une première période du Haut Conseil qui a été...*

ALP : Ah, y a une période Marceau Long, y a une période Marceau Long !

*OH : Et pour revenir à votre fonction spécifique au sein du HCI : Vous étiez président du groupe statistique...*

ALP : Oui, ben j'étais économiste de métier. Alors c'est pour ça que Marceau Long qui savait. Je connaissais Marceau Long depuis encore plus longtemps que Rocard. Je connaissais Marceau Long depuis les années 50 alors c'est pour vous dire... je l'ai connu au Maroc. Moi, j'étais ingénieur à la Météorologie nationale, ça n'avait rien à voir, mais je menais une action syndicale assez vigoureuse à l'époque.

*OH : Oui, dès 55, vous étiez à la CGT.*

ALP : A ben vous savez des choses (rires)... Et donc il me connaissait de réputation un peu. En plus il m'a connu comme ministre puisqu'il était secrétaire général du gouvernement à l'époque alors il savait que j'étais économiste etc. Ce qui fait que assez naturellement, il m'a proposé de m'occuper du rapport statistique...

*OH : A ce sujet, bon, c'était un des souhaits de Michel Rocard, d'améliorer et diffuser la connaissance mais, est-ce qu'il était sous-entendu qu'il s'agissait d'une connaissance statistique, est-ce qu'il ne pouvait pas s'agir d'une connaissance je sais pas moi, de nature sociologique ou... ?*

ALP : Ah non non non, entre le premier et le deuxième rapport, bon c'est des souvenirs qui remontent... le premier rapport est intrinsèquement statistique c'est-à-dire c'est l'établissement des données de base et des différenciations, étrangers, immigrants, migrants. Donc c'est très très quantitatif. Et puis il y avait les indicateurs... Avec les indicateurs d'intégration aussi, le souhait, c'était de donner sens aux statistiques, de les rendre plus parlantes en quelques sortes, c'est-à-dire de les lier à des batteries de critères complètement différents. Dans cette idée, on fait par exemple référence, dans le deuxième rapport je crois, à une nomenclature de l'INSEE sur la possession de frigidaires, la possession de... pourcentage d'accès à l'enseignement supérieur, enfin toute une série de choses très différentes comme ça.

*OH : Mais ça, ça a été en quelques sortes une création du Haut Conseil. Rocard avait juste fait une demande sur la connaissance de l'immigration et au sein du Haut Conseil, il y a eu cette réflexion sur comment...*

ALP : Mais la première étape a été très difficile et elle n'a jamais eu lieu en définitive c'est-à-dire que la question c'était comment rendre compatibles les différents sources statistiques parce qu'il y avait toute une série de gens qui avait leurs propres statistiques et qu'ils considéraient que c'était leur fonds de commerce, ils pensaient évidemment que c'étaient les meilleures et que les autres étaient mauvaises. Donc on a externalisé la statistique si vous voulez en quelques sortes. Alors y a eu des conflits mémorables entre André Lebon de la DPM, Michèle Tribalat de l'INED mais, vous trouverez ça dans les rapports. Y avait l'OMI, le ministère de l'intérieur... ce qui fait qu'il y avait cinq ou six sources statistiques et, aucune ne mesurait la même chose à vrai dire, parce que les gens mesuraient ce qui correspondait à l'activité administrative et, comme c'était des gens à l'esprit de chercheurs, ils avaient leur vérité et les autres étaient mauvais. Ou bien c'était des fonctionnaires chargés de statistique donc ayant une petite dimension recherche. Ben forcément pour mettre des statistiques, enfin pour les harmoniser, pour les vérifier, il faut avoir un esprit de recherche, un peu quand même. Mais c'était le même niveau de recherche, Michèle Tribalat était une vraie chercheuse, Lebon était celui qui avait le plus de notoriété du point de vue statistique. Mais Tribalat était très critique vis-à-vis des statistiques de la DPM et comme elle était intelligente et combative, ça faisait des chocs vraiment pénibles. J'ai passé beaucoup de temps à calmer le jeu parce que ça prenait des allures de guerre de religions et puis ça n'a pas cessé par la suite. Parce que je suis donc revenu au HCI, mais dans un contexte complètement différent parce que comme vous avez vu, j'ai démissionné en 93 et Marceau Long qui savait qu'il pouvait avoir confiance m'a demandé de continuer de m'occuper des statistiques quand Calot est parti au bout d'un an. Mais alors, n'étant plus membre du Haut Conseil... le climat était complètement différent et là je me suis rendu compte que le fait que je ne sois plus membre du HCI avait considérablement affaibli mon autorité du point de vue de la gestion du groupe...

*OH : Au niveau de la médiation que vous assuriez... ?*

ALP : Oui, oui. Au niveau des arbitrages que je pouvais donner etc., le climat avait évolué en ce sens que les administrations s'étaient un peu « bunkerisées » si vous voulez. Elles passaient entre elles des contrats. Si vous voulez, c'était un climat... ! Y avait beaucoup plus de libéralisme, si j'ose dire, qui s'était introduit dans cette affaire. Je n'ai plus reconnu le groupe statistique quand je suis revenu et puis, les gens, à mon égard, n'avait pas du tout la même attitude. Ce qui fait que j'ai dû laisser tomber.

*OH : Au sujet des rapport de force entre administrations, lors de la première conférence de presse du HCI en mai 90, j'avais cru remarquer que le HCI s'engageait plus loin que ne l'avait fait Rocard sur l'état de la statistique publique en parlant de « rétentions d'informations ».*

ALP : Ben, c'est la difficulté à laquelle je n'ai pas cessé de me heurter.

*OH : Ben justement, finalement, comment a été possible la réunion de personnes qui ne s'entendaient pas forcément et qui ne cherchaient pas forcément à partager leurs productions statistiques... ?*

ALP : Ben, y avait quand même la création du HCI dont chacun souhaitait faire partie, ou bien apportait sa contribution. Une sorte de reconnaissance sociale si vous voulez pour les uns et pour les autres. Disons que pour Michèle Tribalat, c'était une tribune, pour André Lebon, c'était pareil, c'était une tribune. Bon, ce qui a fait que ça a assez bien marché quand même c'est que bon dans la première phase, moi, j'avais quand même une certaine autorité sur la question. Les gens se souvenaient effectivement de l'autre rapport donc, ça me posait si vous voulez par rapport à eux comme un précurseur de leur démarche. Et puis comme j'avais quand même affronté pas mal les autorités en place à cette occasion-là donc, ils savaient que je ne me laisserai pas impressionner quoi, ni par eux, ni par les autorités etc... donc, j'étais libre. En plus, j'avais été ministre. Alors vous vous rendez compte ! Ça aidait ! Y avait un cumul de faits qui faisait qu'on ne me contestait pas personnellement. En plus, y avait le fait que la secrétaire de ce groupe qui était en même temps la secrétaire général du HCI, c'était Christiane Ducastelle et c'est quelqu'un qui est assez carré aussi et donc on était quand même en force pour dire ça sera comme ça et pas autrement. On retient ce chiffre, on ne retient pas celui-là...

*OH : Donc, au niveau de l'ordre du jour... ?*

ALP : Ah ! l'ordre du jour c'est nous qui dirigeons les choses, c'est nous qui dirigeons totalement les choses ! Absolument !

*OH : Mais au final, car je ne suis pas statisticien, mais j'aimerais tout de même comprendre les différences entre les différentes sources statistiques donc, au final, au bout du compte, quelles ont été les principales avancées statistiques permises par le HCI ?*

ALP : Ca a été, ça a été... je suis en train de rechercher un schéma qu'il y a là-dedans...Ah ! Voilà ! C'est celui-là...[il me montre le graphique de la page 17 du second rapport] ! On pourrait dire que...bon, ça c'est clair, c'était dû essentiellement à Michèle Tribalat, mais disons que...enfin, ce schéma, elle l'avait déjà concocté, disons plus ou moins mais nous, on l'a un peu refait à notre manière, et on a mis nos chiffres et ces chiffres ont pris de l'autorité à la fois parce qu'ils étaient conceptuellement assez bien définis et puis que c'était les chiffres qu'on avait tirés des différentes sources des uns et des autres

*OH : En gros, ça c'est les chiffres que n'avait pas réussi à obtenir Michèle Tribalat... ?*

ALP : Je sais pas si on peut dire ça mais enfin, disons que quand on a réussi à présenter ça qui est une chose très simple en définitive, ça a pris beaucoup de force quand même parce que ça se rattachait à une officialisation de certains concepts qui jusque-là n'étaient que des concepts de certains chercheurs. En particulier, je crois que c'est de cette époque-là, qu'on a bien distingué officiellement l'assimilation, l'intégration et l'insertion. Vous connaissez la différence entre ces choses-là ?

*OH : Ben, vous avez repris, à ce niveau-là, la distinction de Costa-Lascoux... ?*

ALP : Costa-Lascoux, c'est ça. Costa-Lascoux qu'on avait auditionné et c'est à la suite de son audition qu'on a fait nôtre en quelques sortes la présentation. Ce qui n'était pas évident et même, ce n'est toujours pas évident mais, ça a paru beaucoup plus clairement pour tout le monde et l'ensemble du HCI a parlé de la même voix sur ces concepts. Ce qui était très important.

*OH : Au sein du Haut Conseil, y avait quand même une certaine unanimité... ?*

ALP : Oui, y avait une assez grande homogénéité. Y avait des personnalités un petit peu.... Je dirais que ce qui faisait la différence, c'était plutôt l'originalité des personnes que leur conviction parce qu'il y

avait, comment il s'appelait... Jacques Voisard qui était un peu fantaisiste si vous voulez, qui avait une sorte de mégalomanie, il y avait deux députés qui étaient très typés aussi Delalande qui est un député, bon je sais pas comment ça s'appelait à l'époque, le RPR, etc. et le mec, il était très social, très social, on s'est très bien entendu avec lui, moi je me suis très bien entendu avec lui, y avait Diligent aussi de Roubaix qui était quand même quelqu'un de..., un ancien si vous voulez, moi je l'ai connu au Sénat quand j'ai été sénateur... qui avait acquis une gde autorité en matière d'analyses conjoncturelles autrefois, autrefois...ce qui fait que ces gens-là étaient très divers...qui c'est qu'il y avait encore ?

*OH : Y avait Farine, Join-Lambert.*

ALP : Marie-Thérèse Join-Lambert qui était elle aussi très sociale si vous voulez, qui était quelqu'un de très estimée. Qui c'est qu'il y avait encore ?

*OH : Y avait Farine.*

ALP : Farine, je l'ai perdu de vue après...

*OH : Et puis il y avait aussi Georges Morin.*

ALP : Morin, oui, mais alors lui, ce n'était pas le poids lourd du Haut Conseil.

*OH : C'est-à-dire que sa contribution a été modeste ou... ?*

ALP : Non, non, il était là parce qu'il était copain de Rocard et il a réussi à se glisser là-dedans. Il avait dû intriguer auprès de Rigaudiat mais il apportait rien...ah, si, si, si ! Y avait Stéphane Hessel. Lui, il pesait, alors. Il pesait beaucoup.

*OH : Mais d'ailleurs, à ce sujet, vous, vous aviez fait un rapport une quinzaine d'années auparavant, Hessel avait rendu un rapport de 2-3 années auparavant, Marceau Long venait de diriger la Commission sur la nationalité et donc... au fond que pouvait apporter de plus le Haut Conseil...Quelle était la différence entre le Haut Conseil et ces différentes tentatives des pouvoirs publics pour penser l'immigration ?*

ALP : Vous venez pratiquement de le dire. C'était une manière de fédérer ces travaux un peu spécialisés. Les miens étaient très économiques et statistiques, celui de Marceau Long était beaucoup plus juridique et, idéologique on peut dire aussi et, Stéphane Hessel donnait la dimension humaniste. Donc, on avait tous travaillé là-dessus mais pas de la même façon. Donc, mettre tous ces gens ensemble, c'était un peu les obliger à se connaître mutuellement et puis à converger, je crois que c'était ça l'idée. C'était une bonne idée. Bon Rocard, je ne suis pas politiquement sur la même longueur d'onde mais, c'est quelqu'un qui est inventif quand même.

*OH : Quand on retourne aux débats de l'époque, ce qui est très marquant, c'est cette volonté de dépasser les clivages politiques.*

ALP : Rigaudiat m'a dit clairement que la raison pour laquelle il avait pensé à moi c'est parce que j'étais communiste. C'est clair. Ça permettait de... bon, y a pas que ça je vous ai dit que je connaissais Rocard et que j'ai fait un rapport mais, ça leur permettait de couvrir cette aile là. J'étais l'extrême gauche du HCI. Delalande, c'était le chrétien social, il était maire de Deuil-la-Barre et puis, il faisait partie du groupe Bayard qui est catholique...

*OH : D'accord, d'accord... mais, pour revenir juste deux petites minutes sur Michèle Tribalat, j'ai été frappé à quel point le Haut Conseil avait très vite adopté des concepts et des notions de Michèle Tribalat comme apport démographique.*

ALP : Bon y avait Costa-Lascoux aussi... mais Michèle Tribalat n'était pas membre du HCI mais elle a été intégrée aux travaux par le groupe statistique tout de suite. Dès qu'on a créé le groupe statistique, on a pensé à la mettre dedans.

*OH : Qui y a pensé ?*

ALP : Ah, ben moi j'ai joué un rôle. Moi, j'ai plus joué un rôle... Ben, je connaissais André Lebon depuis mon rapport de 76, bon y a eu d'autres personnes que j'ai dû contacter à l'époque comme Withol de Wenden non, je ne sais pas. Non, on a probablement, comme je fais d'habitude, sélectionné les organismes qu'on souhaitait voir figurer. Alors on a pris l'OMI, le Ministère de l'Intérieur, etc. Et après on s'est dit qui est-ce qu'on met là-dedans.

*OH : Vous n'avez pas laissé les administrations concernées choisir leur représentant ?*

ALP : Si, sans doute. Une fois qu'on avait choisi, si on n'avait personne en tête, on leur demandait. En général, on a eu les chefs des bureaux statistiques, si vous voulez.

*OH : Mais dans la première mouture du groupe statistique, ni l'OMI, ni l'OFPPRA ne figurent.*

ALP : Je me souviens plus. Oui, mais on a fait ça de façon pragmatique donc, il n'est pas exclu qu'on ait effectivement en cours de route dit à d'autres personnes... A part André Le Bon et Michèle Tribalat, je n'ai pas un souvenir très précis des autres parce que c'est surtout le conflit entre ces deux personnes qui m'est resté en mémoire...

*OH : Et le ministère de l'Intérieur dans tout ça ?*

ALP : Je sais plus qui y était. Vous me rediriez le nom...

*OH : Non, parce que je me souviens de ce qu'avait dit Moreau devant la mission parlementaire Marchand sur l'intégration des immigrés à savoir : les statistiques de l'intérieur...*

ALP : ...on n'en veut pas.

*OH : Oui, c'est ça, elles ne valent rien, elles ne sont pas entretenues.*

ALP : Oui, oui, je vous dis, c'était ça tout le temps. Les uns critiquaient les statistiques des autres et inversement, etc. Tout le temps, c'était ce type de remarques, alors, là aussi, l'intérêt et l'objectif du HCI, c'était de mettre ensemble des gens qui travaillaient jusque-là chacun de leur côté. Vous voyez, ça me donnait l'autorité de faire ça. Autrement, ils auraient continué à se critiquer, à se dénigrer...

*OH : C'est donc peut-être le principal apport et le principal intérêt du HCI. Parce qu'on pouvait au final se demander pourquoi Rocard, pour résoudre le problème de l'intégration, avait choisi une solution comme celle-ci c'est-à-dire, un dispositif interministériel doté d'un conseil de sages et pourquoi, il n'avait pas eu recours directement aux ministères ou aux directions qui étaient déjà en charge de ce problème.*

ALP : ...Lesquelles ?

*OH : Ben, par exemple, il y avait la DPM.*

ALP : C'était le cas. Publiquement, ce qui faisait autorité, c'était la DPM. Mais, la DPM était très critiquée par tous les autres. Alors, Rocard et ses conseillers s'en sont sans doute rendus compte et on dit bon, ben, faut vider le truc et alors, on s'est aperçu à ce moment-là...bon André Le Bon est quelqu'un de tout à fait respectable, sérieux, etc... mais un peu besogneux si vous voulez. Ce n'est pas Michèle Tribalat. Michèle Tribalat fait tout éclater en permanence si vous voulez et donc, en général, André Le Bon était en difficulté face à Michèle Tribalat. Michèle Tribalat est très créative conceptuellement et elle avait un sens critique très fort. Et souvent, il était mal. Mais quand même, c'est un gars sérieux, on ne pouvait pas le jeter. Mais, si vous voulez, y avait un problème. Si vous voulez dire le vrai sur ces questions...je ne dis pas qu'on l'a fait mais, on s'en est rapproché un peu. Mais, je me souviens même plus quel était le litige. Je sais même pas si je comprenais quand je pilotais le truc... alors entre eux, c'était un langage codé... quelquefois, on ne comprenait pas pourquoi ils se disaient ça, on voyait même pas à quoi ça servait.

*OH : Mais est-ce que du coup cette incompréhension n'était pas le fait d'une rencontre entre une logique politique qui était celle du HCI et une logique scientifique ?*



ALP : Oui, ben y avait toujours quand même au HCI une dimension politique certaine. On n'était pas l'administration qui fait ses statistiques et qui met à jour de manière périodique. Vous voyez entre le premier et le deuxième rapport, y a un changement de ton. Moi, je sais, je fais ça, je viens de quitter la présidence d'un Comité de pilotage pour l'égal accès des hommes et des femmes aux emplois supérieurs de la haute fonction publique... bon j'ai fait beaucoup de tableaux de bord, c'est plein de tableaux de bord. Un tiers de nos rapports, on a publié trois rapports. Un tiers de chaque rapport, c'était des statistiques, c'était des tableaux et, on a essayé de mettre en rapport les statistiques constats en quelques sortes avec des indicateurs de situation et vous retrouvez le même type de démarche au sein du groupe statistique les premières années : on essaye de mettre en rapport les tableaux, les différentes catégories, etc., avec des indicateurs de situation. Ça c'est très difficile à faire et on ne le fait jamais de façon satisfaisante mais simplement de dire qu'on va le faire, ça montre que la statistique n'a pas sa finalité en elle-même et ça a été important vis-à-vis de gens comme André Lebon. Pour lui, la statistique, c'est la statistique, point. Oui ben pour moi y avait quand même au HCI, il devait y avoir une dimension politique certaine. On n'était pas l'administration qui fait ses statistiques et qui met à jour de manière périodique. Et moi, des tableaux de bord, c'est ce que je sais faire, ce que je fais, c'est ça. Là je viens de quitter la présidence d'un Comité de pilotage pour l'égal accès des hommes et des femmes aux emplois supérieurs de la haute fonction publique... bon ben j'ai fait beaucoup de tableaux de bord, c'est plein de tableaux de bord ! L'idée, c'est d'essayer de mettre en rapport les 'statistiques constat' en quelque sorte, avec des indicateurs de situation, et c'est exactement le même type de démarche que vous retrouvez au sein du groupe 'Statistiques' les premières années. On essayé de mettre en rapport les tableaux, les différentes catégories, etc., avec des indicateurs de situation. Ça c'est très difficile à faire et on ne le fait jamais de façon satisfaisante mais simplement de dire qu'on va le faire, ça montre que la statistique n'a pas sa finalité en elle-même et ça a été important vis-à-vis de gens comme André Lebon. Pour lui, la statistique, c'est la statistique, point. Alors en plus Michèle Tribalat mettait là-dedans des tas de types idéologiques...

*OH : C'est-à-dire ?*

ALP : C'est-à-dire, je sais pas comment poser la question après, mais c'était un peu dans l'esprit de mon rapport de 76 si vous voulez. C'est-à-dire qu'il fallait que les chiffres soient signifiants d'une politique ou bien de la nocivité de la politique si vous voulez donc après, vous savez comment elle a évolué, elle a plutôt mal tourné quoi... enfin de mon point de vue...

*OH : Comment cela « mal tourné » ?*

ALP : Enfin, « mal tourné », on s'entend... Moi je ne lui conteste pas d'avoir toutes les idées qu'elle veut, sauf que le côté un petit peu paranoïaque qu'elle a toujours manifesté a pris une ampleur à partir du moment où elle a fait un livre que j'ai beaucoup apprécié, Faire France, ensuite elle a fait un bouquin sur Dreux au moment où le FN a mis la main sur la ville, ensuite, je sais pas ce qu'il y a de vrai, je veux pas médire parce que c'est quelqu'un que j'aime bien dans le fond, je regrette qu'elle ait pris ce tournant un petit peu déclamatoire, écorchée vive, on m'a dit que ça se mélange avec des affaires personnelles : elle a rompu avec son compagnon qui était d'origine algérienne alors, ça l'a perturbée...et aujourd'hui, elle passe pour, mais je m'attache pas à la stigmatiser, mais elle passe pour fournir des arguments aux FN...

*OH : C'est vrai que dans certaines critiques, émanant notamment du monde de la recherche, on retrouve non pas cette critique d'une proximité avec le FN mais la critique faite à son enquête MGIS, qui a été d'ailleurs soutenue par le FN, qui conduisait à catégoriser une certaine partie de la population notamment via le recours à des catégories ethniques.*

ALP : Alors là, peut-être que le virage c'est ça. Moi je l'ai aidée beaucoup, je crois.

*OH : Elle m'a dit beaucoup de bien de vous, en tous cas...*

ALP : Ah oui, oui ! Et je crois que c'est grâce à moi qu'elle a pu faire son étude de cohortes, vous savez, en tenant compte des origines parce qu'on a rencontré l'obstacle de la CNIL. La CNIL était très très réticente. Or, je ne vois pas comment on peut faire une étude de cohortes si on n'indique pas quelle est

l'origine des gens. Ça n'a pas de sens. Moi je ne suis pas suspect de racisme ni de tous dérapages ethniques, c'est quelque chose qui m'est complètement étranger et que je conteste et que je combat politiquement donc, je suis pas du tout sur ce terrain-là. Seulement pour une scientifique, je ne vois pas comment on peut faire. Suivre des couples, suivre des familles sur une longue période sans prendre en compte... L'intérêt de la chose, c'est de prendre en compte l'origine ; et pour un chercheur je pense que ça n'a pas de côté malsain. Moi je suis breton d'origine et je n'en tire aucune conséquence du point de vue de l'intelligence, du savoir-faire, je n'en tire aucune conséquence.

*OH : Mais pourtant dans Faire France, l'origine ethnique est prise comme facteur explicatif du processus migratoire...*

ALP : Ah non, mais c'est autre chose ça. Mais, y a pas que du faux là-dedans. Ce n'est pas absolument faux. Non, non, mais, il faut maîtriser cette affaire-là car on risque le dérapage à chaque instant.

*OH : Ca a déjà pas mal dérapé dans le monde de la recherche.*

ALP : Ben oui, entre Hervé Le Bras et elle...mais je n'approuve pas Hervé Le Bras, il s'est mal conduit à son égard. Mais, vous savez entre chercheurs quand ça prend ces allures-là, ça devient fou. Ça s'est mêlé à des affaires personnelles d'Hervé Le Bras mais ça c'est... des trucs de viol, d'attentats à la pudeur... non, mais ça a pris des allures invraisemblables...

Mais sur ces questions ethniques, moi, je ne regrette pas de lui avoir facilité ce travail. On aboutit quelque fois à des choses stupides. Je vais vous donner un exemple qui est très personnel... il y a eu un organisme, je ne sais plus lequel, qui a fait une étude sur les enfants d'écoles maternelles et primaires de Seine-Saint-Denis... Vous savez dans le dossier des enfants, on a pas le droit de caractériser l'origine des parents, bon ben, les gens qui ont fait l'étude, ont décidé de classer les enfants en fonction de leurs prénoms alors, les Mohammed étaient Maghrébins, les Fatima aussi et il se trouve que les Anicet étaient d'Afrique Noire (rires)...ce qui fait que j'ai un petit-fils qui s'appelle Anicet et donc, s'il avait été en Seine-Saint-Denis : il était d'Afrique Noire.

C'est tout simplement l'histoire des gens, l'histoire elle y est. Enfin, moi, je serais Auvergnat, ça serait pareil que d'être Breton ou Juif même, je m'en fous, bon, mais l'histoire de mes parents, elle a un sens. Si vous voulez, je fais de la généalogie. J'ai remonté mes ancêtres jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Bon, entre le XVI<sup>e</sup> et 1929 qui est la date à laquelle mes parents se sont mariés et sont venus en région parisienne, les gens ont pas bougé de 10 kilomètres, en quatre siècles, ils n'ont pas bougé de 10 kilomètres et là d'un coup mes parents viennent à Paris, ils font 600 kilomètres, bon, ben, la mutation, elle est là...

*OH : Le déracinement, il est là...*

ALP : Il est là. Ben, ce n'est pas inintéressant d'étudier ça. Y a une histoire des bretons migrant en région parisienne comme y a une histoire des Algériens chez Renault mais je vois pas pourquoi ça relève de l'analyse scientifique ça. Ce n'est pas du racisme. Alors, évidemment, si on donne ce type d'informations aux renseignements généraux, ça peut avoir une autre conséquence. Et c'est ce que je dis lorsque je dis qu'il faut maîtriser cette affaire. C'est normal que la CNIL fasse un contrôle de ces choses-là et c'est aussi normal qu'elle ne l'interdise pas systématiquement.

*OH : D'accord et pour rester sur cette enquête MGIS... on voit que le HCI dès le deuxième rapport, soutient officiellement l'enquête...*

ALP : Oui, oui mais, c'était limite quand même...

*OH : Pourquoi ?*

ALP : Parce que les gens comme Marceau Long qui ne s'investissent pas, qui ne s'immergent pas là-dedans, se demandent si... Ben ils ont en tête les critères de la CNIL et ils se demandent si on ne va pas trop loin, si vous voulez, mais il me faisait confiance entièrement Marceau Long, ce qui fait que moi, j'ai

pris position pour... et après ben, je crois que la question ne s'est même pas posée, on n'a pas voté si vous voulez, c'est moi qui ai décidé Marceau Long de faire soutenir, et très franchement !

*OH : Mais très concrètement, comment vous est venue l'idée de soutenir cette enquête ?*

ALP : C'est elle, c'est elle qui nous en a parlé. Je ne m'en souviens plus mais, elle a dû me faire part des difficultés qu'elle rencontrait à l'OFPPRA et puis je ne sais plus qui... il devait y avoir d'autres personnes qui étaient très réticentes et il fut un moment où on pensait que ce ne serait pas possible et je ne sais plus ce que j'ai fait mais je sais que je me suis très investi pour que cette enquête se fasse... Pour moi, c'était de toute façon un peu la même démarche que celle que j'avais portée à savoir : celle qui consistait à passer de statistiques purement factuelles à des indicateurs de situation. Quand vous passez aux indicateurs de situation, vous êtes amenés à vous poser la question de savoir : cette catégorie s'intègre plus rapidement que d'autres, pourquoi ? Ça participait de ma propre démarche si vous voulez. Bon alors moi j'étais pas démographe donc je n'avais pas les idées qu'elle pouvait avoir mais non seulement il n'y avait pas d'incompatibilité mais il y avait une convergence entre sa démarche et celle que je souhaitais pour le groupe statistique. L'étude qu'elle a faite sur les cohortes, ça va dans le sens des indicateurs.

*OH : Et le HCI ?*

ALP : Et le HCI, on a fini par donner des garanties au HCI, quoi, que ça se passerait bien... mais après moi j'ai perdu ça de vue aussi parce que j'ai quitté le HCI, je ne sais plus ce qui s'est passé et peut-être même, enfin je n'en sais rien, qu'elle a tiré sur la corde et qu'elle a fait des choses dans le cadre de cette étude qu'on n'avait pas envisagé au départ, je n'en sais rien... Elle s'est idéologisée, elle s'est politisée de plus en plus donc elle a pu prendre appui sur ce qu'elle avait vu pour dire des choses que je n'aurais pas cautionné, je n'en sais rien...

Mais vous savez, j'ai participé à des débats sur ces questions, je me souviens en particulier d'une université d'été de la LCR à laquelle j'ai participé sur ce thème et je me suis fait beaucoup attaquer par d'autres participants, qui considéraient que c'était un sacrilège de demander l'origine nationale ou ethnique des gens... Alors, évidemment dans un commissariat, on peut discuter effectivement mais pour un scientifique, non enfin... c'est vraiment de l'obscurantisme. Et puis d'abord, c'est l'honneur des gens d'avoir une histoire quelle qu'elle soit...

*OH : Donc vous faites bien une distinction entre activité policière et ce qu'on peut faire dans ce cadre là et activité scientifique... ?*

ALP : Bien sûr, bien sûr. Comment voulez-vous. Et puis, comme faisait remarquer Michèle Tribalat, elle avait raison, on étudie pas l'intégration par une succession de rapports annuels parce que ce n'est pas les mêmes gens. Pour appréhender le phénomène d'intégration en lui-même, il faut prendre les mêmes gens. C'est ce qu'on appelle les études de cohortes. Il faut les suivre sur le long terme et non pas faire des diapositives tous les ans. Scientifiquement, dire que l'intégration augmente ou pas en fonction de comparaisons de bilans annuels c'est une erreur. C'est une erreur puisque ce n'est pas les mêmes gens. Des photos à l'instant T, ça donne pas... une série diapositives ne donnent pas l'évolution d'une population.

*OH : Mais au fond est-ce que ce n'est pas lié à ce qui semble être un des efforts du groupe statistique, à savoir : de ne plus se contenter des statistiques produites par les différentes administrations et établissements publics et, qui ne sont que des photos de leur activité mais, au contraire, de tendre vers la production de statistiques qui permettent de donner des photos de la population en elle-même ?*

ALP : Je ne dirais pas ça parce que, enfin je n'en sais rien. Mais, il doit y avoir quatre ou cinq ans j'étais à un colloque à La Rochelle avec Costa-Lascoux. Elle était déjà membre du HCI et quand je lui ai parlé du groupe statistique, elle m'a dit : ah ben non, on ne fait plus de statistiques. On bannit les questions d'origine. On ne distingue plus les immigrés ou les migrants de la population. L'intégration, c'est un phénomène qui touche tout le monde qu'il s'agisse des résidents français ou des immigrants, etc... J'étais très étonné car j'ai trouvé que c'était une attitude très rétrograde. Bon, et puis j'ai appris quelque temps après qu'elle dirige l'Observatoire des statistiques. Je me suis dit quand même que ses convictions étaient

assez fluctuantes. Patrick Weil a pris la suite du groupe statistique un ou deux ans après et puis, il y a eu ce reflux des connaissances statistiques parce qu'on a dit les statistiques c'est discriminant, c'est le discours que me tenait Jacqueline Costa-Lascoux que je n'ai pas contesté parce qu'on se serait disputé, donc voilà, je n'ai rien dit et quelques temps après, j'apprenais qu'elle était nommée à l'Observatoire statistique. Je sais ce qu'elle y fait. Jacqueline Costa-Lascoux, je dois dire... je pense qu'elle a eu un apport mais, je pense qu'elle vit sur son fonds de commerce et donc, elle n'est plus très productive et comme elle ne publie pas, elle va au gré de courants. Elle était dans la commission Stasi, elle était tout à fait opposée à une loi en rentrant et à la commission, elle a voté comme un seul homme en faveur de la loi, vous voyez et, je ne suis pas sûr de la solidité de ses convictions.

Non, mais ce que je voulais dire pour prolonger ce type de réflexion. Actuellement, je suis membre à la Commission de recours des réfugiés. On ne fait pas des statistiques de ce genre-là mais, on en fait quand même. Ce qui permet de dire par exemple que le pays qui envoie le plus de demandeurs d'asile aujourd'hui en France, c'est la Turquie. Ce n'est pas sans intérêt de dire ça quand même. Parce que ça pose le problème kurde. Je vois pas comment on pourrait faire du droit d'asile qui n'est pas quand même si loin que cela de l'immigration – surtout depuis qu'on a arrêté l'immigration du travail – autrement dit, beaucoup de gens qu'on voit comme demandeurs d'asile sont des demandeurs économiques, beaucoup, beaucoup, il y en a beaucoup, il y en a plus même encore que du temps du Haut Conseil. Bon, on ne va pas identifier les gens par la nationalité mais, comment on va accorder l'asile si on ne sait pas apprécier le risque de persécution dans le pays d'origine ? Au-delà, on n'a pas à juger cela mais, il n'y a pas de doute que ça fait partie du raisonnement quand on délibère après avoir entendu le requérant. On se pose la question de l'intégration. Quand vous avez une famille qui vit depuis trois ans en France, les enfants sont scolarisés depuis trois ans en France, on a le même comportement que vis-à-vis d'un célibataire qui débarque du Sri Lanka et qui veut aller en Angleterre. C'est pas pareil, et puis, vous voyez à ce moment-là que les gens des anciennes colonies françaises, ben d'abord, beaucoup parlent français...mais vous ne verrez pas un tamoul qui parle français et jamais ils n'apprendront le français parce qu'ils n'ont pas envie d'apprendre le français et parce qu'ils vivent entre eux. Est-ce qu'on doit ignorer cette réalité là ? A mon avis, non. Moi, je respecte que les tamouls veuillent vivre entre eux, c'est leurs affaires, ce n'est pas la mienne. Mais y a quand même une différence entre quelqu'un qui vient de la République démocratique du Congo, ancien Congo Belge si vous voulez, et puis le Tamoul. De fait, il y a une différence. En principe, ça ne joue pas sur l'accord ou le refus de l'asile mais il n'en demeure pas moins que depuis que les frontières entre l'asile, le regroupement familial et l'immigration du travail est devenue beaucoup plus floue, il n'y a pas de toute que tout ça interfère. Je ne dis pas que c'est bien ou ce n'est pas bien. Les gens, s'ils veulent s'intégrer ils s'intègrent. S'ils ne veulent pas s'intégrer, ils ne s'intègrent pas. Et, l'asile c'est autre chose. L'asile on doit l'accorder à des gens qui combattent pour la liberté et qui répondent aux critères de la Convention de Genève. C'est autre chose mais, comme tout se mélange maintenant, il ne faut pas jouer les prudes, il ne faut pas jouer : pas moi, pas ça.

*OH : Donc, il faut avoir recours à ce type de connaissances...*

ALP : Ben, bien sûr. Sans en tirer de conséquences au regard de l'asile par exemple. On va pas accorder l'asile à quelqu'un qui s'intègre plus vite qu'un autre. Pour la naturalisation en France, je trouve ça assez normal qu'on demande à quelqu'un de donner des signes d'intégration. Aussi non, ça n'a pas de sens de demander la nationalité en disant qu'on veut adhérer aux valeurs internes du pays dont on souhaite avoir la nationalité. Ça n'a pas de sens.

*OH : Ca pose la question des signes d'intégration qu'on peut demander aux gens.*

ALP : Non, mais dans une certaine limite.

*OH : Non mais justement, quand on a une connaissance statistique qui cherche à mesurer l'intégration par des indicateurs. Au final qu'est-ce qui va le plus attester de l'intégration, est-ce que ça va être ces indicateurs ou des actes, comme certains le demandent, marquant solennellement la volonté de l'individu ?*

ALP : Manifestent de l'intégration les indicateurs que Michèle Tribalat a défendus. Par exemple, le fait que, je ne porte pas de jugements de valeurs, le fait qu'au bout de deux générations, le nombre de mariages mixtes se développe ou que la fréquentation religieuse diminue etc., ça c'est des vrais critères d'intégration ou pas. Le fait que la fécondité des femmes diminue au fur et à mesure que le temps passe. C'est des vrais critères d'intégration. Y a pas de doute. Ça veut dire que la population ambiante et la population qui arrive convergent progressivement. Objectivement, sans dire que c'est bien ou que c'est mauvais, c'est effectivement de l'intégration.

*OH : Mais pour revenir à ce que vous disait JCL sur le fait que l'intégration, ça concernait tout le monde c'est-à-dire aussi bien les Français d'origine française, les Français d'origine étrangère que les étrangers...*

ALP : Rien que le fait de dire ça comme ça, c'est très vivement critiqué...

*OH : Oui, oui, mais justement la terminologie du HCI car avec les définitions du HCI, un immigré c'est quelqu'un qui peut être un Français.*

ALP : Absolument et c'est pour ça que je vous parlais de ce schéma car ce schéma, il n'a pas l'air mais c'est un schéma très politique.

*OH : Donc, y a quand même eu un choix politique qui a été fait au sein du HCI ?*

ALP : Oui.

*OH : Et au fait quels étaient les rapports du HCI avec le SGI ?*

ALP : Juste, pour ne pas l'oublier. Rocard, lorsqu'il a installé le HCI, a souligné assez fortement lui-même que l'intégration ne concernait pas seulement les étrangers et les immigrés. Moi, j'en ai un souvenir très précis parce que s'il ne l'avait pas dit, je l'aurais dit. Je me souviens très bien quand il nous a réunis : je me suis dit, s'il ne le dit pas, je le dirais. Et il l'a dit, très fortement.

*OH : Mais, ça signifie quoi au juste que l'intégration ne concerne pas que les étrangers et les immigrés ?*

ALP : Ben pour moi, dire que l'intégration ne concerne pas que les étrangers et les immigrés, c'est un peu la contrepartie du fait qu'on ne doit pas avoir de réticences à traiter de l'origine des gens. À la fois, on a le droit quand on fait une étude scientifique de savoir d'où viennent les gens dans la mesure où on veut scientifiquement analyser un cursus. Un cursus passé et un cursus à venir. Mais, en même temps, puisque c'est le phénomène d'intégration que l'on veut... ben, il n'y a pas de raisons de faire de discriminations entre les Français de souche, comme on dit, et les autres ! L'intégration, c'est un phénomène qui n'a pas que l'ethnie comme seul critère. Alors cela dit ce qui s'est passé en banlieue l'année dernière et ce qui se passe maintenant (c'était le début des manifestations contre le CPE) montre qu'il y a quand même une différence.

*OH : Mais pour revenir sur la politique d'intégration, Michel Rocard, lorsqu'il vous installe dit que celle-ci doit prendre les mêmes voies que les politiques d'insertion en faveur des populations défavorisées mais les problèmes de cette population sont tels que...*

ALP : C'est plus grave enfin, c'est plus difficile...

*OH : ...sont plus difficiles ou en tous cas particuliers et qui nécessitent une politique particulière. Mais, à vrai dire ce que je me demande, c'est pourquoi, si on considérait que cette politique d'intégration était un type de politique d'insertion, pourquoi on s'est pas demandé si les problèmes rencontrés par cette population n'étaient pas dus à la « distance culturelle » pour reprendre l'expression consacrée mais plutôt à la difficulté économique. Pour résumer, je voudrais savoir s'il y avait un consensus au sein du HCI au sujet du constat selon lequel la distance culturelle était un des critères de la situation actuelle...*

ALP : L'un des premiers rapports spécialisés du HCI porte sur la culture justement. Donc la réponse est oui à cet égard si vous voulez. Mais le fait que Michel Rocard ait dit ça et dont beaucoup d'entre nous étaient persuadés, ça ne voulait pas dire qu'on considérait que c'était pareil. C'était plutôt, pour nous, prendre la précaution de ne pas oublier que le phénomène d'intégration n'a pas comme seul critère discriminant l'appartenance nationale ou l'origine ethnique. C'était un peu pour se garder de toute analyse exclusive réduisant l'intégration à la réduction de la différence culturelle ou ethnique. C'était plutôt une précaution de notre part. Jamais, on a pensé que c'était la même chose. Cela dit, je vous disais que mes parents sont arrivés dans la région parisienne en 1929, bon, ils parlaient français, mais tout juste quoi... et ils n'avaient que très peu d'éducation... mon père n'avait pas son certificat d'étude si vous voulez... et il était manœuvre à la SNCF qui n'existait pas à l'époque et il était Fort aux halles parce qu'il était meunier alors... il était Fort aux halles la nuit... et bien j'imagine qu'il y a dû y avoir des immigrés algériens, tunisiens, marocains qui ont fait la même chose... et ils étaient confinés dans des quartiers de Paris ou de la banlieue qui étaient des quartiers à eux un peu comme les bidons villes de Nanterre à un moment...donc y a quand même beaucoup de choses qui ressemblaient si vous voulez...Et c'est pour ça qu'on était tenté de faire aussi le rapprochement en disant : bon ben là les bretons étaient Français mais est-ce qu'ils avaient une conscience à ce point d'être Français alors qu'ils vivaient depuis quatre siècles en Bretagne... Cela dit, la guerre de 14 a fait beaucoup pour la prise de conscience de beaucoup de Français... Moi, je porte ce prénom parce que j'ai un oncle qui est mort à la guerre de 14 à 20 ans, bon... il ne connaissait pas le français, j'ai su depuis... et son arrière-petit-neveu est pris pour un africain d'Afrique Noire (rire).

*OH : Et donc, vous disiez que cet argument était une précaution...*

ALP : Oui, si tu veux, on a jamais joué les naïfs en disant : un Algérien, c'est comme un Breton ! On sait que ce n'est pas vrai. Alors y a bien des indépendantistes bretons qui considèrent que la Bretagne est colonisée depuis le XII<sup>e</sup> siècle mais bon, c'est quand même pas du même niveau.

*OH : Mais est-ce que c'était pas aussi une précaution à l'égard des propos de la grande partie de l'opposition de l'époque qui disait que cette politique d'intégration ne s'adressait qu'aux immigrés alors qu'il fallait s'adresser aux Français ?*

ALP : Ben, si vous voulez, c'était un peu l'esprit de mon rapport de 76. On voulait montrer aux Français, on voulait donner aux Français, j'allais dire scientifique, une vision objective du phénomène migratoire c'est-à-dire le dépouiller de ce que Chirac disait à l'époque : « ils ont dix gosses, ça sent mauvais sur le pallier » etc... et je ne sais pas si vous avez pris connaissance de mon rapport de 76...

*OH : Je ne l'ai que consulté, je ne l'ai pas lu...*

ALP : Mon rapport de 76 est peu lisible et il était fait pour être peu lisible, pour qu'on ne voit pas quelles étaient les conclusions...les conclusions étaient très politiques... c'était dire d'abord que le renvoi des immigrés n'ouvre que très peu d'emploi pour les Français alors que Chirac disait à l'époque : y a un million de chômeurs, y a un million d'immigrés donc, on substitue les uns aux autres et y a plus de chômage en France et là, dans mon rapport, on montrait que c'était pas vrai, qu'ils avaient une fonction spécifique dans la fonction de production française et que si on les renvoyait, ça nous rouvrirait pas autant et, ça diminuait la compétitivité. La deuxième chose qu'on montrait c'était que les immigrés étaient contributeurs nets au budget social de la Nation : en disant, ils sont plus jeunes, ils sont moins mariés, ils sont éduqués, enfin ils sont éduqués, ils ont été élevés aux frais d'un autre pays que la France etc,... et donc, pour toutes ces raisons, ils sont contributeurs nets... Ils sont majoritairement sous-plafond de sécurité sociale, donc vous voyez, y a plein de critères objectifs qui montrent... et puis, la troisième chose, c'était le renvoi d'économies de travailleurs immigrés vers leur pays, est un facteur positif pour la compétitivité française, je veux dire, ça revient en France donc... L'idée de ce rapport, c'était de montrer que ça participait d'une fonction de production, d'une fonction sociale qui était objective...

*OH : Dernière question, quels étaient les rapports entre le SGI et le CII ; ces trois structures ayant été pensées conjointement par Rocard?*

ALP : Je ne m'en souviens plus du tout mais à mon avis nulles. Je crois même n'avoir jamais entendu parler de ça. Peut-être qu'à l'époque je savais, mais à l'époque, jamais la question ne s'est posée de savoir quels rapports avoir avec les instances que vous dites.

*OH : Est-ce que lorsque vous proposiez des mesures au gouvernement, vous pensiez que celles-ci avaient des chances d'être appliquées ou est-ce que vous vous disiez : on est une instance interministérielle parmi d'autres et on sait qu'il n'est souvent rien fait des propositions de ces instances ?*

ALP (reprend *L'intégration à la française* et dit) : Ben, la réponse, elle est là je crois, page 10 : « Il ne peut omettre, le HCI, d'observer que les propositions contenues dans ses rapports n'ont pas, à ce jour, été suivies d'effets. Certaines d'entre elles, pourtant, auraient pu rencontrer un large accord, ainsi s'agissant de la prohibition du regroupement familial polygamique... ». Donc, dès la page 10, on se plaint. Et ça a été fait dès fin 92.

*OH : Vous m'aviez dit qu'au fond, vous n'étiez pas un spécialiste de la question de l'immigration mais, que vous avez été amené périodiquement à vous intéresser à cette question et, ce que je me demandais, c'est comment vous avez été amené à vous intéresser à la question la première fois, c'est-à-dire en 1976 avec votre rapport sur l'immigration et le développement économique et social ?*

ALP : Bon, c'est pas tout à fait ma première rencontre avec le sujet puisque j'ai vécu cinq ans au Maroc et donc, je me suis intéressé à la situation sociale au Maroc et aux Marocains qui venaient en France. En plus, mon activité politique m'a amené à distribuer des tracts chez Renault. Donc, si vous voulez, ce n'était pas une population qui m'était étrangère, celle des immigrés. En plus, j'habite dans les Hauts-de-Seine, ce n'était pas loin de Nanterre et des bidonvilles et tout ça donc... disons qu'il y a un contexte militant général qui m'a fait obligatoirement me saisir de cette question. Alors, Pourquoi c'est arrivé spécialement en 76 ? Bon, à la suite d'un problème politique. Je travaillais à la direction de la Prévision et mon directeur s'appelait Edmond Malinvaud, qui a été ensuite directeur de l'INSEE, et qui est maintenant au Collège de France. C'est un grand scientifique... et, je travaillais sur les transferts entre l'Etat et l'industrie, sur l'aide que l'Etat apporte au financement de l'industrie... alors, j'avais étudié plusieurs secteurs et, il m'en restait un qui était le nucléaire... et on m'a appris, je crois que c'était en 75, qu'une institution qui s'appelle le CHEAR, le Centre des Hautes Etudes sur l'Armement, qui est une sorte de formation continue pour les ingénieurs de l'armement, avait sa session annuelle qui portait sur le nucléaire, avec des voyages prévus en Chine et dans différents pays et... je sais pas si vous connaissez IHEDN, l'Institut des Hautes Etudes sur la Défense nationale... alors l'IHEDN est fait pour les militaires et le CHEAR est fait pour les ingénieurs de l'armement... c'est une formation continue qui dispense des formations à des gens qui sont dans un créneau entre 40 et 45 ans... et donc, on m'a proposé d'aller là-bas, ce que j'ai accepté et... j'ai commencé ce qu'on pourrait appeler une scolarité là-bas mais... pour avoir le droit de suivre ce stage, il faut être habilité au « Secret Défense Nationale ». Or, j'avais une activité politique telle que le ministère de l'Intérieur a toujours refusé de me délivrer cette autorisation... alors ça posait un problème. Pourquoi ? Parce que mon ministre de tutelle s'appelait Jean-Pierre Fourcade qui était ministre des Finances, qui habite à Saint-Cloud comme moi et, j'étais candidat contre lui à Saint-Cloud. Ce qui fait que mon ministre de tutelle qui, lui, ne refusait pas de me donner l'autorisation... c'était pas sa compétence, c'était celle du ministère de l'Intérieur...était très embêté parce que... je pouvais en faire une affaire politique et dire que c'était parce que j'étais son opposant à Saint-Cloud qu'on me mettait des bâtons dans les roues, par brimade... par sanction.... Alors, j'ai commencé à faire de l'agitation politique... j'ai fait poser des questions écrites à l'Assemblée nationale, au Sénat avec mes amis politiques...

*OH : Vous n'étiez pas encore sénateur à ce moment-là...*

ALP : Non, non, c'était en 75-76. Je suis rentré au Sénat en 77... Et alors, cette affaire a commencé à prendre de l'ampleur et, pour l'arrêter, Jean-Pierre Fourcade m'a proposé de faire une étude... c'était encore une époque où la rationalisation des choix budgétaires avait une certaine côte... alors, il m'a proposé de faire une étude interministérielle sur l'incidence des renvois des économies des travailleurs immigrés dans leur pays sur la balance des paiements... avec des effets primaires, des effets secondaires,

etc. Alors, j'ai soupesé les avantages et les inconvénients de cesser mon harcèlement politique et puis, de bénéficier de cette étude interministérielle... alors, ça a duré un petit moment... et puis, j'ai dit que je ne pouvais pas étudier l'incidence sur la balance des paiements si on élargissait pas le sujet et si on ne considérait pas l'ensemble des effets économiques et sociaux de la présence des travailleurs immigrés en France. Finalement, comme il ne voyait pas de mal à ça, il a accepté... et ce qui fait que j'ai été saisi de cette étude, ainsi élargie... et évidemment beaucoup plus politique dans la mesure où elle saisissait l'ensemble du problème économique et social des travailleurs immigrés. Donc, c'est quand même à l'issue d'un conflit politique que j'ai hérité de cette étude interministérielle qui a été en quelques sortes le point de départ d'une carrière politique plus visible, puisque 2 ans après, j'étais élu au Sénat, donc...

*OH : Mais, vous établissez un lien entre la visibilité que vous a donné ce rapport et votre carrière par la suite.... ?*

ALP : Ah oui. Ah, ben oui ! Parce que quand j'ai rendu public le rapport... vous l'avez vu le rapport, c'est un rapport très technique, qui n'apparaît pas subversif à première vue... J'avais fait tourner tous les modèles de l'INSEE et de la direction de la prévision... C'était mon travail... Donc, ça se présentait sous forme de variantes... mais, j'ai fait une conférence de presse sur ce rapport et là, j'ai parlé beaucoup plus simplement... Après quoi je me suis fait convoqué au cabinet du ministre pour me faire remonter les bretelles, en quelques sortes... me disant que j'avais présenté le rapport de manière tendancieuse... alors évidemment, que c'était tendancieux, bien sûr...

*OH : Et quand vous avez été saisi du rapport, vous saviez que vous pouviez vous en servir de cette manière-là... ?*

ALP : Bien sûr, bien sûr...C'est pour ça que j'ai demandé l'élargissement du thème... et alors, ils ne se sont pas rendus compte qu'en élargissant le thème, on le politisait... Donc, c'est le résultat d'un vrai conflit politique...

*OH : Et par qui était financée cette enquête interministérielle... ?*

ALP : Par le ministère des Finances... alors, il s'est produit quelque chose d'assez intéressant parce que comme les gens me connaissaient, ils trouvaient bizarre qu'on confie à un communiste une étude aussi sensible....

*OH : On considérait déjà l'immigration comme un sujet sensible...*

ALP : Ah ben, bien sûr !... c'est l'époque où Chirac dit : « Il y a un million de chômeurs et un million d'immigrés »... et moi, par ce rapport, j'ai répondu à ça, en disant que si on renvoyait 150 000 travailleurs immigrés, c'était la variante que je considérais comme la plus possible, on ne créait que 13 000 emplois...

*OH : Et donc, la deuxième fois où vous avez été saisi de la question de l'immigration, c'est avec le HCI finalement... ?*

ALP : Oui. Ben oui, parce que Rocard se souvenait, sans doute... ou lui, ou ses conseillers, je sais pas... du rôle que j'avais joué à propos du rapport et... comme il voulait couvrir un échiquier politique large... de droite à gauche... ben, j'occupais le créneau le plus à gauche... et le Président, c'était Mitterrand, qui connaissait très bien ce rapport... la plupart des membres du HCI connaissaient bien le rapport... les gens qui sont devenus célèbres depuis sur ces questions comme... Catherine Withol de Wenden... elle faisait partie de mon groupe... y avait aussi Tapinos... tous ces gens-là, je les ai fait travailler... et comme il savaient que j'étais communiste donc... ils se sont presque tous un peu défoulés... et tout ce qu'ils ne pouvaient pas dire officiellement, ils savaient que je cautionnerais, moi... que toutes déclarations subversives, je la prendrais à mon compte...

*OH : Vous l'aviez formé comment votre groupe... ?*

ALP : Ben, j'ai regardé tous les ministères dont j'avais besoin et puis, j'ai prospecté... avec la lettre de mission que j'avais, je me suis fait ouvrir les portes et j'ai demandé que les différents ministères



concernés soient représentés... et puis, il y avait à la direction de la Prévision, des gens qui pouvaient m'aider très directement pour ce rapport...

*OH : Et quand vous avez été nommé au HCI et, quand vous vous êtes vu confié la présidence du groupe statistique, vous l'avez conçu comment... ? Est-ce que c'était toujours un sujet qui vous tenait à cœur de la même manière ou... ?*

ALP : Ah ben, oui, oui, oui...

*OH : Mais là, pour le coup, il était plus question de politisation... ?*

ALP : Non, mais, si vous voulez, entre 76 et 90, on m'a souvent demandé des prestations sur les questions d'immigration... parce qu'on savait que j'étais au courant, que j'étais compétent, que j'avais trouvé des choses... et puis, j'avais gardé des relations... ce qui fait que de temps en temps, j'ai fait des articles sur l'immigration... donc, c'est un sujet qui est resté un petit peu permanent... Même si je n'intervenais pas en tant que chercheur mais, en tant que médiateur politique sur une question que je connaissais un peu... et puis, il y avait les ambassades... Je me souviens que l'ambassade d'Algérie avait très bien accepté le rapport, évidemment... et quand ils faisaient des cocktails, j'étais invité, quoi... donc, y avait une sorte d'ambiance qui faisait que j'étais dans ce paysage là...

*OH : D'accord. J'aimerais vous poser une question portant sur la notion d'immigré. Si on prend, la définition qu'on en donne dans le dictionnaire, il s'agit d'une personne qui change de pays. Mais, est-ce qu'au sein du HCI, vous avez été, dès le départ, sensible à la clarification qu'était censée apporter cette notion ou, est-ce que c'est, avec les premières auditions, et notamment celle de Michèle Tribalat, que vous vous êtes dit : « Il faut qu'on se serve de cette clarification »... ?*

ALP : Je ne pourrais pas vous répondre avec certitudes mais enfin, c'était le type de clarification qu'on recherchait... c'est évident... de même que de voir qu'un Français sur quatre ou cinq, je sais pas, a au moins un grand parent étranger... bon, ben c'était le genre de chose qu'on souhaitait dire... Alors Tribalat a joué un rôle, bien sûr... bien sûr, bien sûr... si vous voulez, il y a eu toute une phase de tâtonnement conceptuel mais, qui n'a pas duré très longtemps parce qu'on s'est mis d'accord... c'est comme par exemple l'éternel débat entre insertion, intégration et assimilation, si vous voulez, avec Jacqueline Costa-Lascoux... bon, les concepts de migrant, d'immigré, d'étranger... tout ça a été clarifié dans les premiers mois... mais, c'était indispensable qu'on le fasse ça... une fois qu'on l'a fait, on avait les idées plus claires qu'avant de le faire, ça c'est sûr...

*OH : Une question maintenant sur les moyens donnés au HCI pour fonctionner... vous dépendiez des crédits du Premier ministre mais, il semblerait que le soutien financier n'ait pas été énorme...vous siégiez au conseil d'Etat...*

ALP : Ben, on n'en avait pas vraiment besoin non plus... toutes les réunions avaient lieu là... même souvent dans cette salle...

*OH : Ben, si je vous demandais ça, c'est parce que j'avais cru comprendre que c'était un peu Marceau long qui avait assuré l'intendance du...*

ALP : Oui mais c'est vrai aussi. Quand Marceau long écrivait une lettre au Premier ministre au nom du HCI, il la faisait taper par ses secrétaires ici... c'est évident, ça... bon, les rapporteurs étaient des membres du Conseil d'Etat... Je sais même pas s'ils ont reçu une prime pour ça...

*OH : C'est lui qui les avait nommés... ?*

ALP : Ah oui ! C'est lui qui décidait...

*OH : Mais, est-ce que c'est commun qu'une instance comme celle-ci repose sur le fonctionnement d'une autre institution... ?*

ALP : C'est beaucoup plus simple. On ne va pas recruter une contractuelle pour assurer le secrétariat de Marceau Long alors qu'il a tout ce qu'il veut ici... Moi, je suis chargé d'une mission en ce moment sur la situation statutaire des personnels de la Commission des recours des réfugiés... bon ben tous mes moyens sont à la Commission de recours des réfugiés... je vais pas aller chercher ailleurs des gens qui sont déjà dans la matière... Et puis, y avait quand même pas énormément de besoin... sans doute que pour les gens comme Diligent qui venait de Roubaix... bon, lui il a pas besoin puisqu'il était sénateur... il voyageait gratuitement... je vois pas ce qu'on pouvait nous payer... le HCI n'avait pas de moyens propres, il n'en avait pas besoin non plus...

*OH : Et...pour ce qui est de la compilation de rapport, L'intégration à la française, ça c'est une initiative qui n'émanait que du HCI... ?*

ALP : Oui, oui. On a pensé que compte tenu de tout ce qu'on avait fait à ce moment-là, c'était pas inintéressant de faire une compile... quelque chose plus grand public, avec un titre accrocheur... Pour polariser un peu nos travaux...

*OH : Si vous le voulez bien, là, j'aurais plus des questions sur le groupe statistique en lui-même et notamment sur la « critériologie » et tous les « indicateurs d'intégration » qui, vous m'aviez dit, devaient rendre plus « parlant » les statistiques... et, vous m'aviez dit que même si c'était difficile, il était tout de même bon de le dire, notamment face à des personnes pour qui « la stat c'est la stat » et, vous m'aviez notamment cité André Le Bon... Pourtant, monsieur Le Bon m'a dit qu'il était partant pour réfléchir sur les indicateurs... mais, d'après ses dires, chacun s'est campé sur ses positions ; ce qui aurait empêché de réfléchir aux indicateurs...*

ALP : Ben, c'est moi qui avait fait le premier tableau de bord et, c'est moi qui avait beaucoup insisté pour qu'il y ait des indicateurs de situation... mais, j'avais pas été contesté... mais, ce que j'ai voulu dire, je veux pas dire que Lebon était contre mais, son travail, c'était un travail un petit peu répétitif... c'était un peu une sorte de fonds de commerce qu'il s'était fait dans la publication de statistiques... chaque année, ça se renouvelait etc. Donc, il n'était *a priori* pas porté à lancer un truc nouveau faisant appel à l'INSEE, faisant appel etc. Donc, le HCI, dans la mesure où il rassemblait des gens différents, était le lieu où on pouvait faire ça... On sortait chaque administrateur de ses routines, de ses habitudes... ça ne signifiait pas pour autant qu'ils étaient contre mais, simplement, ce n'était pas leur boulot...

*OH : Et au final, pourquoi cette réflexion sur les critères n'a pas été poursuivie... ?*

ALP : Parce que c'est difficile...! Et parce que c'est pas sûr! il faut dire aussi que c'est objectivement difficile... et puis, oui c'était quelque fois, voilà, vraiment hasardeux de mettre en rapport des indicateurs de situation et des indicateurs démographiques... on tire quelques fois des conclusions hasardeuses du rapprochement de trucs comme ça... c'est jamais pur, les variables sont jamais indépendantes... Donc, quelques fois, on fait des corrélations qui ne sont pas causales...et donc au bout d'un moment...

*OH : Mais, d'après ce que me disait Le Bon, ce n'est pas ce type de difficultés objectives qui aurait empêché le prolongement de cette réflexion... Pour Le Bon, le HCI s'est retranché derrière sa volonté de dominer les statistiques et du coup, les autres administrations, dont la DPM, se seraient rétractées aussi...*

ALP : Moi, si vous voulez, lorsque j'ai fait le rapport de 75-76, j'avais de bonnes relations avec Lebon... Donc, je n'avais pas de raisons de me fâcher avec Lebon et, je me suis jamais fâché avec Lebon... Seulement, quand on a mis ces gens ensemble, je me suis tout de suite bien aperçu que le ministère de l'Intérieur, l'OMI, Tribalat, Le Bon, c'était un peu explosif! ...parce que... c'est pas vis-à-vis du Haut Conseil qu'il y a eu une rétractation, c'est entre eux... Moi, j'avais aucune envie de domination là-dessus... c'est pas mon problème... Simplement, je voyais qu'il y avait des différences conceptuelles, des différences de chiffres, des différences de sources etc., et que donc, c'était objectivement difficile de rendre tout homogène... Quand, en plus, les gens adoptent des attitudes caractérielles, ça ne simplifie pas le problème à résoudre... Donc, ça a été tendu mais enfin, faut pas exagérer non plus... parce qu'on a produit... Mais

seulement, c'était un peu dans la douleur à chaque fois... Et quand je suis revenu par la suite, j'ai retrouvé les choses dégradées mais, la préoccupation demeurait quand même... et, il me semble bien que cette histoire des critères d'intégration, ça nous a taraudé tout le temps... je ne crois pas qu'on ait baissé d'engagement sur la statistique durant les trois ans... Mon souvenir, c'est que quand je suis revenu, je n'avais plus le statut de membre d'une part, et d'autre part, j'avais l'impression que psychologiquement, les gens s'étaient... le fait que je sois parti, si vous voulez, avait fait que chacun était retourné un petit peu dans son camp... et que donc, c'était encore plus difficile quand je suis revenu et d'ailleurs, ça a pas duré longtemps... j'ai laissé tombé assez rapidement parce que je voyais bien que je ne pouvais rien faire...

*OH : Une dernière petite question sur les indicateurs, quelle était la participation de Tribalat ? Le Bon me disait qu'elle participait sans participer parce qu'elle considérait que c'était empiéter sur une réflexion qui était sienne... Alors, je voudrais savoir quel est votre souvenir de la chose... ?*

ALP : Non, je ne dirais pas les choses comme ça... Moi, mon souci a été que tous ces gens-là s'entendent... parce que si ça n'avait pas été le cas, je ne pouvais rien sortir, si vous voulez... mais seulement, c'est vrai que Le Bon était dans ce groupe comme « Monsieur Statistique ». C'était lui qui, administrativement parlant, était LE producteur de statistiques... bon... C'était la personne installée... et Michèle Tribalat, c'était une chercheuse, qui était peu connue encore, et qui n'avait pas l'assise administrative de Lebon... et dont elle contestait les concepts et la manière et les sources et tout... et puis en plus, Tribalat c'est Tribalat... ce qui fait qu'entre Le Bon, qui était plutôt le gars paisible, qui fait pas de vagues et, qui est sûr de ce qu'il fait parce que ça fait 30 ans qu'il le fait... et puis Tribalat qui déboule là-dedans et qui dit : « Mais c'est comme ça qu'il faut faire et, les concepts, là, sont mauvais etc., etc. »... C'était un peu l'éléphant dans un magasin de porcelaine... Alors, elle a chahuté Le Bon et Le Bon, lui, n'est pas un homme qui se bat avec la hargne, voire la méchanceté de Tribalat, ce qui fait que... Et moi, je me rendais quand même bien compte que Tribalat disait des choses justes et, qu'on avait intérêt à prendre en compte ce qu'elle disait... parce qu'elle était très novatrice... Elle a dépoussiéré un peu le sujet, si vous voulez... Et donc, moi je souhaitais à la fois, puisque j'avais des relations très anciennes avec Le Bon, conserver mes relations paisibles et sûres avec Lebon, et puis d'autre part, je souhaitais qu'on tienne compte de ce que disait Tribalat parce qu'elle était novatrice...L'étude qu'elle a faite sur les cohortes... bon, ben, Lebon n'avait aucune idée de ça. Or, c'était essentiel, c'était important comme démarche...

*OH : Au final, votre manière de penser la question et vos indicateurs étaient finalement très proche de la conception de Tribalat et de son étude de cohorte... ? Est-ce que c'est votre sensibilité scientifique qui rendait possible cette proximité... ?*

ALP : Sans doute... et puis, politique aussi.

*OH : Politique aussi... ?*

ALP : Ben forcément, si vous voulez... le fait de... et puis écoutez, ça a débouché très souvent par la suite... J'ai défendu l'idée d'étude de cohortes... par exemple quelques années plus tard, je me retrouve dans une Université d'été de la LCR... et je me suis fait attaqué de toutes parts parce que je défendais le fait que pour faire des études, il fallait connaître l'origine des gens... bon ben ça, c'est un débat politique... Est-ce qu'on a le droit d'étudier une société en prenant en compte l'origine des gens ? Ben, moi je soutiens que oui. J'appartiens à une émigration bretonne des années 20-30... c'est explicatif des comportements des gens. C'est évident. C'est explicatif de leur place dans la société, de leur mentalité, de leurs comportements, des valeurs qu'ils défendent. C'est évident, ça... C'est pas du racisme.

*OH : Mais, quand vous dites que c'est politique... ça signifie, comme vous venez de le dire, que ça peut déboucher sur des débats politiques mais...est-ce que ça signifie aussi que ça a des fondements politiques... ?*

ALP : *A priori*, non. Mais, si vous voulez, pour moi, il n'y a jamais eu de problème, ni de doute, sur le fait que ce schéma de Tribalat, c'était une démarche scientifique et, aussi, politiquement fondée. Mon rapport de 75, c'était un rapport incontestable sur le plan scientifique et, d'une grande portée politique... et une raison épaulant l'autre...

*OH : Dans votre rapport de 75, vous aviez conscience qu'en élargissant le sujet, vous alliez pouvoir dire des choses de manière scientifique qui allaient étayer une position politique...*

ALP : Euh... je n'avais pas de but prosélyte au départ. Simplement, je pensais que ce n'était pas possible l'impact des renvois des économies de travailleurs immigrés sur la balance des paiements si on ne tenait pas compte des autres effets sur la balance des paiements des travailleurs immigrés... ne serait-ce que le fait qu'ils sont une main d'œuvre particulière... ne serait-ce que le fait que la France n'a pas à les former... elle n'a pas eu à les élever jusqu'à 20 ou 25 ans, c'est-à-dire, le moment où ils arrivent en France... donc, ma première réaction a été : c'est impossible de faire une étude sérieuse sur la balance des paiements si on n'élargit pas. En plus, bien évidemment, je me rendais bien compte en élargissant et, si je parle de la part des travailleurs immigrés dans les dépenses de santé en France... y a pas de doute que c'est un sujet politique... si je parle de la place des immigrés dans la fonction de production de l'automobile... à l'évidence, c'est un sujet politique... mais, j'ai toujours cultivé cette manière de faire... Plus on est scientifique, plus on est politique et réciproquement... Plus on est politique, plus il faut s'appuyer sur un comportement de caractère scientifique...

*OH : C'est dans ce sens que vous me disiez que le schéma qui distingue français, étrangers et immigrés était un schéma politique... ?*

ALP : Bien sûr... Dire qu'une grande part des immigrés sont Français, c'est quand même pas rien de dire ça... On l'a retrouvé à l'automne dernier quand même... Dans les banlieues, ce n'est pas des étrangers, c'est des Français... alors, il faut les traiter comme des Français... Tout éclaircissement conceptuel... ben, les concepts sont par nature politiques... on va à la source de la réflexion politique, avec les concepts, c'est évident...

*OH : Donc, toute entreprise de clarification a une portée politique... ?*

ALP : Ah, certainement, certainement... surtout dans un domaine comme celui-là...

*OH : Mais on peut imaginer qu'une clarification conceptuelle n'aille pas dans le sens de nos positions politiques a priori... ?*

ALP : Ben, écoutez, non... ça dépend dans quelle situation vous êtes... si vous êtes dans un milieu scientifique, vous n'avez pas à justifier de la nécessité d'une démarche scientifique puisque vous êtes dans un milieu scientifique... le problème, c'est de montrer aux gens qui font de la science qu'ils ne sont pas indépendants de la vie de la société et, que leur travail est un travail qui a une finalité politique... Ce dont ils ne sont pas toujours convaincus... Ils pensent qu'ils travaillent de manière objective et que la politique c'est un résidu... par exemple, mon ancien patron, Edmond Malinvaud... Il mettait tout en équation et dans ces équations, y avait un résidu qui était le politique... c'est-à-dire l'inexplicable, le mythique, l'irrationnel, etc. Bon, quand vous êtes dans un milieu comme ça, vous n'avez pas à dire : « Il faut faire de la science »... puisqu'ils pensent que la science a une vertu totale, totalitaire... Au sein du HCI, la question ne se posait pas comme ça... Delalande était RPR, Diligent était UDF, moi, j'étais communiste... on n'avait pas à se dire : « est-ce que notre travail a un sens politique ? » puisqu'on était tous politiques... Donc, mon atout à moi, c'était de faire de la science... je disais : « vous ne pouvez pas prendre de position, le HCI ne peut pas prendre de position, s'il ne fonde pas solidement sur la statistique tout ce qu'il va dire... ». Autrement dit, dans un milieu scientifique, vous devez éclairer la finalité politique du travail qui est fait pour lui donner un sens... Lorsque vous êtes entre politiques, la situation est inverse, vous devez en appeler à la rigueur scientifique...

*OH : C'est dans ce sens-là que vous me disiez que les chercheurs ont une conception erronée de la vérité, c'est-à-dire qu'ils pensent qu'eux, ils ont la vérité et que le reste...*

ALP : Lebon n'avait pas... il excluait ça Lebon... Je ne lui reprochais pas, c'était pas son boulot... si j'avais travaillé avec lui de manière quotidienne, sans doute que nos discussions auraient été différentes... quand j'ai travaillé en 75-76 avec lui, je lui demandais simplement des chiffres... et moi, je me chargeais de leur donner un sens... Alors, Tribalat est arrivée là-dedans, elle n'était pas proprement politique

seulement, elle était très idéologique quand même... Elle n'appartenait pas à un parti politique mais, on sentait très bien qu'elle était animée par un corpus idéologique...

*OH : Donc, elle avait un peu cette position hybride avec d'un côté, la compétence scientifique et de l'autre, la portée politique...*

ALP : Ouais, ouais... sa portée politique n'était pas une portée politique à débouché partisan mais, elle était beaucoup plus idéologique que Lebon... c'est ça qui faisait la différence...

*OH : Et si vous vous êtes entendu avec Tribalat, est-ce que c'est pour cette raison... ?*

ALP : Sans doute, sans doute... sans doute parce qu'elle avait, contrairement à la plupart des autres statisticiens, un sens politique de la chose, de son travail... mais sans pour autant, être critiquable sur le plan de la rigueur...

*OH : Et réciproquement, si elle s'est bien entendue avec vous, étant donné que ses rapports étaient généralement assez conflictuels, est-ce que c'est parce qu'elle trouvait chez vous une pensée, une sensibilité scientifique qu'elle ne trouvait pas chez les autres... ?*

ALP : Oui et parce que... si vous voulez, ma situation a toujours été paradoxale... vous savez, être communiste dans l'administration, c'est pas toujours très simple... mais à partir du moment où on est installé, on a plus rien à cacher... donc, on est plus libre que les autres... c'est-à-dire, j'ai pas à me justifier... de rien du tout...

*OH : Ca veut dire quoi être plus libre que les autres... ? Les autres ne sont pas libres... ?*

ALP : Non. Moi, par exemple, je me suis jamais installé dans une carrière de conseiller d'Etat... j'ai jamais fait carrière pour être conseiller d'Etat... A partir du moment où vous vous êtes affirmé avec une couleur donnée, on est plus en train de se demander : « Est-ce qu'il est comme-ci, comme-ci ou comme ça ? »... on a un statut, quoi... non, mais, vis-à-vis de Tribalat, c'est que je lui ai fait de la place dans ce débat... c'est-à-dire que ce type d'interventions était un type d'interventions un peu subversif... y avait une espèce de ronronnement statistique. Elle, elle déboule là-dedans, elle chahute tout le monde, etc., et, je l'ai laissée faire et, je l'ai même encouragée à le faire parce que je pense que c'était créateur ce qu'elle faisait...et je ne regrette pas d'ailleurs...

*OH : Si vous me permettez de revenir juste une petite seconde sur ce thème de la liberté qu'on peut avoir ou ne pas avoir... parce que ça me faisait penser à ce que me disait monsieur Farine sur Marceau Long. Il me disait en gros : « Quand on est Haut fonctionnaire, on peu soit terminer sa carrière totalement enchaîné à sa fonction ou, être totalement libre... » Et du coup, la question que je me posais c'était : « Comment quelqu'un peut s'assurer sa liberté ? »...*

ALP : Il ne doit pas y avoir qu'une façon... Je reçois après vous un polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées qui, pendant 30 ans, a été mis à la disposition des travaux maritimes... Il était directeur de je ne sais pas quoi... Ils ont restructuré cette entité... Ils étaient trois directeurs, un par armée : terre, mer et air... maintenant, il n'y en a plus qu'un et donc, y en a 2 qui se sont fait virer, dont lui... Et, au bout de 30 ans, il découvre qu'il est à la merci de tout le monde et qu'il ne peut plus rien. Donc, voilà quelqu'un qui avait tous les atouts, qui a cru s'installer dans une situation confortable et inexpugnable parce qu'il avait fait Polytechnique, parce qu'il avait fait etc., et aujourd'hui, il vient me voir pour me demander conseils parce qu'il est malmené par tout le monde... et il ne peut plus revenir dans son corps d'origine, enfin, il va revenir mais, plus personne ne le connaît... il a 56 ans et, tout ce qu'il peut espérer, c'est un placard confortable, c'est tout...

*OH : Et ça, on en est conscient ou on en est pas conscient quand on commence sa carrière...*

ALP : Absolument, absolument...euh, Marceau Long était major de l'ENA. A partir du moment où vous êtes major de l'ENA... toute votre vie, on sait que vous êtes major de l'ENA... donc, vous vous devez d'être conforme à l'image d'un major de l'ENA... Moi, je n'ai pas ça à faire... Moi, j'ai mené une vie un peu

plus débridée... et débridée, ça veut dire plus libre quand même... parce que vous êtes asservi par l'hypothèque de départ qui est que vous êtes major de l'ENA... et que donc, vous devez terminer par exemple Vice-président du Conseil d'Etat...

*OH : Mais pourtant, moi, on m'a décrit Marceau Long – en tous cas, au sein du HCI – comme quelqu'un de très libre...*

ALP : Libre, parce qu'arrivé à la Vice-présidence du Conseil d'Etat, il était puissant... Libre, je ne dirais pas... Vis-à-vis du pouvoir politique, il n'a jamais été libre Marceau Long, jamais...

*OH : Moi, on me disait qu'il était libre parce qu'il avait eu des fonctions très variées...il a été secrétaire général de l'Elysée, il a été à l'ORTF, il a été à Air France, il a été...*

ALP : Oui, c'est une brillante carrière de Haut fonctionnaire... je ne dirais pas, enfin... C'est à l'intérieur d'un certain conformisme qu'il a fait une carrière brillante... je veux dire, c'est pas... ce serait pas pour moi une référence... tout lui a été donné en quelques sortes... parce qu'il n'était menaçant pour personne... il avait la qualité intellectuelle de ce qu'il était... il avait une sûreté juridique très grande... Donc, il avait beaucoup de qualités et, tout lui a été donné... Il n'a pas eu à conquérir quoi que ce soit Marceau Long... C'est quelqu'un que j'aime bien mais, il s'inscrit dans un grand conformisme...

*OH : Mais, par exemple ce qu'il a fait lors de la Commission sur la nationalité... ce n'est pas vraiment, en tous cas vu de l'extérieur, du conformisme, parce qu'à la base, on lui demande juste...*

ALP : ...mais, il sait ce qu'on lui demande, il sait ce qu'on lui demande...

*OH : Certes, sa commission va dans le sens de ce que voulait Albin Chalandon mais, en même temps, il monte tout un débat – y compris télévisé – sur l'intégration...*

ALP : Je ne sais pas si c'est lui qui a décidé d'en faire un débat télévisé...

*OH : Alors, dans ce cas-là, comment vous qualifieriez sa manière de présider le HCI... Est-ce qu'il a été audacieux, est-ce qu'il a été... ? Parce que toutes les personnes qui ont participé au HCI, qui ne le connaissent pas et, que j'ai pu voir, me l'ont décrit, non seulement comme quelqu'un de travailleur, mais comme quelqu'un d'ouvert, qui voulait aller plus en avant... ?*

ALP : C'est vrai, on ne peut pas le qualifier d'un mot Marceau Long... On ne peut pas dire : « C'est un conformiste plat »... ce n'est pas ça... cela dit, il a toujours su dans quelles limites il pouvait agir... Il n'a jamais fait de bavures, Marceau Long... ça c'est quelque chose qu'il ne sait pas faire... Il a toujours su, à la fois montrer un minimum d'originalité et, être dans un conformisme global, si vous voulez... C'est pas du tout quelqu'un de négligeable et de méprisable, Marceau Long... mais, disons qu'il a quand même reçu beaucoup... Il a été béni par tous les puissants... Il n'a jamais non plus cherché à contester les puissants, il a jamais démissionné de rien... Il a toujours été promu, Marceau Long... Alors, si vous voulez, soutenu comme cela, il a fait du bon travail et donc, faisant du bon travail, il a pu heurter des gens quand même, il a pu froisser des choses... Là par exemple, je vous disais que je suis chargé d'une mission statutaire sur les agents de la Commission de recours des réfugiés... ben, j'ai retrouvé des lettres de Marceau Long qui vont dans le bon sens... un sens qui n'a pas été approuvé par le Gouvernement etc. Ce qu'il dit est juste...mais, bon, il n'a pas poussé plus loin... Il savait jusqu'où aller et jusqu'où ne pas aller... ne pas aller trop loin...

*OH : Et ça, c'est aussi la qualité d'un Haut fonctionnaire...*

ALP : Oui, oui... on peut dire ça... On ne peut pas demander aux gens de jouer tous les rôles en même temps... et, lui, il a très bien joué son rôle de très Haut fonctionnaire... il a très bien joué ce rôle-là, bon... on aime, on n'aime pas mais, il a très bien joué ce rôle-là... on ne peut pas dire qu'il a été lâche... Il s'inscrit dans un grand conformisme administratif et, en même temps, il en a les qualités... Moi, j'ai eu un chef qui était ingénieur des mines, qui était un petit peu comme Marceau Long... Il n'avait pas terminé major mais deuxième je crois... que j'ai vu il y a deux ou trois ans et, c'est un véritable clochard...Il a tout raté...

*OH : Comment cela... ?*

ALP : Ben, il a tout raté parce qu'il pensait que d'être sorti deuxième de Polytechnique, ça lui garantissait tout... mais, lui alors, a manqué complètement de sens politique... Vous savez la réussite enferrme... j'ai écrit un livre qui s'appelle *L'éloge de l'échec*... je l'ai écrit pour ça... je ne traite pas seulement de politique mais, il y a un chapitre dessus...

*OH : Mais concrètement, comment votre ancien chef a fait pour tout rater... ?*

ALP : Parce qu'en fait, il a donné une espèce de primauté à sa réflexion... détachée complètement du réel, détachée complètement des rapports de force et des interactions dans la société... Il a donné un primat absolu à ce qu'il pensait, lui... Il a érigé ça en vérité absolue... moyennant quoi, il est toujours tombé en porte-à-faux vis-à-vis de la réalité de la société...

*OH : Est-ce que vous pensez que les chercheurs sont justiciables d'un pareil jugement... ?*

ALP : Ben si les chercheurs se cantonnent à une position de chercheurs, non. Mais, si à partir de là, ils veulent donner des leçons au monde entier, ça colle plus, parce que le monde, lui, il accepte ou il n'accepte pas...il est d'accord ou il n'est pas d'accord...

*OH : Maintenant, deux dernières questions qui reviennent au groupe statistique...Tout d'abord, est-ce que vous pourriez me parler de l'attitude de l'Intérieur et de l'OMI... ?*

ALP : Face à l'affrontement Tribalat/Lebon, l'OMI aussi bien que l'Intérieur, ont joué des rôles seconds, si vous voulez... je ne me souviens même plus de leur existence... l'OMI, dont les sources étaient utilisées par Lebon et Tribalat, ne prenait pas position dans le débat principal qui occupait Lebon et Tribalat...

*OH : D'accord. Et au sujet de l'Observatoire statistique ; la question s'est posée de savoir si on en créait un ou pas ?*

ALP : Nous, globalement, on était plutôt contre. L'idée, c'était : « Faisons bien notre travail et puis, on verra plus tard s'il faut autonomiser ce type de démarche ».

*OH : Mais pourtant l'autonomiser, cela aurait été lui donner plus de poids peut-être face aux administrations... ça aurait eu plus de poids peut-être qu'un simple groupe de travail... ?*

ALP : Mais c'était quand même une posture assez bureaucratique que de dire : « on va transcender tout ça en faisant une institution », si vous voulez... ça aurait pu être un réflexe de ma famille politique mais précisément, c'est peut-être pour ça que je n'ai pas voulu... pour ne pas qu'on m'accuse de vouloir régler la question de manière institutionnelle...

*OH : Pour régler un problème, créer une institution, c'est pas la meilleur des solutions... ?*

ALP : Non... on venait de commencer un travail, on avait de l'ordre conceptuel à mettre dans tout ça... donc, notre point de vue c'était : « Commençons par mettre de l'ordre, faisons quelque chose qui soit plus stabilisé et puis après, on verra s'il faut mettre ça dans une institution à part... », c'est pas en 3 ans, qu'on pouvait décider ça... ça demandait un processus un peu plus long...

## Entretien avec Marceau Long

(Président du HCI)

Marceau Long a commencé par me présenter l'ensemble des rapports du HCI qui avaient été faits sous ses deux présidences. Il a commencé par le premier rapport, il m'énumère tous les membres et, évoquant le groupe statistique en me disant notamment « c'est très difficile d'ailleurs et, ce qui est très intéressant, c'est ce qu'on a essayé de définir, les indicateurs d'intégration » et puis il m'a énuméré l'ensemble des indicateurs en me précisant que « en général, tout cela était très fouillé et très nuancé parce que la réalité est tellement complexe que... Donc, ça c'est un peu la philosophie qui nous a guidé dans le premier rapport. Et notamment la définition de l'intégration, sur laquelle on a passé beaucoup de temps et, à laquelle je tiens beaucoup mais tout le Haut Conseil aussi d'ailleurs... ». Et, il m'a récité la définition de l'intégration contenue dans le premier rapport. « Tous les mots ont été longuement mesurés... Il faut tenir compte que ça date quand même de quinze ans. Quinze ans, c'est beaucoup dans une vie et donc, on ne peut pas transposer ce que les hommes politiques pensaient, les philosophes pensaient, les intellectuels pensaient il y a quinze ans, sur ce que les choses sont aujourd'hui, sont devenues et, la façon dont elles ont évolué ». Il est passé ensuite au deuxième rapport, « c'est pour ce rapport qu'on a le plus demandé à notre commission statistique ». Il est passé au troisième rapport et, il déroule le plan et me parle des annexes... Puis il passe au quatrième rapport qui traite de l'emploi et, il fait de même... Puis il me dit : « Après le premier mandat, 93, n'a pas été une année perdue pour nous parce qu'on a continué à travailler mais pendant laquelle, comme il y avait eu un changement de Gouvernement et tout ça, on a fait une nouvelle composition » et, il m'énumère la nouvelle composition. Il passe au cinquième rapport en me disant que c'est un rapport « un peu pessimiste »... « Affaiblissement du lien social, enfermement dans les particularismes et enfermement dans la cité », « rapport dans lequel on exprime un certains nombres d'inquiétudes sur l'intégration ». Il énumère de nouveau le plan et il me dit que là figure un rapport statistique « toujours avec Anicet Le Pors, parce qu'Anicet le Pors est un ancien statisticien... » me dit-il. Il passe ensuite aux membres et dit : « André Le Bon, c'est lui qui nous faisait nos statistiques... Michèle Tribalat qui a aussi beaucoup travaillé pour nous... ». Et, enfin il parle du dernier rapport qu'il a présidé sur « Liens culturels et intégrations » et fait de même pour le plan...

ML : Alors, lorsqu'on a commencé ça en 90, la réalité, c'est qu'on aurait pu commencé ça beaucoup plus tôt. On aurait pu le commencer dès les années 75-80 parce que la date importante, c'est en 74 qui marque un tournant parce qu'on passe d'une immigration largement ouverte... c'était une époque de croissance... et puis, à partir de 74, la situation change, d'où des mesures restrictives, d'où les premiers problèmes qui apparaissent et, finalement, le HCI est créé fin 89 mais, en réalité, il aurait presque mieux valu qu'il fut créé 10 ans auparavant...

*OH : Comment vous expliquez le fait qu'il n'ait pas été créé 10 ans plus tôt... ?*

ML : Donner une réponse, c'est assez compliqué parce qu'on était mal à l'aise avec ce problème, parce que finalement le problème ne s'était jamais posé à nous... On avait été depuis toujours, depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle un pays d'immigration très ouvert... c'est ainsi qu'on a eu beaucoup de Belges, beaucoup beaucoup de Polonais, beaucoup d'Italiens, beaucoup d'Espagnols donc... l'idée de limiter l'immigration... on ne se posait pas vraiment le problème. Ça arrive maintenant à l'Italie qui a été pendant longtemps un pays d'émigration et qui s'est aperçue que beaucoup de gens venaient chez elle, venant d'Afrique, d'Asie etc., et alors, on mettait toujours beaucoup de temps à réagir... et ça c'est une raison qui explique certainement qu'on se soit trouvé un peu dépourvu par rapport à ce problème... dépourvu aussi parce que très rapidement, il a pris une ampleur assez insoupçonnée du fait du nombre de gens qui... et c'est pas particulier à la France... qui voulaient venir dans un pays européen... Là, y a eu certainement un gros tournant. Pendant longtemps, l'Europe a été exportatrice d'hommes qui sont allés vers les Etats-Unis, vers l'Amérique latine et tout ça... Et là, brusquement, ces gens viennent chez elle... Alors, ça demande toujours un temps d'acclimatation : « Où en est-on ? Quels sont les problèmes ? »... Donc, ces problèmes nouveaux



qui se posaient et, par rapport auxquels il fallait réagir, nous mettaient au fond un peu mal à l'aise... « Quelle attitude adopter ? »... La tradition, qui remontait là aussi même avant le XVIII<sup>ème</sup> siècle, était très unificatrice... très abstraite, universalité, égalité, tout ça... et alors, forcément on s'est mis à penser que c'était pas aussi simple que ça et, qu'il fallait peut-être revoir un peu ces thèmes auxquels on était habitué... parce qu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, c'est formidable parce que Voltaire est reçu par la Russie, en pleine guerre entre la France et l'Autriche etc. Diderot de même...et, beaucoup d'étrangers durant la révolution sont devenus Français tout simplement parce qu'ils soutenaient les idées de la révolution... et finalement, c'est à partir de ce moment-là qu'on s'est mis à réfléchir un peu à la portée exacte de ces notions d'universalité, d'égalité etc., et fatalement à les renier un peu en disant : « ça va trop loin, nous sommes débordés »... et donc, là, il y a eu un mouvement dans ce sens mais, largement atténué, freiné par nos traditions juridiques. Le Conseil d'Etat annulait quantité de décisions des ministres chargés de l'immigration, comme Pasqua... les jugeant contraires à des principes tout à fait affirmés dans les préambules des constitutions etc. Ca, ça a duré presque toute la législature de Giscard d'Estaing de 74 à 81 où justement on essayait de tirer les conséquences de cette fermeture des portes de 74 et donc, c'est finalement au début des années 80 qu'on s'est dit : « Mais il faut quand même s'occuper de ça »... mais tout de même de 80 à 89, on a perdu du temps effectivement... Quand je dis « on », je parle en général de l'ensemble de la société, de la population, ce qu'on trouve dans les médias... ce thème qui est un thème cher des médias n'existait pas avant... J'ai été président de l'ORTF en 73-74 et on ne parlait pas de ça...

*OH : Et au sein de l'Etat, c'est quand que vous diriez qu'on a pris conscience de la « gravité » du problème ?*

ML : Je crois que le premier rapport c'est un rapport du Commissariat Général au Plan... oh, il est vieux... (Marceau Long part chercher le rapport Hessel)... c'est vraiment le premier document qui montre que c'est devenu un problème d'Etat... Vous voyez « Immigration : le devoir d'insertion », on ne parlait pas d'intégration encore... alors c'est Stéphane Hessel qui le présidait et, qui faisait d'ailleurs partie de mon comité... Il est de donc de 88, mais, comme moi, j'ai déjà participé à plusieurs de ces commissions du Plan même si c'est pas sur ces problèmes là... et en fait le rapport sort généralement deux trois ans après que l'affaire ait été mise sur agenda comme on dit maintenant... donc, un rapport aussi volumineux rendu en 88, c'est sans aucun doute une mise en marche de 85 à peu près... ou au plus tard 86...

*OH : Et, qui vous a contacté pour faire partie du HCI ?*

ML : Je l'ai été parce que j'étais Vice-président du Conseil d'Etat...

*OH : Et pourquoi le fait que vous étiez Vice-président du Conseil d'Etat justifiait votre nomination... ?*

ML : Ben tout simplement, parce que c'est le Conseil d'Etat qui annule tout ce qui est illégal... Il avait annulé quantité de décrets, de circulaires, etc., ça devient le Conseil d'Etat, c'est lui qui annule... et puis aussi, j'étais pas soupçonnable ayant été secrétaire général du Gouvernement sous Chirac, sous Barre, sous Giscard et sous Mitterrand donc... donc, j'étais pas soupçonnable d'avoir un parti pris... Mais, le rapport du Plan, c'est, à mon avis, le premier document d'Etat en somme qui fait état qu'il y a un véritable problème... On se décide à soumettre une question au Plan parce qu'on sent qu'il y a un problème qu'il faut traiter...

*OH : Mais vous aussi, dans la foulée, vous avez été chargé de la Commission sur la nationalité ?*

ML : Oui mais, là... disons que c'est pas dans la foulée de l'intégration que j'ai été chargé de la nationalité, c'est plutôt dans la foulée de la nationalité que j'ai été chargé de m'occuper de l'intégration. Parce que le problème de la nationalité s'est posé en 86-87 lors de la première cohabitation... C'est Chirac qui est arrivé en 86 au poste de Premier ministre avec à l'Assemblée une majorité néo-libérale on va dire... c'est-à-dire l'antithèse de 81... parce que la tradition libérale en France, elle a toujours été, comment dire, hostile aux juridictions administratives... et donc, à cette occasion, sont ressortis des tas de problèmes sur l'identité française et l'identité française et notamment, cette idée qu'il fallait restreindre l'accès à la nationalité française qui était effectivement à l'époque, par rapport aux autres pays européens l'un des

plus ouverts... un de ceux où la naturalisation était relativement facile mais, c'est une affaire qui a empoisonné un peu le climat politique en 86-87... et alors, pour s'en sortir, comme il arrive souvent, le Gouvernement a créé une commission qu'on m'a donné à présider. J'étais déjà Vice-président du Conseil d'Etat. Ce qui est intéressant, c'est que dès le début, nous avons pensé qu'elle soit télévisée... On a fait une vingtaine d'auditions télévisées le matin... on a fait deux volumes de poches de ce rapport...

*OH : C'était votre initiative de « téléviser » ces auditions ?*

ML : Oui, oui, oui. La Commission était très libre et puis, le Gouvernement, ayant des difficultés à sortir de cette affaire, était très content que nous le fassions... Donc, dans la foulée de cette Commission où on s'était pas trop mal débrouillé... les conclusions avaient été en général bien accueillies... et, c'est un peu dans la foulée que on m'a donné à présider le HCI... Mais, entre-temps le Gouvernement avait changé puisque c'était Michel Rocard, avec qui je m'entendais très bien d'ailleurs...

*OH : Et, vous avez été contacté directement par Michel Rocard ou... ?*

ML : Non, ça c'est le Président lui-même qui désignait... disons, c'est facile, je le voyais toute les semaines, j'avais pas de peine à le voir puisqu'on préparait le Conseil des ministres, le secrétaire général du Gouvernement voit le Président toutes les semaines... ces nominations ont toujours été des nominations conjointes même en période de cohabitation... parce que pour certains grands postes, c'est compliqué, il y a des nominations qui ne peuvent pas se faire contre l'opposition... je ne dis pas... bien sûr, l'accord peut être plus ou moins grand mais, il y a des nominations qui ne se font pas s'il y a opposition de l'autre parti...

*OH : Et, est-ce que vous connaissiez certains des membres du HCI lorsque celui-ci a été installé... ?*

ML : Je les connaissais presque tous... Je les connaissais presque tous... Je les connaissais presque tous... j'avais été secrétaire général du Gouvernement pendant huit ans. Avant, j'avais été président de l'ORTF... Ce qui fait qu'il y avait peu de gens que je ne connaissais pas...

*OH : J'aurais une question sur la mission statistique qui a été confiée au HCI ? Dans le décret portant création, aucune référence à cette mission ne figure mais, lors de l'allocution de Michel Rocard pour l'installation du HCI, celui-ci demande aux HCI de s'occuper de statistiques... Alors, j'aurais voulu savoir si vous saviez comment le HCI s'est retrouvé chargé de cette mission... ?*

ML : Mais, parce qu'il ne faut pas croire que les statistiques sont indifférentes au fait que le HCI ait été chargée de cette affaire-là... Mais, il nous est apparu très vite qu'il était indispensable qu'on puisse travailler de manière coordonnée... pour avoir une vue d'ensemble de la politique... Et, je crois que c'est nous qui avons souhaité que le Haut Conseil puisse quand même jouer un rôle important en matière de statistique.

*OH : Donc, c'est une demande du HCI ?*

ML : Oui, absolument. Et puis, en même temps, on avait besoin de nous parce que les statistiques, c'est bien beau mais, il y a aussi la loi et la création d'une Haute Autorité indépendante qui garantit la liberté privée et la liberté individuelle qui empêche de faire des statistiques sur n'importe quoi... justement sur la religion, les origines, etc. Et, à tout moment, ces enquêtes statistiques se heurtaient aux positions de la CNIL, en disant : « Attention, ceci touche à la religion des gens, ceci touche à leurs origines, il faut que vous obteniez des autorisations pour certaines fiches etc. ». Ce qui fait que les enquêtes qui ont suivi, notamment celle de Michèle Tribalat, n'ont été possibles que parce que j'ai moi-même demandé à la CNIL, j'ai notamment demandé à Jacques Fauvet, de pouvoir le faire... parce qu'effectivement, c'était tangent... mais, on explique que c'était un travail, que c'était indispensable pour connaître... Et donc en même temps nous avons aidé aussi... D'ailleurs, il y a certaines décisions pour lesquelles... par exemple, le directeur de l'INSEE m'avait notamment demandé de l'aider en signant avec lui et le directeur de l'INED pour présenter les résultats du recensement sur les étrangers.

*OH : Vous faites référence à la conférence de presse avec Messieurs Calot et Milleron ?*

ML : Oui, oui.

*OH : Au sujet de cette conférence de presse, madame Ducastelle m'a dit que l'INSEE allait publier les chiffres du recensement de 90 mais, que ces chiffres posaient problèmes dans la mesure où le chiffre d'étrangers indiquaient une diminution par rapport à celui de 82 et que, dans le contexte de polémique des chiffres de l'immigration, l'INSEE vous aurait contacté pour faire cette conférence de presse et présenter avec eux ces chiffres, en utilisant le fameux schéma Tribalat... Alors, est-ce que ça s'est passé comme ça... ?*

ML : Oui, oui. Oh mais je travaillais en pleine confiance avec Madame Ducastelle qui bon...elle avait ses idées, elle était très militante, assez militante disons, elle a été au service de Martine Aubry, elle était très très engagée, c'est certain... mais il y avait d'autres personnes qui avaient leurs idées... ça n'aurait servi à rien de mettre ensemble des gens qui pensent la même chose. C'est peut-être plus facile à conduire mais, c'est moins intéressant...

*OH : Et pour revenir à la question des statistiques... ?*

ML : Là, si vous voulez, je suis un peu inquiet que vous vous occupiez de ça... La réalité, c'est qu'il y a toujours eu un problème de rivalité de corps entre le HCI, notamment madame Ducastelle et Le Pors qui était un statisticien, il était ingénieur-statisticien, et les organismes officiels, si j'ose dire... Moi, j'essayais d'arriver à ce qu'on s'entende bien mais ce n'était effectivement parfois pas commode. Pas tellement pour des questions de politiques de fond mais, pour des questions de particularismes, d'attachements des corps administratifs à leur autorité, à leur vérité. On peut le comprendre, l'esprit de corps n'a pas que des inconvénients, il a aussi des avantages : la compétition, « on veut faire bien », « on veut être les meilleurs »... Mais, il faut de temps en temps... et donc, de temps en temps, même entre des gens d'origine statisticienne comme Le Pors et les autorités en charge des statistiques, il y avait des rivalités... mais, dans la vie de tous les jours, ça arrive toujours... le groupe statistique a rencontré des difficultés à se coordonner. Ce n'était pas la plus simple de nos missions. Il s'agissait de coordonner l'action des administrations... et, de toute façon, pour tous les sujets, ça, c'est difficile... Coordonner, qu'est-ce que ça veut dire exactement ? Coordonner, ce n'est pas le pouvoir de commandement, un pouvoir hiérarchique ou de domination. C'est une médiation, c'est un appel à la bonne volonté de chacun, à la conviction de chacun... et, tout cela, il faut le faire mais, c'est difficile à faire. Surtout dans des organismes qui sont habitués à une grande indépendance parce que leur matière, leur discipline étant très technique... au fond, y a pas beaucoup de gens qui s'occupent de contrôler des statistiques, de vérifier la cohérence... Alors bon, un organisme qui s'occupe de ça pose fatalement quelques problèmes et notamment je savais que Le Pors souvent n'était pas d'accord avec les administrations en question parce que lui-même était d'origine statistique et avait fait une partie dans cette direction et puis, il avait été ministre tout ça et en plus, il avait une personnalité certaine. Il avait été ministre communiste mais, il avait assez vite rompu avec l'appareil communiste officiel... et donc, c'est une personnalité très indépendante, pas facile à manier... et Le Pors et madame Ducastelle me parlaient souvent des rétentions d'informations et, Le Pors en particulier devait bien savoir comment on peut faire pour retenir l'information... (rire)... mais, la rétention, ça n'existe pas que dans l'administration, je l'ai remarqué aussi dans les entreprises... Même des cadres à un niveau élevé et des directeurs considèrent qu'au fond ils ne sont pas obligés de dire tout ce qu'ils savent... Ce qui, à mon avis, est une conception qui doit être révisée parce que ça peut être vrai pour l'extérieur, mais ce n'est pas vrai à l'intérieur d'une mission... Il faut quand même que les gens qui sont responsables de la mission sachent tout ou à peu près tout... et, je vous dis, c'est difficile... C'est difficile non seulement dans les administrations mais même dans les entreprises... D'une direction à l'autre, il ne faut pas croire qu'on se dit tout. Pourquoi ? Parce qu'il y a un système de pouvoir qui s'attache à l'information. Donc, celui qui détient telle information que ne détient pas l'autre estime avoir un certain pouvoir par rapport à l'autre... et, on se dessaisit rarement du pouvoir... et c'est sûr que la DPM aurait pu, ou du moins certains de ses membres auraient pu estimer que c'était leur boulot à eux de faire ce que nous faisons, nous.

*OH : C'est en tous cas ce que semblait penser Gérard Moreau...*

ML : Eh oui mais...la mission dépassait quand même la statistique n'est-ce pas ! Le HCI... il s'agissait de définir, de parvenir à un point de vue politique publique ! Ce n'est pas qu'une affaire de statistiques et souvent, dans des choses comme ça, l'instrument croit être la solution. La statistique c'est un instrument mais, il y a un effort de synthèse à faire pour en faire une politique publique qui n'est pas une politique statistique... Je connais bien Gérard Moreau. Sa femme Yannick Moreau est au Conseil d'Etat et l'un et l'autre sont très bien. Seulement, dans cette affaire-là, il s'est trouvé que la décision de confier cette mission de coordination au HCI a été un peu considérée par eux comme les dépossédant de... Ce qui n'a pas de sens juridique. Personne n'est propriétaire de ses fonctions. Ça vaut pour l'Etat en général... Et, lorsqu'on crée des institutions pour essayer de faire de la coordination et pour essayer de définir, si difficile que ce soit, une politique publique, il faut un organisme un peu supérieur. Quand je dis supérieur, ce n'est pas au sens hiérarchique. Mais, c'est un organisme qui puisse définir une synthèse.

*OH : D'accord. Et au sujet du fonctionnement du HCI, est-ce qu'il y avait des clivages au sein du HCI ?*

ML : D'une manière générale, le HCI était très républicain, très partisan des principes d'égalité etc. La république n'est pas différentielle par nature, elle est même trop unitaire d'ailleurs. Alors, bien sûr, il y avait des nuances dedans. Il est certain qu'un homme comme Hessel était plus multiculturaliste que d'autres. Moi-même sur le plan de la culture, je suis très, très... même si on ne comprend pas, on ne partage pas, je ne vois pas pourquoi on empêcherait aux gens d'avoir telle ou telle culture. Et puis, en fin de compte, qu'est-ce qu'on peut y faire ? C'est un fait. On ne peut pas leur enlever sinon en violant les principes républicain de liberté d'expression, des manifestations auxquelles on est attaché.

*OH : Et, comment se déroulaient les séances, quelle était la nature de l'ambiance qui régnait au HCI ?*

ML : Le travail de discussion s'est très bien déroulé. C'était très sympathique d'ailleurs comme réunions. Très très sympathique. Il y avait les rapporteurs qui faisaient une première esquisse du rapport. On faisait une première lecture. Chacun faisait ses observations. Il y avait souvent une seconde lecture. Souvent aussi, moi-même, je corrigeais de ma main et, on en reparlait à la fin une fois le texte définitif adopté. Mais c'était très familier. Fort heureusement, nous n'étions pas nombreux et, on se réunissait souvent deux fois par mois. Donc, on finit par se connaître. C'était un climat très très agréable, très familier.

*OH : Et quant à la méthode que vous avez employé pour présider ?*

ML : Il ne faut pas croire qu'on a une méthode et qu'on l'applique. La façon dont on préside c'est presque inné. Presque inné.

*OH : C'est presque inné ?*

ML : Oui, on ne préside pas du tout de la même façon une séance au Conseil d'Etat, une séance d'Assemblée générale, une séance de la section des contentieux, une séance de la Commission de la nationalité... On arrive à sentir ce qui est le problème. On le découvre souvent peu à peu. Le problème, on ne le connaît pas entièrement avant de commencer. Personne ne le connaît. Et donc, peu à peu, on progresse d'un commun mouvement... maintenant, on ne progresse pas tous à la même vitesse, ni tous de la même façon mais, peu à peu, se dégage une opinion commune... la méthode, les gens qui ont fait l'œuvre, ils l'ont découverte souvent en même temps que le fond... je crois qu'il faut un va-et-vient continu dans ces affaires là. Même entre les propres idées qu'on peut avoir à l'origine et, celles qui s'imposent peu à peu au fur et à mesure qu'on découvre des objections, des problèmes... Mais, le sentiment que j'en ai – et je pense qu'il est partagé en général – c'était très agréable... J'ai toujours détesté les gens qui vous disent : « On va faire les choses comme ça et on ne départira pas »... On ne sait pas si on le fera comme ça ou alors c'est qu'on a une idée déjà préconçue dont on ne se départira pas... Non, la méthode jaillit en même temps que le problème prend ses formes. Alors, ça prend peut-être un peu plus de temps, un peu plus de réunions, un peu plus de conversations mais, je crois que ce n'est pas du temps perdu. Ça me paraît même tout à fait indispensable. Et d'ailleurs, pour les lectures du premier rapport, y a eu beaucoup d'objections et on a souvent fait refaire au rapporteur mais, c'est normal... Flaubert corrigeait parfois 18 fois ses

phrases... Il faut avoir au départ des idées préconçues, on peut avoir au départ des orientations générales mais, il faut justement les confronter aux orientations des autres et, c'est comme ça que peu à peu apparaît un consensus. Le rapporteur fait en somme le premier jet dont on discute, deuxième lecture, on rediscute et puis des ultimes corrections, y compris de la part du directeur avant que ce soit livré à l'imprimeur...

*OH : Et, juste pour revenir sur la mission statistique du HCI et la formation du groupe statistique, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Jacques Rigaudiat qui m'a dit que l'idée de s'occuper de statistiques venait de Jacques Voisard donc, je dois dire que je suis assez étonné car vous m'avez dit précédemment que c'était le HCI lui-même qui s'était saisi de cette question...*

ML : Il faut se méfier... je l'aime beaucoup mais, Voisard, en réalité, il avait été président du Comité de décentralisation donc, il avait fait un travail un peu semblable et, il a pu parfaitement se heurter, comme tous les gens qui sont confrontés aux travaux de synthèse, aux mêmes difficultés. Donc, je suis certain que Voisard était comme nous tous partisan d'avoir une certaine coordination active avec les autorités statistiques mais, dire que c'est lui qui a eu l'idée... parce que bon, c'était un peu l'idée de tous parce que ça s'imposait à nous... ça s'imposait parce que c'était notre matière même. On ne pouvait pas écrire n'importe quoi. On était obligé quand même de tenir compte des travaux qui étaient faits par les statisticiens mais, puisqu'on était obligé d'en tenir compte, il était légitime qu'on se demande comment elles étaient faites et ce qu'elles recouvraient. Et notamment les notions telles que... parce que souvent les spécialistes d'une discipline déterminée perdent un peu de vue les problèmes ontologiques des grandes définitions... il fallait nous rendre compte nous-même que les chiffres correspondaient bien à ce qu'on cherchait... parce qu'au fond, ils ne s'étaient pas interrogés comme nous avec les mêmes compétences sur le sujet des définitions des différents termes adoptés. Qu'il s'agisse d'immigré, d'insertion, d'intégration, de personnes d'origine étrangère...

*OH : Mais, dans cette réflexion d'ordre conceptuelle, il y a quand même une large place qui a été faite aux travaux de Michèle Tribalat qui, elle, faisait partie du groupe statistique...?*

ML : Oui, d'autant plus large place que sans moi elle n'aurait pas pu faire son enquête car elle se heurtait à une hostilité de madame Caloux, qui était la vraie présidente de le CNIL... parce qu'effectivement, on se heurtait à la loi Informatique et Libertés...

*OH : Cette enquête s'est mise en place difficilement ou il y a eu un consensus entre les administrations... ?*

ML : Ca ne se règle pas entre administrations... ça se règle parce que je connaissais bien madame Caloux... elle était juste une promotion postérieure à la mienne à l'ENA... je la connaissais du Conseil d'Etat... je suis arrivé à la convaincre de ce dont d'éminents statisticiens ne l'auraient pas convaincu, et puis voilà... Faut voir les choses comme elles sont...

*OH : Non, mais je vous demandais ça parce que j'avais cru comprendre qu'il y avait eu des réticences de la part par exemple de l'INSEE, de la part de la DPM...*

ML : Non mais il y avait la jalousie aussi. Michèle Tribalat, elle est très sympathique mais, elle avait des ennemis acharnés chez elle, à l'INED. Ces choses-là jouent. Y a des gens qui ne pouvaient pas la voir. Elles vagabondaient sur des terrains qui n'étaient pas ceux de l'INED. Moi, je l'ai beaucoup estimée, je l'estime beaucoup et, je crois que je l'ai beaucoup aidée. Mais, il est très vrai qu'une fois que je suis parti du HCI, elle n'est pas restée... Elle a eu des disputes homériques avec Patrick Weil. Il est très vrai qu'elle a une manière... Elle avait sa doctrine. Elle avait une manière un peu impérative de soumettre les problèmes. Elle a son idée, elle veut la faire partager. Elle le montre peut-être un peu trop et trop vite. Mais, ça n'empêche pas qu'elle a fait des choses très intéressantes. Mais, il est très vrai que si on ne regarde plus les individus, les hommes et les institutions, ils ne savent pas régler des problèmes comme ça parce que c'est l'institution qui réagit en corps. Moi, je crois beaucoup plus aux hommes qu'aux institutions, vous savez.

*OH : Pourquoi ? Parce que c'est beaucoup plus par là que les choses se font finalement... ?*

ML : Mais, oui. Oui, oui. Si vous mettez face-à-face deux institutions, elles resteront dans leur quant-à-soi, jusqu'au bout parce que ce sont des personnes morales et, les personnes morales, elles manquent un peu d'instinct...

*OH : Oui, mais au final, on voit aussi des hommes qui portent leurs institutions et, qui agissent en fonction de leurs institutions... ?*

ML : Non mais c'est-à-dire que ces hommes, ils réussissent ou ils ne réussissent pas... Ils réussissent à convaincre leur institution ou, il n'y réussissent pas... S'ils ne réussissent pas, je ne dis pas : « tant pis pour eux » parce que, malgré tout, ils auront amené quelque chose... Mme Tribalat avait une position marginale par rapport à chacune des institutions. Ce qui était à la fois la preuve qu'elle avait de la personnalité mais, une personnalité qui n'a pas su se faire apprécier comme telle dans un certain nombre d'endroits...

*OH : A commencer par l'INED comme vous me le disiez...*

ML : Ben oui.

*OH : Et ça la mettait en difficulté le fait de ne pas être totalement soutenue à l'INED... ?*

ML : Ben oui. Ben oui.

*OH : Même le soutien de Calot n'était pas... ?*

ML : Non, je ne crois pas. Je ne crois pas.

*OH : Mais, en même temps, malgré sa marginalité, on voit qu'elle a réussi à se faire entendre au sein du HCI et du groupe statistique. Vous connaissiez déjà Michèle Tribalat et ses travaux avant de...*

ML : Non, je ne la connaissais pas du tout. C'est elle qui est venu m'en parler, me parler de ses travaux et, elle m'a convaincu qu'il y avait quelque chose d'intéressant... Bon, c'est toujours pareil... Elle ne m'a pas convaincu de la vérité de ce qu'elle disait mais, elle m'a donné l'impression qu'il y avait quelque chose d'intéressant dans ce qu'elle cherchait... A partir de là, je me suis dit : « Il faut quand même essayer de l'aider »... Mais, c'est sûr que si de suite vous rentrez en rivalité en disant : « Moi, je ne suis pas d'accord sur ça, je ne suis pas d'accord sur ça... »... bon, ben, vous arrêtez... Alors que moi, mon premier réflexe, ça a été plutôt de dire, il faut aller un peu plus loin et de voir... et, je crois qu'on a bien fait de voir justement. Même si certaines choses sont contestées, c'était très intéressant...

*OH : Et c'est au nom de la même conviction que le HCI a adopté cette distinction que Michèle Tribalat opérait entre immigré et étranger... ? Ces décisions ont été prises dès les premiers instants par le HCI... ?*

ML : Oui, cette distinction a été adoptée dès les premiers instants mais, non sans discussions ; notamment avec Hessel, avec Le Pors, des gens avec leur personnalité, leurs idées. Il y a eu discussions mais, il y a eu vraiment accord, vraiment accord.

*OH : Et, est-ce que vous vous souvenez des réticences qui ont pu être exprimées quant à l'adoption de ce type de distinction...*

ML : Non, mais c'est pas sorcier. C'est que tout simplement, il y en a qui, par tradition, dont l'esprit, l'instinct était plus porté vers des solutions traditionnelles de intégration égale assimilation... personne n'allait jusque-là mais bon, plus proche d'assimilation et, d'autres pour qui l'intégration est parfaitement compatible avec un certain multiculturalisme... En très gros, c'est les deux extrêmes tout à fait nets et, ils sont apparus dès le début n'est-ce pas...

*OH : Alors, puisqu'on en est à la distinction entre les termes... vous notiez tout à l'heure que le rapport Hessel s'appelait le devoir d'insertion, alors qu'est-ce qui a pu faire que...*

ML : Non, mais c'est important parce que l'insertion, c'est plus économique. L'intégration, c'est plus culturel. L'insertion, c'est une fois que le Monsieur est à sa place dans le marché, si je peux dire... Bon,

il est inséré. L'intégration, ça exige un peu plus ou un peu moins. D'où les possibilités de clivages entre les uns et les autres...

*OH : Quant à l'introduction et la reconnaissance du terme immigré, est-ce que pour vous, qui étiez notamment Vice-président du Conseil d'Etat, cela ne marquait pas une certaine relativisation de la notion d'étranger et du critère juridique de la nationalité sur lequel avait reposé le modèle français d'intégration depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle au profit d'autres critères peut-être plus sociologiques, culturels voire démographiques... ?*

ML : Pas tellement. Ça n'a pas tellement d'importance parce que, si vous voulez, c'est toujours pareil : on glisse vers le culturel. La nationalité, ce n'est pas qu'une question juridique, c'est aussi devenue une affaire culturelle. Les choses culturelles, c'est difficile à évaluer. Ça évolue d'ailleurs. Mais, je crois quand même que l'affaire de la nationalité avait conservé une certaine importance, certainement plus celle du XIX<sup>ème</sup> siècle, et d'ailleurs au XVIII<sup>ème</sup> siècle, elle avait peu d'importance finalement mais, dans ses aspects culturels, elle garde une réalité qui peut expliquer certaines choses comme le scrutin négatif sur l'Europe. C'est en réalité très profond même chez des gens, surtout chez les gens du peuple, dans les milieux ouvriers populaires plus que dans les milieux bourgeois qui sont, par nature, plus cosmopolites. Hé oui ! Hé oui !...

*OH : J'avais une autre question qui concernait une des autres missions confiées au HCI qui était celle de la réforme administrative...*

ML : Ah oui ! Mais alors là non, on s'en est pas occupé. Mais, ça n'a pas de rapport... Si on mélange tout, on arrive à rien... Je m'en suis chargé à un autre titre. En tant que Vice-président je me suis chargé de la commission de réforme de l'Etat mais, j'ai jamais mélangé ces choses parce qu'autrement, si vous poursuivez un objectif trop vaste, vous n'arrivez à rien. C'est déjà difficile d'arriver à quelque chose avec un objectif limité... Je les séparais très nettement, très nettement...

*OH : Mais pourtant, dans le premier rapport, il y a le rapport de monsieur Gaeremynck sur la réforme des administrations en charge de l'immigration...*

ML : Ah non ! Mais, le rapport Gaeremynck, c'est sur la coordination des administrations qui s'occupent de nationalité et d'intégration. Ça c'était différent. La réforme de l'Etat, c'est tout autre chose... C'est une réforme des institutions... Non, non, non... Non, mais bien sûr mais, c'est le temps qui les fait naître, il y a certainement beaucoup trop d'organismes qui s'occupent de tout ça... c'est ce qu'avait le rapport Gaeremynck mais, c'était très très limité. C'est pas du tout ce que nous appelions la réforme de l'Etat. La réforme de l'Etat, c'est la réforme de l'Etat en économie, ça touche ce qui est le secteur public, ce qui est le secteur privé... Ça n'a pas de rapport. Ça, c'est tout à fait limité, tout à fait limité... La réforme de l'Etat dans le gouvernemental et l'administratif, c'est quelque chose d'infiniment plus vaste, presque constitutionnel à certains égards.

*OH : Donc, désolé pour cet abus de langage mais, pour revenir aux positions du HCI quant à la manière de faire évoluer les administrations en charge de l'immigration...*

ML : Non, mais malheureusement nous l'avons dit plusieurs fois. Nous avons fait des dizaines et des dizaines de propositions dans chaque rapport. Alors, à chaque rapport, les ministres nous félicitaient tous, nous remerciaient tous, nous disaient combien ils avaient appris... Mais en très gros, il y en a entre le cinquième et le dixième qui ont eu des suites positives dans l'administration. Pas plus. Donc, ça fait pas beaucoup entre 10 et 20 %...

*OH : Et ça, vous en étiez conscients...*

ML : Mais ça, nous en étions conscients. Je l'ai dit à des conférences de presse. Nous l'avons dit mais, ça n'empêchait pas chaque ministre ou Premier ministre de nous féliciter à chaque rapport et de ne pas tenir compte davantage de nos...

*OH : Mais, comment expliquer ce double... ?*

ML : Non, mais c'est pas un double jeu. On se dit seulement qu'il faudrait faire ça ou ça et puis, on se dit qu'on peut pas le faire ou soit, qu'il y a d'autres raisons qui empêchent comme... l'argent ou... Il ne faut pas croire... ça vaut pour un programme gouvernemental ou pour une institution, il y a ce qu'on dit et ce qu'on peut faire. Les gens qui le disent, souvent sont sincères. Pas toujours. S'ils sont vieux routiers, il se disent : « ça, je le dis » mais, je n'y arriverai jamais... Mais, ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent pas le faire. Ils ont voulu le faire mais, ils s'aperçoivent qu'ils ne peuvent pas. Ça, moi, je l'ai vu mieux que personne après le changement de 81... Y avait beaucoup de gens qui arrivaient là. Y avait pas un ministre qui était le même. Ben, ceux qui sont arrivés se sont rendus compte peu à peu qu'il y avait des choses excellentes, très bonnes dans leur programme mais, qu'ils n'arriveraient pas à faire ou, en tous cas, pas tout de suite. C'est assez normal au fond parce que quand on a une vue extérieure des choses, on ne peut pas saisir tout ce qu'on découvrira en pénétrant plus avant.

*OH : C'est un savoir-faire à acquérir... ?*

ML : Oui, mais c'est pas qu'un savoir-faire. Ce sont des difficultés réelles derrière ce qu'on pense être des complications. Il y a des hommes, il y a des réalités. Il y a ce qu'on appelle des « niches », des gens qui vivent de ça...

*OH : Qu'est-ce que c'est des niches ?*

ML : C'est-à-dire des creux dans lesquels il y a des gens qui n'existent que grâce à cette législation, ou grâce à d'autres choses... donc, grâce à une législation un peu compliquée peut-être mais, à l'abri de laquelle elle a une activité, une industrie, un travail, tout ça... Et ça, on le découvre peu à peu... Et, souvent, c'est pas la bonne foi qui est en cause mais le fait que malheureusement on ne voit les difficultés d'une affaire que quand on est dedans et qu'on doit prendre des décisions...

*OH : D'accord. J'avais une autre question concernant le CNPI que dirigeait monsieur Farine. Dans le décret portant création du CNPI, il est dit que cette assemblée devait remettre des avis sur les questions relatives aux populations immigrées. Autrement dit, sa fonction officielle était assez proche de celle du HCI et donc, je me suis demandé quelle différence il existait entre un CNPI et un HCI ?*

ML : Notre rôle à nous n'était pas d'être en contact tout le temps avec les populations immigrées. Il fallait qu'on soit en contact aussi avec l'ensemble des Français. C'était pas notre boulot à nous de... Alors monsieur Farine, il nous apportait, parce qu'il était en contact avec les populations immigrées, la vue, le point de vue de ces populations... Et, il le faisait très bien. Certes, il avait ses idées. Il était très républicain, très égalitariste mais, en même temps très sincère. Mais, il nous apportait des choses très intéressantes sur la façon dont les populations immigrées voyaient tel ou tel problème, sur les réflexions qu'il avait fait sur les difficultés qu'il avait rencontré d'ailleurs. Là aussi, méfiez-vous, l'immigration, c'est pas un tout. Et, ça c'est une chose sur lesquelles à mon avis, on s'est peut-être trompé... L'immigration maghrébine n'a rien à voir, ou très peu, avec l'immigration de noirs du centre de l'Afrique. Très peu aussi avec l'immigration asiatique. Très peu. Très peu. Les problèmes n'ont rien à voir. Là aussi, méfions-nous des mots. On parlerait d'entités qui n'existent pas. Y a des immigrations et y a pas UNE immigration.

*OH : C'est au fond un des postulats de l'enquête MGIS ; le fait de distinguer les immigrés en fonction de leurs origines... ?*

ML : Mais là-dessus, on a fait beaucoup d'études. Ils ont des demandes différentes, des besoins différents qui tiennent à leur culture généralement. C'est là qu'on trouve quand même l'importance de l'affaire de la culture. A mon avis la sécurité de l'intégration était plus complète que l'insertion. Donc, je vous dis : il n'y a aucun rapport. Et, même pour des immigrations plus proches de nous. Par exemple entre l'immigration portugaise que je connais bien et, l'immigration maghrébine, il y a des différences considérables. Considérables. A certains égards, on peut dire que les maghrébins sont plus faciles à intégrer que des Portugais. C'est vrai d'une certaine façon et, en même temps, c'est faux. Ce n'est pas les mêmes immigrations. Ils ne demandent pas les mêmes choses. Ils vivent autrement. Ils ont d'autres ambitions.



*OH : Et ce constat que vous venez de dresser, vous le dressiez déjà à l'époque ?*

ML : En tous cas pour l'affaire Portugais et Maghrébins, ça, j'en étais très conscient. Le Maghreb, je le connais bien. J'ai quand même été deux ans au cabinet des affaires marocaines et tunisiennes et j'ai été trois ans en fonction à Rabat. Et le Portugal, je le connais aussi bien tout simplement parce que nous avons connu des Portugais. Moi, j'ai eu cinq enfants et, nous avons toujours eu des bonnes portugaises et, leurs enfants sont devenus Français. Y en a que j'ai fait rentrer à Air France. Donc, le milieu portugais, je le connaissais. Donc, c'est pour vous dire que même au sein de l'Europe ou, tout près de l'Europe parce au-delà du détroit de Gibraltar, c'est déjà des choses très différentes...

*OH : Est-ce que c'est le fait que vous dressiez ce type de constat à l'époque qui vous a rendu sensible aux arguments de Michèle Tribalat et qui vous a convaincu de la nécessité de soutenir l'enquête ?*

ML : Ah oui ! Ah oui ! Absolument ! C'est sans doute pour ça que j'étais plus réceptif que les autres à son message, à son enquête. Mais, il n'y a pas eu d'objecteurs au sein du HCI à sa démarche... en tous cas pas comme il pouvait y en avoir à l'INED.

*OH : Et pour ce qui des objecteurs aux travaux et à la démarche de Michèle Tribalat, il y en avait aussi au sein du groupe statistique. Je pense notamment à André Le Bon. Savez-vous d'où venez les contentieux qui les opposaient... ?*

ML : Peut-être du fait qu'ils étaient trop statisticiens... (rire)... Oui, je crois que c'est jamais bon de mettre ensemble des gens qui ont la même formation et qui se sont occupés des mêmes choses. Il y a une concurrence. Ils ressortent des vieilles querelles. Il vaut mieux les mettre en milieu ouvert... où, en tous cas, ils ne seront pas les seuls et où il y aura une minorité importante de gens qui ne seront pas, et si possible des gens qui auront des formations et des positions différentes.

*OH : C'était l'intérêt du groupe statistique... ? Il fallait noyer la confrontation entre l'INED et la DPM.*

ML : Oui. Oui. Je crois que d'une manière générale, je préfère faire venir des gens qui peuvent avoir des points de vue différents. Je me méfie beaucoup de la pensée unique qu'on a certainement lorsqu'on est dans une institution depuis longtemps, si on a pas... Donc, je trouve que c'est toujours bon de faire venir des... On découvre des choses qu'on n'aurait peut-être pas vu s'ils n'étaient pas là. Ils peuvent soulever des problèmes auxquels on ne s'attend pas. Ils sont souvent les plus intéressants... C'est utile.

## Entretien avec Gérard Moreau

(Directeur de la DPM)

*OH : Quelle est pour vous l'origine du HCI ?*

GM : Dans l'administration française, les conseils et les comités sur tous les sujets, ça se compte par dizaine. Des conseils nationaux, des grands comités... Non mais c'est vrai il y a eu le Haut Comité de la Population et de la Famille qui, lui, remonte à l'après seconde guerre qui a été transformé en 1986 en Haut Conseil de la Population et de la Famille placé auprès du Président de la République alors que le Haut Comité était placé auprès du ministre de la Famille en gros mais, c'est pas ça la vraie origine du HCI. Le HCI, fondamentalement, c'est un Haut Conseil de plus, on l'a créé parce qu'on avait envie d'un Haut Conseil, c'est joli, c'est emblématique, ça fait conscient, ça fait sérieux, on y met des personnalités... dès qu'on a un problème, on crée toujours un Haut Conseil, ça laisse le temps de réfléchir, c'est normal, mais très peu de temps auparavant, il y avait eu l'exemple en 87-88, juste avant l'élection présidentielle, de la Commission Long sur la nationalité qui avait réussi à allier des personnalités comme on dit de droite et de gauche, elle a su faire des auditions publiques pour amenuiser le débat sur la nationalité qui allait parallèlement avec toute l'agitation universitaire avec la loi Devaquet et, y avait en même temps un débat sur la nationalité à partir de la réforme Chalandon qui a été suspendue elle aussi d'ailleurs... non en fait elle a été retirée et remplacée par la Commission présidée par Marceau Long et qui a su créer un espèce de consensus de droite et de gauche... pour ne rien faire d'ailleurs au total mais, en tout cas, elle a sorti un beau rapport et c'était chic. En fait, après le changement de majorité, en 89, le Président a dit : « Il faut s'occuper d'intégration. Il ne faut pas seulement remanier les lois Pasqua par une loi Joxe ». Parce que vous savez, en matière d'immigration, dès qu'il y a un ministre de l'Intérieur, il faut au moins une loi, parfois deux. Et donc, Joxe était en train de préparer sa loi et, le Président de la République a dit : « Les frontières, c'est bien mais... » et, c'est de là que date sa phrase : « Les étrangers sont chez nous, chez eux ». Il a dit au Gouvernement de Rocard de travailler sur l'intégration. A l'époque, j'étais totalement dans ce coup-là bien sûr. J'ai préparé des tonnes de dossiers et puis, quand on est arrivé avec une cinquantaine de mesures variées, là, le Gouvernement a dit : « Je suis pas sûr de ces cinquante mesures, je vais faire des choses beaucoup plus simples »...et évidemment, on a oublié les mesures et on a créé un secrétariat général à l'intégration et un Haut Conseil à l'intégration qui avait un secrétaire qui était Hubert Prévot qui a très vite recruté Christiane Ducastelle.

*OH : Hubert Prévot qui était aussi Président du FAS...*

GM : Oh, parallèlement, il a été nommé Président du Conseil d'administration du FAS, absolument... Et donc, je vois beaucoup plus le Haut Conseil à l'intégration comme dans la continuation de la Commission de la nationalité, un truc un peu consensuel... comme si on pouvait vraiment être consensuel sur des questions sensibles. En France, on est toujours divisé. Et, le Gouvernement Rocard a dit : « Je ne veux pas de programme de mesures, je vais nommer des personnalités dans un Haut Conseil, et puis, eux, ils vont prendre toutes les mesures que les ministères nous apportent... »

*OH : Pour vous, c'était une manière de gérer un problème sensible à peu de frais...*

GM : Oui, je pense. Je pense. Mais pas forcément de manière négative parce que je ne suis pas convaincu du bilan du secrétariat général à l'intégration mais, le HCI s'est révélé un système producteur de travaux et de rapports intéressants... Et, le Comité interministériel à l'intégration dont le secrétaire était le secrétaire général, pour le réunir, il fallait des mesures, des mesures précises, il fallait se décider. Soit ils mettent les crédits, soit ils mettent le droit... mais, c'est une époque où le Gouvernement avait un peu peur de s'engager, c'était la grande époque lepéniste si je puis dire, elle est pas finie cette grande époque d'ailleurs mais ça a quand même bougé... mais à l'époque, sortir des mesures qui avaient l'air d'être des mesures en faveur de l'immigration, c'était un truc dont le Gouvernement de l'époque avait peur, dont tous les Gouvernements ont toujours eu peur de manière générale. Donc, plutôt que de sortir

cinquante mesures, celles que nous avons travaillées, on a sorti un Haut Conseil et un secrétariat général pour coordonner l'action On va tout de même pas reprocher à l'administration de se coordonner tout de même !! Donc, c'était à peu près incritiquable...

*OH : Quand vous dites « nous », c'est la DPM... ?*

GM : Quand je dis « nous », c'est effectivement la DPM, qui avait monté le dossier qui a été dégage pour créer le HCI et le SGI...

*OH : Donc pour vous, c'est Mitterrand qui est à l'origine de la volonté d'agir en matière d'intégration.*

GM : Ben, Mitterrand a fait un discours à la télévision – dans lequel il a dit des bêtises d'ailleurs. Il s'est trompé. Il a évoqué le fameux « seuil de tolérance ». Ça veut pas dire grand-chose ces trucs là et en plus, ça a une connotation qui n'est pas terriblement géniale. Donc, il s'est planté mais il a corrigé ensuite – mais, surtout, par ce discours, il a relancé le Gouvernement pour travailler. Alors les ministères ont travaillé. Alors la DPM avait pour vocation, du moins c'est comme ça que je le voyais, de coordonner le travail administratif. Mais, effectivement, après ça, on sortait cinquante idées. Mais, ça nécessitait des moyens budgétaires et il aurait fallu que le Gouvernement les approuve. Alors au début, le Gouvernement les a approuvées... mais quand c'est remonté à l'échelon politique, on a dit : « C'est très intelligent ces mesures techniques et financières mais, on va se faire cogner par la droite et l'extrême droite. C'est pas le moment ... ». C'était pas le moment, la conjoncture économique n'était pas bonne : 89-90, ça tournait pas très bien... Mitterrand et Rocard, ça marchait pas terrible. Enfin, toute une série de considérations de fond, enfin de fond politique, pas de fond technique, si je puis dire.

*OH : Est-ce que ce choix d'une solution « neutre » ne pouvait pas être, dans ce contexte de polémique lepéniste, une tentative de certaines personnalités socialistes et certaines personnes pour essayer de reprendre la main, au moins dans le discours sur le thème de l'immigration et de l'intégration... ?*

GM : C'était sans doute une tentation. Une tentation de la gauche pour ne pas se faire taper par la droite. Ensuite, la droite a fait la même chose puisque le HCI a fonctionné pendant plusieurs alternances... donc, y a toujours une tentation de trouver un consensus contre l'extrême droite. Et c'est comme ça qu'on a notamment voulu faire fonctionner le HCI. Il y a un certain type de consensus mais, il est institutionnel : vous vivez dans le même pays, vous avez la même constitution. Même si chacun l'utilise à sa manière, c'est la même. Y a tout de même un socle, en tout cas jusqu'à aujourd'hui, y a un socle fondamental qui est le socle de la République mais, ça c'est pas un consensus politique, ça c'est un consensus de société qui existe. Et dans ce domaine, il n'y a pas de droite ou de gauche. La droite et la gauche, c'est par contre la manière dont on oriente les politiques dans ce cadre. Ce cadre, qu'on applique avec plus ou moins de vigueur. Les principes constitutionnels, on les applique plus ou moins rapidement, ça c'est le moins qu'on puisse dire.

*OH : Pour reprendre sur le lancement de cette politique d'intégration, on retrouve dans les différents discours, que ce soit ceux de monsieur Rocard ou de monsieur Joxe, l'idée que le préalable à la politique d'intégration, c'est la maîtrise des flux. Rocard disait qu'on ne pouvait pas accueillir toute la misère du monde, Joxe, qu'on ne pouvait pas accueillir tous ceux qui recherchaient le bonheur ; donc, l'idée, c'est tout de même que la France accueille des flux et des flux... Alors que lors de votre audition devant la commission Marchand en avril 90, vous disiez que c'était une « douce rigolade »....*

GM : C'est une expression libre (rire)...

*OH : (rire)...et qu'on faisait de la maîtrise des flux un problème plus important qu'il n'était et la principale tâche était d'intégrer les gens. Donc, ma question c'est : comment expliquez-vous cette prégnance de la maîtrise des flux même dans les discours concernant l'intégration ?*

GM : Vous savez, la difficulté, c'est qu'on a beaucoup de mal à réfléchir à l'immigration et la manière classique d'y réfléchir sans bien la connaître... enfin, de toute façon, on ne peut pas bien la connaître, ne la connaître bien que ceux qui la vivent, ceux qui la fréquentent quotidiennement... quand

on veut vraiment réfléchir à l'immigration, on arrive pas du tout à ce que j'appelle la parole commune du monde politique et social. Globalement le monde politique et social depuis 30 ans, depuis 73-74 qui est le tournant. Avant, on accueillait la main d'œuvre immigrée, et les familles d'ailleurs, pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'on était encore dans la queue des colonies et de l'Empire. On est encore en libre circulation avec l'Algérie. Il n'y avait pas de visas et, de toute façon, on était encore en croissance. On était plutôt en tension de main d'œuvre et il y avait à peine 300 000 chômeurs. Inimaginable aujourd'hui. Quand on est passé à 400 000, on s'est dit : « Oh la la ! Va y avoir un drame ! 500 000, va y avoir une révolte ! ». Donc, au milieu des années 70, on se dit que la situation économique est en train de se retourner. Elle se retourne. Donc, on a plus besoin de main d'œuvre et donc, il faut fermer les frontières. Tout dépend de ça. Et depuis 30 ans, on est toujours sur ce type d'idée globale du style : « Il faut d'abord fermer les frontières, contrôler, maîtriser les flux et même pendant une certaine époque, renvoyer, même les réguliers ». C'était la préoccupation centrale et cette préoccupation n'a pas changé jusqu'à aujourd'hui. C'est seulement si on maîtrise les flux qu'on pourra avoir pour ceux qui sont là, une politique sociale globale. La maîtrise des flux est la condition de l'intégration et, c'est ce qu'incarne Hubert Prévot quand il arrive. Les premiers sujets sur lesquels se penchent le CII ce sont des sujets de maîtrise des flux. Le HCI, lui, commence à réfléchir à l'intégration et, son premier rapport, qui arrive au bout de plusieurs mois, c'est un rapport qui est réfléchi et qui donne une définition de l'intégration – compliquée mais très juste. Mais, les membres du HCI, ils étaient en dehors de tout ça, ils étaient en dehors de l'action opérationnelle ! Le HCI, lui, d'abord, il réfléchit à ce que c'est que l'intégration, il cherche à donner des chiffres, à faire de la transparence, il lance un travail statistique. Christiane Ducastelle s'est beaucoup attachée à ça par la suite. Donc, le HCI était un peu « out » par rapport à la politique conduite par le ministère de l'intérieur, par le ministère des affaires sociales pour son compte et plus ou moins coordonnée par... Donc, on était sous le régime « maîtrise des flux ». L'intégration, c'est après, quand on aura vraiment maîtrisé. Parce que si on prend les choses à l'envers, c'était ça la vulgate, le langage courant de l'époque : si on commence par intégrer, si on est gentil avec les immigrés – une phrase que je trouve particulièrement agaçante, sinon révoltante – si on est bon, eh bien, ça va faire, et on pense le mot terrifiant, un « effet d'appel ». Si on prend des mesures sociales, on va attirer la pauvreté du monde... et la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde. C'est évident mais, personne ne lui a demandé non plus. Tous les pays européens étaient concernés, on voyait même très bien s'amorçait le changement en Espagne et en Italie mais, il fallait regarder de près. Mais, on voyait aussi s'approcher l'accélération démographique dans le monde notamment les pays pauvres. Alors que les pays riches viraient de bord, leur fécondité tombait, les flux de population n'augmentaient plus beaucoup et de moins en moins. Si la population allemande est stable, c'est parce qu'il y a de l'immigration. C'était pareil ailleurs mais, au sud de la méditerranée, on avait une démographie grimpeuse, c'était une population extrêmement jeune, il y avait quatre ou cinq enfants par femmes alors que les emplois ne se créaient évidemment pas au même rythme, surtout en Algérie compte tenu le désordre politique qui s'amorçait dans les années 80. Donc l'effet d'appel était terrifiant et trouvait à s'alimenter dans ces multiples évolutions et qui se sont caractérisées très vite sous Rocard par l'augmentation des flux de demandeurs d'asile. Car, quand les gens veulent immigrer, quand on veut entrer, on choisit les endroits où la porte est le plus facile à ouvrir. Donc, on choisit la bonne procédure. On se fait étudiant, on se fait demandeur d'asile, on se fait n'importe quoi pour passer. C'est normal d'ailleurs car quand on veut passer, on cherche les trous dans le grillage, on ne fonce pas tête baissée n'importe où. Et, effectivement, entre 87 et 90, le nombre de demandeurs d'asile a plus que doublé, presque triplé et en même temps, comme il y avait déjà beaucoup de retard, on est arrivé avec un stock important de demandeurs qui vivaient en France, régulièrement d'ailleurs... mais qui attendaient la procédure. Donc, on a cette espèce d'articulation qui n'a pas vraiment changé depuis et, là-dessus, la politique de la gauche et de la droite se sont énormément ressemblées pendant 30 ans. Il y avait des différences car elle était clairement plus ouverte et plus sociale quand c'était la gauche mais, le paradigme, comme on dit, c'était : 1) la maîtrise des flux et 2) après, si on a le temps, et de l'argent, les mesures sociales. On en mettait un peu plus à gauche qu'à droite, c'est clair. Y avait un peu moins de panique de l'immigré à gauche qu'à droite mais, y avait quand même une forme de panique.

*OH : Donc, c'était priorité au ministère de l'Intérieur... ?*

GM : Pas seulement au ministère de l'Intérieur, il y avait aussi le ministère des affaires étrangères...et puis n'oubliez pas que c'est en 86, qu'il y a eu les premiers attentats à Paris. La crainte se nourrit aussi de la montée des conflits et des terrorismes dans le monde. C'est en 86 donc, qu'il y a les premiers grands attentats et c'est entre 86 et 90 qu'on généralise un système de visas. Donc, le ministère des affaires étrangères est envoyé au feu si j'ose dire par le ministère de l'Intérieur. Le ministère des affaires sociales faisait aussi son contrôle car nous refusions tant que nous pouvions les autorisations de travail. Parce que quand vous avez une banque qui vous dit : « J'ai une clientèle sénégalaise dans les quartiers nord donc, je veux faire venir 10 employés sénégalais du Sénégal ». Nous leur disions : « Vous avez 50 sénégalais au chômage, recrutez-les donc si vous voulez vraiment des sénégalais ou n'importe qui parce qu'on recrute pas sur la nationalité ». C'est interdit évidemment. Si vous me dites que vous voulez des gens qui parlent Wolof, effectivement, ils sont plutôt d'origine sénégalaise. Donc, du coup, on a refusé des tas d'autorisations de travail pour ce type de motif. Donc, je considère que nous faisons partie du dispositif de maîtrise des flux. La DPM avait à la fois un rôle de contrôle : maîtrise des flux, surveillance du regroupement familial et je peux vous assurer que ce n'était pas tendre. Ça ne l'est toujours pas. Et les autorisations de travail. Tout ça, c'était sous législation et application des ministères sociaux. Et l'Intérieur faisait l'ordre public, le séjour mais, l'un dépendant de l'autre d'ailleurs. J'estimais que par rapport à nous le SGI faisait doublon, j'estimais que la politique que nous menions était autant une politique de maîtrise des flux qu'une politique d'interventions, une politique sociale. C'était le rôle de la DPM que d'avoir la vision d'ensemble mais, en disant que c'était 2 choses différentes et articuler l'une sur l'autre c'était se planter. Et d'une certaine façon ce que je n'ai pas aimé, pas du côté du HCI qui a presque toujours traité des questions d'intégration, mais du côté du SGI et du CII, c'est que sous le nom d' « intégration », ils s'occupaient en fait du contrôle des frontières. Et ça par contre, c'est une mauvaise marchandise. On a donné la priorité dans les faits et dans le droit à tous les ministres de l'Intérieur successifs et, les ministères sociaux se sont progressivement effacés devant la crainte, non pas des immigrés mais, de la menace « Le Pen ». Les immigrés ne risquaient pas de prendre le pouvoir, faut pas exagérer. Par contre, Le Pen n'en était pas loin. En tous cas, il faisait des voix, il faisait des sièges, il faisait des députés.

*OH : Donc, ce sont des considérations d'ordre politique qui faisaient que cette politique d'intégration perdait en crédibilité... ?*

GM : Non, ce n'est pas qu'elle perdait en crédibilité. Elle était extrêmement prudente donc, elle était peu volumineuse. Mais lorsque la politique de la ville a été relancée à partir de 93. Vous savez lorsqu'on a parlé de « Plan Marshall des banlieues », un petit plan Marshall mais, il y a quand même eu un gros remue-ménage autour de la politique de la ville sous les Gouvernements Juppé. Cherchez dans les plans de la politique de la ville, le mot « immigré »... parce que bon c'était évident, ça concernait les immigrés... dans les banlieues, y a plein d'immigrés, parfois des immigrés qu'on appelle de deuxième ou troisième génération, qui ne sont pas des immigrés au sens strict mais qui sont d'origine étrangère... Mais il a fallu se battre, et on a perdu, pour dire que dans les banlieues, y avait aussi des immigrés. On le savait mais on ne voulait pas le dire. Vous ne trouverez pas le mot dans la littérature officielle de l'époque. Tout ça parce qu'il y avait une espèce de crainte permanente... Toute société a un côté xénophobe, toute société a peur de l'Autre. Vous savez les Alsaciens, pour certains, les Français de l'intérieur sont encore des étrangers. Toujours la peur de l'Autre fondamentalement. Mais, la peur de l'Autre, elle est assez naturelle. Si je vois arrivé un grand mec baraqué dans une rue noire, je vais pas forcément aller lui caresser les semelles... qu'il soit noir, blanc ou jaune d'ailleurs... si y a pas grand monde et que je trouve qu'il a une drôle d'allure, j'ai plutôt envie de changer de trottoir... sauf si moi aussi, je mesure aussi 1m95 et que j'ai aussi l'esprit à me bagarrer, sinon, non... je change de trottoir. A ma manière, je suis xénophobe. Mais revenons au sujet... Le HCI, c'était pas la même chose que le SGI, même si le SGI en assurait le secrétariat puis, le SGI a quasiment disparu ensuite, il a même été supprimé, il n'est plus resté que le secrétariat du HCI... Mais le HCI, il s'est attaché à réfléchir au concept d'intégration, il s'est attaché à éclairer le phénomène de l'immigration et de l'intégration et c'est pour ça, qu'il s'est beaucoup intéressé aux questions statistiques. Mais l'idée de la coordination, c'était pas inutile parce que c'est vrai ça que les statistiques étaient extrêmement disparates, incomplètes, mal foutues, mal coordonnées et qu'en plus, il y avait eu jusque-là une espèce de consensus politique pour ne pas faire trop de bruit autour des chiffres !

Mais bon, tout de même, pas complètement, pas complètement ! Parce que la DPM a fait un rapport public sur les chiffres de l'immigration dès 1987 ! Avec l'accord du ministre de l'époque...et parce qu'il y avait des experts qui travaillait là-dessus mais les experts n'étaient pas... disons que les documents restaient stupidement confinés au cercle des experts... et comme l'un des experts était dans ma direction, et j'ai donc utilisé son travail et j'ai obtenu du ministre de l'époque, c'était Philippe Seguin... on lui a dit qu'on voulait publier les chiffres et il a dit « oui ». Et la DPM sortait un rapport annuel sur les chiffres de l'immigration disponibles, et qui montrait bien les choses et c'était avec ses propres moyens ! Donc bon, par rapport à ça, le HCI ne faisait qu'apportait une coordination extérieure en mettant autour de la table l'INED, l'INSEE, l'Intérieur, l'OMI, l'OFPPRA, etc...pour essayer de faire un rapport plus synthétique avec toutes les données disponibles.

*OH : Globalement, les trois administrations productrices de statistiques, c'était l'OMI, l'Intérieur et l'OFPPRA...*

GM : Oui, totalement, mais nous avons aussi à l'époque des statistiques d'autorisation de travail... oui mais, il fallait passer par l'OMI pour ça, c'est vrai... mais l'OMI était sous le contrôle de la DPM donc les chiffres de là-bas.

*OH : Mais justement, puisque vous parlez de coordination entre l'Intérieur, l'OFPPRA, l'OMI, la DPM, l'INED mais, juridiquement et théoriquement l'OMI et l'INED était sous tutelle de la DPM, donc est-ce qu'il y avait des difficultés pour obtenir des chiffres... ?*

GM : Oui, oui...parce que le ministère n'avait pas envie de produire de chiffres et, à l'époque, il n'en avait pas vraiment les moyens, il n'y avait pas de recensement des titres de séjour, il y avait des trucs manuels qui étaient mal foutus, mal faits... Vous savez le ministère de l'Intérieur, jusqu'à il y a un an, n'avait pas de statisticien dans ses effectifs.

*OH : Mais au sein du groupe statistique, ils avaient une certaine madame Viallet pourtant...*

GM : Madame Viallet, c'était pas une statisticienne, c'était une fonctionnaire, une fonctionnaire non statisticienne, elle fait partie du corps des administrateurs civils, actuellement elle dirige l'Ecole du Trésor... non, c'est une gestionnaire, c'est une énarque, mais pas une statisticienne, non. Pendant quelque chose comme un an, ils ont eu une attachée de l'INSEE et puis, elle est parti très vite parce qu'elle était tout seule, et que c'est un travail de chien que de rassembler les chiffres venant de 100 préfectures... et même actuellement, à la direction des libertés publiques, à ma connaissance, il n'y a pas de statisticiens. Il y a des statisticiens au ministère de l'Intérieur mais sur d'autres sujets ; pas sur le sujet de l'immigration.

*OH : Mais comment se fait-il que cette volonté de produire des chiffres et de connaître le phénomène en question émerge au sein du ministère des affaires sociales alors que le ministère, auquel on accorde d'ailleurs la priorité dans l'action, à savoir l'Intérieur, ne produit aucun chiffre ?*

GM : Le ministère de l'Intérieur... acquiert en matière d'immigration une présence de plus en plus massive à partir de 86... auparavant les ministères marchaient de manière assez la main dans la main mais le secrétaire d'Etat chargé de l'immigration a été rattaché aux Affaires sociales de 81 à 85 et après le secrétaire d'Etat a disparu mais la compétence, elle était là... et le ministère de l'Intérieur, il se considérait comme le ministère du séjour et de l'ordre public mais pas comme le ministère des flux migratoires. Il avait une position beaucoup plus minime, beaucoup plus limitée. Même sous Giscard, Dijoud pour l'intégration, Stoléru pour l'immigration étaient rattachés aux Affaires sociales, au ministère de la Population. Donc ça reste un sujet de population jusqu'en 85-86. Lorsque Pasqua arrive, parce que c'était un ministre de poids et ses successeurs de droite et de gauche l'ont été aussi, on s'est dit que l'enjeu politique notamment avec l'extrême droite, qu'il fallait dire l'immigration, c'est ici. Donc ça a basculé. A ce moment-là... comme moi, j'arrive à peu près à ce moment-là, je me retrouve avec une tradition forte et solide mais, une situation faible. Une situation faible car le ministère des Affaires sociales tenait le rang minimum, faisait le service minimum parce que c'était dangereux de parler de questions sociales. Les questions ouvertes comme l'intégration, c'était dangereux par rapport à la question politique qui était que

l'extrême droite n'aille pas trop loin en France. On n'en est toujours pas revenu d'ailleurs. Mais, y a plusieurs manières de le contrôler bien sûr. Donc, par rapport à cette évolution, le ministère de l'Intérieur ne s'occupait pas des statistiques de l'immigration... parce que 1) il s'occupait pas d'immigration et 2) parce que s'en occuper, c'était dangereux. Parce que vous connaissez la phrase célèbre : « Toute connaissance est une souffrance ». Quand vous connaissez quelque chose, vous souffrez car vous savez vraiment ce qui va mal. Bref, le ministère de l'Intérieur disait : « Je sais pas et au fond, c'est très bien de pas savoir, ça m'intéresse pas de savoir » et puis aussi, on aurait pu commencer par là : « de toute façon je suis pas équipé, j'ai pas très envie de m'équiper. Mon problème, c'est de faire la police, c'est pas de compter les voleurs ». De plus, la connaissance peut troubler l'expression politique globale : elle est déjà lancée, elle est déjà affinée... alors, par rapport à ça, effectivement, si j'ai fait sortir ça, c'est parce que je suis tombé sur un ministre qui ne me le refusait pas, c'est parce que je le voulais, parce que je considérais que c'était essentiel de connaître les choses et, parce que j'avais un très bon statisticien chez moi, André Lebon, qui était un expert international et qui était le signataire de tous ces rapports de l'OCDE. Et donc bon, Lebon était l'auteur du rapport DPM, même si après on relisait pas mal et même si je refaisais des choses et si du coup on en discutait souvent ensemble tout de même, etcétera, et c'est comme ça qu'on réussissait à le sortir.... Mais bon, si vous voulez faire travailler quelqu'un, faites-le signer. Il se sent plus en possession et plus responsable, c'est très bien.

*OH : André Le Bon était déjà à la DPM ?*

GM : Il était déjà à la DPM.

*OH : C'est un statisticien ? Il a fait l'ENSAE ?*

GM : Euh...oui, c'est un statisticien...oui bon disons que c'est vrai, il avait pas fait l'ENSAE, je ne sais plus très bien quelle était sa formation de base, mais bon, c'était quand même lui l'expert OCDE pour la France sur les statistiques administratives de l'immigration... Mais donc, j'avais les moyens, la volonté et pas d'interdiction alors que le ministère de l'Intérieur n'avait pas la volonté, n'avait pas les moyens et, il avait l'interdiction. Alors maintenant, vous savez que le ministère de l'Intérieur s'est informatisé, le fichier AGDERF qui a cafouillé pendant des années, des années et des années mais qui finit par produire des chiffres d'ailleurs d'une qualité toujours discutable et compliqués parce que les chiffres qui sortent d'un fichier de gestion, ça suppose un traitement statistique intelligent et, à mon avis, le ministère de l'Intérieur n'en a toujours pas les moyens. Vous savez maintenant qu'il y a un Comité Interministériel de Contrôle de l'Immigration, le CICI qu'on a créé, qu'on a relancé le CII qui a sommeillé depuis 91 et que Chirac a réactivé en 2003 mais bon la réactivation n'a pas été extrêmement violente parce que depuis 2004, il ne s'est plus réuni. Mais par contre on a créé le CICI et, le secrétaire général de ce comité a recruté un statisticien et comme il est rattaché au ministère de l'Intérieur, on peut dire qu'il y a au moins un statisticien du côté de la Place Beauvau.

*OH : Mais au sujet du système AGDREF, visiblement l'Intérieur, à l'époque de la mise en place du groupe statistique semblait faire mariner l'affaire en disant, nous allons mettre en place AGDREF et donc, pas la peine...*

GM : ...de vous affoler. En effet, mais c'est de manière générale que le ministère de l'Intérieur prenait des positions de pouvoir. Il avait commencé à les prendre à partir de 86 et continuait en 89 avec Joxe qui n'est pas moins « poids lourd » que Pasqua dans la gauche. Mais la vérité, et je le répète, c'est que le ministère de l'Intérieur n'avait pas la volonté, n'avait pas les moyens et, il avait l'interdiction. Dans cette affaire, le ministère de l'Intérieur ne faisait qu'afficher une position de pouvoir en disant : « Nous avons un fichier qui va sortir, donc patientez, pas la peine de vous affoler, soumettez-nous vos remarques, nous y travaillerons, puis nous vous le présenterons...et tout sera réglé ». Fichier qui n'a rien donné avant 95-96 et encore, c'était pas terrible...mais, pendant ce temps-là, ils n'ont pas collaboré activement et ce d'autant plus qu'ils n'avaient personne.

*OH : Et le lancement du système AGDREF, c'est-à-dire le projet d'avoir un fichier de production statistique ça date de quand ? C'est contemporain du HCI ou... ?*

GM : Le projet d'avoir un fichier de production statistique, il est très antérieur, très antérieur, très antérieur... C'est une très longue histoire, c'est l'histoire de la production de la carte de séjour informatisée... AGDREF n'était au fond que le moyen de saisir les identifiants des immigrés, des étrangers... non, des étrangers pas des immigrés, pour fabriquer des cartes de séjour, des titres de séjour... disons qu'en sous-produit, si vous attribuait les titres, vous pouvez les compter... seulement, c'est plus facile à dire qu'à faire... ça n'a pas marché pendant très longtemps... d'ailleurs, c'est même un projet issu de la première idée de faire une carte d'identité nationale informatisée qui est arrivée avec 20 ans de décalage au moins, qui a rencontré des tas d'objections – y compris parce que les techniques n'étaient pas au point – et c'est pour ça qu'on l'a réduit au titre de séjour des étrangers et qu'on a créé le fichier AGDREF... Non, AGDREF était non seulement en projet mais en réalisation bien avant le HCI. Seulement le HCI, en tous cas son groupe statistique a poussé au feu pour que le ministère de l'Intérieur fournisse des données, pour qu'on puisse les rapprocher des autres données existantes...déjà ne serait-ce que pour qu'on voit la fiabilité des... mais déjà ça, ça a pris... c'était un travail fou. Et pour ça, le HCI s'est beaucoup appuyé en partie sur Tribalat qui a très vite à ça dans le groupe statistique du HCI... sauf que Tribalat était en bagarre permanente avec Le Bon et, ça ne facilitait pas les choses... c'était un problème de caractère... et Anicet qui a dirigé le groupe statistique avait du mal à réconcilier les frères et sœurs réunis.

*OH : Ces problèmes entre les deux étaient antérieurs aux HCI... ?*

GM : Oh, c'est deux personnes qui...Vous avez rencontré Tribalat ?

*OH : Oui.*

GM : Bon ben Tribalat, c'est une personne qui sait : elle vous dit ce qui est. C'est pas quelqu'un qui est hésitante sur ses convictions, spéculatives, je pense pas qu'elle vous ait dit : « Donnez-moi votre avis ? Quelle est votre opinion ?... »... et quand on s'opposait à elle, c'est qu'on était un mauvais, qu'on était nul. Elle a eu du mal à l'INED parce que pendant très longtemps l'INED ne voulait pas toucher aux chiffres de l'immigration. Pas plus que l'INSEE d'ailleurs. L'INSEE disait : « Les étrangers, ça m'intéresse tous les 9 ans pour le recensement et puis après, basta ». Pour monter l'enquête MGIS, il a fallu convaincre et Calot et l'INSEE.

*OH : Calot, n'était pas partant... ?*

GM : Calot, il tenait comme tout le monde, il suivait le vent. Le jour où il a fini par dire : « Il faut s'arrêter d'être aussi nuls que ça en données ! On pourrait peut-être faire UNE enquête » ... On l'a jamais refaite depuis... Là, il a dit : « l'INED doit être dans le coup et d'ailleurs j'ai là une personne que j'entoure de tout mon amour depuis des années... ». Tu parles !

*OH : Les relations entre Calot et Tribalat n'était pas si bonnes...*

GM : Tribalat est une personne avec qui les relations sont rapidement difficiles quand on est pas d'accord avec elle... Le Bon est une personne qui présente à peu près les mêmes paramètres... sauf que quand il a une imposition, lui, il se tait alors que Tribalat crie et là, le résultat c'est que ça n'avance plus. Mais ça c'est normal, c'est les chercheurs, il ont leur tempérament... c'est toujours difficile de les faire collaborer... Mais l'enquête MGIS est arrivée bien après, l'enquête c'est autre chose... ça c'était une enquête alors que AGDREF comme l'OMI, c'est des sous-produits de gestion... c'est une toute autre technique... toute autre technique...

*OH : Mais pour revenir à la coordination administrative, d'où le HCI, qui était une jeune structure, certes rattachée au Premier ministre, tirait son autorité pour contraindre l'Intérieur à fournir ses données ?*

GM : Je ne pense pas qu'ils aient le moins du monde contraint l'Intérieur. L'Intérieur fournissait ce qu'il avait quand il pouvait... sauf que quand on fait des lois tous les trois ans... pour faire une loi, il faut expliquer ce qu'il se passe donc, il faut bien avoir quelques données. L'Intérieur pouvait faire le « black out » complètement sur son affaire... donc, il faut que l'Intérieur présente la situation, même pour faire peur. Donc, il a besoin d'un minimum de biscuits ou d'un maximum de biscuits et, ils avaient effectivement



AGDREF... et puis, en même temps, une loi, faut mettre des articles dedans. Vous ne pouvez pas mettre un article unique : « Il est interdit d'entrer sur le territoire français ». Ca, ça ne marche pas comme article. Il faut mettre beaucoup d'articles compliqués et puis, au bout d'un moment, on se dit : « Il faut quand même qu'on rajoute autre chose ». Et par exemple, on va rajouter le Gouvernement fournira au Parlement un rapport annuel sur l'immigration. Et à ce moment-là, on se dit : « Mais qu'est-ce qu'on met dedans »... Ben, y a AGDREF... Donc, le ministère de l'Intérieur n'était pas congelé et puis, les gens de l'administration, ils sont pas bouchés en tant que tels. Simplement, s'ils ne sont pas tirés par le politique, ils vont plus lentement ou, ils ne vont nulle part s'ils ne veulent pas. Donc, l'Intérieur a plutôt collaboré... Ducastelle vous le racontera plus en détail parce que moi, j'y étais pas et même Le Bon n'y allait presque plus parce que dès qu'il y allait, il se disputait avec Tribalat. Alors, un jour, il est venu me voir en me disant : « J'y retourne plus, ça sert à rien. Dès que j'y vais, je me fais engueuler ou, on se dispute. Par conséquent, y a aucun débat intéressant pour moi ». Très bien. Il continuait à faire le rapport statistique de la DPM, avec ses moyens... pour ce qu'elle connaît et voilà...

*OH : Mais comment la DPM a perçu le fait qu'on confie au HCI ce travail de coordination et de présentation des statistiques ?*

GM : Quand on a vu que le PM confiait les stats au HCI, ben qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? On n'avait pas le choix, on n'avait pas le choix. C'est typiquement ce qu'on appelle une décision gouvernementale. Le Gouvernement a dit : « Je crée le HCI, je lui confie la charge de coordonner les statistiques. Cette messe-là était dite. Effectivement, je me suis dit qu'on aurait pu, sans créer d'organisme, dire à la DPM : « Faites ça »... en nous entourant d'un comité d'experts bien sûr... à l'époque, je pensais que c'était créer des structures qui s'empilaient les unes sur les autres et qui allaient créer des problèmes de coordination supplémentaires. Ce qui s'est produit d'ailleurs...Pratiquement, très vite, parce que dès son premier rapport, le HCI disait que le HCI, qui était chargé de coordonner les statistiques, devait faire le rapport à la place de la DPM. Cette formulation était très gentille mais, je l'ai vu en ouvrant le rapport. J'ai dit « très bien ». A l'époque, je dirigeais une structure avec un collaborateur qui s'appelait André Lebon et bien entendu, j'allais pas dire à André Le Bon : « Je vous chasse de chez moi. Allez ailleurs ». Alors qu'il m'était utile par ailleurs : il dirigeait le programme d'étude de la DPM. J'étais très content de l'avoir et je me suis battu pour le garder d'ailleurs. Donc, je lis un rapport dans lequel il est dit qu'il faut qu'il s'en aille. Très bien mais, pour que les gens partent, il faut des procédures donc, j'attends que quelqu'un mette en route la procédure. Comme le HCI n'a pas de pouvoirs propres et aucun ministre ne dit au Premier Ministre : « Prenez un tel ». Je n'ai pas bougé et je lui ai demandé de produire un rapport en attendant de voir ce qu'ils sortent, eux, de leur côté. Et au début, avec Ducastelle par exemple, on était un peu en froid. Parce que je ne comprenais pas pourquoi il y avait écrit ça dans le rapport, sans m'en parler. Vous allez voir comment ils vous racontent la chose mais, je pense qu'elle, et surtout Prévot, le secrétaire général, ils se sont dit que puisqu'il y avait un texte du Premier ministre disant que le HCI coordonnait la production statistique, tout le reste devait s'effacer. Je considérais que le reste ne s'effaçait pas de cette manière, que coordonner, ce n'est pas faire disparaître les productions de données qui existaient par ailleurs. Surtout que commencer à détruire avant d'avoir construit, pour moi c'est un peu... Il fallait que l'OFPPRA sorte des statistiques fiables, il en était loin, il fallait que l'OMI continue à sortir ses chiffres et l'OMI était sous ma tutelle, sous la tutelle de la DPM, il fallait continuer à les faire travailler. Donc, il fallait que le travail du HCI s'affirme et, il s'est affirmé d'ailleurs. Du coup, le travail de coordination que de temps en temps je tentais à la DPM, je l'ai arrêté bien sûr. C'est le HCI qui s'en occupait. Mais effectivement le dispositif qui a été choisie en 89 était un dispositif qui visait à introduire des organismes alors que la DPM avait quand même une fonction de mission relativement interministérielle... donc, on introduit des organismes par-dessus. Que voulez-vous ? Pourquoi pas, ma foi ? (rire).

*OH : Comment vous expliqueriez ce choix ?*

GM : Parce que quand on veut décider quelque chose, c'est mieux de créer un Haut Conseil que de dire : « On va doubler le nombre des maîtres dans les banlieues ». Ça, c'est plus coûteux, c'est plus compliqué... ou bien « quand va-t-on rénover l'habitat HLM trop dégradé ? », c'est autrement plus

compliqué que de créer un Haut Conseil... ou bien créer des systèmes performant pour l'alphabétisation ou contre le racisme... c'est plus compliqué que de nommer dix personnes dans une salle... Mais le HCI n'était pas inutile pour autant. Il a fait des choses encore une fois intéressantes. Il est à l'origine d'une collection de rapports de grande qualité. C'est un travail de qualité. Moi, je trouve qu'ils ont bien travaillé même si la procédure d'origine... je trouvais que c'était plutôt compliqué d'empiler les systèmes les uns sur les autres et, en tous cas, il fallait que ça détruise ceux qui fonctionnaient. Mon rapport sortait tous les ans, j'allais pas l'arrêter parce que quelqu'un disait : « Faut l'arrêter ». Il fallait qu'il continue jusqu'au moment où il y aurait eu quelque chose de mieux. Ça va peut-être se produire actuellement puisque l'artisan essentiel a pris sa retraite, Lebon, et parce que Kriegel, l'actuelle présidente du HCI, après s'être fait tirer les oreilles, a créé un observatoire, un organisme dont on se demande ce qu'il fabrique...

*OH : ...observatoire qu'elle a confié à Costa-Lascoux qui n'est pas statisticienne...*

GM : Costa-Lascoux qui n'est pas statisticienne... elle espérait trouver Lebon mais il a une maladie assez lourde qui fait que pour l'instant il est « HS »... mais je ne sais pas ce qu'il vont faire... j'ai pas vu de rapport de sorti... comme je vois pas non plus celui de la DPM sortir, je crains qu'on ne soit dans une période de perte d'information mais, à l'époque, le problème était de multiplier les sources d'informations, ce qui n'est de toute façon pas mal, mais ça, c'était ma ligne si je puis dire, mais c'était pas... mais l'inconvénient c'est que les groupes statistiques ont fonctionné tant que Ducastelle et Le Pors étaient là... enfin après Patrick Weil a pris le relais d'Anicet Le Pors et ça a marché encore un peu, puis ce mandat n'a pas été renouvelé et l'affaire est tombée à l'eau jusqu'à l'observatoire de Costa-Lascoux qui n'a pas l'air de fonctionner terrible...

*OH : Est-ce qu'on pourrait parler des relations entre la DPM et les structures qu'elle avait sous sa tutelle, l'OMI, qui produisait les statistiques, et l'INED, qui était chargée en la personne de Tribalat d'étudier les statistiques notamment... Est-ce qu'il y avait une relation hiérarchique du style : la DPM dit ça et l'OMI fait ça, et pareil pour l'INED. Ou est-ce qu'il y avait une relative autonomie ?*

GM : Tribalat n'est plus la seule depuis quelques années à travailler sur l'immigration. Y a Simon et d'autres...

*OH : Oui, mais en tous cas, quand elle est rentrée à l'INED en 76, c'était la seule à s'y intéresser.*

GM : C'est ce que je vous disais tout à l'heure, l'INED ne s'intéressait pas trop à ça... Mais ça, c'est des problèmes à la fois institutionnels et pratiques ou pragmatiques. C'est-à-dire qu'institutionnellement l'OMI et l'INED sont autonomes, ce sont des organismes qui n'appartiennent pas à l'Etat, ils ont la personnalité morale, la personnalité juridique comme on dit... c'est-à-dire qu'ils sont distincts des services de l'Etat... alors l'INED, c'est un organisme de recherche donc, il est aussi sous tutelle du ministère de la Recherche... mais fondamentalement, avec des chercheurs, on a beau émettre des vœux de recherche dans telle ou telle direction, en définitive, ils ne sortent que ce qu'ils arrivent à sortir et donc, ce qu'ils veulent sortir. Un organisme de recherche, ça ne se contrôle pas. Ça se contrôle budgétairement, ça se contrôle administrativement mais, s'orienter, ça a été difficile... on parlait... et par-dessus le marché, Calot a été un directeur historique de l'INED avant sa retraite... c'était un personnage un peu historique, et par conséquent, il faisait pratiquement ce qu'il voulait parce qu'il avait toutes les relations qu'il voulait partout donc... la seule chose qu'on pouvait faire avec lui, c'était de discuter avec lui et essayer de le convaincre qu'il fallait faire des choses dans ce domaine... ça a marché d'ailleurs puisqu'à la fin, il a épousé l'enquête MGIS... Il a fini par écouter, non seulement grâce à ma grande puissance de conviction mais aussi parce que le vent tournait... un peu les deux...

*OH : Donc, vous, vous avez soutenu l'enquête MGIS ?*

GM : Oui, mais j'étais Vice-président du Conseil d'administration de l'INED, j'étais, j'étais... non, mais je considère même que si je ne m'en étais pas mêlé, ça n'aurait pas abouti... y compris parce que j'ai pris des garanties, parce que je considérais que ça ne pouvait pas être une enquête purement de l'INED. Il fallait que ce soit une enquête avec l'INSEE. J'avais besoin de la caution scientifique de l'INSEE.

*OH : L'INED, ça ne suffisait pas... ?*

GM : L'INED, c'était trop Tribalat, c'est trop Tribalat, c'est trop possessif, c'est trop orienté à sa manière. J'étais pas tellement certain de ses qualités techniques et statistiques... elles sont certainement très grandes mais, en terme de techniques statistiques pointues, c'est mieux d'avoir une caution scientifique forte... de toute évidence, l'INSEE était beaucoup plus équipée, plus grande capacité de recruter des enquêteurs. L'INSEE est un organisme beaucoup plus puissant que l'INED. Heureusement ! Heureusement !... C'est tout autre chose... sur le plan de l'immigration, pas tellement mais quand même, il y a des gens compétents... donc je pensais que mettre plusieurs techniques ensemble c'était plutôt une bonne idée... l'INSEE a d'ailleurs accepté, y compris parce qu'il devait apporter de l'argent... Donc, l'orientation de la recherche est quelque chose d'extrêmement délicat... parce que les gens, ils font un peu ce qu'ils veulent... Mais l'enquête MGIS, j'étais persuadé que c'était une bonne idée, l'idée des indicateurs d'intégration qui était une vieille idée, l'idée de fournir des données sur l'intégration est une idée qui remonte à très loin...

*OH : Et sans trop de transition, pouvez-vous me parler du rapport d'activité de la DPM et du rapport statistique de la DPM ?*

Le rapport d'activité explique ce qu'est la politique migratoire pour les réfugiés, du travail, le regroupement familial... enfin bref, l'ensemble des thèmes de la DPM, y compris la démographie... parce que la DPM a une section de population pure, si je puis dire... de population, pas seulement migratoire, la population résidente et française, on parlait même des Français de l'étranger, ça fait partie de la démographie... vous savez l'immigration, c'est un phénomène démographique... une des mes grandes antennes, c'est que l'immigration, c'est pas un problème... ou alors la naissance et la mort sont des problèmes... c'est des phénomènes démographiques, faut le prendre comme tel et voir quels problèmes tel ou tel mouvement démographique soulève : les problèmes autour de la naissance, ceux autour de la mort, ceux autour des mouvements trans-frontières, dans les deux sens d'ailleurs... donc, c'est comme ça qu'il faut analyser ce genre de choses... donc ça c'est le rapport d'activité et, le rapport statistique... le rapport flux migratoires avait une base de départ qui était simple, à savoir : que depuis le début des années 80, à l'OCDE, il y avait le groupe migrations, à l'intérieur du groupe affaires sociales d'ailleurs – l'OCDE ne s'occupe pas de police, elle ne s'occupe que de problèmes économiques et sociaux – et dans ce groupe, il y avait un représentant de la France... et ce groupe de migrations a son groupe d'experts qui sortait le rapport SOPEMI qui était fabriqué à partir des rapports d'experts nationaux qui étaient quasi-indépendants, autonomes et qui rapportaient les chiffres de leurs pays... donc c'était couvert mais, après tout, c'était un rapport de l'OCDE, c'était pas un rapport de la France... mais le groupe d'experts s'était constitué et André Le Bon était un des experts OCDE et quand j'ai vu le travail qu'ils faisaient, j'ai dirigé le groupe migrations pendant quelques années, je me suis dit en arrivant en 85 à la DPM : « C'est complètement ridicule de laisser ça à un groupe d'experts, il faut le compléter, le valoriser et en faire un rapport du Ministère. C'est l'outil que j'avais à l'époque et, c'est là qu'est né le rapport DPM... La première diffusion du rapport sur les flux migratoires de la DPM, c'est pas un truc imprimé en papier coloré, c'est un truc photocopie tiré à 250 exemplaires, ça intéressait pas des tonnes de gens... ensuite, on est passé à la Documentation française... donc, le matériaux de base était là, y avait un rapport anglais, y avait un rapport allemand...

*OH : Ce groupe d'experts est nommé par qui ?*

GM : Il est constitué par l'OCDE avec l'accord des Etats. C'est un groupe d'experts de l'OCDE. L'OCDE a un certain nombre de commissions qui travaillent sur tel ou tel sujet : la sécurité sociale, l'économie... et y a une commission des affaires sociales qui a créé un groupe migration qui sortait des données avec son groupe d'experts et l'homme de base, la cheville ouvrière du rapport SOPEMI, c'est Jean-Pierre Garson qui a bien connu Le Bon et que je connais bien... Et en voyant ce travail, je me suis dit que c'était complètement ridicule de laisser ça sous le manteau d'un groupe d'experts, je me suis dit : « c'est un travail qu'il faut diffuser »... parce que c'était intéressant... sauf que je n'ai repris que la partie française du

rapport évidemment, j'allais pas publier les chiffres anglais, ça n'intéressait personne en France, dommage d'ailleurs parce que c'était intéressant aussi mais...

*OH : Et dans les rapports suivants, vous avez peut-être travaillé sur les sources dont vous disposiez... ?*

GM : Ah oui, naturellement ! Naturellement, naturellement. En fait, c'est un rapport qui réunissait les données disponibles. Au ministère du travail il y en avait, au ministère, à L'OMI, à l'OFPPRA, quand c'était publié parce que l'OFPPRA a été longtemps très flageolante et donc, ça sortait pour l'essentiel les sources disponibles au ministère et à l'OMI. Le Bon travaillait de très près avec l'OMI pour avoir leurs sous-produits statistiques...le nombre d'entrées sur le territoire se calculait à partir du nombre de visite médicale que faisait passer l'OMI... puisque un titre de séjour égale une visite médicale, une visite médicale égale un titre de séjour... il suffisait de compter les visites médicales, c'était ça le grand principe parce que la visite médicale était le passage pour la majeure partie des catégories d'étrangers...y avait des décalages dans le temps mais, finalement, l'un dans l'autre, c'était pas le plus grave, en attendant qu'il y ait une statistique bonne et plus directe comme celle issue d'AGDREF... mais ce n'est pas encore le cas... je pense qu'à l'heure actuelle, les statistiques de l'OMI continue à être utilisées. L'OMI, c'est tout à fait différent d'un organisme de recherche comme l'INED, c'est un organisme strictement administratif même si c'est pas un service du ministère, c'est un établissement public qui a l'autonomie, qui a un conseil d'administration... et d'ailleurs qui est extrêmement autonome puisqu'il a des ressources propres... vous savez quand un étranger a une carte de résident, il paye une cotisation annuelle et cette cotisation est versée à l'OMI... plus d'étrangers entraînent, plus l'OMI avait de ressources, bon, c'est un peu plus compliqué que ça bien sûr parce qu'il y avait tout un tas de taxes... par exemple lorsqu'un employeur demande la régularisation même l'admission en France d'un travailleur, l'employeur doit payer une somme qui est versée à l'OMI... c'est tout ça qui faisait le budget de l'OMI et c'est ce qui le rendait relativement indépendant mais, cela dit, il appliquait la réglementation que les ministères sortaient, il appliquait les règles, il n'avait pas le choix des procédures, il gérât des procédures donc, c'était pas du tout des chercheurs *nimbus*, c'était des procéduriers qui disait : on convoque un tel pour qu'il fasse une visite médicale etc... mais encore une fois, les sous-produits de l'OMI fournissaient des données... encore une fois, lorsque le HCI est arrivé et que les textes ont dit qu'il coordonnait tout ça, le HCI a réuni des experts venant de l'OMI, de la DPM, de l'INED, de l'INSEE, de l'Intérieur... Ils ont fait ce qu'ils ont pu, ils se sont chamaillés un peu de temps en temps, mais, ça a fini par donner des rapports.

*OH : Mais justement, d'autres membres nous disait que la DPM avait été réticente au début à ce que l'OMI fasse partie du groupe statistique.*

GM : Ben en même temps, l'OMI, je veux dire... enfin bon, ça fait partie des réactions administratives. Le HCI avait tendance à dire à la DPM : « Fournissez-nous votre travail »... même pas « Fournissez-nous », on vous le pique sans même vous prévenir, si je puis dire... alors, il est possible, je dis bien possible (rires) que lorsque le groupe statistique a commencé à se réunir, la DPM, sans mon accord, ou avec mon accord, ait pu dire : « Nous travaillons avec l'OMI depuis des années, il nous sortent des chiffres, nous leur demanderons les chiffres que vous voulez. Qu'il n'y ait pas plusieurs commanditaires ». S'il y a plusieurs capitaines, on ne sait pas très bien ce qu'il va se passer. Donc, il est possible effectivement (rires) qu'on ait émis ce genre de trucs et puis, de toute façon, après ça s'est assouplit... de toute façon, à mon avis, l'OMI n'a jamais très bien travaillé statistiquement non plus parce qu'ils faisaient des sous-produits de gestion et faire de la statistique en sous-produit de gestion, ça marche toujours mal.

*OH : Comment faire de la statistique autrement, alors... ?*

GM : MGIS, c'est pas un sous-produit de gestion par exemple, le recensement non plus. C'est une opération, c'est une enquête spéciale...On peut produire de la statistique en sous-produit de gestion mais c'est toujours difficile, surtout si on n'a pas organisé la gestion en tenant compte qu'il y aurait un sous-produit statistique. Très souvent, on organise une chaîne de traitement de papiers, n'importe quoi et on ne pense pas à organiser le comptage. On vient greffer un outil de comptage sur des circuits de papiers

et...parfois la greffe prend mal parce que c'est pas prévu... alors donc, si on l'a conçu au départ, ça peut marcher, sinon c'est toujours compliqué... et souvent, on a pas les outils de comptage au point de départ... et en plus les outils de comptage exhaustifs, au fond c'est pas toujours... heureusement qu'on fait des sondages politiques sans faire des sous-produits de gestion ... La meilleure manière de compter les Français, c'est pas à partir des fichiers électoraux, parce qu'un fichier électoral, y a plein de doublons, de morts, de je ne sais pas quoi donc, l'INSEE préfère faire ses propres enquêtes...

*OH : Mais justement, il me semble que ça rejoint une idée récurrente que ce soit dans les allocutions ou autres, à savoir : le fait qu'on ne pouvait plus connaître l'immigration à travers les données fournies par l'activité administrative et qu'il fallait maintenant connaître l'immigration, presque en tant que telle... ça résume ce que vous venez de dire ou, c'est différent ?*

GM : Non, il ne faut pas avoir une position doctrinale là-dessus. Il faut faire les deux. Il faut utiliser les sous-produits de gestion lorsqu'ils peuvent donner des données statistiques et lorsqu'ils ne peuvent pas, c'est pas la peine de s'entêter... de toutes façons, tous les outils de gestion se renouvellent, les machines, les logiciels changent donc, celui qui existe aujourd'hui c'est pas celui qu'il y aura dans dix ans donc, ce qui est raté aujourd'hui sera peut-être mieux avec le suivant si on y pense... Il faut donc utiliser tous les outils disponibles surtout qu'ils sont assez variés au total. Le problème des produits de gestion, c'est qu'ils ne sont pas coordonnés : lorsque vous gérez les demandeurs d'asiles, vous ne gérez pas les travailleurs saisonniers, vous gérez les étudiants... par-dessus le marché, les règles ne sont pas les mêmes, selon la nationalité, le statut, etc... donc vous avez des tas d'outils de gestion très variés donc, les sous-produits, l'idée est de voir s'ils sont additionnables pour qu'il n'y ait pas de double compte... parce que vous pouvez avoir un étudiant qui est aussi travailleur saisonnier... donc faut faire gaffe à ces sous-produits de gestion... c'est pour ça que ça suppose un travail minutieux, compliqué, par statut, par aire... les communautaires... par exemple, tous les gens de l'Europe de l'Est qui sont maintenant en libre circulation, ils ne sont plus comptés en autorisation de travail, ils ne passent plus par l'OMI... alors, il va y avoir une rupture de série... alors ça veut dire qu'il y aura moins de Polonais, parce qu'on les comptera plus... y aura toujours autant de Polonais, on aura un biais, donc il faut reconstituer ça autant qu'on peut, par des enquêtes, mais ça c'est le travail statistique. Mais, pour s'en rendre compte, il faut le travailler de près et être têtu et tenace... donc encore une fois, le groupe statistique du Haut Conseil, une fois passées les petites disputes parce que c'était né comme ça un peu au hasard, par un mouvement politique de crainte, a fini par trouver sa place...

## Entretien avec Georges Morin

(membre du HCI)

*OH : Pour commencer, est-ce que vous pourriez me dire dans quelles conditions vous avez été nommé au HCI, c'est-à-dire par qui vous avez été contacté, quand... ?*

GM : Moi, c'est Jean-Louis Bianco, qui était à l'époque secrétaire général de l'Elysée, qui a proposé mon nom pour la nomination au HCI. Il m'a demandé par téléphone si j'étais d'accord. Je lui ai répondu « oui » tout de suite. Alors, pourquoi m'a-t-il proposé ? Parce qu'en fait, on travaillait depuis longtemps sur ces problèmes et, j'étais à l'époque le conseiller de Louis Mermaz, qui était président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale. En fait, j'ai travaillé avec lui de 1981 à 1993. Donc, travaillant à l'Assemblée nationale, j'avais une bonne connaissance des milieux de Gouvernement, de Matignon, de l'Elysée etc., et en plus, tout particulièrement sur l'Algérie et sur l'intégration, je travaillais beaucoup avec Jean-Louis Bianco parce que, bon, je suis moi-même originaire d'Algérie. On a créé l'association « Coup de soleil » en 1985. Donc, j'avais déjà la notoriété entre guillemets de quelqu'un qui s'occupait tout particulièrement et de l'Algérie et du Maghreb et de l'intégration des populations maghrébines en France. Et, j'avais fait surtout pas mal de notes pour l'Elysée, pour le Premier ministre etc. Donc, je commençais à avoir une certaine visibilité et puis, depuis la Marche des beurs en 83, Lionel Jospin m'avait demandé de suivre auprès de lui ce phénomène que les Français découvraient c'est-à-dire, en dehors des populations immigrées et des populations rapatriées, cette apparition sur la scène sociale française d'une nouvelle catégorie, si je puis dire, de Maghrébins qui étaient des jeunes Français originaires de l'immigration et auxquels personne ne comprenait rien. Parce que bon, les immigrés, on comprenait, c'était des gens qui venaient d'Algérie, Maroc et Tunisie. La rapatrié harkis, pareil. C'était clair même si c'était un peu moins clair que la première catégorie. Mais, moi, j'avais eu la chance, étant très sensibilisé au problème, de piger un peu plus vite que les autres. Pas que moi, on était un certain nombre à essayer de dire à nos hommes politiques : « Attention, arrêtez de traiter les problèmes des Maghrébins de France uniquement en termes d'immigration et de rapatriement. Y a maintenant une nouvelle catégorie qui va devenir de plus en plus importante qui sont des compatriotes et dont les problèmes et les attentes ne sont pas du tout les mêmes que celles des immigrés ou des rapatriés ». Y a toujours les immigrés, y a toujours les rapatriés et il y a maintenant... ». Et, je me souviens que j'avais beaucoup travaillé avec Jospin, avec Georgina Dufoix, avec Jean-Louis Bianco etc. Et, Jean-Louis Bianco m'a proposé pour cette raison. Donc, il avait le sentiment que j'étais quelqu'un qui pouvait apporter une lumière particulière sur ces problèmes d'intégration, notamment pour les populations originaires du Maghreb puisque c'était les populations que je connaissais le mieux, puisque j'en fais partie car je suis né en Algérie et que c'était un champ d'action où je pouvais peut-être apporter quelque chose. Voilà. Donc quand Bianco m'a proposé, j'ai dit « oui » de suite. Ça m'intéressait beaucoup. Je trouvais que c'était une très bonne idée d'avoir un conseil de sages entre guillemets, qui puisse réfléchir un peu et faire des propositions. De mémoire, y a eu un maire RPR, pour lequel j'ai eu beaucoup d'estime qui était Jean-Pierre Delalande. Y avait donc Philippe Farine. Y avait André Diligent, le maire UDF de Roubaix, pour lequel j'ai eu beaucoup d'amitié. Y avait Anicet Le Pors, l'ancien ministre communiste. Marie-Thérèse Join-Lambert, qui était une ancienne conseillère de Michel Rocard. Bon, je vais pas tous les passer. Et donc, le conseil était présidé par Marceau Long, cet homme qui a été un grand commis de l'Etat, un grand serviteur de l'Etat et, je sais notamment que, même si on le disait avoir des proximités à droite, notamment avec Chirac, Pierre Mauroy m'a toujours dit tout le bien qu'il en pensait parce que c'est lui qui a un peu guidé les premiers pas du Gouvernement Mauroy car, même si beaucoup d'entre eux avaient été ministre comme Gaston Defferre par exemple sous la IV<sup>ème</sup> République, beaucoup des nouvelles excellences débarquaient dans l'exécutif à ce niveau là. Et donc, Marceau Long a été quelqu'un d'extrêmement loyal et de très efficace pour faire en sorte que les premiers pas du Gouvernement soient exempts d'erreurs, non pas sur le plan politique mais, sur le plan juridique. Il a fait en sorte que les premiers pas se fassent sans trop de casse parce que rien n'est évident. C'est un monde un peu particulier. Et puis, en plus, avec l'enthousiasme, avec le sentiment que tout était permis,

qu'on allait pouvoir tout faire. Bon, y avait aussi des règles à respecter et, c'était bien que quelqu'un les rappelle. Et, je sais que Mauroy ne tarit pas d'éloges sur Marceau Long. Donc, on a bien travaillé. On avait des séances de travail très régulière de travail. On siégeait au conseil d'Etat parce que c'est là que Marceau Long avait ses bureaux. C'était bien. J'avais le sentiment qu'il y avait une bonne équipe, qui avait été intelligemment constituée. Parce que même si la gauche tenait tous les rouages de l'Etat, elle veillait à ce que la droite soit aussi représentée, notamment avec Diligent et Delalande. Donc, c'était très intelligent parce que ça voulait dire que la politique d'intégration, c'était pas qu'une politique de gauche mais qui était censée être conduite par les responsables français, quelles que soient leurs tendances. Donc, ça, ça me paraissait un bon signe le fait que tout l'éventail politique soit représenté ; des communistes au RPR. Y avait des gens très bien. Des gens qui avait des personnalités différentes, qui avaient des parcours différents. Y avait un président qui tenait la route, qui calmait, qui était toujours très rigoureux. Y avait un bon rapporteur. Y avait aussi Hubert Prévot qui était un vieux militant de l'intégration. Donc, c'était une machine qui fonctionnait parfaitement bien et, moi, j'ai trouvé beaucoup de bonheur à travailler au sein de cette institution. Malheureusement, dès 93, elle s'est arrêtée. Le Gouvernement ne nous a plus réunis. Il a fallu attendre une grosse année durant laquelle le HCI n'était plus réuni parce que même s'il était officiellement une maison indépendante, il est évident que si le Premier ministre donnait l'ordre de ne pas le réunir, le Président ne le réunissait pas. A plusieurs reprises, j'ai demandé à Marceau Long : « Alors, qu'est-ce qu'il se passe ? » et il m'a laissé entendre que manifestement le Gouvernement ne souhaitait pas que le HCI continue son travail. Donc, on a eu le sentiment, bien sûr Marceau Long ne me l'a pas dit comme ça, que c'était une machine inventée par la gauche et qu'il fallait la... alors, ils n'ont pas osé le supprimer mais, bon voilà... bon, y a eu plusieurs qui ont suivi un peu les phases politiques mais, je pense que malgré tout le HCI fait partie du paysage, je pense. En tous cas, ce dont je peux témoigner, c'est d'une machine qui était la bienvenue, qui a été utile je pense et, qui a très bien fonctionné parce que justement je pense que les objectifs qui nous étaient fixés, c'est-à-dire une réflexion en dehors de toutes pressions politiques, et en même temps, la composition qui a été donnée à cette institution, en a fait quelque chose d'utile et qui répondait bien au souhait de ce qui l'avait mis en place.

*OH : Je voudrais revenir sur certains points que vous avez évoqué. Tout d'abord, vous m'avez dit que vous aviez travaillé sur le sujet, notamment en collaboration avec Jospin, Dufoix, Bianco mais, ce travail se développait dans quel cadre ?*

GM : Dans un cadre tout à fait personnel. C'est un problème que je prétendais connaître un petit peu parce que, encore une fois, je suis très sensible à tout ce qui vient du Maghreb vu que je suis originaire moi-même du Maghreb. Moi je suis arrivé en France en 1966 à Grenoble pour faire mes études à Sciences-Po Grenoble. Donc, j'ai été très étonné de la manière dont les Français percevaient le Maghreb, les Maghrébins, les pieds-noirs et toutes les populations venues du Maghreb. Donc, j'ai toujours été en besoin, d'abord de bien comprendre ce qui se passait. Parce que moi-même, en débarquant d'Algérie, je découvrais les immigrés, je découvrais les Harkis, je ne savais pas ce que c'était. Bon, dans ma tête, je savais ce que c'était mais, je n'en avais jamais vu. Pour moi, les Algériens, c'était les Algériens d'Algérie, c'est-à-dire mes compatriotes, ce que je connaissais depuis tout petit. Donc, j'ai découvert ces phénomènes qui me passionnaient et m'intéressaient au premier chef puisque, encore une fois, c'était mes origines. Et, donc, j'ai découvert dès 81 l'émergence des jeunes issus de l'immigration... un terme que je n'aime pas beaucoup parce que je trouve, comme je disais souvent à Jospin, que ce sont des jeunes compatriotes, des jeunes Français maintenant qui n'ont rien à avoir... enfin, qui n'ont rien à voir. Si, ils ont des racines mais, je veux dire ce sont des fils d'immigrés ou des fils de harkis mais, en même temps, qui ont une histoire très particulière et qui sont des Français, un point c'est tout. Ils ont l'histoire de leurs parents bien entendu mais, c'est une population tout à fait différente. Et moi, j'avais fait des notes avant 83 pour souligner un peu ce phénomène. Et, évidemment, 83, ça a été l'apparition médiatique de cette population. Et donc, l'écoute que j'ai eu à ce moment-là était évidemment beaucoup plus forte puisqu'on sentait bien que ce que je disais depuis quelques années n'était pas si sot que ça. Donc, soit à la demande de Bianco, de Jospin, de Dufoix ou d'autres, j'ai fait des notes ou soit, spontanément, à chaque fois qu'il y avait un élément qui me paraissait important... Je me suis beaucoup battu d'une part pour qu'on prenne en compte cette nouvelle problématique qui apparaissait dans le champ social français et, je me suis aussi beaucoup battu,

au sein du Parti Socialiste, pour que non seulement on prenne en compte ce phénomène mais surtout, qu'on le prenne sur le plan politique et électoral. Et là, c'était une double bataille parce qu'il fallait d'une part convaincre les hommes politiques français, du moins ceux que je connaissais, de la nécessité de ne pas réfléchir à la société française en excluant cet élément et d'autre part, m'adresser aussi à tous ces jeunes, et il commençait à y en avoir beaucoup, pour dire : « Attention, ne restez pas au bord de la route. Engagez-vous. Engagez-vous où vous voulez. Allez dans n'importe quel parti politique mais, engagez-vous ! Nous sommes en démocratie. La démocratie, ça repose sur l'élection. L'élection, c'est les électeurs. Si vous êtes des citoyens français qui ne votaient pas, vous allez avoir tous les inconvénients, c'est-à-dire que l'extrême-droite va vous taper dessus systématiquement sans jamais être sanctionnée et, les hommes politiques ne vous prendront jamais en compte parce que les hommes ils sont ce qu'ils sont. Ils regardent quel est leur électorat et, ils prennent en compte les problèmes de leurs électeurs. Si vous ne vous manifestez pas, si vous ne votez pas, vous allez perdre sur tous les tableaux ». Donc, double bataille : à la fois pour faire comprendre ça aux hommes politiques français et, faire comprendre à nos compatriotes français issus de l'immigration qu'il fallait impérativement qu'ils investissent le champ politique. Et, comme ça se passait à un moment où on voyait monter le racisme et, à mon sens, moi, les positions de Le Pen et le succès relatif qu'il a eu, c'est je crois dû au fait que la population française, même inconsciemment, se rendait compte que, en dehors du phénomène harki qui est un phénomène harki assez particulier, l'immigration n'était plus du tout ce qu'on avait dans les têtes, c'est-à-dire des gens qui viennent travailler, qui renvoie l'argent au pays pour construire une maison puis, qui repartent le plus vite possible. Mais, que c'était terminé et qu'il existait maintenant une population française de souche maghrébine qui était là et qui allait compter dans le paysage français. Après la marche de 83, c'était formidable de voir cette jeunesse qui réclamait ses droits et sa place au soleil mais, en même temps ça a été concomitant des gens qui ont pris peur et qui se sont dit : « Ca y est, mon Dieu ! Ils sont là, ils s'installent et, c'est plus des gens de passage, quoi ! C'est plus des oiseaux migrants ». Et, moi, je n'ai cessé de me battre pour dire : « Attention, prenez-les en compte ! » et, je disais aux gens concernés : « Surtout engagez-vous, militez ! Rien ne vous sera donné ! Il faut conquérir ! Et pour ça, il faut être visible dans le champ politique ».

*OH : Concrètement, comment vous vous êtes rendu compte de la gravité du problème ou de l'urgence à le traiter ? Qu'est-ce qui a été pour vous le déclencheur, ce qui vous a fait faire des notes etc. ?*

GM : En fait, j'ai découvert ça en 81 parce que Louis Mermaz m'avait demandé de travailler un petit peu en Isère, parce que j'étais élu maire-adjoint de Gières en 1977... Louis Mermaz, à l'époque était président du Conseil général de l'Isère et il m'avait dit : « Ecoute, tu connais bien les Algériens donc essaye un peu de voir comment... ». Oui, parce qu'il me dit : « Y en a pas mal d'entre eux qui sont citoyens français ». Donc, j'ai commencé à regarder un petit peu les statistiques, les gens, les endroits où il y avait les populations algériennes etc., et je me suis très vite rendu compte que, non seulement il y avait des Maghrébins français mais que, même dans les milieux algériens qui n'avaient pas la nationalité française, les enfants avaient tous la nationalité française. Bon, j'ai potassé, j'ai vu le code de la nationalité et je me suis rendu compte que c'était normal. Ces gamins, dès qu'ils naissent, ils sont Français. J'ai donc découvert en 81 que commençait à émerger une population française qui avait d'autres caractéristiques que les immigrés et les harkis. Donc, j'ai tout de suite tiré la sonnette d'alarme en disant : « Attention, parmi les français qui votent (et c'était en vue de la préparation des élections présidentielles de 81), y a pas que les naturalisés et les harkis, y a aussi maintenant plein de jeunes ». Des jeunes dont je constatais malheureusement qu'ils ignoraient même qu'ils étaient Français. Très souvent. Donc, c'est ça qui m'a interpellé et puis, en plus, on le voyait dans les écoles. Je discutais avec des enseignants et des éducateurs qui me disaient : « Oui, des jeunes comme ça, y en a plein... ». Donc, j'ai commencé à m'intéresser à cette population qu'encore une fois tout le monde ignorait. C'était simplement des enfants d'immigrés, ils faisaient partie de cette catégorie d'étrangers qui vivaient en France. Un point c'est tout. Moi, je disais : « Attention, c'est plus des étrangers, c'est des citoyens français maintenant ». Donc, voilà 81-83, je n'ai jamais cessé de m'intéresser à ce problème. J'ai beaucoup aussi travaillé quand « radio-beur » est née... et alors ça aussi c'est important. C'est François Mitterrand, c'est la loi permettant aux étrangers de monter des associations... donc, les radios libres se sont... et « radio-beur », j'ai tout de suite été dans le coup avec



Ketane et ses copains. Là aussi, j'ai vu donc à Paris émerger tous ces jeunes, des journalistes, des médecins etc. Donc, tout ça a mûri très très vite. J'ai donc découvert le phénomène en 81 parce qu'on m'avait demandé de travailler sur les citoyens français originaires du Maghreb... et j'ai découvert non seulement qu'il y avait ceux qu'on m'avait dit mais, qu'il y en avait beaucoup d'autres et des petits grimpaient et que donc dès 18 ans, ils allaient pouvoir voter. Et je me suis investi dans ces deux champs : à la fois pour demander aux responsables français de ne pas faire la connerie d'ignorer cette nouvelle population et dire à ces jeunes : « Attention, ne restez pas sur le bord du chemin » parce qu'ils ne savaient pas qu'ils étaient français, ils n'allaient pas chercher leurs papiers d'identité. Les parents, souvent c'était difficile pour des Algériens qui ont concrètement ou au moins par soutien combattu pour l'indépendance de dire : « Bon maintenant mes gamins, ils sont Français ». C'était un peu dur... Et bon, en même temps, ces gamins, y a des parents qui ne voulaient pas qu'ils aillent chercher la carte d'identité en leur disant qu'ils étaient Algériens... et puis, en même temps, l'Algérie, très sourcilleuse sur ça qui disait que ces enfants étaient des Algériens... Et, je me souviens en 84, j'ai vu l'ambassadeur d'Algérie qui était un ami que je connaissais de longue date qui était Djamel Wohou qui est un nationaliste vraiment très bon teint et qui m'a dit un jour lors d'un dîner : « ça fait un an que je suis en France et j'ai complètement tourné casaque c'est-à-dire, que quand j'étais à Alger (il était ministre de la Jeunesse et des Sports), j'étais furieux contre le fait que les français donne la nationalité française à nos enfants de France. Je pensais qu'on nous arrachait à nouveau nos enfants. Mais, depuis que je suis en France, j'ai découvert que ces enfants, ils ne retourneront jamais en Algérie parce que leur pays c'est la France ». Et, il a été l'artisan du premier accord important en la matière qui est l'accord franco-algérien sur le service national, qui a permis aux bi-nationaux, comme on dit, de ne faire leur service que dans un pays. Et, c'est Djamel Wohou qui m'a expliqué ça. J'avais trouvé ça très réconfortant de voir qu'un homme politique algérien, qui était farouchement opposé à cette nouvelle francisation des Algériens, s'était rendu compte que c'était pas la peine de se battre contre des moulins à vents. Il m'avait même dit : « Nous avons intérêt, nous, Gouvernement algérien, à maintenir le contact avec ces jeunes parce que ça peut être d'excellents ambassadeurs entre les deux pays ». Ça marquait pour moi la fin de ce mythe que les familles des enfants de travailleurs immigrés allaient repartir en Algérie. Tout le monde a vite vu que ces enfants ne repartiraient jamais en Algérie.

*OH : Lorsque vous défendiez cette cause au sein du Parti Socialiste, quelles étaient les différentes positions et discours que vous pouviez rencontrer ?*

GM : D'abord, un grand scepticisme, c'est-à-dire qu'on me regardait avec des yeux grands comme ça et on disait : « Mais, qu'est-ce qu'il nous raconte ? ». C'est pour ça que je vous dis que 83 a été pour moi une date importante parce que ça montrait que ce que je disais n'était pas si sot que ça puisqu'on voyait ces jeunes qui défilaient à travers la France pour réclamer le droit à l'égalité, à la citoyenneté etc. Alors, y a une moitié des gens qui ont compris. Enfin, qui ont compris que c'était important, qu'il ne fallait pas négliger ça. Enfin, tout le monde a compris le phénomène. Certains le considéraient comme marginal, essentiellement parce que tous constataient, notamment des élus locaux, que certes ces jeunes étaient Français mais, que très peu ont été inscrits sur les listes électorales. Donc, électoralement, ce n'était pas intéressant. C'était une espèce de fatalisme qui disait : « Ils s'inscriront jamais parce que les parents sont contre... ». Cyniquement, ce n'est pas la peine de s'en occuper. Et, ceux qui pensaient que ça ne pouvait pas durer comme ça et que ces jeunes, un jour ou l'autre, allaient essayer de s'investir un petit peu et changer d'attitude, on pouvait distinguer deux tendances. Soit, ils disaient : il faut traiter tous les problèmes que ces jeunes posent mais il faut aussi, sur le plan électoral et politique, faire en sorte par l'éducation, par les conférences, par des rencontres, de leur faire comprendre que leur intérêt, c'est de se mettre à voter. Soit, il y en avait d'autres, c'était un peu l'instrumentalisation : « il y a une nouvelle population, on va essayer de la capter et puis, bon... ». Donc, y avait soit une attitude relativement généreuse, qui était celle de gens comme Bianco et qui voulaient que ces jeunes s'investissent dans le champ politique, à droite ou à gauche, peu importe. Et d'autres qui disaient : « D'accord Morin, mais à condition que tu nous les ramènes au PS ». Moi, je disais que, tout naturellement, des populations minoritaires comme l'étaient ces jeunes, comme je l'étais moi-même en tant que pieds noirs ou comme l'étaient les juifs ou les protestants, vont plutôt à gauche parce que c'est les partis de gauche qui sont plus sensibles aux minorités, aux injustices, aux inégalités etc. Mais, en même temps, moi, je disais : « Y a pas de raison. Moi, je serai ravi le jour où il y aura

des leaders qui s'appelleront Ahmed ou Kadour, aussi bien au RPR qu'au PS ou autre part ». L'intégration politique, elle sera réussie le jour où les Maghrébins, ils seront comme les autres et qu'ils seront dans tout le champ politique français. Y a pas de raison qu'un Maghrébin soit condamné à être à gauche. Donc voilà, les trois positions globalement.

*OH : Et, est-ce que ces différentes positions recouvraient au sein du PS des courants ?*

GM : Ah, pas du tout ! Pas du tout ! C'était vraiment au niveau des personnalités. Ces trois types d'attitudes, je les ai rencontrées dans tous les courants du PS. C'était vraiment des réactions personnelles sur des problèmes qui étaient souvent très durs, très affectifs parce que y avait les relations avec l'Algérie, y avait beaucoup de dirigeants du PS qui avaient été des militants pour l'indépendance de l'Algérie et donc, il y avait des sensibilités très exacerbées sur l'Algérie. C'était soit la honte de ne pas avoir été du bon côté durant la guerre d'Algérie, soit au contraire le militantisme pour l'indépendance... Et, donc, la classe politique qui était à l'époque aux commandes a été très très marquée par la guerre d'Algérie.

*OH : Et Michel Rocard, quelle était sa position ?*

GM : J'ai jamais eu l'occasion d'en parler vraiment à fond avec lui mais, par exemple Claude Evin, qui était un ami de Rocard, était très sensible à tout ça. Hubert Prévot aussi, qui était un très grand ami de Rocard.

*OH : Et Hubert Prévot était sensibilisé à la question avant sa nomination en tant que secrétaire général à l'intégration ?*

GM : Ben Hubert Prévot, il est passé par l'Algérie, ça a été un militant syndical et donc, ce sont des éléments qui peuvent mener à ce type de question. En tous cas, ça a été un « booster » lui aussi. Nous, on était censé réfléchir mais, lui, c'était l'homme qui avait la confiance du Premier ministre et qui allait faire en sorte que nos réflexions rentrent dans les faits. Il a soutenu mais bon, ça a été très court. En plus, c'était dans une atmosphère où on sentait à partir de la fin de 91 que la gauche allait prendre une claque aux élections. Donc, ce qu'on bâtissait était un petit peu hypothétique. On avait ce sentiment d'être bien en place, de pouvoir faire du bon travail mais, qu'on allait avoir la durée devant nous. On sentait bien que, malgré la grande intelligence qui a consisté à mettre des gens de droite dans le HCI, à travers la presse, à travers les échos qu'on avait des membres de l'opposition, le HCI, c'était pas quelque chose que l'opposition de l'époque allait soutenir avec beaucoup de vigueur à son retour aux commandes. Mais, 91, c'est une date importante, c'est la fin de la guerre du Golfe, c'est la date à laquelle Rocard a été démis de ses fonctions. Donc, c'était la fin d'une grande préoccupation internationale qui a pas mal secoué la France et puis, le départ de Rocard, la mayonnaise Cresson qui ne prend pas et le sentiment que la majorité est en train de se défaire et puis, les affaires financières qui commençait à éclater. La gauche est assez mal à l'aise. Elle savait qu'elle allait prendre une raclée aux élections et donc, c'était pas très propice. Et, même nous qui réfléchissions en dehors de toutes préoccupations politiques politiciennes, on sentait bien que ça n'allait pas aller dans le bon sens. Avec en plus une droite qui se radicalisait. On sentait que la porosité entre le FN et la droite était malheureusement assez visible. Donc, on sentait bien que si les choses tournaient mal en 93, y aurait pas beaucoup de gens à droite qui continueraient le travail.

*OH : Mais, quelle était la différence entre Rocard et Cresson qui a conduit le premier à mettre en place des structures qui lui étaient rattachées et la seconde à créer un secrétariat général à l'intégration ?*

GM : Moi, je pense que ça tenait au fait que Michel Rocard, avec son entourage, son histoire personnelle, ses liens avec la CFDT etc., a voulu mettre l'intégration au cœur de sa politique. Le rattachement au Premier ministre était quelque chose de très significatif. Ça veut dire que c'était une politique qui était vraiment interministérielle et que le Premier ministre devait être, lui ou ses hommes, au centre du dispositif. Par contre Cresson, elle avait d'autres préoccupations. Il fallait sauver la gauche et, elle avait surtout la volonté de pratiquer une politique industrielle. Elle était beaucoup moins sensible aux aspects sociaux qu'aux aspects économiques et industriels. Pour elle, l'intégration était une affaire sociale qui devait être traitée par les Affaires sociales.

*OH : Pour Gérard Moreau, il y aurait eu un peu deux projets au sein du Gouvernement socialiste. Mitterrand aurait été pour relancer la politique d'intégration via des mesures proposées par la DPM, voire même en créant un ministère de la Population alors que Rocard était partisan d'une solution plutôt du type interministériel. Est-ce que vous avez eu écho de l'existence d'une concurrence de projet ?*

GM : Moi, je n'ai pas eu cette impression puisque je dois ma nomination à l'Élysée. C'est donc que l'Élysée a suivi ça de très près. Bianco avait l'air tout à fait d'accord. Tout ça s'est fait en coordination entre l'Élysée et Matignon, c'est évident. Par contre, moi, ce que j'ai perçu, c'est que la DPM et le FAS ont eu le sentiment qu'on créait une usine à gaz et qu'on allait se mêler de choses que eux, faisaient déjà très bien sur le terrain et que voilà... et que, eux, ils avaient une capacité de réflexion. Je ne dirais pas qu'ils ont mal perçu la création du HCI, du SGI etc., mais, ils ont eu l'impression qu'on allait leur plaquer au-dessus de la tête une espèce d'usine à gaz qui n'allait pas nécessairement les aider et surtout qu'eux-mêmes avaient déjà l'impression qu'ils faisaient du bon travail. C'est davantage un problème de science administrative que de volonté politique. L'administration, elle a sa vie propre. La DPM et le FAS se regardaient déjà un petit peu en chiens de faïence parce que, bon, ils ne font pas le même métier mais, ils sont un peu sur le même terrain. Donc voir des politiques et un comité interministériel où ils n'allaient être qu'une partie du tout, ils avaient l'impression mais, je vous dis ça un peu vu de l'extérieur... c'était un peu l'impression que les politiques allaient encore faire des trucs abracadabrantesque comme dirait l'autre... Ils avaient l'impression qu'on montait une structure un peu compliquée au-dessus d'eux. Donc, je pense qu'ils l'ont mal vécu mais vraiment je ne pense pas que ni Mitterrand, ni Rocard ait passé leur temps à faire des schémas... Là où on sent la volonté politique, c'est quand on dit : « Il faut pas que ce soit uniquement un problème d'affaires sociales ». C'est pas les vieillards, c'est pas les handicapés... C'est un problème qui concerne tous les secteurs de la vie française : l'économie, l'éducation, le social, etc.

*OH : Mais, on a l'impression que ça va même plus loin car, dans les rapports du HCI mais aussi, dans les discours de Rocard, on a l'idée que l'intégration ne s'adresse pas uniquement aux immigrés, aux étrangers mais à l'ensemble de la société française. Mais concrètement, qu'est-ce que ça signifie parce qu'il est quand même beaucoup question d'étrangers, d'immigrés et de personnes d'origine étrangères... ?*

GM : Moi, c'est une chose à laquelle j'ai adhéré tout de suite parce que comme on dit, l'intégration, ça se fait à deux. L'un des points sur lequel j'ai toujours beaucoup insisté lors de mes interventions au HCI, c'est de dire : « Attention, il faut que ceux qui ont une marque parce qu'ils viennent de Pologne ou d'Arménie ou du Maghreb, il faut qu'ils rentrent de plein pieds dans la société française mais il faut que la société française soit davantage ouverte aux populations qui viennent de l'extérieur, c'est-à-dire qu'il faut former les enseignants, qu'il faut former les journalistes, qui sont les principaux vecteurs d'opinion afin qu'ils puissent faire rentrer dans la tête des Français que y a des populations qui viennent de l'extérieur et qu'ils ont tout intérêt à ce que ces populations soient là ». Ça n'a pas été une politique tellement volontaire... c'est pour les besoins démographiques qu'après 14-18 ou 39-45, on a importé massivement de la main d'oeuvre immigrée. Tout le monde était bien content qu'ils soient là. Mais, il faut que les gens comprennent qu'ils n'ont pas à faire uniquement à des machines à produire mais qu'ils ont affaire à des gens qui viennent de civilisations, qui ont une histoire... Encore une fois, j'ai fait beaucoup de papiers là-dessus en disant qu'il fallait que les écoles de journalistes, que les IUFM, c'était les écoles normales à l'école, intègrent cette connaissance des populations qui viennent d'ailleurs, parce que si l'école, les médias ne jouent pas ce rôle-là, la peur de l'Autre va se... Donc, pour moi, une politique d'intégration, c'est certes favoriser l'entrée de plein pieds dans la société française de tous ces jeunes et moins jeunes qui viennent de l'extérieur ou dont les parents viennent de l'extérieur mais, c'est aussi, si on veut que ça marche, que la société d'accueil soit préparée et qu'elle voit tout l'intérêt qu'elle a à accueillir ces gens...

*OH : Mais, j'avais l'impression que dans les rapports du HCI, c'était l'idée que l'action d'aide apportée aux populations n'était pas destinée qu'aux immigrés...*

GM : Oui, vous avez raison. Vous avez raison. Il y avait une chose qui était dite par les textes officiels et dans les discours de Rocard etc., c'était de dire : « Ne stigmatisons pas les étrangers, même de manière positive, parce que l'intégration s'adresse à tous les laissés-pour-compte de la société française ».

C'est de dire au fond : « Si on fait une politique d'intégration pour les étrangers, on va accroître le racisme parce que les gens diront 'C'est encore pour les Algériens, c'est encore pour les Marocains, encore les Arabes et nous, qui sommes le quart monde français, on a rien' ». Moi, je comprenais très bien sur le plan intellectuel ce que ça voulait dire mais, sur le plan politique, je n'aimais pas beaucoup ça, même pas du tout. J'avais le sentiment quelque part qu'il y avait une volonté de jeter un voile pudique sur le fait qu'on va s'intéresser aux étrangers. Moi je disais : « Mais, il faut avoir le courage de dire oui, on va s'intéresser aux étrangers » car, on sait bien que c'est ça le cœur du problème. Parce que moi, je disais que l'intégration, ce n'est pas uniquement un problème social. C'est très grandement un problème culturel. L'auvergnat ou l'alsacien, il n'a pas de problème d'intégration culturelle alors que celui qui vient d'Afrique Noire, du Maghreb ou des Balkans, lui, il en a un. Pas de son fait parce que le gamin qui est là, il est Français et il parle avec l'accent parisien ou alsacien mais, c'est du fait de la société française. Mais j'étais d'accord pour dire que l'intégration, ce n'était pas que pour les étrangers mais, je l'interprétais de manière différente... et moi, je disais : « Ayons un peu de courage ! Oui, allons-y ! Disons qu'on va travailler pour ceux qui en ont le plus besoin ! ».

*OH : Au sujet de ce que vous me disiez sur le fait que l'intégration n'était pas uniquement un problème social mais, un problème culturel, je voulais essayer de comprendre le changement sémantique dans le discours de la gauche qui passe du terme « insertion » au terme « intégration »...*

GM : Je crois que là, on va retomber sur l'Algérie. C'est que le mot « intégration », il avait une connotation politique très forte dans la tête de tous ces hommes politiques ou fonctionnaires etc. Tous ceux qui étaient en âge d'avoir vécu l'Algérie, même gamin, l'intégration, c'était le terme qui était défendu par les partisans de l'Algérie française donc, le mot intégration pour tous ces responsables politiques et administratifs, c'était ça... En plus, le même mot appliqué à des populations essentiellement algériennes euh... Donc, c'était un mot tabou. Et puis, y a des gens qui ont dit : « Mais arrêtons de fantasmer là-dessus ». Y a un problème et le mot intégration, c'est vrai qu'il est commode. Il tient ce qu'il veut dire. Il signifie : entrée de plein pied dans une société. Donc, bon, le temps commençait à passer et on était de plus en plus loin de 62. Mais, encore une fois, il faut quand même se rappeler que les responsables politiques et administratifs, c'était les enfants de la guerre d'Algérie. Je sais que Jospin m'a toujours dit qu'il était né à la politique à travers la guerre d'Algérie... Chirac, il a été marqué par la guerre d'Algérie, Chevènement pareil, Joxe pareil... Chacun à sa manière mais, il faut se dire qu'ils ont été très profondément marqués par la guerre d'Algérie. Lisez le dernier bouquin de Joxe, y a quatre chapitres sur l'Algérie, le Maghreb, etc.

*OH : Et du coup, l'acceptation du terme « intégration » vous l'expliqueriez comment ?*

GM : Ben, je crois qu'on a franchi un pas. On s'est dit : « ça suffit maintenant de fantasmer sur des notions qui n'ont d'intérêt maintenant que pour les historiens ». Mais, je comprenais ça en même temps. Et puis, c'est vrai que du côté algérien, ça renâclait parce que les Algériens de la même génération, ça leur disait aussi quelque chose le mot « intégration ».

*OH : Pourtant dans les lectures qu'on peut faire sur ce sujet, on a l'impression que c'est plutôt le terme d'assimilation qui fait office de repoussoir...*

GM : Ben l'assimilation, c'était un peu la voie de gens proche de Giscard comme Poniatoski ou Griotteray qui disaient : « Il n'ont qu'à venir en France, on n'est pas raciste mais ils n'ont qu'à devenir catholiques et changer de nom »... ça évidemment pour moi, c'était l'horreur absolue... L'intégration, ça me paraissait bien être le juste milieu entre le communautarisme et l'assimilation... Bon, quand on arrive dans un pays, il faut faire des efforts pour s'y faire sa place mais, hors de question de rayer toutes racines. C'est impensable. Et insertion, c'est un terme qui me paraissait plus technique qu'autre chose. L'intégration, c'est un cheminement de l'un vers l'autre et la France, pour ça, c'est un pays merveilleux. C'est un pays qui a été construit complètement par ce type de phénomènes depuis des millénaires. Et, quand on parle de l'universalisme de la culture française, moi, je veux bien mais, il ne faut pas faire des cocoricos. C'est le produit de l'histoire. S'il y a au cette universalisme c'est parce qu'il y a tellement d'universalisme qui ont joué sur la culture française que ça ne peut que transparaître là-dedans. On

imagine mal quelqu'un qui est vraiment imprégné de culture française être refermé, sclérosé... ça arrive mais, ça me paraît tellement incompatible... je me rappelle d'un discours de François Mitterrand à la Sorbonne où il disait : « Nous sommes aussi germains, nous sommes aussi latin et, nous sommes aussi arabes ».

*OH : Pour avoir parlé avec d'autres membres du HCI, j'ai eu l'impression qu'il y avait d'un côté les « multiculturalistes » et de l'autre les « républicains ». Est-ce que c'est aussi l'impression que vous aviez ?*

GM : Ben, moi, je n'ai jamais eu l'impression qu'il y avait deux camps ou trois, ou quatre camps. On était vraiment des gens de bonne volonté, très différents les uns des autres et, nous cherchions à éclairer les chemins d'un sujet qui nous paraissait très important. Mais, il n'y a jamais eu de discussions un bloc contre un bloc. Peut-être qu'il y avait des nuances, des tendances mais, j'avais plutôt l'impression qu'on était tous autour d'une table et, qu'on avait une mission importante et, que chacun y apportait sa pierre. Je n'ai pas eu le sentiment de positions tranchées, fortes dans nos discussions. Jamais. On avait une mission qui nous renvoyait au cœur de la société française. J'ai eu le sentiment d'être en parfaite harmonie avec mes collègues sur le sentiment qu'on avait les choses en face et puis quand on parlait de la polygamie ou des mariages forcés ou des choses comme ça, on était tous très clairs là-dessus. L'intégration ou le respect des différences c'est pas l'acceptation de choses qui sont incompatibles avec les valeurs de la société française.

*OH : Puisqu'on en est à parler des discussions, est-ce que vous vous souvenez de la manière dont se déroulaient les séances de travail du HCI ?*

GM : Alors, on a beaucoup auditionné, ça c'est évident. Enfin, je crois qu'on a commencé par harmoniser nos violons et confronter nos points de vue. Comme on avait tous des personnalités différentes, c'est vrai que quand on intervenait pour influencer sur un rapport ou sur une rédaction, chacun de nous caractérisait toujours un peu son dada. Alors, moi, c'était toujours la culture, les Français Maghrébins etc. Il y avait Voisard aussi mais, lui, c'était un personnage un peu fantasque, il était très curieux, il faisait des déclarations tonitruantes, il était un peu particulier et, il ne venait pas beaucoup... Y avait aussi Farine qui était délégué au PS pour les questions d'intégration. Mais, lui, par exemple on était pas trop d'accord parce que lui c'était l'intégration des immigrés. Un point c'est tout. Il trouvait que mon histoire de Français Maghrébins, c'était un peu « olé olé ». C'était un vrai militant de l'intégration. Il avait lutté pour la défense des travailleurs immigrés dans les années 70 mais, moi, ce n'était pas mon monde. Moi, j'ai débarqué à Grenoble en 66 et lui, il voyait l'intégration à travers le prisme de la défense des immigrés. Mais, bon, c'était ça qui faisait la richesse de cet aréopage. C'est qu'on était très différents les uns des autres et, à nous tous, on avait une vision qui me semblait très complète.

*OH : Et, c'est pas commun dans une assemblée de ce type ?*

GM : Ah ! Ben moi, c'était, à ce niveau de responsabilité, c'était le premier organe au sein duquel je siégeais et, c'est une expérience qui m'a beaucoup marqué. Je trouvais vraiment qu'elle avait été vraiment très intelligemment mise en place, bien réfléchi et, c'est dommage qu'elle soit partie en sommeil par la suite... mais, maintenant, je sais pas du tout comment ça marche... j'ai des échos mais, ça m'a l'air différent... l'assemblée est plus nombreuse, Blandine Kriegel n'est pas une femme qui a le même tempérament de consensus que Marceau Long. Et, Marceau Long était important parce que c'était un personnage qui était... Au début, moi, j'ai eu peur qu'il soit un peu un étouffoir. Justement, j'avais peur qu'il soit un peu toujours « règlement, règlement et la loi etc. » et puis, j'ai trouvé un homme très très ouvert, très à l'écoute de nous tous. Un homme vraiment soucieux de faire avancer la machine. Vraiment encore une fois un grand serviteur de l'Etat qui n'était pas particulièrement branché sur ce type de préoccupations mais, qui connaissait très bien les problèmes et, qui quand il ne les connaissait pas, se documentait, interrogeait les gens... Et puis, je crois vraiment qu'il avait le sentiment que nous allions faire du bon travail ensemble. En plus, sa façon très « zen » de présider... tout ça, c'était très agréable. Parce que souvent, on était très passionné, on avait nos idées à faire valoir et donc, il calmait la passion...

*OH : Et puisqu'on en est aux membres, est-ce que vous pourriez me parler des deux membres qui représentaient l'opposition ?*

GM : Ben, c'était des gens formidables. Moi, je n'ai pas été étonné parce que j'ai été pendant cinq ans à l'Assemblée nationale auprès du Président Louis Mermaz qui m'avait chargé de travailler avec les différents groupes politiques et donc, j'ai pu faire la connaissance de beaucoup de parlementaires de droite et de gauche et donc, je savais qu'il y avait des gens remarquables des deux côtés. Donc, j'ai pas été étonné de trouver deux personnages de cette trempe au HCI... Bon alors, Diligent, il m'avait dit : « Un jour, tu sais, à Roubaix, y aura peut-être deux ou trois maires après moi qui seront encore des gaulois mais, je rêve du jour où il y aura un maire algérien à Roubaix. C'est le sort de cette ville ». J'avais trouvé ça très bien. J'étais allé une fois à Roubaix et j'avais vu que c'était un type très aimé de sa population. Et puis, c'était un démocrate-chrétien donc, il était, par conviction religieuse, très fraternel, ouvert aux autres... Alors Delalande qui, lui, était plus jeune. C'était un très bon maire aussi et, c'était un type très très ouvert. C'était un proche de Balladur, et la seule fois où je l'ai entendu dire du mal de quelqu'un, c'était de Chirac donc bon, c'est pour vous dire ...et à l'Assemblée il était très apprécié de beaucoup de parlementaires socialistes parce que justement, c'était un type très ouvert qui mettait la valeur des gens au-dessus de l'étiquette politique, et donc sur plein de sujet, y avait moyen de parler avec lui. Et, Bianco m'avait parlé de leur difficulté avec Rigaudiat à trouver des gens de droite, surtout qu'ils avaient essuyé deux refus de la part de Michel Hannoun et de Bernard Stasi pour des raisons diverses...Stasi, il a toujours été très courageux là-dessus mais, je ne sais pas, disons qu'il avait peur de se faire récupérer. Et puis son parti ne souhaitait vraiment pas qu'il y soit. Parce qu'encore une fois, pour la droite de l'époque, tout ce qui venait de la gauche était suspect. Donc, c'était un homme dont on connaît les convictions, mais qui a toujours été fidèle à son camp quand même, et il a refusé... Et puis Diligent, mais Diligent, il en avait rien à foutre, vous pensez bien, à son âge, il n'avait plus de compte à rendre à personne ! Et puis Delalande, il était très courageux et puis voilà ! Dans un parti, y en a toujours qui ont suffisamment de courage pour dire merde à leur parti... mais, Diligent et Delalande ont dû avoir les mêmes pressions que Hannoun et Stasi pour ne pas venir dans un machin socialiste... et puis, c'est des hommes qui ont du courage et qui disent : « Merde ! ça m'intéresse, j'y vais ! ».

*OH : Et donc, Bianco a participé à ces tractations...*

GM : Ah ! Ben, Bianco est un peu du même tempérament... Il était auprès de Mitterrand et il l'a servi avec beaucoup de fidélité et de compétence mais il veillait toujours à avoir de bonnes relations avec l'ensemble de la classe politique parce que ça lui paraissait important que ça ne soit pas un camp retranché. C'était le tempérament de Bianco et, je crois que Bianco l'avait aussi choisi pour ça.

*OH : Est-ce que vous pourriez me parler de la nature des relations entre le HCI et le SGI et notamment des moyens que le SGI mettait à la disposition du HCI... ?*

GM : On n'avait pas vraiment de dépenses parce qu'on n'était pas salarié, parce qu'on avait les locaux du Conseil d'Etat, les rapporteurs venaient pour la plupart du Conseil d'Etat, tout ça était tapé au Conseil d'Etat. Mais bon, comme je vous dis, tout ça a été très court et puis la situation politique était telle que plus ça allait, moins on se sentait soutenu. On savait que quelques temps plus tard, on risquait de passer à la casserole. C'est à la fois ce qui expliquait notre acharnement à bosser.

*OH : Est-ce que vous pourriez me dire ce que vous saviez de la question des statistiques ?*

GM : Ouh ! Ça c'est une grosse question dont on a débattu sans arrêt. C'est d'ailleurs Marceau Long qui nous disait avec beaucoup de force que pour travailler sur des populations, il faut avoir des instruments statistiques fiables... et bon, même si on n'était pas censé travailler uniquement sur les populations étrangères mais, on savait que tout cela, c'était du baratin et que l'essentiel de notre réflexion, c'était les populations d'origine étrangère. Et sur cette question, aucune statistique ne concordait... entre le ministère de l'Intérieur, entre le ministère des Affaires sociales etc. Donc, on a beaucoup réfléchi, et c'est surtout Anicet Le Pors qui a beaucoup travaillé là-dessus, sur la manière d'avoir entre l'INSEE, le ministère de l'Intérieur, la DPM etc. un minimum de recoupements. On avait longuement auditionné Michèle

Tribalat là-dessus puisqu'elle avait acquis une certaine notoriété sur le sujet... et donc, il fallait y voir plus clair entre les affabulations de Le Pen qui disait qu'il y avait je ne sais combien de millions et les chiffres du ministère de l'Intérieur qui étaient faux puisqu'on savait comment ils étaient établis... Il y avait le gros problème de savoir si en France on peut... bon, on peut pas... ethniciser les statistiques... bon, et ça, c'était un vrai problème... Bon, nous, on y a pensé mais, ça nous faisait très peur parce que bon, il y avait les relents du fichier juif avant la Libération et puis, en plus, nous constatons nous-mêmes qu'il y avait une telle expansion des mariages mixtes que obliger quelqu'un à se mettre dans une case, c'est pas évident et puis, y a des gens qui en ont marre d'être stigmatisés comme arabe, comme noir, comme ceci, comme cela... Mais, on était très partagé parce qu'on se disait, « c'est pas bien de faire ça » mais, en même temps, si on ne fait rien... quand on veut mesurer la discrimination à l'emploi, comment on va le mesurer... Et, c'est un vrai problème. Moi, j'avoue : ma religion n'est pas faite et je ne sais pas trop, je ne sais plus... Je me dis : « si on le fait, on pourra mesurer les progrès de... » mais en même temps, si on va trop loin dans le marquage des gens, c'est dangereux, c'est injuste, c'est pas bon... enfin, je ne sais pas... Mais bon, pour revenir aux problèmes des chiffres, toutes les administrations se sentaient très mal à l'aise mais aucune ne pouvait désavouer ses propres chiffres, ses propres normes mais, on les a vus ces gens-là et ils nous disaient quand même : « c'est vrai, c'est aberrant qu'il n'y ait pas une seule source d'information en France qui soit fiable là-dessus... ». Mais, bon, dès que ça apparaissait sur la scène publique, c'était : « Mais non ! Comment ? La DPM a raison » ou « Mais l'INSEE a raison » ou « Mais l'Intérieur a raison »... mais bon, là aussi, science administrative : chacun défend sa chapelle. Mais en même temps, nous, on n'avait pas les moyens. On pouvait essayer de pousser, proposer au Gouvernement de mettre en œuvre les moyens pour mettre fin à cette incohérence. Mais, on n'avait aucun moyen, nous, politiques de le faire. Il fallait que ce soit le Premier ministre ou un ministre ou un Haut fonctionnaire qui avait les moyens de le faire, qui fasse avancer ce problème. Parce qu'il fallait effectivement domestiquer des administrations très jalouses de leurs prérogatives. Ou bien alors, il fallait créer un nouveau machin ; ce qu'on fait souvent en France. Mais, tous ceux qui s'intéressaient à ces problèmes depuis longtemps le disaient haut et fort : « On ne peut pas continuer comme ça parce qu'on ne sait pas de quoi on parle ». Donc, ce n'est pas étonnant que le problème soit apparu tout de suite. Et, Rocard nous a confié cette mission dans la foulée parce qu'il s'est dit : « Voilà des gens qui ne sont pas prisonniers des schémas administratifs et qui vont pouvoir nous dire comment on peut faire ». Parce que personne ne savait quelle était la solution.

*OH : Et du coup, le groupe statistique dont s'occupait Anicet Le Pors a été créé mais, est-ce que vous aviez des retours des travaux de ce groupe ?*

GM : Ben régulièrement Anicet Le Pors nous faisait état de l'avancement des réflexions et des travaux du groupe mais, on savait très bien que c'était un travail de longue haleine et qu'il fallait une volonté politique forte et, elle ne pouvait venir que de l'Elysée ou de Matignon, pour mettre autour d'une table et obliger les administrations à travailler ensemble.

*OH : Et, est-ce qu'il y a eu ce soutien politique ?*

GM : Oui, oui parce que c'était à eux que nous demandions de mettre les choses en œuvre et, encore une fois, il ne faut pas oublier que plus on avançait et plus on sentait qu'on avançait sur du sable. D'une part, on avait l'impression qu'au niveau du pouvoir politique central, les préoccupations de survie politique prenaient le pas en permanence de plus en plus, et d'autre part, le sentiment que c'était une droite revancharde qui allait revenir au pouvoir et, qu'elle allait tout casser et puis, dès qu'elles sentent dans quel sens va souffler le vent, les administrations se referment comme des huîtres et elles ne veulent plus travailler, elles n'obéissent plus... C'est fascinant comme phénomène...

*OH : Mais bon, malgré cela, le HCI a tout de même réussi à soutenir l'enquête de Michèle Tribalat et à la faire financer par les administrations...*

GM : Je ne dis pas que rien n'a avancé mais bon, ça compte...

*OH : Et d'ailleurs, quelles ont été les discussions au sein du HCI au sujet du soutien de cette enquête qui utilisait des catégories ethniques... ?*

GM : Moi, personnellement, j'ai trouvé que c'était une femme qui avait beaucoup de compétences et dans nos hésitations sur la manière d'aborder les choses, on a trouvé quelqu'un qui avait l'expérience, la compétence et la volonté pour faire avancer le « Schmilblick », on a tout de suite dit un peu lâchement : « C'est bien. Qu'elle y aille... ». Parce que nous-mêmes, on n'aurait pas été capable de trouver la méthode... je pense.

*OH : D'accord. J'aurais voulu savoir aussi, en changeant cette fois de sujet, mais peut-être saurez-vous me répondre puisque vous m'avez dit que vous avez été sensibilisé à la question très tôt, comment s'est opérée la montée en puissance de ce thème dans l'administration puisqu'on voit tout de même que la mise en place du HCI est précédée par le rapport Long sur la nationalité mais aussi et surtout le rapport du Plan, présidé par Stéphane Hessel.*

GM : Ben, parce qu'on sentait que c'était un problème central de la vie politique française puisque Le Pen exploitait ça à mort, puisque la droite lui courait derrière... je me souviens tout de même que le premier chapitre du discours général de Chirac en 86 quand il est devenu Premier ministre, c'était : « Terrorisme et immigration » donc bon... C'était je pense le sentiment que ça allait être un enjeu de société et qu'en usant de cet argument, on pourrait accéder au pouvoir... Donc, ça c'est l'aspect politique, politique politicienne... et puis, je crois dans tous les secteurs de la société française comme l'Education nationale, le sentiment que l'intégration à la française, qu'on vantait tellement, avait des ratés... et, la question était de savoir si ces ratés étaient des ratés conjoncturels dus notamment à la situation du chômage ou si ces ratés s'expliquaient par d'autres phénomènes et, c'est là, à mon avis qu'on sentait les clivages entre ceux qui disaient : « Ben, l'intégration en fait ça marche...y a pas que du négatif, y a plein de choses positives qui se passent et les problèmes sont dus à la situation sociale et économique de la France » et, ceux qui disaient à l'extrême droite, à droite mais aussi un peu à gauche : « Vous comprenez, avec les Polonais, les Italiens, les Espagnols etc., ça marchait parce qu'ils étaient catholiques alors que les Maghrébins, les Turcs etc., y a la religion etc. ». Mais là heureusement, c'était très facile de rétablir la vérité grâce aux travaux des historiens qui nous permettent de voir la galère qu'a été l'intégration pour les Polonais, les Italiens... le racisme qu'ils ont subi... Donc les problèmes qu'on connaissait aujourd'hui n'étaient pas dus à l'origine culturelle des gens mais à la conjoncture socio-économique... Donc, c'est la prise de conscience que ça allait être un enjeu fondamental de la société française et qu'il fallait avoir un organisme indépendant qui puisse donner une vue plus juste et plus sereine des choses.





## Entretien avec Hubert Prévot

(Secrétaire Général à l'intégration)

*OH : Est-ce que vous savez quand, comment et dans quel esprit Monsieur Rocard a décidé de s'occuper de cette question de l'intégration ?*

HP : Moi je ne sais pas très bien comment ça lui est venu en tête sauf que je pense que comme la plupart des premiers ministre ces problèmes d'intégration / immigration sont des problèmes permanents et lancinants. Michel Rocard que je connaissais depuis très longtemps n'a pas échappé à la règle d'une contradiction profonde entre une attitude relativement compréhensible qui était celle en principe du parti socialiste et de sa majorité et le fait que toute action qui paraissait accepter un peu facilement l'immigration était immédiatement récupérée pas uniquement par le Front National mais par la droite d'une manière générale. Alors dès qu'on parlait d'intégration on était aux limites de dire : est-ce que toute action en faveur de l'intégration n'était pas une action qui facilite l'immigration et c'est vrai que chaque fois qu'on a eu une période un peu favorable aux immigrés c'est-à-dire des actions favorisant l'accès à l'emploi, au logement, à la fonction publique éventuellement, on a eu le sentiment que il y avait une sorte d'appel d'air de l'immigration qui prenait la forme particulière du gonflement des demandes d'asile. Un point tout à fait important, c'est qu'au moment où Rocard est premier ministre, il y a une augmentation énorme des demandeurs d'asile et on a un phénomène un peu particulier sur lequel on doit s'attarder un tout petit peu, on a eu jusqu'à 60 / 70000 demandeurs d'asile turcs en stock et pratiquement en flux sur un an et demi deux ans. Et ceci était aussi dû à un défaut de tout notre système qui était qu'on conjugait le fait qu'à l'époque tout demandeur d'asile avait droit automatiquement au travail, droit au séjour associé au droit au travail et que ils restaient jusqu'à deux ans voir trois ans en instance de décision du système de reconnaissance de la qualité de réfugié qui était l'OFPRA et la commission des réfugiés. Donc il y a eu tout un système qui s'est créé pour bénéficier en quelque sorte de cette situation avec je crois on peut le dire de véritables réseaux qui se sont créés pour faire venir de la main d'œuvre corvéable à merci mais qui était en situation régulière. Je crois que ça a été sa première préoccupation en tant que Premier ministre de se trouver dans cette situation. Il a été tout de même obsédé par l'existence du Front National comme tous les premiers ministre. Il a voulu je crois pratiquer une politique assez courageuse d'explication aux Français que l'immigration, les immigrés et les descendants d'immigrés ne représentaient pas un vrai danger pour la France mais au contraire une chance, il était descendant de tous ces commissaires au plan qui à la fin des années 40 au début des années 50 sous l'impulsion du premier commissaire au plan, Jean Monnet, et puis d'autres ont négocié avec la CGT avant la rupture avec le parti communiste, l'arrivée massive de main d'œuvre. Je ne sais pas si ça a été souligné dans vos travaux mais je crois qu'il faut aussi se souvenir de ça. Donc Rocard est quelqu'un qui dit : nous avons fait venir beaucoup d'immigrés c'est une chance pour la France, il faut changer la donne du point de vue de l'information même des élites de ce pays, des cadres, il faut diffuser l'information, il faut faire savoir. Un des travaux malheureusement resté secret, a été une étude entreprise par un cartel, si j'ose dire, un groupe de hauts fonctionnaires du secteur des études c'est-à-dire les gens de l'INSEE, du ministère des finances (direction de la prévision), de l'INED je crois, et ce très haut comité dirigé par un monsieur qui s'appelait monsieur Choussat a été chargé d'établir une réponse à des chiffres que le Front National mettait en circulation à l'époque comme quoi les immigrés coûtaient je ne sais combien de milliards à la sécu et à la France. Alors malheureusement cette étude a été faite, elle était tout à fait remarquable, les conclusions étaient complexes mais elle renversait déjà l'idée. A travers ça, je montre à la fois une démarche de Rocard pour clarifier les choses, montrer, essayer d'en terminer avec l'idée qu'il y avait dix millions d'immigrés, descendants d'immigrés, qu'il y avait deux millions de clandestins en France etc.... Donc apporter un outil de clarté, mais cet outil de clarté il aurait voulu le faire en quelque sorte hors parti c'est-à-dire ne plus en faire un sujet de débat et de concurrence entre la droite et la gauche mais essayer de réunir droite et gauche contre le Front National, c'est-à-dire avoir un consensus avec les gens qui sont à peu près démocrates, avoir un consensus autour de l'idée qu'on clarifie les choses. Après ça libre à chaque parti de défendre sa politique d'immigration et

d'intégration. Mais ce qui a assez vite compliqué les choses c'est qu'il a dit intégration oui, dans une certaine mesure, vous connaissez ce slogan, nous sommes d'autant plus tenus d'intégrer les immigrés parvenus sur notre sol qui ont rendu service, qui sont en situation régulière que précisément ça permet de mieux justifier aux yeux de la gauche que nous soyons plus restrictifs du côté du contrôle des flux. Le contrôle des flux étant un objectif qu'il croyait absolument indispensable, inévitable. Il fallait compenser ça par une attitude beaucoup plus positive à l'égard de l'intégration de ceux qui étaient déjà sur notre sol en situation régulière. D'où l'idée donc : clarifier la situation statistiquement et entreprendre cette action dans tous les domaines pour une intégration plus rapide. si les immigrés pouvaient s'intégrer, s'ils étaient en quelque sorte parti prenante du creuset républicain, alors les réactions de la population française à l'égard de ces immigrés si différents tendrait à s'estomper mais en même temps et c'est le dernier point de cette logique de Rocard, il a eu peur qu'on lui dise : vous allez prendre des mesures en faveur des immigrés mal scolarisés, des immigrés mal logés, des immigrés qui n'ont pas beaucoup de perspectives dans les centres de formation professionnel, qui ne sont pas toujours bien accueillis mais il y a autant de français, vrais français, vrais vrais français de souche qui sont mal logés, qui sont des exclus. Par conséquent, il faut que toute politique d'intégration soit une politique d'intégration de tous ceux qui résident sur notre sol qu'ils soient français de souche ou étrangers ou immigrés et qu'on ne donne pas l'impression à une partie de la population qui serait immédiatement récupérée par le Front National voire par une partie de la droite, qu'on voulait créer des privilèges ou ce qu'on appelait et qu'on appelle toujours « positive action », de telle sorte que lorsqu'il a voulu créer le SGI, il m'en a confié la direction et il m'a dit Hubert tu t'occupes de tous les exclus, de tous ceux qui sont mal intégrés dans la société française et moi je lui ai dit que c'était rigoureusement impossible et que c'était une tâche ardue. Et il m'a dit : « Je sais que c'est très difficile mais surtout, ne te trompe pas d'abord de discours et de dispositif ».

*OH : Mais pourquoi vous a-t-il confié le poste de secrétaire général qui était l'articulation entre le HCI et le CII et de ce fait l'instance centrale du dispositif institutionnel alors que, disons, l'intégration n'était pas spécialement votre sujet de prédilection ?*

HP : Alors d'abord, je ne sais pas si c'est Rocard qui le premier a pensé à moi. En tout cas, la personne qui m'en a parlé le premier, c'est Jacques Rigaudiat. Jacques Rigaudiat était son conseiller social et, Jacques Rigaudiat me connaissait très très bien depuis très très longtemps.

*OH : D'où le connaissiez-vous ?*

HP : Alors ça vous savez, quand on a été dans la mouvance PSU-CFDT, il y a des gens, on ne se souvient même plus depuis quand on les connaît. C'est comme Marie-Thérèse Join-Lambert et d'autres. Moi, j'ai travaillé avec Rocard bien bien avant qu'il soit un petit peu connu. Enfin si, il était déjà secrétaire général des étudiants socialistes mais, il faut savoir que j'ai connu Rocard quand on faisait notre service militaire. Et on m'a dit : tu sais, c'est le fameux Rocard. Je ne savais pas qui c'était. Tu sais le secrétaire général des étudiants socialistes qui a beaucoup d'ennuis avec Guy Mollet mais, qui est défendu par Mauroy etc., etc. C'est là que j'ai fait la connaissance de Rocard. J'ai fait tellement la connaissance de Rocard que je suis devenu son ami au point d'être le parrain de sa fille. Je dirais que je me suis considéré pendant très longtemps, et même maintenant, plus comme un ami personnel de Rocard que comme un ami politique. Il n'empêche que j'avais fait avec lui pas seulement les PTT, j'avais été Commissaire au Plan tout de même.

*OH : Quand il était ministre au Plan, c'est ça ?*

HP : Alors... Avant même l'élection de Mitterrand, il y avait eu une période durant laquelle les socialistes s'interrogeaient sur le candidat qu'ils allaient retenir. Tout le monde pensait à Mitterrand bien entendu mais d'autres gens pensaient à Rocard et Rocard s'est préparé pendant un certain temps à annoncer sa candidature à la présidence de la République. Ce qu'il a fait d'ailleurs. C'était fin 80. A ce moment il a fait, comme il fait très souvent, tout un dispositif de groupes de travail pour l'aider à préparer sa candidature avec de nombreux qui ne sont pas tous devenus célèbres mais enfin... C'était moi qui étais le responsable technique de tous ces groupes. Je supervisais l'ensemble de ces groupes sachant que par

ailleurs, il y avait les rocardiens qui s'occupaient de la préparation politique de la campagne au sein du PS. Quand Mitterrand annonce sa candidature, Rocard, comme il l'avait dit, retire la sienne au grand dam de ses meilleurs amis. Mitterrand est élu et Rocard, qui espère au moins être ministre des Affaires étrangères ou des Finances, est nommé au Plan. Rocard n'était pas très satisfait mais Mitterrand...enfin, vous connaissez les relations entre Rocard et Mitterrand...

*OH : Pas assez justement...*

HP : Si vous voulez, ils étaient dans des positions contradictoires pour le contrôle du PS. Quand Rocard a adhéré au PS, il a cru qu'il allait emporter le PS. Ils ont toujours été des concurrents politiques mais, non seulement des concurrents politiques mais surtout avec des divergences tellement profondes de caractère et de conception. Autant l'un est cultivé, je parle de Mitterrand, sur le plan philosophique, littéraire, on pourrait presque dire religieux car je crois que Mitterrand s'est toujours intéressé au religieux dans la philosophie humaine mais par contre, d'une assez grande nullité en matière sociale et même en matière économique... quand je dis une assez grande nullité, je pourrais même dire une nullité totale, j'en ai eu maintes et maintes preuves, et surtout un grand désintérêt... mais c'est surtout un homme de société plutôt qu'un homme de l'économie. Inversement, Rocard est beaucoup plus un homme de l'économie et, s'il a fait de grand progrès, je peux dire que sa culture générale et littéraire, était voisine de zéro. C'est un détail mais, c'est pour dire que toute la fibre des deux hommes est tellement différente... Toujours est-il que Mitterrand nomme Rocard ministre du Plan – ce que Rocard est bien obligé d'accepter – en lui disant que le Plan, ça va être quelque chose d'extraordinaire ! Alors que Mitterrand ne croit pas une seule seconde au Plan, c'est clair ! En plus Rocard se brouille très vite avec Mauroy et à ce moment-là, je suis nommé Commissaire au Plan.

*OH : Comment se fait la nomination au Commissariat du Plan ?*

HP : Alors la nomination au Commissariat du Plan se fait normalement sur proposition de Rocard auprès de Mitterrand. C'est évidemment le Président de la République, surtout quand il s'agit de François Mitterrand qui nomme qui il veut avec un intermédiaire qui est Mauroy. Alors Rocard fait quelques propositions, Mauroy en fait d'autres et le Président de la République tranche. Pourquoi j'ai été nommé. Pas seulement parce que j'étais un ami de Rocard parce que Rocard avait d'autres idées en tête. Rocard aurait beaucoup aimé que ce soit un industriel de gauche, si on peut dire, pour montrer le caractère nouveau des socialistes tout de même. Et si c'est moi qui ait été retenu par Mitterrand, c'est parce que – et ça j'en suis sûr – c'est parce que j'étais un ancien militant de la CFDT. J'ai même été permanent à la CFDT pendant des années.

*OH : Et, ça représentait quoi ?*

HP : Ça représentait le fait que j'étais beaucoup plus acceptable qu'un inspecteur des finances classique et qu'il pouvait me faire passer pour un vrai militant social, de gauche incontestablement. Ça faisait bien dans le tableau et en même temps, il faisait plaisir à Edmond Maire qui râlait parce qu'il n'y avait aucun ancien dirigeant de la CFDT, à part une ou deux exceptions, introduits dans les différents circuits Mitterrand. Mes relations avec Rocard ont donc été aussi celles d'un collaborateur très proche puisque pendant trois ans j'ai été son Commissaire au Plan non sans difficulté d'ailleurs car un Commissaire au Plan doit travailler autant avec le Président de la République, le Premier ministre et le ministre du Plan. Et, Rocard ne s'entendait pas très bien ni avec Mitterrand, ni avec Mauroy. Ce qui fait que j'étais dans une situation difficile à tel point que à la fin du PSU, on s'est brouillé un petit peu. Ce n'est pas très grave. Toujours est-il que quand à la fin du Plan, je vais à la Cour des Comptes pendant un certain temps... ensuite j'ai été médiateur d'un conflit des Caisses d'Épargne mais ensuite, je suis resté à la Cour des Comptes quelques temps et j'ai fait cette mission sur l'avenir des PTT qui m'a mise en valeur dans la mesure où ça a été extrêmement public, extrêmement médiatisé... bon, c'était tout de même la première fois qu'on envisageait une grande réforme dans un secteur énorme de l'administration... ce qui pouvait mettre le feu aux poudres parce que si les 400 000 agents se mettaient en grève... enfin bref, tout le monde avait très très peur... donc je crois que ma mission avait été positive et j'étais déjà retourné à la Cour des

Comptes entre-temps quand ils ont eu cette idée de créer un poste sur l'intégration et, Rocard, Rigaudiat sont venus me chercher... bon, mais pour être plus précis du point de vue administratif, ce que Rocard a créé en premier, c'est un comité interministériel c'est-à-dire une institution stable. Ce n'est pas UNE réunion. C'est un groupe d'hommes dont le contour est parfaitement défini c'est-à-dire que le comité fait l'objet d'un arrêté, même un décret signé par le Président de la République. Il y a la liste des ministres qui en font partie à l'exclusion de tous les autres et il n'y a que des ministres. Y a un secrétariat général en principe, voire un délégué. Et au début j'étais simplement secrétaire du comité interministériel. Moi, je lui ai dit : c'est bien joli mais avec quoi je travaille ?! Et il m'a dit : bon, ben t'avais une secrétaire au PTT, ben tu la gardes. T'avais un bureau au PTT, ben tu le gardes, t'avais un chauffeur etc. Enfin, tout ça pour dire que l'administration, c'est toujours assez étonnant. En tous cas, j'ai mis plusieurs semaines avant d'avoir un bureau et petit à petit, j'ai eu tout de même une toute petite équipe de gens détachés, bénévoles enfin... de ce point de vue là, ça n'a jamais été très très bon mais peu importe... Alors, qu'est-ce que j'ai fait en tant que secrétaire de comité interministériel. Ben je me suis donné – toujours avec Rigaudiat, très très très étroitement avec lui – un programme de travail qui consistait à repérer quelles étaient les principales difficultés de l'intégration et à créer en quelques sortes des sous-groupes de travail sur les thèmes principaux qu'on avait retenu. Alors il se trouve que le premier thème a tout de même été les flux migratoires. Alors j'ai dit : « Attendez, je m'occupe de l'intégration ou des flux migratoires ?! ». Et Rocard m'a dit : « Bon Hubert écoute, si on veut réussir l'intégration, il faut d'abord contrôler les flux migratoires ». Ca c'était une idée très ancrée chez Rocard, si on ne maîtrise pas l'immigration, si l'immigration continue et si on a 50 000, 100 000 demandeurs d'asiles et qu'on a chaque année 100 000 déboutés du droit d'asile et que bientôt, comme on ne sait pas ce qu'on en fait, on aura bientôt 100 000, 200 000, 300 000, 500 000 clandestins, l'intégration des immigrés ne peut pas marcher parce qu'en fait la réaction anti-clandestins polluera l'attitude des Français vis-à-vis des immigrés ; sachant qu'une partie de la population française n'était déjà pas si favorable que ça aux immigrés. Alors bon, y a toutes sortes d'immigrés, y en a qui sont plus acceptables que les autres : « Ah les noirs, ils sont gentils, les jaunes tout ça », ben alors... c'est pas à vous que je vais raconter l'histoire des relations de la population française avec ses immigrés. Voilà un petit peu les prolégomènes de l'opération. Alors ensuite, il y a eu un texte de Rocard créant à la fois le comité interministériel et le secrétariat du comité interministériel et, le HCI...

*OH : ...il est venu un peu après...*

HP : oui oui, il est venu un peu après et... ayant désigné le Vice-président comme président du HCI parce que c'était un bon choix, que c'était un personnage euh...il a été décidé que le HCI se réunirait toujours au Conseil d'Etat et on s'est toujours réuni au Conseil d'Etat. C'était bien pratique... et puis un secrétariat qui était assuré en fait par des gens du Conseil d'Etat... et les rapporteurs, souvent, était des membres du Conseil d'Etat comme Gaeremynck qui était un des premiers et...

*OH : ...Costa...*

HP : Euh oui Costa a été très vite nommé secrétaire du Haut Conseil au contrôle de l'information ou je ne sais pas quoi...

*OH : Mais, juste pour une petite précision, c'est donc Monsieur Rocard qui a désigné Marceau Long président du HCI ?*

HP : Ah mais c'est clairement Michel qui a désigné Marceau Long comme Président... il l'a certainement fait en liaison avec le Président de la République mais enfin, le Premier Ministre pouvait se permettre...

*OH : Mais pourtant, il est précisé dans le décret que ce sont les membres du HCI qui devaient nommer leur président.*

HP : Ah, oui, oui, oui...Oh, je me souviens qu'il y a eu un simulacre d'élection. Oui, je me souviens de ça effectivement. J'avais même dit : « Bon, allez, c'est même pas la peine de voter. Monsieur Marceau Long, vous êtes notre éminence, vous êtes le plus ancien, etc... », les mains se sont levées et Marceau Long s'est retrouvé comme prévu donc président du HCI... Ce que Rocard avait tenu à faire, c'était une composition

intéressante de personnalités compétentes mais aussi de personnalités politiques avec toujours cette idée d'essayer de déminer ce problème de l'intégration dans sa version politisée et c'est pour ça que vous avez retrouvé dans le premier Haut Conseil, un représentant de l'opposition en la personne de... comment il s'appelle...

*OH : Y'en avait même deux...*

HP : Y'en avait deux oui, c'était...

*OH : Y avait André Diligent, sénateur maire de Roubaix.*

HP : oui, qui n'a pas beaucoup siégé...

*OH : ...et Jean-Pierre Delalande.*

HP : C'est Jean-Pierre Delalande qui, lui, a été très actif, très positif. Il faut dire que Delalande était dans l'opposition mais, avait une position un peu particulière dans l'opposition.

*OH : C'est-à-dire ?*

HP : Ben, c'est-à-dire qu'il était dans l'opposition de l'opposition. Il était un peu minoritaire sur certains points dans son propre camp. Je sais plus à ce moment-là s'il était RPR...

*OH : Il l'était je crois.*

HP : Oui, Diligent était centriste.

*OH : Mais Monsieur Rigaudiat m'a dit qu'il avait eu beaucoup de difficultés pour trouver des gens de l'opposition.*

HP : Ah, ben c'est clair qu'ils ont beaucoup cherché, ils ont vraiment eu beaucoup beaucoup de mal, ils y ont passé pas de temps d'ailleurs, deux ou trois mois, je ne sais plus, parce que c'était pas tellement évident de trouver quelqu'un, étant donné que la droite était assez fermée. Et puis... Rocard a essayé d'organiser une conférence sur l'intégration et l'immigration, je ne sais même pas si c'était pas sur l'immigration, sur la politique d'immigration et son contrôle et, il a espéré pendant assez longtemps que cette conférence aboutirait à un certain consensus. D'autant plus qu'il proposait des mesures comme la suppression du droit au travail pour les demandeurs d'asiles, qui n'a pas été réalisé sous Rocard mais, qui était dans l'air et que, malheureusement pour moi, c'est une décision que j'ai appuyée pour des raisons qui étaient faciles à comprendre quand on voit comment ce droit au travail était utilisé... et donc, le Haut Conseil s'est réuni très très vite et alors ma situation était un peu spéciale parce qu'au fond j'étais une sorte de représentant du Gouvernement auprès du Haut Conseil c'est-à-dire que le Haut Conseil siégeait toujours avec moi, toujours en ma présence sauf que je n'avais pas le droit de vote mais bon dans mon souvenir, le Haut Conseil votait très rarement. Ils prenaient la plupart de leurs décisions par consensus. Mais par contre, j'intervenais beaucoup pour expliquer les décisions du Gouvernement, les souhaits du Gouvernement. J'en faisais vraiment partie, il faut dire que je connaissais tout le monde comme Marie-Thérèse Join-Lambert... On peut dire que je n'avais guère que des amis et ceux qui ne l'étaient pas me sont devenus très rapidement des gens sympathiques.

Il faut savoir que le président, monsieur Marceau Long, avait une telle autorité morale que, quand il avait donné très sérieusement son avis sur un point un peu délicat, on ne votait pas. On se ralliait à son avis. Ah oui ! Moi, à plusieurs reprises, j'en ai un souvenir un peu, enfin je me souviens de ça, je vous dirais pas dans tel et tel cas, ça s'est passé comme ça mais, mon souvenir c'est que son autorité, sa compétence a fait que dans des cas où il y avait des divergences de vues qui n'était pas forcément droite/gauche, qui était parfois des points un peu techniques, c'est sa proposition de rédaction qui était retenue... et avec assez de fermeté.

*OH : Et son autorité était due à sa fonction de vice-président du Conseil d'Etat ou c'était plus complexe... ?*

HP : L'autorité morale venait bien évidemment de son statut de Vice-Président, et de l'étendue de sa carrière, mais du côté de la gauche, c'était aussi plus personnel que ça. Monsieur Marceau Long avait été secrétaire général de l'Elysée au moment de l'arrivée au pouvoir de Mitterrand, ce qui lui donnait d'ailleurs un accès direct au Président et... par ailleurs... enfin, voilà, il avait une grande autorité morale, il avait déjà fait pas mal de choses...

*OH : Et donc, en étant secrétaire général de l'Elysée au moment de l'alternance, il avait joué un rôle auprès des socialistes...d'après ce que j'ai pu comprendre, il a assuré la transition...*

HP : Oui, oui, ça c'est tout à fait exact, c'est tout à fait vrai. Il a beaucoup facilité les choses dans la mesure où les socialistes ont pu s'appuyer de suite sur sa compétence qui était déjà très grande.

Alors, toujours est-il qu'on a tout de même deux institutions qui vont faire du boulot très différent. C'est clair. Le Haut Conseil, c'est des études, des rapports, dire la vérité, éclaircir les choses. Très vite, il y a eu une première idée : définir, définir, définir. Définir ce que c'est qu'un immigré. Définir ce que c'est qu'un étranger, Définir ce que c'est qu'un Français. Parce qu'il y avait beaucoup de confusions, les immigrés sont tous des étrangers, enfin voilà... Deuxièmement, définir ce que c'est que l'intégration. Troisièmement, chiffrer. C'était vraiment les trois premiers pas du Haut Conseil très clairement affichés dès le départ. Alors définir ce que c'est qu'un immigré, ça relève de la sémantique. Y a qu'à ouvrir un *Le Petit Robert* et ça se trouve mais, il faut le rappeler. Un immigré, une fois qu'on a dit que c'est quelqu'un qui est né à l'étranger et qui vit en France, on a tout dit mais ça, beaucoup de gens ne le savent pas. Et par conséquent quelqu'un qui est né en France tout en restant étranger, n'est pas un immigré mais un fils d'immigré. C'est une question de vocabulaire. Donc, ce n'est plus un immigré, c'est un descendant d'immigré. Donc premier boulot, faire des définitions et les adopter collectivement, c'est important et, les faire connaître par des documents. Ils ont pris très vite la décision, je ne sais pas si ce n'était pas déjà dans le décret, de faire un rapport annuel...

*OH : C'était dans le décret.*

HP : C'était dans le décret. Rapport annuel sur la situation de l'intégration et ensuite rapport particulier sur telle ou telle question dont ils voudraient s'emparer. Je crois qu'il y avait aussi dans le décret le fait que le HCI pouvait être saisi par le Premier ministre ou s'auto-saisir mais, ça, c'est ultra classique... Alors, deuxième chose, définir ce qu'on appelle l'intégration. C'est là où il y a eu le plus de difficultés car on a retrouvé le vieux débat sur... je dirais que c'était pas seulement le problème du HCI, c'était un problème aussi au Gouvernement... à savoir : qu'est-ce que les socialistes entendent par intégration étant donné qu'une partie de la gauche récusait le terme intégration car c'était un terme plus ou moins axé vers assimilation ? Le HCI a donc assez vite défini tout ça : l'assimilation, on en veut pas. Mais alors, qu'est-ce que c'est l'intégration si ce n'est pas l'assimilation ? Et qu'est-ce que c'est par rapport à l'autre version qui est, qui est moins fort que l'intégration... ?

*OH : ... l'insertion ?*

HP : Ouais, voilà c'était ça, l'insertion. On tournait autour de ça. L'insertion, le fait d'être accueilli, de pouvoir vivre... Pour beaucoup de socialistes, l'intégration, pour les gens de gauche, l'intégration était déjà quelque chose qui force la main de l'immigré, qui l'oblige à abandonner en partie ses origines et je pense qu'effectivement que dans l'esprit de beaucoup de gens, les vertus républicaines étaient si fondamentales que s'intégrer dans la République, dans les valeurs républicaines, s'intégrer dans l'unité républicaine, c'était une nécessité et vous retrouvez tout dans tout le débat contre le communautarisme. Alors, l'insertion, c'était plutôt la version très respectueuse de l'identité, d'origine et donc, il y a eu beaucoup de débat là-dessus, et c'est un débat que le Haut Conseil a tranché avec des gens comme Stéphane Hessel, très valeurs républicaines, unité de la République, récusant le modèle anglais, même le modèle américain donc, ça m'a quand même beaucoup gêné ensuite, moi, dans une politique où je voulais tout de même identifier les causes de l'immigration sur une base nationale. Donc, étudier, ce que j'ai fait, l'immigration africaine, noire, l'immigration turque, l'immigration chinoise, chinoise pseudo-chinoise, enfin indo-chinoise etc... et y a beaucoup de gens qui m'ont dit : « faut pas étudier les immigrés turcs, les immigrés etc... C'est tous les

mêmes. Et en tous cas nous ne devons pas faire de différenciation, les mêmes etc., et c'est l'accès aux valeurs communes qui fondera tous ces gens-là dans le creuset de la nation française, petit à petit, de telle sorte que les problèmes de rejet vont s'estomper »... Donc, au HCI, la tendance était quand même très conseil d'Etat, unité de la République, primat des valeurs républicaines communes et donc une définition de l'intégration assez forte.

*OH : Mais pourtant Marie-Thérèse Join-Lambert m'a dit qu'ils avaient plutôt une position pluriculturelle...*

HP : Oui, culturelle, pluriculturelle, ça ne mange pas de pain. Ce qui était rejeté c'était les institutions Conseils de communautés qui existent dans les grandes agglomérations britanniques...et qui existent aussi chez le maire de Marseille mais enfin bon....

Alors le troisième point du travail du Haut Conseil, c'était le travail statistique. Alors là, je me suis beaucoup battu pour obtenir que tous les gens qui s'occupaient des statistiques veuillent bien travailler ensemble. Ça a été horriblement difficile. Vous aviez à ce moment-là, la DPM qui publiait tous les ans un rapport statistique. Le Haut Conseil annonce que tous les ans il va publier un rapport statistique. Nous nous sommes battus pour que la DPM ne s'arrange pas pour sortir son rapport avant celui du Haut Conseil. Alors, nous nous sommes battus contre le directeur de la DPM de l'époque, Gérard Moreau qui a toujours refusé une vraie collaboration. Vous l'avez rencontré, il a dû vous dire le contraire mais, je peux vous dire qu'on a eu les pires difficultés avec lui. Il a toujours défendu l'autonomie de la DPM... pas de préemption sur la DPM et, avec le chef du service statistique de la DPM, André Lebon qui était le pire des pires du point de vue du refus total de collaboration.

*OH : Ca se traduisait comment ?*

HP : Ca se traduisait par le fait qu'au début, on a eu beaucoup de mal pour qu'il nous communique ses chiffres et c'est Marceau Long lui-même qui a dû se fâcher et intervenir au niveau des ministres pour que les fonctionnaires acceptent que ce soit vraiment le Haut Conseil qui soit le lieu de la synthèse et de – j'allais dire l'offre – de la publication officielle des chiffres. Mais, il n'empêche qu'ils ont continué à sortir leur rapport.

On a eu une deuxième difficulté mais alors, cette fois-ci, non pas du côté des fonctionnaires, mais du côté des soi-disant scientifiques, plus précisément avec madame Tribalat, femme tout à fait remarquable. Parce que j'ai voulu, à un moment donné, au sein du Secrétariat général à l'intégration, faire un groupe de travail chercheurs et statisticiens avec une idée de faire faire des progrès à la connaissance du monde immigré. Un Gouvernement se doit de se poser des questions, de mieux connaître la réalité humaine, économique, statistique et, les fonctionnaires, de quelques côtés qu'ils soient, se devaient de m'apporter leur contribution... j'ai échoué. On me l'a refusé.

*OH : Qui vous l'a refusé ?*

HP : Notamment Madame Tribalat...

*OH : Madame Tribalat a refusé ?*

HP : Madame Tribalat a refusé en disant très sèchement et très sévèrement : « les chercheurs ne doivent pas être mis sous la coupe des fonctionnaires. Notre autorité vient de notre indépendance intellectuelle. Nous déterminons nous-mêmes nos travaux ». Madame Tribalat, je le rappelle, était à ce moment-là chargé de recherche à l'INED. Elle m'a refusé toute collaboration. Inversement, elle a beaucoup apporté au Haut Conseil et je n'ai jamais été disons méchant, agressif ou rancunier. Quant madame Tribalat a voulu faire l'énorme étude sur l'immigration et les processus migratoires etc... ça coûtait cher et elle n'a trouvé qu'un seul endroit où elle a vraiment eu un appui inconditionnel, c'est au Haut Conseil. J'ai appuyé ça parce que précisément, j'appuyais ce que je souhaitais. Mais, précisément, c'est elle qui a défini totalement les objectifs, les méthodes, les buts... Elle m'a dit le chercheur définit les buts de sa recherche. Que ça vous plaise ou pas et vous ne me donnerez jamais de... bon, si vous voulez, c'est respectable comme attitude, c'est-à-dire qu'un chercheur, peut-être même surtout un chercheur en sciences sociales, croît à la vérité. Il



croît que tout fonctionnaire va essayer de manipuler la recherche pour parvenir aux conclusions qu'il souhaite obtenir. Je crois que ce n'était pas mon cas mais elle ne me connaissait pas et elle n'était pas obligée de me croire.

*OH : Mais juste une question, elle vous a refusé sa collaboration alors qu'elle a été immédiatement enrôlé dans le groupe statistique du Haut Conseil ?*

HP : Oh mais Tribalat n'a pas été enrôlé par le HCI ....ils veulent arranger les choses. Elle n'a pas été enrôlée, non. C'est elle qui a enrôlé le Haut Conseil. Elle n'a jamais apporté de contributions à nos demandes... oh, j'exagère bien évidemment, mais en gros on ne pouvait rien lui qui sortait de ses centres d'intérêt... Et puis, c'est que je ne sais plus qui rédigeait l'espèce de rapport statistique...

*OH : Ce n'était pas Christiane Ducastelle... ?*

HP : Oh ben, probablement oui. Autre caractère fort !

*OH : Autre caractère fort... ?*

HP : Oui, mais extrêmement sympathique. Mais, ils sont tous sympathiques : madame Tribalat est très sympathique. Seulement, chacun a son jeu de rôle...

*OH : Et Christiane Ducastelle, c'était quoi son jeu de rôle ?*

HP : Oh, ben elle, totalement celui du HCI. Là, y a pas de problème. Le HCI et le SGI. Madame Ducastelle, je l'ai eu comme collaboratrice... et elle vous a pas dit qu'on s'était pas mal battu pour avoir la collaboration des uns et des autres... ?

*OH : Ben disons, qu'elle m'a dit par exemple : « tout de suite on a eu recours à Tribalat et à ses travaux »...*

HP : Ben bien sûr qu'on a eu recours à ses travaux puisqu'ils étaient bons, mais seulement le problème, c'est quand on lui en demandait qui n'étaient pas dans son programme... Ensuite quand on a vu qu'elle faisait un travail énorme, ben là on s'est battu parce qu'il manquait plusieurs millions pour le financement de ce travail et Marceau Long s'est employé, alors vraiment lui personnellement, pour débloquer la situation. Et puis elle en a fait un livre de cette enquête. Mais, vous voyez dans cette grande enquête, le problème d'un Haut fonctionnaire comme moi, c'était bon, si on fait une enquête, y a telles choses que j'aimerais bien savoir, par exemple : à quel âge... ? ou de quelle zone ...? Etc. Ben non, je n'avais pas à lui demander. Elle avait tout arrêté. Alors je ne sais pas si Marceau Long n'a pas obtenu parfois quelque chose mais, ce n'est pas sûr...

*OH : Mais comment ça se fait qu'une chargée de recherche à l'INED puisse imposer... ?*

HP : Ben, l'INED est un établissement public mais il est assez indépendant. Vous avez la même attitude parfois à l'INSEE.

*OH : Oui, bien sûr mais ma question c'était en gros comment une chargée de recherche peut imposer ses vues et ses orientations à une série de fonctionnaire et pas des moindres... ?*

HP : Bon, elle connaissait très bien les questions et je crois que ça faisait très longtemps qu'elle rêvait de cette grande enquête. Elle a vu dans la création du HCI une chance de voir ce travail soutenu alors qu'elle n'arrivait pas à le faire passer ni au niveau de la direction de l'INED, ni aux finances qui devaient débloquer des fonds spéciaux là-dessus. Donc, elle a été tout sourire avec Marceau Long... jusqu'au jour où... Marceau Long s'est beaucoup investi pour que ce projet soit finalement financé... Il a même dû remonter jusqu'à Matignon et Matignon a fait ce qu'il fallait pour que le projet de Tribalat, qui était ambitieux, qui coûtait cher, soit financé. Mais, c'était le projet Tribalat. Non mais, cela dit, il était très intéressant. On aurait pu imaginer avoir à un moment donné, sur les 300 questions, un truc en plus.

Mais bon, quand j'ai voulu simplement dire : « on va se réunir une fois par mois avec tous les gens qui sont vraiment les meilleurs spécialistes des problèmes statistiques de l'immigration et des flux migratoires », ben là non, j'avais pas pu réunir ce monde.

*OH : Mais alors, je reviens à ma question de tout à l'heure : pourquoi elle a participé au groupe du HCI et pas au groupe « Choussat » ?*

HP : C'est une bonne question et la réponse est très simple. C'est parce qu'elle considérait que le HCI était un organisme plus autonome, peut-être aussi plus prestigieux que le SGI et donc, lui assurait une certaine sécurité politique en quelques sortes. On va dire ça comme ça.

*OH : C'est-à-dire sécurité politique ?*

HP : Je veux dire qu'elle n'avait pas l'impression, en servant le HCI, qu'elle servait non seulement un Haut fonctionnaire que j'étais mais au fond quelqu'un d'immédiatement proche du pouvoir politique.

*OH : Mais tout de même le président du groupe statistique, c'était tout de même Anicet Le Pors et là, comme personnalité politique et comme Haut fonctionnaire...*

HP : Oui, à la rigueur, je pense que ça la rassurait un petit peu parce qu'Anicet Le Pors était déjà à l'époque dans une situation d'autonomie par rapport au PC, par rapport au gouvernement... C'est vrai, je dois avouer qu'il l'a très bien prise, il a très très bien joué, c'est vrai... Je ne sais qu'elles ont été les contributions de Tribalat mais, Tribalat n'avait pas la responsabilité d'un service statistique. Les vrais problèmes qu'a pu rencontrer Le Pors, ça a été de réconcilier les statistiques des préfectures et les statistiques du Quai d'Orsay. C'était ce jeu perpétuel où chiffrer le nombre d'immigrés... ben y avait un truc... c'est comme chiffrer le nombre d'associations en France, oui je confonds un petit peu... y a les statistiques du ministère de l'intérieur mais y a jamais les gens qui ont été rayés, y a les statistiques du Journal Officiel... c'est un petit peu la même chose... vous aviez sur certains aspects plusieurs sources statistiques. Et je crois qu'on a fait un effort particulier pour mieux connaître un certain nombre de points sur l'immigration et les étrangers en France... À l'époque, il faut dire que la vraie source statistique qui devait complètement nous sauver, c'est le recensement...

*OH : C'est-à-dire que vous avez pu intervenir à temps dans l'élaboration du recensement de 1990... ?*

HP : Ben, vous savez dans ces cas là on n'intervient pas forcément dans l'organisation du recensement lui-même et dans le questionnaire de base mais on peut obtenir des tirages, des sorties parce que l'INSEE, une fois qu'il ont fait leur truc, ils élaborent un énorme programme informatique pour sortir le tableaux du nombre de personnes aux yeux bleus, qui sont Turcs et qui résident en Isère, bon là je dis n'importe quoi mais bon, par exemple, ça peut être le nombre de gens qui n'ont pas de WC dans leur immeuble et qui ont plus de 60 ans et donc on a fait des sorties statistiques sur les étrangers...

*OH : Pour revenir sur le groupe statistique, dans le décret portant création du HCI, il n'est fait aucune référence aux statistiques et c'est seulement dans le discours de Rocard pour l'installation du HCI que les statistiques figurent. Donc, cette volonté de travailler sur les statistiques est venue bien « chemin faisant ». Pouvez-vous me dire sous l'influence de qui ?*

HP : Les statistiques, ça a été une de nos principales préoccupations, mais c'est vraiment venu après. C'est venu sous l'influence de la polémique avec le FN, c'était le moment où le FN dit : « 2 millions de clandestins en France », c'est le moment où il dit qu'il y a 10 millions d'étrangers en France ou, je sais plus combien de millions... moi, j'ai écrit personnellement plusieurs notes contre Le Pen. Et donc Rocard a décidé de confier la question de la prise en charge de l'organisation et la coordination des différentes statistiques existantes, mais il a aussi décidé de la création plus confidentielle du « groupe Choussat » dont la mission était un peu plus particulière et spécifique

*OH : Mais à ce sujet pourquoi ne pas avoir publié le rapport du groupe Choussat qui en fait répondait au rapport du FN, le « rapport Milloz »...*

HP : Oui, exactement, vous avez tout à fait raison...et puis, je pense que c'est une question très intéressante et qui mérite d'être abordée...et puis, c'est déjà un peu ancien et moi, je n'ai pas... bon, en même temps, je suis toujours tenu un peu au secret professionnel mais bon... c'est un groupe qui s'est réuni pendant plusieurs mois avec vraiment les gens les plus compétents de France c'est-à-dire que c'était pas des sous-fifres qui étaient là, y avait toujours au moins le directeur de la Prévision, le directeur général de l'INSEE, le Commissaire au Plan, sous la direction de Choussat qui était un très grand inspecteur des finances. On s'est très vite réparti le travail. Il y avait par exemple l'aspect fiscalité, l'aspect sécurité sociale, l'aspect chômage/emploi, l'aspect production nationale des immigrés, l'aspect coût des immigrés... Et c'est un travail tout à fait remarquable parce qu'on est parti, en partie du rapport Milloz, mais aussi d'une réflexion méthodologique. Qu'est-ce que coûtent les immigrés à la France et d'abord, qu'est-ce que c'est « les immigrés » ? Quand est-ce qu'on dit que ça coûte ? Voilà des gens qui sont venus « formés » en France, ils ne sont pas venus dans les maternités, dans les maisons d'accouchement en France, c'est un raisonnement largement classique quand on fait venir de la main d'œuvre étrangère... dans le calcul de la charge, 300 000 ou plus de marocains, les 300 000 Algériens, les 300 000 portugais qui ont fait la moitié des maisons entre 50 et 70, qui ont construit la moitié des voitures françaises etc. Qu'est-ce que vous comptez ? Vous comptez leur retraite quand ils ne sont plus au boulot mais vous oubliez combien ils ont rapportés quand ils étaient productifs, vous oubliez les économies qu'on a fait compte tenu du fait qu'on a pas eu à s'occuper de l'organisation de départ... donc la méthodologie était difficile... Donc, je crois que c'est une des raisons qui a fait que le gouvernement a dit : « Hubert, tu prends ce rapport. Tu as un coffre-fort ? Ben, tu le mets dans un coffre-fort et on en entend plus parler ! »... et, il doit y en avoir trois versions.

*OH : Mais...qui avait demandé à ce groupe de se réunir ?*

HP : Rocard.

*OH : Pourquoi avoir demandé de faire un rapport avec de telles visées pour ensuite...?*

HP : Cher ami, je ne vous apprendrai pas que les politiques peuvent avoir parfois des idées et, devant... ils ont eu vraiment peur, au moment où la polémique avec la droite et le FN s'estompait un peu, grâce en partie au travail du HCI, au moment où Milloz commençait lui-même à être plus ou moins en difficulté... la presse aussi qui commençait à réagir beaucoup sous l'effet notamment de l'information diffusée par le HCI, elle commençait à ne plus dire trop de conneries... Ils se sont dit : « si on sort ça, ça va être une polémique fantastique sur : « votre méthode n'était pas bonne, l'opposition n'était pas dans le groupe de travail, vous dites vous-mêmes que les conclusions ne sont pas certaines ... ». Parce que la conclusion générale de cette étude était que ce que disait Milloz était complètement faux, bien sûr bien sûr... y avait un groupe qui était même spécialement chargé d'analyser les erreurs purement technique, de logique, de pure logique statistique, logique de raisonnement économique de Milloz. C'était une étude bien faite. Je peux vous dire que c'était des gens assez compétents qui l'avaient fait mais voilà, au bout du terme on a eu un gros rapport... y avait des trucs du style de prendre en compte la TVA payée par les immigrés alors que les gens disent, ils ne payent pas d'impôt sur le revenu ces gens-là...

*OH : Au final, c'était moins risqué de publier les statistiques concernant la démographie...*

HP : Oui, oui mais, il ne faut pas oublier non plus que la carrière de Rocard a été suspendue le jour où les troupes de Hussein sont entrées au Koweït. A ce moment-là, il n'y a eu qu'une seule consigne : le moins de vague possible. Et, vous savez, comme on avait peur que tous ces « maudits arabes » profitent de la guerre pour être turbulents dans nos banlieues, il fallait à tout prix demander à tout le monde, même aux imams s'il le fallait...(il rit)...j'espère que ça ne vous choque pas c'est ma façon de prendre de la distance avec les choses sérieuses... enfin bref, il s'agissait de ne plus du tout, du tout, agiter le moindre problème, on a mis le Haut Conseil en veilleuse. Nous avons même eu la suppression du droit au travail pour les demandeurs reportée à plus tard et, c'est Edith Cresson qui a finalement porté le décret...

*OH : D'ailleurs, est-ce que vous pourriez évoquer le changement de politiques que traduisait la suppression par Cresson du SGI pour mettre en place un secrétariat d'Etat à l'intégration ? Est-ce que ça traduisait surtout la fin d'une instance interministérielle, rattachée au Premier ministre, et qui trouvait peut-être surtout sa raison d'être compte tenu des rapports de force au sein du Gouvernement de Rocard à savoir : ce que nous disait M. Rigaudiat : « nous étions encerclé par les mitterrandistes » ?*

HP : C'est vrai effectivement qu'on a eu beaucoup de peine à... je ne suis pas rentré dans les détails mais, je vous ai dit tout à l'heure combien on avait de groupes de travail en tant que SGI... alors, on avait les flux migratoires, l'école, le logement et puis, l'emploi. Très vite, avec Rigaudiat, on a arrêté ces quatre thèmes là, en commençant par les flux migratoires. C'est que j'ai réformé l'OFPPA, la CCR et qu'on a réduit de trois ou quatre ans à six mois le délai de réponse à cette procédure... moi je vois bien les difficultés qu'on a eu par rapport à chaque ministre pour avoir une politique spécifique de l'intégration par rapport aux politiques de chaque ministre. Deux exemples : le ministre de l'Education nationale était invité à faire des propositions pour l'école. Thème important. Et on dit école, intégration : est-ce que ce ne serait pas le moment de relancer les ZEP ? Ça c'est une idée de gauche que de donner aux enfants, qui sont dans les établissements les plus difficiles, qu'ils soient blancs, jaunes, ou noirs, les meilleurs enseignants. Alors pour que ce soient les meilleurs enseignants, il faut que ces enseignants aient une espèce de prime à aller travailler dans ces quartiers et à y rester plus de 2 ans et, à ne pas faire jouer toutes les prérogatives amicales pour se casser de ces quartiers difficiles pour des quartiers plus fréquentables. Je suis allé voir le ministre de l'Education et il m'a dit : « Oh écoute, Hubert, moi j'essaye de réparer les gaffes de l'école laïque de Savary alors, je suis en négociation permanente avec les grandes centrales syndicales et elles n'aiment pas les ZEP. C'est la même carrière pour tout le monde, il n'y a pas de privilèges à aller en ZEP donc, fiche-moi la paix avec tes ZEP ! ». Ce Monsieur s'appelle bien évidemment Lionel Jospin et son directeur de cabinet, parce que j'étais surtout vu son directeur de cabinet que Lionel lui-même... et puis aussi surtout, on s'était déjà bien engueulé à cause de la réforme des PTT parce qu'il m'avait dit : « Attends, mais ta réforme Hubert, t'avais pas besoin de nous mettre la moitié des postiers, qui sont tous de gauche, sur le dos ! Ce n'est vraiment pas malin ! ». Il a fallu que ce soit Mitterrand qui arbitre, à la demande de Rocard, contre Jospin. Donc on était déjà comme ça et donc, quand Jospin me dit ça sur les ZEP, on y peut rien, on y peut rien. Alors, on a essayé avec Rigaudiat de remonter la pente et de trouver dans le cabinet des soutiens... et, enfin bon, il est sorti des choses. Il est sorti un comité interministériel. Chaque comité interministériel portait sur une question qui était préparée par de très nombreuses réunions interministérielles, toujours présidées par un membre du cabinet du Premier ministre, avec relevé de décisions du secrétariat général du Gouvernement... Non, parce qu'il faut dire que c'est une mécanique extraordinaire, la mécanique de fonctionnement de l'Etat, de l'Etat dans ses rouages essentiels d'élaboration de la décision c'est très intéressant mais, pour connaître, il faut être passé par là, ça doit pas être écrit dans beaucoup de bouquins....

Et puis bon, le logement, c'est la même chose. Au moment où je dis à monsieur Besson, il faudrait une loi sur le logement des immigrés, il me dit : « je suis en train de préparer une loi sur le logement en général ». Il m'a dit : « Y aura quelque chose pour les immigrés ou plus exactement, il y aura quelque chose pour les mal-logés ». Mais, il m'a dit : « T'en occupes pas. Je suis ministre du Logement ». Et pourtant Besson était plutôt un proche de Rocard. Bon, c'est très très difficile quand on a des politiques transversales comme ça de les imposer à des ministres. Bon...Joxe, j'ai très très bien travaillé avec Joxe.

*OH : Mais pourtant, sur les statistiques, le HCI et vous-même parliez à l'époque de rétention d'information... ?*

HP : Oh, oui, sur les statistiques, y a des choses qu'on n'a pas réussi à avoir mais, inversement, Joxe, j'étais très lié à lui. C'était moi qui lui avais fait faire la connaissance de Rocard quelques années auparavant. Et Joxe, il me disait : « Ecoute Hubert, faut que tu sois au moins secrétaire d'Etat, il faut que tu fasses partie de notre équipe, il faut que tu fasses partie du Gouvernement » et, Joxe avait fait une circulaire à tous les préfets pour leur dire : « quand vous recevez M. Prévot, vous pouvez considérer que c'est comme si c'était moi qui arrivait » et puis, j'ai fait une chose, mais c'est de la petite histoire, parce que le travail du SGI du coup a eu aussi tout un aspect animation du travail local et j'ai été dans la plupart des préfectures des

départements où il y avait le plus d'immigrés. A chaque fois, je passais deux ou trois jours. Je réunissais à chaque fois autour et avec des préfets de région ou de département, la quasi-totalité des fonctionnaires pouvant avoir un problème avec les immigrés, c'est-à-dire en fait la quasi-totalité des Haut fonctionnaires, depuis le procureur de la République local, en passant pas le commissaire divisionnaire, la secrétaire général des services de l'Education nationale, le recteur, tous les ministères, affaires sociales, emploi, etc... et on avait des séances de travail sur tous les problèmes qui pouvaient se poser dans l'application des textes, dans la pratique. Et, à chaque fois, tous ces gens-là m'ont toujours dit : « Mais, c'est formidable, on a des tas de choses à se dire, on est très dépendant les uns des autres pour réussir à prendre en charge certains aspects de la population et, c'est la première fois qu'on se rencontre sur ce terrain là ». Et on avait commencé un travail, j'avais effectué une visite, mais bon, ça c'est la visite un peu rituelle et un peu *bêta*, des quartiers difficiles... mais toujours est-il que lorsqu'on parlait dans ces réunions de préfectures des problèmes des immigrés, il était bien clair qu'on parlait des problèmes d'une partie des immigrés c'est-à-dire qu'en fait, ça revenait souvent à parler des quartiers difficiles et donc, des populations exclues. Car si on parlait des quartiers difficiles, ce n'était pas pour parler que des immigrés dans ces quartiers qui ne représentaient que 30 ou 40 % de la population...

*OH : Une dernière question sans transition : parallèlement, vous avez été nommé président du FAS. C'était quoi la logique de cette nomination ?*

HP : C'était un peu pour me donner un peu barre sur un organisme qui n'était pas dépourvu de moyens parce que j'ai expliqué au Premier ministre que, en dehors de ces réunions interministérielles et de ces visites, moi, j'avais pas beaucoup de moyens. On m'avait donné un peu de crédits d'études. C'est comme ça que j'ai pu mener ces études sur l'excision, sur l'immigration turque, etc... et peu de temps après ma nomination, c'est pour vous expliquer la logique, Bianco... le secrétaire général de Mitterrand m'a dit : « c'est bon, ça va, avec Gérard Moreau, ça marche... ? » Je lui ai dit : « Non, tu sais sa collaboration est un peu réticente ». Alors que j'avais vraiment beaucoup de problèmes avec lui. Et il me dit : « Ah ben écoute, c'est très simple, on va te nommer plus officiellement Délégué général à l'intégration et la DPM te sera rattachée et on va envoyé Gérard Moreau à la Cour des comptes... et donc, tu seras DPM en même temps et on te mettra un directeur adjoint. Donc, tu seras secrétaire général à l'intégration, secrétaire du comité interministériel, président du FAS, presque pratiquement, le patron de l'OMI ». En principe, je devenais DPM ; de telle sorte que, c'est vrai que dans certaines réunions, c'est moi qui arbitrais en faveur du SSAE que je savais de la misère ou en faveur de telle autre structure ou des trucs comme ça, donc là, j'ai commencé à avoir un petit peu de moyens...

*OH : Et donc l'idée était...*

HP : Ben donc, l'idée était de me donner un bloc de cohérence me donnant les moyens d'action.

*OH : C'est Bianco qui vous en a fait la proposition ?*

HP : En même temps, il faut que vous sachiez que mon principal correspondant pour tout ça, les seules personnes qui me donnaient des directives, c'était l'Elysée. C'est de là que je recevais mes directives. Chaque fois que j'ai eu un problème, alors... je pouvais discuter avec Rocard, je déjeunais avec lui et on en parlait très gentiment, il m'appuyait mais, c'est à l'Elysée, c'est pour vous dire le rapport de force et en même temps les dessous de la véritable structure gouvernementale sous Mitterrand, alors il y avait Bianco et un autre qui était responsable de l'ensemble des questions économiques et sociale à l'Elysée...et que je voyais quand j'allais à l'Elysée et j'y allais souvent. J'y allais à chaque fois que j'avais un vrai gros problème à traiter ou bien, il me demandait : « Hubert, où est-ce que tu en es ? Viens nous voir. » Et sur un certain nombre de réformes concernant les structures et bien c'était : « Ben, Hubert d'accord, on va faire comme ça... »

*OH : Oui, mais pour revenir la proposition qui vous a été faite de prendre la direction de la DPM et indirectement de l'OMI...*

HP : Oui, ben, je ne sais plus pourquoi ça ne s'est pas fait mais je crois qu'il y a eu un changement politique à ce moment-là...

*OH : Mais, Gérard Moreau était un proche de l'Elysée, non ?*

HP : Oh, disons que c'était surtout un proche du Parti socialiste et son épouse l'était encore plus, son épouse était Conseiller d'Etat et elle était influente mais, voyez par exemple à un moment, j'ai décidé de travailler sur la question que j'appelais la « mobilité » en disant pourquoi tous ces Maliens qui ont travaillé dix ans en France, ils ont acquis une compétence, bon ben, ils sont chômeurs mais ils sont compétents... bon ben alors pourquoi on ne leur propose pas de revenir au Mali entendu que leurs neveux ou leurs enfants pourraient venir en France... pour organiser une rotation, pour ne pas figer les choses. J'ai fait des propositions, j'ai discuté avec le Comité des Maliens de France et d'autres associations et, Moreau m'a tiré dans les pattes immédiatement.

*OH : Pourquoi ?*

HP : Parce que c'était moi, parce que c'était pas lui. Tout simplement. Il défendait encore l'idée d'avoir quelque chose, le fait d'être un directeur d'une grande administration et il avait tout à coup un monsieur en face de lui qui ne savait pas le dixième de ce qu'il savait sur les problèmes. Ça le rendait furieux et il pouvait à tout moment me reprendre par exemple sur la convention franco-marocaine etc. en me disant : « M. Prévot, non. »...et en public... « Non, ce n'est pas du tout ça, la convention ne dit pas ça »...la gifle quoi... surtout que ça l'amusait... Cela dit, je n'avais pas de trop mauvaises relations et quand j'ai quitté l'administration pour créer l'association Primo Levi, la première personne que je suis allé voir, c'est Gérard Moreau pour lui parler d'argent et on s'est embrassé mais bon...voilà.



## Entretien avec Jacques Rigaudiat

(conseiller social de Michel Rocard, Premier Ministre)

*OH : Pourriez-vous me dire sur quel constat politique s'appuyait la volonté de mettre en place une politique d'intégration ?*

JR : Dans mon souvenir, la base, ça a été essentiellement le rapport Hessel en tant qu'origine administrative et le contexte politique, c'est-à-dire un Le Pen qui progressait très fortement. Et, je dois rappeler que monsieur Rocard avait démissionné en 84, durant la première législature socialiste, pour cause de proportionnelle. Donc, tout ça faisait une mouture qui nous conduisait tout naturellement à agir là-dessus. Je pense que l'intégration, on avait dû récupérer ça chez Hessel mais, je sais que j'avais dû batailler pour ça. Je me souviens que j'avais fait une note à Rocard sur ça, mais adossée à Hessel en vérité, pour défendre le concept d'intégration. En 88, nous étions plutôt sur la deuxième génération.

*OH : Mais, ce que je ne comprends pas, c'est que vous me dites que vous avez récupéré ça chez Hessel mais pourtant, dans les quelques pages qui sont consacrées au choix du terme à utiliser dans le rapport Hessel, les notions d'intégration ainsi que celle d'adaptation et d'assimilation sont rejetées au profit de celle d'insertion.*

JR : Ben le fait est que pour nous, l'insertion se rapportait plus à des sujets « emploi ». On va dire première insertion des jeunes sur le marché du travail et, il me semblait que ce n'était plus un problème d'insertion pour les gens de la deuxième génération. Le sujet n'était plus de s'insérer dans un milieu qui était le leur mais il s'agissait de s'intégrer. Alors, on peut toujours discuter sur : est-ce que c'est eux ou le lieu d'accueil en général qui refusait l'intégration d'eux ? Bon, ça c'était les travaux de Delarue sur la relégation qui rentraient dans la politique de la ville et la réflexion sur la ségrégation spatiale. Mais, il me semblait et, je pense avoir été un de ceux qui se sont le plus battus sur ce terrain-là, mais, il me semblait que ça marquait une rupture par rapport à la réflexion insertion/exclusion.

*OH : Donc, ça signifie que les problèmes que rencontraient les fils et les filles d'immigrés n'était pas qu'un problème économique ?*

JR : Oui. Tout à fait. Absolument. Bien sûr. C'était aussi les débuts de SOS racisme qui portait le débat sur le multiculturalisme etc. Et, je trouvais qu'intégration correspondait le mieux à ce genre de questionnements. Et, en tous cas, c'était par refus de l'assimilation. Et, insertion me paraissait vraiment très faible par rapport aux panoramas de problèmes rencontrés. Il faut se remettre dans l'époque. A l'époque, pour faire simple, c'était un sujet de deuxième génération. Bon, là aussi « deuxième génération », par rapport à qui, par rapport à quoi ?... Mais bon, par rapport aux années 60-70, période de grosse immigration de travail. Là, c'était quand même une génération qui était née pour l'essentiel sur le territoire et, c'était une population qui était là et, qui était destinée à y rester. Y a un changement de problématique. Ce n'est plus un sujet d'immigration. On a affaire à une génération, pour une part importante française, qui avait un problème qui n'était pas simplement un problème d'emploi. Peut-être qu'à l'époque on n'avait pas conscience du problème spécifique d'emploi que ça pose. On était plus sur la question posée par SOS de Pluralité et culture. On n'utilisait pas encore à l'époque le multiculturalisme. C'était encore le pluriculturalisme. Et, puis des problèmes de logement, de ségrégation spatiale, de rapport à l'école... Mais je me souviens, on avait ici un conseiller-maître qui était Kaltenbach et, j'en ai un souvenir ému puisque il présidait le FAS en ayant toujours à côté de lui un greffier pour faire morfler les différentes associations... Comme, j'ai été au FAS dans ma jeunesse, il m'a fait faire le tour des foyers de la région parisienne : j'avais été à Montreuil, j'avais été à Gennevilliers etc. Et je me suis dit c'est aussi un problème de vieillissement dans les foyers parce qu'il y avait de vieux immigrés célibataires et, de l'autre côté, il y avait le problème de la nouvelle génération. Pour tout cela, il me semblait que le terme d'intégration était plus adéquat.



*OH : Mais, est-ce que du coup, on peut dire qu'on a face à soi une population, c'est-à-dire un groupe de personnes qui rencontrent l'ensemble des problèmes que peut rencontrer une société ?*

JR : Pour moi, pas du tout. Pour moi ce n'était pas des problèmes de population en général. Pour moi, c'était les problèmes de populations particulières au sein de la classe ouvrière. Ce qui est quand même différent. Le problème, ce n'était pas le problème de l'intégration des médecins camerounais. C'était le problème d'une intégration ouvrière, qui vivait en banlieue, qui avait des problèmes d'emploi, qui avait des problèmes de rapport à l'école etc. Ce n'était pas le problème des cadres supérieurs. C'était un problème d'ouvriers ou de populations ouvrières dont les familles étaient d'origine immigrée. Pour moi, les problèmes ne se posent jamais en terme a-sociaux.

*OH : Donc, du coup, vous diriez que c'était une politique sociale, c'est-à-dire qu'il y avait une partie de la classe ouvrière qui rencontrait des problèmes spécifiques ?*

JR : Enfin, voilà, il y a des problèmes de culture, de langue, de culture d'origine. Donc, ça dépend ce que vous entendez par « social ». C'est « social » au sens très large, pas au sens « assistanciel ». Il y avait le contexte du logement, un début de ségrégation, un problème de mixité... enfin de mixité... je veux dire : « Gaulois contre le reste du monde, hors Union européenne »... « Blanc contre black, beur » pour reprendre une trilogie simple. Et donc, quelque chose qui ne se limite pas au social, au sens traditionnel, où il suffit de mettre du fric pour les dépenses de santé ou des revenus de remplacement etc. L'idée c'était quand même aussi qu'il y avait une telle prévalence, une telle emprise propre du problème que pose par rapport à l'accueil et à l'insertion tout ce qui vient avec une identité personnelle, familiale et, que ça devait être partie intégrante mais enfin, quand même, c'était une politique très particulière puisque devant aborder tous les sujets de front et simultanément.

*OH : Dans ce que vous dites, on retrouve certains aspects du rapport Hessel qui a été, d'après ce que vous me dites, l'origine administrative. Mais, concrètement, quand on dit qu'un tel rapport est l'origine administrative, ça se passe comment ? Vous avez fait une note sur le rapport Hessel à Rocard... ?*

JR : Je n'ai pas un souvenir précis de la chronologie et de l'anecdote « Qui a vu qui ? » mais, je pense que Hessel avait un rapport direct avec Rocard et, je pense que l'initiative devait être de Rocard. Je ne sais plus trop quelle est ma part d'initiative propre dans tout ça. Le fait est que Rocard et Hessel étaient de vieux compagnons... Je ne sais plus. J'ai complètement perdu l'origine de ça. Mais, bon aussi, un rapport comme le rapport Hessel, c'était aussi significatif d'un air du temps.

*OH : Mais, est-ce que ça signifie qu'on reprend ce thème qui est dans l'air du temps ou est-ce qu'on reprend le rapport et, on voit ce qui dans le rapport nous intéresse ?*

JR : Quand je dis l'air du temps, ça veut pas dire que c'était à la mode. Ce que je veux dire, c'est que les réponses apportées par Hessel, dans mon souvenir copain de Rocard, et puis, Hessel qui n'est pas tout à fait n'importe qui, étaient des choses qui correspondaient à nos propres préoccupations et débuts de réponses et tout ça a fait... enfin, je veux dire qu'il y avait manifestement quelque part dans nos têtes un problème qu'on voulait traiter et dont Hessel nous apportaient des éléments de trucs... Alors, je pense qu'il y avait aussi très présent Voisard, qui était lui un copain de Rocard et qui avait je ne sais plus quel machin de décentralisation et, qui commençait à poser des problèmes à partir des statistiques... et tout ça, est arrivé à peu près en même temps et c'est pour ça que c'était significatif d'un air du temps et, on savait qu'il fallait qu'on prenne la suite. On ne pouvait pas laisser ce truc-là en l'air parce qu'il y avait de vraies questions, il y avait de vraies réalités, il y avait des problèmes, on avait des bribes de réponses et donc, il fallait qu'on avance...

*OH : Mais, est-ce que par hasard il n'y a pas des personnes qui, à part Hessel, sont venues défendre ce projet auprès de vous ou auprès de Rocard... ?*

JR : Je me souviens de Voisard. Voisard oui. Lui, je me souviens très bien, il était sur les statistiques.

*OH : Mais, encore une fois, le problème, c'est que je l'ai rencontré et je lui ai dit que selon vous, c'est lui qui aurait poussé à ce qu'on s'occupe de statistiques mais, il m'a dit qu'il n'avait pas ce souvenir.*

JR : Ah ! Mais là pourtant, je suis affirmatif. Sur la stat, j'ai un souvenir très fort de Voisard qui me disait que ce n'était pas possible, qu'il fallait qu'on ait des chiffres.

*OH : Et, est-ce que vous repreniez des propositions concrètes et particulières du rapport Hessel ?*

JR : Dans mon souvenir, moi, ce rapport, je l'avais vraiment trouvé très bon, relativement novateur par rapport aux approches qu'on pouvait connaître jusqu'à présent et qui étaient plutôt des approches en termes d'immigration. Ce rapport posait bien la rupture avec la problématique de l'immigration.

*OH : D'accord. Et Hessel et Voisard sont les seuls membres qui ont pu participer à la conception du projet ?*

JR : Voisard, je me souviens. Je le voyais régulièrement parce que c'était un copain de Rocard et, qui pompait l'air à Rocard. Et, du coup Rocard me l'avait refilé. Tous les mois ou tous les deux mois, Voisard passait cinq minutes avec Rocard et, ensuite, il venait me voir et puis, il me tenait la jambe pendant deux heures. Il est plutôt du genre expansif, volubile. Donc, je me coltinai Voisard régulièrement ; avec beaucoup d'intérêt par ailleurs. Et, j'ai vraiment gardé le souvenir d'un Voisard très accroc sur ce sujet de l'immigration. Et puis aussi, au sujet de la statistique, de la statistique par origine, raciale, ethnique, je ne sais pas comment on dit... Un Voisard très anxieux des démonstrations de Le Pen sur le fait que les immigrés nous coûtaient cher et ne nous rapportaient rien... Donc, j'ai un souvenir de Voisard très attaché à ce problème des chiffres et qui voulait créer une structure qui permettrait de démonter tout ça...

*OH : Voisard m'a aussi dit que lorsque Rocard a été nommé Premier ministre, il aurait proposé donc dès 88 à Rocard de s'en occuper et, il aurait été question de créer une mission interministérielle...*

JR : Non, mais Voisard a été en amont une des personnes qui vraiment ont porté cette création-là. Quand vous me demandiez comment ça s'était fait, j'ai pas de souvenir que Hessel soit venu... enfin, peut-être qu'il est venu présenter son rapport à Rocard... mais, j'ai pas le souvenir d'avoir vu Hessel comme j'ai vu Voisard. Hessel, il ne pompait pas l'air de Rocard tous les quatre matins à tel point que Rocard me demandait de m'en occuper. Mais, je pense vraiment que ça a été vraiment un des initiateurs du Haut Conseil... Mais, il n'a jamais été question pour Rocard que Voisard soit à la tête de ce machin-là. Donc, il a certainement été déçu. Mais, l'influence de Hessel, avec son rapport, et de Marceau Long, avec sa commission, a été sur le fond relativement significative. Donc, si vous voulez, tout ça s'est noué un petit peu en même temps.

*OH : Et, au sujet de Marceau Long, au-delà du fait qu'il avait présidé la commission sur la nationalité, est-ce que l'intérêt de l'intégrer dans le dispositif ce n'était pas au fond l'idée que sur l'immigration, il valait mieux avoir le Conseil d'Etat avec soi que contre soi ?*

JR : Ben, je n'ai pas le souvenir de quelque chose d'aussi cynique. Il était très présent, sûrement oui, mais, si vous voulez, je n'ai pas le souvenir que les choses se soient passées dans la difficulté avec ces gens-là. On a eu des difficultés avec les structures qui estimaient que ce que devait faire le HCI, c'était en fait leur boulot ; comme par exemple la DPM et aussi l'OMI. Mais moins parce que l'OMI pour le coup, c'est l'accueil et pas tellement la deuxième génération. Les difficultés, c'était plus avec la DPM, avec le FAS... Qui allait être le patron de quoi ? Mais, je n'ai pas le souvenir qu'on ait fait venir Marceau Long pour équilibrer ou pour donner un poids particulier à ce machin-là. Il venait naturellement avec Hessel comme venait Voisard dans le champ qui était le sien. Par contre, j'ai eu toutes les difficultés du monde à convaincre les députés de l'opposition, et j'ai finalement essuyé les refus de Barrot, mais aussi de Hannoun et Stasi, dont on aurait pu vraiment s'attendre à ce qu'ils soient partants. On pensait vraiment qu'on pouvait les avoir

avec nous sur ce coup-là. Et Delalande, j'ai eu de grandes difficultés à le convaincre, il a fallu que je le briefe longuement et que je l'assure de la bonne foi de Michel Rocard en la matière.

*OH : Ils avaient refusé pour quelles raisons... ?*

JR : C'est-à-dire qu'à l'époque, il n'y avait pas de structure à vocation interministérielle avec présence des différents groupes parlementaires, à l'exception du Front National. C'était une innovation. Or, Rocard voulait absolument sur un sujet comme celui-là ne pas apparaître comme faisant une opération politicienne mais comme mettant en place une structure pérenne et regroupant toutes les sensibilités politiques. C'était une structure avec des experts, des personnalités qualifiées et surtout, surtout, des personnalités politiques. Alors, bien sûr, ça suscitait pas mal de méfiance et, j'ai dû beaucoup m'agiter, j'ai vraiment dû me démener pour ne pas revenir bredouille. La réponse de Stasi, Hannoun et Barrot, c'était : « Nos électeurs ne comprendraient pas ». Moi, j'ai été les voir à l'assemblée et il m'ont dit : « Vous êtes bien gentil mais, vous direz à Michel que nous sommes désolés. On l'aime beaucoup, on l'embrasse mais, nous, nos électeurs ne comprendraient pas ». Disons que Delalande, il était intéressé à titre personnel mais il marquait des résistances car il avait peur qu'on lui fasse un coup en douce et qu'on lui fasse endosser des politiques de gauche à lui, homme de droite. Pour vous parler franchement, il avait accepté sous réserve que ça se passe bien. Sinon, il aurait démissionné immédiatement.

*OH : D'accord. Et, au sujet du caractère interministériel de cette politique, il y a, dans le premier rapport du HCI, un rapport de Gaeremynck où il dit que le problème c'est celui de la coordination administrative et, que le SGI n'a ni les moyens ni l'ambition de l'assurer...*

JR : Mais, c'est vrai pour ce sujet comme pour d'autres, je veux dire. L'interministériel, ça n'existe pas en dehors du Premier ministre. Par définition, l'interministériel, c'est une administration qui n'a pas d'administration, qui n'a pas de moyens, qui n'a pas de services extérieurs. C'est les autres qui en ont. Evidemment et ça, c'est de la sociologie administrative de bas étage, toutes les bureaucraties font de la résistance quand il s'agit de leur piquer du pouvoir. Dans ces cas-là, ou bien, on crée un vrai ministère avec des enveloppes propres, avec des troupes etc., ou bien on fait de l'interministériel. Ça veut dire une petite structure qui est adossée au Premier ministre parce qu'il y a des comités interministériels qui sont présidés par le Premier ministre et où LE Premier ministre prend la décision devant les ministres et les directeurs d'administrations concernées. C'est exactement comme ça qu'on avait fait fonctionner avec Rocard la commission interministérielle de réforme de l'Etat. Ça fonctionnait tant qu'il y avait Rocard et que Rocard présidait ce machin-là tous les mois ou tous les deux mois. A partir du moment où le Premier ministre ne s'intéresse pas, l'interministériel n'existe pas. L'interministérialité n'existe que par l'autorité du Premier ministre parce qu'il s'agit de piquer du fric, des moyens et du pouvoir à des administrations qui sont sur leur propre territoire. En fait, il s'agit de réduire leur territoire. On n'a pas d'autres solutions.

*OH : Mais, quand on regarde la politique de la ville ou d'autres politiques de la ville, on observe que c'est un peu le mode de fonctionnement classique du Gouvernement Rocard, c'est-à-dire...*

JR : Ben, la politique de la ville, c'est un peu différent parce que ce n'est pas nous qui l'avons créée. On l'a créée à coups de pieds au derrière par Mitterrand. Mitterrand le voulait et, on s'est exécuté. Enfin, c'était pas dans mon portefeuille et donc je ne me souviens que des rumeurs et de la mauvaise humeur de mes camarades qui s'en occupaient. On n'est pas rentré là-dedans sans réticences. Et, par exemple, avoir créer un ministère de la ville, je pense que c'est une connerie. C'est un faux ministère. Ils ont des bouts d'enveloppes chez les copains et très peu de moyens propres. Et du coup, il vaut mieux dans ces cas-là faire de l'interministériel avec un secrétaire général ou un comité interministériel et on fait une réunion tous les mois ou tous les deux mois, et on fait venir le Premier ministre pour qu'il y ait un truc acté sous la signature du « PM ». Le risque dans cette histoire, c'est qu'on change de Premier ministre et, que la continuité ne soit pas là. Et, c'est ce qu'il s'est passé avec Cresson. Mais, encore une fois, le fait de créer un ministère, enlève au final le véritable pouvoir. Pour toutes ces actions qui sont à vocation transversales et, par définition, pluri-ministérielles, y a pas de bonnes solutions. A part en créant un vrai ministère. Mais, par exemple, le ministère de la ville, je ne vois pas comment il peut se passer d'être un bout du logement,

d'être un bout de l'éducation etc. Si vous voulez, y a des trucs qui sont, par nature, interministériels et pour ces choses-là, j'ai tendance à penser que c'est quand même une connerie de faire un ministère. Parce que pour la ville, il y a une prise en charge faciale du problème et une préoccupation relativement limitée de l'efficacité dans le temps du dispositif. Bon, dans l'histoire on a créé le ministère du Travail, un ministère des Affaires sociales... Ils sont devenus de vrais ministères. Au début, ce n'était pas grand-chose. Mais, ils se sont construits en ayant des effectifs, en ayant des moyens propres, des dispositifs législatifs qui leur sont particuliers. Alors, peut-être que demain le ministère de la ville existera mais, j'ai du mal à penser qu'il puisse exister. Je ne le sens pas bien. Ce qui peut se discuter, c'est qu'il y ait un ministère de la Ville et du Logement. Mais, pour démarrer, je pense que le mieux, c'est quand même un truc comme on l'a fait.

*OH : Mais si c'est le mieux pour prendre des décisions, comment expliquez que aucune des propositions du HCI ne se soit transformée en décision ?*

JR : Ben si, y a quand même des décisions qui ont été prises suite aux rapports du HCI, non ?

*OH : C'est ce que souligne le HCI dans l'introduction de la compilation de rapports qu'il fait paraître en 93. Par ailleurs, si le rapport Hessel, c'était l'origine administrative du projet de politique d'intégration, vous aviez l'expertise qui vous permettait de prendre une décision. A quoi ça servait de faire une institution comme le HCI ? Il aurait été possible de prendre des mesures à partir de ce rapport que Stoléru venait de faire publier.*

JR : L'idée, c'était de prolonger la réflexion qui était amorcée par le rapport Hessel, c'est-à-dire de s'inscrire dans ce rapport et puis, d'aller jusqu'au bout sur le FAS, sur l'école, sur les cultures d'origines et, creuser ces questions. Ce que le rapport Hessel ne faisait pas et n'avait pas fait et, il n'avait pas la prétention de le faire.

*OH : D'accord. Et, pour ce qui est des statistiques, est-ce que vous pourriez me dire pourquoi le HCI a été désigné comme l'institution en charge des statistiques ?*

JR : Je sais plus pourquoi mais, je pense qu'il y a dû y avoir une controverse qui s'est posée à ce moment-là, que ce soit de Le Pen ou que ce soit au sein de l'INED... mais, je n'ai pas de souvenir de l'origine exacte de ça. Il y a dû y avoir un élément conjoncturel, enfin quelque chose qui s'est passé, qui a fait que ce sujet-là est revenu sur le dessus du panier et, qui aurait obligé le « PM » à confier ça au HCI.

*OH : Mais, pourquoi ne pas l'avoir confié au SGI puisque Hubert Prévot, de son côté, à été en charge d'autres groupes statistiques qui sont restés beaucoup plus discrets que celui du HCI ; surtout que Hubert Prévot était peut-être plus en position pour contraindre les administrations concernées ? Est-ce que c'était voulu cette distinction entre un groupe de travail public et d'autres plus secrets ?*

JR : Alors là, comme ça, je n'ai pas de souvenir de ça. Je n'ai pas le souvenir qu'on se soit emmerdés à voir comment devait se mettre en place tout ça à l'intérieur du HCI. Ils se débrouillaient entre eux.

*OH : Et, vous aviez des retours sur ce qu'ils faisaient au fur et à mesure ?*

JR : Ben assez régulièrement mais, à partir du moment où le truc était mis en route, il devait fonctionner. Hubert Prévot était aussi un proche de Rocard et, on voyait régulièrement Hubert et, il faisait fonctionner son truc... et, Hubert est plutôt du genre facilement ombrageux... enfin, disons qu'il aime pas qu'on lui marche sur les pieds, qu'on lui demande des comptes... Ce truc-là fonctionnait... Vous savez, Hubert, je le connais depuis très longtemps. On a été à la CFDT ensemble... Hubert a été très longtemps permanent de la CFDT et c'était le confédéral qui s'occupait des questions d'économie et, c'était un « DP », Hubert...

*OH : En discutant avec lui, il m'a dit que c'était certainement vous qui l'aviez choisi... ?*

JR : Oui, oui, oui parce que c'était un proche de Rocard, parce que ces sujets-là l'intéressaient... mais j'avais fait une « short-list » que j'ai proposée à Rocard, mais assez rapidement on a choisi Hubert... parce qu'en fait, on avait utilisé Hubert sur l'histoire des PTT et il avait sorti son rapport public juste avant... Il s'en était bien sorti... Il s'était bien démerdé. Et puis voilà, c'était aussi un pote de Rocard et, on a besoin d'une certaine proximité dans des trucs comme ça. Il faut à la fois quelqu'un qui sait faire fonctionner les administrations, qui a un bon poids d'expertise, vous savez, c'est tout de même un ancien 'DP' et, qui en même temps, a un bon lien avec le politique, qui est en l'occurrence le Premier ministre. Ça faisait un truc qui roulait bien... compte tenu de la difficulté de mettre en place une structure interministérielle, enfin une vraie... parce que si c'est juste un truc qui pose, c'est pas très compliqué : vous faites une structure, vous mettez n'importe qui et vous dites que c'est une personne qualifiée... et puis voilà... vous lui filait des mètres carrés, une secrétaire et il vit sa vie... Mais, si vous vous préoccupez vraiment de trouver des réponses à un problème que vous estimez sérieux et qui nécessite de l'interministérialité parce qu'il part un peu dans tous les sens, il faut le faire comme ça...

*OH : Mais bon, Hubert Prévot me disait que ses moyens, ça s'était fait un peu de bric et de broc... Vous lui auriez dit : « T'avais une secrétaire pour les PTT ? Ben, tu la gardes » etc., et puis, qu'il avait par la suite quelques collaborateurs mais que c'était un peu chaotique...*

JR : Ben, oui mais bon, quand même, il exagère parce qu'on lui a quand même filé le FAS ; ce qui est un bras armé pas tout à fait négligeable...

*OH : Mais, est-ce que vous aviez une vision de la manière dont vous vouliez que l'administration en charge de l'immigration se réorganise... ?*

JR : Non. Ça franchement, je ne pense pas. Et, si on a filé le FAS à Hubert, c'est vraiment parce que Kaltenbach nous gonflait et me gonflait particulièrement et, bloquait complètement le FAS. On avait besoin d'un instrument qui s'apparente à une administration véritable. Et du coup, Hubert qui était secrétaire du HCI et Président du FAS, ça lui donnait un certain poids et, il pouvait peser directement sur les sous. C'était un embryon de quelque chose. Mais après, vous dire que j'avais en tête un vrai ministère de l'intégration, non. Franchement, non. Mais, c'était l'idée de conforter par le bas et par le haut. Donc, Hubert Prévot avait d'une part le soutien du Premier ministre et d'autre part, un carnet de chèques... C'était quand même une force de frappe importante par rapport à l'inexistence ou la quasi-inexistence de cette politique auparavant... Parce que bon, la DPM, Gérard, il est gentil mais, c'est quand même pas des foudres de guerre... Et bon, vous voyez le vrai problème d'un truc interministériel, c'est qu'on arrive à vraiment savoir quoi découper chez les autres ministères... mais, je pense que c'était pareil pour des entreprises... Dès lors qu'on a des sujets qui sont transversaux, ça implique qu'on prenne en écharpe les structures existantes... et, moi, j'ai du mal à imaginer une structure administrative, à part le Premier ministre qui a vocation à peser sur chacun des départements interministériels, qui n'ait pas une certaine spécialisation... Et, la réalité, c'est qu'il y a quelques sujets qui sont forcément transversaux et pour lesquels, on ne peut pas imaginer de structure administrative complète avec une tête et un bras séculier... et, la seule façon, c'est de trouver une structure relativement légère qui prend tout le monde en écharpe mais, qui n'a aucun moyen en bas et qui ne peut que s'adosser au Premier ministre et à qui, on peut donner quelques tentacules comme le FAS mais, dont on sais que c'est pas tout, que c'est pas l'essentiel... même si le FAS, ça permet de subventionner les associations et d'avoir une action concrète sur le terrain... Mais, voilà, il y a des réalités qui ne peuvent pas être confiées à des administrations thématiques... et, ça a toujours été comme ça... par exemple, le ministère du Travail est sorti du ministère des Transports et, les Affaires sociales ensuite du Travail... ben, voilà... On pourrait imaginer qu'on va dans ce sens là bien que j'en doute et que l'Etat, au-delà de la décentralisation, l'Etat se sépare... On crée des Agences, on crée des Hautes Autorités supposées indépendantes et donc aujourd'hui, il y a une évolution importante par rapport à l'Etat traditionnel républicain et, qui est plutôt une évolution polycentrée... Mais, on peut avoir une Haute Autorité de lutte contre les discriminations qui peut avoir des pouvoirs plutôt de nature judiciaire qu'administrative mais, c'est pas eux qui vont construire des logements, rénover les quartiers... C'est pas eux qui vont faire la politique des ZEP et qui vont dire comment sortir de la merde dans laquelle

on est ou encore, de dire comment permettre à des populations défavorisées d'accéder à des soins de bonnes qualités... Ce que je crains un peu moi, mais je commence à être vraiment un vieux con, c'est qu'on va vers un éclatement des trucs et vers un démantèlement de l'Etat...

*OH : D'accord. Et, en changeant totalement de sujet, au sujet de l'usage des catégories ethniques, quelle est votre position ?*

JR : Enfin pour moi le problème de ça, c'est est-ce qu'en France, on va faire comme les Grecs avec les orthodoxes et les catholiques et marquer, si ce n'est sur la carte d'identité mais, quelque part dans des fichiers centralisés... comme font les Américains avec l'origine raciale... ? Et, moi, je n'ai pas de position... en fait, le problème pour moi n'est pas dans le fait de savoir si c'est souhaitable ou pas souhaitable... Si on peut le faire sans emmerder, c'est un effet de connaissance, ça permet de mieux trier les statistiques, de voir, de lire de comprendre donc, c'est bien... Mais, le problème, c'est qu'il faut l'enregistrer quelque part... Le problème, c'est ce que ça suppose administrativement, tout bêtement... Moi, ce qui me préoccupe, ce n'est pas la connaissance statistique... j'ai pas à faire de l'obscurantisme si ça permet de montrer que dans une même classe...de dire que s'ils sont d'origine malienne, c'est pas la même chose que les anciens camerounais ou, que je sais pas moi... Ben, oui, c'est des effets de connaissance. Mais, vous voyez que pour aller dans cet effet de connaissance-là, ça suppose quelque part une inscription administrative, sauf si vous faites une enquête propre parce que pour faire une enquête, on ne s'emmerde pas, on efface tout et puis, on oublie... Mais le problème, c'est quand on met ça dans des fichiers administratifs... Vous savez, moi, j'ai été directeur de la statistique de l'ANPE et ben je me souviens quand on remontait les bandes pour les fusionner au niveau national... je me souviens, j'avais 22 plates-formes informatiques... et ben, tous les mois, c'était la même chose : on arrivait pas à fusionner les bandes... Il y avait des merdes, des bugs qui traînaient et, quand on regardait, il y avait l'équivalent d'astérisques ou de choses comme ça et, quand on remontait à la source : « Ben, oui, mais l'entreprise nous a dit : pas de Blacks, pas de Maghrébins... »... Donc, les Agences intégraient ça... pour éviter que les gens n'y aillent pour rien se faire jeter... Donc, je crois que c'est foncièrement la réalité qu'il faut changer mais, bon, si ça peut permettre de repérer les discriminations et de faire un pas en avant...

*OH : Mais est-ce que du coup, il n'y a pas un décalage avec l'objectif premier, celui qui a pu être le vôtre ou celui d'autres personnes notamment à gauche qui ont pu travailler sur ces questions-là et, qui consistait à dire que le problème se posait en termes sociaux et, qu'il s'agissait d'aider des populations essentiellement en raison de leur statut de personnes défavorisées.... ?*

JR : Ben, moi, je vous répond à titre personnel et, je ne suis pas du tout du tout sûr que les gens que j'avais autour de moi aient eu la même perception... j'y pensais justement ce matin... j'écoutais la radio et j'entends : « deux Français sur trois ne partent pas en vacances »... Mais, je me suis dit : « Mais putain, c'est pas vrai ça ! »... C'est quoi ce truc, c'est neuf familles sur dix de cadres supérieurs partent en vacances et une famille sur deux de d'ouvriers partent en vacances...C'est pas deux Français sur trois... C'est pas n'importe qui !... Mais bon, ça existe aussi chez les socialistes... je suis très minoritaire parmi ces gens-là mais, je pense qu'il y a un oubli de l'approche en terme de classes... On est dans les inégalités, très bien mais, on oublie l'inscription sociale....

*OH : Mais justement, et là, je me permets de sortir de ma réserve sociologique...*

JR : Ce n'est pas grave. Allez-y ! Vous m'avez fait bavarder à bâtons rompus...

*OH : Par exemple, pour reprendre l'exemple de l'école, ce que j'ai pu observer dans les rapports du HCI, c'est qu'on passe, pour aller vite, d'une lecture en termes de CSP à une lecture en termes de Groupe-cible qui sont définis par l'origine... et même, dans une étude qu'il finance pour le deuxième rapport statistique, étude qui est censée observer les disparités de réussite scolaire entre enfants étrangers et enfants français, on observe qu'il y a effectivement des disparités, des différences de réussite. Mais, dès qu'ils affinent avec la CSP, on observe qu'il n'y a plus aucune différence mais pourtant, on parle encore de culture et de problèmes culturels...*

JR : Ben oui, c'est évident qu'on observe plus de différence... mais, je crois que ça dépend de quoi vous parlez ? Je dirais qu'à l'époque, on n'avait pas suffisamment conscience de la réalité de la dégradation de la situation ouvrière et, on était beaucoup, y compris quelqu'un comme moi, on était beaucoup dans une approche logement, éducation et, dans une approche culturelle, c'est-à-dire respect républicain des cultures d'origines... c'est plutôt cet aspect-là qui était présent par rapport à aujourd'hui où la situation sociale, elle est là et, plus personne ne peut véritablement la nier, même si certains ont tendance à l'oublier. Mais, à l'époque, ce n'était pas ça qui était... C'était vraiment logement, éducation, culture, plus que n'est présent aujourd'hui le sujet « emploi », « chômage »... Honnêtement, je crois que le sujet, ça me semblait être une deuxième génération qui restait marquée par son histoire familiale...

*OH : Et donc, si je reformule votre position de l'époque, ce serait : assurer la promotion sociale de personnes appartenant à la classe ouvrière et, ayant une histoire particulière... ?*

JR : Oui, c'est ça. Et, donc, exposée à une vulnérabilité plus grande que les autres ouvriers, du fait de son origine.

*OH : Et, pour ce qui est de l'intervention de l'Elysée dans cette politique ? Mitterrand proposait notamment de créer un ministère de la Population. D'ailleurs, à ce sujet, pourquoi vous vous êtes exécutés sur la ville et pas sur l'intégration ?*

JR : Je ne sais pas. Comme ce n'est pas moi qui m'occupais de la ville. C'est peut-être ce qui a fait la différence... (rire)... Mais, je dirais que je n'ai pas le souvenir de difficultés fortes sur ce sujet avec mes homologues de l'Elysée... que ce soit Jean-Louis Bianco ou Colette qui était sur ces questions... Je n'ai pas de souvenir de difficultés avec l'Elysée... Et puis, sur le HCI, y avait une implication forte de Rocard et, y avait pas trop d'implication forte de Mitterrand... Jean-Louis Bianco avait même essayé de me filer un coup de main pour les députés de l'opposition. Jean-Louis, c'était son histoire personnelle du temps où il était aux Affaires sociales et où il avait fait un célèbre rapport sur l'aide à l'enfance en sa lointaine jeunesse... Il a sévit aux Affaires sociales pendant longtemps en tant que sous-directeur... je n'ai pas le souvenir d'une bagarre politique sur le HCI avec l'Elysée... Par contre, symétriquement, je me souviens de l'implication forte de l'Elysée qui voulait une politique de la ville et là, il y a eu une bagarre parce que l'initiative, on se l'est faite infliger par l'Elysée... Dauge etc. C'était une manœuvre mitterrandienne contre Rocard, voilà. C'était perçu comme ça.

*OH : Si je vous demandais ça c'est parce qu'Hubert Prévot m'avait dit que si au début, c'est surtout avec vous qu'il travaillait, par la suite, c'est à l'Elysée qu'il allait rendre des comptes...*

JR : Ben, oui. Il a dû aller voir Jean-Louis, oui.

*OH : Mais apparemment ça allait même plus loin puisque Bianco lui aurait dit que si Moreau lui posait trop de problèmes, il pouvait lui faire quitter la DPM et l'envoyer à la Cour des Comptes...*

JR : Oui, mais, vous voyez bien : ça veut dire qu'il n'y avait pas... je pense que la sensibilité du secrétaire général et du secrétaire général adjoint n'était pas une sensibilité, j'allais dire, politique sur ce sujet là... On était entre gens qui pensons à peu près la même chose... Ce n'était pas un conflit si Jean-Louis disait ça à Hubert Prévot, c'était pour l'aider... C'était pour le soutenir et pas pour le faire chier... Et, peut-être qu'Hubert a dû sentir qu'il valait mieux prévenir l'Elysée de la manière dont ça se passait... Vraiment, je ne crois pas qu'il y ait eu de difficultés entre Matignon et l'Elysée sur ce sujet HCI. Ni sur la création, ni sur le fonctionnement. Moi, j'ai monté ma création, j'en parlais avec l'Elysée, ils m'ont laissé faire et, j'ai pas eu d'emmerdements alors que sur la politique de la ville, ça a été la merde... Sur ce sujet HCI, il y avait un certain nombre de gens qui étaient aux affaires ici ou là, soit à l'Elysée ou à Matignon, qui a permis de monter cette opération sans qu'on s'emmerde politiquement, sans qu'on se tire la bourre mutuellement, sans que la relation Rocard/Mitterrand n'interfère... Sautter et Bianco ont mis leurs pattes dans ce machin et qui convergeaient autour d'idées de Haut fonctionnaires type Marceau Long, type Stéphane Hessel... Tout ça faisait un petit peu consensus entre nous... Et, puis ça s'est fait grâce au désintérêt de Mitterrand, parce qu'il aurait pu nous emmerder, vouloir mettre ce Jean-Louis... Ce qui est

arrivé sur d'autres sujets comme par exemple les rapatriés... Vous ne croyez pas qu'on a nommé Maurice Benassayag aux rapatriés avec le grand sourire de Rocard, quand même...

*OH : Et quelle était la logique de créer trois structures ?*

JR : Ben, la logique c'était d'adosser Hubert à la réflexion de gens reconnus et d'origines diverses, des 'PQ', experts et hommes politiques... Donc, on avait ce machin-là qui constituait un collectif et Hubert, qui était secrétaire général et, qui était à la fois adossé au Premier ministre et à qui on avait donné un chéquier et un stylo... C'est notre conception de l'interministérialité pour qu'elle soit efficace...

*OH : Oui, on ne crée pas toujours plusieurs structures dans le cadre des politiques interministérielles...*

JR : Ben... Hubert, il avait le chéquier FAS et le soutien du Premier ministre mais, il va inventer quoi ? Faut bien qu'il puisse avoir une réflexion, qui puisse piloter, accompagner, éventuellement coordonner... vous voyez, diriger... Et, qu'il représente quelque chose pour l'opinion publique et politique avec des gens extérieurs connus, reconnus... mais, je trouve moi, que c'était un truc assez bien fait... L'idéal, ça aurait été aller plus loin que le FAS et lui donner d'autres machins à Hubert Prévot et, de créer l'embryon de quelque chose...

*OH : J'aurais eu aussi une question sur la manière dont vous avez composé le HCI... parce que, regardant le CNPI qui était un peu une institution similaire dans son principe ou encore, la proposition qu'avait fait Hannoun en 87 de créer un Haut Conseil à l'immigration, on se rend compte que ce type d'instance était composé généralement de représentants du Parlement, de représentants des syndicats, des représentants d'associations, d'élus locaux... c'est-à-dire, que sont présents en gros certaines institutions politiques et certains partenaires sociaux. Ce qui n'est pas du tout le cas du HCI...*

JR : Ben, je pense qu'il y a 2 visions possibles des machins interministériels. Au fond, j'en ai créé un à chaque fois... très différents et, avec des rôles très différents. L'idée quand même avec le HCI, c'était quand même de faire des choses... même si après, parce que c'est ça la fragilité de ce type de machin, ça n'a pas été suivi après Rocard... Mais, l'idée, c'était d'avoir une structure qui agit ou qui propose des modifications législatives ou réglementaires... c'est une organisation, une instance qui a quelque part un pouvoir qui est de l'ordre de l'exécutif, à laquelle l'exécutif peut prêter sa plume... et puis, l'autre instance interministérielle que j'avais créé et, qui est le conseil d'orientation des retraites... Ben là, on a mis les groupes politiques et les organisations syndicales et, quelques experts... Mais, j'ai du mal... Alors, est-ce que j'éprouve des remords ?... Enfin, j'ai du mal à imaginer les organisations syndicales s'impliquer et accepter de rentrer dans un truc qui prend des décisions peu ou prou...

*OH : Parce que dans ce cas-là, elles seraient responsables en quelques sortes de ce qui se passe ?*

JR : Oui et, c'est ça je pense... FO évidemment mais même plus fondamentalement, la CGT aurait hésiter et refuser de s'engager dans un truc comme ça... Vous me direz que c'est facile de refaire l'histoire sans contradicteurs mais, je pense qu'il faut voir que ce sont deux choses assez différentes. Autant et déjà ça a été dur de les impliquer dans le COR et leur faire accepter de réfléchir et de modifier le système des retraites mais, les impliquer dans des trucs qui supposent du législatif et tout ça... alors, je peux me tromper mais... et en fait, je me demande même si j'avais pas tâté le terrain et si j'avais pas essuyé des refus... j'ai oublié...

*OH : D'accord. Et, est-ce que ça pesait d'un certain poids, et envers qui, d'avoir des personnes comme Marceau Long, Vice-président du Conseil d'Etat, Stéphane Hessel, Ambassadeur de France etc. ?*

JR : Ben, c'était important pour donner une légitimité, un poids administratif à ce machin-là...

*OH : Mais en fait, si on cherchait à ce que le HCI ait une visibilité, c'était surtout envers qui ? Envers la société ou envers les administrations... ?*



JR : Ben, je dirai les deux... mais, c'est vrai que le but avec le HCI, c'était quand même qu'il y ait une visibilité forte vis-à-vis des administrations parce que bon, Marceau Long et Stéphane Hessel, même plus que Hubert Prévot, c'était quand même pas rien... Et, ça rendait à la DPM la tâche plus difficile par rapport à ce qui pouvait sortir de ce machin-là... Le HCI, ça devait aussi être une autorité morale au sein de l'administration. Mais après le côté politique, ça me paraissait aussi quelque chose d'important, et c'est pour ça que j'avais mouillé ma chemise, auprès de la société politique... afin d'avoir la diversité de Le Pors à Delalande, en regrettant que les centristes n'aient pas voulu y participer...

*OH : Ben, y avait quand même Diligent...*

JR : Ouais mais bon Diligent, c'était quand même un pis-aller franchement, c'était quand même un « second best » voire même un « third best » par rapport à mes aspirations initiales. C'était vraiment un ancien, quoi. Il ne pesait pas vraiment. Ce n'était pas tout à fait lui qu'on aurait voulu avoir quand même !

*OH : Si je vous demandais ça, c'était parce que j'avais l'impression en lisant les discours de Rocard et les rapports du HCI qu'il y avait l'idée qu'il fallait montrer aux gens qu'on fait quelque chose et, voilà ce qu'on fait... Donc au fond, je me demandais si le plus important c'était de changer la politique ou de changer l'image que les gens s'en font ?*

JR : Non, mais si vous voulez, moi, ce qui me semblait important, c'était de rompre avec une politique qui n'était qu'une politique de l'immigration... Voilà !... C'est l'idée qu'il y avait une deuxième génération et, que la deuxième génération, elle va pas rentrer au bled !... Ils sont là, ils sont installés ! Voilà ! Ils sont chez nous, ils sont chez eux !... Mais, le truc aussi, c'est qu'on n'a pas donné tout de suite à Hubert le FAS... Il a quand même fallu virer Kaltenbach... Donc, tout ça était très... ça n'a pas pu développer toutes les potentialités qu'on aurait pu envisager pour cette politique...

*OH : D'accord. Maintenant j'aurais des questions plus anecdotiques disons... Est-ce que par exemple, vous pourriez me parler de Claire Guignard-Hamon ?*

JR : Ben, je connaissais Claire depuis longtemps puisqu'elle était secrétaire au CORDES lorsque j'y étais... En plus, elle est la compagne d'un vieux copain qui s'appelle Hervé Hamon qui était enseignant à Dauphine et à Paris I et, avec qui, on a fait les 400 coups...des séminaires sauvages d'épistémologie... Glorieuse jeunesse des années 70 !...

*OH : Et au sujet de sa relation avec Prévot ? Vous m'aviez dit que son problème, c'était que c'était une collaboratrice qui se prenait pour l'égal de son directeur...*

JR : Ben, déjà, Hubert, n'a pas un caractère facile et c'est parfois difficile en dépit de notre très longue amitié... Il est extrêmement susceptible... et puis, en plus, Claire a une tendance un peu forte à penser qu'elle est en tout la meilleure et que donc, elle devrait s'imposer y compris à ses supérieurs... Entre deux personnalités de cette nature, la collaboration n'a pas été très facile...

*OH : Vous vous êtes occupé des collaborateurs de Hubert Prévot... ?*

JR : Non, non. Hubert se démerdait... mais, il a dû hériter de Christiane Ducastelle qui venait de chez Voisard... C'est Voisard qui m'a demandé de la caser auprès d'Hubert, vu qu'elle avait déjà travaillé avec lui sur son bouquin... et puis, de toute façon, y a pas pléthore de gens sur ces sujets-là...

*OH : Et, là, un tout dernier point. Il est souvent écrit que c'est l'Affaire du voile qui a lancé tout ça... Donc, j'aurais voulu savoir ce qu'il en était ?*

JR : Mais, le voile, c'est octobre 89. Et, l'avis du Conseil d'Etat est de quand ?

*OH : Je crois qu'il est rendu en novembre.*

JR : Ouais, c'est ça. Et le HCI, on l'a créé quand ?

*OH : Fin décembre 1989.*

JR : Ouais. Et vous pensez qu'on a monté ça en deux mois ?! Qu'il y ait concomitance montre bien que le problème était là, que le FN veillait et, que ça commençait à être un sujet non pas des médias et de torche-culs, mais, un sujet social qui existait. Et, je sais bien que c'est loin mais, on n'a pas monté ça en deux mois ! Le rapport Hessel, ça venait pas de...Et Voisard qui me tanne, il a pas fait ça une semaine avant. Alors éventuellement, peut-être que ça a précipité mais bon...c'est plus vieux que ça...

*OH : Et les tables rondes, ça a rendu quoi ?*

JR : Ben là, c'était vraiment pour calmer le jeu... parce qu'il y avait l'apparition d'un problème social dont on ne supposait pas l'existence et.... quand ça devient un problème politique, ben, on le prend... et on le gère à la fois politiquement et, éventuellement, on le gère réellement. Politiquement, ça veut dire qu'on dit : « Oui, effectivement, il y a un problème...il faut agir etc. »... enfin, dire qu'on se préoccupe du problème qui apparaît et puis, à côté de ça, il y a à mettre en place des choses qui supposent des décisions, qui supposent des moyens... Et ça, c'est un autre type de gestion... Et encore une fois, l'idée du HCI c'était plutôt ce type de gestion-là.



# Entretien avec Olivier Schrameck

**(Rapporteur général du HCI de 1991 à 1993)**

*OH : Quand avez-vous été nommé rapporteur général au HCI ?*

OS : Ma nomination a été décidée et proposée aux membres par le Président d'alors qui était le vice-président de cette maison, Marceau Long... je crois que c'était consécutivement au départ de Jean-Paul Costa.

*OH : Est-ce que vous savez quelles raisons ont amené Marceau Long à vous choisir pour ce poste ?*

OS : En réalité, j'étais revenu du ministère de l'Education nationale...c'était ma propre initiative puisque le cabinet continuait à fonctionner...disons qu'au Conseil d'Etat, les gens de ma génération, on était rapporteur simplement, lorsqu'on rentrait...et par conséquent, j'avais de la disponibilité...et le président Marceau Long considérait sans doute que j'avais la capacité de le faire...et peut-être mais là, c'est une reconstitution, faudrait lui poser la question plutôt à lui, peut-être considérait-il que mon expérience à l'Education nationale, notamment 3 années à la direction du cabinet m'avait rendu plus sensible à la question de l'intégration.

*OH : Notamment, à cause de l'affaire du voile ?*

OS : Non, je ne crois pas. Il n'en a jamais été question.

*OH : Est-ce que vous pouvez me parler du mode de fonctionnement du HCI ? Est-ce que c'est une instance qui fonctionnait d'une manière particulière ?*

OS : Elle fonctionnait de manière extrêmement collégiale c'est-à-dire que...bon, déjà les membres avaient une présence assidue...j'ai entendu dire que par la suite, la présence avait été moins assidue donc c'est d'autant plus à souligner si c'est vrai...y'avait très rarement des absents, y avait peut-être un ou deux membres qui se distinguaient par un absentéisme régulier mais, vraiment un ou deux membres pas plus. Les autres, malgré leurs nombreuses occupations étaient très assidus y compris lorsqu'au moment des rapports, on devait se réunir tous les 15 jours, voire toutes les semaines...et le président Marceau Long tenait vraiment à ce que le rapport fut vraiment la chose de tous...c'est-à-dire que nous avions des séances de relecture au mot par mot pour être bien certain que c'était l'effet d'un consensus de tous les membres. Tous les rapports sont l'effet d'un consensus de tous les membres. Il n'y a jamais eu de vote qui ait isolé quiconque dans une minorité.

*OH : C'est un type de fonctionnement courant... ?*

OS : C'est la personnalité de Monsieur Marceau Long. Il a une personnalité très pédagogique et très consensuelle.

*OH : Justement, en parlant avec la majeure partie des membres, il a souvent été question de l'investissement de Marceau Long...Il semblerait que c'était un investissement...*

OS : ...considérable !

*OH : Comment expliquer un tel investissement qui est allé jusqu'à pallier l'absence de moyens du HCI. Les réunions se déroulaient au Conseil d'Etat, le secrétariat était assuré...*

OS : ...Par le secrétariat du Vice-Président. Oui et c'était nous qui faisons à peu près tout. Moi, je n'avais aucune aide. C'est pareil pour les rapporteurs...Ben, c'était...je pense d'abord la conviction que c'était une tâche importante...ensuite le président Marceau Long avait une très grande capacité de travail : il emmenait les dossiers chez lui le soir, il les remportait le lendemain, il a toujours énormément travaillé...ensuite, bon je pense qu'il y avait aussi son expérience de la Commission de la nationalité qui l'avait beaucoup marqué et, je pense qu'il avait la conviction qu'on pouvait obtenir à partir d'un travail approfondi et un consensus accouché entre des personnes très différentes un point de vue qui pouvait servir de référence. Donc, il y avait la conviction de l'importance de ces travaux...il se disait pas que c'était un comité *lambda* auquel une personnalité comme le Vice-président du Conseil d'Etat est conduit à participer à satiété.

*OH : Est-ce que vous avez le souvenir de l'expression de positions, peut-être pas antagonistes, mais en tout cas divergentes lors des séances... ?*

OS : Non, moi, j'ai le souvenir de l'importance de la contribution de M. Delalande qui à l'époque était maire de Deuil-la-Barre et qui souvent nous apportait un écho de réalisme concernant l'ensemble des problèmes que pouvait rencontrer un maire de ville de banlieue, on dirait aujourd'hui de cité... mais j'ai jamais eu l'impression que les clivages *a priori*...au fond, le président Marceau Long, il avait l'expérience aussi des délibérés, dans un délibéré bon bien sûr, ça s'inscrit dans un cadre un peu plus formel de gens qui ont fait vocation de devenir juge mais enfin malgré tout, dans un délibéré, toutes les opinions préalables, les opinions *a priori*, tout cela se fonde dans un débat commun et dans une écoute très attentive et, la Commission Marceau Long, c'était un peu entre un Comité consultatif et un délibéré.

*OH : Est-ce qu'on peut dire du coup qu'il reproduisait dans sa manière de présider, ce qui était sa fonction en tant que membre du Conseil d'Etat... ?*

OS : Oui. Et puis aussi, c'est une personnalité qui est extrêmement consensuelle, qui avait toujours su faire la part des uns et des autres et, bon, je crois que c'est une marque de sa personnalité.

*OH : D'accord. Je voudrais aussi vous poser une question au sujet du rapport que vous avez fait paraître dans la collection 10/18, et qui s'appelait L'intégration à la française.*

OS : Oui. Ben ça, c'est moi qui m'en suis occupé. Ce n'était pas un rapport, c'était une synthèse, une compilation de tous les rapports. En fait, l'introduction, elle est de Marceau Long mais, c'est moi qui l'ai préparé évidemment. Mais, ce n'est pas pour m'en attribuer la paternité parce que Marceau Long n'était pas quelqu'un qui signait quelque chose s'il ne l'avait pas revu soigneusement. D'ailleurs, cette introduction avait été revue par l'ensemble des membres.

*OH : Ma question portait sur les raisons qui ont poussé le HCI à faire paraître une telle compilation de rapports avec une introduction générale... ?*

OS : Ben, c'était pour marquer son œuvre...un jalon important pour montrer qu'il y avait une cohérence dans sa vision de l'intégration, puisque c'était le grand mot à l'époque, et que ce concept d'intégration s'illustrait à travers différents pans de la politique à mener : du logement aux aides sociales en passant par l'acquisition de la nationalité etc., c'était ça la vision...

*OH : Mais finalement comment on peut expliquer cette volonté propre du HCI de mettre en cohérence sa pensée alors que, bon, pour aller vite, les membres n'avaient pas forcément besoin de marquer le coup... ?*

OS : Non, mais c'était d'abord faire un livre et, faire un livre, ça a toujours un écho beaucoup plus large qu'un rapport administratif...Il faut pas oublier qu'à l'époque, la politique de publication de la Documentation française n'était pas aussi poussée qu'elle ne l'est aujourd'hui...y'avait pas le rapport en ligne non plus...donc faire un livre de poche qui était aisément accessible, c'était une mesure importante et puis, par ailleurs, bon, c'est un autre aspect, il n'y avait pas forcément du côté de l'administration des ministères un très fort soutien du HCI. Donc, si le Haut Conseil à l'intégration voulait vivre, il fallait aussi qu'il vive par lui-même.

*OH : Les membres du HCI étaient donc conscients que les administrations n'étaient pas forcément...*

OS : Non mais elles collaboraient, elles collaboraient mais là je pense plutôt aux autorités politiques, pas forcément au niveau du Premier ministre... je pense plutôt aux secrétaires d'Etat... vous savez chaque secrétaire d'Etat veut avoir sa politique et voulait la mettre en avant par rapport au HCI.

*OH : Vous pensez à certaines autorités politiques en particulier ?*

OS : Non, disons simplement qu'il n'y avait pas de vraie politique de communication ou plutôt de communication politique autour du HCI...ça s'est fait plutôt plus tard au moment où il y a eu des personnes très emblématiques...

*OH : Une dernière question. Vu que vous avez été au cabinet de M. Jospin jusqu'en 91, j'aurais voulu avoir votre vision du gouvernement de l'époque et notamment sur la marge de manœuvre dont pouvez disposer M. Rocard quant à une politique comme celle de l'intégration...*

OS : Ce n'était pas en matière sociale qu'il avait plus de mal à imposer sa politique. Il a fait le RMI, c'était un homme qui s'intéressait spontanément aux questions sociales. C'est plutôt dans les domaines du budget, de la défense et de la diplomatie qu'il avait beaucoup de mal à imposer sa marque...Il n'y a pas eu d'affrontement dans le domaine social.



## Entretien avec Michèle Tribalat

(Chargée de recherche à l'INED et membre du groupe statistique)

*OH : Tout d'abord, est-ce que vous pourriez me dire comment vous avez été amenée à travailler sur l'immigration ?*

MT : Ben moi, j'ai été recrutée pour travailler spécifiquement sur l'immigration. Y avait une décision de Pierre Laroque qui était président ou vice-président du conseil scientifique, et qui voulait absolument qu'il y ait quelqu'un qui bosse exclusivement sur ce sujet. C'était en 1976, donc on était juste après toutes les premières mesures pour maîtriser l'immigration, et bon en gros l'idée, c'est qu'il considérait que c'était pas normal qu'il n'y ait personne à l'INED qui travaille spécifiquement sur ça. Et donc, il voulait quelqu'un qui fasse régulièrement le bilan des infos qu'on avait à cette époque. Donc bon, il me voulait pas moi, moi j'ai passé le concours, y avait trois postes je crois qui étaient à pourvoir je crois. Un sur le vieillissement, un sur l'immigration donc...et puis l'autre je sais plus. Mais donc, il voulait quelqu'un qui travaille à temps plein sur le sujet de l'immigration. Et donc, moi, j'ai été recrutée en novembre 76 et c'est à moi qu'on a confié cette tâche-là. Il fallait que chaque année je fasse la « chronique » et que ce soit prêt pour le premier numéro... Mais quand le Haut Conseil a été formé, c'est Calot qui a été contacté parce que moi, j'ai pas eu de contact direct et, il m'a demandé d'y aller. Parce que moi, je ne connaissais pas vraiment les membres. Je connaissais les institutions mais, je n'avais pas de rapports privilégiés avec qui que ce soit dans le dispositif.

*OH : Est-ce qu'il y a un lien entre la création du HCI et l'article que vous avez publié en décembre 89 dans Population et société ; l'article dans lequel vous parliez de l'« imbroglio statistique » et où vous appelez à la création d'une instance qui pourrait centraliser et harmoniser les statistiques de l'immigration ?*

MT : Oui mais, je ne pensais pas à un truc du type « Haut Conseil ». Je pensais à une instance statistique. Mais, j'ai rédigé ça fin 89. Mais, ça n'a aucun rapport même si le Haut Conseil a été créé dans ses eaux-là. ça paraît en décembre 89 mais, ça a été fait avant. D'autant plus avant que j'étais là-dessus depuis 86 à travailler sur le cahier *Cent ans d'immigration* et donc, la note dans le *Pop & Soc* c'est directement issu de ce travail-là sur le bilan démographique sur un siècle. C'est une chose que j'avais faite depuis un bout de temps. Parce qu'autrefois, le « quatre pages » de *Population et Société*, c'était issu d'un travail plus long, il fallait que ce soit passé dans la moulinette scientifique de l'INED. A l'époque, *Cent ans d'immigration* était écrit depuis longtemps et il était à la publication mais, ça a mis 18 mois pour sortir... à cause d'histoires internes. J'ai dû faire intervenir Pressat, qui était le chef de l'unité où j'étais, pour que ça active un peu, parce qu'au bout d'un an, on avait pas fait un seul graphique et ça « trainait ». Mais, je veux dire, cette chose-là, elle était complètement écrite. Et, le *Pop & soc* ne faisait que venir derrière le *Cent ans* mais, c'était un truc que j'aurais pu faire en 86... C'est pour ça que je vous dis que quand ça paraît en 89, c'est pas du tout récent... c'est le pur hasard qui fait que ça se trouve en même temps... au mois de décembre 89 où le Haut Conseil est créé... et en plus, je n'appelle pas à la création d'un Haut Conseil... je parle d'une centralisation statistique... parce qu'il y a des morceaux partout. A l'époque, y a pas le fichier historique centralisé AGDREF... et donc, j'appelais à une centralisation de ce type mais, à l'époque, je pensais plutôt à une centralisation INSEE... Même si je ne sais pas si je dirais encore ça aujourd'hui vu le frein qu'a pu être l'INSEE en la matière... Aujourd'hui, je dirais plutôt qu'il faudrait une direction statistique au ministère de l'Intérieur parce que je me rends compte, à l'usage, que si vous n'avez pas dans un gros ministère comme ça un interlocuteur qui a du bagage statistique, l'interface se fait mal. Et puis, l'INSEE, elle s'en fout de cette question. Enfin, elle ne s'en fout pas mais, je dirais qu'elle n'a pas de principes régulateurs pour faire de la statistique sur cette question. On est en bagarre avec eux pour le règlement européen auquel on est favorable Et, l'INSEE, là-dessus, ils traînent les pieds parce qu'ils ont cautionné autre chose pendant longtemps... Et, cette directive, qui vient d'être adoptée par la Commission européenne et qui va passer au Parlement, on sait depuis longtemps qu'elle nous pend au nez et, le Haut Conseil freine des pieds et l'INSEE accompagne ce refus général...Moi, à l'époque, ce que je souhaitais



reprendait un peu la recommandation des Nations Unies. Cette recommandation voulait faire en sorte que l'on compte les flux de la même manière et, qui va dans le sens de la durée du titre de séjour, c'est-à-dire, au moins un an.

*OH : Le Haut Conseil ? Mais pourtant, dans le premier rapport statistique, cette manière de compter a l'air d'être acceptée puisqu'il reprend la notion d'immigrant qui désigne les personnes qui obtiennent pour la première fois un titre de séjour d'au moins un an.*

MT : Oui mais justement...C'est moi qui étais beaucoup à l'origine de ça, c'est-à-dire de dire : « On va se rapprocher d'un enregistrement qui, lorsqu'on en aura les moyens, nous fera pivoter sur la durée du séjour ou du titre ». Et donc, dans cette perspective-là, on considérait donc il y avait des flux qu'on ne mettait pas parce qu'on avait peur des « double compte » ou des choses comme ça. C'était pas parce qu'on ne voulait pas les mettre. C'est qu'on avait ces problèmes de « double compte » et, qu'on avait pas les éléments... c'était par exemple le cas des étudiants. Mais, le problème, la grosse manip' qu'il y a eu, c'est qu'on a interprété ça, cette double présentation, comme une définition en elle-même et, que les étudiants par exemple ne devaient pas être dans les flux d'immigration !

*OH : Mais, dans les rapports la justification qui est apportée c'est non seulement ces problèmes techniques mais c'est aussi que c'était une population qui n'allait pas forcément s'installer durablement, ce n'était pas des flux qui allaient devenir des stocks...*

MT : Non mais le problème, ce n'était pas qu'on s'installe durablement. Moi, je veux dire, j'étais opposée à cette idée que du stock ce serait du flux et l'inverse. Parce que même si le Haut Conseil s'appelle Haut Conseil à l'intégration, il n'a pas intérêt à confondre le flux et le stock. Si les étudiants restent au moins un an, ben ils restent au moins un an et ils seront comptés dedans quand on pourra le faire sans craindre les doubles comptes. C'est pas parce qu'ils sont étudiants qu'on ne va pas les compter. La présentation qu'on avait trouvé, c'était une solution technique en attendant de la vraie solution... J'attendais AGDREF avec impatience... La durée retenue, c'était un an mais on aurait pu très bien la mettre avant... mais, il fallait choisir une bonne fois pour toute parce que la législation, elle change tout le temps donc, vous avez des pans entiers qui peuvent disparaître parce qu'on a plus de titre de telle nature... et, la durée vous résout le problème de la dépendance à l'égard de l'évolution des politiques d'immigration. Si vous avez un instrument qui compte par rapport à la durée, vous n'avez plus à vous préoccuper de ça pour ce qui est de la taille du flux... Et, on a pris la recommandation des Nations Unies et, aujourd'hui, l'Europe le fait, l'Europe le demande. Je veux dire ça paraît évident parce qu'il y a des législations en Europe très différentes. Donc, on ne peut pas harmoniser sur des intentions, sur des a priori ou sur des motifs...

*OH : Mais est-ce qu'il n'y a pas une contradiction entre le fait de ne pas dépendre de la législation de l'immigration pour pouvoir compter et celui d'adopter une autre législation qui est une législation au niveau européen et au niveau international ?*

MT : Ce n'est pas une législation. C'est une manière de compter. Ça n'influe en rien sur la politique migratoire. Ce n'est pas un instrument de politique migratoire. Tout ce que ça veut dire c'est : « On comptera comme immigrant les gens qui resteront au moins un an ». On va pas compter toutes les personnes qui mettent le pied sur le territoire parce que sinon, on aurait des millions... Je pense que mettre la barre par la durée, c'est beaucoup plus rationnel et, ça nous donne un élément de comparaison avec nos voisins. Et donc, au groupe statistique, on a commencé à faire en fonction de la durée et puis il y avait des catégories pour lesquelles on avait un doute comme les visiteurs et les étudiants puisque, eux, on avait des risques de « double compte ». Parce vous pouviez rentrer étudiant et puis, si vous étiez conjoint de quelqu'un ou si vous travailliez, vous re-rentriez dans le système et vous étiez comptés de nouveau... Mais pour moi, c'était qu'une manière de compter en attendant. Mais avant ça, il n'y avait rien, en vérité. Moi, j'avais commencé dans mes chroniques à rejoindre des données de l'OMI avec l'OFPPRA et d'ajouter certaines catégories. Donc, je suis un peu arrivée avec ça au groupe statistique puisque mon idée, c'était quand même ça. On n'avait pas de données qui nous empêchaient d'ajouter des choses. Après la suspension de l'immigration de travail, l'asile a pris une dimension qu'il n'avait pas avant. Donc l'OFPPRA

avait commencé à faire quelque chose. Je me souviens. J'étais allée voir comment on pouvait faire et l'idée de rejoindre les deux morceaux était dans l'air. Et puis après, il y a eu des extensions de couvertures de la part de l'OMI.

*OH : Et, est-ce que vous pouvez me parler de la position des différentes administrations dont des représentants siégeaient au groupe statistique... comme l'Intérieur ou la DPM... ?*

MT : La DPM a été clairement hostile... Moreau et Le Bon, vous l'ont dit, non ?... La DPM, ils ont plus que traîné des pieds. Ils ont fait capoter le truc sur cette histoire d'AGDREF comme quand on discutait de la manière de compter, je me souviens qu'au tout début du groupe statistique il y a Le Bon qui m'a pris à part, moi et Labat de l'INSEE, pour nous dire : « On n'a qu'à se réunir pour voir ce qu'on va faire »... Moi, j'ai dit : « On va pas se réunir. On ne va pas déjà faire une petite chapelle dans un truc qui est fait pour ça. On va le faire là. Il n'y a pas de raison de faire une tambouille à trois... ». Son idée, c'était d'imposer quelque chose à trois. C'était une sorte de triumvirat qui aurait fait son coup de force au sein du groupe statistique. Sans doute que Lebon avait peur que... Il faisait son rapport tous les ans et au début, il y a eu un bon rapport de force entre le DPM et le groupe statistique. Anicet Le Pors a dû vous le dire... Je me souviens qu'il a eu des colères parce que le rapport de la DPM subsistait... Le groupe statistique devait harmoniser tout ça et se substituer à ce qui existait mais, la DPM n'a pas voulu s'accorder et, Anicet Le Pors râlait beaucoup parce qu'il y avait 10 000 ou 20 000 de différences entre les deux rapports qui paraissaient. C'était un petit peu ridicule comme situation. Faut le reconnaître ! Parce que ce n'était pas une instance scientifique non plus, la DPM ! Il faisait un rapport administratif et donc, on se retrouvait avec deux rapports administratifs... Et puis après, ça a été un frein parce que chacun a fait son petit business de son côté... Lebon faisait son rapport. L'OMI sortait ses chiffres qui étaient d'ailleurs valorisés par le rapport Lebon. Ça s'appelait le rapport Lebon à l'époque... Donc, Moreau et Lebon n'avaient pas beaucoup d'intérêt à ce qu'une nouvelle chose arrive sur laquelle ils n'auraient aucune maîtrise et sur laquelle il ne pourrait pas intervenir puisque ça sortirait du HCI... Moi, je pensais qu'il y aurait une sortie AGDREF qui serait l'outil et puis après, une mise en œuvre INSEE. Mais, l'INSEE n'a pas été très volontaire là-dessus. Moi, je pensais à une source statistique qui centraliserait tout et dont on tirerait l'info pour faire des données sur les flux en France. Le Haut Conseil avait pour mission d'arrêter la fragmentation et puis, au final, il n'y a jamais eu autant de dispersion puisqu'il en a fait un en plus qu'il n'a pas voulu lâcher pour faire autre chose... l'INED fait comme on dit toujours qu'il faudrait faire. Y a l'OMI. L'INSEE a son propre chiffre. En 97, Xavier Thierry avait compté qu'il y avait cinq chiffres qui allait du simple à presque plus du double... Ce qui fait que c'est pire qu'en 89... J'ai même l'impression que ça a presque accru la rivalité. Donc, l'INSEE n'a pas joué son rôle raisonnable et moteur dans cette affaire et l'Intérieur n'avait pas envie de lâcher son truc non plus...

*OH : Mais, à l'Intérieur, l'écho que j'en ai eu, c'est que cette question ne les intéressait pas trop...*

MT : C'est-à-dire que l'Intérieur ne voulait ni faire ni laisser faire. Y avait un risque de dépossession et je suppose qu'il y avait une certaine méfiance de ce qu'on en ferait... mais à l'Intérieur, il n'y a pas de parole statistique... Il y a de temps en temps un gars de l'INSEE qui allait y faire un tour... le mieux qu'on ait eu c'est lorsque Sylvie Druelle représentait l'Intérieur. C'était mieux que quand on avait directement la personne du ministère qui d'ailleurs ne venait quasiment pas.

*OH : Ce que j'ai entendu aussi, c'est qu'il y avait de grosses confrontations entre vous et Lebon...*

MT : Non mais moi, j'étais en conflit sur des points scientifiques, je veux dire. Moi, je n'ai pas oublié. C'est vrai qu'on s'est frotté pas mal parce que lui voulait continuer sans doute à faire sa petite cuisine et moi, je tenais à ce qu'on opte pour la durée de séjour... Non mais moi, je veux dire, je turbinais beaucoup pour le HCI. Parce qu'il y avait une espèce de position comme ça, un petit peu 'à l'arrière' des autres membres qui se disaient : « Moins ça avance, mieux c'est pour nous »... Le début de l'INSEE, ça a été le mieux parce qu'il y avait Labat qui faisait des choses pour l'INSEE mais, après, ça n'a plus été Labat. C'est quand on a fait cette fameuse cellule « étrangers » mais, le problème de cette cellule, qui a été créée à la demande du HCI, c'est que ce n'était pas un endroit convoité par les statisticiens de l'INSEE. Personne

n'avait envie d'y aller. Ce n'était pas un choix positif. Ça ne s'inscrivait pas dans une carrière ascendante. Le paradoxe, c'est qu'avant cette cellule, y avait de la matière grise spontanée qui pouvait se mettre là-dessus et, après cette cellule, on avait des personnes qu'on positionnait là-dessus mais c'était juste des arrêts dans des carrières... la personne qui s'y est collée, c'est Madame Wagner qui venait de la santé et, je veux dire, ça a été dur à mener et, quand elle a disparu du circuit du jour au lendemain, je veux dire... et puis après il y a eu Suzanne Thave qui était plutôt une spécialiste de la famille et, qui ne s'y est pas arrêtée non plus... C'est un lieu de passage et, si on y reste, c'est qu'on a pas trouvé mieux... alors que avant, si vous voulez, Labat, il le faisait par goût...c'était un statisticien malin qui faisait les choses par goût. Ce n'était pas une contrainte.

*OH : Vous me disiez à l'instant que vous aviez beaucoup turbiné pour le Haut Conseil mais justement, à ce sujet, certaines personnes m'ont dit : « Oui mais si Tribalat a tellement bossé pour le Haut Conseil, c'est aussi parce que c'était un tremplin pour elle. C'est grâce à ça que ses travaux ont pu connaître une audience plus grande ». Vous en pensez quoi ? Pour vous, il y a une part de vrai ?*

MT : Oui, on dit que le HCI, ça a été un tremplin pour moi, mais un tremplin qui m'a mené où ? Expliquez-moi ! Quelle a été ma brillante carrière ?! Et puis, c'est complètement idiot parce que je n'apparaissais pas, mon nom ne figure pas dans les rapports. Il doit apparaître dans le premier et, c'est bien normal parce qu'ils reprennent des pans entiers de ce que j'avais fait sur le cahier 131. Et, à la fin, j'ai dû demander quelque chose parce que ça suffisait de bosser comme ça pour la France. Mais sinon, jamais il n'est dit que c'est moi qui ai écrit le rapport. C'était moi la petite main. Jamais personne ne dit que j'ai fourni le travail. C'était Ducastelle qui écrivait mais moi, en même temps, je faisais la chronique et donc, je fournissais ce que je faisais. D'autres fournissaient aussi mais, j'ai le souvenir d'avoir fourni pas mal. Nulle part, il n'était dit que c'était moi qui... Il n'y a que dans un rapport où j'ai demandé que pour une étude sur l'asile mon nom soit clairement mentionné parce que c'est moi qui avait fait le travail d'analyse du début jusqu'à la fin.

*OH : Mais l'enquête MGIS, c'est tout de même quelque chose que vous avez pu faire grâce au soutien du HCI ?*

MT : Je n'ai pas l'impression que ce soit pour ma pomme qu'ils l'ont soutenu. Je veux dire, c'est beaucoup d'activité de Ducastelle et d'Anicet Le Pors et de Marceau Long qui voyageait de temps en temps avec le ministre de l'époque, Bianco, qu'il connaissait très bien. Marceau Long a été décisif dans cette affaire pour les financements et Le Pors et Ducastelle ne se sont pas ménagés non plus, par exemple quand il fallait convaincre la CNIL... mais tout ça, excusez-moi, mais c'était l'intérêt du Haut Conseil. C'est simple, ils ne l'auraient pas fait si ça n'avait pas servi leur intérêt. C'est pas une critique de dire ça, mais faut pas s'imaginer qu'on a fait cette enquête pour mes beaux yeux.

*OH : Mais, de la même manière, vous n'avez pas travaillé pour leurs beaux yeux.*

MT : Non, mais moi, j'ai travaillé comme je travaille ici. Ne voyez pas toujours des intérêts de carrière parce que sinon, j'aurais pu avoir une autre carrière à l'INED que celle que j'ai connue si ça avait été aussi profitable que ça. Parce qu'aujourd'hui, pour moi, c'est le désert absolu. MGIS a été un truc qui m'a tué. Si vous voulez, j'aurais pu ne pas la faire, continuer à faire de petites choses et j'aurais eu certainement plus d'entregents et de réseaux que je ne l'ai eu après avoir fait cette enquête. Sinon, j'ai vraiment été con de faire cette enquête si mon but était de briller je ne sais où. Moi, je veux dire, je n'ai pas l'échine souple. J'ai fait une enquête avec un gros budget. Personne n'a jamais eu à l'INED un budget pareil. Tout le monde me disait : « Ma vieille, laisse tomber, ça se fera pas »... et puis, je veux dire, quand je ne suis pas d'accord, je m'en vais. Je dis : « Je pars ». La discipline scientifique, ce n'est pas une matière de consensus. Vous pouvez être tout seul à avoir raison. Y a des sujets qui sont des sujets de la disputation, où on peut discuter, et puis d'autres... Je veux dire, l'eau bout à 100 degrés, qu'est-ce que vous voulez y faire ? On peut être majoritaire à penser qu'à 50, ça bout déjà et ben non... A 50, ça ne bout pas. Y a rien à faire.

*OH : Mais, vous la vouliez cette enquête ?*

MT : Mais je ne la voulais pas pour me faire lisser les plumes sinon, j'aurais fait autre chose ! Je l'ai faite parce que je pensais que c'était un instrument indispensable ! Enfin, de temps en temps, y a des arguments de science ! Moi, je suis scientifique ! Y a des arguments scientifiques. Je ne pense pas qu'à voltiger d'un poste à l'autre. C'est ridicule. Enfin, chacun interprète selon la manière dont il sent les choses mais, il ne faut pas projeter sur l'autre ses intrigues personnelles. Moi, je n'avais pas d'intrigue particulière. Je trouvais que c'était une bonne caisse de résonance pour les idées que j'avais sur le calcul des flux. Je me suis dit : « ça va finir par arriver » et finalement, ça n'a même pas marché !

*OH : Au final, vous, vous avez participé au HCI pour parvenir à une modification de la présentation des flux ?*

MT : Le but, c'était d'arriver à une présentation qui ait un caractère plus scientifique. Si on avait suivi depuis cette affaire-là, on aurait plus de dix ans d'avance sur le règlement européen qui va nous arriver. C'était quand même pas mal ! Il suffit de consulter un annuaire d'Eurostat. La France est dans une situation aussi honteuse que la Grèce. La France était d'un point de vue international dans une situation catastrophique ! Moi, j'allais pas mal à Eurostat à l'époque et, vous croyez que c'est une position avantageuse d'être montrée du doigt : « Alors, la France, qu'est-ce qu'elle a ? Rien. Bon, ben, on passe »...Et je veux dire, moi, j'avais des arguments scientifiques. Ça paraît peut-être désuet aujourd'hui de dire ça mais, si j'avais voulu faire carrière là-dessus, je ne m'y serais pas pris comme ça. Parce que avec MGIS, je vous assure que je me suis fait un nombre énorme d'ennemis pour la vie !...

*OH : Mais, ce que je me demandais, c'est comment, alors que vous n'aviez pas vraiment une position élevée à l'INED, vous avez fait pour convaincre des décideurs de vous suivre sur cette enquête, c'est-à-dire à la fois votre directeur mais aussi des gens comme Marceau Long ou Anicet Le Pors ?*

MT : Bon, je n'étais que chargée de recherche à l'INED mais bon, j'étais la seule à avoir travaillé un bout de temps sur la question et donc, j'avais une position qui n'était pas de pouvoir mais, scientifique et Calot, s'il avait douté de moi, il ne m'aurait pas dit : « Banco ! »... Cette enquête a été quand même convoitée par Léridon, qui était responsable du service des enquêtes, qui était, comme Le Bras, un gros poids lourd... Ils étaient d'ailleurs un peu les deux frères rivaux : polytechniciens tous les deux, presque le même âge, entrés au même moment à l'INED, tous les deux parrainés par Sauvy... Et donc, Léridon qui a fait venir un projet concurrent au Conseil scientifique de l'INED pour empêcher que cette enquête ait lieu. Il voulait la faire. C'était une pure position de pouvoir. Ce type, ça lui faisait envie. Il s'est dit : « Après tout, pourquoi pas moi ? Elle, c'est une petite merde, elle est chargée de recherche et on va l'écraser assez facilement ». Et, je ne me suis pas laissée faire aussi facilement que ça. Je suis allé voir Léridon et je lui ai dit que Calot me faisait confiance, que c'était à moi que Calot l'avait confié et que donc, c'était moi qui allait la faire et il m'a dit : « On verra, on verra... ». Et Calot m'a soutenu alors que la sagesse aurait voulu qu'on la confie au polytechnicien, responsable d'un service un peu sociologique, responsable du service des enquêtes. Enfin, j'avais quand même travaillé. C'était ça l'avantage que j'avais. Je veux dire, les autres attendaient à côté. Moi, j'avais quand même pas mal écumé ça plus de dix ans. Ce n'était pas complètement illégitime. Et puis, j'avais eu l'idée quand même. Et puis, pour ce qui est de Le Pors et de Long, c'était en rapport direct avec leur objet et puis, sur ce sujet, le désert statistique était cuisant... et puis, c'était Christiane Ducastelle qui était moteur dans cette affaire-là. Elle était très impliquée dans cette affaire-là et puis, Le Pors aussi puisque c'est avec lui que s'est terminée la discussion avec la CNIL. Parce que la CNIL s'était montrée réticente. Elle demandait « L'accord express ». Ou sinon, l'autre solution, c'était un décret en Conseil d'Etat. On a essayé de faire passer par le Conseil d'Etat mais, Marceau Long n'a pas aimé du tout parce qu'il nous a dit : « Moi, je suis une voix et donc, si je suis désavoué... ». Et donc, c'est Anicet Le Pors qui a fait aboutir l'affaire. Il m'a appelée fin juin pour me demander si j'étais libre pour aller chez Cadoux pour trouver une solution mais, c'est lui qui avait négocié. Ça la fout mal quand même. Quant à Long, il a fait pression sur l'INSEE, il a fait pression de manière très sévère quand ils ne voulaient pas renvoyer les conventions pour les signatures. C'est Marceau Long qui a téléphoné au directeur de l'INSEE pour lui dire : « Vous envoyez les conventions immédiatement ! ». Donc, ils étaient très impliqués et ils étaient très contents quand les résultats sont sortis. C'était sur leur sujet quand même. Ça leur donnait du grain, des

éléments... Qu'est-ce que vous trouvez d'extraordinaire à ça ?... Ce que vous trouvez d'extraordinaire c'est leur implication compte tenu de la bagarre que ça a été... mais, en même temps, quel pouvoir pensez-vous que je pouvais avoir sur eux ? A part celui de les convaincre... Mais, ils étaient bien conscients qu'on avait rien là-dessus... et depuis, c'est pareil, on n'a plus rien... ça fait quand même quatorze ans !... Mais, en même temps, j'ai quand même bataillé pour que cette enquête se fasse. J'ai dû faire les questionnaires moi-même du début jusqu'à la fin. Aucune aide ici. J'ai dû trouver l'imprimeur... c'était pas du travail que j'aurais dû faire... Y avait Léridon qui freinait ici pour que je la fasse dans les pires conditions... J'avais un écran avec demi-page... Je veux dire, si j'avais pas eu du caractère, j'aurais pu dire : « Allez vous faire foutre ! Démmerdez-vous ! La science, je m'en tamponne... Elle avancera au rythme où elle avancera et, elle avancera sans moi ! »... J'aurais pu faire ça... A chaque fois que ça bougeait, c'est parce que j'étais derrière... Pour les conventions, je suis allé dire à Calot : « Les conventions ne sont pas signées »... Si j'avais laissé filer... Par exemple, l'enquête, elle n'était même pas prévue par l'INSEE. Elle n'avait pas de fenêtre pour être faite... Je veux dire à l'INED avec Benoît Riandey, on prend sur nous de former les gens des directions régionales de l'INSEE. Ils viennent et ils nous disent : « On ne comprend pas. L'INSEE nous a dit que ce n'était pas la peine de venir parce que l'enquête ne se fera pas ». Il faut avoir du caractère pour ne pas jeter l'éponge. Je peux vous dire qu'avoir une boutique comme l'INSEE sur le dos, c'est quelque chose ! C'est gros ! Parce que c'est la statistique dans tous les ministères ! C'est une influence considérable !

*OH : Et du coup, j'aurais presque envie de vous poser une question, qui va peut-être vous paraître provocatrice mais, pourquoi finalement, vous n'avez pas dit : « La science, je m'en tamponne...et je ne vais pas me battre contre tous pour faire cette enquête ! ».*

MT : C'était l'intérêt scientifique que ça représentait. Je veux dire, j'avais fait le tour du « b à ba » qu'on faisait... c'est marrant qu'on ne puisse pas imaginer qu'il puisse y avoir une vraie conviction scientifique... mais, je veux dire, je ne pouvais pas faire autrement. Sans l'INSEE, l'enquête n'était pas possible. 550 enquêteurs avec les histoires de traductions... Qui peut aligner un réseau d'enquêteur pareil ?!... et puis le problème, c'est qu'il n'y avait pas de créneau pour cette enquête. Alors, il a fallu desserrer l'étau de la programmation et donc, tout a été foutu presque derrière... c'est parti de travers à cause de ça... L'enquête n'avait pas été prévue dans le programme. On avait prévu de faire autre chose. Tout le temps, il y avait autre chose de prévu... Y a des enquêtes qui ont commencé après nous et qui ont été finies avant nous ! Donc, là aussi, il fallait être derrière. On a fait des formations d'enquêteurs etc. Et puis aussi, du coup, on m'a reproché d'avoir fait ça toute seule. Mais, je veux dire, j'avais un Comité scientifique. Il y a eu une réunion publique ! Je n'ai jamais vu d'enquêtes faire de réunions publiques. Le Conseil scientifique, ils étaient là, ils ont donné leur avis... et puis, mon questionnaire a énormément circulé parmi des gens très compétents... Beaucoup de personnes de l'INSEE ont vu mon questionnaire et, les propositions qui sont passées par le Conseil scientifique, elles ont été prises...

*OH : Pour changer de sujet, je voudrais vous demander pourquoi vous auriez refusé de participer à un groupe d'experts de l'immigration que Hubert Prévot aurait voulu mettre en place ?*

MT : J'ai eu une proposition d'Hubert Prévot dans ce sens-là, moi ? On ne m'a jamais demandé quoi que ce soit de ce genre... Hubert Prévot, je me souviens que je suis allée le voir une fois, avec Christiane Ducastelle, au sujet de MGIS mais... je ne fais pas totalement confiance à ma mémoire mais, en tous cas, s'il m'a demandé quoi que ce soit, ça ne m'a laissé aucune trace... Je n'ai pas le souvenir d'avoir été sollicitée par Hubert Prévot pour quoi que ce soit...

*OH : D'accord. Et pour ce qui est de l'utilisation de la catégorie « immigré » à la place de celle d' « étranger », vous la motivez comment ?*

MT : Parce que c'est scientifiquement plus efficace. Moi, j'ai une formation démographique et, quand vous regardez des éléments en fonction du temps – ce qui est le propre de la démographie – il faut que vous regardiez des gens qui ont vécu un événement commun en même temps. Les immigrés ont tous vécu l'immigration et donc, vous pouvez regarder leur comportement au fil des durées de séjour. Avec les

étrangers, vous avez des gens qui sont nés là, d'autres qui ne sont pas nés là. Vous en avez qui sont sortis de l'observation parce qu'ils sont devenus Français, alors qu'on aimerait bien les garder. Donc, moi, c'est pour des raisons purement scientifiques. Je me fous du reste. Vous pouvez mettre là-dessus toutes les explications sociologiques et psychologiques qu'on veut autour mais, c'est une question basique scientifique. Je ne vais pas me mettre dans un champ d'observation où je n'ai pas des éléments de suivi, où j'ai des gens qui entrent et qui sortent à tout moment... Donc, mes indicateurs sont faussés. Je l'ai fait un certain temps en expliquant pourquoi c'était biaisé, comment il fallait etc. Et puis, à partir d'un moment, je me suis dit : « Merde ! Peut-être que si on faisait comme ça, on se libérerait de ce problème permanent ! ». Une fois que j'ai acquis cette conviction là, on peut me dire tout ce qu'on veut, je suis inflexible là-dessus. C'est comme si on venait vous dire : « 2 et 2, maintenant c'est 5 »... Ben non, moi, c'est pas 5. Pour moi, 2 et 2, c'est 4 et c'est terminé. On peut enrober ça de tout un tas d'autres choses, ce n'est que ça ! C'est une question d'outil ! Ça a commencé quand j'ai commencé à travailler dans les années 80 sur les *Cent ans d'immigration*...

*OH : Et d'ailleurs, l'idée à la base de Cent ans d'immigration, c'était quoi ?*

MT : En fait, à la base, il y a une demande du CICRED qui est un centre international qui est localisé à l'INED et, qui font des publications internationales. *Cent ans d'immigration* était la participation française à un programme international. L'idée, c'était un peu de faire le bilan de l'immigration en France. Mais moi, ça me titillait déjà. Je comprends que des gens restent focalisés là-dedans quand ils ne sont pas de condition scientifique parce que, quand il y a un ordre statistique qui apparaît partout dans les volumes statistiques, ça vous contraint beaucoup. Donc, vous êtes tenté de faire avec ce que vous avez et moi, j'estimais que j'avais fait ça déjà trop longtemps. Donc, à partir d'un moment, je me suis dit : 'bon, ça suffit !'... Et, de fil en aiguille, j'ai fait *Cent ans d'immigration*, j'ai calculé cet apport démographique. Mais, si vous voulez, je n'y serais jamais arrivé à ça si je n'avais pas eu l'idée de fonctionner par générations. Je n'aurais pas eu les moyens de calculer intellectuellement. Je n'aurais pas pensé aux outils qu'il fallait. Donc, une fois que j'étais rentré là-dedans, je voyais quand même l'efficacité de la chose et, il n'était pas question de me faire revenir à la vapeur alors que j'avais l'électricité... Le grand principe de la démographie c'est que vous formez les cohortes que vous observez à partir de l'évènement qui fait entrer dans l'observation. Et là, pour avoir des étrangers en France, il y a eu l'immigration d'abord. Donc, vous observez des gens qui ont immigré. Ça paraissait scientifiquement logique par rapport à la démographie de faire comme ça !

*OH : Donc, d'après ce que vous dites, dans la démographie, l'idée du temps est primordiale mais, et l'idée de la population... ?*

MT : Non mais la démographie, je pense que c'est plus une discipline de méthode que d'objet. La démographie, c'est une méthode de traitement du temps. On mesure des évènements de populations mais pas n'importe comment. On essaie de les mesurer au mieux. Par exemple, si vous prenez la fécondité des étrangères, vous avez des gens qui sont nés en France qui n'ont pas la même échelle de temps, vous avez les sorties de champ d'observation par francisation et vous avez des entrées en permanence, vous avez des gens à durée 0 qui rentrent à tous les âges... Je veux dire, c'est bourré de biais un truc pareil. Un démographe, il cherche à avoir la mesure la moins biaisée possible donc, il va se coller dans des cadres pas forcément légaux mais, dans des cadres d'observation qui lui permettront d'avoir une mesure qui ne soit pas biaisée. Quel est l'intérêt d'avoir une mesure biaisée sur un univers qu'on choisit comme ça ? L'univers, on le choisit en fonction de la mesure qu'on veut conduire. Ce n'est pas l'inverse. L'évènement fondateur d'entrée en observation, c'est l'immigration. Comme tout le monde travaille sur les étrangers, y a une génération au-dessous qu'il faut isoler et qui n'est pas ce petit bout de population qui a la nationalité étrangère. Ça ne se résout pas à ça puisqu'en fait, c'est 10 % qui sont de nationalité étrangère dans la première génération née en France... Alors, est-ce que vous allez vous contenter parce que vous avez la phobie « Français/étranger » de regarder ce que fait 10 % de la population et, qui ont tous, à peu près moins de 20 ans... Qu'est-ce que vous allez en tirer ? Rien du tout. Donc, si moi, je veux regarder l'insertion dans le marché du travail ou les carrières professionnelles ou la mobilité sociale, qu'est-ce que je fous avec

cet échantillon qui a moins de 20 ans, qui est entièrement à l'école et, qui est extrêmement sélectionné puisqu'à 18 ans, ils sont presque tous dans la catégorie de Français ? Quel est l'intérêt d'étudier ça ? Et puis en plus, en mélangeant les deux, en faisant croire que les deux générations... Si vous voulez, ça donne une illusion quand vous avez les deux, c'est-à-dire que vous auriez la génération immigrée en propre vraiment et puis l'autre et qu'avec les deux, vous auriez le total... Ben non ! Donc, moi, mes motivations, c'est celles-ci.

*OH : Justement, ça me fait penser au rapport Hessel qui disait qu'on ne prenait pas assez en compte...*

MT : Le critère de la nationalité...

*OH : Oui, les flux juridiques. Donc, du coup, est-ce que c'était sur ça que votre approche pour comprendre l'immigration ou pour compter les flux se distinguait de ce que pouvait faire un Lebon... ?*

MT : Ben Lebon, il n'a jamais rien fait de pareil. Il n'a fait que ses rapports. Son rapport, c'était un peu le bilan des quelques statistiques administratives qui tournaient autour du sujet... Y avait un peu de tout. Y avait des acquisitions de nationalité... C'est ça qu'il faisait en fait...

*OH : Et vous, vous aviez des problèmes avec Lebon... ?*

MT : Ben, j'ai eu des problèmes tout de suite puisqu'il a essayé de me faire virer dès la première Chronique que j'ai faite en 78. Il avait envoyé un truc *via* Fournier à la direction de l'INED et au Président du Conseil scientifique. Heureusement qu'il y avait un type du Conseil d'Etat qui était dans le Conseil scientifique, qui avait trouvé ça vachement bien. Pour moi, c'était la frayeur. Je venais à peine de rentrer à l'INED. J'avais 28 ans à l'époque. Moi, j'étais prête à travailler avec tout le monde mais là, j'ai compris que ce serait pas un domaine pas simple sur lequel travailler. J'imaginai pas que ce serait comme ça. Dans cette Chronique, j'avais essayé de faire des choses qu'on n'avait pas faites avant. J'avais eu accès à des informations à partir des données de l'OMI comme des calendriers de regroupement familial pour faire un peu de démographie Et puis donc, à partir de là y a eu des tensions. Et puis je me souviens que, par la suite, deux ou trois ans après, je ne l'ai pas raté. Il avait commis un papier et j'ai fait un bon petit commentaire critique...

*OH : Et pour revenir au groupe statistique, est-ce que vous pourriez me parler des indicateurs d'intégration ?*

MT : Ah moi, je n'étais pas du tout d'accord avec ça, ces trucs, c'était des indicateurs trop rudimentaires. Mais, je leur ai dit ce que j'en pensais même si Le Pors était très attaché à sa petite invention. J'étais contre l'idée d'avoir une espèce de « tableau de bord » avec des feux lumineux qui passent au rouge. Je trouvais que c'était un peu simplet pour la question. Et puis, c'était toujours la même idée qu'on ne pouvait s'intéresser à l'intégration que sous l'angle des problèmes sociaux. Et puis, en plus, les indicateurs, ils avaient un double handicap. Ils étaient trop frustrés parce que c'est toujours le même problème : ils partent de ce qu'on a. Moi, quand je fais quelques cours de méthodes, je dis aux étudiants : « Vous vous posez une question et vous la résolvez. Vous mettez sur le papier l'idéal de ce qu'il vous faudrait pour y répondre. Et après, vous allez regarder ce qui existe. Mais, vous ne commencez pas par regarder ce qui existe pour voir ce que vous pouvez en tirer et, qui a plus ou moins un rapport avec les questions que vous vous posez ». Là, c'est exactement l'inverse qui a été fait et, moi, je n'ai pas participé à ça. C'était des indicateurs qui partaient de l'existant. C'était des indicateurs qui avaient l'inconvénient d'être frustrés, c'est-à-dire de ne pas beaucoup renseigner sur la question qu'on se posait. Et, en plus, ils laissaient penser qu'en l'état on pouvait y répondre... Mais bon, s'ils tenaient à leurs indicateurs ! Moi, je m'en foutais. Ma signature n'était pas engagée par ça.

*OH : Enfin, sauf erreur de ma part, ça n'allait pas jusque-là puisque, en substance, il était dit que ça ne fournissait pas forcément les réponses recherchées mais, qu'ils pouvaient nous indiquer...*

MT : ...à trouver les effets de structure ! Le Pors était très impressionné par les effets de structure. A l'époque, je lui avais expliqué ce que c'était qu'un effet de structure. Ça lui plaisait beaucoup et, il en

mettait partout. Mais, moi, c'est ce qui me semblait pénible. Je veux dire, si l'objectif c'est de mettre en évidence les effets de structure... c'est intéressant mais quand vous n'avez que ça comme résultat au bout... c'est limité. Et, c'est pour ça qu'il faut trouver les outils qui vous allègent. Dans la démographie, si vous voulez, les effets de structures, on les traite comment ? On dit qu'il ne faut pas qu'ils évoluent dans le temps pour les indices que vous calculez. Vous pouvez avoir une hétérogénéité à la base dans la cohorte que vous avez commencé à étudier dans le temps, pourvu qu'elle se maintienne. Ce qui est dramatique, c'est quand elle évolue au fur et à mesure du temps. Ce qui était tout le temps le cas quand ils faisaient les choses comme ils les faisaient... Donc, il y a eu des tas de bêtises qui ont été dite par exemple sur la fécondité et, au bout d'un moment, j'en ai eu marre... Quand ça diminue, ça diminue aussi parce que les populations changeaient. C'est pas un résultat très... Ce qu'on veut savoir, c'est quelle a été l'évolution du parcours de fécondité des populations à partir des années d'entrées... C'est ça qu'on veut voir ! On veut voir si on en a moins qu'on en avait. Vous voulez au moins répondre à la question : à âge et entrées égales, est-ce qu'on a eu plus d'enfants quand on est rentré dans les années 80 que dans les années 60 par exemple ? Mais ça, vous ne pouviez pas ! Le contenu d'un indicateur transversal de fécondité des étrangères est indéfinissable... Donc, quand vous le voyez bouger, vous ne pouvez pas savoir pourquoi il bouge. On est très content quand ça baisse parce qu'on dit : « Arrêtez de nous poser des problèmes ! La fécondité baisse ». Mais, on ne sait pas si c'est parce que c'est des filles qui sont nées en France qui arrivent dedans ou des filles qui sont entrées jeunes et qui n'ont pas du tout la même fécondité... Bon, je veux dire, tout ça, c'est des effets de structure. Le fait de connaître l'année d'arrivée, ça permet de maintenir une homogénéité, je veux dire... Bon, elle est bousculée par les sorties mais ça, c'est le phénomène qui reste non maîtrisable mais, ça me paraît moins bouleversant que. Et, pour avoir un indicateur, il faut penser à différents indicateurs ! Et puis, je veux dire, tout ça, ça ne sort pas tout cru. Je me souviens par exemple que pour les demandes de tableaux au ministère de l'Intérieur, en vue d'AGDREF, ça m'avait demandé beaucoup de travail. Il faut d'abord passer par la connaissance de la procédure...

*OH : Et quand là par exemple, quand on s'intègre dans le fonctionnement administratif, est-ce qu'on ne sort pas du métier de chercheur et de scientifique... ?*

MT : Ben, si vous ne fabriquez pas le chiffre, vous pouvez pas travailler... Ce qu'il faut, c'est le concevoir à l'origine. Et, c'est pour ça que je fais MGIS : parce qu'il n'y a pas d'outil. Et le truc, c'est que dans la foulée du « Cent ans », vers la fin de l'année 1987, je me rends compte qu'en fait, bien que n'étant pas grand-chose à l'INED, finalement le service des enquêtes s'est étendu et des tas de gens se mettaient à proposer des enquêtes et donc, je me suis dit : « Certes, je ne suis pas grand-chose mais, pourquoi pas ? ». Et puis, mais d'abord, le truc c'est parce que je sais qu'en l'état, il y avait un problème d'outil pour prendre en compte le mouvement par génération. Ça suffisait de dire que c'était insatisfaisant etc. Donc, j'ai osé proposer un projet et puis, j'avais vraiment acquis la certitude que quand vous avez un indice à calculer, ça suppose de concevoir la fabrication à l'origine. Si vous voulez vraiment le calculer dans les formes et comme il faut... Je me souviens qu'à l'OMI, il y avait eu des réunions quand ils ont voulu changer leur système statistique, je leur avais demandé qu'ils refassent leur fiche de base. C'est ça qu'il faut changer. Si vous n'avez pas une information au début, vous ne la retrouvez pas au bout. Pourquoi en France, on est incapable de connaître le niveau scolaire des migrants, c'est parce qu'on ne le demande pas. Donc ça veut dire que quand on fait la conception d'un outil informatique, il faut penser à ce qu'on en fera en termes statistiques. Il faut qu'il y ait quelqu'un pour penser à la statistique dès le départ. Et visiblement pour AGDREF, il n'y avait personne pour penser la statistique dès le départ vu comment ça a été conçu. AGDREF incluait une mission statistique dans les textes mais personne ne l'a endossée cette mission... Ils s'en tamponnaient de la statistique... Il faut être là à l'origine. S'il y avait eu quelqu'un à l'Intérieur avec des convictions statistiques... ça aurait été différent. Et puis aussi, il faut penser avec la mouvance de ce que ça peut être après. Je veux dire que ce n'est pas parce qu'une question ne se pose pas aujourd'hui et qu'on a pas d'intérêt à avoir une information qu'il faut penser qu'elle ne sera pas utile. En tant que démographe, moi je pense aux variables de base. C'est pour ça que j'ai demandé à l'OMI d'introduire le sexe du conjoint pour les regroupements familiaux... Eux, ils n'ont pas pensé leur système en termes évolutifs. Ils avaient le nez dans le guidon de la politique migratoire et de ce qui existait à l'époque c'est-à-dire, que des hommes



venaient travailler et que des femmes venaient les rejoindre avec des enfants... Et, quand on conçoit un outil, c'est de ce type de schéma qu'il faut se décaler. Pour l'OMI, je me souviens que j'avais planché pas mal. Moi, j'aime bien les questions de méthode et, c'est intéressant quand vous savez qu'il y a un outil qui va se refaire... On rebat un peu les cartes et on peut remettre sur la table les problèmes qu'on n'ose même pas envisager parce qu'il n'y a rien qui peu renseigner sur... Là, dans le groupe, j'avais même refait une fiche de base parce qu'il faut leur démontrer la faisabilité de ce qu'on demande... Il faut anticiper sur sa réticence à changer donc, il faut lui démontrer que ça tient dans la page, il faut, il faut tout... Il faut anticiper sur les arguments qu'il peut y avoir pour refuser. Vous avez intérêt à devancer les contraintes pratiques sinon, vous êtes balayé tout de suite...

*OH : Qu'est-ce qui a marqué la dernière période du groupe statistique ?*

MT : Toute la fin du groupe, oh ! la ! la ! je me souviens, c'était hyper tendu ! C'était l'INSEE qui nous faisait des bras d'honneur ! C'était terrible ! Du point de vue du travail statistique qu'on était censé faire, c'était terrible ! Mais surtout, ce qui marque la fin du groupe, c'est le moment où on a pu avoir et regarder les résultats sur AGDREF et, je me souviens de la remarque que Lebon a faite quand l'Intérieur – c'était Guy La Flamme – nous a donné le document... Il y avait un tableau où le total indiquait 140 000. Lebon a dit : « C'est pas possible. Ça passera pas ».

*OH : Et vous, vous n'étiez pas d'accord avec cette remarque vu que les chiffres que vous obteniez auparavant se situait plutôt entre 50 000 et 100 000... ?*

MT : Ah, non, jamais. Moi, je m'en fous. Mon problème n'est pas la taille du chiffre. Le problème de toute façon n'était pas là. Le chiffre de 140 000, on l'obtenait à partir d'un autre outil. On change d'outil donc, on ne mesure pas la même chose. On mesure un champ plus grand et donc, on mesure mieux les choses. Et, je pense qu'on était plus près de la réalité qu'on ne l'a jamais été.

*OH : Et donc, que signifiait la remarque de Lebon : « C'est pas possible. Ça passera pas » ?*

MT : Ça voulait dire que politiquement ce n'était pas acceptable. C'est ça que ça voulait dire. Parce que, je veux dire, jusque là, on est tous dans l'attente d'AGDREF... Et là, quand ça arrive... Moi, j'ai trouvé ça curieux comme remarque... Et donc, il n'y a pas eu moyen de faire sortir les chiffres par le ministère de l'Intérieur... Le Pors s'y est cassé le nez...

*OH : Mais en même temps, compte tenu des rapports de force qui pouvaient exister entre administrations et notamment entre l'Intérieur d'un côté et...*

MT : Non, non. Ce n'était pas l'Intérieur d'un côté. Si vous voulez, il y a eu des intérêts convergents des administrations qui pouvaient se batailler... Elles ont eu des intérêts convergents pour ne pas faire. C'est-à-dire que Lebon n'aimait pas trop qu'on aille sur l'Intérieur et, l'Intérieur n'avait pas envie de faire non plus...

*OH : Mais, ce que je n'arrive pas à comprendre, c'est pourquoi l'Intérieur ne voulait pas faire ?*

MT : Ben... l'immigration, on n'aime pas quand ça monte. On aime avoir à le dire. C'est tout. On dit toujours : « Tenez-vous tranquilles. Il ne se passe rien. La proportion d'étrangers n'a pas bougé depuis 30 ans etc ». On a une espèce de discours lénifiant qui se fout de la réalité. Moi, je veux dire, je me fous que ça monte ou que ça descende. Je veux que quand ça monte, on l'observe. C'est le parti pris de l'observation. Si ça monte, ça monte. C'est pour des raisons politiques. Pas forcément des instructions venant d'en haut mais des anticipations au niveau inférieur, je dirais, sur ce qu'on souhaite. A l'intérieur, la statistique n'a pas de statut scientifique. C'est ça qu'il faut voir. Il faudrait qu'il y ait une direction statistique à l'Intérieur. Il faut que le parti pur de la statistique soit défendu en interne, c'est-à-dire, le parti de la réalité et de la mesure correcte. S'il n'y a personne pour défendre la statistique en interne, elle s'adapte aux impératifs de la demande politique... Et donc, sur cette affaire, quelle était la collusion d'intérêts ? Ben, Lebon faisait sa petite cuisine à partir de l'OMI, de l'OFPPA, etc. et là donc, AGDREF, c'était une concurrence phénoménale parce que du coup, tous les autres outils disparaissaient. Et puis, du coup, l'OMI aussi était inquiet. L'OMI

était une source principale qui se trouvait renvoyée à plus rien quasiment. C'est pour ça que je voyais bien l'OMI se spécialiser dans le regroupement familial parce qu'il fallait bien diminuer leur trouille aussi... Il fallait veiller à ce qu'elles survivent. Daufresne, faut raisonner au ras des pâquerettes, elle était responsable du service statistique à l'OMI donc, qu'est-ce qu'il lui restait du coup ? Donc...C'était peut-être moins cuisant pour l'OFPPA, mais pour l'OMI, c'était un problème réel. La grande frayeur, c'était la DPM et l'OMI. Et, à ce moment, ils se rendent compte que l'Intérieur n'est pas un concurrent mais un allié puisqu'il ne veut pas faire. Et là, à partir du moment où ça s'est retourné comme ça, c'était fini... ça devenait affreux les séances... Donc, si vous voulez, la perception du rapport de forces a changé et on s'est dit : « Anicet Le Pors n'est plus rien pour exiger quoi que ce soit, puisqu'il a même perdu l'Intérieur ». Donc, là, c'était fini.

*OH : Mais au début du groupe statistique, la DPM et l'OMI aurait pu faire ce calcul-là et se dire que l'Intérieur ne voudrait jamais faire ?*

MT : Non, mais ils ne le savaient pas. Ce n'était pas écrit puisqu'il y avait Sylvie Druelle à l'époque qui essayait de faire des choses. Mais, si vous voulez, quand il n'y a plus eu personne de l'INSEE à l'Intérieur, c'était mort. Y avait qu'une préoccupation maison à l'Intérieur... Dans un groupe c'est subtil les rapports de force donc, je pense que c'est ça qu'il s'est passé.

*OH : Et vous votre position c'était... ?*

MT : Ben moi, j'étais à fond pour la solution Intérieur mais, ce qui énervait c'est que c'était ma solution et, qu'on avait l'impression que j'avais rallié à ma solution Le Pors et Ducastelle. Du coup, l'équilibre ne tenait qu'à un cheveu... Donc, quand l'Intérieur fait défection, il y a une espèce de rébellion rangée...

*OH : Et donc, au début du groupe statistique, quel était l'équilibre ?*

MT : Ben, au début il n'y avait équilibre que parce qu'à l'INSEE, il y avait quelqu'un comme Labat avec lequel je m'entendais très bien d'ailleurs. C'était quelqu'un de très astucieux au niveau statistique, qui avait de l'imagination !

*OH : Ce que n'avait pas Lebon ?*

MT : Mais Lebon, il n'était pas statisticien. Il a sûrement des qualités mais, c'est un juriste à la base. Faut pas s'imaginer qu'on peut tout faire ! Moi, je serais incapable de faire un texte juridique !

*OH : Mais pourtant, il avait l'image du « Monsieur statistique » ?*

MT : Oui, mais si vous voulez, Lebon était dans une position de défense permanente c'est-à-dire que toute amélioration pouvait l'emmener sur un terrain où il n'aurait plus de maîtrise parce que ce serait trop compliqué pour lui. Donc, il a joué un frein récurrent. Moi, par exemple, je bossais beaucoup pour le Haut Conseil. Moi, mon intérêt, c'était que ça bouge ! Moi je voulais arriver à faire bouger le système et de pouvoir travailler, moi-même, sur des données qui soient plus adaptées... C'est plus intéressant quand même d'améliorer la qualité intellectuelle de mon travail sur l'immigration à travers les améliorations d'outils. AGDREF s'annonçait extraordinaire. Mais, moi, comme tout le monde au HCI, on attendait AGDREF ! Parce que quand même, on n'avait pas beaucoup de grain à moudre ! Et pour bouger, Anicet Le Pors me soutenait. Mais le problème, c'est que j'étais la seule à réfléchir vraiment sur ces questions-là. Et donc, je me souviens, c'est moi qui ai fait venir l'OMI. Lebon ne voulait pas que l'OMI vienne. Son argument, c'était que l'OMI était sous la tutelle de la DPM. Je me souviens que quand il a eu cet argument-là, je lui dis : « Ben, écoutez, moi aussi, je m'en vais puisque l'INED est sous la tutelle de la DPM ».

*OH : Pour vous, c'était quoi l'intérêt d'avoir l'OMI, c'était d'équilibrer le rapport de forces face à l'OMI ?*

MT : Non, ce n'était pas d'équilibrer le rapport de forces face à la DPM. A l'époque, l'OMI c'est le fabricant. Donc c'est mieux, si vous voulez faire bouger l'enregistrement, d'avoir la personne qui fabrique que celui qui écrit le rapport.

*OH : Justement, au sujet de la participation de l'OMI. Chantal Daufresne m'expliquait que la scission c'était un peu, les producteurs d'un côté, qui ne disaient pas grand-chose et, de l'autre, les non-producteurs qui monopolisaient le débat.*

MT : Ben oui mais, comment vous voulez faire ?! Elle était la productrice et puis, personne ne l'empêchait de réfléchir. Elle avait une formation de démographe ! Non mais, elle était dans une logique institutionnelle et elle avait perdu tout intérêt pour ce type de question. Donc, c'est vrai que c'était hétérogène comme positions. Moi, j'avais une position de chercheur utilisant les statistiques et ayant des demandes. L'INSEE, au début, avait une position d'affinement statistique puisque Labat apportait des choses. Après, on a collé des gens qui ont débarqué sans savoir. C'était ça aussi le problème. C'était aussi le peu de considération et de matière grise qu'on avait accordé à ce phénomène-là avant qui faisait qu'on était aussi démuni. Moi, mon truc, c'est que j'avais été embauchée en 76 avec obligation de travailler sur ce sujet donc, quand j'arrive au groupe statistique, j'ai déjà quinze ans d'expérience sur le sujet. Je ne dis pas que je suis une lumière mais, en quinze ans, j'ai eu le temps de réfléchir. De réfléchir avec un souci qui n'est pas le même que celui de Daufresne qui produit de l'information pour tant de machins, tant de visites, tant de trucs. C'est sûr que nos logiques n'étaient pas les mêmes et donc, c'était très inégalitaire. Donc, je dirais qu'il y avait Labat de l'INSEE qui n'avait pas de position de boutique et, il y avait Druelle, l'INSEE de l'Intérieur qui était de bonne volonté donc, ça a créé un certain équilibre. Mais, c'est fragile un équilibre et puis, peut-être que ça n'avait plus l'intérêt que ça avait... et c'est ce qui a fait que ça n'a pas abouti. Et puis, quand Patrick Weil est arrivé à la tête du groupe statistique, ça n'a pas avancé car il a décidé qu'on compterait suivant la durée du titre ou la durée du séjour, en appréciant le caractère permanent, c'est-à-dire, à partir des procédures. Au lieu d'avoir un critère fixe qui soit le même pour tout le monde, c'était, les étudiants, on ne les prend pas, les « ça » on ne les prend pas etc. Il a essayé de me convaincre mais, je veux dire, lui, il n'est ni statisticien, ni démographe, ni rien... Il n'a jamais touché un chiffre de sa vie et il avait un avis et il fallait que ce soit moi qui soit convaincue. C'était quand même irritant. Moi, ça faisait des années que je travaillais là-dessus. J'avais l'impression d'être arrivée à un point où on pouvait aboutir et là, rebelote, lui, il arrivait derrière... Je lui ai dit : « Non, non. Mon vieux, tu ne me convaincras pas ! ». Lui, il voulait revenir comme avant. C'est-à-dire qu'on prenait certaines catégories, en évitant les « double compte » et en évitant ceux qui étaient là pour un séjour plus court pour se caler par avance à un truc qui correspondrait à une durée d'un an... mais, le truc, c'est qu'on faisait ça en attendant AGDREF mais, si on faisait ça, ce n'était pas par goût. Ce qu'on ne comprenait pas, c'est que je l'ai fait dans une situation où c'était transitoire, c'est-à-dire « en attente de ». C'était un moindre mal. Et Patrick Weil a dit : « On va continuer à faire comme ça » alors qu'on avait le nouvel outil qui était AGDREF ! Quand le groupe statistique est créé, moi je milite et le Haut Conseil s'engage à ce qu'on se base sur la durée du séjour. Moi, j'avais commencé à penser comme ça avant pour essayer de rabouter les morceaux pour qu'on ait pas... Parce qu'avant, c'était : « Vous voulez l'immigration ? ». « Ben, non, on ne sait pas. On peut vous dire le nombre de familles puis, on pourra vous dire autre chose ». Mais on n'additionnait jamais rien. On additionnait rien en fait. On n'avait pas de logique pour additionner. Donc, moi, j'ai dit : « Faut qu'on additionne ». Alors pas tout, parce qu'il y a les histoires de « double compte » etc... Mais, ce n'était qu'un pis-aller. Mais, le grand drame dans cette affaire pour moi, ce qui était un progrès relatif et tout à fait provisoire dans le dispositif a été pris comme la vérité révélée qu'on devait pérenniser absolument alors que l'outil qu'il fallait était justement en train d'arriver. Enfin ! Pour moi, après AGDREF, fallait plus faire comme ça ! Donc moi, j'ai l'impression d'un retour en arrière colossal. Scientifiquement, j'étais révoltée. Parce que quand vous avez la chance d'avoir un fichier historique centralisé, rabouter des bouts de ficelles un peu partout, c'est incompréhensible. Bon, la justification, c'est sans doute que chacun ait sa petite part : L'OMI fournit quelque chose, l'OFPPA fournit quelque chose, l'Intérieur aussi... C'est un petit arrangement local au prix du résultat. Patrick Weil, je ne sais pas d'où il tirait sa conviction. Il n'a jamais sorti un chiffre de sa vie ! Un fichier centralisé historique c'est incomparable avec des fichiers administratifs.

## Entretien avec Jacques Voisard

(membre du HCI)

JV : En ce qui me concerne, il y avait un certain temps que le sujet de l'intégration m'intéressait. Je crois que pour notre pays, c'était quelque chose d'absolument vital d'avoir une politique claire. J'étais convaincu que l'intégration se poserait pour le dernier quart du XX<sup>e</sup> siècle en France de façon très différente de la façon dont ça avait pu se poser pour les Polonais ou les Italiens...

OH : *Pour quelles raisons ?*

JV : Pour deux raisons essentielles... Il se trouvait que du fait notamment de l'évolution postcoloniale : il y avait un risque de confusion entre l'afflux d'une main d'œuvre immigrée, qui aurait pu être polonaise, italienne ou n'importe quoi, mais qui, là, se trouvait être essentiellement maghrébine, et, le risque de phénomène de rejet par une partie de la population française en raison notamment des rancœurs du fait de la guerre d'Algérie et du poids de la culture islamique, musulmane... J'étais le seul d'ailleurs au Haut Conseil à vouloir faire de l'islam un des premiers sujets du HCI... Alors, pourquoi j'avais cette idée ?... Du fait d'abord de ma culture religieuse propre, qui était une culture catholique, et d'autre part de ma culture militaire, qui était une culture de connaissance de l'islam comme pour beaucoup d'officiers français... Par conséquent, dans un pays comme le nôtre, il fallait le plutôt possible s'enrichir de la culture islamique... dans le petit bouquin que j'avais fait en 88, il y avait notamment une proposition, que j'avais faite à Rocard et Barre dans une note dès 82-83, qui était qu'il fallait que le plus tôt possible, on crée un Institut des sciences de l'islam... et donc, pas seulement de la religion. Un Institut qui, à l'égal des grandes universités arabes, soit capable de dire : « Ben, voilà, l'islam en Europe, c'est ça »... et il faudrait qu'il soit à Strasbourg, en raison du Concordat et aussi parce que Strasbourg était bien placé pour rayonner sur l'ensemble des musulmans d'Europe... Enfin voilà.... Sur l'immigration, j'avais déjà fait un papier pour Rocard et pour Barre en 81 quand j'étais Commissaire au développement industriel de l'Ouest. En fait, quand Rocard est devenu ministre, il m'avait demandé d'être délégué à l'Aménagement du territoire. Je ne le connaissais pas encore beaucoup à l'époque, je l'avais rencontré une ou deux fois à l'occasion de négociations de restructurations d'entreprises mais, le travail que j'avais fait, ça l'intéressait... et donc, je lui ai dit : « Ecoutez, j'ai déjà voté quatre fois contre votre majorité : deux fois aux présidentielles, deux fois au législatives... Par contre, je suis ravi de vous avoir comme ministre et, de toute façon, je ne pense pas que les socialistes au pouvoir, c'est pas la Wehrmacht à Vichy, comme ont l'air de le dire un certain nombre de gens de droite »... et bon, du coup, on a beaucoup sympathisé... et puis, il m'a demandé : « Quels sont pour vous les sujets importants ? » et, je lui ai fait trois papiers : un sur la jeunesse, enfin, sur le service national, l'autre sur l'immigration et l'islam et le troisième, sur la politique d'équilibre des territoires... et donc, ça l'a intéressé... ensuite j'ai fait ce bouquin avec Ducastelle parce que ça m'avait été demandé par la Fondation Saint-Simon... j'avais d'abord fait un document pour la Fondation Saint-Simon vers 86-67 et, la Fondation Saint-Simon nous a dit ce serait bien si vous pouviez faire un livre... c'est là qu'on a fait le livre avec Christiane... et puis, Rocard devient Premier ministre... à ce moment-là, on était devenu assez copains avec Rocard, on s'entendait bien... il voulait me faire rentrer au Gouvernement, c'était au moment où il cherchait de l'ouverture... mais, moi, je ne voulais pas... mais, par contre, je lui ai dit : « Je suis prêt à travailler pour vous sur un certain nombre de choses, je suis à la retraite, je suis Président du Comité de décentralisation, j'ai fait le choix en prenant ma retraite de travailler pendant vingt ans pour la République... donc, ce qui m'intéresse, c'est de me battre pour un certain nombre d'idées auxquelles je tiens... que je pense importantes pour notre pays »... et il voulait justement à un moment me confier les questions d'intégration et donc, il m'a dit : « Je vais faire une mission interministérielle pour l'intégration, dont je vais vous confier la présidence... »... ça aurait pu se faire mais, c'est Joxe qui s'y est opposé... pas du tout parce que c'était moi mais, parce que Joxe, avec sa conception rigoriste de l'organisation administrative et politique de la République – mais ça se défendait bien – ne voulait pas trop de démantèlement de la responsabilité politique et donc, Joxe avait dit : « Moi je ne suis pas d'accord, il ne faut pas multiplier les missions... »... et c'est à ce moment-là... et c'est Jacques Rigaudiat... c'est drôle parce que les rocardiens et Rigaudiat est un peu de ceux-là, pour eux j'étais un gars qui sentait un peu le souffre dans la mesure où je m'entendais bien avec Rocard, j'étais

pas socialiste, j'avais des idées qui étaient proches des leurs... mais, ça les embêtait de me voir aussi copain avec leur « Michel »... mais bon, donc, cette mission, ça ne s'est pas faite, c'était au tout début du Gouvernement... ça a glandé pendant un certain moment... et puis, finalement... je ne sais plus... ce qu'il y a eu avant le Haut Conseil... mais, là, où on a eu de la chance au Haut Conseil, c'est qu'on a eu un très très bon Président...

*OH : Ça veut dire quoi un très bon Président... ?*

JV : Marceau Long, d'abord il connaissait bien le sujet... ensuite, il laissait parler les gens... il avait la même considération pour les quatre hommes politiques qui étaient au Haut Conseil... parce que les politiques, c'est toujours des gens un peu à part dans des groupes de travail ou des commissions... ils ont souvent des comportements irrationnels... mais, de ce côté-là, Marceau Long avait une vieille habitude et, on le sentait capable d'appliquer sa capacité d'écoute à tout le monde... peut-être que sa vraie référence, parmi nous tous, à mon avis, c'était Stéphane... mais, on a beaucoup bossé...

*OH : Si ça ne vous ne dérange pas, j'aimerais revenir sur un des éléments que vous avez évoqué au tout début de l'entretien... il s'agit du constat sur la différence qui existait, selon vous, entre l'intégration des Maghrébins et celui de l'intégration des Polonais, Italiens et autres... Vous mettiez en avant la donnée musulmane qui, selon vous, devait être prise en compte... Et, vous me disiez que vous y étiez particulièrement sensible au sein du HCI en raison de votre expérience en Algérie mais pourtant, vous n'étiez pas le seul membre du HCI à avoir vécu au Maghreb... il y avait Stéphane Hessel, Marceau Long, Anicet Le Pors, il y avait même Hubert Prévot... donc, comment expliqueriez-vous le fait que vous sembliez y être plus sensible... ?*

JV : Je crois que c'est d'abord ma culture d'officier... indiscutablement... je suis d'une famille d'officiers... mon père était officier de marine, mon oncle était officier des troupes coloniales... j'ai été moi-même officier des troupes coloniales... et les troupes coloniales, nous avions un peu cette particularité de faire l'effort de comprendre l'histoire, la culture, les mœurs des pays dans lesquelles nous nous trouvions... bon, j'ai été à Cherchell en Algérie... mais j'avais pareil à Madagascar, où j'avais appris le Malgache... mais en Algérie, c'était encore plus facile... parce qu'elle était proche de nous, parce que dans l'armée, nous avions des camarades algériens... j'avais fait la guerre avec eux, d'abord la deuxième Guerre puis en Indochine... et je dirais que la rupture avec l'Algérie... je dis bien la rupture et non pas l'indépendance parce que l'indépendance était inscrite dans les faits... nous étions un certain nombre à en être convaincus... la rupture non sereine avec l'Algérie, ça a été pour beaucoup d'entre nous une meurtrissure et, c'est en Algérie que j'ai pris la décision de quitter l'armée... mais, nous sommes restés très attachés... comme avec l'Indochine... Je fais partie d'une association d'anciens combattants d'Indochine... mais, l'Indochine, c'était très loin, l'Algérie, c'était à côté... et donc, c'est pour ça que je me suis dit que nous allions assister à une histoire de pieds-noirs à l'envers... les pieds-noirs sont allés en Algérie et ils se sont installés, maintenant les Algériens vont venir en France et ils vont s'installer... et on va connaître exactement les mêmes risques de tensions... la différence c'est qu'une partie des pieds-noirs était en position de relative domination... alors que la plupart des Algériens sont là pour le travail, un travail plutôt d'exécution... avec en plus en filigrane, la guerre d'Algérie... donc, je vous dis, je me suis toujours intéressé... et notamment à la question de l'islam qui méritait, selon moi, beaucoup d'attention... en plus mon père avait été à Beyrouth durant sa carrière et moi, qui était dans une boîte de jésuites, j'avais beaucoup de copains musulmans... donc, c'est une question à laquelle j'étais sensible... je ne m'intéressais pas du tout à l'intégration des Pakistanais, je m'en foutais complètement... j'avais peut-être tort mais, moi, ce qui m'intéressait, c'était les Maghrébins... je pensais, et je pense toujours, que ce n'était pas pareil... non seulement parce que ces pays avaient été sous administration française mais surtout, parce que la Méditerranée, c'est une histoire commune... et que, dans la mesure où il y avait cette construction européenne en cours... euh... je me disais que notre histoire européenne... comme j'avais écrit beaucoup de papiers sur l'équilibre des territoires... je me disais que l'histoire européenne était une triple histoire : méditerranéenne, continentale, atlantique... et il se trouve que la France est partie prenante de ces trois histoires du fait de sa géographie et également d'une partie de son histoire... et que, alors que la partie méditerranéenne de l'histoire de l'Europe est une partie fondatrice de l'Europe... c'est la partie continentale de l'Europe qui l'a emporté... la partie méditerranéenne s'est retrouvée à l'écart en raison de la peur de l'immigration clandestine, de la peur de l'islam et de la peur du conflit israélo-palestinien... et je me disais, nous risquons, nous Français, si nous nous laissons emporter dans une vision purement continentale de l'Europe, de perdre une partie de notre histoire...

on était en train de privilégier la partie continentale de notre histoire... et par exemple, moi, je suis très hostile à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Pourquoi ? Parce que l'histoire continentale de l'Europe, qu'est-ce qu'elle nous démontre ? Comment elle s'est construite l'histoire continentale de l'Europe ? Contre les Slaves et contre les Ottomans... les Slaves et les Ottomans, c'était une autre histoire... et donc, je me disais que si on passait à côté de notre histoire méditerranéenne, qui a toujours été unie, et qui s'est renforcée par l'histoire atlantique marquée par la coexistence des musulmans, des chrétiens et des juifs pendants... je me disais : « Si on rate ça, ... »... je me disais « la France n'existe plus »... enfin si, elle existera mais, c'est plus son histoire, c'est plus son histoire... et là encore, Michel Rocard, quand je lui parlais de ces problèmes-là... Michel me donnait l'impression, quand je lui parlais de l'histoire de l'Afrique du Nord... Il me disait : « Vous comprenez, moi, c'est l'Afrique toute entière »... Je lui disais : « Oui, bien sûr, vous avez raison, oui, l'Afrique du Sud, Mandela, bon, d'accord, très bien mais... mais, tous ces gars-là, qu'on a embarqué dans notre aventure, on a va quand même pas les laisser tomber comme ça, c'est pas possible... »... parce que peut-être que la colonisation a été un acte mauvais, pervers etc., il y a certainement eu une perversion dans la colonisation mais, on ne m'enlèvera jamais du crâne ma conviction que l'ère de décolonisation a été en général plus perverse que la colonisation, on ne m'enlèvera pas ça du crâne... finalement, quand je vois tout ce fric qu'on a déversé, et qui, finalement n'a pas servi aux populations... alors bon... c'est pour toutes ces raisons que j'étais et que je reste inquiet... Alors quand j'entends dire aujourd'hui, « c'est l'échec du modèle français d'intégration », je trouve ça par certains côté dégueulasse... je pense que c'est davantage l'échec du modèle social français que celui du système français d'intégration...

*OH : Vous pensiez la même chose à l'époque ?*

JV : Moi, je n'avais aucun doute sur le modèle français d'intégration. J'en avais sur la capacité de nos compatriotes... parce que je me souviens, quand j'étais en Indochine, il y avait un sergent africain qui s'appelait Batiébo, un grand type... et un jour, la sécurité militaire a débarqué chez moi, dans ma compagnie, pour me mettre en garde et venir interroger le sergent Batiébo... alors j'ai demandé ce qu'on lui reprochait parce que je savais qu'il y avait une espèce de parano des nationalistes... et, ils m'ont dit : « Vous voyez, on se méfie de lui parce qu'il a son bachot »... et là, je regarde ce con de lieutenant et je dis : « Alors, ça veut dire quoi ? Alors, d'un côté la France va se pavaner à l'ONU pour dire que grâce à la mission civilisatrice de la France elle a fabriqué tant de bacheliers etc., et de l'autre, pour peu qu'un de ces bacheliers soit sous-officier de l'armée française, il devient suspect... »... et ça, ça reste encore en partie la France... Mais donc, moi, je crois au modèle d'intégration, j'ai plein d'amis dont les enfants ont très bien réussi etc., mais, je sais que c'est fragile... mais ça ne l'est pas pour des raisons de culture mais, pour des raisons sociales... parce que finalement, le Français ignore ce que c'est que le vrai dialogue social... et puis, quand on voyait à l'époque où elles ont été construites, les villes nouvelles, ce n'est pas étonnant que la révolte des banlieues soit partie de là... parce que ça m'avait beaucoup frappé quand je visitais les villes nouvelles avec le Comité de décentralisation... je me disais : « C'est très bien, c'est très joli... ça a été fait pour des jeunes ménages avec des enfants petits mais, je ne vois pas très bien comment des gamins de 15-16 ans vont pouvoir vivre dans ces villes nouvelles, qui sont très étendues et où il n'y a pas de moyens de transports etc., donc, c'est pas l'échec de l'intégration, c'est un échec social, c'est pas autre chose... et du coup c'est facile après coup de repolariser ça sur l'islam, sur l'immigré etc.

*OH : Pourtant, le Haut Conseil est le Haut Conseil à l'intégration, le premier rapport du HCl s'appelle « le modèle français d'intégration ». Donc, si le constat que vous dressez maintenant était celui que vous dressiez à l'époque et, si vous aviez vos entrées chez Rocard... pourquoi ne pas avoir conservé un des autres termes qui existaient à l'époque, à savoir ; l'insertion qui pointait plus les aspects économiques et sociaux ? Est-ce que l'utilisation du terme d'intégration a été réfléchi... ?*

JV : Euh... on n'en a pas discuté... On nous dit : « C'est ça » et, on est rentré dans la boîte... et puis le débat insertion, intégration... assimilation... ça me paraissait, je vais vous le dire franchement... c'était une peu se couper les cheveux en quatre, hein... alors, je ne sais pas, je ne parle pas pour mes collègues... alors, est-ce que ce terme d'intégration évoquait pour moi ce qui avait été l'ambition de l'intégration en Algérie, mais en sens inverse, c'est ce qu'on appelait l'Algérie française... ?... c'est possible ou, plus exactement, ce que je savais,

c'est que les mots peuvent recouvrir des conceptions totalement différentes... par exemple, quand, un certain nombre d'entre nous, nous parlions d'Algérie française... et quand je dis un certain nombre d'entre nous, je fais référence aussi bien à un certain nombre d'Algériens, un certain nombre de Français métropolitains... quand nous discutons, l'Algérie française, c'était l'Algérie... dans un ensemble français. Si vous voulez, je pense que nous étions très marqués par cette idée d'Union française d'après la guerre, c'est-à-dire une communauté de pays plus ou moins régulée par la France... ne serait-ce que du point de vue du fric, parce que c'est la France qui avait le fric... mais, dans laquelle on s'enrichissait les uns les autres... tout ça pour dire que le terme d'intégration avait à mes yeux plus de force que le terme d'insertion... Insertion, c'était un peu on insère une feuille de papier et, ça prend pas de place... L'intégration, c'était un acte fort de la part de l'intéressé et de la part du pays choisi... Donc, moi, le mot me paraissait plutôt bien...

*OH : D'accord. Je voudrais revenir un petit peu sur votre relation avec Rocard et, le rôle que vous avez joué dans la conception du projet du HCI...*

JV : Ben, après l'idée de la mission... c'est Jacques Rigaudiat qui a conçu le truc...

*OH : Mais, c'est bien Rocard qui vous a désigné... ?*

JV : Ah ! oui, oui ! Jacques Rigaudiat avait déjà travaillé sur la mission et donc, j'ai eu l'occasion de le rencontrer pas mal à ce moment-là et... je crois que lors de la composition du Haut Conseil, Rocard m'a téléphoné pour savoir si je voulais être au Haut Conseil... j'ai dit oui tout de suite...

*OH : Jacques Rigaudiat m'a dit que vous aviez beaucoup insisté pour que l'instance créée pour l'intégration s'occupe de statistiques...*

JV : Mais je pense que celui qui a le plus contribué à la conception du Haut Conseil... parce que moi, je savais que la mission ne se ferait pas... donc, je continuais à m'intéresser mais, j'avais des tas d'autres choses à faire... j'allais pas passer tous les quatre matins dans le bureau de Rocard...mais, il savait qu'il pouvait compter sur moi..., c'est Marceau Long.

*OH : Donc, vous voulez dire que Marceau Long a participé à penser l'ensemble du dispositif avant la mise en place du Haut Conseil... ?*

JV : Je pense que des types comme moi, lors des conversations avec Rocard, je pense que Rigaudiat, ça a dû l'imprégner, si vous voulez... parce que, faut voir le fonctionnement d'un Premier ministre... ça a 10 000 questions toute la journée, on passe tout le temps d'un sujet à un autre... donc, il se dit : « Bon, lui me dit ça donc, sur tel truc, y a lui...etc. » mais, l'élaboration, la conception, le travail de fond, c'est Rigaudiat, je pense Marceau Long et Huchon, en tant que directeur de cabinet de Rocard... parce que Jean-Paul s'était beaucoup intéressé à la mission sur l'intégration...

*OH : D'ailleurs, à ce sujet, j'aurais deux questions. D'une part, vous m'avez dit que c'était Joxe qui s'était opposé à la mission parce que ça dissolvait la responsabilité politique mais, comment Joxe, ministre de l'Intérieur, pouvait s'opposer à la volonté du Premier ministre de créer une instance interministérielle sur l'intégration ? D'autre part, au final, le dispositif institutionnel qui se met en place en 89 pour l'intégration, même s'il est plus fourni qu'une simple mission, l'idée reste de créer des structures légères, de mission et, placées en dehors des structures administratives donc, la question était : pourquoi ce qui avait été refusé en 88 avait été accepté fin 89... ?*

JV : Alors, le premier point... Que le Premier ministre soit sensible aux arguments de l'Intérieur, surtout lorsque le ministre de l'Intérieur s'appelle Pierre Joxe... et que Pierre Joxe, est un mitterrandien convaincu, face à un Rocard, dont on ne peut pas dire qu'il était dans les petits papiers du Président de la République... donc moi, ça ne m'étonne pas... euh... Rocard avait senti le problème de l'intégration, indiscutablement, à travers des types comme moi, mais pas seulement... nous étions un certain nombre à avoir les mêmes préoccupations, les mêmes soucis, vraisemblablement pour des raisons différentes, avec un éclairage différent, donnant certainement aux mots un sens différent... et tout ça, c'était des gens en qui Michel Rocard avait plus ou moins confiance... mais, entre ça et la mise en œuvre... j'allais dire, il y a tout... Il y a beaucoup de choses à franchir et donc... quand il a fallu mettre ça en route... devant l'opposition de Joxe... Bon, si Joxe ne s'y était pas opposé, il y aurait eu cette mission... Qu'est-ce qu'il se serait passé... ? Au fond, moi j'avais lancé cette idée de mission interministérielle avec une certaine méconnaissance du fonctionnement des

rouages de l'Etat... je me disais juste : « Il faut juste à la fois un endroit où on puisse à la fois réfléchir, décider etc. »... Je ne sais pas d'ailleurs ce que j'aurais fait si ça s'était produit... Tandis que, à partir du moment où Rocard s'est dit : « Bon, il faut que je fasse quelque chose d'important sur cette affaire... », je pense, hein, je n'en sais rien... mais je pense qu'il a dû penser à Marceau Long parce que Marceau Long avait fait un travail considérable... et Rigaudiat a dû se dire : « Je reprends ma question un petit peu autrement, je vais faire un Haut Conseil, Marceau Long a une vraie légitimité du fait des travaux antérieurs et par conséquent, ça passera ...» et c'est effectivement passé... Pour le montage même de l'affaire, c'est clairement Jacques Rigaudiat. Jean-Paul a certainement dû contribuer parce que c'est un sacré bonhomme, c'est une sacré machine administrative... et puis, vous savez, à l'époque, on était tous très copain... il était venu à la maison en Bretagne... et puis, comme toujours, on discutait de tas de choses et donc, bien entendu, des sujets qui nous trottaient dans la tête... moi, à l'époque j'ignorais complètement l'existence de Stéphane Hessel... Or, je me suis rendu compte après coup que Stéphane Hessel était un type très proche de Rocard donc, il a dû certainement lui parler de la même chose... Autrement dit, dans ce Haut Conseil, tel qu'il l'a constitué... à partir d'une idée, avec des pères multiples... euh... il a repris cette idée d'avoir une instance avec des gens, dont il se disait : « A priori, ils s'entendront bien », et qui, apparemment, sont décidés à faire avancer un certain nombre de choses...

*OH : D'accord. Est-ce que vous pourriez me reparler maintenant de votre livre avec Christiane Ducastelle ?*

JV : Ce que je peux vous dire c'est que ce qui m'a donné l'idée de cette note pour la Fondation Saint-Simon... c'est parce qu'après avoir fait une première note pour Rocard quand il était ministre du Plan, j'ai commencé à suivre un peu tous les articles qui paraissaient... et je me suis rendu compte... notamment par un article de *L'express* où on parlait d'un certain nombre de jeunes Algériens qui réussissaient comme avocat, comme ingénieur etc., ou bien comme animateurs de banlieues, déjà à l'époque... et en fait, j'ai essayé de rencontrer ces gens-là qui avaient une grande confiance dans un type comme Rocard... ça je m'en rappelle très très bien... c'est à ce moment-là que je me suis dit : « Rocard a pris contact avec ces gens-là, à titres divers, dans le cadre d'associations etc. »... euh, ben moi, j'ai envie d'aller un peu plus à le rencontre de ces gens-là parce que j'ai envie de faire quelque chose de plus... c'est comme ça d'ailleurs que j'ai eu l'idée de cette note, qui s'appelait d'ailleurs, *La question immigrée*... et j'ai appelé ensuite le bouquin, *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*... et ça a été le point de départ et, ce dont je me rappelle, c'est qu'on a appelé ça le rapport Voisard-Ducastelle mais, c'était pas un rapport !... Personne ne m'avait rien demandé et je n'ai rien demandé... j'ai décidé d'écrire...

*OH : Ce n'est donc pas la Fondation Saint-Simon qui vous a demandé... ?*

JV : Non, alors... j'ai décidé d'écrire et, à ce moment-là... alors, comment ça s'est passé ?... parce que j'ai financé sur ma prime de départ en retraite un certain nombre d'enquêtes sur le problème de l'immigration... ça a été le noyau de départ et, quand il a fallu l'éditer, à ce moment-là, j'ai pensé à la Fondation Saint-Simon... et la Fondation Saint-Simon nous a fait je crois une petite subvention pour nous permettre de faire quelques recherches... d'autant plus que Christiane Ducastelle à l'époque, elle était plus ou moins chômeuse... j'avais demandé à une amie journaliste si elle ne connaissait pas quelqu'un qui pourrait m'aider dans l'écriture du travail et, elle m'a présenté Christiane... alors on s'est réparti le travail... elle a beaucoup écrit, j'ai beaucoup écrit et puis, on s'est échangé notre trucs pour parvenir à une cohérence de rédaction et de style... et je me souviens qu'on avait parfois de longues discussions... comme par exemple sur le vote des étrangers... Moi, j'étais contre... Elle, elle était farouchement pour... donc dans le bouquin, même si c'est moi qui en avait la responsabilité, on s'est dit qu'on allait laisser des interrogations... mais, vraiment, l'idée du bouquin lui-même, c'est sorti de ma tête et, je me souviens que quand je suis allé voir Cossey, je me souviens plus son prénom, qui était un copain de Rocard et, qui était Commissaire au Plan, il me disait : « Mais je ne comprends pas très bien, pourquoi vous avez fait ce rapport ? On vous a rien demandé ». Je lui ai dit : « Bien sûr, on ne m'a rien demandé mais, c'est pas un rapport ! C'est un rapport que je ne fais à personne...ou bien, c'est un rapport que je me fais à moi-même... Mais, c'est un travail que j'ai fait parce que je pensais que c'était intéressant et, c'est pour ça que je l'ai envoyé à Rocard.. » Mais ça, c'est bien les fonctionnaires traditionnels ! Ils ne conçoivent pas qu'on puisse réfléchir et écrire de sa propre indépendance ! Je trouve ça marrant mais, c'est comme ça... et donc, ça



s'est appelé le rapport Voisard parce que la note je l'avais faite tout seul... et puis après, ça s'est appelé le rapport Voisard-Ducastelle...

*OH : Et vous avez eu un retour de Rocard... ?*

JV : Oui, ça l'avait beaucoup intéressé. J'avais envoyé ça d'ailleurs à Rocard et à Barre et, j'ai eu une très bonne réaction des deux...

*OH : Pourquoi à Raymond Barre... ?*

JV : Parce que j'aimais bien Raymond Barre et, que je m'entendais très bien avec lui... Raymond Barre se préparait à être candidat pour les présidentielles de 88, malgré Chirac et... je me suis du coup retrouvé dans la petite équipe qui était autour de Raymond Barre pour préparer le truc ... et tous les mois, y avait une réunion, un dîner... et on était là et... moi j'étais devenu le spécialiste de l'immigration... et donc les idées que je diffusais à Rocard, je les diffusais à Barre... parce que c'était ma conviction : les gens peuvent avoir des engagements politiques différents et avoir pour le pays des idées complètement communes... et ils avaient des idées tout à fait communes... et leurs difficultés pour les faire passer, c'était les mêmes, que ce soit à droite ou à gauche... Chacun avait ses intégristes... d'un côté, c'était Mitterrand et de l'autre, c'était Giscard... Rocard était un type qui avait une vision non partisane de la vie politique... exactement comme Raymond Barre... ces types-là sont des gens vraiment tolérants... ils ont des convictions mais, ils sont très tolérants... Ils étaient intelligents... assez pour comprendre que la France est un trop petit pays pour se permettre de se couper de la moitié de son encadrement politique et administratif durant toute une législature... il n'y a qu'en France qu'on est comme ça...

*OH : D'accord... mais pour revenir au rapport Voisard-Ducastelle, qui n'est pas un rapport... Christiane Ducastelle m'a dit que vous aviez dans ce cadre rencontré Michèle Tribalat... Comment vous la connaissiez et pourquoi êtes-vous allé la voir ?*

JV : Ben je ne la connaissais pas mais, c'est très simple... elle travaillait à l'INED et, je cherchais à me renseigner... c'était à l'époque où j'étais Président du Comité de décentralisation... par conséquent, je m'intéressais aux problèmes démographiques et donc, j'avais deux sources d'information... l'INSEE et l'INED... et l'INED, j'ai vu... le directeur de l'époque, c'était Gérard Calot que je connaissais plus ou moins... et puis, il m'a dit Michèle Tribalat... donc, j'ai appelé Michèle Tribalat et, je suis allé voir cette tigresse... non, parce que quand on ne la connaît pas, Michèle, c'est quelqu'un de très exigeant... qui est très agressif intellectuellement... ce n'est pas un être de complaisance, hein... peut-être qu'à ses yeux, je faisais figure d'amateur mais, on s'est très bien entendu... et puis voilà, on est resté en relation... les questions que je lui posais lui paraissaient assez intelligentes...

*OH : C'était quoi ces questions... ?*

JV : Ben, pour le bouquin, je voulais tirer au clair cette histoire de comportement des femmes maghrébines par rapport aux femmes françaises en matière de fécondité et de maternité... parce qu'il y avait toute une campagne du FN et des gens bien droitiers à l'époque : « Toutes ces bonnes femmes font des marmots dans tous les coins... » et je sais pas quoi d'autre encore. Enfin bon, vous voyez le genre... et, je savais qu'à l'INED, j'avais peut-être des chances de trouver des infos, des données. C'était vraiment ça la principale demandes que je lui ai faites et... bien évidemment, Michèle Tribalat m'a bien démontré qu'il y avait un rapprochement des comportements entre les femmes maghrébines et les femmes françaises au bout de vingt ans à tout casser... Donc, elle m'a montré qu'au final les comportements étaient en train de se rapprocher...

## Table des matières du volume 2

|  |            |
|--|------------|
| <b>Annexe 1 Allocution du Premier ministre à l'occasion de l'installation du Haut Conseil à l'intégration le 9 mars 1990 .....</b>   | <b>759</b> |
| <b>Annexe 2 Déclaration de Michel Rocard (Premier ministre) sur l'immigration et l'intégration devant l'Assemblée nationale le 22 mai 1990.....</b>  | <b>763</b> |
| <b>Annexe 3 Proposition de loi déposée le 22 mai 1987 (annexée à la séance du 4 juin 1987), tendant à la création d'un Haut Conseil à l'immigration, .....</b>   | <b>773</b> |
| <b>Annexe 4 Rapport du ministère des Affaires sociales à l'attention du Premier ministre en vue de l'adoption d'un projet de décret remplaçant le CNPI par un Haut Conseil de l'Immigration, novembre 1987 .....</b> | <b>783</b> |
| <b>Annexe 5 Courrier du Premier ministre adressé aux participants de la table ronde sur l'intégration et l'immigration du 29 mai 1990 .....</b>  | <b>791</b> |
| <b>Annexe 6 Chemise de Patrick Festy, notes manuscrites prises pour la réunion du 12 juillet 1990 .....</b>  | <b>793</b> |
| <b>Annexe 7 « Recommandation relative à la connaissance des flux d'entrée en France » .....</b>  | <b>795</b> |
| <b>Annexe 8 Courrier de Michèle Tribalat à Gérard Moreau concernant les améliorations de l'exploitation statistique des données de l'ONI.....</b>  | <b>799</b> |
| <b>Annexe 9 Note « Priorités de la recherche critériologique en matière d'intégration » rédigée par Anicet Le Pors.....</b>  | <b>801</b> |
| <b>Annexe 10 Note de M. Tribalat, « Enquête INED/INSEE 'Mobilité géographique et sociale' : descriptif ».....</b>  | <b>805</b> |
| <b>Annexe 11 Liste des entretiens .....</b>  | <b>809</b> |
| <b>Annexe 12 Entretiens retranscrits .....</b>   | <b>811</b> |
| Entretien avec Christiane Ducastelle .....   | 811        |
| Entretien avec Philippe Farine .....   | 827        |
| Entretien avec Annie Fouquet.....  | 835        |
| Entretien avec Stéphane Hessel .....   | 841        |
| Entretien avec Marie-Thérèse Join-Lambert.....   | 847        |
| Entretien avec André Lebon .....   | 857        |
| Entretien avec Anicet Le Pors.....   | 867        |
| Entretien avec Marceau Long .....  | 887        |
| Entretien avec Gérard Moreau .....   | 897        |
| Entretien avec Georges Morin .....   | 909        |
| Entretien avec Hubert Prévot .....   | 921        |
| Entretien avec Jacques Rigaudiat.....  | 935        |
| Entretien avec Olivier Schrameck.....  | 947        |
| Entretien avec Michèle Tribalat .....  | 951        |
| Entretien avec Jacques Voisard.....  | 963        |